



Syndicat mixte du  
**bassin du  
gave de Pau**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ÉTUDE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES AFFLUENTS DU GAVE DE PAU AVAL



**Dossier de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau**

E210507



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
[www.ce3e.fr](http://www.ce3e.fr) - [ce3e@ce3e.fr](mailto:ce3e@ce3e.fr)

# Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du gave de Pau aval

## Dossiers de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau

Arnières sur Iton, le 7 mars 2024



### Maître d'Ouvrage

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

### Interlocuteurs

Maxime Prat  
Technicien GEMAPI  
Tél : +33 5 59 02 76 26  
Mobile : +33 6 02 16 75 21  
[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

### Auteurs

Serge SALVAN  
Christian COZILIS

### Campagne de terrain

Du 26 mai au 2 juin 2021 : CCZ, SSA, LP  
27 septembre 2021 : CCZ

### Documents rendus

N° étude : E210507

Rapport Ind4V1

### Créé par

Serge SALVAN

### Cartographie et plans

Irène BOUCHER

### Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

### Visa qualité

Irène BOUCHER

### Visa contrôle général

Christian COZILIS

### Mots clés

Programme d'actions, entretien, restauration, renaturation, continuité écologique, information, sensibilisation, zones humides, affluents, gave de Pau, Landes, Pyrénées Atlantiques, cours d'eau, rivière...

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 - DECLARATION LOI SUR L'EAU</b> .....	<b>6</b>
1.1 Pétitionnaire.....	6
1.2 Maitrise foncière.....	6
1.3 Localisation.....	7
1.4 Description du projet.....	7
1.4.1 <i>La restauration de la continuité écologique</i> .....	7
1.4.2 <i>La renaturation de cours d'eau</i> .....	8
1.4.3 <i>La restauration de berges</i> .....	8
1.4.4 <i>La gestion de la végétation des berges (ripisylve)</i> .....	8
1.4.5 <i>Abreuvoirs et clôtures</i> .....	9
1.4.6 <i>La gestion des embâcles</i> .....	9
1.4.7 <i>Préservation des zones humides</i> .....	10
1.4.8 <i>Information et sensibilisation</i> .....	10
1.4.9 <i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i> .....	10
1.5 Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives.....	10
1.6 Rubriques concernées (nomenclature eau).....	11
<b>CHAPITRE 2 - Données bibliographiques et diagnostic</b> .....	<b>13</b>
2.1 État actuel.....	13
2.1.1 <i>Climatologie</i> .....	13
2.1.2 <i>Géologie</i> .....	13
2.1.3 <i>Bassin hydrographique</i> .....	15
2.1.4 <i>Hydrologie</i> .....	16
2.1.5 <i>Patrimoine écologique, monuments historiques, sites inscrits et classés</i> .....	18
2.1.6 <i>Etat des masses d'eau</i> .....	21
2.1.7 <i>Qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux</i> .....	22
2.1.8 <i>Qualité piscicole</i> .....	22
2.1.9 <i>Les acteurs du territoire</i> .....	23
2.1.10 <i>Activités et usages sur le territoire d'étude</i> .....	26
2.1.11 <i>Synthèse du diagnostic</i> .....	30
2.1.12 <i>Concertation durant l'étude</i> .....	31
2.1.13 <i>Prévention des inondations</i> .....	32
<b>CHAPITRE 3 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION</b> .....	<b>33</b>
3.1 Démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention.....	33
3.2 Programme pluriannuel d'interventions.....	33
3.2.1 <i>Continuité écologique</i> .....	33
3.2.2 <i>Renaturation de cours d'eau</i> .....	45
3.2.3 <i>Restauration de berges</i> .....	51
3.2.4 <i>Travaux d'entretien ou de création de ripisylve – annexes 4 p 188 à 193</i> .....	59
3.2.5 <i>Abreuvoirs et clôtures – annexes 3 p 182 à 187</i> .....	64
3.2.6 <i>Gestion des embâcles – annexe 3 p 194 à 196</i> .....	69
3.2.7 <i>Préservation des zones humides</i> .....	72
3.2.8 <i>Information et sensibilisation</i> .....	75
3.2.9 <i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i> .....	77
3.3 Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes.....	78
3.3.1 <i>Sur les inondations</i> .....	78

	4
3.3.2	Sur la qualité des eaux ..... 78
3.3.3	Sur la ressource en eau ..... 78
3.3.4	Sur l'écoulement des eaux ..... 78
3.3.5	Sur la production d'électricité d'origine renouvelable ..... 79
3.3.6	Sur le patrimoine bâti ..... 79
3.3.7	Sur le patrimoine naturel (géologique, habitats, espèces) ..... 79
3.3.8	Sur le défrichement ..... 79
3.3.9	Sur l'alimentation en eau potable ..... 79
3.3.10	Sur les autres activités (agriculture, pêche, industrie, tourisme, loisirs et sports nautiques, ...). 80
3.3.11	Sur le paysage ..... 80
3.3.12	Sur le ruissellement ..... 80
3.4	Analyse des incidences en phases de travaux et mesures préventives d'atteintes aux milieux aquatiques ..... 81
3.4.1	Installation de chantier ..... 81
3.4.2	Incidence liée à la période de réalisation des travaux ..... 81
3.4.3	Mesure d'évitement, réduction ou compensation ..... 82
3.5	Compatibilité avec les documents cadres ..... 85
3.5.1	Directive Cadre sur l'Eau ..... 85
3.5.2	SDAGE Adour Garonne ..... 85
3.5.3	SAGE ..... 86
3.5.4	PGRI Adour Garonne 2022-2027 ..... 86
3.5.5	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ..... 87
3.5.6	Classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement ..... 88
3.5.7	Catégorie piscicole ..... 88
3.5.8	Statut du cours d'eau ..... 88
3.5.9	Plan local d'urbanisme ..... 90
3.6	Évaluation des incidences sur Natura 2000 ..... 91
<b>CHAPITRE 4 - DECLARATION D'INTERET GENERAL ..... 93</b>	
4.1	Justification de l'intérêt général ou l'urgence de l'opération ..... 93
4.1.1	Aspect réglementaire ..... 93
4.1.2	Intérêt général des travaux ..... 98
4.2	Mémoire explicatif ..... 101
4.2.1	Synthèse du diagnostic ..... 101
4.2.2	Programme d'actions ..... 101
4.3	Modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ..... 108
4.4	Calendrier prévisionnel ..... 109
4.4.1	Durée de la DIG (articles L214-4 et R435-34) ..... 109
4.4.2	Modalités d'aides financières des partenaires ..... 109
4.4.3	Planning de réalisation des travaux ..... 109
4.5	Programmation année 1 ..... 110
4.6	Programmation année 2 ..... 112
4.7	Programmation année 3 ..... 114
4.8	Programmation année 4 ..... 116
4.9	Programmation année 5 ..... 118
4.10	Tableau de synthèse du programme d'actions sur 5 ans ..... 120

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude.....	7
Figure 2 : Précipitation à la station Pau-Uzein (info climat) .....	13
Figure 3 : Carte de la géologie (source BRGM) .....	14
Figure 4 : Localisation du réseau hydrographique (BD Topage) .....	15
Figure 5 : Carte du découpage des bassins des affluents du Gave de Pau aval.....	16
Figure 6 : Carte du patrimoine naturel .....	18
Figure 7 : Carte des protections patrimoniales sur les affluents étudiés.....	20
Figure 8 : Compétences GEMAPI et missions d'intérêt général ou d'urgence.....	23
Figure 9 : Localisation des communes.....	25
Figure 10 : Localisation des prélèvements (SIEAG).....	26
Figure 11 : Localisation des stations d'épuration (MTES) .....	27
Figure 12 : Localisation des rejets (SIEAG) .....	27
Figure 13 : Superficie drainée dans la SAU (%) (source : agreste) .....	28
Figure 14 : Continuité écologique des ouvrages étudiés – Seuil Cassiet sur le ruisseau de Lataillade (CE3E) .....	33
Figure 15 : Exemple de travaux RCE (CE3E) .....	35
Figure 16 : Carte des actions sur les ouvrages.....	44
Figure 17 : Altération hydromorphologique sur le Mauhé.....	45
Figure 18 : Exemple de renaturation de cours d'eau (CE3E).....	46
Figure 19 : Carte des actions de renaturation des cours d'eau .....	50
Figure 20 : Erosion de berge sur l'ariou de Labasse .....	51
Figure 21 : Exemple technique par caissons végétalisés (CE3E) .....	54
Figure 22 : Carte des actions de restauration de berge .....	58
Figure 23 : Absence de ripisylve sur l'Arriou du Moulin.....	59
Figure 24 : Carte des actions sur la ripisylve .....	63
Figure 25 : Zone de piétinement en l'absence d'abreuvoir et de clôture aménagés .....	64
Figure 26 : Schéma et dimensions d'un abreuvoir rustique (CE3E) .....	65
Figure 27 : Schéma et dimension d'un abreuvoir rustique (CE3E) .....	65
Figure 28 : Pompe à museau (CE3E) .....	66
Figure 29 : Illustrations d'une pompe solaire et éolienne ( <a href="http://www.omafra.gov.on.ca">http://www.omafra.gov.on.ca</a> ) .....	66
Figure 30 : Carte des actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures .....	68
Figure 31 : Déchets métalliques sur le ruisseau de Lataillade.....	69
Figure 32 : Carte des actions de gestion des embâcles.....	71
Figure 33 : Prairie humide en amont du moulin du Becq.....	72
Figure 34 : Carte des actions sur les zones humides.....	74
Figure 35 : Curage reprofilage et recalibrage dommageable sur le ruisseau de Peyrehorade .....	75
Figure 36. Documents d'urbanisme (Géoportail) .....	90
Figure 37 : Carte du patrimoine naturel .....	91
Figure 38 : Localisation du bassin versant des cours d'eau de la zone d'étude .....	94

# CHAPITRE 1 - DECLARATION LOI SUR L'EAU

## 1.1 PETITIONNAIRE

Le demandeur, qui s'est porté maître d'ouvrage des travaux du programme pluriannuel de gestion sur les bassins versants des affluents du gave de Pau aval, est :

**Syndicat mixte du bassin du gave de Pau**

Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

Tél : +33 5 59 02 76 26 - Mobile : +33 6 02 16 75 21

[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

SIRET : 20003064100019

Signataire de la demande : Michel CAPERAN, Président

## 1.2 MAITRISE FONCIERE

Les documents attestant que le pétitionnaire dispose du droit de réaliser son projet sur les terrains concernés concernent les statuts du Syndicat (annexe 1).

Le Syndicat est constitué en Syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives (AP n°64-2019-12-27-005)

Les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), sont définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est présentée dans ce dossier au chapitre 4.

## 1.3 LOCALISATION

Situé dans le bassin Adour-Garonne, dans la région Nouvelle Aquitaine, dans les départements des Landes (40) et des Pyrénées-Atlantiques (64), les affluents étudiés du gave de Pau s'étendent entre la commune d'Orthez en amont et la commune de Peyrehorade en aval.

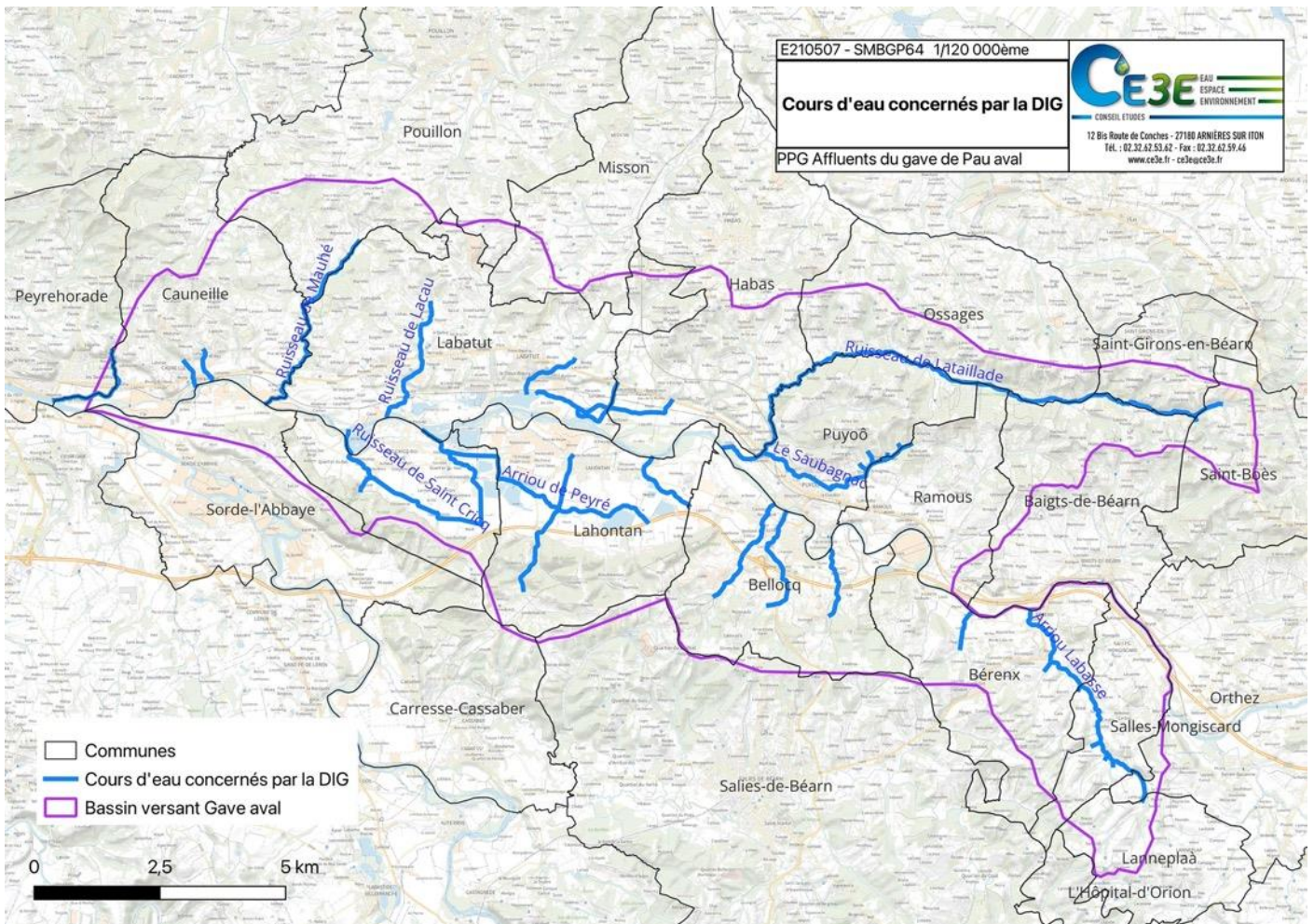


Figure 1 : Localisation du site d'étude

## 1.4 DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de la réalisation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur les bassins versants des affluents du gave de Pau aval par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, détaillé dans le chapitre 3.

L'objectif des opérations est présenté ci-après.

### 1.4.1 La restauration de la continuité écologique

Les propositions d'actions de restauration de la continuité écologique concernent principalement les cours d'eau présentant des potentialités piscicoles comme le ruisseau de Lataillade et des enjeux inondations comme sur l'Arriou de Labasse.

Dans la grande majorité des cas, des études d'ingénierie sont nécessaires au stade de l'étude de faisabilité des différents scénarios RCE et / ou au stade de la maîtrise d'œuvre conception et exécution. C'est le cas des ouvrages suivants :

- Etude du moulin de Saint Alaudy sur le ruisseau de Lataillade (LAT07)
- Etude du gué moulin de Camblat sur le ruisseau de Lataillade (LAT09)
- Etude du gué moulin de Duboscq sur le ruisseau de Lataillade (LAT10)
- Etude du seuil Cassiet sur le ruisseau de Lataillade (LAT12)
- Seuil Moulin de Courtiade sur l'arriou de Labasse (LABA08) à lier avec le passage busé de Courtiade sur l'Arriou de Labasse (LABA09) sous MOA de la commune de BERENX

Il s'agit ici de réaliser les travaux pouvant être mis en œuvre rapidement. Ils représentent un linéaire maximal de reprofilage de 100 m au total. Les autres actions de restauration de la continuité écologique feront l'objet d'un programme spécifique avec une procédure réglementaire dédiée.

Les ouvrages concernés sont :

- Seuil de Cournot sur l'Arriou de Labasse (LABA01)
- Pont de Cournot sur l'Arriou de Labasse (LABA02)
- Seuil aval moulin du Becq sur l'Arriou de Labasse (LABA07)
- Seuil de Lacaze sur le ruisseau de Lataillade (LAT06)
- Gué aval saint Alaudy sur le ruisseau de Lataillade (LAT08)
- Seuil Crampin sur le ruisseau de l'Espérance (ES02)

Des conventions de travaux et d'abandon du droit d'eau seront passées entre le Syndicat et les propriétaires et seront annexées au dossier.

#### 1.4.2 La renaturation de cours d'eau

Compte tenu de la nature des travaux envisagés, les travaux seront réalisés en période de basses eaux ainsi qu'au printemps. Les travaux de renaturation sur 50 m concernent le cours du Mauhé sur la commune de Labatut, action MA2.1 :

- Enlèvement des gravats dans le lit
- La modification du profil en long et en travers du cours d'eau (reprofilage, méandrement du lit moyen, talutage),
- La stabilisation des pieds de berge par banquettes à hélophytes,
- L'aménagement d'un passage à gué.

#### 1.4.3 La restauration de berges

Il s'agit de restaurer la berge érodée par des protections privilégiant les techniques végétales ou mixtes, sur un linéaire total de 170 m au travers de deux sites :

- Action LAT3.1 sur le ruisseau de Lataillade sur la commune de Puyoo (70 m). Il s'agit ici de restaurer la berge en rive droite au niveau de la Nassette par caisson ou fascine avec ou sans assise minérale
- Action LABA 3.1 sur l'Arriou de Labasse sur la commune de Berenx (100m). Il s'agit ici de stabiliser la berge en rive droite par talutage et plantations

Les banquettes à hélophytes seront à réaliser de mars à septembre. Les autres ouvrages en technique végétale sont à réaliser en hiver d'octobre à mars.

#### 1.4.4 La gestion de la végétation des berges (ripisylve)

Les actions proposées dans le cadre de l'entretien et de la restauration de la ripisylve des cours d'eau consistent à élaguer la ripisylve localement et effectuer des coupes d'éclaircies de la végétation. Il s'agit également de réaliser des plantations sur les tronçons déficitaires. Les techniques employées sont le dépressage, l'essartage, le recépage, l'élagage, l'entretien sélectif, la plantation, le bouturage, la régénération naturelle assistée ou non, ...



**Dans le cadre des plantation et de la régénération naturelle assistée, le Syndicat passera une convention de gestion avec le propriétaire pour définir les modalités d'entretien et être ne conformité avec la réglementation en cas de contrôle des BCAE.**

Les travaux seront effectués par des entreprises spécialisées disposant des moyens humains et matériels suffisants.

Le matériel mis en œuvre dans le cadre des chantiers se composerait dans le cas de l'intervention d'une entreprise spécialisée :

- d'un tracteur équipé d'un treuil hydraulique,
- de tronçonneuses,
- de débroussailleuses thermiques,
- de cannes à élaguer manuelle et thermiques

L'intervention se fera depuis la berge et depuis le cours d'eau lorsque cela est possible avec des cuissardes ou des waders à l'aide d'outils manuels classiques (serpes, sécateurs, haches, scies et tronçonneuses).

L'intervention devra tenir compte de la période de reproduction des oiseaux. Les interventions se font en automne et en hiver avec une période de retour de 3 à 5 ans en fonction de l'évolution du milieu.

Les rémanents seront broyés sur site.

**Entretien globale de la ripisylve : 18 220 ml de berge**

**Plantations : 12 010 ml de berge**

**Fauche du lit : 900 ml**

**Total : 3130 ml**

#### 1.4.5 Abreuvoirs et clôtures

Les abreuvoirs sont proposés lorsque le piétinement des berges altère la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques (sédimentations des substrats, altérations morphologiques, ...).

Les abreuvoirs proposés sont de type rustique avec clôture barbelés 5 fils et pieux d'acacia.

Le positionnement exact des abreuvoirs se fera en concertation avec l'éleveur.

Neuf abreuvoirs sont proposés et 250 ml de clôture.

Les dimensions des abreuvoirs avec un plan sont présentées au 3.2.5.

#### 1.4.6 La gestion des embâcles

Les embâcles sur un cours d'eau sont à traiter au cas par cas. 13 embâcles ponctuels sont à traiter. Les embâcles qui ne posent pas de problèmes ne sont pas concernés par l'action.

Les troncs, arbres et souches, encombrés divers entravant considérablement les écoulements et pouvant être assimilés à un risque d'érosion ou d'inondation, seront évacués.

Les travaux sur les embâcles seront réalisés par une entreprise spécialisée.

L'enlèvement des embâcles sera réalisé au moyen d'un tracteur forestier et tire fort pour les plus gros et manuellement pour les embâcles de plus faible volume. Les embâcles seront billonnés sur place, laissés à

disposition des propriétaires riverains hors zone de reprise en crue et les rémanents seront valorisés dans une filière appropriée (copeaux, paillage, ...) ou exportés en décharge ou broyés sur place.

#### 1.4.7 Préservation des zones humides

Il est proposé dans le cadre du programme l'intégration des zones humides présentes dans le PLU des communes afin de mettre en place de mesures de préservation efficaces.

#### 1.4.8 Information et sensibilisation

L'objectif est de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des communes, des riverains et des usagers sur la connaissance et la gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau sur leur territoire.

Ces outils pourront être :

- Le guide du riverain qui a été réalisé par le Syndicat et qui sera distribué à l'ensemble des riverains lors de l'enquête publique accompagné d'un courrier d'information.
- La mise à disposition d'un résumé non technique sur le site du Syndicat qui pourra être distribué dans les communes.
- La réalisation de réunions publiques « tout public » sur le territoire du syndicat.
- La réalisation de vidéos de présentation des travaux afin de valoriser les opérations conséquentes faites par le syndicat auprès de divers publics (élus, riverains, scolaires, ...).

#### 1.4.9 Indicateurs de suivi et d'évaluation

L'objectif est de suivre l'évolution de la mise en œuvre des actions du PPG au travers :

- **D'indicateurs de moyens** renseignés dans un tableur et sur Système d'Information Géographique (SIG) au fur et à mesure de l'avancement des travaux prévus au plan de gestion (listing des actions, SIG, pourcentage de réalisation, ...).
- **D'indicateurs de résultats** concernant les linéaires de berges ou de cours d'eau restaurés, le nombre d'abreuvoirs aménagés, le nombre d'ouvrages supprimés ou aménagés par exemple lorsque l'action a été réalisée.

## 1.5 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU PARI LES ALTERNATIVES

Dans le cadre de l'amélioration de l'état des masses d'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne contractualise avec les porteurs de projets un Programme Pluriannuel de Gestion permettant de réaliser une étude préalable sur les masses d'eau et de proposer des travaux pour aboutir aux respects des objectifs de la DCE.

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est un porteur de projet sur son territoire. C'est au travers de ce programme que le Syndicat souhaite s'engager des actions pour concourir vers une amélioration de la qualité des masses d'eau de son territoire.

L'étude préalable a abouti à la proposition du présent programme qui a été réalisé et pensé dès son origine en concertation avec les acteurs de l'eau, les usagers et les partenaires techniques et financiers.

Ce programme a été partagé par tous.

En fonction des capacités financières du Syndicat, des actions ont été retenues parmi celles qui ont été proposées sur l'ensemble des masses d'eau.

## 1.6 RUBRIQUES CONCERNEES (NOMENCLATURE EAU)

Le tableau suivant présente la nouvelle rubrique de septembre 2023 de l'article R.214-1 du code de l'environnement qui concerne les travaux :

<b>Rubrique</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Régime</b>	<b>Actions</b>
<b>3.3.5.0</b>	Travaux mentionnés ci-après ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à la réalisation de cet objectif	<b>Déclaration</b>	1°a - Arasement ou dérasement d'ouvrages implantés dans le lit mineur des cours d'eau, 2°b - Restauration de zones humides ou de marais, 2°d - Revégétalisation des berges ou reprofilage améliorant leurs fonctionnalités naturelles, 2°e - Reméandrage ou restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit du cours d'eau, 2°f - Reconstitution du matelas alluvial du lit mineur du cours d'eau.

**Le programme est soumis à déclaration pour cette rubrique.**

**Les actions concernant la continuité écologique seront traitées dans des dossiers lois sur l'eau spécifiques postérieurement à l'obtention de la DIG.**

<b>Rubrique 3.1.2.0.</b>	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :	
	1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ;	(A)
	2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.	(D)

*Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.*

**Cette rubrique concerne les actions sur les abreuvoirs qui sont soumises à déclaration.**

<b>Rubrique 3.1.5.0.</b>	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :	
	1° Destruction de plus de 200 m <sup>2</sup> de frayères ;	(A)
	2° Dans les autres cas.	(D)

**Les travaux sont réalisés sur des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole. Ils favorisent la restauration et la diversification des habitats aquatiques et n'entraînent pas de destruction de zones de frayères ou de croissance, mais visent à les restaurer. Les travaux sont soumis à déclaration vis-à-vis de cette rubrique.**

<b>Rubrique 3.2.1.0.</b>	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'art. L. 215-14 du code de l'environnement réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :	
	1° Supérieur à 2000 m3 ;	(A)
	2° Inférieur ou égal à 2000 m3 et qualité des sédiements >au S1	(A)
	3° Inférieur ou égal à 2000 m3 et qualité des sédiements <au S1	(D)

**Acune action de curage ou de gestion d'atterrissements n'est proposée dans le cadre du PPG.**

## CHAPITRE 2 - DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES ET DIAGNOSTIC

### 2.1 ÉTAT ACTUEL

#### 2.1.1 Climatologie

Sa situation géographique, non loin des Pyrénées, confère au site d'étude un climat contrasté, de type océanique. Les températures inférieures à  $-10\text{ °C}$  sont très rares et celles inférieures à  $-15\text{ °C}$  exceptionnelles ; il faut constater tout de même  $-15\text{ °C}$  en février 1956 et  $-17,5\text{ °C}$  en janvier 1985. La température moyenne par an est de  $13,5\text{ °C}$  (minimale moyenne :  $8,6\text{ °C}$  ; maximale moyenne :  $18,4\text{ °C}$ ). En été, les maximales sont de l'ordre de  $20\text{ °C}$  à  $30\text{ °C}$ , et atteignent très rarement des températures supérieures à  $35\text{ °C}$ . Certains jours d'hiver, le foehn — vent chaud du sud — peut faire monter la température à plus de  $20\text{ °C}$ , et ce pendant plusieurs jours. La pluviométrie est forte mais sur un nombre de jours moyens (125), de l'ordre de  $1\,069\text{ mm}$  de pluie par an, tandis que l'ensoleillement tourne autour de  $1\,880$  heures par an. C'est surtout la faible présence de vent qui caractérise le climat de la région : les vents très forts sont très rares ; en général, ils sont nuls ou très faibles.

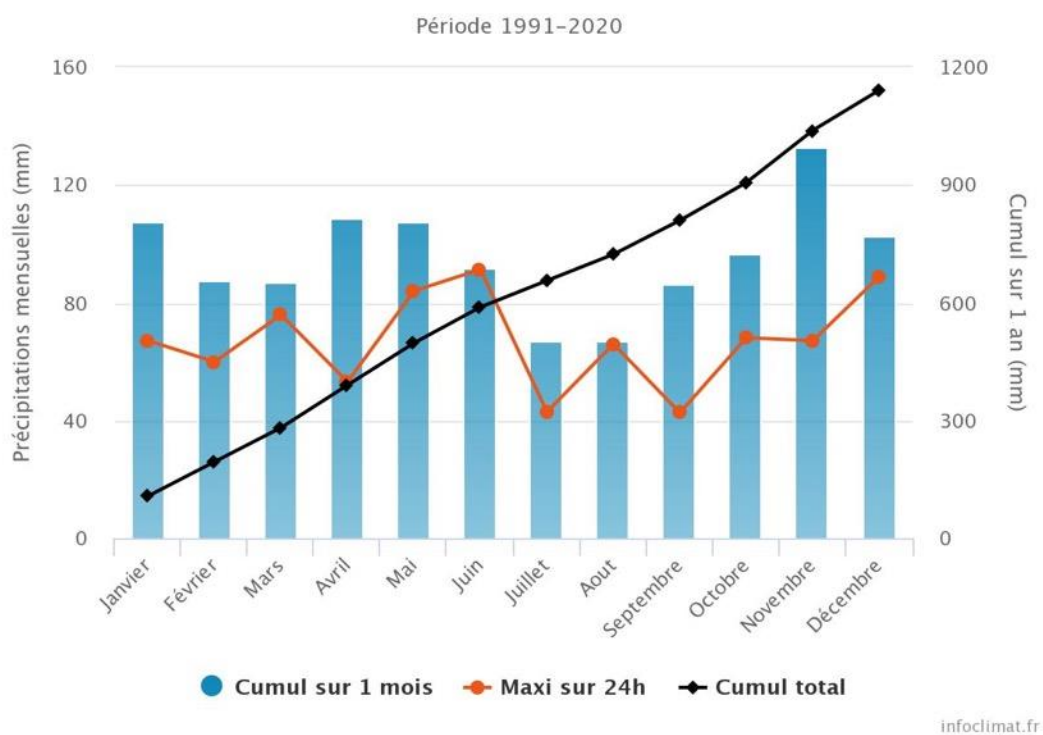


Figure 2 : Précipitation à la station Pau-Uzein (info climat)

#### 2.1.2 Géologie

La vallée du gave de Pau est encadrée par de puissantes collines sur environ  $75\text{ km}$ , de Montaut à l'est jusqu'à Orthez à l'ouest.

Le lit actuel du gave de Pau s'inscrit dans le vaste synclinal dit de « Morlaàs ». Les formations rencontrées sous les dépôts quaternaires sont constituées de couches sédimentaires de la période tertiaire : molasse et flysch. Ces terrains ont été recouverts au quaternaire par des formations alluviales provenant de la divagation des différents glaciers et cours d'eau de la chaîne pyrénéenne. Le gave et les anciens glaciers qui lui ont donné naissance ont déposé plusieurs séries sédimentaires formant un système de terrasses.

La carte suivante présente les formations géologiques du bassin versant :

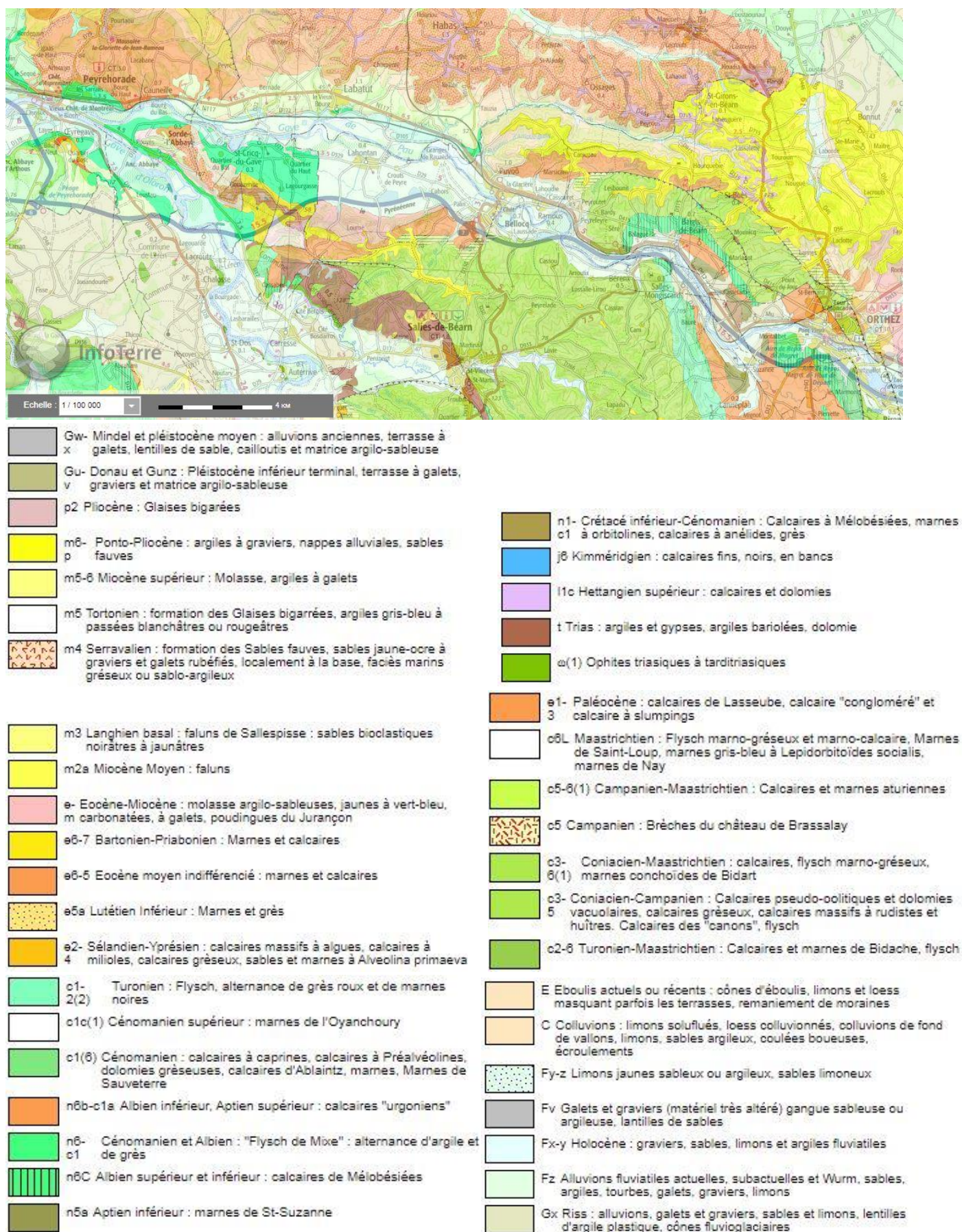


Figure 3 : Carte de la géologie (source BRGM)

### 2.1.3 Bassin hydrographique

Les affluents du Gave de Pau aval s'écoulent en France, dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, donc dans la région Nouvelle-Aquitaine, ils alimentent en rive droite et gauche le Gave de Pau qui lui-même alimente l'Adour.

Tableau 1 : Liste des cours d'eau étudiés et leurs longueurs

Cours d'eau étudiés	Longueur en m	Cours d'eau étudiés	Longueur en m	Cours d'eau étudiés	Longueur en m
Arriou Labasse	5244	Arriou de Pichelaly	1471	Ruisseau de Lataillade	12650
Le Saubagnac	3849	Ruisseau Sarraillé	1935	Ruisseau des Glés	2115
Affluent 2 Saubagnac	238	Affluent Ruisseau de Saint Cricq	364	Ruisseau de Prède	2367
Ruisseau de Loulié	2423	Affluent 1 Labasse	192	Ruisseau de Bordes	1347
Ruisseau de l'Espérance	2485	Affluent 2 Labasse	89	Ruisseau de Lacau	1658
Affluent 1 Saubagnac	170	Affluent 3 Labasse	166	Ruisseaux de Cauneille	665
Arriou du Moulin	3077	Affluent 4 Labasse	123	Ruisseau de Cauneille 2	562
Ruisseau de Saint Cricq	3790	Affluent 5 Labasse	75	Ruisseau de Cauneille 3 (Peyrehorade)	2191
Ruisseau d'Abet	1616	Affluent 3 Saubagnac	112	Ruisseau de Mauhé	4728
Arriou de Peyré	5736	Affluent 4 Saubagnac	74		
Ruisseau de Laborde	763	Affluent 1 Lataillade	76		

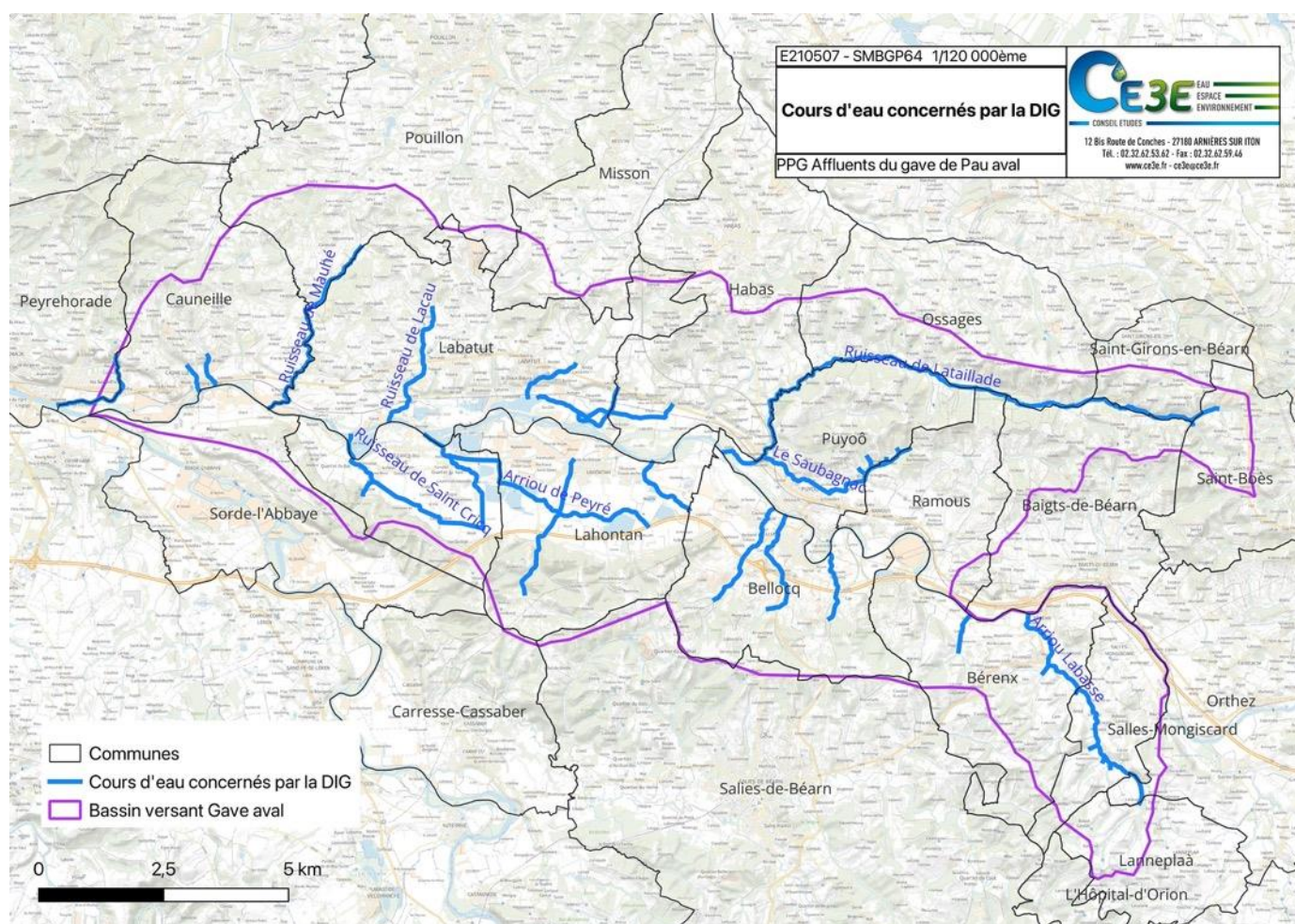


Figure 4 : Localisation du réseau hydrographique (BD Topage)

## 2.1.4 Hydrologie

**Il n'y a pas de station hydrométrique sur les affluents du gave de Pau concernés par l'étude.**

Le débit du Gave de Pau a été observé à Bérenx durant une période de 86 ans (1923-2008, station Q5501010).

Le débit moyen annuel de la rivière y est de 81,8 m<sup>3</sup>/s, pour une surface de bassin versant de 2 575 km<sup>2</sup>, soit la presque totalité de son bassin versant.

La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit caractéristiques, liées à son régime partiellement nival. Les hautes eaux de printemps portent le débit mensuel à des valeurs allant de 101 à 121 m<sup>3</sup>/s, d'avril à juin inclus (avec un sommet léger en mai). Elles sont dues essentiellement à la fonte des neiges, bien que des pluies se produisent également. Dès le mois de juillet, le débit baisse rapidement pour atteindre un plancher en août (40,9 m<sup>3</sup>/s). Dès septembre le débit remonte lentement vers un petit sommet de novembre (94,7 m<sup>3</sup>/s) puis baisse à nouveau sous l'effet de l'hiver et atteint son minimum en mars (85,7 m<sup>3</sup>/s), minimum qui reste toujours franchement abondant.

Enfin, ces moyennes mensuelles ne sont que des moyennes et occultent des fluctuations plus prononcées sur de plus courtes périodes et selon les années.

Les débits sur les affluents du Gave de Pau aval ont été calculés par le modèle IRSTEA et la méthode analogique avec les données de la station du Gave de Pau à Bérenx (cf. Tableau suivant).

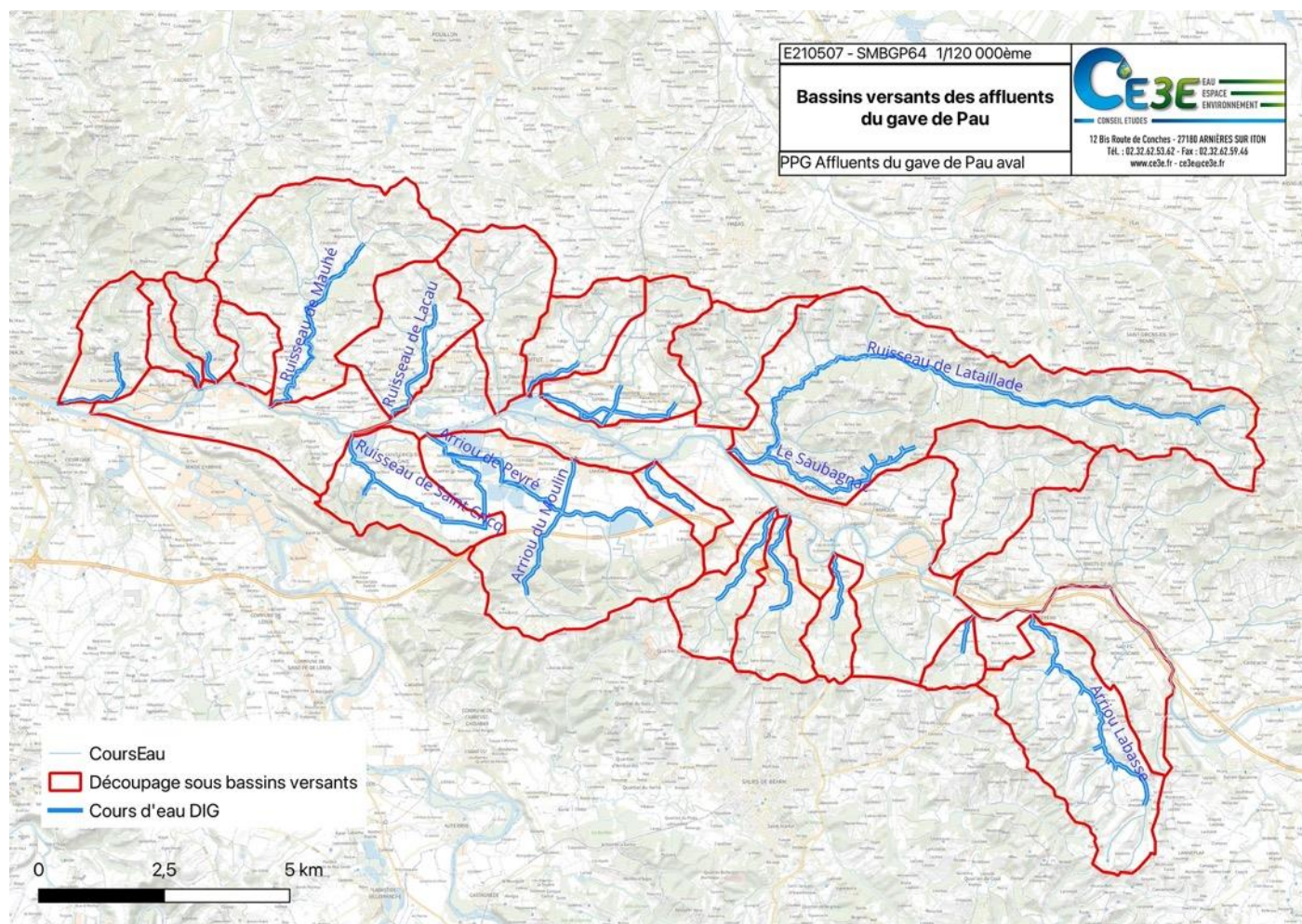


Figure 5 : Carte du découpage des bassins des affluents du Gave de Pau aval



Tableau 2 : Estimation des débits sur les affluents du Gave de Pau aval

Bassin versant	Surface (km²)	Par le modèle IRSTEA		Par la méthode analogique avec les données de la station du Gave de Pau à Bérenx						
		QMNA5	Module	QMNA5	Module	Q2	Q5	Q10	Q20	Q50
<b>Station du Gave de Pau à Bérenx (Q5501010)</b>	<b>2 575,00</b>	<b>24,600</b>	<b>84,920</b>	<b>23,000</b>	<b>81,100</b>	<b>480,000</b>	<b>630,000</b>	<b>730,000</b>	<b>820,000</b>	<b>940,000</b>
Ruisseaux de la Lataillade et Saubagnac	30,61	0,042	0,384	0,113	0,964	13,847	18,174	21,059	23,655	27,117
Ruisseaux de Glés et de Prède	6,82	0,005	0,053	0,019	0,215	4,166	5,468	6,336	7,117	8,158
Ruisseau St Cricq	6,45	0,004	0,029	0,017	0,203	3,983	5,228	6,058	6,805	7,801
Ruisseau Sarraillé, arriou de Peyré et du Moulin	19,27	0,021	0,156	0,065	0,607	9,561	12,549	14,541	16,333	18,724
Ruisseau de Mauhe	16,53	0,012	0,203	0,054	0,521	8,456	11,099	12,861	14,446	16,560
Ruisseau de Loulié	3,83	0,004	0,037	0,009	0,121	2,628	3,449	3,996	4,489	5,146
Ruisseau de l'Esperance	4,48	0,005	0,048	0,011	0,141	2,974	3,904	4,523	5,081	5,825
Ruisseau de Lacau	6,33	0,006	0,078	0,017	0,200	3,926	5,154	5,972	6,708	7,689
Ruisseau de Laborde	1,53	0,002	0,015	0,003	0,048	1,258	1,651	1,913	2,149	2,463
Ruisseau de Cauneille 3	4,31	0	0,001	0,011	0,136	2,886	3,787	4,388	4,929	5,651
Ruisseau de Cauneille 2	1,63	0,001	0,020	0,003	0,051	1,327	1,742	2,018	2,267	2,598
Ruisseau de Cauneille 1	2,42	0,001	0,029	0,005	0,076	1,815	2,383	2,761	3,101	3,555
Ruisseau de Bordes	4,47	0,001	0,010	0,011	0,141	2,969	3,897	4,516	5,072	5,815
Ruisseau d'Abet	1,60	0,001	0,014	0,003	0,050	1,304	1,711	1,983	2,227	2,553
Arriou Labasse	12,83	0,022	0,166	0,040	0,404	6,906	9,064	10,503	11,798	13,524
Arriou de Pichelay	2,48	0,002	0,018	0,006	0,078	1,856	2,436	2,822	3,170	3,634

Le tableau montre que les cours d'eau ont des débits faibles avec des étiages marqués et des assècs sur les parties amont de certains des cours d'eau.

Le ruisseau de Lataillade présente les débits les plus importants.

## 2.1.5 Patrimoine écologique, monuments historiques, sites inscrits et classés

### 2.1.5.1 Patrimoine naturel

Le bassin versant comprend les sites naturels remarquables, listés ci-dessous.

Tableau 3 : Patrimoine naturel sur le bassin (source Géoportail, INPN)

Type	Code	Nom
ZNIEFF de type 2	720012970	Réseau hydrographique du gave de Pau et ses annexes hydrauliques
Natura 2000	FR7200781	Gave de Pau (et certains affluents)
Natura 2000	FR7200784	Château d'Orthez et bords du gave

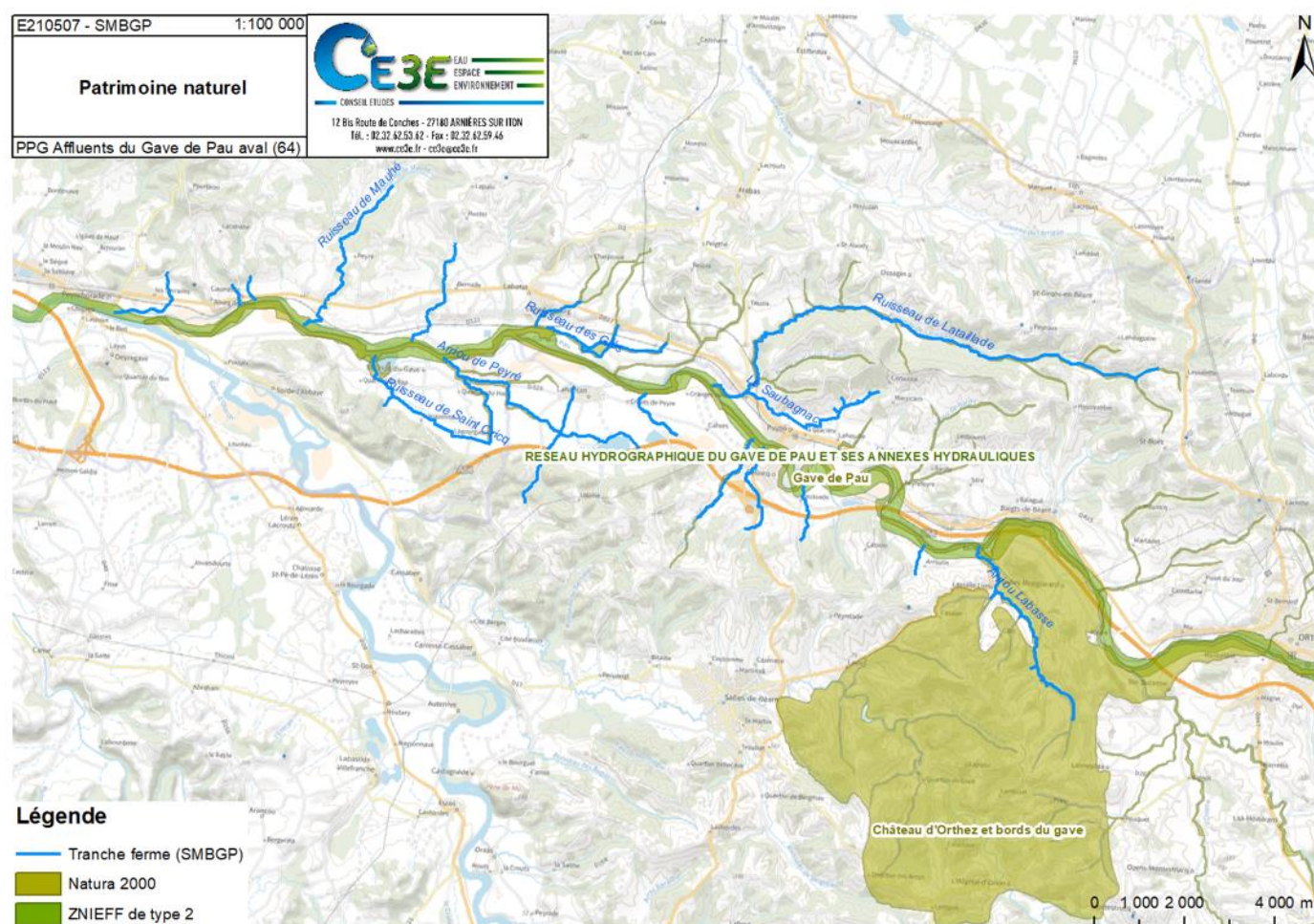


Figure 6 : Carte du patrimoine naturel

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dans le site N2000 du Gave de Pau :

- *Cottus aturi* - Chabot du Béarn, Chabot de l'Adour
- *Margaritifera margaritifera* - Moule perlière d'eau douce
- *Oxygastra curtisii* - Cordulie à corps fin
- *Gomphus graslinii* - Gomphe de Graslin
- *Austropotamobius pallipes* - Écrevisse à pattes blanches
- *Lampetra planeri* – Lamproie de Planer
- *Salmo salar* - Saumon atlantique

Espèces piscicoles présentes dans la ZNIEFF « Réseau hydrographique du gave de Pau et ses annexes hydrauliques » :

- *Abramis brama* (Linnaeus, 1758) Brème commune
- *Alburnus alburnus* (Linnaeus, 1758) Ablette
- *Anguilla anguilla* (Linnaeus, 1758) Anguille d'Europe, Anguille européenne
- *Barbus barbus* (Linnaeus, 1758) Barbeau fluviatile
- *Chondrostoma toxostoma* (Vallot, 1837) Toxostome, Sofie, Soiffe
- *Cottus gobio* (Linnaeus, 1758) Chabot, Chabot commun
- *Esox lucius* (Linnaeus, 1758) Brochet
- *Gobio gobio* (Linnaeus, 1758) Goujon
- *Ictalurus punctatus* (Rafinesque, 1818) Barbue de rivière, Barbue d'Amérique
- *Leuciscus leuciscus* (Linnaeus, 1758) Vandoise
- *Perca fluviatilis* (Linnaeus, 1758) Perche
- *Rutilus rutilus* (Linnaeus, 1758) Gardon
- *Salmo salar* (Linnaeus, 1758) Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique
- *Salmo trutta fario* (Linnaeus, 1758) Truite fario
- *Salmo trutta trutta* (Linnaeus, 1758) Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe
- *Scardinius erythrophthalmus* (Linnaeus, 1758) Rotengle
- *Tinca tinca* (Linnaeus, 1758) Tanche

#### 2.1.5.2 Patrimoine bâti

La législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

**Le classement** est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'État.

**L'inscription** est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme. Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

**Tous travaux, dans un périmètre de protection de site classé ou inscrit, doit donc avoir l'avis de la commission départementale des sites et de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Les protections patrimoniales, dont le périmètre de protection contient une partie d'un cours d'eau étudié, sont résumées ci-dessous :

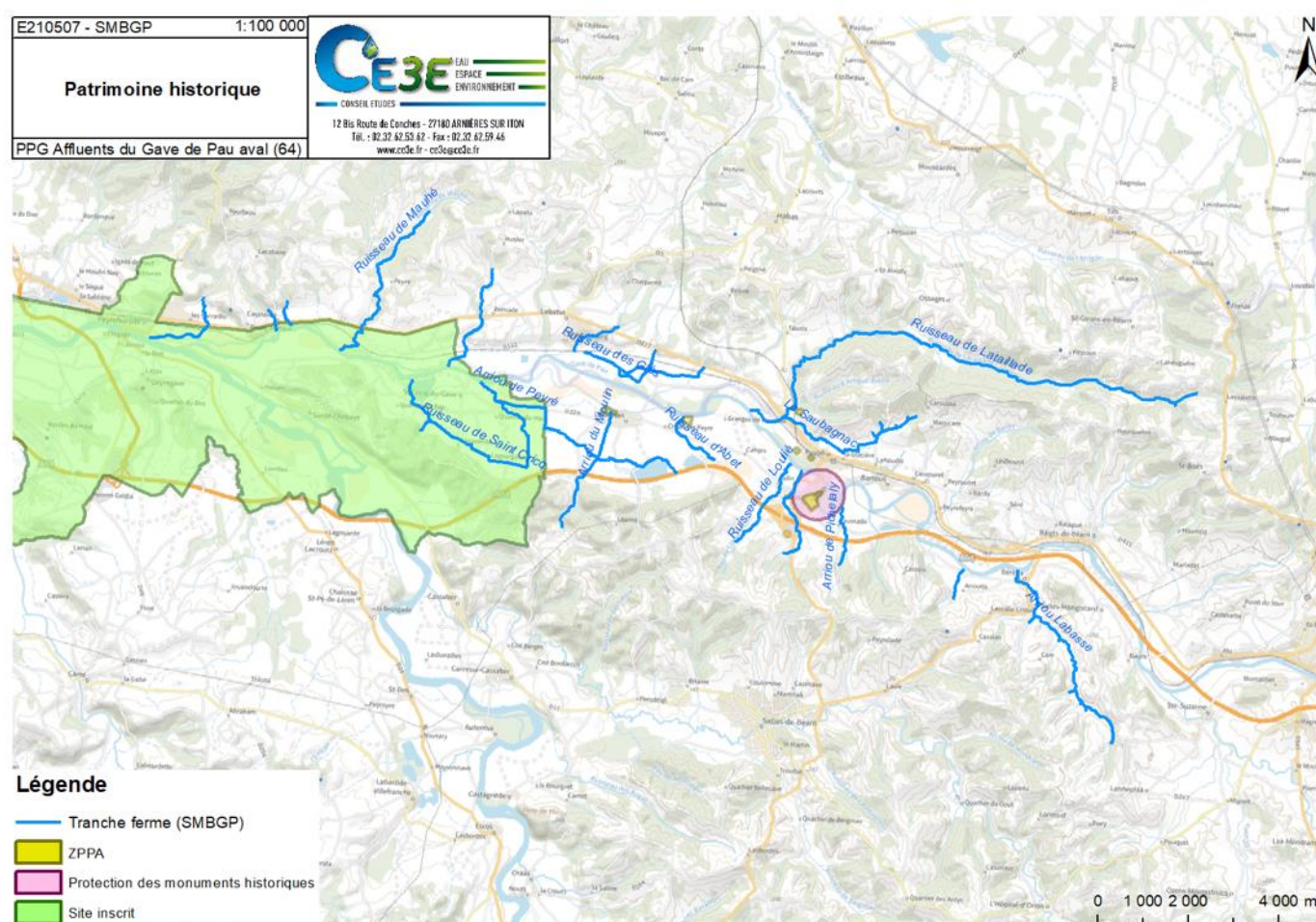


Figure 7 : Carte des protections patrimoniales sur les affluents étudiés

Tableau 4 : Protections patrimoniales sur les affluents étudiés (source DRAC)

Type	INSEE	Commune	Intitulé
Site inscrit	Communes aval		Gaves de Pau et d'Oloron
	64108	BELLOCQ	Ruines du château et ses abords (BELLOCQ)
Monument historique classé	64108	BELLOCQ	Château
	64108	BELLOCQ	Le bourg : vestiges de la bastide, église, cimetière, château fort, Moyen-Age.
	64112	BERENX	L'Eglise : église, cimetière, Moyen-âge, période moderne.
ZPPA	64305	LAHONTAN	Abet : église, cimetière, village, Moyen-Age.
	64305	LAHONTAN	Le Bourg de Lahontan : château, église, Moyen-Age; moulin.
	64461	PUYOO	Château de Lescar : tour de guet du XIIIème siècle, abbaye laïque et église du XVIème siècle.
	64461	PUYOO	Camp de Marlat : enceinte protohistorique.
	64461	PUYOO	Castra de Puyoo, Redoute : motte castrale médiévale.

## 2.1.6 Etat des masses d'eau

### 2.1.6.1 Objectifs d'état des masses d'eau superficielles

Le tableau suivant présente les 5 masses d'eau de la zone d'étude.

Masse d'eau	Nom	Objectifs retenus						Risque de non atteinte
		Global		Écologique		Chimique		
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Bon état	2021	BE	2021	Bon état	2015	
FRFR277A_8	Ruisseau de Larraton	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	
FRFR277A_9	Arriou de Peyré	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2015	
FRFR277A	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Bon état	2027	OMS	2027	Bon état	2015	I2M2, IPR
FRFR777	Les Gaves réunis (de Pau) du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2015	

Tableau 5 : Objectifs d'état pour les masses d'eau (source AEAG)

### 2.1.6.2 Etat des lieux DCE

L'état des masses d'eau est défini selon l'état des lieux de 2019.

#### 2.1.6.2.1 Ruisseau de Lataillade

L'état écologique est bon et l'état chimique est « non classé ». Il était bon en 2016.

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses et notamment l'azote d'origine agricole.

#### 2.1.6.2.2 Ruisseau de Larraton

L'état écologique est moyen et l'état chimique est « non classé ».

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides).

#### 2.1.6.2.3 Arriou de Peyré

L'état écologique est moyen et l'état chimique est « non classé ». Il était bon en 2016.

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides).

#### 2.1.6.2.4 Gave de Pau du confluent du Clamondé au confluent du gave d'Oloron

L'état écologique est moyen et l'état chimique est bon.

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides), la morphologie, la continuité et l'hydrologie.

### 2.1.6.3 Masses d'eau souterraines

La principale masse d'eau souterraine est la masse d'eau FRFG030 alluvions du gave de Pau.

L'objectif de bon état quantitatif est fixé à 2015 et le bon état chimique en 2027.

L'état actuel de la masse d'eau est bon au niveau quantitatif et mauvais au niveau qualitatif avec des problématiques liées aux nitrates d'origine agricole et à la pression des prélèvements.

## 2.1.7 Qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux

Il n'existe pas de stations de suivi de la qualité des eaux sur les affluents du gave de Pau sur la zone d'étude.

## 2.1.8 Qualité piscicole

### 2.1.8.1 PDPG

Les Plans Départementaux pour la Gestion Piscicoles des départements 40 et 64 ont été recensés afin d'analyser les données piscicoles. Des contacts ont été pris avec les deux fédérations de pêche FDAAPPMA 40 et 64.

Le contexte piscicole sur la zone d'étude fait partie du Gave aval. Les cours d'eau sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole (domaine cyprinicole) avec comme espèce repère le brochet.

Le contexte est perturbé. Les principales altérations sont la continuité écologique et la qualité des eaux.

La gestion préconisée est patrimoniale différée.

### 2.1.8.2 Données piscicoles

Au niveau de la partie de cours d'eau située dans le département des Landes (40), seules quelques données piscicoles existent sur le Ruisseau de Larraton (partie aval du ruisseau de Mauhé) et sur le Ruisseau de Lacau.

Sur le ruisseau de Larraton : les inventaires réalisés dans le cadre du PDPG montrent la présence des espèces suivantes : goujon, loche franche, truite arc en ciel et vairon.

Sur le ruisseau de Lacau, les inventaires réalisés dans le cadre du PDPG montrent la présence des espèces suivantes : truite fario et vairon

Aucun inventaire écrevisses n'a été réalisé sur le bassin du Gave de Pau dans le département des Landes.

Au niveau du département des Pyrénées Atlantiques (64), des inventaires piscicoles ont été réalisés ponctuellement dans le cadre du PDPG. Sur l'arriou de Labasse et le ruisseau de Lataillade.

Les espèces recensées sur l'arriou de Labasse sont essentiellement le vairon, accompagné de la loche franche et du goujon.

Sur le ruisseau de Lataillade, les espèces recensées sont essentiellement le vairon et le goujon accompagnés de la lamproie de Planer, l'anguille, la truite fario, la truite arc-en-ciel et la loche franche.

Des inventaires d'écrevisse autochtone ont également été réalisés sur les cours d'eau. Elle n'a été observée que sur la commune de St Giron sur une source affluent du ruisseau de Lataillade.

## 2.1.9 Les acteurs du territoire

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation :

- Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et sur l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : Introduction de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).
- Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) : Report de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, initialement applicable au 1er janvier 2016, au 1er janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. S'inscrit dans le contexte global d'évolution de l'intercommunalité.
- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : Renforce la représentation-substitution de ces EPCI à fiscalité propre au sein des syndicats compétents en matière de GEMAPI.

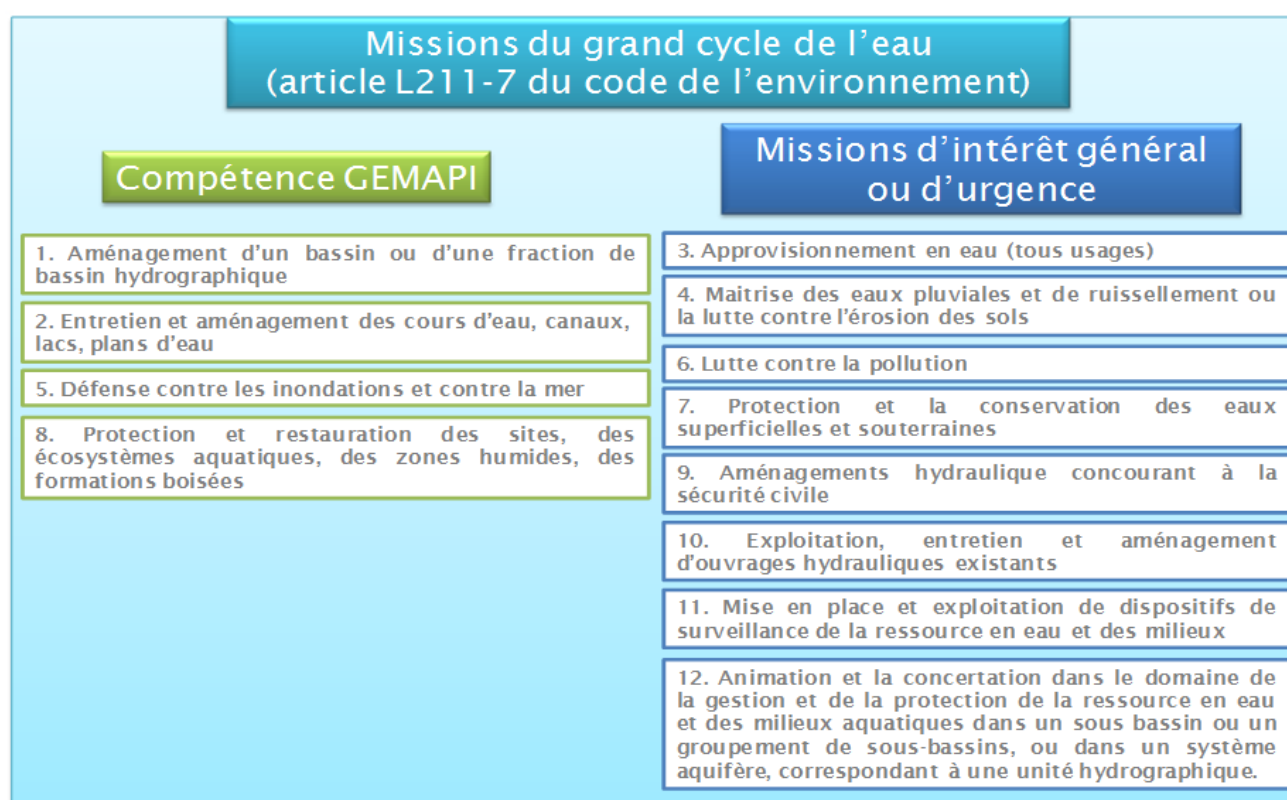


Figure 8 : Compétences GEMAPI et missions d'intérêt général ou d'urgence

### 2.1.9.1 Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP)

Le Syndicat a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

#### Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du Syndicat

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

Les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

#### Compétences à la carte exercées au choix des membres du Syndicat

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

### 2.1.9.2 Communautés de communes

Il y a 3 Communautés de Communes (CC) sur le territoire d'étude :

- CC Pays d'Orthe et Arrigans (au Nord)
- CC du Béarn des Gaves (au Sud)
- CC de Lacq-Orthez (à l'Est)



### 2.1.9.3 Communes

La zone d'étude est couverte par 17 communes :

Communes	Communauté de communes
Lahontan	Béarn des Gaves
Bérenx	
Orthez	Lacq Orthez
Salles-Mongiscard	
Bellocq	
Puyoô	
Ramous	
Baigts-de-Béarn	
Saint-Girons-en-Béarn	
Saint-Boès	
Lanneplaà	
Saint-Cricq-du-Gave	Pays d'Orthe et Arrigans
Cauneille	
Pouillon	
Misson	
Labatut	
Habas	
Peyrehorade	
Ossages	

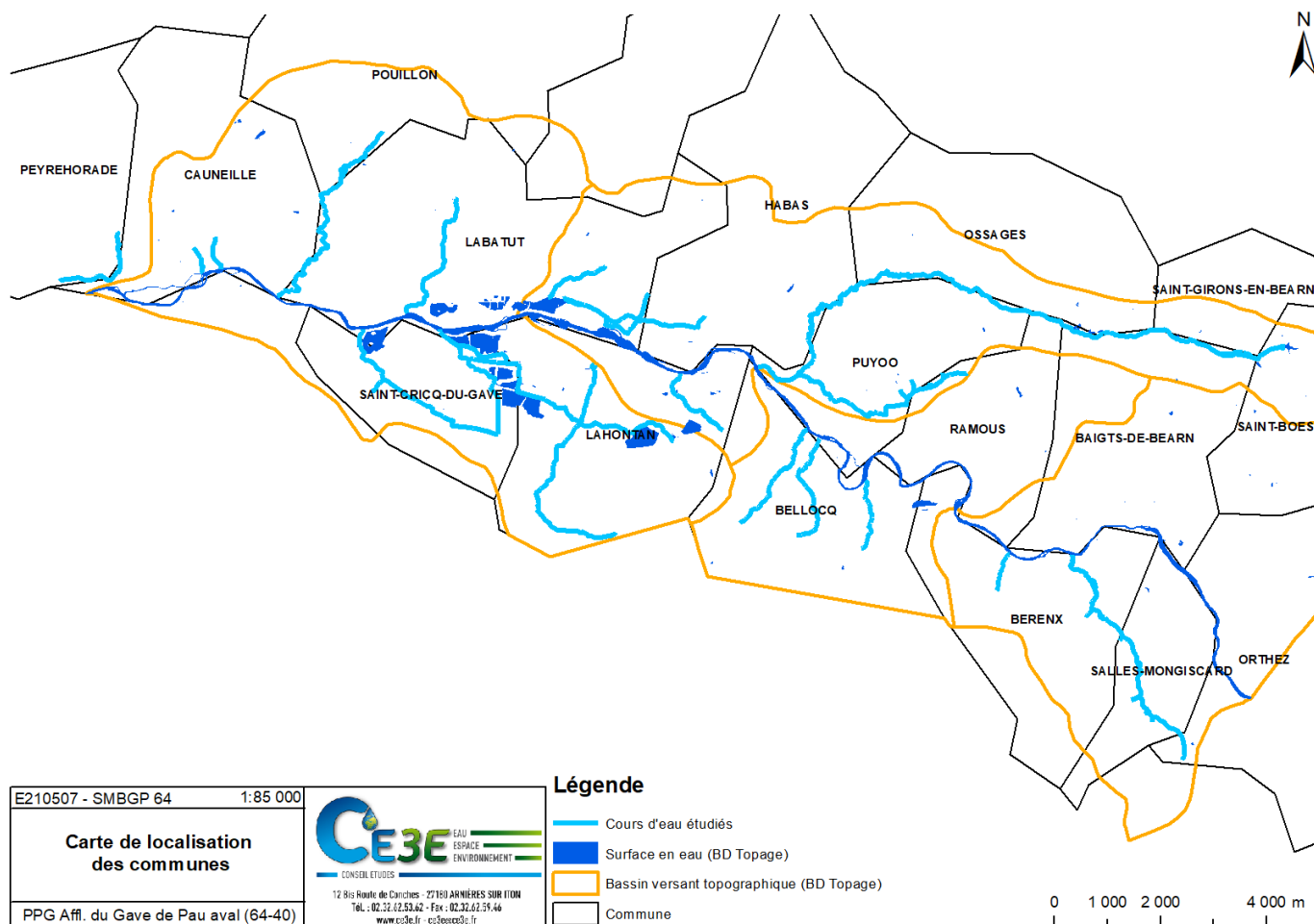


Figure 9 : Localisation des communes

## 2.1.10 Activités et usages sur le territoire d'étude

### 2.1.10.1 Prélèvements d'eau

Il existe deux types de prélèvements sur la zone d'étude :

- Des prélèvements pour l'AEP
- Des prélèvements pour l'irrigation.

Les prélèvements industriels concernent uniquement le gave de Pau.

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont majoritaires et représentent 1,2 million de m<sup>3</sup> pour l'année 2019. 100% des prélèvements sont réalisés dans la nappe.

L'irrigation représente quant à elle 900 000 m<sup>3</sup> pour la même année. Les prélèvements sont réalisés essentiellement dans les eaux de surface (49%) et dans la nappe (37%). Le reste se faisant dans des retenues.

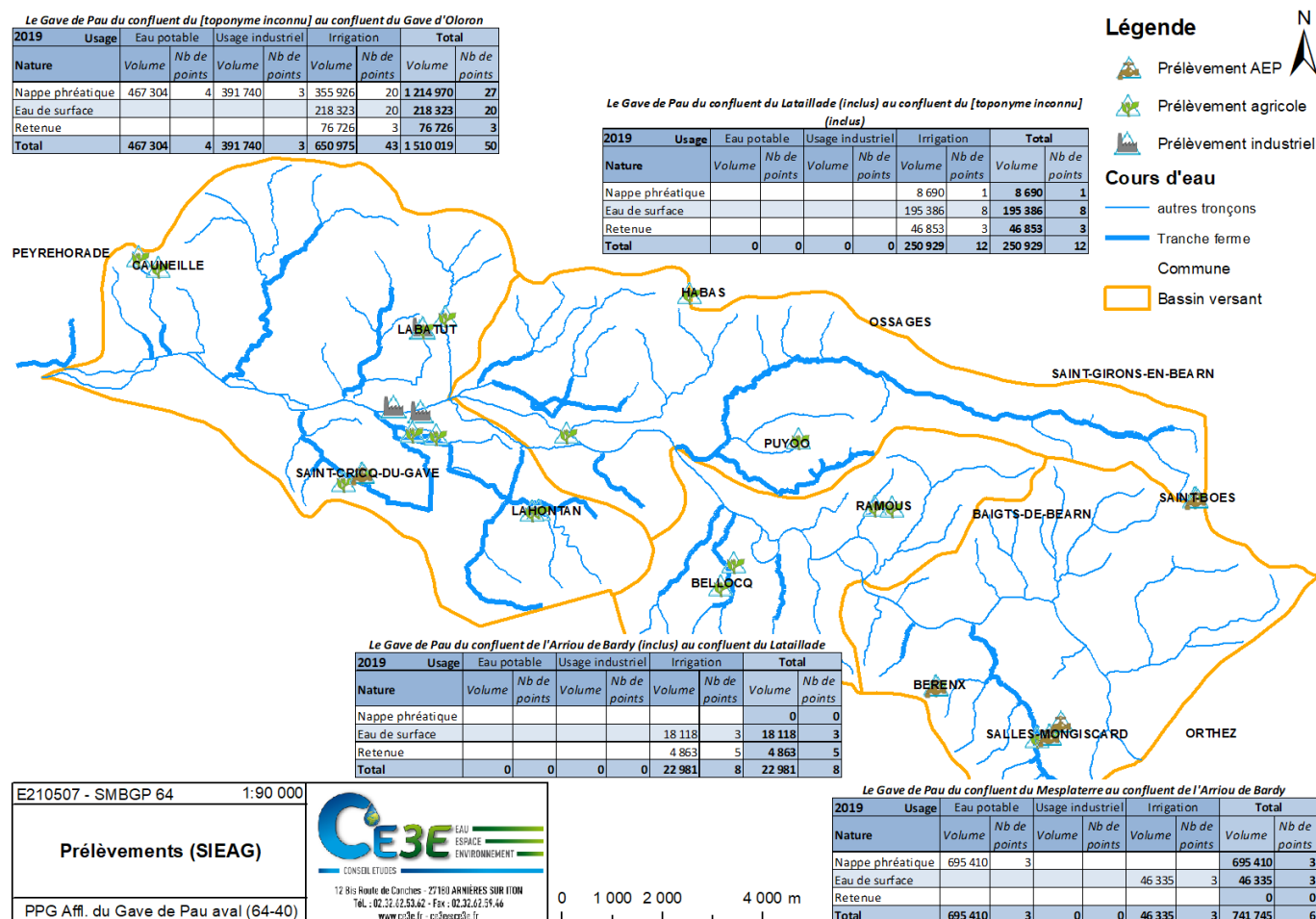


Figure 10 : Localisation des prélèvements (SIEAG)

## 2.1.10.2 Assainissement

Les Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) sont présentées dans la cartographie suivante. Les STEU qui sont présentes sur la zone d'étude sont conformes en équipement et en performance en 2019. Les rejets se font tous dans le Gave de Pau.

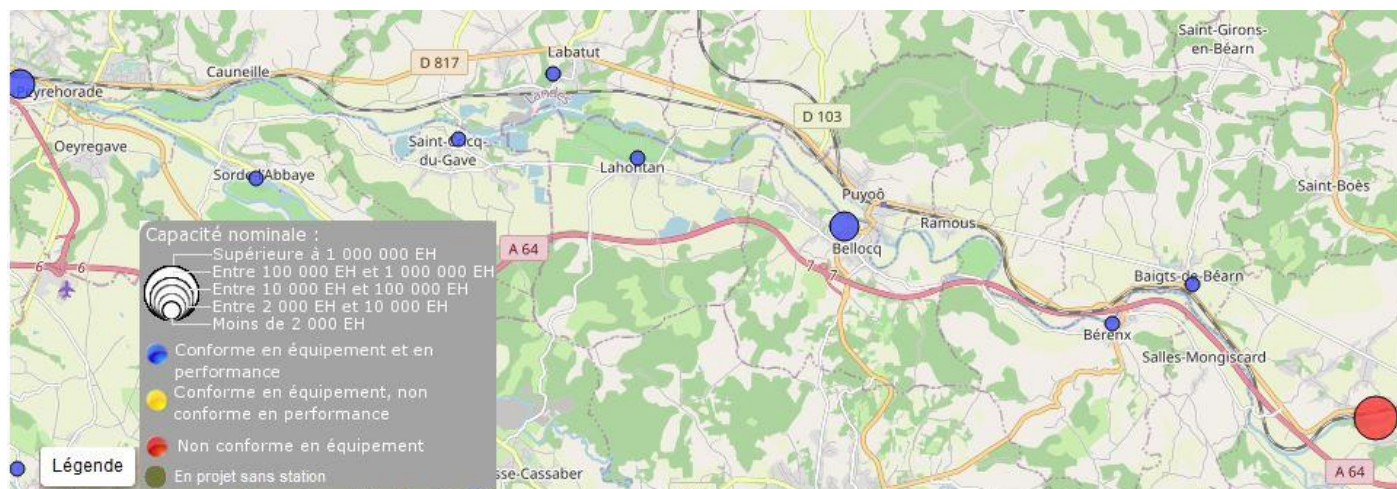


Figure 11 : Localisation des stations d'épuration (MTES)

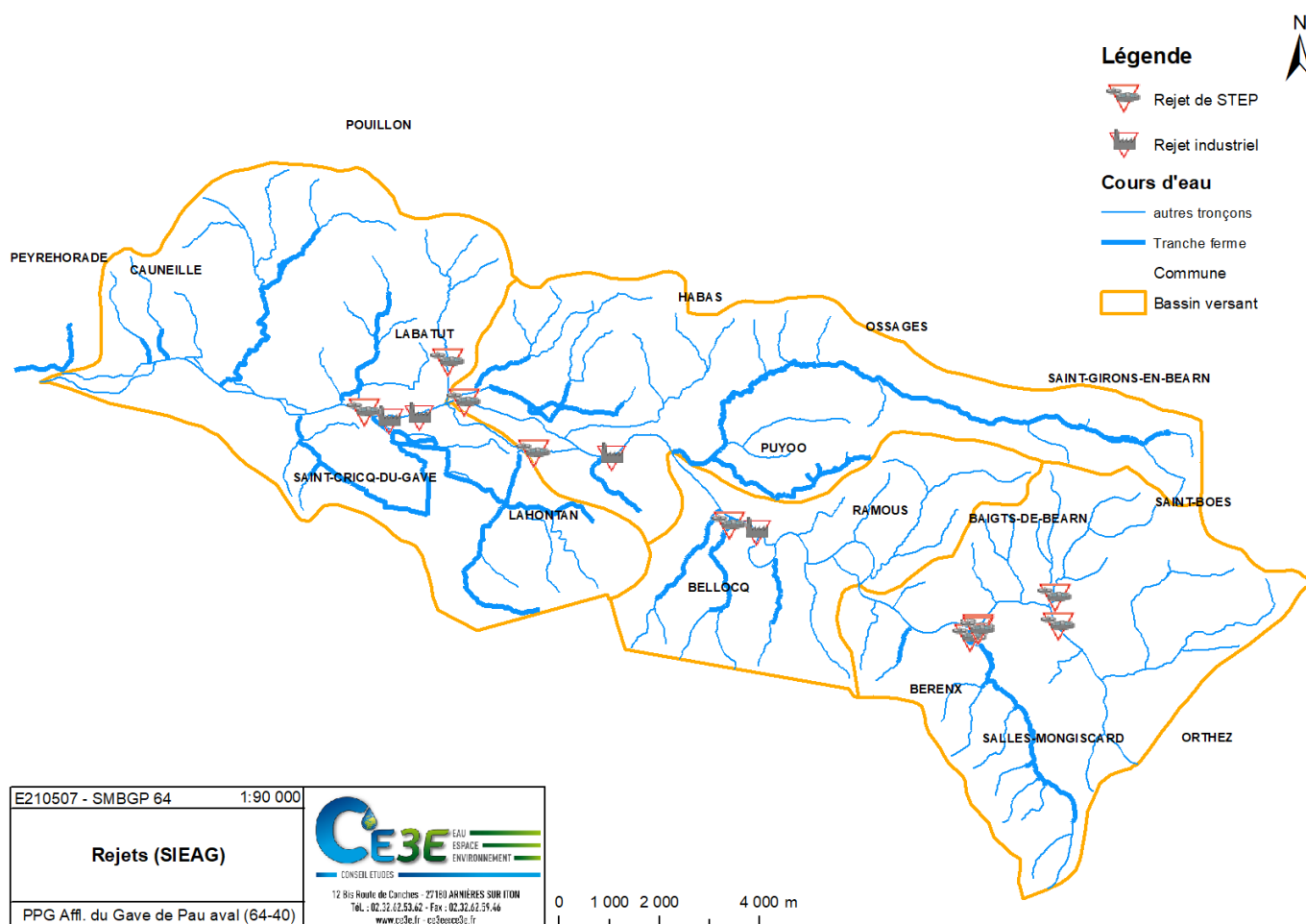


Figure 12 : Localisation des rejets (SIEAG)

### 2.1.10.3 Drainage

La carte suivante présente la surface de la SAU drainée sur les communes de la zone d'étude.

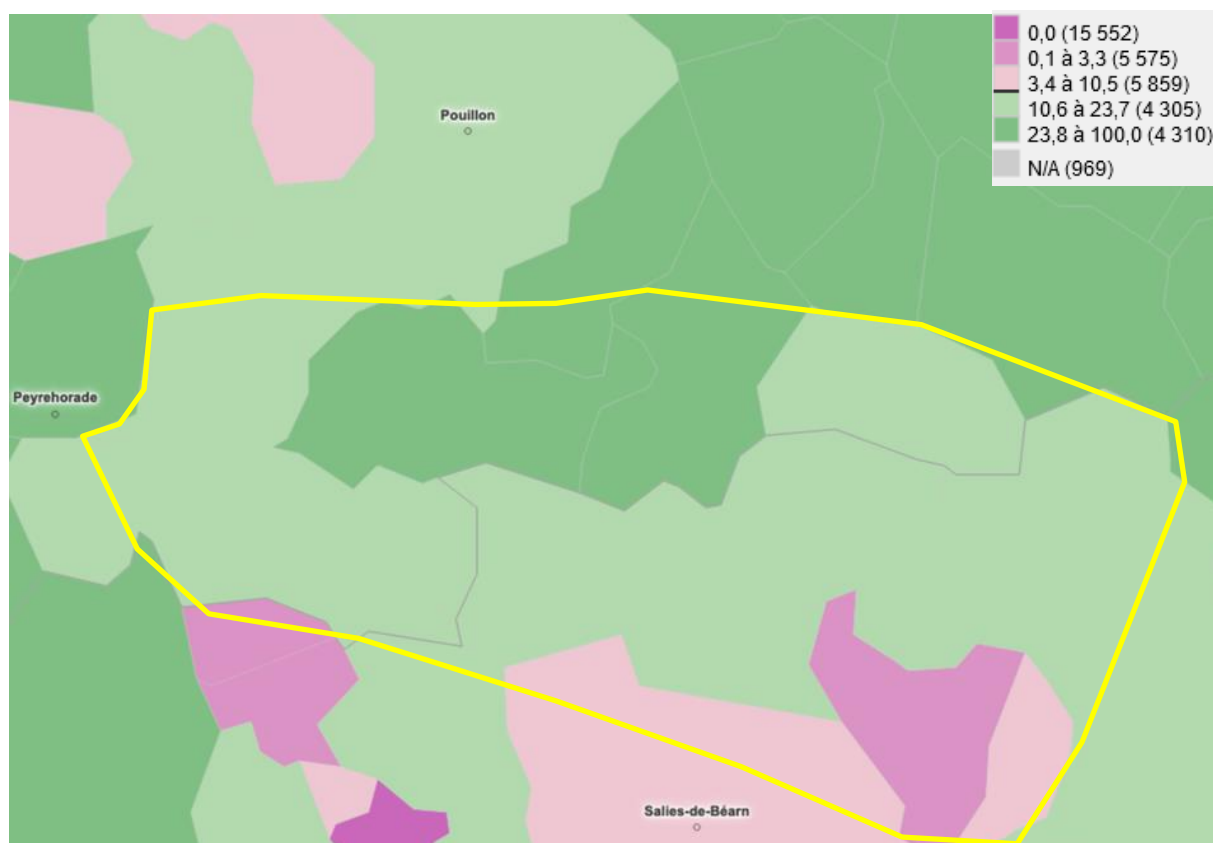


Figure 13 : Superficie drainée dans la SAU (%) (source : agreste)

Globalement, le pourcentage de la SAU drainée sur la zone d'étude est compris entre 11 et 20% (données RGA 2010).

Le plus fort pourcentage de surfaces drainées se rencontre sur les communes de Labatut et Habas (24 à 26% de la SAU).

Le plus faible est localisé sur la commune de Bérenx (1,1%)

Les drainages représentent des apports diffus importants de fertilisants et de produits phytosanitaires par les eaux de ruissellement et de drainage des zones de cultures.

Le phénomène de drainage provoque des crues plus importantes suivies par des étiages plus sévères puisque l'eau ne va plus alimenter les nappes superficielles et plus profondes ; de plus il assure un passage plus rapide des produits de traitement des parcelles (produits phytosanitaires) et des amendements (engrais).

Ainsi, ce facteur de perturbation peut entraîner la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux. Le drainage accélère également l'érosion du cours d'eau en générant du sur-débit dans les cours d'eau (incision notable sur le cours du ruisseau de Lataillade par exemple).

De la même façon, les eaux de ruissellement provenant des parcelles apportent des substances polluantes ainsi que des matières en suspension, accentuant les phénomènes de colmatage des substrats et la banalisation des habitats piscicoles.

#### 2.1.10.4 Pêche

Les affluents du gave de Pau sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole, et appartiennent au domaine privé.

Une association de pêche est présente :

- La gaule Puyoolaise

Elle regroupe en 2021 306 adhérents.

L'association possède des beaux sur les affluents du gave de Pau.

Elle réalise des déversements en truite fario et truite arc-en-ciel 5 fois dans l'année ?

Les poissons proviennent de sa propre pisciculture de Saint Girons où l'élevage des poissons est réalisé depuis l'éclosion des œufs jusqu'au grossissement avant déversement.

### 2.1.11 Synthèse du diagnostic

La synthèse du diagnostic, réalisé dans le cadre de la phase 1, est rappelée ci-dessous, le diagnostic complet étant fourni dans le rapport de la phase 1.

Masse d'eau	Cours d'eau	Continuité écologique	Hydromorphologie			Atouts
			Lit	Berges	Ripisylve	
<b>FRFRR277A-7</b>	Lataillade	Mauvaise	Incision générale, quelques embâcles problématiques, recalibrage du Saubagnac avec problèmes d'inondation	Berges uniformes sur le Saubagnac, érosions de berges menacent un sentier, érosion à Nassette.	Ripisylve diversifiée	Bonne diversité de faciès et granulométrie, boisements alluviaux
<b>FRFRR277A-8</b>	Larraton	Mauvaise	Incision général, remblais dans le lit, habitats peu diversifiés	Berges érodées avec incision, abreuvoirs non aménagés	Ripisylve continue en bon état général, charge en bois mort importante, localement manque d'entretien aval D817	Boisements alluviaux
<b>FRFRR277A-9</b>	Arriou de Peyré	Mauvaise	Recalibrage dans la traversée des parcelles agricoles	Berges uniformes abruptes et hautes	Déficit d'entretien de la ripisylve ou absence, Renouée	Qualité bonne en amont de l'autoroute au niveau des boisements
<b>FRFRR277A</b>	Gave aval Clamondé	Mauvaise	Cours des Glés et de Prède : recalibrés curés et souterrains, Espérance : fond bétonné. Incision parties aval Labasse, Bordes, Lacau et Cauneilles	Berges globalement en bon état mais très uniformes. Cours recalibrés dans la plaine agricole Altérées sur les Glés et Prède. Artificialisation dans Bérenx	Qualité bonne dans les boisements alluviaux amont autoroute. Déficit global d'entretien en aval. Absence sur les portions recalibrées	Boisements alluviaux
<b>FRFRR777</b>	Peyrehorade	Mauvaise	Bon état amont D817. Moyen à mauvais en aval car recalibré. Traces de curage	Berges en bon état amont D817. Etat mauvais en aval car berges uniformes abruptes et hautes	Bonne amont D817. Absence en aval	Boisements alluviaux

## 2.1.12 Concertation durant l'étude

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action, une forte communication a été amorcée par l'intégration des maires, des représentants communaux et inter-communaux, des riverains des cours d'eau et autres acteurs du territoire dès la phase d'état des lieux.

Le plan d'action ayant été défini dans le cadre d'une concertation, une communication reste prévue afin d'informer le public d'une part, et les riverains d'autre part.

Les porteurs de projet précisent ainsi :

- Les outils à dispositions du SMBGP seront mobilisés pour informer le public des actions qui seront mises en place : site Internet *www.smbgp.com*, campagnes d'affichages à proximité des chantiers, bulletins d'infos communaux et informations en Mairie.
- Les propriétaires concernés seront contactés individuellement chaque année par courrier afin d'obtenir leur accord préalable pour les travaux proposés. Le but sera de solliciter une autorisation de passage, de sensibiliser sur les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau (diffusion de documents de communication tels que le « guide du riverain pour l'entretien des cours d'eau » édité par le SMBGP) et enfin, dans certains cas et pour certains types de travaux, de proposer une convention encadrant les modalités d'entretien et de gestion à la suite des travaux menés.

Dans le cadre de l'étude, des échanges ont été réalisés avec les élus, les propriétaires d'ouvrages et les acteurs locaux. La synthèse des principaux échanges est présentée dans le tableau suivant.

DATE	INTERLOCUTEUR	OBJET
07/05/2021	Syndicat (Maxime PRAT)	Demande des données disponibles sur le territoire
19/05/2021	Toutes les communes du territoire	Envoi d'un questionnaire rivière concernant les problématiques inondations, les projets en cours ou à venir, la présence d'ouvrages problématiques, les propriétés cadastrales, ...). Seulement 3 communes ont répondu
19/05/2021	FDAAPPMA64 (Sylvain MAUDOU)	Demande des données piscicoles sur les cours d'eau concernés
19/05/2021	FDAAPPMA40 (V.RENARD)	Demande des données piscicoles sur les cours d'eau concernés
27/05/2021	Maire de Bérenx (JF BILLERACH)	Rencontre sur le terrain pour discuter des ouvrages au pont de Courtiade
28/05/2021	Mme LABOUYRIE	Visite de la retenue d'irrigation et concertation
02/06/2021	COFIL	Réunion de démarrage
02/06/2021	Madame DEROUINEAU	Visite du moulin de Camblat et concertation
02/06/2021	Mr PATOUILLE	Visite du moulin Sarthou et concertation
02/06/2021	Mr PIVERT	Visite du moulin de Courtiade et concertation
02/06/2021	Monsieur DOMERCQ BAREILLE	Visite du moulin du Becq et concertation
11/06/2021	DDTM (Philippe LASSALE)	Demande droits et règlements d'eau
20/09/2021	Mr LASSERRE	Visite du château de Lahontan et concertation
20/09/2021	Mr LARRIBAU	Visite du moulin Larroque et concertation

20/09/2021	Mr VALERIO	Visite du moulin d Houns et concertation
06/10/2021	Eric MARY (AAPPMA)	Demande données sur l'association de pêche
21/10/2021	COTECH	Réunion d'avancement de la phase 1
06/01/2022	COFIL	Réunion de présentation de la phase 1
28/07/2022	COTECH	Réunion de présentation de la phase 2
29/09/2022	COFIL	Réunion de présentation de la phase 2
05/12/2022	Communes du territoire	Demande parcellaire cadastral

Durant toute la durée de l'étude, des réunions COTECH (Comité Technique) au nombre de 2 et COFIL (Comité de Pilotage) au nombre de 3, ont eu lieu afin de créer un plan pluriannuel de gestion avec les acteurs du territoire et adapté aux enjeux de ce territoire. Les comptes rendus des réunions sont présentés en annexe n°2.

### 2.1.13 Prévention des inondations

Dans le cadre de ce plan de gestion, toutes les actions prévues sont programmées et orientées pour la Gestion des Milieux aquatiques (GEMA).

La défense contre les inondations fait l'objet de démarches spécifiques concernant la gestion des ouvrages de protection (digues et barrages écrêteurs de crues) déjà engagées par le maître d'ouvrage (SMBGP) dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention du risque inondation (PAPI).

Par contre, les actions du PPG qui favorisent la restauration / préservation des zones humides et l'expansion des crues dans les secteurs sans enjeux déjà existants ont un effet positif sur la réduction du risque inondation.

Sur les bassins versants des affluents du gave de Pau et sur le gave de Pau, des études hydrauliques sont réalisées pour permettre de préciser :

- Les débits caractéristiques des crues
- Les caractéristiques d'écoulements de l'aléa associé à ces crues (hauteur/vitesse)
- La cartographie des zones inondables pour les crues débordantes
- Les facteurs déterminants ces aléas : seuil de prise de moulins, ponts, embâcles, atterrissements, apports des affluents, endiguements, merlons, ...
- Les bénéfices de plusieurs solutions techniques visant à réduire l'aléa inondation

Les actions retenues sont ensuite développées dans le cadre du PAPI.

Sur le périmètre de l'étude en question, seule une étude hydraulique a été menée sur le Saubagnac à Puyoô et une sur le gave de Pau.

Également dans ce cadre, le SMBGP porte une opération d'aide à la protection des habitations (Dispositif ALABRI). Les informations relatives à ces démarches sont disponibles sur le site web du SMBGP (<https://smbgp.com>) ou directement au syndicat.

Ces actions diffèrent de l'aspect gestion du milieu aquatique qui fait l'objet de la présente DIG et du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) correspondant et n'y sont donc pas intégrées.



# CHAPITRE 3 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

## 3.1 DEMONSTRATION DE LA COHERENCE HYDROGRAPHIQUE DE L'UNITE D'INTERVENTION

L'étude du programme pluriannuel de gestion (PPG) a portée sur l'ensemble des affluents du gave de Pau du territoire aval du Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau.

Les objectifs globaux recherchés sont :

- La restauration de la continuité écologique.
- La renaturation des cours d'eau pour restaurer les fonctionnalités des habitats aquatiques et humides
- L'amélioration de la ripisylve permettant d'avoir une meilleure diversité possible de la végétation rivulaire avec des essences diversifiées en strates et en classes d'âges.
- La diversification des habitats aquatiques en gérant de manière raisonnée les embâcles présents.

## 3.2 PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS

### 3.2.1 Continuité écologique

#### 3.2.1.1 Problématique

**Soixante-douze sites d'ouvrages hydrauliques** ont été identifiés, sur l'ensemble du bassin versant des affluents du gave de Pau aval, toutes masses d'eau confondues. Ils génèrent pour certains des biefs importants et perturbent la continuité écologique (hydromorphologie, transport solide et libre circulation piscicole).

Les ouvrages recensés sont essentiellement des seuils ainsi que des passages busés et des ouvrages d'anciens moulins.

Ils sont généralement en bon état et ne sont pas structurant pour la grande majorité. Ils n'ont plus d'usages économiques. 90 % des ouvrages sont infranchissables par les poissons et bloquent le transport solide en raison d'une hauteur de chute importante et/ou de la gestion fixe ou fermée. Les faibles lames d'eau et les survitesses dans les passages busés sont également des facteurs aggravants.

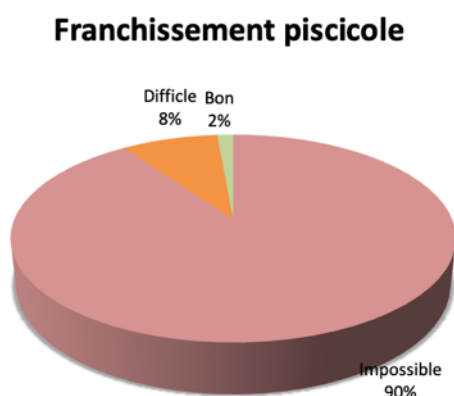


Figure 14 : Continuité écologique des ouvrages étudiés – Seuil Cassiet sur le ruisseau de Lataillade (CE3E)

Aucun cours d'eau n'est classé au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

### 3.2.1.2 Objectif

Les objectifs fixés pour les ouvrages sont :

- restaurer la continuité écologique (hydromorphologie, transport solide et libre circulation piscicole) sur les ouvrages ruinés problématiques,
- restaurer l'hydrodynamique fonctionnelle naturelle des cours d'eau par une renaturation ou une restauration hydromorphologique,
- aménager les ouvrages pour faciliter la libre circulation piscicole dans le cadre d'un scénario minimaliste d'équipement.

Une hiérarchisation cohérente des actions sur les ouvrages hydrauliques se fera selon :

- le rétablissement de la continuité depuis l'aval vers l'amont,
- le linéaire de cours d'eau décloisonné (gain écologique à reconnecter des habitats),
- la logique d'axe de continuité préférentiel,
- les opportunités d'intervention (demande des propriétaires),
- les ouvrages appartenant au domaine public (département ou commune).

***Nous avons axé nos propositions d'actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau présentant des potentialités piscicoles comme le ruisseau de Lataillade et des enjeux inondations comme sur l'arriou de Labasse.***

### 3.2.1.3 Actions spécifiques

Impact sur les compartiments		
Continuité écologique	Lit mineur	Ligne d'eau

La reconquête du bon état écologique passe par la restauration de l'hydromorphologie plus fonctionnelle et naturelle du cours d'eau. Il est donc proposé d'étudier la possibilité d'aménager les ouvrages pour améliorer la continuité écologique et renaturer le cours d'eau sur les sites ruinés ou sans usages économiques ou patrimonial.

Plusieurs types d'actions (hiérarchisés selon le gain écologique attendu) seront à envisager selon les enjeux du territoire :

- Restauration hydromorphologique et renaturation d'ouvrages ruinés ou très impactant.
- Démantèlement des organes vannés des ouvrages, tout en conservant un seuil résiduel.
- La gestion ouverte des éléments mobiles (vannes, batardeau, ...) en période de chômage des sites hydrauliques.

La renaturation de cours d'eau consiste à restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydromorphologiques du cours d'eau.

Le démantèlement ou l'effacement des ouvrages hydrauliques sont, dans tous les cas, justifiés par le fait qu'ils n'ont plus aucun rôle hydraulique ni de conformité avec leurs droits et règlements d'eau, et que leur suppression sera favorable à la restauration des fonctionnalités hydromorphologique et écologique des cours d'eau (diversification des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique).

**Avant toute action de renaturation des cours d'eau, une lettre d'accord du propriétaire sera formulée et une demande d'abrogation du droit d'eau établie.**



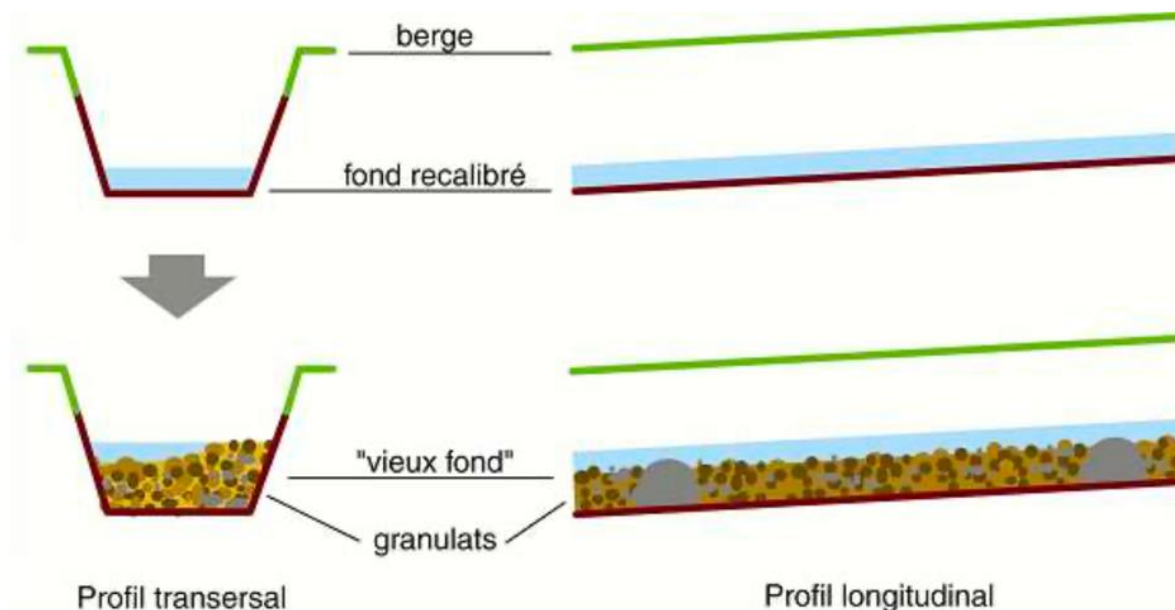
Figure 15 : Exemple de travaux RCE (CE3E)

Dans le cas du maintien des ouvrages hydrauliques, une gestion des ouvrages hydrauliques en période d'utilisation ou de chômage doit permettre de garantir la libre circulation des espèces piscicoles et le transport solide sédimentaire.

Dans le cas d'ouvrages complexes, des études d'ingénierie sont nécessaires au stade de l'étude de faisabilité des différents scénarii RCE.

Dans le cadre des passages busés problématiques, les travaux pourront être :

- la rehausse de la ligne d'eau dans la buse afin de faciliter le passage des poissons si aucune chute en aval n'est observée. Cette rehausse se fera par une recharge granulométrique en aval de la buse à partir de graves adaptées au cours d'eau (50 à 150 mm).
- L'étagement de la chute aval par des empierrements de type pré-barrages pour obtenir des chutes résiduelles de 0,2 m environ. Le linéaire d'étagement dépend de la hauteur de chute.
- La proposition de remplacement du passage busé par un pont cadre dont le fond sera ancré dans le substrat de manière à ne pas créer de chute en aval.



Les actions nécessitant plus de détail font l'objet de fiches actions spécifiques en annexe n°3.

### 3.2.1.3.1 ACTION LABA 1.1 : Seuil de Cournot - arriou de Labasse (LABA01) - annexe 3 p 41

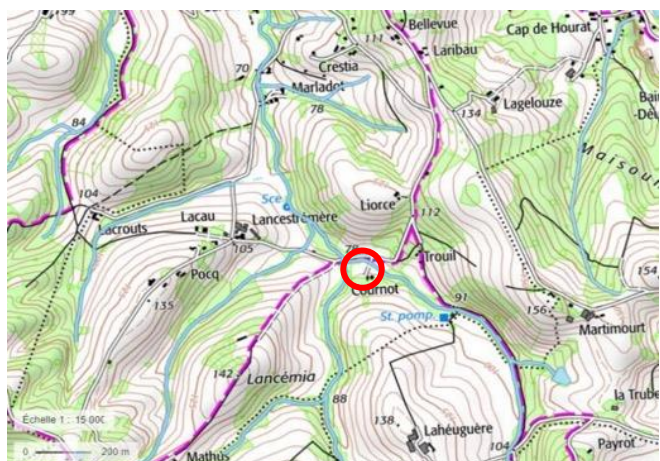


Ce seuil en béton est affouillé et n'a plus d'usages actuellement. Il bloque la continuité écologique sur le cours d'eau.

L'enjeu est essentiellement hydromorphologique et de restauration des habitats aquatiques.

L'action proposée consiste à supprimer le seuil et évacuer les gravats en décharge. Une recharge granulométrique sur un linéaire de 10 m environ et une épaisseur moyenne de 0,3 à 0,5 m est proposée stabilisée par des enrochements ancrés dans le lit.

### 3.2.1.3.2 ACTION LABA 1.2 Pont de Cournot - arriou de Labasse (LABA02) – annexe 3 p 43



Le seuil du pont de Cournot est infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute importante. L'enjeu est essentiellement la continuité écologique.

Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, il est proposé de réaliser une recharge granulométrique par l'aval sur 15 à 20 m environ stabilisée par des microseuils en enrochements ancrés dans le cours d'eau et franchissables par les poissons.

### 3.2.1.3.3 ACTION LABA 1.3 Seuil aval moulin du Becq - arriou de Labasse (LABA07) – annexe 3 p 45



Cet ancien seuil est à l'état de vestiges et gêne la continuité écologique. Il génère des érosions en rive droite en aval.

L'enjeu est essentiellement hydromorphologique.

Dans le cadre de la restauration hydromorphologique sur le site, il est proposé de reprendre les pierres présentes et les agencer de manière à favoriser la rugosité dans le lit.

### 3.2.1.3.4 ACTION LABA 1.4 Moulin de Courtiade - arriou de Labasse (LABA08)



Les ouvrages du moulin de Courtiade bloquent la continuité écologique. Le moulin est soumis à des inondations liées notamment au passage busé en aval sous capacitaire (cf. action suivante OH LABA09).

Les enjeux identifiés sont les inondations, la continuité et l'hydromorphologie.

Il est proposé de restaurer la continuité et l'hydromorphologie en réalisant une étude de maîtrise d'œuvre de restauration par suppression du seuil situé en amont au niveau du canal d'amenée de manière à faire passer l'intégralité du débit dans le bras principal. L'étude de maîtrise d'œuvre comprendra la réalisation de leviers topographiques par un géomètre expert, le dimensionnement des aménagements au niveau AVP et PRO.

### 3.2.1.3.5 ACTION LABA 1.5 Passage busé de Courtiade - arriou de Labasse (LABA09)



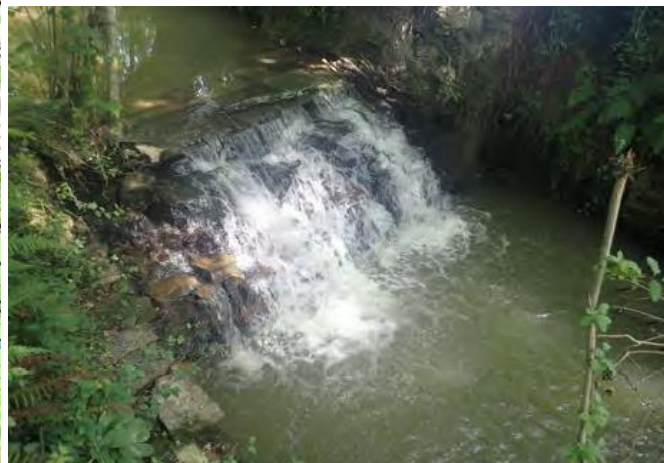
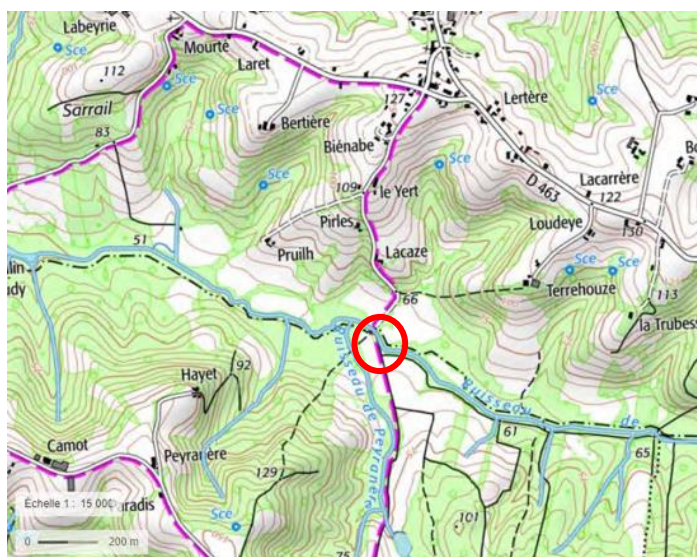
Le passage busé constitué de 7 buses est sous capacitaire et favorise la formation d'embâcles. Des problématiques d'inondations ont été soulevées par le propriétaire du moulin en amont.

Le principal enjeu identifié est l'inondation, avec la continuité écologique.

Il est proposé de réaliser une étude pour dimensionner les aménagements.

**Cette action n'est pas intégrée dans le programme car il s'agit d'un ouvrage communal appartenant à la commune de Bérenx. L'étude proposée sera réalisée par la commune sous assistance du SMBGP, tout comme les travaux.**

### 3.2.1.3.6 ACTION LAT 1.2 Seuil en Pierre sud LACAZE - Ruisseau de Lataillade (LAT06) – annexe 3 p 47

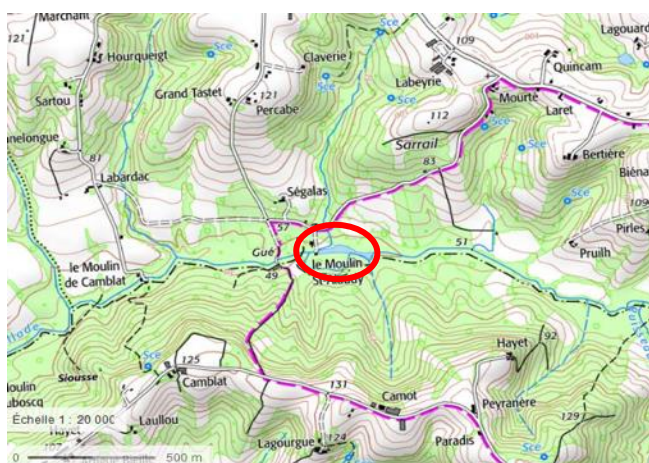


Le seuil en pierres bloque la continuité écologique en raison d'une hauteur de chute de 2 m et de sa position fixe.

Le principal enjeu identifié est la continuité, associé à l'enjeu hydromorphologie.

Il est proposé de supprimer le seuil et de stabiliser le lit par une succession de microseuils en blocs franchissable sur l'ensemble du remous de l'ouvrage.

### 3.2.1.3.7 ACTION LAT 1.3 Moulin Saint Alaudy - Ruisseau de Lataillade (LAT07)



Les ouvrages du moulin entravent la continuité écologique et altèrent la qualité et la diversité des habitats aquatiques.

Le principal enjeu identifié est l'hydromorphologie associé à la continuité.

Compte tenu de la complexité de l'ouvrage, il est proposé de réaliser une étude de restauration hydromorphologique multi scénarii.

**Cette action n'est pas intégrée dans le programme car le propriétaire souhaite conserver l'usage du Moulin.**

### 3.2.1.3.8 ACTION LAT 1.4 Gué aval Saint Alaudy - Ruisseau de Lataillade (LAT08) - annexe 3 p 49

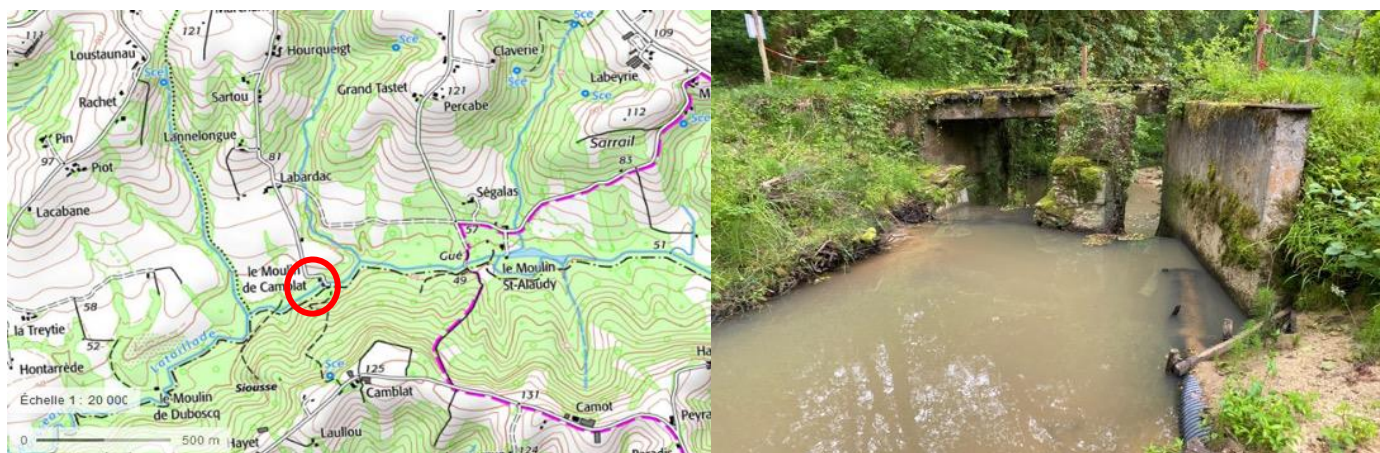


Le passage à gué est utilisé par les usagers. Le seuil du passage à gué, constitué par des poteaux EDF et des blocs, bloque le passage des poissons.

Le principal enjeu identifié est la continuité.

Il est proposé d'améliorer le franchissement piscicole tout en conservant l'usage par réagencement de blocs en aval du passage à gué et enlèvement des poteaux EDF en travers qui seront évacués en décharge.

### 3.2.1.3.9 ACTION LAT 1.5 Gué Moulin de Camblat - Ruisseau de Lataillade (LAT09)



Les ouvrages du moulin de Camblat sont en mauvais état. Ils bloquent la continuité écologique.

Le principal enjeu identifié est la continuité, associé à l'enjeu hydromorphologie.

Il est proposé en concertation avec la propriétaire de réaliser une étude de restauration de la continuité écologique de manière à dégrader le seuil de 1 m et de conserver l'alimentation du plan d'eau par une dérivation. L'étude de maîtrise d'œuvre comprendra la réalisation de leviers topographiques par un géomètre expert, le calcul hydraulique simple pour la répartition des débits pour l'alimentation de la dérivation, le dimensionnement des aménagements au niveau AVP et PRO.

**Cette action n'est pas intégrée dans le programme car le propriétaire souhaite conserver l'usage du Moulin.**



### 3.2.1.3.10 ACTION LAT 1.6 Moulin de Duboscq - Ruisseau de Lataillade (LAT10)

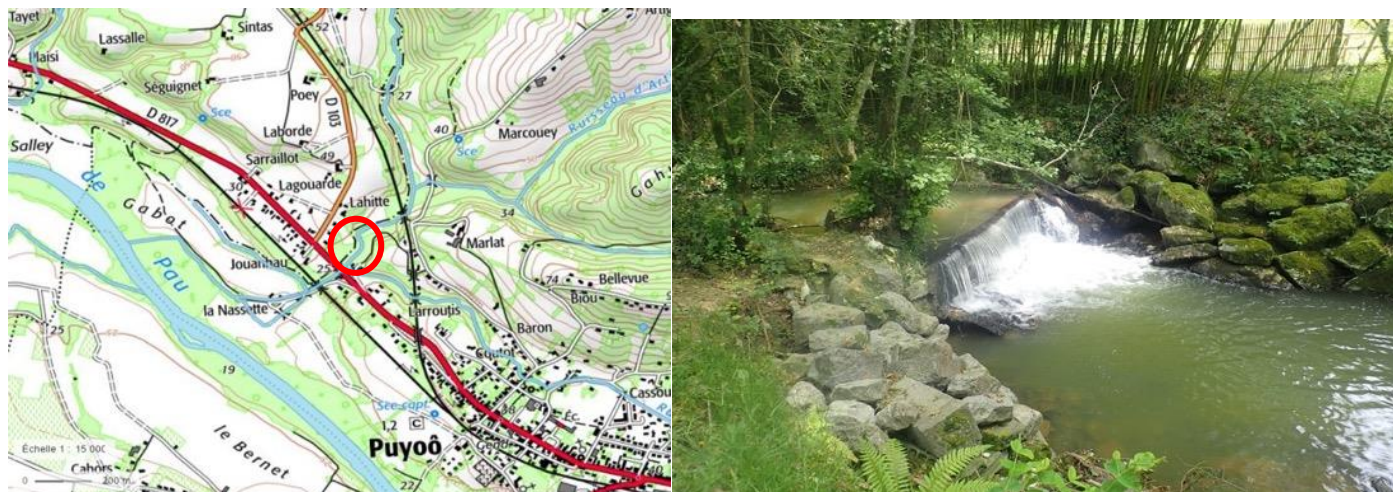


Les ouvrages du moulin de Duboscq sont à l'état de vestiges. Il ne reste que le seuil résiduel dont la chute bloque la continuité écologique.

Le principal enjeu identifié est la continuité.

Il est proposé de réaliser une étude de suppression du seuil ruiné et de renaturation hydromorphologique du cours d'eau afin de remettre le cours d'eau à gabarit et de combler la fosse de dissipation pour rétablir une pente sur le cours d'eau.

### 3.2.1.3.11 ACTION LAT 1.7 Seuil Cassiet - Ruisseau de Lataillade (LAT12)

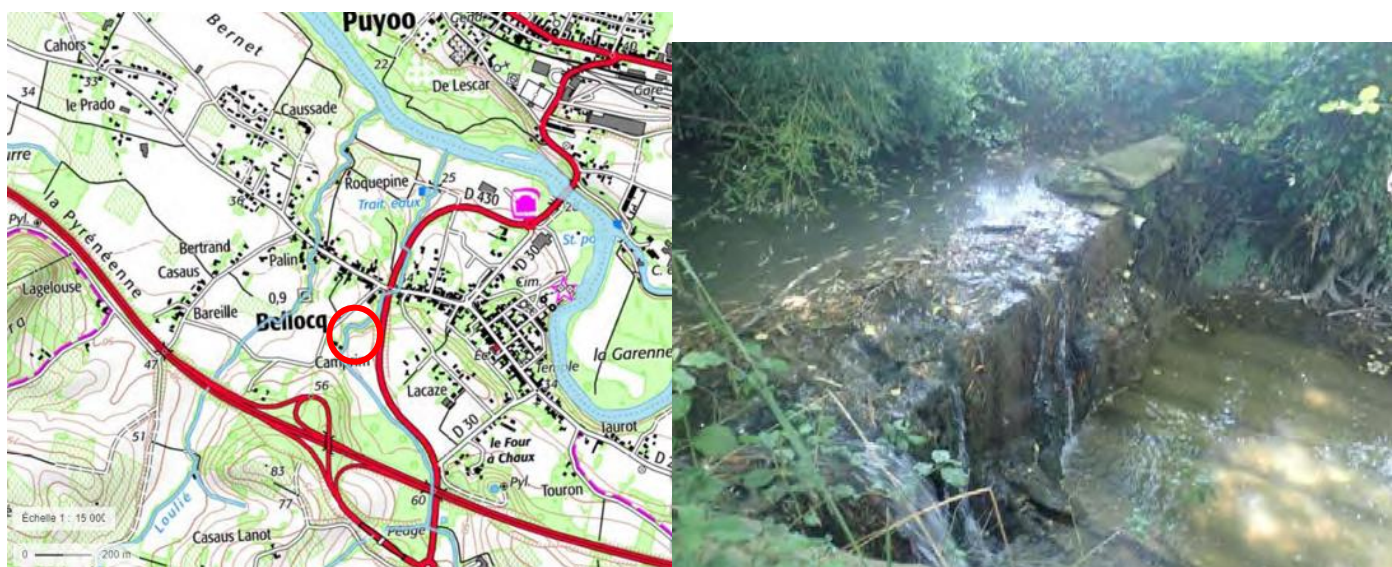


Il s'agit du premier ouvrage depuis le gave de Pau. Il est constitué par un seuil vertical en béton qui bloque la continuité écologique

Le principal enjeu identifié est la continuité.

Il est proposé de réaliser une étude de suppression du seuil et d'étagement de la chute par des micros-seuils franchissables. L'étude permettra au travers de calculs simples de lignes d'eau de vérifier que la suppression n'impacte pas la tenue du pont SNCF sur l'amont.

### 3.2.1.3.12 ACTION ES1.1 Seuil de Crampin - Ruisseau de l'Esperance (ES02) - **annexe 3 p 51**



Ce seuil en béton de 1,35 m de hauteur de chute bloque la continuité écologique.

Le principal enjeu identifié est la continuité et l'hydromorphologie.

Il est proposé de supprimer l'ouvrage et de réaliser des microseuils franchissables pour stabiliser le profil en long du cours d'eau.

#### 3.2.1.4 *Couts globaux*

L'ensemble des études préalables RCE sur les ouvrages hydrauliques est évalué 23 000,00 euros HT pour 3 sites hydrauliques.

Le montant estimatif des travaux de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique est évalué à 189 000,00 euros H.T.

#### 3.2.1.5 *Maitrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire*

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

Les travaux sont soumis à déclaration ou à autorisation selon l'article R214-1 du code de l'environnement (rubriques 3.1.2.0 et 3.1.4.0). Ils peuvent faire l'objet d'une DIG sur les parcelles privées.

**Des conventions de travaux et d'abandon du droit d'eau seront passées entre le Syndicat et les propriétaires et seront annexées au dossier.**

#### 3.2.1.6 *Indicateurs*

Indicateurs d'action (nombre d'ouvrages traités, taux d'étagement, ...)

#### 3.2.1.7 *Partenaires techniques*

Bureau d'études, Maître d'œuvre, Fédération de pêche, OFB, DDT

## 3.2.1.8 Chiffrage global des actions sur les ouvrages hydrauliques

Tableau VI : Actions sur les ouvrages

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Code CE3E	Nom de l'ouvrage	Nature de l'action	Coût études (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité
FRFR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2	2	1	LABA1.1	LABA01	Seuil de Coumot	Suppression et mise en décharge des gravats. Recharge granulométrique sur 20 m au droit du seuil et en aval		8 000,00 €	3
FRFR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2	2	1	LABA1.2	LABA02	Pont de Coumot	Recharge granulométrique sur 30 m en aval avec micro seuils		15 000,00 €	3
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.3	LABA07	Seuil	Restauration hydromorphologique sur 20 ml par reprise des pierres,		3 000,00 €	2
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.4	LABA08	Moulin de Courtiade	restauration hydromorphologique par suppression du seuil amont canal d'aménée	5 000,00	8 000,00 €	1
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Ossages	LAT3	1	8	LAT1.2	LAT06	Seuil Lacaze	Suppression du seuil et stabilisation du profil en long par microseuils franchissables		25 000,00 €	2
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Ossages	LAT3	1	8	LAT1.4	LAT08	Gué aval Saint Alaudy	Amélioration du franchissement du gué		10 000,00 €	2
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Habas	LAT10	1	9	LAT1.6	LAT10	Seuil Moulin de Duboscq	Etude de suppression du seuil ruiné et de renaturation hydromorphologique	10 000,00	45 000,00 €	2
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT1.7	LAT12	Seuil Cassiet	Suppression du seuil et étagement de la chute avec micro seuils.	8 000,00	50 000,00 €	1
FRFR277A_8	Ruisseau de l'Espérance	Bellocq	ES2		5	ES1.1	ES02	seuil Camprin	Suppression du seuil et étagement de la chute avec micro seuils.		25 000,00 €	2
										23 000,00 €	189 000,00 €	

### 3.2.1.9 Carte des actions sur les ouvrages

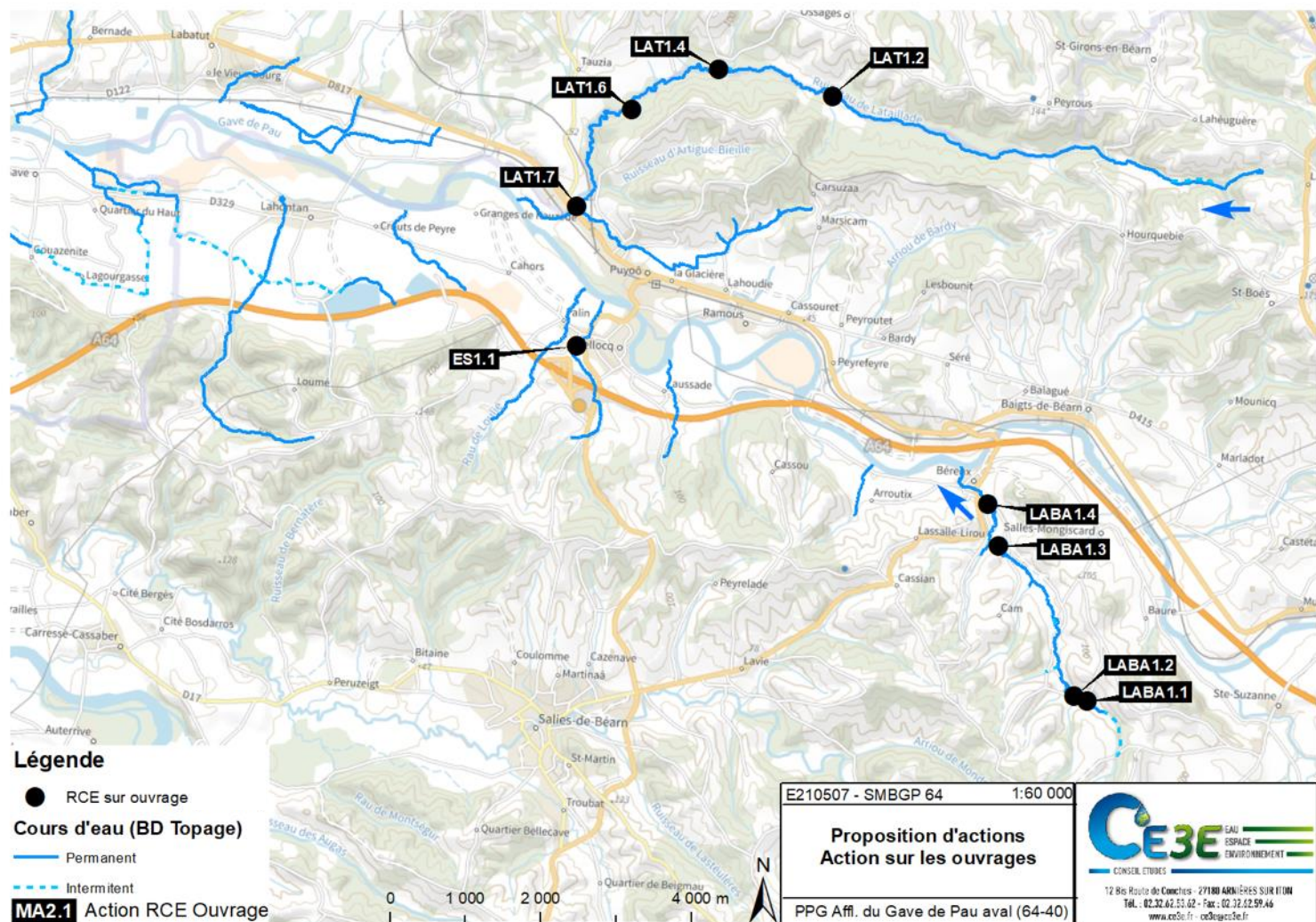


Figure 16 : Carte des actions sur les ouvrages

## 3.2.2 Renaturation de cours d'eau

### 3.2.2.1 Problématique

Sur le bassin versant des affluents du gave de Pau aval, l'hydromorphologie des cours d'eau est localement altérée par les travaux de recalibrage survenus par le passé ainsi que la présence d'ouvrages hydrauliques qui bloquent la continuité écologique et qui influencent la ligne d'eau et la qualité des habitats en amont.

L'impact des ruissellements a favorisé l'incision du cours d'eau et le décapage des substrats laissant apparaître la roche mère. Il n'y a plus de diversité d'habitats pour les espèces aquatiques sur ces secteurs-là. L'incision entraîne la sape des berges qui s'érodent et se verticalisent par incision entraînant une ripisylve perchée.

Des problématiques de surlargeurs de cours d'eau, de sédimentation, de perte de diversité d'habitats et de discontinuité hydraulique et écologique sont apparues.

Même si la restauration de la continuité écologique par les actions proposées sur les ouvrages hydrauliques permettra de remédier localement et partiellement à ces problématiques, certains secteurs doivent faire l'objet de renaturations spécifiques.



Figure 17 : Altération hydromorphologique sur le Mauhé

### 3.2.2.2 Objectif

La renaturation de cours d'eau consiste à restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydro-morphologiques du cours d'eau (recharge granulométrique notamment) pour atteindre ou contribuer au bon état sur la masse d'eau.

La diversification des habitats aquatiques permettra de restaurer des zones favorables pour vie et la reproduction de la faune invertébrée et piscicole.

**Compte tenu de l'absence de potentialités sur les cours d'eau recalibrés de la plaine agricole du gave de Pau, ceux-ci ne font pas l'objet de propositions de renaturation.**

### 3.2.2.3 Actions spécifiques

Impact sur les compartiments		
Lit mineur	Berge ripisylve	Annexes

Un schéma de renaturation des fonctionnalités hydro-morpho-écologiques est proposé sur les portions de cours d'eau concernées.

Les travaux de renaturation consistent en :

- La recharge granulométrique afin de reconstituer un lit avec des habitats diversifiés. Cet apport massif de graves grossières (cailloux et graviers) doit permettre de compenser la perte du stock naturel liée à l'incision du lit. Dans tous les cas, les graves seront sélectionnées en fonction des graves rencontrées sur des tronçons naturels du cours d'eau. Les graves doivent être mobilisables lors des crues de manière à diversifier les habitats et rétablir le bon fonctionnement hydromorphologique et hydrodynamique du cours d'eau. Un apport de graves sur une épaisseur de 0,5 m est une moyenne mentionnée dans la bibliographie. Des seuils de fond permettront de stabiliser le profil en long de la recharge granulométrique.
- La restauration morphologique de portions de cours d'eau rectifiées avec méandrage par des banquettes de graves végétalisées par des héliophytes, talutage des berges, végétalisation du talus et plantations en crête de berge.
- La diversification des habitats aquatiques par mise en place de blocs créant des abris.



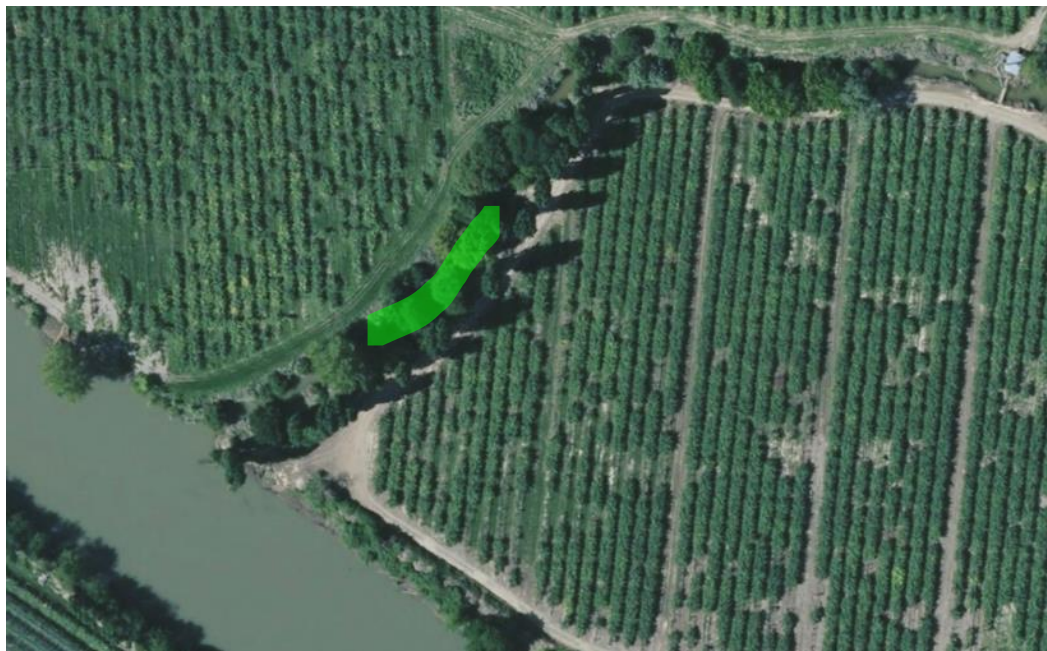
CE3E : Une longue et riche expérience diversifiée en ingénierie écologique depuis sa création au début des années 1990. Restauration hydromorphologique du ruisseau de Loiseau dans le parc de Senonches - MOE CE3E 2006-2008 - Ville de Senonches (28) - Syndicat Intercommunal du secteur rural de Senonches



Figure 18 : Exemple de renaturation de cours d'eau (CE3E)

### 3.2.2.3.1 Action MA2.1 – annexe 3 p 53

Située sur la commune de Labatut en amont de la confluence avec le gave, l'action consiste à supprimer les gravats qui ont été mis dans le lit pour réaliser un franchissement et renaturer le cours d'eau sur un linéaire de 50 m environ par stabilisation des berges avec cordon de graves, méandrage du lit et recharge granulométrique si nécessaire. Un franchissement agricole sera mis en place au moyen d'un passage à gué réalisé en blocs.



### *3.2.2.4 Coûts globaux*

Le montant global des travaux de renaturation des cours d'eau est évalué à environ 40 000,00 euros HT.

### *3.2.2.5 Maîtrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire*

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

Les travaux sont soumis à déclaration selon l'article R214-1 du code de l'environnement (rubriques 3.1.2.0 et 3.1.4.0). Ils peuvent faire l'objet d'une DIG sur les parcelles privées.

### *3.2.2.6 Indicateurs*

Indicateur d'action (linéaire de cours d'eau traité, ...).

### *3.2.2.7 Partenaires techniques*

Bureau d'études, Maître d'œuvre, Fédération de pêche, DDT, OFB, ...



### 3.2.2.8 Chiffrage global des travaux de renaturation

Tableau VII : Actions de renaturation des cours d'eau

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire (m)	Coût unitaire/mI€ HT)	Coût études (€ HT)	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA2	5	19	MA2.1	Enlèvement des gravats dans le lit, renaturation par méandrage, banquettes à hélrophytes. Aménagement d'un passage à gué	50	500,00 €		40 000,00 €	1
<b>TOTAL</b>								<b>50</b>			40 000,00 €	

## 3.2.2.9 Carte des renaturations de cours d'eau

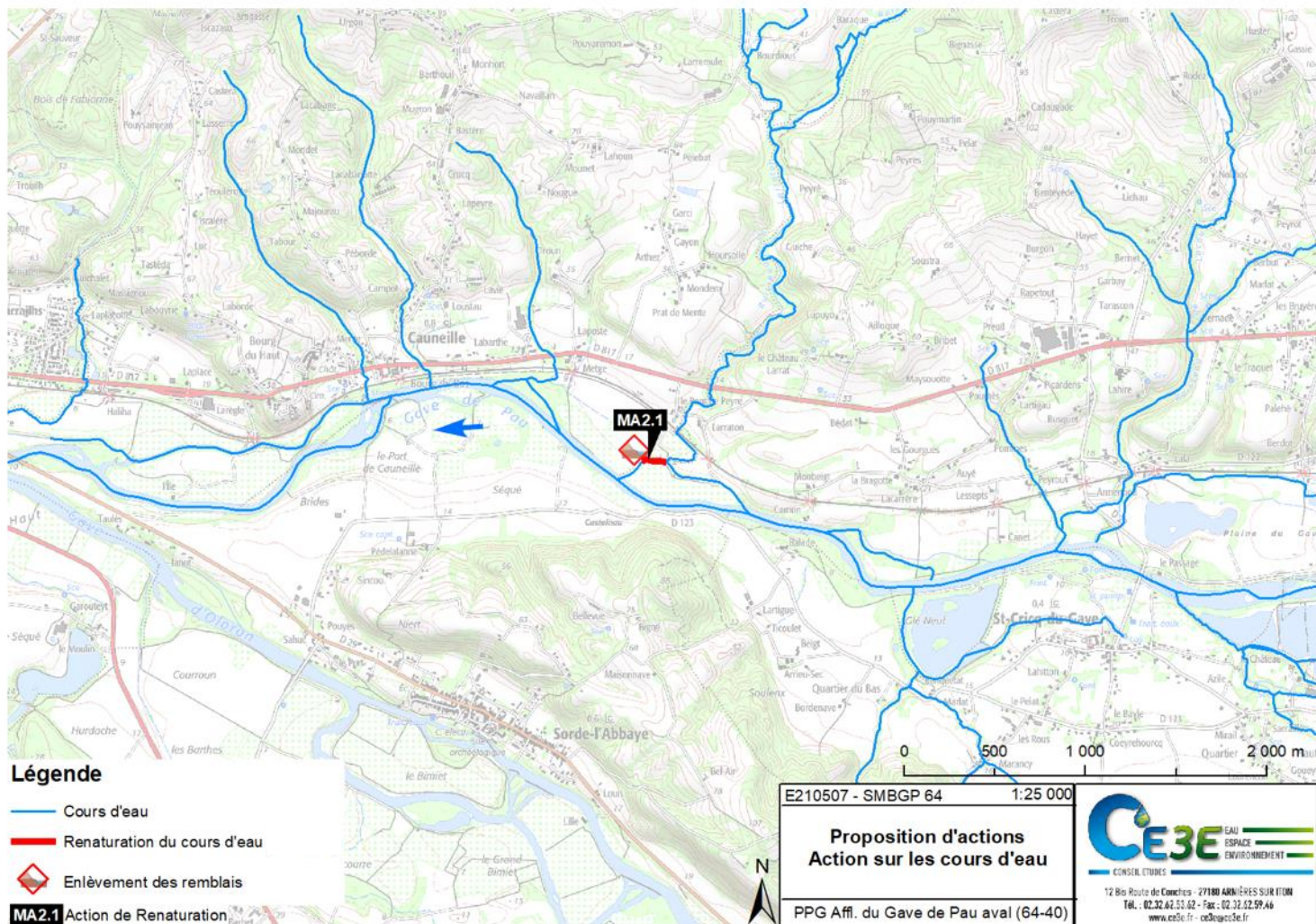


Figure 19 : Carte des actions de renaturation des cours d'eau

### 3.2.3 Restauration de berges

#### 3.2.3.1 Problématique

Les cours d'eau présents sur le bassin versant des affluents du gave de Pau aval présentent peu d'érosions de berges problématiques. Elles sont considérées comme dommageables uniquement s'il y a risque de déstabilisation des infrastructures (routes, ponts), dégradation de parcelles résidentielles, des habitations ou des infrastructures ou si la morphologie fonctionnelle du tronçon est altérée.

Les érosions par piétinement par le bétail seront prises en compte dans la fiche abreuvoirs et clôtures (Fiche n°5)

Les actions de restauration de berge identifiées lors de l'état des lieux concernent des linéaires très localisés en bordure de propriété privée généralement.



#### 3.2.3.2 Objectif

Les travaux de restauration des berges sont proposés lorsque l'altération du compartiment berge est la cause de la dégradation de l'état du cours d'eau ou qu'il y a un risque.

Les objectifs sont :

- Stabiliser les berges contre l'érosion dommageable par des techniques adaptées (génie écologique et mixtes)
- Diversifier les profils de berge et favoriser une végétalisation naturelle.

#### 3.2.3.3 Actions spécifiques

Impact sur les compartiments	
Lit mineur	Berge ripisylve

Il s'agit de restaurer ou renaturer les berges par des protections privilégiant les techniques végétales ou mixtes, ou une végétalisation par plantation.

La typologie des actions consiste essentiellement en :

- Enlèvement des protections existantes inadaptées (bois, tôles, pieux, poteaux EDF) et la stabilisation du pied de berge par cordons de graves végétalisés ou non par des héliophytes.
- Stabilisation de pieds de berge et végétalisation du talus par semis, plantations, ...
- Réalisation d'ouvrages mixtes (techniques végétales avec ou sans assises minérales, ...) pour la stabilisation d'ouvrages routiers.

### 3.2.3.3.1 Action LABA3.1 – annexe 3 p 57

Située sur l'Arriou de Labasse sur la commune de Bérenx en aval du moulin du Becq sur un linéaire de 100 m, l'action consiste à restaurer les érosions présentes en rive droite par le talutage de la berge en pente douce et la réalisation de plantations.



### 3.2.3.3.2 Action LAT3.1 – annexe 3 p 60

Située sur le ruisseau de Lataillade sur la commune de Puyoo au niveau de Nassette sur un linéaire de 70 m en rive droite, l'action consiste à restaurer la berge qui a été déstabilisée par la chute des platanes. Il s'agit de supprimer les souches de platanes et restaurer la berge par une technique végétale de type caisson ou fascine. Une assise minérale pourra être mise en œuvre si nécessaire.





Aménagement des berges de la Laize en sortie du pont de la Jouette. Caisson en génie végétal contre l'érosion  
MOE CE3E 2004-2006 - DDI CG Calvados (14)

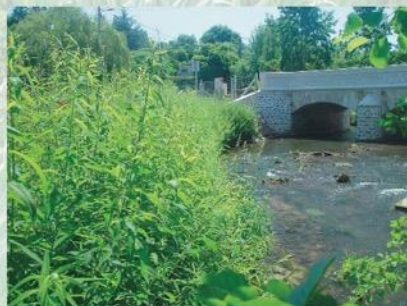


Figure 21 : Exemple technique par caissons végétalisés (CE3E)

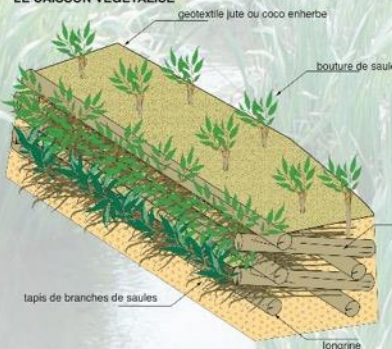


# LE GENIE VEGETAL

## LA BIOINGENIERIE AU SERVICE DES COURS D'EAU



### LE CAISSON VEGETALISE



Le caisson végétalisé est un ouvrage phytotechnique adapté aux zones profondes fortement érodées avec des berges hautes et abruptes.

Il est posé sur une assise stable et nivelée en contre pente avec ou sans tapis de branches anti-sape et chemise de gravés drainante. Il se constitue d'une armature de plusieurs étages de rondins en bois mort ou vivant solidarisés par des tirs à botton. Le caisson présente des lits de branches de saules vivantes entre les étages et l'intérieur est rempli de matériaux terreux. La partie frontale et supérieure est habillée par un géotextile naturel biodégradable. L'otage supérieur est ensemencé par un mélange de graines d'herbacées et plants de boutures.

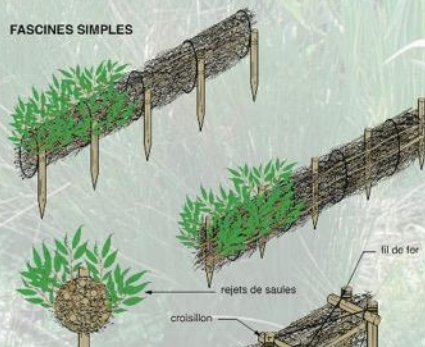
### LE TRESSAGE



Un tressage est un ouvrage phytotechnique constitué de branches de saules vivantes entrelacées autour de pieux vivants ou morts. Le tressage est adapté au pied de berge peu élevé.



### FASCINES SIMPLES

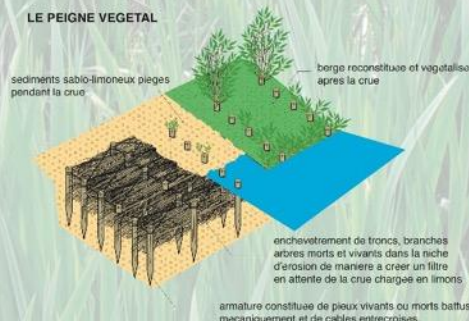


### FASCINE DOUBLE



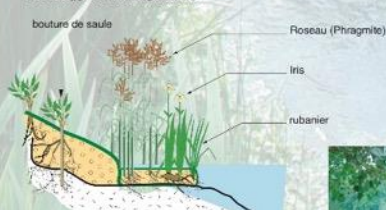
Une fascine est un ouvrage constitué de fagots de branches de saules vivantes fixés par des pieux vivants et morts et du fil de fer. Cet ouvrage est très efficace sur les pieds de berge de hauteur moyenne.

### LE PEIGNE VEGETAL



Le peigne est un ouvrage spécifique aux niches d'érosion sur cours d'eau à crues très chargées en sédiments. Un enchevêtrement de branches, troncs, arbres morts et vivants forme un filtre mécanique et biologique qui piège les sédiments sablo-limoneux lors des crues, reconstituant une berge végétalisée sans apports de remblais.

### LA BANQUETTE A HELOPHYTES



Une banquette végétalisée est un ouvrage adapté aux rives peu abruptes et humides. Il est constitué par un bouturage de diverses hélophytes choisies en fonction des contraintes écologiques et hydrodynamiques du cours d'eau (iris, roseaux, joncs, glycyrrhine, rubanier, ...) associées ou non à un géotextile fixé par des agrafes métalliques et des pieux de bois morts ou des tiges de fer à botton.



### *3.2.3.4 Coûts globaux*

L'ensemble des actions de restauration de berge représente un coût estimatif de 38 000,00 euros HT sur l'ensemble de la durée du programme pour un linéaire de berge 170 ml, soit 225 euros H.T./ml.

Le montant des études de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux est évalué à 20 000,00 euros H.T.

### *3.2.3.5 Maîtrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire*

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

Les travaux sont soumis à déclaration ou autorisation selon l'article R214-1 du code de l'environnement (rubriques 3.1.2.0 et 3.1.4.0). Ils peuvent faire l'objet d'une DIG sur les parcelles privées.

### *3.2.3.6 Indicateurs*

Indicateur d'action (linéaire de berge restaurée, ...).

### *3.2.3.7 Partenaires techniques*

Maître d'œuvre, DDT.



### 3.2.3.8 Chiffrage global des travaux de restauration de berge

Tableau VIII : Actions de restauration de berge

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire (m)	Coût unitaire/ml (€ HT)	Coût Maîtrise d'œuvre (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA3.1	Stabilisation de la berge en rive droite par talutage et plantations	100	100,00 €		10 000,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT3.1	Restauration de la berge en rive droite au niveau de la Nassette par technique végétale(caisson, fascine) avec ou sans assise minérale.	70	400,00 €	2 800,00 €	28 000,00 €	1
<b>TOTAL</b>								<b>170</b>		<b>2 800,00 €</b>	38 000,00 €	

## 3.2.3.9 Carte des actions sur les berges

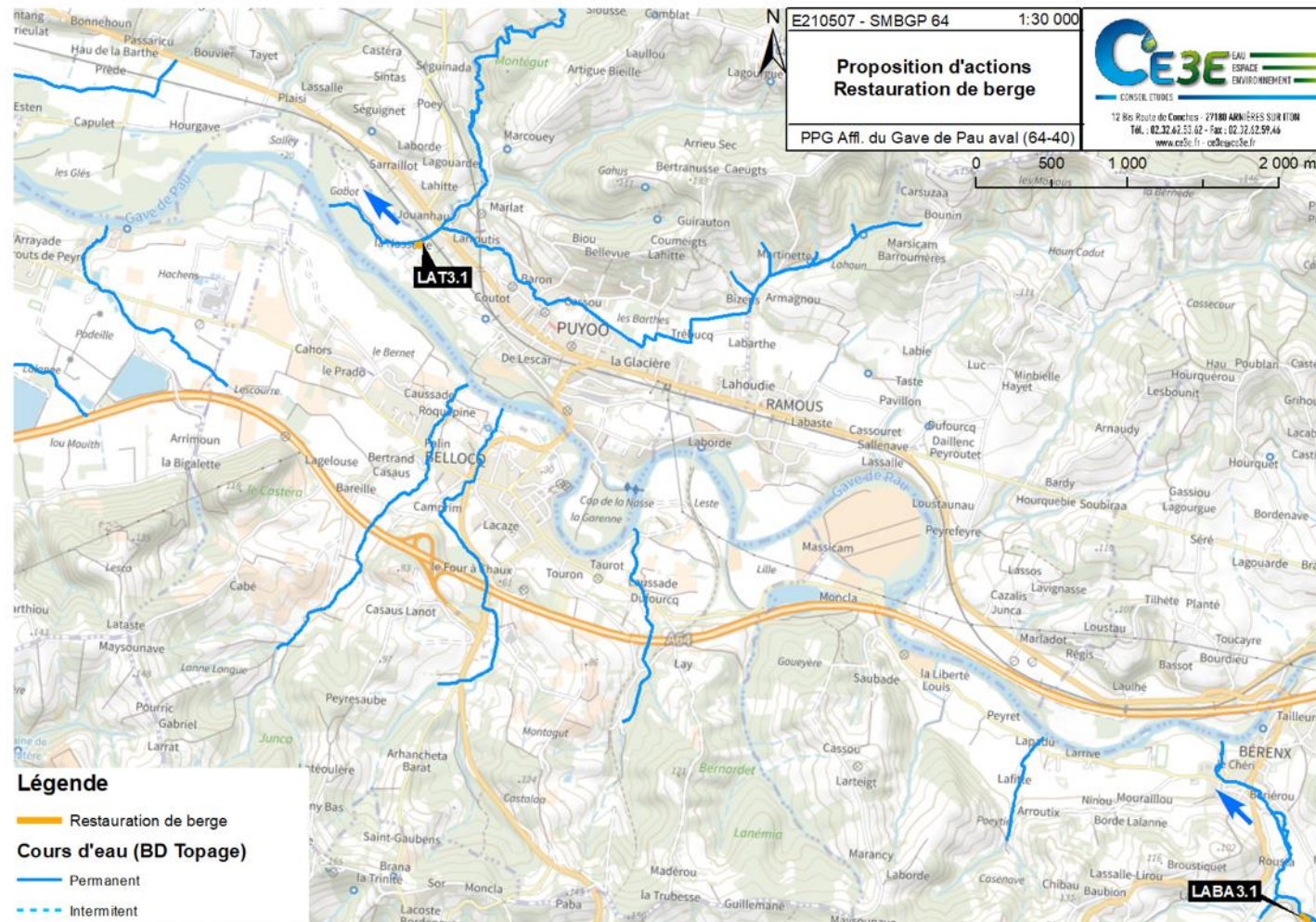


Figure 22 : Carte des actions de restauration de berge

### 3.2.4 Travaux d'entretien ou de création de ripisylve – annexes 4 p 71 à 76

#### 3.2.4.1 Problématique

Sur les affluents du gave de Pau aval, au niveau des têtes de bassin et de la plaine alluviale du gave de Pau essentiellement, la ripisylve est souvent absente ou substituée par une bande enherbée, en raison d'une occupation des sols agricole, là où les cours d'eau ont subi des remembrements par le passé.

L'absence de ripisylve a des conséquences dommageables pour le milieu aquatique :

- Déstabilisation des berges avec une érosion favorisant les surlargeurs du lit mineur et l'envasement.
- Éclairement favorisant le réchauffement des eaux en période d'étiage et le développement excessif des algues filamenteuses, marqueurs de l'eutrophisation des cours d'eau.
- Une baisse de l'hospitalité du milieu pour la faune en général (absence d'abris pour la faune piscicole notamment).
- Perte de qualité paysagère.



Figure 23 : Absence de ripisylve sur l'Arriou du Moulin

Ailleurs, là où elle est présente, la ripisylve souffre souvent d'un manque d'entretien, ce qui se traduit par une uniformisation du milieu et une perte de diversité au niveau des habitats aquatiques et des berges. La ripisylve est souvent fermée entraînant ponctuellement la formation d'embâcles dans le lit.

L'impact sur le paysage se fait également ressentir lorsque le cours d'eau est totalement fermé et l'accès à l'eau impossible.

L'embroussaillage des berges peut être très important. Les conséquences sont :

- Une uniformisation des strates d'âges et une altération de l'état sanitaire des boisements,
- La formation d'embâcles et la production de bois morts difficilement assimilables par l'hydrosystème,
- Une altération de la qualité paysagère,
- Une fermeture des milieux aquatiques et de la diversité écologique.

#### 3.2.4.2 Objectifs

L'objectif est de restaurer la fonctionnalité de la ripisylve et notamment la strate arborée et arbustive sur les tronçons afin :

- d'assurer la pérennité et les fonctionnalités de la végétation rivulaire (régulation de l'ombrage, rôle épuratoire des eaux), et de diversifier les habitats pour la faune (apport de nourriture) et la flore,
- de rajeunir et diversifier les strates d'âges et les espèces végétales,
- de limiter la production des embâcles et la surcharge en bois morts susceptibles de perturber les écoulements et la dynamique érosive du cours d'eau. Ces embâcles peuvent également obstruer ou endommager les ouvrages hydrauliques (vannages, ponts, ...) et provoquer localement un débordement dommageable pour les biens et les personnes à proximité.

Les plantations ont pour objectifs :

- d'assurer la tenue des berges et limiter l'érosion notamment le piétinement et la sape,
- de créer un ombrage sur le cours d'eau et un contrôle du recouvrement du lit par les plantes aquatiques et de l'envasement,
- de diversifier les habitats aquatiques,
- de contribuer à la restauration d'un corridor végétal (filtre biologique épurateur).

### 3.2.4.3 Actions génériques

Impact sur les compartiments	
Lit mineur	Berge ripisylve

Dans le cadre des plantations, un schéma de plantation est proposé essentiellement dans une optique d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de frein à l'érosion des berges.

Le choix des essences devra respecter les prescriptions suivantes :

- privilégier les essences locales des bords de cours d'eau (gave de Pau), et plus particulièrement les feuillus (les résineux sont proscrits car ils acidifient les sols),
- bannir les alignements et les peupliers qui en plus de la banalisation des paysages, produisent des substances toxiques (composés phénoliques). De plus, ils possèdent des systèmes racinaires superficiels inadaptés et occasionnent des embâcles à terme.

Les plantations seront accompagnées d'une action de régénération naturelle qui vise à laisser repousser naturellement les essences présentes en berge afin qu'elles se développent plus rapidement. De la sensibilisation quant à l'entretien des berges sera mise en place auprès des propriétaires riverains afin de stopper l'entretien mécanique et systématique des berges. Une convention sera passée entre le SMBGP et les propriétaires riverains qui devront s'engager à ne pas dégrader les plantations mises en place et à respecter le schéma d'entretien.

Un entretien et un suivi de ces plantations (débroussaillage et remplacement éventuel des plants qui n'auraient pas repris) devra être réalisé au moins les deux premières années (garantie de reprise).

Le type de plantation à mettre en place se compose de 75 arbres et arbustes pour 200 ml de berge (20 arbres de haut jet et 55 arbustes). Cette association végétale permettra de répondre aux objectifs fixés et d'assurer une diversité au niveau des différentes strates de végétation.

Les essences seront choisies parmi les espèces suivantes :

- arbres (érable, saules, frêne, aulne, bouleau, ...)
- arbustes (noisetier, aubépine, prunellier, saule, sorbier, fusain, ...)

Dans le cadre des actions de restauration de la ripisylve des cours d'eau il s'agira de restaurer la diversité et la fonctionnalité des milieux aquatiques par des travaux d'entretien de la végétation (élagage, recépage, ...). Un tronçonnage sélectif et/ou un abattage des vieux sujets pourra localement être envisagé si les arbres sont dépérissant ou qu'ils menacent de tomber et d'entraîner la berge. **Les arbres morts à cavités et stables seront conservés.**

### 3.2.4.4 Coûts

Les travaux sont chiffrés sur la base d'un coût moyen de 8,5 euros HT par mètre linéaire de cours d'eau pour un entretien global de la végétation.

Le débroussaillage des berges et la fauche du lit est évalué à 2 euros H.T /ml.

Ces coûts correspondent aux tarifs pratiqués par les entreprises de travaux locales. Ils comprennent systématiquement l'élimination des produits de coupe.

Le coût moyen des plantations (fourniture et pose + protection rongeurs) est évalué à 25 euros HT par unité.

Le coût global des travaux sur la ripisylve est estimé à 274 732,50 euros HT sur l'ensemble du programme pour un linéaire de 31 130 ml de cours d'eau.

#### *3.2.4.5 Maitrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire*

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

Les travaux seront soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

**Dans le cadre des plantation et de la régénération naturelle assistée, le Syndicat passera une convention de gestion avec le propriétaire pour définir les modalités d'entretien et être ne conformité avec la réglementation en cas de contrôle des BCAE.**

#### *3.2.4.6 Indicateurs*

Indicateur d'action (linéaire de berge traité).

#### *3.2.4.7 Partenaires techniques*

Entreprise forestière, DDT, maître d'œuvre.

## 3.2.4.8 Chiffrage des travaux sur la ripisylve

Tableau IX : Actions de traitement de la ripisylve

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire (m)	Nombre de plants	Coût unitaire (€ H.T)	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA1	2	1	LABA4.1	Recréation de ripisylve en rive gauche	600	225	25,00 €	5 625,00 €	2
FRHR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2, 3, 4, 5	2	1 et 2	LABA4.2	Entretien global de la ripisylve	3 800		8,50 €	32 300,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Laborde	Bérenx	LABO1	2	3	LABO4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	200	75	25,00 €	1 875,00 €	3
FRHR277A	Arriou de Pichelaly	Bellocq	PI2	2	4	PI4.1	Entretien global de la ripisylve	700		8,50 €	5 950,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de l'Espérance	Bellocq	ES1, 2	2	5	ES4.1	Entretien global de la ripisylve	1 400		8,50 €	11 900,00 €	3
FRHR277A	Arriou de Loulié	Bellocq	LO2	2	5	LO4.1	Entretien global de la ripisylve	1 000		8,50 €	8 500,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau d'Abet	Lahontan	AB1	2	11	AB4.1	Fauche du lit	900		2,00 €	1 800,00 €	2
FRHR277A	Ruisseau d'Abet	Lahontan	AB1	2	11	AB4.2	Recréation de ripisylve sur les deux rives	1 800	675	25,00 €	16 875,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes/Puyoo	LAT 3 ,4	1	8 et 9	LAT4.1	Entretien global de la ripisylve	2 000		8,50 €	17 000,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT4.2	Entretien global de la ripisylve	520		8,50 €	4 420,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Saubagnac	Puyoo	SAU2	1	10	SAU4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	350	131	25,00 €	8 750,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Saubagnac	Puyoo	SAU3, 4	1	10	SAU4.2	Entretien global de la ripisylve	650		8,50 €	5 525,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau des Glés	Lahontan	GL1	3	12	GL4.1	Recréation de ripisylve en rive gauche	150	56	25,00 €	1 406,25 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Prède	Lahontan	PR2	3	12	PR4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	400	150	25,00 €	3 750,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Bordes	Labatut	BO1	3	13	BO4.1	Entretien global de la ripisylve	1 200		8,50 €	10 200,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de St Circq	St Circq du gave	STC1	3	16	STC4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	2 500	938	25,00 €	23 437,50 €	3
FRHR277A	Ruisseau de St Circq	St Circq du gave	STC2, 3	3	16	STC4.2	Entretien global de la ripisylve	1 000		8,50 €	8 500,00 €	3
FRHR277A_9	Ruisseau de Sarailié	St Circq du gave	SAR1	4	15	SAR4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	900	338	25,00 €	8 437,50 €	3
FRHR277A_9	Ruisseau de Sarailié	St Circq du gave	SAR2	4	15	SAR4.2	Entretien global de la ripisylve	900		8,50 €	7 650,00 €	3
FRHR277A_9	Arriou de Peyré	Lahontan	PE1	4	11 et 15	PE4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	3 200	1 200	25,00 €	30 000,00 €	3
FRHR277A_9	Arriou de Peyré	Lahontan	PE2	4	15	PE4.2	Entretien global de la ripisylve	1 700		8,50 €	14 450,00 €	3
FRHR277A_9	Arriou du Moulin	Lahontan	MO2	4	14 et 15	MO4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	980	368	25,00 €	9 187,50 €	3
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	18	MA4.1	Entretien global de la ripisylve	1 200		8,50 €	10 200,00 €	3
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	19	MA4.2	Entretien global de la ripisylve	1 000		8,50 €	8 500,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Cauneille 1	Cauneille	CAU1	3	20	CAU4.1	Entretien global de la ripisylve	700		8,50 €	5 950,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Cauneille 2	Cauneille	CAU2	3	20	CAU4.2	Entretien global de la ripisylve	450		8,50 €	3 825,00 €	3
FRHR777	Ruisseau de Peyrehorade	Peyrehorade	PEY2	6	21	PEY4.1	Recréation de ripisylve en rive gauche	480	180	25,00 €	4 500,00 €	3
FRHR777	Ruisseau de Peyrehorade	Peyrehorade	PEY2	6	21	PEY4.2	Recréation de ripisylve en rive droite	450	169	25,00 €	4 218,75 €	3
										31 130	274 732,50 €	

## 3.2.4.9 Carte des actions sur la ripisylve

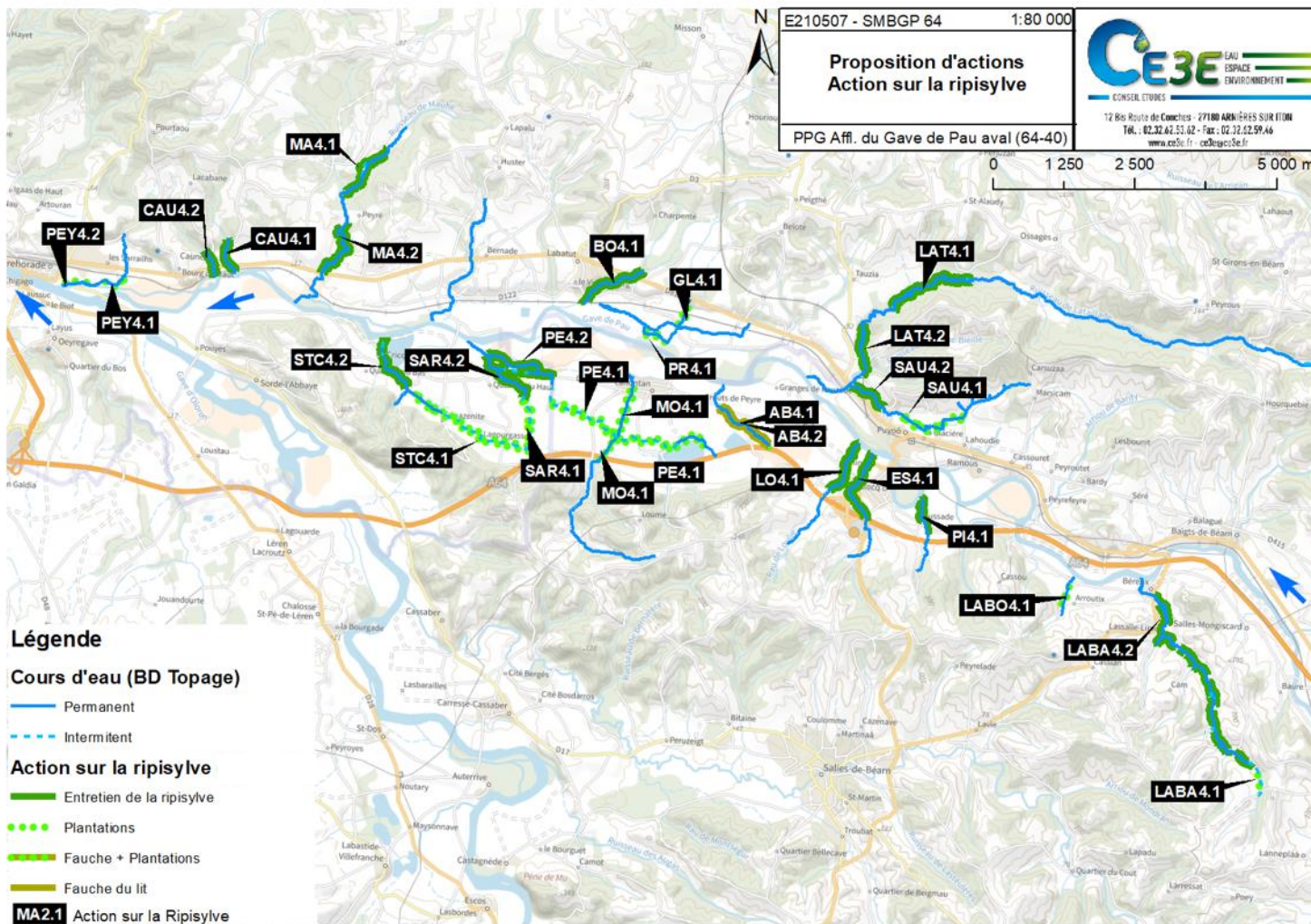


Figure 24 : Carte des actions sur la ripisylve

### 3.2.5 Abreuvoirs et clôtures – annexes 3 p 64 à 70

#### 3.2.5.1 Problématique

Le bassin versant des affluents du gave de Pau aval est essentiellement agricole (cultures dominantes). Quelques prairies sont présentes sur le fond de vallée. Des points d'abreuvement sauvages sont présents ce qui entraîne le piétinement des berges et la divagation des animaux.

Les parcelles sont généralement clôturées au niveau des berges.

Le piétinement répété altère le fonctionnement des milieux aquatiques en supprimant les strates herbacées en rive notamment (banquettes à hélrophytes).

La pression du piétinement reste cependant faible sur le bassin versant.



Figure 25 : Zone de piétinement en l'absence d'abreuvoir et de clôture aménagés

#### 3.2.5.2 Objectifs

L'aménagement des abreuvoirs (et la pose de clôtures localement) sont proposés là où le piétinement des berges et la divagation des animaux dans le lit sont la principale altération des berges et de la qualité des habitats aquatiques (sédimentation).

Ils ont pour objectifs :

- de canaliser les animaux et d'éviter leur divagation dans le cours d'eau,
- de limiter le piétinement et donc la dégradation des berges et le colmatage des habitats aquatiques

#### 3.2.5.3 Actions spécifiques

Impact sur les compartiments	
Lit mineur	Berge ripisylve

Les clôtures seront mises en place en retrait de 1,5 mètres par rapport à la crête de berge.

Une sensibilisation aux bonnes pratiques auprès des agriculteurs sera menée par le Syndicat. L'utilisation de désherbants chimiques est proscrite, dans un souci de préservation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques.

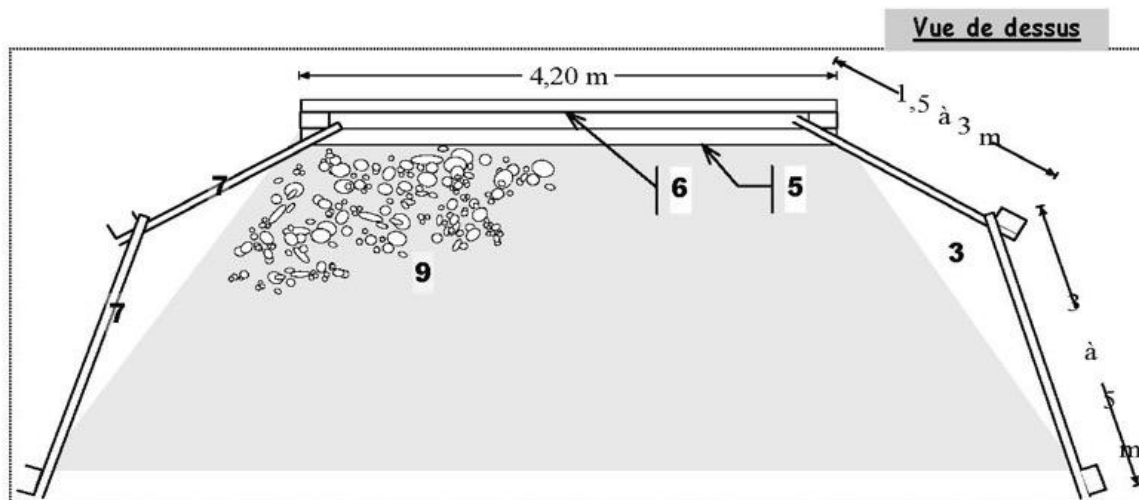
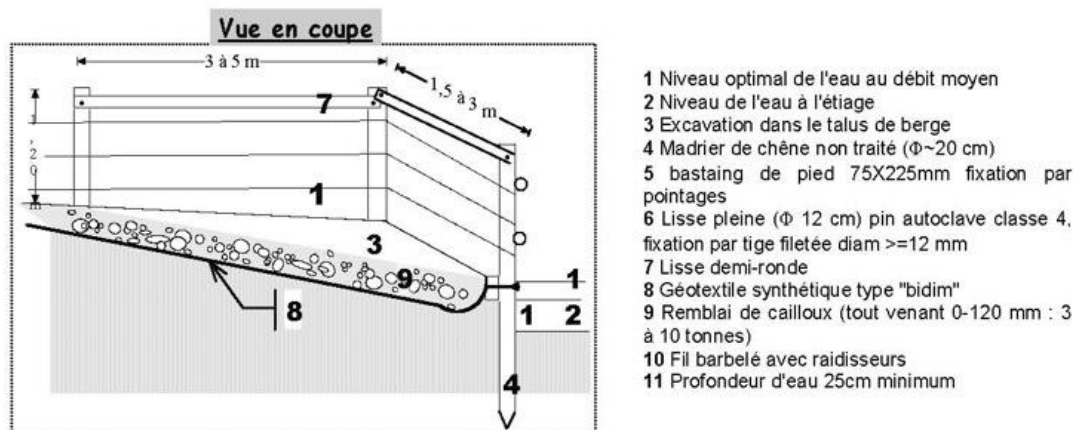
Ce nouvel « espace tampon » entre la rivière et la prairie sera rapidement colonisé par une végétation herbacée typique des bords de cours d'eau (baldingères, carex, joncs, iris, autres herbacées rivulaires des bords de cours d'eau...). Celle-ci procurera non seulement des habitats pour la faune aquatique et la faune terrestre, mais permettra également de fixer le pied de berge et de ralentir les phénomènes d'érosion des berges.

Concernant la mise en place d'abreuvoirs, le choix sera laissé à l'agriculteur selon les différents modèles existant.



Lorsque les berges sont suffisamment basses, l'abreuvoir privilégié est l'abreuvoir rustique créant ainsi une station particulière où les animaux auront accès au cours d'eau pour s'abreuver lorsque la pente le permet selon le plan suivant.

Figure 27 : Schéma et dimension d'un abreuvoir rustique (CE3E)



Dans le cas de berges trop hautes, il faudra privilégier la mise en place de « pompes à museau », de pompes solaires ou d'éoliennes dans le cas de troupeaux dépassant les 30 têtes.

Ces dispositifs présentent l'avantage d'isoler totalement les animaux de la rivière.

La pompe à pâturage (pompe à museau) est activée par l'animal lorsqu'il pousse et relâche le levier de la pompe avec son museau. Cette action pompe l'eau dans la cuvette de l'abreuvoir. Ce système requiert une conduite de 25 mm de diamètre et une valve anti-retour.

La pompe doit être installée près du site d'abreuvement utilisé anciennement par le bétail.

On doit également la fixer solidement pour empêcher les animaux de la déplacer.

Une pompe est suffisante pour un troupeau de 20 à 30 têtes de bétail, selon la configuration du pâturage. La pompe à pâturage se déplace facilement et rapidement. Il s'agit d'un système d'abreuvement qui offre un bon rapport coût / efficacité dans le cas des petits troupeaux. Il nécessite cependant un entretien de la crépine et reste souvent très critiqué par les utilisateurs.



Figure 28 : Pompe à museau (CE3E)

Pour les pompes solaires, un panneau photovoltaïque convertit la lumière naturelle en courant électrique direct servant à faire fonctionner une pompe. Cette dernière est contrôlée par un interrupteur électrique à flotteur. Pour assurer un approvisionnement continu en eau durant la nuit et par temps nuageux, on utilise une batterie de type marine pour stocker de l'électricité ou encore on entrepose de l'eau en grande quantité (réservoir ou bassin à grande capacité).

On peut adapter ce système pour abreuver n'importe quel nombre d'animaux. Un système à énergie solaire peut servir au pompage de l'eau et, en même temps, à la mise sous tension de clôtures électriques.

Le système à éolienne plus ancien permet via la force motrice du vent d'activer une pompe pour remplir le bac.

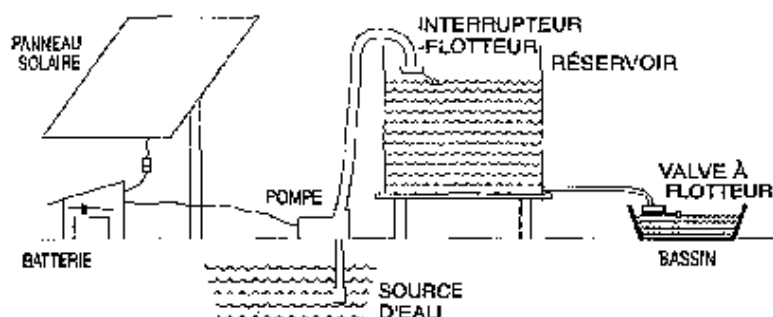


Figure 29 : Illustrations d'une pompe solaire et éolienne (<http://www.omafr.gov.on.ca>)

### 3.2.5.4 Coûts

La mise en place d'un abreuvoir rustique est estimée 1200 euros HT l'unité (c'est cet abreuvoir qui est proposé par défaut dans le chiffrage des aménagements).

La mise en place d'une clôture (barbelés léopard à 5 fils avec pieux d'acacia) représente un coût moyen de 15 euros HT /ml.

Une discussion avec l'agriculteur devra être engagée afin de localiser l'emplacement de l'abreuvoir au niveau de la parcelle. Les coûts sont exprimés en euros H.T.

Il est conseillé de réaliser des marchés à bons de commande pour réaliser en plusieurs tranches les travaux de réalisation des clôtures et des abreuvoirs.

Le montant total est estimé à 14 500,00 euros HT comprenant la réalisation de 9 abreuvoirs et la mise en place de 250 ml de clôtures.

### 3.2.5.5 Maitrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

Les travaux sont soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

### 3.2.5.6 Indicateurs

Indicateur d'action (linéaire de berge traité, nombre d'abreuvoirs, réduction du linéaire de piétinement).

### 3.2.5.7 Partenaires techniques

Chambre d'agriculture, DDT, ...

**Le nombre d'abreuvoirs final sera ajusté en fonction de la concertation avec les exploitants dans le cadre de la programmation.**

### 3.2.5.8 Chiffrage global des abreuvoirs et clôtures

Tableau X : Actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire de clôtures (m)	Nombre d'abreuvoir	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Sales Montgiscard	LABA3	2	2	LABA5.1	Abreuvoirs	0	2	2 400,00 €	2
FRHR277A	Ruisseau de Laborde	Bérenx	LABO1	2	3	LABO5.1	Abreuvoirs	0	1	1 200,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	6	LAT5.1	Abreuvoirs	0	2	2 400,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	7	LAT5.2	Abreuvoirs et clôtures	250	2	6 150,00 €	2
FRHR277A	Ruisseau de Lacau	Labatut	LAC1	3	17	LAC5.1	Abreuvoirs	0	1	1 200,00 €	2
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	18	MA5.1	Abreuvoirs	0	1	1 200,00 €	2
<b>TOTAL</b>								<b>250</b>	<b>9</b>	<b>14 550,00 €</b>	

## 3.2.5.9 Carte des abreuvoirs et des clôtures

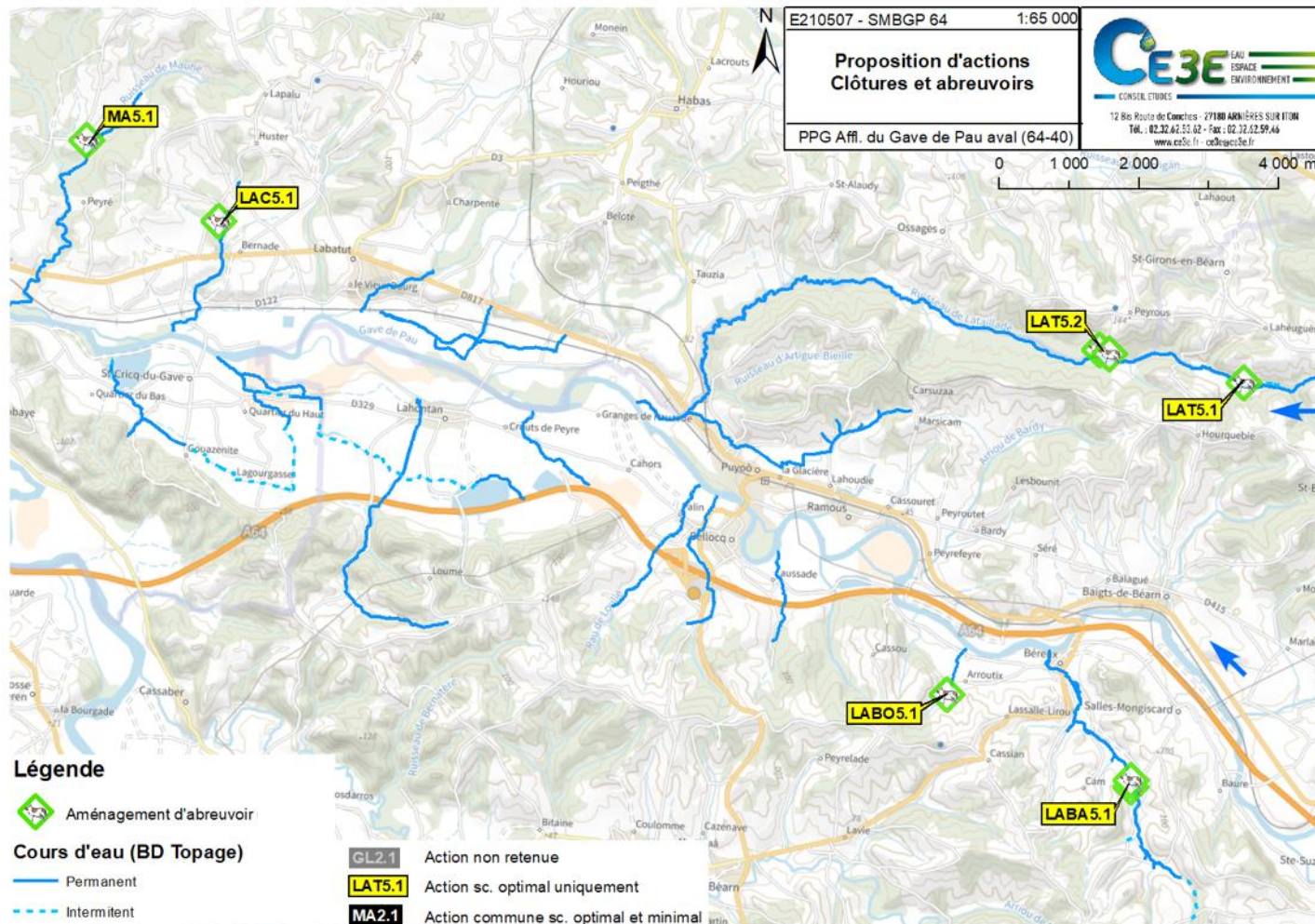


Figure 30 : Carte des actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures

### 3.2.6 Gestion des embâcles – annexe 4 p 77 à 79

#### 3.2.6.1 Problématique

Les embâcles ou encombres ont deux origines :

- une origine « naturelle » liée à l'apport de bois morts issu de la ripisylve. La charge en bois mort peut être accentuée en cas de non-entretien de la végétation des rives.
- une origine anthropique liée à l'incivisme de certains riverains et usagers de la rivière. Des débris divers et variés ont été rencontrés dans les cours d'eau (ferrailles, blocs béton, ...)

Sur les cours d'eau du bassin versant des affluents du gave de Pau aval, très peu d'embâcles ont été identifiés

et seuls quelques-uns ont été identifiés comme problématiques sur le cours du ruisseau de Lataillade. Les embâcles présents résultent essentiellement de la chute d'arbres en travers du lit liée à l'incision du lit et au déficit d'entretien de la végétation favorisant la charge en bois mort. Ce sont des embâcles de volume faible à moyen dans l'ensemble. Les gros embâcles identifiés sur le cours de Lataillade ont déjà fait l'objet d'une intervention par le Syndicat.



Figure 31 : Déchets métalliques sur le ruisseau de Lataillade

#### 3.2.6.2 Objectifs

Les actions proposées ici sont essentiellement des actions d'enlèvement d'embâcles qui peuvent à terme entraîner des dégradations sur les berges ou être entraînés au travers d'ouvrages hydrauliques (vannages, ponts, buses).

L'enlèvement des embâcles (non systématique) a pour objectif :

- d'assurer le libre écoulement des eaux et d'éviter l'accentuation de la sédimentation sur les cours d'eau,
- d'éviter de générer des niches d'érosion des berges (courants érosifs générés par leur présence),
- de protéger les ouvrages hydrauliques (limiter les risques d'encombrement et de détérioration lors des crues).

Dans le cas de secteurs sensibles à l'inondation, il s'agira de favoriser le libre écoulement des eaux en privilégiant un nettoyage du lit et de sa végétation, notamment lorsque le cours d'eau est temporaire.

#### 3.2.6.3 Actions génériques

Impact sur les compartiments
Lit mineur

Les embâcles sur un cours d'eau sont à traiter au cas par cas.

L'enlèvement des embâcles sera réalisé au moyen d'un tracteur forestier et tirefort pour les plus gros et manuellement pour les embâcles de plus faible volume.

Les embâcles seront billonnés sur place et les rémanents seront broyés sur site.

Les embâcles qui ne posent pas de problèmes et qui sont fixées ne sont pas concernés par l'action.

### 3.2.6.4 Coûts

L'entretien des embâcles varie de 320 à 500 euros HT par embâcle ponctuel avec enlèvement mécanisé suivant la taille de l'embâcle.

Le coût total du traitement ponctuel des embâcles est estimé à environ 5 300,00 euros HT. Une provision de 5 000,00 euros H.T. par an dès la seconde année est proposé pour faire face à des aléas climatiques éventuels.

### 3.2.6.5 Maitrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

Les travaux sont soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

### 3.2.6.6 Indicateurs

Indicateur d'action (linéaire de cours d'eau ou nombre d'embâcles traités).

### 3.2.6.7 Chiffrage global des travaux de gestion des embâcles

Tableau XI : Actions de gestion des embâcles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Nombre	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA1	2	1	LABA6.1	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA4	2	2	LABA6.2	Traitement des embâcles	1	750,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes	LAT1	1	6	LAT6.1	Enlèvement d'encombre	1	300,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes	LAT1	1	6	LAT6.2	Enlèvement d'encombre	1	300,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	6	LAT6.3	Enlèvement d'encombre	1	300,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	7	LAT6.4	Enlèvement d'encombre	1	150,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	7	LAT6.5	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	7	LAT6.6	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A	Ruisseau de Bordes	Labatut	BO1	3	13	BO6.1	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	19	MA6.1	Enlèvement d'encombre	1	1 000,00 €	1
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA2	5	19	MA6.2	Traitement des embâcles	1	500,00 €	1
FRHR277A	Lacau	Labatut	LAC1		17	LAC6.1	Enlèvement d'encombre	1	250,00 €	1
FRHR277A_9	Ariou du Moulin	Lahontan	MO1		14	MO6.1	Traitement des embâcles	1	500,00 €	1
<b>TOTAL</b>								<b>1</b>	<b>5 300,00 €</b>	



## 3.2.7 Préservation des zones humides

### 3.2.7.1 Introduction

Les zones humides recensées sur le bassin versant des affluents du gave de Pau aval sont essentiellement des boisements alluviaux. Ils représentent un linéaire global de 33 km environ.

Ponctuellement des prairies humides ont été identifiées dans le cadre des investigations de terrain, notamment sur le ruisseau de Lataillade, sur la tête de bassin du ruisseau de Mauhé, et sur l'Arriou de Labasse.



Figure 33 : Prairie humide en amont du moulin du Becq

Ces zones correspondent :

- Aux cours d'eau et leurs abords (berge, ripisylve, boisements alluviaux).
- Aux prairies à caractère humide (jonchaie, cariçaie, ...).

### 3.2.7.2 Objectifs

Les zones humides présentent des potentialités importantes et jouent un rôle majeur pour :

- la lutte contre les inondations et les assecs : les zones humides jouent un rôle tampon dans l'écrêtement des crues et le frein à l'écoulement. Elles s'avèrent également être un soutien précieux à l'étiage en redistribuant de l'eau aux rivières en période estivale.
- l'épuration des eaux : les zones humides sont à l'image des boisements alluviaux de véritables stations d'épuration naturelles des eaux. L'altération de leurs fonctionnalités hydrauliques et biologiques se traduit par des désordres et des manifestations d'eutrophisation (excès de matières nutritives).
- la biodiversité : les zones humides sont des écosystèmes riches et diversifiés avec une faune et des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale. Elles constituent des habitats rares ou menacés à l'échelle régionale ou nationale.

### 3.2.7.3 Principes de mise en œuvre

La préservation, la restauration et l'entretien de ces zones humides passe par plusieurs actions :

- **Maintenir la dynamique fluviale.** Cette action consiste à préserver ou à restaurer les connexions hydrauliques et le caractère inondable des terrains pour favoriser le développement et le maintien des espèces hygrophiles, leur contribution au laminage des crues. Cette action se fera par des interventions locales par décaissement des terrains favorables pour augmenter l'hydromorphie des sols. Elle passera également par les actions de renaturation du lit avec des recharges granulométriques.
- **Une action d'animation et de sensibilisation** sera à prévoir en développant des actions de partenariat avec les associations locales ou autres (CEN,...) et la chambre d'agriculture.
- Les communes et EPCI doivent intégrer les zones humides dans leurs **documents d'urbanisme (PLU)**, afin de les protéger.
- **Mettre en place des Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC)** dans une logique d'amélioration des pratiques existantes : il s'agit d'informer les exploitants de ces aides de la PAC. Si ces



parcelles sont la propriété du syndicat ou d'une commune, une convention MAEC peut être passée avec l'exploitant. L'engagement des agriculteurs dans des MAEC est volontaire. Ainsi, les MAEC donnent lieu à la construction de projets de territoires, les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale, définis pour une durée de 5 ans à 6 ans. Le PAEC est un projet territorial présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale, porté par un opérateur local (collectivité territoriale, association, communauté de commune etc....) qui est le maître d'ouvrage du dispositif. L'opérateur est alors le responsable de l'animation du PAEC et doit à ce titre posséder les compétences requises. Il s'agit généralement des collectivités territoriales, cependant d'autres structures ou acteurs économiques porteurs de dynamiques collectives agricoles et/ou environnementales locales peuvent être reconnus comme opérateur. Si l'opérateur ne possède pas ces compétences requises, il peut confier l'animation à une ou des structures compétentes.

Impact sur les compartiments
Annexes

### 3.2.7.4 Maitrise d'ouvrage et modalités d'instruction réglementaire

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau  
Les travaux sont soumis à DIG.

### 3.2.7.5 Chiffrage global

Sans objet

### 3.2.7.6 Partenaires techniques

Bureau d'études, Associations, DREAL, CEN, Chambre d'agriculture, Syndicat ...

Tableau XII : Actions sur les zones humides

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Toutes	2	1 et 2	LABA7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A	Arriou de Pichelaly	Toutes	2	3	PI7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Toutes	1	6, 7, 8 et 9	LAT7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A_9	Ruisseau de Saraillé	Toutes	4	15	SAR7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A	Ruisseau de Bordes	Toutes	3	13	BO7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A	Ruisseau de Lacau	Toutes	3	17	LAC7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A_8	Mauhé	Toutes	5	18 et 19	MA7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1

## 3.2.7.7 Carte des actions sur les zones humides

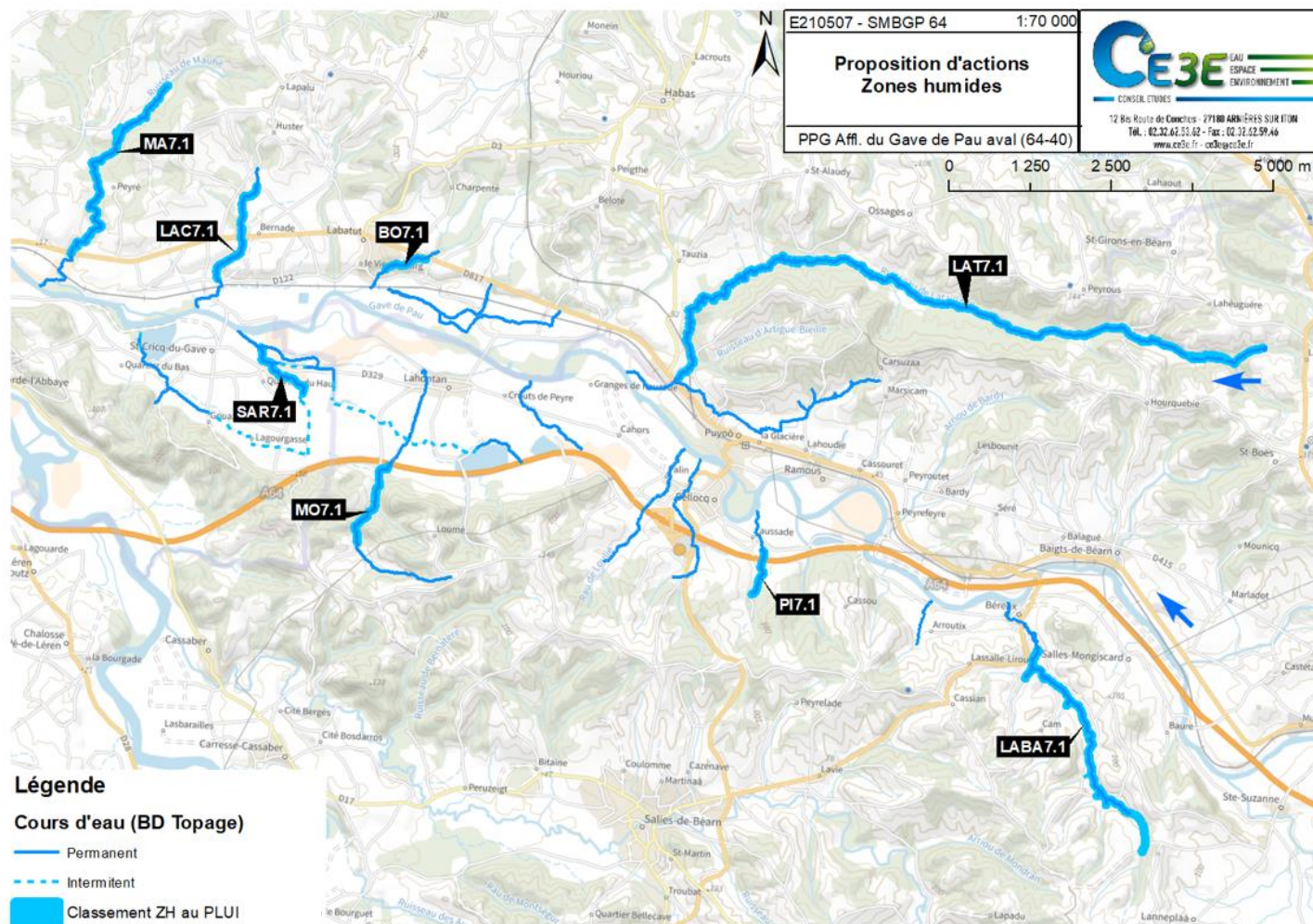


Figure 34 : Carte des actions sur les zones humides

## 3.2.8 Information et sensibilisation

### 3.2.8.1 Introduction

Les riverains des cours d'eau du bassin versant des affluents du gave de Pau aval font souvent état de la méconnaissance de leurs droits et devoirs vis-à-vis de l'entretien des berges de leurs propriétés en bordure de cours d'eau, des bonnes pratiques en termes d'entretien, de la réglementation existante et des actions entreprises par le Syndicat.

Les principales thématiques réglementaires identifiées sont décrites ci-dessous.

#### Obligation d'entretien

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier" (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Cet entretien doit laisser libre l'écoulement naturel des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Il permet d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives par un simple entretien manuel.



Figure 35 : Curage reprofilage et recalibrage dommageable sur le ruisseau de Peyrehorade

#### Curage de cours d'eau

Des travaux de curage récents ont été observés sur le cours de la Prède et le ruisseau de Peyrehorade notamment.

Ces travaux sont traumatisants pour le milieu car ils banalisent les habitats aquatiques en supprimant les substrats nécessaires à la vie du cours d'eau ainsi que la végétation qui se met en place sur les berges (végétation rudérale).

Une réflexion avec les services de l'état, le monde agricole et le service routes du département est nécessaire pour statuer sur les pratiques cours d'eau/fossés.

#### Décharge sauvage

La présence de déchets divers a été observée au niveau du ruisseau de Lataillade en particulier (tôles, blocs béton, ...). Une information auprès de la commune sera faite afin d'en informer les propriétaires.

#### Artificialisation des berges

En propriété privée riveraine du cours d'eau, des protections diverses sont utilisées pour stabiliser les berges. Ce sont souvent de tôles, des pieux en bois ou tout autre matériau hétéroclite. Ces protections n'assurent pas une protection efficace et altèrent la diversité des habitats aquatiques et de berge (absence de sous berges, accélération des écoulements, ...). La sensibilisation passe par une information du technicien rivière auprès de propriétaires pour leur exposer les différentes techniques (végétales ou mixtes) permettant

d'assurer une stabilisation des berges et diversifier les habitats. C'est le cas notamment sur l'arriou de Pichelaly à Bérenx et sur le ruisseau de Saubagnac à Puyoo.

### 3.2.8.2 Objectifs

L'objectif est de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des communes, des riverains et des usagers sur la connaissance et la gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau sur leur territoire.

### 3.2.8.3 Mise en œuvre

Plusieurs outils sont proposés pour assurer cette information :

- Le guide du riverain qui a été réalisé par le Syndicat et qui sera distribué par courrier à l'ensemble des riverains des cours d'eau du territoire lors de l'enquête publique. Il sera accompagné d'une lettre explicative de la mesure mise en œuvre.
- La mise à disposition d'un résumé non technique sur le site du Syndicat qui pourra être distribué dans les communes.
- La réalisation de réunions publiques « tout public » sur le territoire du syndicat.
- La réalisation de vidéos de présentation des travaux afin de valoriser les opérations conséquentes faites par le syndicat auprès de divers publics (élus, riverains, scolaires, ...).

### 3.2.8.4 Cout global

Les outils de communication et de sensibilisation font partis des actions mises en œuvre par le Syndicat.

### 3.2.8.5 Maitrise d'ouvrage

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

### 3.2.8.6 Partenaires techniques

Association, DDTM64

## 3.2.9 Indicateurs de suivi et d'évaluation

### 3.2.9.1 Objectif

Les paramètres permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme de travaux sur les cours d'eau des affluents du gave de Pau aval sont présentés dans ce chapitre.

Il s'agit :

- Des indicateurs de moyens,
- Des indicateurs de résultats,

**Les indicateurs de moyens** seront renseignés dans un tableur et sur Système d'Information Géographique (SIG) au fur et à mesure de l'avancement des travaux prévus au plan de gestion (listing des actions, SIG, pourcentage de réalisation, ...).

**Les indicateurs de résultats** concernent les linéaires de berges ou de cours d'eau restaurés, le nombre d'abreuvoirs aménagés, le nombre d'ouvrages supprimés ou aménagés par exemple lorsque l'action a été réalisée.

Le Syndicat disposera de l'ensemble des bases de données Excel et SIG réalisées dans le cadre du programme pour actualiser les données durant les 5 années du programme.

### 3.2.9.2 Maitrise d'ouvrage

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

### 3.3 INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES

#### 3.3.1 Sur les inondations

Les travaux de restauration et d'entretien proposés ne sont pas de nature à aggraver le risque d'inondation.

Les travaux de restauration de la continuité écologique proposés dans le cadre du PPG (hors travaux nécessitant des études complémentaires et notamment des modélisations hydrauliques) ne sont pas de nature à aggraver le risque d'inondation. Ils contribuent à améliorer l'écoulement des eaux par la suppression ou l'arasement d'un obstacle tout en maintenant la capacité d'évacuation actuelle en amont et en aval de l'ouvrage.

Les travaux de renaturation et de restauration des berges n'auront pas d'impact négatif sur les inondations. Dans tous les cas les travaux se font dans l'emprise du lit mineur selon un niveau ambition R1 à R2. Les banquettes à héliophytes mises en place sont toujours submersibles et la capacité d'évacuation est conservée, voir améliorée dans le cas de talutages de berges.

L'entretien et la restauration de la ripisylve favorise la réduction de production de bois mort et donc d'embâcles qui peuvent devenir problématiques s'ils ne sont pas gérés au cas par cas au niveau des ouvrages hydrauliques notamment.

L'enlèvement des embâcles problématiques participe à la lutte contre le risque d'inondations.

#### 3.3.2 Sur la qualité des eaux

Les travaux d'entretien, de restauration et de renaturation auront un impact positif sur la qualité de l'eau.

Les travaux de restauration de la continuité écologique assurent un écoulement libre des eaux et évitent le réchauffement des eaux dans les biefs lents. L'oxygénation des eaux est améliorée.

Dans le cadre des travaux de renaturation et de restauration des berges, la réalisation de banquettes à héliophytes participe à l'autoépuration des eaux (filtre biologique). Les plantations jouent également un rôle important en tant que ripisylve, en filtrant les intrants issus du bassin versant.

La mise en place d'abreuvoirs aménagés contribue à l'amélioration de la qualité des eaux en évitant que les animaux viennent piétiner le cours d'eau et faire leurs besoins dans l'eau.

Les travaux programmés dans le PPG ne concernent pas directement la qualité des eaux mais contribueront grandement à son amélioration.

#### 3.3.3 Sur la ressource en eau

La ressource en eau n'est pas affectée par les travaux qui n'ont aucun impact négatif sur l'infiltration des eaux.

#### 3.3.4 Sur l'écoulement des eaux

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont pour objet de faciliter l'écoulement des eaux par l'enlèvement d'un obstacle à la continuité hydraulique et susceptible de favoriser la formation des embâcles.

Les travaux de renaturation permettront de redynamiser les écoulements sur des zones où l'hydromorphologie est altérée (surlargeurs, sédimentation, ...) par resserrement du lit d'étiage par des banquettes sans occulter la capacité d'évacuation en crue.

Les travaux d'entretien ont pour objet de faciliter l'écoulement des eaux par l'enlèvement des embâcles et la prévention des embâcles par entretien de la ripisylve.

### 3.3.5 Sur la production d'électricité d'origine renouvelable

Sans objet.

### 3.3.6 Sur le patrimoine bâti

Sans objet.

### 3.3.7 Sur le patrimoine naturel (géologique, habitats, espèces)

#### 3.3.7.1 Sur les écosystèmes aquatiques ou zones humides

Les travaux de restauration de la continuité écologique et de renaturation permettront de diversifier les habitats aquatiques en réactivant le transport du sable sur les cours d'eau et en favoriseront la continuité hydraulique également. Le gain écologique est jugé important par rapport aux habitats aquatiques et à l'hydromorphologie.

Les travaux de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs permettront de restaurer les habitats aquatiques et de berge en supprimant l'altération principale de piétinement par les bovins et en favorisant la végétalisation des berges.

***Les projets d'abreuvoirs n'entraîneront pas de modification de profil. Dans le cas d'aménagement d'une descente, celle-ci sera réalisée sur l'emplacement d'abreuvement actuellement impacté justifiant l'absence de modification du profil.***

Les travaux d'entretien vont permettre de diversifier les habitats aquatiques. L'alternance de zones d'ombres et plus éclairées ainsi que l'enlèvement des embâcles aura un impact positif sur la flore et la faune inféodée au milieu aquatique.

L'enlèvement des embâcles et l'entretien de la végétation des rives auront une incidence favorable sur l'aspect hydraulique et l'écoulement des eaux.

#### 3.3.7.2 Sur la faune piscicole

Les travaux de restauration de la continuité écologique et de renaturation auront un effet positif sur les habitats aquatiques et particulièrement les zones de reproduction et de croissance des poissons et donc un impact positif sur la pratique halieutique (libre circulation piscicole et restauration de zones de frayères).

### 3.3.8 Sur le défrichement

Il n'y a pas d'opération de défrichement dans le programme. Il s'agit uniquement d'entretien de la ripisylve.

### 3.3.9 Sur l'alimentation en eau potable

Sans objet.

### **3.3.10 Sur les autres activités (agriculture, pêche, industrie, tourisme, loisirs et sports nautiques, ...)**

Les travaux d'entretien auront un impact positif sur les activités puisqu'ils ont pour objectif d'améliorer la qualité des habitats aquatiques et du paysage.

### **3.3.11 Sur le paysage**

Les travaux d'entretien permettront d'améliorer la qualité paysagère des sites en reconstituant des corridors fonctionnels et diversifiés, et en limitant le développement des espèces invasives comme la Renouée du Japon notamment.

Les travaux de renaturation permettront d'améliorer la lecture paysagère du cours d'eau.

### **3.3.12 Sur le ruissellement**

Les travaux ne sont pas de nature à aggraver l'écoulement des eaux de ruissellement.



### 3.4 ANALYSE DES INCIDENCES EN PHASES DE TRAVAUX ET MESURES PREVENTIVES D'ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

#### 3.4.1 Installation de chantier

Lors de la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique, de renaturation ou de restauration des berges, une installation du chantier sera nécessaire.

Elle comprendra :

- l'amenée et le repli du matériel
- les baraques de chantier et installations sanitaires réglementaires,
- la signalisation du chantier ;
- la mise en place de protections afin d'interdire au public l'approche du chantier ;
- l'établissement d'un panneau d'information précisant la nature des travaux, la durée du chantier ainsi que la désignation des différents intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, Entreprises, ...) ;
- la remise en état à la fin des travaux des terrains ayant servis d'accès aux berges ainsi que l'enlèvement de tous les matériaux excédentaires ;

Cette installation de chantier se fera dans les règles de l'art et n'est pas de nature à porter atteinte aux milieux aquatiques.

Toutes les installations seront autonomes en eau et en électricité.

#### 3.4.2 Incidence liée à la période de réalisation des travaux

**Les travaux RCE, hydromorphologiques et de restauration des berges seront réalisés en conditions d'étiage en dehors des périodes de reproduction piscicole.** Seules les plantations d'hélophytes nécessitent une intervention au printemps. Les plantations arbustives et arborées seront réalisées en automne et en hiver.

Les abords des chantiers sont nettoyés et remis dans leur état initial.

Le service de la police de l'eau, ainsi que la brigade départementale de l'OFB sont avertis quinze jours avant le démarrage des travaux et en cas d'incident pouvant affecter la protection de l'environnement.

Pour toutes les interventions qui seront réalisées sur le site des travaux, les précautions suivantes seront respectées :

- un plan de circulation des engins sera mis en place, en mettant clairement en évidence les voies d'accès aux chantiers ainsi que le sens de circulation,
- si des accès doivent être aménagés, une remise en état du site sera effectuée à la fin du chantier,
- tous les engins et machines utilisés seront en parfait état et remisés à sec (à l'écart des eaux de ruissellement) dans des espaces aménagés permettant de recueillir les éventuelles fuites d'hydrocarbures ou autres produits polluants,
- les matériaux apportés sur les sites seront entreposés et stockés hors du lit du cours d'eau,

- toutes les précautions seront prises durant les travaux pour éviter les déversements de particules fines, de matériaux et de produits polluants dans le cours d'eau en particulier les laits de ciment,
- les matériaux retirés du lit (ordures, ferraille...) seront évacués périodiquement vers des centres appropriés (déchetterie...),
- les sites seront nettoyés et remis en état à la fin du chantier,
- En cas de pollution accidentelle aquatique, les travaux seront interrompus et l'entreprise, sous contrôle du gestionnaire, procédera à la mise en œuvre de barrages de surface, de produits absorbants et de tous moyens permettant de limiter l'expansion de la pollution. Elle procédera au pompage et à l'évacuation des polluants vers un centre de traitement agréé,
- En cas de pollution accidentelle terrestre, l'entreprise procédera à des purges par terrassement et à leur évacuation vers un centre de traitement agréé,
- Le service gestionnaire de la voie d'eau informera le service chargé de la police de l'eau, les usagers et les collectivités locales concernées, de l'incident et des mesures prises pour y faire face.

### 3.4.3 Mesure d'évitement, réduction ou compensation

#### 3.4.3.1 Communication

La communication sera menée durant toute la durée du PPG par le technicien rivière du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

en vue de présenter et échanger avec les usagers et riverains de cours d'eau sur les aménagements qui sont réalisés et les bonnes pratiques d'entretien à mettre en place.

#### 3.4.3.2 Prescriptions et mesures d'accompagnement

Avant la réalisation des travaux, le Syndicat enverra un courrier aux propriétaires riverains afin de les informer sur la réalisation des travaux (date, localisation, nature et durée).

Une information à plus large échelle sera réalisée par un affichage en mairie de la commune concernée par les travaux.

Le chantier sera matérialisé par un panneau d'information et une interdiction d'accès au public.

Afin d'éviter les atteintes aux milieux aquatiques, la phase de travaux respectera les dispositions suivantes :

- Délimiter et border clairement la zone de travaux ;
- Interdire l'accès des engins dans le cours d'eau sauf autorisation
- Réaliser les travaux en période sèche pour limiter au mieux le départ de matières en suspension dans la rivière.
- Stocker les engins et le matériel sensible éloigné du cours d'eau ;
- Bien entretenir les engins des travaux pour éviter les fuites d'huiles éventuelles. Si un entretien doit être réalisé, celui-ci sera réalisé sur une aire adaptée imperméable.;
- Les déchets de toute nature seront récupérés et acheminés vers des structures de traitement adaptés à leur nature.

### 3.4.3.3 Accès aux parcelles des travaux

Dans le cadre d'opérations déclarées d'intérêt général, la servitude de passage s'applique (art. R214-98 du code de l'environnement).

Durant la durée des travaux les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux (art. Article R152-29 du code rural).

### 3.4.3.4 Gestion des MES

Dans le cadre des travaux de renaturation dans le lit des cours d'eau, une attention particulière sera portée à la gestion des matières en suspension (MES).

Dans le cadre d'interventions ponctuelles et locales dans le lit, un filtre à MES pourra être mis en aval de la zone de travaux afin d'éviter le départ des fines sur l'aval. Le filtre sera constitué par un filet géotextile qui sera nettoyé ou remplacé journalièrement.

### 3.4.3.5 Risque de crue

Le risque de crue est toujours pris en compte par l'entreprise qui prévoit la mise hors d'eau de tout matériel et produit susceptible d'être entraîné par le cours d'eau ou d'entraîner une pollution.

Pour ce faire, elle consulte journalièrement l'HydroPortail de la station la plus proche du site de travaux, ainsi que les informations météorologiques afin de prévoir ce risque.

Dans tous les cas l'entreprise sera réactive sous 24 heures suite à la prévision d'un événement marquant afin de sécuriser l'ensemble du site et des matériels utilisés qui seront déplacés en dehors de la limite des crues connues.

### 3.4.3.6 Risque de pollution accidentelle

Des moyens seront mis en place pour limiter les nuisances liées aux chantiers. Dans tous les cas le Syndicat sera prévenu et pourra intervenir si nécessaire.

Le matériel de lutte anti-pollution sera disponible sur le site des travaux (barrage flottant, produits dispersant). Le matériel utilisé sera en bon état de fonctionnement et entretenu afin de limiter tout risque de fuites.

Les hydrocarbures seront stockés en zone de sûreté afin de limiter au maximum les risques de pollution. Aucun produit dangereux ne sera laissé sur place. Les carburants seront confinés sur des sites bénéficiant de bacs de récupération en cas de pollution ou de ruissellement lors d'épisodes pluvieux.

Toutes les précautions seront prises afin de récupérer les produits ruisselant durant les travaux pour ne pas les laisser se déverser dans le cours d'eau.

Les matériaux et produits dangereux seront stockés chaque soir en fin de journée dans des endroits non sensibles afin d'éviter leur entraînement si des crues importantes intervenaient.

En cas de pollution accidentelle aquatique, les travaux seront interrompus et l'entreprise, sous contrôle du gestionnaire, procédera à la mise en œuvre de barrages de surface, de produits absorbants et de tous moyens permettant de limiter l'expansion de la pollution. Elle procédera au pompage et à l'évacuation des polluants vers un centre de traitement agréé.

En cas de pollution accidentelle terrestre, l'entreprise procédera à des purges par terrassement et à leur évacuation vers un centre de traitement agréé.

Le service gestionnaire de la voie d'eau informera le service chargé de la police de l'eau, les usagers et les collectivités locales concernées, de l'incident et des mesures prises pour y faire face.

### 3.4.3.7 Risques propres au chantier

**Signalisation.** Le chantier et l'itinéraire d'accès sera matérialisé selon un chemin préférentiel, afin d'éviter au maximum les nuisances pour les riverains. Un affichage sera réalisé en mairie et une information adressée directement aux riverains concernés. Lors de la mise en place du chantier et durant les travaux, des périmètres de protection des zones sensibles du cours d'eau et du lit majeur seront délimités afin de ne pas porter atteinte aux habitats et aux espèces.

Les accès permettront également d'amener le matériel et les matériaux nécessaires.

**Sécurité des personnes.** Le chantier sera balisé et interdit au public sur toute sa durée, ceci afin de limiter les risques d'accident.

**La base de vie** sera aménagée en dehors de la zone des travaux et comportera tous les équipements sanitaires nécessaires (toilettes, point d'eau, électricité).

**Risques à l'environnement.** Si les travaux engendrent une turbidité trop importante de l'eau risquant de mettre en péril la faune et la flore aquatique, la cadence des travaux sera ralentie voire arrêtée provisoirement jusqu'à un retour à la normale.

**Gestion des déchets.** Tous les déchets de chantier seront stockés et traités de manière à en assurer une élimination respectueuse de l'environnement et de la santé humaine en privilégiant les filières de valorisation et de tri en vue d'une valorisation.

**Le bruit.** Concernant les nuisances sonores, l'article R. 1334-36 du code de la santé publique concerne « *les chantiers de travaux publics ou privés, ou les travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation* ». Il prévoit une réduction du bruit à la source et une réduction de la propagation du bruit. Lors de la réalisation du chantier, les horaires de travaux seront adaptés de manière à ne pas entraver le bien être des riverains entre 20h00 et 7h00. Le Maire pourra prendre un arrêté préfectoral en ce sens. Il vérifiera également la conformité des émissions sonores des engins avec la réglementation et le décret d'application du 23 janvier 1995.

Le passage des engins et le bruit est susceptible d'occasionner une légère gêne temporaire pour les habitants durant la période du chantier. Il convient de signaler que ces travaux auront lieu pendant la journée de travail (hors week-end et jours fériés).

## 3.5 COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRES

### 3.5.1 Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (n°2000/60/CE) a été adoptée le 23 Octobre 2000 par le Conseil et le Parlement européen. Cette directive innove en définissant un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats. Elle fixe trois objectifs environnementaux majeurs :

- stopper toute dégradation des eaux ;
- parvenir d'ici à 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des rivières, des eaux souterraines et côtières, avec des reports d'échéances possibles en 2021 et 2027 ;
- réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances "prioritaires dangereuses".

La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite Directive Cadre sur l'Eau fixe également la continuité écologique sur les cours d'eau parmi ses objectifs environnementaux. La circulaire du 28 juillet 2005 relative à la définition du « bon état » traduit la proposition française en la matière. Elle indique que la continuité écologique doit être assurée afin que le bon état écologique puisse être atteint sur les cours d'eau.

**La zone d'étude comprend 5 masses d'eau.**

Masse d'eau	Nom	Objectifs retenus						Risque de non atteinte
		Global		Écologique		Chimique		
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Bon état	2021	BE	2021	Bon état	2015	
FRFR277A_8	Ruisseau de Larraton	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	
FRFR277A_9	Arriou de Peyré	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2015	
FRFR277A	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Bon état	2027	OMS	2027	Bon état	2015	I2M2, IPR
FRFR777	Les Gaves réunis (de Pau) du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2015	

Tableau 13 : Objectifs de qualité d'eau des masses d'eau (source SDAGE)

**Les travaux sont favorables à l'objectif d'atteinte du bon état écologique en ayant une action positive sur la diversité et la qualité des habitats aquatiques et la fonctionnalité du cours d'eau.**

### 3.5.2 SDAGE Adour Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) sont des plans d'actions qui répondent à l'obligation de résultat de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour atteindre le bon état des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral en 3 cycles de gestion de 6 ans : 2010-2015, 2016-2021, 2022-2027.

Le SDAGE définit pour 6 ans les priorités de la politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne.

- il précise les orientations de la politique de l'eau dans le bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource
- il donne des échéances pour atteindre le bon état des masses d'eau
- il préconise ce qu'il convient de faire pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques

Le PDM regroupe des actions à la fois techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Il évalue le coût de ces actions. Le SDAGE s'impose à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le PDM, lui, n'est pas opposable aux actes administratifs.

Le SDAGE 2022-2027 est un document cadre qui précise le cadre de la politique de l'eau pour atteindre le bon état en 2027. Ses enjeux sont accentués par l'évolution démographique, les effets du changement climatique et les évolutions de gouvernance.

Le SDAGE 2022-2027 a été approuvé en mars 2022.

Les principales mesures prévues pour réduire les impacts des pressions significatives identifiées dans l'état des lieux 2019 sur le bassin versant du **Gave de Pau** :

- **MIA02 : Mesures de gestion des cours d'eau (entretien, restauration et renaturation)**
- **MIA03 : Mesures de restauration de la continuité écologique et sédimentaire**
- **ASS13 : Mesures d'amélioration des dispositifs d'assainissement (collecte et traitement)**
- **AGR02+AGR03+AGR04 : Mesures de limitation des apports diffus (azote, phytosanitaires, encouragement de pratiques pérennes)**
- **AGR05 : Programmes d'actions territorialisés sur les captages prioritaires**
- **RES03 : Mesures pour garantir le partage de la ressource entre les usages (OUGC, débits...)**
- **GOU02 : Mesures de gestion concertée (SAGE, démarches territoriales...)**

**Les travaux proposés dans le cadre du PPG répondent parfaitement aux orientations et dispositions du SDAGE et notamment en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides.**

### 3.5.3 SAGE

Le SDAGE détermine les sous-bassins pour lesquels un schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est nécessaire pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés. Les SAGE fixent, dans un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides, tel que défini à l'article L212-3 du code de l'Environnement. **Il n'y a pas de SAGE sur le bassin du Gave de Pau.**

### 3.5.4 PGRI Adour Garonne 2022-2027

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la directive inondation. Cet outil stratégique définit, pour 6 ans, à l'échelle de chaque grand bassin (district hydrographique) les priorités en matière de gestion des risques d'inondation.

Le premier PGRI 2016-2021 du bassin Adour-Garonne a été élaboré, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin (PCB), en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et en cohérence avec la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Il a été arrêté le 1er décembre 2015.

Le PGRI 2022-2027 du bassin Adour-Garonne, en déclinaison du second cycle de la directive inondation, a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 10 mars 2022.

Ce second PGRI, dans la continuité du premier, a pour ambition de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 19 territoires identifiés à risques importants d'inondation (TRI). Il vise à accompagner et contribuer à dynamiser les démarches déjà engagées (programmes d'action de prévention des inondations PAPI, plans de prévention des risques...).

Le PGRI 2022-2027 établit, reprend et conforte la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations du 1er cycle, dans une logique plus complète et plus opérationnelle, en agissant sur toutes les composantes (gouvernance, connaissance, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des territoires, ralentissement des écoulements, protection contre les inondations...), tout en tenant compte des évolutions majeures du territoire (dont le changement climatique et l'accroissement des populations).

Le PGRI du bassin Adour-Garonne permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers les 7 axes stratégiques (objectifs stratégiques). 45 dispositions sont associées pour atteindre ces objectifs, dont 15 sont communes avec le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 2022-2027.

La présente étude répond particulièrement aux objectifs stratégiques et dispositions suivantes :

- OS2 : poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés ;
  - o D 2.5 Développer la connaissance des enjeux
- OS4 : réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires ;
  - o D 4.7 Ne pas aggraver l'exposition au risque d'inondation (ou éviter, réduire et compenser les impacts des installations en lit majeur des cours d'eau)
- OS5 : gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
  - o D 5.1 Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation
  - o D 5.2 Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
  - o D 5.3 Établir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants
  - o D 5.4 Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants
  - o D 5.5 Justifier les travaux en rivière ou sur le littoral
- OS6 : améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

### 3.5.5 Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

**Il n'y a pas de PPRI sur les cours d'eau étudiés.**

### 3.5.6 Classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit une modification du classement des cours d'eau vis-à-vis de l'utilisation de l'énergie hydraulique afin de respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau et, en tout premier lieu, l'atteinte ou le respect du bon état des eaux.

Ainsi, l'article L.214-17 du code de l'environnement précise que le Préfet coordonnateur de Bassin établit deux listes :

- Liste 1 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux :
  - qui sont en très bon état écologique ;
  - qui jouent le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ;
  - ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur ces cours d'eau, **aucun nouvel ouvrage**, s'il constitue un obstacle à la continuité écologique, ne pourra être établi. Les ouvrages existants sont subordonnés à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique et assurer la protection des poissons migrateurs.

- Liste 2 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire :
  - d'assurer le transport suffisant des sédiments ;
  - la circulation des poissons migrateurs.

Sur ces cours d'eau, **tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé** dans un délai de 5 ans après la publication des listes.

**Les cours étudiés ne sont classés ni en liste 1 ni en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.**

### 3.5.7 Catégorie piscicole

Les cours d'eau sont classés en deux catégories piscicoles au titre des articles L 436-4 du Code de l'Environnement.

- ✓ La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend les cours d'eau peuplés principalement de salmonidés et ceux sur lesquels il paraît souhaitable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce.
- ✓ La 2<sup>ème</sup> catégorie comprend tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau sur lesquels prédominent les espèces cyprinicoles.

**Les cours d'eau étudiés sont en 2<sup>e</sup> catégorie.**

### 3.5.8 Statut du cours d'eau

**Tous les cours d'eau étudiés sont non domaniaux.**

Les riverains sont propriétaires du fond du lit jusqu'à la moitié du lit mineur des cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire (Article 98 du Code Rural et Article L215-2 du Code de l'Environnement).

Le riverain a le droit :

- de se clore (Article 647 du Code Civil) ;



- d'interdire l'accostage sur ses berges ;
- d'interdire de prendre pied sur ses berges ;
- de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en exécuter l'entretien conformément à l'article L. 215-14 (Article L215-2).

Il doit en contrepartie assurer l'entretien régulier du lit et des berges de sa propriété. L'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (Article L. 215-14).

La police de l'eau et de la pêche est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), relayée sur le terrain par les gardes assermentés de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

### 3.5.9 Plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

La commune de Lahontan a une carte communale.

La commune d'Orthez a un PLU.

Les communes en aval du site d'étude ont un PLUi (intercommunal) Pays d'Orthe et Arrigans.

Les documents d'urbanisme concernant les autres communes n'ont pas encore été mis en ligne.

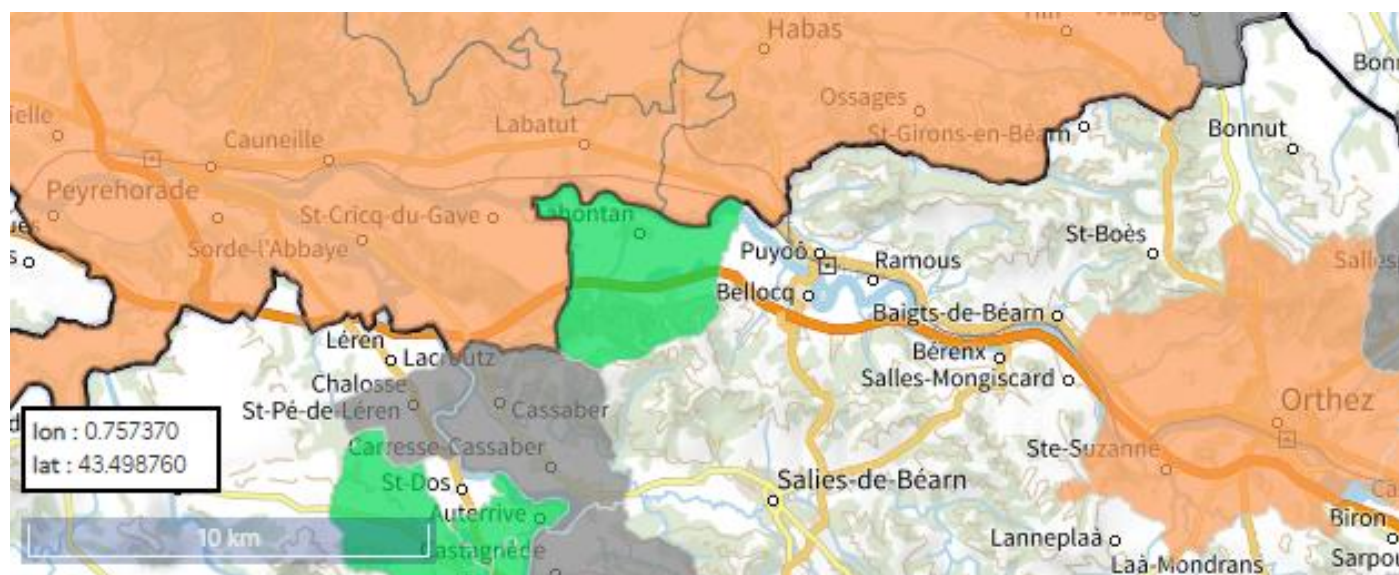


Figure 36. Documents d'urbanisme (Géoportail)



Les principales incidences et activités entraînant des répercussions notables sur le site sont les suivantes :

- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)
- Comblement et assèchement
- Antagonisme avec des espèces introduites
- Extraction de sable et graviers
- Usine
- Aquaculture (eau douce et marine)
- Pêche de loisirs
- Endigages, remblais, plages artificielles
- Erosion
- Inondation (processus naturels)

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dans le site N2000 du Gave de Pau :

- *Cottus aturi* - Chabot du Béarn, Chabot de l'Adour
- *Margaritifera margaritifera* - Moule perlière d'eau douce
- *Oxygastra curtisii* - Cordulie à corps fin
- *Gomphus graslinii* - Gomphe de Graslin
- *Austropotamobius pallipes* - Écrevisse à pattes blanches
- *Lampetra planeri* – Lamproie de Planer
- *Salmo salar* - Saumon atlantique

**Les actions proposées ne sont pas « susceptibles d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation ».**

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est en annexe.

# CHAPITRE 4 - DECLARATION D'INTERET GENERAL

## 4.1 JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL OU L'URGENCE DE L'OPERATION

### 4.1.1 Aspect réglementaire

#### 4.1.1.1 La DIG

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement, correspondant à l'article 35 de la même loi, permet aux collectivités de prendre en charge des travaux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, relevant habituellement de la responsabilité des propriétaires riverains, lorsqu'ils **présentent un intérêt général** ou un caractère d'urgence. Les travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral pris après enquête publique.

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général concerne la prise en charge des travaux d'entretien sur les **cours d'eau affluents du gave de Pau aval du territoire du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau**.

La figure n°69 page suivante localise le bassin versant des affluents du gave de Pau aval.

Les actions inscrites au PPG ont pour objectifs d'améliorer la qualité biologique et hydromorphologique des cours d'eau. Celles-ci répondent aux attentes de la Directives Cadres sur l'Eau (DCE) qui fixe les objectifs et les délais pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Le programme d'actions porté par le Syndicat doit permettre l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau, par la réalisation de travaux sur le milieu physique : lit, berges, ripisylve, ouvrages hydrauliques et annexes.

De par ses compétences GEMAPI, le syndicat est la structure publique préposée pour intervenir sur le milieu avec une vision globale des problématiques.

**Le syndicat porte la responsabilité des engagements pris par l'État français pour respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Il présente non seulement la pleine légitimité à porter l'intérêt général, mais également le devoir de faire aboutir ce programme d'actions.**

Il est rappelé que :

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire » (article L215-2 du code de l'Environnement).

L'article L215-14 du code de l'Environnement précise les obligations des propriétaires riverains. Ces derniers sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau.

Ces opérations régulières d'entretien permettent :

- de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre
- de garantir l'écoulement naturel des eaux
- de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Le code de l'Environnement donne la possibilité aux collectivités territoriales, aux Syndicats de rivière d'entreprendre, sur le domaine privé, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations déclarés d'Intérêt Général. Cette intervention est précisée par l'article L211-7 qui stipule notamment que : « Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations **présentant un caractère d'intérêt général** ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant notamment :

- 2° L'entretien et l'aménagement d'un « cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou à ce plan d'eau » ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- Préalablement à leur réalisation, ces travaux doivent être reconnus d'Intérêt Général ou d'urgence en application de l'article L.211-7 (cité ci-dessus).

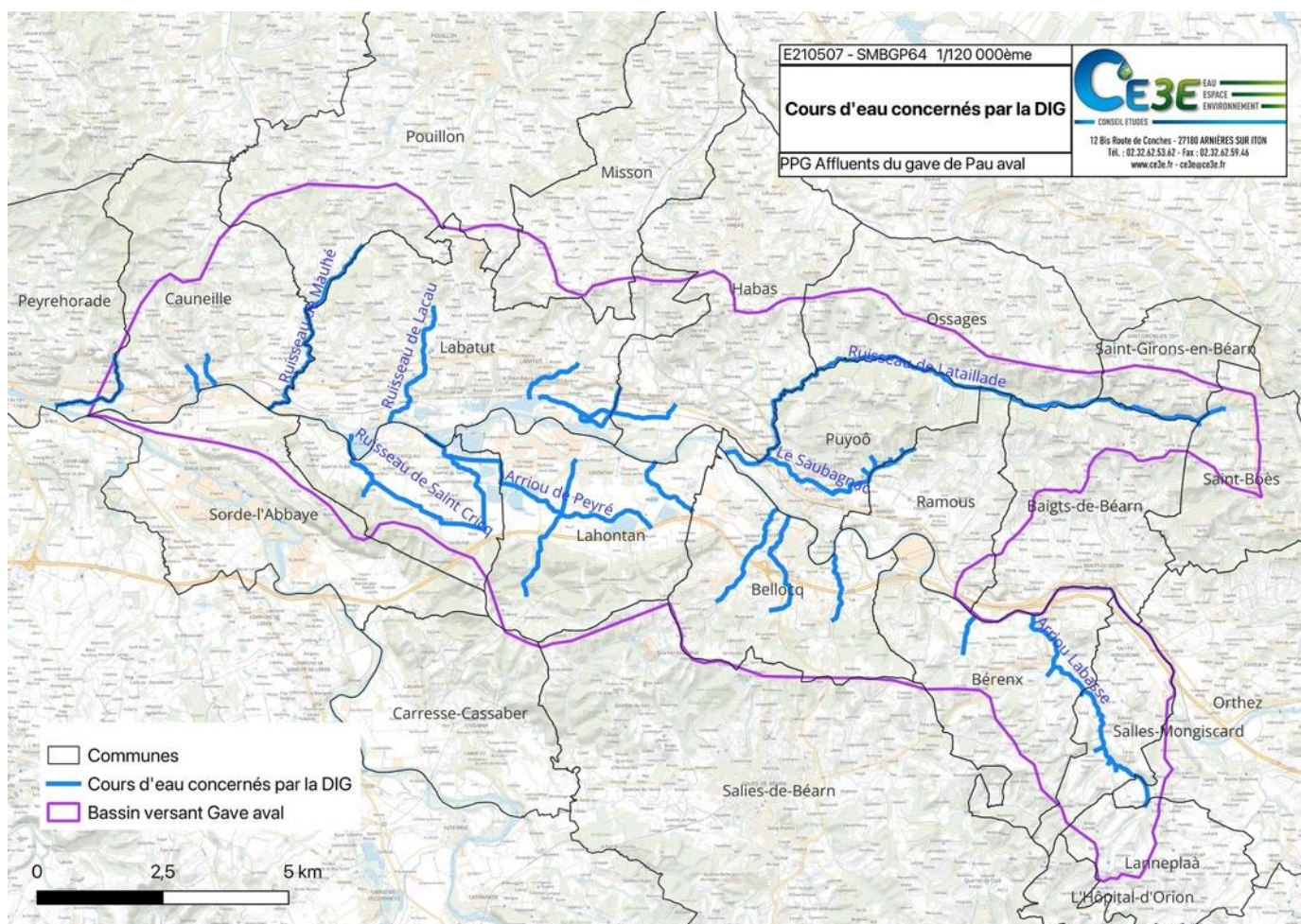


Figure 38 : Localisation du bassin versant des cours d'eau de la zone d'étude

## Cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a pour intérêt :

→ De permettre au Maître d'Ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées. Pendant la durée des travaux visés aux articles L. 215-15 et L. 215-16, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres (article L215-18). Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins. La servitude s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants.

→ De permettre de légitimer l'utilisation des fonds publics sur des propriétés privées.

En contrepartie, l'article L435-5 stipule que dès lors que l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenants aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'État.

Le présent document établi conformément à l'article R214-102, constitue le dossier d'enquête au titre de la déclaration d'intérêt général. Il comporte les pièces mentionnées au I de l'article R11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'Utilité publique et les pièces mentionnées au I de l'article R214-99.

Enfin comme prévu par l'article R214-91, lorsque l'opération porte sur l'entretien d'un cours d'eau non domanial ou d'une section de celui-ci, le dossier de l'enquête publique rappelle les obligations des propriétaires riverains titulaires du droit de pêche fixées par les articles L. 432-1 et L. 433-3, reproduit les dispositions des articles L. 435-5 et R. 435-34 à R. 435-39 et précise la part prise par les fonds publics dans le financement.

L'article L211-7 définit l'intérêt général comme :

*« I.- Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :*

### **1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;**

Les travaux de restauration et d'entretien concernent les affluents du gave de Pau aval sur le territoire du Syndicat.

### **2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;**

Les travaux concernent les cours d'eau présents sur les 5 masses d'eau.

**8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;**

La restauration des écosystèmes aquatiques sera effective au travers des travaux de restauration de la continuité écologique activant le transport solide des cours d'eau et remettant à découvert des habitats aquatiques plus favorables à la faune invertébrée et piscicole.

La restauration hydromorphologique permettra également de restaurer les écosystèmes aquatiques par recharge granulométrique, reméandrage de cours d'eau par des banquettes à hélophytes, plantations et pose de clôtures et d'abreuvoirs.

Les travaux de restauration des berges permettront de diversifier l'interface et les échanges entre le lit mineur et les abords immédiats du cours d'eau ainsi que son lit majeur.

La préservation et la restauration des zones humides et des boisements rivulaires dans le cadre des travaux d'entretien de la ripisylve est également favorable à la diversité des habitats mais également de la faune et de la flore.

**9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;**

Même si les travaux n'ont pas pour premier objectif la lutte contre les inondations, ils vont contribuer à améliorer l'écoulement des crues, notamment suite aux travaux de restauration de la continuité écologique.

**10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;**

La présence de nombreux ouvrages hydrauliques n'ayant plus aucun usage, le déficit d'entretien, et l'absence de retour économique sur investissement, ont fait s'interroger les acteurs locaux et les propriétaires sur le devenir de leurs ouvrages.

**Les cours d'eau inscrits ne sont pas concernés par le classement en liste 1 et 2 du L214-17 du code de l'environnement.**

Des actions de restauration de la continuité écologique sont proposées sur le cours de Lataillade notamment qui présente des potentialités piscicoles importantes.

**11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;**

Le PPG fera l'objet d'un suivi « multicritères » à mi-parcours avec la mise en œuvre par le maître d'ouvrage des indicateurs physiques, biologiques et des mesures de l'efficacité et de la satisfaction des usagers suite aux travaux, afin d'apprécier l'évolution des sites, les gains écologiques, évaluer le coût gain/bénéfices du programme à l'échelle locale et globale de l'hydrosystème.

**12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »**

Le programme de travaux a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, des services institutionnels et des partenaires techniques et financiers. Une concertation a été menée avec les élus, les représentants des usages, ...tout au long de la démarche.



**Au total, ce programme d'entretien et d'aménagement répond donc directement ou indirectement à 7 points d'éligibilité confortant le caractère d'intérêt général des opérations.**

Les travaux vont permettre de restaurer l'hydromorphologie et la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments) sur les cours d'eau.

#### *4.1.1.2 L'enquête publique*

Suivant l'avis du service Police de l'eau, le caractère d'intérêt général ou d'urgence est prononcé par décision préfectorale précédée d'une enquête publique. Les articles qui sont visés, dans le cadre de la mise en oeuvre d'une enquête publique sont :

- L123-1 et suivants du CE, R.123-1,
- R181-36 à R181-38 du CE.

**Le PPG des affluents du gave de Pau aval est soumis à enquête publique.**

#### *4.1.1.3 Les statuts*

Considérant la mise en application de la prise de compétence « GEMAPI » par les communes et collectivités au 1er Janvier 2018, les statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau ont été modifiés par arrêté inter préfectoral (64-2019), applicable au 1er janvier 2020.

Les compétences du syndicat (SMBGP) correspondent aux missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement présentées ci-dessus.

Au regard de ses statuts, le syndicat est donc aussi légitimement compétent pour porter le plan pluriannuel d'action et de gestion des affluents du gave de Pau aval sur son linéaire de compétence.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'un équilibre durable entre les enjeux de sécurité publique, les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques, voulue par la directive-cadre sur l'eau (DCE), la loi sur l'eau et précisée dans le SDAGE Adour-Garonne.

**Le SMBGP, portera ainsi les actions déclinées dans le programme de travaux ci-après, en employant des fonds publics.**

#### *4.1.1.4 Transfert du droit de pêche*

Comme précisé dans les articles R435-34 à R435-39 du code de l'environnement, lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenants aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau.

Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

## 4.1.2 Intérêt général des travaux

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général ». (Code de l'Environnement art. L.210-1).

### 4.1.2.1 Restauration de la continuité écologique

Treize actions de restauration de la continuité écologique sont prévues dont 9 ont été programmées au PPG.

Les travaux sur les ouvrages hydrauliques visent à rétablir la continuité écologique afin :

- Restaurer la libre circulation piscicole (montaison et dévalaison) ;
- Permettre une continuité sédimentaire depuis l'amont vers l'aval.

Les travaux de restauration de la continuité écologique vont permettre de reconquérir une hydromorphologie fonctionnelle des cours d'eau, avec un gain écologique de création ou restauration d'habitats aquatiques favorables à la vie piscicole et à l'accomplissement des cycles biologiques.

Les travaux vont permettre de rétablir le transport solide et de décolmater le fond du lit et restaurer la diversité des habitats aquatiques. Ces actions sur les ouvrages auront un impact favorable fort sur la gestion de la charge sédimentaire sur les cours d'eau.

Les différentes altérations liées à la présence de retenues d'eau (réchauffement des eaux, modification des caractéristiques hydromorphologiques, ralentissement des écoulements, isolement des populations piscicoles, ...) seront supprimées.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques sont donc une priorité pour l'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau sur le bassin versant et notamment sur le cours du ruisseau de Lataillade identifié comme prioritaire pour la continuité écologique en raison de ses bonnes potentialités piscicoles.

### 4.1.2.2 Renaturation de cours d'eau

Deux actions de renaturation sont prévues dont une a été programmée au PPG sur un linéaire de 50 m de cours d'eau.

Les travaux de renaturation permettent de reconstituer un profil en long et en travers sur le cours d'eau favorisant :

- l'accélération ponctuelle des écoulements et donc leur diversification, notamment lors des faibles débits d'étiage,
- le décolmatage des substrats plus grossiers sous-jacents,
- la création de caches permettant le maintien de la faune aquatique,

Les travaux réalisés (banquettes à hélrophytes, recharge granulométrique, ...) améliorent l'hydrodynamique du cours d'eau et la diversité des habitats aquatiques favorables pour la faune et la flore locale.

### 4.1.2.3 Restauration des berges

Dans le cadre du PPG, il est prévu de restaurer 170 ml de berges.

Les travaux concernent essentiellement des portions de berges érodées pouvant porter atteinte à la stabilisation d'ouvrages hydrauliques (seuils, passerelles) et à la sécurisation de berges en bordure de sentier de promenade.

La stabilisation des berges comprendra sera réalisée à partir de techniques mixtes composées de techniques végétales (banquettes à héliophytes) et de techniques boisées (tunage) avec souvent une assise minérale constituée de pierres.

Les travaux seront réalisés depuis la berge par des engins mécaniques (pelle hydraulique). L'entreprise remettra les lieux dans leur état initial après intervention. Elle prendra les précautions nécessaires afin d'éviter toute pollution accidentelle du cours d'eau (stockage des carburants hors de portée du cours d'eau, entretien des engins, ...)

L'usage des techniques autres que végétales est justifié pour assurer la pérennité des techniques végétales (assises minérales entre autres) et compte tenu des contraintes hydrauliques s'exerçant sur les berges.

L'intérêt général des travaux de protection des berges est lié à la stabilisation des berges dégradées et à la diversification des habitats aquatiques répondant aux objectifs de la DCE.

### 4.1.2.4 Restauration de ripisylve et plantations

Les travaux envisagés concernent essentiellement des actions de plantations sur 12 010 ml de berges ainsi que des travaux d'entretien de la ripisylve sur 18 220 ml de berges et de fauche dans le lit sur 900 ml de cours d'eau.

- Les opérations d'élagage qui participent au maintien d'une ripisylve diversifiée et permettent de gérer au mieux l'éclairement du cours d'eau favorable à la mise en place localement d'herbiers aquatiques et le développement des héliophytes en pieds de berge. Ces habitats constituent des lieux d'accueil (refuge, nourrissage, support de ponte...) de la faune (poissons et macro invertébrés). Le maintien d'une ripisylve équilibrée participe à l'autoépuration des eaux, au piégeage des fines véhiculées par les eaux de ruissellement, et limite les risques d'érosions des berges.
- Les opérations de bucheronnage des arbres déstabilisés ou inadaptés permettent de prévenir la formation d'embâcles et de permettre, d'une certaine mesure, le renouvellement de la faune.
- La plantation d'essences adaptées aux bordures de cours d'eau sur les secteurs déficitaires lorsque l'absence de ripisylve est la cause de l'altération morphologique du cours d'eau (érosion de berge, réchauffement des eaux, banalisation des habitats). Les opérations de plantation visent dans le cas présent à reconstituer un cordon végétal en haut de berges sur les secteurs dépourvus de végétation, ceci dans le but d'assurer le renouvellement du peuplement forestier en stabilisant le talus de berge et un ombrage sur le cours d'eau.

Les travaux seront réalisés essentiellement depuis la berge. L'objectif des travaux est de diversifier les strates et donc de répondre à un des objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau.

L'intérêt général des travaux de restauration de la ripisylve est lié à l'ouverture locale de la ripisylve sur un tronçon où la ripisylve ferme le cours d'eau limitant l'expression des habitats aquatiques et empêchant l'accès à la rivière. Ces travaux participeront à la régénérescence des strates. Ils contribueront grandement à l'amélioration de la qualité naturelle et paysagère du cours d'eau sur le tronçon concerné.

L'entreprise remettra les lieux dans leur état initial après intervention. Elle prendra les précautions nécessaires afin d'éviter toute pollution accidentelle du cours d'eau (stockage des carburants hors de portée du cours d'eau, entretien des engins, ...)

#### 4.1.2.5 *Abreuvoirs et clôtures*

Il est prévu de mettre en place 9 abreuvoirs et 250 ml de clôtures.

La mise en place d'abreuvoirs et de clôtures sur les secteurs où le piétinement des berges est source d'altération de la qualité et de la diversité des habitats aquatiques permettront :

- d'éviter les dégradations physiques apportées à la structure de la berge,
- d'éviter le départ de matières en suspension et de matières fécales au cours d'eau,
- de favoriser la présence d'une végétation adaptée,
- de reconstituer à terme des habitats de berge pour la faune aquatique.

Les projets d'abreuvoirs n'entraîneront pas de modification de profil. Dans le cas où un aménagement de descente serait nécessaire, celle-ci serait réalisée en lieu et place du point d'abreuvement actuellement impacté.

**Le nombre d'abreuvoirs final sera ajusté en fonction de la concertation avec les exploitants dans le cadre de la programmation.**

#### 4.1.2.6 *Gestion des embâcles*

Il est prévu d'enlever uniquement les embâcles problématiques pouvant entraîner des dégradations sur les berges ou les ouvrages hydrauliques.

#### 4.1.2.7 *Préservation des zones humides*

La préservation des zones humides existantes (corridors essentiellement) passe en priorité par le classement de ces espaces dans les PLUI des communes et EPCI.

Les zones humides présentent un intérêt général majeur car ces milieux concourent à :

- la lutte contre les inondations en assurant un rôle tampon dans l'écrêtement des crues et le frein à l'écoulement.
- l'épuration des eaux en assurant un rôle de station d'épuration naturelle des eaux. L'altération de leur fonctionnalités hydrauliques et biologiques se traduit par des désordres et des manifestations d'eutrophisation (excès de matières nutritives).
- la biodiversité : ce sont des écosystèmes riches et diversifiés avec une faune et des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale. Elles constituent des habitats rares ou menacés à l'échelle régionale ou nationale. Ces zones assurent la fonction de zone de frayère pour le brochet qui est l'espèce cible sur la Vauvise

## 4.2 MEMOIRE EXPLICATIF

Pour rappel, l'article R435-34 du code de l'environnement précise que :

*« I.- Lorsque l'entretien de tout ou partie d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, la personne qui en est responsable en informe le préfet au plus tard deux mois avant le début des opérations. Les informations communiquées au préfet sont les nom et prénom du représentant de cette personne, la nature des opérations d'entretien, leur montant, la part des fonds publics dans leur financement, leur durée, la date prévue de leur réalisation et, le cas échéant, leur échelonnement ; un plan du cours d'eau ou de la section de cours d'eau objet des travaux y est joint. Le préfet peut mettre en demeure la personne à laquelle incombe l'obligation de fournir ces informations dans un délai qu'il fixe.*

*II.- Toutefois, lorsque les opérations d'entretien sont réalisées dans le cadre d'une opération déclarée d'intérêt général ou urgente sur le fondement de l'article L. 211-7, le dépôt du dossier d'enquête prévu par l'article R. 214-91 dispense de la communication des informations posée par le I. »*

Les travaux sont portés par le **Syndicat mixte du Bassin du gave de Pau**.

Il n'est pas demandé de participation financière aux propriétaires riverains.

**Même si les travaux sont déclarés d'Intérêt Général, le Syndicat interviendra uniquement avec l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains. Ainsi, des conventions seront établies avec les propriétaires avant la réalisation des travaux.**

### 4.2.1 Synthèse du diagnostic

Le diagnostic a été présenté dans la partie loi sur l'eau au 2.2.

### 4.2.2 Programme d'actions

Le programme d'actions a été présenté dans la partie loi sur l'eau au chapitre 3

Les tableaux ci-dessous récapitulent les montants par type d'opération :

Tableau XV : Actions sur les ouvrages

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Code CE3E	Nom de l'ouvrage	Nature de l'action	Coût études (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité
FRFR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2	2	1	LABA1.1	LABA01	Seuil de Coumot	Suppression et mise en décharge des gravats. Recharge granulométrique sur 20 m au droit du seuil et en aval		8 000,00 €	3
FRFR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2	2	1	LABA1.2	LABA02	Pont de Coumot	Recharge granulométrique sur 30 m en aval avec micro seuils		15 000,00 €	3
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.3	LABA07	Seuil	Restauration hydromorphologique sur 20 ml par reprise des pierres,		3 000,00 €	2
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.4	LABA08	Moulin de Courtiade	restauration hydromorphologique par suppression du seuil amont canal d'aménée	5 000,00	8 000,00 €	1
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Ossages	LAT3	1	8	LAT1.2	LAT06	Seuil Lacaze	Suppression du seuil et stabilisation du profil en long par microseuils franchissables		25 000,00 €	2
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Ossages	LAT3	1	8	LAT1.4	LAT08	Gué aval Saint Alaudy	Amélioration du franchissement du gué		10 000,00 €	2
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Habas	LAT10	1	9	LAT1.6	LAT10	Seuil Moulin de Duboscq	Etude de suppression du seuil ruiné et de renaturation hydromorphologique	10 000,00	45 000,00 €	2
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT1.7	LAT12	Seuil Cassiet	Suppression du seuil et étagement de la chute avec micro seuils.	8 000,00	50 000,00 €	1
FRFR277A_8	Ruisseau de l'Espérance	Bellocq	ES2		5	ES1.1	ES02	seuil Camprin	Suppression du seuil et étagement de la chute avec micro seuils.		25 000,00 €	2
										23 000,00 €	189 000,00 €	

Tableau XVI : Actions de renaturation des cours d'eau

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire (m)	Coût unitaire/ml€ HT)	Coût études (€ HT)	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA2	5	19	MA2.1	Enlèvement des gravats dans le lit, renaturation par méandrage, banquettes à hélophytes. Aménagement d'un passage à gué	50	500,00 €		40 000,00 €	1
<b>TOTAL</b>								<b>50</b>			40 000,00 €	

Tableau XVII : Actions de restauration de berge

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire (m)	Coût unitaire/ml (€ HT)	Coût Maîtrise d'œuvre (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA3.1	Stabilisation de la berge en rive droite par talutage et plantations	100	100,00 €		10 000,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT3.1	Restauration de la berge en rive droite au niveau de la Nassette par technique végétale(caisson, fascine) avec ou sans assise minérale.	70	400,00 €	2 800,00 €	28 000,00 €	1
<b>TOTAL</b>								<b>170</b>		<b>2 800,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	

Tableau XVIII : Actions de traitement de la ripisylve

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire (m)	Nombre de plants	Coût unitaire (€ H.T)	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA1	2	1	LABA4.1	Recréation de ripisylve en rive gauche	600	225	25,00 €	5 625,00 €	2
FRHR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2, 3, 4, 5	2	1 et 2	LABA4.2	Entretien global de la ripisylve	3 800		8,50 €	32 300,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Laborde	Bérenx	LABO1	2	3	LABO4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	200	75	25,00 €	1 875,00 €	3
FRHR277A	Arriou de Pichelaly	Bellocq	PI2	2	4	PI4.1	Entretien global de la ripisylve	700		8,50 €	5 950,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de l'Espérance	Bellocq	ES1, 2	2	5	ES4.1	Entretien global de la ripisylve	1 400		8,50 €	11 900,00 €	3
FRHR277A	Arriou de Loulié	Bellocq	LO2	2	5	LO4.1	Entretien global de la ripisylve	1 000		8,50 €	8 500,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau d'Abet	Lahontan	AB1	2	11	AB4.1	Fauche du lit	900		2,00 €	1 800,00 €	2
FRHR277A	Ruisseau d'Abet	Lahontan	AB1	2	11	AB4.2	Recréation de ripisylve sur les deux rives	1 800	675	25,00 €	16 875,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes/Puyoo	LAT 3 ,4	1	8 et 9	LAT4.1	Entretien global de la ripisylve	2 000		8,50 €	17 000,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT4.2	Entretien global de la ripisylve	520		8,50 €	4 420,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Saubagnac	Puyoo	SAU2	1	10	SAU4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	350	131	25,00 €	8 750,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Saubagnac	Puyoo	SAU3, 4	1	10	SAU4.2	Entretien global de la ripisylve	650		8,50 €	5 525,00 €	3

FRHR277A	Ruisseau des Glés	Lahontan	GL1	3	12	GL4.1	Recréation de ripisylve en rive gauche	150	56	25,00 €	1 406,25 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Prède	Lahontan	PR2	3	12	PR4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	400	150	25,00 €	3 750,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Bordes	Labatut	BO1	3	13	BO4.1	Entretien global de la ripisylve	1 200		8,50 €	10 200,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de St Circq	St Circq du gave	STC1	3	16	STC4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	2 500	938	25,00 €	23 437,50 €	3
FRHR277A	Ruisseau de St Circq	St Circq du gave	STC2, 3	3	16	STC4.2	Entretien global de la ripisylve	1 000		8,50 €	8 500,00 €	3
FRHR277A_9	Ruisseau de Sarailié	St Circq du gave	SAR1	4	15	SAR4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	900	338	25,00 €	8 437,50 €	3
FRHR277A_9	Ruisseau de Sarailié	St Circq du gave	SAR2	4	15	SAR4.2	Entretien global de la ripisylve	900		8,50 €	7 650,00 €	3
FRHR277A_9	Arriou de Peyré	Lahontan	PE1	4	11 et 15	PE4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	3 200	1 200	25,00 €	30 000,00 €	3
FRHR277A_9	Arriou de Peyré	Lahontan	PE2	4	15	PE4.2	Entretien global de la ripisylve	1 700		8,50 €	14 450,00 €	3
FRHR277A_9	Arriou du Moulin	Lahontan	MO2	4	14 et 15	MO4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives	980	368	25,00 €	9 187,50 €	3
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	18	MA4.1	Entretien global de la ripisylve	1 200		8,50 €	10 200,00 €	3
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	19	MA4.2	Entretien global de la ripisylve	1 000		8,50 €	8 500,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Cauneille 1	Cauneille	CAU1	3	20	CAU4.1	Entretien global de la ripisylve	700		8,50 €	5 950,00 €	3
FRHR277A	Ruisseau de Cauneille 2	Cauneille	CAU2	3	20	CAU4.2	Entretien global de la ripisylve	450		8,50 €	3 825,00 €	3
FRHR777	Ruisseau de Peyrehorade	Peyrehorade	PEY2	6	21	PEY4.1	Recréation de ripisylve en rive gauche	480	180	25,00 €	4 500,00 €	3
FRHR777	Ruisseau de Peyrehorade	Peyrehorade	PEY2	6	21	PEY4.2	Recréation de ripisylve en rive droite	450	169	25,00 €	4 218,75 €	3
								31 130			274 732,50 €	



Tableau XIX : Actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Linéaire de clôtures (m)	Nombre d'abreuvoir	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Sales Montgiscard	LABA3	2	2	LABA5.1	Abreuvoirs	0	2	2 400,00 €	2
FRHR277A	Ruisseau de Laborde	Bérenx	LABO1	2	3	LABO5.1	Abreuvoirs	0	1	1 200,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	6	LAT5.1	Abreuvoirs	0	2	2 400,00 €	2
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	7	LAT5.2	Abreuvoirs et clôtures	250	2	6 150,00 €	2
FRHR277A	Ruisseau de Lacau	Labatut	LAC1	3	17	LAC5.1	Abreuvoirs	0	1	1 200,00 €	2
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	18	MA5.1	Abreuvoirs	0	1	1 200,00 €	2
<b>TOTAL</b>								<b>250</b>	<b>9</b>	<b>14 550,00 €</b>	

Tableau XX : Actions de gestion des embâcles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Nombre	Coût travaux (€ HT)	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA1	2	1	LABA6.1	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA4	2	2	LABA6.2	Traitement des embâcles	1	750,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes	LAT1	1	6	LAT6.1	Enlèvement d'encombre	1	300,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes	LAT1	1	6	LAT6.2	Enlèvement d'encombre	1	300,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	6	LAT6.3	Enlèvement d'encombre	1	300,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	7	LAT6.4	Enlèvement d'encombre	1	150,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	7	LAT6.5	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn	LAT2	1	7	LAT6.6	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A	Ruisseau de Bordes	Labatut	BO1	3	13	BO6.1	Enlèvement d'encombre	1	500,00 €	1
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	19	MA6.1	Enlèvement d'encombre	1	1 000,00 €	1
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA2	5	19	MA6.2	Traitement des embâcles	1	500,00 €	1
FRHR277A	Lacau	Labatut	LAC1		17	LAC6.1	Enlèvement d'encombre	1	250,00 €	1
FRHR277A_9	Ariou du Moulin	Lahontan	MO1		14	MO6.1	Traitement des embâcles	1	500,00 €	1
<b>TOTAL</b>								<b>1</b>	<b>5 300,00 €</b>	

Tableau XXI : Actions sur les zones humides

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Carte action	Carte EDL	N° action	Nature de l'action	Priorité
FRHR277A	Arriou de Labasse	Toutes	2	1 et 2	LABA7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A	Arriou de Pichelaly	Toutes	2	3	PI7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Toutes	1	6, 7, 8 et 9	LAT7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A_9	Ruisseau de Sarailié	Toutes	4	15	SAR7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A	Ruisseau de Bordes	Toutes	3	13	BO7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A	Ruisseau de Lacau	Toutes	3	17	LAC7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1
FRHR277A_8	Mauhé	Toutes	5	18 et 19	MA7.1	Préservation et classement ZH au PLUI	1

### 4.3 MODALITES D'ENTRETIEN OU D'EXPLOITATION DES OUVRAGES, DES INSTALLATIONS OU DU MILIEU QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET DES TRAVAUX

Le tableau suivant présente les modalités d'entretien des aménagements après travaux.

<b>Modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux</b>	
<b>Travaux sur la ripisylve (plantation et restauration)</b>	L'entretien de la végétation après restauration reste du devoir du propriétaire riverain (article L215-14 du code de l'environnement) L'entretien des plantations sera réalisé par le propriétaire riverain après une période de garantie de reprise de 2 ans par l'entreprise ayant réalisé les travaux
<b>Mise en place d'abreuvoirs et pose de clôtures</b>	L'entretien des aménagements reste de la responsabilité des propriétaires riverains après travaux.
<b>Travaux de renaturation</b>	Le Syndicat assurera le suivi de l'évolution des travaux de renaturation via la mise en place des indicateurs de suivi appropriés. Il pourra décider en concertation avec les partenaires techniques et financiers d'intervenir en cas de problèmes suites aux travaux.
	L'entretien du lit au niveau des travaux de renaturation reste du devoir des propriétaires riverains qui doivent assurer le libre écoulement des eaux comme le précise l'article L215-14 du code de l'environnement.
<b>Travaux de restauration de la continuité écologique</b>	L'entretien des ouvrages ou des sites où les ouvrages ont été effacés après la réalisation des travaux reste de la responsabilité des propriétaires riverains.
<b>Travaux de restauration des berges</b>	L'entretien des berges après la réalisation des travaux reste de la responsabilité des propriétaires riverains.

## 4.4 CALENDRIER PREVISIONNEL

### 4.4.1 Durée de la DIG (articles L214-4 et R435-34).

La durée de la DIG pour cette opération est demandée sur 10 années avec un programme de travaux prévu pour 5 ans, renouvelable une fois.

### 4.4.2 Modalités d'aides financières des partenaires

Les taux d'aide dont peut bénéficier le Syndicat sont définis ci-après :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 50 %
- Région Nouvelle Aquitaine : 20 %

Le tableau suivant présente la synthèse annuelle des financements :

Année	Financement Agence de l'Eau Adour Garonne € HT	Financement Région Nouvelle Aquitaine € HT	Reste à charge Syndicat € HT
1	57 800,00 €	23 120,00 €	34 680,00 €
2	65 275,00 €	26 110,00 €	39 165,00 €
3	54 360,00 €	21 744,00 €	32 616,00 €
4	79 362,50 €	31 745,00 €	47 617,50 €
5	47 218,75 €	18 887,50 €	28 331,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>304 016,25 €</b>	<b>121 606,50 €</b>	<b>182 409,75 €</b>

Les aides mentionnées dans les fiches sont précisées à titre indicatif sous réserve d'acceptation.

### 4.4.3 Planning de réalisation des travaux

Les tableaux suivants présentent la programmation pluriannuelle sur 5 ans du PPG.

La planification des différents travaux tiendra compte de toutes les composantes biologiques des espèces protégées inféodées aux habitats concernés.

Les travaux seront réalisés en dehors des périodes sensibles pour les espèces terrestres afin d'éviter le dérangement et la destruction d'individus lors de la période de reproduction et de nidification.

### 4.5 PROGRAMMATION ANNEE 1

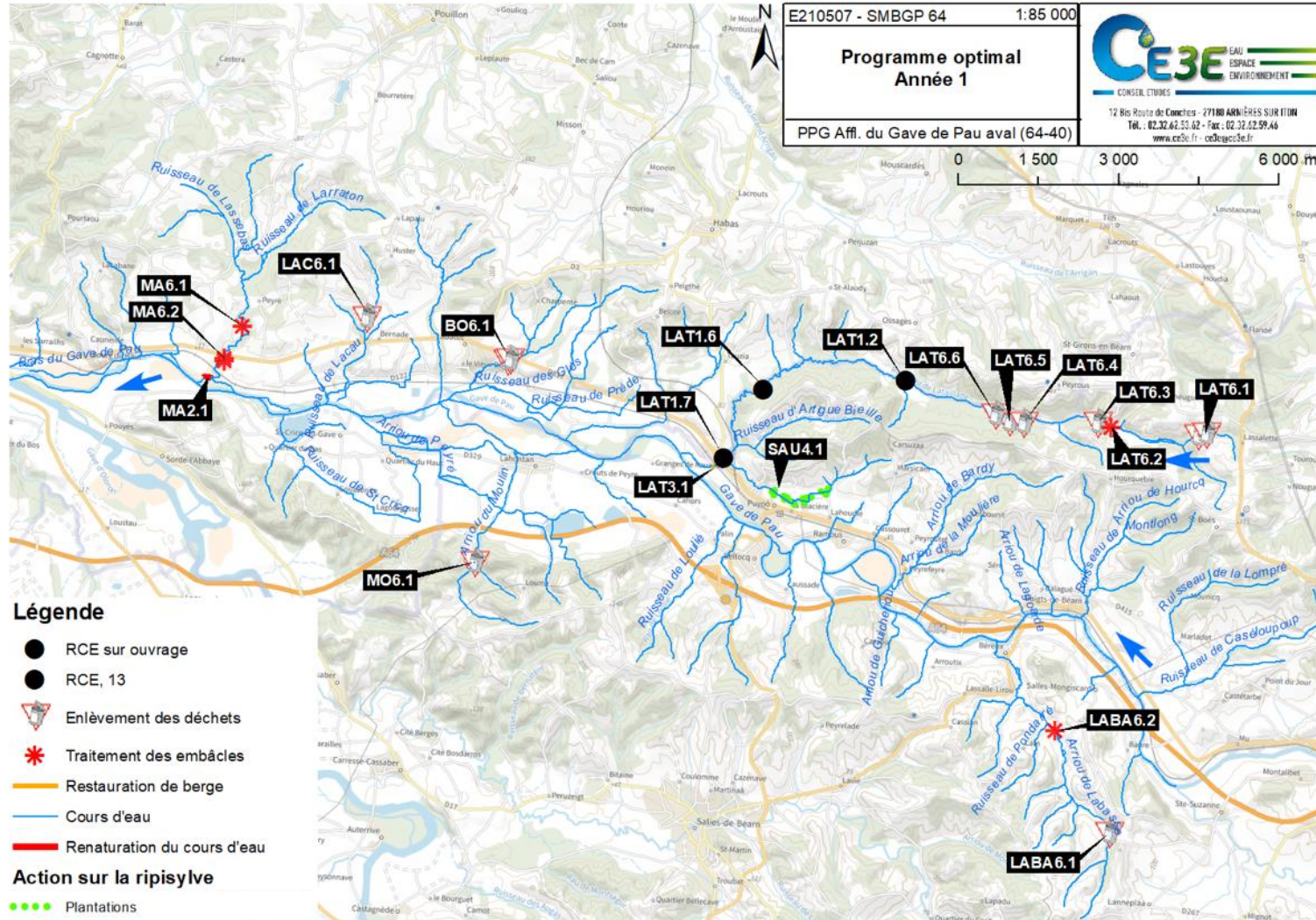


Tableau XXII : Programme de travaux année 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	Action	Nature action	Descriptif action	Coût études HT	Coût travaux HT
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.4	LABA08 Moulin de Courtiade	Etude restauration hydromorphologique par suppression du seuil amont canal d'amenée	5 000,00	
	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA1	2	1	LABA6.1		Enlèvement d'encombres		500,00 €
	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA4	2	2	LABA6.2		Traitement des embâcles		750,00 €
	Ruisseau de Bordes	Labatut	BO1	3	13	BO6.1		Enlèvement d'encombres		500,00 €
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Ossages	LAT3	1	8	LAT1.2	LAT06 Seuil Lacaze	Suppression du seuil et stabilisation du profil en long par microseuils franchissables		25 000,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Habas	LAT10	1	9	LAT1.6	LAT10 Seuil Moulin de Dubosq	Etude de suppression du seuil ruiné et de renaturation hydromorphologique	10 000,00	
	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT1.7	LAT12 Seuil Cassiet	Etude et travaux de suppression du seuil et étagement de la chute avec micro seuils.	8 000,00	50 000,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT3.1		Restauration de la berge en rive droite au niveau de la Nassette sur 70 ml par technique végétale ou mixte	2 800,00 €	
	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes	LAT1	1	6	LAT6.1		Enlèvement d'encombres		300,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Saint Boes	LAT1	1	6	LAT6.2		Enlèvement d'encombres		300,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	6	LAT6.3		Enlèvement d'encombres		300,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	7	LAT6.4		Enlèvement d'encombres		150,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	7	LAT6.5		Enlèvement d'encombres		500,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	7	LAT6.6		Enlèvement d'encombres		500,00 €
	Saubagnac	Puyoo	SAU2	1	10	SAU4.1		Recréation de ripisylve sur les deux rives		8 750,00 €
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	19	MA6.1		Enlèvement d'encombres		1 000,00 €
	Mauhé	Labatut	MA2	5	19	MA6.2		Traitement des embâcles		500,00 €
FRHR277A	Lacau	Labatut	LAC1		17	LAC6.1		Enlèvement d'encombre		250,00 €
FRHR277A_9	Ariou du Moulin	Lahontan	MO1		14	MO6.1		Traitement des embâcles		500,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>									<b>25 800,00</b>	<b>89 800,00</b>

## 4.6 PROGRAMMATION ANNEE 2

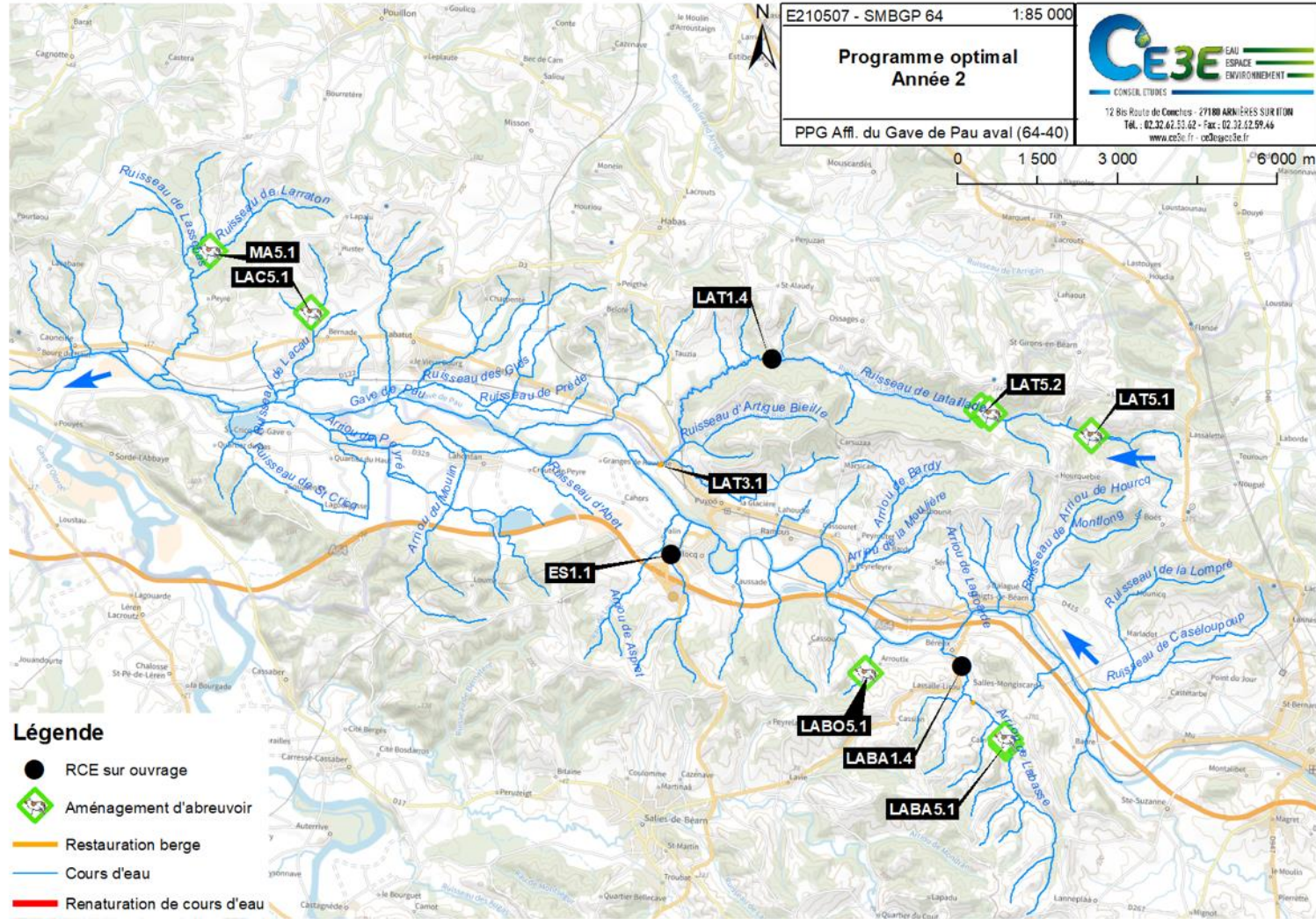




Tableau XXIII : Programme de travaux année 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	Action	Nature action	Descriptif action	Coût études HT	Coût travaux HT
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.4	LABA08 Moulin de Courtiade	restauration hydromorphologique par suppression du seuil amont canal d'aménée		8 000,00 €
	Arriou de Labasse	Sales Montgiscard	LABA3	2	2	LABA5.1		Abreuvoirs		2 400,00 €
	Ruisseau de Laborde	Bérenx	LABO1	2	3	LABO5.1		Abreuvoirs		1 200,00 €
	Ruisseau de Lacau	Labatut	LAC1	3	17	LAC5.1		Abreuvoirs		1 200,00 €
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Ossages	LAT3	1	8	LAT1.4	LAT08 Gué aval Saint Alaudy	Amélioration du franchissement du gué		10 000,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT3.1		Restauration de la berge en rive droite au niveau de la Nassette sur 70 ml par technique végétale ou mixte		28 000,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	6	LAT5.1		Abreuvoirs		2 400,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béam	LAT2	1	7	LAT5.2		Abreuvoirs et clôtures		6 150,00 €
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA2	5	19	MA2.1		Travaux d'enlèvement des gravats dans le lit sur 50 ml, renaturation par méandrage, banquettes à hélrophytes. Aménagement d'un passage à gué		40 000,00 €
	Mauhé	Labatut	MA1	5	18	MA5.1		Abreuvoirs		1 200,00 €
FRFR277A_8	Ruisseau de l'Espérance	Bellocq	ES2		5	ES1.1	ES02 Seuil Campin	Suppression du seuil et étagement de la chute avec micro seuils.		25 000,00 €
<b>Provision embâcles</b>										5000
<b>TOTAL H.T.</b>									<b>0,00</b>	<b>130 550,00 €</b>

### 4.7 PROGRAMMATION ANNEE 3

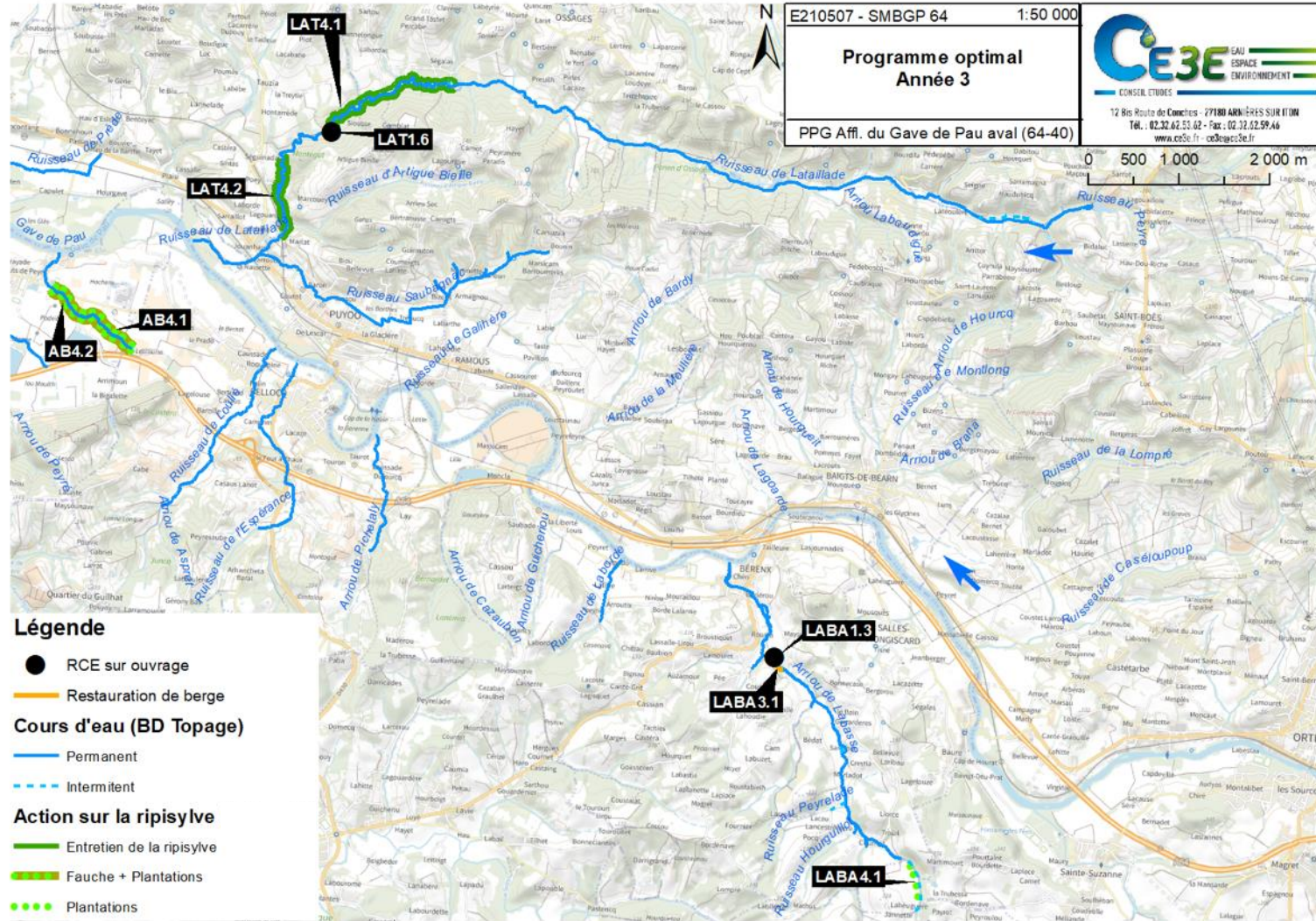


Tableau XXIV : Programme de travaux année 3

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	Action	Nature action	Descriptif action	Coût travaux HT
FRFR277A	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA1.3	LABA07 Seuil	Travaux de restauration hydromorphologique sur 20 ml par reprise des pierres	3 000,00 €
	Arriou de Labasse	Bérenx	LABA5	2	2	LABA3.1		Restauration de la berge en rive droite en aval du moulin du Becq sur 100 ml par talutage et plantations	10 000,00 €
	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA1	2	1	LABA4.1		Recréation de ripisylve en rive gauche sur 600 ml	5 625,00 €
	Ruisseau d'Abet	Lahontan	AB1	2	11	AB4.1		Fauche du lit sur 900 ml	1 800,00 €
	Ruisseau d'Abet	Lahontan	AB1	2	11	AB4.2		Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 1800 ml	16 875,00 €
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Habas	LAT10	1	9	LAT1.6	LAT10 Seuil Moulin de Duboscq	Travaux de suppression du seuil ruiné et de renaturation hydromorphologique	45 000,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Baigts de Béarn/Saint Boes/Puyoo	LAT1, 2, 3, 4	1	8 et 9	LAT4.1		Entretien global de la ripisylve sur 2000 ml	17 000,00 €
	Ruisseau de Lataillade	Puyoo	LAT5	1	9	LAT4.2		Entretien global de la ripisylve sur 520 ml	4 420,00 €
<b>Provision embâcles</b>									5 000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>									<b>108 720,00 €</b>

### 4.8 PROGRAMMATION ANNEE 4

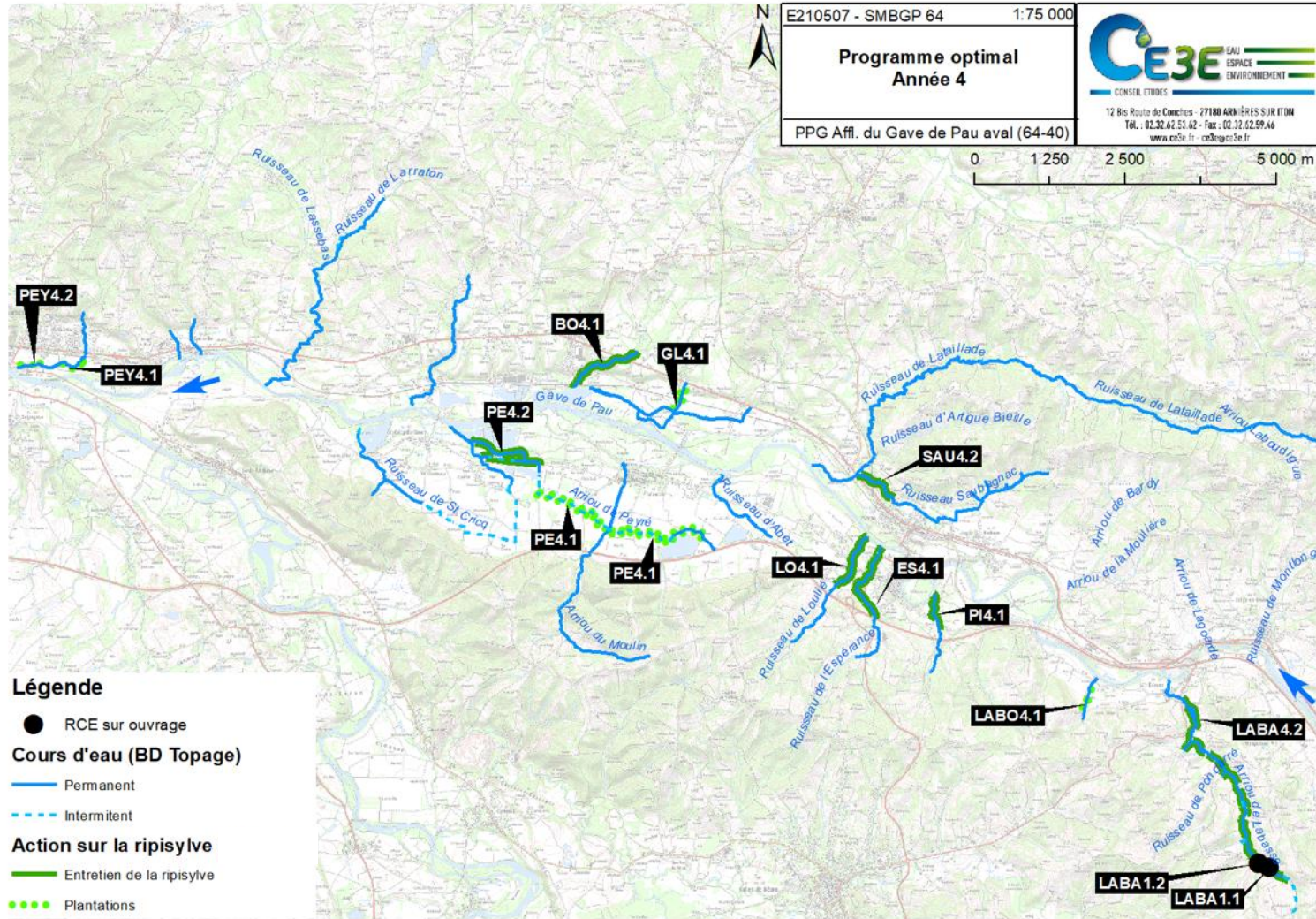


Tableau XXV : Programme de travaux année 4

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	Action	Nature action	Descriptif action	Coût travaux HT
FRFR277A	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2	2	1	LABA1.1	LABA01 Seuil de Coumot	Travaux de suppression et mise en décharge des gravats. Recharge granulométrique sur 20 m au droit du seuil et en aval	8 000,00 €
	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2	2	1	LABA1.2	LABA02 Pont de Coumot	Travaux de recharge granulométrique sur 30 m en aval avec micro seuils	15 000,00 €
	Arriou de Labasse	Salles Mongiscard	LABA2, 3, 4, 5	2	1 et 2	LABA4.2		Entretien global de la ripisylve sur 3800 ml	32 200,00 €
	Ruisseau de Laborde	Bérenx	LABO1	2	3	LABO4.1		Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 200 ml	1 875,00 €
	Arriou de Pichelaty	Bellocq	PI2	2	4	PI4.1		Entretien global de la ripisylve sur 700 ml	5 950,00 €
	Ruisseau de l'Espérance	Bellocq	ES1, 2	2	5	ES4.1		Entretien global de la ripisylve sur 1400 ml	11 900,00 €
	Arriou de Loulié	Bellocq	LO2	2	5	LO4.1		Entretien global de la ripisylve sur 1000 ml	8 500,00 €
	Ruisseau des Glés	Lahontan	GL1	3	12	GL4.1		Recréation de ripisylve en rive gauche sur 150 ml	1 406,25 €
	Ruisseau de Bordes	Labatut	BO1	3	13	BO4.1		Entretien global de la ripisylve sur 1200 ml	10 200,00 €
FRHR277A_7	Ruisseau de Saubagnac	Puyoo	SAU3, 4	1	10	SAU4.2		Entretien global de la ripisylve sur 650 ml	5 525,00 €
FRHR277A_9	Arriou de Peyré	Lahontan	PE1	4	11 et 15	PE4.1		Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 3200 ml	30 000,00 €
	Arriou de Peyré	Lahontan	PE2	4	15	PE4.2		Entretien global de la ripisylve sur 1700 ml	14 450,00 €
FRHR777	Ruisseau de Peyrehorade	Peyrehorade	PEY2	6	21	PEY4.1		Recréation de ripisylve en rive gauche sur 480 ml	4 500,00 €
	Ruisseau de Peyrehorade	Peyrehorade	PEY2	6	21	PEY4.2		Recréation de ripisylve en rive droite sur 450 ml	4 218,75 €
<b>Provision embâcles</b>									5 000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>									<b>158 725,00 €</b>

### 4.9 PROGRAMMATION ANNEE 5

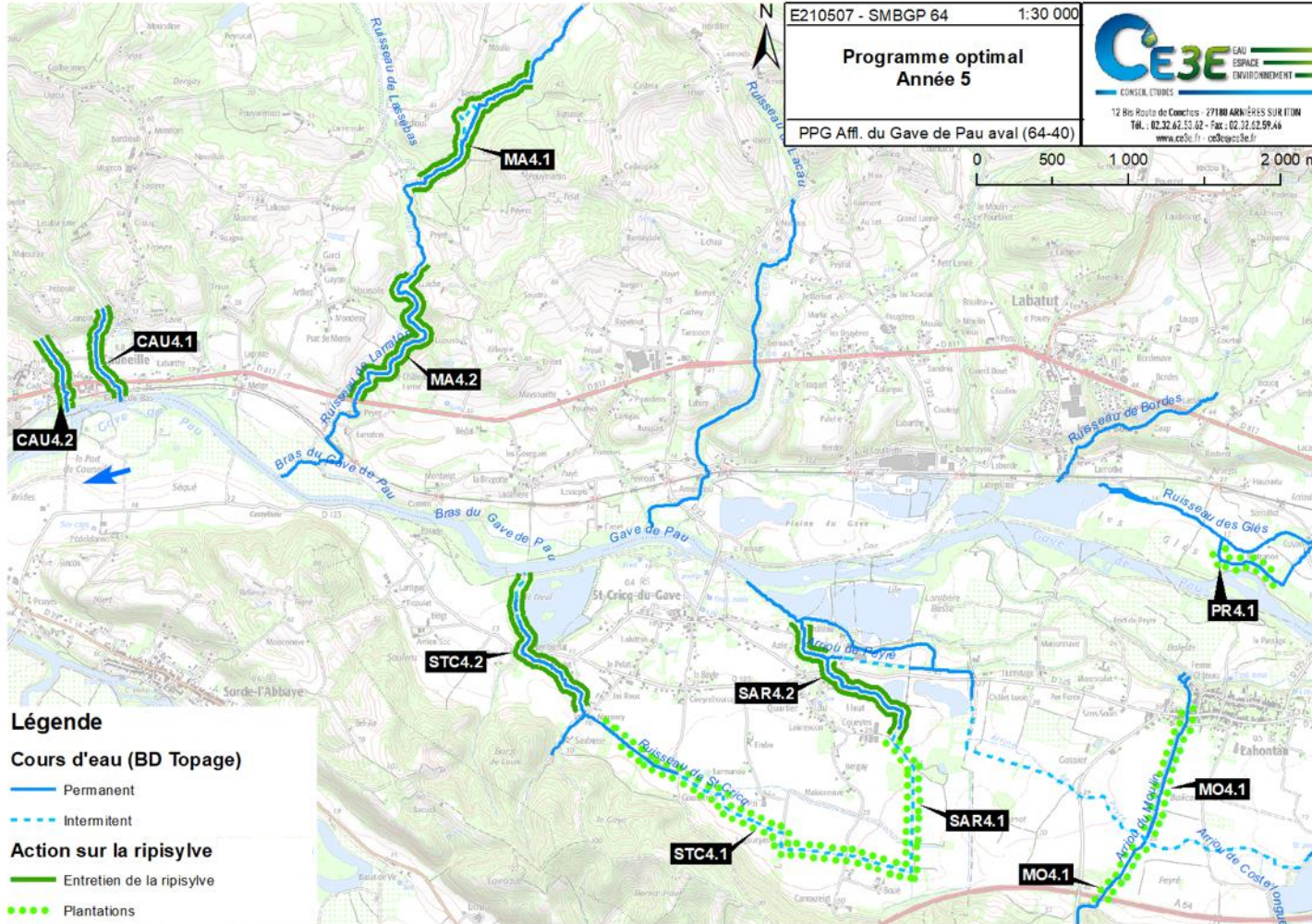


Tableau XXVI : Programme de travaux année 5

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Tronçon	Carte action	Carte EDL	Action	Descriptif action	Coût travaux HT
FRHR277A	Ruisseau de Prède	Lahontan	PR2	3	12	PR4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 400 ml	3 750,00 €
	Ruisseau de St Circq	St Circq du gave	STC1	3	16	STC4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 2500 ml	23 437,50 €
	Ruisseau de St Circq	St Circq du gave	STC2, 3	3	16	STC4.2	Entretien global de la ripisylve sur 1000 ml	8 500,00 €
FRHR277A_9	Ruisseau de Sarailié	St Circq du gave	SAR1	4	15	SAR4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 900 ml	8 437,50 €
	Ruisseau de Sarailié	St Circq du gave	SAR2	4	15	SAR4.2	Entretien global de la ripisylve sur 900 ml	7 650,00 €
	Arriou du Moulin	Lahontan	MO2	4	14 et 15	MO4.1	Recréation de ripisylve sur les deux rives sur 980 ml	9 187,50 €
FRHR277A_8	Mauhé	Labatut	MA1	5	18	MA4.1	Entretien global de la ripisylve sur 1200 ml	10 200,00 €
	Mauhé	Labatut	MA1	5	19	MA4.2	Entretien global de la ripisylve sur 1000 ml	8 500,00 €
FRHR277A	Ruisseau de Cauneille 1	Cauneille	CAU1	3	20	CAU4.1	Entretien global de la ripisylve sur 700 ml	5 950,00 €
	Ruisseau de Cauneille 2	Cauneille	CAU2	3	20	CAU4.2	Entretien global de la ripisylve sur 450 ml	3 825,00 €
<b>Provision embâcles</b>								5000
							<b>TOTAL H.T.</b>	<b>94 437,50 €</b>

#### 4.10 TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS SUR 5 ANS

Tableau XXVII : Synthèse des coûts globaux par année

Année	Coût Travaux € HT	Coût études € HT	TOTAL € HT	Financement Agence de l'Eau Adour Garonne € HT	Financement Région Nouvelle Aquitaine € HT	Reste à charge Syndicat € HT
1	89 800,00 €	25 800,00 €	<b>115 600,00 €</b>	57 800,00 €	23 120,00 €	34 680,00 €
2	130 550,00 €	0,00 €	<b>130 550,00 €</b>	65 275,00 €	26 110,00 €	39 165,00 €
3	108 720,00 €	0,00 €	<b>108 720,00 €</b>	54 360,00 €	21 744,00 €	32 616,00 €
4	158 725,00 €	0,00 €	<b>158 725,00 €</b>	79 362,50 €	31 745,00 €	47 617,50 €
5	94 437,50 €	0,00 €	<b>94 437,50 €</b>	47 218,75 €	18 887,50 €	28 331,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>582 232,50 €</b>	<b>25 800,00 €</b>	<b>608 032,50 €</b>	<b>304 016,25 €</b>	<b>121 606,50 €</b>	<b>182 409,75 €</b>







Syndicat mixte du  
**bassin du  
gave de Pau**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## **ÉTUDE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES AFFLUENTS DU GAVE DE PAU AVAL**

**Dossier de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau  
ANNEXES 1 à 5**

**E210507**



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
[www.ce3e.fr](http://www.ce3e.fr) - [ce3e@ce3e.fr](mailto:ce3e@ce3e.fr)

# Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du gave de Pau aval

## Dossiers de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau ANNEXES 1 à 5

Arnières sur Iton, le 7 mars 2024



### Maître d'Ouvrage

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

### Interlocuteurs

Maxime Prat  
Technicien GEMAPI  
Tél : +33 5 59 02 76 26  
Mobile : +33 6 02 16 75 21  
[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

### Auteurs

Serge SALVAN  
Christian COZILIS

### Campagne de terrain

Du 26 mai au 2 juin 2021 : CCZ, SSA, LP  
27 septembre 2021 : CCZ

### Documents rendus

N° étude : E210507

Rapport Ind4V1

### Créé par

Serge SALVAN

### Cartographie et plans

Irène BOUCHER

### Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

### Visa qualité

Irène BOUCHER

### Visa contrôle général

Christian COZILIS

### Mots clés

Programme d'actions, entretien, restauration, renaturation,  
continuité écologique, information, sensibilisation, zones  
humides, affluents, gave de Pau, Landes, Pyrénées  
Atlantiques, cours d'eau, rivière...

## SOMMAIRE

Annexe 1 : Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de pau.....	4
Annexe 2 : Comptes rendus de reunions cotech/copil .....	24
Annexe 3 : Fiches actions spécifiques .....	41
Annexe 4 : Fiches actions génériques .....	71
Annexe 5 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 .....	80

## ANNEXE 1 : STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PREFET DES LANDES

PREFET DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,  
DE LA LEGALITÉ ET DE  
L'INTERCOMMUNALITÉ

BUREAU DU CONTRÔLE DE  
LEGALITÉ ET DE  
L'INTERCOMMUNALITÉ

N°64.2019-12.27.005

ARRETE INTERPREFECTORAL PORTANT TRANSFORMATION DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU EN SYNDICAT  
MIXTE A LA CARTE, EXTENSION DE SES COMPETENCES ET DE  
SON PERIMETRE ET MODIFICATION DE SES STATUTS

LE PREFET DES PYRENEES- ATLANTIQUES

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

LE PREFET DES LANDES

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5711-1 à L.5711-5 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2011 portant création du syndicat mixte du bassin du gave de Pau ;

VU les arrêtés préfectoraux successifs ;

VU la délibération du comité syndical du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en date du 26 juin 2019 approuvant la transformation du syndicat mixte en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Béarn des gaves en date du 6 septembre 2019 approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Haut-Béarn en date du 26 septembre 2019 approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Nord-Est Béarn en date du 26 septembre 2019 approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX, TÉL. 05 59 98 24 24 - TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99  
prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr - site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Nay en date du 7 octobre 2019 approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 17 septembre 2019 approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées en date du 25 septembre 2019 approuvant l'extension du périmètre du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par dissolution du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze, l'ajout à la carte de l'item 11 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et refusant d'approuver l'ajout à la carte de l'item 12 de l'article L. 211-7 précité ;

VU les délibérations de la majorité qualifiée des collectivités membres du syndicat mixte du bassin du gave de Pau approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin du gave de Pau en syndicat mixte à la carte, l'extension de ses compétences et de son périmètre ainsi que la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

CONSIDERANT que l'absence de délibérations des collectivités membres du syndicat dans le délai de trois mois suivant la notification de l'organe délibérant, vaut décision favorable ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité définies aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales sont atteintes ;

CONSIDERANT qu'en application des articles L.5212-33 et L.5711-4 du code général des collectivités territoriales, le syndicat mixte du bassin du gave de Pau est substitué de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour l'exercice de l'intégralité de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), au syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze dissous ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, du Secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées et du Secrétaire général de la préfecture des Landes ;

#### ARRETEMENT :

**Article 1er :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat mixte du bassin du gave de Pau est substitué, pour l'intégralité de sa compétence GEMAPI, au syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze dissous dans les conditions prévues à l'article L.5711-4 du code général des collectivités territoriales.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat mixte du bassin du gave de Pau est transformé en syndicat mixte à la carte.

**Article 3 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat mixte du bassin du gave de Pau étend ses compétences aux compétences facultatives suivantes :

- item 11 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- item 12 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin.

**Article 4 :** Un exemplaire des statuts modifiés du syndicat mixte du bassin du gave de Pau est annexé au présent arrêté.

**Article 5 :** Le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le Secrétaire général de la préfecture des Landes, les directeurs départementaux des finances publiques concernés, le président du syndicat mixte du bassin du gave de Pau, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et des Landes.

Fait à Pau, le 27 DEC. 2019  
Le Préfet,

Fait à Tarbes, le 02 DEC. 2019  
Le Préfet,

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 23 DEC 2019  
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Edith BOUTTERA

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale par intérim,

Sonia PENELA.

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général.

Loïc GROSSE

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, Cours Lyautey, Villa Noullobos – 64010 PAU CEDEX

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.

## STATUTS

### Article 1 : Composition – Dénomination

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-1, L5212-1, L5212-16, L5711-1 et suivants, le « Syndicat mixte du bassin du gave de Pau » (SMBGP), syndicat mixte fermé à la carte, désigné dans ce qui suit par « le Syndicat » est modifié comme suit :

Le Syndicat est constitué de 8 membres :

- Communautés d'agglomération :
  - Pau Béarn Pyrénées (64), pour tout ou partie des communes de Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroïn, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Ousse, Pau, Poey-de-Lescar, Ronlignon, Saint-Faust, Sendets, Siros, Uzos
  - Tarbes Lourdes Pyrénées (65), pour tout ou partie des communes de Barlest, Bartrès, Lamarque-Pontacq, Loubajac, Lourdes, Poueyferré, Saint-Pé-de-Bigorre
- Communautés de communes :
  - du Béarn des Gaves (64), pour tout ou partie des communes de Bérenx, Lahontan, L'Hôpital-d'Orion, Ogenne-Camptort
  - du Haut Béarn (64), pour tout ou partie des communes de Estialescq, Goes, Lasseube, Lasseubetat, Ledeuix, Ogeu-les-Bains, Oloron-Sainte-Marie
  - de Lacq-Orthez (64), pour tout ou partie des communes de Abidos, Abos, Argagnon, Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Balansun, Bellocq, Bésingrand, Biron, Cardesse, Casteide-Cami, Castétis, Castetner, Cescau, Cuqueron, Laà-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Lacommande, Lacq-Audéjos, Lagor, Lahourcade, Lanneplaa, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mesplède, Monein, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Orthez, Os-Marsillon, Ozenx-Monestrucq, Parbayse, Pardies, Puyoô, Ramous, Saint-Boès, Saint-Girons-en-Béarn, Salles-Mongiscard, Sallespisse, Sarpourenx, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie, Tarsacq, Urdès, Vielleségure
  - du Nord Est Béarn (64), pour tout ou partie des communes de Andoins, Barzun, Espoey, Gomer, Hours, Limendous, Livron, Lucgarier, Morlaàs, Nousty, Pontacq, Soumoulou
  - du Pays de Nay (64 et 65), pour les communes de Angaïs, Arbéost (65), Arras de Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Balirós, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Ferrières (65), Haut de Bosdarros, Igon, Labatmale, Lagos, Lestelle Bétharram, Mirepeix, Montaut, Narcastet, Nay, Pardies Plélat, Saint Abit, Saint Vincent
  - du Pays d'Orthe et Arrigans (40), pour tout ou partie des communes de Caunelle, Habas, Labatut, Misson, Ossages, Pouillon, Saint-Cricq du Gave, Sorde l'Abbaye

### Article 2 : Objet et compétences

Le Syndicat a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.



### 2.1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du Syndicat

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant la compétence suivante :

- les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :
  - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
  - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
  - la défense contre les inondations et contre la mer ;
  - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

### 2.2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du Syndicat

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

### 2-3- Autres

Le Syndicat est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent toutes actions (étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations) en lien avec la gestion des cours d'eau et leurs milieux associés.

Ces prestations peuvent être réalisées au profit :

- des membres adhérents : dans le cadre de contrats de quasi-régie ou de mutualisation de services et de moyens (au sens de l'article L5721-9 du CGCT), sur l'intégralité de leur périmètre,
- de tous types de tiers (membres adhérents, personnes morales de droit public non adhérentes, personnes morales de droit privé) : en tant que mandataire, au sens de la loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP, notamment de ses articles 3 et 4, par établissement d'une convention entre les parties, ou au sens de l'article L211-7-1 du Code de l'Environnement.

Ces prestations peuvent être réalisées sur toutes les parties du bassin hydrographique détaillé en annexe 1, sur l'intégralité du périmètre des membres adhérents, ainsi que, le cas échéant, sur les bassins hydrographiques amont et aval dès lors qu'elles visent à assurer une cohérence des actions sur l'intégralité du bassin versant du gave de Pau.

Le comité syndical déterminera la tarification des prestations ainsi réalisées par le Syndicat en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects des services rendus.

### Article 3 : Périmètre

Le Syndicat intervient sur le bassin hydrographique du gave de Pau présenté à l'annexe 1.

Il couvre le Domaine Public Fluvial (DPF) du gave de Pau depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, ainsi que ses affluents dont les têtes de bassin se trouvent dans les Hautes-Pyrénées, jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron dans les Landes.

Les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement sont exercées sur les sous bassins détaillés à l'annexe 2. Il s'agit de l'intégralité du bassin du gave de Pau (annexe 1), à l'exception :

- Sur le sous-bassin Ousse-Oussère, tout ou partie des communes de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées concernées par le bassin versant de l'Oussère et les cours d'eau rive droite du gave de Pau entre les confluences de l'Ousse et de l'Oussère (Ousse-des-Bois) avec le gave de Pau, soit : Artigueloutan, Aussevielle, Billère, Bizanos, Denguin, Idron, Laroin, Lée, Lescar, Lons, Pau, Poey-de-Lescar, Sendets, Sirois
- Sur les sous-bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, les communes de la Communauté des communes de la Vallée d'Ossau, soit : Béost, Bescat, Buzy, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Sainte-Colome, Sévignacq-Meyracq

Les compétences facultatives définies aux items 11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'Environnement sont exercées pour les seules parties de territoires couverts par les EPCI-FP ayant effectivement transféré ces compétences facultatives.

### Article 4 : Transfert d'une compétence facultative

#### 4-1 Procédure

Les compétences facultatives telles que définies à l'article 2-2 des présents statuts pourront être transférées au Syndicat par les membres dans les conditions suivantes :

L'organe délibérant du membre qui souhaite transférer une compétence facultative telle que définie à l'article 2-2 adopte une délibération à cet effet, qui devra préciser l'étendue du transfert de compétence.

Cette délibération est notifiée par l'organe exécutif au Président du Syndicat. A réception de cette délibération, le Président en informe le Comité syndical et l'organe exécutif de chaque membre du Syndicat.

Conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, le transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant du Syndicat et de celui des membres du Syndicat se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de chaque organe délibérant membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du syndicat mixte pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert de compétences est, sous réserve du respect de la procédure visée aux alinéas précédents, exécutoire, dans les conditions visées à l'article 4-2.

#### 4-2 Date d'effet du transfert de compétence

Le transfert prend effet au premier janvier de l'année suivant celle où les conditions de majorité requises relatives à ce transfert de compétences ont été obtenues.

**Article 5 : reprise d'une compétence facultative**

Les compétences facultatives telles que définies à l'article 2-2 des présents statuts pourront être reprises par un adhérent dans les conditions suivantes :

**5-1 Procédure**

Le membre souhaitant reprendre une compétence facultative adopte une délibération à cet effet. Cette délibération est notifiée par l'organe exécutif au Président du Syndicat.

Dès la réception de cette délibération, le Président du Syndicat en informe le Comité Syndical et les autres membres du Syndicat.

Cette reprise est décidée par délibérations concordantes des organes délibérants membres se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de chaque organe délibérant membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du comité du syndicat pour se prononcer sur les reprises proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La reprise de compétences est, sous réserve du respect de la procédure visée aux alinéas précédents, exécutoire, dans les conditions visées à l'article 5-2.

**5-2 Date d'effet de la reprise**

La reprise prend effet au premier janvier de l'année suivant celle où les conditions de majorité requises relatives à cette reprise de compétences ont été obtenues.

**Article 6 : Siège**

Le siège du Syndicat est fixé à l'adresse suivante :

- Technopole Héloparc Pau – Pyrénées - 2, avenue du Président Pierre Angot, 64053 PAU cedex 9

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.

Les réunions du Syndicat se tiennent au siège du Syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres du Syndicat.

**Article 7 : Durée**

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

**Article 8 : Comité syndical****8.1- Composition du comité syndical**

En application des articles L 5212-6 et L 5711-1 du CGCT, le Syndicat est administré par un comité syndical composé de 32 délégués, désignés par leur assemblée délibérante.

Chaque collectivité membre est représentée par le nombre suivant de délégués :

- la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées : 11 délégués
- la Communauté de communes de Lacq-Orthez : 9 délégués

- la Communauté de communes du Pays de Nay : 6 délégués
- la Communauté de communes du Nord Est Béarn : 2 délégués
- la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées : 1 délégué
- la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans : 1 délégué
- la Communauté de communes du Béarn des Gaves : 1 délégué
- la Communauté de communes du Haut Béarn : 1 délégué

Chaque membre désignera autant de délégué(s) suppléant(s) que de délégué(s) titulaire(s), qui seront appelés à siéger avec voix délibérative en remplacement d'un délégué titulaire empêché, dans un ordre de suppléance défini par le membre.

#### **8.2- Fonctionnement du comité syndical**

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres, et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat.

Dans le cadre des délibérations relatives aux compétences facultatives, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération.

Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (art. L2121-20 du CGCT). Le vote du Président est prépondérant en cas de partage des voix.

Les autres dispositions régissant le fonctionnement du comité syndical sont fixées par le règlement intérieur.

#### **Article 9 : Bureau**

Le comité syndical élit parmi les délégués qui le composent, un bureau constitué de 6 à 10 membres. Sa composition est décidée à chaque renouvellement du comité syndical. Sont membres obligatoires du bureau, le Président, qui préside le bureau, et les vice-présidents.

Le comité syndical peut déléguer au bureau tout pouvoir d'administration et de gestion financière par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites.

Le fonctionnement du bureau est fixé par le règlement intérieur.

#### **Article 10 : Président**

Le comité syndical élit parmi les délégués qui le composent, un Président.

Le Président prépare et exécute les délibérations du comité syndical, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat (art. L5211-9 du CGCT)

Il représente le Syndicat en justice.

Le comité syndical peut déléguer au Président tout pouvoir d'administration et de gestion financière par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites.

Le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, dès lors que les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation, à

5/17

d'autres membres du bureau. Le Président peut enfin subdéléguer la délégation d'attribution qu'il a reçue du comité syndical aux vice-présidents (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **Article 11 : Commissions**

Pour le bon fonctionnement du Syndicat et pour l'avancement de ses projets, des commissions thématiques ou géographiques peuvent être créées.

La mise en œuvre des commissions, leur composition et leurs fonctions sont précisées dans le règlement intérieur du Syndicat.

#### **Article 12 : Règlement intérieur**

Un règlement intérieur détermine le fonctionnement interne du Syndicat. Il est approuvé et modifié par le comité syndical.

#### **Article 13 : Recettes**

Le Syndicat pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exécution des missions constituant son objet.

Conformément à l'article L5212-19 du CGCT, les recettes du Syndicat se composent de:

- la contribution des collectivités membres,
- les subventions diverses,
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat,
- les produits des emprunts,
- les produits des dons et legs,
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- le revenu des prestations de services réalisées pour le compte de tiers.

#### **Article 14 : Contribution des membres**

Le Syndicat met en œuvre une comptabilité détaillée permettant d'identifier les contributions nécessaires :

- au fonctionnement général,
- à l'exercice de la compétence GeMAPI sur chaque sous-bassin,
- aux opérations relevant de la gestion et de la création des ouvrages de prévention des inondations,
- aux opérations relevant des compétences à la carte.

La répartition des contributions des membres du Syndicat est effectuée conformément aux dispositions suivantes (cf. annexe 3) :

**A. Fonctionnement général du syndicat :**

- dépenses nettes de structure : charges de personnel, de locaux, matériel... déduction faite des subventions et des produits de prestation

Sur la base du principe de solidarité territoriale, le montant des contributions des EPCI-FP est basé sur les quotes-parts ainsi calculées :

Caractéristiques des EPCI-FP membres	Pondération
Population dans le bassin versant	1/3
Longueur de berges des cours d'eau principaux	1/3
Superficie de bassin versant	1/3

- B. Gave de Pau (DPF) :** items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, soit les opérations d'aménagement du bassin du gave de Pau, d'entretien du cours d'eau, des canaux et des plans d'eau, de protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le montant des contributions des EPCI-FP traversés par le DPF est basé sur les quotes-parts ainsi calculées :

Caractéristiques des EPCI-FP concernés	Pondération
Population dans le bassin versant	1/3
Longueur de berge du DPF	1/3
Superficie de bassin versant	1/3

- C. Sous-bassins affluents du gave de Pau :** items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, soit les opérations d'aménagement des sous-bassins affluents du gave de Pau, d'entretien du cours d'eau, des canaux et des plans d'eau, de protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le montant des contributions est calculé entre chaque EPCI-FP concerné par le sous-bassin au prorata des longueurs de berges des cours d'eau principaux du sous-bassin considéré.

- D. Opérations de défense contre les inondations :** item 5° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, soit les opérations d'entretien, gestion, surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues, les études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages, ainsi que la définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement dont les caractéristiques seront approuvées par le Syndicat et l'ensemble des collectivités bénéficiaires.

Le montant des contributions est calculé pour chaque opération entre les collectivités bénéficiaires de l'opération tant sur le DPF que ses affluents.

- E. Compétence à la carte, mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau :** item 11° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Sur la base du principe de solidarité territoriale, le montant des contributions des EPCI-FP adhérents à cette compétence est basé sur les quotes-parts ainsi calculées :

<i>Caractéristiques des EPCI-FP adhérent à la compétence à la carte</i>	<i>Pondération</i>
<i>Population dans le bassin versant</i>	<i>1/3</i>
<i>Longueur de berge des cours d'eau principaux</i>	<i>1/3</i>
<i>Superficie de bassin versant</i>	<i>1/3</i>

- F. Compétence à la carte, animation et concertation dans les domaines de la prévention des inondations ainsi que de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : item 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Sur la base du principe de solidarité territoriale, le montant des contributions des EPCI-FP adhérents à cette compétence est basé sur les quotes-parts ainsi calculées :

<i>Caractéristiques des EPCI-FP adhérent à la compétence à la carte</i>	<i>Pondération</i>
<i>Population dans le bassin versant</i>	<i>1/3</i>
<i>Longueur de berge des cours d'eau principaux</i>	<i>1/3</i>
<i>Superficie de bassin versant</i>	<i>1/3</i>

L'actualisation du critère population est effectuée à chaque renouvellement de mandat au prorata de l'évolution de la population pour chaque EPCI-FP. Les valeurs indiquées en annexes 3 et 4 correspondent à la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le montant des différentes contributions est fixé annuellement par le comité syndical. Les modalités d'appel par le Syndicat des participations auprès de ses membres sont fixées par le règlement intérieur.

#### **Article 15 : Receveur du syndicat**

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au Syndicat. La comptabilité est tenue par les services administratifs du Syndicat sous l'autorité du Président et sous le contrôle du comité syndical.

Les fonctions de receveur du Syndicat sont assurées par le Trésorier de la trésorerie municipale de Pau.

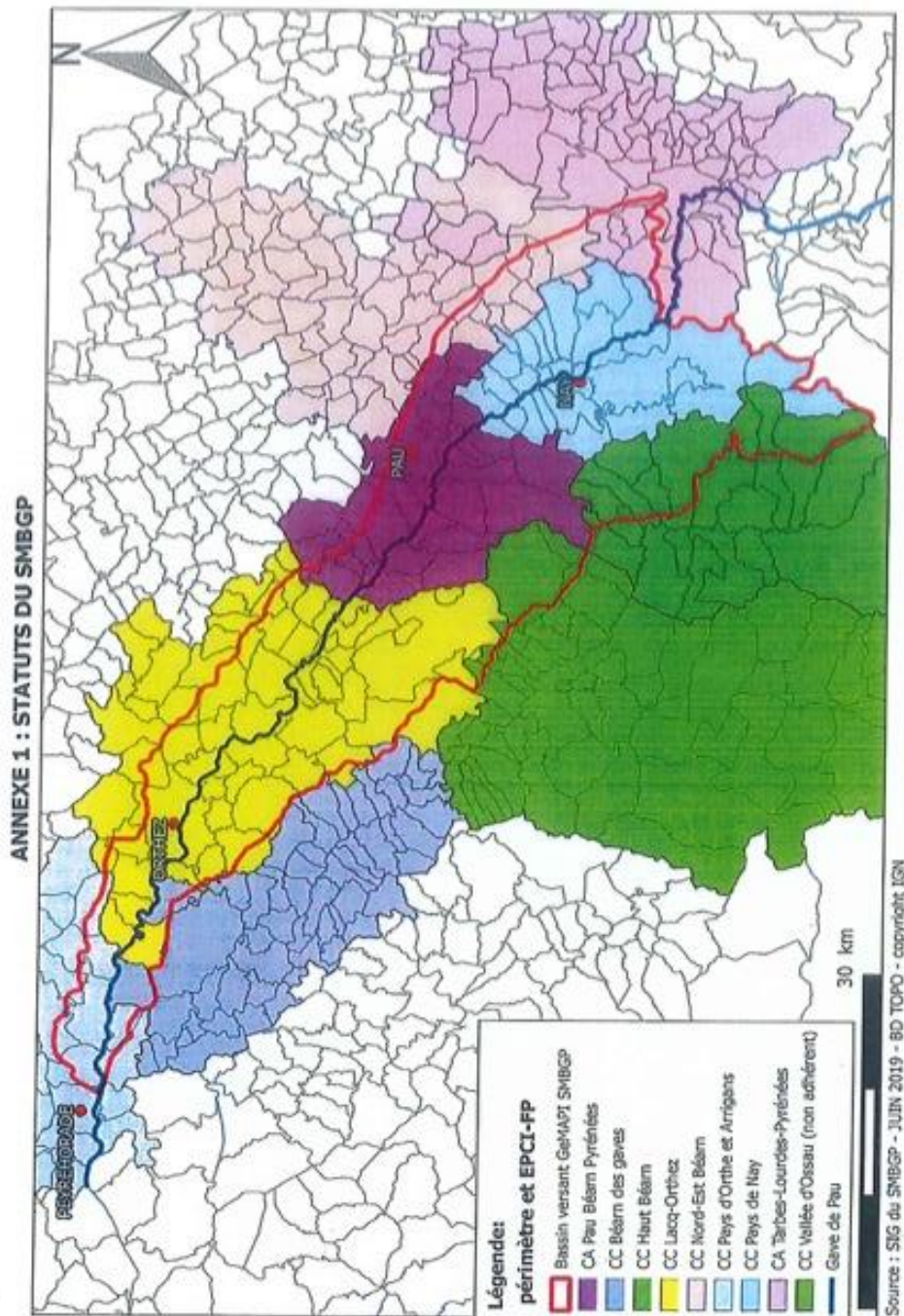
#### **Article 16 : Retrait du Syndicat**

Les conditions dans lesquelles des membres peuvent se retirer du Syndicat sont fixées par les articles L5211-19, L5212-29, L5212-29-1, L5212-30 et L5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Article 17: Autres dispositions**

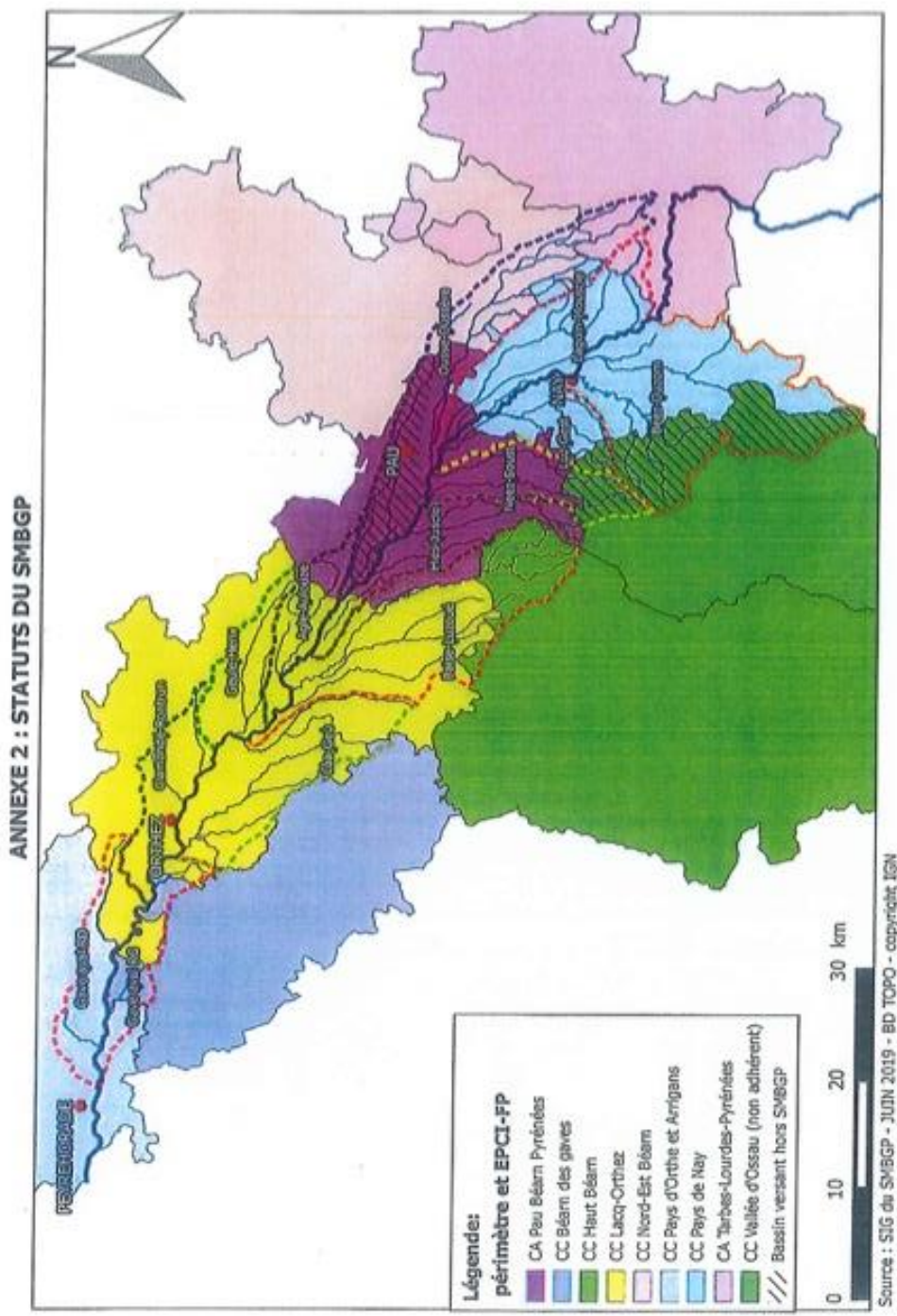
Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts.

ANNEXE 1 : carte du bassin versant





ANNEXE 2 : carte des sous-bassins où le Syndicat exerce la compétence GeMAPI



10/17

### ANNEXE 3 : clés de répartition financière entre chaque membre du Syndicat

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'application des clés de répartition des présents statuts donne les valeurs suivantes :

#### A- Fonctionnement général du Syndicat :

EPCI-FP membres	Contribution au fonctionnement général	Population du périmètre d'adhésion	Superficie dans le BV (Ha)	Km de berges des cours d'eau
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	35,80%	159 811	29 173	417,2
Communauté de communes Lacq-Orthez	30,32%	48 869	52 213	595,1
Communauté de communes du Pays de Nay	19,90%	29 568	32 711	382,4
Communauté de communes Nord Est Béarn	4,87%	9 260	6 864	104,8
Communauté de communes du Haut Béarn	3,03%	2 106	7 195	47,8
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	2,84%	3 158	6 304	65,5
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	1,81%	2 375	3 104	39,4
Communauté de communes du Béarn des Gaves	1,43%	1 205	2 891	30,4
<b>Totaux</b>	<b>100%</b>	<b>256 352</b>	<b>139 491</b>	<b>1 682,5</b>

#### B- Gave de Pau - Domaine Public Fluvial

Tout ou partie des communes de : DENGLUN, ARBUS, SIROS, ARTIGUELOUVE, LESCAR, LAROM, LONS, BILLENE, PAU, JURANCON, BIZANOS, MAZERES-LEZONS, GELOS, UZOS, ARESSY, MEILLON, RONTIGNON, BELLOCC, PUYOO, RAMOUS, BAIGT-DE-BEARN, SALLES-MONGISCARD, ORTHEZ, CASTETIS, BRON, SARPOURENIX, ARGAGNON, MASLACQ, MONT-ABANCE-GOUZE-LENDRESSE, LAGOR, ABIDOS, LACQ-AUDEAOS, OS-MARSILLON, ARTIX, PARDIES, BESINGRAND, LABASTIDE-CEZERACQ, ABOS, TARSACQ, MARCASTET, ASSAT, BALBROS, BORDÈS, PARDIES-PIETAT, BOEIL-BEZING, SAINT-ABIT, BAUDREIX, MIREPEIX, BOURDETTES, NAY, COARRAZE, MONTAUT, LESTELLE-BETHARRAM, ASSON, IGM, CAUNEILLE, HARAS, LABATUT, SORDE-L'ABBAYE, SAINT-CRISQ-DU-GAVE, LAHONTAN, BÈRENX

EPCI-FP membres	Financement des actions 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges du DPF
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	36,84%	46,6
Communauté de communes Lacq-Orthez	35,15%	95,4
Communauté de communes du Pays de Nay	19,60%	44,6
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	5,53%	22,6
Communauté de communes du Béarn des Gaves	2,88%	12,9
<b>Totaux</b>	<b>100%</b>	<b>222,1</b>

11/17

### C- Sous-bassins du gave de Pau

#### 1- Sous-bassin Beez-Ouzom

Tout ou partie des communes de : ARTHEZ-D'ASSON, ASSON, BOURDETTES, BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, FERRIERES, COARRAZE, IGON, LESTELLE-BETHARRAM, MIREPEIX, NAY, ARBEOST

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes du Pays de Nay	100%	123,9
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	pm	(70,5)
Totaux	100%	123,9

Non incluses, les communes de : LOUVIE-JUZON, LOUVIE-SOUBIRON, LYS, SAINTE-COLOME, BEOST, CASTET

#### 2- Sous-bassin Lagoin-Moucle

Tout ou partie des communes de : LOURDES, POUYFERRE, SAINT-PE-DE-BIGORRE, BALDREIX, BENEACQ, BEUSTE, BOER-BEZING, BORDERES, BORDES, COARRAZE, ANGAS, ASSAT, LAGOS, MIREPEIX, MONTAUT, NAY, SAINT-VINCENT, ARESSY, ARTIGUELOUTAN, MERLON, OUSSE, BIZANOS

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	6,52%	9,8
Communauté de communes du Pays de Nay	80,84%	121,5
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	12,64%	19,0
Totaux	100%	150,3

#### 3- Sous-bassin Luz-Gest

Tout ou partie des communes de : ARROS-DE-NAY, ASSAT, BALIROS, BALDREIX, BOER-BEZING, BORDES, BOSDARROS, BOURDETTES, BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, HAUT-DE-BOSDARROS, MIREPEIX, NARCASTET, NAY, PARDIES-PIETAT, SAINT-ABIT, ARESSY, BIZANOS, GELOS, MAZERES-LEZONS, MEILLON, RONTIGNON, UZOS

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes du Pays de Nay	69,91%	66,9
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	30,09%	28,8
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	pm	(9,5)
Totaux	100%	95,7

Non incluses, les communes de : SEVIGNACQ, MEYRACQ, LYS

12/17

#### 4- Sous-bassin Ousse-Oussère

Tout ou partie des communes de : BARLEST, BARTRES, LAMARQUE-PONTACQ, LOUBAIG, LOURDES, POUYFERRE, ESPOY, BARZUN, ANDOINS, LUCGARER, LIMENDOUS, LIVRON, GOMER, LABATMALE, HOURS, MORLAAS, NOUSTY, PONTACQ, SOUMMOULOU, ASSAT, BENEJACQ, BOEN-BEZING, SAINT-VINCENT, ARESSY, ARTIGUELOUTAN, BIZANOS, GELOS, IDRON, LEE, MERLON, OUSSE, PAU

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	14,62%	29,6
Communauté de communes Nord Est Béarn	51,78%	104,8
Communauté de communes du Pays de Nay	12,60%	25,5
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	21,00%	42,5 km sur un total de 123,7 km
Totaux	100%	202,4

Non incluses, tout ou partie des communes de : ARBUS, ARTIGUELOUVE, AUSSEVIELLE, BILLERE, DENGUIN, LARON, LESCAR, LONS, POEY-DE-LESCAR, SENDETS, SIROS

#### 5- Sous-bassin Neez-Soust

Tout ou partie des communes de : GAN, GELOS, JURANCON, LARON, BOSDARROS, MAZERES-LEZONS, PAU, RONTIGNON, UZOS

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	100%	72,1
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	pm	(29)
Totaux	100%	72,1

Non incluses, les communes de : BESCAT, BUZY, REBENACQ, SAINTE-COLOME, SEVIGNACQ-MEYRACQ

#### 6- Sous-bassin Juscle-Hies

Tout ou partie des communes de : GAN, JURANCON, ARBUS, ARTIGUELOUVE, AUBERTIN, LARON, SAINT-FAUST, ABOS, BESINGRAND, MOGUERES, PARDIES, TARSACQ

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	89,56%	104,7
Communauté de communes Lacq-Orthez	10,44%	12,2
Totaux	100%	116,9

### 7- Sous-bassin Agle-Aulouze

Tout ou partie des communes de : AUSSEVILLE, BEYRIE-EN-BEARN, BOUGARBER, DENGUIN, LESCOAR, POEY-DE-LESCAR, ARIDOS, ARTIX, BESINGRAND, CESCOU, LABASTIDE-CEZERACQ, LABASTIDE-MONREJEAU, LACQ-AUDEJOS, MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE, OS-MARSELON, PARDIES, SERRES-SAINTE-MARIE

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	19,68%	11,0
Communauté de communes Lacq-Orthez	80,32%	44,9
Totaux	100%	55,9

### 8- Sous-bassin Baïses-Luzoué

Tout ou partie des communes de : ESTIALESQ, GOES, LASSEURE, LASSEUBETAT, LEDEUX, OGEU-LES-BAINS, OLORON-SAINTE-MARIE, ARBUS, AUBERTIN, GAN, ARIDOS, AROS, CARDESSE, CUQUERON, LACOMMANDE, LACQ-AUDEJOS, LAGOR, LAHOURCADE, LUCQ-DE-BEARN, MASLACQ, MONEN, MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE, MOUREN, NOGUERES, OS-MARSELON, PABAYSE, PARDIES, TARSACQ

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes du Haut Béarn	26,96%	65,5
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	3,42%	8,3
Communauté de communes Lacq-Orthez	69,62%	169,1
Totaux	100%	242,9

### 9- Sous-bassin Laa-Geu

Tout ou partie des communes de : BIRON, CASTETIS, CASTETNER, LAA-MONDRANS, LAGOR, LAHOURCADE, LANNEPLAA, LOUBIENS, LUCQ-DE-BEARN, MASLACQ, ORTHEZ, SARPOUREN, SALVELADE, WELLESEGURE, OZENX-MONTESTRUCQ, L'HOPITAL-D'ORION, OGEHNE-CAMPTORT

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes Lacq-Orthez	97,71%	158,2
Communauté de communes Béarn des Gaves	2,29%	3,7
Totaux	100%	161,9

14/17

### 10-Sous-bassin Geule-Henx

Tout ou partie des communes de : BOUGARBER, DENGUIN, ARGAGNON, ARTHEZ-DE-BEARN, LACQ-AUDEOIS, MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE, SERRES-SAINTE-MARIE, URDES

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	5,25%	3,1
Communauté de communes Lacq-Orthez	94,75%	56,0
Totaux	100%	59,1

### 11-Sous-bassin Clamondé

Tout ou partie des communes de : ARGAGNON, ARTHEZ-DE-BEARN, BAIGTS-DE-BEARN, BALANSUN, CASTETIS, MESPLEDE, ORTHEZ, RAMOUS, SAINT-BOES, SALLESPISSÉ

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes Lacq-Orthez	100%	31,9

### 12-Sous-bassin gave rive gauche aval

Tout ou partie des communes de : SALLES-MONBISCARD, ORTHEZ, BELLOCC, BERENX, LAHONTAN, SALIES-DE-BEARN, LABATUT, SAINT-CRIQ-DU-GAVE, SORDE-L'ABBAYE

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes Lacq-Orthez	33,46%	9,0
Communauté de communes Béarn des Gaves	51,67%	13,9
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	14,87	4,0
Totaux	100%	26,9

### 13-Sous-bassin gave rive droite aval

Tout ou partie des communes de : BAIGTS-DE-BEARN, PUYOO, RAMOUS, SAINT-BOES, SAINT-GRONS, CAUNELLE, HABAS, LABATUT, MISSON, OSSAGES, PEYREHORADE, POURILLON

EPCI-FP	Financement des actions 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'Environnement	Km de berges
Communauté de communes Lacq-Orthez	46,33%	18,3
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	53,67%	21,2
Totaux	100%	39,5

#### ANNEXE 4 : composition du comité syndical

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le comité syndical est composé de 32 délégués, se répartissant de la façon suivante :

EPCI-FP membres	Nombre de délégués titulaires	Population du périmètre d'adhésion	Superficie dans le BV (Ha)	Km de berges de cours d'eau
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	11	159 811	29 173	417,2
Communauté de communes Lacq-Orthez	9	48 869	52 213	595,1
Communauté de communes du Pays de Nay	6	29 568	32 711	382,4
Communauté de communes Nord Est Béarn	2	9 260	6 864	104,8
Communauté de communes du Haut Béarn	1	2 106	7 195	47,8
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	1	3 158	6 304	65,5
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	1	2 375	3 104	39,4
Communauté de communes du Béarn des Gaves	1	1 205	2 891	30,4
Totaux	32	256 352	139 491	1 682,5

Les valeurs de population sont issues des données INSEE relatives aux populations légales millésimés 2015 entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ramenées au bassin versant du gave de Pau.

Les linéaires de cours d'eaux et affluents correspondent aux catégories 1 à 5 de la BD-Carthage.

Vu pour être annexé à l'arrêté  
en date de ce jour

MONT-DE-MARSAN, le 3 DEC 2019

Pour le Préfet,  
en par délégation,  
Le Secrétaire Général.

Loïc GROSSE

Vu pour être annexé à l'arrêté  
en date de ce jour

Tarbes, le 12 DEC. 2019

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale par intérim,

SONIA DENELA

Vu pour être annexé à l'arrêté  
en date de ce jour

PAU, le 27 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

Edouard JUTTERA

17/17



## ANNEXE 2 : COMPTES RENDUS DE REUNIONS COTECH/COPIL

### *Etude du plan pluriannuel de gestion des affluents du gave de Pau aval*

## **COMPTE RENDU N°1 : Réunion de lancement d'étude**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
<b>Objet :</b>	Réunion de lancement d'étude
<b>Lieu de réunion :</b>	Salle des fêtes de Labatut
<b>Date réunion :</b>	Mercredi 2 juin 2021 à 14h30

**Date de rédaction :** Vendredi 4 juin 2021

**Rédacteur :** Serge SALVAN

**N/Ref. :** E210507/CR1

**Version :** 1

**Nombre de pages :** 4

#### Liste des présents :

Nom	Prénom	Structure	Courriel
DUPONT	Bernard	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	besimaup@gmail.com
BROUAT	Sylvie	Communauté de Communes de Lacq Orthez	s-brouat@cc-lacqorthez.fr
LALANNE	Patrice	LAHONTAN	comlahontan@cdg-64.fr
DEMAISON	Idelette	BELLOCQ	mairie.bellocq@wanadoo.fr
PÉMARTIN	Guy	BAIGTS-DE-BÉARN	commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr
LABASTE	Jean	SAINT-BOËS	commune-de-saint-boes@wanadoo.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'eau	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
MENGIN	Nicolas	Département 40	Nicolas.MENGIN@landes.fr
SENSEBE	J.Jacques	Mairie ORTHEZ	2js@laposte.net
LAPORTE	Thierry	CATZH64	t.laporte@n-aquitaine.fr
LABADIE	Marie	DDTM40	marie.labadie@landes.gouv.fr
VIDAUCOSTE	Sébastien	Mairie habas	sebastien.vidaucoste@reseau.sncf.fr
COZILIS	Christian	CE3E	christian.cozilis@ce3e.fr
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net



## **DISCUSSION**

**Monsieur PELLIZZARO** précise que la DIG est indispensable pour intervenir sur les cours d'eau privés.

Il rappelle que 3 communautés de communes sont présentes sur le territoire. Le financement des études et des travaux se fait à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et 20% par la Région, les 30% restant sont financés par les Communauté des Communes au prorata de leurs linéaires de berges.

Il informe que des études hydrauliques sont en cours sur le cours d'eau du Soubagnac et sur le gave de Pau.

Il souligne également que le PPG objet de l'étude n'as pas pour vocation d'étudier les problématiques hydrauliques.

**Monsieur SALVAN de la société CE3E** parle des problématiques observées sur le terrain, et notamment le manque d'entretien, l'incision sur le ruisseau de Lataillade entre autres.

Sur le ruisseau de Lataillade, les problématiques sont survenues suite à la rupture de la digue amont il y a une dizaine d'années.

Les clôtures présentes le long de la propriété de chasse peuvent retenir les embâcles.

**Monsieur PELLIZZARO** parle des ouvrages hydrauliques et de la position du syndicat de ne pas intervenir sur les ouvrages privés sauf contexte particulier.

**Madame LABADIE de la DDTM 40** indique qu'il n'est pas obligatoire qu'il y ait enquête publique dans le cadre des dossiers réglementaires. Il faut alors communiquer auprès de propriétaires riverains.

**Monsieur LAPORTE de la CAT ZH 64** parle de l'importance des zones humides de tête de bassin.

**Madame MASSON de l'Agence de l'Eau** demande si l'occupation des sols sera faite sur tout le bassin versant.

**Monsieur COZILIS** répond que non, l'occupation des sols se limite au lit majeur des cours d'eau ou aux parcelles attenantes même si dans le cadre de problématiques locales, l'occupation des sols peut être plus étendue.

**Monsieur LALANNE, maire de Lahontan** pose la problématique du curage et de l'entretien des cours d'eau sur sa commune qui ont été remembrés et sont aujourd'hui propriété de la commune. Il ne sait pas à qui s'adresser pour la légalité de ces travaux sur ces cours d'eau classés comme cours d'eau alors que ce sont des fossés qui nécessitent d'être curés en raison de la faible pente et de l'envahissement par les végétaux qui sont broyés par l'épaveuse.

**Monsieur COZILIS** répond que la problématique et les rares cas de cours d'eau cadastrés et donc n'appartenant pas aux propriétaires riverain mais à la commune seront prise en compte. Actuellement ces cours d'eau définis par la DDTM doivent faire l'objet d'autorisation pour réaliser des travaux de curage.

### III. Liste de diffusion

Nom	Prénom	Structure	Courriel
SOM	Xavier	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	x.som@orthe-arrigans.fr
DUPONT	Bernard	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	besimaup@gmail.com
BROUAT	Sylvie	Communauté de Communes de Lacq Orthez	s-brouat@cc-lacqorthez.fr
ARRIAU	Philippe	Communauté de Communes de Lacq Orthez	p-arriau@cc-lacqorthez.fr
LALANNE	Patrice	Communauté de communes du Béarn des Gaves	lalannepat@orange.fr
LALANNE	Patrice	LAHONTAN	comlahontan@cdg-64.fr
BILLERACH	Jean-François	BÉRENX	mairie.berenx@wanadoo.fr
HANON	Emmanuel	ORTHEZ	karine.bontemps@mairie-orthez.fr
ROMAIN	Guy	SALLES-MONGISCARD	mairie.sallesmongiscard@wanadoo.fr
DEMAISON	Idelette	BELLOCQ	mairie.bellocq@wanadoo.fr
LABOURDETTE	Michel	PUYOÛ	mairiedepuyoo@wanadoo.fr
PEREZ	Marc	RAMOUS	mairiederamous@wanadoo.fr
PÉMARTIN	Guy	BAIGTS-DE-BÉARN	commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr
LAFARGUE	Pierre	SAINT-GIRONS-EN-BEARN	st.girons.en.bearn@wanadoo.fr
LABASTE	Jean	SAINT-BOËS	commune-de-saint-boes@wanadoo.fr
Etcheberts	Thierry	Saint-Cricq-du-Gave	mairie.stcricqdugave@wanadoo.fr
Damiani	Christian	Cauneille	mairie.cauneille@libertysurf.fr
Vilhem	Patrick	Pouillon	mairie@pouillon40.fr
Dupont	Bernard	Labatut	mairie.labatut40@wanadoo.fr
Lataste	Jean-François	Habas	mairiehabas@wanadoo.fr
LASSALLE	Philippe	DDTM40	philippe.lassalle@landes.gouv.fr
ESCALE	Pierre E	DDTM64	pierre.escale@pyrenees-atlantiques.gouv.fr pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'e	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
LAVIE	Éric	Région NA	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr
MAUDOU	Silvain	Fédération de pêche	s.maudou@federationpeche64.fr
GUIRAUD	Kathleen	Département 64	kathleen.guiraud@le64.fr
MENGIN	Nicolas	Département 40	Nicolas.MENGIN@landes.fr
MALRAISON	Cécilia	CEN Aquitaine	c.malraison@cen-na.org
LAFFITTE	Patxiku	SMBA	technicien@smbam.fr
COZILIS	Christian	CE3E	ce3e@ce3e.fr; christian.cozilis@ce3e.fr
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr;
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net

1

**Etude du plan pluriannuel de gestion des affluents du gave de Pau aval**

**COMPTE RENDU N°2 : Avancement de la phase 1**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
<b>Objet :</b>	Réunion d'avancement de la phase 1
<b>Lieu de réunion :</b>	Visio
<b>Date réunion :</b>	Jeudi 21 octobre 2021 à 9h30

**Date de rédaction :** Mardi 26 octobre 2021

**Rédacteur :** Serge SALVAN

**N/Ref. :** E210507/CR2

**Version :** 1

**Nombre de pages :** 3

**Liste des présents :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Courriel</b>
SOM	Xavier	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	x.som@orthe-arrigans.fr
BROUAT	Sylvie	Communauté de Communes de Lacq Orthez	s-brouat@cc-lacqorthez.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'eau Adour Garonne	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
MAUDOU	Silvain	Fédération de pêche 64	s.maudou@federationpeche64.fr
COZILIS	Christian	CE3E	ce3e@ce3e.fr; christian.cozilis@ce3e.fr
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr;
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net

## **I. Objet de la réunion**

L'objet de la réunion est de présenter l'état d'avancement de l'état des lieux.

## **II. Contenu de la réunion**

**Monsieur COZILIS, Directeur de la société CE3E** rappelle le contexte de l'étude.

**Monsieur PELLIZZARO Directeur du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau** introduit la réunion et rappelle le contexte de l'étude qui concerne les affluents du gave de Pau aval.

**Monsieur SALVAN, de la société CE3E** présente le diaporama qui est joint au compte rendu et fait office de support de présentation du compte rendu de la réunion.

## **DISCUSSION**

**Monsieur PELLIZZARO** mentionne le fait de rajouter sur les documents les logos des financeurs qui sont : l'agence de l'eau Adour Garonne et la région Nouvelle Aquitaine.

**Monsieur MAUDOU de la fédération de Pêche 64** parle du ruisseau de Lataillade qui est classé en corridor biologique dans le SRCE.

Ce ruisseau présente des potentialités.

**Monsieur PELLIZZARO** parle des problématiques inondations sur le ruisseau du Saubagnac affluent du ruisseau de Lataillade. Il précise qu'une étude hydraulique est en cours ainsi que des travaux de curage car le cours est en train de s'exhausser.

Une discussion est engagée sur l'inventaire des cours d'eau. Cet inventaire n'est pas terminé.

**Monsieur PELLIZZARO** parle de la demande de déclassement de certains cours d'eau en fossés pour faciliter l'entretien lorsqu'il n'y a plus d'intérêt.

**Monsieur COZILIS**, parle de la rencontre des propriétaires des moulins qui s'est bien passée et notamment de la rencontre avec le président de l'association des moulins qui semble réceptif et moteur pour la continuité écologique.

Il parle sur le tronçon LABA4 du ruisseau de Labasse de l'absence de traitement de la ripisylve et des ruissellements qui accentuent les problématiques d'inondation sur le secteur.

Il parle également des enrochements illégaux sur le tronçon LABA6 qui font l'objet d'une procédure de régularisation auprès de la DDT

**Le comité technique demande de mettre un encart de localisation des tronçons sur les cartes ainsi que les noms des communes pour mieux se repérer.**

1

**Etude du plan pluriannuel de gestion des affluents du gave de Pau aval**

**COMPTE RENDU N°3 : COPIL Phase 1**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
<b>Objet :</b>	Réunion de présentation de la phase 1
<b>Lieu de réunion :</b>	Salle des fêtes de Cauneille
<b>Date réunion :</b>	Jeudi 6 janvier 2022 à 14h30

**Date de rédaction :** Lundi 10 janvier 2022

**Rédacteur :** Serge SALVAN

**N/Ref. :** E210507/CR3

**Version :** 1

**Nombre de pages :** 3

**Liste des présents :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Courriel</b>
DUPONT	Bernard	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	besimaup@gmail.com
LALANNE	Patrice	LAHONTAN	comlahontan@cdg-64.fr
DEMAISON	Idelette	BELLOCQ	mairie.bellocq@wanadoo.fr
MENGIN	Nicolas	Département 40	Nicolas.MENGIN@landes.fr
SENSEBE	J.Jacques	Mairie ORTHEZ	2js@laposte.net
VIDAUCOSTE	Sébastien	Mairie Habas	sebastien.vidaucoste@reseau.sncf.fr
LABOURDETTE	Michel	PUYOÛ	mairiedepuyoo@wanadoo.fr
DAMIANI	Christian	Cauneille	mairie@cauneille.fr
GUIRAUD	Kathleen	Département 64	kathleen.guiraud@le64.fr
BILLERACH	Jean-François	BÉRENX	mairie.berenx@wanadoo.fr
SOM	Xavier	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	x.som@orthe-arrigans.fr
PÉMARTIN	Guy	BAIGTS-DE-BÉARN	commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net

## **I. Objet de la réunion**

L'objet de la réunion est de présenter la phase 1 d'état des lieux diagnostic et de définition des enjeux et des objectifs.

## **II. Contenu de la réunion**

**Monsieur DAMIANI, Maire de Cauneille** souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Monsieur PELLIZZARO Directeur du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau** introduit la réunion et rappelle le contexte de l'étude qui concerne les affluents du gave de Pau aval.

**Monsieur SALVAN, de la société CE3E** présente le diaporama qui est joint au compte rendu et fait office de support de présentation du compte rendu de la réunion.

### **DISCUSSION**

**Monsieur Mangin du département des Landes** indique que la carte des cours d'eau sur le département des Landes est disponible sur le site internet du département et qu'elle permettra d'actualiser la carte du chapitre 3.9.

Il demande également s'il est possible d'extraire les fiches ouvrages par département et par maître d'ouvrage.

**Monsieur SALVAN**, répond que la carte des cours d'eau sera actualisée et qu'un dossier de fiches ouvrages sera transmis par département.

**Monsieur PELLIZZARO** parle du déclassement de certains cours d'eau en fossés pour faciliter l'entretien lorsqu'il n'y a plus d'intérêt.

Une discussion est engagée sur les ouvrages hydrauliques.

**Monsieur SALVAN**, précise que les cours d'eau n'étant pas classés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement, les actions engagées se feront sur la base du volontariat.

**Monsieur PREMARTIN, maire de Baigts de Béarn** parle de l'abreuvement des bêtes et qui est interdit dans le cours d'eau et de l'interdiction d'utiliser l'eau du cours d'eau pour l'abreuvement à cause des maladies. Il précise de ne pas proposer d'actions d'aménagement d'abreuvoirs directement dans le cours d'eau en contradiction avec cette interdiction.

Après avoir vérifié la législation **il n'y a pas d'interdiction réglementaire** à notre connaissance concernant l'abreuvement du bétail avec de l'eau de rivière.

Suite à des échanges avec les services en question, il existe des recommandations à propos des types d'abreuvoirs à mettre en place suivant les secteurs touchés ou non par certaines maladies mais aucune interdiction d'utilisation de l'eau.

**Ce qui est interdit** sur certains cours d'eau dans certains départements c'est l'abreuvement du bétail **directement** dans la rivière. Ce n'est pas la même chose. Il s'agit dans ce cas de ne pas autoriser l'accès des bêtes dans la rivière mais de proposer des abreuvements déportés (bacs avec pompes, pompes à nez...) avec clôtures pour empêcher les animaux d'aller marcher dans la rivière et y faire leurs besoins.

## **III. Suites à donner**

Le syndicat transmettra aux communes d'ici la mi- janvier les enjeux et objectifs que les communes devront valider pour le début février ainsi que le document de phase 1 transmis.



# Etude du plan pluriannuel de gestion des affluents du gave de Pau aval <sup>1</sup>



## COMPTE RENDU N°4 :COTECH Phase 2

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
<b>Objet :</b>	Réunion de présentation de la phase 2 en COTECH
<b>Lieu de réunion :</b>	Visioconférence
<b>Date réunion :</b>	Jeuudi 28 juillet 2022 à 14h30

**Date de rédaction :** Jeudi 28 juillet 2022

**Rédacteur :** Serge SALVAN

**N/Ref. :** E210507/CR4

**Version :** 1

**Nombre de pages :** 3

### Liste des présents :

Nom	Prénom	Structure	Courriel
GUIRAUD	Kathleen	CD64	kathleen.guiraud@le64.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'eau	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
ANTOINE	Philippe	DDTM64	philippe.antoine@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
COZILIS	Christian	CE3E	christian.cozilis@ce3e.fr
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

## **I. Objet de la réunion**

L'objet de la réunion est de présenter la phase 2 de propositions d'actions.

## **II. Contenu de la réunion**

**Monsieur PELLIZZARO Directeur du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau** introduit la réunion et rappelle le contexte de l'étude qui concerne les affluents du gave de Pau aval.

**Monsieur SALVAN, de la société CE3E** présente le diaporama qui est joint au compte rendu et fait office de support de présentation du compte rendu de la réunion.

### **Rappel du contexte**

Il s'agit d'un programme de gestion des affluents du gave de Pau sur 68 km de cours d'eau.

5 masses d'eau sont concernées.

La synthèse du diagnostic montre que la continuité écologique est altérée sur toutes les masses d'eau avec des problématiques d'incision du lit, de banalisation des habitats aquatiques, de recalibrages et d'absence de ripisylve.

Des problématiques inondations sont observées sur le Saubagnac et l'ariou de Labasse principalement.

Les meilleures potentialités sont observées sur le cours du ruisseau de Lataillade, et de l'Ariou de Labasse

4 enjeux ont été identifiés

- E1 : atteinte du bon état écologique,
- E2 : gestion des assecs et des inondations,
- E3 restauration et maintien des milieux humides
- E4 : gestion des activités et des usages

### **Actions de restauration de la continuité écologique**

4 ouvrages concernés sur l'Ariou de labasse,

5 ouvrages concernés sur le ruisseau de Lataillade

1 ouvrage concerné sur le ruisseau de l'Espérance

Il s'agit généralement de supprimer les ouvrages et rétablir un profil en long plus naturel sur le cours d'eau par recharge granulométrique et stabilisation du profil en long par des micros seuils franchissables.

Des études de maîtrise d'œuvre sont proposées sur les ouvrages complexes.

### **Actions de renaturation**

Concernent le cours du Maué et le cours des Glés

L'action sur le cours des Glés ne peut être prise en charge financièrement par le Syndicat car elle est du ressort de la commune de Labatut.

### **Actions de restauration des berges**

Concernent le cours de Lataillade au niveau de Naussette où une restauration de berge en techniques végétales est proposée.

Une action est proposée sur l'Ariou de Labasse en aval du moulin de Becq par talutage de berge et plantation.

### **Actions d'entretien de la ripisylve ou de plantations**

Les plantations sont réalisées sur les secteurs où la ripisylve est absente (plaine agricole).

L'entretien courant permettra de rajeunir les strates et de limiter la charge en bois morts.

### **Actions de mise en place d'abreuvoirs et de clôtures**

Peu d'actions de ce type compte tenu de la présence limitée de prairies pâturées sur le territoire.

L'action fera l'objet d'une concertation avec l'agriculteur pour voir quel type d'abreuvoir mettre en place et où le positionner.

### **Actions de gestion des embâcles**

Les embâcles seront traitées au cas par cas.

Les secteurs sensibles aux inondations feront l'objet d'un traitement des embâcles.

La conservation de la charge en bois mort sur les secteurs no problématiques permettra de diversifier les habitats aquatiques.

### **Actions de préservation des zones humides**

Les zones humides sur le territoire sont essentiellement des boisements alluviaux, et les cordons de ripisylve le long des cours d'eau.

L'inscription de ces zones au PLUi est importante. Le syndicat pourra engager une communication auprès des communes pour préserver ces milieu et identifier les souhaits de restauration.

### **Actions d'information et de sensibilisation.**

Les outils proposés sont :

- Le guide du riverain qui a été réalisé par le Syndicat et qui sera distribué à l'ensemble des riverains lors de l'enquête publique.
- La mise à disposition d'un résumé non technique sur le site du Syndicat qui pourra être distribué dans le communes.
- La réalisation de réunions publiques sur le territoire du syndicat.
- La réalisation de vidéos de présentation des travaux afin de valoriser les opérations conséquentes faites par le syndicat auprès de divers publics (élus, riverains, scolaires,...).

### **Actions réglementaires.**

Ces actions ont pour objectif de limiter les nuisances au milieu par une action préventive de la police de l'eau :

- Activité motocross,
- Identifier les seuils illégaux,

- Caractériser les actions de curage de cours d'eau

### **DISCUSSION**

**Monsieur PELLIZZARO** explique pourquoi certains ouvrages ont été supprimés du programme d'action. Il s'agit d'ouvrages complexes dont les propriétaires souhaitent conserver l'usage de l'eau et qu'il serait difficile de supprimer compte tenu des chutes importantes (2 m). Le syndicat ne finance pas également les ouvrages sur des routes communales comme c'est le cas pour le passage des 7 buses à Bérenx.

**Monsieur ANTOINE** demande si c'est cohérent de supprimer des ouvrages entre deux ouvrages conservés.

**Madame MASSON**, répond que l'impact sur l'hydromorphologie et les habitats est toujours bénéfique dans ce cas.

Elle demande dans le cadre des recharges granulométrique quel est l'intérêt et si la grave ne partira pas à chaque crue.

**Monsieur COZILIS** répond que la grave sera stabilisée par des seuils noyés ce qui permettra de rehausser la ligne d'eau et assurer le franchissement.

**Monsieur PELLIZZARO** demande à la DDTM comment ça se passe quand un ouvrage est à cheval sur 2 départements (en rive gauche 65 et en rive droite 40) ?

**Monsieur ANTOINE** répond que le cas est peu commun et que ce sont les deux DDTM qui gèrent le dossier avec une des deux qui prend en charge la finalité du dossier (en général là où se situe le bâti du moulin par exemple).

**Monsieur PELLIZZARO** parle du financement du PPG et précise que le plafond financier du syndicat n'est pas limité. Le programme fera l'objet d'une présentation aux différents EPCI qui valideront in fine, selon le niveau d'ambition retenu, le montant à prendre en compte. Il demande de ne pas parler de « capacité financière » dans ce cas sur la diapositive mais de « niveau d'ambition ».

Il demande de rajouter dans le diaporama une diapositive sur les actions qui n'ont pas été retenues dans le programme (OH notamment). Il souhaite que dans les cartes d'actions par masse d'eau, une différenciation soit faite entre les actions relevant du scénario optimal de celle du scénario minimal et des actions non retenues (code couleur ou deux cartes par masse d'eau, une pour chaque scénario).

**Madame MASSON**, précise que c'est important de faire figurer dans le PPG les actions non retenues car relevant d'une autre maîtrise d'ouvrage car ces actions. Pourront ainsi bénéficier de financements potentiels.

Elle pense également qu'il serait intéressant lors des réunions publiques engagées par le Syndicat de présenter la richesse des milieux aquatiques présents sur le territoire (habitats, faune, flore), pour inciter à moins d'incivilité et notamment concernant les décharges sauvages.

### **III. Suites à donner**

Une réunion de présentation devant le COPIL est prévue vraisemblablement la seconde quinzaine de septembre.

#### IV. Liste de diffusion

Nom	Prénom	Structure	Courriel
SOM	Xavier	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	x.som@orthe-arrigans.fr
DUPONT	Bernard	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	besimaup@gmail.com
BROUAT	Sylvie	Communauté de Communes de Lacq Orthez	s-brouat@cc-lacqorthez.fr
ARRIAU	Philippe	Communauté de Communes de Lacq Orthez	p-arriau@cc-lacqorthez.fr
LALANNE	Patrice	Communauté de communes du Béarn des Gaves	lalanepat@orange.fr
LALANNE	Patrice	LAHONTAN	comlahontan@cdg-64.fr
BILLERACH	Jean-François	BÉRENX	mairie.berenx@wanadoo.fr
HANON	Emmanuel	ORTHEZ	karine.bontemps@mairie-orthez.fr
ROMAIN	Guy	SALLES-MONGISCARD	mairie.sallesmongiscard@wanadoo.fr
DEMAISON	Idelette	BELLOCQ	mairie.bellocq@wanadoo.fr
LABOURDETTE	Michel	PUYOÛ	mairiedepuyoo@wanadoo.fr
PEREZ	Marc	RAMOUS	mairiederamous@wanadoo.fr
PÉMARTIN	Guy	BAIGTS-DE-BÉARN	commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr
LAFARGUE	Pierre	SAINT-GIRONS-EN-BEARN	st.girons.en.bearn@wanadoo.fr
LABASTE	Jean	SAINT-BOËS	commune-de-saint-boes@wanadoo.fr
Etcheberts	Thierry	Saint-Cricq-du-Gave	mairie.stcricqdugave@wanadoo.fr
Damiani	Christian	Cauneille	mairie.cauneille@libertysurf.fr
Vilhem	Patrick	Pouillon	mairie@pouillon40.fr
Dupont	Bernard	Labatut	mairie.labatut40@wanadoo.fr
Lataste	Jean-François	Habas	mairiehabas@wanadoo.fr
LASSALLE	Philippe	DDTM40	philippe.lassalle@landes.gouv.fr
ESCALE	Pierre E	DDTM64	pierre.escale@pyrenees-atlantiques.gouv.fr pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'e	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
LAVIE	Éric	Région NA	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr
MAUDOU	Silvain	Fédération de pêche	s.maudou@federationpeche64.fr
GUIRAUD	Kathleen	Département 64	kathleen.guiraud@le64.fr
MENGIN	Nicolas	Département 40	Nicolas.MENGIN@landes.fr
MALRAISON	Cécilia	CEN Aquitaine	c.malraison@cen-na.org
LAFFITTE	Patxiku	SMBA	technicien@smbam.fr
COZILIS	Christian	CE3E	ce3e@ce3e.fr; christian.cozilis@ce3e.fr
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net

## Etude du plan pluriannuel de gestion des affluents du gave de Pau aval



Syndicat mixte du  
bassin du  
gave de Pau

### COMPTE RENDU N°5 : COPIL Phase 2

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
<b>Objet :</b>	Réunion de présentation de la phase 2 en COPIL
<b>Lieu de réunion :</b>	Salle des fêtes de Cauneille
<b>Date réunion :</b>	Jeuudi 29 septembre 2022 à 14h30

**Date de rédaction :** mercredi 12 octobre 2022

**Rédacteur :** Christian COZILIS

**N/Ref. :** E210507/CR5

**Version :** 1

**Nombre de pages :** 3

#### Liste des présents :

Nom	Prénom	Structure	Courriel
MASSON	Angélique	Agence de l'eau	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
DAMIANI	Christian	Cauneille	mairie@cauneille.fr
LABASTE	Jean	Saint Boès	Commune-de-saint-boes@orange.fr
LASJOURNALES	Jean	Salles-Mongiscard	mairie.sallesmongiscard@wanadoo.fr
DOMERCQ	André	Baugts de Bearn	commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr
DUPONT	Bernard	Labattut	mairie.labatut40@wanadoo.fr
BILLERACH	Jean-François	Berenx	mairie.berenx@wanadoo.fr
Idelette	DEMAISON	Bellocq	mairie.bellocq@wanadoo.fr
ZIEGLER	Pierre	Lanneplaa	mairie@lanneplaa.fr
LALANNE	Patrice	Lahontan	comlahontan@cdg-64.fr
LABORDE	Françoise	Sorde-l'Abbaye	mairie.sordelabbaye@wanadoo.fr
MENGIN	Nicolas	CD40	Nicolas.MENGIN@landes.fr
MAUDOU	Sylvain	FDAAPPMA 64	s.maudou@federationpeche64.fr
COZILIS	Christian	CE3E	christian.cozilis@ce3e.fr
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net

## **I. Objet de la réunion**

L'objet de la réunion est de présenter au copil la proposition de programme d'action du PPG des affluents du gave de Pau aval

## **II. Contenu de la réunion**

Monsieur le Maire de Cauneille accueille les participants à la réunion de COPIL

**Monsieur PELLIZZARO Directeur du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau** introduit la réunion et rappelle le contexte de l'étude qui concerne les affluents du gave de Pau aval.

**Monsieur COZILIS, de la société CE3E** présente le diaporama de la réunion de présentation de la phase 2 de l'étude préalable.

Après un rapide rappel du contexte sur les 5 masses d'eau objet de l'étude et une présentation de la synthèse du diagnostic et des enjeux, CE3E présente les propositions actions par typologie :

### **Les actions de restauration de la continuité écologique**

Compte tenu que les cours d'eau ne sont pas classés liste 1 et 2 au L. 214-17 du CE, le maître d'ouvrage propose de retenir plusieurs sites de petit ouvrages de type buses ou vestige de seuil impactant et d'étudier avec l'accord des propriétaires des scénarios RCE sur 3 moulins et 2 seuils:

- Seuil de Cournot sur l'Arriou de Labasse (LABA01)
- pont de Cournot sur l'Arriou de Labasse (LABA02)
- seuil aval moulin du Becq sur l'Arriou de Labasse (LABA07)
- Seuil Moulin de Courtiade sur l'Arriou de Labasse (LABA08) à lier avec le passage busé de Courtiade sur l'Arriou de Labasse (LABA09) sous MOA de la commune de BERENX
- Seuil Latoulère sur le ruisseau de Lataillade (LAT02)
- Seuil de Lacaze sur le ruisseau de Lataillade (LAT06)
- Etude du moulin de Saint Alaudy sur le ruisseau de Lataillade (LAT07)
- Gué aval saint Alaudy sur le ruisseau de Lataillade (LAT08)
- Etude du gué moulin de Camblat sur e ruisseau de Lataillade (LAT09)
- Etude du gué moulin de Duboscq sur e ruisseau de Lataillade (LAT10)
- Etude du seuil Cassiet sur le ruisseau de Lataillade (LAT12)
- Seuil Crampin sur le ruisseau de l'Espérance

**Monsieur COZILIS insiste sur le gain significatif du traitement de ces ouvrages pour lutter contre l'incision du lit, rétablit le transport solide et par conséquent un meilleur fonctionnement hydromorphologique et montrer sur les moulins qu'il est possible de concilier la sauvegarde des moulins et la restauration de la continuité écologique ;**

### **Les actions de renaturation des cours d'eau**

Les actions restauration hydromorphologique consiste à réaliser des recharges alluviales, méandre les cours d'eau sur les parties rectilignes et réaliser des caches en blocs dans le li ;

Les actions retenues sont :

- Aménagement d'un gué sur la commune de Labatut (MA2.1)
- Restaurer la morphologie du ru des Glès sur la commune de Labatut le long de route (GL2.1)

**Il est abordé la problématique de la maîtrise foncière des terrains pour le projet GL2.1. Angélique MASSON informe les élus que l'Agence de l'eau peut aider à la maîtrise foncière des terrains en bordure des cours d'eau, y compris pour les milieux humides.**

### **Les actions de restauration des berges**

Les actions de restauration des berges suite à des érosions qui menacent la biodiversité ou une un chemin concernent :

- Un linéaire de 70 m sur le ruisseau de Lataillade sur la commune de Puyoo (LAT3.1)
- Un linéaire de 100 m sur le ruisseau de Labasse sur la commune de Berenx (LABA 3.1)

### **Les actions sur la ripisylve**

Plusieurs actions, visant à entretenir le corridor de ripisylve ou visant à recréer une strate arborée et arbustive sur des secteurs où elle est absente, sont proposées

**Monsieur DUFOUR** souhaite une visite avec le technicien pour examiner la faisabilité de végétaliser le cours d'eau qui est très incisé et sans pente.

### **Les actions de mise en oeuvre d'abreuvoirs et de clôtures**

Il est proposé en concertation avec les éleveurs de mettre en oeuvre sur les prairies pâturées des abreuvoirs et des clôtures pour limiter les incidences du piétinement sur les berges ou dans le lit des cours d'eau.

### **Les actions de gestion des embâcles**

Il a été observé lors des investigations de terrain des dépôts de décharge sauvage dans le lit des cours d'eau ou des chablis risquant de créer des embâcles.

### **Les actions de restauration et de préservation des zones humides**

Les communes sont invitées à classer les ZF dans les PLUi, afin de préserver ou restaurer ces zones tampons.

### **Les actions de sensibilisation et d'information**

Les élus demandent si le guide du riverain réalisé par le Syndicat peut être réédité ou transmis pour être à nouveau mis à disposition en mairie.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau va communiquer autour du PPG à travers son site internet, des rencontres de Maxime PRAT avec les riverains concernés par les actions.

Les actions réglementaires

Bien que ces actions ne soient pas inscrites au PPG, il conviendrait que certaines pratiques ou aménagements fassent l'objet d'une régularisation ou d'un contrôle par la DDTM 64 et 40 pour circonscrire les désordres et impacts observés lors de l'état des lieux.

Monsieur COZILIS présente ensuite les coûts des 2 scénarios financiers du PPG sur 5 ans :

Un scénario optimal avec un budget de 598 000 euros H.T. (718 000 euros TTC) et un scénario minimal de 498 000 euros H.T. (597 000 euros TTC)

Au vu de l'ambition et du gain écologique du programme d'action, Agence de l'eau précise que ce programme peut bénéficier d'une aide financière de 80 %.

Monsieur PELLIZZARO indique que le SMBGP est en capacité de mobiliser le reste à charge prévu chaque année programme et que le syndicat peut aider les communes sur des actions qui ne sont pas éligibles aux actions retenues sous maîtrise d'ouvrage du SMBGP.

Le COPIL remercie le bureau d'étude CE3E pour le travail réalisé et la séance est levée.

## **III. Suites à donner**

Les communes et membres du COPIL sont invités à faire part de leurs observations. La phase 3 suivante concernera l'élaboration des documents réglementaires.



#### IV. Liste de diffusion

Nom	Prénom	Structure	Courriel
SOM	Xavier	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	x.som@orthe-arrigans.fr
DUPONT	Bernard	Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	besimaup@gmail.com
BROUAT	Sylvie	Communauté de Communes de Lacq Orthez	s-brouat@cc-lacqorthez.fr
ARRIAU	Philippe	Communauté de Communes de Lacq Orthez	p-arriau@cc-lacqorthez.fr
LALANNE	Patrice	Communauté de communes du Béarn des Gaves	lalannepat@orange.fr
LALANNE	Patrice	LAHONTAN	comlahontan@cdg-64.fr
BILLERACH	Jean-François	BÉRENX	mairie.berenx@wanadoo.fr
HANON	Emmanuel	ORTHEZ	karine.bontemps@mairie-orthez.fr
ROMAIN	Guy	SALLES-MONGISCARD	mairie.sallesmongiscard@wanadoo.fr
DEMAISON	Idelette	BELLOCQ	mairie.bellocq@wanadoo.fr
LABOURDETTE	Michel	PUYOÛ	mairiedepuyoo@wanadoo.fr
PEREZ	Marc	RAMOUS	mairiederamous@wanadoo.fr
PÉMARTIN	Guy	BAIGTS-DE-BÉARN	commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr
LAFARGUE	Pierre	SAINT-GIRONS-EN-BEARN	st.girons.en.bearn@wanadoo.fr
LABASTE	Jean	SAINT-BOÈS	commune-de-saint-boes@wanadoo.fr
Etcheberts	Thierry	Saint-Cricq-du-Gave	mairie.stcricqdugave@wanadoo.fr
Damiani	Christian	Cauneille	mairie.cauneille@libertysurf.fr
Vilhem	Patrick	Pouillon	mairie@pouillon40.fr
Dupont	Bernard	Labatut	mairie.labatut40@wanadoo.fr
Lataste	Jean-François	Habas	mairiehabas@wanadoo.fr
LASSALLE	Philippe	DDTM40	philippe.lassalle@landes.gouv.fr
ESCALE	Pierre E	DDTM64	pierre.escala@pyrenees-atlantiques.gouv.fr pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'e	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
LAVIE	Éric	Région NA	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr
MAUDOU	Silvain	Fédération de pêche	s.maudou@federationpeche64.fr
GUIRAUD	Kathleen	Département 64	kathleen.guiraud@le64.fr
MENGIN	Nicolas	Département 40	Nicolas.MENGIN@landes.fr
MALRAISON	Cécilia	CEN Aquitaine	c.malraison@cen-na.org
LAFFITTE	Patxiku	SMBA	technicien@smbam.fr
COZILIS	Christian	CE3E	ce3e@ce3e.fr; christian.cozilis@ce3e.fr
SALVAN	Serge	CE3E	serge.salvan@ce3e.fr
PRAT	Maxime	SMBGP	maxime.prat@heliantis.net
PELLIZZARO	Henri	SMBPG	Henri.pellizzaro@heliantis.net

## ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS SPECIFIQUES

<p><b>FRFR277A</b> Ariou Labasse ROE-aucun</p>	<p><b>FICHE ACTION LABA1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</b> Seuil de Cournot sur l'Ariou de Labasse LABA01</p>	<p><b>PRIORITÉ 3</b> Carte action 2 Carte EDL 1</p>
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Salles Mongiscard, ce seuil en béton est affouillé et il bloque la continuité écologique en raison d'un lame d'eau faible et d'une chute résiduelle de plus de 30 cm.

### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

### Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

O 2 : Restaurer la continuité écologique

### Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil en béton et évacuer les gravats en décharge contrôlée (volume estimé à 5 m<sup>3</sup>). Au droit du seuil sur recharge granulométrique en graves 40-80 mm (15 m<sup>3</sup>) sera réalisée sur un linéaire maximum de 10 m et une épaisseur variant de 0,3 m à 0,5 m au plus profond au droit du seuil (fosse de dissipation) de manière à créer une pente d'équilibre du nouveau lit de 2% (volume estimé à 10 m<sup>3</sup>).

Des empierrement de 300-500 mm seront ancrés dans le lit de manière à stabiliser la recharge granulométrique (volume estimé à 1 m<sup>3</sup>).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

### Indicateurs

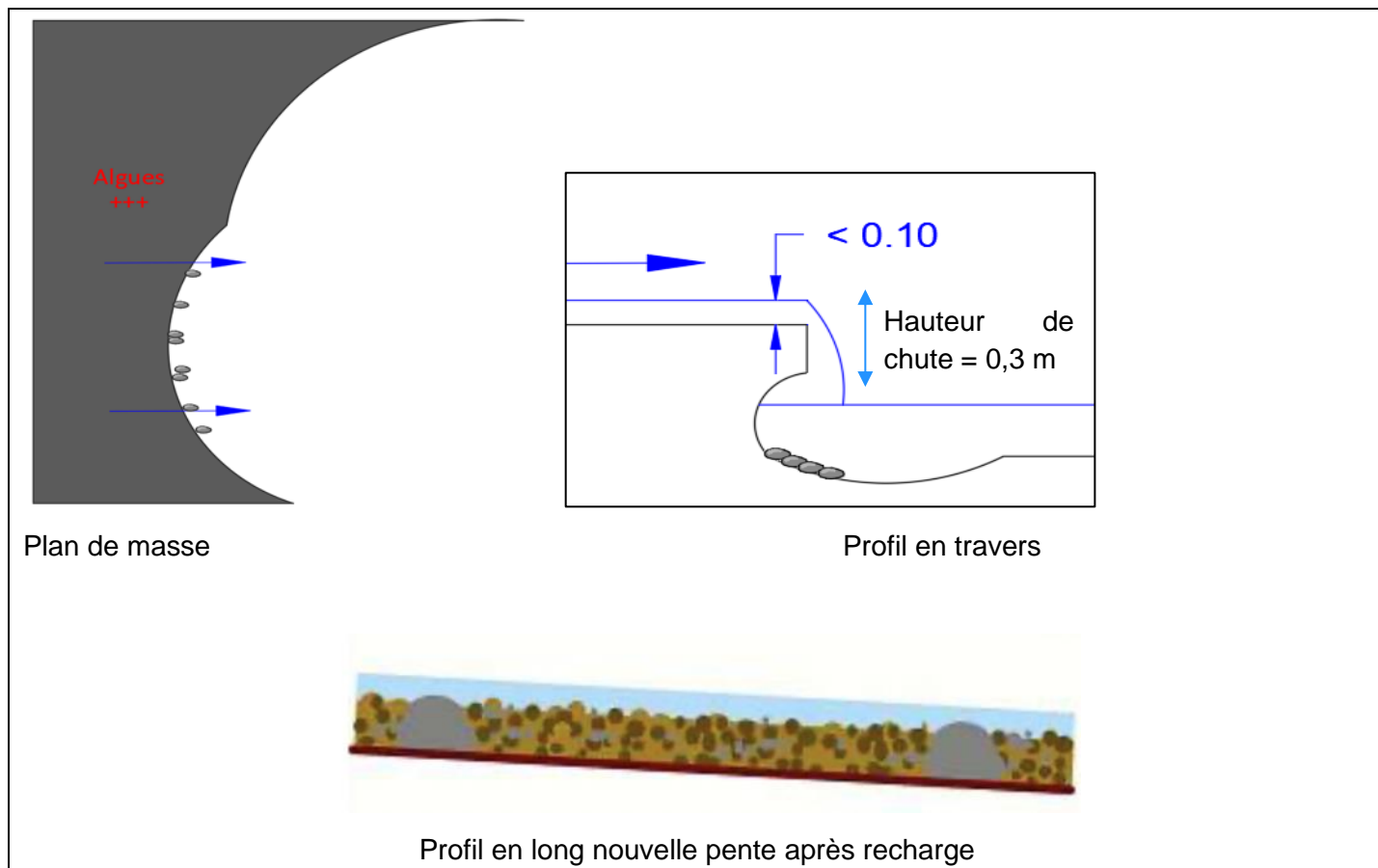
Réaliser avant et après travaux à N+1

Photographies, linéaire traité, taux d'étagement

### Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.



### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2027

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 4

Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

8 000,00 euros H.T.

<b>FRFR277A</b> <b>Ariou Labasse</b> <b>ROE-aucun</b>	<b>FICHE ACTION LABA1.2 : RESTAURATION DE</b> <b>CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Pont de Cournot</b> <b>sur l'Ariou de Labasse LABA02</b>	<b>PRIORITÉ 3</b> <b>Carte action 2</b> <b>Carte EDL 1</b>
-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Salles Mongiscard, ce seuil situé au niveau du pont de Cournot bloque la continuité écologique en raison d'une lame d'eau faible sur le radier béton et d'une chute totale de 45 cm.

### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

### Objectifs

O 2 : Restaurer la continuité écologique

### Description de l'action

Les travaux proposés consistent à réaliser une recharge granulométrique en graves 40-80 mm (15 m<sup>3</sup>) sera réalisée sur un linéaire maximum de 15 à 20 m et une épaisseur de 0,3 m environ de manière à créer une pente d'équilibre du nouveau lit de 2% maximum (volume estimé à 24 m<sup>3</sup>).

Des empierrements de 300-500 mm seront ancrés dans le lit et en pied de radier béton de manière à stabiliser la recharge granulométrique (volume estimé à 5 m<sup>3</sup>).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

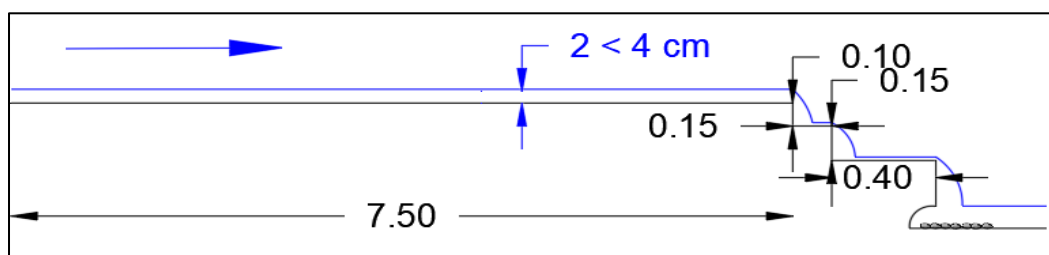
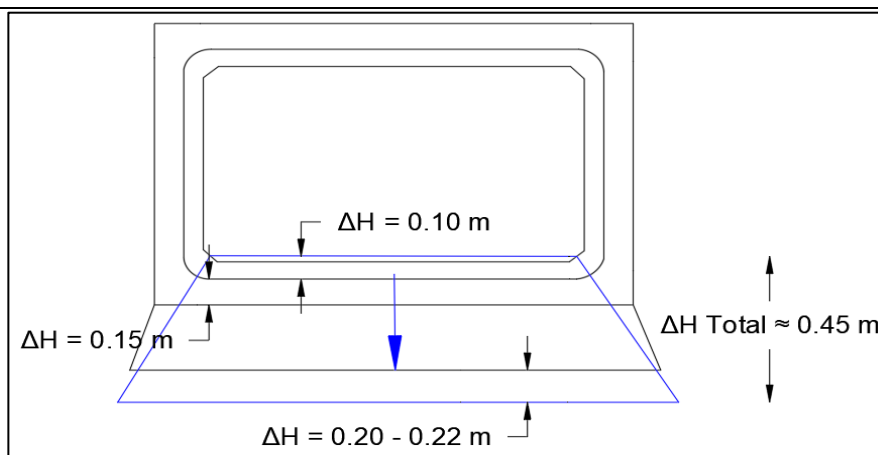
### Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1

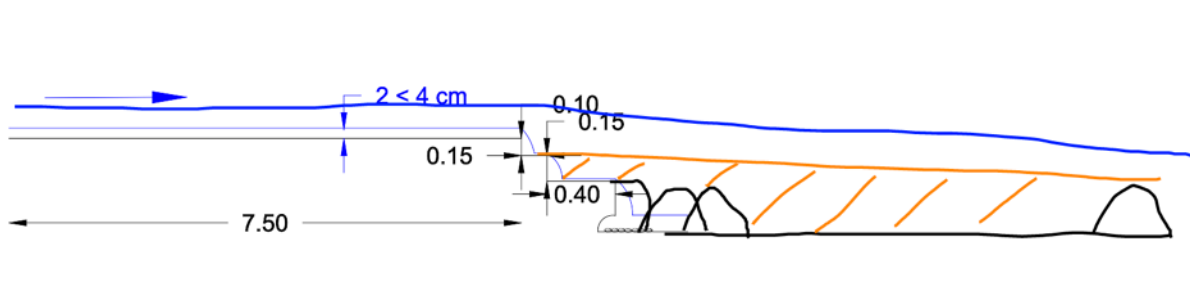
Photographies, linéaire traité, taux d'étagement

### Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.



Profil en long et en travers initial



Profil en long nouvelle pente après recharge

### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2027

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 4

Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

15 000,00 euros H.T

<b>FRFR277A</b> <b>Gave de Pau</b> <b>ROE-aucun</b>	<b>FICHE ACTION LABA1.3 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</b> <b>Seuil aval moulin du Becq sur l'Ariou de Labasse LABA07</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 2</b> <b>Carte EDL 2</b>
-----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Bérenx, ce seuil est à l'état de vestiges et gêne la continuité écologique. Sa présence oriente les écoulements en rive droite, ce qui accentue l'érosion de la berge et la mise à nu de la dalle argileuse.

### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

### Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

O 2 : Restaurer la continuité écologique

### Description de l'action

Les travaux proposés consistent à démonter les vertiges du seuil et réutiliser les pierres et les blocs en les agencant dans le lit en aval de manière à augmenter la rugosité par un effet rampe.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

### Indicateurs

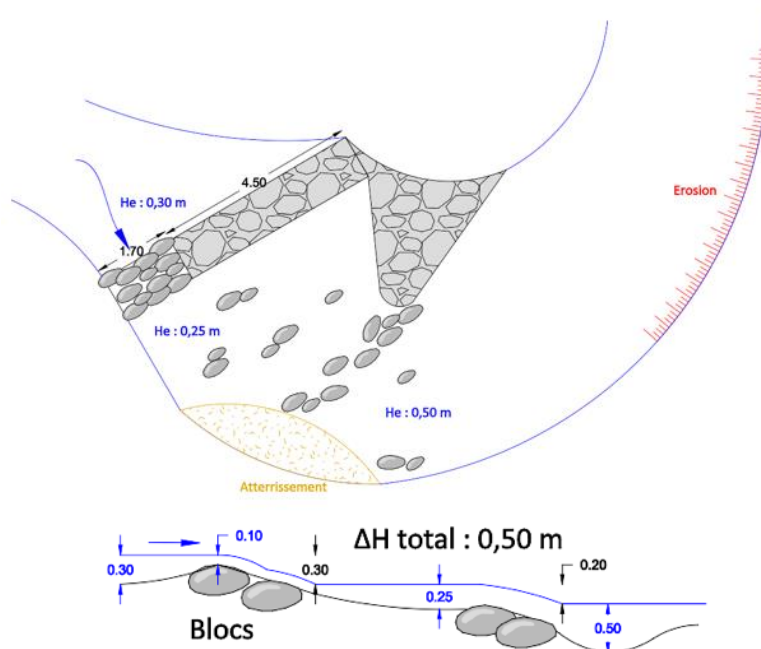
Réaliser avant et après travaux à N+1

Photographies, linéaire traité, taux d'étagement

### Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Amélioration de l'hydromorphologie du cours d'eau



Plan de masse et profil en long initial



Exemple de réagencement de blocs et pierres

### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2027

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 3

Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

3 000,00 euros H.T

<b>FRFR277A_7</b> <b>Rau de Lataillade</b> <b>ROE-aucun</b>	<b>FICHE ACTION LAT1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil de Lacaze sur le ruisseau de Lataillade LAT06</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 1</b> <b>Carte EDL 8</b>
-------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune d'Ossages, ce seuil en blocs bloque la continuité écologique en raison de sa hauteur de chute de 2 m.

### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

### Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

O 2 : Restaurer la continuité écologique

### Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et conserver les blocs pour les remployer dans la réalisation des micro seuils franchissables ou la diversification des habitats aquatiques

Compte tenu de la hauteur de chute restante suite à l'effacement du seuil (environ 1 à 1,5 m) il est proposé de réaliser 7 à 8 seuils en blocs 0,2 /0,5 T espacés de 4 m environ de manière à étagier la chute en micro chutes de 0,2 m maximum franchissables par les poissons (30 m3). Les blocs seront ancrés dans le cours d'eau avec une section en V de manière à adapter l'écoulement aux variations de débits et ainsi concentrer les écoulements.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

### Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1

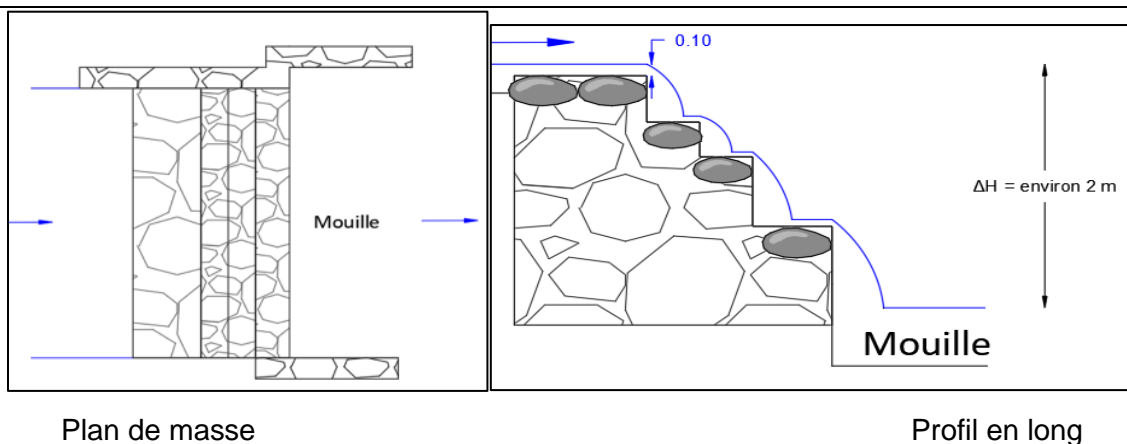
Photographies, linéaire traité, taux d'étagement



### Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.



Exemple d'étagement du nouveau profil en long par des micro seuils successifs

### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2021

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 2

Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

25 000,00 euros H.T.

<b>FRFR277A_7</b> <b>Rau de Lataillade</b> <b>ROE-aucun</b>	<b>FICHE ACTION LAT1.4 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Gué aval St Alaudy sur le ruisseau de Lataillade LAT08</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 1</b> <b>Carte EDL 8</b>
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune d'Ossages, le passage à gué bloque la continuité écologique en raison de sa hauteur de chute totale de 0,7 m. Des poteaux en béton type EDF sont présents ainsi que des plaques en béton en aval du seuil.

### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

### Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

O2 : Restaurer la continuité écologique

### Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer les plaques en béton et les poteaux béton EDF et les évacuer en décharge contrôlée.

Compte tenu de la hauteur de chute restante (environ 0,5 à 0,7 m) il est proposé de réaliser une rampe en enrochements en blocs 400-500 mm sur 15 m environ et de réutiliser les blocs du seuil qui seront agencés pour augmenter la rugosité sur la rampe.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

### Indicateurs

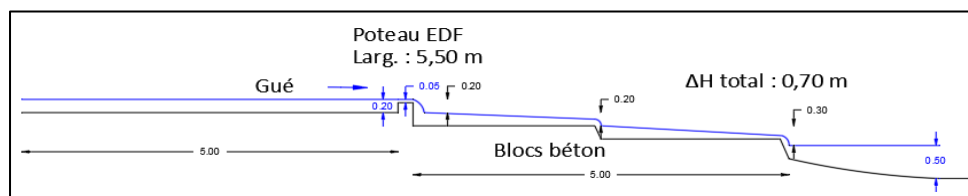
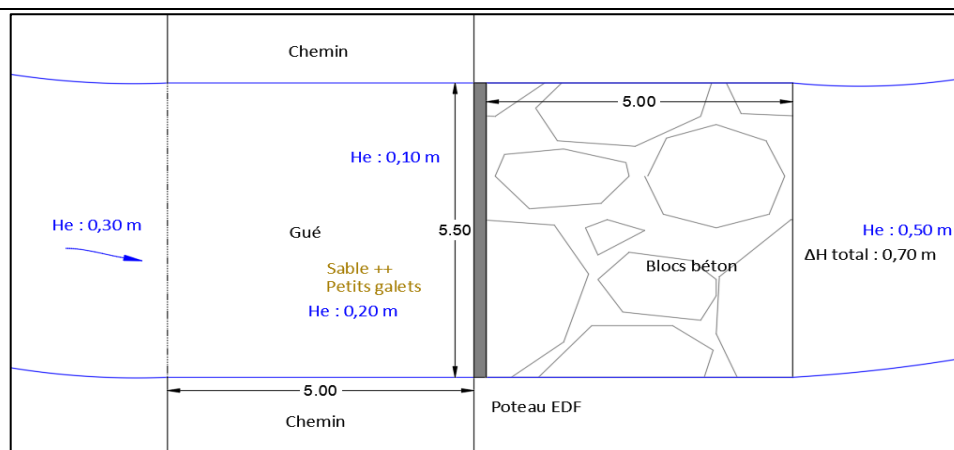
Réaliser avant et après travaux à N+1

Photographies, linéaire traité, taux d'étagement

### Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.



Plan de masse et profil en long



Exemple d'étagement du nouveau profil en long

### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2021

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 2

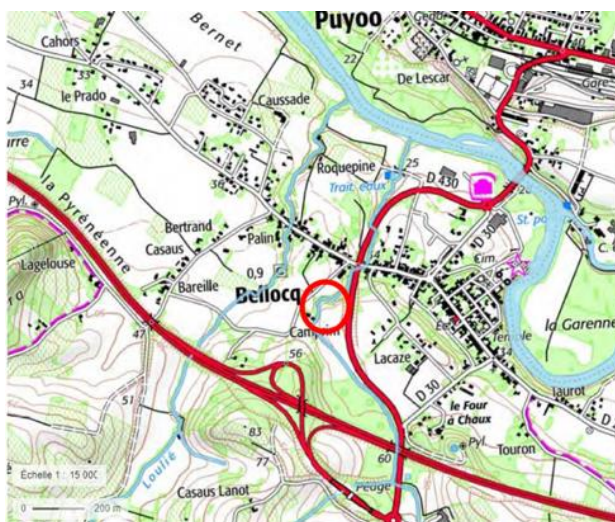
Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

10 000,00 euros H.T.

<b>FRFR277A_8</b> <b>Gave de Pau</b> <b>ROE-aucun</b>	<b>FICHE ACTION ES1.1 : RESTAURATION DE</b> <b>CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil de Camprim</b> <b>sur le ruisseau de l'Espérance ES02</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 2</b> <b>Carte EDL 5</b>
-------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Bellocq, le seuil n'a plus d'usages et bloque totalement la continuité écologique avec une hauteur de chute de 1,35 m. Le seuil bloque les sédiments et altère la fonctionnalité des milieux aquatiques.

### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

### Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

O2 : Restaurer la continuité écologique

### Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil en béton et d'évacuer les gravats en décharge contrôlée.

Compte tenu de la hauteur de chute restante (environs 0,7 à 0,8 m) il est proposé de réaliser 4 seuils en blocs 0,2 / 0,5 T espacés de 4 m environ de manière à étagier la chute en micro chutes de 0,2 m maximum franchissables par les poissons (12 m3). Les blocs seront ancrés dans le cours d'eau avec une section en V de manière à adapter l'écoulement aux variations de débits et ainsi concentrer les écoulements.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

### Indicateurs

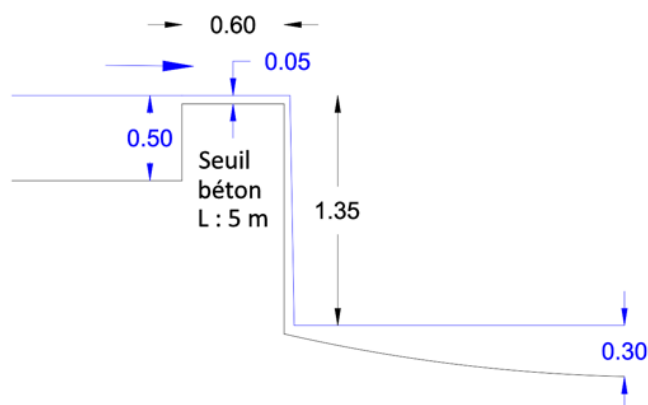
Réaliser avant et après travaux à N+1

Photographies, linéaire traité, taux d'étagement

### Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.



Profil en long initial



Exemple d'étagement du nouveau profil en long

### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2021

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 2

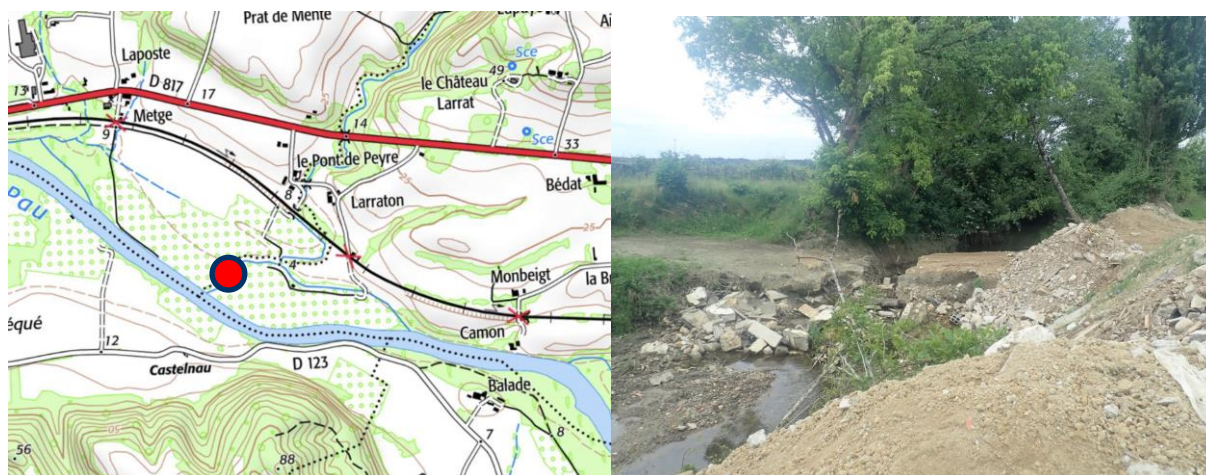
Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

25 000,00 euros H.T.

<b>FRFR277A_8</b> <b>Gave de Pau</b>	<b>FICHE ACTION MA2.1 : RENATURATION</b> <b>Franchissement Mauhé</b>	<b>PRIORITÉ 1</b> <b>Carte action 5</b> <b>Carte EDL 19</b>
-----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Labatut, des gravats tout venant ont été mis dans le cours du Mauhé afin de permettre le franchissement par un engin agricole. Les gravas constituent une entrave aux écoulements et altèrent les fonctionnalités du cours d'eau en amont ainsi que la continuité écologique



## Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

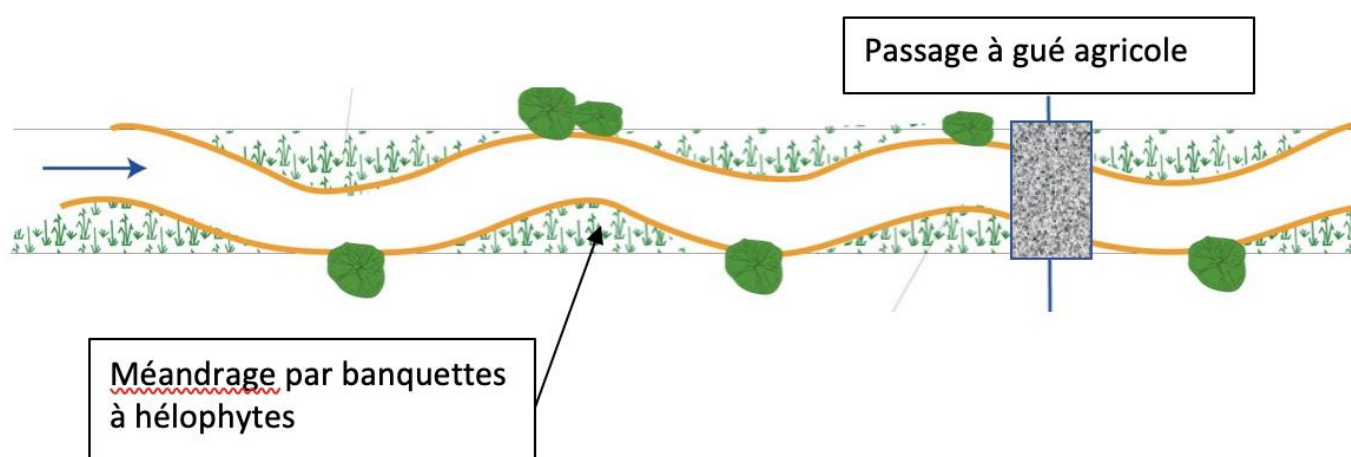
## Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

O 2 : Restaurer la continuité écologique

## Description de l'action

Les travaux proposés consistent après avoir réalisé des élagages sélectifs sur la ripisylve à supprimer les gravats et les évacuer en décharge contrôlée.



Un passage à gué sera aménagé à partir d'un pavage en blocs 400/600 mm (10 m<sup>3</sup>).

Le cours d'eau sera renaturé 20 m en aval et 20 m en amont au moyen de banquettes de 50-150 mm sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (35 m<sup>3</sup>).

Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Les banquettes seront végétalisées par des hélophytes (carex, iris, joncs, ...) à raison de 3 à 9 u/m<sup>2</sup>.

Une recharge granulométrique en graves 20/40 mm sera réalisée localement sur les secteurs déficitaires sur une épaisseur maximale de 0,3 m pour diversifier les écoulements (15 m<sup>3</sup>).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

## Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1, N+3

Photographies, linéaire traité

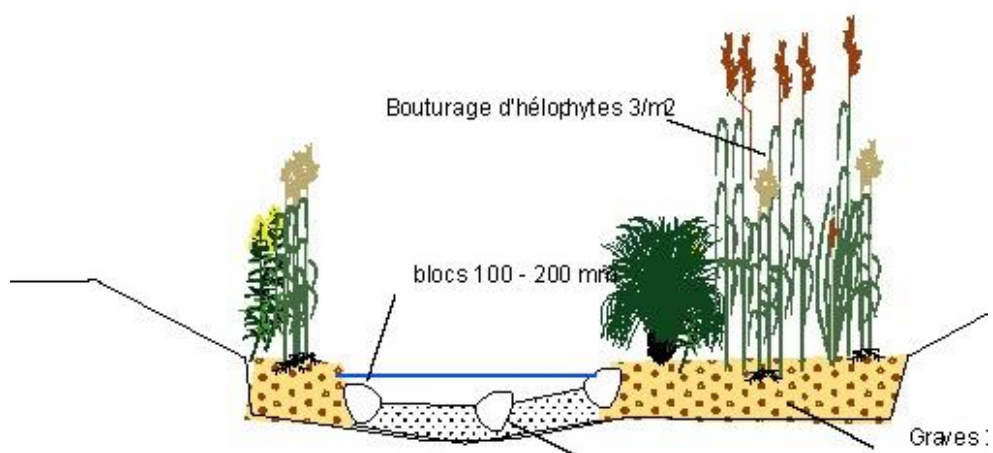
## Impacts sur le milieu

Restauration des fonctionnalités du cours d'eau.

Restauration de la continuité écologique.



Remblaiement actuel



Exemple de reméandrage de cours d'eau par banquettes





Passage à gué aménagé pour le transport agricole

#### **Compatibilité avec les documents cadre**

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2027

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

#### **Maître d'ouvrage potentiel**

SMBGP

#### **Calendrier et période d'intervention**

Année 2

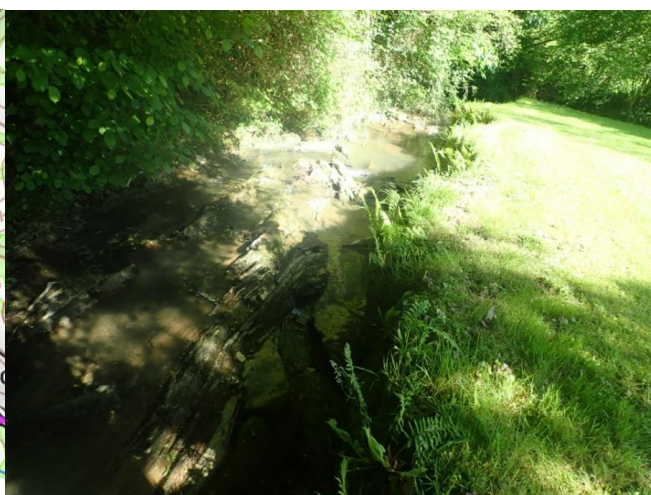
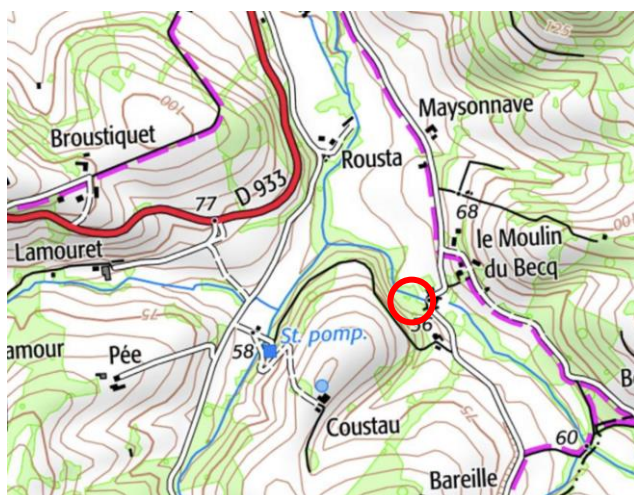
Travaux à réaliser à l'étiage

#### **Enveloppe financière**

40 000,00 euros H.T.

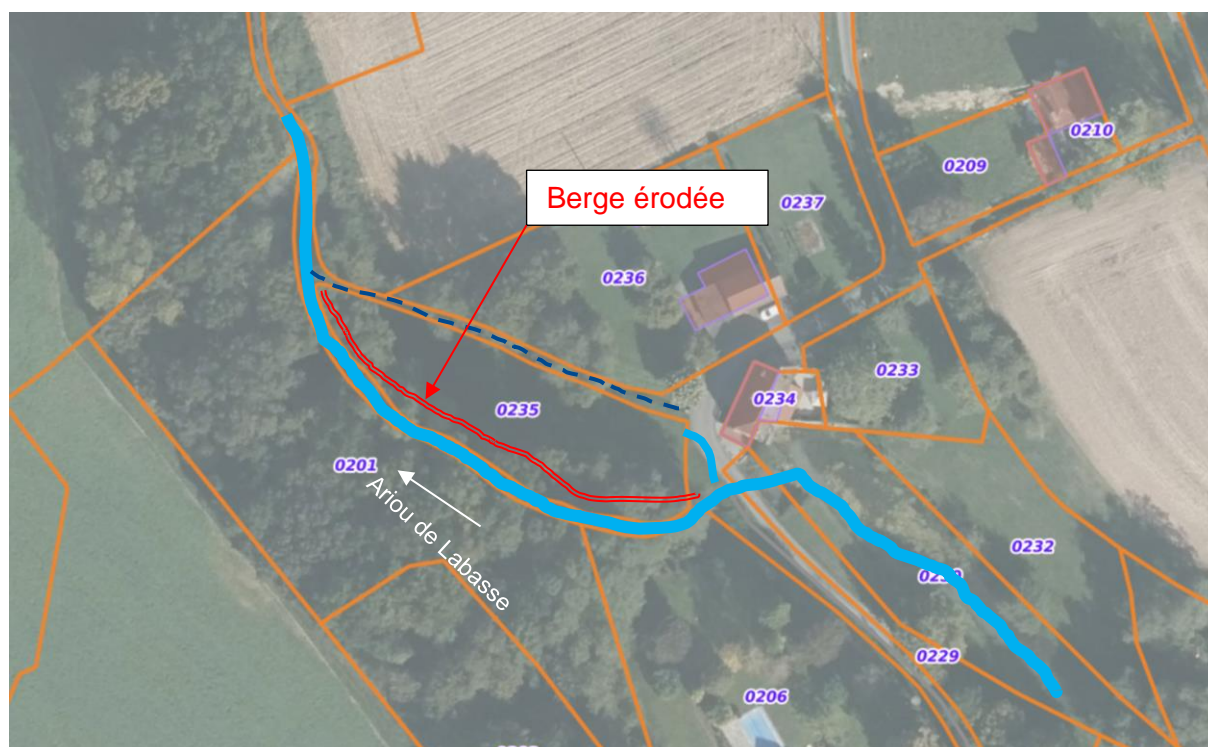
FRFR277A Ariou Labasse	FICHE ACTION LABA3.1 : RESTAURATION DE BERGES Moulin du Becq	PRIORITÉ 2 Carte action 2 Carte EDL 2
---------------------------	-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Bérenx la berge en rive droite du bras de décharge située en aval du pont moulin du moulin du Becq est érodée sur un linéaire de 100 m maximum.



### Enjeux

E1 : Atteinte du bon état écologique.

## Objectifs

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

## Description de l'action

Les travaux proposés consistent à taluter la berge en déblais remblais et à réaliser des plantations en retrait de la crête de berge de manière à assurer sa stabilité (1 plant tous les 5 m – aulnes, frênes, érables, noisetiers)

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

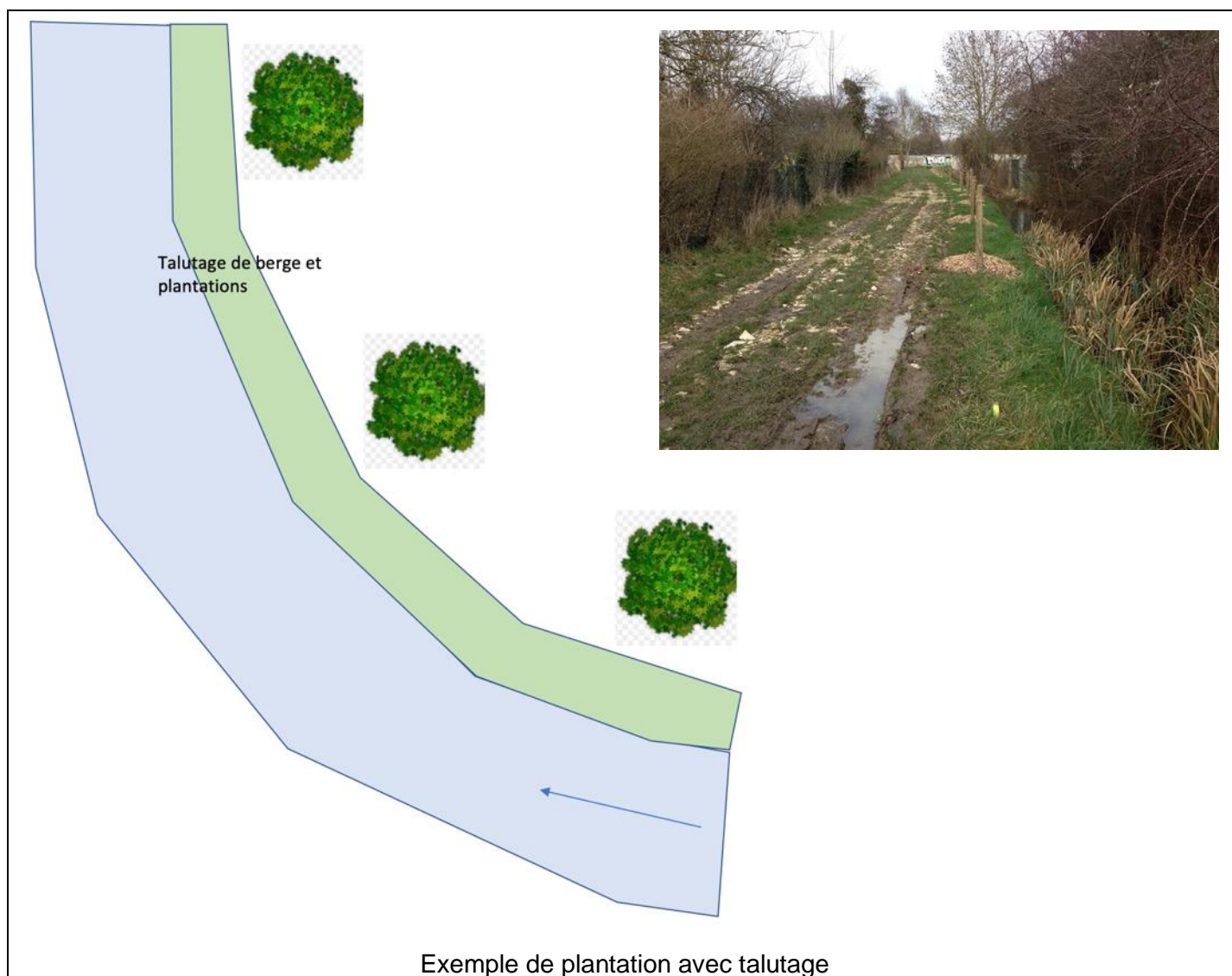
## Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1,

Photographies, linéaire traité, nombre de plants

## Impacts sur le milieu

Restauration des fonctionnalités du cours d'eau.



**Compatibilité avec les documents cadre**

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2027

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

**Maître d'ouvrage potentiel**

SMBGP

**Calendrier et période d'intervention**

Année 3

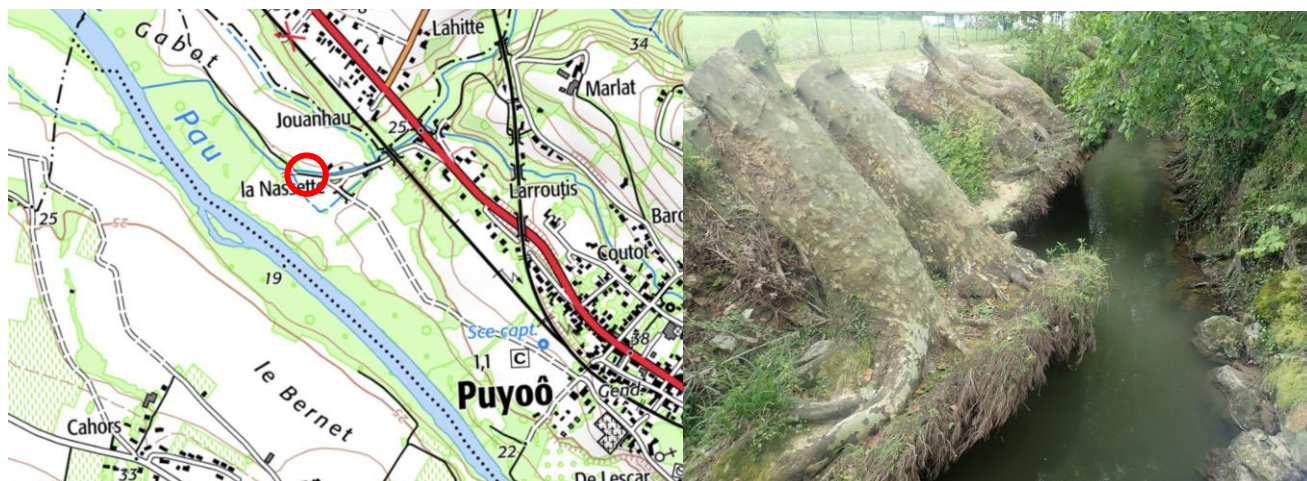
Travaux à réaliser à l'étiage

**Enveloppe financière**

10 000,00 euros H.T.

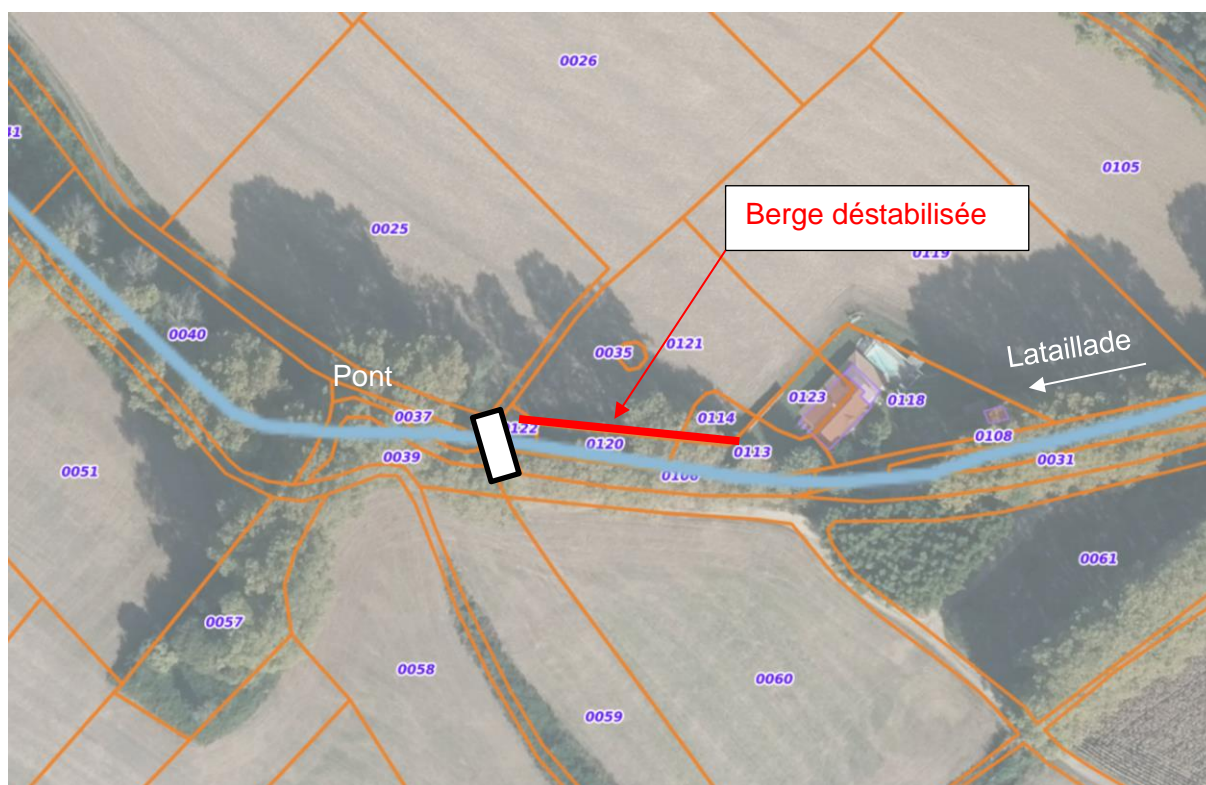
FRFR277A_7  Rau de Lataillade	<b>FICHE ACTION LAT3.1 : RESTAURATION DE BERGES</b>  <b>Nassette</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>  <b>Carte action 1</b>  <b>Carte EDL 9</b>
----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

### Localisation



### Problématique

Situé sur la commune de Puyoo, la berge en rive droite du ruisseau de Lataillade au niveau du lieu-dit Nassette a subi des dégradations suite à une tempête ayant déstabilisé les platanes, ce qui a entraîné l'arrachage de la berge sur un linéaire de 10 à 15 m environ. Le reste de la berge au niveau de Nassette est altéré également sur un linéaire de 55 à 60 m en amont des souches de platanes.



**Enjeux**

E1 : Atteinte du bon état écologique.

**Objectifs**

O1 : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle

**Description de l'action**

Les travaux proposés consistent après avoir enlevé les souches des platanes restantes à restaurer la tenue de la berge qui est bordée par un chemin d'accès à une maison par une protection de type caisson végétalisé sur le linéaire où les platanes ont été dessouchés (10 à 15 m), et en fascines en amont des souches sur un linéaire de 55 à 60 m.

Le caisson aura une hauteur de 1 m environ et la berge sera talutée au-dessus du caisson à 2/1 avec mise en place de boutures sur le talus.

La fascine d'un diamètre de 40 cm sera réalisée à partir d'un double battage de pieux. L'arrière de la fascine sera taluté et des plançons seront mis en place dans le talus.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

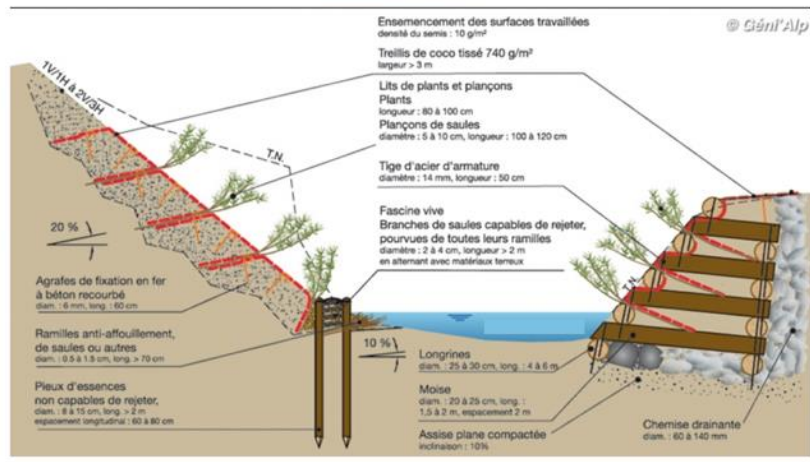
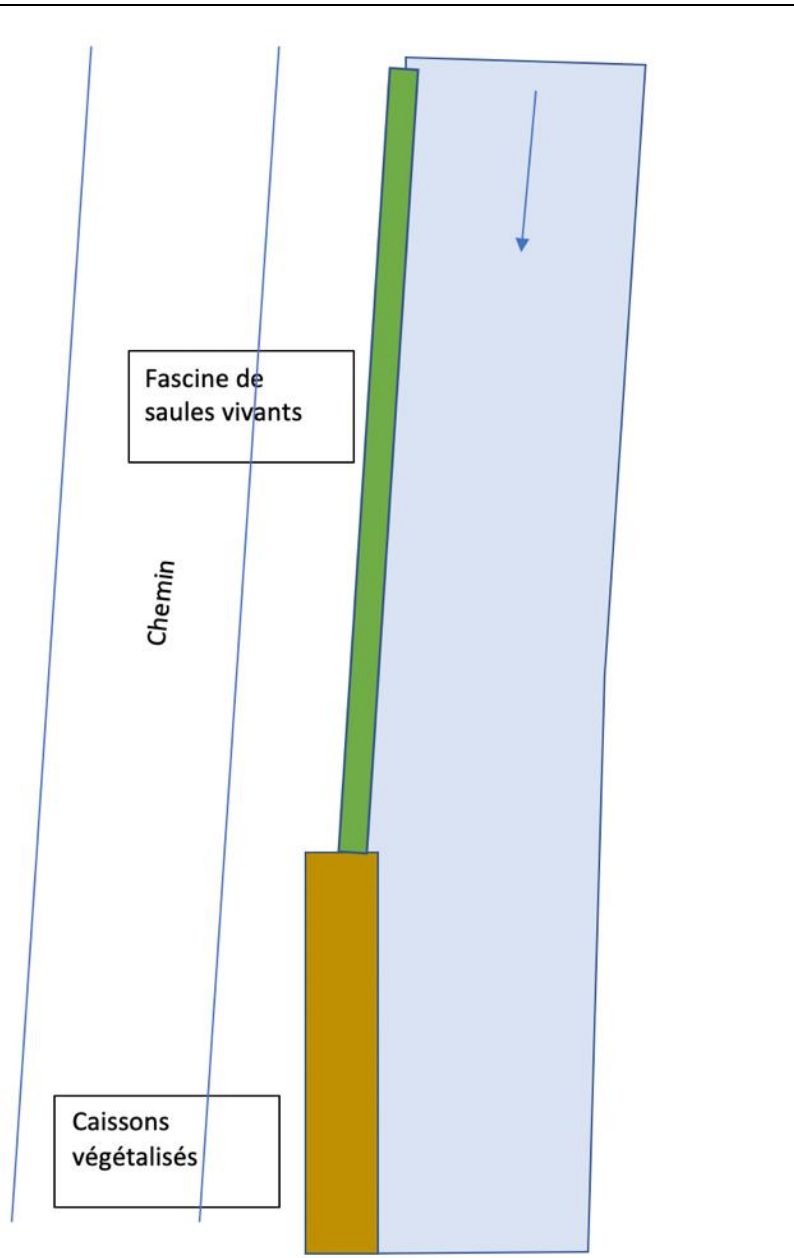
**Indicateurs**

Réaliser avant et après travaux à N+1,

Photographies, linéaire traité,

**Impacts sur le milieu**

Stabilisation de la berge.





Aménagement des berges de la Laize en sortie du pont de la Jouette. Caisson en génie végétal contre l'érosion  
MOE CE3E 2004-2006 - DDI CG Calvados (14)



Exemple de casisson

### Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE ADOUR GARONNE 2022-2027

Atteinte du bon état en 2027

Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

### Maître d'ouvrage potentiel

SMBGP

### Calendrier et période d'intervention

Année 1

Travaux à réaliser à l'étiage

### Enveloppe financière

Maîtrise d'œuvre : 2 800,00 euros H.T.

Travaux : 28 000 euros H.T.



<b>FRFR277A</b>  <b>Arriou de Labasse</b>	<b>FICHE ACTION LABA5.1 : ABREUVOIRS ET CLOTURES</b>  <b>Sales Montgiscard</b>	<b>PRIORITÉ 2</b>  <b>Carte action 2</b>  <b>Carte EDL 2 A</b>
-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

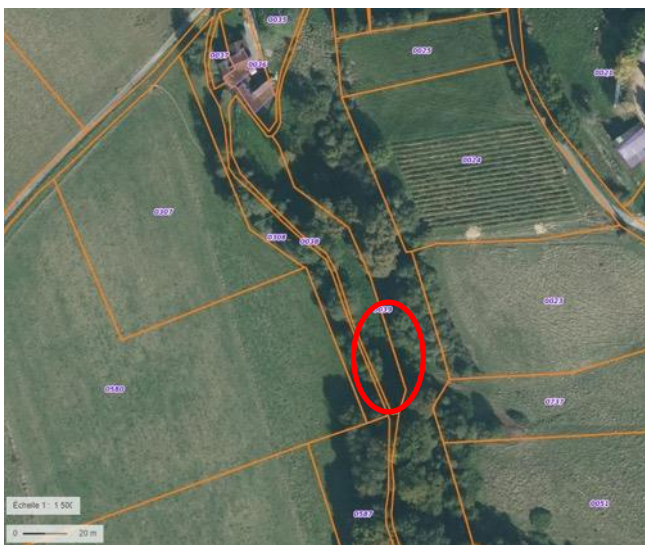
### Localisation

**Ruisseau** : Arriou de Labasse

**Commune** : Sales Montgiscard

**Adresse** : entre les lieux-dits « Sarthou » et « Le Bain »

**Rive** : Droite et gauche



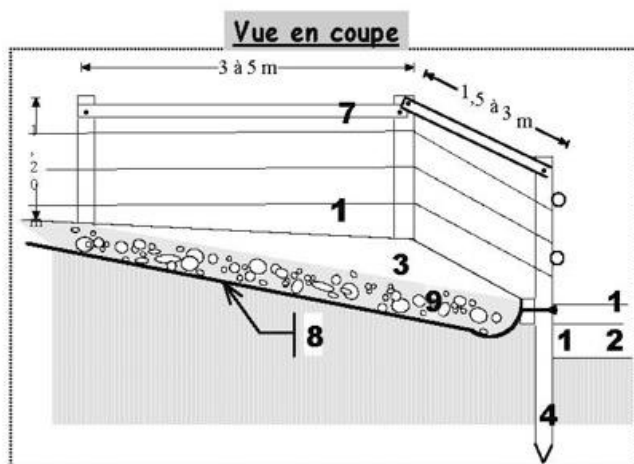
**Implantation parcellaire** : Feuille 1, section 0B, numéro(s) 0039 / 0308

**État avant-projet** :

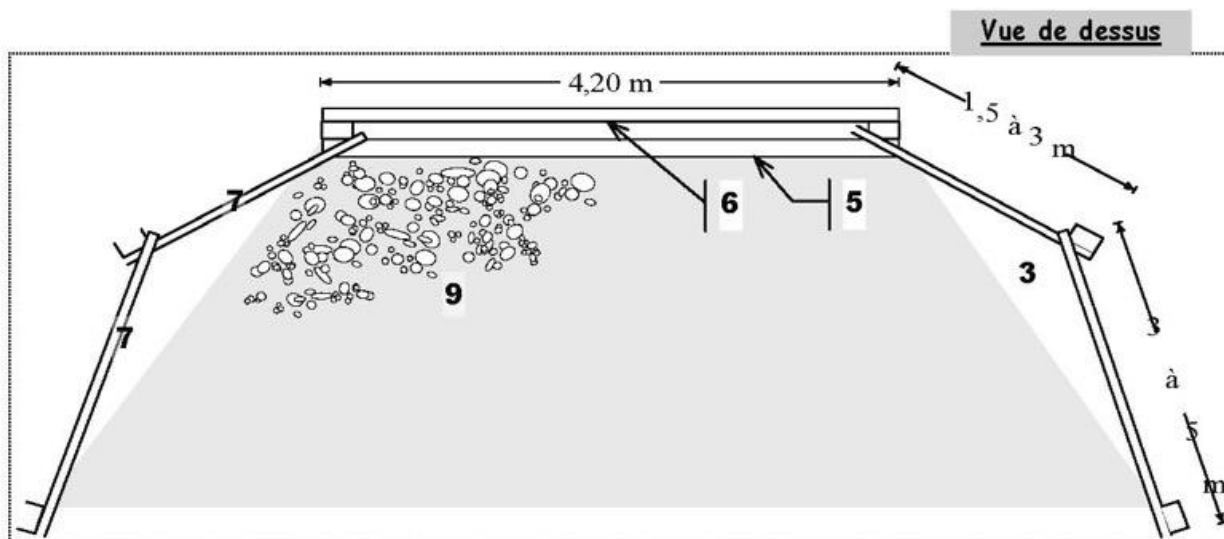


**Projet** : Pose de deux abreuvoirs aménagés de dimension 4,2 m \* 3 à 5 m (cf plan de l'abreuvoir rustique page suivante).

**Coût estimatif** : 2400 € H.T



- 1 Niveau optimal de l'eau au débit moyen
- 2 Niveau de l'eau à l'étiage
- 3 Excavation dans le talus de berge
- 4 Madrier de chêne non traité ( $\Phi \sim 20$  cm)
- 5 bastaing de pied 75X225mm fixation par pointages
- 6 Lisse pleine ( $\Phi$  12 cm) pin autoclave classe 4, fixation par tige filetée diam  $\geq 12$  mm
- 7 Lisse demi-ronde
- 8 Géotextile synthétique type "bidim"
- 9 Remblai de cailloux (tout venant 0-120 mm : 3 à 10 tonnes)
- 10 Fil barbelé avec raidisseurs
- 11 Profondeur d'eau 25cm minimum



<b>FRFR277A</b> <b>Ruisseau de Laborde</b>	<b>FICHE ACTION LABO5.1 : ABREUVOIRS ET CLOTURES</b> <b>Bérenx</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 2</b> <b>Carte EDL 3 A</b>
-----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

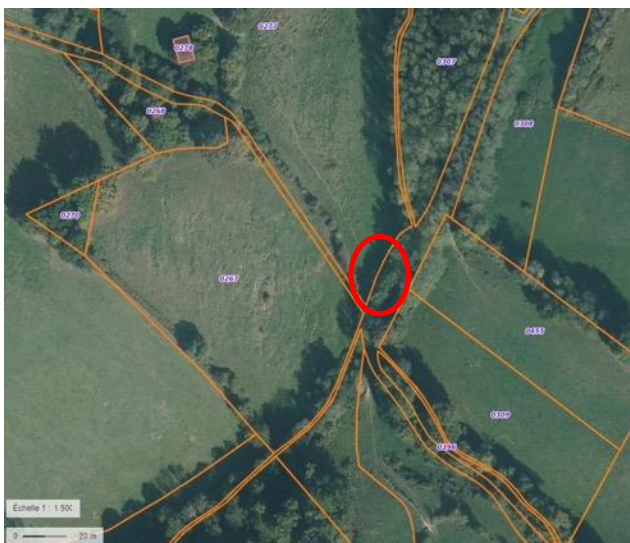
### Localisation

**Ruisseau** : Ruisseau de Laborde

**Commune** : Bérenx

**Adresse** : lieu-dit « Lafitte »

**Rive** : Gauche



**Implantation parcellaire** : Feuille 2, section 0A, numéro(s) 0277

**État avant-projet** :



**Projet** : Pose d'un abreuvoir aménagé de dimension 4,2m\* 3 à 5 m (Cf plan page de l'abreuvoir rustique page 65)

**Coût estimatif** : 1200 € H.T

<b>FRFR277A_7</b>  <b>Rau de Lataillade</b>	<b>FICHE ACTION LAT5.1 : ABREUVOIRS ET CLOTURES</b>  <b>Baigts-de-Béarn</b>	<b>PRIORITÉ 2</b>  <b>Carte action 1</b>  <b>Carte EDL 6 A</b>
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

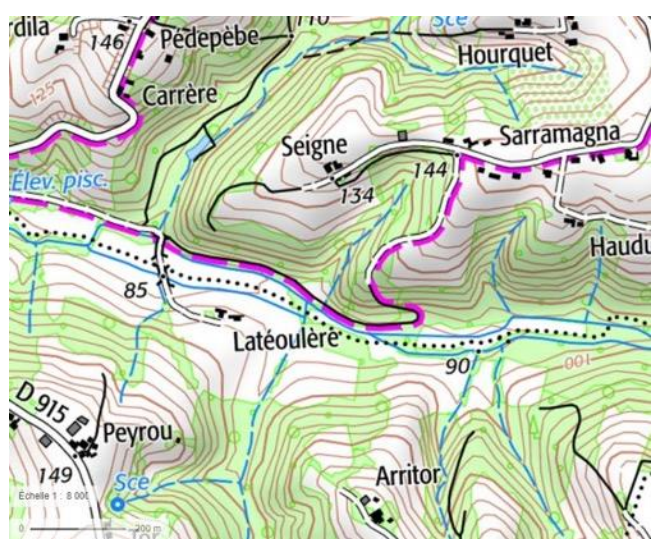
### Localisation

**Ruisseau** : Le Lataillade

**Commune** : Baigts-de-Béarn

**Adresse** : entre les lieux-dits «Seigne » et « Sarramagna »

**Rive** : Gauche



**Implantation parcellaire** : Feuille 4, section 0C, numéro(s) 0627

**État avant-projet** :



**Projet** : Pose de deux abreuvoirs aménagés de dimension 4,2m\* 3 à 5 m (Cf plan page de l'abreuvoir rustique page 65)

**Coût estimatif** : 2400 € H.T

<b>FRFR277A_7</b> <b>Ruisseau de Lataillade</b>	<b>FICHE ACTION LAT5.2 : ABREUVOIRS ET CLOTURES</b> <b>Baigts-de-Béarn</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 1</b> <b>Carte EDL 7 A</b>
----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

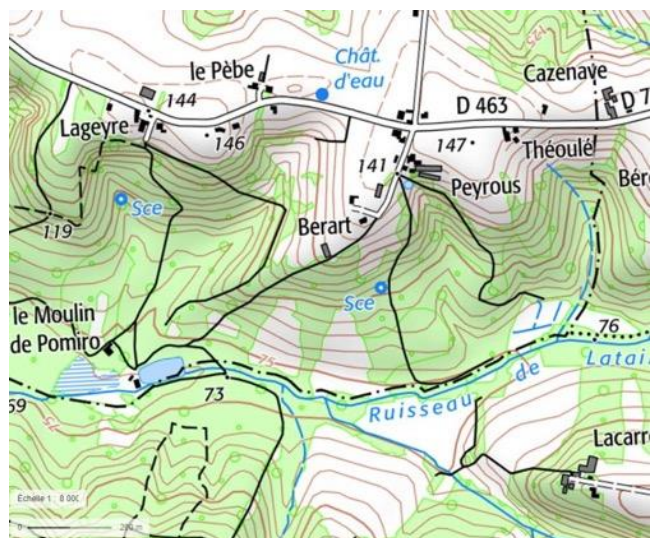
### Localisation

**Ruisseau :** Ruisseau de Lataillade

**Commune :** Baigts de Béarn

**Adresse :** lieu-dit « Lafitte »

**Rive :** Droite



**Implantation parcellaire :** Feuille 2, section 0D, numéro(s) 0608 / 0603 / 0609 / 0614 / 0754

**État avant-projet :**



**Projet :** Pose de deux abreuvoirs aménagés et clôtures de dimension 4,2m\* 3 à 5 m (Cf plan page de l'abreuvoir rustique page 65)

**Coût estimatif :** 6150 € H.T

<b>FRFR277A</b> <b>Ruisseau de Lacau</b>	<b>FICHE ACTION LAC5.1 : ABREUVOIRS ET CLOTURES</b> <b>Labatut</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 3</b> <b>Carte EDL 17 A</b>
---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

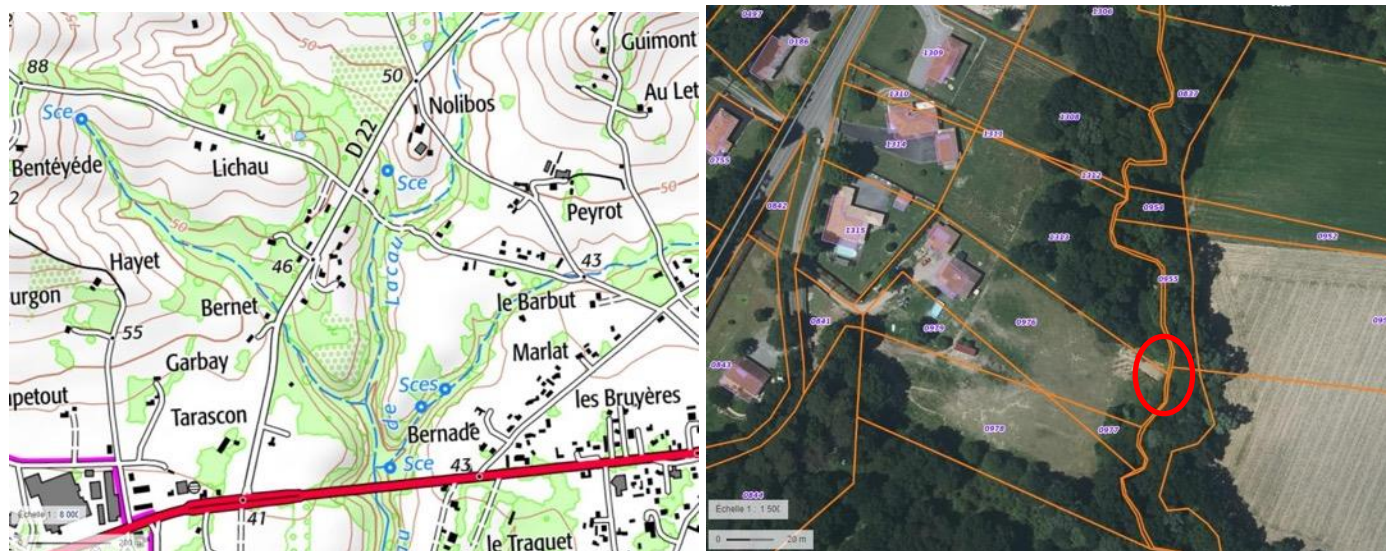
### Localisation

**Ruisseau** : Ruisseau de Lacau

**Commune** : Labatut

**Adresse** : entre la D817 et la route de la Lande du Cassou

**Rive** : Gauche



**Implantation parcellaire** : Feuille 3, section 0B, numéro(s) 0976

**État avant-projet** :



**Projet** : Pose d'un abreuvoir aménagé de dimension 4,2m\* 3 à 5 m (Cf plan page de l'abreuvoir rustique page 65)

**Coût estimatif** : 1200 € H.T

<b>FRFR277A</b> <b>Ruisseau de Mauhé</b>	<b>FICHE ACTION MA5.1 : ABREUVOIRS ET CLOTURES</b> <b>Labatut</b>	<b>PRIORITÉ 2</b> <b>Carte action 5</b> <b>Carte EDL 18 A</b>
---------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

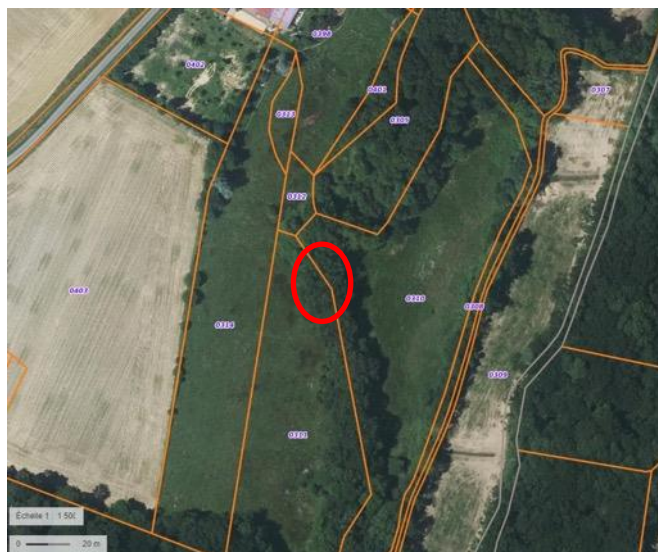
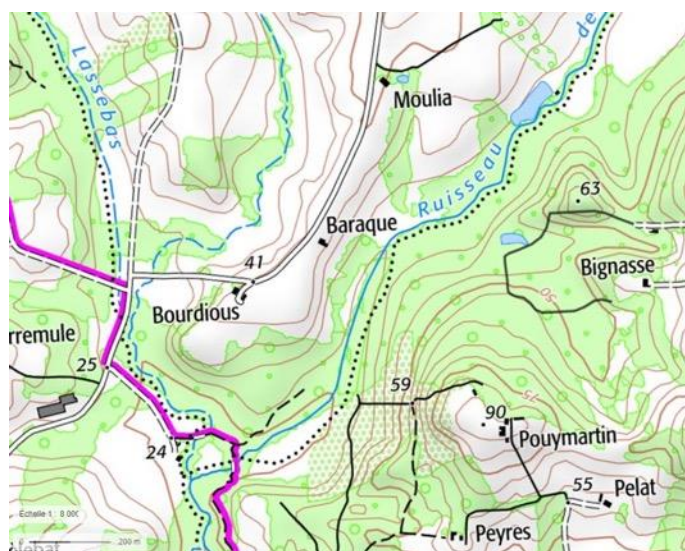
### Localisation

**Ruisseau** : Ruisseau de Mauhé

**Commune** : Labatut

**Adresse** : entre la D817 et la route de la Lande du Cassou

**Rive** : Gauche



**Implantation parcellaire** : Feuille 2, section 00, numéro(s) 0310

**État avant-projet** :



**Projet** : Pose d'un abreuvoir aménagé de dimension 4,2m\* 3 à 5 m (Cf plan page de l'abreuvoir rustique page 65)

**Coût estimatif** : 1200 € H.T

## ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS GENERIQUES

<b>ACTION CONTINUE DE GESTION DES COURS D'EAU - FICHE GENERIQUE 1</b>
<b>ENTRETIEN DES RIPISYLVES</b>
Actions concernées : LABA4.2, PI4.1, ES4.1, LO4.1, LAT4.1, LAT4.2, SAU4.2, BO4.1, STC4.2, SAR4.2, PE4.2, MA4.1, MA4.2, CAU4.1, CAU4.2,
<b>Définition - Ripisylve</b>
<p>La ripisylve est constituée des formations végétales inféodées aux rives des cours d'eau. Elle comprend l'ensemble des strates de développement végétal (herbacé, arbustif et arboré). Elle est liée à la présence d'une nappe phréatique alluviale peu profonde et constitue un écosystème pouvant être inondé, régulièrement ou de manière plus exceptionnelle. Cette exposition aux crues favorise un rajeunissement régulier des peuplements et également une grande diversité végétale.</p> <p>La ripisylve peut soit constituer un liseré étroit, soit un corridor très large. Elle assure des fonctions importantes dans la dynamique des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonction d'atténuation des ondes de crue : frein des vitesses, rétention des sédiments...</li> <li>- fonction de stabilisation des berges par les systèmes racinaires et la couverture du sol</li> <li>- fonction d'habitat et de source de nourriture pour de nombreuses espèces</li> <li>- fonction épuratrice de l'eau : piégeage des sédiments fins, piégeage et fixation de certains polluants (nitrates), frein au transfert de certains polluants entre terres cultivées et cours d'eau...</li> <li>- fonction de régulation de la température et de la luminosité</li> </ul>
<b>Principe de l'entretien</b>
<p>L'objectif de l'entretien est de préserver l'état naturel et fonctionnel de la ripisylve. Il s'agit d'une intervention légère, essentiellement sur les secteurs où l'impact des usages du bassin-versant va perturber le bon état du boisement alluvial et où l'action des riverains propriétaires est insuffisante ou absente.</p> <p>L'entretien est sélectif et va consister essentiellement en actions classiques de bûcheronnage. L'objectif est de maintenir un corridor alluvial multi-stratifié, la diversité des espèces et habitats naturellement inféodés au cours d'eau concerné par l'intervention, le bon écoulement du lit vif.</p>
<b>Techniques d'intervention</b>
<p>Les techniques employées sont celles du bûcheronnage, mécanisé au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- période d'intervention préférentielle : mi-septembre à mi-avril, hors période de nidification de la majorité des espèces d'oiseaux.</li> <li>- état des lieux spécifique avant travaux : accès, déplacements, méthodologie</li> <li>- débroussaillage : suppression sélective de la végétation envahissante monospécifique freinant le développement d'autres espèces</li> <li>- élagage et recépage : réouverture des linéaires refermés, rééquilibrage de sujets en déport problématique, allègement des houppiers pour réduire le risque d'instabilité des grands sujets à risque de rupture</li> </ul>

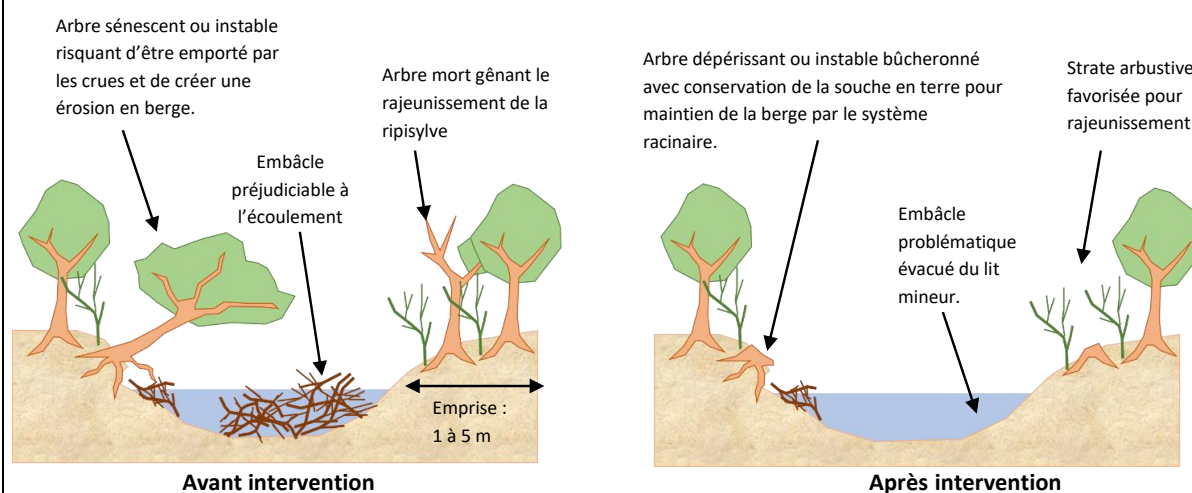


- abattage sélectif : suppression des arbres dépérissants ou sous-cavés à l'excès, en situation d'instabilité trop près du bord de berge, suppression des arbres ou arbustes inadaptés (cultivars, arbres d'ornements) ou invasifs (negundo...)
- arrachage et évacuation en site de traitement ou brûlage (si autorisation) des plantes invasives
- Enlèvement et évacuation en site de traitement adapté des déchets éventuels trouvés sur le chantier
- stockage hors zone de reprise par les crues des grumes laissées à disposition des propriétaires riverains concernés et broyage des rémanents de coupe sur site

### Schéma de principe

#### EXEMPLE ET EMPRISE DES TRAVAUX DE GESTION DE LA VEGETATION DE BERGE

Source : SMBGP



### Illustrations

Exemples d'interventions in situ :



Bûcheronnage dans le cours d'eau uniquement manuel



Broyage des rémanents sur site, et stockage des troncs laissés aux propriétaires



Entretien par débroussaillage sélectif en milieu semi-urbanisé

<b>ACTION CONTINUE DE GESTION DES COURS D'EAU - FICHE GNERIQUE 2</b>
<b>RECREATION DE RIPISYLVE</b>
Actions concernées : LABA4.1, LABO4.1, AB4.1, AB4.2, SAU4.1, PR4.1, STC4.1, SAR4.1, PE4.1, MO4.1, PEY4.1, PEY4.2
<b>Définition - Ripisylve</b>
<p>La ripisylve est constituée des formations végétales inféodées aux rives des cours d'eau. Elle comprend l'ensemble des strates de développement végétal (herbacé, arbustif et arboré). Elle est liée à la présence d'une nappe phréatique alluviale peu profonde et constitue un écosystème pouvant être inondé, régulièrement ou de manière plus exceptionnelle. Cette exposition aux crues favorise un rajeunissement régulier des peuplements et également une grande diversité végétale.</p> <p>La ripisylve peut soit constituer un liseré étroit, soit un corridor très large. Elle assure des fonctions importantes dans la dynamique des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonction d'atténuation des ondes de crue : frein des vitesses, rétention des sédiments...</li> <li>- fonction de stabilisation des berges par les systèmes racinaires et la couverture du sol</li> <li>- fonction d'habitat et de source de nourriture pour de nombreuses espèces</li> <li>- fonction épuratrice de l'eau : piégeage des sédiments fins, piégeage et fixation de certains polluants (nitrates), frein au transfert de certains polluants entre terres cultivées et cours d'eau...</li> <li>- fonction de régulation de la température et de la luminosité</li> </ul>
<b>Principe d'intervention</b>
<p>Deux techniques sont couplées dans le but de recréer de la ripisylve sur les cours d'eau de ces bassins versants où la pression agricole est forte et la présence de ripisylve très faible par endroits :</p> <p>En fonction de la dynamique végétale locale, la régénération naturelle assistée est une efficace et permet une reprise de la végétation rapide. Elle consiste à l'amélioration ou à l'arrêt de l'entretien mécanisé pour laisser place à la reprise de la végétation spontanée ; un suivi et une sélection de cette végétation reste nécessaire au fil du temps (chaque année si possible).</p> <p>La replantation consiste en l'ensemencement, la mise en terre de plants, boutures en godet ou à racines nues afin de stabiliser les berges ou le lit par le développement racinaire. Le choix des essences doit être adapté au site et doit se faire parmi les espèces autochtones caractéristiques (saule, frêne, érables, aubépine, autres arbustifs...) selon les conditions d'humidité. Il faut éviter une surdensité des plants. 1 plantation tous les 3 mètres pour les arbres à minima.</p> <p>Une replantation partielle est également préconisée, lorsque la ripisylve est bien présente sur une rive, ou lorsque le contexte agricole ne permet pas immédiatement la reconstitution d'un bande rivulaire complète.</p> <p>Une fauche du lit peut également être mise en place avant plantation sur des secteurs actuellement à nue, connaissant des périodes d'assec récurrents et une végétation aquatique qui envahit le lit mineur du cours d'eau jusqu'à obstruer les écoulements.</p>
<b>Techniques d'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation et communication auprès des riverains sur la régénération naturelle assistée et les plantations.</li> </ul>

- Plantations manuelles en berge et en crête de berge de plants / boutures avec mise en place de tuteurs et de protections anti-gibier en période hivernale favorable à la reprise de la végétation.
- Fauche uniquement de la section mouillée du lit mineur manuelle à l'aide de débroussailleuses ou mécanique à l'aide d'une épareuse favorisant la libre circulation des eaux et la reprise de la végétation en berge. Période d'intervention : hivernale avant plantation

### Illustrations

Exemples d'interventions in situ :



Régénération naturelle après 1 an et demi (Lahontan)



## ACTION CONTINUE DE GESTION DES COURS D'EAU - FICHE GNERIQUE 3

## GESTION DES EMBACLES

Actions concernées : LABA6.2, MA6.2, MO6.1

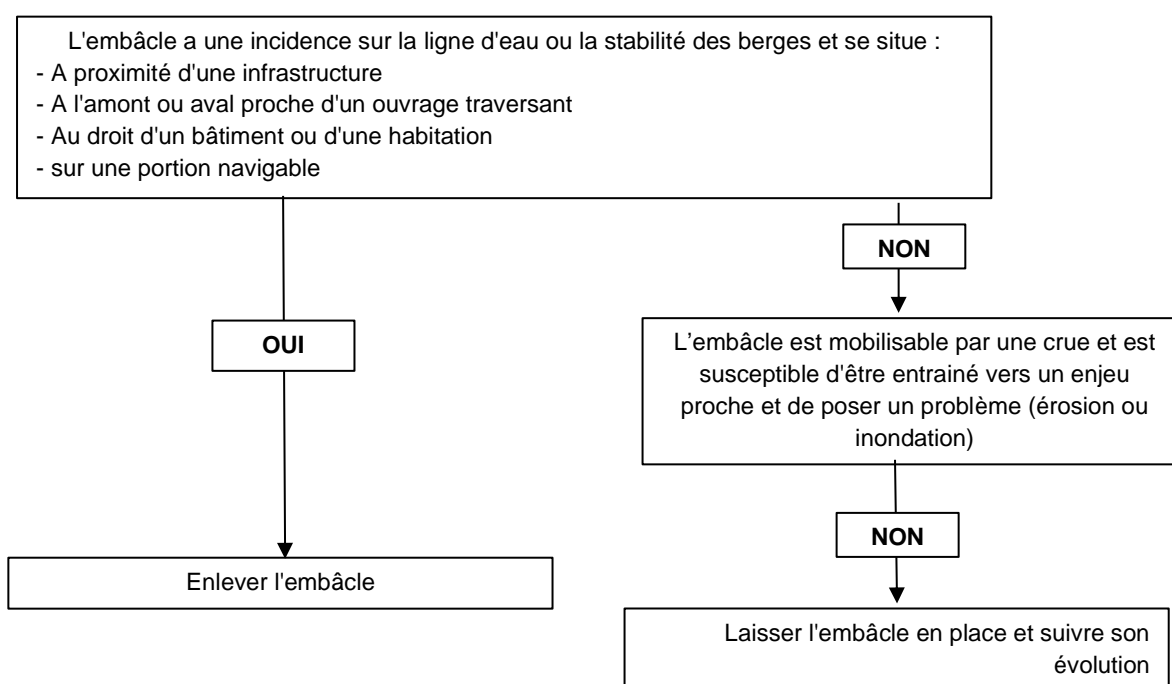
**Définition - Embâcles**

Les embâcles sont des accumulations localisées de bois liés à la chute naturelle des branches et des arbres dans le cours d'eau, ou bien déposés lors des crues.

Ils font partie du fonctionnement d'une rivière et constituent des abris et des zones de nourrissage pour la faune aquatique.

Ils n'ont donc pas vocation à être enlevés, sauf dans les cas précis où ils peuvent constituer un obstacle préjudiciable à la sécurité des biens ou des personnes en perturbant l'écoulement normal de l'eau :

- obstruction d'ouvrages traversants (ponts, busages, etc....)
- obstruction totale du lit vif avec risques aggravés de surcote et débordements au droit de zones habitées
- obstruction et divagation du lit mettant en péril la stabilité d'une infrastructure non délocalisable

**Principe d'intervention****Techniques d'intervention**

Les embâcles sont retirés de la manière suivante :

- démontage manuel dans le lit par bûcheronnage

- extraction des coupes soit manuellement depuis la berge hors d'eau, soit manuellement (tirefort), soit mécaniquement (pelle ou tracteur)
- broyage des rémanents sur site ou stockage des troncs hors zone de reprise par les crues

### Illustrations

Exemples d'interventions in situ :



Enlèvement d'embâcles



Embâcles laissés sur place

<b>ACTION CONTINUE DE GESTION DES COURS D'EAU - FICHE GÉNÉRIQUE 4</b>
<b>ENLEVEMENT D'ENCOMBRES</b>
Actions concernées : LABA6.1, LAT6.1, LAT6.2, LAT6.3, LAT6.4, LAT6.5, LAT6.6, BO6.1, MA6.1, LAC6.1
<b>Définition - Encombres</b>
Les encombres sont définis ici comme étant des déchets d'origines anthropique situés dans le lit des cours d'eau pouvant faire obstruction aux écoulements et / ou être source de pollution du milieu.
<b>Principe d'intervention</b>
Ramassage et évacuation des débris anthropiques et mise en décharge agréée sur les sites d'intervention du maître d'ouvrage. Action bénéfique à l'amélioration de la qualité globale du milieu (chimique, écologique et paysagère).
<b>Techniques d'intervention</b>
Les encombres sont retirés de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- retrait manuel dans le lit</li> <li>- extraction des gros encombres depuis la berge hors d'eau, soit manuellement (tirefort), soit mécaniquement (pelle ou tracteur)</li> <li>- évacuation en décharge agréée</li> </ul>



## ANNEXE 5 : FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000



<b>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</b>	
-------------------------------------------------------------------------	--

*Par qui ?*

Ce formulaire est **à remplir par le porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office **d'évaluation** des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure **à l'absence d'incidence**.

*A quoi ça sert ?*

Ce formulaire permet de **répondre à la question préalable** suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, **d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000**. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non **négligeable** est possible, une **évaluation des incidences plus poussée** doit être conduite.

*Pour qui ?*

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

### Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau.

Commune (et département) : Pau (64)

Adresse : 2, Avenue du Président Pierre Angot – CS 8011

Téléphone : +33 5-59-02-76-26

Email : maxime.prat@heliantis.net

Nom du projet : Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du Gave de Pau aval



## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

- Continuité écologique (10 ouvrages)
- Renaturation de cours d'eau (50 m)
- Restauration des berges (170 m)
- Entretien ou création de ripisylve (31 130 ml)
- Aménagement d'abreuvoirs (9) et de clôtures (250 m)
- Gestion des embâcles / déchets (13)

### b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : cf. cartes en annexes

N° Département : 64

Nom de la commune : St-Girons-en-béarn, Baigts-de-Béarn, Ossages, Puyoo, Habas, Bellocq, Bérenx, Salles-Mongiscard, Orthez, Labatut, Lahontan, St-Cricq-du-Gave.

Lieu-dit :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

En site(s) Natura 2000 : oui

n° de site(s) :

- FR7200781 Gave de Pau (et certains affluents)
- FR7200784 Château d'Orthez et bords du gave

~~Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?~~

~~A ..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR .....)~~

### c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

~~Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :~~

- < 100 m<sup>2</sup>  1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- 100 à 1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

~~-Longueur (si linéaire impacté) : 31 130 (m) au total (dans et hors site N2000)~~



- Emprises en phase chantier : \_\_\_\_\_ (m)
- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- 1 an à 5 ans
- 1 mois à 1 an
- > 5 ans

- Période précise si connue : .....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps
- Automne
- Eté
- Hiver

- Fréquence :

- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) : programmation pluriannuelle sur une durée de 5 ans



#### e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation **générera** des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les **décrire** succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Dans le cadre de la limitation des risques de pollution accidentelle liés à l'utilisation d'engins motorisés, l'entreprise suivra rigoureusement les prescriptions suivantes et proposer leur inscription dans un Plan d'Assurance Qualité Hygiène Environnement (PAQHE) :

- Les carburants devront être confinés sur des sites bénéficiant de bacs de récupération en cas de pollution ou de ruissellement lors d'épisodes pluvieux ;
- Toutes les précautions devront être prises afin de récupérer les produits ruisselant durant les travaux pour ne pas les laisser se déverser dans le cours d'eau ;
- Les matériaux et produits dangereux seront stockés chaque soir en fin de journée dans des endroits non sensibles afin d'éviter leur entraînement si des crues importantes intervenaient.
- Tous les engins et machines utilisés seront en parfait état et remisés à sec (à l'écart des eaux de ruissellement) dans des espaces aménagés permettant de recueillir les éventuelles fuites d'hydrocarbures ou autres produits polluants,

Tout incident ou événement particulier pouvant porter atteinte à l'environnement et à la sécurité publique devra être notifié le jour même au maître d'ouvrage, au maître d'oeuvre et à la police de l'eau.

Gestion des déchets : Tous les déchets de chantier seront stockés et traités de manière à en assurer une élimination respectueuse de l'environnement et de la santé humaine en privilégiant les filières de valorisation et de tri en vue d'une valorisation.

Bruit : Concernant les nuisances sonores, l'article R. 1334-36 du code de la santé publique concerne « les chantiers de travaux publics ou privés, ou les travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation ». Il prévoit une réduction du bruit à la source et une réduction de la propagation du bruit. Lors de la réalisation du chantier, les horaires de travaux seront adaptés de manière à limiter les nuisances entre 20h00 et 7h00. Le Maire pourra prendre un arrêté préfectoral en ce sens. Il vérifiera également la conformité des émissions sonores des engins avec la réglementation et le décret d'application du 23 janvier 1995. Sur la machine, le marquage "CE" doit apparaître. Les travaux ne se situent pas en bordure de zone résidentielle. Il convient de signaler que ces travaux auront lieu pendant la journée de travail (hors week-end et jours fériés).

#### f. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : estimé à 500 000 € H.T.  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |                                              |                                                   |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €           | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |



**2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)**

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

.....

.....

.....

.....



### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux **écologique** de la zone **d'influence** (zone pouvant **être impactée** par le projet) permettra de **déterminer** les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

#### **PROTECTIONS :**

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

#### **USAGES :**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone **d'influence**.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :-
- Autre (préciser l'usage) :
- Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....



**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Cf. programme au chapitre 3 du dossier

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....	X	N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées N14 : Prairies améliorées
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	X	N16 : Forêts caducifoliées N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		



<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....	X	N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<b>GROUPE D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>	<i>Margaritifera margaritifera</i>		
	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X	
<b>Insectes</b>	<i>Gomphus graslinii</i>	X	
	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	
<b>Mammifères terrestres</b>	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	
	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	
	<i>Myotis emarginatus</i>	X	
<b>Oiseaux</b>			
<b>Plantes</b>			
<b>Poissons</b>	<i>Cottus aturi</i>	X	
	<i>Lampetra planeri</i>	X	
	<i>Salmo salar</i>		





#### 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

**Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

*Au niveau hydromorphologique, il est proposé d'entretenir la ripisylve vieillissante sur un par **élagage** et **recépage**. En concertation avec la DREAL Aquitaine, une attention sera portée aux arbres **à cavités** potentiellement **présents** afin de les **préserver**.*

**Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :**

*Avant tout travaux, le maître d'ouvrage fera intervenir un naturaliste local afin de **vérifier** et **localiser** si des **espèces protégées** sont **présentes** et les **baliser** pour **éviter** leur **détérioration** ou **perturbation**.*

**Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):**

*Les travaux d'entretien vont permettre de diversifier les habitats aquatiques. L'alternance de zones d'ombres et plus **éclairées** aura un impact positif sur la flore et la faune **inféodée** au milieu aquatique. L'entretien de la **végétation** des rives aura une incidence favorable sur l'aspect hydraulique et l'**écoulement** des eaux.*

#### 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est **détruit** ou **dégradé** à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est **détruite** ou **perturbée** dans la réalisation de son cycle vital*



### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

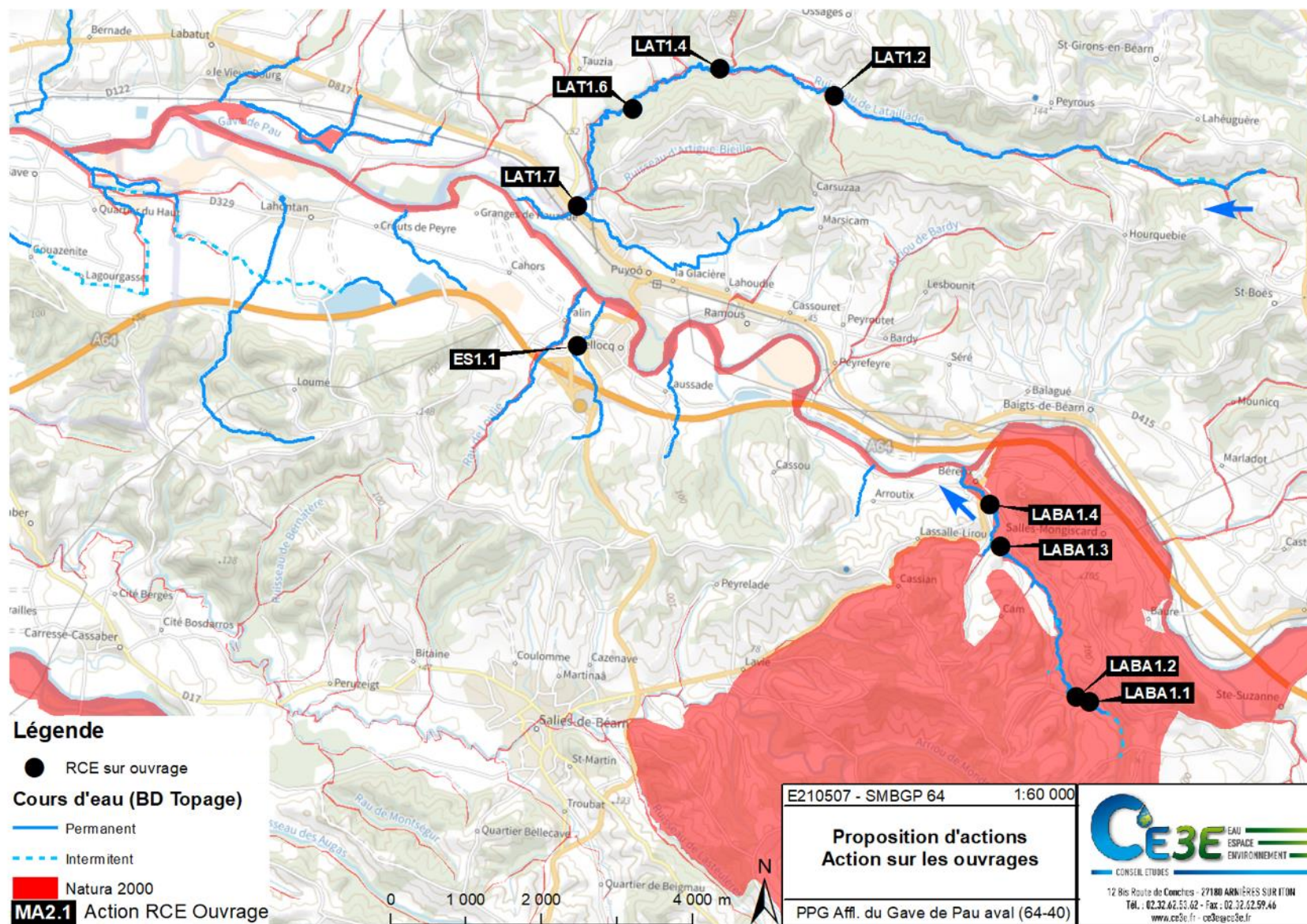
**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

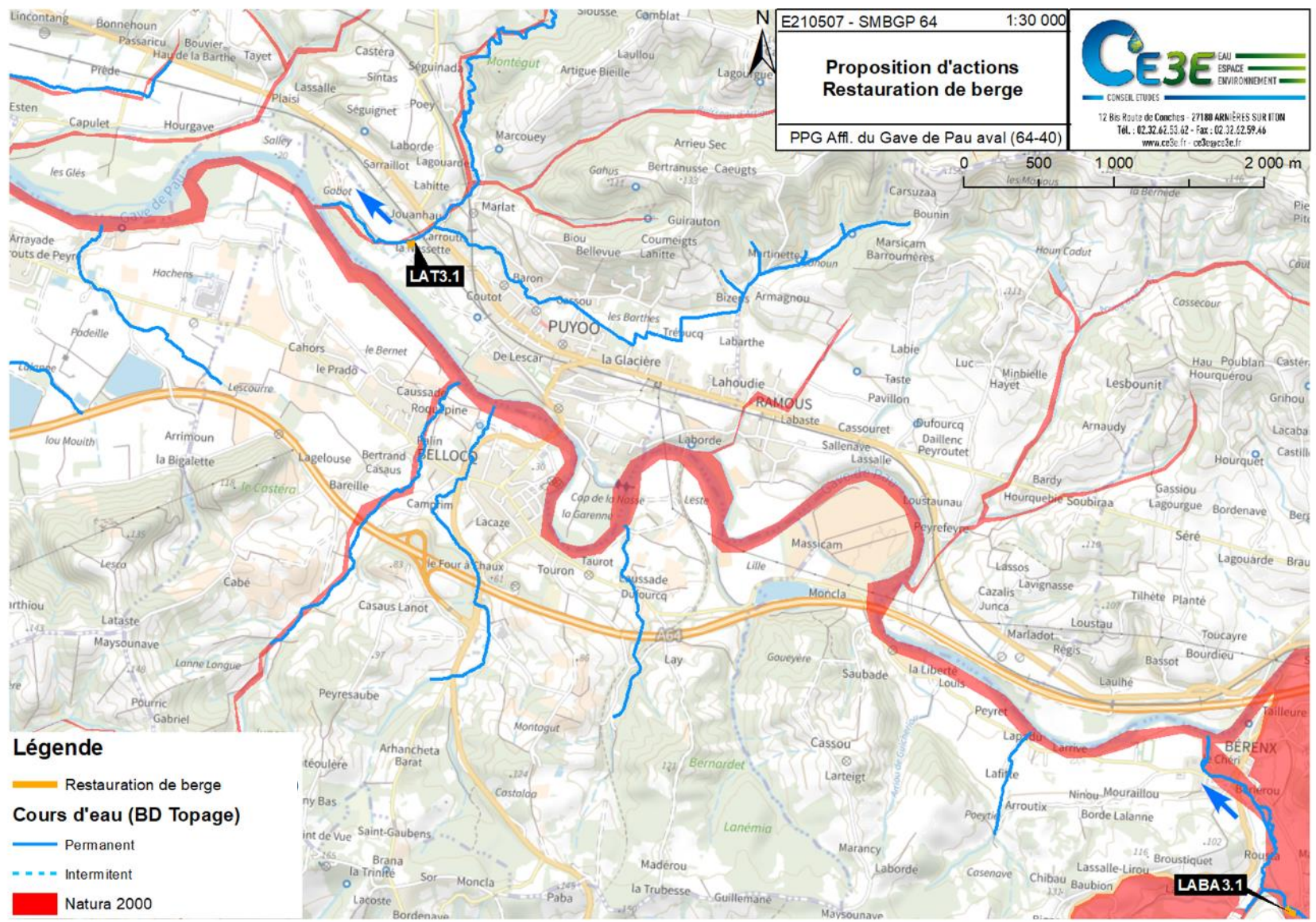
### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

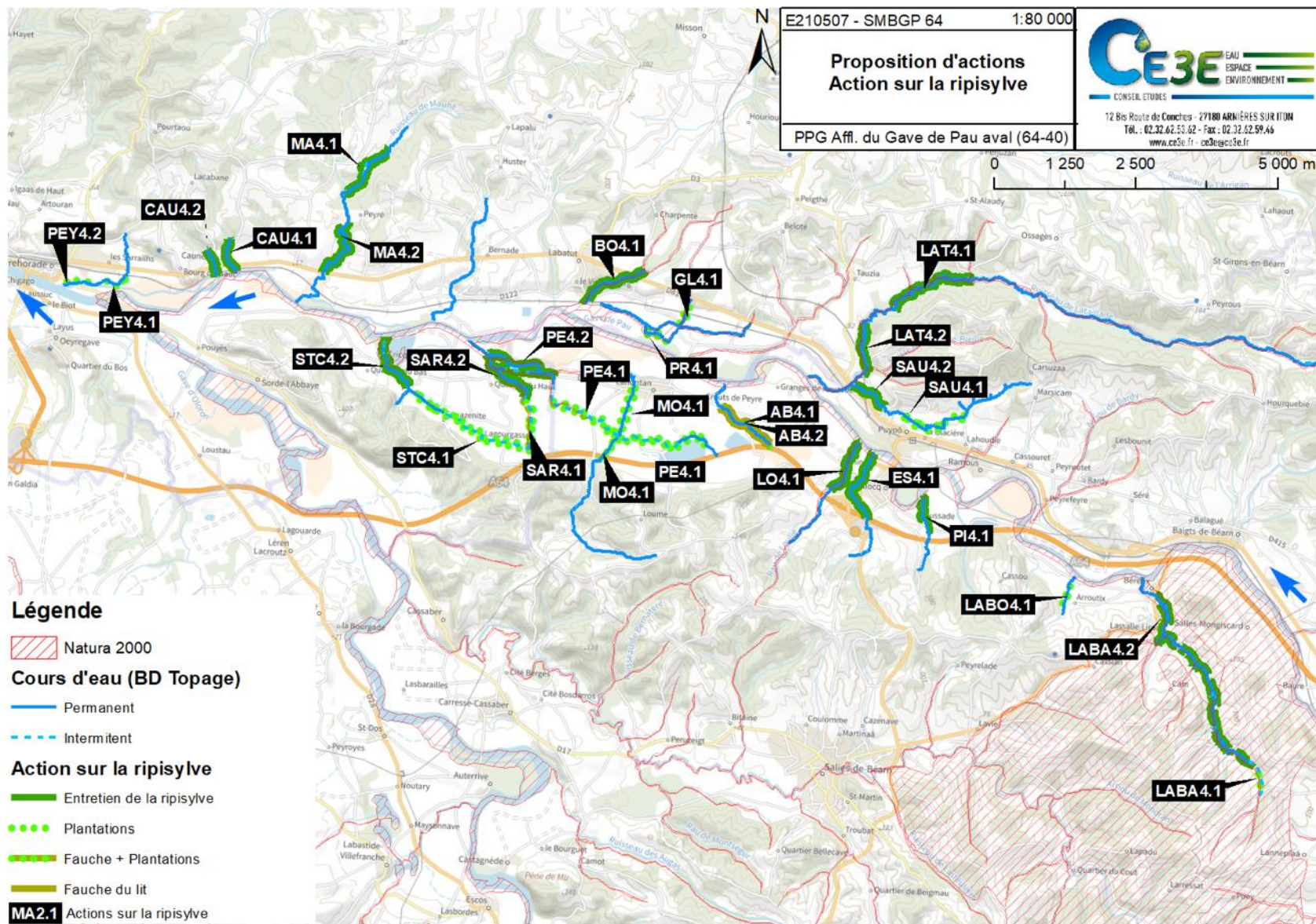
➤ Consultez les données et cartes des sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine :  
<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

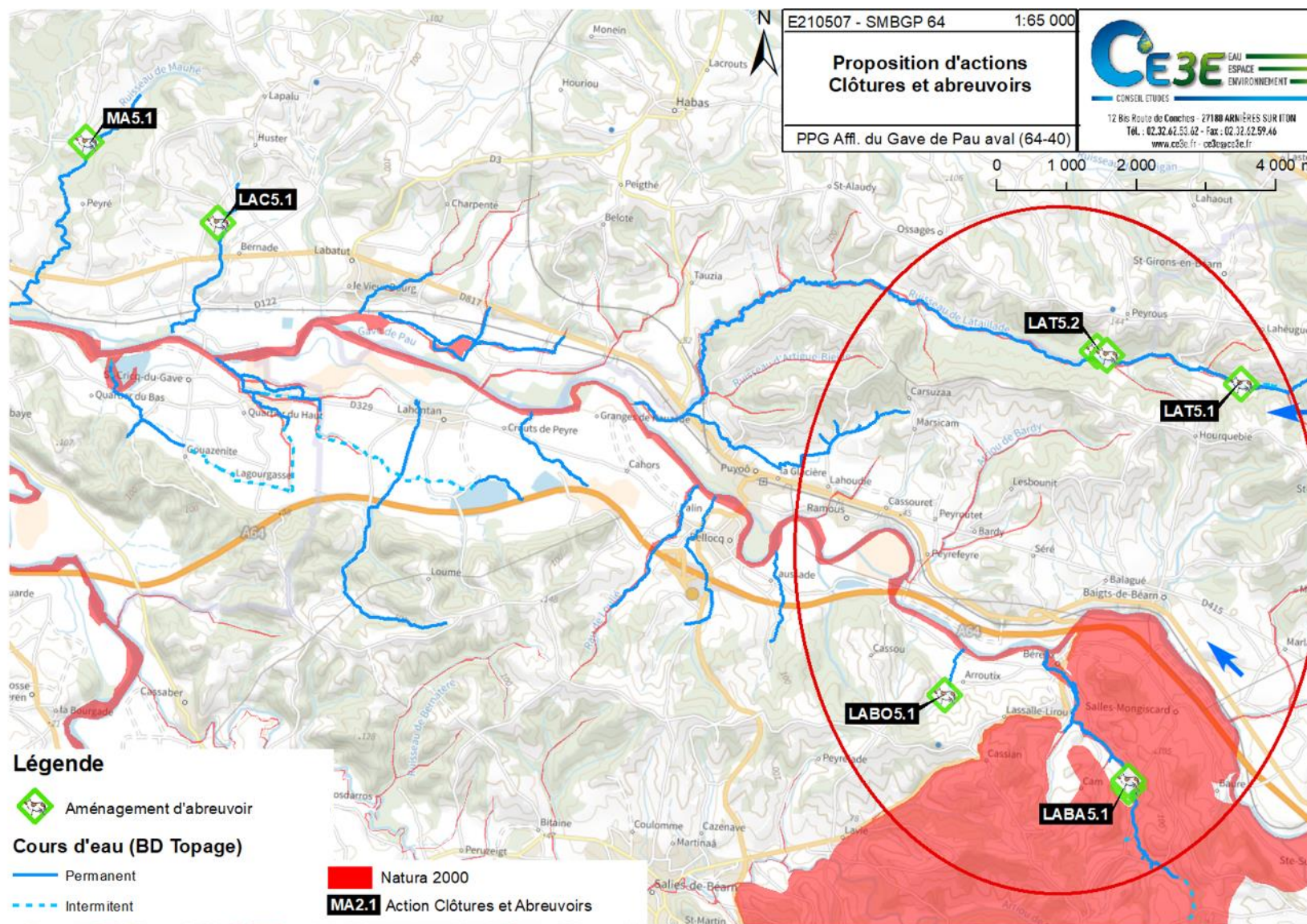
➤ Visitez le site internet Portail Natura 2000 :  
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r519.html>  
 ➤ Consultez le chapitre « Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 » :  
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r522.html>

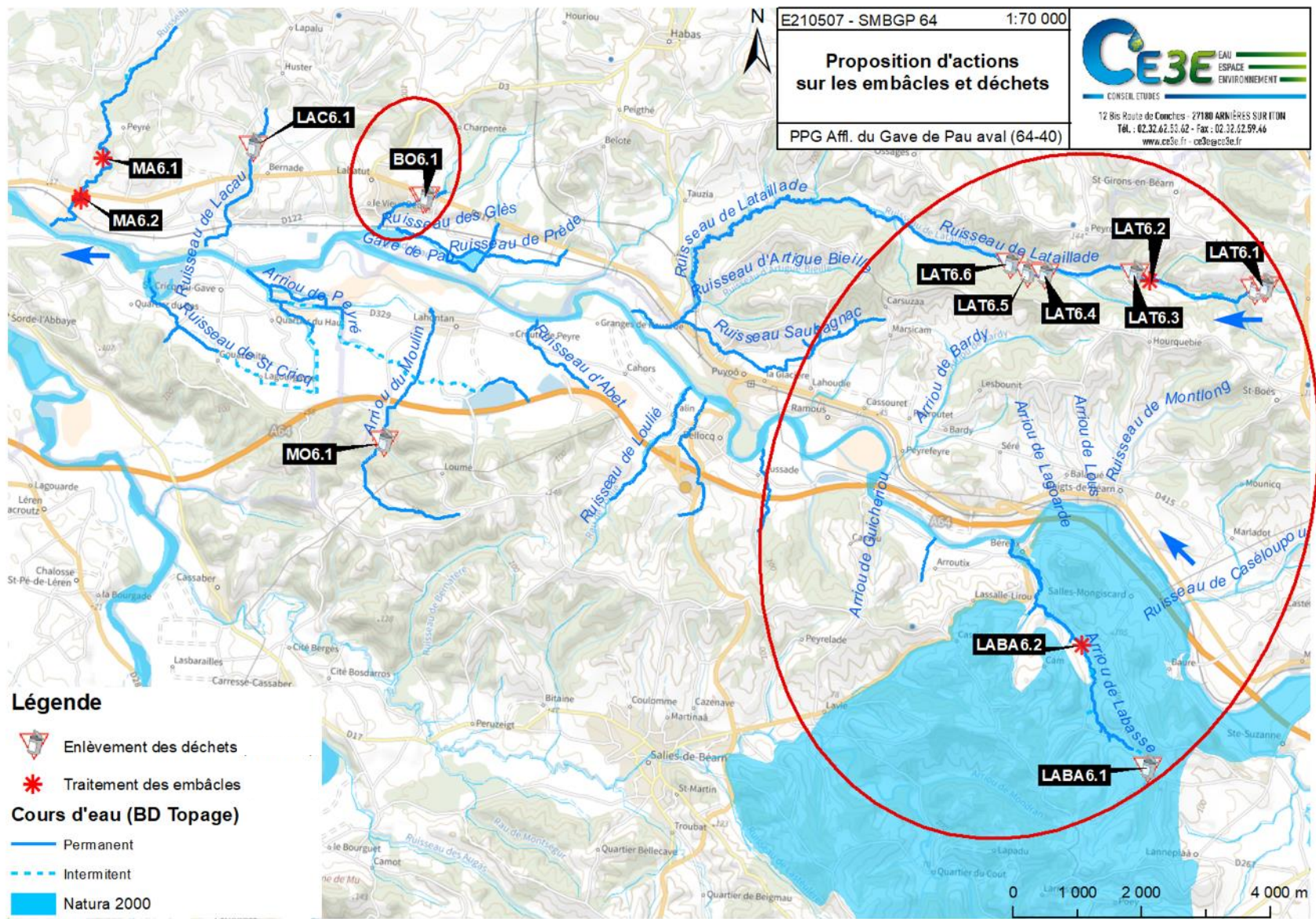
➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>













Syndicat mixte du  
**bassin du  
gave de Pau**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## **ÉTUDE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES AFFLUENTS DU GAVE DE PAU AVAL**

**Dossier de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau  
Annexe 6 Etat des lieux et diagnostic**





# Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du Gave de Pau aval

Dossier de demande de DIG et de  
déclaration loi sur l'eau  
Annexe 6 État des lieux et diagnostic

Arnières sur Iton, le 17 décembre 2021



## Maître d'Ouvrage

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

## Interlocuteurs

Maxime Prat  
Technicien GEMAPI  
Tél : +33 5 59 02 76 26  
Mobile : +33 6 02 16 75 21  
[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

## Auteurs

Serge SALVAN  
Christian COZILIS

## Campagne de terrain

Du 26 mai au 2 juin 2021 : CCZ, SSA,  
LP

27 septembre 2021 : CCZ

## Documents rendus

N° étude : E210507

Rapport de phase 1 Etat d'avancement ind1V1 : Octobre  
2021

Rapport de phase 1 EDL-DIAG ind2V3 : Décembre 2021

## Créé par

Serge SALVAN

## Cartographie et plans

Irène BOUCHER

## Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

## Visa qualité

Irène BOUCHER

## Visa contrôle général

Christian COZILIS

## Mots clés

Plan pluriannuel de gestion, affluents, Gave de Pau, aval,  
Landes, Pyrénées Atlantiques, cours d'eau, rivière...

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET PHASAGE</b> .....	<b>1</b>
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE.....	1
1.2 OBJECTIFS.....	1
1.3 CONTENU DU RAPPORT.....	2
1.4 PHASAGE.....	2
<b>CHAPITRE 2 : RECUEIL ET SYNTHÈSE DES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>3</b>
2.1 LOCALISATION.....	3
2.2 CLIMATOLOGIE.....	3
2.3 GEOLOGIE.....	4
2.4 BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	6
2.5 HYDROLOGIE.....	7
2.6 PATRIMOINE ECOLOGIQUE, MONUMENTS HISTORIQUES, SITES INSCRITS ET CLASSES .....	9
2.6.1 Patrimoine naturel.....	9
2.6.2 Patrimoine bâti.....	10
2.7 ETAT DES MASSES D'EAU.....	12
2.7.1 Objectifs d'état des masses d'eau superficielles.....	12
2.7.2 Etat des lieux DCE.....	12
2.7.3 Masses d'eau souterraines.....	13
2.8 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE DES EAUX.....	13
2.9 QUALITE PISCICOLE.....	13
2.9.1 PDPG.....	13
2.9.2 Données piscicoles.....	13
2.10 LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	14
2.10.1 Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP).....	15
2.10.2 Communautés de communes.....	15
2.10.3 Communes.....	16
2.11 ACTIVITES ET USAGES SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE.....	17
2.11.1 Prélèvements d'eau.....	17
2.11.2 Assainissement.....	18
2.11.3 Drainage.....	19
2.11.4 Pêche.....	20
<b>CHAPITRE 3 : CONTEXTE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>21</b>
3.1 DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU.....	21
3.2 SDAGE ADOUR GARONNE.....	21
3.3 SAGE.....	22
3.4 CLASSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE L214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT .....	22
3.5 CATEGORIE PISCICOLE.....	23
3.6 STATUT DU COURS D'EAU.....	23

3.7	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI).....	24
3.8	POLICE DE L'EAU ET DE LA PECHE .....	24
3.9	CLASSEMENT EN COURS D'EAU AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU ET DE LA CONDITIONNALITE DES AIDES DE LA PAC (BCAE) ...	25

#### CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE D'ETAT DES LIEUX ET DE DIAGNOSTIC ET INVESTIGATIONS DE TERRAIN ..... 26

4.1	CAMPAGNES DE TERRAIN .....	26
4.2	EXPERTISE DE TERRAIN.....	26
4.2.1	<i>Le lit mineur.....</i>	26
4.2.2	<i>Les berges.....</i>	28
4.2.3	<i>La végétation rivulaire .....</i>	28
4.2.4	<i>Les espèces invasives.....</i>	29
4.2.5	<i>Les ouvrages hydrauliques .....</i>	29
4.2.6	<i>Le lit majeur : occupation des sols et annexes hydrauliques.....</i>	29
4.3	RESTITUTION DES DONNEES .....	30
4.3.1	<i>État des lieux .....</i>	30
4.3.2	<i>Diagnostic.....</i>	30

#### CHAPITRE 5 : ETAT DES LIEUX DES TRONÇONS PAR MASSE D'EAU ..... 32

5.1	ETAT DES LIEUX SUR LA MASSE D'EAU RUISSEAU DE LATAILLADE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU GAVE DE PAU FRFRR277A_7 .....	32
5.1.1	<i>Découpage en tronçons homogènes.....</i>	32
5.1.2	<i>TRONÇON LAT1 : Ruisseau de Lataillade depuis sa source à Maçou jusqu'à la confluence avec le Ruisseau Hontarede (626 ml).....</i>	33
5.1.3	<i>TRONCON LAT2 : Le Ruisseau de Lataillade de la confluence avec le ruisseau de Hontarede jusqu'au seuil en pierre situé au sud du lieu-dit Lacaze (5 838 ml) .....</i>	36
5.1.4	<i>TRONÇON LAT3 : Depuis le seuil en amont du gué de Lacaze jusqu'au moulin de Duboscq (3 712 ml) .</i>	41
5.1.5	<i>TRONÇON LAT4 : Depuis le moulin de Duboscq jusqu'au pont de la voie SNCF au niveau de Marlat (2 000 ml) .....</i>	44
5.1.6	<i>TRONÇON LAT5 : Depuis le pont de la voie SNCF au niveau de Marlat jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 256 ml) .....</i>	47
5.1.7	<i>TRONCON SAU1 : Le Saubagnac depuis la confluence entre les deux premiers bras à l'Ouest du lieu-dit Bounin jusqu'au passage sous la route du lieu-dit Bizens (1 407 ml) .....</i>	50
5.1.8	<i>TRONÇON SAU2 : Depuis le pont de Bizens jusqu'au passage busé de Cassou (1404 ml).....</i>	54
5.1.9	<i>TRONÇON SAU3 : Depuis le passage busé de Cassou jusqu'à Larroutis (825 ml).....</i>	57
5.1.10	<i>TRONÇON SAU4 : Depuis Larroutis jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Lataillade (473 ml) .....</i>	60
5.2	ETAT DES LIEUX SUR LA MASSE D'EAU RUISSEAU DE LARRATON (MAUHE) DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU GAVE DE PAU FRFRR277A_8.....	63
5.2.1	<i>Découpage en tronçons homogènes.....</i>	63
5.2.2	<i>TRONCON MA1 : Le Ruisseau de Mauhé depuis le lieu-dit Belin jusqu'au pont de la D817 (3 958 ml)..</i>	64
5.2.1	<i>TRONÇON MA2 : Depuis le pont de la D817 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 071 ml) .....</i>	69
5.3	ETAT DES LIEUX SUR LA MASSE D'EAU ARRIOU DE PEYRE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU GAVE DE PAU FRFRR277A_9 ...	72
5.3.1	<i>Découpage en tronçons homogènes.....</i>	72
5.3.2	<i>TRONCON PE1 : L'Arriou de Peyré de la sortie du passage sous l'autoroute A64 jusqu'au pont de la D22 (4 025 ml) .....</i>	73

5.3.3	TRONÇON PE2 : Depuis le pont de la D22 jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Sarraillé (1 015 ml) ..	76
5.3.4	TRONCON SAR1 : Le Ruisseau de Sarraillé de la source avec le Ruisseau de Saint-Cricq jusqu'au lieu-dit Goueytes (928 ml) .....	79
5.3.5	TRONÇON SAR2 : Depuis le lieudit Goueytes jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 755 ml) .....	82
5.3.6	TRONCON MO1 : L'Arriou du Moulin depuis le chemin du lieu-dit Turonet jusqu'à l'autoroute A64 (1 503 ml) .....	85
5.3.7	TRONÇON MO2 : Depuis le passage sous l'autoroute A64 jusqu'à la Ferme du Château (1 639 ml) .....	89
5.4	ETAT DES LIEUX SUR LA MASSE D'EAU LE GAVE DE PAU AVAL DU CONFLUENT DU CLAMONDE (INCLUS) AU CONFLUENT DU GAVE D'OLORON FRFR277A .....	92
5.4.1	Découpage en tronçons homogènes .....	92
5.4.2	TRONCON LABA1 : Le Ruisseau de Labasse du lieu-dit Jannette jusqu'au chemin au Sud du lieu-dit Trouil reliant le lieu-dit Lahéguère (700 ml) .....	93
5.4.3	TRONCON LABA2 : L'Arriou de Labasse du chemin au Sud du lieu-dit Trouil reliant le lieu-dit Lahéguère jusqu'au vannage de l'ancien moulin au lieu-dit Sarthou (1 576 ml) .....	96
5.4.4	TRONCON LABA3 : L'Arriou de Labasse du vannage du moulin du lieu-dit Sarthou jusqu'au seuil du moulin du lieu-dit le Bain (402 ml) .....	100
5.4.5	TRONÇON LABA4 : Depuis le moulin de Blain jusqu'au moulin du Becq (850 ml) .....	103
5.4.6	TRONÇON LABA5 : Depuis le moulin du Becq jusqu'au pont de la D933 (1397 ml) .....	107
5.4.7	TRONÇON LABA6 : Depuis le pont de la D933 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (405 ml) ....	110
5.4.8	TRONCON LABO1 : Le Ruisseau de Laborde du passage à gué sur le chemin du lieu-dit Poeytié jusqu'à sa confluence avec le Gave de Pau (767 ml) .....	114
5.4.9	TRONCON PI1 : L'Arriou de Pichelaly du chemin à l'Est du lieu-dit Montagut jusqu'au virage entre la sortie du passage sous l'autoroute et le lieu-dit Dufourcq (763 ml) .....	118
5.4.10	TRONÇON PI2 : Depuis le virage entre la sortie du passage sous l'autoroute et le lieu-dit Dufourcq jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (700 ml) .....	121
5.4.11	TRONCON ES1 : Le Ruisseau de l'Espérance depuis l'Est du lieu-dit Peyresaube jusqu'au Sud du lieu-dit Lacaze (625 ml) .....	124
5.4.12	TRONÇON ES2 : Depuis le lieu-dit Lacaze jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 197 ml) .....	128
5.4.13	TRONCON LO1 : Le Ruisseau de Loulié depuis le début du chemin de Lanne Longue jusqu'à la sortie de l'autoroute (1 250 ml) .....	132
5.4.14	TRONÇON LO2 : Depuis la sortie de l'autoroute A64 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 339 ml) .....	135
5.4.15	TRONCON AB1 : Le Ruisseau d'Abet depuis le chemin au Nord du lieu-dit Arrimoun jusqu'au niveau de la carrière actuellement en exploitation au lieu-dit Padeille (1215 ml) .....	139
5.4.16	TRONÇON AB2 : Depuis le passage busé de la D29 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (517 ml) ..	142
5.4.17	TRONÇON GL1 : Ruisseau des Glés depuis le pont de la D817 jusqu'au pont de Cuyon (551 ml) .....	145
5.4.18	TRONCON GL2 : Le Ruisseau des Glés du pont de Cuyon jusqu'à la confluence avec l'étang proche des Glés (1 479 ml) .....	148
5.4.19	TRONÇON PR1 : Ruisseau de Prède, depuis le pont de la D817 jusqu'à sa sortie busée à Cuyon (1520 ml) .....	152
5.4.20	TRONÇON PR2 : Ruisseau de Prède, depuis la sortie busée à Cuyon jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Glés (910 ml) .....	155

5.4.21	TRONCON BO1 : Le Ruisseau de Bordes depuis sa source à Lassalette jusqu'à la confluence avec l'étang connecté au Gave de Pau (1 385 ml).....	158
5.4.22	TRONÇON STC1 : Ruisseau de Saint Cricq depuis Boué jusqu'à la peupleraie amont Marancy (2 317 ml) .....	161
5.4.23	TRONCON STC2 : Le Ruisseau de Saint-Cricq depuis la peupleraie au Sud du lieu-dit Marancy jusqu'à l'amont de l'étang Glé neuf (1 168 ml) .....	164
5.4.24	TRONCON STC3 : Le ruisseau de Saint-Cricq de l'amont de l'étang Glé neuf jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (334 ml) .....	168
5.4.25	TRONCON LAC1 : Le Ruisseau de Lacau depuis la D22 à Nolibos jusqu'à la D817 (1 276 ml) .....	171
5.4.26	TRONÇON LAC2 : Depuis le pont de la D817 jusqu'au pont de la D122 (872 ml) .....	175
5.4.27	TRONÇON LAC3 : Depuis le pont de la D122 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (760 ml).....	178
5.4.28	TRONCON CAU1 : Le Ruisseau de Cauneille 1 de sa source au lieu-dit Campot à la confluence avec le Gave de Pau (708 ml).....	181
5.4.29	TRONÇON CAU2 : Le ruisseau de Cauneille 2 depuis Péborde jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (552 ml) .....	184
5.5	ETAT DES LIEUX DU RU DE PEYREHORADE SUR LA MASSE D'EAU FRFR777.....	187
5.5.1	Découpage en tronçons homogènes.....	187
5.5.2	TRONCON PEY1 : Depuis le pont de Guichalet jusqu'au seuil aval D 817 (798 ml).....	188
5.5.3	TRONÇON PEY2 : Depuis le seuil aval D817 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 303 ml) .....	191
5.6	ETAT DES LIEUX DES OUVRAGES HYDRAULIQUES .....	194

## **CHAPITRE 6 : DIAGNOSTIC DES TRONÇONS PAR MASSE D'EAU ..... 197**

6.1	DIAGNOSTIC DES TRONÇONS DE LA MASSE D'EAU FRFR277A-7 RUISSEAU DE LATAILLADE .....	197
6.1.1	Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT1 – carte 6.....	197
6.1.2	Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT2 – cartes 6 à 8 .....	198
6.1.3	Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT3 – cartes 8-9.....	198
6.1.4	Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT4 – carte 9.....	198
6.1.5	Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT5 – carte 9.....	199
6.1.6	Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU1 – carte 10.....	199
6.1.7	Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU2 – carte 10.....	200
6.1.8	Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU3 – carte 10.....	200
6.1.9	Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU4 – carte 10.....	200
6.2	DIAGNOSTIC DES TRONÇONS DE LA MASSE D'EAU FRFR277A-8 RUISSEAU DE LARRATON (MAUHE) .....	202
6.2.1	Diagnostic du ruisseau de Larraton sur le tronçon MA1 – cartes 18-19.....	202
6.2.2	Diagnostic du ruisseau de Larraton sur le tronçon MA2 – carte 19.....	203
6.3	DIAGNOSTIC DES TRONÇONS DE LA MASSE D'EAU FRFR277A-9 ARRIOU DE PEYRE .....	204
6.3.1	Diagnostic de l'Arriou de Peyré sur le tronçon PE1 – cartes 14-15 .....	204
6.3.2	Diagnostic de l'Arriou de Peyré sur le tronçon PE2 – carte 15 .....	205
6.3.3	Diagnostic du ruisseau de Sarraillé sur le tronçon SAR1 – carte 15.....	205
6.3.4	Diagnostic du ruisseau de Sarraillé sur le tronçon SAR2 – carte 15.....	205
6.3.5	Diagnostic de l'Arriou du Moulin sur le tronçon MO1 – carte 14.....	206
6.3.6	Diagnostic de l'Arriou du Moulin sur le tronçon MO2 – cartes 11 et 14.....	206
6.4	DIAGNOSTIC DES TRONÇONS DE LA MASSE D'EAU FRFR277A – LE GAVE DE PAU AVAL DU CONFLUENT DU CLAMONDE AU CONFLUENT DU GAVE D'OLORON .....	207
6.4.1	Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA1 – carte 1.....	207

6.4.2	<i>Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA2 – cartes 1-2</i> .....	208
6.4.3	<i>Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA3 – carte 2</i> .....	208
6.4.4	<i>Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA4 – carte 2</i> .....	208
6.4.5	<i>Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA5 – carte 2</i> .....	209
6.4.6	<i>Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA6 – carte 2</i> .....	209
6.4.7	<i>Diagnostic du ruisseau de Laborde sur le tronçon LABO1 – carte 3</i> .....	210
6.4.8	<i>Diagnostic de l'Arriou de Pichelaly sur le tronçon PI1 – carte 4</i> .....	210
6.4.9	<i>Diagnostic de l'Arriou de Pichelaly sur le tronçon PI2 – carte 4</i> .....	211
6.4.10	<i>Diagnostic du ruisseau de l'Espérance sur le tronçon ES1 – carte 5</i> .....	211
6.4.11	<i>Diagnostic du ruisseau de l'Espérance sur le tronçon ES2 – carte 5</i> .....	211
6.4.12	<i>Diagnostic du ruisseau de Loulié sur le tronçon LO1 – carte 5</i> .....	212
6.4.13	<i>Diagnostic du ruisseau de Loulié sur le tronçon LO2 – carte 5</i> .....	212
6.4.14	<i>Diagnostic du ruisseau d'Abet sur le tronçon AB1 – carte 11</i> .....	213
6.4.15	<i>Diagnostic du ruisseau d'Abet sur le tronçon AB2 – carte 11</i> .....	213
6.4.16	<i>Diagnostic du ruisseau des Glés sur le tronçon GL1 – carte 12</i> .....	213
6.4.17	<i>Diagnostic du ruisseau des Glés sur le tronçon GL2 – carte 12</i> .....	214
6.4.18	<i>Diagnostic du ruisseau de Prède sur le tronçon PR1 – carte 12</i> .....	214
6.4.19	<i>Diagnostic du ruisseau de Prède sur le tronçon PR2 – carte 12</i> .....	215
6.4.20	<i>Diagnostic du ruisseau de Bordes sur le tronçon BO1 – carte 13</i> .....	215
6.4.21	<i>Diagnostic du ruisseau de Saint Circq sur le tronçon STC1 – carte 16</i> .....	216
6.4.22	<i>Diagnostic du ruisseau de Saint Circq sur le tronçon STC2 – carte 16</i> .....	216
6.4.23	<i>Diagnostic du ruisseau de Saint Circq sur le tronçon STC3 – carte 16</i> .....	216
6.4.24	<i>Diagnostic du ruisseau de Lacau sur le tronçon LAC1 – carte 17</i> .....	217
6.4.25	<i>Diagnostic du ruisseau de Lacau sur le tronçon LAC2 – carte 17</i> .....	217
6.4.26	<i>Diagnostic du ruisseau de Lacau sur le tronçon LAC3 – carte 17</i> .....	218
6.4.27	<i>Diagnostic du ruisseau de Cauneille 1 sur le tronçon CAU1 – carte 20</i> .....	218
6.4.28	<i>Diagnostic du ruisseau de Cauneille 2 sur le tronçon CAU2 – carte 20</i> .....	219
6.5	<b>DIAGNOSTIC DES TRONÇONS DE LA MASSE D'EAU FRFR777 – RUISSEAU DE PEYREHORADE</b> .....	220
6.5.1	<i>Diagnostic du ruisseau de Peyrehorade sur le tronçon PEY1 – carte 21</i> .....	220
6.5.2	<i>Diagnostic du ruisseau de Peyrehorade sur le tronçon PEY2 – carte 21</i> .....	221

<b>CHAPITRE 7 : DIAGNOSTIC THEMATIQUE PAR MASSE D'EAU</b> .....	<b>222</b>	
7.1	<b>DIAGNOSTIC DE LA MASSE D'EAU FRFR277A-7 RUISSEAU DE LATAILLADE</b> .....	222
7.1.1	<i>Continuité écologique</i> .....	222
7.1.2	<i>Hydromorphologie</i> .....	225
7.1.3	<i>Qualité de la ripisylve</i> .....	228
7.1.4	<i>Zones humides</i> .....	230
7.2	<b>DIAGNOSTIC DE LA MASSE D'EAU FRFR277A-8 RUISSEAU DE LARRATON</b> .....	231
7.2.1	<i>Continuité écologique</i> .....	231
7.2.2	<i>Hydromorphologie</i> .....	234
7.2.3	<i>Zones humides</i> .....	237
7.3	<b>DIAGNOSTIC DE LA MASSE D'EAU FRFR277A-9 ARRIOU DE PEYRE</b> .....	238
7.3.1	<i>Continuité écologique</i> .....	238
7.3.2	<i>Hydromorphologie</i> .....	242
7.3.3	<i>Zones humides</i> .....	245

7.4	DIAGNOSTIC DE LA MASSE D'EAU FRFR277A GAVE DE PAU AVAL CONFLUENT CLAMONDE (ENSEMBLE DES AFFLUENTS) ..	246
7.4.1	<i>Continuité écologique</i> .....	246
7.4.2	<i>Hydromorphologie</i> .....	251
7.4.3	<i>Zones humides</i> .....	259
7.5	DIAGNOSTIC DE LA MASSE D'EAU FRFR777 GAVES REUNIS (RUISSEAU DE PEYREHORADE).....	260
7.5.1	<i>Continuité écologique</i> .....	260
7.5.2	<i>Hydromorphologie</i> .....	263
7.5.3	<i>Zones humides</i> .....	265
 <b>CHAPITRE 8 : ENJEUX ET OBJECTIFS.....</b>		<b>266</b>
8.1	ENJEUX IDENTIFIES .....	266
8.1.1	<i>L'enjeu écologique d'atteinte du bon état (E1)</i> .....	266
8.1.2	<i>L'enjeu de gestion des assecs et des inondations (E2)</i> .....	266
8.1.3	<i>L'enjeu de restauration et de maintien des milieux humides (E3)</i> .....	267
8.1.4	<i>L'enjeu de gestion des activités et des usages (E4)</i> .....	267
8.2	OBJECTIFS ASSOCIES .....	268
8.2.1	<i>L'enjeu écologique d'atteinte du bon état (E1)</i> .....	269
8.2.1.1	Objectif : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle (O1) .....	269
8.2.1.2	Objectif : Restaurer la continuité écologique (O2) .....	270
8.2.2	<i>L'enjeu de gestion des assecs et des inondations (E2)</i> .....	271
8.2.2.1	Objectif : Gestion des ruissellements et de l'érosion (O3) .....	271
8.2.2.2	Objectif : Gérer les écoulements et les niveaux d'eau (O4) .....	271
8.2.3	<i>L'enjeu de restauration et de maintien des milieux humides (E3)</i> .....	272
8.2.3.1	Objectif : Reconquérir et valoriser les milieux humides et aquatiques (O5).....	272
8.2.4	<i>L'enjeu de la gestion des activités et des usages (E4)</i> .....	273
8.2.4.1	Objectif : Adapter l'abreuvement du bétail dans la rivière (O6) .....	273
8.2.4.2	Objectif : Lutter contre les espèces invasives (O7) .....	273
8.2.4.3	Objectif : Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation (O8) .....	273
8.3	ENJEUX ET OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU .....	274

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de présentation du bassin versant (CCTP).....	1
Figure 2 : Localisation du site d'étude.....	3
Figure 3 : Précipitation à la station Pau-Uzein (info climat) .....	4
Figure 4 : Carte de la géologie (source BRGM) .....	5
Figure 5 : Localisation du réseau hydrographique (BD Topage) .....	6
Figure 6 : Carte du découpage des bassins des affluents du Gave de Pau aval.....	7
Figure 7 : Carte du patrimoine naturel .....	9
Figure 8 : Carte des protections patrimoniales sur les affluents étudiés.....	11
Figure 9 : Compétences GEMAPI et missions d'intérêt général ou d'urgence.....	14
Figure 10 : Localisation des communes.....	16
Figure 11 : Localisation des prélèvements (SIEAG).....	17
Figure 12 : Localisation des stations d'épuration (MTES) .....	18
Figure 13 : Localisation des rejets (SIEAG) .....	18
Figure 14 : Superficie drainée dans la SAU (%) (source : agreste) .....	19
Figure 15 : Schéma de programmation de l'Agence de l'eau Adour Garonne .....	22
Figure 16 : Carte des cours d'eau au titre de la police de l'eau et de la conditionnalité des aides de la PAC (BCAE).....	25
Figure 17 : Définition du taux d'étagement (OFB, 2009) .....	29
Figure 18 : Découpage de la masse d'eau Ruisseau de Lataillade en tronçons homogènes .....	32
Figure 19 : Découpage de la masse d'eau Ruisseau de Larraton en tronçons homogènes .....	63
Figure 20 : Découpage de la masse d'eau Arriou de Peyré en tronçons homogènes .....	72
Figure 21 : Découpage de la masse d'eau Gave de Pau aval en tronçons homogènes.....	92
Figure 22 : Découpage du ru de Peyrehorade en tronçons homogènes .....	187
Figure 23 : Carte des ouvrages Lataillade 2021 .....	222
Figure 24 : Diagrammes de la franchissabilité piscicole des ouvrages de Lataillade en 2021 .....	223
Figure 25 : Diagrammes du transport solide des ouvrages de Lataillade et des affluents en 2021 .....	223
Figure 26 : Carte du diagnostic du lit mineur de la masse d'eau Lataillade .....	225
Figure 27 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Lataillade .....	226
Figure 28 : Carte du diagnostic des berges de la masse d'eau Lataillade.....	227
Figure 29 : Carte du diagnostic de la ripisylve de la masse d'eau Lataillade .....	228
Figure 30 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Lataillade (CE3E) .....	230
Figure 31 : Carte des ouvrages Larraton 2021 .....	231
Figure 32 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages du ruisseau de Larraton en 2021 ...	232
Figure 33 : Diagramme du transport solide des ouvrages du ruisseau de Larraton en 2021 .....	232
Figure 34 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Larraton .....	234
Figure 35 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Larraton (CE3E) .....	237
Figure 36 : Carte des ouvrages Ariou de Peyré et affluents 2021 .....	238
Figure 37 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages de l'arriou de Peyré et affluents en 2021 .....	239
Figure 38 : Diagramme du transport solide des ouvrages de l'arriou de Peyré et affluents en 2021 .....	239
Figure 39 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Arriou de Peyré.....	242
Figure 40 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Arriou de Peyré .....	243
Figure 41 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Arriou de Peyré (CE3E).....	245
Figure 42 : Carte des ouvrages sur la masse d'eau gave de Pau aval - 2021.....	246
Figure 43 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages de l'arriou de Labasse et du ruisseau de Laborde en 2021 .....	248



Figure 44 : Diagramme du transport solide des ouvrages sur la masse d'eau du Gave de Pau aval .....249

Figure 45 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Gave de Pau aval .....251

Figure 46 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Gave de Pau aval .....252

Figure 47 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Gave de Pau aval (CE3E) .....259

Figure 48 : Carte des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade 2021 .....260

Figure 49 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade en 2021 .....261

Figure 50 : Diagramme du transport solide des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade en 2021 .....261

Figure 51 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Peyrehorade .....263

Figure 52 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Peyrehorade .....264

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des cours d'eau étudiés et leurs longueurs.....	6
Tableau 2 : Estimation des débits sur les affluents du Gave de Pau aval .....	8
Tableau 3 : Patrimoine naturel sur le bassin (source Géoportail, INPN) .....	9
Tableau 4 : Protections patrimoniales sur les affluents étudiés (source DRAC) .....	11
Tableau 5 : Objectifs d'état pour les masses d'eau (source AEAG) .....	12
Tableau 6 : Objectifs de qualité d'eau des masses d'eau (source SDAGE) .....	21
Tableau 7 : Classes granulométriques.....	26
Tableau 8 : Faciès d'écoulement. ....	27
Tableau 9 : Paramètres justificatifs de l'état des différents compartiments .....	31
Tableau 10 : Ouvrages du ruisseau de Lataillade et ses affluents .....	222
Tableau 11: Taux d'étagements du ruisseau de Lataillade 2021 .....	224
Tableau 12 : Taux d'étagements du Saubagnac 2021 .....	224
Tableau 13 : Taux de fractionnement du ruisseau de Lataillade 2021 .....	224
Tableau 14 : Taux de fractionnement du Saubagnac 2021 .....	224
Tableau 15 : Densité des ouvrages du ruisseau de Lataillade 2021 .....	224
Tableau 16 : Densité des ouvrages Saubagnac 2021 .....	224
Tableau 17 : Ouvrages du ruisseau de Larraton.....	232
Tableau 18 : Taux d'étagements du ruisseau de Larraton 2021 .....	233
Tableau 19 : Taux de fractionnement du ruisseau de Larraton 2021 .....	233
Tableau 20 : Densité des ouvrages du ruisseau de Lataillade 2021 .....	233
Tableau 21 : Ouvrages de l'arriou de Peyré et ses affluents.....	238
Tableau 22 : Taux d'étagements de l'arriou de Peyré 2021 .....	240
Tableau 23 : Taux d'étagements de l'arriou du Moulin 2021 .....	240
Tableau 24 : Taux d'étagements du ruisseau de Sarraillé 2021.....	240
Tableau 25 : Taux de fractionnement de l'arriou de Peyré 2021 .....	240
Tableau 26 : Taux de fractionnement de l'arriou du Moulin 2021.....	240
Tableau 27 : Taux de fractionnement du ruisseau de Sarraillé 2021 .....	240
Tableau 28 : Densité des ouvrages de l'arriou de Peyré 2021 .....	241
Tableau 29 : Densité des ouvrages de l'arriou du Moulin 2021.....	241
Tableau 30 : Densité des ouvrages du ruisseau de Sarraillé 2021 .....	241
Tableau 31 : Ouvrages recensés sur la masse d'eau du Gave de Pau aval .....	247
Tableau 32 : Taux d'étagements, de fractionnement et densités 2021 .....	250
Tableau 33 : Ouvrages du ruisseau de Peyrehorade.....	261
Tableau 34 : Taux d'étagements du ruisseau de Peyrehorade 2021 .....	262
Tableau 35 : Taux de fractionnement du ruisseau de Peyrehorade 2021 .....	262
Tableau 36 : Densité des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade 2021 .....	262
Tableau 37 : Enjeux et objectifs associés (CE3E).....	268

# CHAPITRE 1 :

## CONTEXTE, OBJECTIFS ET PHASAGE

### 1.1 Contexte de l'étude

Dans le cadre des compétences GEMAPI, d'atteinte des objectifs de bon état liés à la DCE, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, s'est porté maître d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de définition du programme pluriannuel de gestion sur le bassin versant du Gave aval.

Le linéaire des cours d'eau représente 63 km de cours d'eau environ localisés sur la carte suivante.

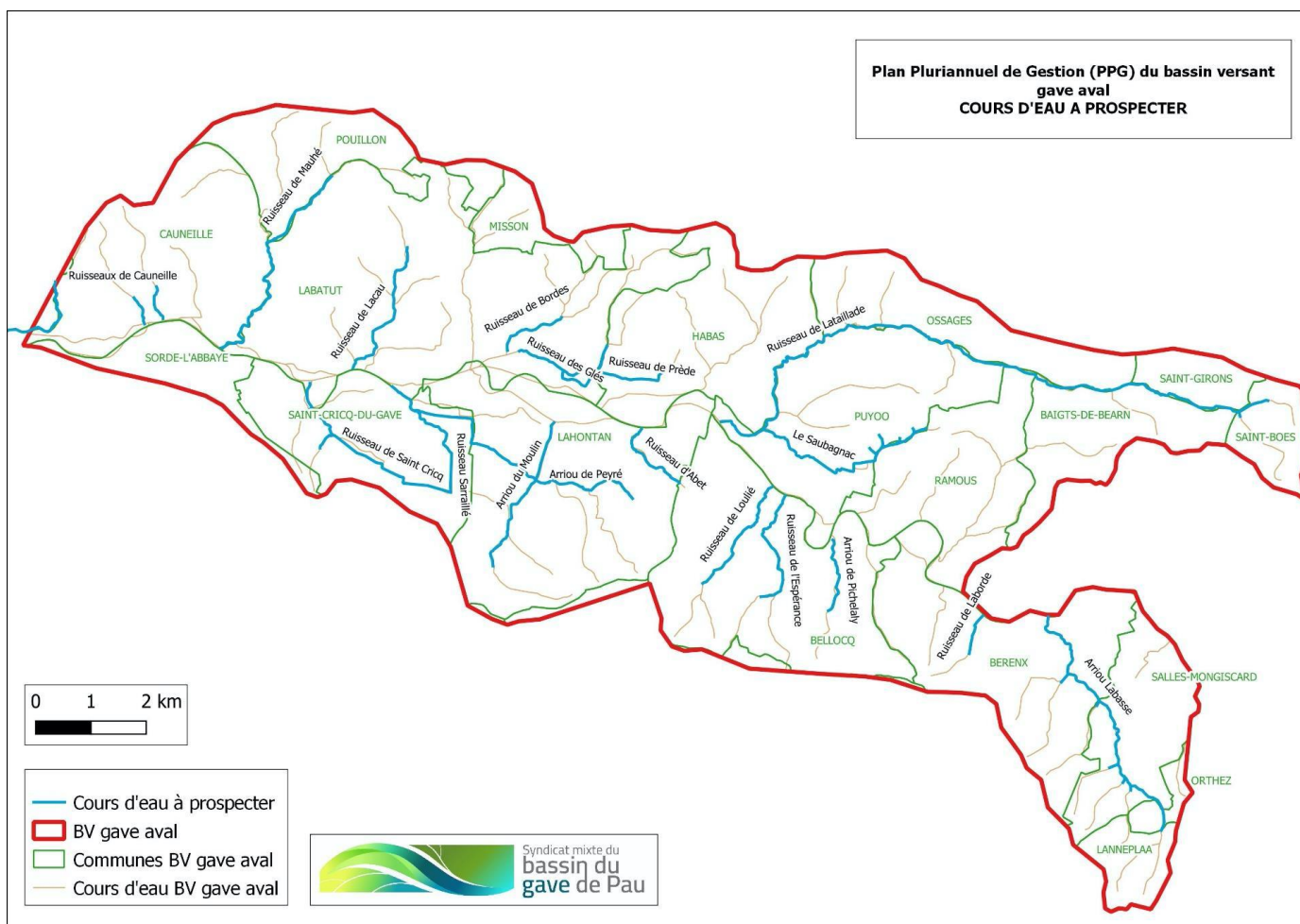


Figure 1 : Carte de présentation du bassin versant (CCTP)

### 1.2 Objectifs

L'objectif de l'étude consiste, à partir de la synthèse des données existantes, de l'état des lieux et du diagnostic des cours d'eau par tronçons homogènes de réaliser un programme pluriannuel de gestion et une DIG, conforme aux directives de la DCE, du **SDAGE Adour Garonne**, et du Code de l'Environnement.

Le programme, phasé et hiérarchisé par thématiques (hydrologie, hydraulique, hydromorphologie, qualité des eaux, continuité écologique, érosions des berges, habitats piscicoles, annexes hydrauliques, ...), doit permettre de maintenir ou regagner les milieux aquatiques dans leurs fonctionnalités naturelles et chercher à atteindre le bon état écologique.

L'étude proposera, sur la base d'une analyse partagée des enjeux et des objectifs, les actions structurantes du lit, des berges, de la ripisylve, des annexes hydrauliques qui permettent d'atteindre les objectifs de restauration du bon état écologique des milieux aquatiques.

Cette étude se veut un outil d'aide à la décision pour les principaux acteurs et usagers intervenant dans la restauration et la gestion des milieux aquatiques.

### 1.3 Contenu du rapport

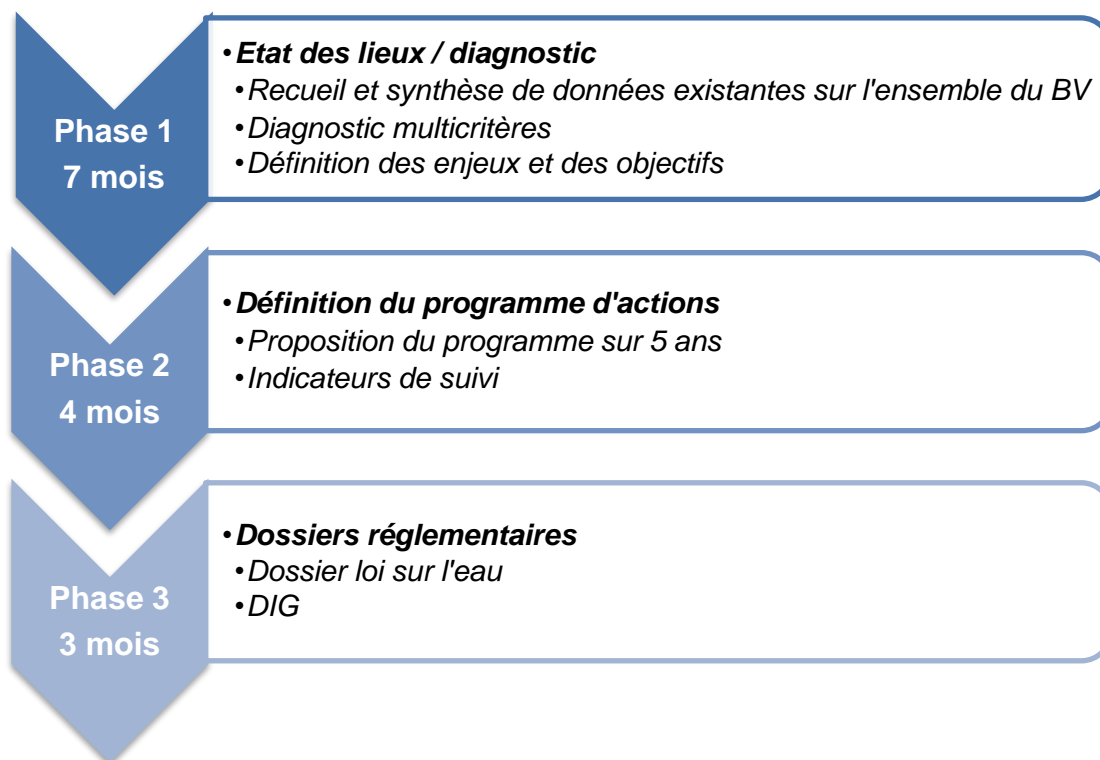
Le présent rapport présente la restitution de la mission de la phase 1. Il comprend :

- la synthèse des données existantes ;
- l'état des lieux et le diagnostic des cours d'eau en tronçons homogènes ;
- l'état des lieux et le diagnostic des ouvrages hydrauliques.
- La définition des enjeux et des objectifs

L'état d'avancement concerne uniquement l'état des lieux.

### 1.4 Phasage

La mission est découpée en 3 phases sur une durée totale de 14 mois (hors délais d'instruction) selon la programmation suivante :



# CHAPITRE 2 : RECUEIL ET SYNTHÈSE DES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

## 2.1 Localisation

Situé dans le bassin Adour-Garonne, dans la région Nouvelle Aquitaine, dans les départements des Landes (40) et des Pyrénées-Atlantiques (64), les affluents étudiés du Gave de Pau s'étendent entre la commune d'Orthez en amont et la commune de Peyrehorade en aval.

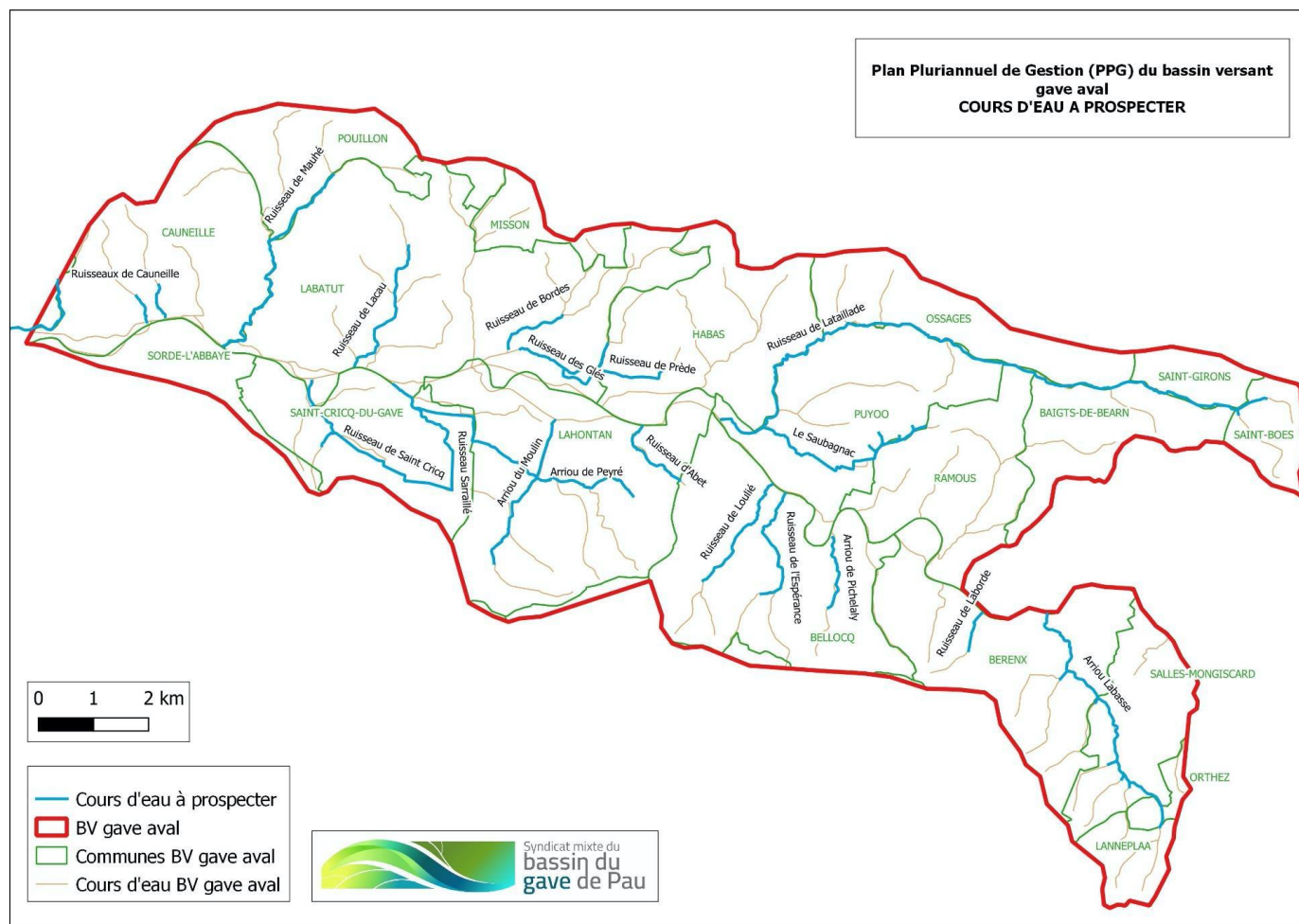


Figure 2 : Localisation du site d'étude

## 2.2 Climatologie

Sa situation géographique, non loin des Pyrénées, confère au site d'étude un climat contrasté, de type océanique. Les températures inférieures à  $-10\text{ °C}$  sont très rares et celles inférieures à  $-15\text{ °C}$  exceptionnelles ; il faut constater tout de même  $-15\text{ °C}$  en février 1956 et  $-17,5\text{ °C}$  en janvier 1985. La température moyenne par an est de  $13,5\text{ °C}$  (minimale moyenne :  $8,6\text{ °C}$  ; maximale moyenne :  $18,4\text{ °C}$ ). En été, les maximales sont de l'ordre de  $20\text{ °C}$  à  $30\text{ °C}$ , et atteignent très rarement des températures supérieures à  $35\text{ °C}$ . Certains jours d'hiver, le foehn — vent chaud du sud — peut faire monter la température à plus de  $20\text{ °C}$ , et ce pendant plusieurs jours. La pluviométrie est forte mais sur un nombre de jours moyens (125), de l'ordre de  $1\,069\text{ mm}$  de pluie par an, tandis que l'ensoleillement tourne autour de

1 880 heures par an. C'est surtout la faible présence de vent qui caractérise le climat de la région : les vents très forts sont très rares ; en général, ils sont nuls ou très faibles.

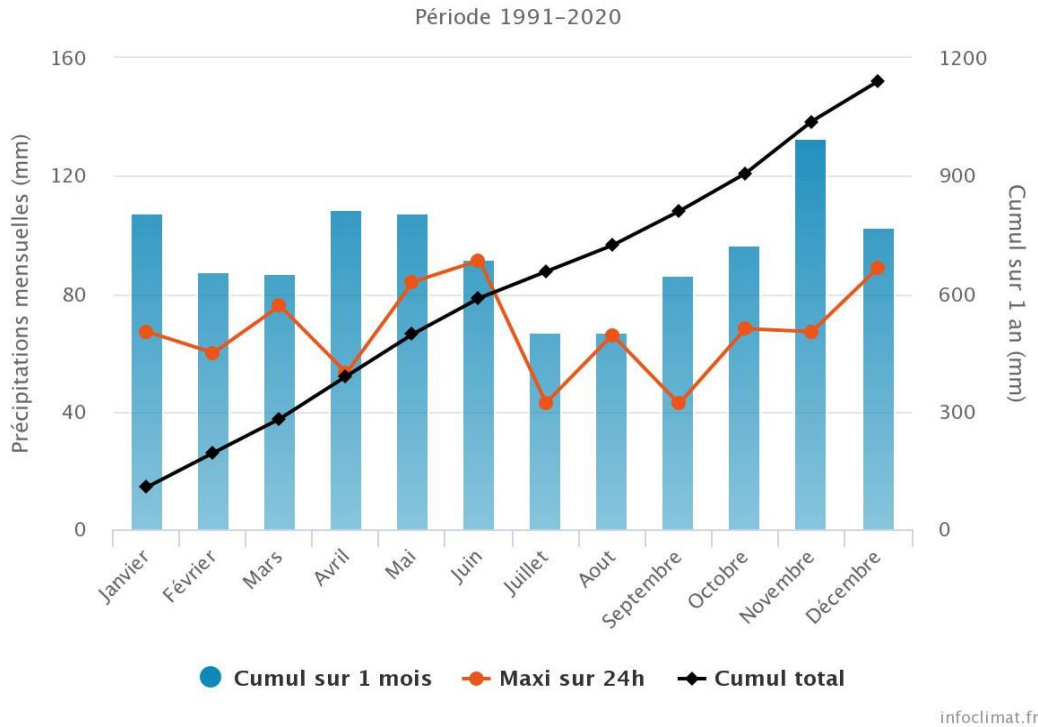


Figure 3 : Précipitation à la station Pau-Uzein (info climat)

### 2.3 Géologie

La vallée du gave de Pau est encadrée par de puissantes collines sur environ 75 km, de Montaut à l'est jusqu'à Orthez à l'ouest.

Le lit actuel du gave de Pau s'inscrit dans le vaste synclinal dit de « Morlaàs ». Les formations rencontrées sous les dépôts quaternaires sont constituées de couches sédimentaires de la période tertiaire : molasse et flysch. Ces terrains ont été recouverts au quaternaire par des formations alluviales provenant de la divagation des différents glaciers et cours d'eau de la chaîne pyrénéenne. Le gave et les anciens glaciers qui lui ont donné naissance ont déposé plusieurs séries sédimentaires formant un système de terrasses.

La carte suivante présente les formations géologiques du bassin versant :

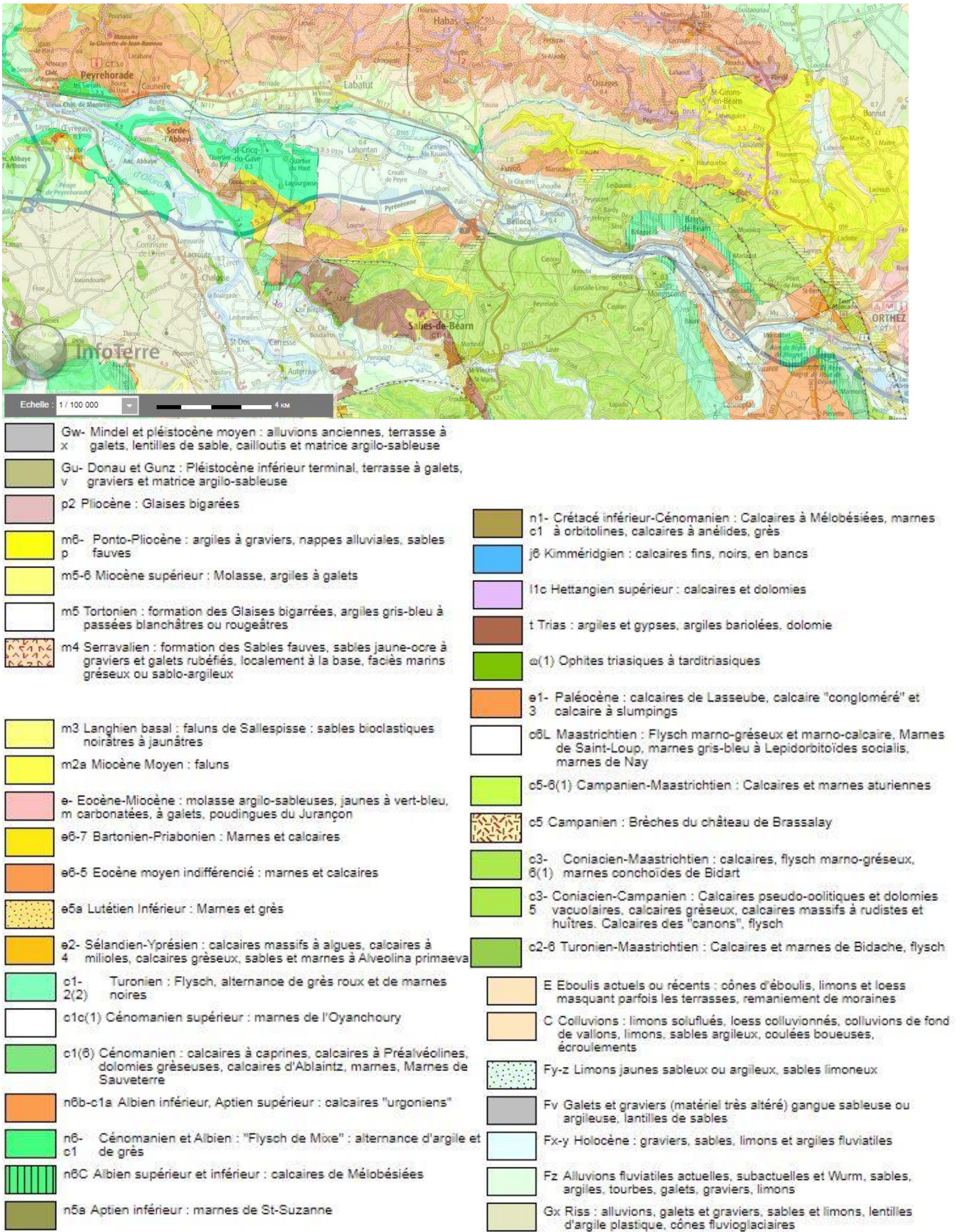


Figure 4 : Carte de la géologie (source BRGM)

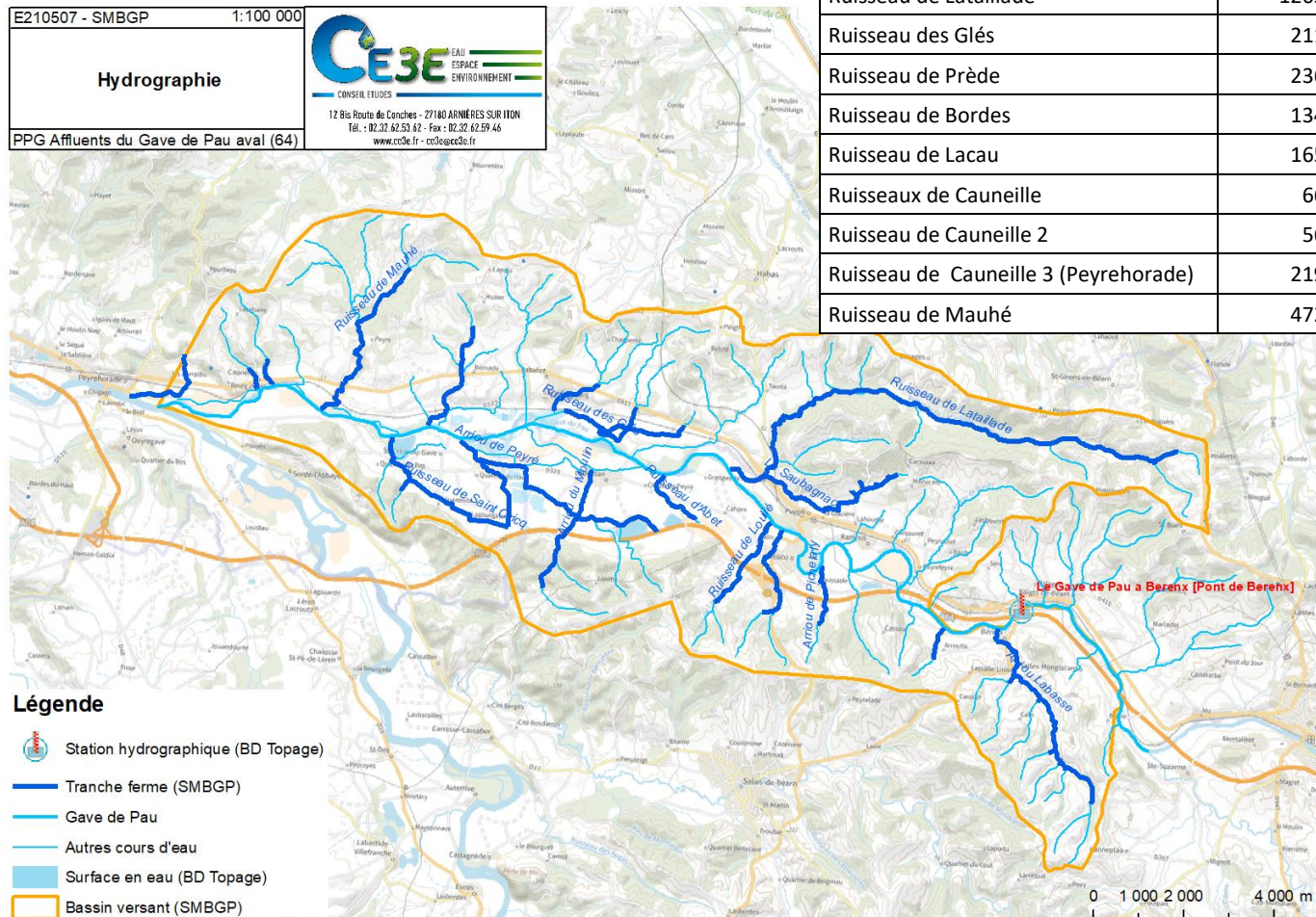
## 2.4 Bassin hydrographique

Les affluents du Gave de Pau aval s'écoulent en France, dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, donc dans la région Nouvelle-Aquitaine, ils alimentent en rive droite et gauche le Gave de Pau qui lui-même alimente l'Adour.

Tableau 1 : Liste des cours d'eau étudiés et leurs longueurs

Cours d'eau étudiés	Longueur en m
Arriou Labasse	5244
Le Saubagnac	3849
Affluent 2 Saubagnac	238
Ruisseau de Loulié	2423
Ruisseau de l'Espérance	2485
Affluent 1 Saubagnac	170
Arriou du Moulin	3077
Ruisseau de Saint Cricq	3790
Ruisseau d'Abet	1616
Arriou de Peyré	5736
Ruisseau de Laborde	763
Arriou de Pichelaly	1471
Ruisseau Sarraillé	1935
Affluent Ruisseau de Saint Cricq	364
Affluent 1 Labasse	192
Affluent 2 Labasse	89
Affluent 3 Labasse	166
Affluent 4 Labasse	123
Affluent 5 Labasse	75
Affluent 3 Saubagnac	112
Affluent 4 Saubagnac	74
Affluent 1 Lataillade	76
Ruisseau de Lataillade	12650
Ruisseau des Glés	2115
Ruisseau de Prède	2367
Ruisseau de Bordes	1347
Ruisseau de Lacau	1658
Ruisseaux de Cauneille	665
Ruisseau de Cauneille 2	562
Ruisseau de Cauneille 3 (Peyrehorade)	2191
Ruisseau de Mauhé	4728

Figure 5 : Localisation du réseau hydrographique (BD Topage)





## 2.5 Hydrologie

### Il n'y a pas de station hydrométrique sur les affluents du gave de Pau concernés par l'étude.

Le débit du Gave de Pau a été observé à Bérenx durant une période de 86 ans (1923-2008, station Q5501010).

Le débit moyen annuel de la rivière y est de 81,8 m<sup>3</sup>/s, pour une surface de bassin versant de 2 575 km<sup>2</sup>, soit la presque totalité de son bassin versant.

La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit caractéristiques, liées à son régime partiellement nival. Les hautes eaux de printemps portent le débit mensuel à des valeurs allant de 101 à 121 m<sup>3</sup>/s, d'avril à juin inclus (avec un sommet léger en mai). Elles sont dues essentiellement à la fonte des neiges, bien que des pluies se produisent également. Dès le mois de juillet, le débit baisse rapidement pour atteindre un plancher en août (40,9 m<sup>3</sup>/s). Dès septembre le débit remonte lentement vers un petit sommet de novembre (94,7 m<sup>3</sup>/s) puis baisse à nouveau sous l'effet de l'hiver et atteint son minimum en mars (85,7 m<sup>3</sup>/s), minimum qui reste toujours franchement abondant.

Enfin, ces moyennes mensuelles ne sont que des moyennes et occultent des fluctuations plus prononcées sur de plus courtes périodes et selon les années.

Les débits sur les affluents du Gave de Pau aval ont été calculés par le modèle IRSTEA et la méthode analogique avec les données de la station du Gave de Pau à Bérenx (cf. Tableau suivant).

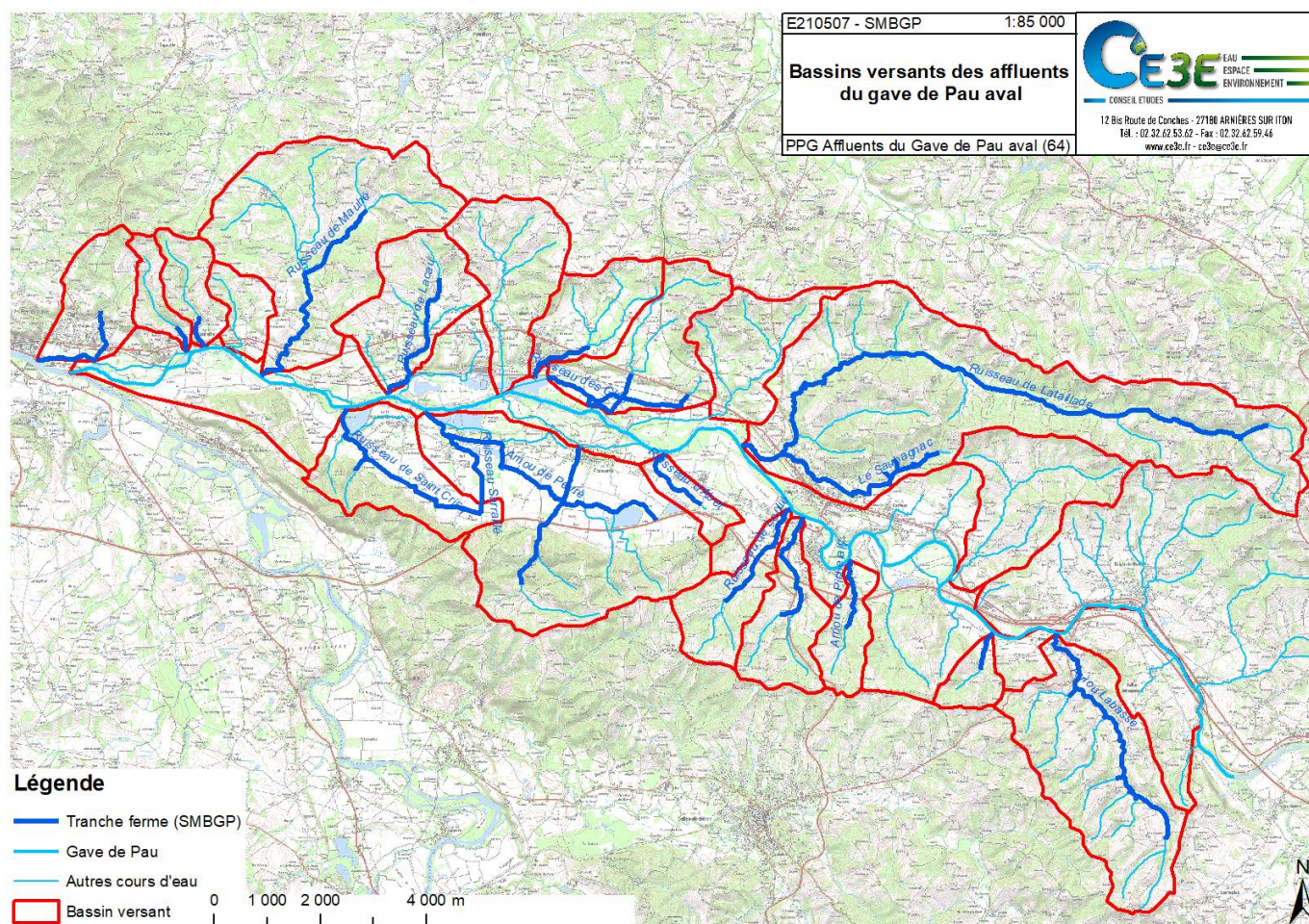


Figure 6 : Carte du découpage des bassins des affluents du Gave de Pau aval

Tableau 2 : Estimation des débits sur les affluents du Gave de Pau aval

Bassin versant	Surface (km²)	Par le modèle IRSTEA		Par la méthode analogique avec les données de la station du Gave de Pau à Bérenx						
		QMNA5	Module	QMNA5	Module	Q2	Q5	Q10	Q20	Q50
<b>Station du Gave de Pau à Bérenx (Q5501010)</b>	<b>2 575,00</b>	<b>24,600</b>	<b>84,920</b>	<b>23,000</b>	<b>81,100</b>	<b>480,000</b>	<b>630,000</b>	<b>730,000</b>	<b>820,000</b>	<b>940,000</b>
Ruisseaux de la Lataillade et Saubagnac	30,61	0,042	0,384	0,113	0,964	13,847	18,174	21,059	23,655	27,117
Ruisseau de Glés et de Prède	6,82	0,005	0,053	0,019	0,215	4,166	5,468	6,336	7,117	8,158
Ruisseau St Cricq	6,45	0,004	0,029	0,017	0,203	3,983	5,228	6,058	6,805	7,801
Ruisseau Sarraillé, arriou de Peyré et du Moulin	19,27	0,021	0,156	0,065	0,607	9,561	12,549	14,541	16,333	18,724
Ruisseau de Mauhe	16,53	0,012	0,203	0,054	0,521	8,456	11,099	12,861	14,446	16,560
Ruisseau de Loulié	3,83	0,004	0,037	0,009	0,121	2,628	3,449	3,996	4,489	5,146
Ruisseau de l'Esperance	4,48	0,005	0,048	0,011	0,141	2,974	3,904	4,523	5,081	5,825
Ruisseau de Lacau	6,33	0,006	0,078	0,017	0,200	3,926	5,154	5,972	6,708	7,689
Ruisseau de Laborde	1,53	0,002	0,015	0,003	0,048	1,258	1,651	1,913	2,149	2,463
Ruisseau de Cauneille 3	4,31	0	0,001	0,011	0,136	2,886	3,787	4,388	4,929	5,651
Ruisseau de Cauneille 2	1,63	0,001	0,020	0,003	0,051	1,327	1,742	2,018	2,267	2,598
Ruisseau de Cauneille 1	2,42	0,001	0,029	0,005	0,076	1,815	2,383	2,761	3,101	3,555
Ruisseau de Bordes	4,47	0,001	0,010	0,011	0,141	2,969	3,897	4,516	5,072	5,815
Ruisseau d'Abet	1,60	0,001	0,014	0,003	0,050	1,304	1,711	1,983	2,227	2,553
Arriou Labasse	12,83	0,022	0,166	0,040	0,404	6,906	9,064	10,503	11,798	13,524
Arriou de Pichelay	2,48	0,002	0,018	0,006	0,078	1,856	2,436	2,822	3,170	3,634

Le tableau montre que les cours d'eau ont des débits faibles avec des étiages marqués et des assecs sur les parties amont de certains des cours d'eau.

Le ruisseau de Lataillade présente les débits les plus importants.

## 2.6 Patrimoine écologique, monuments historiques, sites inscrits et classés

### 2.6.1 Patrimoine naturel

Le bassin versant comprend les sites naturels remarquables, listés ci-dessous.

Tableau 3 : Patrimoine naturel sur le bassin (source Géoportail, INPN)

Type	Code	Nom
ZNIEFF de type 2	720012970	Réseau hydrographique du gave de Pau et ses annexes hydrauliques
Natura 2000	FR7200781	Gave de Pau (et certains affluents)
Natura 2000	FR7200784	Château d'Orthez et bords du gave

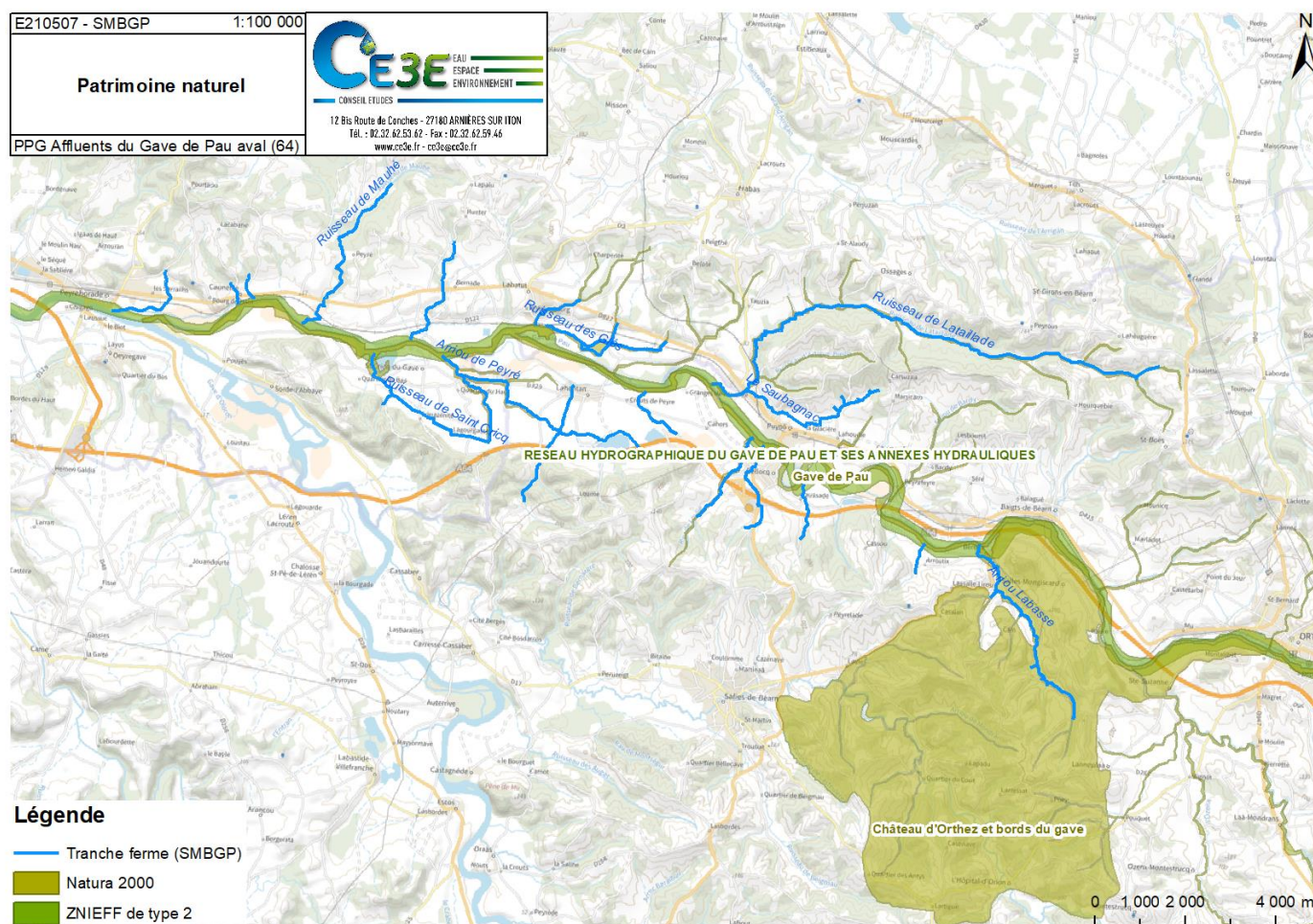


Figure 7 : Carte du patrimoine naturel

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dans le site N2000 du Gave de Pau :

- *Cottus aturi* - Chabot du Béarn, Chabot de l'Adour
- *Margaritifera margaritifera* - Moule perlière d'eau douce
- *Oxygastra curtisii* - Cordulie à corps fin
- *Gomphus graslinii* - Gomphe de Graslin
- *Austropotamobius pallipes* - Écrevisse à pattes blanches
- *Lampetra planeri* – Lamproie de Planer
- *Salmo salar* - Saumon atlantique

Espèces piscicoles présentes dans la ZNIEFF « Réseau hydrographique du gave de Pau et ses annexes hydrauliques » :

- *Abramis brama* (Linnaeus, 1758) Brème commune
- *Alburnus alburnus* (Linnaeus, 1758) Ablette
- *Anguilla anguilla* (Linnaeus, 1758) Anguille d'Europe, Anguille européenne
- *Barbus barbus* (Linnaeus, 1758) Barbeau fluviatile
- *Chondrostoma toxostoma* (Vallot, 1837) Toxostome, Sofie, Soiffe
- *Cottus gobio* (Linnaeus, 1758) Chabot, Chabot commun
- *Esox lucius* (Linnaeus, 1758) Brochet
- *Gobio gobio* (Linnaeus, 1758) Goujon
- *Ictalurus punctatus* (Rafinesque, 1818) Barbue de rivière, Barbue d'Amérique
- *Leuciscus leuciscus* (Linnaeus, 1758) Vandoise
- *Perca fluviatilis* (Linnaeus, 1758) Perche
- *Rutilus rutilus* (Linnaeus, 1758) Gardon
- *Salmo salar* (Linnaeus, 1758) Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique
- *Salmo trutta fario* (Linnaeus, 1758) Truite fario
- *Salmo trutta trutta* (Linnaeus, 1758) Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe
- *Scardinius erythrophthalmus* (Linnaeus, 1758) Rotengle
- *Tinca tinca* (Linnaeus, 1758) Tanche

### 2.6.2 Patrimoine bâti

La législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

**Le classement** est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'État.

**L'inscription** est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme. Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

**Tous travaux, dans un périmètre de protection de site classé ou inscrit, doit donc avoir l'avis de la commission départementale des sites et de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Les protections patrimoniales, dont le périmètre de protection contient une partie d'un cours d'eau étudié, sont résumées ci-dessous :

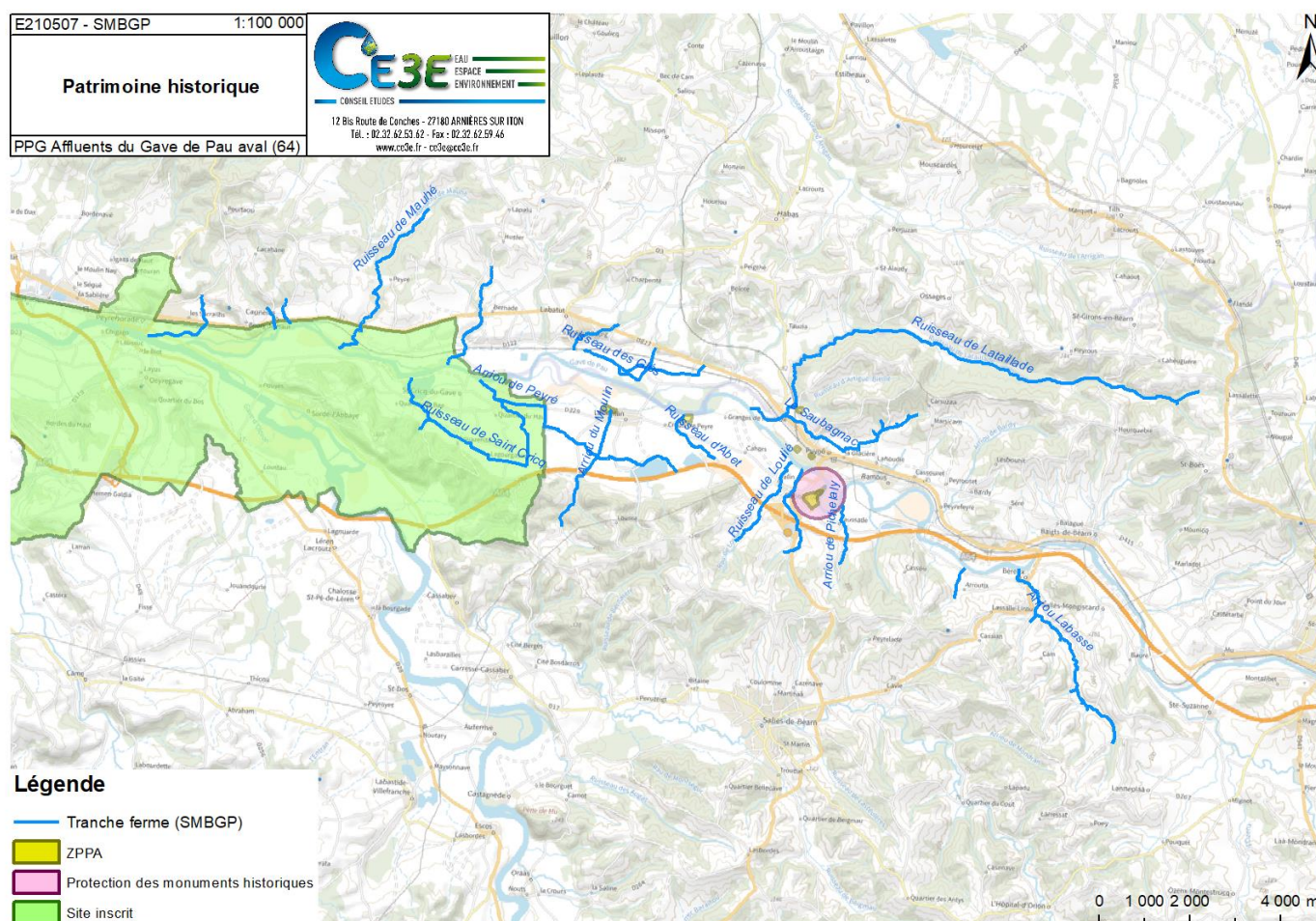


Figure 8 : Carte des protections patrimoniales sur les affluents étudiés

Tableau 4 : Protections patrimoniales sur les affluents étudiés (source DRAC)

Type	INSEE	Commune	Intitulé
Site inscrit	Communes aval		Gaves de Pau et d'Oloron
	64108	BELLOCQ	Ruines du château et ses abords (BELLOCQ)
Monument historique classé	64108	BELLOCQ	Château
	64108	BELLOCQ	Le bourg : vestiges de la bastide, église, cimetière, château fort, Moyen-Age.
	64112	BERENX	L'Église : église, cimetière, Moyen-âge, période moderne.
	64305	LAHONTAN	Abet : église, cimetière, village, Moyen-Age.
ZPPA	64305	LAHONTAN	Le Bourg de Lahontan : château, église, Moyen-Age; moulin.
	64461	PUYOO	Château de Lescar : tour de guet du XIIIème siècle, abbaye laïque et église du XVIème siècle.
	64461	PUYOO	Camp de Marlat : enceinte protohistorique.
	64461	PUYOO	Castra de Puyoo, Redoute : motte castrale médiévale.

## 2.7 Etat des masses d'eau

### 2.7.1 Objectifs d'état des masses d'eau superficielles

Le tableau suivant présente les 5 masses d'eau de la zone d'étude.

Masse d'eau	Nom	Objectifs retenus						Risque de non atteinte
		Global		Écologique		Chimique		
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
FRFRR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	Azote
FRFRR277A_8	Ruisseau de Larraton	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	
FRFRR277A_9	Arriou de Peyré	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	Nitrates, pesticides
FRFR277A	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	Métaux, pesticides, flore aquatique, ichtyofaune, conditions morphologiques
FRFR777	Les Gaves réunis (de Pau) du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	

Tableau 5 : Objectifs d'état pour les masses d'eau (source AEAG)

### 2.7.2 Etat des lieux DCE

L'état des masses d'eau est défini selon l'état des lieux de 2019.

#### 2.7.2.1 [Ruisseau de Lataillade](#)

L'état écologique est bon et l'état chimique est « non classé ». Il était bon en 2016.

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses et notamment l'azote d'origine agricole.

#### 2.7.2.2 [Ruisseau de Larraton](#)

L'état écologique est moyen et l'état chimique est « non classé ».

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides).

#### 2.7.2.3 [Arriou de Peyré](#)

L'état écologique est moyen et l'état chimique est « non classé ». Il était bon en 2016.

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides).

#### 2.7.2.4 [Gave de Pau du confluent du Clamondé au confluent du gave d'Oloron](#)

L'état écologique est moyen et l'état chimique est bon.

Les pressions les plus significatives sur la masse d'eau sont les pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides), la morphologie, la continuité et l'hydrologie.

### 2.7.3 Masses d'eau souterraines

La principale masse d'eau souterraine est la masse d'eau FRFG030 alluvions du gave de Pau.

L'objectif de bon état quantitatif est fixé à 2015 et le bon état chimique en 2027.

L'état actuel de la masse d'eau est bon au niveau quantitatif et mauvais au niveau qualitatif avec des problématiques liées aux nitrates d'origine agricole et à la pression des prélèvements.

## 2.8 Qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux

Il n'existe pas de stations de suivi de la qualité des eaux sur les affluents du gave de Pau sur la zone d'étude.

## 2.9 Qualité piscicole

### 2.9.1 PDPG

Les Plans Départementaux pour la Gestion Piscicoles des départements 40 et 64 ont été recensés afin d'analyser les données piscicoles. Des contacts ont été pris avec les deux fédérations de pêche FDAAPPMA 40 et 64.

Le contexte piscicole sur la zone d'étude fait partie du Gave aval. Les cours d'eau sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole (domaine cyprinicole) avec comme espèce repère le brochet.

Le contexte est perturbé. Les principales altérations sont la continuité écologique et la qualité des eaux.

La gestion préconisée est patrimoniale différée.

### 2.9.2 Données piscicoles

Au niveau de la partie de cours d'eau située dans le département des Landes (40), seules quelques données piscicoles existent sur le Ruisseau de Larraton (partie aval du ruisseau de Mauhé) et sur le Ruisseau de Lacau.

Sur le ruisseau de Larraton : les inventaires réalisés dans le cadre du PDPG montrent la présence des espèces suivantes : goujon, loche franche, truite arc en ciel et vairon.

Sur le ruisseau de Lacau, les inventaires réalisés dans le cadre du PDPG montrent la présence des espèces suivantes : truite fario et vairon

Aucun inventaire écrevisses n'a été réalisé sur le bassin du Gave de Pau dans le département des Landes.

Au niveau du département des Pyrénées Atlantiques (64), des inventaires piscicoles ont été réalisés ponctuellement dans le cadre du PDPG. Sur l'arriou de Labasse et le ruisseau de Lataillade.

Les espèces recensées sur l'arriou de Labasse sont essentiellement le vairon, accompagné de la loche franche et du goujon.

Sur le ruisseau de Lataillade, les espèces recensées sont essentiellement le vairon et le goujon accompagnés de la lamproie de Planer, l'anguille, la truite fario, la truite arc-en-ciel et la loche franche.

Des inventaires d'écrevisse autochtone ont également été réalisés sur les cours d'eau. Elle n'a été observée que sur la commune de St Giron sur une source affluent du ruisseau de Lataillade.

## 2.10 Les acteurs du territoire

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation :

- Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et sur l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : Introduction de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).
- Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) : Report de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, initialement applicable au 1er janvier 2016, au 1er janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. S'inscrit dans le contexte global d'évolution de l'intercommunalité.
- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : Renforce la représentation-substitution de ces EPCI à fiscalité propre au sein des syndicats compétents en matière de GEMAPI.

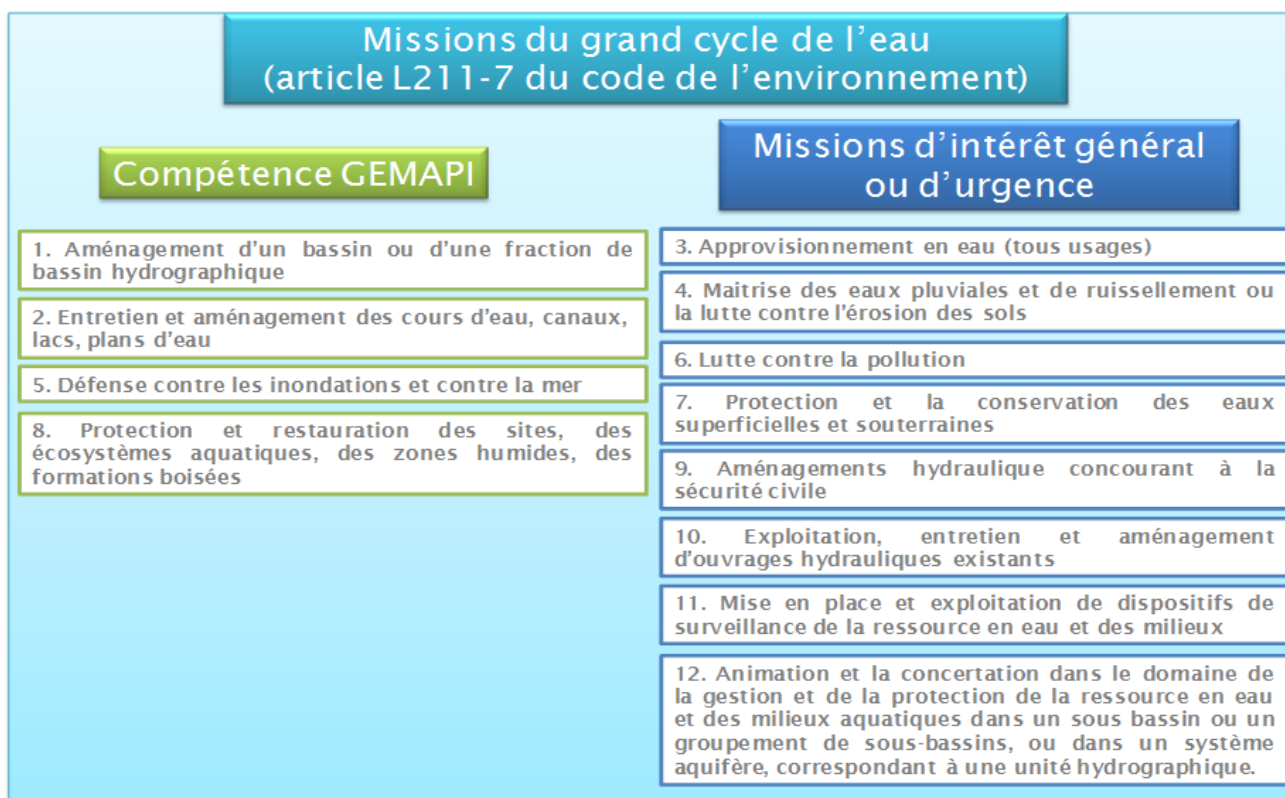


Figure 9 : Compétences GEMAPI et missions d'intérêt général ou d'urgence



### 2.10.1 Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP)

Le Syndicat a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

#### Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du Syndicat

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

Les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

#### Compétences à la carte exercées au choix des membres du Syndicat

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

### 2.10.2 Communautés de communes

Il y a 3 Communautés de Communes (CC) sur le territoire d'étude :

- CC Pays d'Orthe et Arrigans (au Nord)
- CC du Béarn des Gaves (au Sud)
- CC de Lacq-Orthez (à l'Est)

### 2.10.3 Communes

La zone d'étude est couverte par 17 communes :

Communes	Communauté de communes
Lahontan	Béarn des Gaves
Bérenx	
Orthez	Lacq Orthez
Salles-Mongiscard	
Bellocq	
Puyoô	
Ramous	
Baigts-de-Béarn	
Saint-Girons-en-Béarn	
Saint-Boès	
Saint-Cricq-du-Gave	Pays d'Orthe et Arrigans
Cauneille	
Pouillon	
Labatut	
Habas	
Peyrehorade	
Ossages	

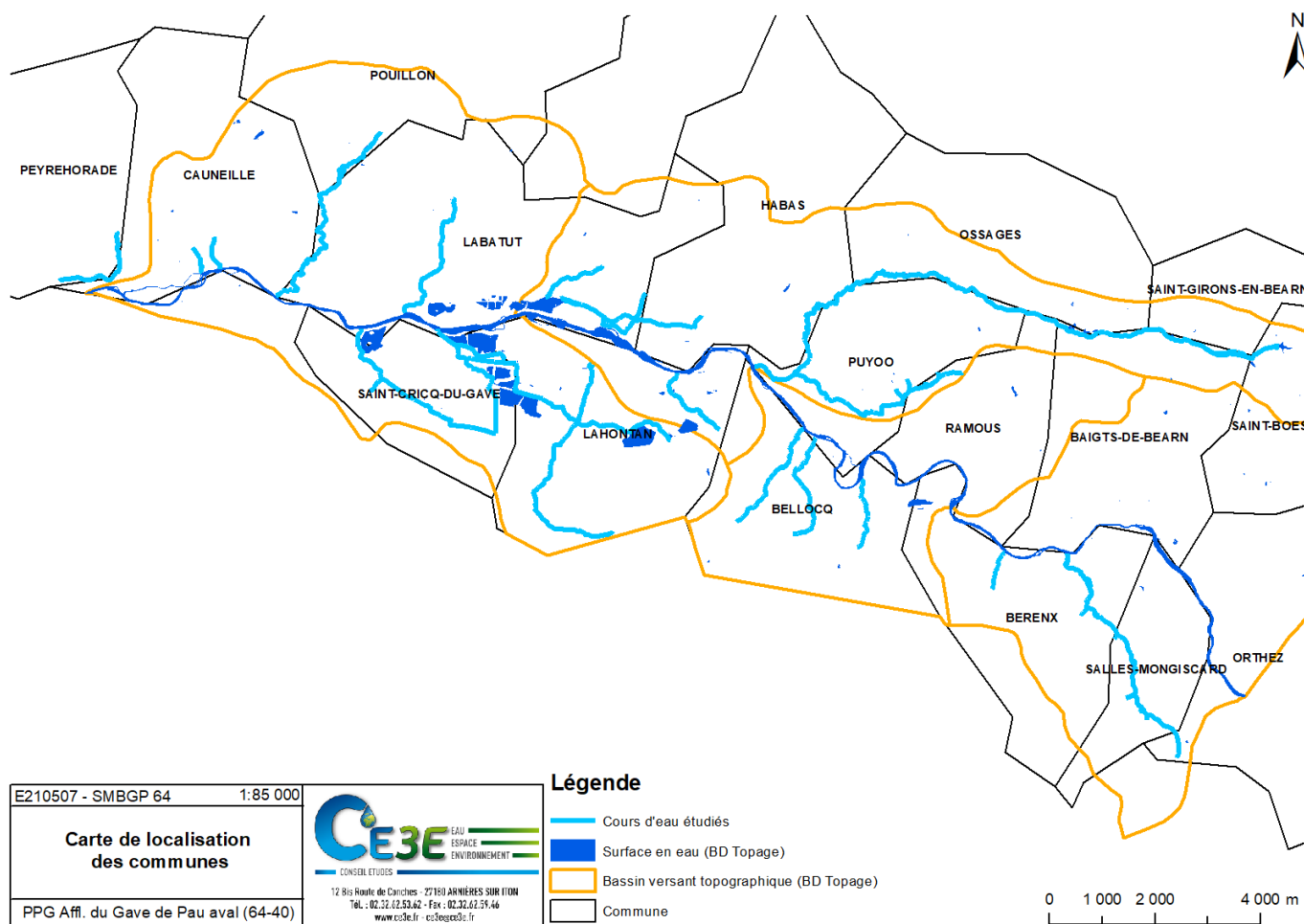


Figure 10 : Localisation des communes

## 2.11 Activités et usages sur le territoire d'étude

### 2.11.1 Prélèvements d'eau

Il existe deux types de prélèvements sur la zone d'étude :

- Des prélèvements pour l'AEP
- Des prélèvements pour l'irrigation.

Les prélèvements industriels concernent uniquement le gave de Pau.

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont majoritaires et représentent 1,2 million de m<sup>3</sup> pour l'année 2019. 100% des prélèvements sont réalisés dans la nappe.

L'irrigation représente quant à elle 900 000 m<sup>3</sup> pour la même année. Les prélèvements sont réalisés essentiellement dans les eaux de surface (49%) et dans la nappe (37%). Le reste se faisant dans des retenues.

*Le Gave de Pau du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gave d'Oloron*

2019	Usage	Eau potable		Usage industriel		Irrigation		Total	
		Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points
Nappe phréatique		467 304	4	391 740	3	355 926	20	1 214 970	27
Eau de surface						218 323	20	218 323	20
Retenue				76 726	3			76 726	3
<b>Total</b>		<b>467 304</b>	<b>4</b>	<b>391 740</b>	<b>3</b>	<b>650 975</b>	<b>43</b>	<b>1 510 019</b>	<b>50</b>

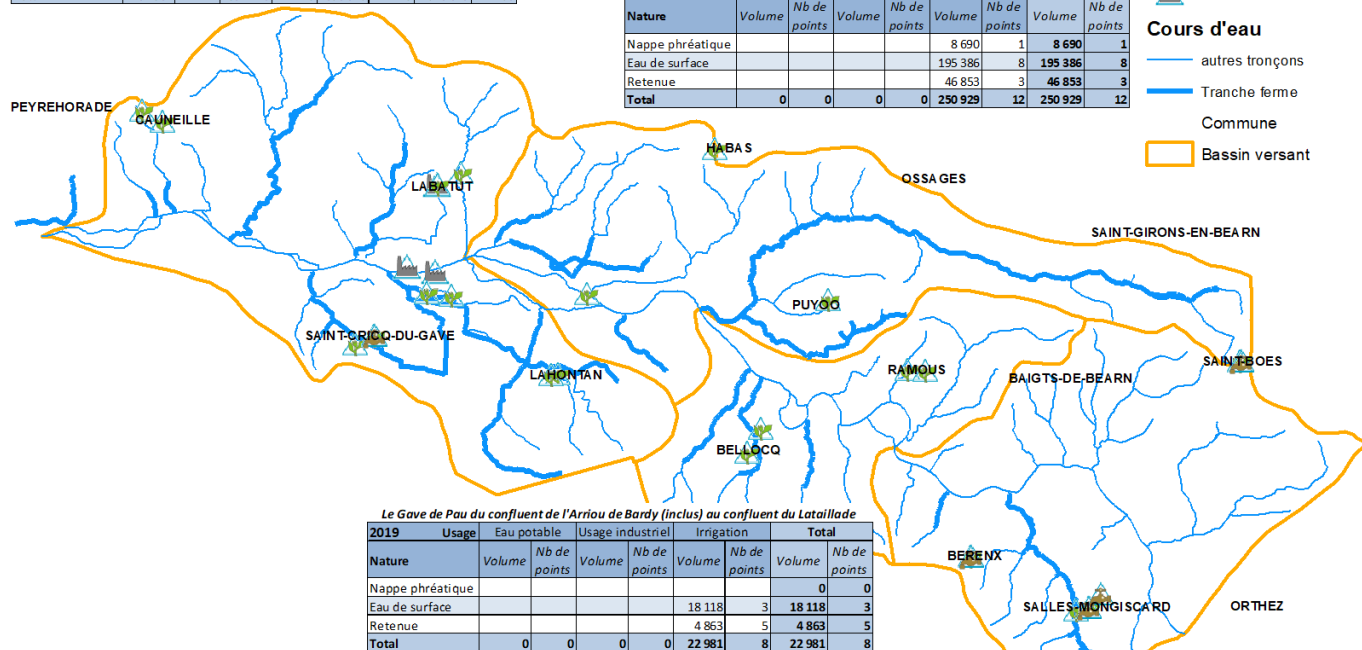
*Le Gave de Pau du confluent du Lataillade (inclus) au confluent du [toponyme inconnu]*

*(inclus)*

2019	Usage	Eau potable		Usage industriel		Irrigation		Total	
		Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points
Nappe phréatique						8 690	1	8 690	1
Eau de surface						195 386	8	195 386	8
Retenue						46 853	3	46 853	3
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>250 929</b>	<b>12</b>	<b>250 929</b>	<b>12</b>

#### Légende

- Prélèvement AEP
  - Prélèvement agricole
  - Prélèvement industriel
- Cours d'eau**
- autres tronçons
  - Tranche ferme
- Commune**
- Bassin versant



*Le Gave de Pau du confluent de l'Arriou de Bardy (inclus) au confluent du Lataillade*

2019	Usage	Eau potable		Usage industriel		Irrigation		Total	
		Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points
Nappe phréatique								0	0
Eau de surface						18 118	3	18 118	3
Retenue						4 863	5	4 863	5
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 981</b>	<b>8</b>	<b>22 981</b>	<b>8</b>

*Le Gave de Pau du confluent du Mesplatterre au confluent de l'Arriou de Bardy*

2019	Usage	Eau potable		Usage industriel		Irrigation		Total	
		Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points	Volume	Nb de points
Nappe phréatique		695 410	3					695 410	3
Eau de surface						46 335	3	46 335	3
Retenue								0	0
<b>Total</b>		<b>695 410</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 335</b>	<b>3</b>	<b>741 745</b>	<b>6</b>

E210507 - SMBGP 64 1:90 000

**Prélèvements (SIEAG)**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

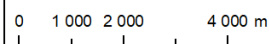


Figure 11 : Localisation des prélèvements (SIEAG)

### 2.11.2 Assainissement

Les Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) sont présentées dans la cartographie suivante. Les STEU qui sont présentes sur la zone d'étude sont conformes en équipement et en performance en 2019. Les rejets se font tous dans le Gave de Pau.

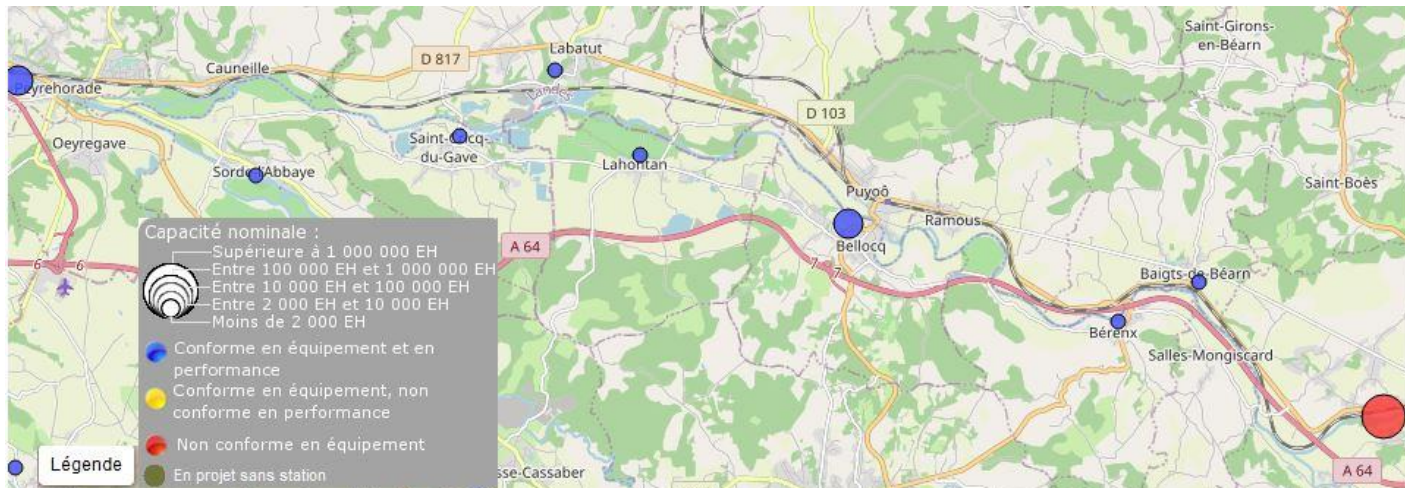


Figure 12 : Localisation des stations d'épuration (MTES)

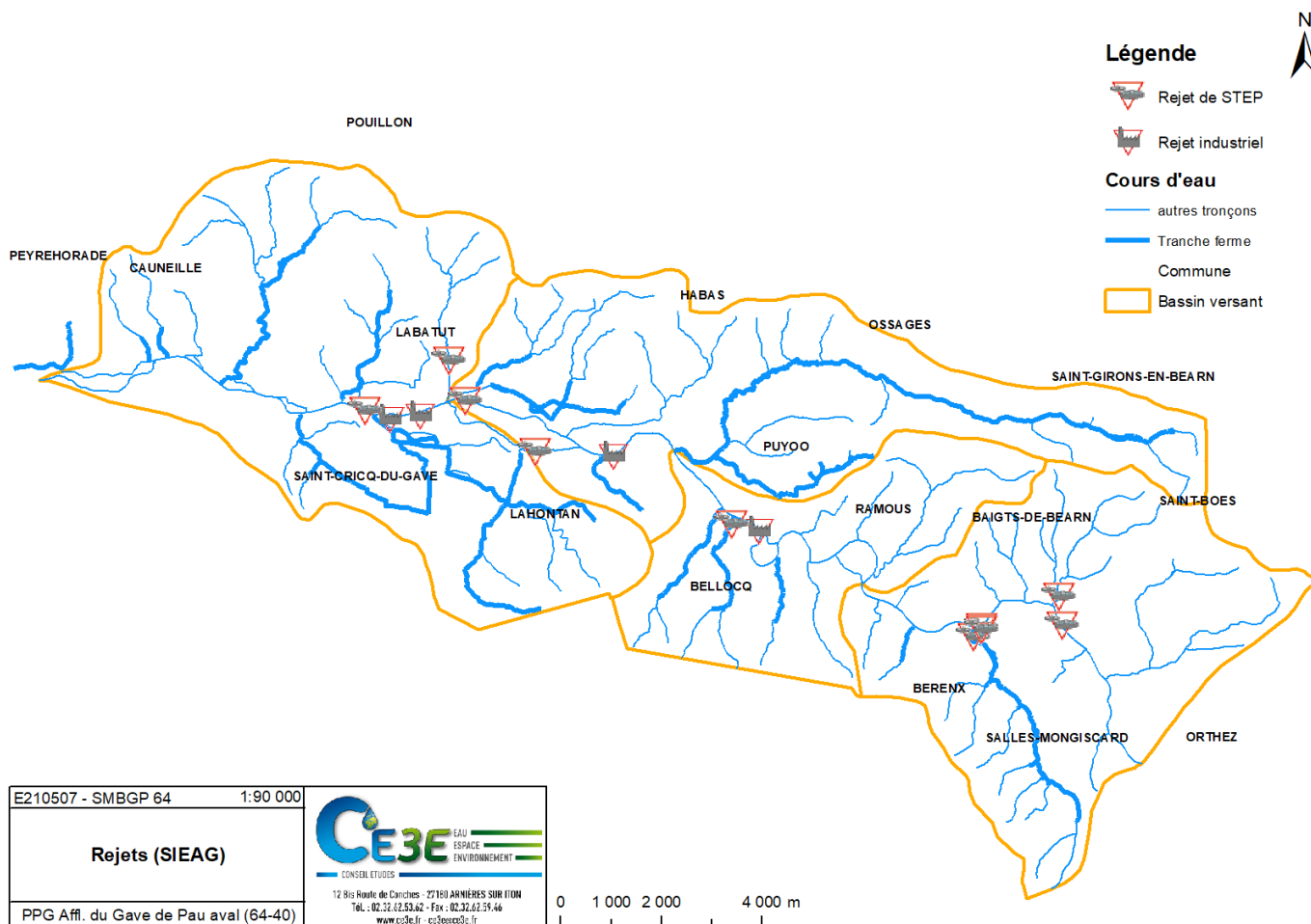


Figure 13 : Localisation des rejets (SIEAG)

### 2.11.3 Drainage

La carte suivante présente la surface de la SAU drainée sur les communes de la zone d'étude.

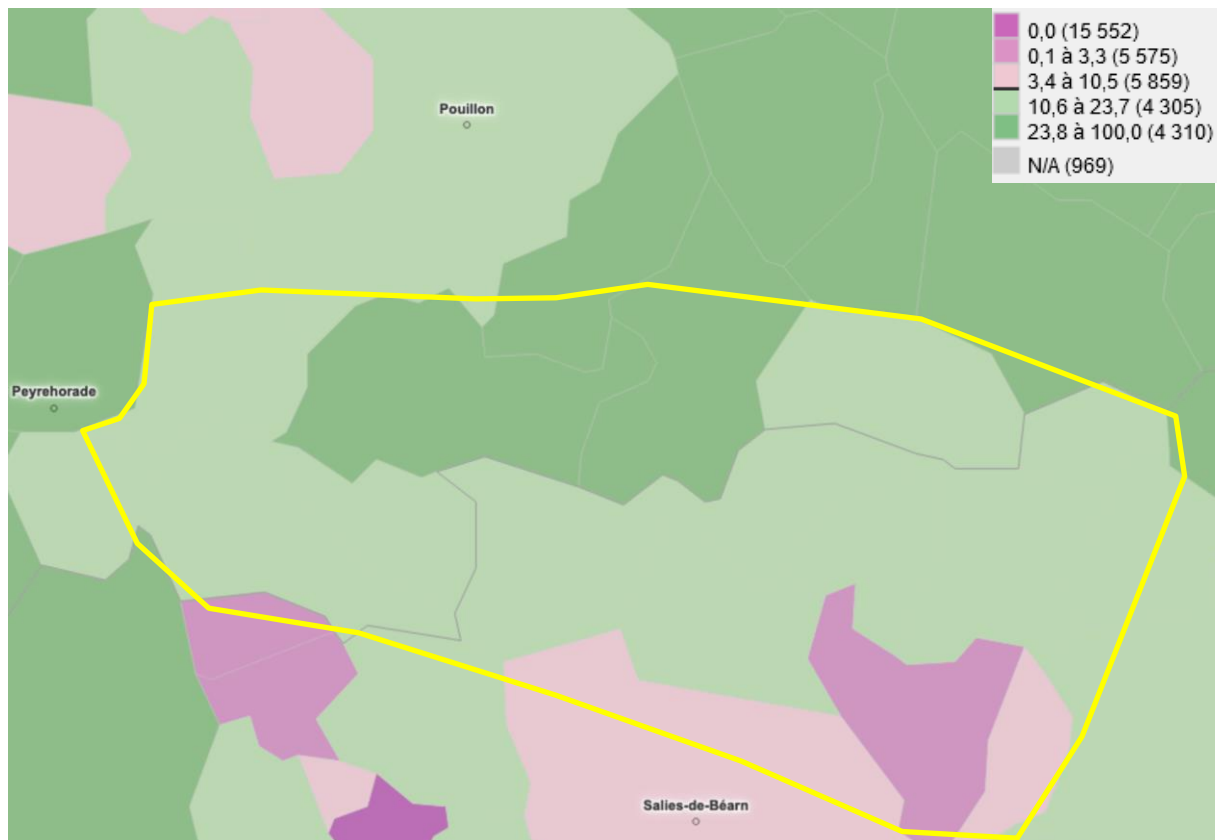


Figure 14 : Superficie drainée dans la SAU (%) (source : agreste)

Globalement, le pourcentage de la SAU drainée sur la zone d'étude est compris entre 11 et 20% (données RGA 2010).

Le plus fort pourcentage de surfaces drainées se rencontre sur les communes de Labatut et Habas (24 à 26% de la SAU).

Le plus faible est localisé sur la commune de Bérenx (1,1%)

Les drainages représentent des apports diffus importants de fertilisants et de produits phytosanitaires par les eaux de ruissellement et de drainage des zones de cultures.

Le phénomène de drainage provoque des crues plus importantes suivies par des étiages plus sévères puisque l'eau ne va plus alimenter les nappes superficielles et plus profondes ; de plus il assure un passage plus rapide des produits de traitement des parcelles (produits phytosanitaires) et des amendements (engrais).

Ainsi, ce facteur de perturbation peut entraîner la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux. Le drainage accélère également l'érosion du cours d'eau en générant du sur-débit dans les cours d'eau (incision notable sur le cours du ruisseau de Lataillade par exemple).

De la même façon, les eaux de ruissellement provenant des parcelles apportent des substances polluantes ainsi que des matières en suspension, accentuant les phénomènes de colmatage des substrats et la banalisation des habitats piscicoles.

#### 2.11.4 Pêche

Les affluents du gave de Pau sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole, et appartiennent au domaine privé.

Une association de pêche est présente :

- La gaule Puyoolaise

Elle regroupe en 2021 306 adhérents.

L'association possède des beaux sur les affluents du gave de Pau.

Elle réalise des déversements en truite fario et truite arc-en-ciel 5 fois dans l'année ?

Les poissons proviennent de sa propre pisciculture de Saint Girons où l'élevage des poissons est réalisé depuis l'éclosion des œufs jusqu'au grossissement avant déversement.

## CHAPITRE 3 : CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### 3.1 Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (n°2000/60/CE) a été adoptée le 23 Octobre 2000 par le Conseil et le Parlement européen. Cette directive innove en définissant un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats. Elle fixe trois objectifs environnementaux majeurs :

- stopper toute dégradation des eaux ;
- parvenir d'ici à 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des rivières, des eaux souterraines et côtières, avec des reports d'échéances possibles en 2021 et 2027 ;
- réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances "prioritaires dangereuses ".

La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite Directive Cadre sur l'Eau fixe également la continuité écologique sur les cours d'eau parmi ses objectifs environnementaux. La circulaire du 28 juillet 2005 relative à la définition du « bon état » traduit la proposition française en la matière. Elle indique que la continuité écologique doit être assurée afin que le bon état écologique puisse être atteint sur les cours d'eau.

**La zone d'étude comprend 5 masses d'eau.**

Masse d'eau	Nom	Objectifs retenus					
		Global		Écologique		Chimique	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRFR277A_7	Ruisseau de Lataillade	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015
FRFR277A_8	Ruisseau de Larraton	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015
FRFR277A_9	Arriou de Peyré	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015
FRFR277A	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015
FRFR777	Les Gaves réunis (de Pau) du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

*Tableau 6 : Objectifs de qualité d'eau des masses d'eau (source SDAGE)*

### 3.2 SDAGE Adour Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) sont des plans d'actions qui répondent à l'obligation de résultat de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour atteindre le bon état des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral en 3 cycles de gestion de 6 ans : 2010-2015, 2016-2021, 2022-2027.

Le SDAGE définit pour 6 ans les priorités de la politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne.

- il précise les orientations de la politique de l'eau dans le bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource

- il donne des échéances pour atteindre le bon état des masses d'eau
- il préconise ce qu'il convient de faire pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques

Le PDM regroupe des actions à la fois techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Il évalue le coût de ces actions. Le SDAGE s'impose à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le PDM, lui, n'est pas opposable aux actes administratifs.

Le **SDAGE 2022-2027 (en cours)** est un document cadre qui précise le cadre de la politique de l'eau pour atteindre le bon état en 2027. Ses enjeux sont accentués par l'évolution démographique, les effets du changement climatique et les évolutions de gouvernance.

**Le programme pluriannuel de gestion des affluents du gave de Pau aval devra être compatible avec ce nouveau SDAGE, qui sera approuvé en décembre 2021.**

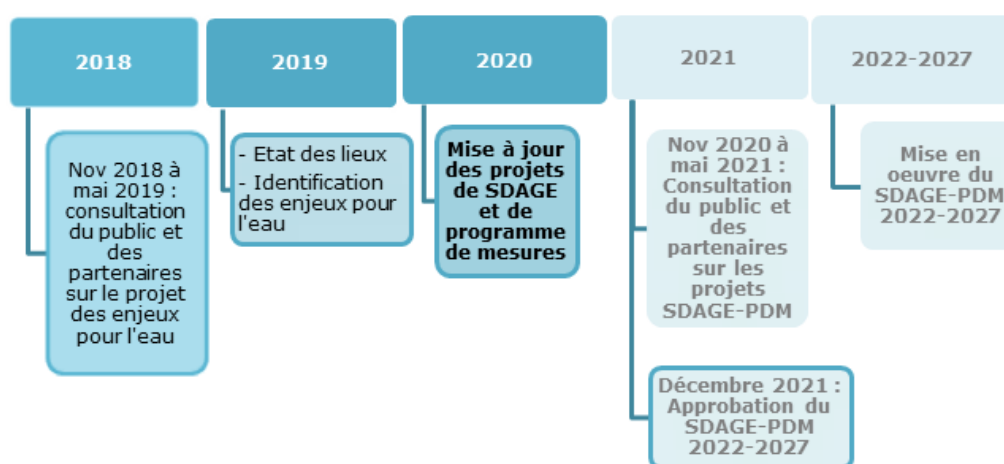


Figure 15 : Schéma de programmation de l'Agence de l'eau Adour Garonne

### 3.3 SAGE

Le SDAGE détermine les sous-bassins pour lesquels un schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est nécessaire pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés. Les SAGE fixent, dans un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides, tel que défini à l'article L212-3 du code de l'Environnement.

**Il n'y a pas de SAGE sur le bassin du Gave de Pau.**

### 3.4 Classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit une modification du classement des cours d'eau vis-à-vis de l'utilisation de l'énergie hydraulique afin de respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau et, en tout premier lieu, l'atteinte ou le respect du bon état des eaux.

Ainsi, l'article L.214-17 du code de l'environnement précise que le Préfet coordonnateur de Bassin établit deux listes :



- Liste 1 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux :
  - qui sont en très bon état écologique ;
  - qui jouent le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ;
  - ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur ces cours d'eau, **aucun nouvel ouvrage**, s'il constitue un obstacle à la continuité écologique, ne pourra être établi. Les ouvrages existants sont subordonnés à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique et assurer la protection des poissons migrateurs.

- Liste 2 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire :
  - d'assurer le transport suffisant des sédiments ;
  - la circulation des poissons migrateurs.

Sur ces cours d'eau, **tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé** dans un délai de 5 ans après la publication des listes.

**Les cours étudiés ne sont classés ni en liste 1 ni en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.**

### 3.5 Catégorie piscicole

Les cours d'eau sont classés en deux catégories piscicoles au titre des articles L 436-4 du Code de l'Environnement.

- ✓ La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend les cours d'eau peuplés principalement de salmonidés et ceux sur lesquels il paraît souhaitable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce.
- ✓ La 2<sup>ème</sup> catégorie comprend tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau sur lesquels prédominent les espèces cyprinicoles.

**Les cours d'eau étudiés sont en 2<sup>e</sup> catégorie.**

### 3.6 Statut du cours d'eau

**Tous les cours d'eau étudiés sont non domaniaux.**

Les riverains sont propriétaires du fond du lit jusqu'à la moitié du lit mineur des cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire (Article 98 du Code Rural et Article L215-2 du Code de l'Environnement).

Le riverain a le droit :

- de se clore (Article 647 du Code Civil) ;
- d'interdire l'accostage sur ses berges ;
- d'interdire de prendre pied sur ses berges ;
- de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en exécuter l'entretien conformément à l'article L. 215-14 (Article L215-2).

Il doit en contrepartie assurer l'entretien régulier du lit et des berges de sa propriété. L'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et

de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (Article L. 215-14).

### 3.7 Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

**Il n'y a pas de PPRI sur les cours d'eau étudiés.**

### 3.8 Police de l'eau et de la pêche

La police de l'eau et de la pêche est assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), relayée sur le terrain par les gardes assermentés de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

### 3.9 Classement en cours d'eau au titre de la police de l'eau et de la conditionnalité des aides de la PAC (BCAE)

L'instruction ministérielle du 3 juin 2015 demandait aux services de l'État de réaliser une cartographie des cours d'eau dans chaque département de façon à faciliter la bonne application de la loi sur l'eau et d'élaborer un guide d'entretien identifiant les opérations d'entretien courant et celles devant faire l'objet d'un accord préalable des services de l'État. Pour éviter de multiplier les référentiels cartographiques et pour donner un message clair aux usagers, la concertation avec la profession agricole a conduit à ce que les cours d'eau relevant de la police de l'eau (article L215-7-1 du CE) soient également des cours d'eau concernés par les bandes enherbées relevant de la réglementation « bonnes conditions agricoles et environnementales ».

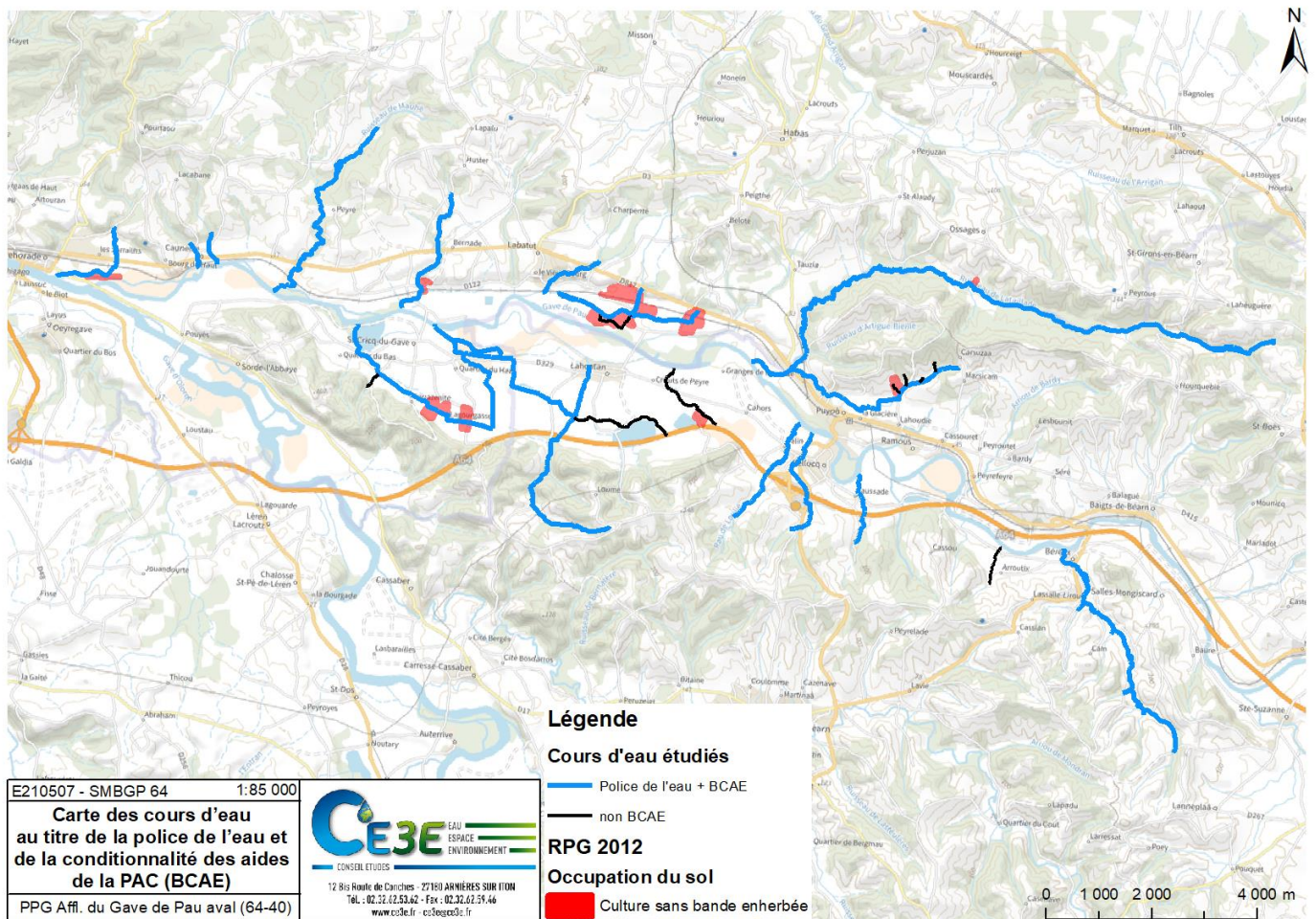


Figure 16 : Carte des cours d'eau au titre de la police de l'eau et de la conditionnalité des aides de la PAC (BCAE)

La cartographie des cours d'eau en vigueur sert de référence pour l'application :

- de la Loi sur l'eau (L.214-1 à L214-6 du code de l'environnement), qui prévoit que certaines installations, ouvrages travaux ou activités sur cours d'eau nécessitent une autorisation préalable à leur réalisation ;
- des dispositions relatives à la Politique Agricole Commune (PAC), qui prévoient notamment l'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau pour les « Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales ». Les écoulements sur lesquels les bandes enherbées sont obligatoires sont les cours d'eau représentés en traits bleu sur la carte.

## CHAPITRE 4 :

### METHODOLOGIE D'ETAT DES LIEUX ET DE DIAGNOSTIC ET INVESTIGATIONS DE TERRAIN

#### 4.1 Campagnes de terrain

Les investigations de terrain ont été réalisées entre juin et septembre 2021. Le linéaire de cours d'eau diagnostiqué (calcul SIG) était de 68 km.

Plusieurs équipes autonomes ont été mobilisées pour mener les investigations suivantes :

- Reconnaissances sur le cours d'eau à pied (état des lieux du lit, des berges, de la ripisylve, abords...).
- Diagnostic sur les ouvrages hydrauliques sur 72 sites hydrauliques identifiés.

#### 4.2 Expertise de terrain

##### 4.2.1 Le lit mineur

Le lit mineur est décrit par plusieurs descripteurs hydromorphologiques de la forme des rivières :

- Sa largeur moyenne
- Sa pente moyenne
- La hauteur d'eau moyenne
- La granulométrie

##### 4.2.1.1 La granulométrie

Elle est définie principalement par la nature des sédiments présents et de la classe granulométrique majoritaire. On différencie les classes granulométriques suivantes :

Le colmatage et l'envasement ont été renseignés.

*Tableau 7 : Classes granulométriques*

Nom de la classe granulométrique	Classes de taille (diamètre en mm perpendiculaire au plus grand axe)	Code utilisé
Rochers	> 1024	R
Blocs	256-1024	B
Pierres Grossières	128-256	PG
Pierres Fines	64-128	PF
Cailloux Grossiers	32-64	CG
Cailloux Fins	16-32	CF
Graviers Grossiers	8-16	GG
Graviers Fins	2-8	GF
Sables Grossiers	0,5-2	SG
Sables Fins	0,0625-0,5	SF
Limons	0,0039-0,0625	L
Argiles	< 0,0039	A

#### 4.2.1.2 La présence de zones de dépôt ou d'atterrissement

Leur description, en particulier la nature des sédiments qui les composent et l'état de la végétation nous renseignent sur la dynamique et la mobilité longitudinale et latérale de la rivière et sur la capacité et la discontinuité du transport solide. Ces zones de dépôts, lorsqu'elles sont fortement fixées par la végétation, peuvent devenir problématiques (inondations locales, érosions).

#### 4.2.1.3 L'incision du lit

Elle est mesurée au travers du degré d'érosion progressive ou régressive. Elle est liée au déficit sédimentaire, à la suppression d'ouvrages de stabilisation ou au pavage du lit.

Concrètement, les zones ont été identifiées comme incisées lorsque la dalle argileuse (roche mère) était apparente et/ou quand la hauteur des berges était importante témoignant d'un enfoncement du lit.

#### 4.2.1.4 Les faciès d'écoulement

En fonction de la vitesse des écoulements et de la profondeur des différentes sections de cours d'eau, il est possible de caractériser des faciès d'écoulement. Leur succession est déterminante pour le maintien de la diversité des milieux aquatiques et du bon état écologique.

Sept faciès d'écoulement sont caractérisés :

	Vitesse d'écoulement	Profondeur	Forme de la surface
Plat courant	>30 cm/s	<60 cm	Plane
Plat lentique	<30 cm/s	<60 cm	Plane
Profond courant	>30 cm/s	>60 cm	Plane
Profond lentique	<30 cm/s	>60 cm	Plane
Radier	>70 cm/s	<60 cm	Turbulences
Rapide	>70 cm/s	>60 cm	Turbulences (écume)
Cascades	Faciès présentant une alternance de chutes avec des blocs et des mouilles.		

Tableau 8 : *Faciès d'écoulement.*

**Les embâcles** qui obstruent le lit mineur ou affectent les écoulements sont localisés. Les arbres en travers du lit forment des obstacles aux écoulements et sont susceptibles d'aggraver une érosion dommageable ou d'obstruer les ponts et les ouvrages hydrauliques. Ils sont localement responsables de débordements locaux en période de crue. Les embâcles présentent également des intérêts : caches pour la faune, diversification des écoulements, etc.

**La végétation aquatique** a été mentionnée en termes de présence, de recouvrement et d'espèces dominantes.

#### 4.2.1.5 La sinuosité

Elle est définie par le coefficient de sinuosité ( $S_i$ ) qui est le rapport de la longueur réelle du cours d'eau sur la longueur du cours d'eau dans l'axe de l'enveloppe de méandrage. Pour  $S_i < 1,1$  le cours d'eau est rectiligne. Un cours d'eau est sinueux lorsque  $S_i$  varie de 1,1 à 1,25. Il est très sinueux lorsque  $S_i$  varie de 1,25 à 1,5. Il est méandrique pour  $S_i > 1,5$ .

#### 4.2.2 *Les berges*

L'état des lieux et le diagnostic des berges sont basés sur l'observation de plusieurs critères permettant d'évaluer les échanges entre lit mineur et lit majeur, et le potentiel d'accueil pour la biodiversité.

Les investigations de terrains permettent de définir :

- *L'état sanitaire des berges* (naturelle, pseudo-naturelle, artificielle, hauteur, pente, type de protection) et des ouvrages de stabilisation existants (état, type de désordre, niveaux de dégradation, linéaire,...), la présence d'abreuvoirs et de clôtures,
- *La localisation des érosions* par sapement en pied ou par glissement suite au ruissellement, aux crues, les fissures, la situation des affaissements de berge, le piétinement des berges, les obstacles à l'écoulement et les embâcles

Lors des investigations de terrain, les différents descripteurs du compartiment berge sont consignés :

- Nature des berges (terre, béton, bois, tôles,...),
- Hauteur des berges : différence d'altitude entre le pied de berge et la crête de berge,
- Leur pente,
- Stabilité et sensibilité aux processus d'érosion analysés à l'échelle des tronçons homogènes

#### 4.2.3 *La végétation rivulaire*

Les visites de terrain réalisées permettent de caractériser l'état, la qualité et le rôle de la végétation rivulaire.

La valeur patrimoniale du boisement de berge et de végétation rivulaire, la qualité et la valeur patrimoniale au sens écologique et fonctionnel des ripisylves sont explicités et hiérarchisés par tronçons homogènes.

L'état des boisements est apprécié au travers de symboles traduisant la qualité de la strate arborée et arborescente.

L'état sanitaire et la continuité de la ripisylve sont appréhendés au travers de la largeur de la ripisylve (épaisseur du trait cartographique), des espèces recensées, des espèces invasives, de la présence de peupleraies, des déboisements. La continuité est appréciée et les zones de fort éclaircissement seront identifiées avec une estimation des problématiques pouvant apparaître (zones de prolifération végétale, érosion de berges, réchauffement des eaux,..).

#### 4.2.4 Les espèces invasives

Lors des visites de terrain, la présence et la pression des ragondins est mentionnée.

Les foyers d'espèces végétales invasives comme la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya entre autres sont localisés.

#### 4.2.5 Les ouvrages hydrauliques

Les ouvrages hydrauliques (clapets, passerelles, ponts) sont localisés et numérotés par l'identification de leur code ROE s'il existe.

Les caractéristiques de chaque ouvrage, leur nature, leur état de fonctionnement et leurs fonctions sont détaillés dans les fiches ouvrages.

Les dysfonctionnements liés à la présence des ouvrages ont été déterminés sur le terrain en particulier au regard de la continuité écologique (franchissement piscicole et transport solide).

Le diagnostic a été réalisé avec exploitation des données sur les ouvrages (hauteur de chute, verticalité des parements, ouvrages fixes ou mobiles, ....)

Afin de mesurer l'effet cumulé des ouvrages présents sur la zone d'étude, le taux d'étagement a été calculé à partir des hauteurs de chutes mesurées sur le terrain.

Le taux d'étagement correspond au rapport entre les hauteurs de chutes cumulées sur le dénivelé naturel du cours d'eau. Il traduit l'altération morphologique d'une rivière due aux ouvrages transversaux. Pour calculer le taux d'étagement, il a été pris en compte l'ensemble des obstacles anthropiques (seuil, batardeau, buses ...).

Le taux de fractionnement correspond au rapport entre la somme des hauteurs de chute des obstacles et la longueur du cours d'eau. Il traduit la densité d'obstacle d'une rivière pondérée par la hauteur des chutes. Ce taux est exprimé en ‰. Un obstacle est franchissable pour une espèce ou si cet obstacle est équipé d'un système de franchissement, il sera considéré dans le calcul comme nul (hauteur de chute égale à 0).

La densité est un indice complémentaire ajouté aux taux de fractionnement et d'étagement. Il s'agit du nombre d'ouvrages (tous confondus, franchissables ou non) divisé par la longueur du cours d'eau. Ce rapport renseigne sur le nombre d'ouvrages présent par kilomètre de cours d'eau.

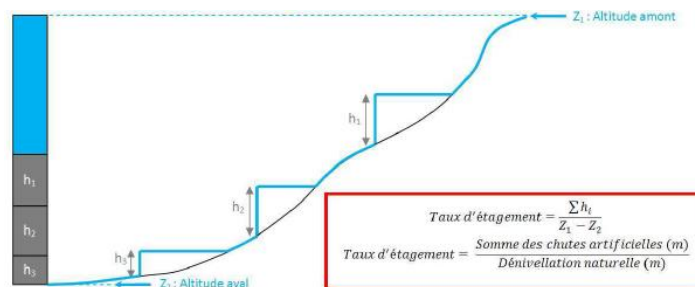


Figure 17 : Définition du taux d'étagement (OFB, 2009)

#### 4.2.6 Le lit majeur : occupation des sols et annexes hydrauliques

L'occupation des sols en lit majeur a été caractérisée au travers des prairies pâturées (clôturées ou non), des cultures (avec ou sans bandes enherbées, prairies de fauche), des zones humides, des boisements et de l'urbanisation.

## 4.3 Restitution des données

### 4.3.1 État des lieux

Les informations collectées sur le terrain ont été exploitées sous le Système d'Information Géographique (SIG) ArcGIS (cartes) et le logiciel AutoCAD (schémas des ouvrages) permettant la réalisation d'analyses thématiques et de cartographies. Les cours d'eau ont été découpés en tronçons homogènes.

Les critères de découpage des tronçons sont :

- La géomorphologie (sinuosité, rupture de pente, faciès d'écoulement),
- Le cloisonnement par des ouvrages hydrauliques,
- L'homogénéité des caractéristiques physiques et biologiques du milieu.

Une fois la sectorisation achevée, chaque tronçon fait l'objet d'une description détaillée.

L'état des lieux fait l'objet dans ce présent rapport d'une présentation illustrée d'un atlas cartographique en annexe présentant :

- une planche photographique,
- l'état des lieux du lit, des berges et de la ripisylve,
- une fiche pour chaque ouvrage.

### 4.3.2 Diagnostic

Le diagnostic a été réalisé à dire d'expert au niveau :

- ✓ de la morphologie du cours d'eau incluant les compartiments lit, berges et ripisylve
- ✓ de la continuité écologique comprenant la synthèse des altérations du franchissement piscicole et du transport solide sur la problématique ouvrages hydrauliques,

Une codification par un code couleur a été utilisée pour caractériser chaque compartiment selon les codifications de qualités habituelles :

- vert = bon,
- jaune = moyen,
- rouge = mauvais.



Tableau 9 : Paramètres justificatifs de l'état des différents compartiments

COMPARTIMENT	ETAT BON	ETAT MOYEN	ETAT MAUVAIS
<b>LIT</b>	Granulométrie diversifiée	Granulométrie monotone	Cours d'eau très incisé
	Faciès diversifiés non influencés par des ouvrages	Présence localement de zones d'incision	Absence de granulométrie
	Présence de zones potentielles de reproduction	Influence locale d'ouvrages	Mise en bief importante
	Embâcles non problématiques	Embâcles peu ou pas problématiques	Embâcles problématiques
<b>BERGE</b>	Profil de berge diversifié	Profil de berge monotone	Berges artificielles
	Absence de problématiques d'érosions	Piétinement de berge modéré	Erosions importantes du linéaire de berge
	Piétinement faible	Erosions locales	
<b>RIPISYLVE</b>	Ripisylve diversifiée en bon état sanitaire	Ripisylve peu ou pas diversifiée	Ripisylve absente ou peupleraies
	Bonne pratique d'entretien	Déficit d'entretien	Ripisylve en mauvais état ou non entretenue
<b>CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</b>	Absence d'ouvrages ou ouvrages ne perturbant pas la continuité écologique	Ouvrages contraignant la continuité écologique à certaines périodes et sous certaines conditions de débit	Ouvrage infranchissables par les poissons et altérant le transport solide.

# CHAPITRE 5 : ETAT DES LIEUX DES TRONÇONS PAR MASSE D'EAU

Le découpage des tronçons est basé sur le découpage initial du SYRAH dont les limites ont été ajustées selon les observations faites sur le terrain.

## 5.1 Etat des lieux sur la masse d'eau Ruisseau de Lataillade de sa source au confluent du gave de Pau FRFR277A\_7

### 5.1.1 Découpage en tronçons homogènes

La carte suivante présente le découpage du ruisseau de Lataillade en 5 tronçons homogènes et le Saubagnac en 4 tronçons homogènes.

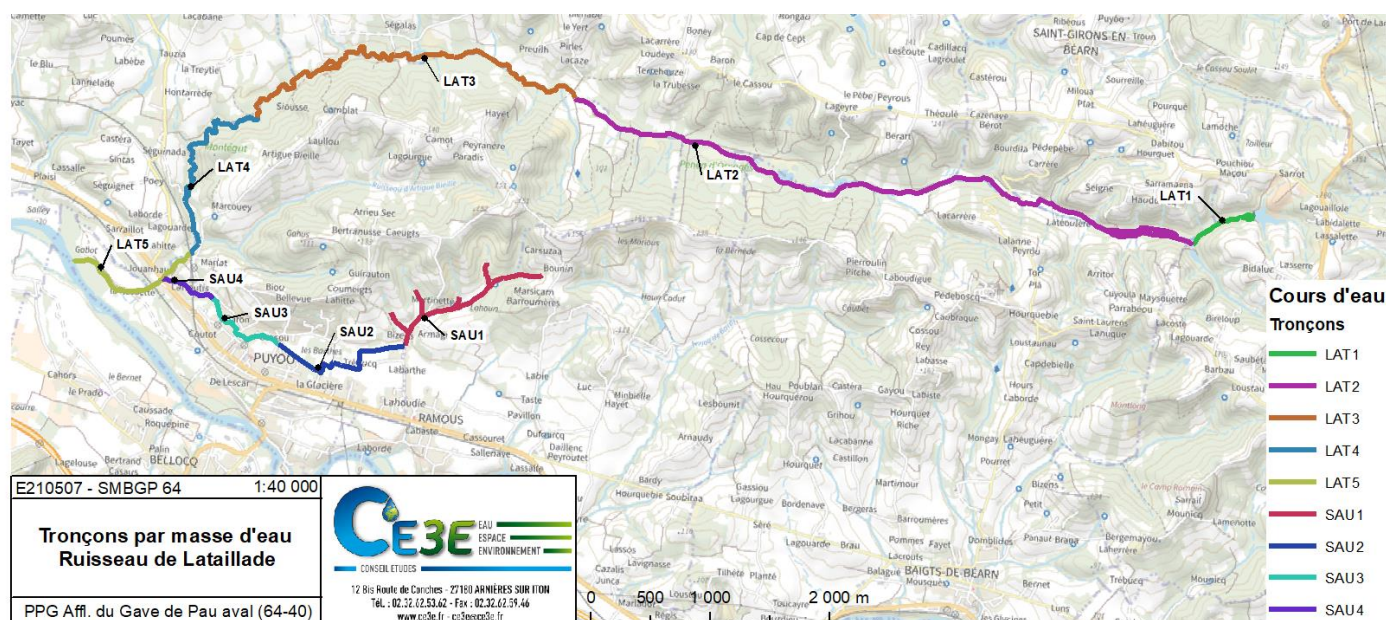
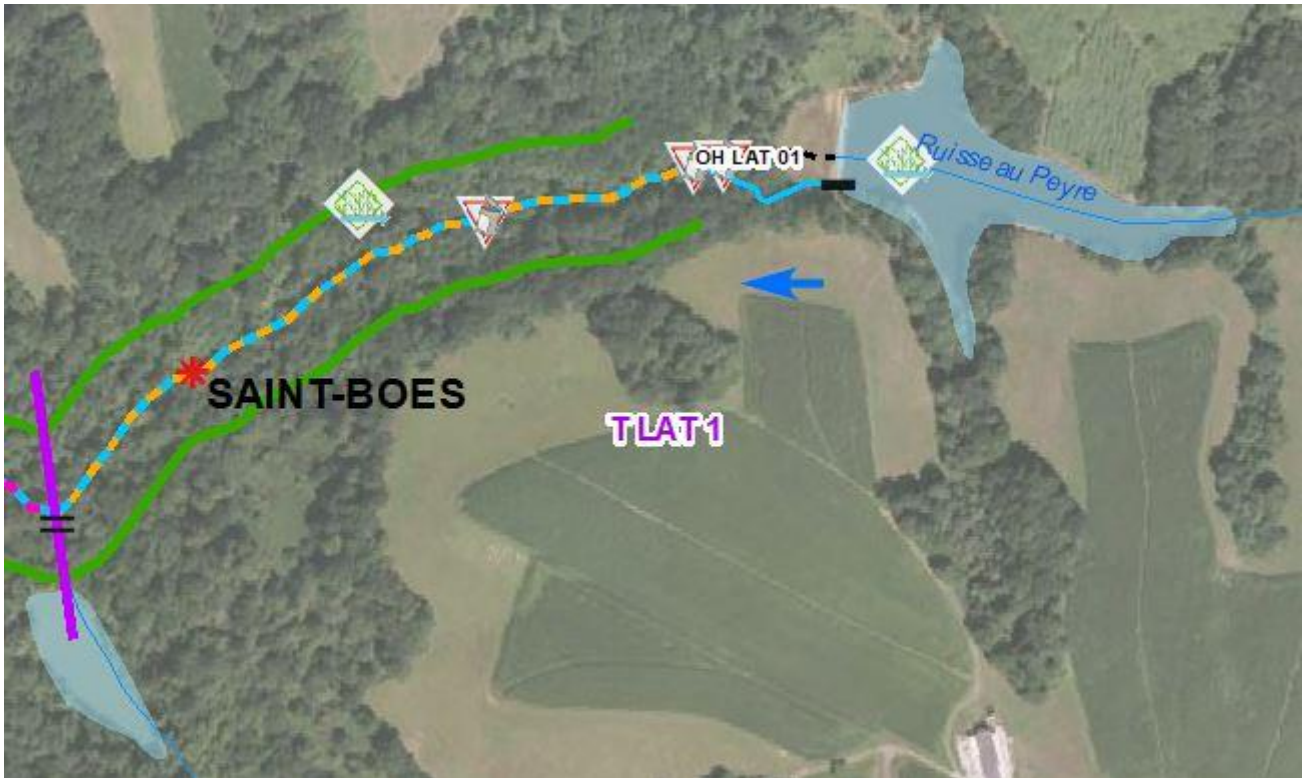


Figure 18 : Découpage de la masse d'eau Ruisseau de Lataillade en tronçons homogènes

### 5.1.2 TRONÇON LAT1 : Ruisseau de Lataillade depuis sa source à Maçou jusqu'à la confluence avec le Ruisseau Hontarede (626 ml)



#### 5.1.2.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est-Ouest. Le Ruisseau de Lataillade est formé sur ce tronçon par la surverse d'un étang, d'une rétention d'eau en béton ainsi que par des réseaux de fossés.

Le lit majeur a une largeur d'environ 100 m au niveau de Maçou. Le cours d'eau traverse essentiellement des boisements. Le cours d'eau longe Maçou avant de rejoindre le ruisseau Hontarede. Il n'y a aucune infrastructure urbaine.

#### 5.1.2.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 4%.

Le calcul de la sinuosité ( $S_i$ ) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 0,96.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 1,5 m environ sur ce tronçon. La profondeur du cours d'eau varie entre 5 et 10 cm sur cette partie c'est-à-dire avant la confluence avec le Ruisseau Hontarede.

Les substrats sont grossiers, constitués essentiellement de bloc, de galets-graviers et de sable sur la majorité du linéaire.

On note, la présence d'un bloc d'ancien parpaing au milieu du lit juste à l'entrée du boisement, après cela, moins de 100 m après il y a des déchets métalliques aux abords direct du lit et dans le lit. Ensuite, après les déchets, on note la présence d'une ancienne baignoire à bovins sur le côté, rempli avec un peu d'eau. 300 m plus loin il y a sur la rive droite un bassin en béton permettant de récupérer les eaux provenant d'un tuyau avec une ancienne pompe. L'ouvrage étant dégradé, l'eau s'évacue par des fuites pour rejoindre ensuite le lit principal.

Quelques embâcles sont présents mais ayant une faible hauteur d'eau sur ce tronçon ce n'est pas pénalisant.

La végétation aquatique n'est pas présente sur le tronçon.



*Le lit du Ruisseau de Lataillade sur la tête de bassin versant*

#### 5.1.2.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 0,5 à 1 m au niveau de la source puis de 1 à 3 m sur la fin du tronçon. Elles sont relativement douces avec par endroit des zones abruptes. On note, une encoche d'érosion juste avant la confluence avec le Ruisseau de Hontarede en rive droite.

Quelques arbres tombés ou penchés tendent à arracher la berge au niveau de leurs racines.

Il n'y a pas de protection de berge artificielle identifiée sur ce tronçon.

Tout le long de ce tronçon les berges sont naturelles.



*Les berges caractéristiques de Lataillade et l'encoche d'érosion présente avant la confluence*

#### 5.1.2.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Elle a une emprise relativement bonne, grâce aux boisements à proximité.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de chêne et de quelques frênes. Concernant les espèces buissonnantes l'aubépine, le houx, le fragon et les ronces sont les plus présentes. Les ronces envahissent le lit ponctuellement. On note, la présence de beaucoup de tronc en travers du lit.

La ripisylve est dans un état moyen.



*La ripisylve caractéristique de Lataillade traversant les boisements*

#### 5.1.2.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est bonne sur le tronçon. Aucun passage busé n'a été identifié sur le tronçon.

Aucun passage de pont et aucun ouvrage particulier n'a été identifié sur le tronçon.

Une ancienne passerelle en bois en mauvaise état est présente avant la confluence mais ne pose pas de problème de continuité.

Une retenue d'eau pour l'irrigation est présente en amont du tronçon (OH LAT 01).



*Embâcle présent dans les boisements*

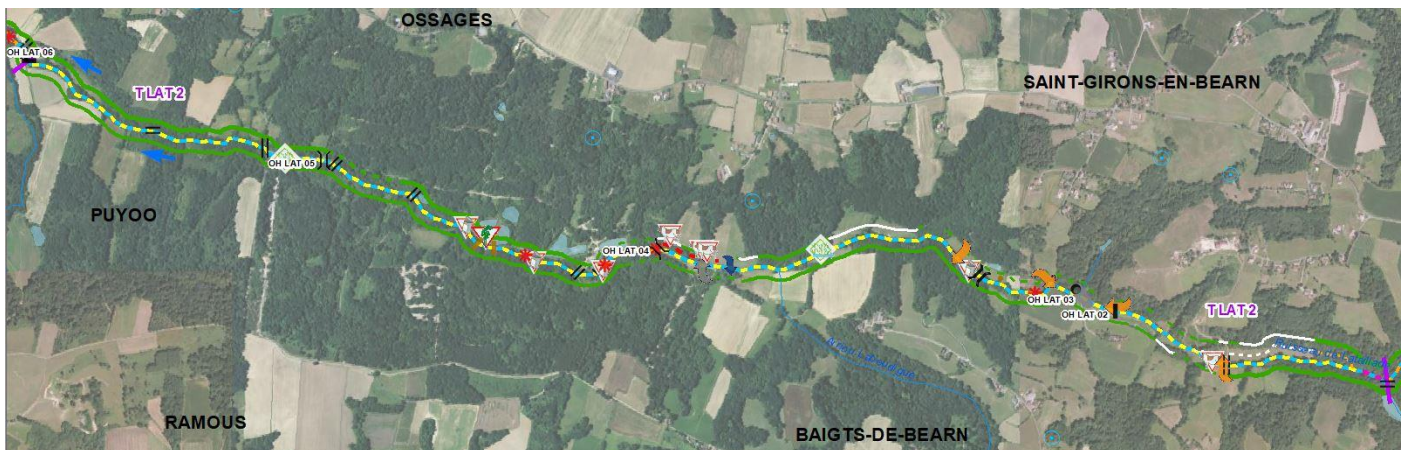
#### 5.1.2.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par l'étang, les réseaux de fossés et une rétention d'eau en béton sur rive droite.



Étang (OH LAT 01) en amont du ruisseau et rétention d'eau en béton sur la rive droite

### 5.1.3 TRONCON LAT2 : Le Ruisseau de Lataillade de la confluence avec le ruisseau de Hontarede jusqu'au seuil en pierre situé au sud du lieu-dit Lacaze (5 838 ml)



#### 5.1.3.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est-Ouest. Le Ruisseau de Lataillade est formé sur ce tronçon par l'arrivée du Ruisseau de Hontarede, de plusieurs réseaux de fossés, de quelques sources ainsi que par plusieurs étangs connectés.

Le lit majeur à une largeur d'environ 150 m au Sud du lieu-dit Haudubicq, au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro il s'élargit à environ 200 m et reste équivalent au niveau du lieu-dit Lacaze. Le cours d'eau traverse une alternance de boisements, de prairies pâturées clôturés, des cultures avec bandes enherbées et il longe des étang et zones humides. Le cours d'eau traverse la vallée au sud de Haudubicq, du Moulin de Pomiro et également au sud du lieu-dit Lacaze, il n'y a aucune infrastructure urbaine sur l'ensemble du linéaire.

#### 5.1.3.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 1,0.

Le faciès dominant est une alternance de plat courant et de plat lent avec une hauteur d'eau variable entre 10 et 30 cm pour les zones les plus profondes. C'est le même type de faciès pour l'affluent de Lataillade : le Ruisseau de Hontarede.

La largeur moyenne du lit varie sur ce linéaire de 5 à 6 m au niveau de la confluence puis le lit se resserre pour atteindre 2 à 5 m sur l'ensemble du reste du tronçon. Pour le Ruisseau de Hontarede le lit varie entre 1,50 à 3 m de largeur moyenne.

Les substrats sont grossiers avec essentiellement des pierres, des galets-graviers avec quelques blocs par endroit sur la majorité du linéaire. Il existe également des portions avec des substrats plus fins comme du sable et du limon. On note, également une forte incision mettant à nue la roche mère argileuse sur plusieurs portions notamment :

- Après la confluence entre le Ruisseau de Lataillade et le Ruisseau de Hontarede sur 100 m environ ;
- Au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro, au niveau de l'étang le plus en aval sur un linéaire de 250 m environ.

De manière générale le lit mineur de Lataillade est très incisé sur l'ensemble du tronçon.

On note la présence de trois passages à gué non problématique sur ce tronçon :

- Au niveau du chemin menant à la ferme au nord entre les lieux-dits Seigne et Sarramagna ;
- Au Nord du lieu-dit Lacarrère ;
- Au Sud du lieu-dit la Trubesse.

Une ancienne passerelle a été identifiée comme problématique car totalement écroulée dans le lit mineur de Lataillade et provoquant une forte encoche d'érosion :

- Au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro entre les deux étangs les plus en aval du cours d'eau.

Le fossé traversant la prairie pâturée clôturé au sud de Haudubicq n'est pas en eau mais reste humide.

La végétation aquatique n'est pas présente sur le tronçon.



*Le lit du Ruisseau de Lataillade et passerelle écroulée au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro*

### 5.1.3.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 3 à 5 m au niveau de la confluence avec le Ruisseau de Hontarede, en effet, cela provoque une incision creusant la roche mère ce qui induit une élévation de la hauteur de berges sur 100 m. C'est également le cas au sud du Moulin de Pomiro, au niveau de l'étang le plus en aval avec des berges atteignant 5 à 7 m. Ensuite, pour l'affluent la hauteur de berges varie 0.5 et 3 m. Enfin pour le

reste du tronçon elles varient entre 1,5 et 4 m. Elles sont relativement abruptes avec quelques zones en pente douce.

Quelques arbres tombés ou penchés tendent à arracher la berge au niveau de leurs racines.

Tout le long de ce tronçon les berges sont globalement naturelles.

Des protections de berge artificielles ont été tout de même identifiées sur ce tronçon :

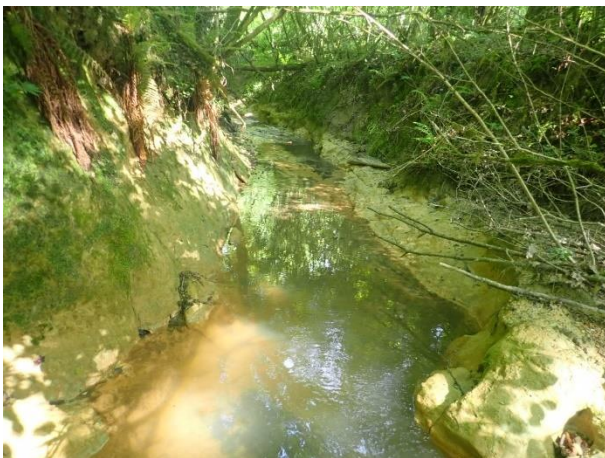
- Au niveau du seuil (OH1) au Nord du lieu-dit Latéoulère (deux rives : enrochement et rive gauche : piquet en bois) ;
- Au niveau du pont sur le chemin de Latéoulère (deux rives : béton) ;
- Au Sud du lieu-dit Carrère dans le virage du chemin (rive droite enrochement) ;
- Au nord entre les lieux-dits Lalanne et Peyrou dans le second virage (rive droite : enrochement) ;
- Au nord entre les lieux-dits Lalanne et Peyrou après le second virage (rive droite : piquet en bois gros diamètre en mauvaise état) ;
- Au niveau des ponts de la D915 (premier pont en pierre abimé et second pont en béton bonne état) ;
- Au niveau du premier virage après les deux ponts de la D915 (rive droite : enrochement) ;
- Au Sud du lieu-dit Berart en face de la seconde prairie en aval (rive gauche : piquet en bois et enrochement).

Quelques embâcles sont présents mais ayant une faible hauteur d'eau sur ce tronçon ce n'est pas pénalisant pour la continuité écologique. Il y en deux majeur qui peuvent poser des problèmes de continuité il s'agit :

- Embâcle au niveau du passage de pont barrant la circulation de la faune en amont de l'étang au niveau du lieu-dit le Moulin de Pomiro ;
- Embâcle entre les deux étangs les plus en amont au niveau du lieu-dit le Moulin de Pomiro.

En revanche, des zones d'abreuvements directs ont été identifiées sur l'ensemble du tronçon :

- A proximité direct avec le passage à gué au niveau du chemin menant à la ferme au nord entre les lieux-dits Seigne et Sarramagna ;
- Au niveau des deux prairies pâturées au Sud du lieu-dit Berart sur de long linéaire 70 ml et 100 ml.



*Incision présente juste derrière la confluence avec l'affluent et au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro*



#### 5.1.3.4 La ripisylve

La ripisylve est quasi continue sur le tronçon. Elle a une emprise relativement bonne sur les parties boisées et elle est limitée à un cordon linéaire au niveau des prairies. On note des troués au niveau des chemins et des prairies.

Elle est constituée d'aulnes, de chênes, de frênes et de quelques noisetiers majoritairement. Concernant les espèces buissonnantes l'aubépine, le houx, le fragon et le cornouiller sont les plus présents.

La ripisylve est globalement en bon état sur ce tronçon malgré quelques manquements.



*La ripisylve du Ruisseau de Lataillade au Sud de Haudubicq et au Sud de Lacaze*

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence de deux Espèces Exotiques Envahissantes : le Robinier faux-acacia et la Myriophylle du Brésil. Le robinier est présent sur une bonne partie du tronçon à partir du pont de la D915 jusqu'au seuil en pierre qui marque la limite du tronçon. La Myriophylle du Brésil est exclusivement présente dans le second étang au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro.

#### 5.1.3.5 La continuité écologique

Le tronçon regroupe divers éléments qui sont des obstacles à la continuité écologique de Lataillade. Concernant les ouvrages hydrauliques, il y a :

- OH LAT 02 : Seuil (batardable) au niveau du lieu-dit Latéoulère en amont du chemin (chute de 35 cm) ;
- OH LAT 03 : Passage de pont du chemin de Latéoulère, il y a 3 passages busés de 1 m de diamètre mais seule la buse en rive droite est en eau (chute de 20 cm) ;
- OH LAT 04 : Passage de pont barrant la circulation de la faune en amont de l'étang au niveau du lieu-dit le Moulin de Pomiro (chute de 85 cm, embâcle) ;
- Embâcle : Passerelle écroulée au Sud du lieu-dit le Moulin de Pomiro entre les deux étangs les plus en aval du cours d'eau (en travers du lit) ;
- OH LAT 05 : Passage de pont barrant la circulation de la faune au Nord du lieu-dit Penen d'Ossage (chute de 20 cm) ;
- OH LAT 06 : Seuil en pierre situé au sud du lieu-dit Lacaze (chute supérieure à 2 m).

On note la présence de trois passages à gué non problématique sur ce tronçon. Ils ne posent pas de problème de continuité, mais le premier c'est-à-dire au niveau du chemin menant à la ferme au nord entre les lieux-dits Seigne et Sarramagna sert occasionnellement d'abreuvoir pour les bêtes (chevaux).

Le moulin de Pomiro, totalement clos, n'a pas pu être visité. Les propriétaires ont changés et leurs coordonnées sont actuellement inconnues. Selon l'ancien propriétaire, contacté par téléphone, il n'y aurait plus de passage sur le moulin, ni roue, ni turbine, ni autres ouvrages, seulement les étangs en dérivation du cours d'eau (trop-plein en aval). Il n'y a donc pas eu de fiche « ouvrage » réalisé sur cet ancien moulin.



*Seuil en pierre du Sud de Lacaze (OH LAT 06) et zone d'abreuvement direct des bovins au Sud de Berart*

#### 5.1.3.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par le Ruisseau de Hontarede, les drains, les buses et les réseaux de fossés.

Plusieurs petits étangs sont les sources de nombreux affluents de Lataillade, certains d'entre eux sont connecté en direct par un trop plein et d'autres non. Seul le second étang au Sud du Moulin de Pomiro est connecté via un canal en béton de trop plein en aval. Le plus en amont et le plus en aval ne sont à priori non connecté. Pour l'étang le plus en aval, c'est mieux ainsi car il est envahi de Myriophylle du Brésil, classé Espèce Exotique Envahissante.



*Zone de confluence avec le ruisseau Hontarede et canal en béton pour le trop plein du second étang au Sud du Moulin de Pomiro*

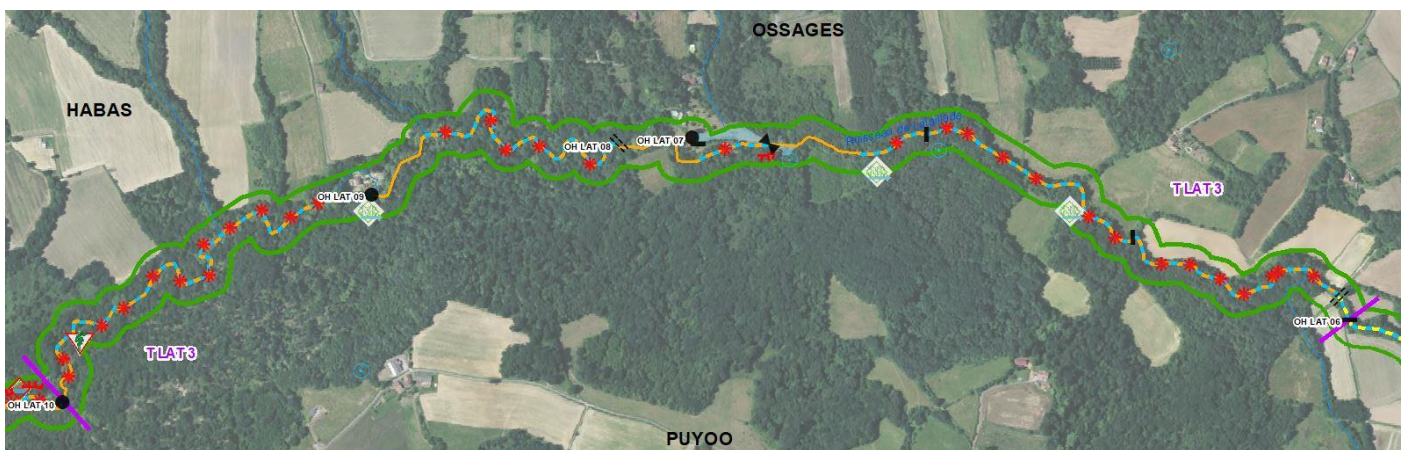
On note, la présence de milieux humides annexes comme :

- Un boisement humide au Sud du lieu-dit Peyrous en rive droite ;
- Une jonchaie au niveau de l'abreuvement direct des bovins sur 70 ml au Sud du lieu-dit Berart en rive gauche.



Boisement humide au niveau du lieu-dit Peyrous en rive droite

#### 5.1.4 TRONÇON LAT3 : Depuis le seuil en amont du gué de Lacaze jusqu'au moulin de Duboscq (3 712 ml)



##### 5.1.4.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est/Ouest, puis Nord Est/Sud-Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 80 à 120 m environ. Le cours d'eau traverse des zones boisées essentiellement avec localement quelques cultures et prairies de fauche en amont du moulin Saint Alaudy.

##### 5.1.4.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,5 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 (1,05).

Les faciès alternent entre plats lents et plats courants.

La largeur moyenne du lit varie de 2 à 4 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,2 à 0,4 m).

Les substrats sont dominés par le sable et la dalle argileuse avec accessoirement des granulats. Le lit est fortement incisé.

La végétation aquatique est absente.

De nombreux embâcles sont présents sur tout le cours compte tenu de l'incision du lit ayant entraîné le versement des arbres. Ils ne sont cependant pas problématiques compte tenu de l'absence d'enjeux de protection sur le tronçon.



*Ruisseau de Lataillade en amont du moulin de Camblat (OH LAT 09)*

#### 5.1.4.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 4 m en moyenne avec un maximum de 6 m.

Elles sont abruptes et hautes compte tenu de l'incision du lit..

Il n'y a pas de protections artificielles sur le cours d'eau.



*Les berges du ruisseau de Lataillade au niveau du moulin de St Alaudy (OH LAT 07)*

#### 5.1.4.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur l'ensemble du tronçon, constituée par des boisements mixtes essentiellement. Elle est très souvent impénétrable depuis la berge. Les principales essences sont le robinier, l'aubépine, l'érable, le noisetier, l'orme, l'aulne, le chêne entre autres.

La ripisylve est dans un état moyen. Plusieurs arbres et branches sont en travers gérant des embâcles dans le cours d'eau. Compte tenu de l'occupation des sols très boisée, son entretien n'est pas une priorité.



*La ripisylve du ruisseau de Lataillade en amont du moulin de Camblat (OH LAT 09)*

Des foyers de Balsamine de l'Himalaya ont été identifiés en amont du moulin de Duboscq (OH LAT 10).

#### 5.1.4.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée par plusieurs ouvrages hydrauliques présents sur le cours d'eau :

- Micro-seuils : Poteaux EDF en travers du lit en amont du moulin de Saint Alaudy
- OH LAT 07 : Ouvrages du moulin de Saint Alaudy,
- OH LAT 08 : Passage à gué en aval du moulin de St Alaudy.
- OH LAT 09 : Ouvrages du moulin de Camblat,
- OH LAT 10 : Ouvrages du moulin de Duboscq

Les ouvrages des moulins bloquent le passage des poissons en raison de hauteurs de chutes importantes et d'ouvrages fixes. Ils entravent également le transport sédimentaire vers l'aval.

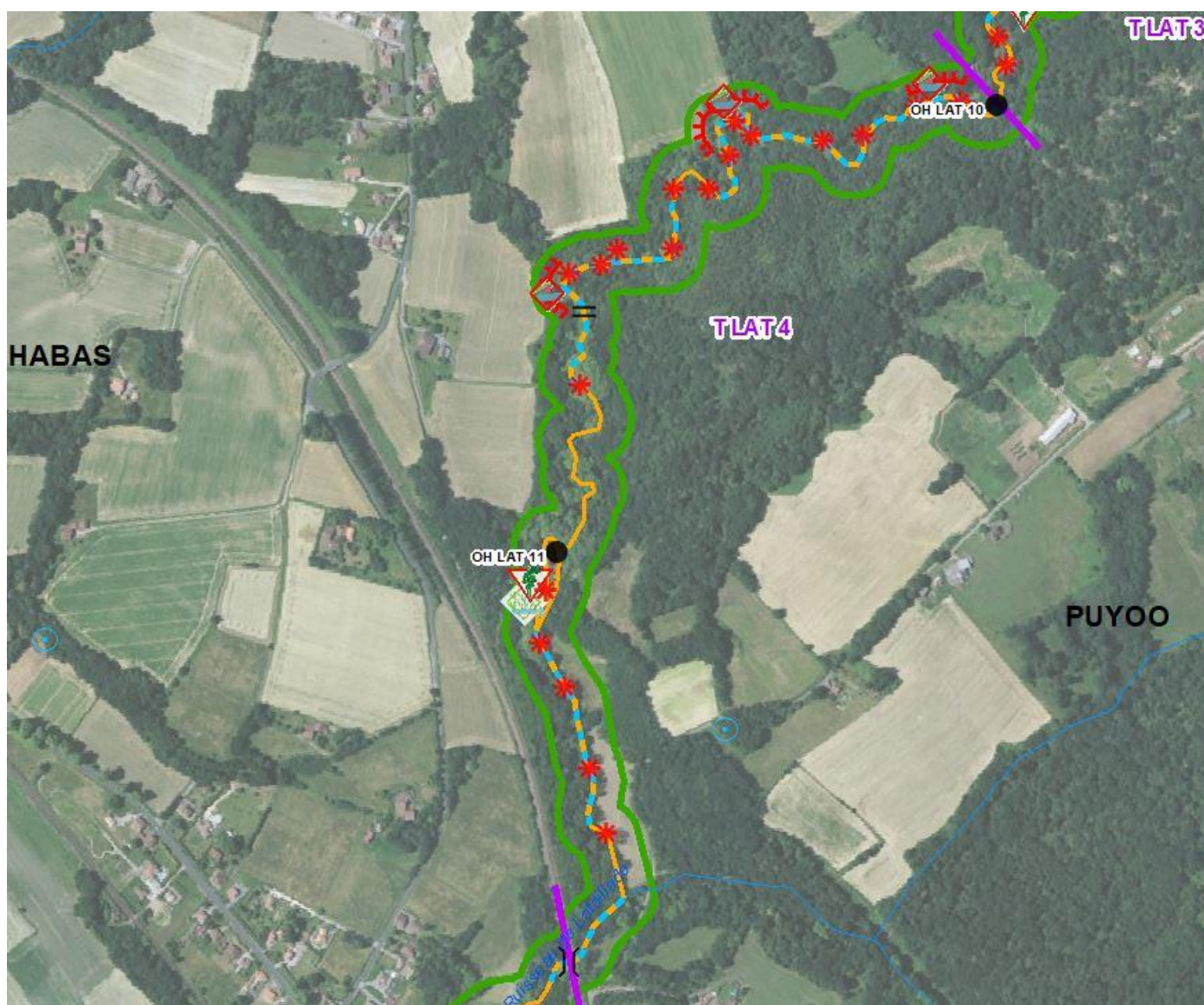


*Passage à gué en aval du moulin de St Alaudy (OH LAT 08)*

#### 5.1.4.6 Les annexes hydrauliques

Plusieurs zones humides ont été recensées en bordure de cours d'eau, essentiellement des boisements alluviaux.

### 5.1.5 TRONÇON LAT4 : Depuis le moulin de Duboscq jusqu'au pont de la voie SNCF au niveau de Marlat (2 000 ml)



#### 5.1.5.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord Est/Sud-Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 40 à 60 m environ. Le cours d'eau traverse des zones boisées sur l'ensemble de son parcours sur le tronçon. Une prairie de fauche et une prairie humide sont présents en aval du moulin de Segnada. Un sentier de randonnée longe le cours d'eau en rive droite en aval du moulin de Duboscq.

#### 5.1.5.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,4 %. Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours très légèrement sinueux sur le tronçon (1,11).

Les faciès alternent entre plats lents et plats courants. La largeur moyenne du lit varie de 3 à 5 m environ. La hauteur d'eau est faible (0,3 à 0,4 m).

Les substrats sont dominés par le sable qui banalise les habitats sur de nombreux secteurs. Les graviers et les pierres sont accessoires. Le lit est incisé. La végétation aquatique est absente.

Plusieurs embâcles de gros volumes sont présents en raison de l'incision du lit et des contraintes hydrauliques fortes en crue au regard des érosions présentes le long du sentier de randonnée. De nombreux arbres sont en travers du lit retenant ainsi le bois dérivant. Ces embâcles constituent pour certaines des barrages importants aggravant les érosions latérales sur les berges. Une passerelle a été emportée suite aux crues. Une autre est encore en place.



*Ruisseau de Lataillade au niveau de Séguinada*

### 5.1.5.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 4 m en moyenne.

Elles sont abruptes et hautes compte tenu de l'incision du lit.

Au niveau du sentier de randonnée en rive droite, les berges présentent des érosions importantes qui menacent ou ont emporté en partie le chemin de promenade remettant en cause la sécurité des personnes à ce niveau.

Un pan de talus entier a glissé et emporté le chemin suite à des ruissellements et aux crues.



*Erosion de berge le long du sentier de randonnée*

#### 5.1.5.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur l'ensemble du tronçon, constituée par des boisements mixtes essentiellement. Les principales essences sont l'érable, l'orme, le chêne, l'aulne, l'aubépine et le robinier entre autres.

La ripisylve est en état moyen. De très nombreux arbres sont en travers gérant des embâcles dans le cours d'eau.



*Arbres en travers en aval du moulin de Duboscq*

Des foyers de Balsamine de l'Himalaya ont été identifiés au niveau de Segnada.

#### 5.1.5.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée par les ouvrages du moulin de Segnada (OH LAT 11) qui sont infranchissables par les poissons et bloquent le transport sédimentaire comme le montre le fort ensablement en amont des ouvrages.



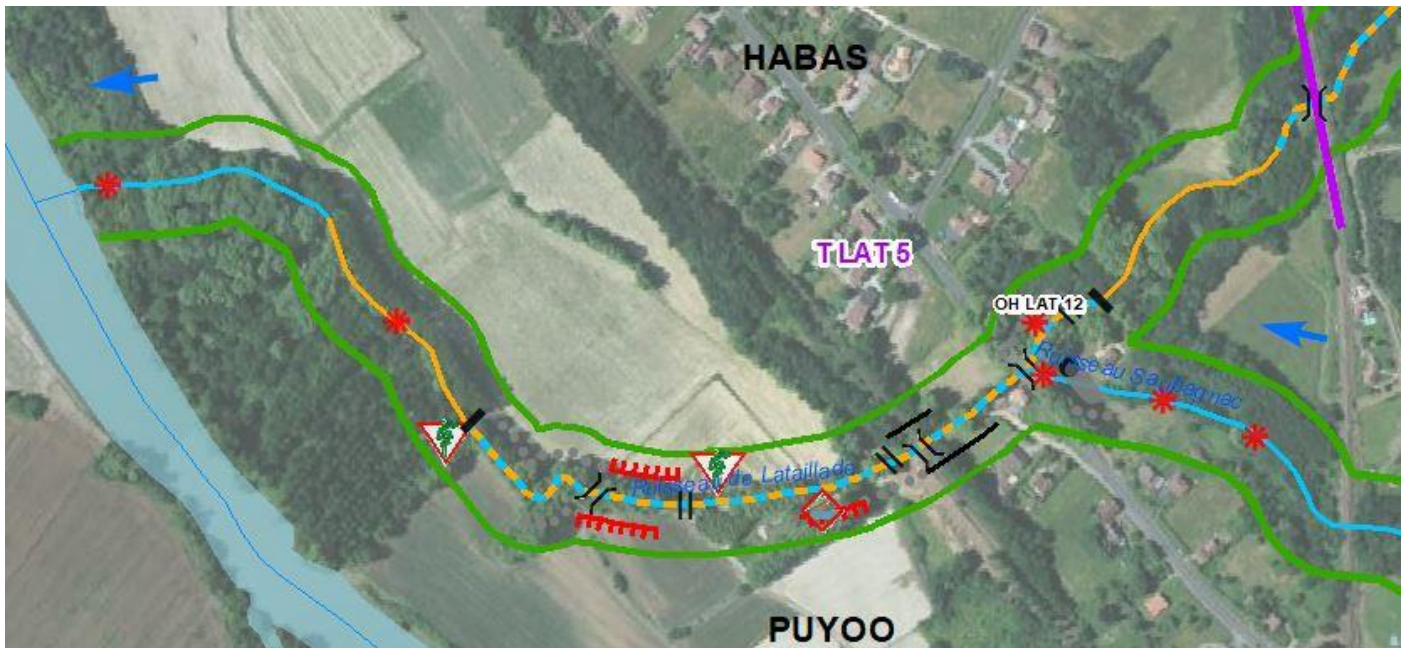
*Déversoir du moulin de Segnada (OH LAT 11)*

#### 5.1.5.6 Les annexes hydrauliques

Une zone humide a été recensée en bordure de cours d'eau en aval de Segnada.



### 5.1.6 TRONÇON LAT5 : Depuis le pont de la voie SNCF au niveau de Marlat jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 256 ml)



#### 5.1.6.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord Est/Sud-Ouest.

Le lit majeur a une largeur variant de 80 à 150 m environ avant d'arriver dans le lit majeur du Gave de Pau. Le cours d'eau traverse des zones boisées en amont du pont SNCF, puis des cultures sont présentes sur les deux rives en arrivant à la confluence du Gave.

#### 5.1.6.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours rectiligne sur le tronçon car il est inférieur (1,1).

Les faciès alternent entre plats lents et plats courants.

La largeur moyenne du lit varie de 3 à 5 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,3 à 0,4 m).

Les substrats sont dominés par le sable associé des cailloux de et des pierres. La dalle argileuse est visible en amont du pont SNCF traduisant l'incision du lit à ce niveau.

La végétation aquatique est absente.

Quelques embâcles de faibles volumes sont présents à la confluence avec le gave.

Deux passerelles sont présentes sur le cours d'eau.



*Ruisseau de Lataillade en aval du pont SNCF*

#### 5.1.6.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 3 m environ.

Elles sont artificielles le long des propriétés privées, constituées par des enrochements ou des murs en béton au niveau de la Nassette, du passage sous le pont SNCF, au niveau du chemin de Cassiet.

L'impact des crues a totalement détruit la berge au niveau de la Nassette, dégradant également le pont et faisant tomber les platanes en rive droite côté propriété.

Des érosions sont également visibles le long de la route de la Nassette en rive gauche.



*Berge dégradée au niveau du pont de la Nassette*

#### 5.1.6.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur l'ensemble du tronçon. Les principales essences sont l'aulne, platane, l'orme, l'aubépine notamment. La ripisylve est en bon état globalement.

De gros platanes ont été déracinés au niveau de la Nassette emportant la berge.



*Platanes déracinés au niveau de la Nassette*

Des foyers de bambous sont présents sur les berges au niveau de la Nassette.

#### 5.1.6.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est altérée par le seuil de Cassiet (OH LAT 12) qui est infranchissable par les poissons et bloque le transport sédimentaire en raison de sa position fixe et de la hauteur de chute de 1 m.

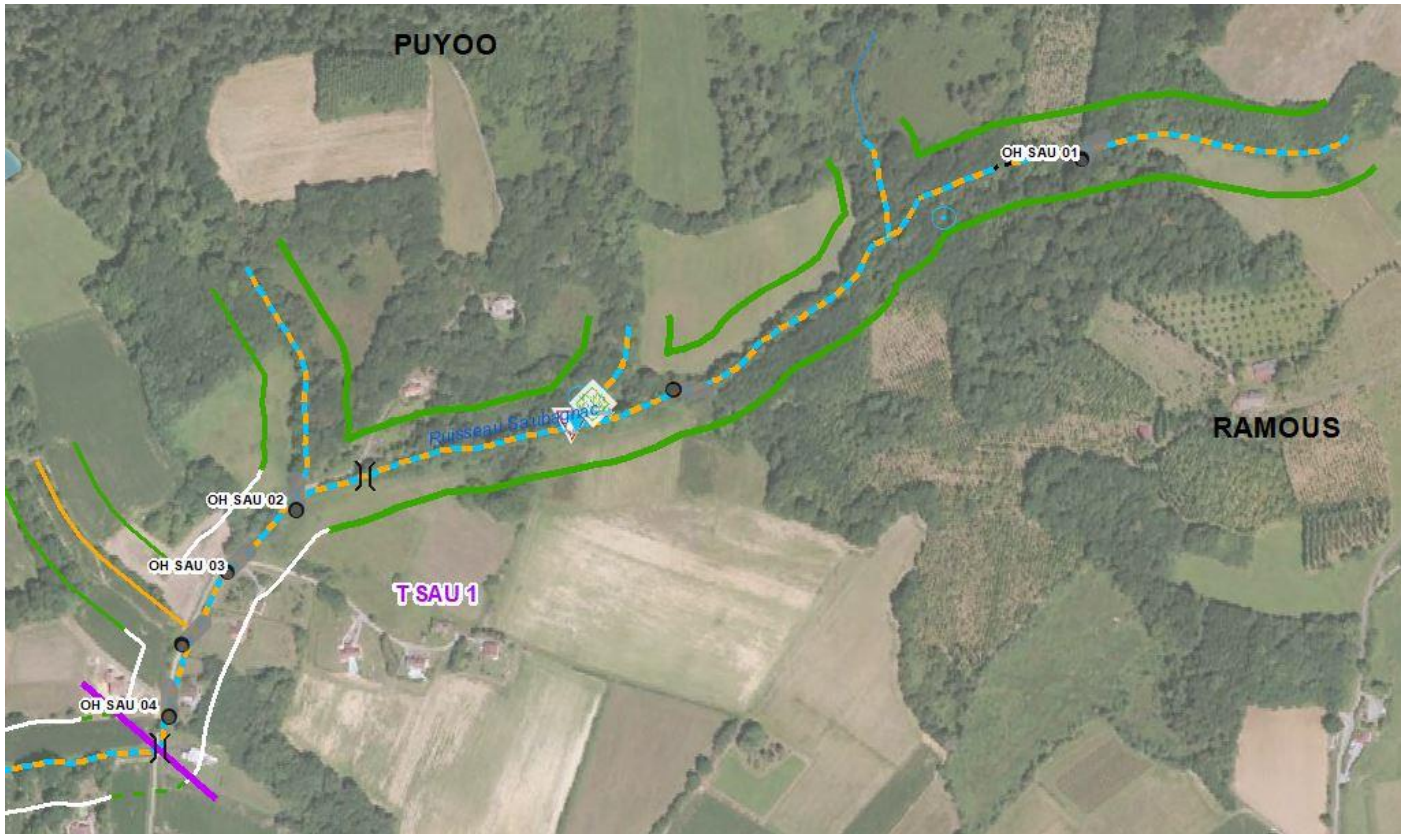


*Seuil de Cassiet (OH LAT 12)*

#### 5.1.6.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'a pas été recensé d'annexes hydrauliques sur ce tronçon.

### 5.1.7 TRONCON SAU1 : Le Saubagnac depuis la confluence entre les deux premiers bras à l'Ouest du lieu-dit Bounin jusqu'au passage sous la route du lieu-dit Bizens (1 407 ml)



#### 5.1.7.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est Sud-Ouest. Le Saubagnac est formé sur ce tronçon par l'arrivée d'eau de plusieurs sous-affluents ainsi que des réseaux de fossés.

Le lit majeur à une faible largeur sur l'amont avec environ 50 m car le terrain est très pentu puis il s'élargit à 100 m environ au niveau du lieu-dit Bizens. Le cours d'eau traverse la vallée en passant par plusieurs lieux-dits comme Bounin, Lahoun, Martinette et Bizens.

Il traverse essentiellement des boisements sur l'amont, puis une alternance de boisements et de cultures avec bandes enherbées et enfin il longe la route et des habitations.

#### 5.1.7.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur 1,1.

Les faciès alternent entre plats lents et plats courants sur l'ensemble du tronçon ainsi que pour les trois premiers sous-affluents avec une hauteur d'eau d'environ 3 à 25 cm. Concernant le quatrième sous-affluent le faciès dominant est de type plat lent correspondant aux zones stagnantes sinon il est à sec.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 1,5 m. Il en est de même avec les quatre sous-affluents.

Les substrats sont plutôt fins sur l'amont, constitués de graviers et de limons. Ensuite, ils sont plus grossiers avec des pierres, des galets-graviers et un peu de sable au niveau du second et du troisième sous-affluent. Enfin, au niveau du quatrième et jusqu'à la fin les substrats sont grossiers avec des pierres, des graviers et un peu de sable. On note également des zones d'incision mettant à nue la roche mère argileuse notamment en zone forestière à l'amont.

Il n'y a pas de végétation aquatique présente sur le tronçon.



*Le lit du Saubagnac au Nord du lieu-dit Lahoun*

### 5.1.7.3 Les berges

La hauteur des berges est très variable sur ce tronçon. En effet, sur l'amont en zone forestières elle est soit de 0,50 m ou bien 1 à 3. Ensuite elle varie de 2 à 3 m sur l'ensemble du linéaire. Elles sont pour la majorité abruptes mais douces sur l'amont. On note, sur l'amont des berges en rive gauche de 2 à 7 m et de 1 m en rive droite. Le troisième sous-affluent a des berges d'une hauteur de 3 à 7 m. Concernant, le quatrième elles ont une hauteur de 1 à 3 m.

Sur l'ensemble du linéaire les berges sont principalement naturelles. Des protections en enrochements sont visibles au niveau des passages busés de la route ou bien au niveau des habitations.

Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.



*Berges du Saubagnac longeant la route au niveau du lieu-dit Lahoun*

#### 5.1.7.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur les deux rives de l'Ouest du lieu-dit Bounin jusqu'au lieu-dit Lahoun, il en est de même pour chacun des sous-affluents. Elle se limite à un cordon linéaire ou une bande plus large de 1 à 3 m lors de la traversé des boisements.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes et de chênes majoritairement. Concernant les espèces buissonnantes, il y a de l'aubépine, du fragon, de la fougère, de la ronce et du houx.

La prospection de terrain permet de mettre en évidence la présence du robinier faux-acacia sur l'amont du tronçon en zone forestière et sur le troisième et le quatrième sous-affluent.

Le lit du quatrième sous-affluent est envahi de végétation ce qui à terme peut finir par le combler.

La ripisylve est en bon état sur les zones où elle est implantée.



*La ripisylve caractéristique du Saubagnac au Nord du lieu-dit Lahoun et sur le quatrième sous-affluent*

#### 5.1.7.5 La continuité écologique

La continuité écologique est perturbée sur le tronçon. Par exemple, au Nord de Lahoun il y a un passage busé en béton en très mauvais état qui est sujet à embâclement. Toujours dans le profil en long du Saubagnac, on recense quatre passages busés posant un problème de continuité avec des chutes respectives de :

- 15 cm pour une buse béton (OH SAU 01) situé après la confluence du premier sous-affluent du Saubagnac non prospecté ;
- 30 cm pour une buse béton (OH SAU 02) sur le troisième sous-affluent ;
- 45 cm pour une buse béton (OH SAU 03) situé sous la route menant au lieu-dit Armagnou ;
- 35 cm pour une buse béton (OH SAU 04) situé au lieu-dit Bizens permettant l'accès à l'habitation en rive gauche.

Les autres passages busés recensés n'altèrent pas la continuité écologique.

Le deuxième sous-affluent alimente une mare forestière juste avant sa confluence avec le Saubagnac, c'est une connexion de trop plein.



*Buse (OH SAU 03) au lieu-dit Armagnou et buse (OH SAU 04) au lieu-dit Bizens*

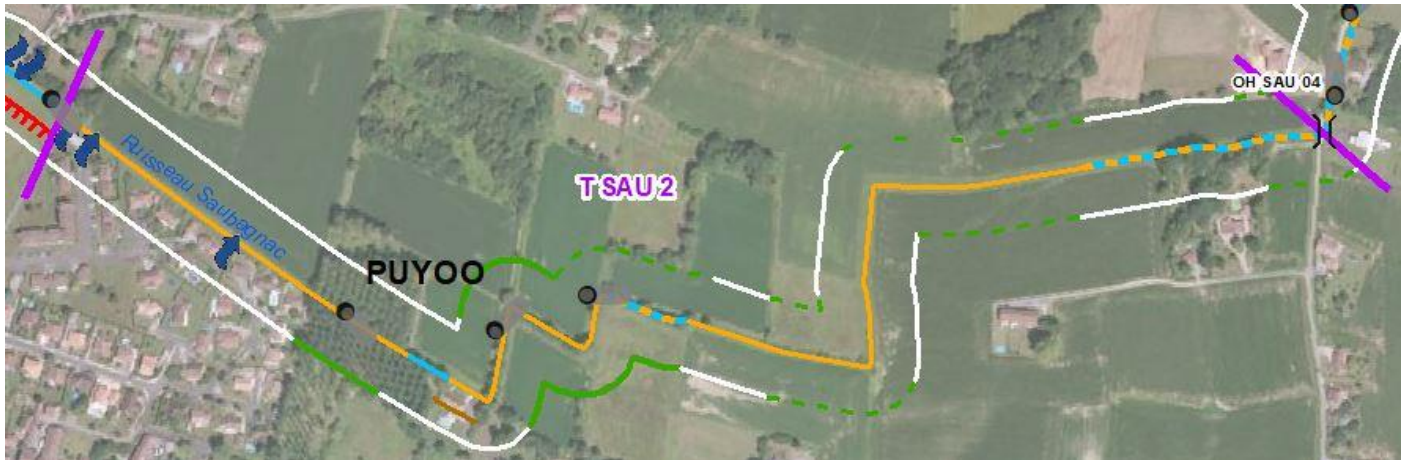
#### 5.1.7.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées de réseaux de fossé et de cinq sous-affluents. Il y a la mare forestière juste avant la confluence au niveau du deuxième sous-affluent.



*Mare forestière alimenté par le deuxième sous-affluent avant sa confluence avec la Saubagnac*

### 5.1.8 TRONÇON SAU2 : Depuis le pont de Bizens jusqu'au passage busé de Cassou (1404 ml)



#### 5.1.8.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est/Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 150 à 460 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures et borde une zone pavillonnaire en aval au niveau de Cassou.

Le cours d'eau a subi de forts recalibrages lors des remembrements avec un tracé rectiligne et des virages à angles droits le long des parcelles cultivées.

#### 5.1.8.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,6 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont essentiellement des plats lents compte tenu de la faible pente, des débits faibles et également à cause de l'encombrement du lit par la végétation (roseaux) au niveau de Cassou. Une fauche était en cours de réalisation, lors de la visite de terrain.

La largeur moyenne du lit varie de 0,5 à 1 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,1 m).

Les substrats argileux sont fortement colmatés par des limons en raison de l'envahissement du lit par la végétation.

La végétation aquatique est constituée par du faux cresson recouvrant totalement la largeur du lit le long de la zone pavillonnaire. Des roseaux sont également envahissants dans tout le cours d'eau au niveau de la zone pavillonnaire.

Des rejets d'eau pluviale de la zone pavillonnaire rejoignent le cours d'eau (diamètre 30 cm).





*Lit envahi par le faux cresson*

### 5.1.8.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m en moyenne.

Les berges ont un profil typique lié au recalibrage du cours d'eau.

Des protections en traverse SNCF sont présentes en rive gauche le long de la propriété La Glacière.



*Protection de berge en traverses SNCF (La Glacière)*

### 5.1.8.4 La ripisylve

La ripisylve est quasiment absente sur le tronçon à l'exception de la partie médiane du tronçon où elle est discontinue. Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de frênes, de saules et plus localement de platanes. Elle est alors en bon état global.



*Absence de ripisylve au niveau de Cassou*

#### 5.1.8.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est bonne sur le tronçon. Les 4 passages busés présents ne constituent pas une gêne à la continuité écologique.

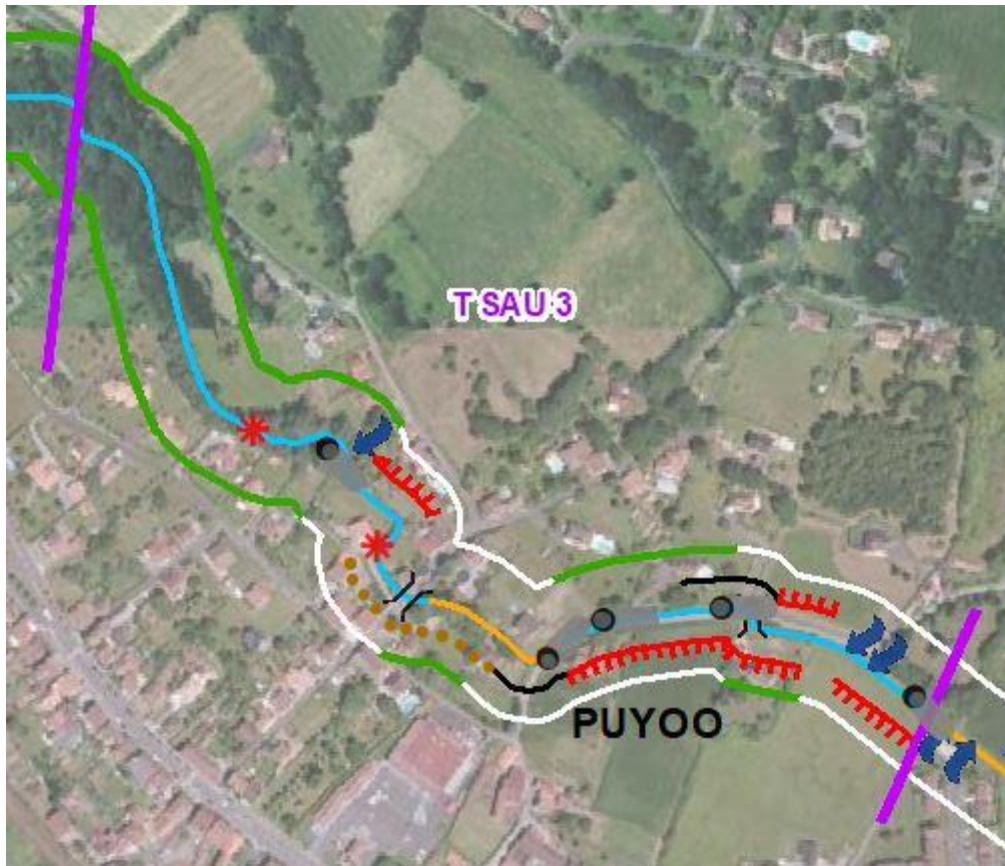


*Passage busé de Cassou*

#### 5.1.8.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.1.9 TRONÇON SAU3 : Depuis le passage busé de Cassou jusqu'à Larroutis (825 ml)



#### 5.1.9.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud Est/Nord-Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 50 à 160 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement le bourg de Coutot à Puyoo et des prairies de fauche.

Le cours d'eau est contraint par l'urbanisation.

#### 5.1.9.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont essentiellement des plats courants, avec une zone de plats lents dans la traversée de Baron.

La largeur moyenne du lit varie de 0,7 à 1,5 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,1 m).

Les substrats sont constitués de pierres et de cailloux avec accessoirement du sable sur les zones les plus lentes.

La végétation aquatique est constituée par du faux cresson et des bryophytes.

Le faux cresson envahi totalement le cours d'eau par endroits.

Des rejets d'eau pluviale rejoignent le cours d'eau depuis les principaux axes routiers et montrent des apports ruisselés importants comme en témoignent les traces de ravinage observées sur la berge en rive droite au niveau de Baron.

Un poste de relevage des eaux usées est présent en amont du pont de la rue de la poste.

Très peu d'embâcles sont présents dans le lit, constitués d'amas de branches sans impact notable.



*Lit montrant des traces d'incision en aval de Baron*

### 5.1.9.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m en moyenne.

Les berges sont artificialisées par la traversée des propriétés privées. Elles sont constituées par des murs en pierres ou en béton ainsi que des protections en pieux et tôles ou des enrochements.

Les érosions de berges sont nombreuses, traduisant des contraintes hydrauliques fortes en crue, avec des apports ruisselés importants.

Au niveau du passage sous la route du 8 mai, la berge s'est effondrée avec risque de formation d'embâcles.



*Protection de berge en pieux, rondins et tôles*

#### 5.1.9.4 La ripisylve

La ripisylve est globalement absente sur le tronçon dans la traversée du bourg, voir discontinue au niveau de certaines propriétés riveraines. Elle est alors constituée d'alignements de noisetiers, d'aubépines entre autres. Elle est alors en bon état global.



*Absence de ripisylve dans la traversée du bourg*

#### 5.1.9.5 La continuité écologique

La continuité écologique est bonne sur le tronçon. De nombreux passages busés de diamètre 1000 mm sont présents pour assurer l'accès aux propriétés. Ils ne constituent pas de gêne à la continuité écologique.

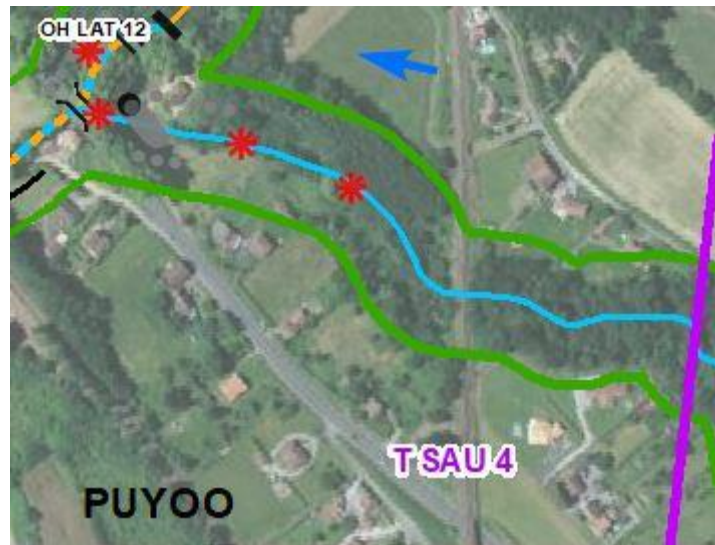


*Passage busé au niveau de Baron*

#### 5.1.9.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.1.10 TRONÇON SAU4 : Depuis Larroutis jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Lataillade (473 ml)



#### 5.1.10.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est/Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 50 à 100 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement un boisement et des prairies de fauche. Il passe sous la voie SNCF.

#### 5.1.10.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,4 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont plats courants. Ils deviennent lents au niveau de la confluence avec le ruisseau de Lataillade à Cassiet.

La largeur moyenne du lit est de 1,5 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,1 m).

Les substrats sont constitués de pierres avec accessoirement des graviers.

La végétation aquatique est absente.

Quelques embâcles sont présents sur le tronçon, de faible volume, résultant de l'absence d'entretien de la végétation à ce niveau.



*Lit du Saubagnac au niveau de Larrouitis*

#### 5.1.10.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à plus de 3 m au niveau du pont de la voie SNCF.

Les berges sont fortement embroussaillées en amont de la voie SNCF rendant le cours d'eau totalement impénétrable.

Des protections de berge en enrochements sont visibles en amont du passage busé du pont de Cassiet.



*Berges au niveau de la confluence avec le ruisseau de Lataillade*

#### 5.1.10.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Elle est dense et impénétrable en amont de la voie SNCF. Elle n'est pas entretenue à ce niveau, ce qui favorise la formation d'amas de bois mort.

En aval de la voie SNCF, la ripisylve est constituée d'alignements de robiniers, d'aulnes et de frênes. Elle est entretenue à ce niveau.



*Cours d'eau impénétrable au niveau de la voie SNCF*

#### 5.1.10.5 La continuité écologique

La continuité écologique est bonne sur le tronçon. Les passages busés présents ne bloquent pas la continuité écologique.

A noter cependant l'engravement partiel d'une buse du passage busé du pont de Cassiet en amont de la confluence avec le cours de Lataillade.



*Passage busé partiellement engravé au niveau de Cassiet*

#### 5.1.10.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.



## 5.2 Etat des lieux sur la masse d'eau Ruisseau de Larraton (Mauhé) de sa source au confluent du gave de Pau FRFRR277A\_8

### 5.2.1 Découpage en tronçons homogènes

La carte suivante présente le découpage du ruisseau de Larraton en 2 tronçons homogènes.

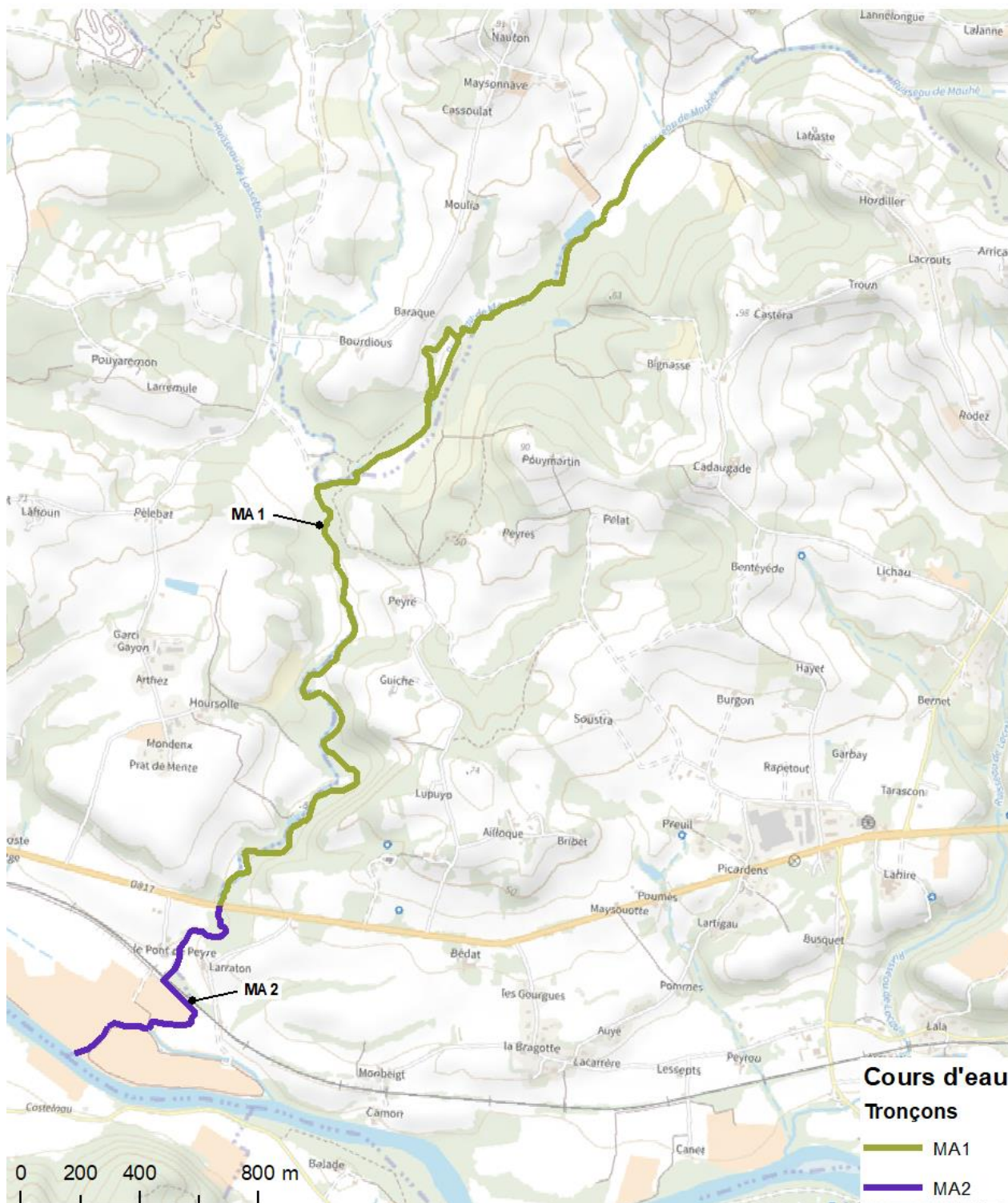
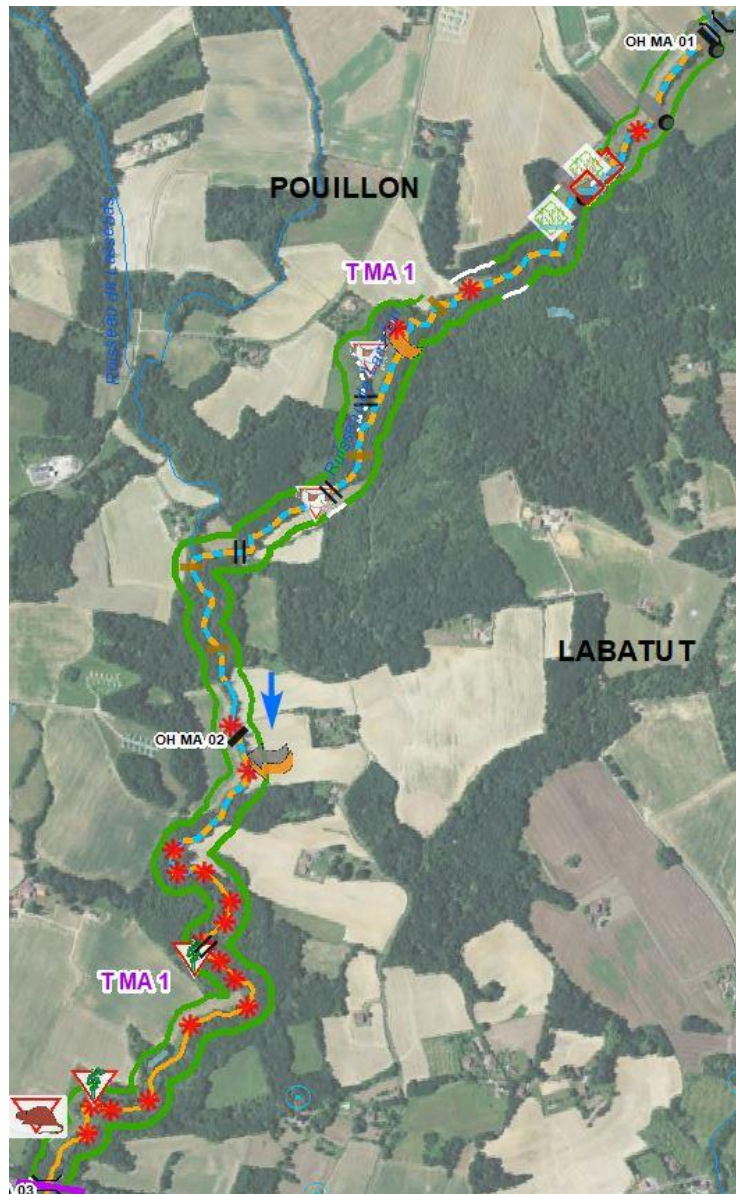


Figure 19 : Découpage de la masse d'eau Ruisseau de Larraton en tronçons homogènes

### 5.2.2 TRONCON MA1 : Le Ruisseau de Mauhé depuis le lieu-dit Belin jusqu'au pont de la D817 (3 958 ml)



#### 5.2.2.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord-Est Sud-Ouest dans un premier temps puis plutôt Nord-Sud dans un second temps. Le Ruisseau de Mauhé est formé sur ce tronçon par l'arrivée du Ruisseau de Lassebas en rive droite, de plusieurs réseaux de fossés ainsi que par la surverse d'un étang.

Le lit majeur à une largeur d'environ 250 m entre les lieux-dits Moulia et Bignasse sur la première partie du linéaire, après la confluence avec le ruisseau de Lassebas le lit majeur à toujours une largeur d'environ 250 m. Enfin, juste avant le passage sous la D817 le lit majeur rétrécit pour atteindre seulement 75 m environ. Le cours d'eau traverse une alternance de boisements et de cultures avec bandes enherbées et il longe un étang et des zones humides. Le cours d'eau traverse la vallée au sud du lieu-dit Belin puis à l'Est des lieux-dits Moulia, Baraque et Bourdious. Il poursuit ensuite après la confluence avec le ruisseau de Lassebas vers le Sud entre les lieux-dits Hoursolle et Guiche avant de traverser la D817 à l'Ouest du lieu-dit le Château Larrat. Le cours d'eau ne traverse aucune infrastructure urbaine sur l'ensemble du linéaire.

### 5.2.2.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 1,05.

Le faciès dominant est une alternance de plat courant et de plat lent avec une hauteur d'eau variable entre 10 et 50 cm du début du tronçon jusqu'entre les lieux-dits Hoursolle et Guiche. Sur ce tronçon on distingue aussi des zones plus profondes mais qui restent quand même ponctuelle avec une hauteur d'eau supérieur à 60 cm. Il y a également sur ce tronçon un plat courant sur 100 m entre les dalles de roche mère et le seuil béton présent à l'Est du lieu-dit Pèlebat. Sur le reste du tronçon c'est-à-dire entre les lieux-dits Housolle et Guiche jusqu'au passage de pont de la D817 le faciès correspond à un plat lent avec une hauteur d'eau comprise entre 10 et 50 cm.

La largeur moyenne du lit est variable sur l'ensemble de ce linéaire. Du début du tronçon jusqu'à la maison au Sud du lieu-dit Bourdious la largeur moyenne du lit est de 3 à 5 m. De cette dernière limite jusqu'au niveau des lieux-dits Hoursolle et Guiche, elle s'élargit de 5 à 8 m par endroit. Enfin, le lit se resserre de nouveau de 3 à 5 m de ces lieux-dits jusqu'à la fin du tronçon au niveau du passage de pont de la D817.

Les substrats sont grossiers et fins avec à la fois des pierres, des galets-graviers et quelques blocs par endroit mais aussi des limons.

Le cours d'eau est fortement incisé mettant à nue la roche mère argileuse et rocheuse sur plusieurs portions sur l'ensemble du linéaire. De manière générale le lit mineur du Ruisseau de Mauhé et le Ruisseau de Larraton sont très incisés.

Quelques embâcles sont présents mais ils ne sont pas sur toute la largeur du lit mineur, ils ne sont donc pas pénalisant pour la continuité écologique. Il y en deux majeur qui eux en revanche, sont sur toute la largeur et peuvent poser des problèmes :

- au Sud du lieu-dit Moulia sur la totalité de la largeur ;
- à l'Est du lieu-dit Barraque là-aussi sur la totalité de la largeur ;

On note, la présence du ragondin notamment sur la fin du linéaire.

La végétation aquatique n'est pas présente sur le tronçon.



*Le lit du Ruisseau de Mauhé et le lit du Ruisseau de Larraton après la confluence avec le Ruisseau de Lassebas*

### 5.2.2.3 Les berges

La hauteur des berges est variable sur l'ensemble du tronçon. De l'amont du tronçon jusqu'au premier étang elle est de 2 à 4 m. Au niveau de l'étang et de la zone humide (mare), il y a une forte incision du lit qui provoque une élévation de la hauteur de berges à 5 m en rive droite et de 1 à 3 m en rive gauche. Après la zone humide, la hauteur diminue de 1 à 3 m sur les deux rives jusqu'à ce que le cours d'eau contourne la prairie par l'Ouest. Du niveau où le cours d'eau contourne la prairie, jusqu'au niveau du lieu-dit Peyré la hauteur de berge est de 3 à 5 m. Du lieu-dit Peyré jusqu'au virage à l'Ouest du lieu-dit Lupuyo, elle est de 2 à 4 m. Ensuite, de ce virage jusqu'à 50 m en aval de la mare la hauteur est de 4 à 5 m. Enfin pour le reste du tronçon elles sont d'environ 2 m de hauteur. Elles sont relativement abruptes avec quelques zones en pente douce.

Quelques arbres tombés ou penchés tendent à arracher la berge au niveau de leurs racines.

Tout le long de ce tronçon les berges sont globalement naturelles.

Des protections de berge artificielles ont été identifiées sur ce tronçon :

- Au niveau de la passerelle sur le début du tronçon (rive droite et gauche : piquet en bois mauvais état) ;
- 100 m avant l'étang sur l'amont du tronçon (rive droite : piquet en bois mauvais état) ;
- Au niveau de l'étang sur l'amont du tronçon (rive droite : piquet en bois mauvais état).

De plus, on dénombre deux zones d'abreuvement direct dans le cours d'eau :

- Une descente pour chevaux est aménagée sur la prairie au Sud de Baraque ;
- Une autre descente pour chevaux est aménagée sur la prairie à l'Ouest du lieu-dit Pouymartin.



*Incision présente au niveau de l'étang sur l'amont et encoche d'érosion présente sur la fin de la prairie avant la confluence avec le Ruisseau de Lassebas*

### 5.2.2.4 La ripisylve

La ripisylve est quasi continue sur le tronçon. Elle a une emprise relativement bonne sur les parties boisées et elle est limitée à un cordon linéaire au niveau des prairies. On note des troués au niveau des chemins, des prairies et des zones humides.

Elle est constituée d'aulnes, de chênes, de frênes, d'érables et de quelques noisetiers et platanes majoritairement. Concernant les espèces buissonnantes l'aubépine, le fragon et le cornouiller sont les plus présents.

La ripisylve est globalement en bon état sur ce tronçon malgré quelques manquements.



*La ripisylve après la confluence avec le Ruisseau de Lassebas et avant le passage de pont de la D817*

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence de deux Espèces Exotiques Envahissantes : le Robinier faux-acacia et la Balsamine. Le robinier est présent en amont de l'étang sur la première partie du tronçon et au niveau du lieu-dit Baraque. La balsamine est quant à elle présente sur la fin du linéaire c'est-à-dire sur environ 600 m avant la fin.

#### 5.2.2.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence de nombreux obstacles problématiques.

- OH MA 01 : Ancien seuil (batardable) le plus à l'amont du tronçon au Sud du lieu-dit Belin (chute de 70 cm) ;
- Un chaos de roche est présent après la confluence avec le Ruisseau de Lassebas, il crée un point dur dans le profil en long mais sans chute significative ;
- Des dalles de roche mère bloquent toute continuité piscicole à l'Est du lieu-dit Pèlebat ;
- OH MA 02 : Ancien seuil en béton (batardable) situé à l'Ouest du lieu-dit Peyré crée un point dur dans le profil en long, il crée des embâcles et une forte érosion avec la totalité du débit qui s'écoule en rive droite et creuse la berge également sans chute significative ;
- Un ancien seuil au niveau des deux maisons présentes entre les lieux-dits Guiche (chute de 10 cm non problématique) ;
- Des vestiges d'ouvrages sont présents en amont du virage au niveau du lieu-dit Lupuyo, ils sont à retirer ;
- OH MA 03 : Pont de la D817 au Nord du lieu-dit le Pont de Peyre (chute de 30 cm).

Le ruisseau de Mauhé et de Larraton comporte également de nombreuses racines en travers du lit qui provoque parfois des chutes naturelles que l'on peut qualifier de seuils naturels.



*Seuil (OH MA 01) au Sud du lieu-dit Belin et pont de la D817 (OH MA 03) au Nord du lieu-dit le Pont de Peyre*

#### 5.2.2.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées du Ruisseau de Lassebas en rive droite, de plusieurs réseaux de fossés ainsi que par la surverse d'un étang à l'amont.

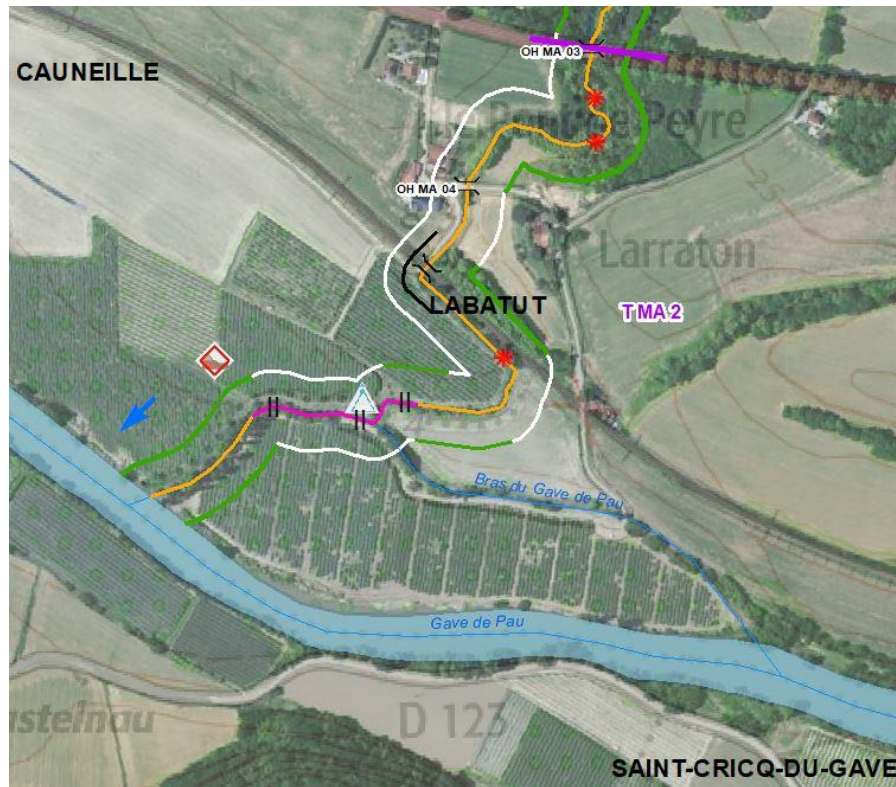
Il existe sur ce tronçon la présence de plusieurs annexes hydrauliques et zones humides :

- L'étang à l'amont du tronçon qui par surverse via une buse apporte de l'eau au Ruisseau de Mauhé et par la même occasion crée une petite cariçaies ;
- La mare située juste à l'aval de l'étang ;
- La confluence avec le Ruisseau de Lassebas qui apporte un débit non négligeable au Ruisseau de Mauhé qui devient donc le Ruisseau de Larraton ;
- La mare non connectée entre les lieux-dits Mondenx et le Château Larrat.



*Zone de confluence entre le ruisseau Mauhé et Lassebas et mare forestière non connectée*

### 5.2.1 TRONÇON MA2 : Depuis le pont de la D817 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 071 ml)



#### 5.2.1.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord Est/Sud-Ouest.

Le lit majeur a une largeur inférieure à 50 m environ en amont de la voie SNCF. Il se retrouve ensuite dans le lit majeur du Gave de Pau. Le cours d'eau traverse des vergers essentiellement.

#### 5.2.1.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,28 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont essentiellement des plats lents. Ils sont profonds au niveau du verger, en amont d'une zone de remblais dans le cours d'eau.

La largeur moyenne du lit varie de 4 à 5 m environ avec des sur-largeurs à 6 ou 7 m au niveau de la zone de remblais.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,1 à 0,4 m en moyenne avec une profondeur de 0,8 m au niveau des zones les plus profondes.

Les substrats sont argilo limoneux. La dalle argileuse est visible au niveau des zones incisées en aval de la voie SNCF. Des substrats plus grossiers (pierres) sont présents en aval de la D817 principalement.

Un embâcle constitue un barrage en aval de la D817 au niveau du boisement alluvial, ce qui peut entraîner des désordres au niveau des berges.

Un gros tas de remblais tout venant a été versé dans le cours d'eau afin de le barrer pour pouvoir traverser. Le remblais augmente la ligne d'eau en amont et altère la qualité et la diversité du site.

Plusieurs passerelles en poteaux EDF sont localisées au niveau du verger.

Un pompage est présent au niveau du verger.



*Gravats barrant le cours d'eau*

### 5.2.1.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 3 m environ.

Sur les zones incisées les berges sont plus hautes (4 à 5 m).

Les berges sont abruptes et ne présentent aucune diversité d'habitats.

Les traces de l'incision sont visibles sur les berges par endroits avec des dépôts de gravats.

Les berges sont bétonnées au niveau de la voie SNCF.

Au niveau de la zone de remblais, les berges sont déstructurées et meubles.



*Berges verticales, à la végétation rudérale*



#### 5.2.1.4 La ripisylve

La ripisylve est discontinue, présente en aval du pont de la D817 et le long de la voie SNCF.

Dans la traversée du verger, la ripisylve est plutôt absente où très ponctuelle. Les berges sont relativement embroussaillées au niveau du Pont de Peyre.

Les essences sont principalement le robinier, l'érable négundo et le peuplier (notamment au niveau de la confluence).



*Ripisylve discontinue au Pont de Peyre*

#### 5.2.1.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon. Le seuil en amont du Pont de Peyre (OH MA 04) bloque le passage des poissons et empêche le transport solide de s'effectuer correctement.

Les remblais présents dans le cours d'eau sur la partie aval du tronçon gênent fortement le transport solide.



*Seuil problématique au Pont de Peyre (OH MA 04)*

#### 5.2.1.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

## 5.3 Etat des lieux sur la masse d'eau Arriou de Peyré de sa source au confluent du Gave de Pau FRFR277A\_9

### 5.3.1 Découpage en tronçons homogènes

La carte suivante présente le découpage de l'Arriou de Peyré en 2 tronçons homogènes, le ruisseau Sarraillé en 2 tronçons homogènes et l'Arriou du Moulin en 2 tronçons homogènes.

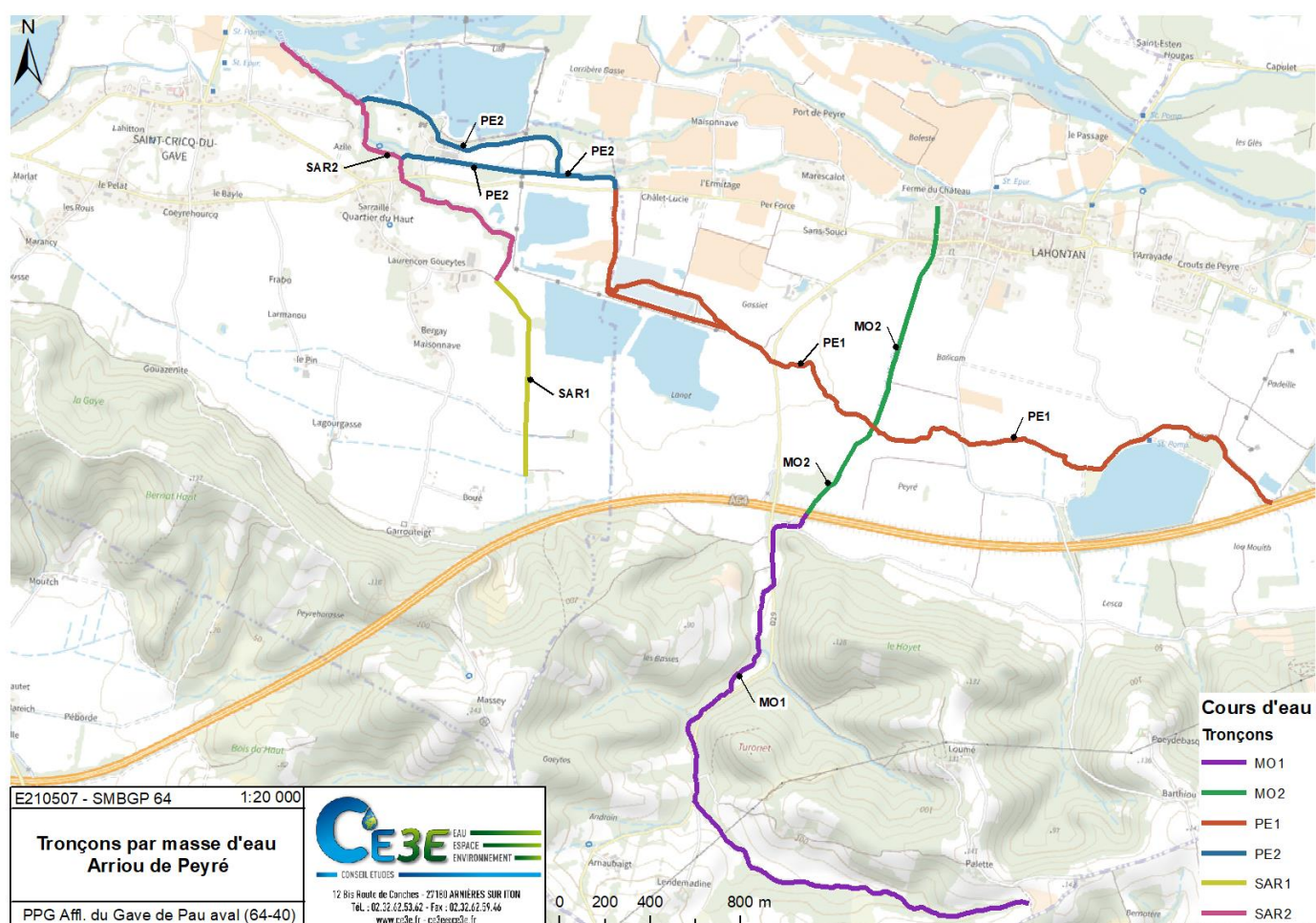


Figure 20 : Découpage de la masse d'eau Arriou de Peyré en tronçons homogènes

### 5.3.2 TRONCON PE1 : L'Arriou de Peyré de la sortie du passage sous l'autoroute A64 jusqu'au pont de la D22 (4 025 ml)



#### 5.3.2.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est-Ouest. L'Arriou de Peyré est formé sur ce tronçon par des réseaux de fossés. On note, une intersection avec le cours d'eau l'Arriou du Moulin au Sud-Ouest de Lahontan entre les lieux-dits Balicam et Peyré.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 m. Le cours d'eau traverse des carrières et des cultures avec bandes enherbées exclusivement. Il traverse le lieu-dit Lalanne puis entre les lieux-dits Balicam et Peyré. Ensuite il traverse la D29, les carrières pour enfin traverser la D22 à l'Ouest du lieu-dit Châlet-Lucie. Il n'y a aucune infrastructure urbaine.

#### 5.3.2.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est inférieure à 1 %. Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 1,03.

La largeur moyenne du lit varie de 0,8 à 1,5 m maximum sur tout le linéaire. Le cours d'eau est globalement à sec sur une bonne partie de son linéaire.

Lorsqu'il est en eau, le faciès dominant est le plat lent sur certaines parties du linéaire. Du début du tronçon jusqu'à 300 m après le lieu-dit Lalanne de façon continue. Toujours de façon continue 100 m avant la route reliant Balicam et Lesca jusqu'à celle-ci. De cette route jusqu'à 50 m en amont de l'intersection entre l'Arriou de Peyré et l'Arriou du Moulin de façon discontinue. C'est continue de 50 m en amont jusqu'à 50 m en aval de l'intersection entre les deux ruisseaux. Enfin, une dernière portion est continue 200 m en amont de la D22 sous influence du radier du pont de la D22. La profondeur du cours d'eau varie entre 3 et 10 cm sur les parties en eau.

L'Arriou de Peyré traverse une zone de carrière au sud du lieu-dit Châlet-Lucie.

Les substrats sont grossiers et fins, constitués de pierres, de graviers et de limons sur la majorité du linéaire.

On note que l'ensemble du lit est envahi de végétation aquatique notamment des phragmites, dactyle, iris, carex, lentille d'eau et algues par endroit.



*Le lit de l'Arriou de Peyré entre l'étang et la carrière à l'Ouest du lieu-dit Lalanne*

### 5.3.2.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 3 m sur l'ensemble du tronçon. Sur le début du tronçon la berge en rive droite est de 2 m et de 2 à 4 m en rive gauche. Elles sont exclusivement abruptes avec une forme de « v » s'apparentant à un fossé drainant sur l'ensemble du linéaire.

On note, des traces de ragondin au niveau de l'étang sur le début du tronçon. Il n'y a pas de protection de berge artificielle identifié.

Tout le long de ce tronçon les berges sont naturelles mais totalement artificielle du point de vue de la forme en « v ».



*Les berges caractéristiques de l'Arriou de Peyré*

### 5.3.2.4 La ripisylve

La ripisylve est quasi-inexistante sur le tronçon. Elle a une emprise relativement faible, limité à un cordon linéaire lorsqu'elle est présente. La ripisylve est présente de l'autoroute A64 jusqu'au lieu-dit Lalanne de façon continue en rive gauche et très discontinue en rive droite. On trouve également, une ripisylve au Sud du lieu-dit Châlet-Lucie en aval du virage et du passage dans la carrière. L'embroussaillage est important en amont de la D22. Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de peupliers et de saules. Concernant les espèces buissonnantes les ronces sont les plus présentes. Les ronces envahissent le lit ponctuellement.

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence de deux Espèces Exotiques Envahissantes : le Laurier-cerise et le Robinier faux-acacia au niveau de la route entre les lieux-dits Balicam et Peyré.

La ripisylve est globalement peu entretenue.



*La ripisylve présente au début de ce tronçon*

#### 5.3.2.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence du seuil du radier du pont de la D22 (OH PE 01) qui présente un parement en béton infranchissable par les poissons excepté l'anguille. L'ouvrage bloque totalement le transport solide.

Le lit et les passages busés assurent un bon fonctionnement hydraulique mais étant donné qu'il est envahi par la végétation la continuité sédimentaire ne s'effectue pas ce qui provoque un comblement rapide du lit mineur. On note également des passages busés obstrués par la végétation.

De plus, la zone d'intersection entre l'Arriou de Peyré et l'Arriou du Moulin montre que l'Arriou du moulin concentre les eaux grâce à une pente supérieure à 1 % contrairement à l'Arriou de Peyré avec une pente inférieure à 1 %.



*Ouvrage bloquant au niveau du franchissement de la D22 (OH PE 01)*

#### 5.3.2.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.3.3 TRONÇON PE2 : Depuis le pont de la D22 jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Sarraillé (1 015 ml)



#### 5.3.3.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Ouest/Est.

Le lit majeur à une largeur de 50 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures ainsi que quelques prairies de fauche et borde des carrières d'extraction de granulats.

#### 5.3.3.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,8 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le cours d'eau se divise en deux bras sur le tronçon.

Un bras perché non alimenté, humide présentant quelques flaques. Les faciès y sont lents.

Un bras principal dont les faciès alternent entre plats courants et plats lents.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 à 2 m en moyenne.

Les substrats sont constitués de pierres majoritairement avec quelques cailloux. Une fraction sableuse et limoneuse est observée sur les faciès les plus lents. Le bras perché non alimenté a des substrats argileux.

Le bras perché est envahi par des hélophytes.

Une forte incision du lit est observée au niveau de la défluence des deux bras. La dalle argileuse est mise à nu à ce niveau.

Quelques embâcles de faible volume sont présents sur le lit.



*Cours d'eau avant défluence des deux bras*

#### 5.3.3.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 m à 2 m en moyenne, jusqu'à 4 m au niveau de la zone incisée.  
Le profil de berge est très homogène sans diversité d'habitats.



*Arriou de Peyré au niveau du Château*

#### 5.3.3.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Le cours d'eau est impénétrable sur la majorité du linéaire en raison de l'abondance de la végétation et de l'absence d'entretien.

Les berges sont généralement embroussaillées.

Le robinier, l'aulne, le chêne et le peuplier sont les essences dominantes.



*Ripisylve dense, impénétrable en bordure de la D22*

#### 5.3.3.5 La continuité écologique

La continuité écologique est bonne sur le tronçon en raison de l'absence d'ouvrages bloquants. Cependant, au niveau de la zone d'incision, le passage des poissons est limité par la hauteur de chute de plus d'1 m.



*Passage busé non problématique*

#### 5.3.3.6 Les annexes hydrauliques

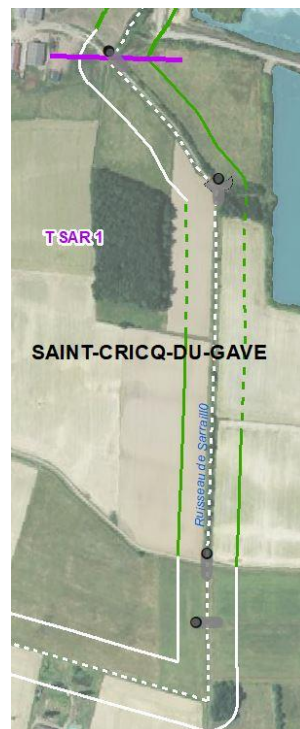
Le bras dérivé passant par le centre équestre fait office d'annexe hydraulique qui fonctionne en crue. Actuellement c'est un bras humide envahi par les hélrophytes, propice à la vie des batraciens.





*Bras dérivé humide*

### 5.3.4 TRONCON SAR1 : Le Ruisseau de Sarrailé de la source avec le Ruisseau de Saint-Cricq jusqu'au lieu-dit Goueytes (928 ml)



#### 5.3.4.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. Le Ruisseau de Sarrailé est formé sur ce tronçon par des réseaux de fossés exclusivement.

Le lit majeur à une largeur d'environ 50 m à l'Est du lieu-dit Maisonnave. Le cours d'eau traverse essentiellement des cultures avec bandes enherbées et longe deux petits boisements. Le cours d'eau débute proche du lieu-dit Boué puis remonte vers le Nord en direction du lieu-dit Goueytes. Il n'y a aucune infrastructure urbaine.

#### 5.3.4.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 m maximum sur tout le linéaire. Le lit n'est pas en eau sur le tronçon. On note, juste une flaqua en eau au niveau du passage de pont sur le seul chemin permettant l'accès à l'amont du cours d'eau.

Les substrats sont grossiers et fins, constitués de galets-graviers et de limons sur l'ensemble du linéaire.

On note que l'ensemble du lit est envahi de végétation notamment des phragmites, dactyle, carex et ronces.



*Le lit du ruisseau de Sarraillé sur l'amont du tronçon*

#### 5.3.4.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1,5 à 2,5 m du début à la fin de ce tronçon. Elles sont relativement abruptes avec une forme de « v » s'apparentant plus à un fossé drainant sur toute la première partie c'est-à-dire du début jusqu'au second petit boisement. Ensuite, le lit et les berges ressemblent à un fossé classique.

Il n'y a pas de protection de berge artificielle identifiée sur ce tronçon hormis les passages busés en béton.

Tout le long de ce tronçon les berges sont naturelles mais totalement artificielle du point de vue de la forme en « v ».



*Les berges caractéristiques du Ruisseau de Sarraillé*

#### 5.3.4.4 La ripisylve

La ripisylve est discontinue sur le tronçon. De l'amont jusqu'au chemin elle est très discontinue sur les deux rives avec quelques reprises de saules. Ensuite, du chemin jusqu'à la limite de la première parcelle en rive droite elle est continue. Elle est également continue en rive gauche jusqu'au commencement du boisement. La ripisylve est discontinue du boisement en rive gauche et de la limite de la première parcelle en rive droite jusqu'au chemin plus en aval. Enfin, elle est continue en rive droite et absente en rive gauche du chemin jusqu'au chemin à côté de la ferme au lieu-dit Goueytes. Elle a une emprise relativement faible limitée à un cordon linéaire tout le long.

Elle est constituée de frênes, d'érables, de prunelliers et de saules majoritairement. Concernant les espèces buissonnantes l'aubépine, le cornouiller et la ronce sont les plus présents.

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence d'une Espèce Exotique Envahissante : le Laurier-cerise en rive droite sur la fin du tronçon.

La ripisylve est globalement en état moyen sur ce tronçon.



*La ripisylve du Ruisseau de Sarraillé sur la dernière partie de ce tronçon avant la ferme*

#### 5.3.4.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée par le caractère temporaire du cours d'eau. Le fonctionnement hydraulique est gêné pas la végétation aquatique envahissante. On note des passages busés obstrués par la végétation.

Aucun autre ouvrage hydraulique n'a été identifié sur le tronçon.

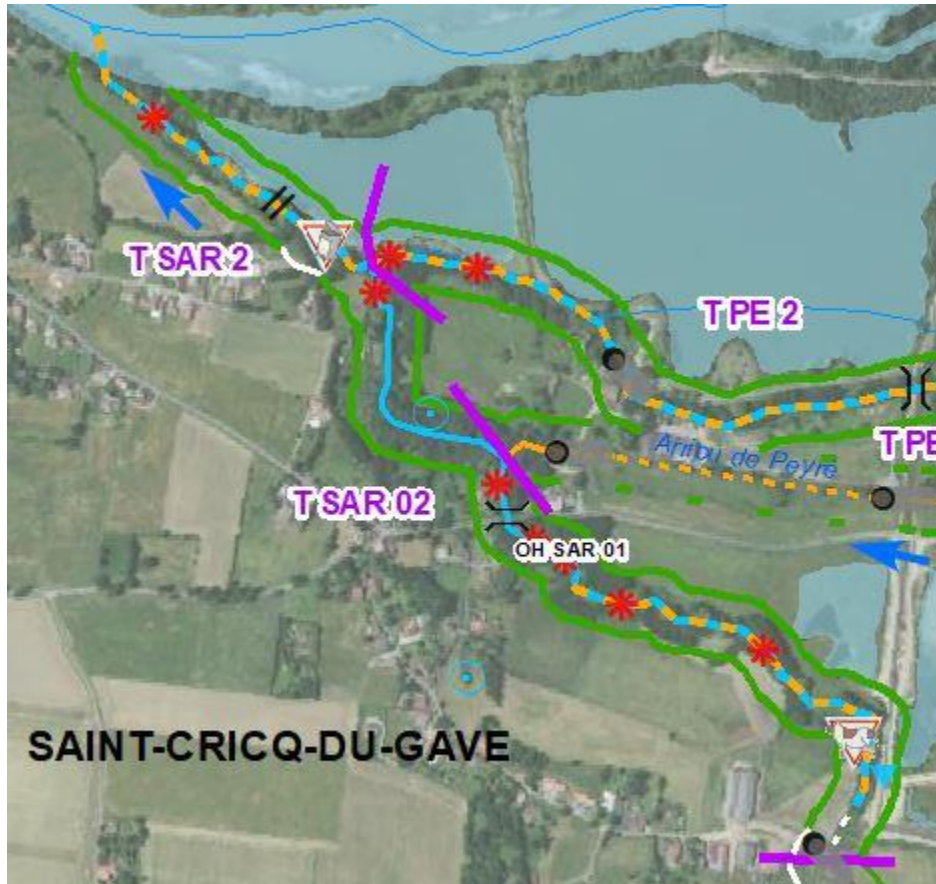


*Buse légèrement obstruée par la végétation et quelques branches*

#### 5.3.4.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées par des réseaux de fossés.

#### 5.3.5 **TRONÇON SAR2 : Depuis le lieudit Goueytes jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 755 ml)**



#### 5.3.5.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud Est/Nord-Ouest.

Le lit majeur a une largeur variant de 50 à 100 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures ainsi que quelques prairies de fauche et pâturées.

#### 5.3.5.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1 %. Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre plats lents et plats courants en amont du pont de la D22. En aval, ils sont plus courants.

Au début du tronçon, le cours d'eau n'est pas encore en eau. Il ne l'est qu'à partir de l'alimentation par les ballastières en rive droite en aval du passage busé du chemin de Goueytes.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 à 3 m en moyenne avec des zones plus larges à 8 m en bordure des carrières ou les substrats sont limoneux.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,1 à 0,2 m avec un maximum à 0,6 m au niveau de la portion de cours d'eau sur-creusée.

Les substrats sont grossiers, constitués de pierres majoritairement avec quelques cailloux. Une fraction limoneuse est observée sur les faciès les plus lents.

Quelques embâcles de faible volume sont présents sur le lit témoignant de l'absence d'entretien de la ripisylve.

Deux troncs sont en travers du lit en amont immédiat de la confluence avec le Gave de Pau ainsi que des gravats (parpaings et grille en fer), ce qui peut gêner les écoulements et entraîner des érosions latérales.

Un franchissement en tôle est présent à ce niveau également.

Un passage busé est bétonné dans le lit au niveau de l'arrivée d'eau depuis la ballastière.



*Cours sur-creusé en bordure des carrières*

### 5.3.5.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 m à 2 m en moyenne. Elles sont plus hautes en arrivant à la confluence avec le Gave de Pau (4 à 5 m).

Le profil de berge est très homogène sans diversité d'habitats.

On note la présence d'un abreuvoir sauvage au niveau de Goueytes.



*Abreuvoir non aménagé à Goueytes.*

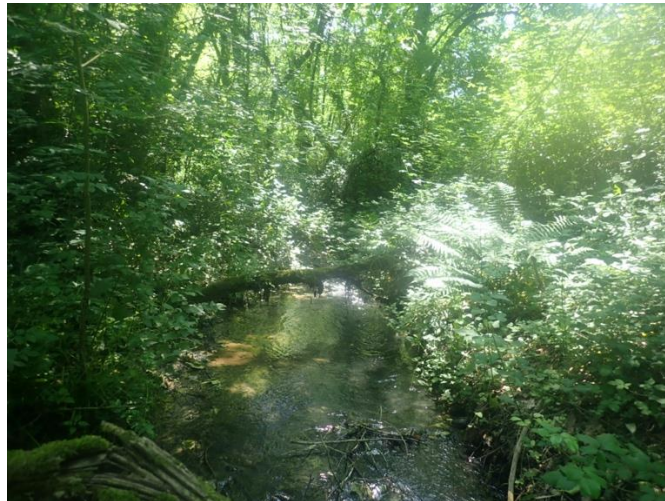
#### 5.3.5.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Le cours d'eau est impénétrable en aval de Goueytes en raison de l'absence d'entretien. Un bois alluvial est présent en aval du pont de la D22.

Les berges sont généralement embroussaillées.

Les essences dominantes sont le robinier, le noisetier, le saule, le chêne associé au platane.

En arrivant à la confluence avec le Gave de Pau, on note la présence de l'érable négundo.



*Ripisylve dense en amont du pont de la D22*

#### 5.3.5.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence du radier du pont de la D22 (OH SAR 01) qui est infranchissable par les poissons et qui bloque le transport solide.

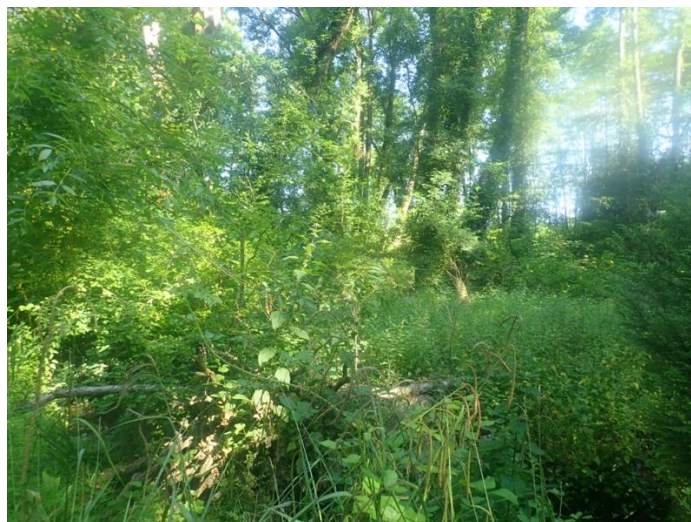
La hauteur de chute de 0,4 m associée à la longueur du radier béton de 10 m avec une lame d'eau très faibles perturbent la continuité écologique.



*Radier du pont de la D22 (OH SAR 01) perturbant la continuité écologique*

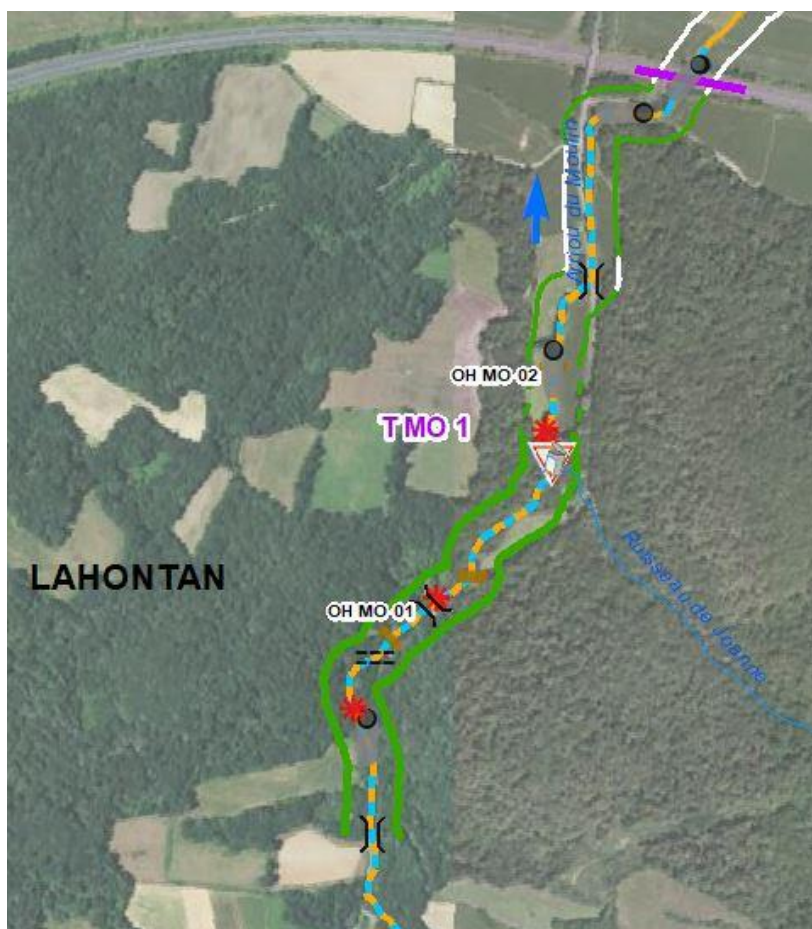
#### 5.3.5.6 Les annexes hydrauliques

Un bois alluvial est présent en rive gauche en aval du pont de la D22.



*Boisement alluvial aval D22*

### 5.3.6 TRONCON MO1 : L'Arriou du Moulin depuis le chemin du lieu-dit Turonet jusqu'à l'autoroute A64 (1 503 ml)



#### 5.3.6.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. L'Arriou du Moulin est formé sur ce tronçon de deux sous-affluents et des réseaux de fossés.

Le lit majeur à une largeur d'environ 50 m au niveau du lieu-dit Turonet et fait environ trois fois plus juste avant l'autoroute c'est-à-dire 150 m. Le cours d'eau traverse les boisements en passant à l'Ouest de Turonet puis il longe la D29 en direction de l'autoroute A64. Il traverse essentiellement des boisements, des parcelles cultivées avec bandes enherbées et des prairies de fauche.

#### 5.3.6.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau légèrement sinueux sur le tronçon car il est supérieur à 1,1 soit 1,14.

Le faciès dominant correspond à une alternance de plat courant et de plat lent sur l'ensemble du tronçon.

La largeur moyenne du lit varie entre 1 à 2 m sur la première partie du tronçon c'est-à-dire depuis le chemin du lieu-dit Turonet jusqu'à la première prairie de fauche à l'Est du lieu-dit les Basses. Ensuite, le lit s'élargit entre 2 à 4 m de la prairie jusqu'à la sortie du boisement. Enfin, sur la fin du tronçon le lit se rétrécit pour atteindre entre 1,5 à 3 m. La hauteur d'eau est variable également, entre 10 et 30 cm sur les 300 premier mètre, puis 10 à 55 cm jusqu'à la sortie du boisement et entre 10 à 40 cm sur la fin du tronçon.

Les substrats sont grossiers, constitués de pierres et de galets-graviers. On trouve, des secteurs avec des limons et du sable au niveau des boisements et à la sortie. On note également une zone d'incision mettant à nue la roche mère argileuse avant la sortie du boisement.

La végétation aquatique est présente sur le tronçon, on y trouve des algues vertes sur plusieurs secteurs dans l'ensemble du tronçon.



*Le lit de l'Arriou du Moulin sur la première partie du tronçon (boisement)*

#### 5.3.6.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 3 m sur l'ensemble de ce tronçon. Elles sont pour la majorité abrupte mais on trouve aussi des berges en pente douces là où elles sont les moins hautes.

Sur l'ensemble du linéaire les berges sont naturelles et uniformes.

On note une forte trace d'érosion avant la sortie du boisement. Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.





*Les différents profils de berges présentes sur l'Arriou du Moulin et trace d'érosion de la roche mère*

#### 5.3.6.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est continue sur les deux rives sur l'ensemble de ce tronçon. Elle est absente au niveau de la sortie du boisement sur les deux rives et également après le passage de pont traversant la D29 au niveau de l'ouvrage ROE 19223. Elle a une emprise relativement bonne sur la partie boisée avec une bande de 3 m minimum puis plus faible sur le reste du tronçon, limitée à un cordon linéaire.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de frênes, de chênes et de quelques érables.

Concernant les espèces buissonnantes, il y a principalement de l'aubépine, du fragon et du nerprun.

Le terrain a permis d'identifier du robinier sur la première partie boisée ainsi qu'à la fin du tronçon proche de l'autoroute.

La ripisylve est globalement en bon état.



*La ripisylve de l'Arriou du Moulin dans la partie boisée et au niveau de la première prairie de fauche*

#### 5.3.6.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est moyenne sur le tronçon. La prospection sur le terrain a permis d'identifier :

- OH MO 01 : Passage busé au lieu-dit Turonet avec la même hauteur de chute mais avec une faible hauteur d'eau sur les 5 m busé.
- OH MO 02 : Pont à l'Est du lieu-dit les Basses avec une faible hauteur de chute de l'ordre de 5 cm (jet de surface) et également

- De plus, des seuils naturels sont présents sur l'ensemble du linéaire.

Le passage sous autoroute ne pose pas de problèmes pour la continuité écologique.

On note, des embâcles dans la partie boisée et à la sortie de celle-ci. Deux d'entre eux sont problématique car il bloque les écoulements. Le premier est juste après le passage de pont, entre les lieux-dits Turonet et les Basses. Le second est à la sortie du boisement, il y en a un autre juste avant dans le boisement.



*Premier embâcle et second embâcle problématique sur l'Arriou du Moulin*

#### 5.3.6.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par les deux sous-affluents et les réseaux de fossés.



*Premier et deuxième sous-affluent de l'Arriou du Moulin*

### 5.3.7 TRONÇON MO2 : Depuis le passage sous l'autoroute A64 jusqu'à la Ferme du Château (1 639 ml)



#### 5.3.7.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud/Nord.

Le lit majeur à une largeur variant de 100 à plus de 900 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures puis arrive dans la traversée du bourg de Lahontan avant de se jeter dans la retenue du Château.

Le cours d'eau a été recalibré dans la traversée agricole. Il croise avec l'arriou de Peyré qui n'est actif que lorsque l'arriou du Moulin est en crue (rôle de décharge).

#### 5.3.7.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont essentiellement des plats lents compte tenu de la faible pente dans la traversée des zones cultivées. Les faciès se diversifient dans la traversée du bourg par une alternance de faciès courants et de faciès lents.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 2 m environ.

La hauteur d'eau varie de 0,1 à 0,4 m sur les zones les plus profondes.

Les substrats sont argilo-limoneux sur la majorité du linéaire du tronçon. Ils sont plus grossiers (pierres) sur les zones les plus courantes dans le bourg de Lahontan.

La végétation aquatique envahit la totalité du lit mineur compte tenu de l'éclairement important.

Il s'agit d'hélophytes essentiellement, constitués de faux cresson et d'iris. Des développements d'algues filamenteuses sont nombreux dans la traversée agricole.

Une passerelle et un pompage pour irrigation sont présents au niveau de Balicam.



*Cours d'eau recalibré envahi de végétation*

### 5.3.7.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 4 m en moyenne.

Les berges sont abruptes, très homogènes sur le trace en long.

La présence du ragondin est visible au niveau des berges qui sont effondrées au niveau de Balicam.

Les berges sont localement artificialisées par des protections en mur béton et en enrochements dans la traversée du bourg de Lahontan.

Le plan d'eau de la retenue du Château a des berges également artificielles en béton.



*Berge effondrée au niveau d'un trou de ragondin*

#### 5.3.7.4 La ripisylve

La ripisylve est absente sur l'ensemble du tronçon. L'éclaircissement est important ce qui favorise le développement des hélophytes et des algues envahissants dans le lit du cours d'eau.

Un foyer de Renouée du Japon est localisé en rive droite en amont de la retenue du Château.



*Renouée du Japon en amont du Château*

#### 5.3.7.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon.

Les ouvrages du Château (OH MO 03) bloquent totalement la continuité écologique en raison de la gestion fermée et des hauteurs de chutes importantes.

Les passages busés situés dans la traversée du bourg de Lahontan ne posent pas de soucis pour la continuité écologique. Ils sont cependant envahis par la végétation.



*Retenue des ouvrages du Château (OH MO 03)*

#### 5.3.7.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

## 5.4 Etat des lieux sur la masse d'eau Le Gave de Pau aval du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron FRFR277A

### 5.4.1 Découpage en tronçons homogènes

La carte suivante présente le découpage de la masse d'eau en tronçons homogènes, soit pour les cours d'eau étudiés :

- Arriou Labasse en 3 tronçons homogènes
- Ruisseau de Laborde en 1 tronçon homogène
- Arriou de Pichelaly en 2 tronçons homogènes
- Ruisseau de l'Espérance en 2 tronçons homogènes
- Ruisseau de Loulié en 2 tronçons homogènes
- Ruisseau d'Abet en 2 tronçons homogènes
- Ruisseau des Glés en 2 tronçons homogènes
- Ruisseau de Prède en 2 tronçons homogènes
- Ruisseau de Bordes en 1 tronçon homogène
- Ruisseau de St-Cricq en 3 tronçons homogènes
- Ruisseau de Lacau en 3 tronçons homogènes
- Ruisseau de Cauneille 1 en 1 tronçon homogène
- Ruisseau de Cauneille 2 en 1 tronçon homogène
- Ru de Peyrehorade en 2 tronçons homogènes

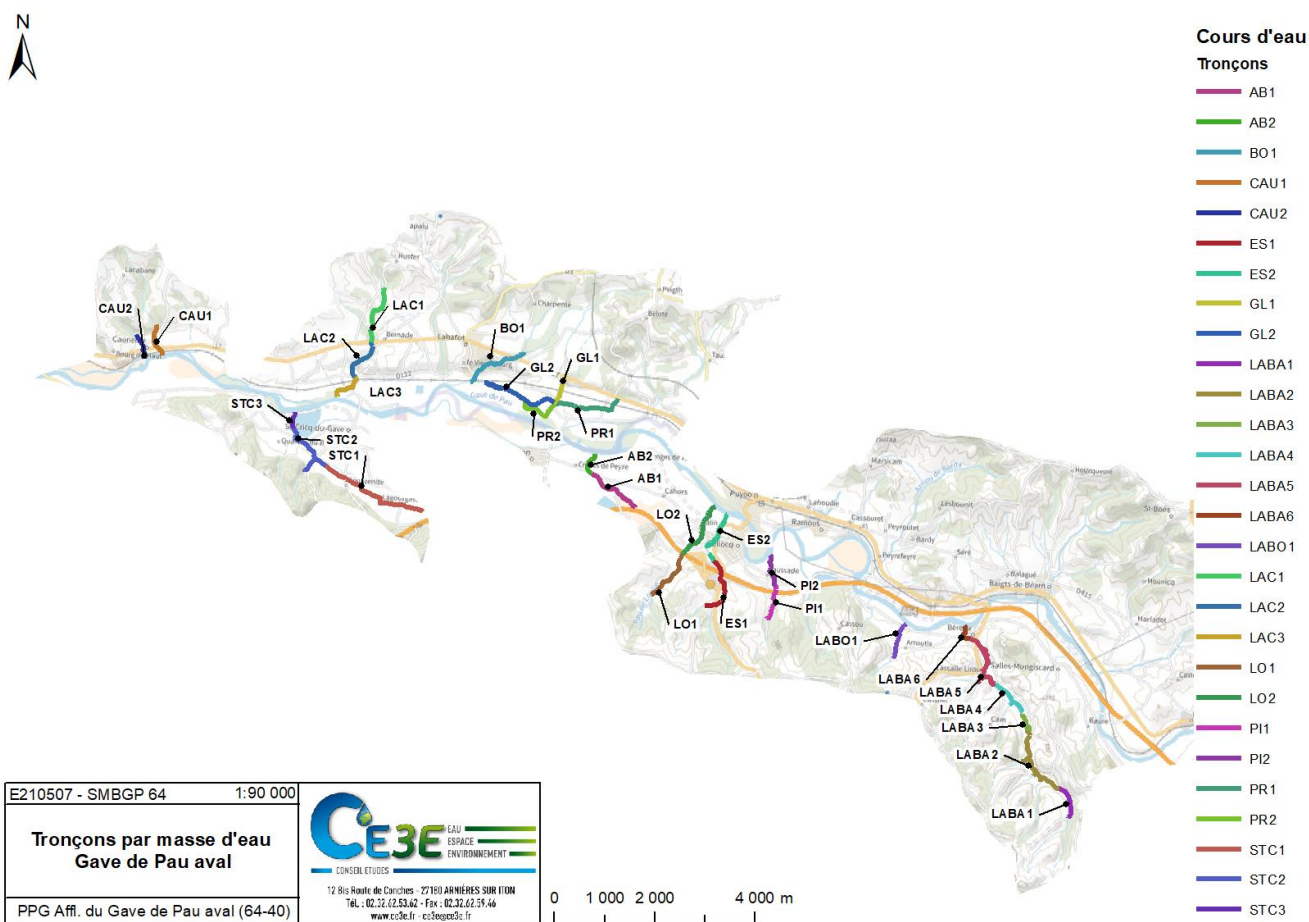
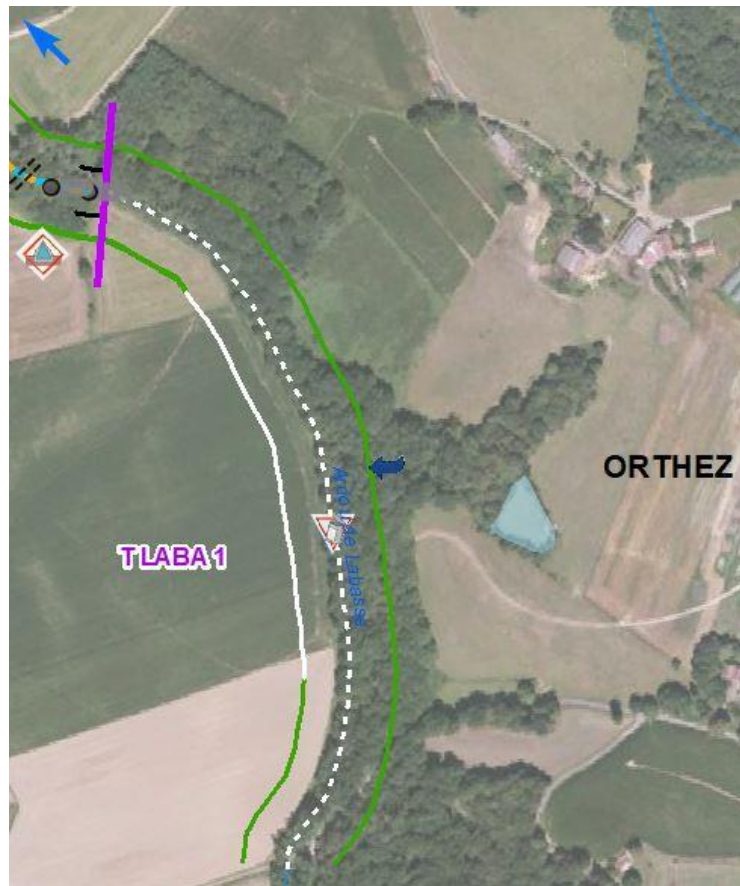


Figure 21 : Découpage de la masse d'eau Gave de Pau aval en tronçons homogènes

#### 5.4.2 TRONCON LABA1 : Le Ruisseau de Labasse du lieu-dit Jannette jusqu'au chemin au Sud du lieu-dit Trouil reliant le lieu-dit Lahéguère (700 ml)



##### 5.4.2.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. Le Ruisseau de Labasse est formé sur ce tronçon par l'arrivée d'eau de plusieurs réseaux de fossés et d'un étang.

Le lit majeur a une largeur d'environ 100 m sur l'ensemble de ce tronçon. Le cours d'eau traverse un boisement en rive droite et des cultures avec bandes enherbées en rive gauche. Il poursuit son chemin à travers la vallée pour rejoindre le lieu-dit Cournot.

##### 5.4.2.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 3 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 0,99.

L'Arriou de Labasse n'est pas en eau sur cette portion c'est pour cela que c'est un tronçon à part entière. Quelques flaques d'eau sont présentes sur l'amont du tronçon et ensuite c'est totalement à sec.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 2 m environ.

Une zone avec des déchets métalliques a été identifiée dans le lit de l'Arriou de Labasse à environ 200 m du début du tronçon.

Il n'y a pas de végétation aquatique.



*Le lit de l'Arriou de Labasse sur l'amont du tronçon*

#### 5.4.2.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 3 à 4 m maximums sur l'amont et l'aval du tronçon, en revanche, elle varie de 1 à 2 sur tout le reste.

Tout le long de ce tronçon les berges sont globalement naturelles et uniformes, il y a des passages busés en béton et en plastique.

On note, sur la fin du tronçon au niveau du chemin que le lit est entièrement bétonné.



*Lit entièrement bétonné sur la fin du tronçon au niveau du chemin*

#### 5.4.2.4 La ripisylve

La ripisylve est continue en rive droite. En revanche, elle est discontinue en rive gauche avec un linéaire bien en place sur l'amont et l'aval du tronçon et une absence totale sur la partie centrale du tronçon. Elle a une emprise relativement faible, limitée à un cordon linéaire pour la rive gauche. Quant à la rive droite son emprise est relativement bonne, sur quelques mètres grâce aux boisements.

Elle est constituée principalement d'érable et de chênes. Concernant les espèces buissonnantes il y a majoritairement du fragon et du cornouiller.

Il y a une espèce classé Espèce Exotique Envahissante, du robinier faux-acacia en rive droite dans le boisement à la fin du tronçon.

La ripisylve lorsqu'elle est présente est globalement en bon état.

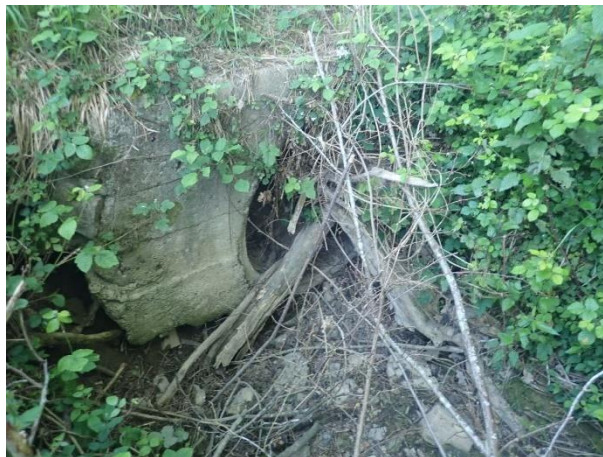




*La ripisylve caractéristique de l'Arriou de Labasse sur ce tronçon*

#### 5.4.2.5 La continuité écologique

Deux passages busés ont été identifiés sur le lit principal au niveau du chemin sur la fin du tronçon. Le premier est en mauvaise état mais n'étant pas en eau, ils ne posent pas de problème pour la continuité.

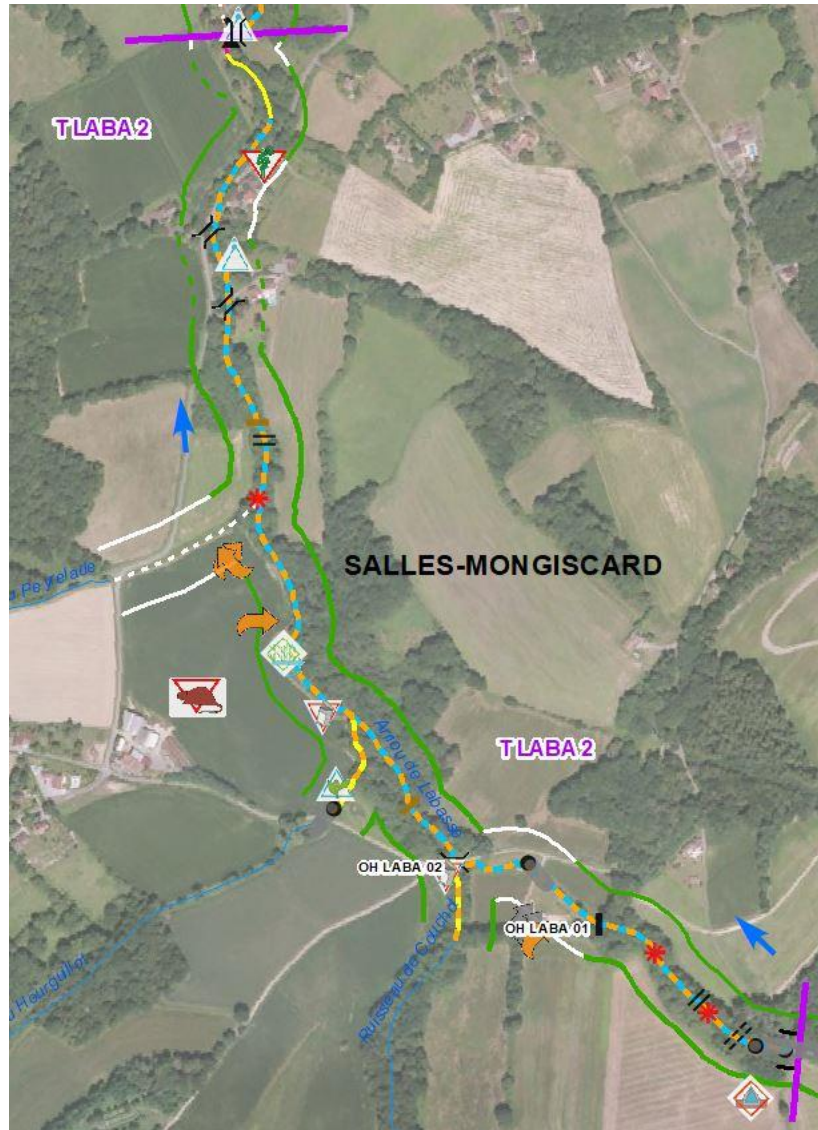


*Buse présente dans le lit de l'Arriou de Labasse au niveau du chemin à l'aval du tronçon*

#### 5.4.2.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées de l'apport de l'étang en rive droite et des réseaux de fossés.

**5.4.3 TRONCON LABA2 : L'Arriou de Labasse du chemin au Sud du lieu-dit Trouil reliant le lieu-dit Lahéguère jusqu'au vannage de l'ancien moulin au lieu-dit Sarthou (1 576 ml)**



**5.4.3.1 Le lit majeur**

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. L'Arriou de Labasse est formé sur ce tronçon par l'arrivée d'une source, de plusieurs réseaux de fossés, de trois affluents principaux et d'un étang.

Le lit majeur à une largeur d'environ 75 m au niveau du lieu-dit Cournot puis il s'élargit pour atteindre environ 125 m au lieu-dit Sarthou. Le cours d'eau traverse quelques boisements, des habitations et des cultures avec bandes enherbées. Il poursuit son chemin à travers la vallée longeant les lieux-dits Cournot, de Lancestrémère pour rejoindre Sarthou.

**5.4.3.2 Le lit mineur**

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 0,95.

Le faciès dominant est une alternance de plat courant et de plat lent avec une hauteur d'eau variable entre 10 et 55 cm pour les zones les plus profondes. On distingue une zone de plat courant en aval de la vanne de l'ancien moulin de Sarthou sur une centaine de mètres.

La largeur moyenne du lit varie sur ce linéaire de 3 à 4 m environ sur la majeure partie du linéaire. Le cours s'apparente plus à un fossé au lieu-dit Cournot avec une largeur moyenne de 1,5 m. Au niveau des trois affluents jusqu'à la zone de radier la largeur moyenne est plus grande avec 3 à 5 m. Enfin au niveau de la zone de plat courant en lui-même la largeur moyenne est de 2 à 3 m.

Les substrats sont plutôt grossiers avec des pierres et des galets-graviers. On note des substrats limoneux par endroit et sur certains secteurs des zones d'incision mettant à nue la roche mère argileuse.

Il n'y a pas de végétation aquatique présente sur le tronçon.



*Le lit de l'Arriou de Labasse avant la confluence avec le troisième affluent*

Plusieurs embâcles ont été recensés :

- Entre le premier et le second affluent, embâcle de branchage et de pierre ;
- Entre le second et le troisième affluent, une dalle béton est au milieu du lit limitant la circulation sédimentaire ;
- Après la confluence avec le troisième affluent, des graviers et des branches bloquent la largeur du lit.

#### 5.4.3.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m sur la première partie du tronçon c'est-à-dire jusqu'au deuxième affluent. Avant la confluence avec le troisième affluent, il y a un étang en rive gauche est donc une élévation de la hauteur de berges à environ 3 à 4 m. Ensuite, du troisième affluent jusqu'à la zone de plat courant la hauteur de berge varie de 1 à 3 m. Enfin, sur la zone de plat courant les berges font entre 0,25 et 1 m maximum de hauteur.

Quelques traces d'érosions sont visibles au niveau des arbres tombés en travers du lit où l'arrachement des racines a provoqué un arrachage de la berge notamment en amont de Cournot.

Tout le long de ce tronçon les berges sont globalement naturelles et uniformes. Des protections de berges ont été identifiées :

- Au niveau des deux ponts du lieu-dit Marladot (enrochement) ;

- En rive droite pour protéger la route de Marladot remontant vers le lieu-dit Gouarderes (enrochement) ;
- Au niveau du vannage de l'ancien moulin du lieu-dit Sarthou (enrochement).

On note également un passage busé en béton.



*Les berges de l'Arriou de Labasse entre les lieux-dits Cournot et Lancestrémère*

#### 5.4.3.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur la globalité du tronçon. Elle a une emprise relativement modérée, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large de 1 à 3 m grâce aux boisements.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes d'érables et de chênes. Concernant les espèces buissonnantes il y a majoritairement du fragon, de l'aubépine et de la ronce.

Elle est localement absente au niveau de Cournot, des habitations et des ouvrages en générale ainsi que à l'amont de la vanne de l'ancien moulin de Sarthou.

Un foyer de deux espèces classé Espèce Exotique Envahissante a été identifié à l'aval des habitations du lieu-dit Marladot, du robinier faux-acacia en rive droite et gauche ainsi que de la Renouée du Japon en rive droite.

La présence du ragondin est visible.

La ripisylve est globalement en bon état malgré quelques arbres en travers du lit.



*La ripisylve caractéristique de l'Arriou de Labasse sur l'amont de Cournot et entre le second et le troisième affluent*

#### 5.4.3.5 La continuité écologique

Un seuil en béton affouillé (OH LABA 01) gêne la continuité écologique au niveau du lieu-dit Cournot.

Un seuil de radier de pont (OH LABA 02) gêne aussi la continuité écologique au niveau du pont du lieu-dit Cournot qui induit une chute de 0,45 cm.

L'ensemble des étangs connectés au l'Arriou de Labasse sont des connexions de trop plein, il n'y a pas de connexion directe.



*Second passage de pont du lieu-dit Cournot (OH LABA 02) et embâcle après la confluence avec le troisième affluent*

#### 5.4.3.6 Les annexes hydrauliques

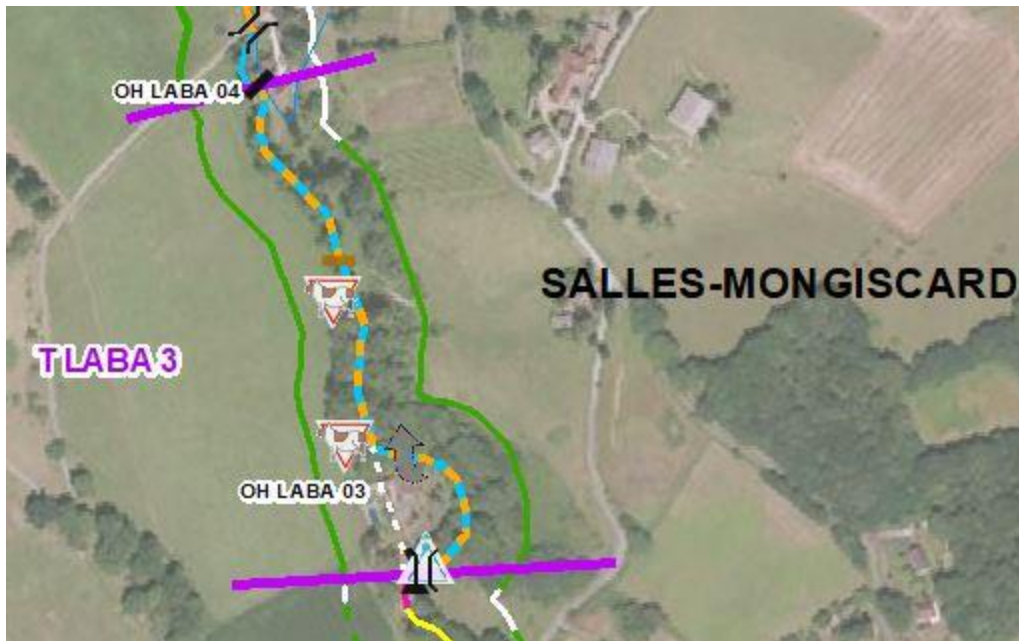
Les annexes hydrauliques sont constituées d'une source, des réseaux de fossés, des trois affluents et d'un étang.

L'inventaire mené montre que sur ce tronçon, l'Arriou de Labasse est en eau grâce à une source puis par deux affluents, un étang par trop-plein, un autre affluent et les réseaux de fossés tout le long du tronçon.



*Source de l'Arriou de Labasse et confluence avec le second affluent*

#### 5.4.4 TRONCON LABA3 : L'Arriou de Labasse du vannage du moulin du lieu-dit Sarthou jusqu'au seuil du moulin du lieu-dit le Bain (402 ml)



##### 5.4.4.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. L'Arriou de Labasse est formé sur ce tronçon par l'arrivée d'une source et de plusieurs réseaux de fossés.

Le lit majeur a une largeur d'environ 125 m du lieu-dit Sarthou jusqu'au lieu-dit le Bain. Le cours d'eau traverse un petit bois, des cultures avec bandes enherbées avant de rejoindre le moulin. Il poursuit son chemin à travers la vallée en traversant les lieux-dits Sarthou et le Bain.

##### 5.4.4.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 0,95.

Le faciès dominant est une alternance de plat courant et de plat lent avec une hauteur d'eau variable entre 10 et 55 cm pour les zones les plus profondes.

La largeur moyenne du lit varie sur ce linéaire de 2 à 3 m environ sur la majeure partie du linéaire.

Les substrats sont plutôt grossiers avec des pierres et des galets-graviers.

Il n'y a pas de végétation aquatique présente sur le tronçon.

Un rejet a été identifié provenant de la maison du moulin du lieu-dit Sarthou. Son statut reste indéterminé.



*Le lit de l'Arriou de Labasse après le vannage du moulin du lieu-dit Sarthou*

#### 5.4.4.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 3 à 4 m juste après le vannage du moulin de Sarthou ensuite elles sont entre 1 à 2 m sur le reste du tronçon. On note une hauteur de berge plus faible, inférieur à 50 cm au niveau des zones d'abreuvements directes à la sortie du petit bois.

Tout le long de ce tronçon les berges sont globalement naturelles et uniformes.



*Les berges de l'Arriou de Labasse au niveau de la zone d'abreuvement directe à la sortie du petit bois*

#### 5.4.4.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur la globalité du tronçon. Elle a une emprise relativement modérée, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large de 1 à 3 m grâce aux boisements.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes et d'érables. Concernant les espèces buissonnantes il y a majoritairement de l'aubépine et de la ronce.

La ripisylve est globalement en bon état malgré quelques arbres en travers du lit.



*Racine de la ripisylve provoquant des seuils naturels*

#### 5.4.4.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée par les ouvrages des moulins :

- OH LABA 03 : Moulin du Sarthou avec une hauteur de chute de 0,5 m au niveau du vannage de décharge ;
- OH LABA 04 : Moulin de Bain provoquant une chute de 1,10 m infranchissable pour toutes les espèces de poissons et bloquant el transport solide.



*Seuil du moulin du lieu-dit le Bain (OH LABA 04) provoquant une chute importante*

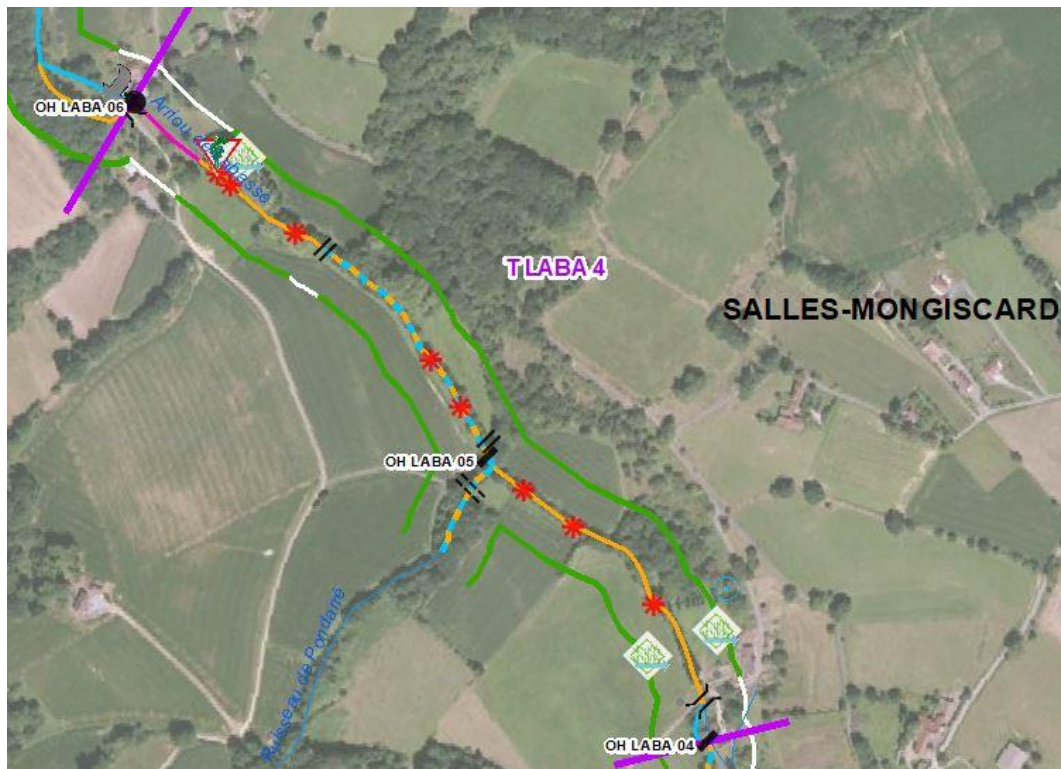
#### 5.4.4.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées d'une source et des réseaux de fossés.

L'inventaire mené montre que sur ce tronçon, l'Arriou de Labasse est en eau grâce à une source et les réseaux de fossés tout le long du tronçon



#### 5.4.5 TRONÇON LABA4 : Depuis le moulin de Blain jusqu'au moulin du Becq (850 ml)



##### 5.4.5.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud Est/Nord-Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 60 à 100 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures avec quelques prairies de fauche.

##### 5.4.5.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,7 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont majoritairement constitués de plats lents avec une alternance avec des zones plus courantes en aval du seuil de Bonnecase. Les faciès deviennent profonds au niveau du bief du moulin du Becq (OH LABA 06).

La largeur moyenne du lit varie de 2 à 3 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,2 à 0,4 m).

Les substrats sont dominés par des pierres avec localement de la sédimentation dans les zones les plus calmes.

La végétation aquatique n'est visible qu'au niveau du pont du moulin de Bain (callitriches).

Plusieurs embâcles de faibles volumes sont présents sur le tronçon.

Un embâcle plus volumineux est problématique car il constitue un barrage en aval du pont de Bain.

Le cours d'eau reçoit des rejets pluviaux au niveau du pont de Bain.



*Arriou de Labasse au niveau de Bonnecase*

#### 5.4.5.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m en moyenne.

Elles sont abruptes.

Des protections en enrochements sont présentes au niveau du pont de Bain.



*Berge enrochée en aval du pont de Bain*

#### 5.4.5.4 La ripisylve

La ripisylve est assez continue sur le tronçon. Elle est constituée d'alignements d'aulnes, d'érables, de noisetiers associés au peuplier et au platane.

Elle est vieillissante et les berges sont embroussaillées.

Des joncs sont présents en aval du pont de Bain en rive gauche.

Des foyers de Balsamine de l'Himalaya sont présents en rive droite en amont du moulin du Becq.



*La ripisylve au niveau de Bonnecase*

#### 5.4.5.5 [La continuité écologique](#)

Le seuil de Bonnecase (OH LABA 05) est franchissable par le bras secondaire en rive droite.

La continuité écologique est altérée par les ouvrages du moulin du Becq (OH LABA 06) qui sont maintenus en position fermée et bloquent le transport solide et le passage des poissons.



*Ouvrage de décharge du moulin du Becq (OH LABA 06)*

#### 5.4.5.6 [Les annexes hydrauliques](#)

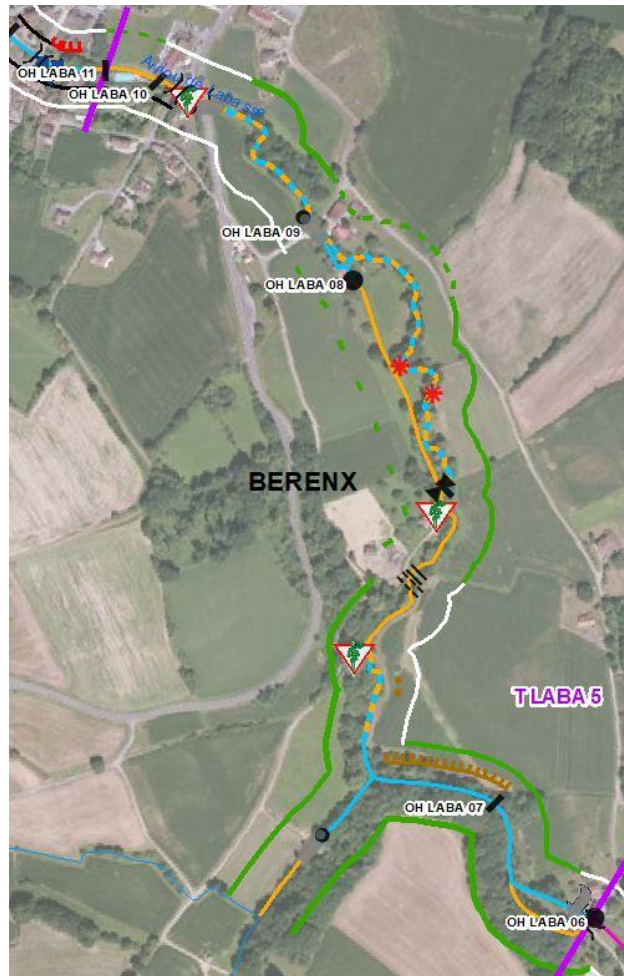
Une zone humide est présente en rive droite en amont du moulin du Becq.

Des sources rejoignent le cours d'eau en rive droite et en rive gauche au niveau du gué de Bonnecase.



*Zone humide en amont du moulin du Becq*

#### 5.4.6 TRONÇON LABA5 : Depuis le moulin du Becq jusqu'au pont de la D933 (1397 ml)



##### 5.4.6.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud Est/Nord-Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 70 à 160 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures avec quelques prairies de fauche.

##### 5.4.6.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,9 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre des plats lents et des plats courants.

La largeur moyenne du lit varie de 2 à 4 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,2 m en moyenne).

Les substrats sont dominés par des pierres avec accessoirement du sable, du gravier et des blocs. Sur l'aval du tronçon, les substrats sont plus fins (graviers dominants). La dalle rocheuse affleure par endroits.

Sur la zone d'incision située en aval du moulin du Becq, la dalle argileuse est apparente.

La végétation aquatique est localement présente (Apium) en aval du moulin du Becq.

Des algues filamenteuses sont observées au niveau de Rousta.

Très peu d'embâcles ont été recensés au niveau du tronçon, sans problématiques.

Une passerelle est présente sur le tronçon.



*Arriou de Labasse en aval du moulin du Becq*

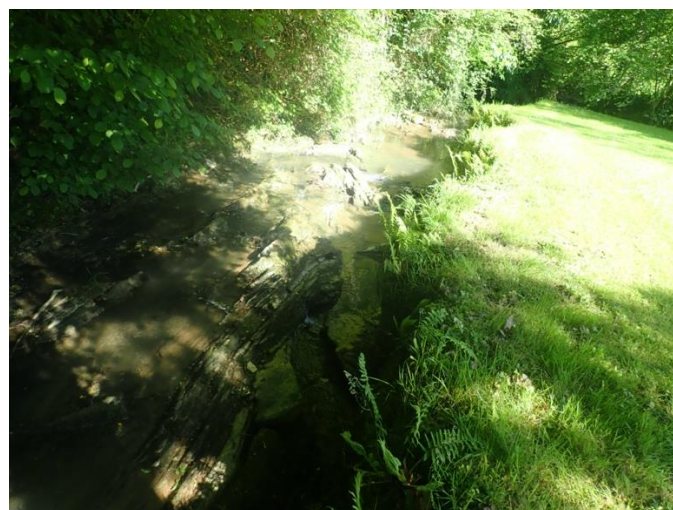
#### 5.4.6.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m en moyenne.

La berge en rive droite est endiguée en amont de la confluence avec l'arriou en rive gauche.

Des protections en enrochements ou en poteaux EDF sont présentes en de nombreux endroits entre le moulin du Becq et le passage à gué de Rousta.

Sur le bras de décharge du moulin du Becq, les contraintes hydrauliques fortes en crue entraînent des érosions en rive droite.



*Berge érodée sur le bras de décharge du moulin du Becq*

#### 5.4.6.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Elle est constituée d'alignements d'aulnes, d'érables, de noisetiers et de robiniers associés au peuplier, au chêne et au platane.

La ripisylve est dans un état moyen en raison d'un embroussaillement important des berges rendant l'accès au cours d'eau très difficile.

Du Bambou et de l'Ailante ont été observés au niveau de Rousta.



*Ripisylve continue*

#### 5.4.6.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée par plusieurs ouvrages hydrauliques :

- Un seuil en pierres (OH LABA 07) en aval du moulin du Becq qui est difficilement franchissable par les poissons,
- Le moulin de Courtiade (OH LABA 08),
- Le pont de la Courtiade (OH LABA 09) qui empêche les poissons de circuler.

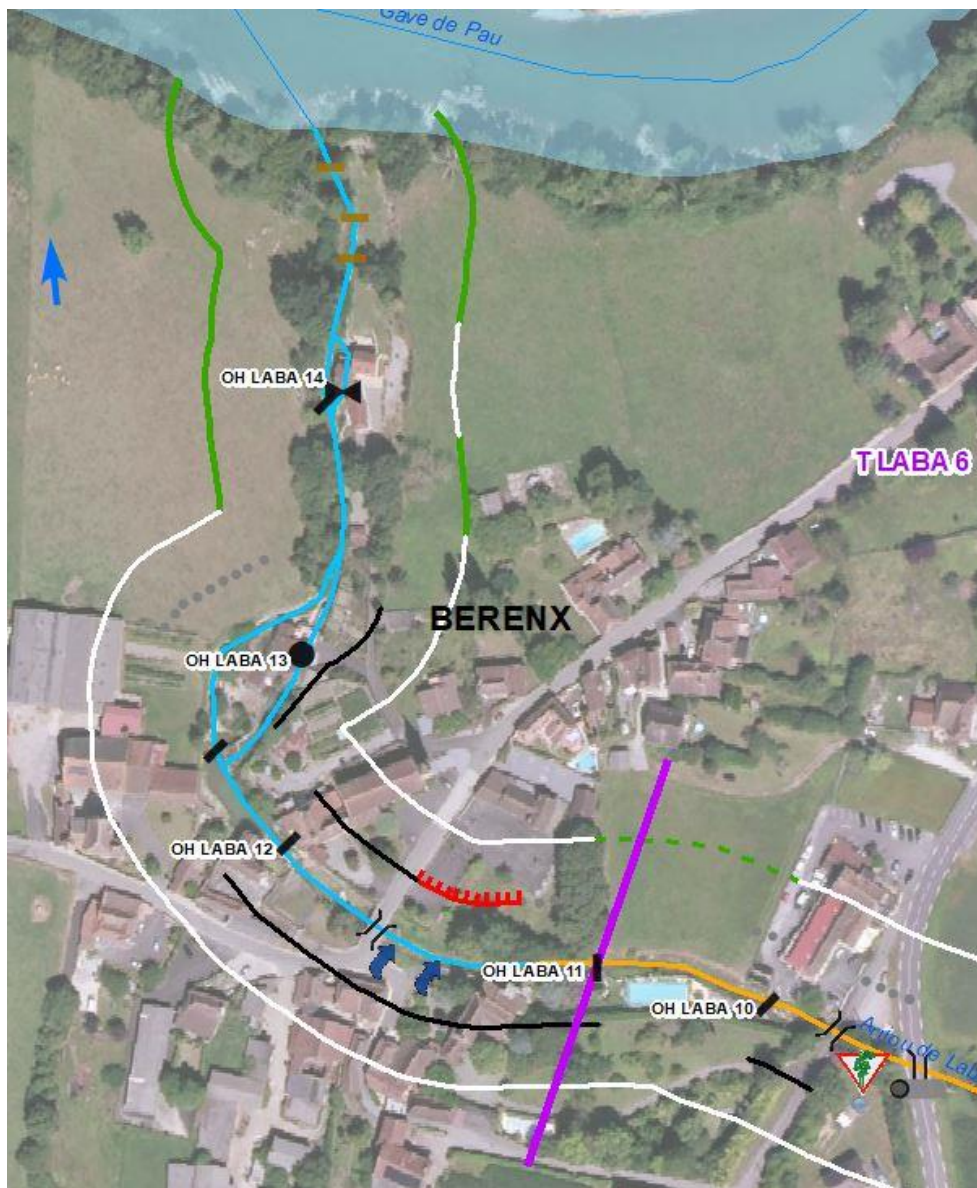


*Passage busé de la Courtiade (OH LABA 09)*

#### 5.4.6.6 Les annexes hydrauliques

L'affluent en rive gauche constitue la seule annexe hydraulique sur le tronçon.

### 5.4.7 TRONÇON LABA6 : Depuis le pont de la D933 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (405 ml)



#### 5.4.7.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud Est/Nord-Ouest.

Le lit majeur à une largeur variant de 25 à 45 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement le bourg de Bérenx.

#### 5.4.7.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 3,7 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.



Les faciès sont essentiellement des plats courants. Un faciès plus lent est présent sur le premier tiers amont du tronçon influencé par un seuil. La largeur moyenne du lit varie de 5 à 6 m environ. La hauteur d'eau moyenne est de 0,5 m environ.

Les substrats sont dominés par de la dalle rocheuse et des blocs.

La végétation aquatique est absente.

Des développements d'algues filamenteuses sont observés dans le centre bourg de Bérenx en raison de l'absence de ripisylve et d'ombrage.



*Arriou de Labasse dans traversée de Bérenx*

#### 5.4.7.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m en moyenne.

Les berges sont artificialisées par la traversée du bourg de Bérenx ou des protections en enrochements et des murs en béton sont présents.

Dans la traversée de Bérenx, en amont du pont de l'église, la berge en rive droite est érodée.



*Artificialisation des berges au niveau du moulin Larribaud*

#### 5.4.7.4 La ripisylve

La ripisylve est globalement absente sur le tronçon en raison de l'urbanisation. Quelques alignements d'aulnes sont présents en aval du bourg jusqu'à la confluence.

Des foyers de bambous et des palmiers sont observés en aval du pont de la D933 en rive gauche.



*Absence de ripisylve dans Bérenx*

#### 5.4.7.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée par de nombreux ouvrages hydrauliques dans la traversée de Bérenx. Ce sont d'anciens seuils de moulins pour la majorité. Ils sont infranchissables par les poissons en raison des fortes hauteurs de chutes et ils bloquent le transport solide.

- OH LABA 10 : Ancien ouvrage sous la passerelle
- OH LABA 11 : Seuil en blocs
- OH LABA 12 : Ancien seuil derrière l'église
- OH LABA 13 : Moulin de M. Larribaud
- OH LABA 14 : Moulin de Houns

Des seuils naturels en dalle rocheuse sont également concernés en arrivant au niveau de la confluence avec le Gave de Pau.

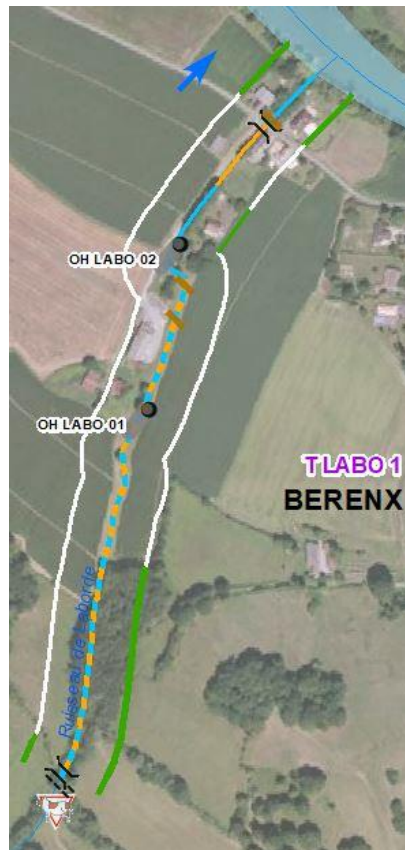


*Seuil du Moulin de M. Larribaud (OH LABA 13)*

#### 5.4.7.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

#### 5.4.8 TRONCON LABO1 : Le Ruisseau de Laborde du passage à gué sur le chemin du lieu-dit Poeytié jusqu'à sa confluence avec le Gave de Pau (767 ml)



##### 5.4.8.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. Le ruisseau de Laborde est formé sur ce tronçon par l'arrivée de trois sous-affluents et de plusieurs réseaux de fossés.

Le lit majeur a une largeur d'environ 60 m au niveau du lieu-dit Poeytié. Le cours d'eau traverse un boisement et une prairie pâturée clôturée sur l'amont et une alternance de culture avec bande enherbée et des habitations. Le cours d'eau rejoint le Gave de Pau en traversant trois lieux-dits : Poeytié, Lafitte et Lapadu.

##### 5.4.8.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 3 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1.1 soit 1.05.

Le faciès est uniquement une alternance de plat courant et de plat lent avec une hauteur d'eau de 5 à 20 cm pour les zones les plus profondes.

La largeur moyenne du lit sur la partie amont varie de 1 à 2 m environ. Ensuite elle est de 1 m jusqu'au pont de la D29 et enfin, elle s'élargit à 3 m environ du pont jusqu'au Gave de Pau.

Les substrats sont grossiers, constitués essentiellement de galets-graviers et de quelques pierres par endroit sur l'ensemble du linéaire. On note des zones d'incision mettant à nue la dalle rocheuse notamment au niveau des premières habitations.

Le passage à gué marquant le début du tronçon est largement piétiné.

La végétation aquatique est absente. Des développements d'algues filamenteuses sont cependant observés.



*Le lit du Ruisseau de Laborde avant sa confluence avec le Gave de Pau*

#### 5.4.8.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m maximum de l'amont jusqu'à la fin de la partie boisé. Ensuite, la hauteur varie de 2 à 3 m de la fin du boisement jusqu'au second virage au niveau des habitations notamment dû au phénomène d'incision. Puis, elles ne font plus que 1 m du second virage jusqu'au pont de la D29. Enfin, entre le pont de la D29 et le Gave de Pau elles font 1 à 3 m de hauteur.

Les berges sont naturelles sur la quasi-totalité du linéaire du boisement jusqu'au Gave de Pau.

Des protections de berges ont été identifiées au niveau du corps de ferme en rive droite, ce sont des pieux en bois dans un état dégradé.

Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.



*Les berges du Ruisseau de Laborde au niveau des cultures avec bandes enherbés sur chaque rive*

#### 5.4.8.4 La ripisylve

La ripisylve est quasi-inexistante sur le tronçon. Elle a une emprise relativement modérée, d'une bande plus large de 1 à 5 m en rive droite à l'amont grâce au boisement. Sur l'ensemble du reste du tronçon elle est inexistante ou il y a seulement quelques sujets isolés.

Elle est constituée sur le boisement d'alignements d'aulnes, d'érables, de chênes et de frênes. Concernant les espèces buissonnantes, il y a majoritairement du cornouiller. Là où la ripisylve est présente, il y a du robinier faux-acacia.

La ripisylve est en mauvaise car elle est inexistante sauf à l'amont.



*La ripisylve caractéristique du Ruisseau de Laborde au niveau du boisement (rive droite)*

#### 5.4.8.5 La continuité écologique

La continuité écologique est impossible en raison de la présence :

- OH LABO 01 : Passage busé du chemin rural de Lafitte, très faible lame d'eau,
- OH LABO 02 : Passage busé entre Lapadu et Lafitte, très faible lame d'eau,
- Un seuil naturel en roche de 4 à 5 m de hauteur de chute au niveau du pont de la D29.

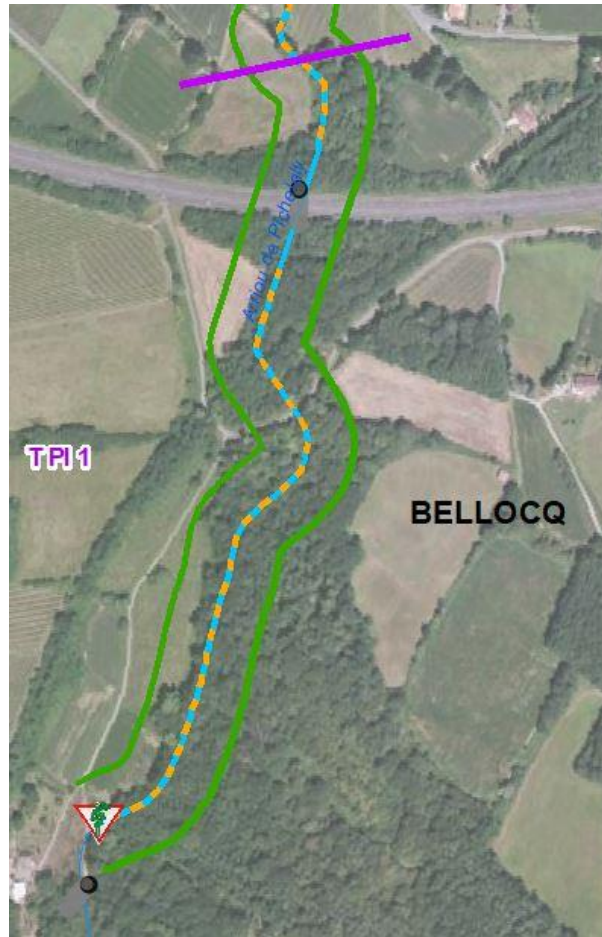


*Seuil naturel au pont de la D29*

#### 5.4.8.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées par l'arrivée de trois affluents et de plusieurs réseaux de fossés.

#### 5.4.9 TRONCON PI1 : L'Arriou de Pichelaly du chemin à l'Est du lieu-dit Montagut jusqu'au virage entre la sortie du passage sous l'autoroute et le lieu-dit Dufourcq (763 ml)



##### 5.4.9.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. L'Arriou de Pichelaly est formé sur ce tronçon par l'arrivée de plusieurs sous-affluents et des réseaux de fossés.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 m au niveau du centre du tronçon. Le cours d'eau traverse la vallée en coupant l'autoroute A64. Il traverse essentiellement des boisements et passe sous l'autoroute A64.

##### 5.4.9.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le faciès est uniquement une alternance de plat courant et de plat lent sur l'ensemble du linéaire avec une hauteur d'environ 5 à 30 cm. Un faciès de type plat courant est présent au niveau du tunnel passant sous l'autoroute A64 sur 50 m.

La largeur moyenne du lit varie de 2 à 4 m environ. La profondeur du cours d'eau est variable selon la morphologie.



Les substrats sont grossiers, constitués essentiellement de pierres et de galets-graviers, sur la majorité du linéaire. On note également des zones avec des limons.

La végétation aquatique est présente en début de tronçon avec des algues.



*Le lit de l'Arriou de Pichelaly sur le début du tronçon*

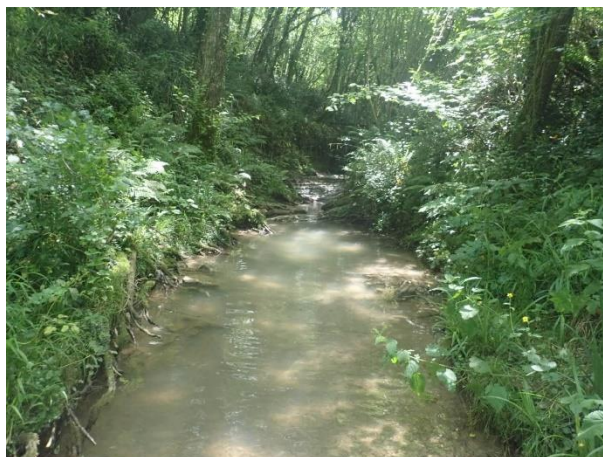
#### 5.4.9.3 Les berges

La hauteur des berges est variable entre 2 à 5 m maximums sur l'ensemble du tronçon. Quelques arbres tombés ou penchés tendent à arracher la berge au niveau de leurs racines.

Tout le long de ce tronçon les berges sont naturelles et uniformes.

Aucune protection de berges n'a été identifiée lors de la prospection sur le terrain.

Les berges sont naturelles et uniformes sur tout le linéaire. Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.



*Les berges caractéristiques présentes sur le tronçon*

#### 5.4.9.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur les deux rives du tronçon. Elle a une emprise relativement modérée, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large de 1 à 3 m notamment grâce aux boisements proche de l'Arriou de Pichelaly.

Elle est constituée d'alignements d'érables et de chênes.

Concernant les espèces buissonnantes, il y a majoritairement de l'aubépine et de la ronce.

On note la présence de bambou à proximité direct du lit sur le début du tronçon.

La ripisylve est globalement en bon état malgré la présence de quelques troncs en travers du lit.



*Ripisylve caractéristique présente sur le tronçon*

#### 5.4.9.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est bonne car aucun ouvrage n'est problématique, les deux buses présentes sur le début du tronçon sont bien ajustées.

#### 5.4.9.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées sur ce tronçon par l'arrivée de plusieurs sous-affluents et des réseaux de fossés.

#### 5.4.10 TRONÇON PI2 : Depuis le virage entre la sortie du passage sous l'autoroute et le lieu-dit Dufourcq jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (700 ml)



##### 5.4.10.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud /Nord.

Le lit majeur à une largeur variant de 100 à 250 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures.

##### 5.4.10.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 2,4 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre de plats courants et plats lents. Les faciès deviennent plus courants en arrivant à la confluence avec le Gave de Pau.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 à 3 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,1 m).

Les substrats sont dominés par des pierres. Accessoirement des graviers sont présents.

La végétation aquatique est absente.

Des développements d'algues filamenteuses sont observés sur les zones les plus éclairées en aval du pont de la D29.

Quelques arbres sont en travers du lit en arrivant à la confluence avec le Gave de Pau sur le secteur incisé.

Une passerelle est localisée au niveau de Laussade.



*Forte incision du lit à proximité de la confluence*

#### 5.4.10.3 Les berges

La hauteur des berges varie est de 2 m en moyenne sur la partie amont du tronçon. Sur la partie aval, le cours d'eau est fortement incisé et la hauteur des berges atteint 5 à 6 m.

Elles sont abruptes.

Des protections en poteaux EDF sont présentes au niveau de Laussade en rive gauche.



*Berge en poteaux EDF au niveau de Laussade*

#### 5.4.10.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est continue sur le tronçon. Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de noisetiers, d'aubépines et de robiniers essentiellement.

Elle est vieillissante et les berges sont embroussaillées.

La ripisylve montre un manque d'entretien.

Des foyers de Renouée du Japon sont présents à la confluence avec le Gave de Pau.



*Foyer de Renouée du Japon à la confluence*

#### 5.4.10.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est bonne sur le tronçon. Il n'y a pas d'ouvrages problématiques.

Une arche du passage busé de la D29 est bouchée et n'est pas active.

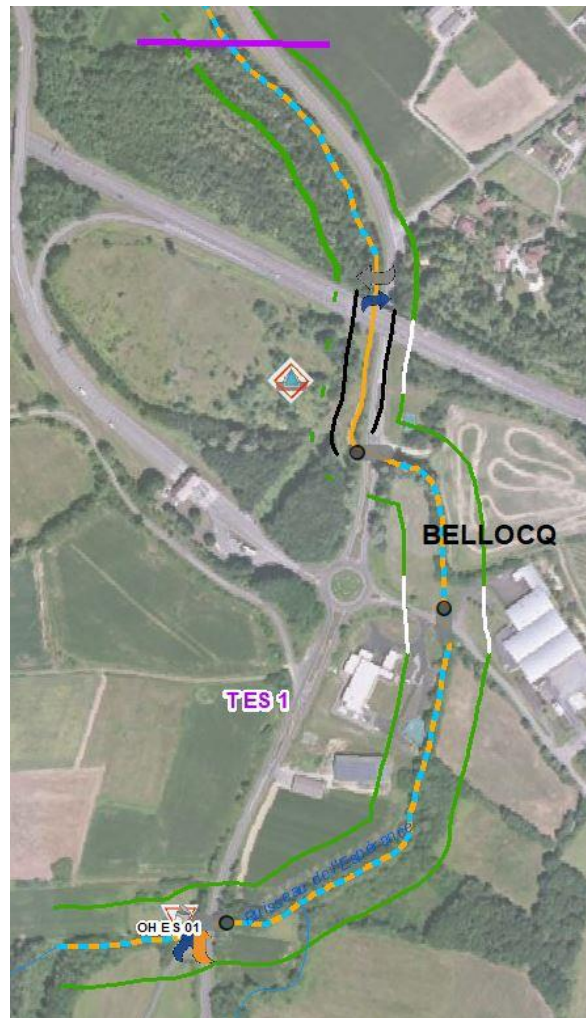


*Passage busé de la D29*

#### 5.4.10.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.4.11 TRONCON ES1 : Le Ruisseau de l'Espérance depuis l'Est du lieu-dit Peyresaube jusqu'au Sud du lieu-dit Lacaze (625 ml)



#### 5.4.11.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Nord. Le Ruisseau de l'Espérance est formé sur ce tronçon par l'arrivée de plusieurs sous-affluent et des réseaux de fossés.

Le lit majeur a une largeur d'environ 125 m au niveau de la D430. Le cours d'eau traverse la vallée en allant vers Bellocq. Il traverse essentiellement des boisements, des routes (D430), des friches et des bâtiments industriels.

#### 5.4.11.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 1,05.

Le faciès prédominant est une alternance de plat lent et de plat courant sur l'ensemble du linéaire avec des hauteurs d'eau variables entre 10 et 40 cm. On distingue un faciès de type plat lent sur 150 m en dessous de l'autoroute à cause du lit totalement bétonné afin d'éviter tout risque avec le battement du cours d'eau.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 à 2 m du début du tronçon jusqu'à la fin du lit bétonné en lien avec l'autoroute. Enfin, sur le reste du tronçon c'est-à-dire de la fin du lit bétonné jusqu'à la fin du boisement en rive gauche au Sud du lieu-dit Lacaze la largeur moyenne du lit varie de 3 à 4 m.

Les substrats sont grossiers, constitués principalement de pierres et de galets-graviers sur la majorité du linéaire. On retrouve parfois des zones avec du sable ou bien des limons. On note également des zones d'incision mettant à nue la roche mère notamment après le lit bétonné de l'autoroute.

La végétation aquatique est présente au niveau de la partie bétonné avec la présence d'algue.



*Le lit du Ruisseau de l'Espérance au niveau du bâtiment industriel*

#### 5.4.11.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1,5 à 3,5 m du début du tronçon jusqu'avant la portion bétonnée sous l'autoroute.

Au niveau de l'autoroute le lit étant entièrement bétonné, la hauteur des berges est de 3 m environ. Enfin, sur la dernière partie du tronçon l'incision provoque une élévation de la hauteur de berges c'est-à-dire entre 4 à 5 m.

Les berges sont donc naturelles et uniformes sur les trois différentes parties de ce tronçon. En revanche, le lit est totalement artificialisé en dessous de l'autoroute.

Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.



*Les berges caractéristiques sous l'autoroute et sur la partie incisée*

#### 5.4.11.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur l'ensemble du linéaire sauf au niveau de l'autoroute où il y a quelques manquements et entre les deux bâtiments industriels. Elle a une emprise relativement modérée, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large de 1 à 3 m dans les parties boisés.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de chênes et de quelques saules. Concernant les espèces buissonnantes, il y a majoritairement de l'aubépine et de la ronce. On note aussi quelques noisetiers.

La prospection sur le terrain a permis d'identifier du robinier faux-acacia du début du tronçon jusqu'entre les deux bâtiments industriels. Il y en a également sous l'autoroute au niveau du lit bétonné.

La ripisylve est globalement en bon état.



*Ripisylve caractéristique du Ruisseau de l'Espérance à l'amont du tronçon*

#### 5.4.11.5 La continuité écologique

La continuité écologique est bonne sur le tronçon en l'absence d'ouvrages problématiques.

Le cours d'eau traverse 2 fois la D 430 sur ce tronçon :

- OH ES 01 : Passage busé de la D430 en amont du tronçon, faible lame d'eau sur 20 m linéaire ;
- 2<sup>e</sup> passage busé de la D430 : l'un des deux tunnels en tôle présent à l'amont de la portion bétonné est en phase de comblement, il s'agit de celui en rive droite.



*Les tunnels en tôle passant sous la D 430 à l'amont de la portion bétonné*



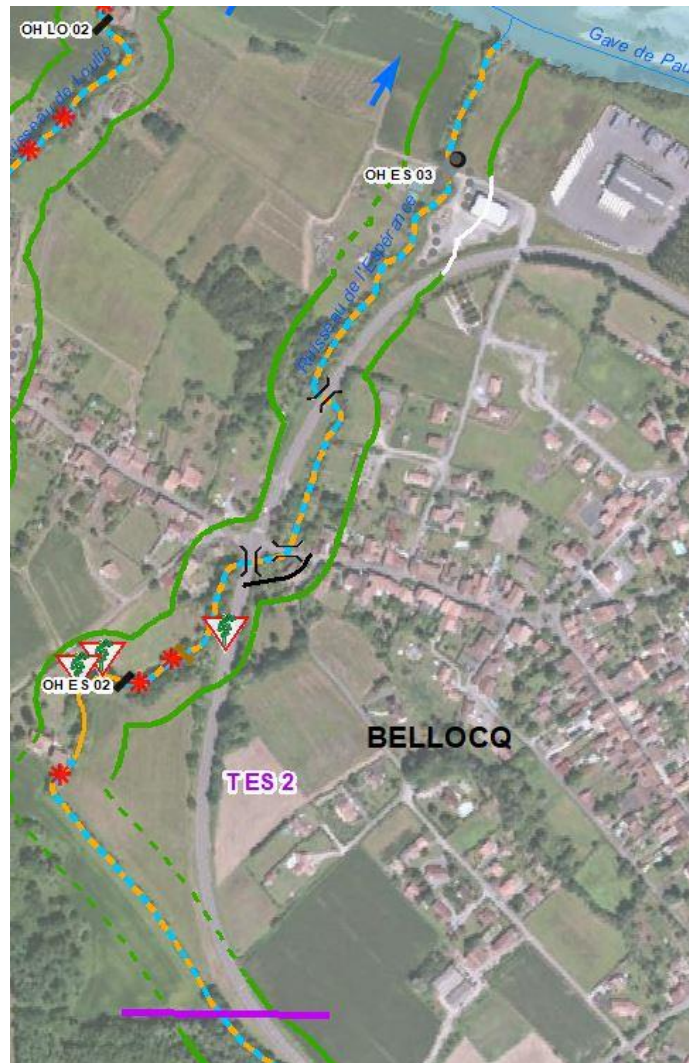
#### 5.4.11.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées des réseaux de fossés et des eaux récupérées par la D430.



*Confluence avec le sous-affluent entre la D 430 et les bâtiments industriels*

### 5.4.12 TRONÇON ES2 : Depuis le lieu-dit Lacaze jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 197 ml)



#### 5.4.12.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud /Nord.

Le lit majeur à une largeur variant de 50 à 150 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures.

#### 5.4.12.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,9 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre de plats courants et plats lents.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 à 2,5 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,2 à 0,3 m).

Les substrats sont dominés par des pierres. Accessoirement des graviers sont présents.

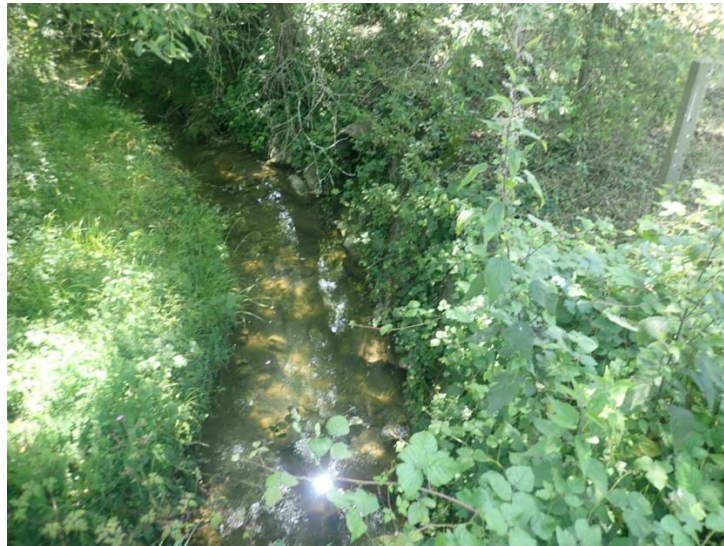
La dalle rocheuse est apparente au niveau de Bellocq.

La végétation aquatique est absente.

Des développements d'algues filamenteuses sont observés au niveau de Roquepine.

Un gros arbre est en travers du lit au niveau de Camprim pouvant occasionner des désordres sur les berges à court terme.

Le rejet de la station de traitement des eaux rejoint le cours d'eau.



*Cours de l'Espérance à Bellocq*

#### 5.4.12.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 3 m en moyenne, avec localement des berges plus hautes en aval du pont de Bellocq (5 m).

Elles sont abruptes.

Des protections en enrochements sont présentes le long des entrepôts en face la station de traitement des eaux.



*Enrochements en amont de la station de traitement des eaux*

#### 5.4.12.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Elle est impénétrable sur la majorité du linéaire du cours d'eau, fortement embroussaillée.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de saules et de robiniers majoritairement.

Elle n'est pas entretenue.

Des foyers de Renouée du Japon et de bambous ont été identifiés à Bellocq, de même qu'un palmier.



*Ripisylve impénétrable à Bellocq*

#### 5.4.12.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée sur le tronçon par la présence de plusieurs ouvrages cloisonnant le cours d'eau et bloquant le passage des poissons et le transport solide :

- OH ES 02 : Seuil de Camprim dont la hauteur de chute de 1,35 m bloque la continuité,
- OH ES 03 : Passage busé du pont de la station de traitement des eaux dont la hauteur de chute de 1,2 m est bloquant
- Seuil naturel en dalle rocheuse de 1 m de hauteur de chute.

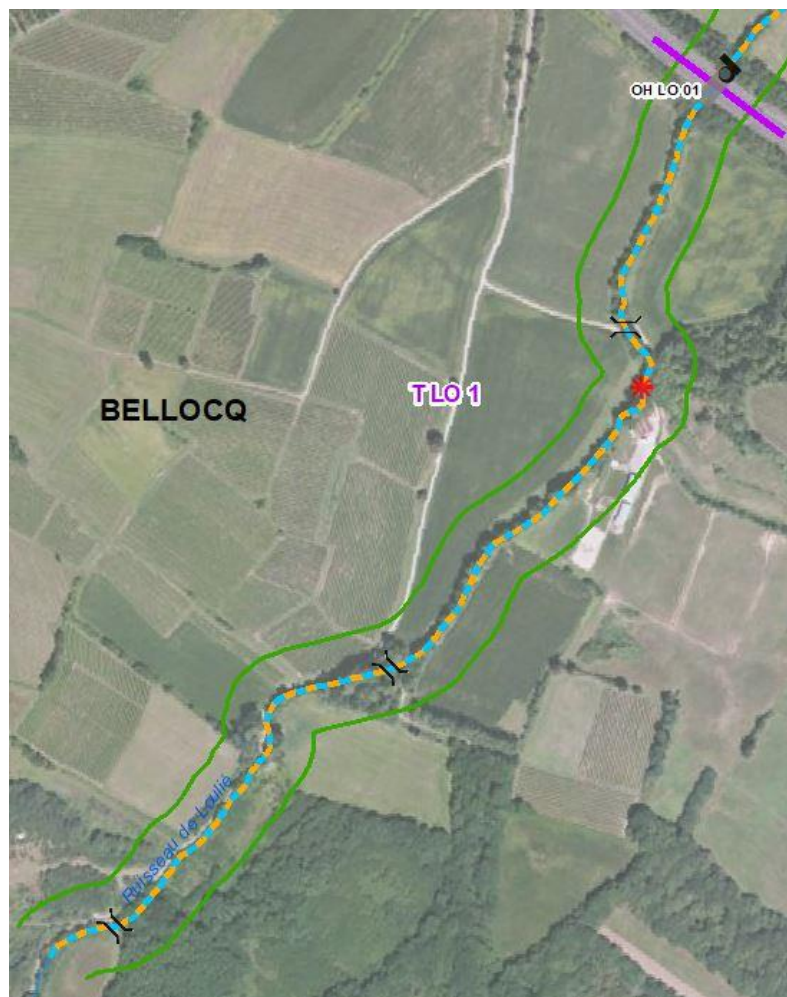


*Seuil infranchissable de Camprim (OH ES 02)*

#### 5.4.12.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.4.13 TRONCON LO1 : Le Ruisseau de Loulié depuis le début du chemin de Lanne Longue jusqu'à la sortie de l'autoroute (1 250 ml)



#### 5.4.13.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud Nord-Est. Le Ruisseau de Loulié est formé sur ce tronçon par les réseaux de fossés ainsi que quatre sous-affluents.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 à 150 m sur l'ensemble du tronçon. Le cours d'eau traverse la vallée en passant sous l'autoroute A64 en direction de Bellocq. Il traverse essentiellement quelques boisements, des parcelles cultivées avec bandes enherbées.

#### 5.4.13.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le faciès dominant est une alternance entre du plat courant et du plat lent sur l'ensemble du tronçon avec une hauteur d'eau de varie de 5 à 30 cm. Les deux tunnels en tôle permettant le passage sous l'autoroute influencent le faciès à tendre vers du plat courant avec une lame d'eau de 3 à 7 cm.

La largeur moyenne du lit varie sur ce linéaire de 1 à 2 m.

Les substrats sont plutôt grossiers, constitués essentiellement de pierres et de galets-graviers sur la majorité du linéaire.

La végétation aquatique est absente sur le tronçon sauf au niveau du passage de pont à l'Ouest du lieu-dit Casaus Lanot.

Quelques arbres sont en travers du lit du Ruisseau de Loulié sans toutefois gêner les écoulements.



*Le lit du Ruisseau de Loulié sur l'amont du tronçon*

#### 5.4.13.3 [Les berges](#)

La hauteur des berges varie de 1,5 à 2 m sur l'ensemble du linéaire. Elles sont pour la majorité abrupte avec quelques zones en pentes douces sur l'amont du tronçon et proche de l'autoroute.

Sur l'ensemble du linéaire les berges sont naturelles et uniformes.



*Les berges bétonnées au niveau du passage sous l'autoroute*

#### 5.4.13.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est continue en rive droite d'un bout à l'autre du tronçon. Elle a une emprise relativement faible, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large de 3 m pour les zones boisées. En rive gauche par contre, elle est absente de la sortie du boisement sur l'amont jusqu'au pont à l'Ouest du lieu-dit Casaus Lanot. Sur tout le reste la ripisylve est présente de façon continue, limitée à un cordon linéaire.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de saules et de quelques érables. Concernant les espèces buissonnantes, il y a majoritairement de l'aubépine et du cornouiller.

La ripisylve est globalement en bon état.



*Ripisylve du Ruisseau de Loulié à l'amont des bâtiments pour chevaux à l'Ouest de lieu-dit Casaus Lanot*

#### 5.4.13.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est altérée par le radier béton du passage sous l'autoroute (OH LO 01) dont la hauteur d'eau est très faible à l'étiage et qui présente une chute de 1 à 5 cm. En conditions hydrologiques normales, le radier n'est plus problématique.



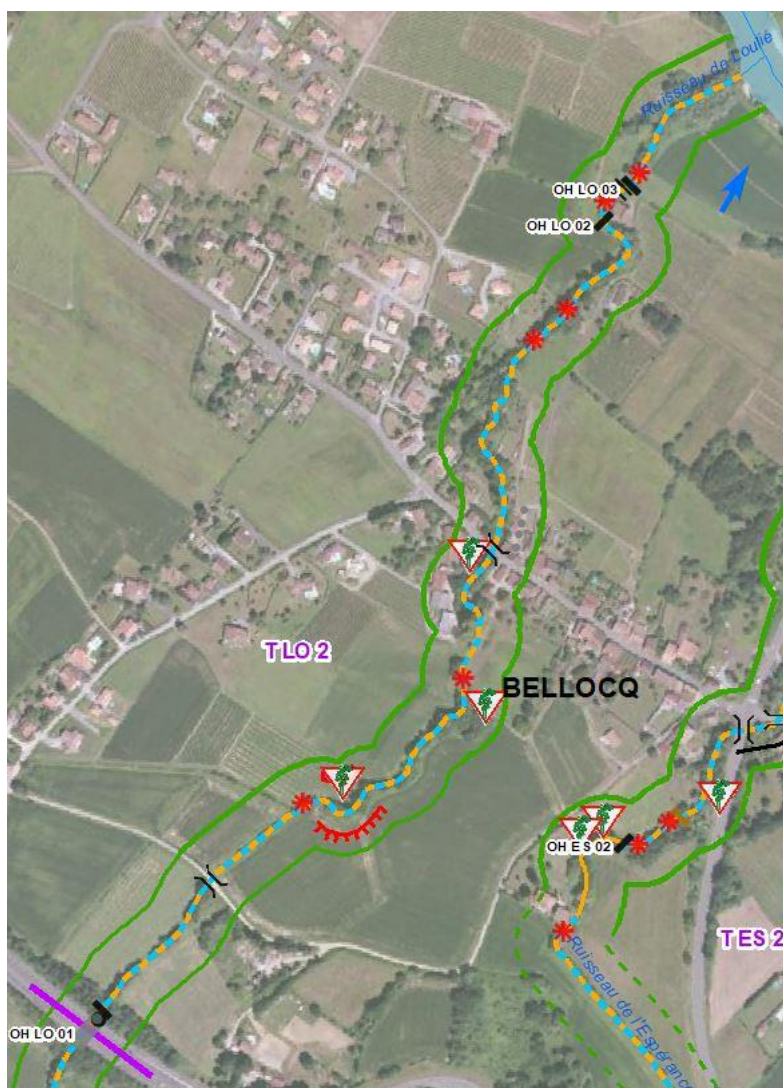
*Radier en béton avec une petite chute après le passage sous l'autoroute (OH LO 01)*

#### 5.4.13.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées de réseaux de fossé exclusivement.



#### 5.4.14 TRONÇON LO2 : Depuis la sortie de l'autoroute A64 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 339 ml)



##### 5.4.14.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Ouest /Nord Est.

Le lit majeur à une largeur variant de 60 à 250 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures.

##### 5.4.14.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,5 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre de plats courants et plats lents.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 2,5 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,05 à 0,2 m).

Les substrats sont assez bien diversifiés avec des pierres, des graviers et du sable

La végétation aquatique est absente.

Quelques embâcles sont présents, résultats de la chute d'arbres en travers en raison de l'incision du lit.



*Cours de Loulié en aval du pont de Bellocq*

#### 5.4.14.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1,5 à 3 m en moyenne.

Elles sont abruptes.

Des protections en enrochements sont présentes en aval du pont de Bellocq et à Roquepine.

Des érosions non dommageables sont localisées en amont de Bellocq en raison de l'incision du lit.



*Erosion de berge à Bareille*

#### 5.4.14.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Le cours d'eau est embroussaillé et la ripisylve souffre du manque d'entretien.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, de saules, d'aubépines et de robiniers essentiellement. Le frêne, le noyer, et l'érable sont des espèces d'accompagnement.

Des foyers de bambous et de Balsamine de Himalaya ont été identifiés entre Bellocq et Bareille, de même que des palmiers.



*Ripisylve perchée en arrivant à la confluence*

#### 5.4.14.5 La continuité écologique

La continuité écologique est altérée sur le tronçon par la présence de deux ouvrages cloisonnant le cours d'eau et bloquant le passage des poissons et le transport solide :

- OH LO 02 : Seuil de Roquepine dont la hauteur de chute de 0,9 m bloque la continuité,
- OH LO 03 : Radier du pont de Roquepine affouillé et dont la hauteur de chute de 1,8 m est bloquante.

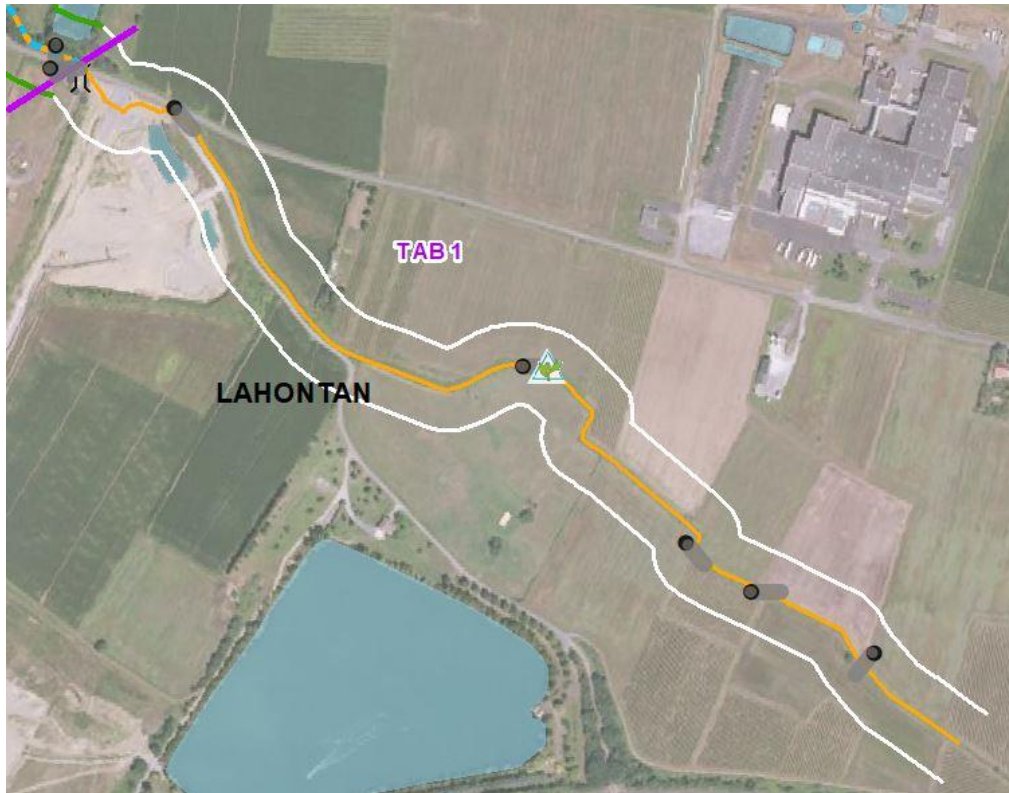


*Radier du pont de Roquepine infranchissable (OH LO 03)*

#### 5.4.14.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

#### 5.4.15 TRONCON AB1 : Le Ruisseau d'Abet depuis le chemin au Nord du lieu-dit Arrimoun jusqu'au niveau de la carrière actuellement en exploitation au lieu-dit Padeille (1215 ml)



##### 5.4.15.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est Nord-Ouest.

Le lit majeur a une largeur d'environ 100 à 200 m sur tout le tronçon. Le cours d'eau traverse les cultures en passant au Nord du lieu-dit Arrimoun puis au Nord de la carrière au niveau du lieu-dit Padeille. Il traverse essentiellement des parcelles cultivées.

##### 5.4.15.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est inférieure à 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

L'ensemble du linéaire a un faciès de type plat lent, avec une faible hauteur d'eau soit moins de 10 cm. Le cours d'eau s'apparente plus à un fossé drainant plutôt qu'à un véritable cours d'eau.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 2 m sur l'ensemble du tronçon.

Les substrats sont fins, constitués essentiellement de limon à cause du lit envahi de végétation.

La végétation aquatique est présente avec des algues, des iris et de la callitriche par endroit.

Le lit est envahi de végétation.



*Le lit du Ruisseau d'Abet au niveau des 100 premiers mètres du tronçon*

#### 5.4.15.3 [Les berges](#)

La hauteur des berges varie de 2 à 3 m du début à la fin du tronçon. Les berges sont toutes abruptes sans exception.

Sur l'ensemble du linéaire les berges sont naturelles et uniformes. En revanche, les berges sont artificielles dans le sens où sur l'ensemble du linéaire elles sont recalibrées avec une forme de V.

Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon et aucune diversification du profil de berge.



*Profil de berge en V caractéristique sur ce tronçon*

#### 5.4.15.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est totalement absente d'un bout à l'autre du tronçon. On note, la présence de ronces au sud du Silo proche de la D29.

Concernant les espèces buissonnantes, il n'y a que de la ronce.

La ripisylve est en mauvais état.



*Ronces présentes sur les berges du ruisseau d'Abet au Sud du Silo proche de la D29*

#### 5.4.15.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est bonne. Il n'y a pas d'ouvrages bloquant la continuité écologique.

Cependant les passages busés présents sont souvent en mauvais état ou obstrués par la végétation. D'autres sont obstrués et d'autres encore sont en mauvaise état et se retrouvent sous l'eau.



*Buse située au sud du lieu-dit Hachens et buse située au Nord du lieu-dit Arrimoun*

#### 5.4.15.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur ce tronçon même au niveau de la carrière.

#### 5.4.16 TRONÇON AB2 : Depuis le passage busé de la D29 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (517 ml)



##### 5.4.16.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud/Nord.

Le lit majeur à une largeur variant de 50 à 100 m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures et borde des propriétés privées.

##### 5.4.16.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 2,9 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès sont essentiellement des plats courants compte tenu de la forte pente sur le tronçon.

Un faciès lent est généré par la retenue d'un étang privé au fil de l'eau servant, pour l'irrigation.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 1,5 m environ.

La hauteur d'eau est faible (0,1 m).

Les substrats sont essentiellement constitués de pierres et de graviers. Ils sont colmatés en amont de la retenue d'irrigation.

La végétation aquatique est constituée par du faux cresson recouvrant totalement la largeur du lit par endroits en amont de la retenue d'irrigation. Des roseaux sont également envahissants en aval du pont du chemin d'Abet au niveau d'une ancienne retenue asséchée actuellement.

Quelques embâcles de faible volume sont présents dans le cours d'eau.



Des travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau sont visibles en aval du pont de la D29. Le cours a été méandré à partir de banquettes de graves dans le cadre de mesures compensatoires pour la réalisation d'une zone pavillonnaire en rive gauche.



*Travaux hydromorphologiques par banquettes*

#### 5.4.16.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 0,5 à 2,5 m environ.

Elles sont généralement abruptes.

En aval des ruines de l'ancien moulin, les berges sont stabilisées par des protections en tôles inadaptées.

Les contraintes hydrauliques semblent fortes en crue en aval du pont du chemin d'Abet compte tenu de la forte pente du cours d'eau à ce niveau.



*Protection de berge en tôle en aval des ruines de l'ancien moulin*

#### 5.4.16.4 La ripisylve

La ripisylve est présente le long des berges, excepté en aval du pont du chemin d'Abet où elle est absente ce qui favorise le développement de la strate herbacée et des hélophytes dans le cours d'eau. Elle est constituée d'alignements d'aulnes essentiellement. Elle est en bon état global.



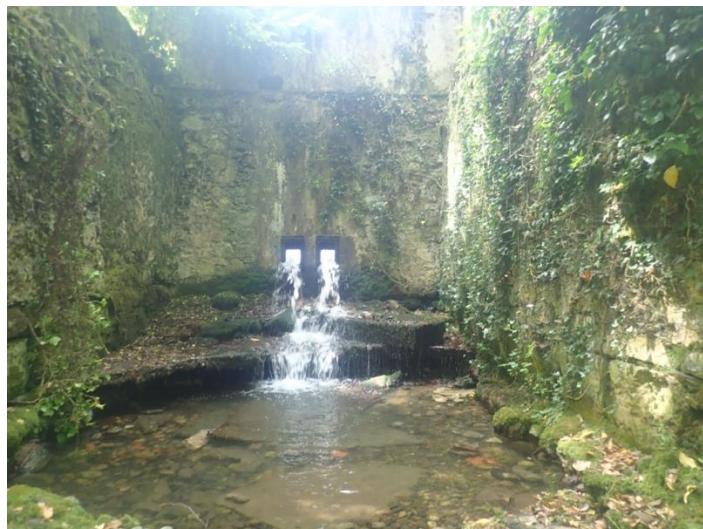
*Ripisylve en amont du chemin d'Abet*

#### 5.4.16.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon. Trois ouvrages majeurs cloisonnent le cours d'eau :

- OH AB 01 : La retenue pour l'irrigation est constituée par un seuil infranchissable et qui bloque le transport solide.
- OH AB 02 : Un ancien ouvrage de retenue situé en aval du chemin d'Abet est également infranchissable par les poissons en raison de sa nature (buse avec chute)
- OH AB 03 : Les ruines de l'ancien moulin situées en amont de la confluence avec le Gave de Pau constituent également une entrave à la continuité écologique en raison de hauteurs de chutes importantes (1,5 m)

Le passage de pont sous le chemin d'Abet constitue une source potentielle d'embâcles.

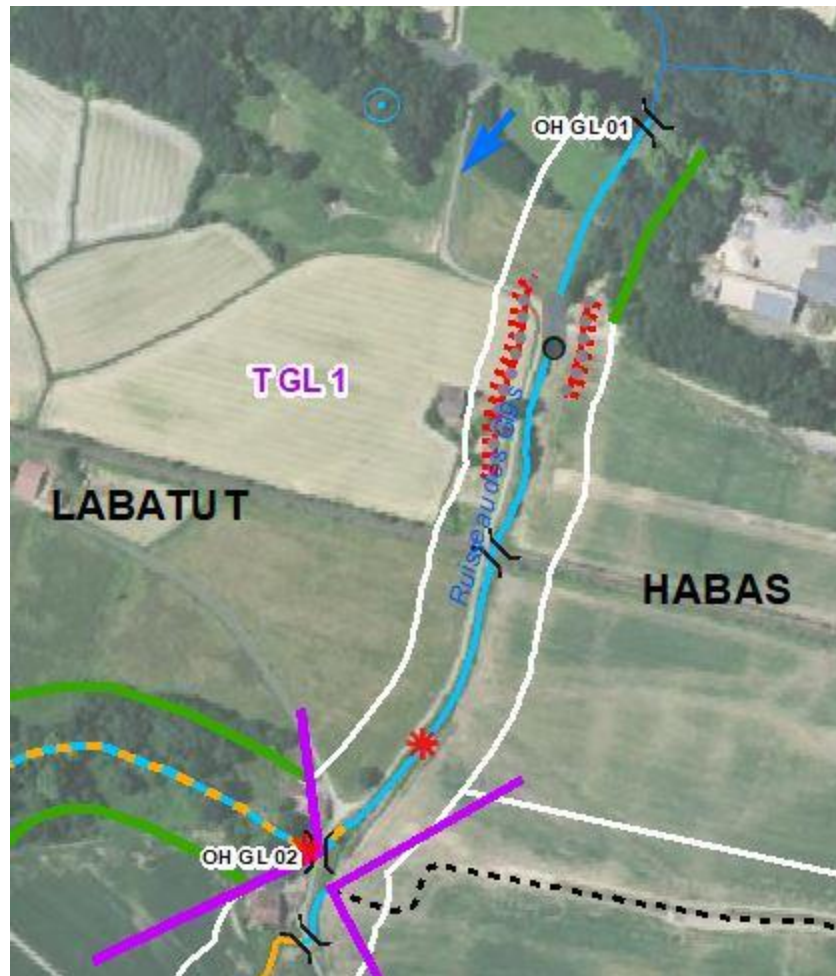


*Ruines de l'ancien moulin (OH AB 03)*

#### 5.4.16.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

#### 5.4.17 TRONÇON GL1 : Ruisseau des Glés depuis le pont de la D817 jusqu'au pont de Cuyon (551 ml)



##### 5.4.17.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord/Sud.

Le lit majeur à une largeur inférieure à 50m environ. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures et longe la route de Cuyon.

##### 5.4.17.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,3 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Compte tenu de la pente, les faciès sont essentiellement plats courants.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 1,5 m environ.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,1 à 0,2 m.

Les substrats sont grossiers, constitués de pierres majoritairement avec quelques cailloux et du gravier.

Quelques embâcles de faible volume sont présents en aval immédiat de la D817.

Des développements d'algues filamenteuses sont nombreux en raison de l'éclaircissement important sur le cours d'eau.



*Cours du ruisseau des Glés en bordure de route*

#### 5.4.17.3 Les berges

La hauteur des berges est de 1 m environ.

Les berges sont abruptes et sont érodées sur la quasi-totalité du linéaire du tronçon en raison de contraintes hydrauliques importantes en crue et de l'absence de ripisylve. La route en rive droite est localement menacée par les érosions.

Les berges à ce niveau font l'objet de protections en enrochements en bordure de route.



*Berges dégradées et enrochements en bordure de route*

#### 5.4.17.4 La ripisylve

La ripisylve est absente sur la majorité du linéaire du tronçon, ce qui favorise un éclaircissement important au cours d'eau avec développements des algues, et ce qui fragilise la tenue des berges comme le montre les nombreuses érosions présentes.

La végétation est présente juste en aval de la D817 avec comme essences le chêne et le robinier majoritairement.



*Absence de ripisylve sur le cours des Glés*

#### 5.4.17.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence de deux ouvrages problématiques :

- OH GL 01 : Le radier du pont de la D817 infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute de 0,4 m et d'un parement en béton de 8 ml avec une lame d'eau trop faible. le transport solide n'est pas contraint par cet ouvrage ;
- OH GL 02 : Le radier du passage busé de Cuyon est tout bétonné. La faible lame d'eau sur le parement béton et les survitesses empêchent les poissons de passer sauf pour l'anguille. Cet ouvrage freine le transport solide également.

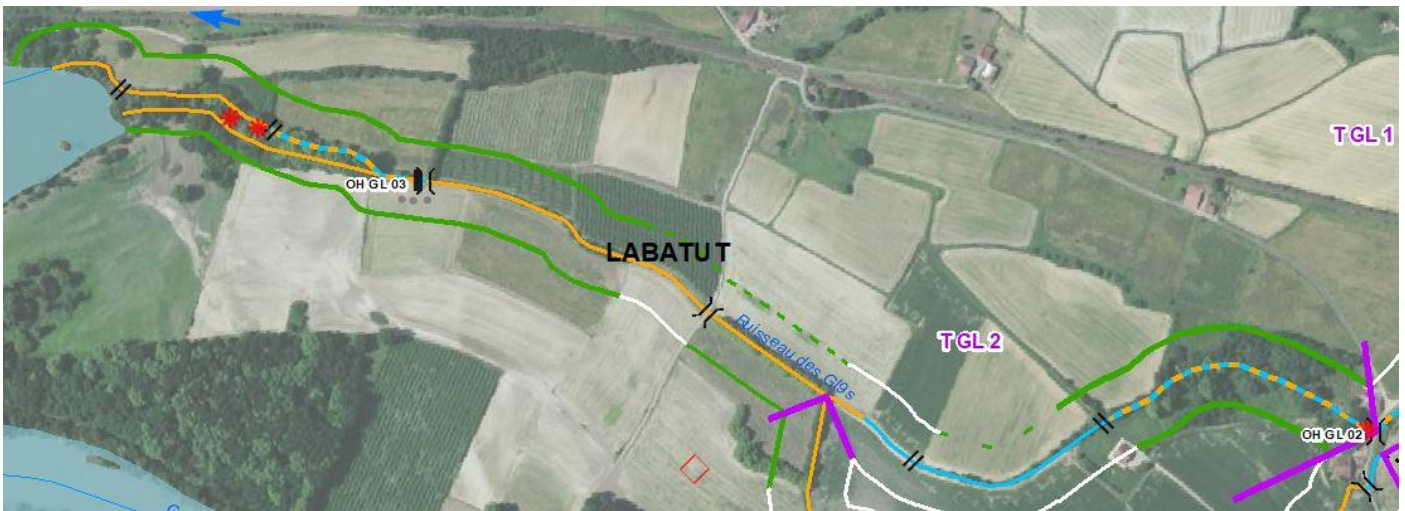


*Radier du passage busé de Cuyon (OH GL 02)*

#### 5.4.17.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.4.18 TRONCON GL2 : Le Ruisseau des Glés du pont de Cuyon jusqu'à la confluence avec l'étang proche des Glés (1 479 ml)



#### 5.4.18.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Est-Ouest. Le Ruisseau des Glés se forme grâce aux réseaux de fossés et la confluence avec le Ruisseau de Prède après avoir longé le lieu-dit Bertranon.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 m au niveau du lieu-dit les Glés, c'est le cas sur l'ensemble du linéaire. Le cours d'eau traverse essentiellement des cultures avec bandes enherbées, il traverse le lieu-dit Cuyon et longe le lieu-dit Bertranon avant de rejoindre l'étang en traversant un petit boisement.

#### 5.4.18.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1 soit 1,05.

Le ruisseau des Glés est en eau sur l'ensemble de ce tronçon. Il regroupe plusieurs faciès dominant comme une alternance entre du plat lent et du plat courant du lieu-dit Cuyon jusqu'au lieu-dit Bertranon. Ensuite, c'est un plat courant de l'habitation à Bertranon jusqu'à 50 m en amont de la confluence avec le ruisseau de Prède. De cette limite jusqu'à la passerelle au niveau de la haie arrivant perpendiculairement au lit c'est un plat lent. Puis, sur 150 m c'est de nouveau une alternance : plat lent et plat courant. Enfin, la dernière partie du tronçon se termine par un plat lent jusqu'à l'étang. La hauteur d'eau varie de 5 à 15 cm pour les zones de plat courant et de 15 à 40 cm pour les zones de plat lent.

La largeur moyenne du lit est de 1,5 m sur la première partie du tronçon puis de 2 à 3 m sur la fin.

Les substrats sont limoneux sur la majorité du tronçon avec accessoirement du sable.

Il n'y a pas de végétation aquatique hormis au niveau du pont au lieu-dit Cuyon.



*Le lit du ruisseau des Glès après la traversée du lieu-dit Bertranon et dans la partie boisée avant la confluence avec l'étang*

#### 5.4.18.3 Les berges

La hauteur des berges est variable sur ce tronçon. Elle est de 1,5 à 2 m du lieu-dit Cuyon jusqu'à la passerelle au niveau de la haie qui arrive perpendiculairement au lit en rive droite. Ensuite, elle est de 3 à 4 m sur 100 m environ puis sur la fin du tronçon elle passe à 0,5 à 1 m.

Les berges sont naturelles et offrent un profil très monotone sur le tronçon.



*Les berges du ruisseau des Glès au niveau de la partie boisée en aval*

#### 5.4.18.4 La ripisylve

La ripisylve est discontinue sur le tronçon. De l'amont jusqu'à la sortie du premier boisement elle est continue sur les deux rives. Ensuite, de la sortie du boisement amont, elle devient discontinue sur 300 m en rive droite et sur 100 m en rive gauche. De ces limites jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Prède elle est absente. Après, elle est de nouveau discontinue de la confluence sur 200 m en rive droite soit 50 m après le chemin et continue en rive gauche jusqu'au chemin. Elle est absente sur 50 m en rive gauche après le chemin et enfin pour terminer la ripisylve est continue jusqu'à la confluence avec l'étang. La ripisylve a une emprise relativement faible limitée à un cordon linéaire tout le long sauf au niveau des boisements avec une bande de 3 à 5 m.

Elle est constituée d'aulnes, de platanes, de peupliers et de saules majoritairement. Concernant les espèces buissonnantes les ronces sont les plus présents.

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence de trois Espèces Exotiques Envahissantes : le Robinier faux-acacia, l'Érable négundo et le Bambou sur les 300 derniers mètres avant la confluence avec l'étang.

La ripisylve est globalement en état moyen sur ce tronçon.



*La ripisylve du ruisseau des Glès au niveau du chemin 100 m en aval de la confluence avec le ruisseau de Prède*

#### 5.4.18.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est altérée sur ce tronçon car on dénombre deux ouvrages problématiques :

- Le déversoir au niveau du passage de pont au lieu-dit Cuyon provoquant une faible lame d'eau sur un linéaire important plus de 10 m ;
- OH GL 03 : Le seuil en béton présent au niveau de la passerelle là où la haie arrive perpendiculairement au lit du ruisseau (chute : 20 cm).

De plus, il y a un embâcle problématique pour la continuité écologique 150 m en amont de la confluence avec l'étang.



*Seuil en béton (OH GL 03) et embâcle présent 150 m à l'amont de la confluence*

#### 5.4.18.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par les réseaux de fossés et la confluence avec le Ruisseau de Prède 150m en amont du chemin présent au milieu du tronçon.





*Zone de la confluence entre le Ruisseau de Prède et le Ruisseau des Glès*

#### 5.4.19 TRONÇON PR1 : Ruisseau de Prède, depuis le pont de la D817 jusqu'à sa sortie busée à Cuyon (1520 ml)



##### 5.4.19.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Est/Ouest.

Le lit majeur à une largeur comprise entre 100 et 300 m environ. Le cours d'eau traverse des zones de cultures sans bande enherbée.

##### 5.4.19.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,4 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Il s'agit d'un fossé comme en témoigne l'absence de bande enherbée en bordure ce culture et au vu de sa morphologie en V. Il est busé en souterrain au niveau des parcelles cultivées sur 200 ml et 400 ml.

La largeur moyenne du lit varie de 0,5 à 1,5 m environ.

La hauteur d'eau moyenne est de 0,1 m.

Les substrats sont argileux avec une forte charge limoneuse. Les parcelles sont drainées.

Quelques embâcles de faible volume sont présents sur la portion non busée où le lit est envahi par la végétation en raison du fort éclaircissement.

Des développements d'algues filamenteuses sont présents en raison de l'éclaircissement important sur le cours d'eau.



*La Prède en aval de la D817 sans bande enherbée*

#### 5.4.19.3 Les berges

La hauteur des berges est de 2 m environ.

Elles sont très monotones avec un tracé très rectiligne de cours d'eau recalibré.



*Berges monotones reprofilées*

#### 5.4.19.4 La ripisylve

La ripisylve est absente, ce qui favorise un éclaircissement important au cours d'eau avec développements des algues.

Là où elle était présente, elle a fait l'objet d'une coupe à blanc. Il en résulte un embroussaillage local du cours d'eau.



*Coupe à blanc sur le cours de la Prède*

#### 5.4.19.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence de 2 secteurs busés en souterrain sur un linéaire de 200 ml et 400 ml et d'un radier de pont (OH PR 01) infranchissable avec une hauteur de chute de 0,4 m bloquant le transport solide.

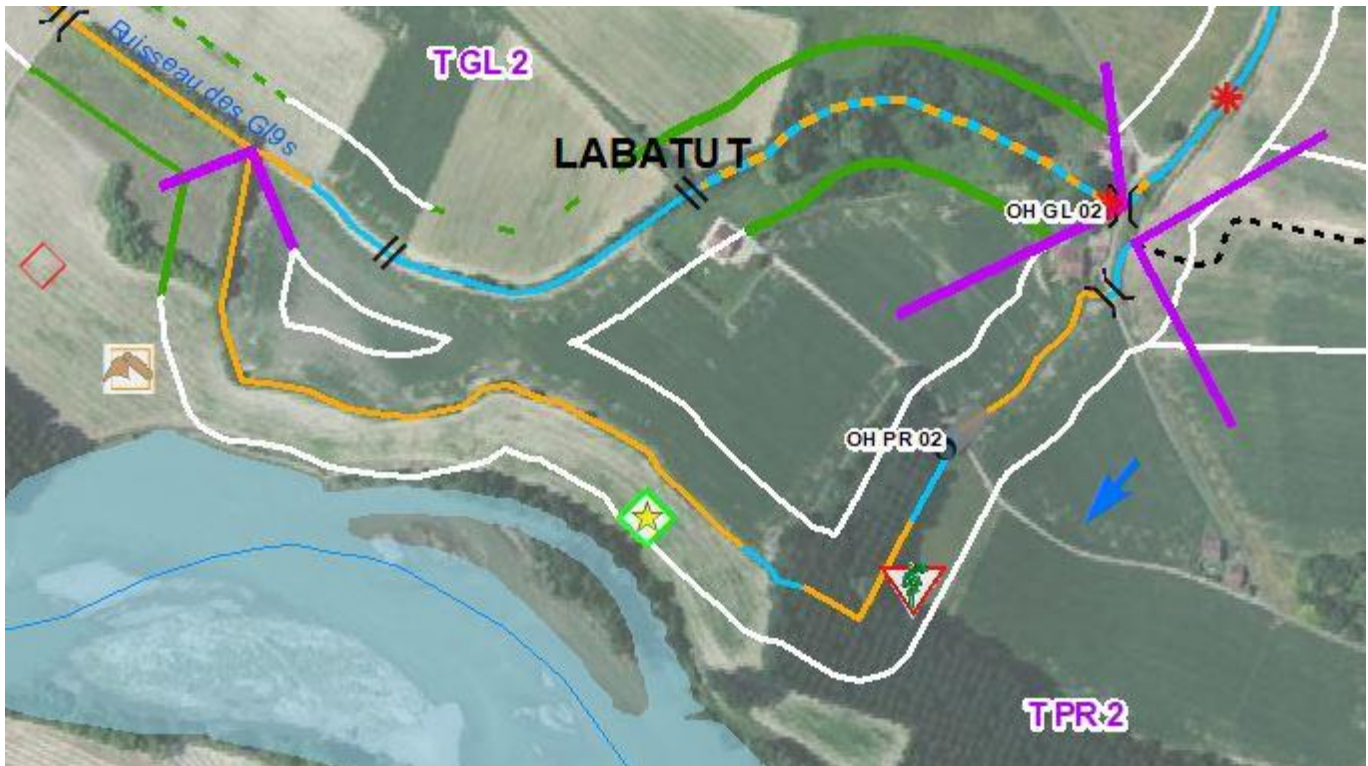


*Exutoire busé de la portion souterraine*

#### 5.4.19.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.4.20 TRONÇON PR2 : Ruisseau de Prède, depuis la sortie busée à Cuyon jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Glés (910 ml)



#### 5.4.20.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale d'abord Nord/Sud, puis Est/Ouest.

Le lit majeur à une largeur comprise entre 100 et 200 m environ. Le cours d'eau traverse des zones de cultures et un petit bois.

#### 5.4.20.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,4 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le cours d'eau montre l'aspect typique d'un fossé recalibré, sans aucune diversité d'habitats. Il porte des traces récentes de curage avec dépôts et lissage en berge.

La largeur moyenne du lit varie de 0,7m à 2 m environ.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,2 à 0,4m.

Les faciès sont essentiellement lents avec quelques zones plus courantes en aval des passages busés.

Les substrats sont argileux avec une forte charge limoneuse.

Le cours d'eau est peuplé par de nombreuses tortues de Floride.

Une couleuvre à collier a également été observée.



*Cours d'eau monotone dans la traversée des zones cultivées et absence de bandes enherbées*

#### 5.4.20.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1,5 à 2 m environ.

Elles sont très monotones avec un tracé très rectiligne de cours d'eau recalibré.

Elles portent des traces de curage avec dépôt et lissage en berge.

Des protections en enrochements ont été mises en place de part et d'autre du nouveau pont cadre du chemin de Cuyon.



*Berges enrochées au niveau du pont cadre de Cuyon.*

#### 5.4.20.4 La ripisylve

La ripisylve est majoritairement absente sur le tronçon. Elle n'est présente que dans la traversée du bois. Localement au niveau de la confluence avec le ruisseau des Glés, quelques aulnes sont présents.

Des phragmites envahissent le lit en amont de la confluence.



*Absence de ripisylve et présence de phragmites*

#### 5.4.20.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence d'un passage busé (OH PR 02) infranchissable compte tenu des survitesses et de la lame d'eau faible sur le radier de 6 m de long se terminant par une chute de 0,25 m.

Le passage cadre récemment mis en place ne pose pas de problèmes pour la continuité écologique.

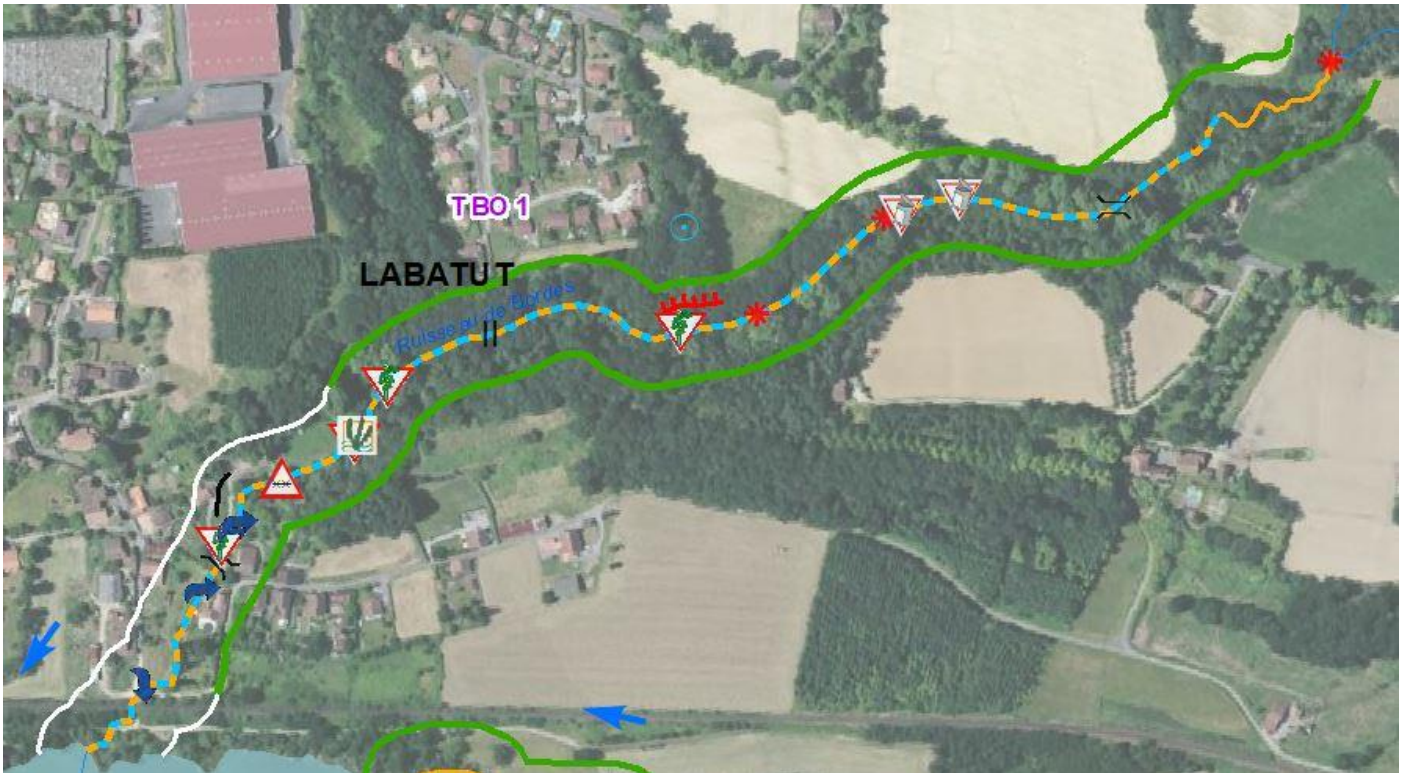


*Passage busé infranchissable (OH PR 02)*

#### 5.4.20.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.4.21 TRONCON BO1 : Le Ruisseau de Bordes depuis sa source à Lassalette jusqu'à la confluence avec l'étang connecté au Gave de Pau (1 385 ml)



#### 5.4.21.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Est-Ouest sur la majorité du tronçon puis Nord-Sud à la fin. Le Ruisseau de Bordes se forme grâce à des réseaux de fossés et les eaux de pluie de la D817.

Le lit majeur a une largeur d'environ 100 à 150 m au niveau du lieu-dit Lassalette et il est de seulement 100 m au niveau du lieu-dit le Vieux Bourg. Le cours d'eau traverse essentiellement des boisements sur les  $\frac{3}{4}$  du tronçon puis il longe une prairie en rive droite avant de traverser le lieu-dit Lamothe. Enfin, la dernière partie du tronçon est souterraine avant de rejoindre l'étang.

#### 5.4.21.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le début du tronçon est impénétrable avec un couvert végétal important et un lit totalement fermé sur 100 m. Le faciès dominant à cet endroit est de type plat lentique avec beaucoup d'embâcles (branchages) dans le lit. Ensuite, sur la majorité du linéaire le faciès est une alternance entre du plat courant et du plat lent. En revanche, on distingue une partie de plat courant sur 100 m après le passage de pont de la D817.

La largeur moyenne du lit varie entre 1 à 3 m sur la partie en amont de la D817 et en aval jusqu'à la portion souterraine elle est entre 2 à 4 m. La hauteur d'eau varie entre 5 et 15 cm sur la première partie du tronçon puis de 10 à 50 cm sur la deuxième partie.

Les substrats sont grossiers et fins, constitués de galets-graviers, de pierres, de sable et de limons. On note également des blocs béton dans le lit et une forte incision au-dessus du lieu-dit Caup.



La végétation aquatique est absente. Seuls des développements d'algues sont présents localement.  
Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.

Le cours d'eau reçoit les rejets d'eaux pluviales de la D 817 et du lieu-dit Lamothe.



*Le lit fermé et encombré du Ruisseau de Bordes à l'amont et le lit au niveau de la prairie rive droite*

#### 5.4.21.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 0,50 à 1 m sur les 100 premiers mètres du tronçon. Ensuite, la hauteur des berges varie de 1 à 3 m sauf à l'aval de la D817, on note des encoches d'érosion provoquant une élévation des berges jusqu'à 6 m maximum. Elles sont abruptes.

Les berges sont généralement naturelles sur la majorité du tronçon. On note la présence de déchet (pneu) sur les berges après la traversé de la D 817. La prospection sur le terrain a permis également d'identifier la présence d'enrochement et de protection de berges en béton et parpaing au niveau de la traverser des habitations et de la prairie.



*Les berges du Ruisseau de Bordes à l'aval de la D817 et au niveau des habitations*

#### 5.4.21.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur les deux rives sauf au niveau du pont de la D 817. Elle a une emprise relativement modérée, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large par endroit notamment grâce aux boisements. Au niveau des habitations, elle est présente en rive gauche seulement mais

comporte de nombreuses espèces exotiques envahissantes comme du sapin, du palmier, du bambou, du laurier-cerise, de l'herbe de la pampa ou encore de l'érable negundo.

Elle est plus généralement constituée d'aulnes, d'érable et de chêne. Concernant les espèces buissonnantes, il y a principalement de la ronce recouvrant parfois le lit, de l'aubépine et du prunellier.

On note la présence de robinier faux-acacia notamment dans la zone impénétrable à l'amont et au niveau des habitations. Il y a aussi, la présence de conifères au sud du lieu-dit Lembeye.

En aval de la D817, la ripisylve se situe entre 5 à 10 m en retrait de la berge.

La ripisylve est souffre du manque d'entretien sur la majorité du tronçon.



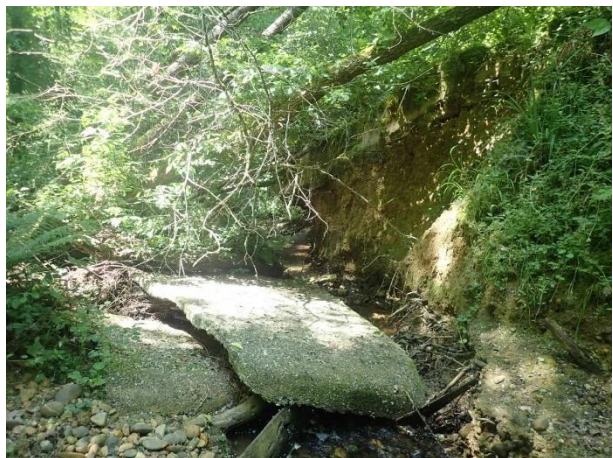
*Ripisylve du Ruisseau de Bordes sur la partie impénétrable et à l'aval de la D817*

#### 5.4.21.5 La continuité écologique

La continuité écologique est problématique en conditions de faibles débits au niveau du passage de pont de la D817.

Également, plusieurs embâcles et de gros blocs bétons (2) empêchent la continuité sédimentaire de se faire correctement.

Le passage de pont du lieu-dit Lamothe n'altère pas la continuité écologique.



*Passage de pont de la D817 avec chaos en pierre en aval et encoche d'érosion avec bloc de béton en aval de la D817*

#### 5.4.21.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées par les réseaux de fossés.

### 5.4.22 TRONÇON STC1 : Ruisseau de Saint Cricq depuis Boué jusqu'à la peupleraie amont Marancy (2 317 ml)



#### 5.4.22.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Est/Ouest.

Le lit majeur a une largeur de plus de 500 m. Le cours d'eau traverse essentiellement des zones de cultures sans bandes enherbées sur la majorité du linéaire du tronçon ainsi que quelques prairies de fauche.

Il a été recalibré dans la traversée agricole avec un tracé rectiligne et des coudes à 90°.

#### 5.4.22.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,3 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le cours d'eau était à sec lors de la visite de terrain sur la quasi-totalité du linéaire du tronçon. Ce n'est que très localement sur sa partie aval que l'on retrouvait quelques flaques d'eau sans écoulement.

La largeur moyenne du lit varie de 0,5 à 1 m en moyenne.

Les substrats sont argilo-limoneux.

Le lit est envahi de végétation.



*Cours d'eau à sec envahi de végétation*

#### 5.4.22.3 [Les berges](#)

La hauteur des berges varie de 1,5 à 2 en moyenne.

Le profil de berge est très homogène sans diversité d'habitats.



*Tracé de berge très homogène*

#### 5.4.22.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est absente sur l'ensemble du tronçon.

Très localement quelques saules sont présents



*Absence de ripisylve et de bande enherbée en bordure de culture*

#### 5.4.22.5 La continuité écologique

La continuité écologique est bonne sur le tronçon en l'absence d'ouvrage bloquant. Cependant, le caractère temporaire du cours d'eau (à sec lors de la visite) altère la continuité à ce niveau-là.

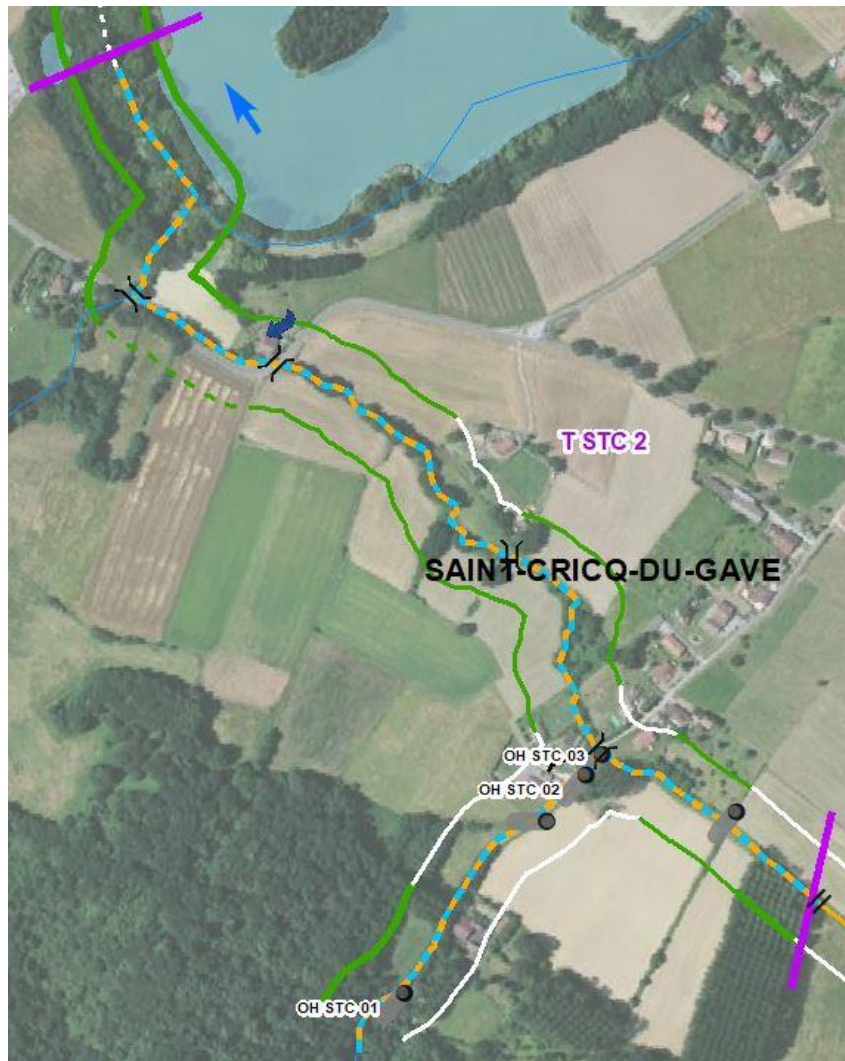


*Passage busé de Lagourgasse*

#### 5.4.22.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

### 5.4.23 TRONCON STC2 : Le Ruisseau de Saint-Cricq depuis la peupleraie au Sud du lieu-dit Marancy jusqu'à l'amont de l'étang Glé neuf (1 168 ml)



#### 5.4.23.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Sud-Est Nord-Ouest. Le Ruisseau de Saint-Cricq se forme grâce aux réseaux de fossés et à deux sous-affluents principaux.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 m sur l'ensemble du linéaire. Le cours d'eau traverse essentiellement des cultures, les lieux-dits Marancy, Marlat et Renquetat et un boisement sur la fin de ce tronçon. C'est à partir de la peupleraie que le Ruisseau de Saint-Cricq s'apparente plus à un cours d'eau qu'à un fossé.

#### 5.4.23.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est inférieure à 1 %. Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le faciès dominant est une alternance de plat courant et de plat lent avec une hauteur d'eau d'environ 5 à 25 cm. C'est le même type de faciès pour le sous-affluent du Ruisseau de Saint-Cricq en rive gauche au niveau du lieu-dit Marancy avec une hauteur d'eau de 3 à 10 cm.

La largeur moyenne du lit sur l'ensemble du tronçon varie entre 1,5 à 3,5 m.

Les substrats sont grossiers, constitués de galets-graviers et de pierres sur l'entièreté du tronçon. La végétation aquatique est absente.

Le cours d'eau comporte quelques méandres sur ce tronçon.



*Le lit du Ruisseau de Saint-Cricq sur l'aval du tronçon*

#### 5.4.23.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 3 m du début jusqu'à la confluence avec le sous-affluent en rive gauche. Pour le sous-affluent elles sont inférieures à 1 m dans un premier temps puis en arrivant dans le boisement, elles restent à 1 m en rive droite mais elles sont plus hautes en rive gauche avec 2 à 3 m. Au niveau de la traversé du lieu-dit Marancy les berges sont hautes de 3 m environ. La hauteur de berge augmente ensuite jusqu'à la fin de la portion longeant la D123. Enfin, derrière cela les berges sont douces avec une hauteur de 0,5 m seulement.

Les berges sont naturelles sur la totalité du linéaire avec quand même quelques portions bétonnées au lieu-dit Marancy et en rive droite avant la confluence pour le sous-affluent.

Le cours d'eau comporte quelques méandres sur ce tronçon.



*Les berges du ruisseau au niveau de la peupleraie*

#### 5.4.23.4 La ripisylve

La ripisylve est présente du début du tronçon jusqu'à l'entrée du lieu-dit Marancy en rive gauche et aussi en rive droite à partir des habitations de Marancy sur 100 m en remontant vers la peupleraie. Lors de la traversée de Marancy la ripisylve est absente. De même, pour le sous-affluent en rive gauche il n'y a pas de ripisylve hormis en rive gauche sur 100 m en partant de l'amont.

Ensuite, elle est présente sur les deux rives de la sortie du lieu-dit de Marancy jusqu'aux premières habitations du lieu-dit Marlat. Au lieu-dit Marlat, elle est absente en rive droite mais bien implantée en rive gauche. La ripisylve est complète jusqu'à la D123. Enfin, elle est discontinue sur les deux rives du lieu-dit Renquetat jusqu'à la fin du tronçon. Elle a une emprise relativement faible limitée à un cordon linéaire. On note également la présence d'espèces exotiques envahissantes comme du robinier faux-acacia en rive droite à la sortie de Marancy et aussi au niveau de Renquetat. Elle est constituée d'aulnes, de chênes et de peupliers. Concernant les espèces buissonnantes, il y a principalement de la ronce. La ripisylve est globalement en état moyen sur ce tronçon.



*Foyer de Robinier faux-acacia après la traversée de Marancy*

#### 5.4.23.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon. La prospection sur le terrain a permis d'identifier un passage de pont avec un radier béton provoquant une chute de 30 cm au niveau de la route du lieu-dit Marancy. Les autres passages de pont identifier ne pose pas de problème pour la continuité écologique. De plus, sur la fin de ce tronçon l'eau s'infiltré dans la nappe souterraine et le cours d'eau devient complètement à sec.

L'affluent du Ruisseau de Saint-Cricq présente 3 obstacles à la continuité écologique :

- OH STC 01 : Passage busé de Saubusse avec une chute de 35 cm
- OH STC 02 : Passage busé de Marancy avant la confluence avec le Ruisseau de Saint-Cricq
- OH STC 03 : Seuil de radier affouillé du pont de Marancy

On note, aucun embâcle problématique sur ce linéaire.





*Passage de pont avec un radier béton au lieu-dit Marancy (OH STC 03) et fin du tronçon à sec*

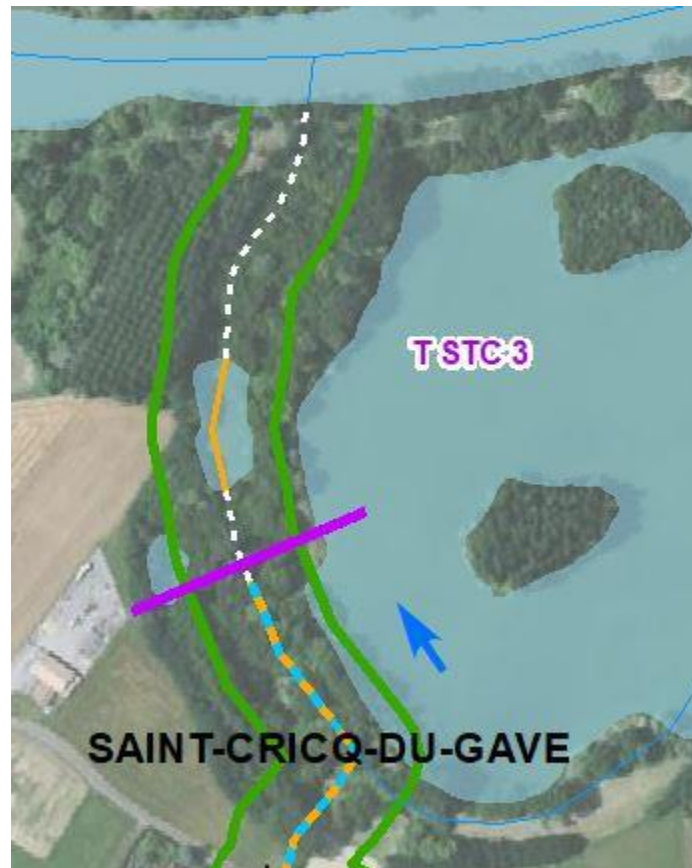
#### 5.4.23.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par le sous-affluent en rive gauche et les réseaux de fossés. Il y a sur la fin du linéaire un grand étang en rive droite.



*Source du sous-affluent du ruisseau de Saint-Cricq dans la partie boisée*

#### 5.4.24 TRONCON STC3 : Le ruisseau de Saint-Cricq de l'amont de l'étang Glé neuf jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (334 ml)



##### 5.4.24.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord-Sud. Le Ruisseau de Saint-Cricq est à sec avant la confluence avec la Gave de Pau. L'eau s'infiltrate dans la nappe phréatique et alimente notamment les étangs de Glé neuf situé sur le cours du ruisseau et en rive droite.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 m sur l'ensemble du linéaire, si on ne prend pas en compte l'étang. Le cours d'eau traverse essentiellement des boisements et l'étang de Glé neuf avant de rejoindre le Gave de Pau.

##### 5.4.24.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 1 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

L'ensemble de ce tronçon est à sec, il n'y a que l'étang de Glé neuf situé sur le cours même du ruisseau qui est en eau avec une hauteur d'eau variable entre 0 et 50 cm.

La largeur moyenne du lit sur l'ensemble du tronçon varie entre 1 à 3 m. Cette largeur est bien supérieure au niveau de l'étang Glé neuf de l'ordre de 50 m.

Les substrats sont grossiers et fins, constitués de pierres et de galets-graviers et de limons au niveau de l'étang.

La végétation aquatique est absente sur le tronçon.

Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.



*Le lit à sec du Ruisseau de Saint-Cricq*

#### 5.4.24.3 [Les berges](#)

La hauteur des berges est variable sur ce tronçon. Les berges sont en pentes douces sur tout l'amont avec environ 50 cm en englobant l'étang puis elles deviennent abruptes et hautes sur la fin jusqu'à la confluence avec 3 à 5 m de hauteur.

Les berges sont naturelles sur la totalité du linéaire.

Le cours d'eau comporte de faibles méandres sur ce tronçon.



*Les berges du ruisseau après l'étang Glé neuf*

#### 5.4.24.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est continue sur les deux rives. Elle a une emprise forte, avec une bande de 5 à 10 m voire plus de chaque côté du lit.

Elle est constituée d'aulnes, d'érables et de chênes. Concernant les espèces buissonnantes, il y a principalement de la ronce.

La ripisylve est globalement en bonne état.

#### 5.4.24.5 La continuité écologique

Il n'y a pas de continuité écologique sur ce tronçon à cause du caractère temporaire du ruisseau. La connexion entre le Gave de Pau et le Ruisseau de Saint-Cricq se fait grâce à 5 grandes buses d'un mètre de diamètre chacune, recouvert d'un enrochement avec de gros blocs.



*Buses présente juste avant la confluence avec le Gave de Pau*

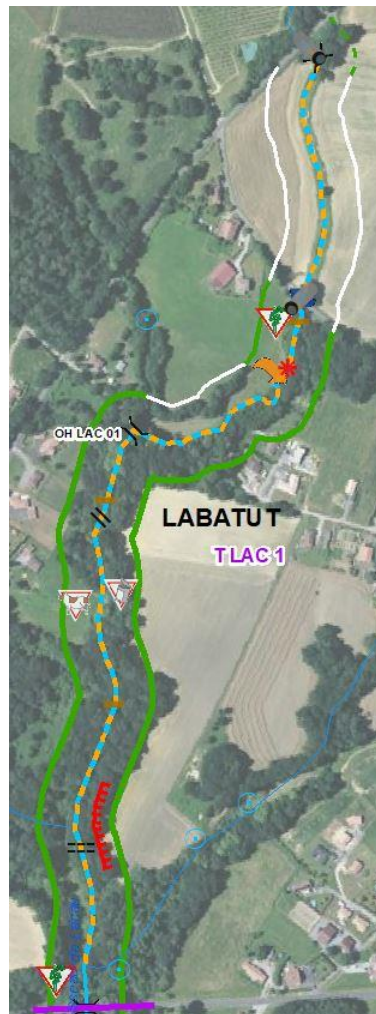
#### 5.4.24.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont composées du grand étang de Glé neuf en rive droite et de l'étang portant le même nom situé sur le cours même du ruisseau.



*Étang de Glé neuf présent sur le cours même du Ruisseau de Saint-Cricq*

### 5.4.25 TRONCON LAC1 : Le Ruisseau de Lacau depuis la D22 à Nolibos jusqu'à la D817 (1 276 ml)



#### 5.4.25.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord-Sud. Le Ruisseau de Lacau est formé sur ce tronçon par des réseaux de fossés et la confluence entre deux sous-affluents au Nord du lieu-dit Nolibos. On note, l'apport en eau de deux sous-affluents sur le tronçon lui-même au niveau des 200 derniers mètres avant le passage sous la D817.

Le lit majeur a une largeur d'environ 100 m au niveau du lieu-dit Nolibos puis d'environ 50 m à l'Ouest du lieu-dit Bernade. Le cours d'eau traverse des cultures avec bandes enherbées puis des boisements exclusivement. Il traverse le lieu-dit Nolibos puis il rejoint la D817 en passant à l'Ouest du lieu-dit Bernade. Il n'y a aucune infrastructure urbaine à proximité du ruisseau.

#### 5.4.25.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 4 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1.1 soit 1.02.

Les faciès alternent entre du plats courants et plats lents avec quelques zones plus profondes liées à une forte incision du lit mineur. La hauteur d'eau est de 5 à 30 cm voire 45 cm pour les zones les plus profondes.

Le cours d'eau montre d'importantes traces d'incision.

La largeur moyenne du lit est variable sur tout le linéaire. Sur la partie amont elle varie de 1,5 à 2 m environ puis s'élargit de 2 à 3 m et enfin, sur les 300 derniers mètres elle s'élargit à nouveau de 3 à 5 m environ jusqu'au passage de pont de la D817.

Les substrats sont grossiers et fins, constitués essentiellement de pierres, de galets-graviers et de limons par endroit. On note des zones d'incision mettant à nue la roche mère argileuse sur l'ensemble de ce tronçon.

Un passage à gué utilisé par les VTT est identifié avant le passage de pont de la D817.

La végétation aquatique est absente. Seuls des développements d'algues vertes ont été observés sur la partie amont du tronçon.



*Le lit du Ruisseau de Lacau avant la première route et dans le boisement avant le passage de la D817*

#### 5.4.25.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1,5 à 5 m en moyenne sur le tronçon, jusqu'à 7 ou 8 m sur les secteurs les plus incisés en amont de la D817. Les berges sont pour la majorité abrupte sur la totalité du linéaire.

On note, la présence d'une zone d'abreuvement direct à l'Est du lieu-dit Bernet

Sur l'ensemble du linéaire les berges sont naturelles. Le cours d'eau comporte de faible méandre sur ce tronçon.



*Les berges présentent à l'amont du tronçon et dans le boisement avant le passage de la D817*

#### 5.4.25.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est généralement continue sur le tronçon. Elle a une emprise relativement modérée, soit limitée à un cordon linéaire ou une bande plus large par endroit notamment grâce aux boisements.

Elle est constituée d'alignements d'aulnes, d'érables et de quelques chênes et platanes. Concernant les espèces buissonnantes, il y a principalement du fragon et de la ronce.

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence de trois Espèces Exotiques Envahissantes : le Robinier faux-acacia, la Balsamine et le Bambou.

Ce dernier, est présent en grande quantité sur les premiers mètres où la ripisylve est présente de façon continue. Le robinier lui est présent dans toutes les parties boisées jusqu'à la fin du tronçon et la balsamine est en quantité au niveau du chemin rive droite qui part de la D817 en remontant le cours d'eau.

La ripisylve est globalement en état moyen car non présente au début et avec beaucoup d'Espèces Exotiques Envahissantes.



*Ripisylve présente à l'Est du lieu-dit Bernet en rive gauche*

#### 5.4.25.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence d'un passage de pont avec un radier béton provoquant une chute de 20 à 25 cm entre Lichau et Barbut (OH LAC 01).

Les autres passages de pont ainsi que les passages busés identifier ne pose pas de problème pour la continuité écologique. L'incision du lit très présente sur le tronçon provoque des seuils naturels.



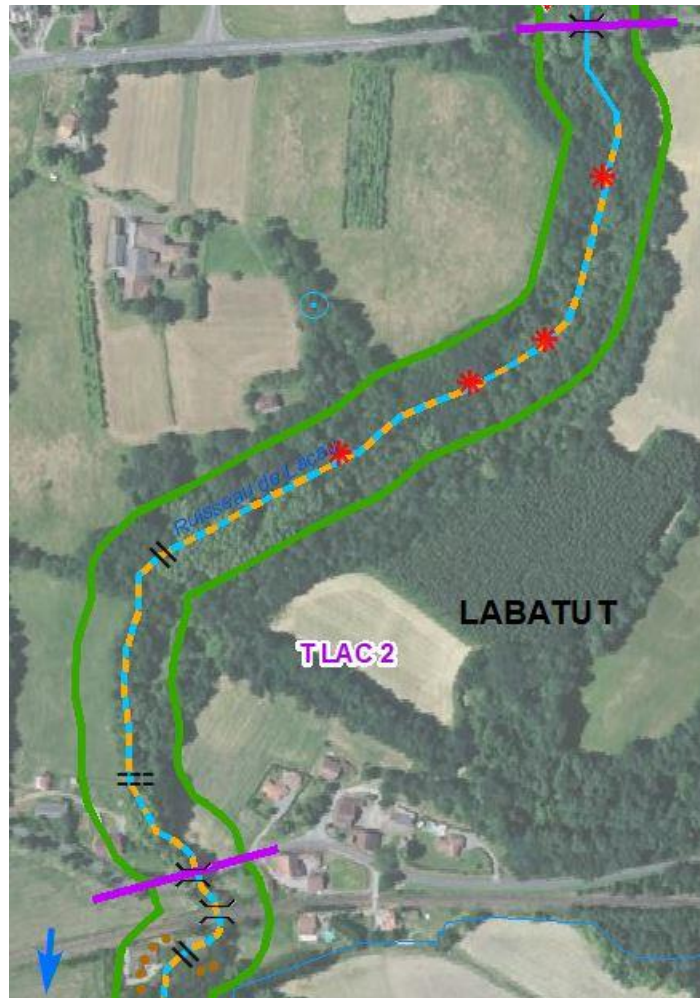
*Incision du lit provoquant un seuil naturel et pont problématique (OH LAC 01)*

#### 5.4.25.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par des réseaux de fossés ainsi que l'arrivée des deux sous-affluents à la fin du tronçon.



#### 5.4.26 TRONÇON LAC2 : Depuis le pont de la D817 jusqu'au pont de la D122 (872 ml)



##### 5.4.26.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord/Sud.

Le lit majeur à une largeur inférieure à 50 m environ. Le cours d'eau traverse des boisements alluviaux essentiellement.

##### 5.4.26.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 1,7 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Sur le tronçon le cours d'eau présente un aspect typique de cours d'eau en zone boisée avec des habitats aquatiques relativement bien diversifiés et quelques cavités sous berge.

Le cours d'eau montre des traces d'incision localement sur le tronçon.

Les faciès alternent entre plats courants et plats lents.

La largeur moyenne du lit varie de 3 à 4 m environ.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,1 à 0,2 m.

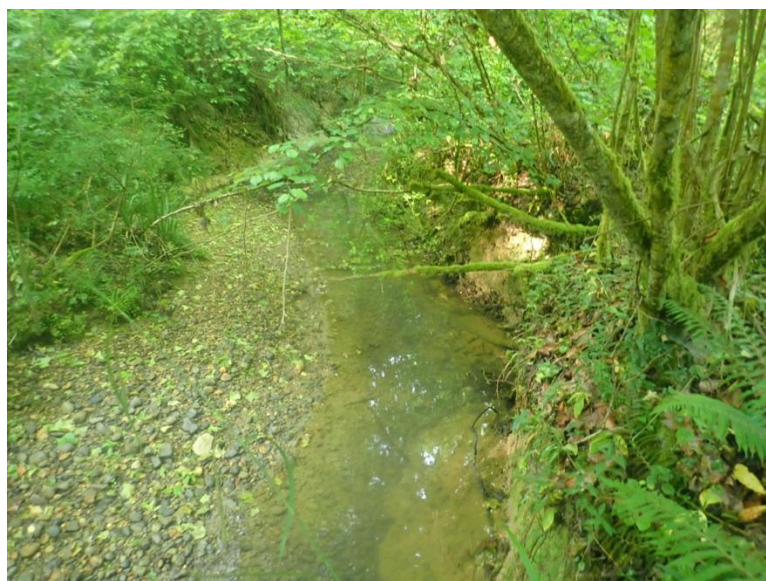
Les substrats sont grossiers avec des pierres, des cailloux et du sable.  
Quelques embâcles de faible volume sont présents sur le tronçon.  
Des traces de passages de motocross sont visibles sur les berges le long du ruisseau.  
Une passerelle métallique enjambe le cours d'eau.



*Cavités sous berge sur le ruisseau de Lacau*

#### 5.4.26.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 0,5 à 1,5 m environ.  
Sur les zones incisées les berges sont plus hautes (plus de 2 m).  
Elles ont des profils assez diversifiés sur le tronçon avec des cavités sous berges par endroits.  
Les traces de l'incision sont visibles sur les berges par endroits.



*Traces d'incision sur le cours d'eau*

#### 5.4.26.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Le cours d'eau traverse un boisement alluvial très humide. Les essences sont constituées de noisetiers, frênes, érables, aubépines, fougères essentiellement. Des foyers de balsamine de l'Himalaya sont observés au niveau du pont de la D817.



*Boisement alluvial en bordure de ruisseau*

#### 5.4.26.5 La continuité écologique

La continuité écologique est bonne sur le tronçon. Les ouvrages présents (passages busés essentiellement) ne bloquent pas la continuité écologique.

Des vestiges d'un ancien ouvrage sont présents dans le cours d'eau sans pour autant perturber la continuité. Ils sont susceptibles de retenir les embâcles.

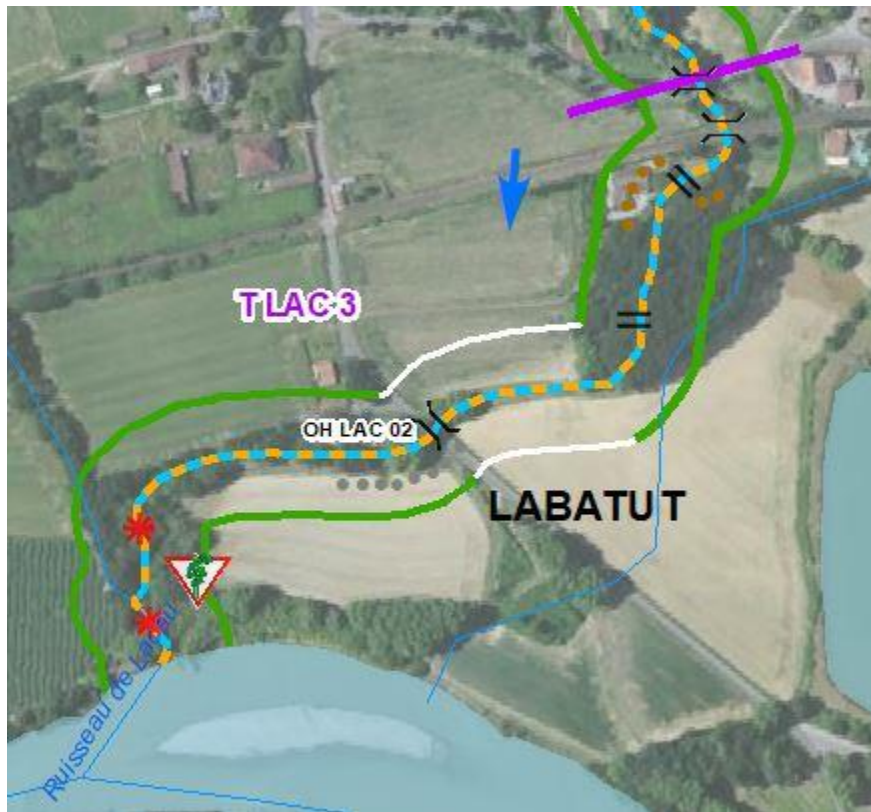


*Vestiges d'un ancien ouvrage*

#### 5.4.26.6 Les annexes hydrauliques

Le boisement alluvial constitue la principale annexe hydraulique.

### 5.4.27 TRONÇON LAC3 : Depuis le pont de la D122 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (760 ml)



#### 5.4.27.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord Est/Sud-Ouest.

Le lit majeur à une largeur de 100 m environ. Le cours d'eau traverse principalement des zones cultivées avec bandes enherbées.

#### 5.4.27.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,8 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre plats courants et plats lents sur le tronçon.

La largeur moyenne du lit varie de 1,5 à 2 m , localement 3 m au niveau du pont SNCF.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,1 à 0,2 m. Des zones plus profondes sont présentes au niveau du pont SNCF (0,5 m environ).

Les substrats sont grossiers avec des pierres, des cailloux et du sable.

Un atterrissement limoneux est localisé au niveau du passage sous le pont de la Voie SNCF en aval de la D817.

Les développements d'algues filamenteuses sont présents localement sur le tronçon au niveau des zones les plus éclairées.

Quelques arbres sont en travers du lit au niveau de la confluence avec le Gave de Pau.



*Atterrissement au niveau du pont SNCF*

#### 5.4.27.3 [Les berges](#)

La hauteur des berges varie de 01,5 à 2 m environ.

Au niveau de la confluence avec le Gaver de Pau, le cours est incisé et les berges sont plus hautes (3 à 4 m).

Des érosions ont été protégées par des en pieux de bois.



*Protection de berge en pieux de bois*

#### 5.4.27.4 [La ripisylve](#)

La ripisylve est assez continue sur le tronçon. Elle est absente sur la partie intermédiaire du tronçon en amont du pont de la D22 à Armentiou.

Les essences présentes sont le robinier, le chêne, l'aulne, le saule, le noisetier et l'érable négundo.

La ripisylve est en bon état globalement.

A la confluence avec le Gave de Pau, il faut signaler une importante bamboueraie.



*Bamboueraie à la confluence avec le Gave de Pau*

#### 5.4.27.5 [La continuité écologique](#)

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon. Le radier du pont de la D22 (OH LAC 02) est en béton, avec une hauteur de chute de 0,4m rendant le passage des poissons impossible, excepté pour l'anguille par reptation.

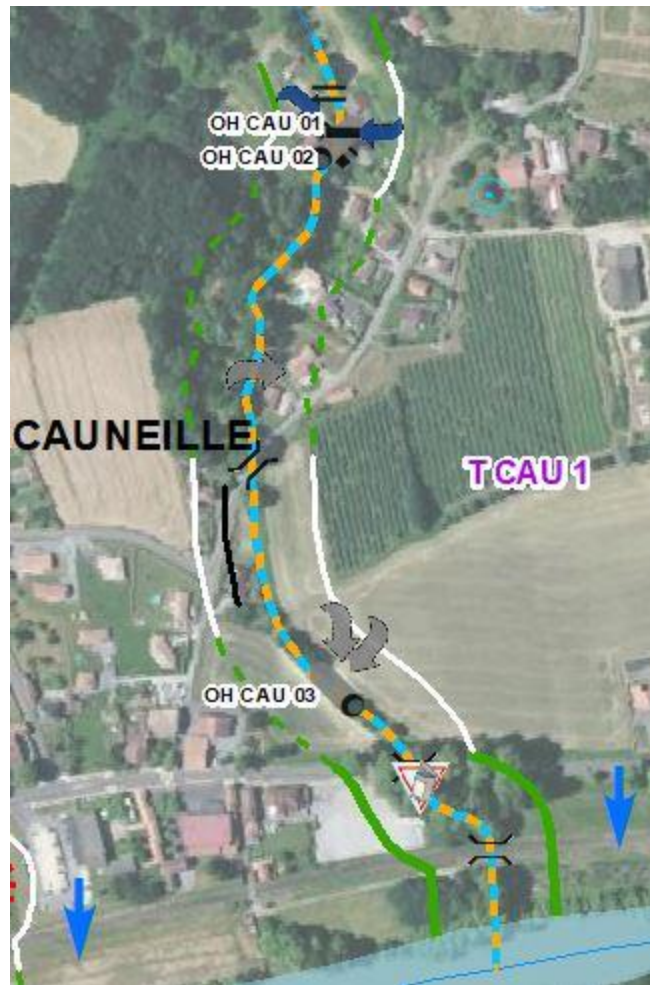


*Radier du pont de la D22 bloquant la continuité écologique (OH LAC 02)*

#### 5.4.27.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

#### 5.4.28 TRONCON CAU1 : Le Ruisseau de Cauneille 1 de sa source au lieu-dit Campot à la confluence avec le Gave de Pau (708 ml)



##### 5.4.28.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord-Sud. Le Ruisseau de Cauneille est formé sur ce tronçon par l'arrivée de fossés et des eaux provenant des boisements en amont.

Le lit majeur à une largeur d'environ 100 à 150 m. Le cours d'eau traverse essentiellement des habitations et des cultures avant de rejoindre le Gave de Pau. Le cours d'eau traverse le lieu-dit Campot et Cauneille.

##### 5.4.28.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 7 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau sinueux sur le tronçon car il est supérieur à 1,1 soit 1,05.

Les faciès alternent entre plat courant et plat lent.

La largeur moyenne du lit sur l'ensemble du tronçon varie entre 2 à 3 m. La hauteur d'eau est variable entre 0,10 et 0,50 m sur la majorité du linéaire.

Les substrats sont grossiers avec des graviers, des pierres et un peu de limons sur la majorité du tronçon.

La végétation aquatique est absente sur le tronçon.

Le cours d'eau reçoit de nombreux rejets d'eau pluviale.



*Le lit du Ruisseau de Cauneille au niveau des premières habitations (inondation)*

#### 5.4.28.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1 à 2 m sur l'amont et l'aval du tronçon. Au centre, les berges varient entre 3 à 5 m. Elles sont relativement abruptes.

Des protections de berges en pierre sont observées au niveau de Cauneille et de l'enrochement au niveau du pont de la D 817.

Les berges sont assez stables avec beaucoup de granulométrie.



*Protection de berges en pierre au niveau des habitations de Cauneille*

#### 5.4.28.4 La ripisylve

La ripisylve est majoritairement absente sur l'ensemble du linéaire. Elle peut être présente localement avec une emprise faible limitée à un cordon linéaire. On note également la présence d'espèces exotiques envahissantes comme du robinier faux-acacia et du bambou. Il y a beaucoup d'espèces ornementales en amont du tronçon.



Les essences présentes sont l'aulne, l'érable, le chêne, le peuplier et le platane. Concernant les espèces buissonnantes, il y a principalement du troène, de l'aubépine et du noisetier.

La ripisylve n'est pas entretenue sur le tronçon.



*Ripisylve caractéristique du ruisseau de Cauneille (1) après le pont de la D 817*

#### 5.4.28.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence de seuils bloquant le passage des poissons (0,2 m à 1 m de hauteur de chute). Ces seuils altèrent également le transport solide :

- OH CAU 01 : Seuil n°1 en pierres de Campot (hauteur de chute : 0,35 m) ;
- OH CAU 02 : Seuil n°2 en pierres de Campot (hauteur de chute : 1 m) ;
- OH CAU 03 : Passage busé agricole.

Les trois ponts présents sur ce tronçon n'altèrent pas la continuité écologique.

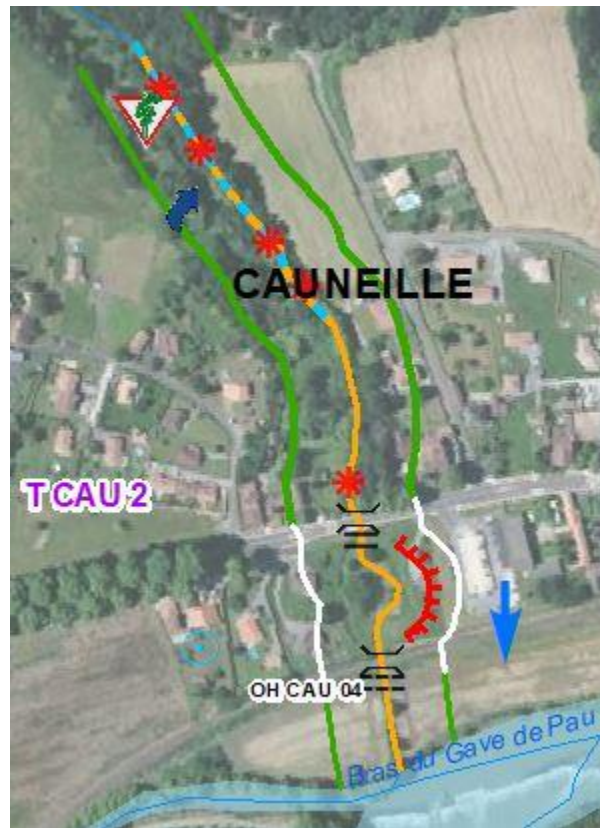


*Seuil en pierre présentant une chute de 1 m (OH CAU 02)*

#### 5.4.28.6 Les annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont constituées par les réseaux de fossés.

### 5.4.29 TRONÇON CAU2 : Le ruisseau de Cauneille 2 depuis Péborde jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (552 ml)



#### 5.4.29.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord /Sud.

Le lit majeur à une largeur inférieure à 50 m. Le cours d'eau longe des propriétés privées.

#### 5.4.29.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 2 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Les faciès alternent entre plats lents et plats courants sur l'amont du tronçon, puis deviennent lents en arrivant au Gave de Pau.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 2 m environ.

La hauteur d'eau moyenne est de 0,1 m en moyenne.

Les substrats sont argilo limoneux sur la partie amont. Des pierres et des cailloux sont présents en aval du pont de la D817. La dalle argileuse est visible par endroits témoignant de l'incision du lit.

Des embâcles témoignent de l'absence d'entretien de la ripisylve en amont de la D817. Le cours d'eau est inaccessible par endroits.

Des rejets d'eau pluviale rejoignent le cours d'eau au niveau des zones pavillonnaires amont.

Des développements d'algues sont observés en aval de la D817 au niveau de la portion de cours d'eau sur-entretenu avec un éclairage important.



*Lit en aval de la D817*

#### 5.4.29.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 1,5 à 2 m environ.

Les berges sont très hautes en amont du pont de la D817. Elles atteignent 8 à 10 m. Elles sont fortement embroussaillées et impénétrables.

Des érosions de berges sont présentes sur la partie amont du tronçon témoignant de contraintes hydrauliques fortes en période pluvieuse.

En aval de la D817, les érosions de berges sont liées au sur-entretien de la végétation sur toute la berge déstabilisant le pied.

Les traces de l'incision sont visibles sur l'amont du tronçon mettant la dalle argileuse à nu.



*Berges érodées en raison du sur-entretien*

#### 5.4.29.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon excepté en aval immédiat de la D817 où elle est absente au niveau de la propriété privée.

Les essences sont principalement l'aulne, le platane, l'érable, le robinier le noisetier, le saule et l'orme.



*Berges embroussaillées*

#### 5.4.29.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon. Le passage à gué busé (OH CAU 04) en aval du pont SNCF est infranchissable par les poissons et il bloque le transport solide.

Sur l'amont du tronçon, un système racinaire en travers du lit créé une chute de 1 m environ.



*Passage à gué busé en aval du pont SNCF (OH CAU 04) bloquant la continuité écologique*

#### 5.4.29.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

## 5.5 Etat des lieux du ru de Peyrehorade sur la masse d'eau FRFR777

### 5.5.1 Découpage en tronçons homogènes

La carte suivante présente le découpage du ru de Peyrehorade en 2 tronçons homogènes.

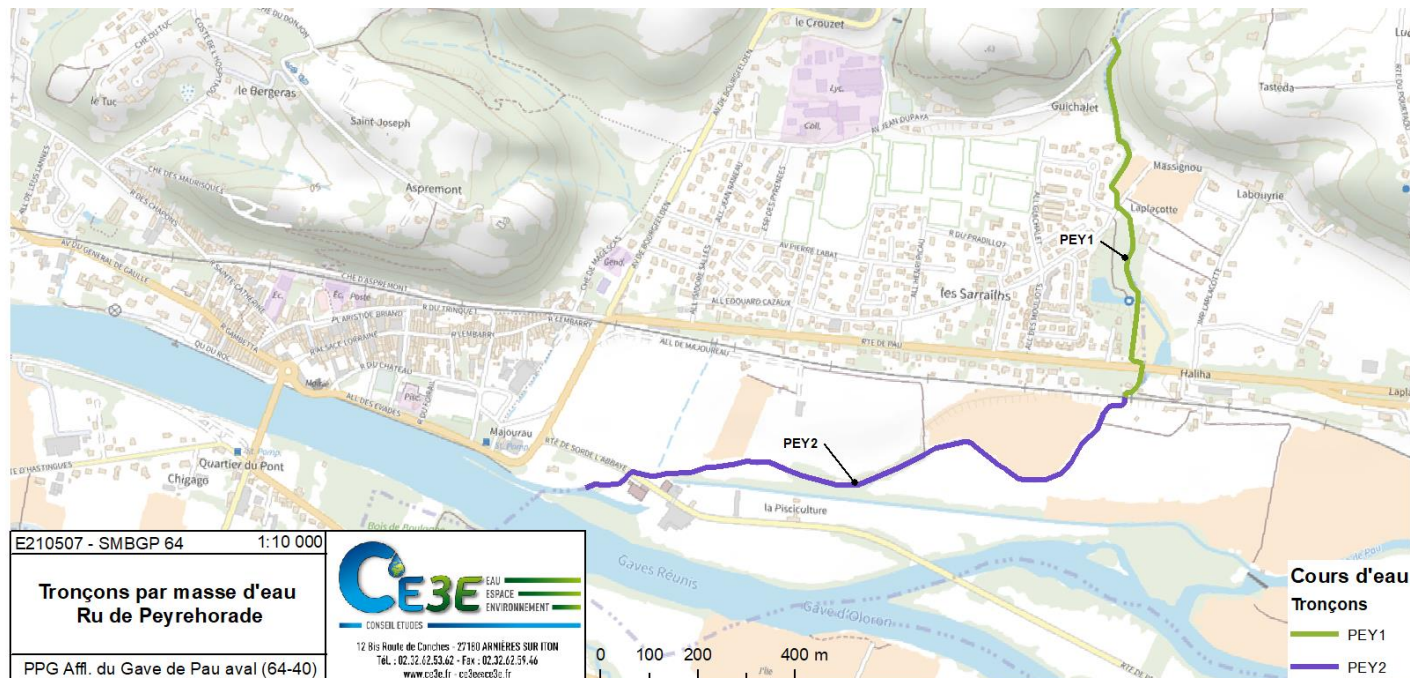
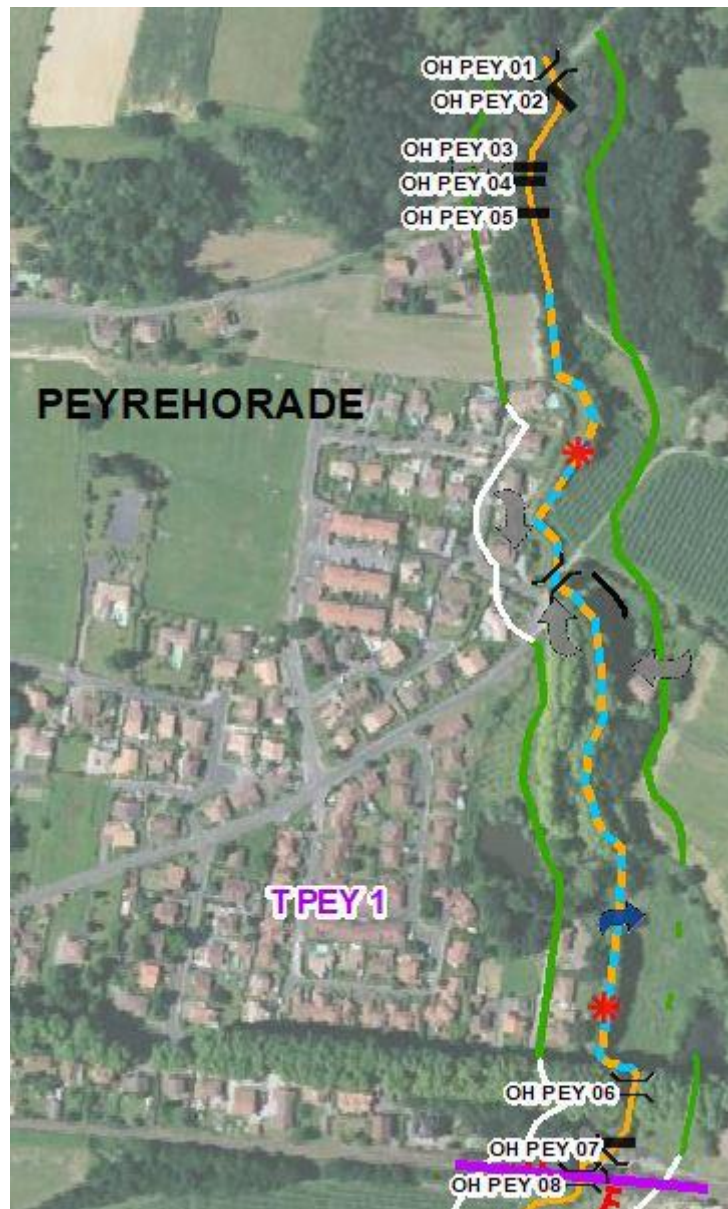


Figure 22 : Découpage du ru de Peyrehorade en tronçons homogènes

### 5.5.2 TRONCON PEY1 : Depuis le pont de Guichalet jusqu'au seuil aval D 817 (798 ml)



#### 5.5.2.1 Le lit majeur

Le cours d'eau suit une orientation globale Nord-Sud. Le Ru de Peyrehorade est formé sur ce tronçon par l'arrivée de fossés et des rejets d'eau pluviale du village les Sarrailhs exclusivement.

Le lit majeur à une largeur d'environ 50 m au niveau du lieu-dit Guichalet et de 100 m environ avant le passage de la D817. Le cours d'eau traverse essentiellement un boisement en amont puis il longe les Sarrailhs avant de traverser la D817.

#### 5.5.2.2 Le lit mineur

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de 2 %.

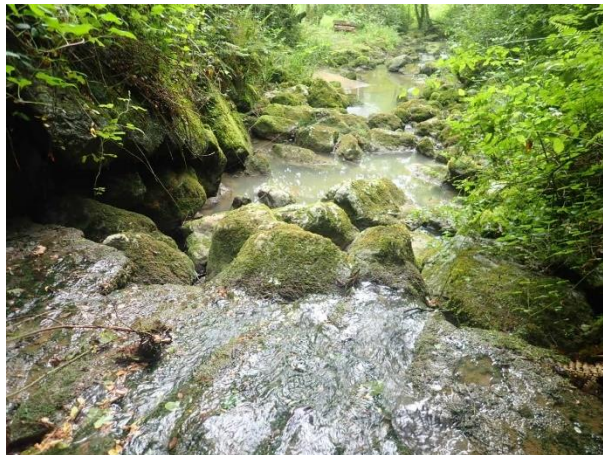
Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le Ru de Peyrehorade est en eau sur l'ensemble de ce tronçon. Les faciès alternent entre du plat lent et du plat courant sur la majorité du linéaire aval. Sur la partie amont du tronçon, c'est un plat lent avec une succession de seuils. La hauteur d'eau varie de 5 à 15 cm pour les zones de plat courant et de 15 à 40 cm pour les zones de plat lent.

La largeur moyenne du lit varie de 2 à 4 m sur l'ensemble du linéaire sauf en amont de la D817, où la largeur moyenne varie de 1 à 2 m.

Les substrats sont grossiers avec des blocs à l'amont du linéaire mais aussi des pierres, des galets-graviers. Des limons sont également présents sur les secteurs lents.

Il y a des algues au niveau des différents ouvrages et seuils.



*Le lit du Ru de Peyrehorade après le passage de pont amont*

### 5.5.2.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 0,5 à 1,5 m à partir de la chute liée au chaos en blocs situé à l'amont jusqu'au passage de pont de la D 817. Les berges sont hautes à la sortie du passage de pont au lieu-dit Guichalet, supérieur à 10 m. Elles sont relativement abruptes.

Des protections de berges en enrochements sont visibles au niveau du lieu-dit Laplacotte et en amont de la D817.

Le cours d'eau comporte quelques méandres sur ce tronçon.



*Protections de berges (mur en pierres et blocs) présentes en rive gauche au lieu-dit Laplacotte et à l'entrée de la prairie de fauche*

#### 5.5.2.4 La ripisylve

La ripisylve est continue sur le tronçon. Elle est localement absente au niveau de toutes les habitations du village les Sarrailhs. La ripisylve a une emprise relativement faible limitée à un cordon linéaire tout le long même au niveau du boisement à l'amont.

Elle est constituée d'aulnes, de peupliers, de noisetiers et de saules majoritairement. Concernant les espèces buissonnantes le cornouiller est le plus présent.

Le passage sur le terrain a permis de mettre en évidence la présence d'une Espèce Exotique Envahissante : le Robinier faux-acacia à l'amont du tronçon.

La ripisylve est globalement en bon état sur ce tronçon.



*La ripisylve du Ru de Peyrehorade en bordure du chemin au niveau du lieu-dit Laplacotte*

#### 5.5.2.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence de plusieurs ouvrages :

- OH PEY 01 : Pont au lieu-dit Guichalet provoque une chute de 30 cm environ sur une distance de 1 m en rive gauche et de 2 m en rive droite (jet de surface) ;
- OH PEY 02 : Juste après le passage de pont, il y a un chaos en blocs qui provoque une chute de 80 cm environ, l'eau circulant à travers les fissures des blocs ;
- OH PEY 03 à 05 : Sur une grande distance d'environ 100 m, il y a une succession de seuils en béton qui provoquent des chutes allant de 2 à 25 cm ;
- OH PEY 06 : Seuil de radier de pont de la D817 provoque une chute d'environ 5 à 10 cm.
- OH PEY 07 : En aval du pont de la D817, un seuil d'un ancien moulin ruiné à Halida, avec une hauteur de chute de 1,2 m, bloque la continuité





Seuil aval D817 bloquant la continuité écologique (OH PEY 07)

#### 5.5.2.6 [Les annexes hydrauliques](#)

Les annexes hydrauliques sont constituées par les réseaux de fossés ainsi que l'arrivé du sous-affluent passant à l'Est de la prairie de fauche humide.

### 5.5.3 TRONÇON PEY2 : Depuis le seuil aval D817 jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau (1 303 ml)



#### 5.5.3.1 [Le lit majeur](#)

Le cours d'eau suit une orientation globale Est /Ouest.

Le lit majeur est compris dans le lit majeur du Gave de Pau. Le cours d'eau traverse des vergers et des zones cultivées.

#### 5.5.3.2 [Le lit mineur](#)

La pente moyenne du cours d'eau sur le tronçon est de l'ordre de 0,4 %.

Le calcul de la sinuosité (Si) montre un cours d'eau rectiligne sur le tronçon car il est inférieur à 1,1.

Le cours d'eau est très monotone sur le tronçon avec des faciès lents. Il présente généralement l'aspect d'un fossé.

La largeur moyenne du lit varie de 1 à 2 m environ.

La hauteur d'eau moyenne varie de 0,1 à 0,3 m en moyenne.

Le lit est localement envahi d'hélophytes le long du verger.

Les substrats sont fortement limoneux. Le cours d'eau a subi des curages dont les traces sont récentes et visibles sur les berges avec dépôt et lissage.

Le cours est incisé en aval de la voie SNCF le long du verger.



*Habitats aquatiques banalisés par des curages récents*

### 5.5.3.3 Les berges

La hauteur des berges varie de 2 à 5 m environ.

Elles sont très uniformes et présentent des traces d'érosions sur l'ensemble du linéaire. Les travaux de curage ont uniformisé le profil de berge. Les dépôts ont été lissés sur les berges.

Des protections en enrochements sont observées au niveau du pont de la voie SNCF.

Les berges sont très rudérales.

Un mur s'est affaissé en aval du pont de la Minoterie avant la confluence avec le Gave de Pau.



*Berges abruptes hautes et instables*

#### 5.5.3.4 La ripisylve

La ripisylve est globalement absente sur le tronçon le long du verger et des cultures. Elle est uniquement présente en aval du verger en un cordon linéaire de faible emprise. Sur la partie aval, la ripisylve est constituée d'érables négundo.



*Absence de ripisylve et développement des hélophytes*

#### 5.5.3.5 La continuité écologique

La continuité écologique est mauvaise sur le tronçon en raison de la présence du seuil de la voie SNCF (OH PEY 08) qui bloque la continuité écologique.



*Seuil du pont de la voie SNCF bloquant la continuité écologique (OH PEY 08)*

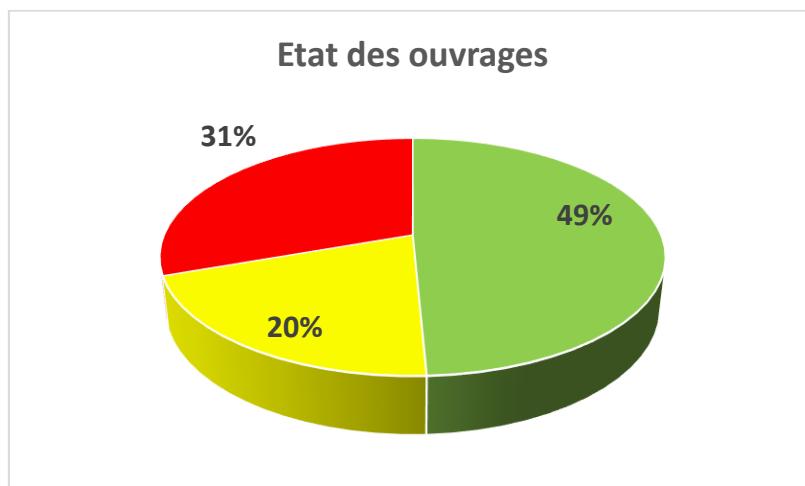
#### 5.5.3.6 Les annexes hydrauliques

Il n'y a pas d'annexes hydrauliques sur le tronçon.

## 5.6 Etat des lieux des ouvrages hydrauliques

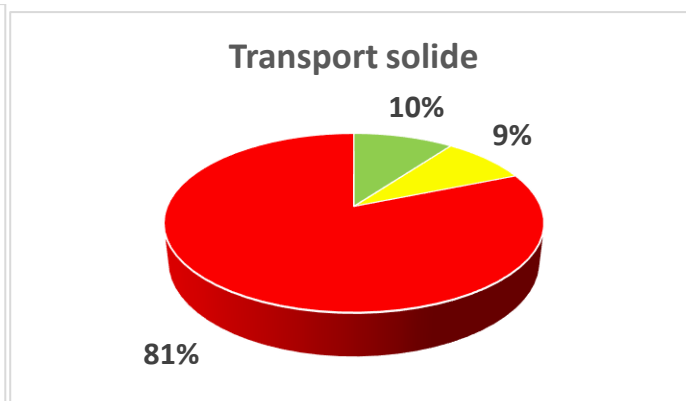
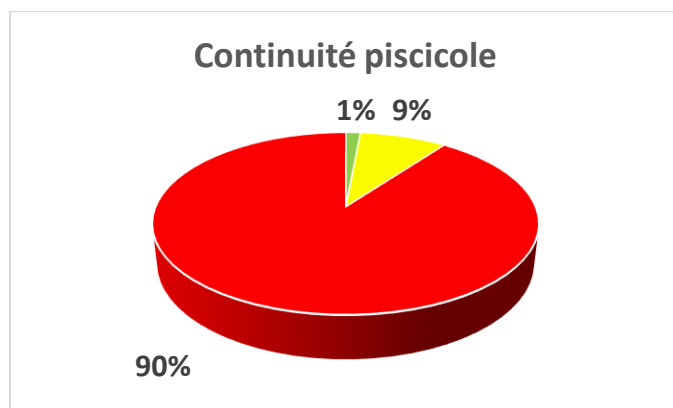
Dans le cadre des investigations de terrain, CE3E a identifié 72 sites hydrauliques sur la zone d'étude. La carte des ouvrages et de la continuité écologique est présentée page suivante.

Ce sont majoritairement des seuils isolés ainsi que des passages busés et des ouvrages de moulins.



La moitié des ouvrages est en bon état.

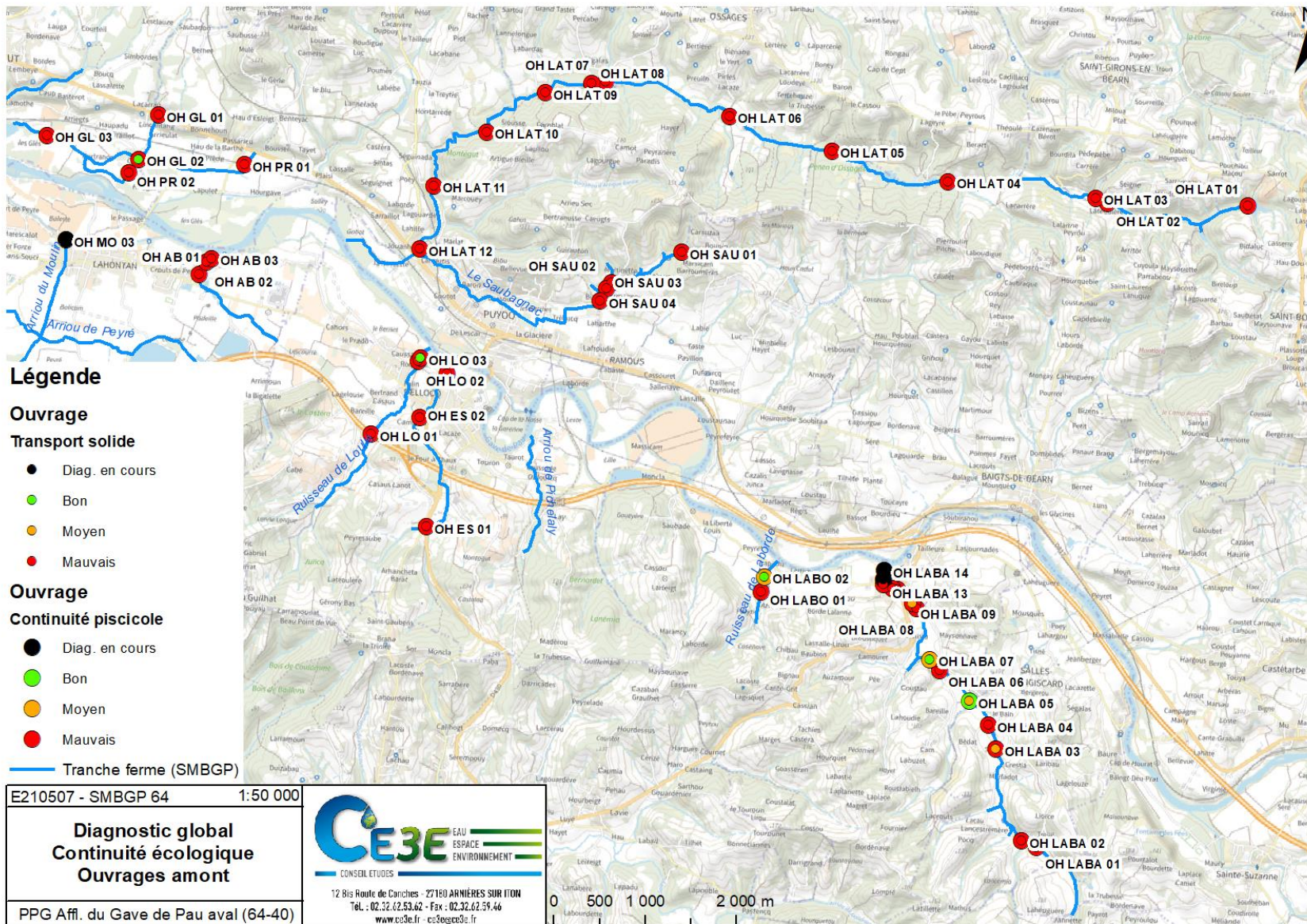
Plus de 30% des ouvrages sont en mauvais état (seuils affouillés, moulins ruinés, ouvrages non fonctionnels...).

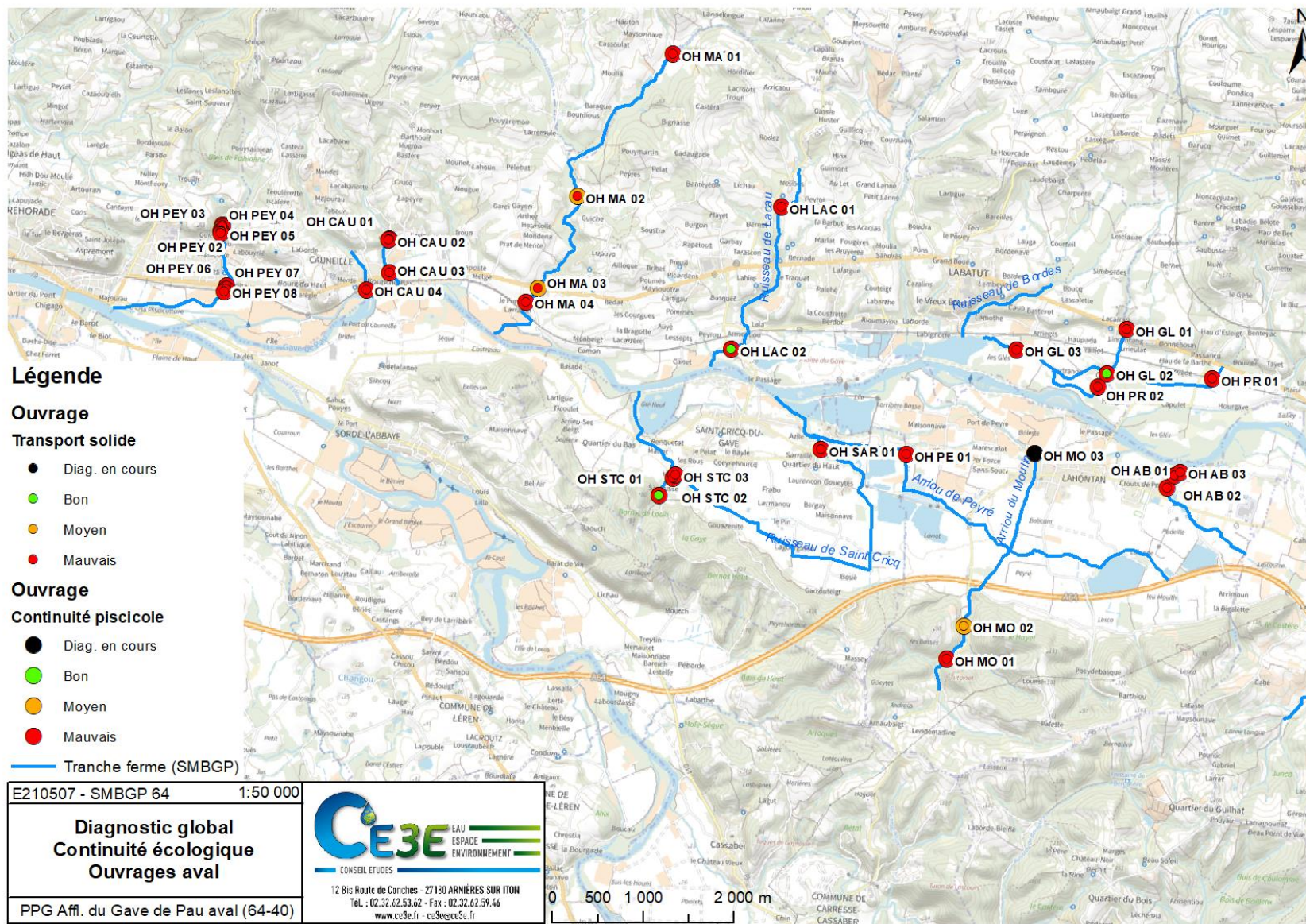


La continuité écologique est mauvaise sur la grande majorité des ouvrages.

90% des ouvrages sont bloquants pour le franchissement piscicole en raison de hauteurs de chutes importantes et de la position fixe (seuils) ou fermée (vannages).

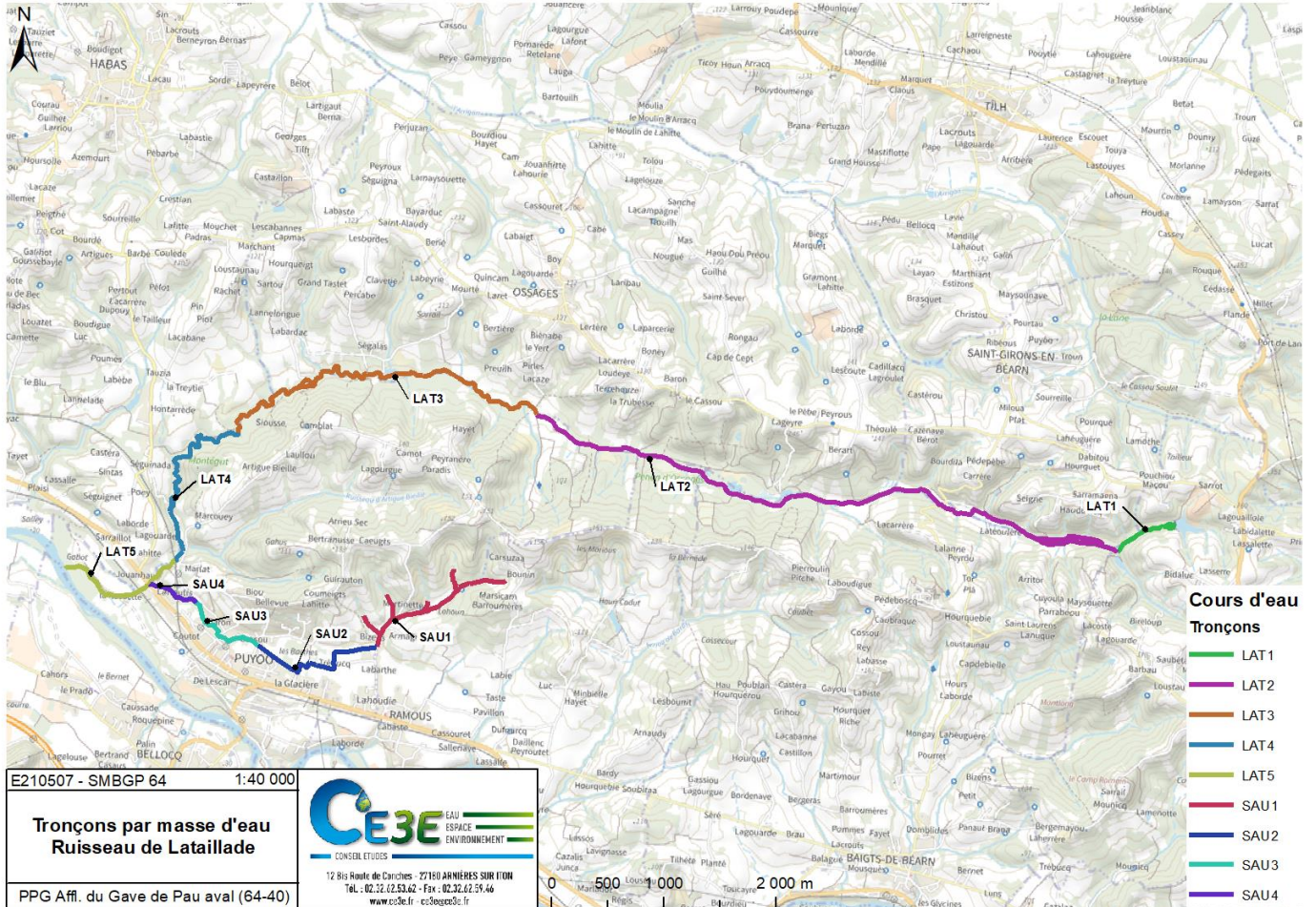
81% des ouvrages bloquent le transport solide en raison de la présence de seuils notamment qui favorisent la sédimentation en amont.





# CHAPITRE 6 : DIAGNOSTIC DES TRONÇONS PAR MASSE D'EAU

## 6.1 Diagnostic des tronçons de la masse d'eau FRFRR277A-7 ruisseau de Lataillade



6.1.1 Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT1 – carte 6

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Il présente des habitats peu diversifiés avec la présence de déchets divers dans le lit.

**Les berges** sont en bon état général même si localement elles présentent des signes d'érosions non dommageables avant a confluence avec le ruisseau de Hontarede.

**La ripisylve** est globalement en état moyen, souffrant du manque d'entretien et de l'envahissement par les ronces. Des arbres sont en travers du lit.

**La continuité écologique** est bonne en l'absence d'ouvrage problématique.

### 6.1.2 Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT2 – cartes 6 à 8

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est assez bien diversifié en amont du moulin de Pomiro. En aval l'incision du lit est plus marquée avec la mise à nu de la roche mère et l'encaissement du cours d'eau.

**Les berges** sont également en assez bon état en amont du moulin de Pomiro. En aval, l'incision du lit marque des traces d'érosions sur les berges qui ne sont cependant pas dommageables.

**La ripisylve** est en bon état sur l'ensemble du tronçon, même si quelques arbres sont en travers du lit et le robinier est présent.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 5 ouvrages problématiques (OHLAT02 à OHLAT06).

### 6.1.3 Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT3 – cartes 8-9

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est pénalisé par l'incision qui est marqué et entraîne une perte de diversité des habitats aquatiques.

**Les berges** sont également en état moyen en raison de l'incision. Du cours d'eau

**La ripisylve** est dans un état moyen en raison de la fermeture importante rendant son accès très difficile par endroits. Le manque d'entretien est marqué même si ce n'est pas une priorité compte tenu du caractère boisé du bassin versant.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 4 ouvrages problématiques (OHLAT07 à OHLAT10).

### 6.1.4 Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT4 – carte 9

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		



**Le lit mineur** est pénalisé un ensablement important du lit lié au cloisonnement par les ouvrages et de l'incision du lit. Des embâcles de très gros volume sont présents, boquant totalement le cours d'eau ce qui altère la qualité des habitats aquatiques.

**Les berges** sont dans un état moyen à mauvais en raison d'érosions importantes le long du sentier de promenade en aval du moulin de Duboscq et même d'un glissement de terrain en rive droite ayant totalement bloqué l'accès au chemin.

**La ripisylve** est dans un état moyen en raison de l'incision du lit. Des arbres sont en travers ou menacent de tomber.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence des ouvrages du moulin de Segnada (OHLAT11).

### 6.1.5 Diagnostic du ruisseau de Lataillade sur le tronçon LAT5 – carte 9

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen. Les habitats aquatiques sont assez peu diversifiés en raison de l'incision locale en amont du pont SNCF.

**Les berges** sont globalement en bon état excepté au niveau de la Nassette où des dégradations importantes sur les berges ont été occasionnées par des crues.

**La ripisylve** est en bon état global excepté au niveau de la Nassette où des platanes sont tombés et ont dégradé les berges en rive droite.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du seuil de Cassiet (OH LAT12).

### 6.1.6 Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU1 – carte 10

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est globalement en état moyen. Les écoulements faibles ne permettent pas de diversifier les habitats aquatiques.

**Les berges** sont globalement en bon état moyen avec un tracé uniforme et quelques érosions en pied localisées en bordure de chemin.

**La ripisylve** est en bon état global en raison du contexte boisé.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du 4 passages busés problématiques (OHS AU01 à OHS AU04).

### 6.1.7 Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU2 – carte 10

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est globalement en état moyen. Le cours présente un tracé très uniforme avec un envahissement important de la végétation aquatique favorisant l'exhaussement du lit.

**Les berges** sont globalement en bon état moyen avec un tracé très uniforme et des protections artificielles par endroit.

**La ripisylve** est absente ce qui pénalise fortement le cours d'eau (développement important de la végétation aquatique).

**La continuité écologique** est bonne en l'absence d'ouvrages problématiques.

### 6.1.8 Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU3 – carte 10

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est globalement en bon état. La granulométrie et les faciès sont diversifiés.

**Les berges** sont globalement en état moyen avec des érosions localisées en raison de contraintes hydrauliques fortes ne crue, et des protections de berge inadaptées en bordure de propriété privée.

**La ripisylve** est globalement en bon état lorsqu'elle est présente. Dans la traversée des propriétés riveraines, elle est souvent absente.

**La continuité écologique** est bonne en l'absence d'ouvrages problématiques.

### 6.1.9 Diagnostic du ruisseau Saubagnac sur le tronçon SAU4 – carte 10

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

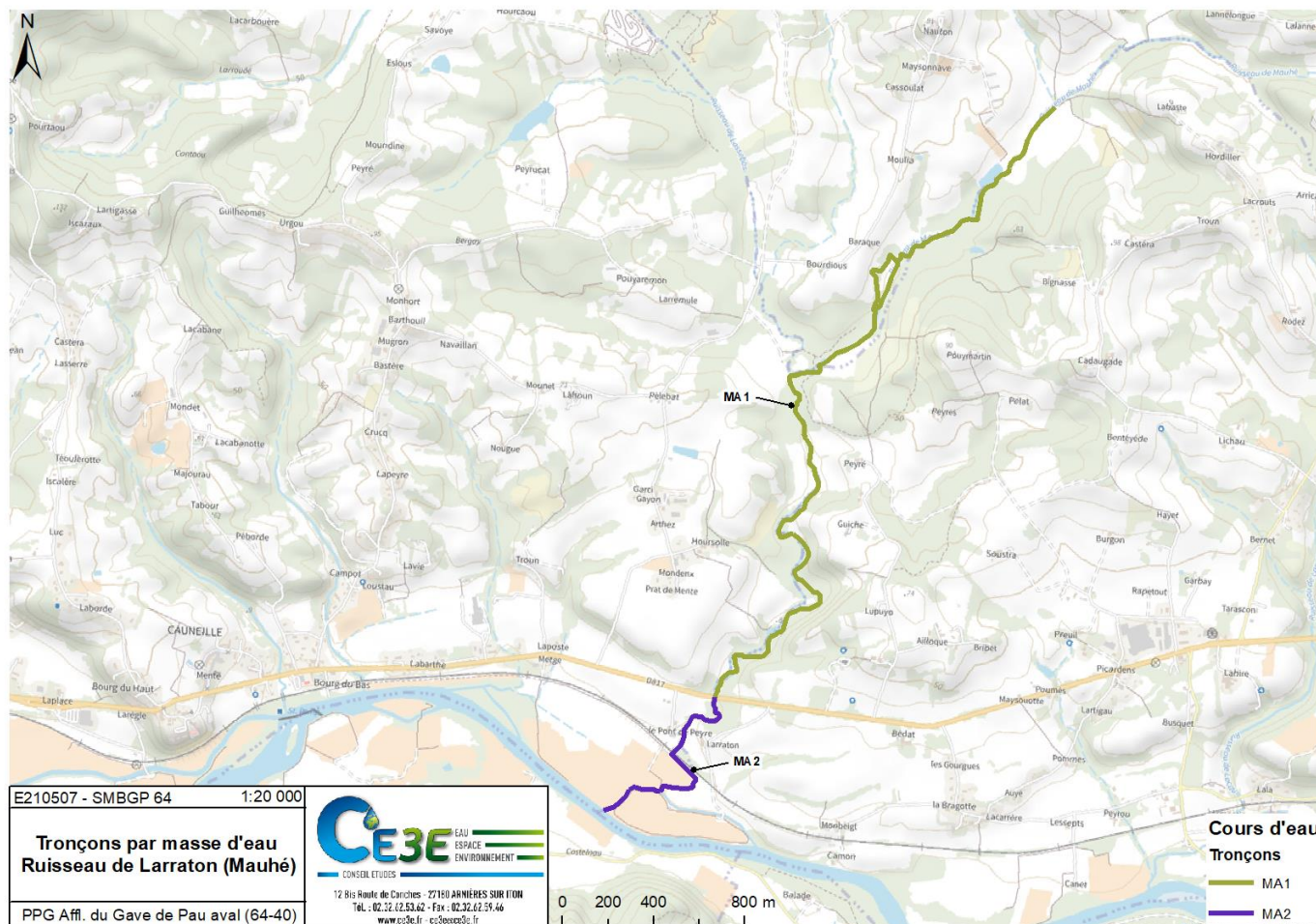
**Le lit mineur** est globalement en bon état. La granulométrie et les faciès sont diversifiés.

**Les berges** sont globalement en bon état. Elles ne présentent pas d'altérations sur le tronçon

**La ripisylve** est globalement en bon état. Elle présente un déficit d'entretien en amont de la voie SNCF rendant l'accès au cours d'eau très difficile.

**La continuité écologique** est bonne en l'absence d'ouvrages problématiques.

## 6.2 Diagnostic des tronçons de la masse d'eau FRFRR277A-8 ruisseau de Larraton (Mauhé)



### 6.2.1 Diagnostic du ruisseau de Larraton sur le tronçon MA1 – cartes 18-19

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Il présente des habitats peu diversifiés avec des traces d'incision généralisées sur une partie du linéaire du tronçon.

**Les berges** sont en bon état général même si localement elles présentent des hauteurs importantes caractérisant l'incision du cours d'eau. Des protections en pieux de bois en mauvais état sont également présentes sur le tronçon altérant la diversité des habitats.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences. Elle est continue.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 3 ouvrages majeurs bloquant la continuité (OHMA1 à OHMA3).

### 6.2.2 Diagnostic du ruisseau de Larraton sur le tronçon MA2 – carte 19

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

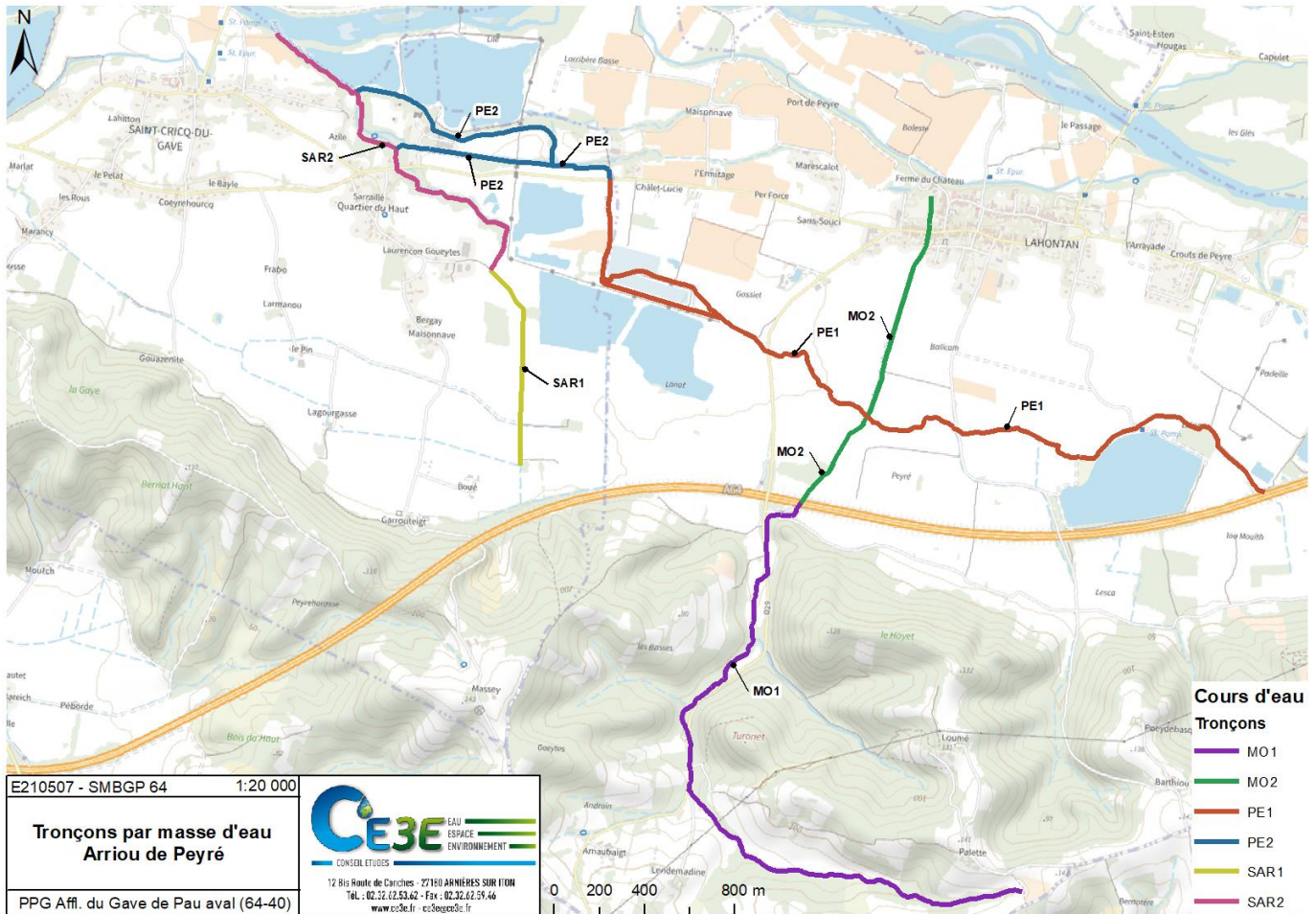
**Le lit mineur** est dans un état moyen à mauvais en raison de l'influence des ouvrages sur la typologie du cours d'eau ce qui entraîne une perte de diversité des habitats aquatiques et de la présence de remblais dans le cours d'eau mis en place pour faire un franchissement .

**Les berges** sont en état moyen en raison de l'uniformité de leur tracé et des traces d'incision avec des hauteurs importantes.

**La ripisylve** est globalement en état moyen en raison de l'embroussaillage et de la présence du robinier et de l'érable négundo.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du seuil de Pont de Peyre altérant la continuité écologique (OHMA4).

## 6.3 Diagnostic des tronçons de la masse d'eau FRFRR277A-9 Arriou de Peyré



### 6.3.1 Diagnostic de l'Arriou de Peyré sur le tronçon PE1 – cartes 14-15

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon en raison de son caractère non pérenne. Il était à sec lors des visites. Le cours d'eau est banalisé par un tracé »rectiligne en V et un envahissement par les herbacées.

**Les berges** sont en état moyen, banalisées par un tracé uniforme sans diversité d'habitat. Des traces de présences du ragondin sont visibles.

**La ripisylve** est globalement absente sur le tronçon. Elle n'est présente qu'en début de tronçon en aval de l'autoroute.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du seuil du pont de la D22 qui altère la continuité excepté pour l'anguille (OHPE01).

### 6.3.2 Diagnostic de l'Arriou de Peyré sur le tronçon PE2 – carte 15

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état bon à moyen sur le tronçon. Les substrats et les faciès sont assez diversifiés. Les altérations sont liées à l'incision du lit au niveau de la défluence des deux bras.

**Les berges** sont en bon état. Il n'a pas été observé d'altérations majeures sur le tronçon malgré l'absence de réelle diversité.

**La ripisylve** est pénalisée par un manque d'entretien et un embroussaillage important, ce qui la rend impénétrable.

**La continuité écologique** est bonne sur le tronçon en l'absence d'ouvrages problématiques.

### 6.3.3 Diagnostic du ruisseau de Sarraillé sur le tronçon SAR1 – carte 15

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen car le cours d'eau est à sec et son tracé est rectiligne avec un profil en V.

**Les berges** sont également pénalisées par l'absence de diversité et leur uniformité liée aux recalibrages.

**La ripisylve** est discontinue et souffre du manque d'entretien.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison du caractère temporaire du ruisseau et de l'obstruction des passages busés par la végétation.

### 6.3.4 Diagnostic du ruisseau de Sarraillé sur le tronçon SAR2 – carte 15

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état global sur le tronçon en raison de faciès et de substrats diversifiés. Seule la portion de cours d'eau sur l'amont du tronçon est altérée par des sur-largeurs.

**Les berges** sont également en bon état global malgré une faible diversité d'habitats en pied de berge.

**La ripisylve** est en état moyen en raison du déficit d'entretien sur le tronçon.

**La continuité écologique** est mauvaise. Le radier du pont de la D22 altère la continuité écologique (OHSAR01).

### 6.3.5 Diagnostic de l'Arriou du Moulin sur le tronçon MO1 – carte 14

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état global sur le tronçon. Le cours d'eau traverse un boisement et présente des substrats et des faciès diversifiés en amont de l'autoroute. Des embâcles importants sont présents dans la zone boisée. Ils peuvent altérer localement la qualité des habitats aquatiques.

**Les berges** sont également en bon état globale avec des profils variés alternant berges hautes et berges en pente douce. Quelques traces d'érosions non problématiques sont observées en extrados de méandre.

**La ripisylve** est en bon état. Il s'agit d'un boisement mixte sur la majorité du linéaire.

**La continuité écologique** est altérée par la présence de deux ouvrages problématiques (OHMO01 et OHMO02) qui sont des passages busés et radier de pont avec des lames d'eau faibles et de survitesses.

### 6.3.6 Diagnostic de l'Arriou du Moulin sur le tronçon MO2 – cartes 11 et 14

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est de qualité moyenne en aval de l'autoroute car le cours d'eau a été recalibré avec un profil très uniforme en V avant la traversée Lahontan. A partir du bourg, les habitats aquatiques se diversifient.

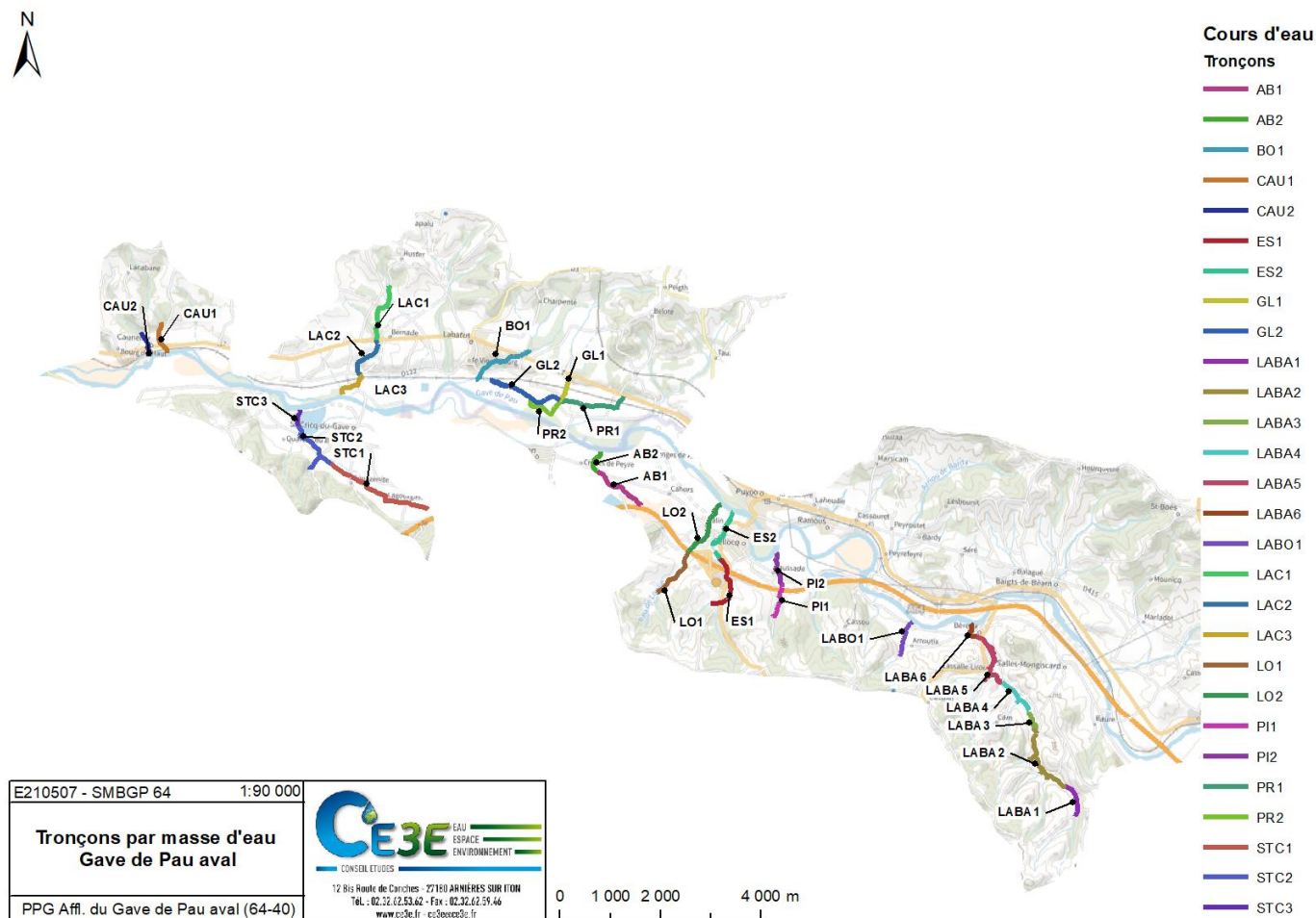
**Les berges** sont également altérées par l'uniformité du tracé et des hauteurs importantes. La présence du ragondin génère des effondrements localisés des berges.

**La ripisylve** est absente ce qui pénalise la qualité et la diversité des habitats du ruisseau.

**La continuité écologique** est altérée par la présence des ouvrages du Château (OHMO03) qui bloquent totalement la continuité écologique.



## 6.4 Diagnostic des tronçons de la masse d'eau FRFRR277A – le gave de Pau aval du confluent du Clamondé au confluent du gave d'Oloron



### 6.4.1 Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA1 – carte 1

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Le cours d'eau n'est pas en eau ce qui pénalise la diversité des habitats, tout comme la présence de déchets divers métalliques.

**Les berges** sont en bon état général. En fin de tronçon le bétonnage du lit et des berges en une cunette altère la diversité et les potentialités du cours d'eau à ce niveau.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon lorsqu'elle est présente, avec une bonne diversité d'essences. Son absence de rive gauche peut altérer les fonctionnalités du cours d'eau.

**La continuité écologique** est altérée par le caractère temporaire du cours d'eau.

#### 6.4.2 Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA2 – cartes 1-2

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un bon état global. Il présente des habitats assez bien diversifiés.

**Les berges** sont en bon état général même si localement elles présentent des protections en enrochements à Marladot.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences, même si la renouée du japon est présente à Marladot. Elle est continue.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 2 ouvrages majeurs bloquant la continuité (seuil en béton OHLAB01 et seuil du pont de Cournot OHLAB02) avec des chutes résiduelles infranchissables.

#### 6.4.3 Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA3 – carte 2

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état sur le tronçon. Il présente des habitats assez bien diversifiés tant en alternance de faciès qu'en diversité granulométrique.

**Les berges** sont en bon état général même si elles restent assez uniformes sur l'ensemble du tronçon.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon malgré quelques arbres en travers, avec une bonne diversité d'essences. Elle est continue.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 2 ouvrages majeurs bloquant la continuité (moulin de Sarthou OHLABA03 et moulin de Bain OHLABA04) avec des hauteurs de chutes importantes de plus d'1 m.

#### 6.4.4 Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA4 – carte 2

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état avec des habitats aquatiques assez bien diversifiés.

**Les berges** sont en bon état général même si localement des protections en enrochements sont présentes en aval du pont de Bain.

**La ripisylve** est dans un état moyen. Elle est vieillissante et l'embroussaillage est important rendant difficile l'accès au cours d'eau par endroits.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence des ouvrages du moulin du Becq (OHLABA06) qui sont maintenus fermés avec une hauteur de chute importante.

#### 6.4.5 Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA5 – carte 2

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur	Yellow	Yellow
Berges	Green	Yellow
Ripisylve	Yellow	Yellow
Continuité écologique	Red	

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Le cours d'eau porte des traces d'incision qui ont mis à nu la roche mère et altéré la diversité des habitats aquatiques.

**Les berges** sont partagées entre bon état et état moyen en raison de la présence de zones d'érosions en aval du moulin du Becq où les contraintes hydrauliques sont fortes, et entre le Becq et le gué de Rousta où des protections artificielles sont présentes (enrochements et poteaux EDF).

**La ripisylve** est dans un état moyen sur le tronçon en raison de l'embroussaillage des berges qui rend l'accès au cours d'eau très difficile. Les espèces indésirables (robinier et ailante) sont présentes au niveau de Rousta.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 3 ouvrages qui bloquent ou rendent difficile le passage des poissons. Il s'agit du seuil situé en aval du moulin du Becq (OHLABA07), du moulin de Courtiade (OHLABA08) et du pont de Courtiade (OHLABA09).

#### 6.4.6 Diagnostic de l'Arriou de Labasse sur le tronçon LABA6 – carte 2

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur	Green	Green
Berges	Green	Yellow
Ripisylve	Green	Green
Continuité écologique	Red	

**Le lit mineur** est en bon état global en raison d'écoulements courants même si des seuils cloisonnent le cours d'eau.

**Les berges** sont influencées par l'artificialisation au niveau de la traversée de Bérenx (enrochements, murs en béton) et quelques érosions en amont du pont de l'église.

**La ripisylve** est globalement de qualité moyenne. Son absence est préjudiciable à la qualité des habitats aquatiques en favorisant le développement des algues filamenteuses et à la tenue des berges.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 5 ouvrages majeurs bloquant la continuité (OHLABA10 à OHLABA14). Ces ouvrages présentent des hauteurs de chutes importantes.

#### 6.4.7 Diagnostic du ruisseau de Laborde sur le tronçon LABO1 – carte 3

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état assez moyen sur le tronçon. La diversité des habitats est amoindrie au niveau des zones incisées sur la partie aval au niveau des habitations où le cours d'eau est rectifié en bordure du chemin.

**Les berges** sont en bon état général même si elles restent très uniformes sur le tronçon avec des protections en pieux au niveau de la première ferme.

**La ripisylve** est absente sur une bonne partie du tronçon, excepté en aval en rive droite et sur l'amont du tronçon. L'absence de ripisylve altère la qualité des habitats aquatiques.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 2 ouvrages majeurs bloquant la continuité (OHLABO01 et OHLABO02). Il s'agit de passages busés avec des lames d'eau très faibles. La présence d'un seuil naturel en amont immédiat de la confluence avec le gave rend toute restauration de la continuité écologique impossible sur ce ruisseau.

#### 6.4.8 Diagnostic de l'Arriou de Pichelaly sur le tronçon PI1 – carte 4

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état sur le tronçon. Les faciès et la granulométrie sont variés. Le cours d'eau présente l'aspect typique d'un cours d'eau de boisements.

**Les berges** sont en bon état général dans la traversée du boisement.

**La ripisylve** est en bon état, continue, constituée par un boisement mixte.

**La continuité écologique** est bonne en l'absence d'ouvrages problématiques.

#### 6.4.9 Diagnostic de l'Arriou de Pichelaly sur le tronçon PI2 – carte 4

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état bon à moyen sur le tronçon. Les faciès sont assez bien diversifiés. En aval de la D29 l'éclaircissement plus important favorise le développement des algues qui colmatent les substrats et réduisent la diversité des habitats aquatiques. La qualité moyenne est localisée sur l'aval en raison de l'incision du cours d'eau en amont de la confluence.

**Les berges** sont en bon état général même si des protections en poteaux EDF sont présents au niveau de Laussade.

**La ripisylve** est en état moyen car elle est vieillissante et les berges embroussaillées. L'accès au cours d'eau est souvent très délicat sur ce tronçon en aval de la D29.

**La continuité écologique** est bonne sur le tronçon en l'absence d'ouvrages problématiques.

#### 6.4.10 Diagnostic du ruisseau de l'Espérance sur le tronçon ES1 – carte 5

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état global bon. C'est un cours d'eau typique de traversée de boisement. Sous le pont de l'Autoroute, le cours d'eau est bétonné ce qui altère les fonctionnalités du cours d'eau. Le cours présente des traces d'incision en aval de l'autoroute.

**Les berges** sont en bon état général même si au niveau de l'autoroute elles sont bétonnées, sans diversité. En aval de l'autoroute, l'incision a augmenté la hauteur de berge.

**La ripisylve** est en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences. Elle est continue.

**La continuité écologique** est bonne sur le tronçon en l'absence d'ouvrages problématiques.

#### 6.4.11 Diagnostic du ruisseau de l'Espérance sur le tronçon ES2 – carte 5

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est globalement en bon état excepté dans la traversée de Bellocq où le cours d'eau est incisé et en aval de Bellocq où des développements d'algues colmatent les substrats.

**Les berges** sont en bon état général. Elles sont déclassées en état moyen dans la traversée de Bellocq en raison de l'incision et de leur hauteur importante ainsi que des protections en enrochement au niveau de la station de traitement des eaux.

**La ripisylve** est dans un état moyen. Elle est impénétrable sur le tronçon en raison d'un fort embroussaillage et de la présence d'espèces indésirables comme le robinier, le bambou et la renouée du japon.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 2 ouvrages majeurs bloquant la continuité (seuil de Camprim OHES02, passage busé de la station de traitement des eaux OHES03). Un seuil naturel en dalle rocheuses bloque également la continuité.

#### 6.4.12 Diagnostic du ruisseau de Loulié sur le tronçon LO1 – carte 5

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état global sur le tronçon avec des faciès diversifiés.

**Les berges** sont également en bon état même si elles restent très uniformes.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences. Elle est relativement continue.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du radier béton du passage sous autoroute (OHLO01) qui est infranchissable par les poissons en raison de la faible lame d'eau à l'étiage.

#### 6.4.13 Diagnostic du ruisseau de Loulié sur le tronçon LO2 – carte 5

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un bon état global en amont de Bellocq où les habitats sont assez diversifiés. En aval de Bellocq, l'état est moyen en raison de l'incision du lit qui altère la diversité des habitats aquatiques.

**Les berges** sont en bon état général même si localement elles présentent des érosions qui ne sont pas dommageables.

**La ripisylve** est dans un état moyen en raison de l'embroussaillage des berges qui altère la diversité et la fonctionnalité des habitats en amont de Bellocq.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 2 ouvrages majeurs bloquant la continuité (seuil de Roquepine OHLO02 et radier du pont de Roquepine OHLO03).

#### 6.4.14 Diagnostic du ruisseau d'Abet sur le tronçon AB1 – carte 11

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état global moyen car la morphologie du cours a été modifiée et s'apparente plutôt à un fossé.

**Les berges** sont en état moyen car leur tracé en V est très uniforme sur l'ensemble du tronçon.

**La ripisylve** est absente ce qui porte préjudice à la fonctionnalité du cours d'eau en favorisant le développement de la végétation dans le cours d'eau.

**La continuité écologique** est bonne sur le tronçon en l'absence d'ouvrages problématiques. Cependant certains passages busés sont envahis par la végétation.

#### 6.4.15 Diagnostic du ruisseau d'Abet sur le tronçon AB2 – carte 11

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est partagé entre état moyen et état bon. Le cours a été renaturé sur un court linéaire en amont de de la retenue d'Abet offrant une granulométrie diversifiée au cours d'eau. Sur la partie aval, la forte pente génère des habitats courants. La qualité moyenne résulte de l'impact des retenues sur les faciès qui deviennent lents et colmatent les substrats.

**Les berges** sont en bon état général en amont d'Albet. En aval des ruines du moulin, les berges sont artificielles en tôles, qui sont des protections inadaptées, ce qui nuit à leur diversité.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences. Elle est continue.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 3 ouvrages majeurs bloquant la continuité (retenue d'irrigation OHAB01, ouvrage du chemin d'Abet OHAB02 et ruines ancien moulin OHAB03). Ces ouvrages présentent des hauteurs de chutes importantes.

#### 6.4.16 Diagnostic du ruisseau des Glés sur le tronçon GL1 – carte 12

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état général avec des faciès courants et une granulométrie grossier offrant une bonne diversité d'habitats pour la faune.

**Les berges** sont en mauvais état en raison des érosions importantes liées à des contraintes hydrauliques fortes en crue qui menacent la route en rive droite. Des enrochements ont été mis en place pour stabiliser la berge sans assurer une bonne fonction.

**La ripisylve** est absente sur la majorité du linéaire ce qui nuit à la tenue des berges et aggrave la déstabilisation des berges.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 2 ouvrages majeurs bloquant la continuité (radier du pont de la D817 OHGL01 et radier du passage busé de Cuyon OHGL02). Ces radiers ont des lames d'eau très faibles sur des distances importantes ne permettant pas d'assurer le passage des poissons.

#### 6.4.17 Diagnostic du ruisseau des Glés sur le tronçon GL2 – carte 12

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Il présente des habitats peu diversifiés banalisés par la sédimentation et la présence d'embâcles.

**Les berges** présentent un profil très uniforme en raison de l'homogénéité du profil.

**La ripisylve** est globalement en état moyen sur le tronçon. Elle souffre du manque d'entretien. La présence du robinier, de l'érable négundo et du bambou banalisé.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du seuil en béton (OHGL03). La hauteur de chute et la faible lame d'eau limitent le franchissement piscicole et l'ouvrage retient les sédiments.

#### 6.4.18 Diagnostic du ruisseau de Prède sur le tronçon PR1 – carte 12

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en mauvais état. Il s'agit d'un fossé recalibré sans substrats, souterrain et busé dans la traversée des cultures.

**Les berges** sont également en mauvais état recalibrées, hautes sur les portions ouvertes et busées sur les portions souterraines.

**La ripisylve** est absente sur tout le linéaire dans la traversée des zones de cultures.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison des portions souterraines, du radier du pont OHPR01 et de l'absence totale d'intérêt pour la faune piscicole.



#### 6.4.19 Diagnostic du ruisseau de Prède sur le tronçon PR2 – carte 12

Compartiment	Qualité globale
Lit mineur	
Berges	
Ripisylve	
Continuité écologique	

**Le lit mineur** est en mauvais état avec un aspect de fossé banalisé par la sédimentation. Les traces de curages sont visibles avec régalage des sédiments sur les berges

**Les berges** sont en mauvais état en raison du recalibrage du cours d'eau et des curages

**La ripisylve** absente sur la majorité du linéaire du tronçon. Il n'y a pas de bande enherbée sur le tronçon. Seule une frange d'hélophytes est présente en berge.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de du passage busé OHPR02. Sur le tronçon, la Prède ne présente pas d'intérêt pour la faune piscicole.

#### 6.4.20 Diagnostic du ruisseau de Bordes sur le tronçon BO1 – carte 13

Compartiment	Qualité globale
Lit mineur	
Berges	
Ripisylve	
Continuité écologique	

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Des traces d'incision sont visibles au-dessus de Caup, ce qui réduit la diversité des habitats aquatiques du cours d'eau..

**Les berges** sont dans un état moyen. La traversée des propriétés riveraines est marquée par des protections artificielles en béton, ou des murs en parpaings. L'incision du cours d'eau est visible au niveau des berges avec des hauteurs pouvant atteindre 6 m.

**La ripisylve** est dans un état global moyen en raison du manque d'entretien. La traversée des propriétés est marqué par la présence d'espèces indésirables comme le bambou, le palmier, l'herbe de la pampa, l'érable négundo et le résineux.

**La continuité écologique** est mauvaise car le radier du pont. De la D817 peut gêner la continuité en conditions d'étiage. La présence de blocs en béton dans le lit freine le transport solide.

#### 6.4.21 Diagnostic du ruisseau de Saint Circq sur le tronçon STC1 – carte 16

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon car il est temporaire (à sec lors des visites) et son tracé est recalibré très uniforme, envahi par la végétation.

**Les berges** sont en état moyen compte tenu des recalibrages et de l'uniformité du profil de berge.

**La ripisylve** est absente sur le tronçon ce qui pénalise la fonctionnalité du milieu.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison du caractère temporaire du cours d'eau, même s'il n'y a pas d'ouvrages problématiques pour la continuité.

#### 6.4.22 Diagnostic du ruisseau de Saint Circq sur le tronçon STC2 – carte 16

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état global. Les substrats et les faciès sont assez variés.

**Les berges** sont en bon état général même si elles présentent un profil assez uniforme

**La ripisylve** est en état moyen sur le tronçon en raison de son manque d'entretien ou de son absence localement. La présence du robinier nuit à sa diversité.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 3 ouvrages majeurs bloquant la continuité (passages busés OHSTC01 et OHSTC02, seuil affouillé du pont de Marancy OHSTC03).

#### 6.4.23 Diagnostic du ruisseau de Saint Circq sur le tronçon STC3 – carte 16

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Le tronçon est à sec à cette période ce qui altère la fonctionnalité du cours d'eau.

**Les berges** sont en bon état général même si localement elles présentent des hauteurs importantes jusqu'à 5 m.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences. Elle est continue avec une emprise forte au niveau du boisement.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison du caractère temporaire des écoulements sur le tronçon. Le passage busé au niveau de la confluence peut constituer un frein au passage des poissons.

#### 6.4.24 Diagnostic du ruisseau de Lacau sur le tronçon LAC1 – carte 17

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Il présente des habitats peu diversifiés avec des traces d'incision généralisées sur une grande partie du linéaire du tronçon.

**Les berges** sont en état moyen en raison de leur hauteur et de l'incidence de l'incision sur leur diversité.

**La ripisylve** est dans un état moyen à mauvais. Elle est absente ou avec de nombreuses espèces indésirables sur la partie amont du tronçon. Lorsqu'elle est présente, elle souffre du manque d'entretien.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence d'un radier de pont problématique (OHLAC01) avec une hauteur de chute résiduelle et une lame d'eau trop faible pour assurer le passage des poissons.

#### 6.4.25 Diagnostic du ruisseau de Lacau sur le tronçon LAC2 – carte 17

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état sur le tronçon. Les habitats sont bien diversifiés et le ruisseau offre de fortes potentialités pour la reproduction de la truite.

**Les berges** sont en bon état, elles offrent un écotone diversifié avec des cavités sous berges pour la faune piscicole et invertébrée et un milieu de transition humide.

**La ripisylve** est constituée par un boisement alluvial diversifié.

**La continuité écologique** est bonne en l'absence d'ouvrages problématiques sur le tronçon.

#### 6.4.26 Diagnostic du ruisseau de Lacau sur le tronçon LAC3 – carte 17

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen. Les habitats sont peu diversifiés et banalisés par le colmatage par des sédiments fins sur les zones les plus larges et par des algues sur les zones éclairées.

**Les berges** sont en bon état général en amont de la D22. En aval, les berges sont dans un état moyen. Des protections en pieux en mauvais état sont présentes et des érosions liées à l'incision du lit s'observent à la confluence avec le gave de Pau.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon même si elle est absente localement en aval du pont de la D22 et composée par une bambouseraie à la confluence avec le gave de Pau.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du radier du pont de la D22 OHLAC02 qui bloque la continuité excepté pour l'Anguille par reptation.

#### 6.4.27 Diagnostic du ruisseau de Cauneille 1 sur le tronçon CAU1 – carte 20

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. Le cours d'eau présente des traces de contraintes hydrauliques fortes en crue générant des débordements.

**Les berges** sont en état moyen car elles sont artificialisées par des protections en enrochements ou en pierres sur la majorité du linéaire dans la traversée des habitations.

**La ripisylve** est en état moyen sur le tronçon. Elle souffre du manque ou de l'absence d'entretien.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 3 seuils bloquant la continuité avec des hauteurs de chutes importantes (OHCAU01 à OHCAU03).

#### 6.4.28 Diagnostic du ruisseau de Cauneille 2 sur le tronçon CAU2 – carte 20

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

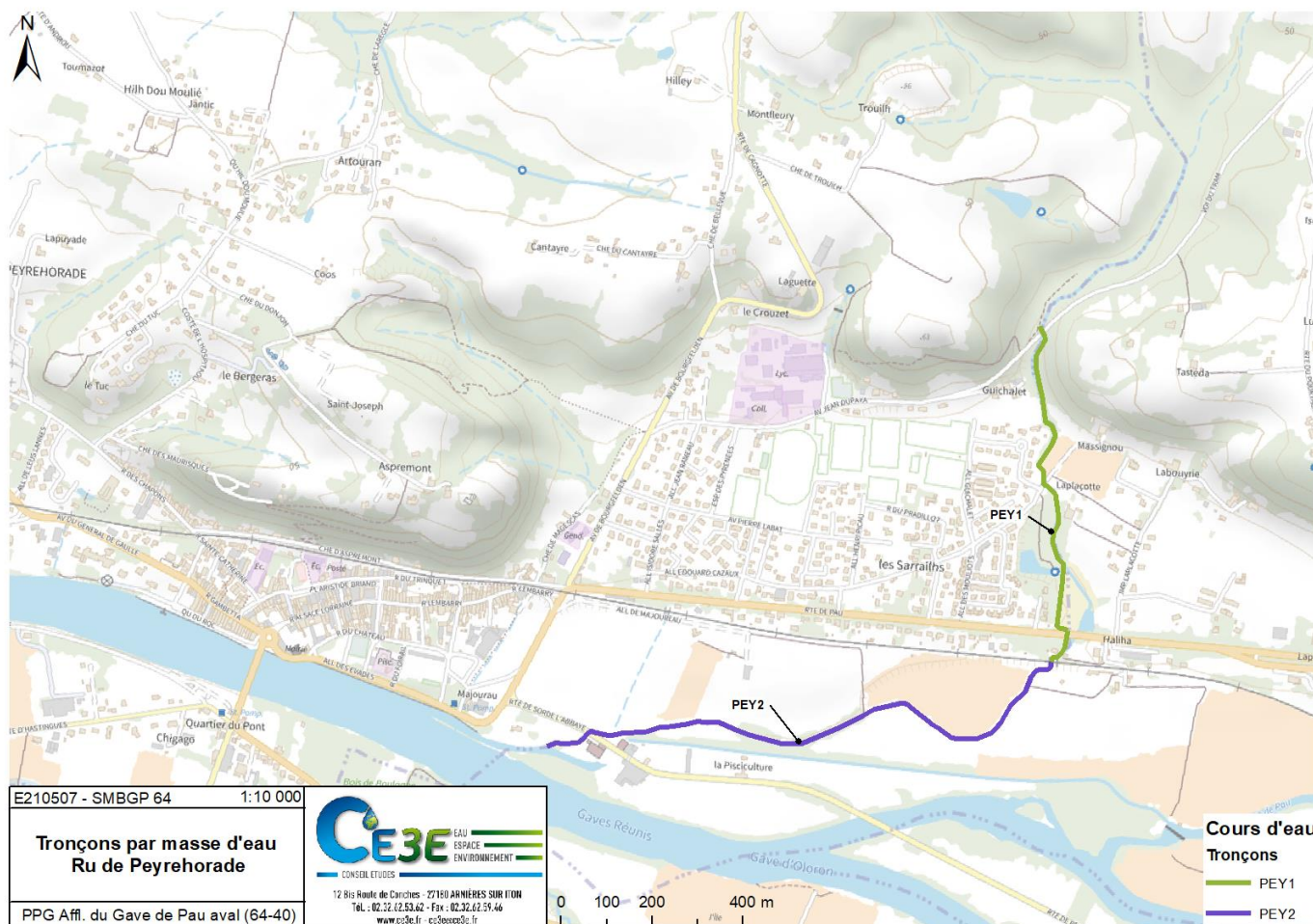
**Le lit mineur** est dans un état moyen sur le tronçon. En amont de la D817, le lit est incisé et fortement encombré. Il reçoit des apports pluviaux pouvant engendrer des sur-débits au cours d'eau. En aval de la D817, le cours d'eau est colmaté par les algues en raison d'un éclaircissement important.

**Les berges** sont en état moyen. Elles sont très hautes en amont de la D817 atteignant 8 à 10 m. En aval les berges ont perdu leur diversité en raison d'un sur-entretien jusqu'en pied de berge favorisant les érosions.

**La ripisylve** est en état moyen en amont de la D817, car l'embroussaillage est important rendant l'accès au cours d'eau impossible. En aval de la D817 la qualité est mauvaise car l'absence de ripisylve nuit à la diversité et la fonctionnalité du milieu en accentuant les érosions en pied de berge.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence d'un passage à gué busé (OHCAU04) bloquant la continuité (hauteur de chute) et retenant les sédiments en amont.

## 6.5 Diagnostic des tronçons de la masse d'eau FRFR777 – ruisseau de Peyrehorade



### 6.5.1 Diagnostic du ruisseau de Peyrehorade sur le tronçon PEY1 – carte 21

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est en bon état sur le tronçon. Il présente des habitats assez bien diversifiés avec des granulométries variées allant du gros bloc au sédiment.

**Les berges** sont en bon état général même si localement elles présentent des hauteurs importantes avec des protections en enrochements.

**La ripisylve** est globalement en bon état sur le tronçon, avec une bonne diversité d'essences. Elle est continue sur la majorité du tronçon.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence de 7 ouvrages majeurs, essentiellement des seuils, bloquant la continuité en raison de hauteurs de chutes importantes (OHPEY01 à OHPEY07).

### 6.5.2 Diagnostic du ruisseau de Peyrehorade sur le tronçon PEY2 – carte 21

Compartiment	Qualité globale	
Lit mineur		
Berges		
Ripisylve		
Continuité écologique		

**Le lit mineur** est dans un état moyen dans la traversée des vergers. Les habitats sont banalisés par des faciès uniformes et un colmatage important des substrats.

Sur sa portion intermédiaire, le lit est en mauvais état en raison de curages récents ayant fortement altéré les habitats et la fonctionnalité du cours d'eau (absence de substrats, sédimentation,...).

**Les berges** sont partagées entre état moyen et mauvais état.

Les altérations les plus importantes se rencontrent sur la partie intermédiaire du tronçon affecté par les travaux de curage. Les sédiments ont été lissés sur les berges.

**La ripisylve** est globalement absente sur le tronçon dans la traversée du verger et en bordure de culture ce qui nuit à la diversité et à la stabilité des berges. De plus l'incidence lumineuse favorise le colmatage par les algues.

**La continuité écologique** est mauvaise en raison de la présence du seuil de la voie SNCF (OHPEY08) qui bloque la continuité.

# CHAPITRE 7 : DIAGNOSTIC THEMATIQUE PAR MASSE D'EAU

## 7.1 Diagnostic de la masse d'eau FRFRR277A-7 ruisseau de Lataillade

### 7.1.1 Continuité écologique

#### 7.1.1.1 Les ouvrages

Douze sites hydrauliques majeurs ont été recensés sur le ruisseau de Lataillade et quatre sur son affluent le ruisseau de Saubagnac.

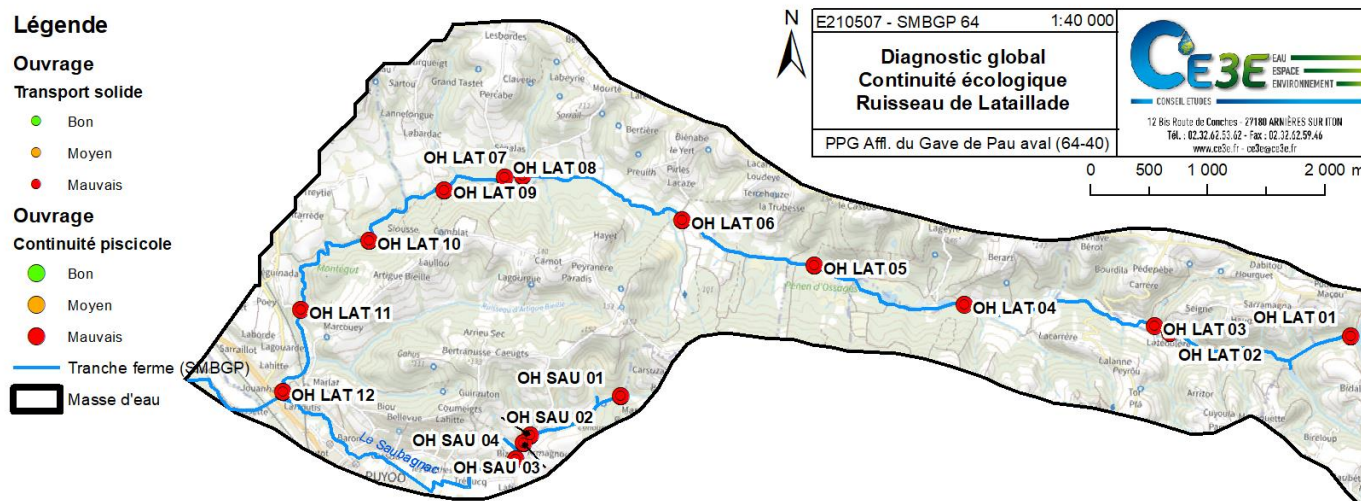


Figure 23 : Carte des ouvrages Lataillade 2021

Le tableau suivant présente les ouvrages sur le ruisseau de Lataillade et de ses affluents.

Tableau 10 : Ouvrages du ruisseau de Lataillade et ses affluents

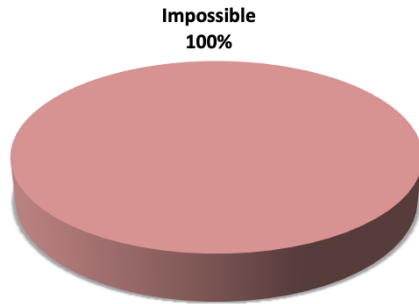
CodeCE3E	Nom de l'ouvrage
OH LAT 01	Réservoir Lataillade
OH LAT 02	Seuil batardable Latéoulère
OH LAT 03	Buse de Latéoulère
OH LAT 04	Pont en amont de Pomiro
OH LAT 05	Pont au Penen d'Ossages
OH LAT 06	Seuil en pierres au sud de Lacaze
OH LAT 07	Moulin St-Alaudy
OH LAT 08	Gué en aval de St-Alaudy
OH LAT 09	Moulin de Camblat
OH LAT 10	Moulin de Duboscq
OH LAT 11	Moulin de Segnada
OH LAT 12	Seuil de Cassiet
OH SAU 01	Buse à l'Ouest de Bounin
OH SAU 02	Buse - Lieu-dit Martinette (Sud)
OH SAU 03	Buse d'Armagnou
OH SAU 04	Buse de Bizens



7.1.1.2 Franchissement piscicole

Les graphiques suivants montrent le franchissement piscicole au niveau des ouvrages du ruisseau de Lataillade et de son affluent le Saubagnac.

**Franchissement piscicole Lataillade**



**Franchissement piscicole Saubagnac**

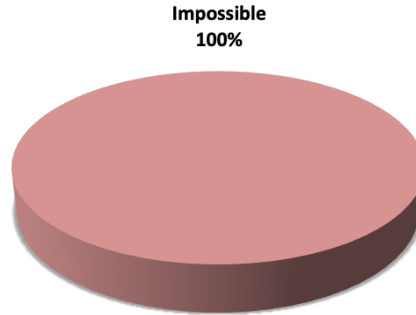


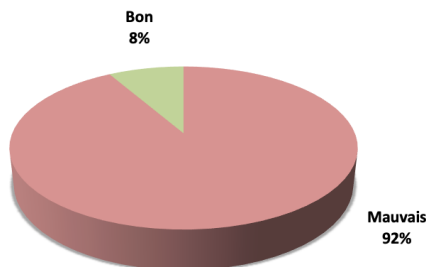
Figure 24 : Diagrammes de la franchissabilité piscicole des ouvrages de Lataillade en 2021

Tous les ouvrages recensés sur le cours principal et les affluents sont infranchissables par les poissons. La principale raison étant la hauteur de chute trop importante au niveau des ouvrages ainsi que les lames d'eau trop faibles au niveau des radiers de passages busés avec des survitesses.

7.1.1.3 Transport solide

Les graphiques suivants montrent l'état du transport solide au niveau des ouvrages du ruisseau de Lataillade et des affluents.

**Transport solide Lataillade**



**Transport solide Saubagnac**

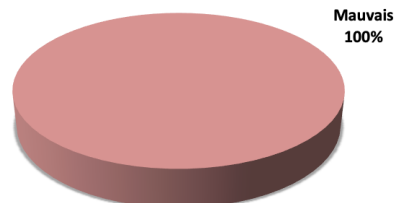


Figure 25 : Diagrammes du transport solide des ouvrages de Lataillade et des affluents en 2021

Le transit des sédiments est bloqué sur la quasi-totalité des ouvrages du cours principal et des affluents du ruisseau de Lataillade en raison de la nature des ouvrages qui sont fixes pour la majorité avec des hauteurs de chutes importantes et qui font obstacle au transit sédimentaire, ou qui ont une gestion fermée (vannes).

#### 7.1.1.4 Taux d'étagement

Les tableaux suivants montrent le taux d'étagement.

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
18,70	102	18

Tableau 11: Taux d'étagements du ruisseau de Lataillade 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
1,25	55	2

Tableau 12 : Taux d'étagements du Saubagnac 2021

Legende	
	< 10
	entre 10 et 20
	entre 20 et 40
	entre 40 et 60
	> 60

Les taux d'étagement sont bons à très bons en raison d'une hauteur de chute globale relativement faible par rapport au dénivelé global.

#### 7.1.1.5 Taux de fractionnement

Les tableaux suivants montrent le taux de fractionnement.

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (‰)
18,70	13431	0,14

Tableau 13 : Taux de fractionnement du ruisseau de Lataillade 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (‰)
1,25	4109	0,03

Tableau 14 : Taux de fractionnement du Saubagnac 2021

Taux de fractionnement (en ‰)	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

Les taux de fractionnement sont bons à très bons. Ils résultent de la faible hauteur de chute cumulée comparée au linéaire total de cours d'eau.

#### 7.1.1.6 Densité des ouvrages

Les tableaux suivants montrent la densité d'ouvrages.

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
12	13,431	0,89

Tableau 15 : Densité des ouvrages du ruisseau de Lataillade 2021

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
4	4,109	0,97

Tableau 16 : Densité des ouvrages Saubagnac 2021

Densité	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

La densité d'ouvrages est mauvaise sur les cours d'eau en raison du grand nombre d'ouvrages présents par rapport au linéaire. Il y a près d'un ouvrage au km.

## 7.1.2 Hydromorphologie

### 7.1.2.1 Qualité du lit mineur

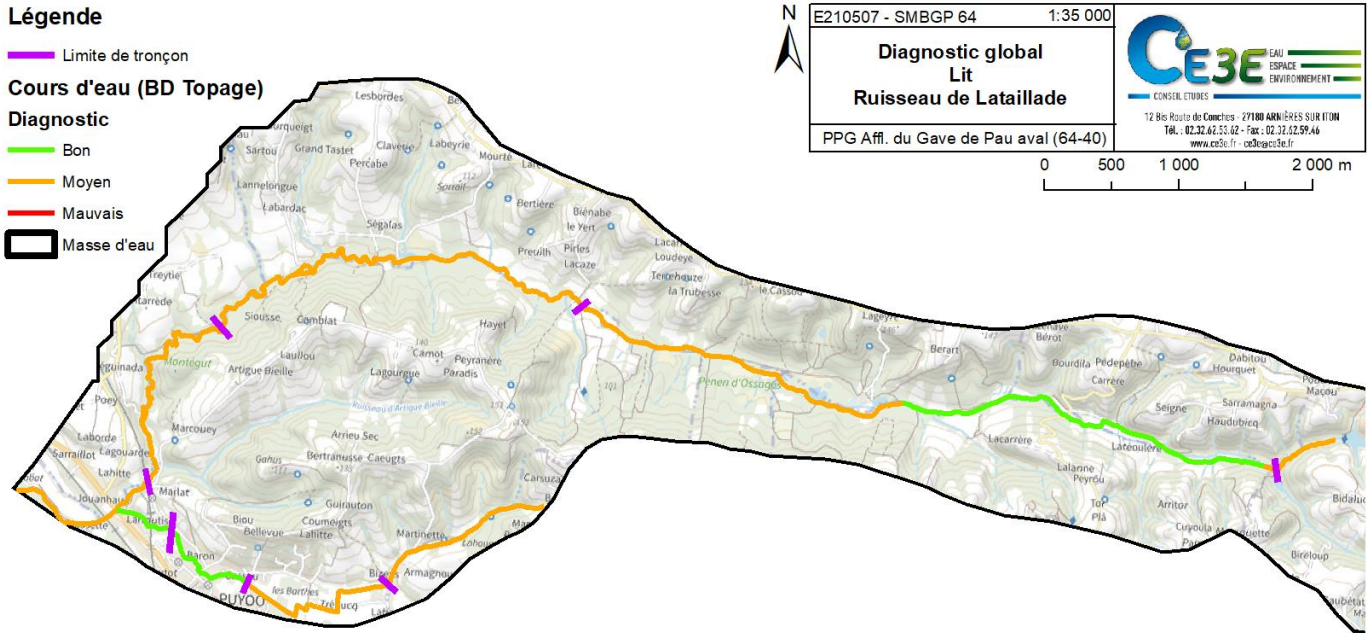
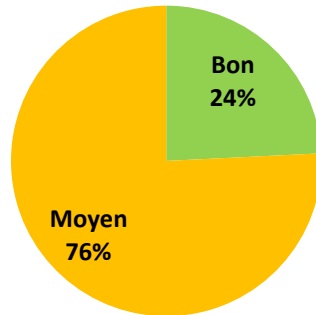


Figure 26 : Carte du diagnostic du lit mineur de la masse d'eau Lataillade

#### Diagnostic du lit mineur Masse d'eau du ruisseau de Lataillade



#### 7.1.2.1.1 Cours principal du ruisseau de Lataillade

La qualité globale du lit du cours du ruisseau de Lataillade est essentiellement en état moyen (76%) et en bon état (24%).

L'état moyen est essentiellement lié à l'incision du lit en aval de la retenue de Peyre sur un linéaire de 600 m environ et en aval du moulin de Pomiro jusqu'à la confluence avec le gave de Pau.

Sur ces linéaires incisés, la dalle argileuse a été mise à nue et le substrat est généralement absent ce qui limite la fonctionnalité du cours d'eau et la diversité des habitats aquatiques pour la faune piscicole.

L'origine semble principalement hydraulique en raison des apports de débits ruisselés qui peuvent être importants au niveau du bassin versant. Le lit s'est enfoncé et les berges sont devenues hautes et verticales.

Des embâcles de gros volume génèrent des problématiques en aval du moulin de Duboscq au niveau du chemin de promenade.

Malgré l'incision marquée, le cours d'eau présente des secteurs en amont du moulin de Pomiro et plus localement en aval avec une bonne diversité de faciès et de granulométrie favorables pour la fraye piscicole.

La présence de biefs générés par des moulins en aval du moulin de Pomiro modifie la typologie du cours d'eau avec une sédimentation importante localement comme c'est le cas au niveau du moulin de Segnada où le bief est colmaté par le sable.

**Légende**

- Limite de tronçon
- Cours d'eau (BD Topage)**
- Lit non incisé
- Lit incisé
- Masse d'eau

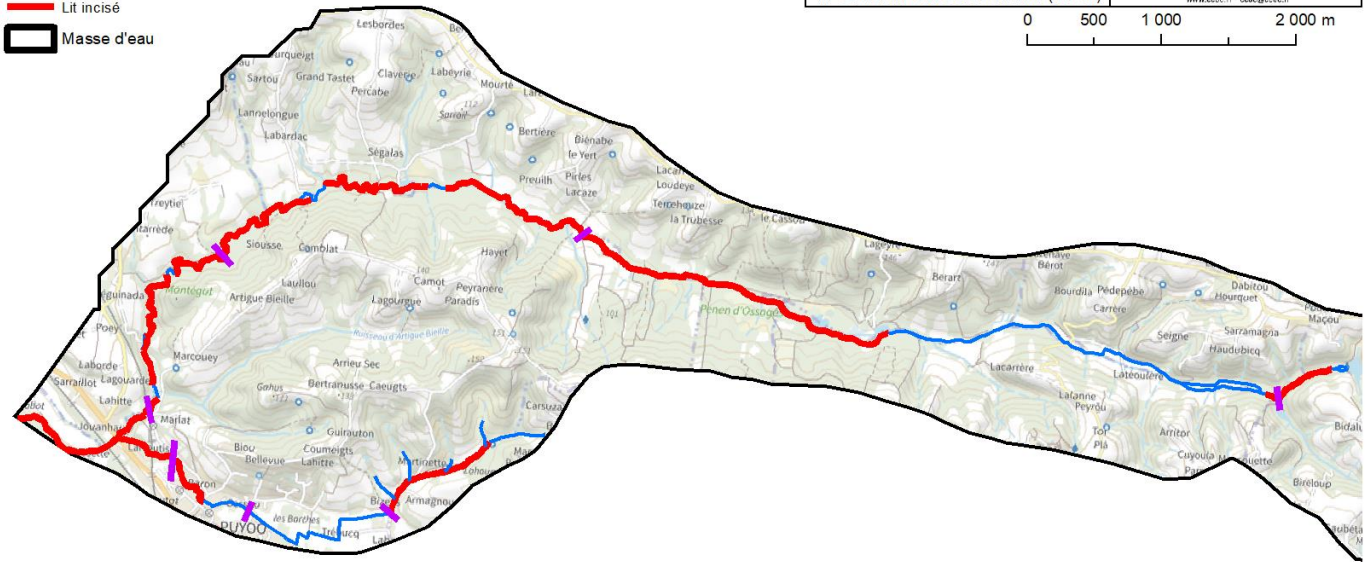


Figure 27 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Lataillade

**7.1.2.1.2 Le ruisseau de Saubagnac**

La qualité du lit du ruisseau de Saubagnac est globalement moyenne (68%).

Les principales altérations observées sont :

- L'incision du lit en amont de Ramous et plus localement en aval de Baron.
- Le recalibrage du cours d'eau et sa modification de tracé sur la commune de Puyoo
- Des problématiques inondations liées à ces recalibrages dans la traversée de la commune et la présence de nombreux passages busés. Une étude hydraulique est en cours sur le ruisseau.
- L'absence de diversité au niveau des écoulements en raison des débits faibles et de l'uniformité des substrats souvent argilo limoneux.
- L'envahissement du lit par les végétaux qui accentuent l'exhaussement du lit en retenant les fines en amont de Cassou.

Localement sur la partie aval du cours d'eau (32%), les faciès et les substrats se diversifient offrant quelques niches écologiques variées.

7.1.2.2 Qualité des berges et érosions

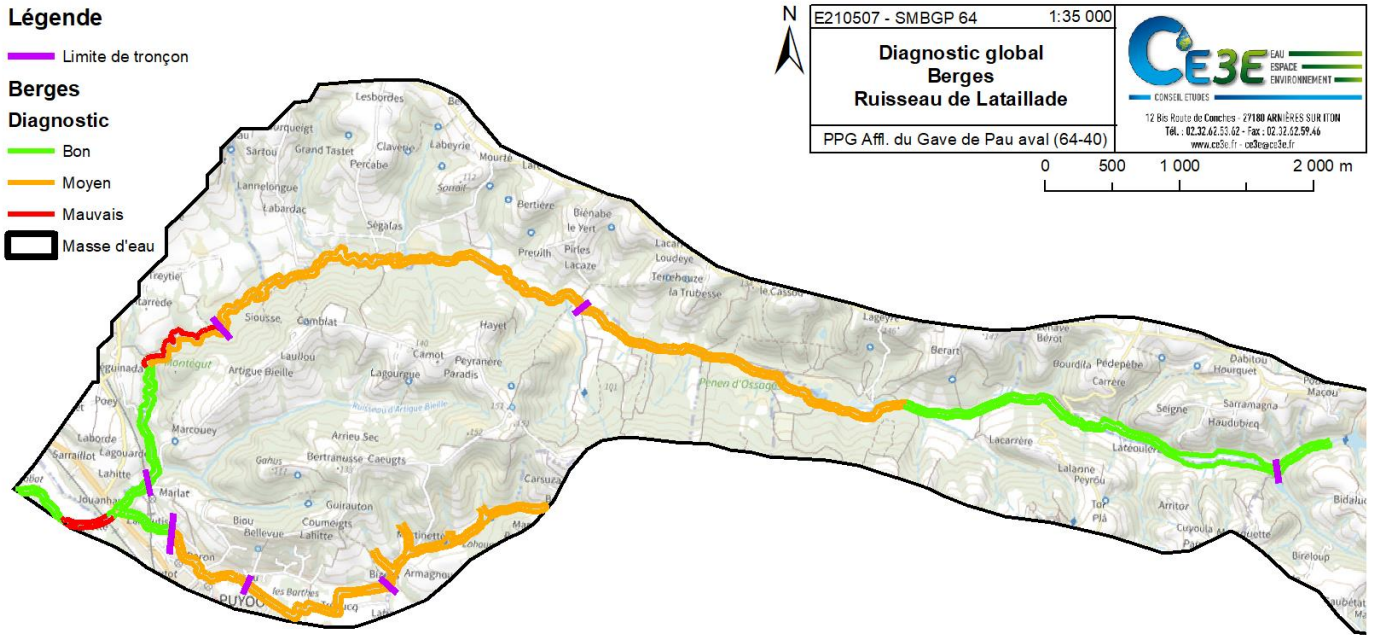
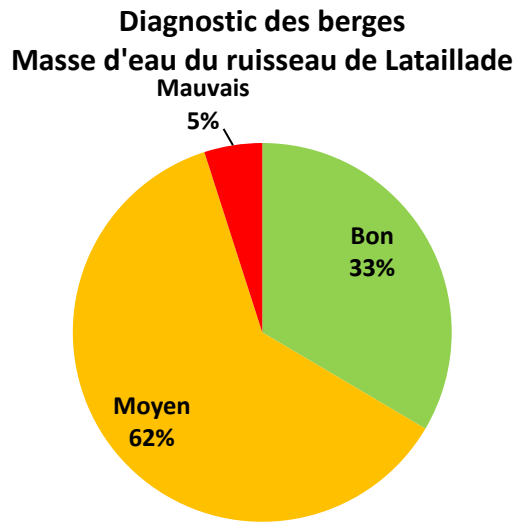


Figure 28 : Carte du diagnostic des berges de la masse d'eau Lataillade



7.1.2.2.1 Cours principal du ruisseau de Lataillade

La qualité globale des berges du ruisseau de Lataillade est moyenne globalement moyenne entre le moulin de Pomiro et le moulin de Segnada (62%) là où les phénomènes d'incision sont les plus importantes.

Les berges sont abruptes et hautes sur le cours d'eau. Elles n'offrent pas de diversité ou d'abris sous berge sur ces tronçons. Les berges sont très peu artificialisées sur le cours d'eau compte tenu du contexte boisé marqué et de la présence de peu de propriétés riveraines.

Les berges en amont de Pomiro et en aval de Segnada sont en bon état général (33%), excepté :

- En rive droite en aval du moulin de Duboscq où la berge est totalement érodée et menace le chemin de randonnée (un pan de talus s'est effondré, bloquant le passage sur le chemin).

- Au niveau de la Nassette, où les berges ont été dégradées suite à des chutes d'arbres et à des inondations.

Les érosions hydrauliques résultent de contraintes hydrauliques fortes en crue associées à l'incision du lit qui a approfondi le lit et ainsi augmenté la hauteur des berges déstabilisant la végétation et les talus. La quasi-totalité de ces érosions n'est pas dommageable pour les infrastructures routières ou les habitations excepté le long du chemin de promenade en aval du moulin de Duboscq et au niveau de l'habitation de La Nassette.

### 7.1.2.2 Ruisseau de Saubagnac

La qualité des berges est relativement moyenne sur le cours du ruisseau de Saubagnac (90%).

Les berges sont très uniformes, recalibrées. Le cours d'eau a été modifié avec un tracé avec de nombreux angles à 90°, entraînant des contraintes hydrauliques fortes en crue et des inondations. Les berges sont abruptes et fragilisées par ces contraintes, avec des érosions marquées en aval de Cassou.

Des protections diverses viennent accentuer les altérations car elles ne sont pas adaptées et nuisent à la diversité et la fonctionnalité du cours d'eau. C'est le cas au niveau de Baron.

En aval de Coutot les berges sont en bon état général jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Lataillade (10%).

### 7.1.3 Qualité de la ripisylve

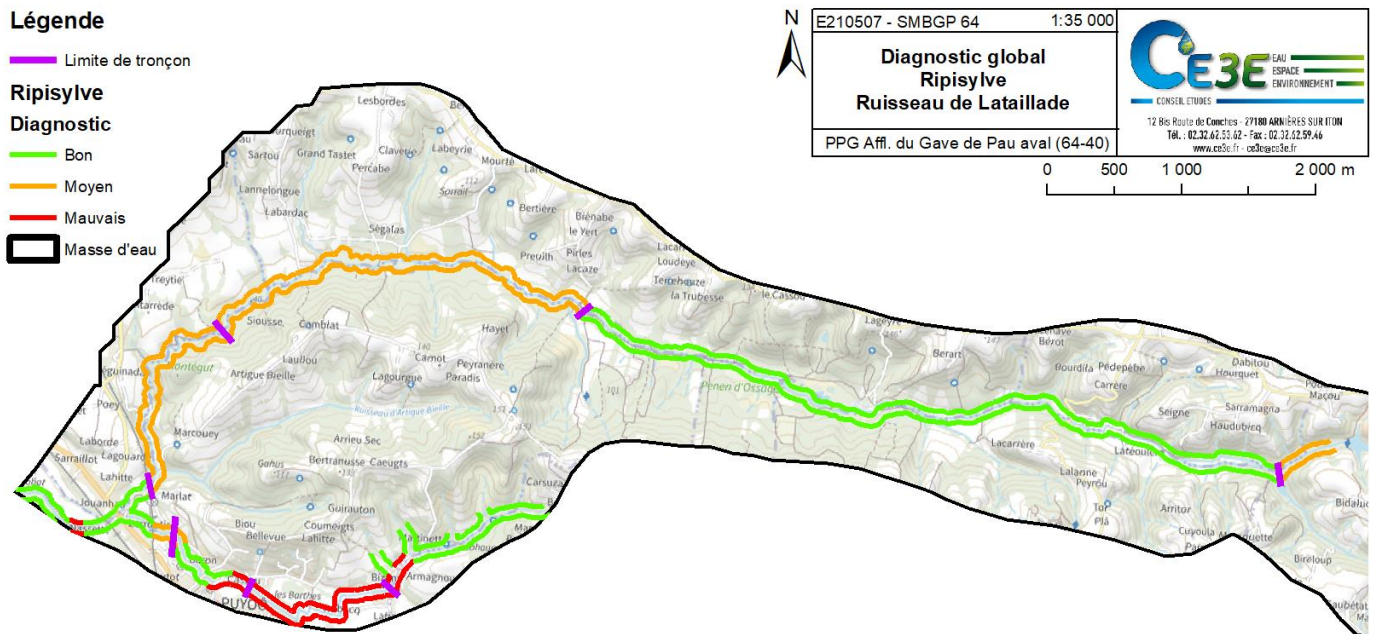
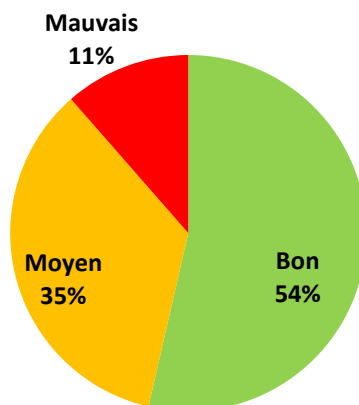


Figure 29 : Carte du diagnostic de la ripisylve de la masse d'eau Lataillade

### Diagnostic de la ripisylve Masse d'eau du ruisseau de Lataillade



#### 7.1.3.1.1 Cours principal du ruisseau de Lataillade

Sur le cours principal du ruisseau de Lataillade, la ripisylve est partagée entre qualité bonne (54%) et qualité moyenne (35%). Elle est majoritairement continue le long du cours d'eau.

La ripisylve est assez bien diversifiée, mais est marquée par la présence d'espèces indésirables comme le robinier. La présence d'embâcles n'est pas importante sur les cours d'eau et leur gestion doit être menée au cas par cas.

Sur les secteurs où l'incision est la plus importante, des nombreux arbres sont en travers du lit ou menacent de tomber. La charge en bois mort y est importante. L'absence d'enjeux de protections de biens ou de personnes sur la majorité du linéaire du cours d'eau n'implique pas d'intervention majeure ou urgente sur la ripisylve.

Seul le secteur situé en aval du moulin de Duboscq le long du chemin de promenade nécessite une intervention sur les arbres et embâcles pour la pérennité du chemin et la sécurité des usagers.

Il en est de même au niveau de la Nassette où les arbres sont tombés dégradant le pont et la berge.

#### 7.1.3.1.2 Ruisseau de Saubagnac

Sur le cours du Saubagnac la qualité de la ripisylve est partagée entre qualité bonne (51%) et mauvaise (42%).

La mauvaise qualité est due à l'absence de ripisylve sur toute la partie de cours d'eau recalibrée au niveau des parcelles cultivées. L'absence de ripisylve altère la fonctionnalité du milieu en favorisant le développement excessif de la végétation aquatique et en n'assurant pas une bonne tenue de berge.

Sur la partie aval du cours d'eau et sur sa partie amont, la qualité est bonne et la ripisylve assez bien diversifiée même si des espèces indésirables sont présentes (Robinier).

### 7.1.4 Zones humides

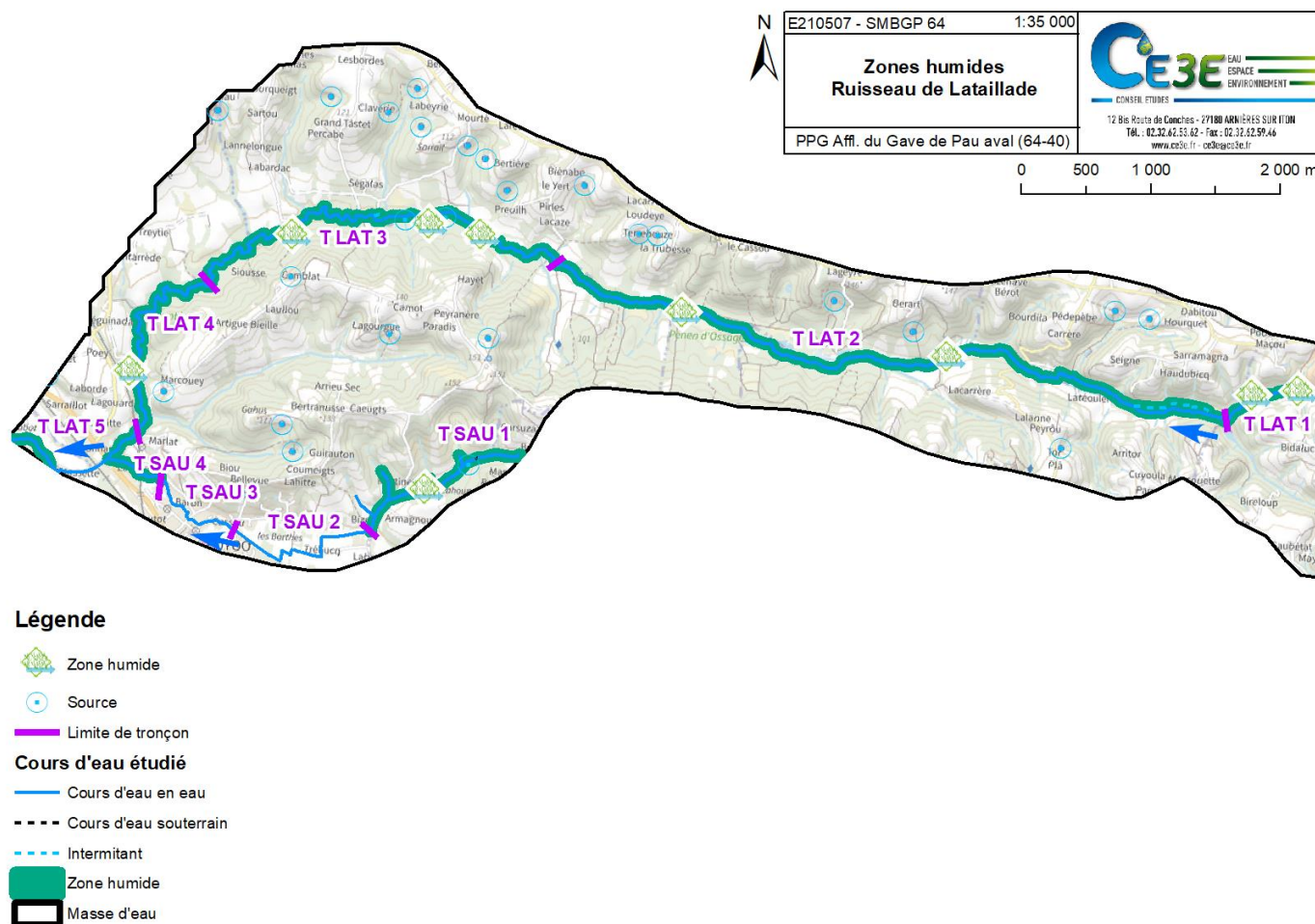


Figure 30 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Lataillade (CE3E)

Sur une majorité du linéaire (16 km), des boisements alluviaux sont présents.

Ponctuellement, quelques zones humides, essentiellement des prairies humides, ont été identifiées sur le bassin du ruisseau de Lataillade et du Saubagnac. Ce sont de petites entités, en rive gauche le plus souvent, limitées par l'incision du cours d'eau.



## 7.2 Diagnostic de la masse d'eau FRFRR277A-8 ruisseau de Larraton

### 7.2.1 Continuité écologique

#### 7.2.1.1 Les ouvrages

Quatre sites hydrauliques ont été recensés sur le ruisseau de Larraton. Il s'agit essentiellement de seuils fixes.

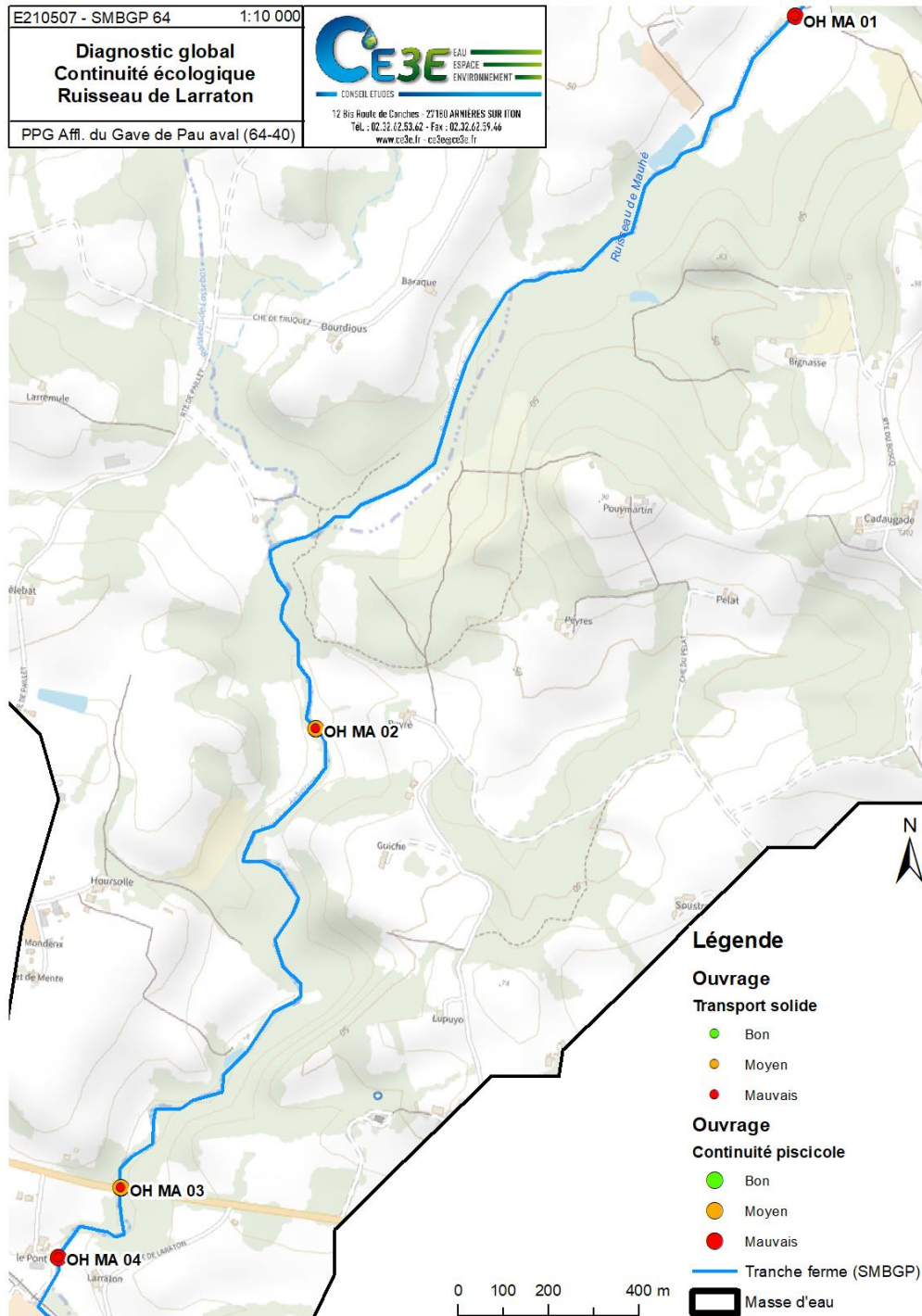


Figure 31 : Carte des ouvrages Larraton 2021

Le tableau suivant présente les ouvrages sur le ruisseau de Larraton.

Tableau 17 : Ouvrages du ruisseau de Larraton

CodeCE3E	Nom de l'ouvrage
OH MA 01	Seuil batardé au sud de Belin
OH MA 02	Seuil batardable à Peyré
OH MA 03	Pont de la D817
OH MA 04	Seuil à « le Pont de Peyre »

### 7.2.1.2 Franchissement piscicole

Le graphique suivant montre le franchissement piscicole au niveau des ouvrages du ruisseau de Larraton.

#### Franchissement piscicole Larraton

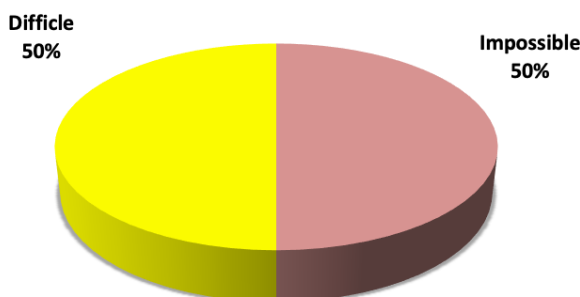


Figure 32 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages du ruisseau de Larraton en 2021

Les ouvrages présents sont partagés entre difficilement franchissables et infranchissables par les poissons. La principale raison étant la hauteur de chute trop importante au niveau des ouvrages. Au niveau des ouvrages difficilement franchissables, il s'agit d'un radier de pont en béton avec parement et d'un seuil fixe dégradé avec une brèche.

### 7.2.1.3 Transport solide

Le graphique suivant montre l'état du transport solide au niveau des ouvrages du ruisseau de Laraton.

#### Transport solide Larraton

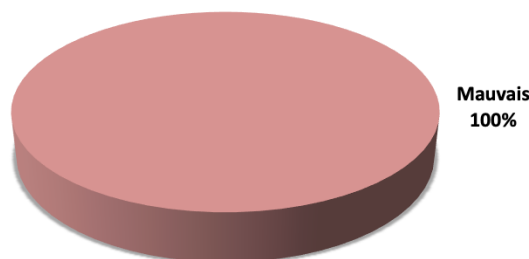


Figure 33 : Diagramme du transport solide des ouvrages du ruisseau de Larraton en 2021

Le transit des sédiments est bloqué sur tous ouvrages du ruisseau de Larraton en raison de la nature des ouvrages qui sont fixes avec des hauteurs de chutes importantes faisant obstacle au transit sédimentaire.

#### 7.2.1.4 Taux d'étagement

Le tableau suivant montre le taux d'étagement.

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
1,60	30	5

Tableau 18 : Taux d'étagements du ruisseau de Larraton 2021

Legende	
	< 10
	entre 10 et 20
	entre 20 et 40
	entre 40 et 60
	> 60

Le taux d'étagement est très bon en raison d'une hauteur de chute globale faible par rapport au dénivelé global.

#### 7.2.1.5 Taux de fractionnement

Le tableau suivant montre le taux de fractionnement.

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (%)
1,60	5029	0,03

Tableau 19 : Taux de fractionnement du ruisseau de Larraton 2021

Taux de fractionnement (en ‰)	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

Le taux de fractionnement est très bon. Il résulte d'une faible hauteur de chute cumulée comparée au linéaire total de cours d'eau.

#### 7.2.1.6 Densité des ouvrages

Le tableau suivant montre la densité d'ouvrages.

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
4	5,029	0,80

Tableau 20 : Densité des ouvrages du ruisseau de Lataillade 2021

Densité	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

La densité d'ouvrages est mauvaise sur le cours d'eau en raison du grand nombre d'ouvrages présents par rapport au linéaire.

## 7.2.2 Hydromorphologie

La cartographie suivante présente le diagnostic global lit, berge et ripisylve sur la masse d'eau.

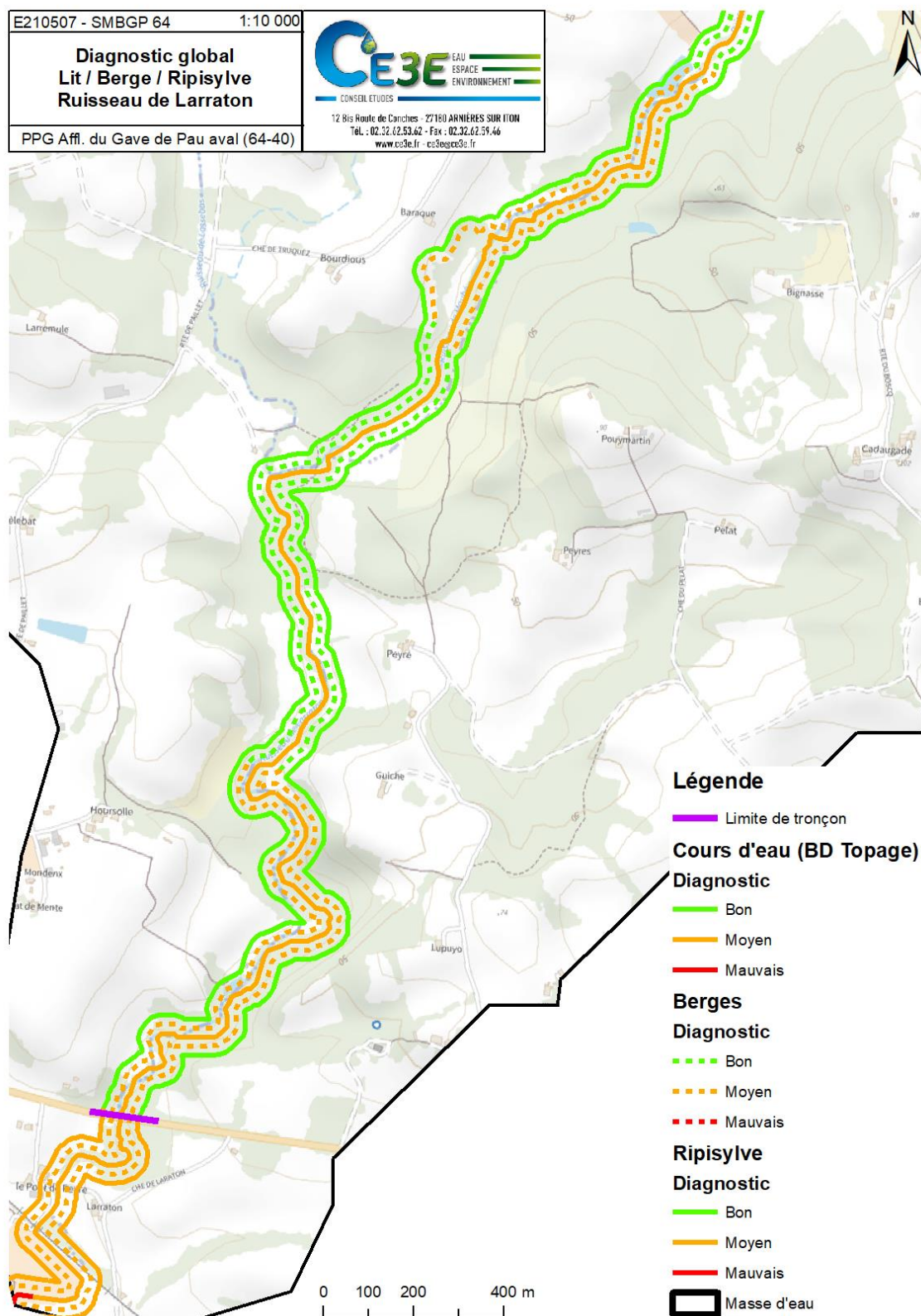


Figure 34 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Larraton

### 7.2.2.1 Qualité du lit mineur

La qualité globale du lit du cours du ruisseau de Lataillade est essentiellement en état moyen (99%).

L'état moyen est essentiellement lié à l'incision qui est générale sur l'ensemble du cours.

L'origine semble principalement hydraulique en raison des apports de débits ruisselés qui peuvent être importants au niveau du bassin versant. L'incision a mis à nu la dalle argileuse. Le substrat minéral est absent altérant la fonctionnalité et la diversité des habitats aquatiques.

Quelques embâcles ont été identifiés comme pouvant être problématique pour les écoulements. Ils sont localisés au niveau de Moulia et Barraque de gros volume génèrent des problématiques en aval du moulin de Duboscq au niveau du chemin de promenade.

En aval de la D817, la qualité moyenne est essentiellement due à une banalisation des écoulements et une faible diversité d'habitats aquatiques.

### 7.2.2.2 Qualité des berges et érosions

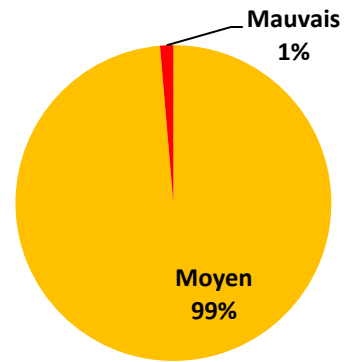
La qualité globale des berges du ruisseau de Larraton est moyenne (67%) sur la majorité du linéaire de cours d'eau.

L'incision du lit a entraîné un enfoncement du cours d'eau. Les berges sont devenues hautes et abruptes avec de nombreuses traces d'érosions, notamment en amont de la D817.

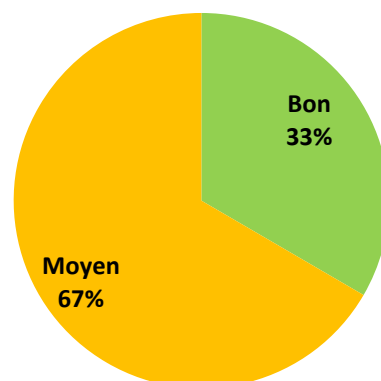
Les érosions liées à l'incision du lit ne sont pas dommageable pour les infrastructures routières ou les habitations.

Le piétinement des berges par les animaux au niveau des zones d'abreuvement non aménagées peut altérer la qualité des berges (érosions localisées), des habitats aquatiques (apports de limons) et la qualité des eaux (apports de matière organique dans les eaux).

**Diagnostic du lit mineur**  
**Masse d'eau du ruisseau de Larraton (Mauhé)**



**Diagnostic des berges**  
**Masse d'eau du ruisseau de Larraton (Mauhé)**



### 7.2.2.3 Qualité de la ripisylve

La ripisylve est globalement en bonne qualité (79%) en amont de la D817 et en qualité moyenne (21%) en aval de la D817.

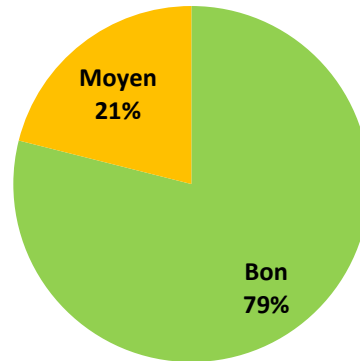
En amont de la D817, la ripisylve est continue le long du cours d'eau.

La ripisylve est assez bien diversifiée. Quelques arbres sont en travers du lit sur les secteurs de plus forte incision en raison du caractère perché de la ripisylve, sans porter atteinte à la fonctionnalité du milieu. La présence du Robinier est également observée.

La charge en bois mort y est importante en amont immédiat de la D817. L'absence d'enjeux de protections sur ce tronçon n'implique pas d'intervention majeure ou urgente sur la ripisylve.

En aval de la D817, la qualité est moyenne car la ripisylve est souvent discontinuée ou absente et manque d'entretien laissant l'embroussaillage des berges prendre le dessus.

**Diagnostic de la ripisylve**  
**Masse d'eau du ruisseau de Larraton (Mauhé)**



### 7.2.3 Zones humides

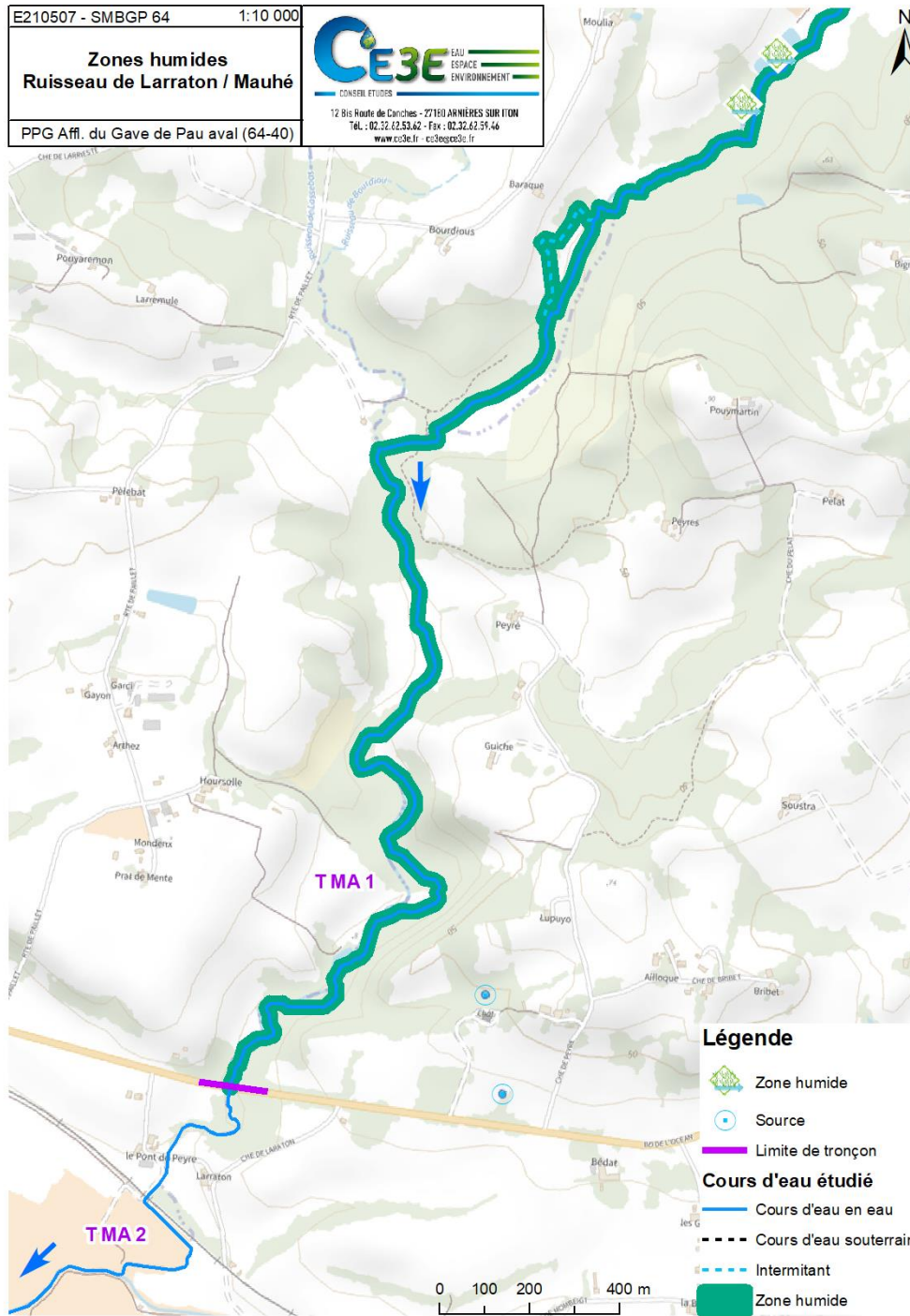


Figure 35 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Larraton (CE3E)

Sur le tronçon amont (4 km), des boisements alluviaux sont présents.

Ponctuellement, deux zones humides essentiellement des prairies humides ont été identifiées en rive droite du cours d'eau sur sa partie amont.

## 7.3 Diagnostic de la masse d'eau FRFRR277A-9 Arriou de Peyré

### 7.3.1 Continuité écologique

#### 7.3.1.1 Les ouvrages

Un site hydraulique a été recensé sur l'arriou de Peyré, un sur le ruisseau de Sarraillé et trois sur l'arriou du Moulin. Il s'agit essentiellement de seuils fixes et de passages busés.

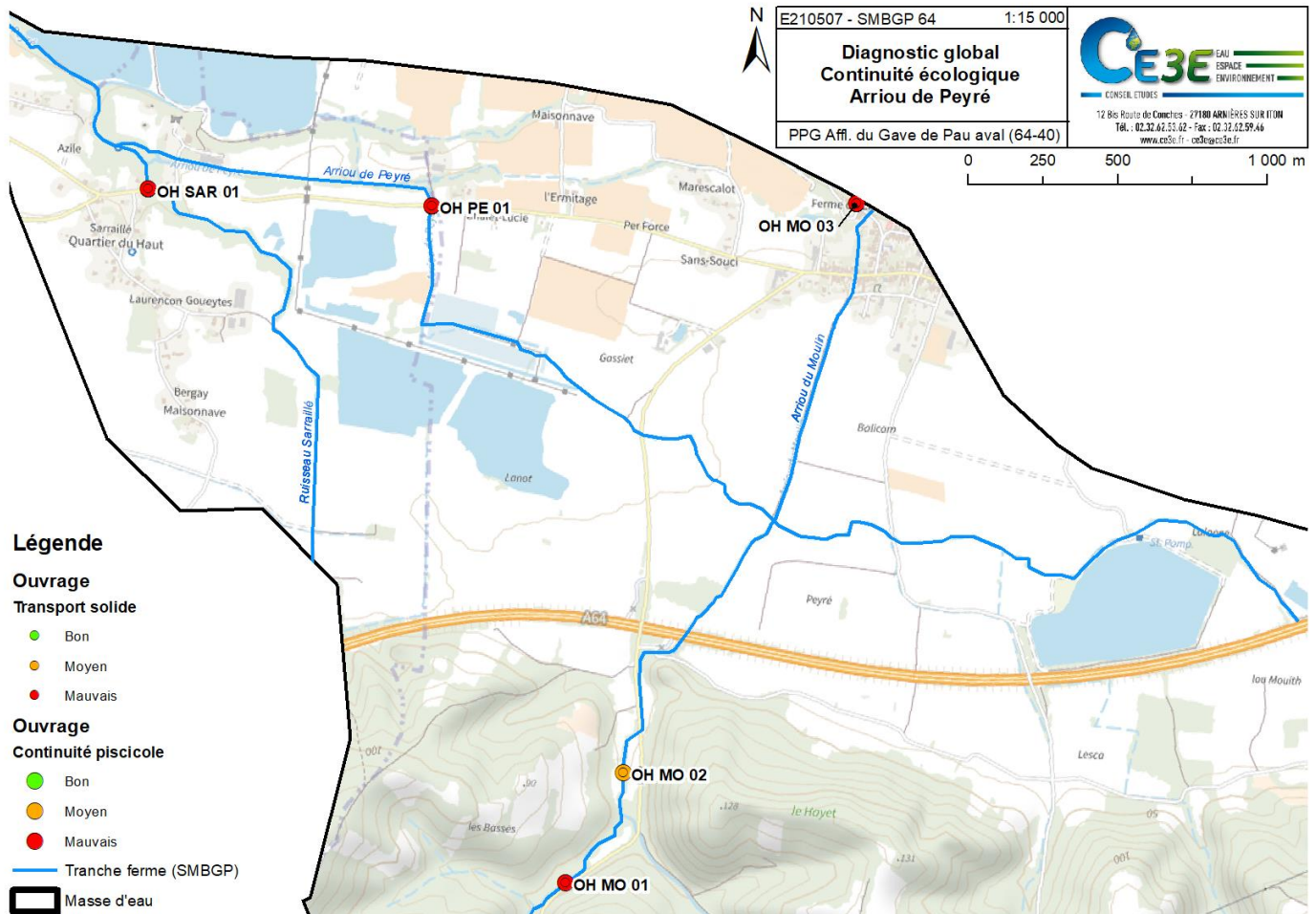


Figure 36 : Carte des ouvrages Arriou de Peyré et affluents 2021

Le tableau suivant présente les ouvrages sur l'arriou de Peyré et ses affluents.

Tableau 21 : Ouvrages de l'arriou de Peyré et ses affluents

CodeCE3E	Nom de l'ouvrage
OH PE 01	Pont de la D22
OH SAR 01	Pont de la D22 à Sarraillé
OH MO 01	Buse du Turonet
OH MO 02	Passerelle en aval du Turonet
OH MO 03	Château de Lahontan



### 7.3.1.2 Franchissement piscicole

Le graphique suivant montre le franchissement piscicole au niveau des ouvrages de l'arriou de Peyré et ses affluents.

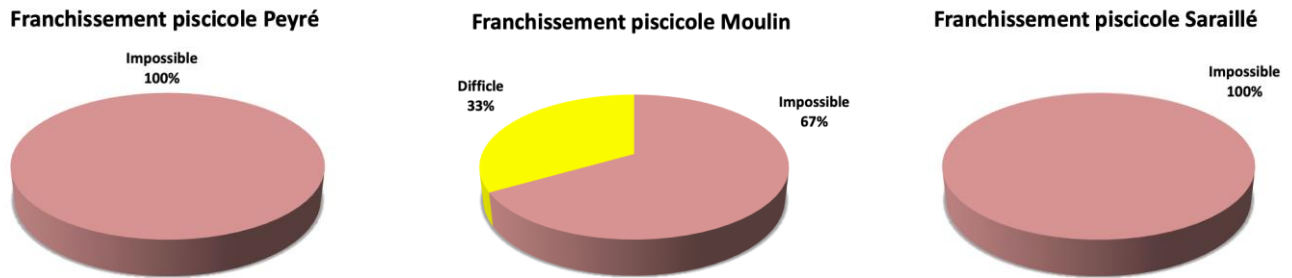


Figure 37 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages de l'arriou de Peyré et affluents en 2021

Les ouvrages présents sont majoritairement infranchissables par les poissons. La principale raison étant la hauteur de chute trop importante au niveau des ouvrages fixes. Au niveau des ouvrages difficilement franchissables, il s'agit d'un radier de passerelle avec une lame d'eau très faible.

### 7.3.1.3 Transport solide

Le graphique suivant montre l'état du transport solide au niveau des ouvrages de l'arriou de Peyré et ses affluents.

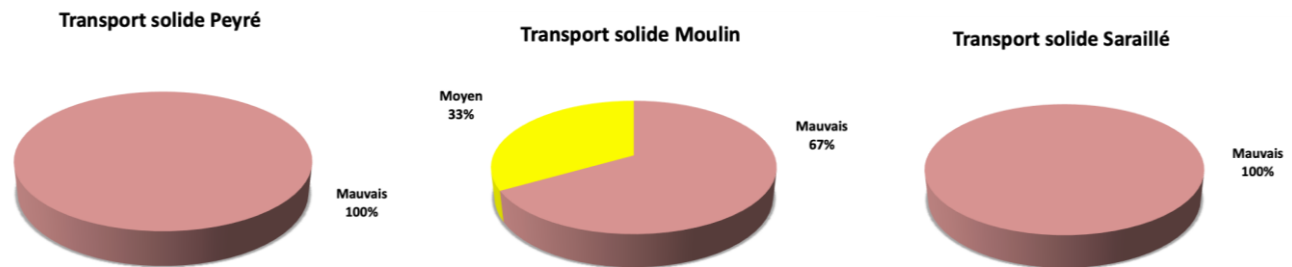


Figure 38 : Diagramme du transport solide des ouvrages de l'arriou de Peyré et affluents en 2021

Le transit des sédiments est bloqué sur la quasi-totalité des ouvrages en raison de la nature des ouvrages qui sont fixes avec des hauteurs de chutes importantes faisant obstacle au transit sédimentaire. Seul le radier de la passerelle OHMO02 ne perturbe que très légèrement le transit des sédiments.

### 7.3.1.4 Taux d'étagement

Le tableau suivant montre le taux d'étagement.

Tableau 22 : Taux d'étagements de l'arriou de Peyré 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
0,50	18	3

Tableau 23 : Taux d'étagements de l'arriou du Moulin 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
8,15	42	19

Legende	
	< 10
	entre 10 et 20
	entre 20 et 40
	entre 40 et 60
	> 60

Tableau 24 : Taux d'étagements du ruisseau de Sarraillé 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
0,40	21	2

Le taux d'étagement est bon à très bon en raison d'une hauteur de chute globale faible par rapport au dénivelé global.

### 7.3.1.5 Taux de fractionnement

Le tableau suivant montre le taux de fractionnement.

Tableau 25 : Taux de fractionnement de l'arriou de Peyré 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (‰)
0,50	5040	0,01

Tableau 26 : Taux de fractionnement de l'arriou du Moulin 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (‰)
8,15	3142	0,26

Taux de fractionnement (en ‰)	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

Tableau 27 : Taux de fractionnement du ruisseau de Sarraillé 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (‰)
0,40	2683	0,01

Le taux de fractionnement est très bon excepté sur l'arriou du Moulin où il est moyen en raison d'une hauteur de chute cumulée importante par rapport au linéaire du cours d'eau (notamment au niveau du Château de Lahontan).

### 7.3.1.6 Densité des ouvrages

Le tableau suivant montre la densité d'ouvrages.

Tableau 28 : Densité des ouvrages de l'arriou de Peyré 2021

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
1	5,04	0,20

Densité
<0,1
entre 0,1 et 0,2
entre 0,2 et 0,4
entre 0,4 et 0,6
> 0,6

Tableau 29 : Densité des ouvrages de l'arriou du Moulin 2021

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
3	3,142	0,95

Tableau 30 : Densité des ouvrages du ruisseau de Sarraillé 2021

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
1	2,683	0,37

La densité d'ouvrages est très hétérogène sur la masse d'eau. Elle est mauvaise sur l'arriou du moulin avec un nombre important d'ouvrage par rapport au linéaire du ruisseau.

Elle est moyenne sur le ruisseau de Sarraillé et bonne sur l'arriou de Peyré (1 ouvrage présent).

### 7.3.2 Hydromorphologie

La cartographie suivante présente le diagnostic global lit, berge et ripisylve sur la masse d'eau.

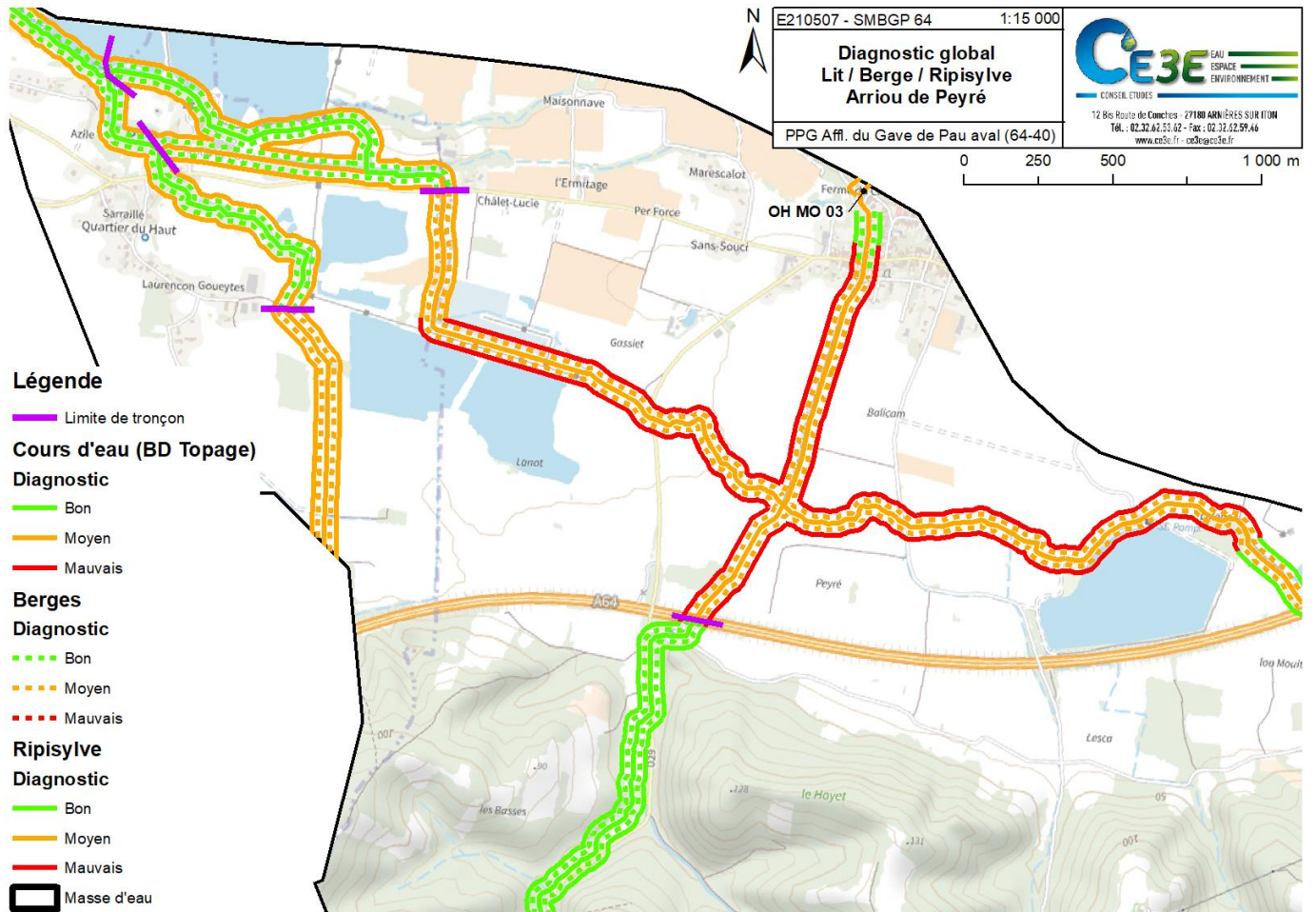


Figure 39 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Arriou de Peyré

#### 7.3.2.1 Qualité du lit mineur

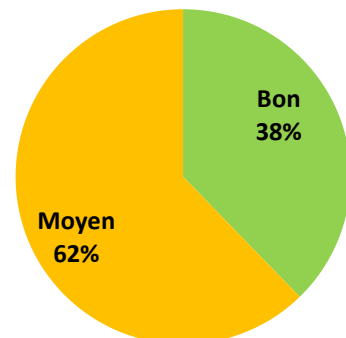
La qualité globale du lit des cours d'eau est moyenne (62%).

L'état moyen est essentiellement au caractère temporaire des ruisseaux (Peyré, Sarraillé) ainsi qu'aux recalibrages dans la traversée des parcelles agricoles (Peyré, Moulin, Sarraillé).

Les cours d'eau sont marqués par l'absence de diversité des habitats aquatiques avec une banalisation des faciès lentiques lorsqu'ils sont en eau (Moulin) et des substrats limoneux généralisés.

La qualité du lit est bonne (38%) en amont de l'autoroute pour l'arriou du Moulin avec des faciès et des substrats offrant une assez bonne diversité d'habitats.

**Diagnostic du lit mineur  
Masse d'eau de l'arriou de Peyré**



En aval de la D22, la qualité est également bonne sur l'arriou de Peyré et le Sarraillé avec une assez bonne diversité de faciès et de substrats minéraux.

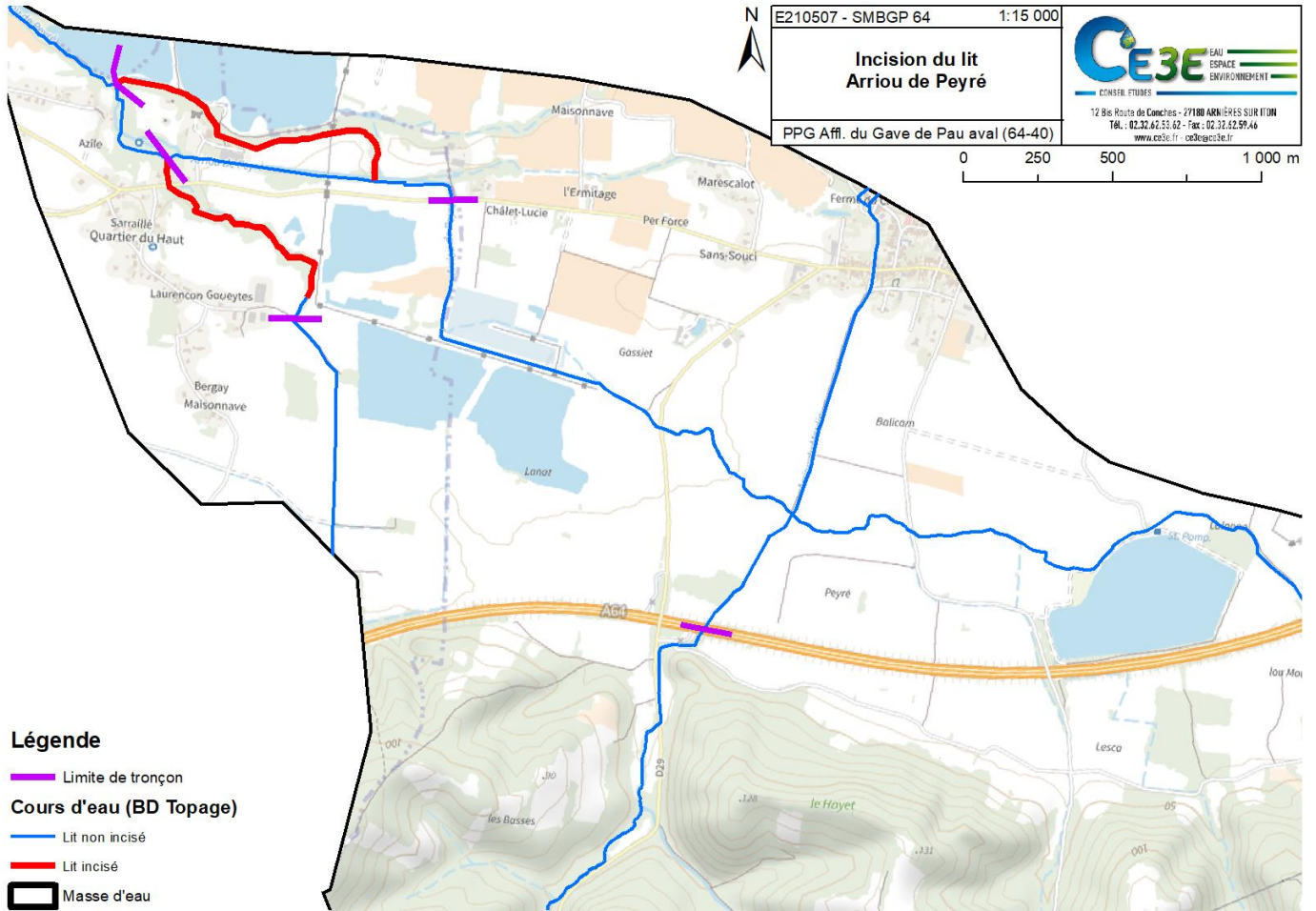


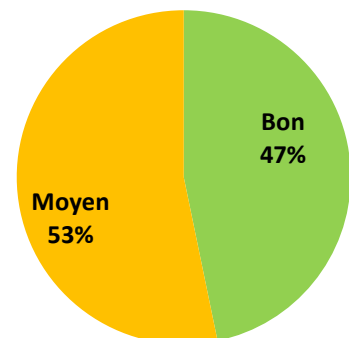
Figure 40 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Arriou de Peyré

### 7.3.2.2 Qualité des berges et érosions

La qualité globale des berges est moyenne (53%) sur les cours de l'arriou de Peyré et du Moulin. Les berges sont très uniformes rectilignes, marquées par les recalibrages, sans diversité d'habitats. Elles montrent quelques signes d'érosions avec un impact local de la présence du ragondin.

La qualité est assez bonne sur le reste du linéaire (47%) où les berges ne rencontrent pas de problématiques particulières, même si elles sont relativement uniformes sans réelle diversité d'habitats.

### Diagnostic des berges Masse d'eau de l'arriou de Peyré



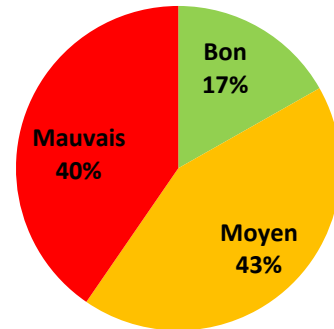
### 7.3.2.3 Qualité de la ripisylve

La qualité de la ripisylve est globalement mauvaise (40%) sur l'arriou de Peyré et du Moulin en raison de son absence qui est préjudiciable à la qualité et la fonctionnalité du milieu dans la traversé des zones de cultures.

Ailleurs elle est en qualité moyenne (43%) car elle souffre du manque d'entretien, ce qui favorise l'embroussaillage des berges, notamment en aval de la D22. La charge en bois mort reste faible sur ces linéaires.

En amont de l'autoroute sur l'Arriou du Moulin, la qualité est bonne (17%). La ripisylve est assez bien diversifiée, continue au niveau d'un boisement mixte.

**Diagnostic de la ripisylve  
Masse d'eau de l'arriou de Peyré**



### 7.3.3 Zones humides

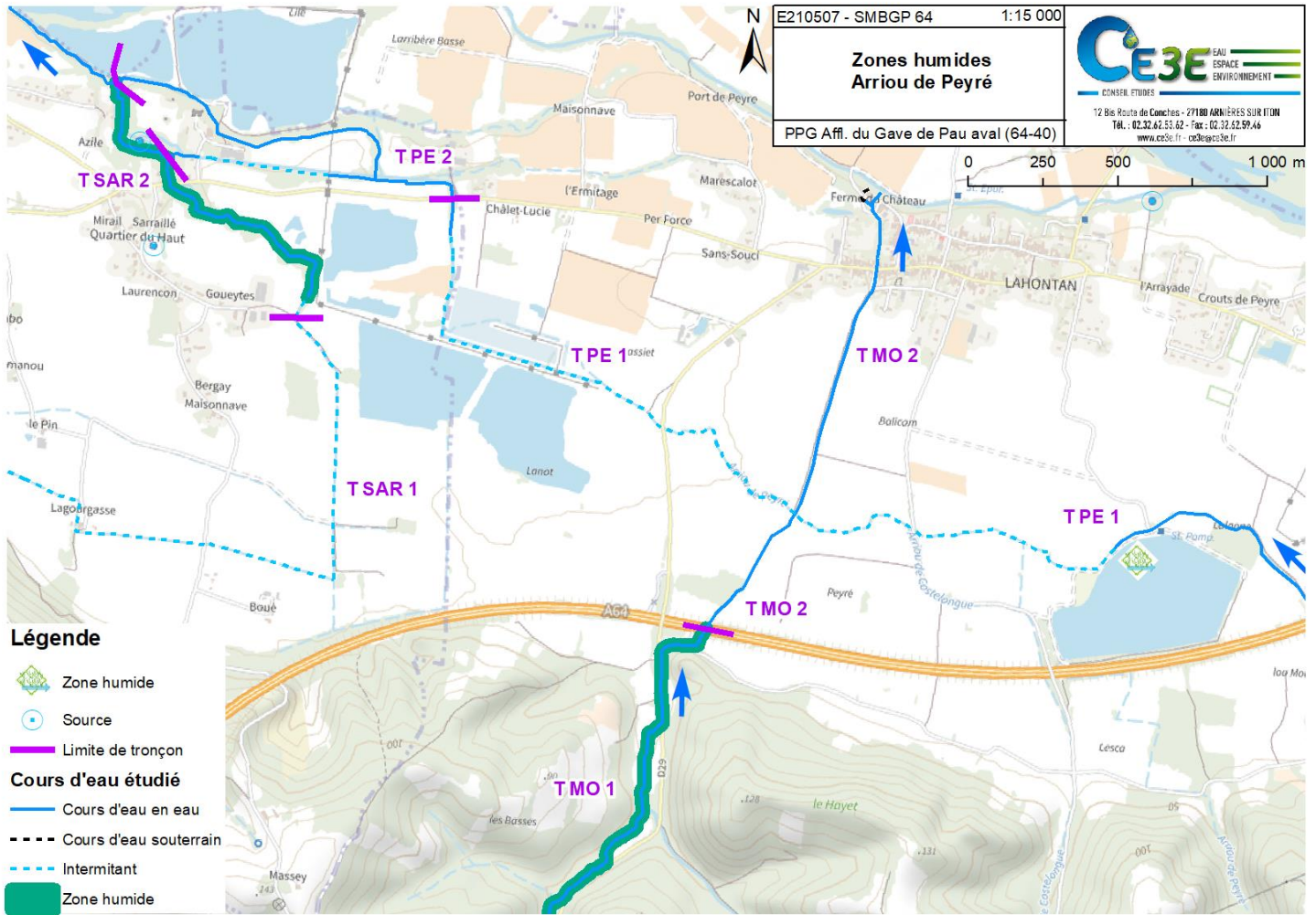


Figure 41 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Arriou de Peyré (CE3E)

Sur le tronçon amont du ru du Moulin et sur le Sarrailé (3 km au total), des boisements alluviaux sont présents. Ponctuellement, une zone humide a été identifiée en rive gauche du cours d'eau sur la partie amont du Peyré.

## 7.4 Diagnostic de la masse d'eau FRFRR277A Gave de Pau aval confluent Clamondé (ensemble des affluents)

### 7.4.1 Continuité écologique

#### 7.4.1.1 Les ouvrages

Trente-neuf sites hydrauliques ont été recensés sur la masse d'eau.

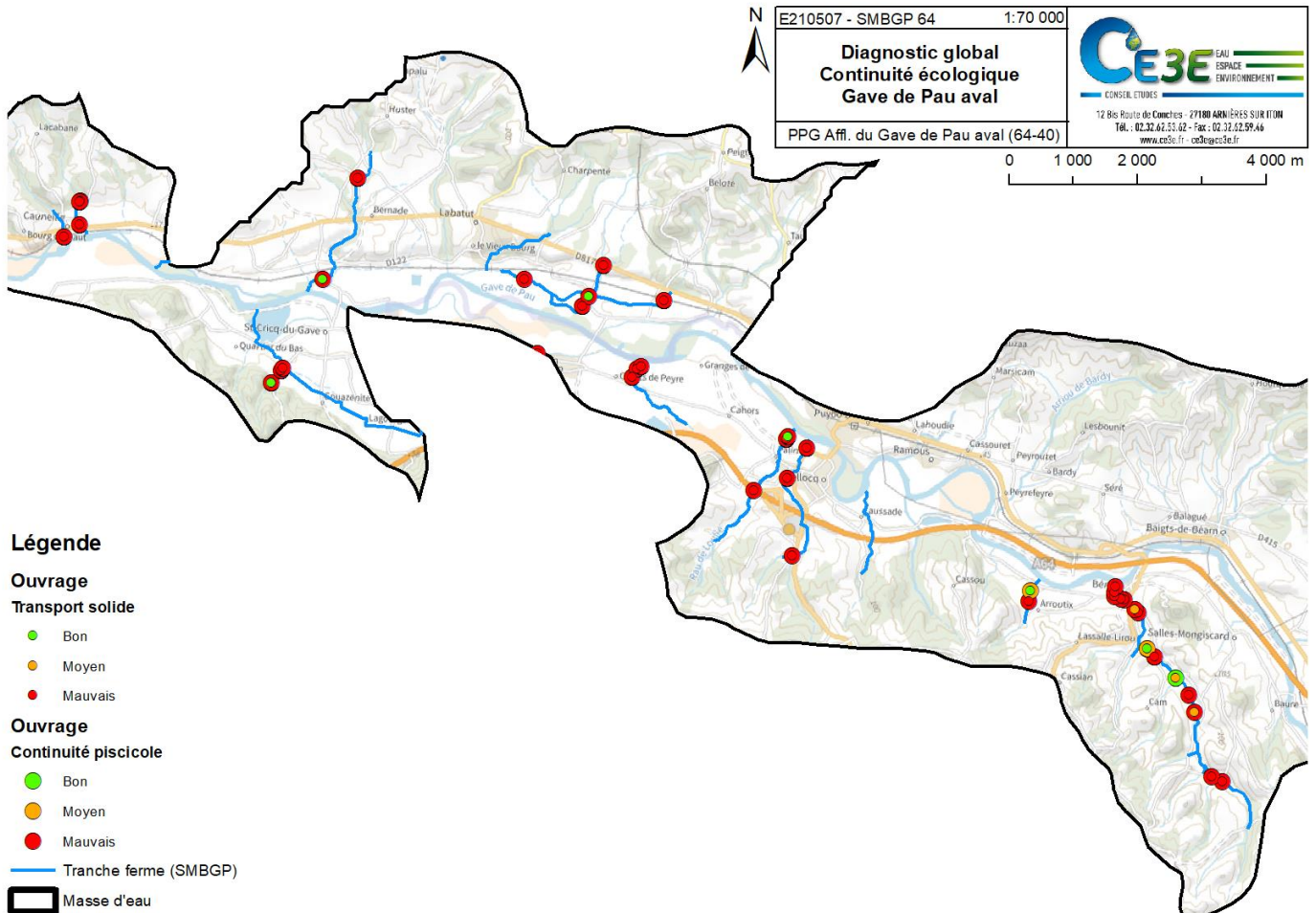


Figure 42 : Carte des ouvrages sur la masse d'eau gave de Pau aval - 2021



Le tableau suivant présente les ouvrages identifiés sur la masse d'eau.

Tableau 31 : Ouvrages recensés sur la masse d'eau du Gave de Pau aval

Cours d'eau	CodeCE3E	Nom de l'ouvrage
Ruisseau d'Abet	OH AB 01	Retenue d'irrigation de Crouts de Peyre
	OH AB 02	Passage busé et vanné
	OH AB 03	Seuil d'ancien moulin de N.-D. d'Abet
Ruisseau de Cauneille 1	OH CAU 01	Seuil en pierre 1 - Lieu-dit Campot
	OH CAU 02	Seuil en pierre 2 - Lieu-dit Campot
	OH CAU 03	Buse à Cauneille
Ruisseau de Cauneille 2	OH CAU 04	Gué aval pont SNCF
Ruisseau de l'Esperance	OH ES 01	Buse de la D430
	OH ES 02	Seuil de Camprim
	OH ES 03	Passage busé proche de la STEP
Ruisseau des Glès	OH GL 01	Pont de la D817 à Lacarrau
	OH GL 02	Pont de Cuyon
	OH GL 03	Pont aval
Arriou de Labasse	OH LABA 01	Seuil de Cournot
	OH LABA 02	Pont de Cournot
	OH LABA 03	Moulin du Sarthou
	OH LABA 04	Moulin des Bains
	OH LABA 05	Seuil
	OH LABA 06	Moulin du Becq
	OH LABA 07	Seuil
	OH LABA 08	Moulin de Courtiade
	OH LABA 09	Passage à 7 buses
	OH LABA 10	Seuil de la passerelle
	OH LABA 11	Seuil en blocs
	OH LABA 12	Seuil
	OH LABA 13	Moulin de M. Larribau
	OH LABA 14	Moulin de Houns
Ruisseau de Laborde	OH LABO 01	Buse de Lafitte
	OH LABO 02	Buse - Lieux-dits entre Lapadu et Lafitte
Ruisseau de Lacau	OH LAC 01	Pont entre Lichau et la Barbut
	OH LAC 02	Pont de la D22 à Armentiou
Ruisseau de Loulié	OH LO 01	Buse de l'A64
	OH LO 02	Seuil 1 de Roquepine
	OH LO 03	Seuil 2 de Roquepine
Ruisseau de Prède	OH PR 01	Pont - Hau de la Barthe
	OH PR 02	Buse du chemin de Bertranon
Ruisseau de St Circq	OH STC 01	Buse de Saubusse
	OH STC 02	Buse de Marancy
	OH STC 03	Pont de Marancy

### 7.4.1.2 Franchissement piscicole

Le graphique suivant montre le franchissement piscicole au niveau des ouvrages.

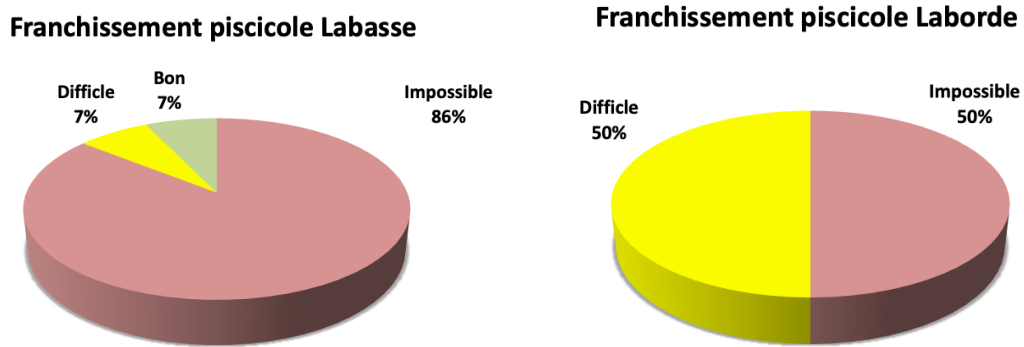


Figure 43 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages de l'arriou de Labasse et du ruisseau de Laborde en 2021

Hormis sur les cours de l'arriou de Labasse et du ruisseau de Laborde, les ouvrages présents sont majoritairement infranchissables par les poissons. La principale raison étant la hauteur de chute trop importante au niveau des ouvrages fixes. Au niveau des ouvrages difficilement franchissables, il s'agit d'un seuil et d'un passage busé à Bérenx.

7.4.1.3 Transport solide

Le graphique suivant montre l'état du transport solide au niveau des ouvrages recensés.

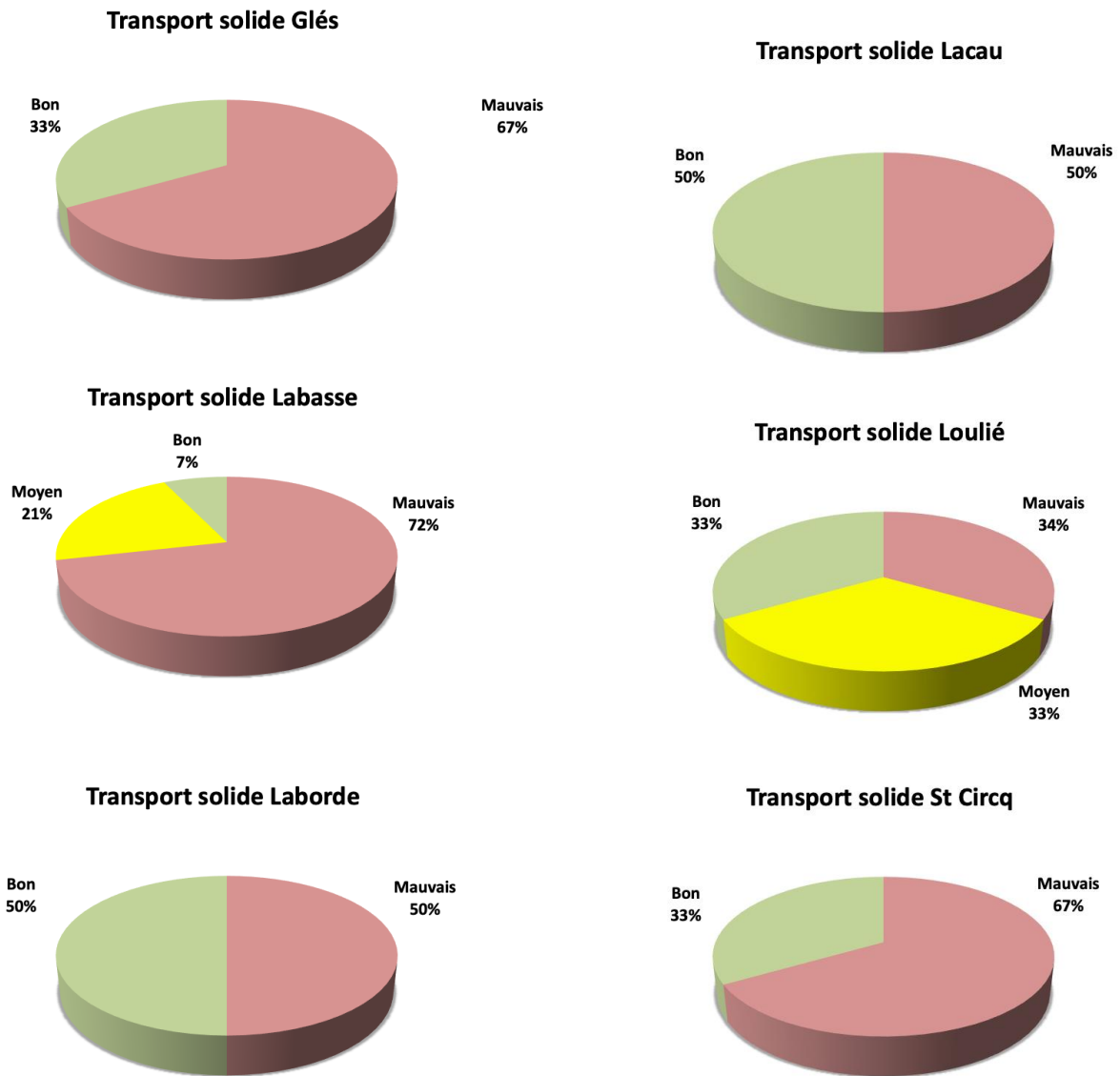


Figure 44 : Diagramme du transport solide des ouvrages sur la masse d'eau du Gave de Pau aval en 2021

Le transit des sédiments est bloqué sur la majorité des ouvrages en raison de la nature des ouvrages qui sont fixes avec des hauteurs de chutes importantes faisant obstacle au transit sédimentaire.

Le transport solide est cependant possible sur certains ouvrages des cours du ruisseau de Glés, de l'Ariou de Labasse, du ruisseau de Laborde, du ruisseau de Lacau du ruisseau de Loulié et du ruisseau de Saint Circq.


#### 7.4.1.4 Taux d'étagement

Le tableau suivant montre les taux d'étagement, de fractionnement et la densité sur les différents cours d'eau de la masse d'eau.

Tableau 32 : Taux d'étagements, de fractionnement et densités 2021

Cours d'eau	Tx Etagement	Tx Fractionnement	Densité
Ruisseau d'Abet	15	0,16	1,73
Ruisseau de Cauneille 1	13	0,21	4,24
Ruisseau de Cauneille 2	4	0,07	1,81
Ruisseau de l'Esperance	7	0,11	1,2
Ruisseau des Glès	3	0,03	1,48
Arriou de Labasse	24	0,33	6,01
Ruisseau de Laborde	1	0,02	2,61
Ruisseau de Lacau	1	0,02	0,69
Ruisseau de Loulié	8	0,11	1,23
Ruisseau de Prède	7	0,03	0,82
Ruisseau de St Circq	3	0,02	0,79

Legende	
	< 10
	entre 10 et 20
	entre 20 et 40
	entre 40 et 60
	> 60

Taux de fractionnement (en %)	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

Densité	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

Le tableau montre que sur la masse d'eau les taux d'étagement sont globalement bons à très bons excepté sur l'arriou de Labasse où ce taux est moyen en raison d'une hauteur de chute cumulée assez importante par rapport au dénivelé du cours d'eau.

Le taux de fractionnement suit la même tendance avec cependant des taux moyens au niveau du ruisseau de Cauneille 1 et de l'arriou de Labasse où les hauteurs de chutes cumulées sont assez fortes par rapport au linéaire du cours d'eau.

La densité des ouvrages est mauvaise sur tous les cours d'eau avec un grand nombre d'ouvrage ramené au linéaire de cours d'eau.

### 7.4.2 Hydromorphologie

La cartographie suivante présente le diagnostic global lit, berge et ripisylve sur la masse d'eau.

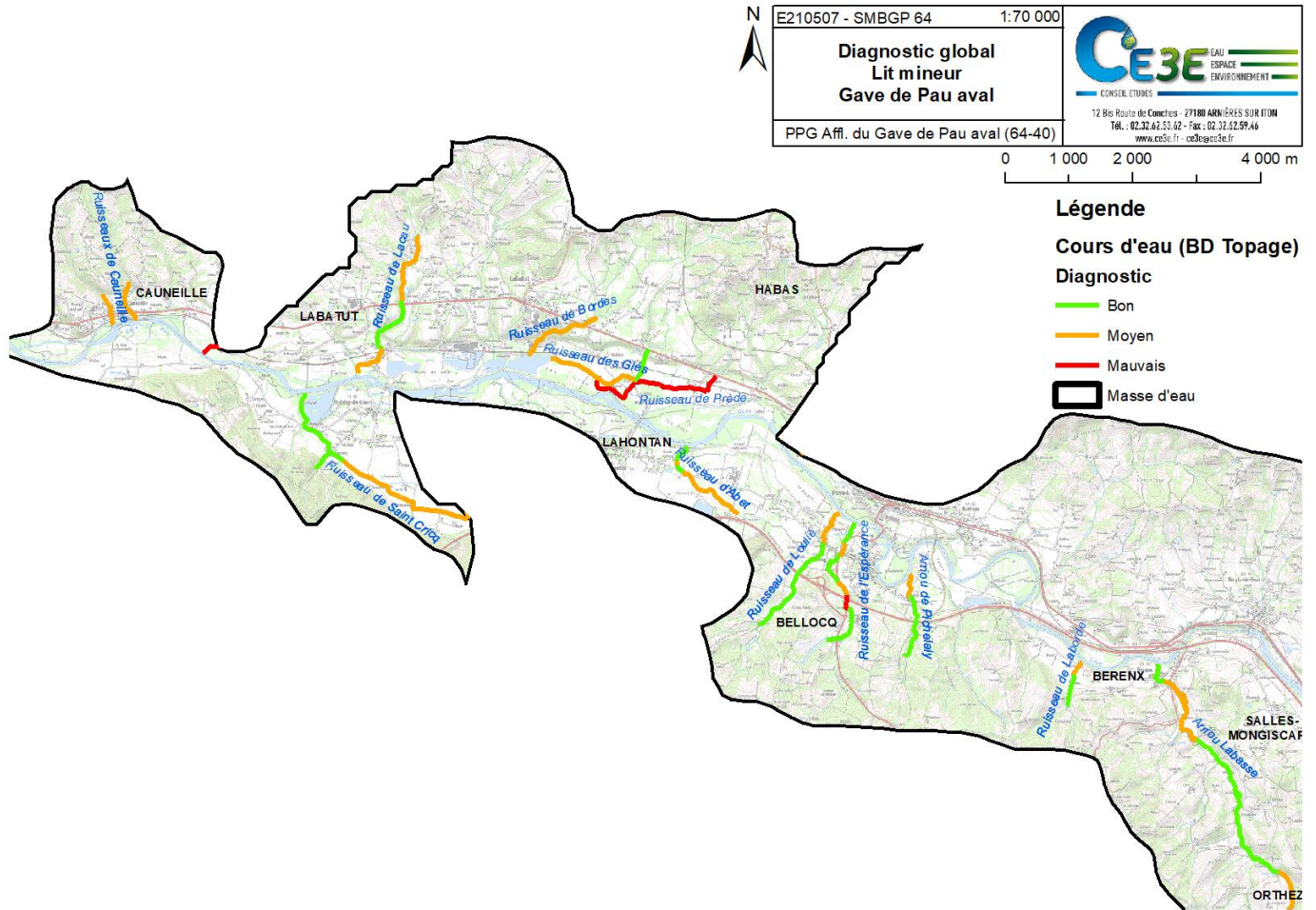
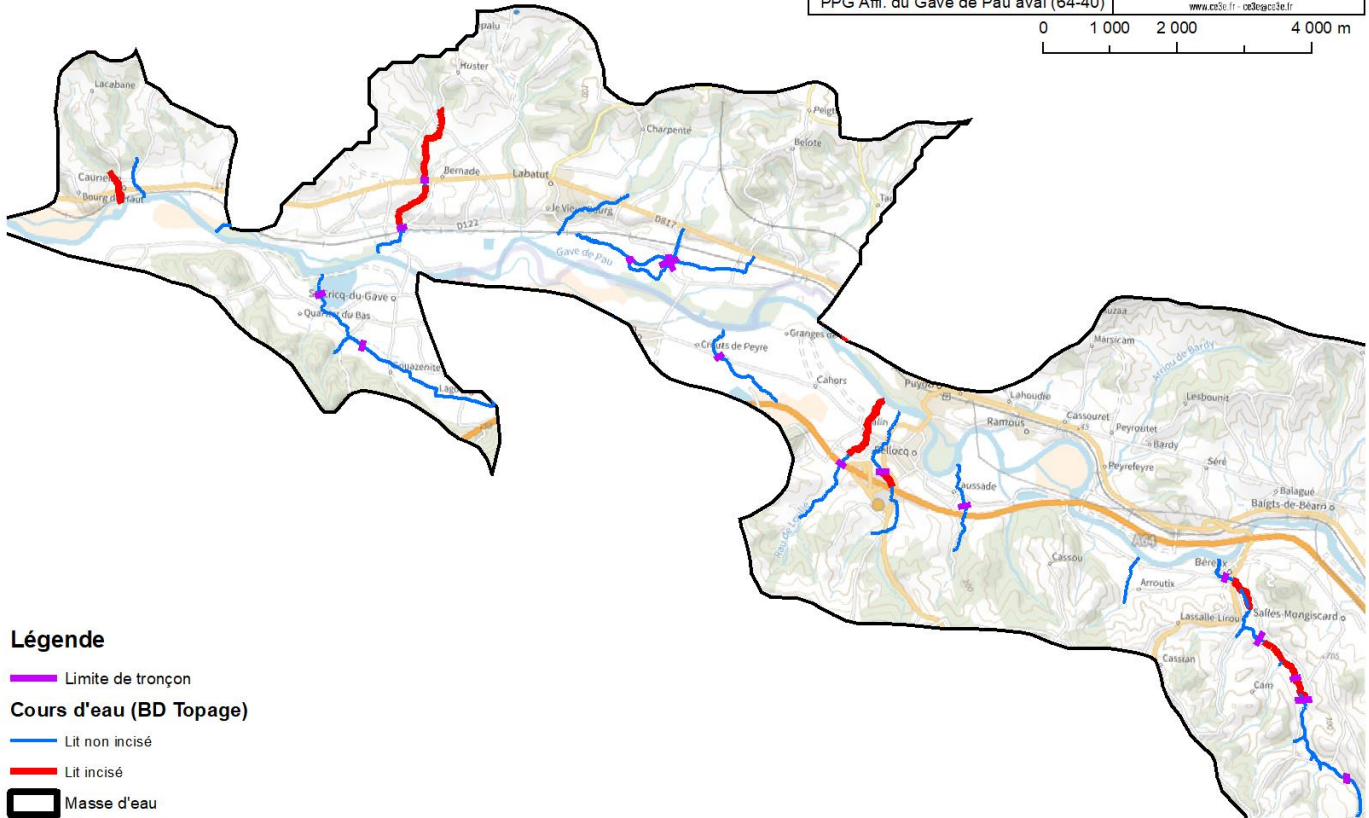
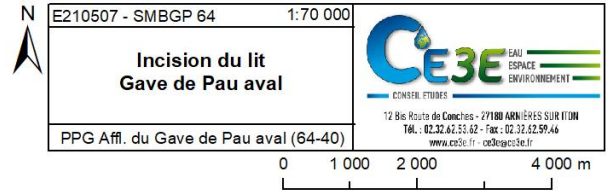


Figure 45 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Gave de Pau aval



**Légende**

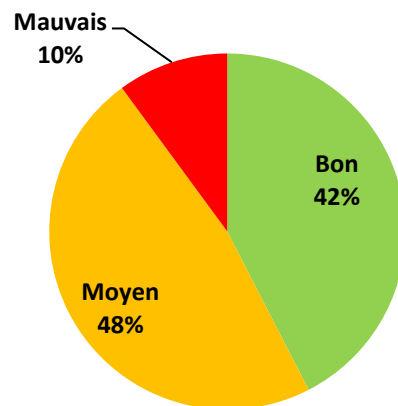
- Limite de tronçon
- Cours d'eau (BD Topage)**
- Lit non incisé
- Lit incisé
- Masse d'eau

Figure 46 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Gave de Pau aval

7.4.2.1 Qualité du lit mineur

La qualité globale du lit des cours d'eau est moyenne à 48% et bonne à 42%. Le reste du linéaire est qualifié en mauvais état (10%).

**Diagnostic du lit mineur  
Masse d'eau du Gave de Pau aval**



#### 7.4.2.1.1 *Arriou de Labasse*

Sur l'Arriou de Labasse, la qualité du lit est globalement bonne en amont du moulin du Becq où les faciès et les habitats sont assez bien diversifiés. Seule la partie amont du cours d'eau a un lit en état moyen en raison d'une artificialisation du lit et d'écoulements temporaires.

Entre le moulin du Becq et Bérenx, la qualité du lit est moyenne car des traces d'incision sont localement visibles sur ce linéaire. La dalle argileuse est mise à nu et les substrats minéraux ne sont plus présents par endroits, ce qui altère la diversité des habitats disponibles pour la faune piscicole et invertébrée.

En aval de Bérenx, le cours d'eau retrouve une bonne qualité au niveau dit lit avec des substrats variés et des écoulements courants, même si le cloisonnement du cours d'eau par des seuils naturels pour certains amoindrit la diversité des habitats aquatiques.

#### 7.4.2.1.2 *Ruisseau de Laborde, Arriou de Pichelaly, ruisseau de l'Espérance, ruisseau de Loulié*

Sur ces 4 ruisseaux, la qualité du lit est globalement bonne sur la partie amont de leur cours (souvent en amont de l'autoroute) dans les parties boisées. Les cours d'eau présentent alors des faciès diversifiés avec des granulométries variées offrant des habitats disponibles pour la faune aquatique.

Sur les parties aval des cours d'eau, la qualité du lit est souvent moyenne en raison de l'incision du lit. La diversité des habitats aquatiques est réduite du fait de l'absence de substrats et la mise à nu de la dalle.

Les développements d'algues filamenteuses dans la traversée de Bellocq sur le ruisseau de l'Espérance réduisent également l'accessibilité aux substrats pour la faune.

La mauvaise qualité du lit au niveau du cours de l'Espérance est liée à l'artificialisation du lit sous l'autoroute par un bétonnage local du cours d'eau.

#### 7.4.2.1.3 *Ruisseau d'Abet*

Sur le ruisseau d'Abet, la qualité du lit est globalement moyenne en amont de la D29 car le cours d'eau a été modifié et recalibré et présente l'aspect d'un fossé.

En aval de la D29, hormis l'influence de la retenue d'irrigation qui altère la qualité des habitats aquatiques, la qualité du lit est bonne en raison de pente fortes, d'écoulement courants, de granulométries grossières et des travaux de renaturation du cours d'eau.

#### 7.4.2.1.4 *Ruisseau de Saint Circq*

Sur le ruisseau de Saint Circq, la qualité du lit est globalement moyenne en amont de Marancy. Les écoulements sont temporaires et le lit marqué par un recalibrage du cours d'eau et la dominance de substrats argileux. Le lit est envahi par la végétation herbacée.

En aval de Marancy, la qualité du lit est généralement bonne avec des substrats et des écoulements variés. La partie aval du cours d'eau présente des pertes ce qui altère la fonctionnalité du milieu à la confluence.

#### 7.4.2.1.5 *Ruisseau des Glés et de Prède*

Sur le ruisseau des Glés, la qualité du lit est globalement moyenne en aval de Cuyon. Les habitats aquatiques sont banalisés par des écoulements lents avec une sédimentation importante. En amont de Cuyon, le lit est en bon état avec des granulométries variées et des écoulements courants compte tenu de la pente plus importante en aval de la D817.

La qualité du lit du ruisseau de Prède affluent du ruisseau des Glés est mauvaise. Il s'agit d'un fossé recalibré et curé présentant des altérations importantes et une forte sédimentation. La majorité du cours est busé en souterrain dans la traversée des zones cultivées.

#### 7.4.2.1.6 *Ruisseau de Bordes*

Sur le ruisseau de Bordes, la qualité du lit est globalement moyenne. La diversité des habitats aquatiques est altérée par les traces d'incision du lit, notamment en amont de Caup, avec une réduction des substrats disponibles et la mise à nu de la roche mère.

#### 7.4.2.1.7 *Ruisseau de Lacau*

Sur le ruisseau de Lacau, la qualité du lit est globalement moyenne en amont de la D817 et en aval de la D122 en raison d'une faible diversité d'habitats aquatiques liée à l'incision du lit qui a réduit les substrats disponibles pour la faune.

En aval de la D122, il s'agit plutôt d'une banalisation des habitats par le colmatage par les fines et les algues.

Sur la partie centrale entre la D817 et la D122, la qualité du lit est bonne avec des habitats aquatiques diversifiés et favorables pour l'ensemble des cycles biologique de la faune piscicole.

#### 7.4.2.1.8 *Ruisseaux de Cauneille*

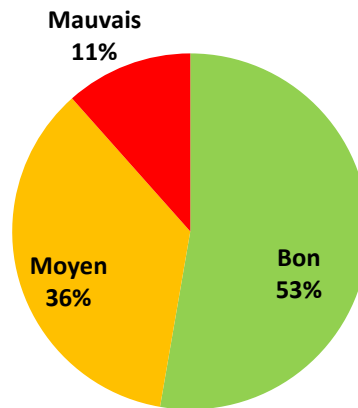
Sur les ruisseaux de Cauneille, la qualité du lit est globalement moyenne en raison des traces d'incisions dues aux contraintes hydrauliques fortes en crue pouvant engendrer des débordements. La diversité des habitats aquatiques est faible notamment en aval de la D817 où l'éclairement important favorise le développement des algues et le colmatage des substrats.



### 7.4.2.2 Qualité des berges et érosions

La qualité globale des berges est bonne à 53% et moyenne à 36%. Le reste du linéaire présente des berges de mauvaise qualité (11%).

**Diagnostic des berges  
Masse d'eau du Gave de Pau aval**



#### 7.4.2.2.1 *Arriou de Labasse*

Sur l'Arriou de Labasse, la qualité des berges est globalement bonne sur l'ensemble du cours d'eau à l'exception de zones localisées en aval du moulin de Becq où les berges sont érodées en raison de contraintes hydrauliques fortes en crue et de l'incision du lit. Les berges restent très uniformes cependant sur l'ensemble du linéaire.

Dans la traversée de Bérenx, c'est l'artificialisation des berges qui altère la qualité du compartiment berges, même si les protections sont en bon état. Elles banalisent le milieu.

#### 7.4.2.2.2 *Ruisseau de Laborde, Arriou de Pichelaly, ruisseau de l'Espérance, ruisseau de Loulié*

Sur ces 4 ruisseaux, la qualité des berges est globalement bonne. Elles présentent cependant des profils très uniformes sur l'ensemble du linéaire.

La qualité des berges est déclassée en état moyen sur le ruisseau de l'Espérance en aval de l'Autoroute et dans la traversée de Bellocq en raison de l'incision du lit qui a accentué la hauteur et la verticalité des berges les rendant sensibles au phénomène d'érosion.

#### 7.4.2.2.3 *Ruisseau d'Abet*

Sur le ruisseau d'Abet, la qualité des berges est moyenne en amont de la D29. Les profils de berge montrent des tracés recalibrés avec un aspect de fossé.

En aval des ruines de l'ancien moulin d'Abet, les berges sont artificialisées par des tôles qui ne sont pas adaptées et nuisent à la diversité des habitats de berge.

Ailleurs, la qualité des berges est relativement bonne.

#### 7.4.2.2.4 *Ruisseau de Saint Circq*

Sur le ruisseau de Saint Circq, la qualité des berges est moyenne en amont de Marancy. Les recalibrages du cours d'eau et l'homogénéité des profils de berges altèrent la qualité et la fonctionnalité du cours d'eau.

En aval de Marancy, la qualité des berges est généralement bonne. Elles ne présentent pas d'altérations mais restent très uniformes.

#### 7.4.2.2.5 *Ruisseau des Glés et de Prède*

Sur le ruisseau des Glés, la qualité des berges est globalement moyenne à bonne en aval de Cuyon. Le profil de berge reste très uniforme sur cette portion de cours d'eau, sans réelle diversité d'habitats. En amont de Cuyon les berges sont en mauvais état en raison d'érosions importantes en bordure de route menaçant la tenue de la route.

La qualité des berges du ruisseau de Prède est mauvaise également. Les berges portent des traces de curage et un profil marqué. Le cours est busé en souterrain sur une grande partie du linéaire dans les cultures.

#### 7.4.2.2.6 *Ruisseau de Bordes*

Sur le ruisseau de Bordes, la qualité des berges est moyenne en raison de l'artificialisation des berges dans la traversée des propriétés privées par des protections diverses (murs, béton,...) et de hauteurs importantes lorsque le lit est incisé.

#### 7.4.2.2.7 *Ruisseau de Lacau*

Sur le ruisseau de Lacau, la qualité des berges est bonne sur la partie de cours d'eau située entre la D817 et la D122 car le cours d'eau traverse un boisement alluvial avec des berges relativement basses et présentant des cavités sous-berge intéressantes pour la faune.

Sur le reste du linéaire, les berges sont en état moyen, marquées par l'incision du lit (berges hautes). Elles ne présentent pas beaucoup de diversité d'habitat.

#### 7.4.2.2.8 *Ruisseaux de Cauneille*

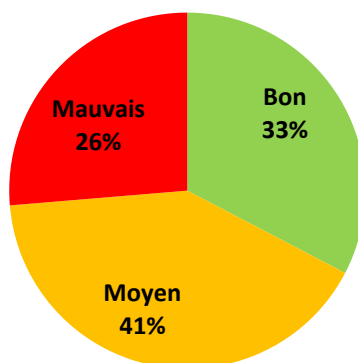
Sur les ruisseaux de Cauneille, la qualité des berges est globalement moyenne. Elles sont très uniformes, haute et abruptes en amont de la D817, là où l'incision est la plus importante. Elles sont localement artificielles (murs, enrochements), ce qui limite la diversité des habitats (Cauneille 1).

En aval de la D817, les berges présentent localement des traces d'érosion en raison d'un surentretien des pieds de berges (Cauneille 2).

### 7.4.2.3 Qualité de la ripisylve

La qualité de la ripisylve est partagée entre moyenne (41%), bonne (33%) et mauvaise (26%).

**Diagnostic de la ripisylve  
Masse d'eau du Gave de Pau aval**



#### 7.4.2.3.1 *Arriou de Labasse*

Sur l'Arriou de Labasse, la qualité de la ripisylve est partagée entre bon état et état moyen.

En amont de Sarthou et en aval de Bérenx, la qualité de la ripisylve est bonne. Les essences sont diversifiées malgré la présence d'espèces indésirables. Elle est relativement continue.

En aval de Sarthou, la ripisylve est de qualité moyenne car elle souffre du manque d'entretien et l'embroussaillage des berges prédomine, rendant le milieu difficilement accessible et limitant sa diversité et sa fonctionnalité.

Localement au niveau de Lahéguère l'absence de ripisylve peut être limitante pour la tenue et la diversité des berges.

#### 7.4.2.3.2 *Ruisseau de Laborde, Arriou de Pichelaly, ruisseau de l'Espérance, ruisseau de Loulié*

Sur les ruisseaux de Loulié, de l'Espérance et l'arriou de Pichelaly, la qualité de la ripisylve est bonne en amont de l'autoroute. Elle est constituée par un boisement mixte diversifié continu.

Sur les parties aval de ces 3 ruisseaux, la qualité est moyenne car la ripisylve montre un déficit d'entretien assez marqué avec un embroussaillage important des berges limitant les fonctionnalités du milieu. La présence d'espèces indésirables comme le robinier accentue la perte de fonctionnalité de la ripisylve.

Sur le ruisseau de Laborde, la qualité de la ripisylve est mauvaise car elle est globalement absente, ce qui altère la qualité des habitats aquatiques et la diversité des habitats de berge.

#### 7.4.2.3.3 *Ruisseau d'Abet*

Sur le ruisseau d'Abet, la qualité de la ripisylve est mauvaise en amont de la D29 en raison de son absence dans la traversée des zones cultivées qui accentue la perte de fonctionnalité du milieu qui s'apparente plutôt à un fossé.

En aval de la D29, la ripisylve est relativement continue et en bon état général.

#### 7.4.2.3.4 *Ruisseau de Saint Circq*

Sur le ruisseau de Saint Circq, la qualité de la ripisylve est mauvaise en amont de Marancy. Elle est absente dans la traversée des parcelles cultivées. Son absence contribue à l'altération des fonctionnalités du milieu et au développement excessif de la végétation aquatique.

En aval de Marancy, la qualité de la ripisylve est moyenne en raison du manque d'entretien notamment et de l'embroussaillage des berges. La présence d'espèces indésirables comme le robinier accentue la perte de fonctionnalité de la ripisylve.

Au niveau de la confluence avec le Gave de Pau, la ripisylve est diversifiée, en bon état au niveau du boisement.

#### 7.4.2.3.5 *Ruisseau des Glés et de Prède*

Sur le ruisseau des Glés, la qualité de la ripisylve est globalement moyenne en aval de Cuyon. Elle souffre d'un déficit d'entretien et est banalisée par la présence d'espèces indésirables comme le robinier et l'érable négundo.

En amont de Cuyon tout comme sur le ruisseau de Prède, la ripisylve est en mauvais état en raison de son absence qui accentue les désordres de déstabilisation de berge le long de la route notamment.

#### 7.4.2.3.6 *Ruisseau de Bordes*

Sur le ruisseau de Bordes, la qualité de la ripisylve est moyenne en raison du manque d'entretien et de la présence d'espèces indésirables au niveau des propriétés privées (bambou, herbe de la pampa, érable négundo,...).

#### 7.4.2.3.7 *Ruisseau de Lacau*

Sur le ruisseau de Lacau, la qualité de la ripisylve est bonne en aval de la D817. Le boisement alluvial est bien diversifié. En amont de la D817, la ripisylve souffre du manque d'entretien avec un embroussaillage des berges et la présence d'espèces indésirables. Elle est localement absente sur l'amont du cours d'eau ce qui peut nuire à la diversité et à la fonctionnalité du milieu.

#### 7.4.2.3.8 *Ruisseaux de Cauneille*

Sur les ruisseaux de Cauneille, la qualité de la ripisylve est globalement moyenne car elle souffre du manque d'entretien en amont de la D817, où l'embroussaillage des berges est important et l'accès au cours d'eau difficile.

En aval de la D817, sur le ruisseau de Cauneille 2, l'absence de ripisylve et le sur-entretien fragilisent les pieds de berges et accentuent le développement des algues filamenteuses qui viennent colmater les substrats.

### 7.4.3 Zones humides

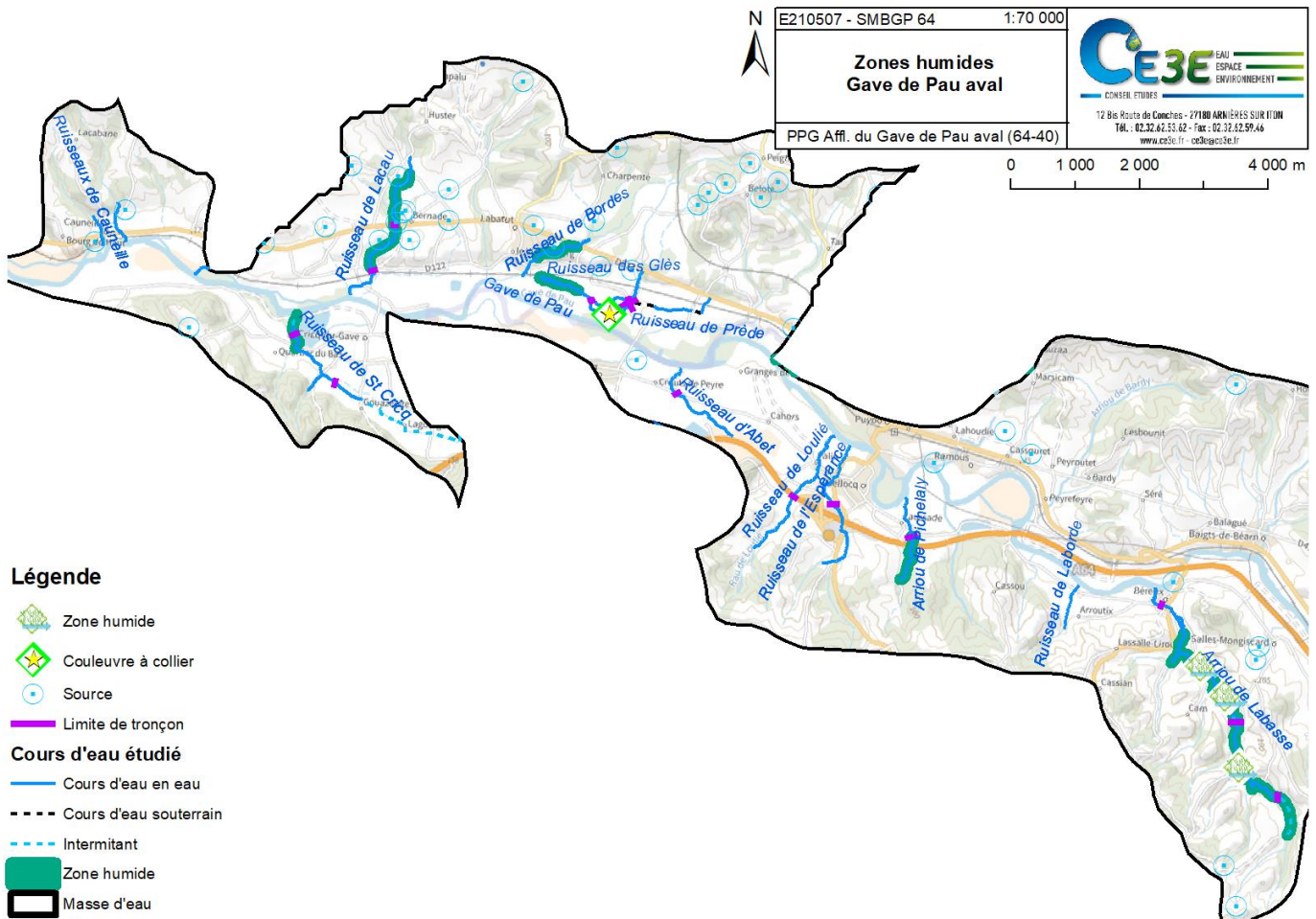


Figure 47 : Carte des zones humides sur la masse d'eau Gave de Pau aval (CE3E)

Sur les linéaires amont de l'arriou de Labasse, de Pichelaly et de Lacau et sur l'aval des ruisseaux des Glès, de Bordes et de St-Cricq (10 km au total), des boisements alluviaux sont présents.

Ponctuellement, quelques zones humides ont été recensées sur l'arriou de Labasse et sur le ruisseau de Lacau. Il s'agit de petites entités de prairies humides.

## 7.5 Diagnostic de la masse d'eau FRFR777 Gaves réunis (ruisseau de Peyrehorade)

### 7.5.1 Continuité écologique

#### 7.5.1.1 Les ouvrages

Huit sites hydrauliques ont été recensés sur le ruisseau de Peyrehorade. Il s'agit essentiellement de seuils fixes et de radiers de ponts.



Figure 48 : Carte des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade 2021

Le tableau suivant présente les ouvrages du ruisseau de Peyrehorade en 2021.

Tableau 33 : Ouvrages du ruisseau de Peyrehorade

CodeCE3E	Nom de l'ouvrage
OH PEY 01	Pont amont de Guichalet
OH PEY 02	Chaos de blocs à Guichalet
OH PEY 03	Seuil béton 1 - Lieu-dit Guichalet
OH PEY 04	Seuil béton 2 - Lieu-dit Guichalet
OH PEY 05	Seuil béton 3 - Lieu-dit Guichalet
OH PEY 06	Pont de la D817 à Halida
OH PEY 07	Seuil d'un ancien moulin ruiné à Halida
OH PEY 08	Pont SNCF à Halida

### 7.5.1.2 Franchissement piscicole

Le graphique suivant montre le franchissement piscicole au niveau des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade.

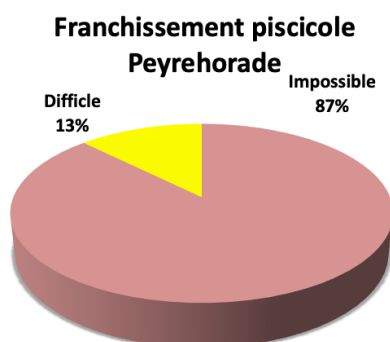


Figure 49 : Diagramme de la franchissabilité piscicole des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade en 2021

Les ouvrages présents sont majoritairement infranchissables par les poissons. La principale raison étant la hauteur de chute trop importante au niveau des ouvrages fixes. Au niveau des ouvrages difficilement franchissables, il s'agit d'un seuil en béton avec une lame d'eau très faible.

### 7.5.1.3 Transport solide

Le graphique suivant montre l'état du transport solide au niveau des ouvrages de l'arriou de Peyré et ses affluents.

#### Transport solide Peyrehorade

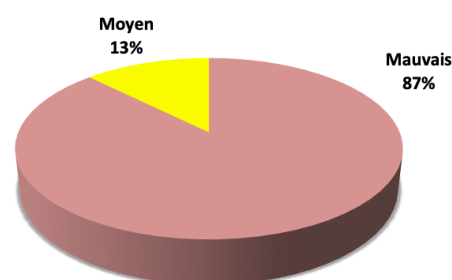


Figure 50 : Diagramme du transport solide des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade en 2021

Le transit des sédiments est bloqué sur la quasi-totalité des ouvrages en raison de la nature des ouvrages qui sont fixes avec des hauteurs de chutes importantes faisant obstacle au transit sédimentaire. Seul le seuil en béton OHPEY02 assure le transit sédimentaire lors de conditions hydrologiques favorables.

#### 7.5.1.4 Taux d'étagement

Le tableau suivant montre le taux d'étagement.

Tableau 34 : Taux d'étagements du ruisseau de Peyrehorade 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Dénivelé naturel (m)	Taux étagement (%)
4,35	18	24

Legende	
	< 10
	entre 10 et 20
	entre 20 et 40
	entre 40 et 60
	> 60



Le taux d'étagement est moyen en raison d'une hauteur de chute relativement forte par rapport au dénivelé global du cours d'eau.

#### 7.5.1.5 Taux de fractionnement

Le tableau suivant montre le taux de fractionnement.

Tableau 35 : Taux de fractionnement du ruisseau de Peyrehorade 2021

Hauteur de chute cumulée (m)	Linéaire (m)	Taux Fractionnement (%)
4,35	2101	0,21

Taux de fractionnement (en %)	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

Le taux de fractionnement est moyen en raison d'une hauteur de chute cumulée importante par rapport au linéaire du cours d'eau.

#### 7.5.1.6 Densité des ouvrages

Le tableau suivant montre la densité d'ouvrages.

Tableau 36 : Densité des ouvrages du ruisseau de Peyrehorade 2021

Nbre d'ouvrages	Linéaire (km)	Densité
8	2,101	3,81

Densité	
	<0,1
	entre 0,1 et 0,2
	entre 0,2 et 0,4
	entre 0,4 et 0,6
	> 0,6

La densité d'ouvrages est mauvaise avec un nombre important d'ouvrages par rapport au linéaire du ruisseau.



### 7.5.2 Hydromorphologie

La cartographie suivante présente le diagnostic global lit, berge et ripisylve sur la masse d'eau.

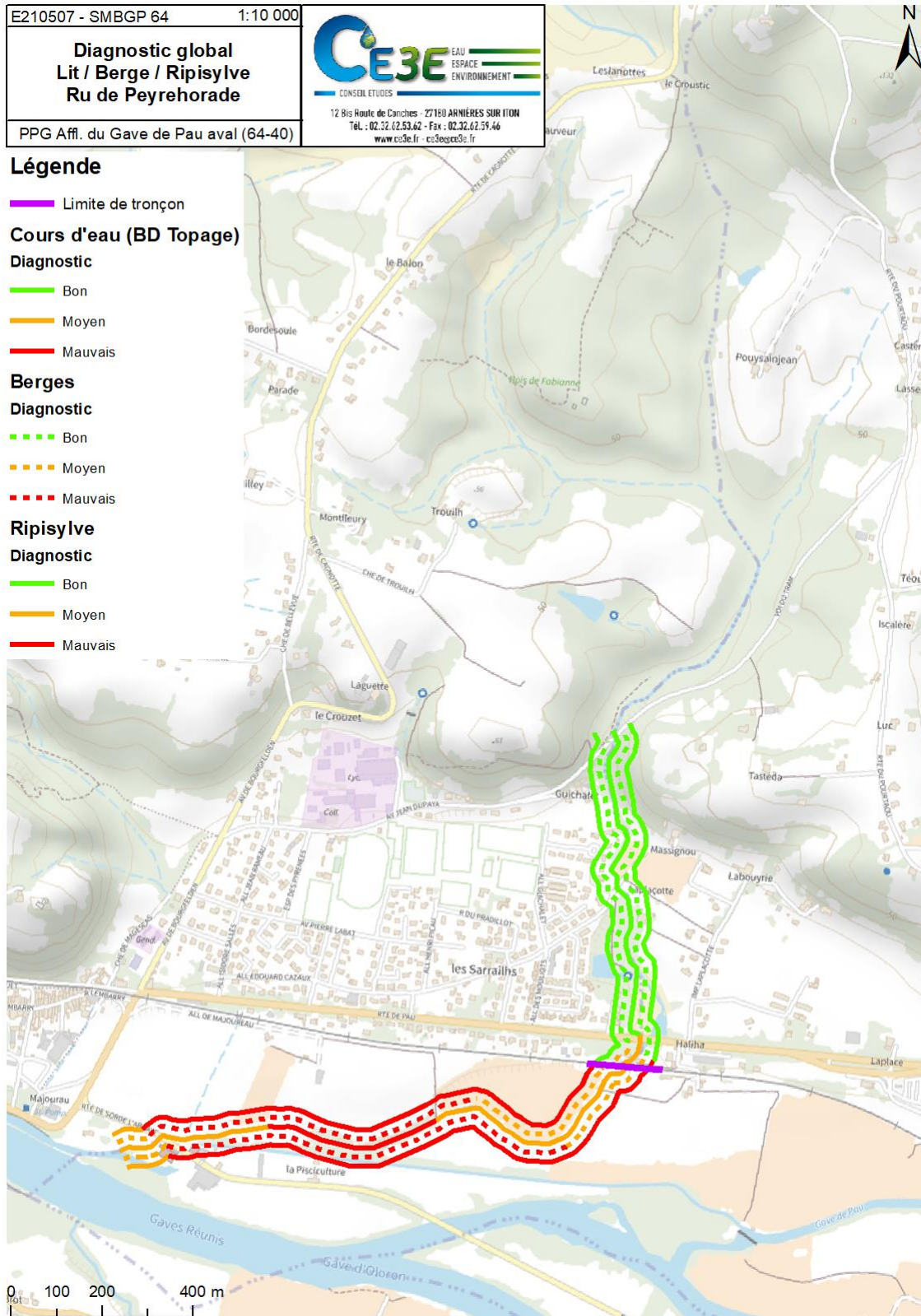


Figure 51 : Carte du diagnostic de la masse d'eau Peyrehorade

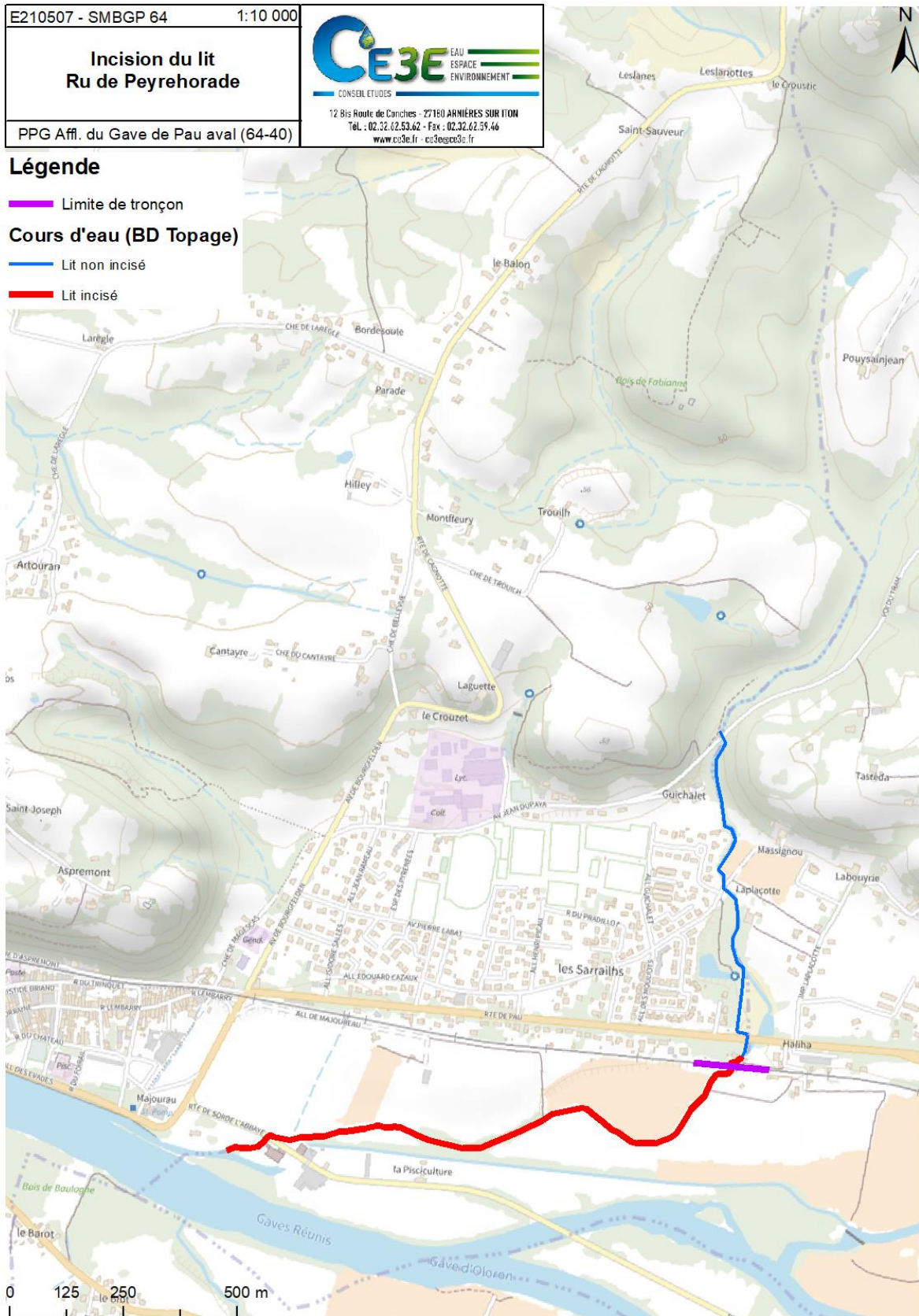


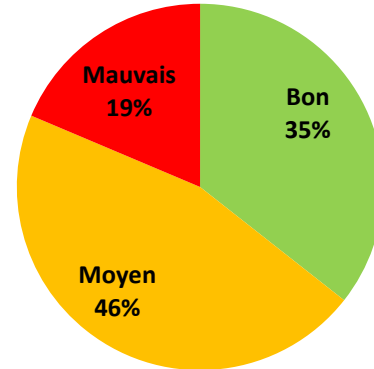
Figure 52 : Carte des incisions du lit sur la masse d'eau Peyrehorade

### 7.5.2.1 Qualité du lit mineur

En amont de la D817, le lit du cours du ruisseau de Peyrehorade est en bon état général (35%). Les habitats aquatiques sont assez bien diversifiés avec des granulométries variées et des écoulements alternant zones lentes et zones courantes.

En aval de la D817, la qualité du lit est moyenne (46%) à mauvaise (19%) car les habitats sont banalisés par des écoulements uniformes et sédimentés. Le cours d'eau a subi des curages récents qui sont visibles en raison des dépôts sur les berges. Le cours d'eau y est incisé le long du verger principalement.

**Diagnostic du lit mineur  
Ruisseau de Peyrehorade**



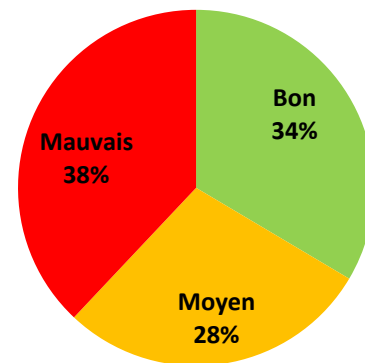
### 7.5.2.2 Qualité des berges et érosions

La qualité globale des berges est partagée entre mauvaise (38%), bonne (34%) et moyenne (28%).

La qualité des berges est bonne en amont de la D817. Elles ne présentent pas de problématiques, mais restent relativement uniformes.

En aval de la D817, la qualité est moyenne à mauvaise en raison de l'incision du lit et des curages qui ont entraîné un lissage de la berge.

**Diagnostic des berges  
Ruisseau de Peyrehorade**

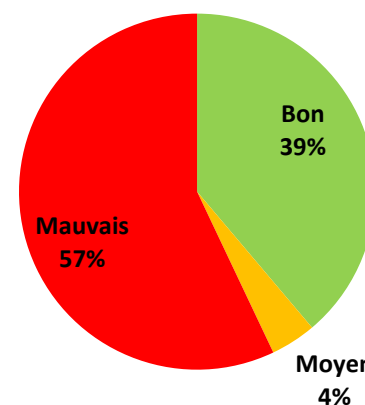


### 7.5.2.3 Qualité de la ripisylve

La qualité de la ripisylve est globalement bonne en amont de la D817 (39%). Elle offre une bonne diversité et elle est continue.

En aval de la D817, la ripisylve est absente, ce qui altère la tenue des berges et la fonctionnalité du milieu en favorisant le développement des algues et le colmatage des substrats.

**Diagnostic de la ripisylve  
Ruisseau de Peyrehorade**



## 7.5.3 Zones humides

Il n'a pas été recensé de zones humides sur la masse d'eau.

## CHAPITRE 8 : ENJEUX ET OBJECTIFS

### 8.1 Enjeux identifiés

Quatre enjeux ont été identifiés sur le bassin versant des affluents du Gave de Pau aval:

- Enjeu écologique d'atteinte du bon état (E1) ;
- Enjeu de gestion des assecs et des inondations (E2) ;
- Enjeu de restauration et de maintien des milieux humides (E3).
- Enjeu de gestion des activités et des usages (E4) ;

Les enjeux ont été appliqués sur chaque tronçon homogène des cours d'eau.

#### 8.1.1 L'enjeu écologique d'atteinte du bon état (E1)

L'enjeu écologique est fortement influencé par une hydromorphologie altérée (cause majoritairement d'origine anthropique). Il est en adéquation avec l'enjeu DCE de restauration de la continuité écologique et de restauration et de maintien des milieux humides. Pour satisfaire cet enjeu, il est impératif de restaurer la qualité physique, biologique et paysagère des milieux aquatiques.

Le bon état écologique n'est pas assuré sur les cours d'eau affluents du Gave de Pau aval, car les cours d'eau souffrent d'altérations du fonctionnement hydromorphologique naturel qui affectent :

- **la continuité écologique** : ouvrages infranchissables par les espèces aquatiques et gestion des ouvrages affectant le transport des sédiments. Les ouvrages impactant réduisent l'alternance et la diversité des faciès d'écoulement, banalisent les habitats et les substrats avec une mise en bief permanente
- **le lit des cours d'eau** imputables aux anciennes mauvaises pratiques des remembrements recalibrages et curages des cours d'eau qui ont favorisé l'incision du lit,

Cet enjeu E1 comprend :

- les potentialités écologiques des habitats aquatiques du cours d'eau,
- le bon déroulement des cycles biologiques des espèces animales et végétales,
- la diversité et la richesse de l'écosystème au travers de la conservation d'une mosaïque d'habitats diversifiés
- la non-dégradation de la qualité des eaux

#### 8.1.2 L'enjeu de gestion des assecs et des inondations (E2)

La problématique des assecs est particulièrement marquée sur les têtes de bassin des cours d'eau présents dans le lit majeur du Gave de Pau en rive gauche. C'est le principal facteur limitant vis-à-vis de la qualité et la diversité du milieu sur ces secteurs.

L'accentuation du phénomène est à l'échelle macro imputable au réchauffement climatique dont le Plan Climat prévoit un abaissement des débits de l'ordre de 10 à 30% à l'horizon 2070 / 2100.

La généralisation des pratiques de drainages des parcelles agricoles sur les têtes de bassin versant a favorisé une accentuation des assecs en période estivale en empêchant l'infiltration lente et la recharge des nappes et augmente les débits de pointe en crue par rejet direct au cours d'eau et par ruissellement après les exutoires (fossé, versant).

Si il n'est pas question de remettre en cause la pratique passée des drainages sur les parcelles agricoles, il convient néanmoins de favoriser partout où cela est possible l'infiltration au lieu du ruissellement. L'exutoire des drainages ne doit pas être systématiquement le fossé ou le cours d'eau car cette eau est perdue pour tout le monde en période d'étiage. Il faut tamponner et infiltrer ces eaux en restaurant des mares, des haies, des bois billonnés, des milieux humides dès les têtes de bassin des affluents et sur les versants, les champs d'expansion des crues en fond de vallée, viser le zéro rejet des eaux pluviales sur les surfaces urbanisées, maîtriser les écoulements des eaux pluviales sur les voies de circulation.

La problématique inondation est surtout identifiée sur le bassin du ruisseau du Saubagnac, affluent du ruisseau de Lataillade. Une étude hydraulique spécifique est en cours sur ce cours d'eau.

### **8.1.3 L'enjeu de restauration et de maintien des milieux humides (E3)**

Il s'agit essentiellement de boisements alluviaux et de prairies humides.

Ces milieux présentent des potentialités importantes pour la richesse et la biodiversité des milieux et l'épuration des eaux. Ils contribuent à la régulation des débits en restituant de l'eau en période estivale et écrêtant les crues en période hivernale.

Les zones humides ont vu leurs superficies se réduire avec des altérations physiques et hydroécologiques (remblaiement, comblement des fossés, remembrements,...).

Les zones humides présentent des potentialités importantes et jouent un rôle majeur pour :

- la lutte contre les inondations et les assecs : les zones humides jouent un rôle tampon dans l'écrêtement des crues et le frein à l'écoulement. Elles s'avèrent également être un soutien précieux à l'étiage en redistribuant de l'eau aux rivières en période estivale.
- l'épuration des eaux : les zones humides sont à l'image des boisements alluviaux de véritables stations d'épuration naturelles des eaux. L'altération de leurs fonctionnalités hydrauliques et biologiques se traduit par des désordres et des manifestations d'eutrophisation (excès de matières nutritives).
- la biodiversité : les zones humides sont des écosystèmes riches et diversifiés avec une faune et des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale. Elles constituent des habitats rares ou menacés à l'échelle régionale ou nationale.

### **8.1.4 L'enjeu de gestion des activités et des usages (E4)**

L'activité agricole est prépondérante sur le bassin versant des affluents du Gave de Pau. Ce sont essentiellement des zones cultivées et des prairies pâturées en fond de vallée, essentiellement dans la partie du lit majeur du Gave de Pau.

Au niveau de certaines prairies pâturées, l'absence de clôtures et/ou d'abreuvoirs aménagés favorise un piétinement localisé du bétail sur les berges empêchant l'implantation d'une végétation stabilisatrice des berges.

Les substrats sont localement colmatés par les apports de fines liées au piétinement. La divagation des animaux dans le lit conduit également à l'altération bactériologique de la qualité des eaux. La pose de clôture et de gué ou abreuvoir aménagé permettra de circonscrire cette problématique.

La conciliation des activités et des usages doit se faire dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Au niveau des parcelles cultivées, les bandes enherbées ne sont pas toujours présentes.

La communication et la sensibilisation sont des outils importants à mettre en place pour la conciliation des activités et des usages, et la mise en place de bonnes pratiques d'entretien sur les cours d'eau.

Cette étape est indispensable pour gagner l'acceptabilité sociale dans la mise en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique et d'une hydro-éco-morphologie fonctionnelle.

La concertation et une communication pédagogique visant à ce que des acteurs locaux et usagers s'approprient le programme d'action du plan pluriannuel de gestion restent un préalable pour sa mise en œuvre.

## 8.2 Objectifs associés

Le tableau suivant présente les objectifs associés aux enjeux définis précédemment.

Tableau 37 : Enjeux et objectifs associés (CE3E)

<b>Enjeu E1</b>	<b>Atteinte du bon état écologique</b>
Objectifs	1 - Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle
	2 - Restaurer la continuité écologique
<b>Enjeu E2</b>	<b>Gestion des assecs et des inondations</b>
Objectifs	3 – Gestion des ruissellements et de l'érosion
	4 – Gestion des écoulements et des niveaux d'eau
<b>Enjeu E3</b>	<b>Restauration et maintien des milieux humides</b>
	5 – Reconquérir et valoriser les zones humides
<b>Enjeu E4</b>	<b>Gestion des activités et des usages</b>
Objectifs	6 - Adapter l'abreuvement du bétail dans la rivière
	7 - Lutter contre les espèces invasives
	8 - Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation

## 8.2.1 L'enjeu écologique d'atteinte du bon état (E1)

### 8.2.1.1 Objectif : Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle (O1)

Afin de diversifier les habitats aquatiques, cet objectif permet de se rapprocher d'un fonctionnement naturel de la rivière et améliorer l'état écologique des cours d'eau. Il est étroitement lié à l'objectifs O2 (continuité écologique). L'absence de diversité des habitats est importante sur les cours d'eau en raison de l'uniformité des caractéristiques du lit mineur (substrat, hauteur d'eau, vitesse, etc.) et de l'incision du lit localement importante.

Les orientations sont :

- La restauration des formes et des fonctionnalités naturelles du cours d'eau (profil en travers, en long, pente, niveau d'eau, substrats, faciès d'écoulement,...)
- La restauration de la continuité écologique sur les ouvrages obsolètes, ne respectant plus leur droits et règlements d'eau, et l'équipement ou la gestion saisonnière des ouvrages maintenus par les propriétaires en cas d'usage avéré (agrément d'un roue, production d'électricité).
- La lutte contre l'incision du lit par la réduction des débits de pointe et la lutte contre le ruissellement
- L'entretien de la ripisylve;
- La mise en place d'une ripisylve fonctionnelle (plantations).



Photomontages de scénarios RCE de remise en fond de vallée de l'Ouanne : moulin Poussereau et moulin du Chemin (SIVLO 45)

8.2.1.2 Objectif : Restaurer la continuité écologique (O2)

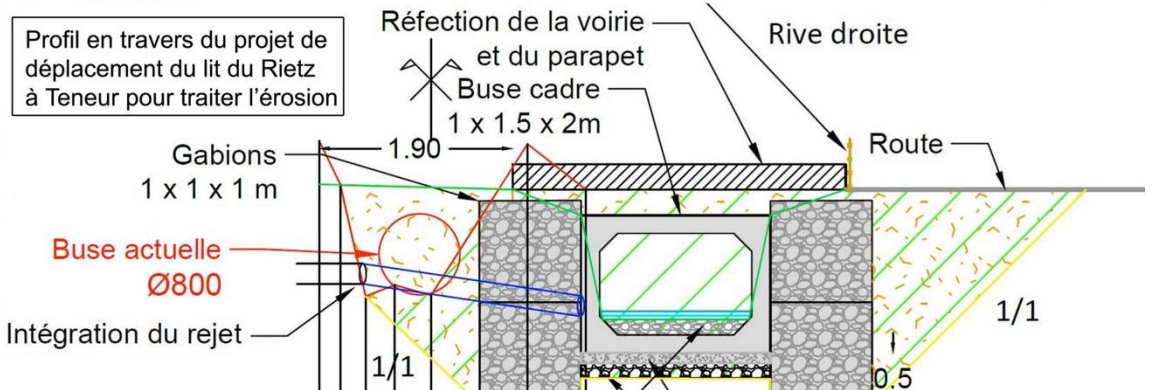
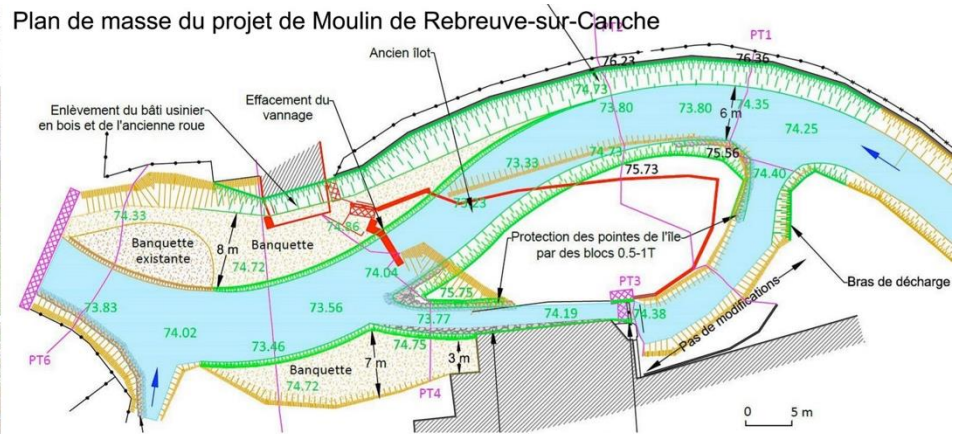
Cet objectif permet de répondre aux enjeux de la DCE et au bon état écologique des cours d'eau. Les cours d'eau affluents du Gave de Pau aval ne sont pas inscrits au titre de l'article L214-17.

Les actions de restauration de la Continuité écologique seront donc réalisées sur la base du volontariat en l'absence d'obligations réglementaires.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur certains ouvrages doivent permettre de restaurer une hydromorphologie plus naturelle de la rivière (interconnexions avec l'objectif O1 notamment).

Les orientations sont, selon les cas retenus :

- La restauration de la continuité écologique par différents scénarios RCE ;
- La gestion saisonnière et coordonnée des ouvrages structurants
- La modification de la répartition des débits en fonction des usages.



MOE CE3E 2019 – Restauration de la continuité écologique de la Canche et de ses affluents sur 15 ouvrages pour le Symcées (62) – Exemple sur 2 sites



## 8.2.2 L'enjeu de gestion des assecs et des inondations (E2)

### 8.2.2.1 Objectif : Gestion des ruissellements et de l'érosion (O3)

Le ruissellement peut être important lors de périodes pluvieuses sur certains cours d'eau en rive droite du Gave de Pau notamment, ce qui accélère les écoulements, augmente la turbidité des eaux sur les fossés exutoires par érosion et limite l'infiltration des eaux dans la nappe et donc favorise l'assèchement précoce en période estivale. Ces contraintes hydrauliques favorisent également l'incision du cours d'eau qui est importante sur certains ruisseaux (Lataillade et Lacau notamment)

Les orientations sont :

- Proposer des actions ponctuelles sur le bassin versant pour mieux maîtriser les apports ruisselés et la gestion des exutoires des drainages (restauration de mares, de bois billonnés, de zones de stockage et d'infiltration en prairies de versant)
- Restauration de zones tampons en milieu humides à l'exutoire des ruissellements et des drainages dans les talwegs des affluents

### 8.2.2.2 Objectif : Gérer les écoulements et les niveaux d'eau (O4)

La gestion des écoulements et des niveaux d'eau dans le lit mineur et majeur des cours d'eau (amélioration des écoulements dans et en aval des zones habitées en zone inondable ou frein hydraulique en amont pour ralentir les crues) a pour objectif de favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau pour qu'un « entretien naturel » s'effectue et éviter les travaux lourds d'entretien, favoriser le transport solide et les débordements dans les champs d'expansion des crues déconnectés.

Les orientations sont :

- La restauration de la continuité écologique ;
- La gestion quantitative des apports
- L'enlèvement des embâcles pour limiter les points de blocage aux écoulements au droit des ponts et des ouvrages hydrauliques au droit et en val des zones habitées à enjeux inondations comme le ruisseau de Saubagnac
- Le décloisonnement latéral du cours d'eau et la reconnexion d'annexes hydrauliques

### 8.2.3 L'enjeu de restauration et de maintien des milieux humides (E3)

#### 8.2.3.1 Objectif : Reconquérir et valoriser les milieux humides et aquatiques (O5)

L'objectif est de mettre en avant les fonctionnalités biologiques et écologiques des zones humides qui jouent un rôle important dans la biodiversité du milieu et assurent le rôle d'abri, de nourrissage et de nidification de nombreuses espèces. Il vise également à préserver la diversité des annexes hydrauliques en maintenant ou améliorant les connexions avec la rivière.

Les orientations sont :

- Le maintien des zones humides actuellement en place : frange humide le long des cours d'eau
- L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement hydraulique des milieux humides



MOE CE3E mai-déc. 2020 – Gestion des écoulements de la Druance sur le site de l'ancien barrage de Pontécoulant – Condé-en-Normandie (14) – Travaux Lafosse&fils

## 8.2.4 L'enjeu de la gestion des activités et des usages (E4)

### 8.2.4.1 Objectif : Adapter l'abreuvement du bétail dans la rivière (O6)

La présence de prairies en bordure de cours d'eau nécessite un abreuvement du bétail. Des abreuvoirs sauvages sont en place et provoquent un piétinement des berges, une mise en suspension de particules fines. Le piétinement est accentué lorsque les berges ne sont pas clôturées.

Les orientations sont :

- La réalisation d'abreuvoirs aménagés (rampe d'accès et structures en bois, par pompe solaire, pompe à museau, gué-abreuvoir, etc.) évitant le piétinement des bovins sur les tronçons,
- La mise en place de clôtures.

### 8.2.4.2 Objectif : Lutter contre les espèces invasives (O7)

Cet objectif vise à mener une lutte contre les espèces invasives (végétales essentiellement) et principalement la renouée du Japon et le bambou. Les autres espèces comme le robinier et l'érable négundo sont présentes sur des linéaires importants sur certains cours d'eau et leur éradication n'est pas envisageable dans le cadre de ce PPG.

Ces espèces colonisent les berges lors de travaux de remblaiement (apports de matériaux pollués). Elles inhibent l'implantation d'une végétation autochtone et à la diversité végétale en berges.

Les orientations sont :

- Sensibilisation des propriétaires,
- Surveillance des petits foyers de renouée du Japon,
- Action d'éradication de la renouée du Japon si présente sur les chantiers de restauration hydromorphologique ou de continuité écologique.

### 8.2.4.3 Objectif : Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation (O8)

Afin de sensibiliser les acteurs et les usagers ainsi que les riverains sur le programme de travaux et les bonnes pratiques à mettre en place, des actions de communication et de sensibilisation seront proposées.

Il s'agit essentiellement de communication autour des problématiques de sur-entretien des berges et de respect de la législation sur les bandes enherbées.

Les orientations sont :

- La réalisation de réunions publiques d'information,
- La réalisation de rencontres personnalisées avec les acteurs concernés,
- La réalisation de support de communication (plaquettes, panneaux itinérants, ...).
- La mise en place d'un livret du riverain sur les bonnes pratiques et les droits et devoirs des riverains.

### 8.3 Enjeux et objectifs par masse d'eau

Les cartes, pages suivantes, font le bilan des enjeux et des objectifs par tronçon.

Tronçon



Enjeux



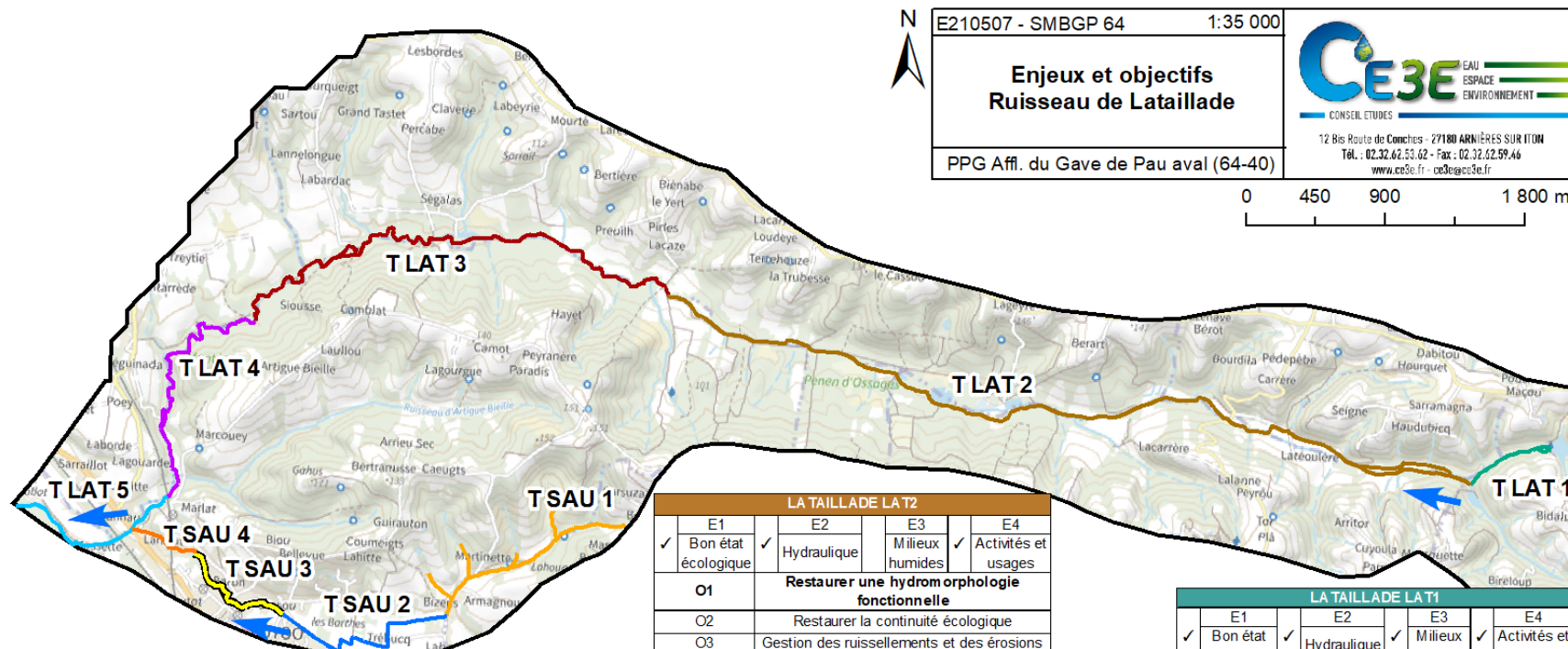
Objectifs



LATAILLADE LAT5					
✓	E1	✓	E2	E3	✓
	Bon état		Hydrauliqu	Milieus	Activités
	<b>O1</b>		<b>Restaurer une hydromorphologie</b>		
	O2		Restaurer la continuité écologique		
	O4		Gestion des écoulements et des niveaux		
	O7		Lutter contre les espèces invasives		

L'objectif principal est mentionné **en gras**.

Les objectifs secondaires sont hiérarchisés en suivant selon leur importance sur le tronçon.



LA TAILLADE LAT2			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O6 Adapter l'abreuvement du bétail			
O7 Lutter contre les espèces invasives			
O8 Communication et sensibilisation			

LA TAILLADE LAT1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie</b>			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O5 Reconquérir et valoriser les zones humides			
O8 Communication et sensibilisation			

LA TAILLADE LAT5			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O4 Gestion des écoulements et des niveaux			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

SAUBAGNAC SAU1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O4 Gestion des écoulements et des niveaux d'eau</b>			
O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O5 Reconquérir et valoriser les zones humides			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

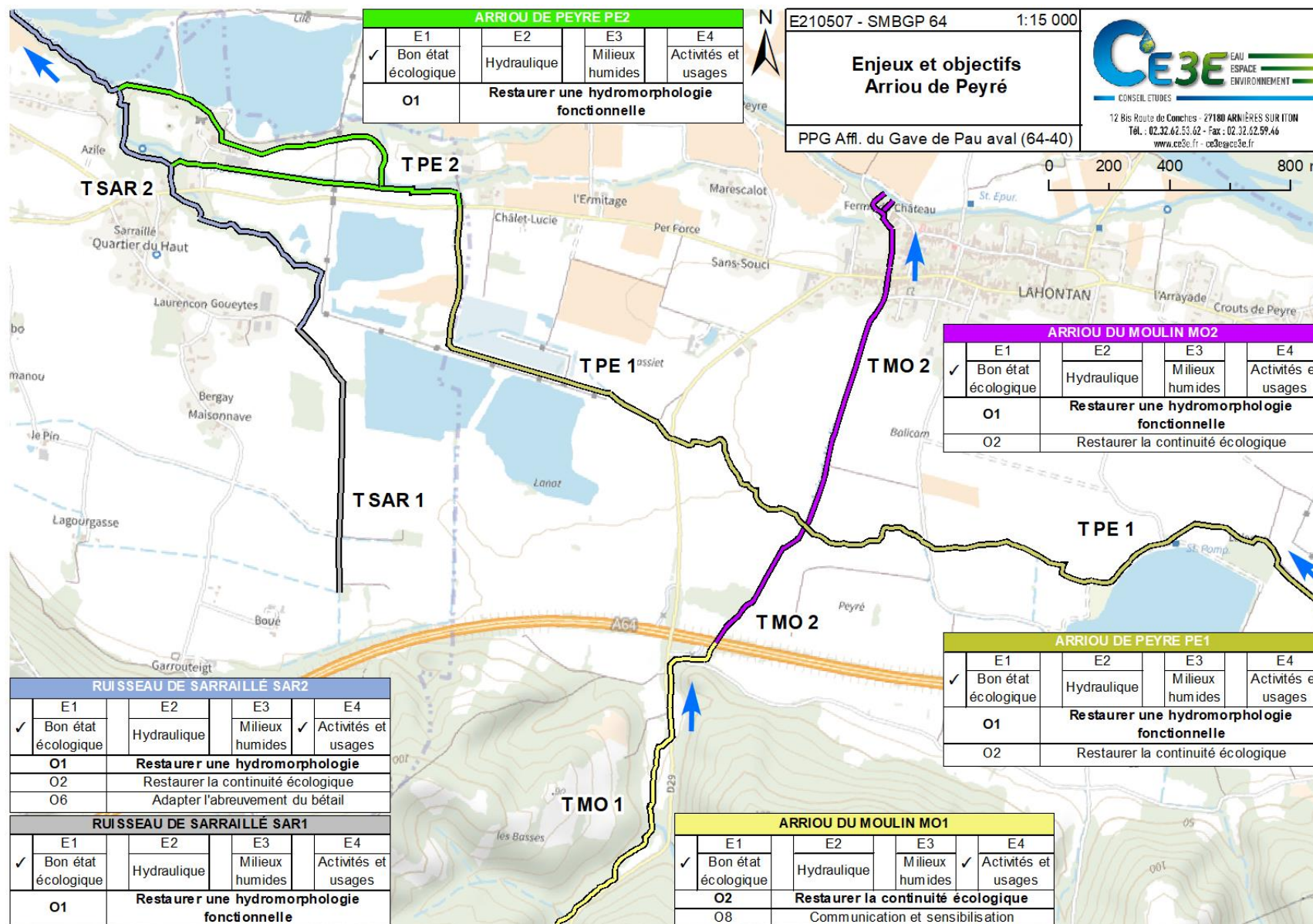
LA TAILLADE LAT3			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

SAUBAGNAC SAU3			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O4 Gestion des écoulements et des niveaux d'eau</b>			
O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle			

SAUBAGNAC SAU2			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O4 Gestion des écoulements et des niveaux d'eau</b>			
O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle			

LA TAILLADE LAT4			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O5 Reconquérir et valoriser les zones humides			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

SAUBAGNAC SAU4			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			



RUISSEAU DE CAUNEILLE 1 CAU1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O8 Communication et sensibilisation			

RUISSEAU DE LACAU LAC1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	✓ Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O6 Adapter l'abreuvement du bétail			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

E210507 - SMBGP 64 1:70 000

**Enjeux et objectifs**  
**Gave de Pau aval**  
**Affluents rive droite**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SURTON  
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

RUISSEAU DE CAUNEILLE 2 CAU2			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

RUISSEAU DE LACAU LAC2			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

RUISSEAU DES BORDES BO1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O7 Lutter contre les espèces invasives			
O8 Communication et sensibilisation			

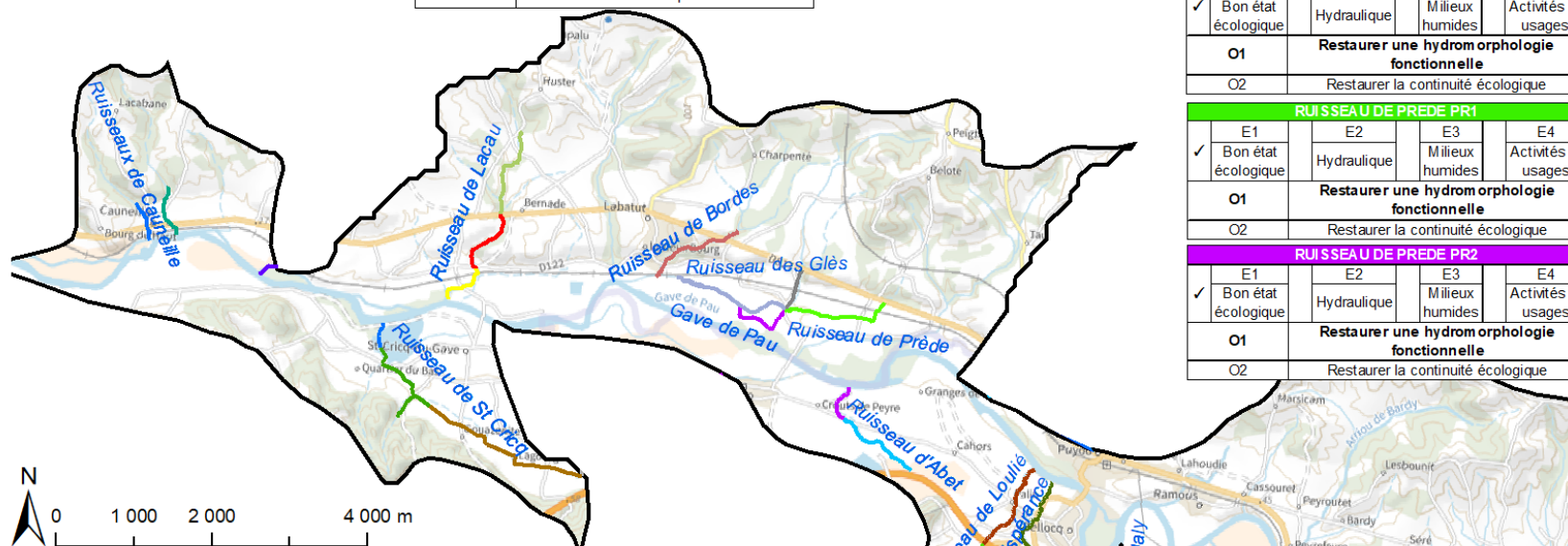
RUISSEAU DE LACAU LAC3			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	✓ Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O7 Lutter contre les espèces invasives			

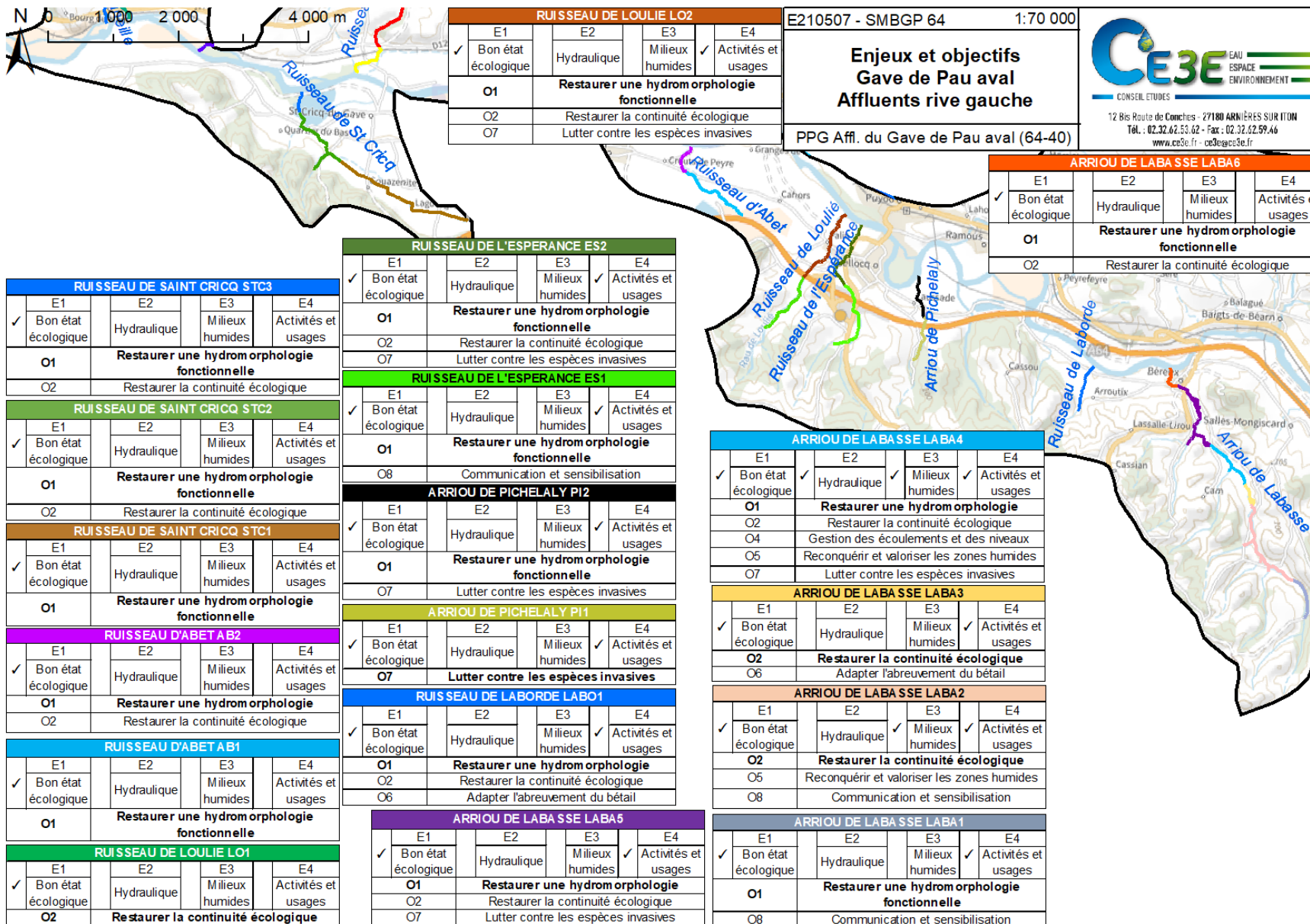
RUISSEAU DES GLES GL1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			

RUISSEAU DES GLES GL2			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			

RUISSEAU DE PREDE PR1			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			

RUISSEAU DE PREDE PR2			
E1	E2	E3	E4
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			








E210507 - SMBGP 64 1:10 000

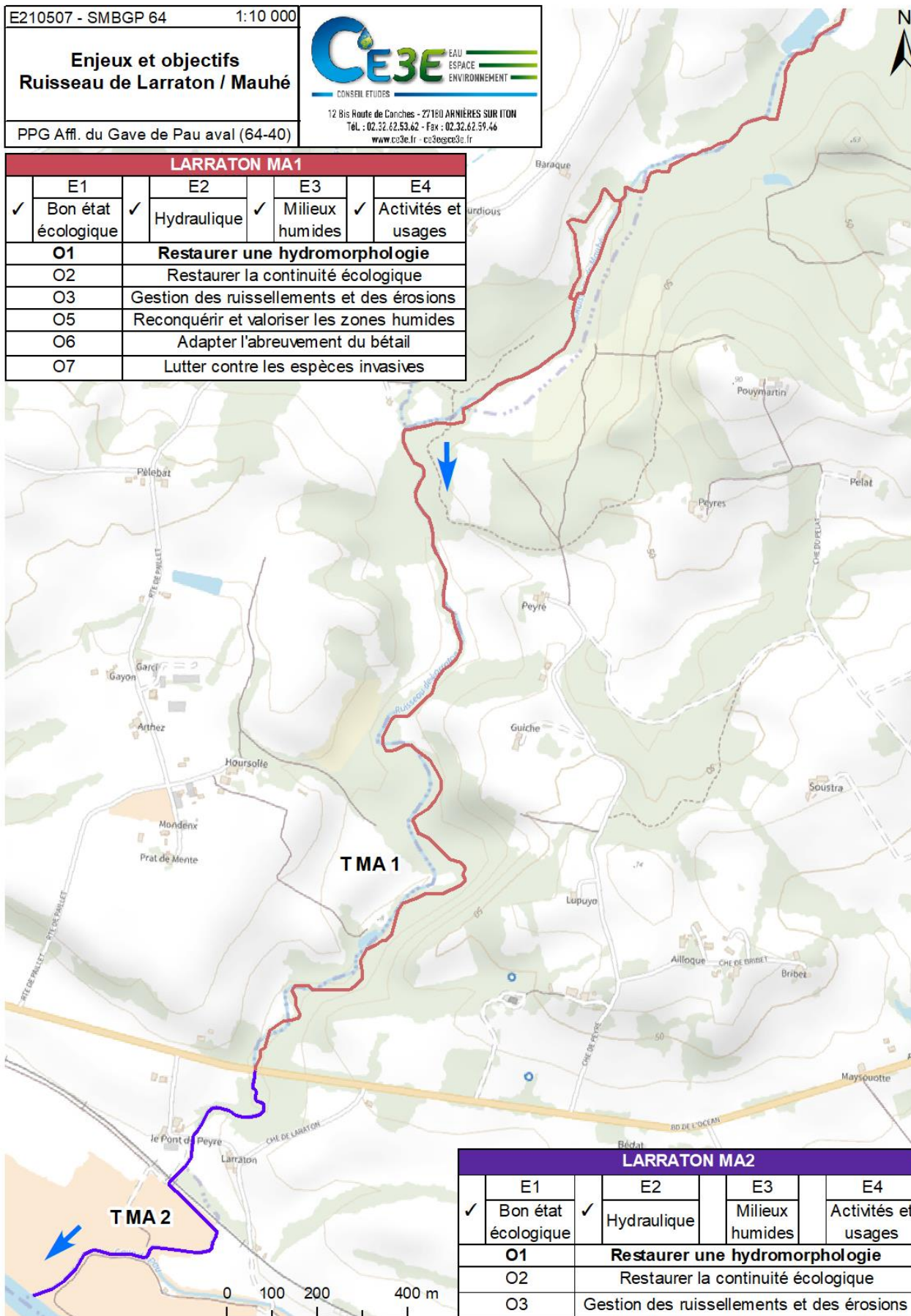
**Enjeux et objectifs**  
**Ruisseau de Larraton / Mauhé**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



12 Bis Route de Canches - 27160 ARNIÈRES SUR ION  
Tél. : 02.32.42.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

LARRATON MA1			
✓ E1	✓ E2	✓ E3	✓ E4
Bon état écologique	Hydraulique	Milieus humides	Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			
O5 Reconquérir et valoriser les zones humides			
O6 Adapter l'abreuvement du bétail			
O7 Lutter contre les espèces invasives			



LARRATON MA2			
✓ E1	✓ E2	E3	E4
Bon état écologique	Hydraulique	Milieus humides	Activités et usages
<b>O1 Restaurer une hydromorphologie</b>			
O2 Restaurer la continuité écologique			
O3 Gestion des ruissellements et des érosions			

E210507 - SMBGP 64	1:10 000
<b>Enjeux et objectifs Ruisseau de Peyrehorade</b>	
PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)	



12 Bis Route de Canches - 27160 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

RUISSEAU DE PEYREHORADE PEY1				
E1	E2	E3	E4	
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	Activités et usages	
O2		Restaurer la continuité écologique		

RUISSEAU DE PEYREHORADE PEY2				
E1	E2	E3	E4	
✓ Bon état écologique	Hydraulique	Milieux humides	✓ Activités et usages	
O1		Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle		
O2		Restaurer la continuité écologique		
O8		Communication et sensibilisation		





Syndicat mixte du  
**bassin du  
gave de Pau**

avec la participation financière de :



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**eAU**  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## **ÉTUDE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES AFFLUENTS DU GAVE DE PAU AVAL**

**Dossier de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau  
Annexe 7 Fiches Ouvrages hydrauliques**



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
[www.ce3e.fr](http://www.ce3e.fr) - [ce3e@ce3e.fr](mailto:ce3e@ce3e.fr)

## Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du Gave de Pau aval

Dossiers de demande de  
DIG et de déclaration loi  
sur l'eau

Annexe 7 Fiches ouvrages

Arnières sur Iton, le 10 décembre 2021



### Maître d'Ouvrage

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

### Auteurs

Serge SALVAN  
Loan PRIGENT  
Irène BOUCHER  
Christian COZILIS

### Documents rendus

N° étude : E210507  
Rapport de phase 1 Etat d'avancement ind2V1 : Novembre  
2021  
Rapport de phase 1 EDL-DIAG ind2V2 : Décembre 2021

### Mots clés

Plan pluriannuel de gestion, affluents, Gave de Pau, aval,  
Landes, Pyrénées Atlantiques, cours d'eau, rivière...

### Interlocuteurs

Maxime Prat  
Technicien GEMAPI  
Tél : +33 5 59 02 76 26  
Mobile : +33 6 02 16 75 21  
[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

### Campagne de terrain

Du 26 mai au 2 juin 2021 : CCZ, SSA,  
LP  
27 septembre 2021 : CCZ

### Créé par

Serge SALVAN

### Cartographie et plans

Irène BOUCHER

### Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

### Visa qualité

Irène BOUCHER

### Visa contrôle général

Christian COZILIS

## SOMMAIRE

Masse d'eau	Cours d'eau	CodeCE3E	Nom de l'ouvrage	Page
FRFR277A_7 Ruisseau de Lataillade	Ruisseau Peyré (Lataillade)	OH LAT 01	Réversoir Lataillade	5
	Ruisseau de Lataillade	OH LAT 02	Seuil batardable Latéoulère	10
		OH LAT 03	Buse de Latéoulère	12
		OH LAT 04	Pont en amont de Pomiro	14
		OH LAT 05	Pont au Penen d'Ossages	16
		OH LAT 06	Seuil en pierres au sud de Lacaze	18
		OH LAT 07	Moulin St-Alaudy	20
		OH LAT 08	Gué en aval de St-Alaudy	25
		OH LAT 09	Moulin de Camblat	27
		OH LAT 10	Moulin de Duboscq	32
		OH LAT 11	Moulin de Segnada	37
		OH LAT 12	Seuil de Cassiet	44
		Ruisseau Saubagnac	OH SAU 01	Buse à l'Ouest de Bounin
	Aff. du Saubagnac	OH SAU 02	Buse - Lieu-dit Martinette (Sud)	48
Ruisseau Saubagnac	OH SAU 03	Buse d'Armagnou	50	
	OH SAU 04	Buse de Bizens	52	
FRFR277A_8 Ruisseau de Larraton	Ruisseau de Mauhé	OH MA 01	Seuil batardé au sud de Belin	54
	Ruisseau de Larraton	OH MA 02	Seuil batardable à Peyré	56
		OH MA 03	Pont de la D817	58
		OH MA 04	Seuil à le Pont de Peyre	60
FRFR277A_9 Arriou de Peyré	Arriou de Peyré	OH PE 01	Pont de la D22	62
	Ruisseau Sarailé	OH SAR 01	Pont de la D22 à Sarailé	64
	Arriou du Moulin	OH MO 01	Buse du Turonet	66
		OH MO 02	Passerelle en aval du Turonet	68
		OH MO 03	Château de Lahontan	70
FRFR277A Le Gave de Pau aval	Arriou de Labasse	OH LABA 01	Seuil de Cournot	74
		OH LABA 02	Pont de Cournot	76
		OH LABA 03	Moulin du Sarthou	78
		OH LABA 04	Moulin des Bains	83
		OH LABA 05	Seuil	88
		OH LABA 06	Moulin du Becq	90
		OH LABA 08	Moulin de Courtiade	95
		OH LABA 07	Seuil	100
		OH LABA 09	Passage à 7 buses	102
		OH LABA 10	Seuil de la passerelle	104
		OH LABA 11	Seuil en blocs	106
		OH LABA 12	Seuil	108
		OH LABA 13	Moulin Larroque	110
		OH LABA 14	Moulin dou Houns	115
	Ruisseau de Laborde	OH LABO 01	Buse de Lafitte	120
OH LABO 02		Buse - Lieux-dits entre Lapadu et Lafitte	122	

Ruisseau de l'Esperance	OH ES 01	Buse de la D430	124	
	OH ES 02	Seuil de Camprim	126	
	OH ES 03	Passage busé proche de la STEP	128	
Ruisseau de Loulié	OH LO 01	Buse de l'A64	130	
	OH LO 02	Seuil 1 de Roquepine	132	
	OH LO 03	Seuil 2 de Roquepine	134	
Ruisseau d'Abet	OH AB 01	Retenue d'irrigation de Crouts de Peyre	136	
	OH AB 02	Passage busé et vanné	138	
	OH AB 03	Seuil d'ancien moulin de N.-D. d'Abet	140	
Ruisseau des Glès	OH GL 01	Pont de la D817 à Lacarrau	142	
	OH GL 02	Pont de Cuyon	144	
	OH GL 03	Pont aval	146	
Ruisseau de Prède	OH PR 01	Pont - Hau de la Barthe	148	
	OH PR 02	Buse du chemin de Bertranon	150	
Aff. du ruisseau de St-Cricq-du-Gave	OH STC 01	Buse de Saubusse	152	
	OH STC 02	Buse de Marancy	154	
Ru. de St-Cricq-du-Gave	OH STC 03	Pont de Marancy	156	
Ruisseau de Lacau	OH LAC 02	Pont de la D22 à Armentiou	158	
	OH LAC 01	Pont entre Lichau et la Barbut	160	
Ruisseau de Cauneille 1	OH CAU 01	Seuil en pierre 1 - Lieu-dit Campot	162	
	OH CAU 02	Seuil en pierre 2 - Lieu-dit Campot	164	
	OH CAU 03	Buse à Cauneille	166	
Ruisseau de Cauneille 2	OH CAU 04	Passage busé et à gué aval	168	
FRFR777 Les Gaves réunis (de Pau) du Gave d'Oloron à l'Adour	Ru de Peyrehorade	OH PEY 01	Pont amont de Guichalet	170
		OH PEY 02	Chaos de blocs à Guichalet	172
		OH PEY 03	Seuil béton 1 - Lieu-dit Guichalet	174
		OH PEY 04	Seuil béton 2 - Lieu-dit Guichalet	176
		OH PEY 05	Seuil béton 3 - Lieu-dit Guichalet	178
		OH PEY 06	Pont de la D817 à Halida	180
		OH PEY 07	Seuil d'un ancien moulin ruiné à Halida	182
		OH PEY 08	Pont SNCF à Halida	184

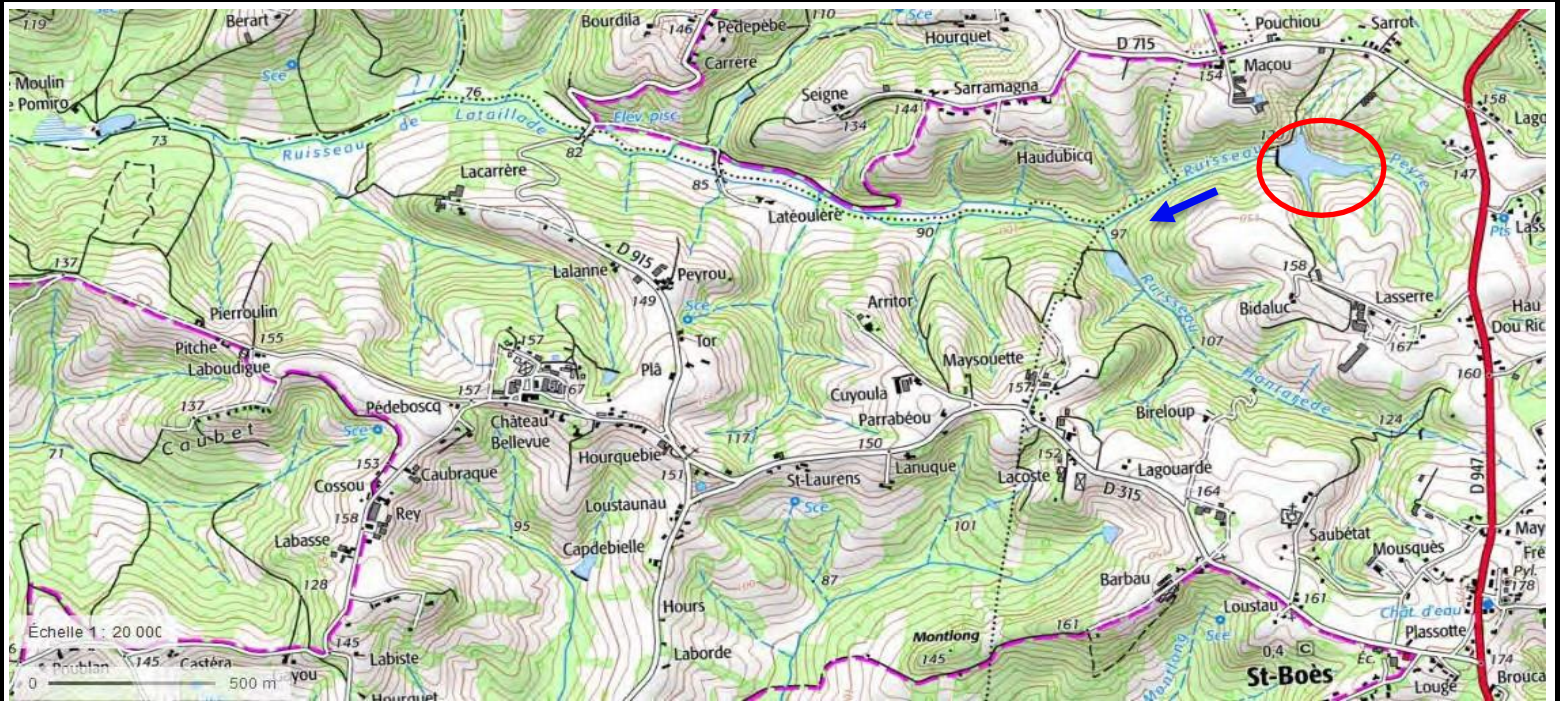
Coordonnées L93	X : 391 918 m	Propriétaire :	EARL LASSERRE (nicolas.bacque@orange.fr) représenté par M. Nicolas BACQUE (06 89 44 14 95)
	Y : 6 278 797 m	Adresse :	Chemin de Lasserre 64 300 St-BOÈS

Commune : St-Boès

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau Peyré

ROE : Aucun



OH LAT 01		Réservoir d'irrigation Lataillade		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	1,5	
		État	bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	-	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement	digue	
		Ripisylve	Essences	Aulne, frêne, chêne
			État	Non
		Occupation du sol	Amont	Boisement
Aval	Boisement			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	1	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	1	Présence de frayères potentielles	non	
Distance au ruisseau de Lataillade (km)	1	Qualité des habitats aquatiques	moyen	
		Présence milieux humides annexes	non	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	non	
Orientation Vallée	Ouest	Substrats dominants	Blocs, graviers et sable	
Linéaire du bief (m)		Colmatage	Nature	Limons
Pente du tronçon (%)	5,00		Degré	Modéré
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	1,5	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Profond lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Alternance Plat courant / Radier			
Longueur remous (m)	300 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	NON			



OH LAT 01		Réservoir d'irrigation Lataillade			
Date visite de terrain : 01/06/2021			ROE Aucun		
ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE					
Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens		Usages actuels	
B 1259 B 1275		Retenue collinaire d'irrigation (1989)		Irrigation	
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17		Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles	
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement		NON	
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique		
NON	NON	NON	OUI		
DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES					
Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Déversoir	3 m	Béton		Déverse en crue	Fixe
Bastaings	2 x 2 x 0,20 m 1 x 1 x 0,10 m	Bois		Fuites	Oui



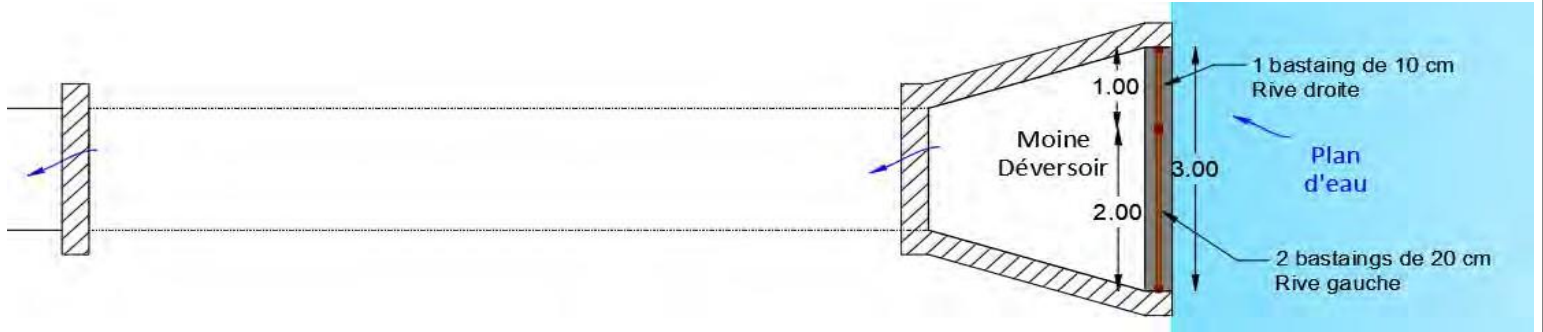
Digue



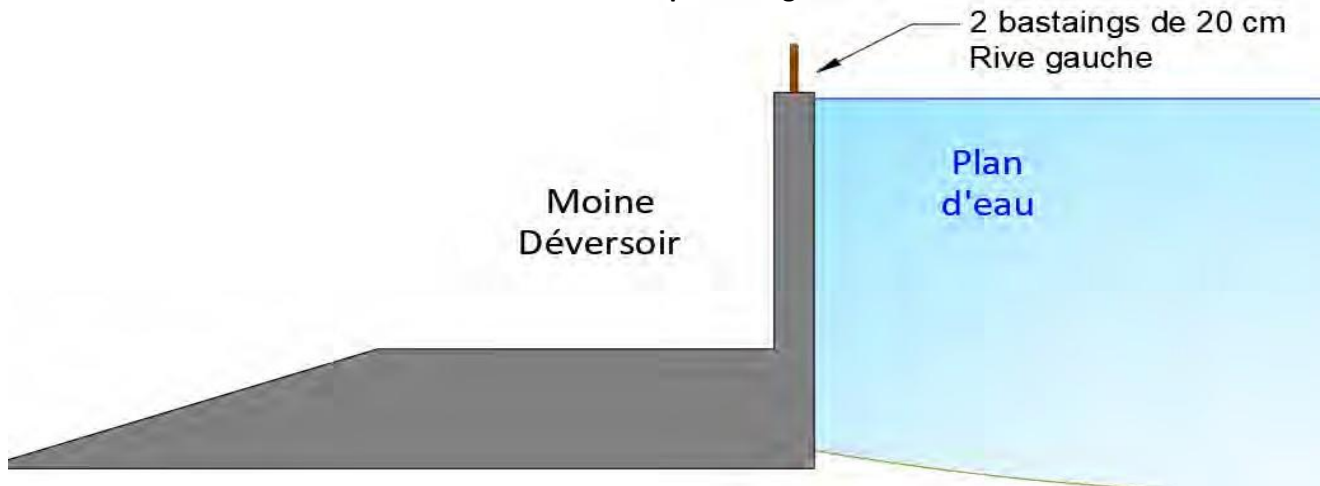
Local irrigation

## Plan de masse et coupes des ouvrages

### Plan de masse



### Coupe en long



Déversoir



Canal de décharge

OH LAT 01		Réservoir d'irrigation Lataillade						
Date visite de terrain : 01/06/2021				ROE Aucun				
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Déversoir	$\Delta H = 5,33 \text{ m}$	< 1 cm	Jet de surface	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Bastaings	5,33 m	0	Non identifié	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
			Le plan d'eau bloque totalement la continuité écologique en raison de la hauteur de chute de plus de 5 m et de la nature des ouvrages (moine et déversoir).					
	Transport solide	Mauvais	Le plan d'eau bloque le transport solide.					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	Le plan d'eau est situé au niveau des sources et constitue une discontinuité des écoulements.					
Enjeux écologiques et RCE		Faibles	Il n'y a pas d'enjeu de restauration de la continuité compte tenu de la situation du plan d'eau en tête de bassin.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Forts	Le plan d'eau sert de retenue pour l'irrigation (Lataillade Irrigation).					
Enjeux patrimoniaux		Moyens	Le site n'est pas classé.					
Enjeux affectifs		Forts	Compte tenu des usages liés à l'irrigation.					
Observations:								

**OH LAT 02** **Seuil batardable - Lieu-dit Latéoulère**

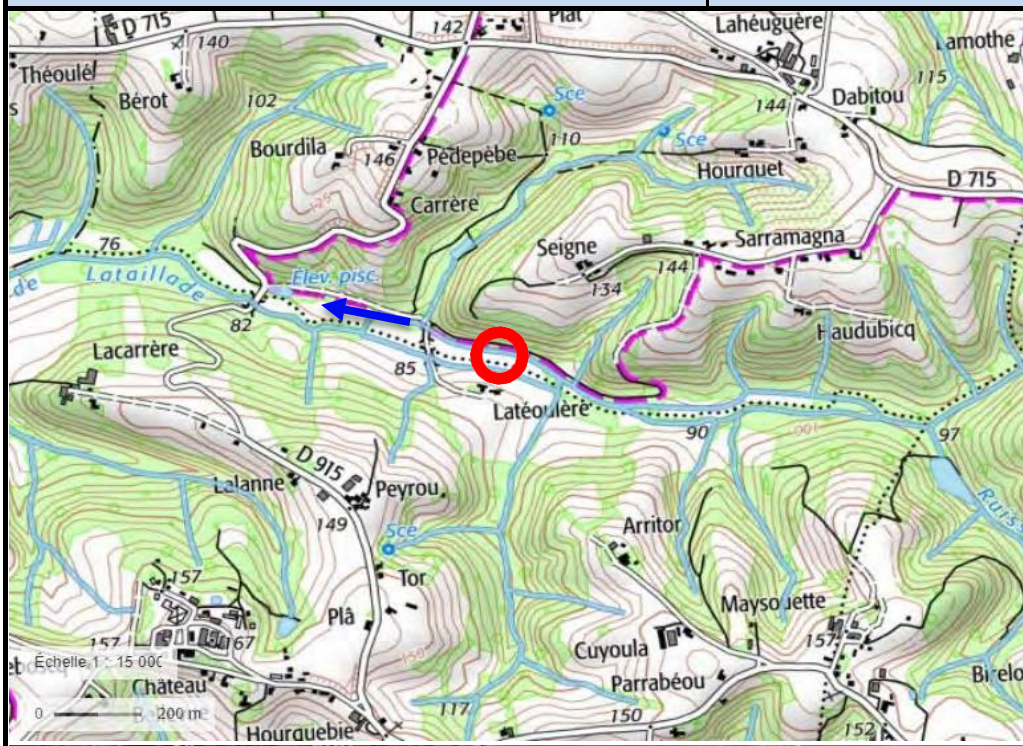
<b>Coordonnées L93</b>	X : 390 382 m	<b>Propriétaire :</b>	
	Y : 6 278 845 m	<b>Adresse :</b>	

<b>Commune :</b> Saint-Girons-en-Béarn	<b>Département :</b> Pyrénées-Atlantiques
----------------------------------------	-------------------------------------------

<b>Cours d'eau :</b> Ruisseau de Lataillade	<b>Parcelles cadastrales autour ouvrage :</b> A 391, 397	<b>ROE :</b> Aucun
---------------------------------------------	----------------------------------------------------------	--------------------

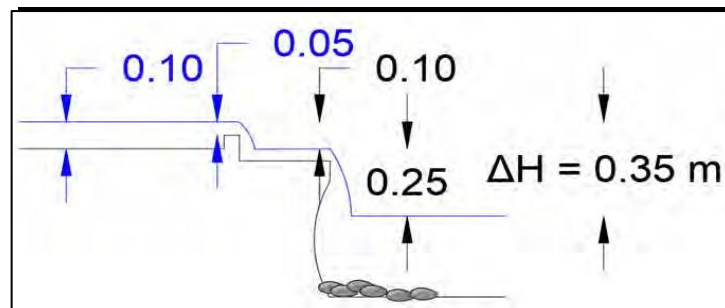
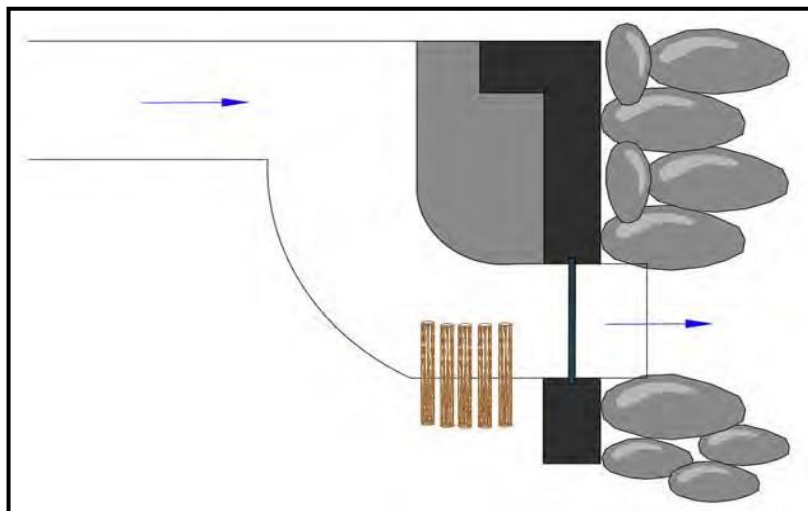
<b>Bassin Versant :</b> Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	<b>Date visite de terrain :</b> 26/05/2021
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

<b>Classement L.214-17 :</b> Pas de classement	<b>Catégorie piscicole :</b> 2e catégorie
------------------------------------------------	-------------------------------------------



## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	Cet ouvrage batardable a une hauteur de chute de 0,5 m et des seuils en béton avec une lame d'eau très faible et des écoulements turbulents rendant l'ouvrage infranchissable par les poissons.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Bon</b>	L'ouvrage ne bloque pas le transport solide comme le montre l'absence de sédimentation en amont.	

**Observations:**

**OH LAT 03 Pont busé de Latéoulère**

<b>Coordonnées L93</b>	X : 390 240 m	<b>Propriétaire :</b>	
	Y : 6 278 909 m	<b>Adresse :</b>	

<b>Commune :</b> Saint-Girons-en-Béarn	<b>Département :</b> Pyrénées-Atlantiques
----------------------------------------	-------------------------------------------

<b>Cours d'eau :</b> Ruisseau de Lataillade	<b>Parcelles cadastrales autour ouvrage :</b> A 588, 751	<b>ROE :</b> Aucun
---------------------------------------------	----------------------------------------------------------	--------------------

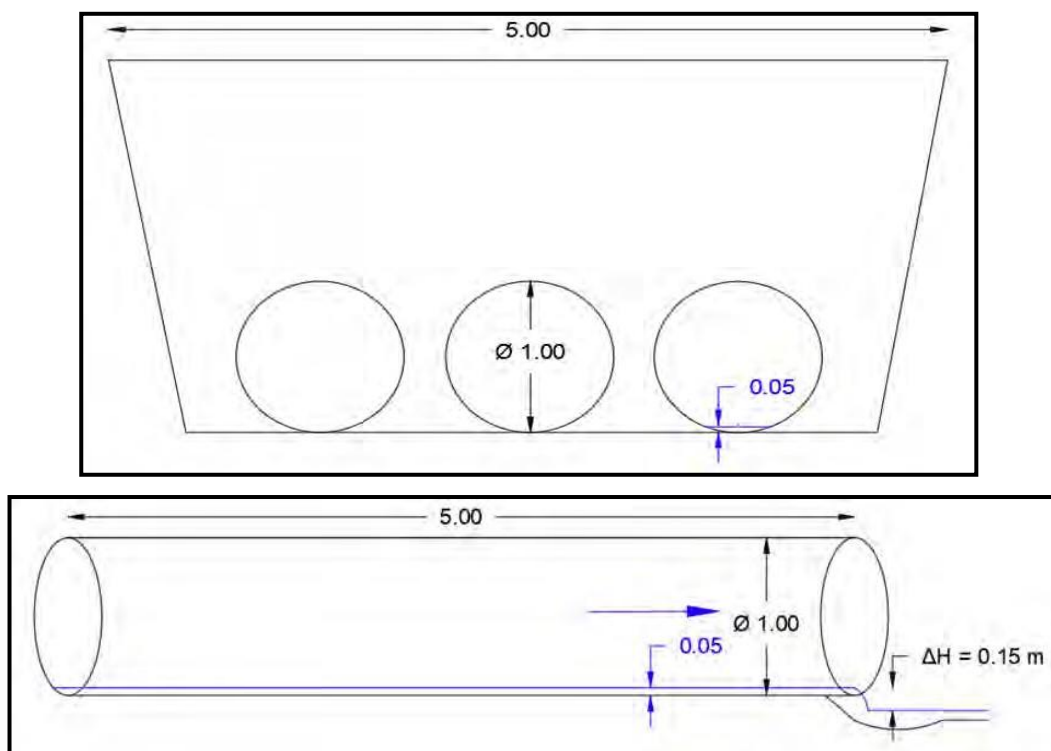
<b>Bassin Versant :</b> Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	<b>Date visite de terrain :</b> 26/05/2021
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

<b>Classement L.214-17 :</b> Pas de classement	<b>Catégorie piscicole :</b> 2e catégorie
------------------------------------------------	-------------------------------------------



## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

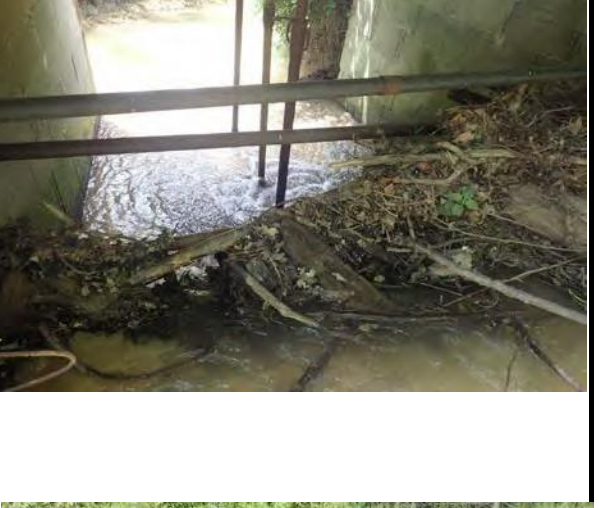
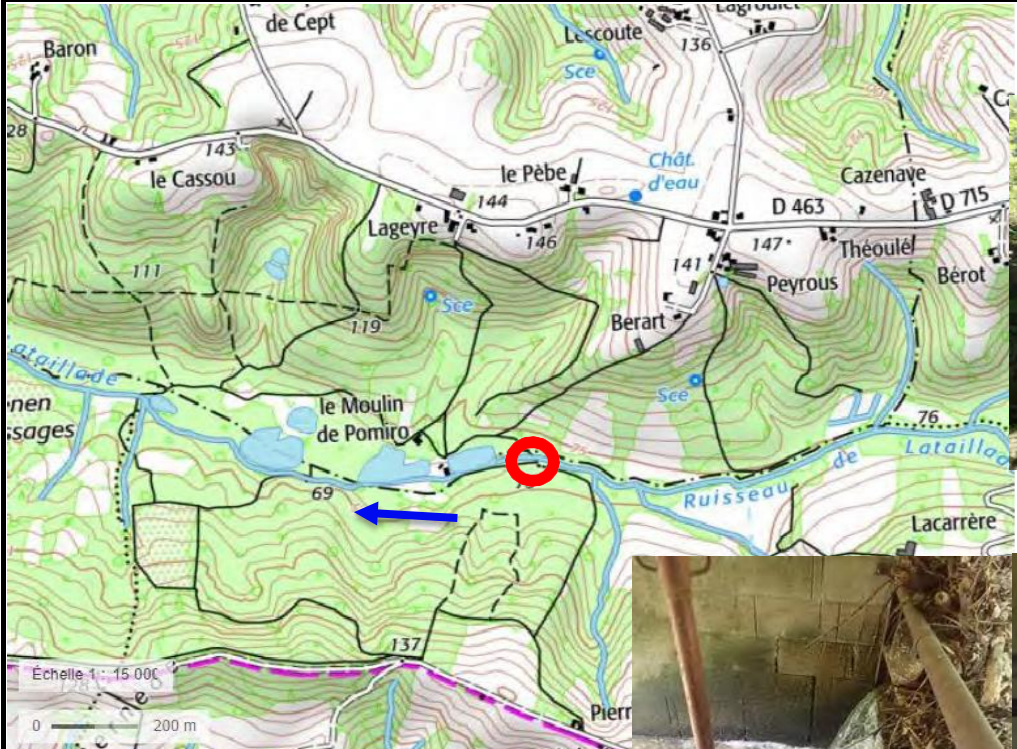
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La faible lame d'eau dans la buse et la hauteur de chute résiduelle empêchent les poissons de franchir le passage busé.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué en amont de la buse.	

**Observations:**

**OH LAT 04**

**Pont en amont de Pomiro**

Coordonnées L93	X : 388 619 m	Propriétaire :	
	Y : 6 279 085 m	Adresse :	
Commune : Ossages / Baigts-de-Béarn		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de Lataillade	Parcelles cadastrales Ossages : D 623 et autour ouvrage : Baigts-en-Béarn : C 75	ROE : Aucun
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 26/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	

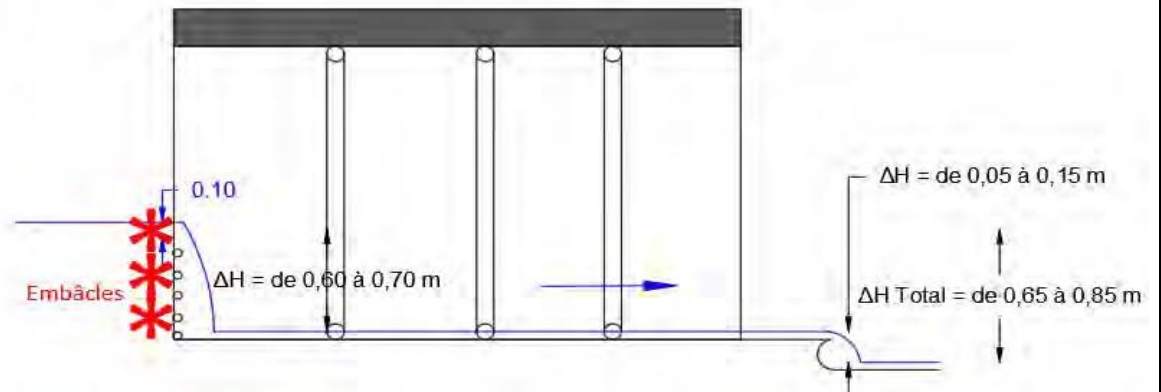
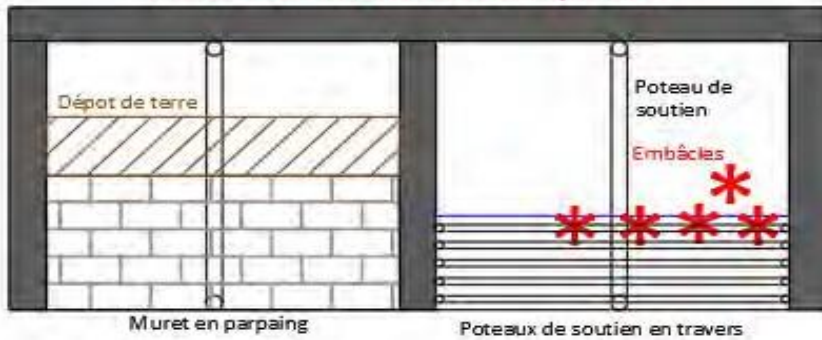




## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021

### Fuites et infiltrations de chaque côté



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

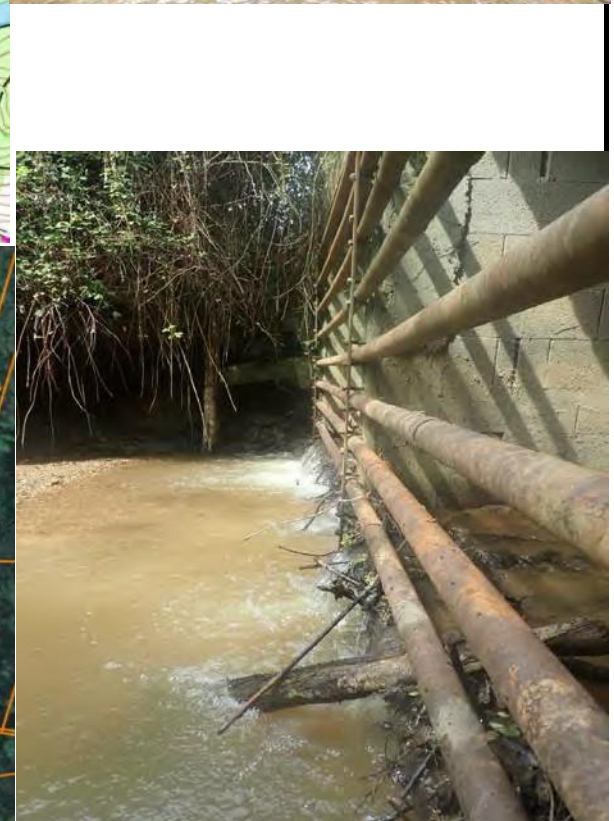
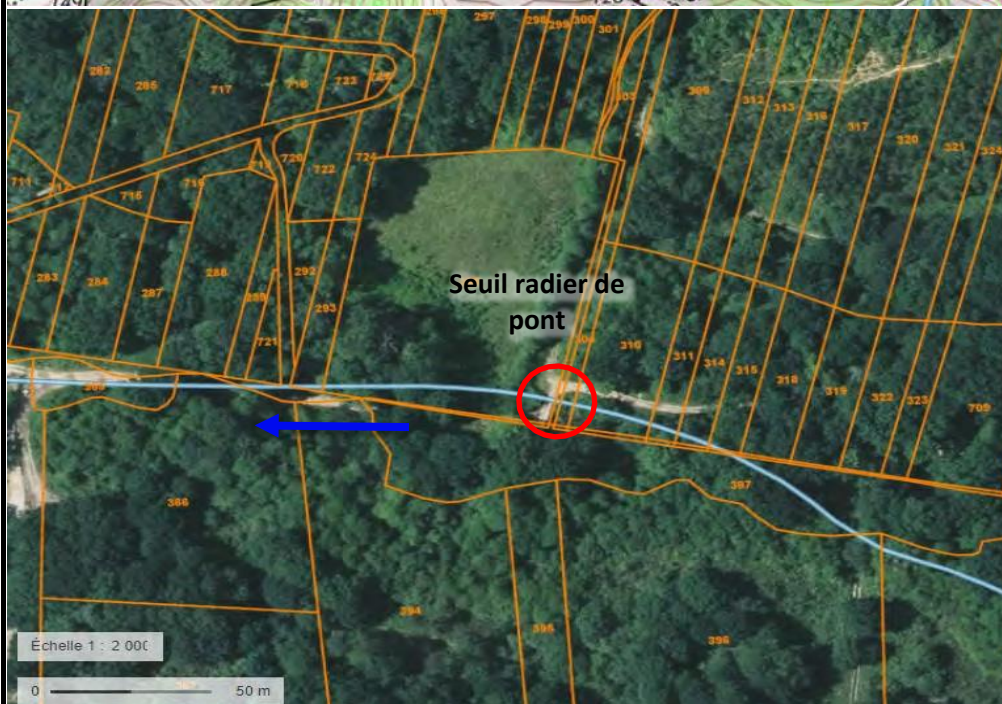
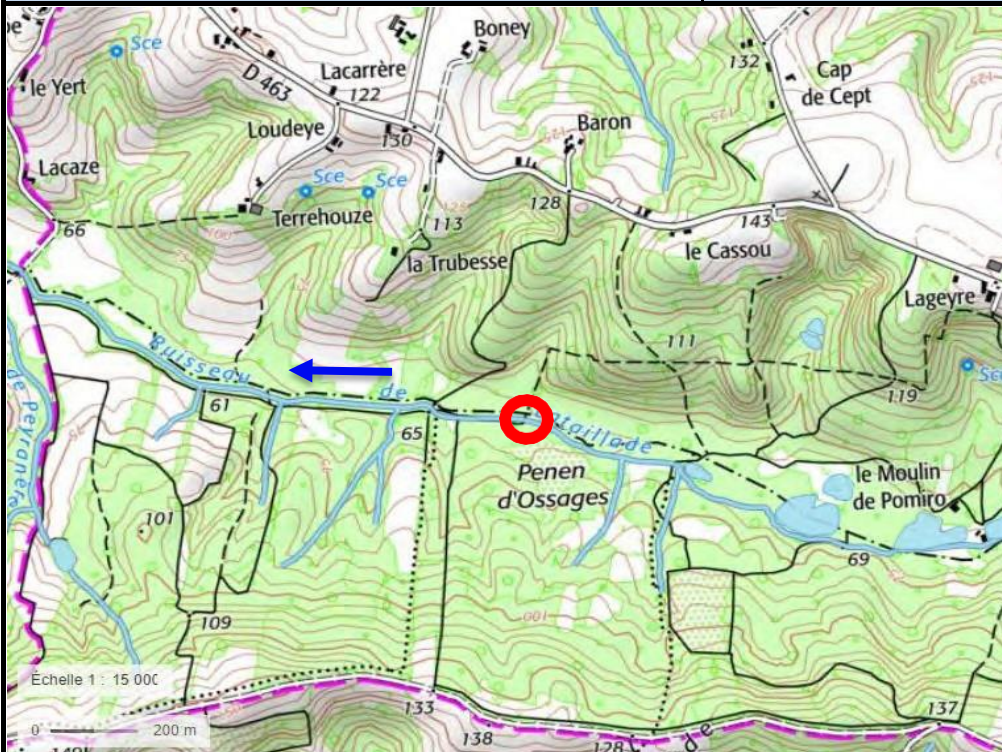
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE							
			ICE						
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Brochet</b></td> <td style="text-align: center; color: red;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Anguille</b></td> <td style="text-align: center; color: red;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Espèces holobiotiques</b></td> <td style="text-align: center; color: red;"><b>0</b></td> </tr> </table>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>	<b>Anguille</b>	<b>0</b>	<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	<b>Brochet</b>	<b>0</b>							
	<b>Anguille</b>	<b>0</b>							
<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>								
<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	<p>La hauteur de chute au niveau de l'ouvrage empêche le passage des poissons. Des barrières à faune en travers du pont retiennent les embâcles ce qui accentue la hauteur de chute.</p> <p>Le transit des sédiments est bloqué en amont de l'ouvrage. Une arche du pont est obstruée par un mur et un atterrissement terreux s'est formé.</p>							

**Observations:**

*Le pont est dégradé et instable, à remplacer par un passage canadien métallique (à discuter lors de la rencontre avec le propriétaire, non effectuée).*

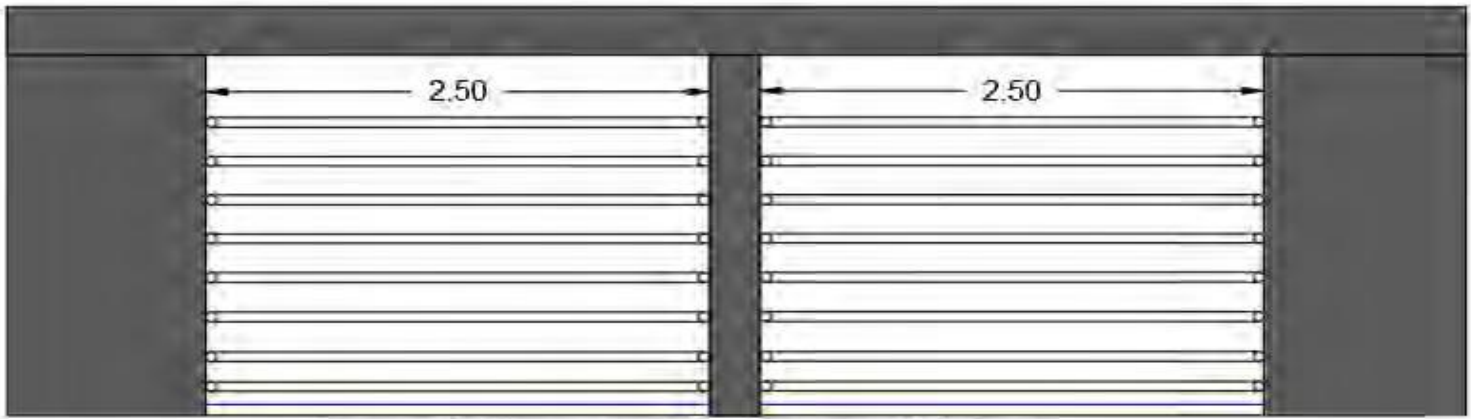
# OH LAT 05 Pont au Penen d'Ossages

Coordonnées L93	X : 387 347 m	Propriétaire :	
	Y : 6 279 418 m	Adresse :	
Commune : Ossages / Ramous		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ruisseau de Lataillade	Parcelles cadastrales Ossages : D 296, D 304 autour ouvrage : et Ramous : A 397	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 26/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	

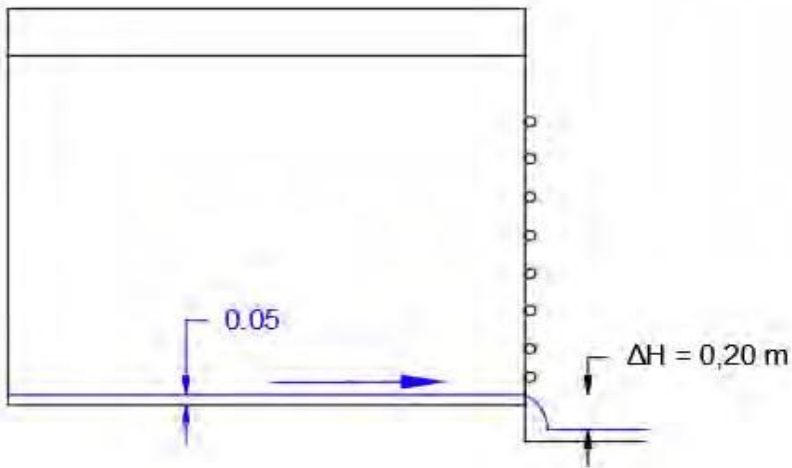


## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021



Barres métalliques empêchant le passage de la faune



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0,66</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	L'ouvrage est infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute résiduelle et des faibles lames d'eau sur le radier. La présence d'embâcles accentue la problématique. Seule l'anguille peut trouver des conditions plus favorables à son passage par reptation.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué comme le montre l'ensablement du lit en amont.	

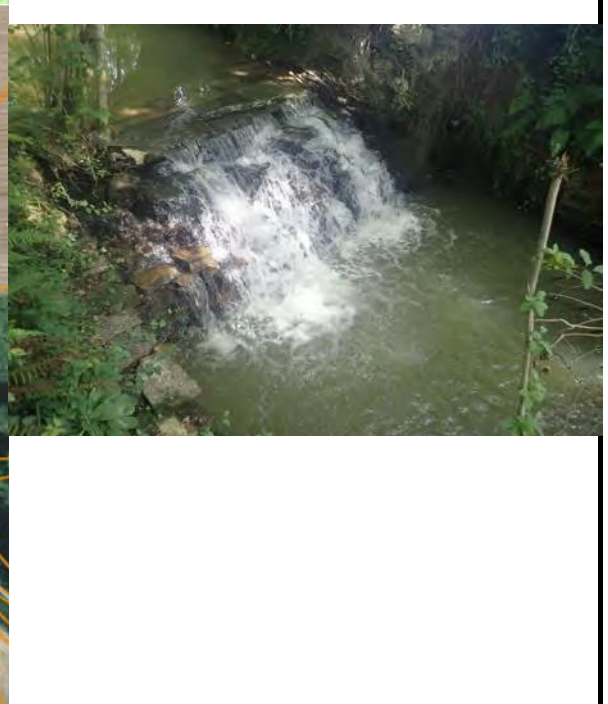
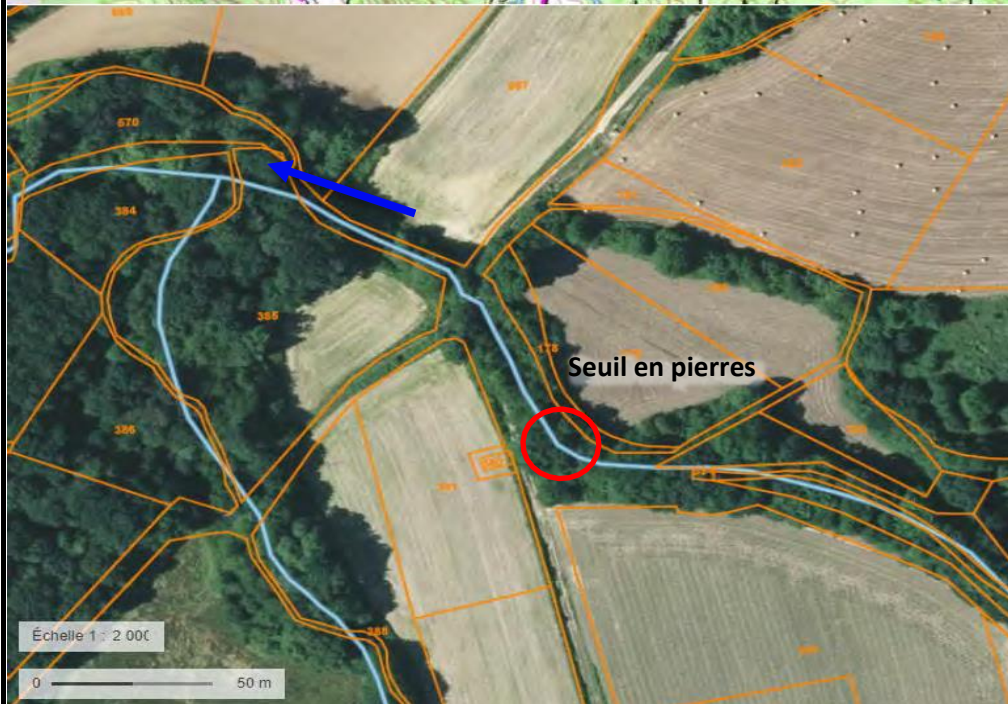
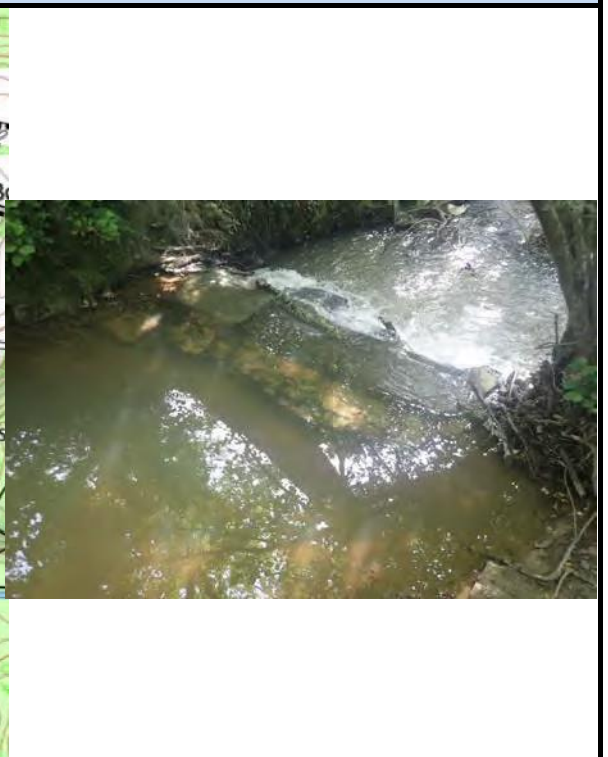
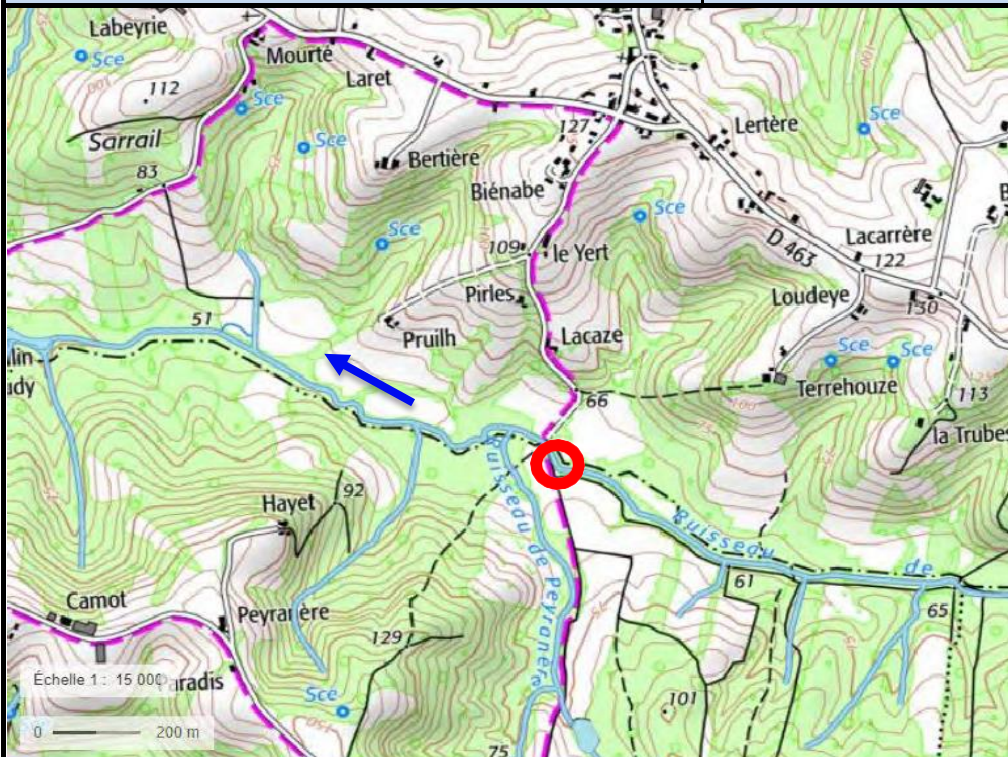
**Observations:**

*La présence de barrières au niveau des arches du pont favorisent la rétention des embâcles.  
A remplacer par un passage canadien métallique (à discuter avec le propriétaire non rencontré).*

**OH LAT 06**

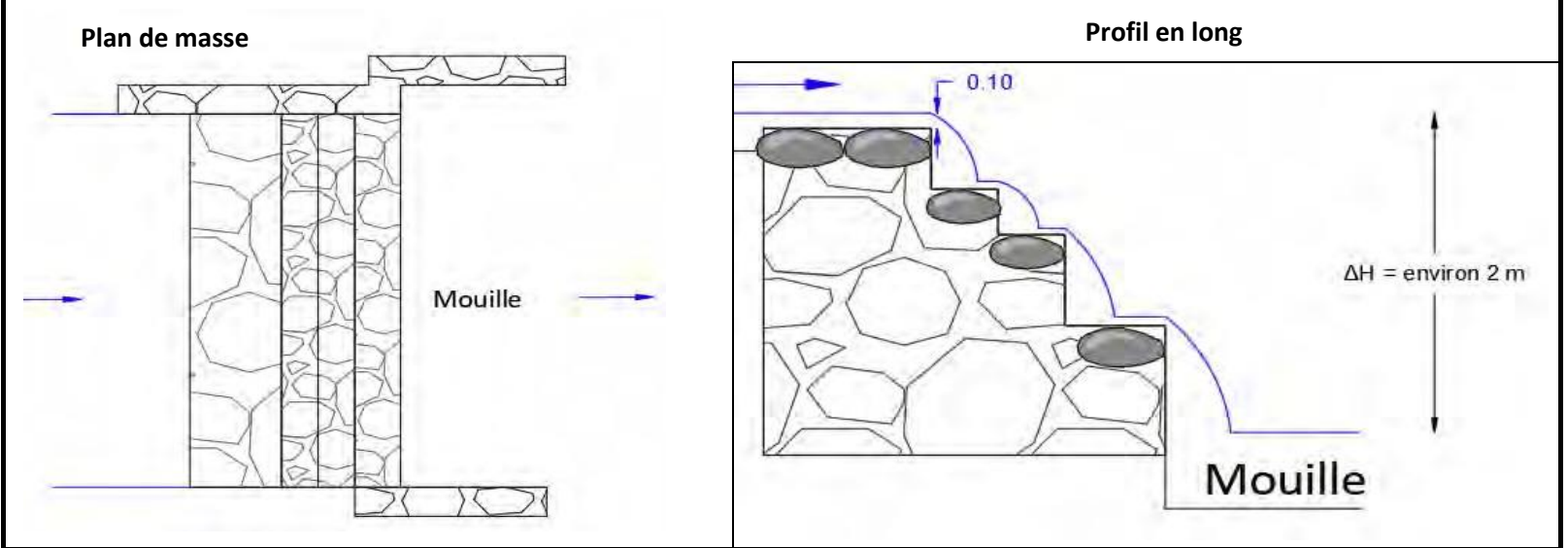
**Seuil en pierres au sud de Lacaze**

Coordonnées L93	X : 386 222 m	Propriétaire :	
	Y : 6 279 802 m	Adresse :	
Commune : Ossages / Puyoô		Département : Landes	
Cours d'eau : Ruisseau de Lataillade	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Ossages : D 178 et Puyoô : A 394, 396, 397, 401	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 26/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE							
			ICE						
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Brochet</b></td> <td style="text-align: center; background-color: #e06666;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Anguille</b></td> <td style="text-align: center; background-color: #e06666;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Espèces holobiotiques</b></td> <td style="text-align: center; background-color: #e06666;"><b>0</b></td> </tr> </table> <p>L'ouvrage est totalement infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute importante de 2 m.</p>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>	<b>Anguille</b>	<b>0</b>	<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	<b>Brochet</b>	<b>0</b>							
<b>Anguille</b>	<b>0</b>								
<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>								
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage de par sa configuration bloque totalement le transport solide.						

**Observations:**

Coordonnées  
L93

X : 384 862 m

Y : 6 280 177 m

Propriétaire : Nouveau propriétaire (coordonnées indisponibles)

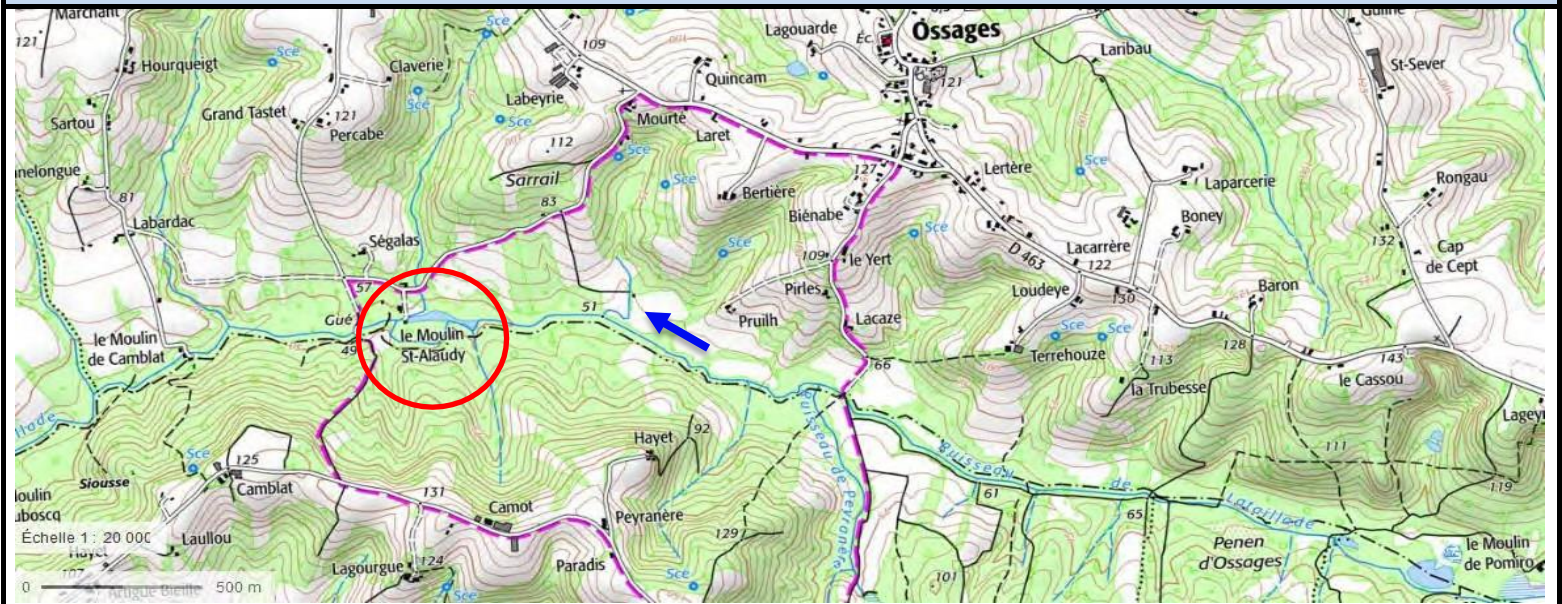
Adresse : 05 58 72 16 67 - 06 08 56 27 94 - 07 85 45 34 01

Commune : Ossages

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de Lataillade

ROE : Aucun



Ouvrages du moulin



Plan d'eau en dérivation

OH LAT 07		Moulin St-Alaudy		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	3	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Murs béton	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Orme, Aubépine, Robinier, Noisetier, Aulne, Erable, Chêne
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Boisement
Aval	Boisement			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	9	Présence de frayères potentielles	Non	
Distance au Gave de Pau (km)	5	Qualité des habitats aquatiques	Moyenne	
		Présence milieux humides annexes	Boisement alluvial en amont rive gauche	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	-	
Orientation Vallée	Ouest	Substrats dominants	Sable	
Linéaire du bief (m)	160 m	Colmatage	Nature	Sable
Pente du tronçon (%)	2,00		Degré	Important
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	4	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Profond lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Alternance Plat lent / Plat courant			
Longueur remous (m)	200 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	OUI			

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
E 230			Agrément
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Déversoir de crue (D1)		Béton		En crue	Fixe
Déversoir (D2) du moulin		Béton		En crue	Fixe
Vanne			Très mauvais état	Souverse, ouverte uniquement en crue	Très difficilement manœuvrable



Déversoir latéral de crue du plan d'eau



Ouvrages du moulin

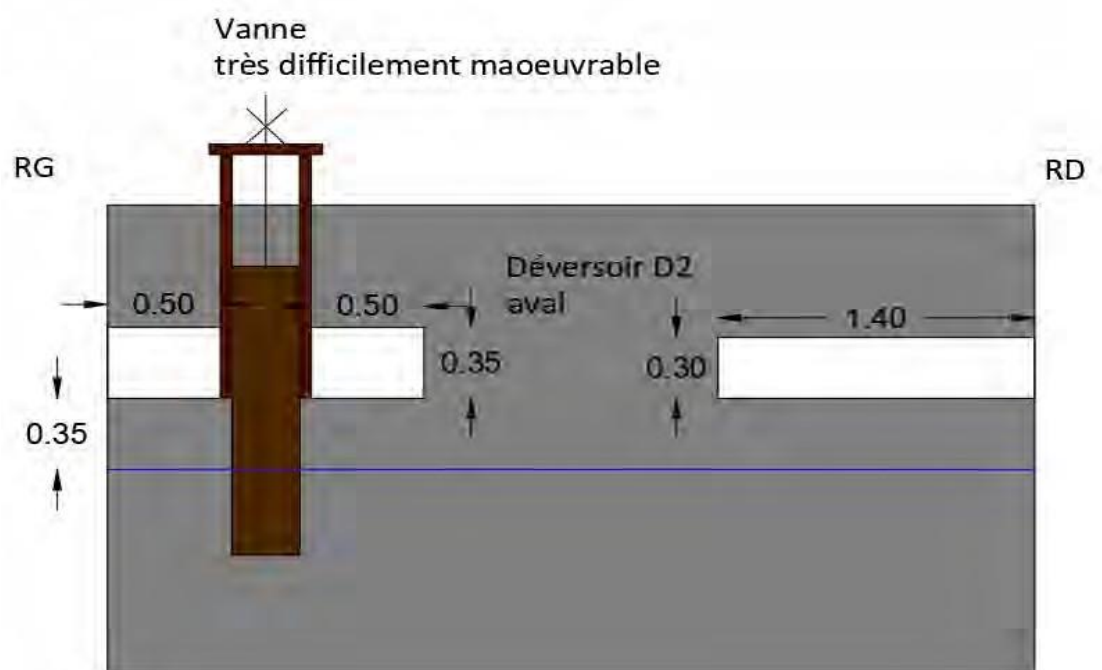
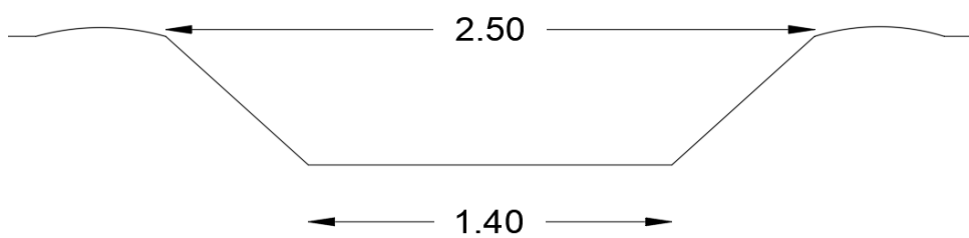


## Coupes des ouvrages



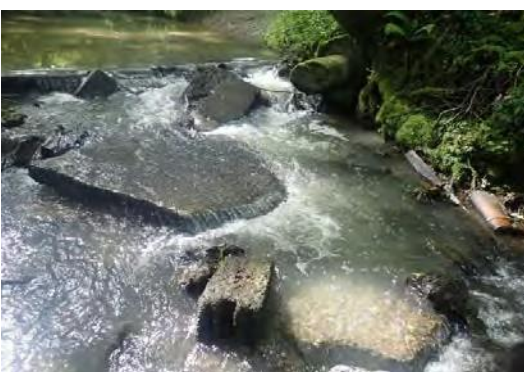
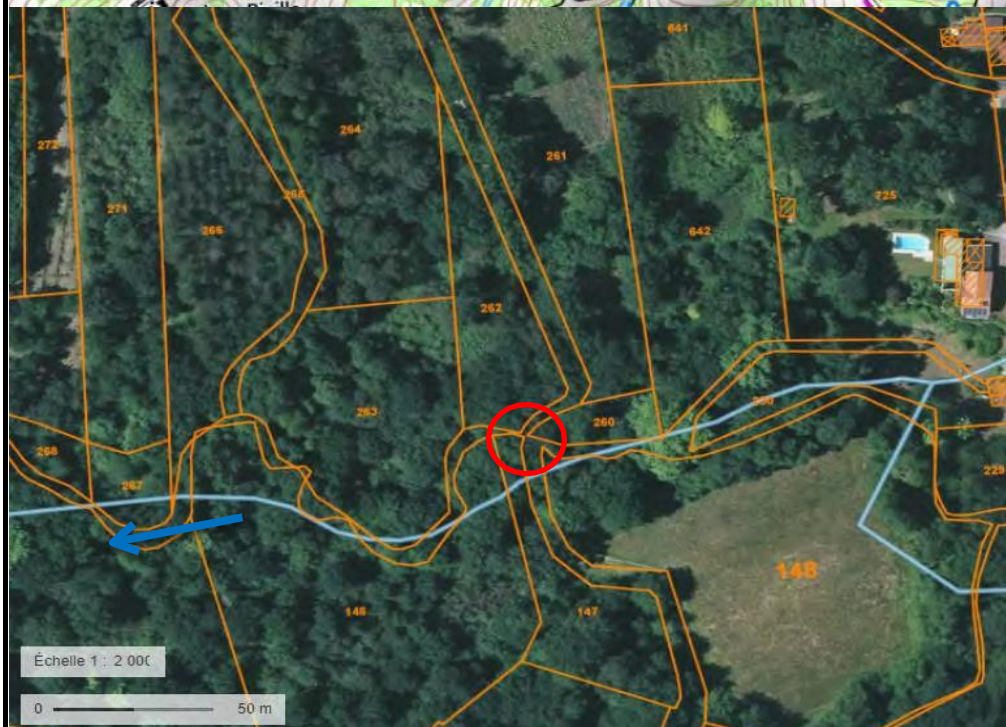
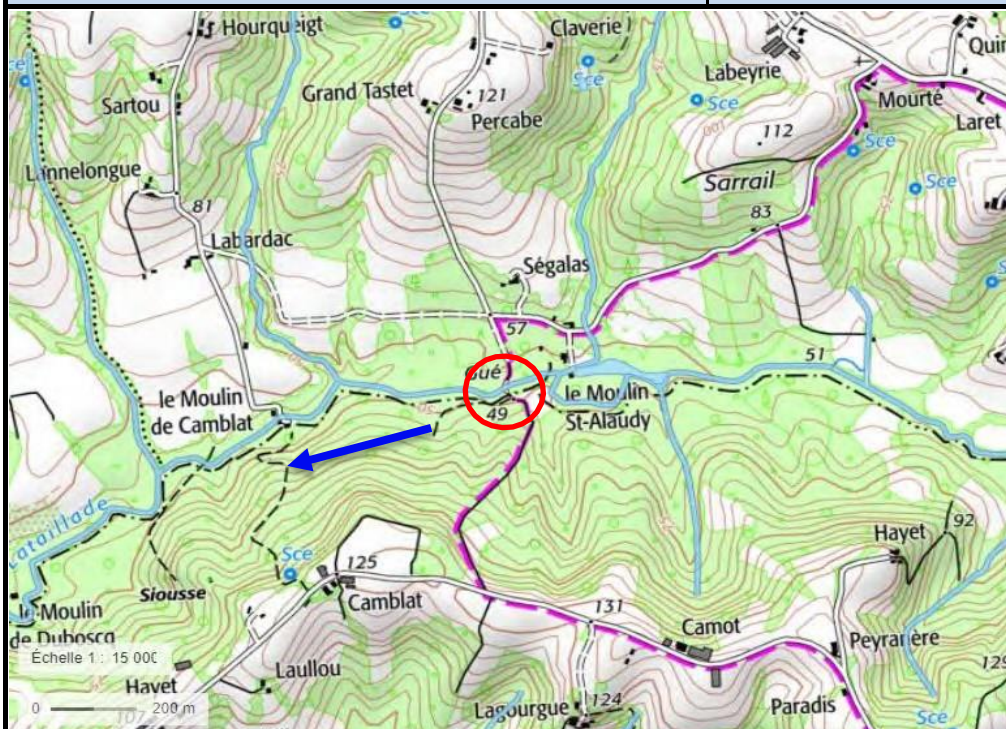
Vanne amont de prise d'eau du plan d'eau

Déversoir D1  
latéral en béton



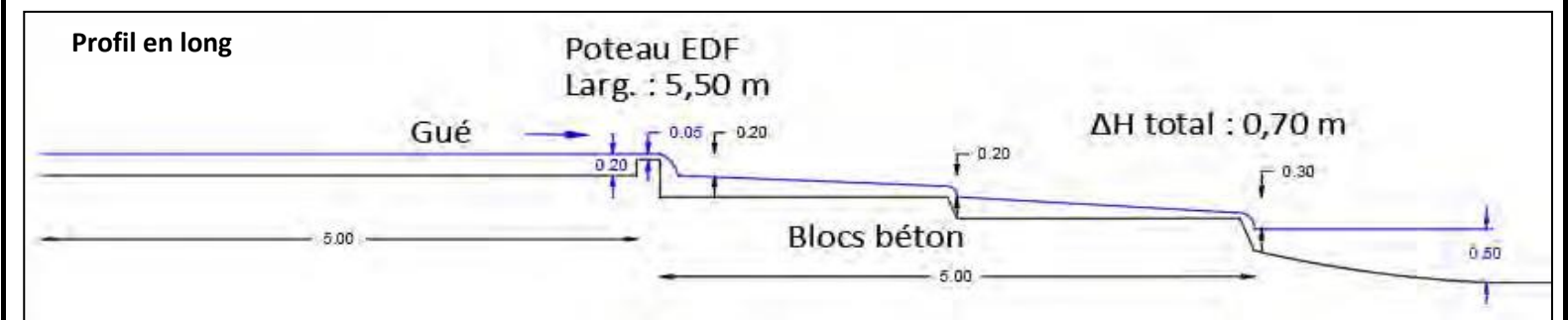
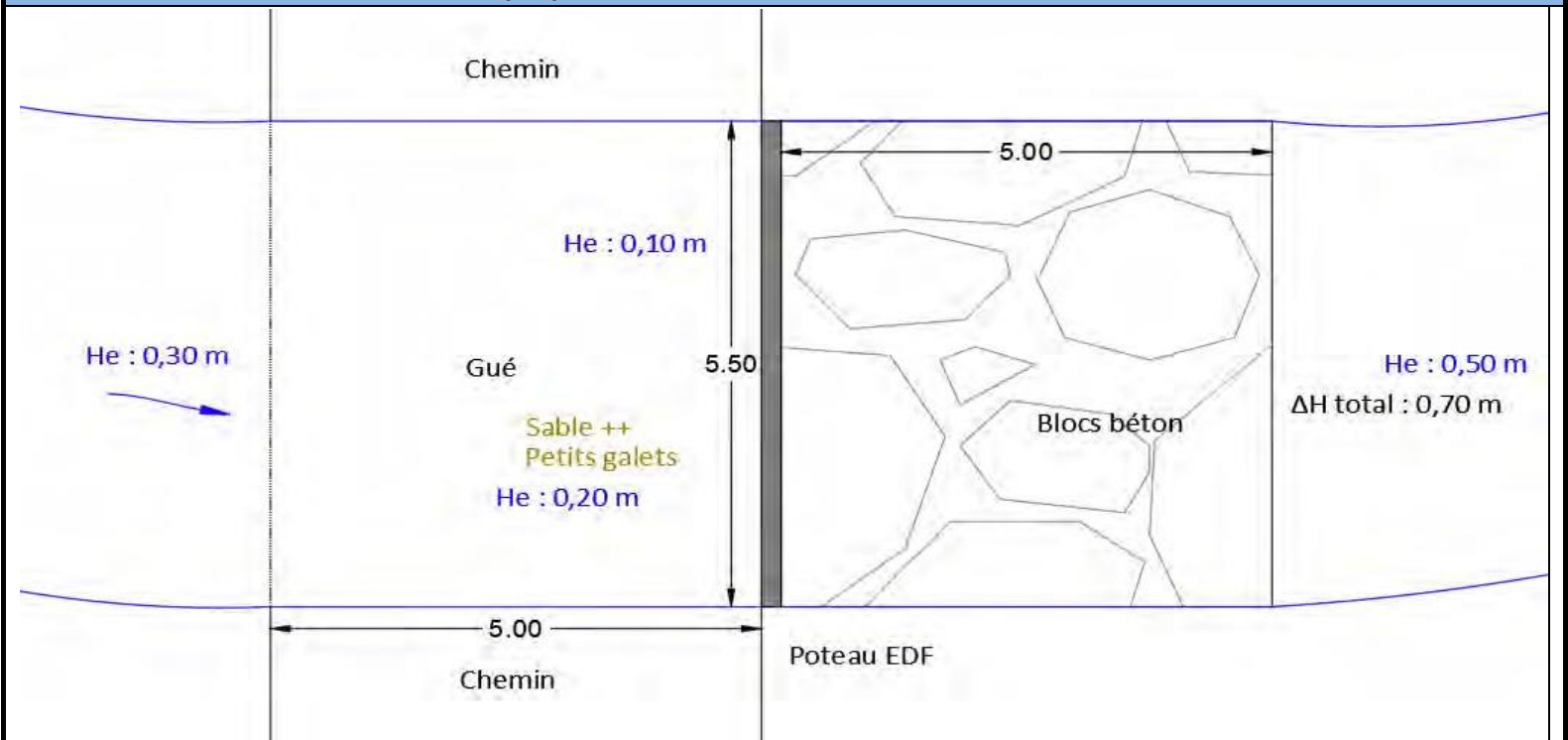
OH LAT 07		Moulin St-Alaudy						
Date visite de terrain : 02/06/2021				ROE Aucun				
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Déversoir de crue (D1)	$\Delta H = 1,27$ m	0	Aucun	NON	OUI	Brochet		
						Anguille		
						Holobiotiques		
Déversoir (D2) du moulin	$\Delta H = 1,27$ m	0	Aucun	NON	OUI	Brochet		
						Anguille		
						Holobiotiques		
Vanne	$\Delta H = 1,27$ m	0	Aucun	NON	NON	Brochet		
						Anguille		
						Holobiotiques		
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
Les ouvrages sont infranchissables par les poissons en raison de la gestion fermée et des hauteurs de chutes importantes.								
	Transport solide	Mauvais	Les ouvrages empêchent le transport solide de s'effectuer correctement. Le cours est très ensablé en amont.					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	Les ouvrages entraînent une discontinuité hydraulique sur le cours d'eau et favorisent la formation d'embâcles.					
Enjeux écologiques et RCE		Moyens	Ouvrage situé sur l'axe de continuité écologique. Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	Les ouvrages n'ont plus d'usages économiques ou socio récréatifs.					
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Le moulin n'est pas classé.					
Enjeux affectifs		Forts	Les propriétaires sont attachés à leur moulin (ne réside pas sur place).					
Observations:								
La propriétaire du moulin aval a des inondations lors de l'ouverture du vannage en crue avec la retenue d'eau pleine. Conseil : laisser ouvertes toutes les vannes, lors que les propriétaires du moulin St-Alaudy ne sont pas là. Rédiger un règlement d'eau dans ce sens.								

OH LAT 08		Passage à gué en aval de St-Alaudy	
Coordonnées L93	X : 384 696 m	Propriétaire :	Communes de Puyoô et d'Ossages
	Y : 6 280 147 m	Adresse :	
Commune : Puyoô / Ossages		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de Lataillade	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Puyoô : A 146, A 147 et Ossages E 262, E260
Bassin Versant :		Date visite de terrain : 26/05/2021	
Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron			
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	Ouvrage infranchissable par les poissons en raison d'une hauteur de chute importante (0,7 m) et des écoulements turbulents.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage retient les sédiments en amont comme le montre l'ensablement du cours	

**Observations:**

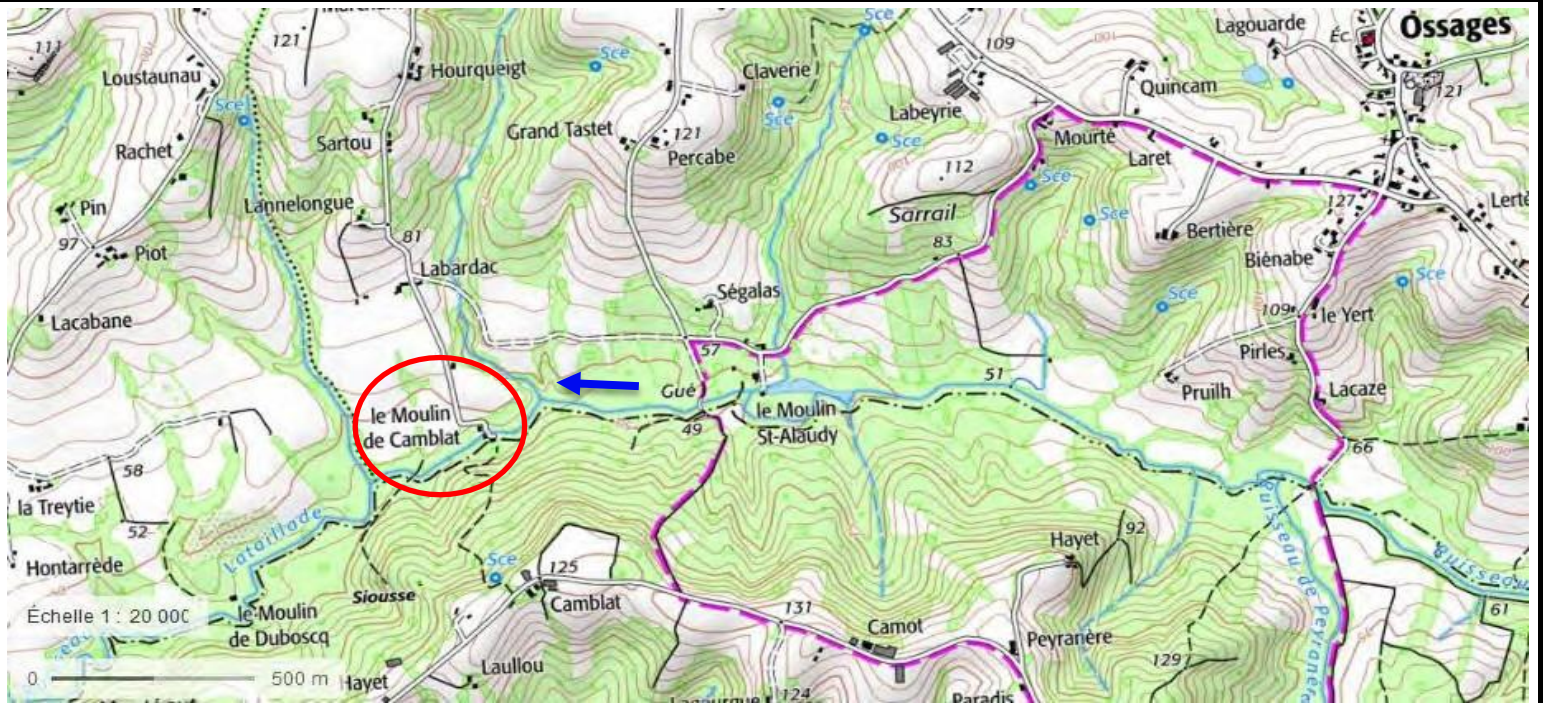
Coordonnées L93	X : 384 200 m	Propriétaire :	Mme DEROUINEAU Martine 07 87 07 68 70 - martinederouineau1@orange.fr
	Y : 6 280 062 m	Adresse :	1480 Chemin de Camblat 40 290 Ossages

Commune : Ossages



Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de Lataillade

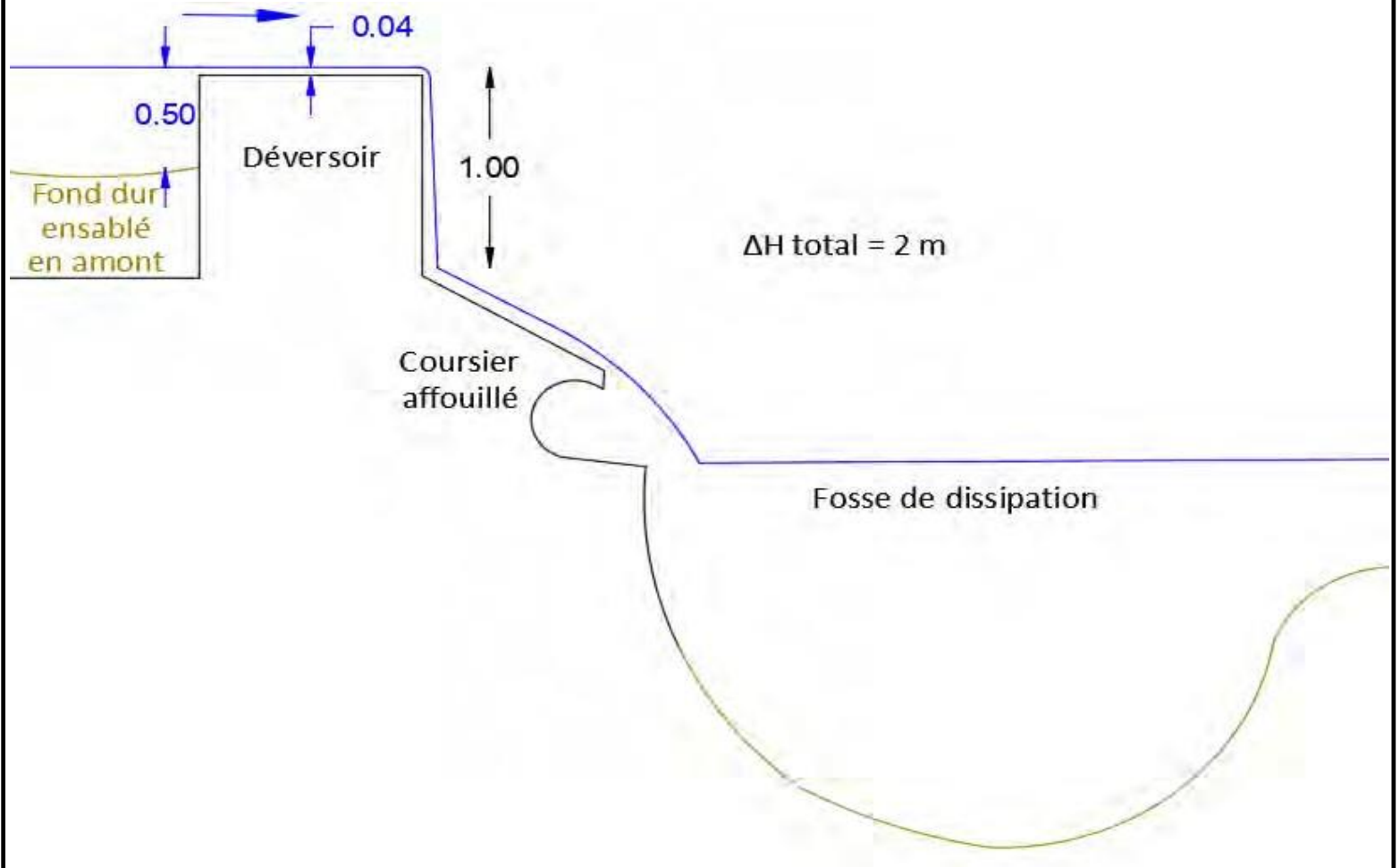
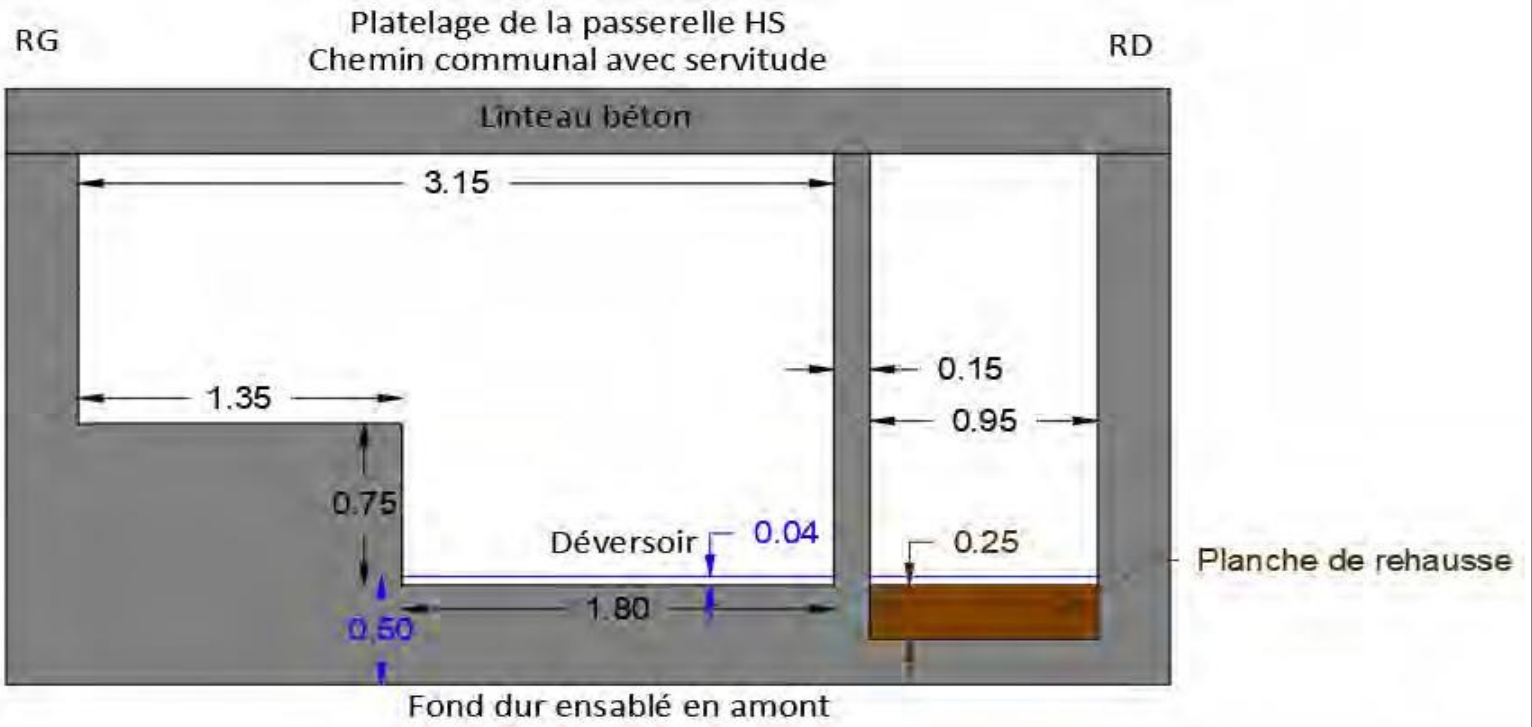
ROE : Aucun



OH LAT 09		Moulin de Camblat		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	1,5 à 2 m	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Mur	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Chêne, aubépine, orme
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Boisement
Aval	Boisement			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	10	Présence de frayères potentielles	Non	
Distance au Gave de Pau (km)	4	Qualité des habitats aquatiques	Monotone	
		Présence milieux humides annexes	Boisement alluvial	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	Non	
Orientation Vallée	Sud-Ouest	Substrats dominants	Sable	
Linéaire du bief (m)	180,00	Colmatage	Nature	Sable
Pente du tronçon (%)	0,50		Degré	Fort
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	4	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat lentique / Plat courant			
Longueur remous (m)	180	Patrimoine et paysage	Non	
Lit perché	NON			

OH LAT 09		Moulin de Camblat			
Date visite de terrain : 02/06/2021			ROE Aucun		
ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE					
Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens		Usages actuels	
E 659	Moulin présent sur la carte de Cassini	Moulin		Prise d'eau d'alimentation d'un bras (ancien plan d'eau)	
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17		Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles	
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement		NON	
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique		
NON	NON	NON	OUI		
DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES					
Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Passage avec planche de rehausse	0,95 x 0,25	Béton + bois	Mauvais	Surverse	non
Déversoir	1,8	Béton	Mauvais	Surverse	non
Coursier		Béton	Affouillé		non
					
Vue amont de l'ouvrage			Vue aval de l'ouvrage		

### Coupes des ouvrages





OH LAT 09		Moulin de Camblat				ROE Aucun		
Date visite de terrain : 02/06/2021								
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
							ICE	
Passage avec planche de rehausse	ΔH = 2 m	4 cm	Jet plongeant	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Déversoir	ΔH = 2 m	4 cm	Jet plongeant	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Coursier	ΔH = 2 m	2 cm	Jet de surface	OUI	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
			La continuité piscicole est impossible compte tenu de la hauteur de chute actuelle de 2 m.					
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est bloqué par la présence du seuil qui crée une rehausse. Ensablement observé en amont.					
Continuité hydraulique		Mauvaise	L'ouvrage créé une discontinuité hydraulique et favorise l'accumulation des embâcles. Le canal d'aménagé a été modifié pour limiter le débit d'alimentation suite à une inondation en juin 2018.					
Enjeux écologiques et RCE		Moyens	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	Ouvrage assurant l'alimentation d'une prise d'eau du canal d'aménagé au moulin. Pas d'usages actuels de la force motrice. Ancien bief avec ancien plan d'eau.					
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Il n'existe pas de classement au niveau de l'ouvrage ou de l'ancien moulin.					
Enjeux affectifs		Moyens	La propriétaire n'est pas fermée à la proposition CE3E d'un arasement partiel d'un mètre à condition de garder l'alimentation amont de sa prise d'eau qui serait gravitaire plus en amont.					
<b>Observations:</b>								
Travaux réalisés en 2019 : pose d'un drain à la place de l'ouvrage de prise d'eau pour réduire le débit d'alimentation. Entretien du fond de forme du canal d'aménagé entre la prise d'eau et la chute du moulin. Pont à supprimer (pas de passage).								

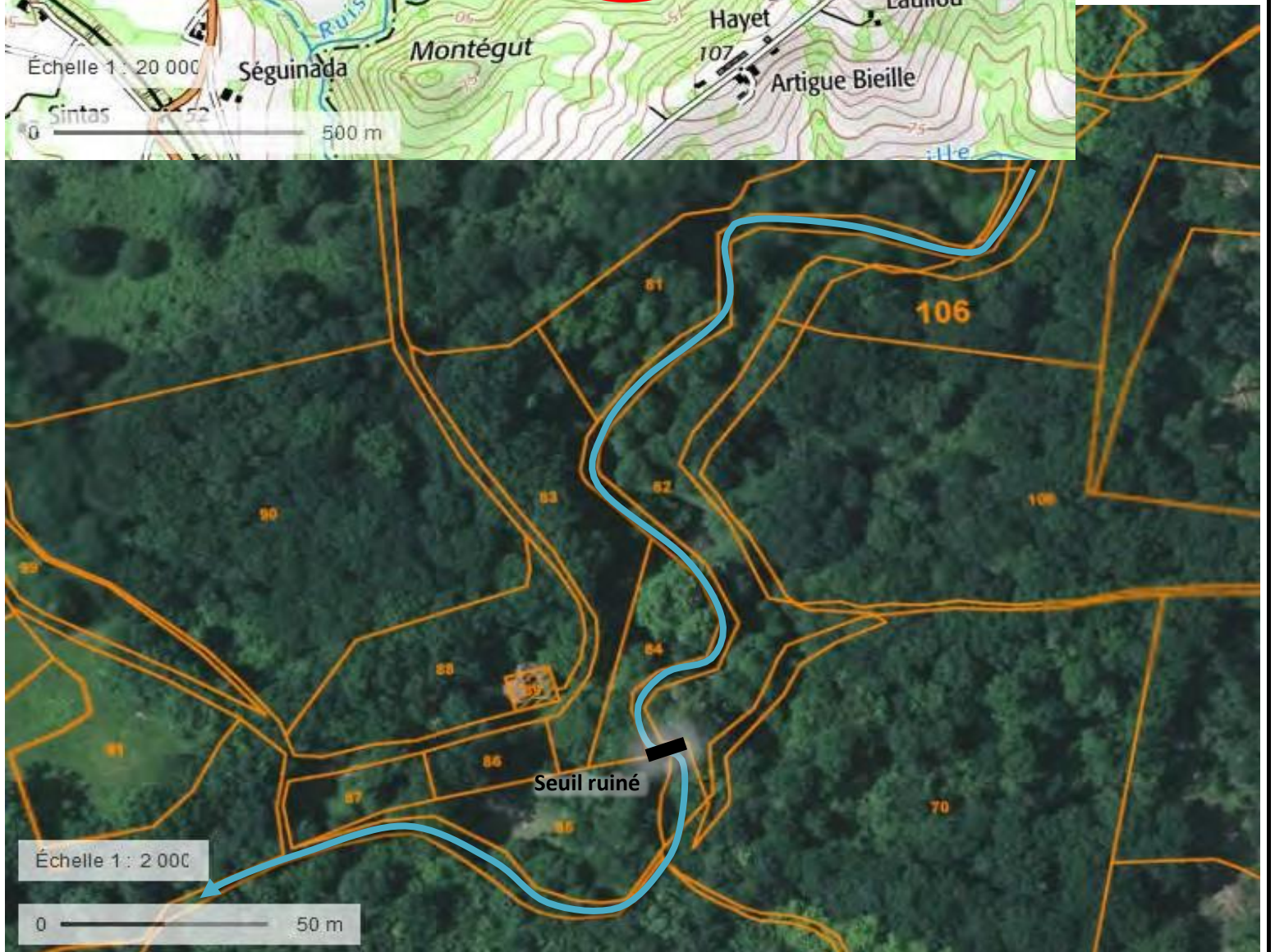
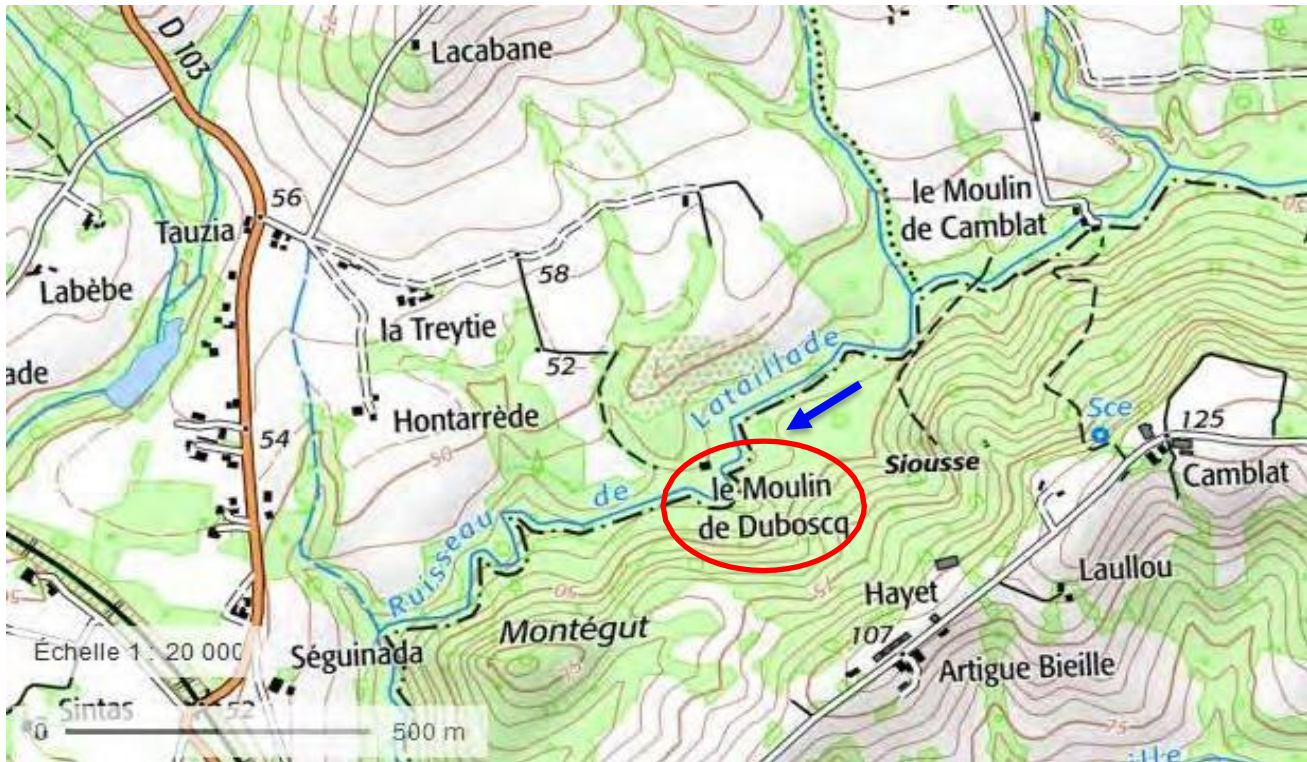
OH LAT 10

Moulin de Duboscq

Coordonnées L93	X : 383 562 m	Propriétaire :	M. Roland CASTETS
	Y : 6 279 660 m	Adresse :	390 Chemin de l'Artillerie 64290 AUBERTIN

Commune : Habas Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de Lataillade ROE : Aucun



OH LAT 10		Moulin de Duboscq		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	3	
		État	Moyen	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Murs	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Chêne, Orme, Robinier, Aubépine, Platane, Erable
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Boisement
Aval	Boisement			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler		HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	11	Présence de frayères potentielles	Non	
Distance au Gave de Pau (km)	3	Qualité des habitats aquatiques	Moyen	
		Présence milieux humides annexes	Boisement alluvial en rive gauche	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	Non	
Orientation Vallée	Sud-Ouest	Substrats dominants	Sable	
Linéaire du bief (m)	0,00	Colmatage	Nature	Sable
Pente du tronçon (%)	2,00		Degré	Fort
Largeur moyenne du cours d'eau (m)		ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat lentique			
Longueur remous (m)	66-114 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	OUI			

**OH LAT 10 Moulin de Duboscq**

Date visite de terrain : ROE Aucun

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
F 85	Référencé dans l'état statistique de 1926	Moulin	Aucun

Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON

Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Seuil résiduel		Briques, pierres	Ruiné		



?

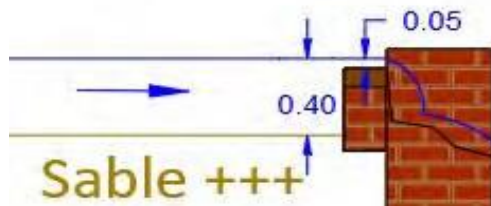
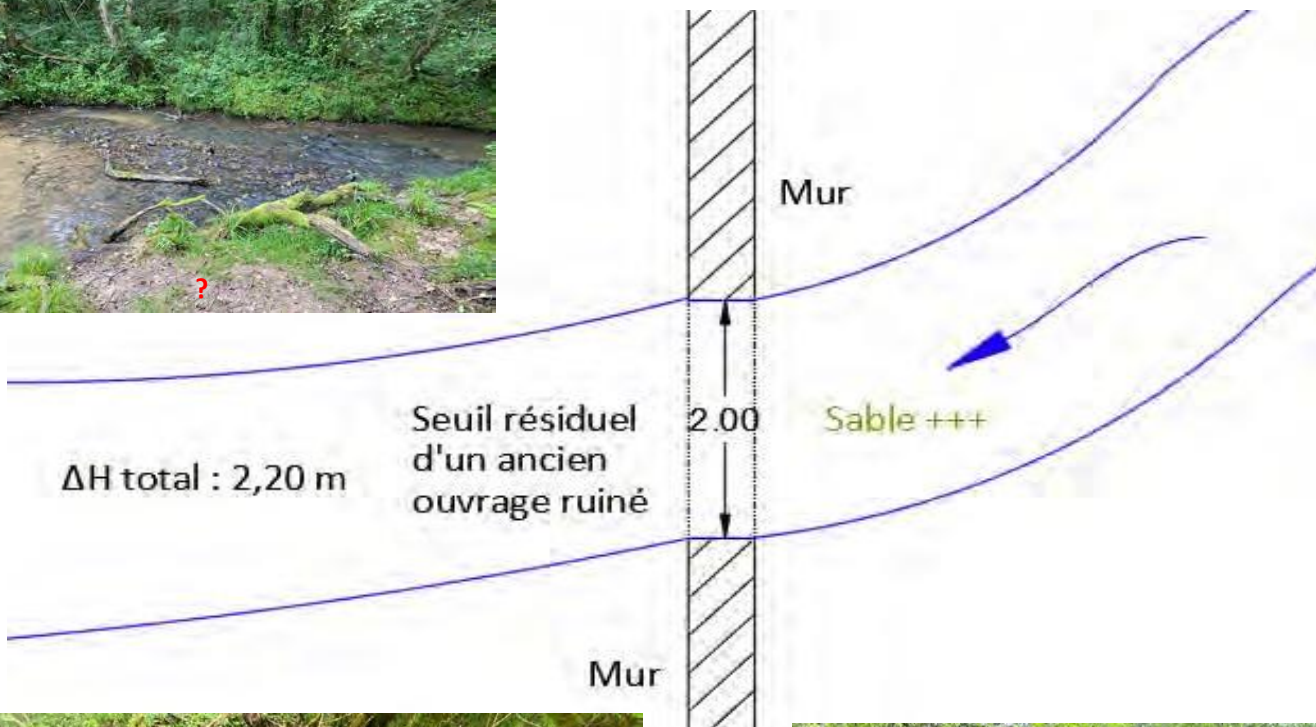


?

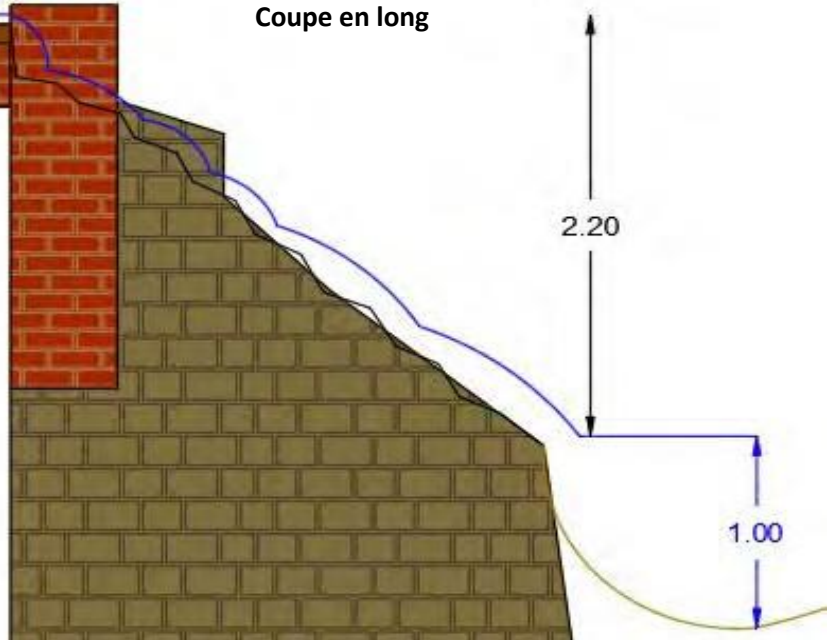
# Plan de masse et coupes des ouvrages



Plan de masse



Coupe en long



OH LAT 10		Moulin de Duboscq						
Date visite de terrain : 00/01/1900					ROE Aucun			
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Seuil résiduel	ΔH = 2,20 m	5 cm	Jet plongeant	OUI	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
L'ouvrage est infranchissable par les poissons compte tenu de sa hauteur de chute importante (2,2 m).			Transport solide	Mauvais	L'ouvrage retient les sédiments en amont comme en témoigne l'état d'ensablement du lit.			
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	L'ouvrage entraîne une discontinuité hydraulique et retient les embâcles.					
Enjeux écologiques et RCE		Forts	L'ouvrage est situé sur l'axe de continuité écologique.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	Il n'y a plus aucun usage lié à l'ouvrage.					
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Le site est ruiné et le moulin n'est pas classé.					
Enjeux affectifs		Faibles	Il n'a pas été mentionné d'intérêt pour la conservation de l'ouvrage.					
Observations:								

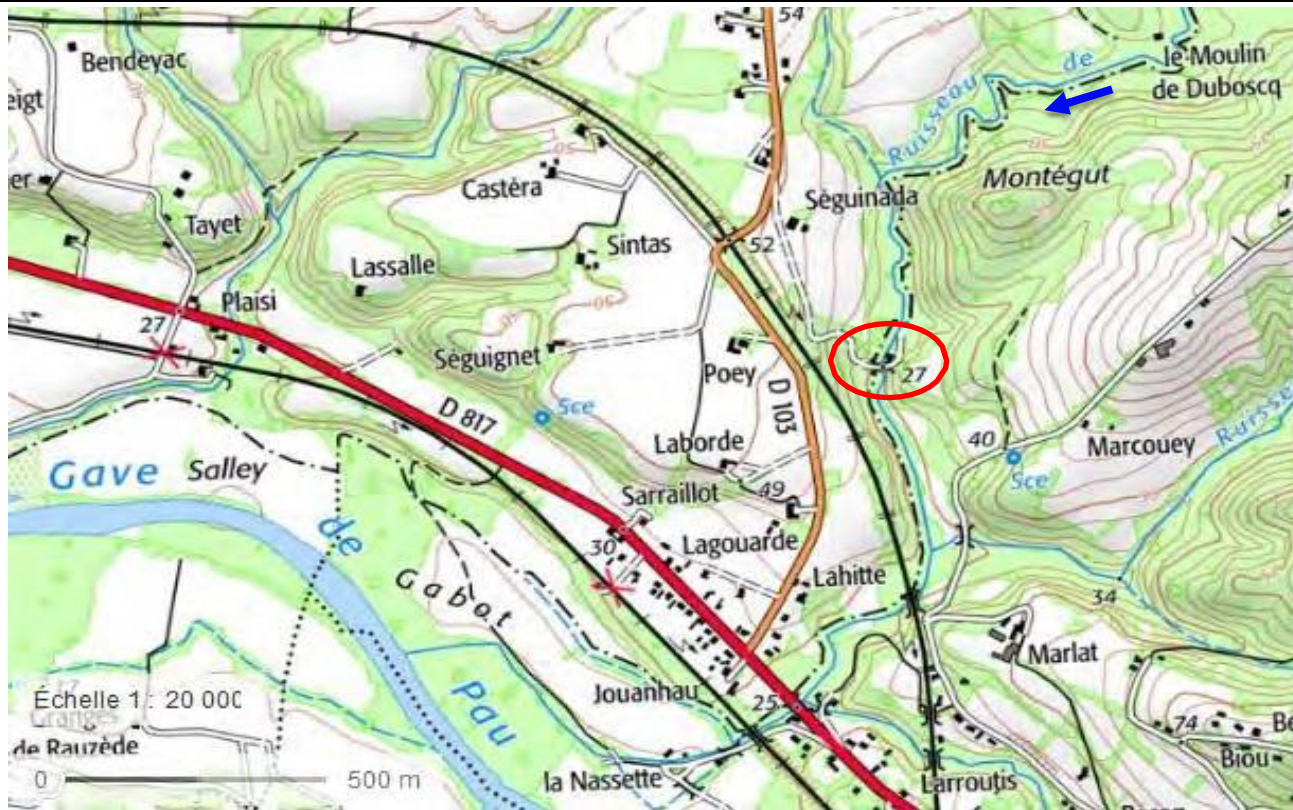
Coordonnées L93	X : 382 986 m	Propriétaire :	M. Jacky Laffitte (décédé) > sa sœur Mme CLAVERIE (06.82.87.08.42 - souhaite vendre)
	Y : 6 276 024 m	Adresse :	351 Chemin de Sanguinada 40 290 HABAS

Commune : Habas

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de Lataillade

ROE : Aucun



OH LAT 11		Moulin de Segnada		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	2,5 m	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	RAS	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Acacia, Saules, Aulnes
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Boisement
Aval	Boisement			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	12	Présence de frayères potentielles	-	
Distance au Gave de Pau (km)	2	Qualité des habitats aquatiques	Mauvais	
		Présence milieux humides annexes	Bois alluvial	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	-	
Orientation Vallée	Sud	Substrats dominants	Sable	
Linéaire du bief (m)	35 m	Colmatage	Nature	Sable
Pente du tronçon (%)	7,00		Degré	Fort
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	7 - 8 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat lentique			
Longueur remous (m)	340 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	NON			



**OH LAT 11 Moulin de Segnada**

Date visite de terrain : **02/06/2021** ROE Aucun

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
E 915	Moulin présent sur la carte de Cassini	Moulin	Habitation sans résidants
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Déversoir D1 de décharge	4 x 1,5 x 2,75	Pierres	Moyen	Déversoir de crue	Fixe
Déversoir D2 du moulin	1,7 x 8 x 1,5	Blocs + Béton	Bon	Déverse	Fixe
Vanne du moulin	1 x 2 x 1,3	Béton	Comblée	Comblée	Comblée
Seuil S2 aval	3,4 x 2 x 0,50	Pierres	Bon		Fixe

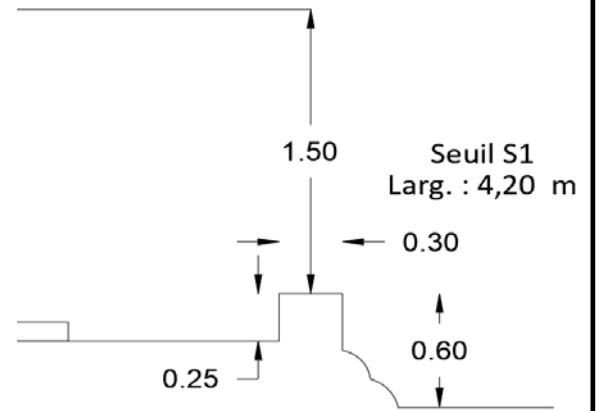
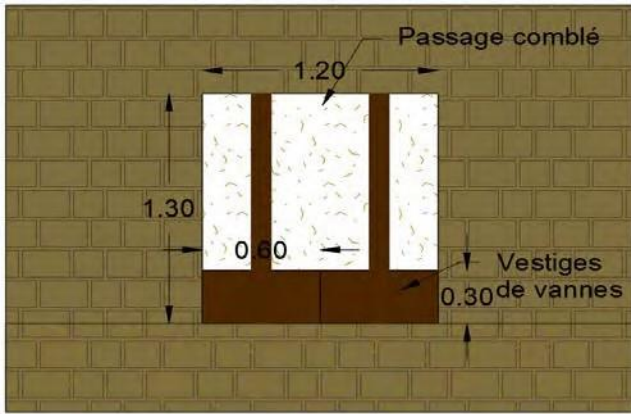


Déversoir D1 de décharge



Déversoir D2 du moulin

## Coupes des ouvrages



Vannes amont du passage comblé des turbines



Passage des turbines du moulin



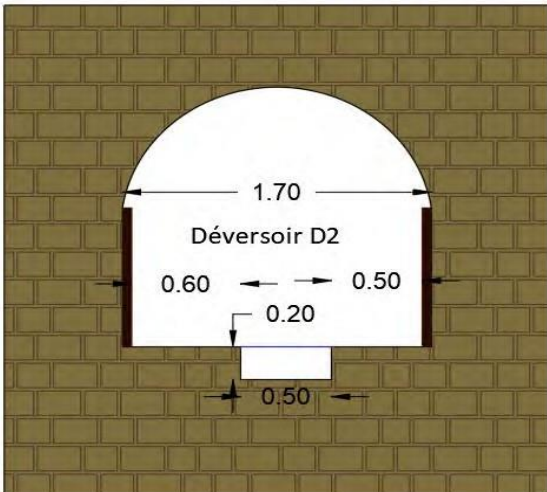
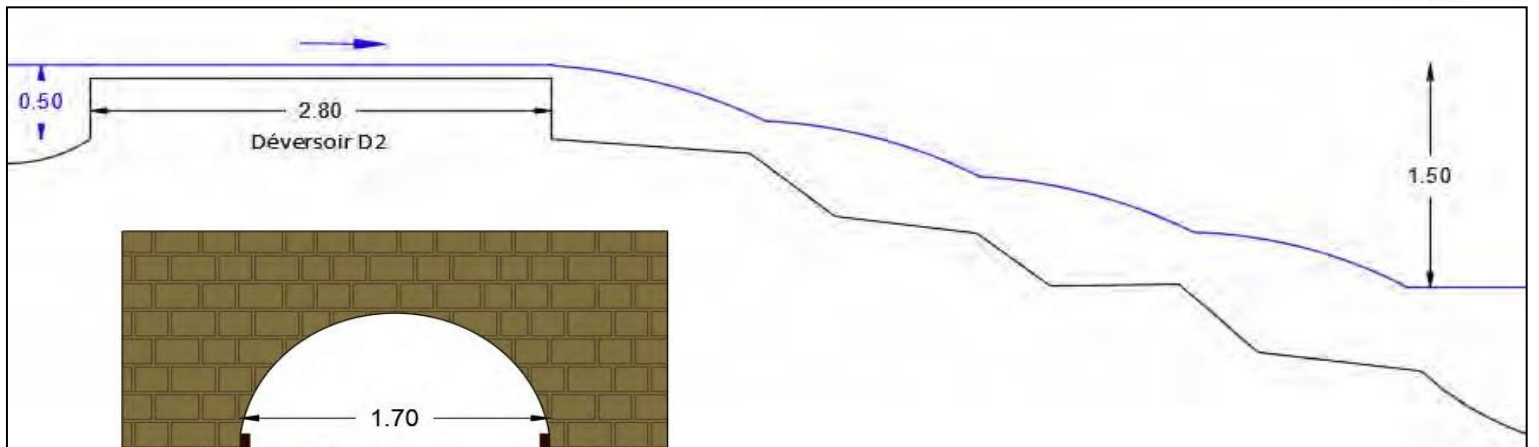
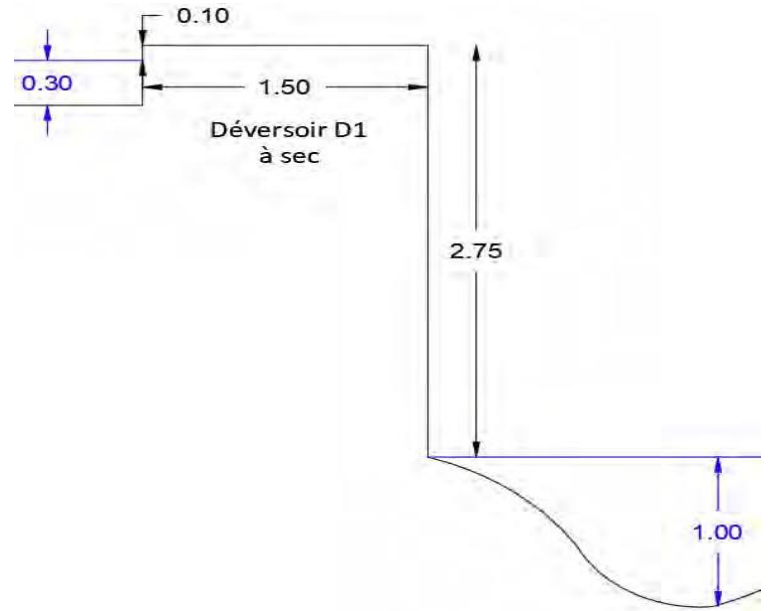
Sortie du passage des turbines du moulin avec seuil



Seuil S1 béton de la sortie du passage des turbines



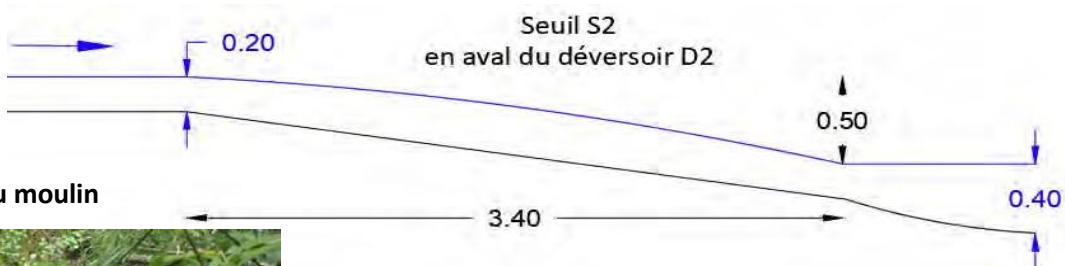
Déversoir D1 de décharge à sec



Déversoir D2 du moulin (amont)



Déversoir D2 du moulin (aval)



Seuil S2 en aval du déversoir D2 du moulin



**OH LAT 11 Moulin de Segnada**

Date visite de terrain : **02/06/2021** ROE Aucun

**DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE**

Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole	
							ICE
Déversoir D1 de décharge	$\Delta H = 2,75$ m	0	Aucun	OUI	OUI	Brochet	0
						Anguille	0
						Holobiotiques	0
Déversoir D2 du moulin	$\Delta H = 1,50$ m	10 cm	Jet plongeant	OUI	OUI	Brochet	0
						Anguille	0
						Holobiotiques	0
Vanne du moulin	-	-	Aucun	NON	OUI	Brochet	0
						Anguille	0
						Holobiotiques	0
Seuil S2 aval	$\Delta H = 0,50$ m	5 cm	Jet de surface	OUI	NON	Brochet	0
						Anguille	0,66
						Holobiotiques	0

**Appréciation ICE**

Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

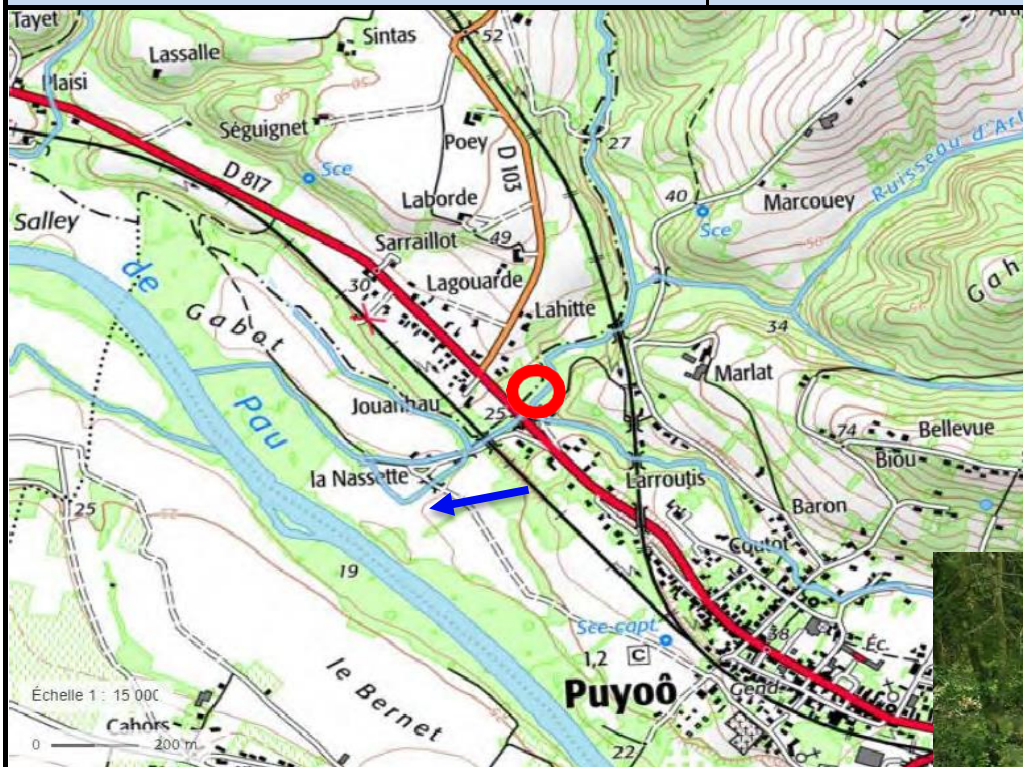
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

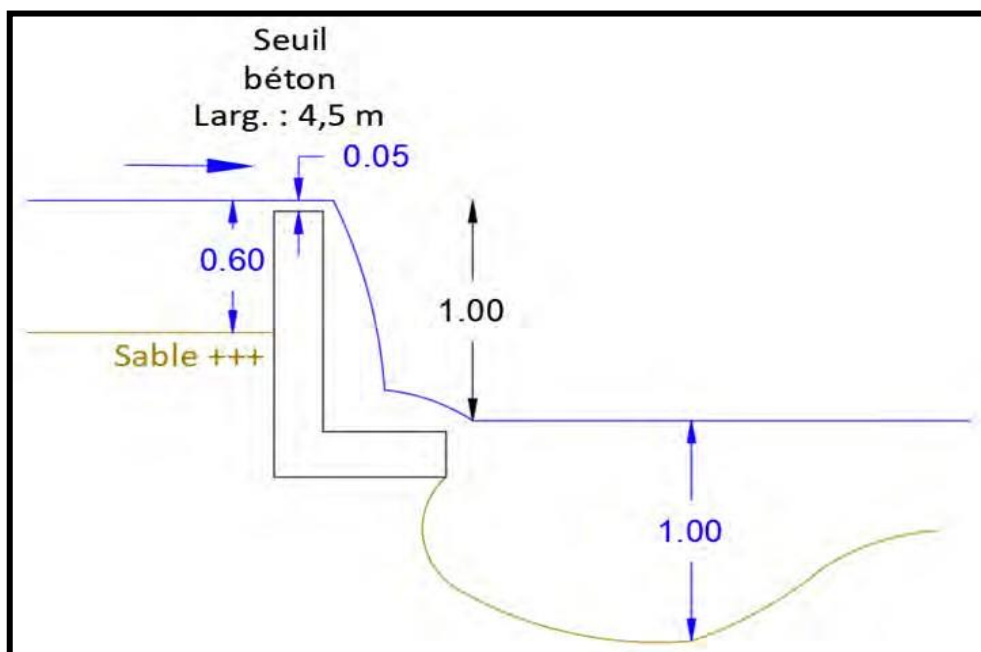
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL				
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE	
			ICE	
			Brochet	0
			Anguille	0
	Espèces holobiotiques	0		
			L'ouvrage est infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute importante et des ouvrages fixes.	
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est totalement bloqué au niveau de l'ouvrage comme le montre le fort état d'ensablement du bief.	
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES				
Continuité hydraulique	Mauvaise	L'ouvrage entraîne une discontinuité des écoulements.		
Enjeux écologiques et RCE	Forts	Site Natura 2000. L'ouvrage est situé sur l'axe de continuité écologique.		
Enjeux socio-économiques et récréatifs	Faibles	Il n'y a plus aucun usage lié à l'ouvrage.		
Enjeux patrimoniaux	Faibles	Le moulin n'est pas classé.		
Enjeux affectifs	Forts	Le moulin présente un grand intérêt pour les propriétaires.		
Observations:				

OH LAT 12		Seuil de Cassiet	
Coordonnées L93	X : 382 817 m	Propriétaire :	
	Y : 6 278 351 m	Adresse :	
Commune : Puyoô / Habas		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de Lataillade	Parcelles cadastrales Puyoô : B 533, B 534 autour ouvrage : et Habas : E 906	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 26/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 26/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

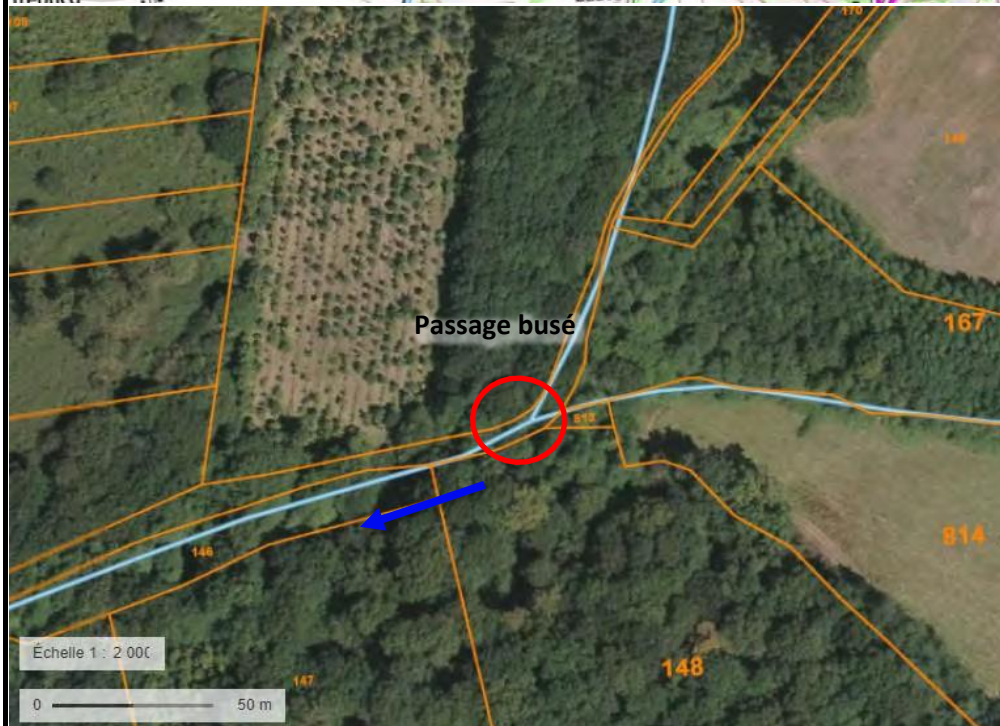
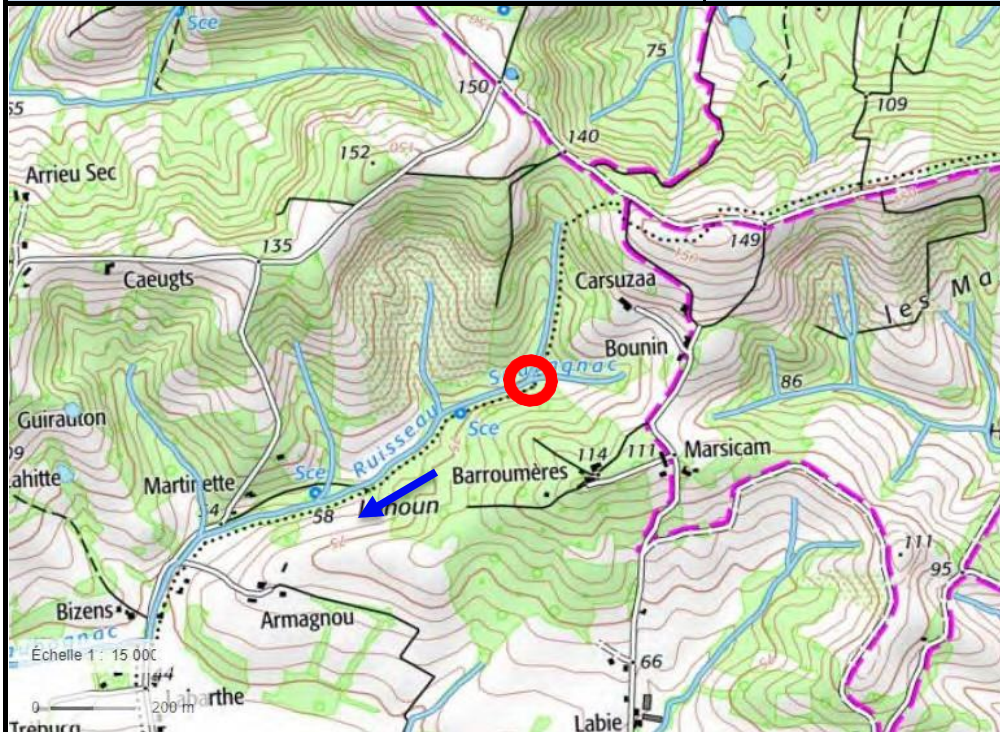
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	L'ouvrage empêche le passage des poissons en raison de sa nature fixe et de la hauteur de chute importante (1 m).			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport solide entraînant un ensablement important en amont.	

**Observations:**

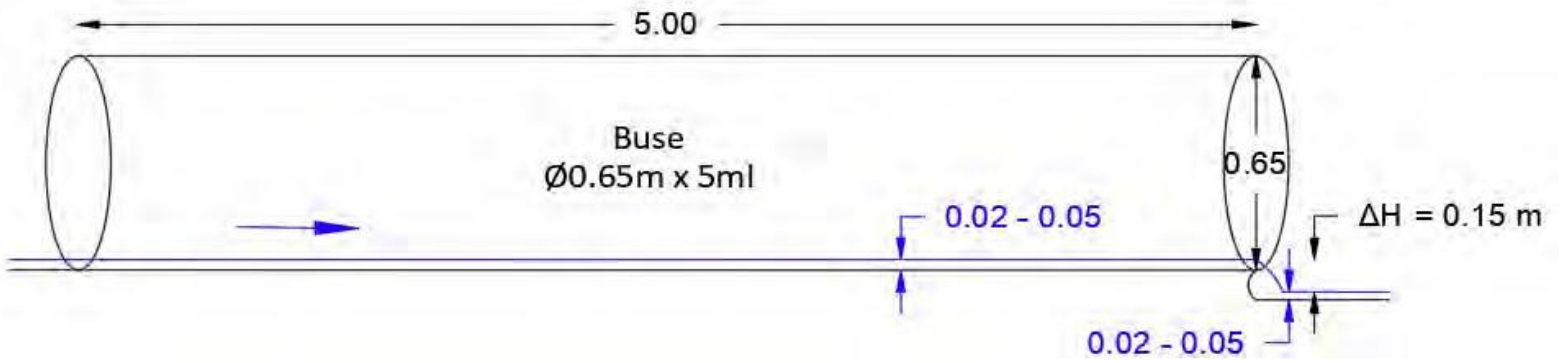
OH SAU 01		Passage busé à l'Ouest de Bounin	
Coordonnées L93	X : 385 714 m	Propriétaire :	
	Y : 6 278 312 m	Adresse :	
Commune : Puyoô / Ramous		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau : Le Saubagnac	Parcelles cadastrales Puyoô : B 102 et autour ouvrage : Ramous : A 148, A 813		ROE : Aucun
Le Gave de Pau du confluent du Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 28/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	





## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			La hauteur de chute résiduelle associée à une faible lame d'eau dans une buse de 5 m de long rend le passage des poissons impossible.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est altéré par la présence de la buse comme le montre l'ensablement en amont.	

Observations:

## OH SAU 02

## Passage busé - Lieu-dit Martinette (Sud)

Coordonnées  
L93

X : 384 925 m

Propriétaire : Commune de Puyoô

Y : 6 277 970 m

Adresse :

Commune : Puyoô / Ramous

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Affluent du  
SaubagnacParcelles cadastrales Ramous : A 83 et Puyoô  
autour ouvrage : : B 304, B 146, B 145

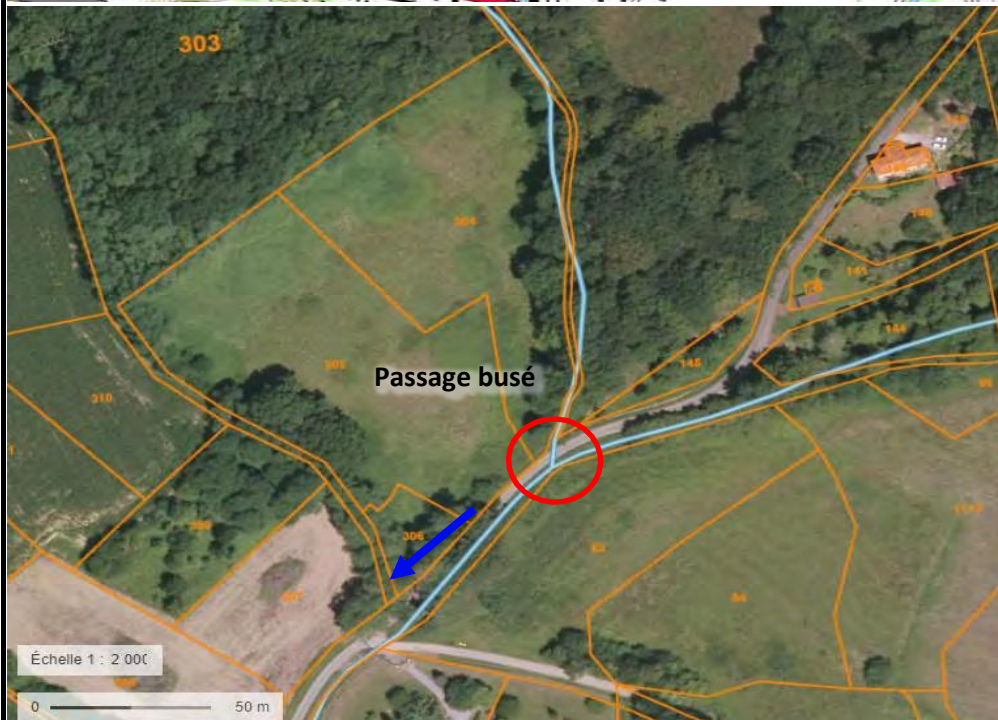
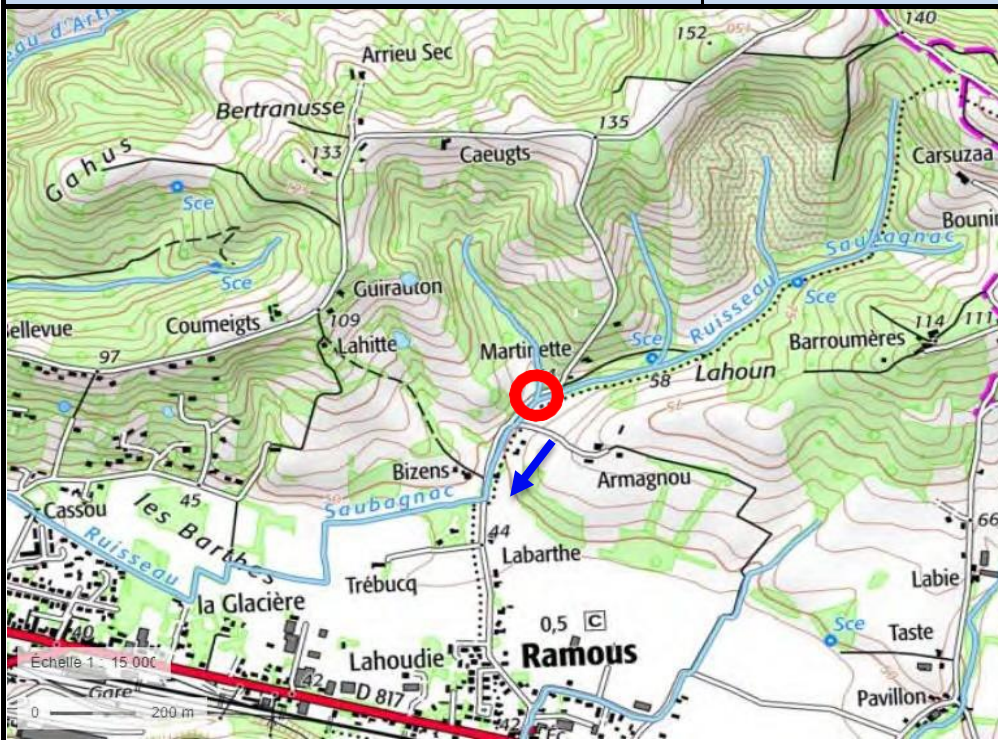
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 28/05/2021

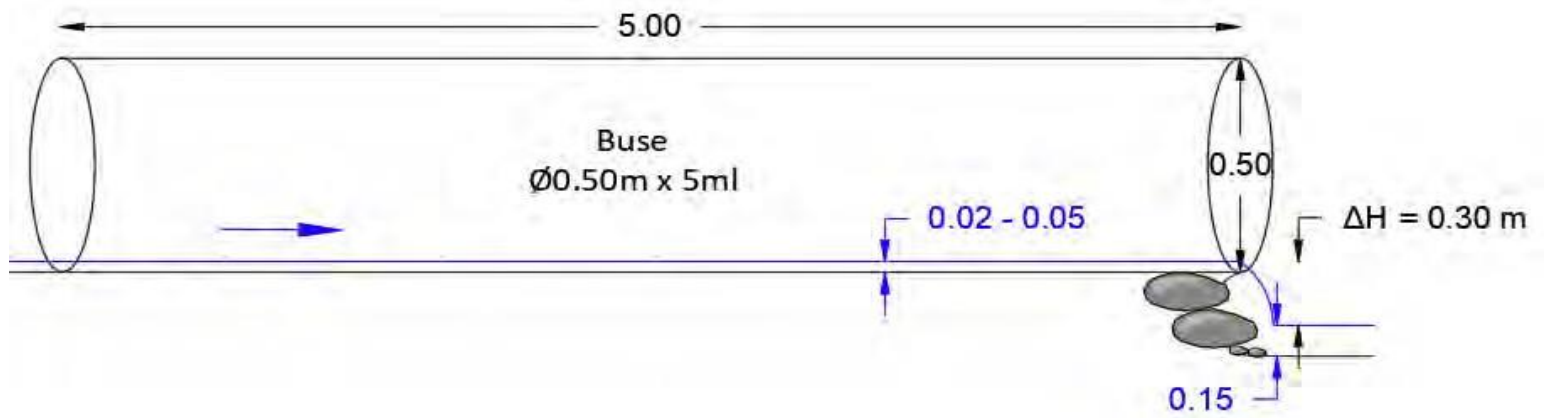
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute de 0,3 m et la faible lame d'eau dans la buse rendent le passage des poissons impossible au niveau de l'ouvrage.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est altéré par la présence de la buse.	

Observations:

## OH SAU 03

## Passage busé d'Armagnou

Coordonnées  
L93

X : 384 868 m

Propriétaire : Commune de Ramous

Y : 6 277 907 m

Adresse :

Commune : Puyoô / Ramous

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Le Saubagnac

Parcelles cadastrales Ramous : A 83, A 81 et  
autour ouvrage : Puyoô : B 30, B 307

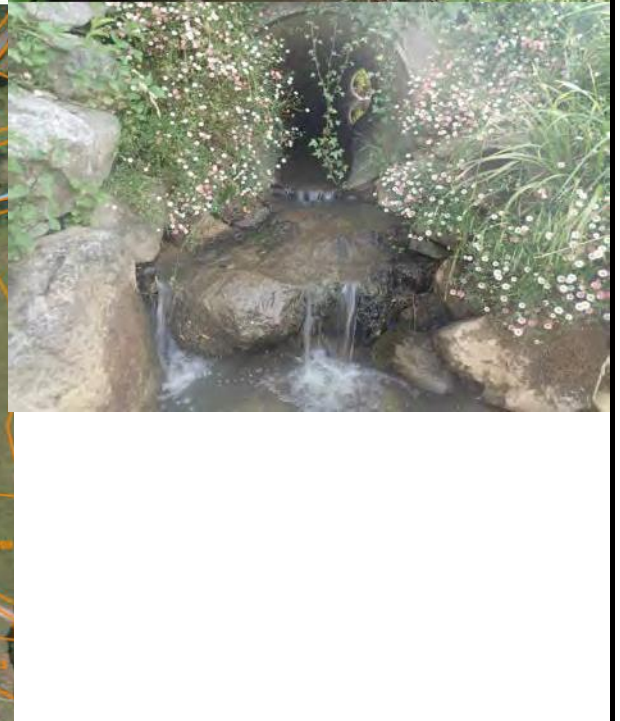
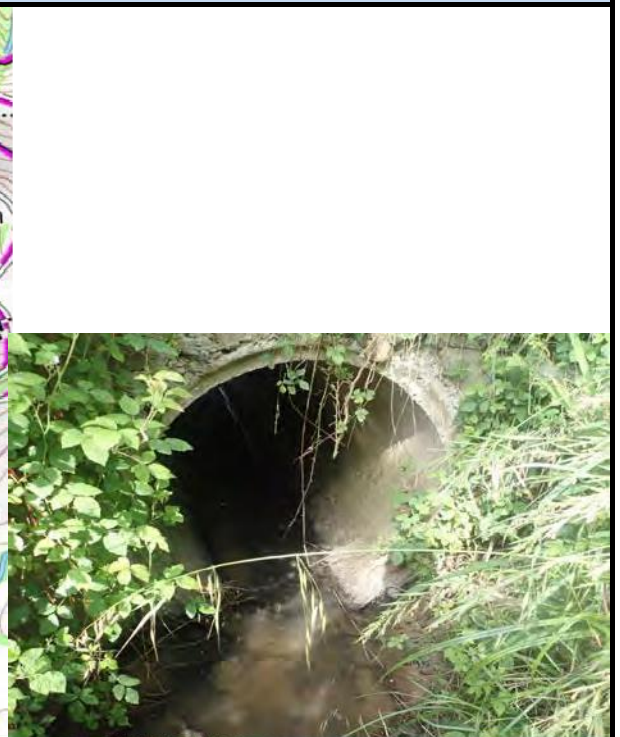
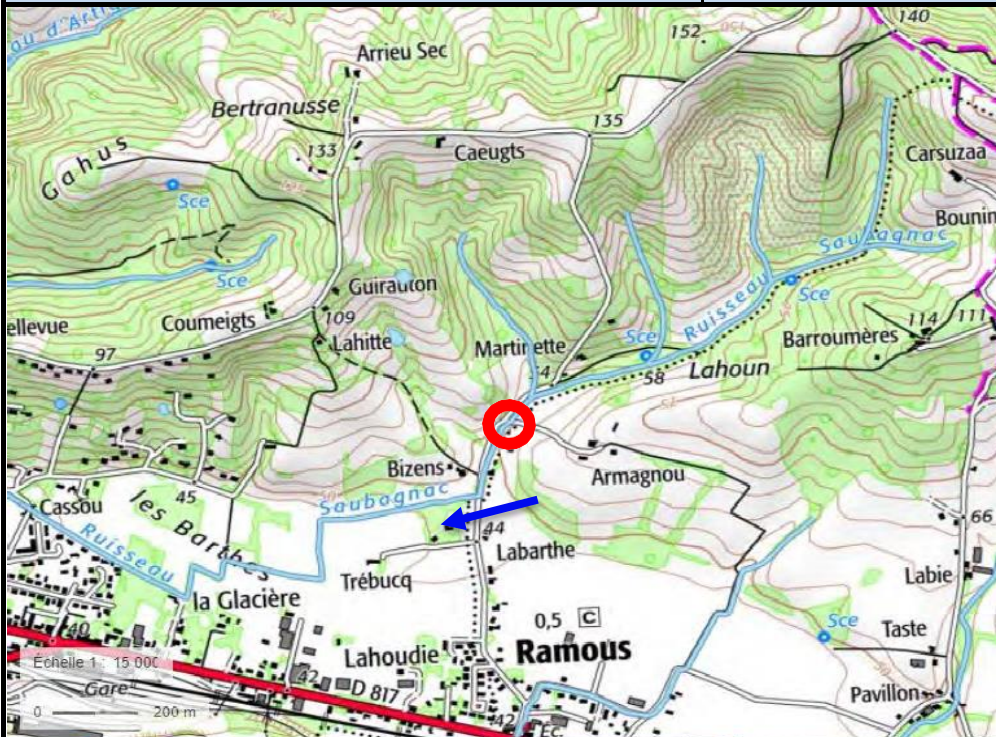
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 28/05/2021

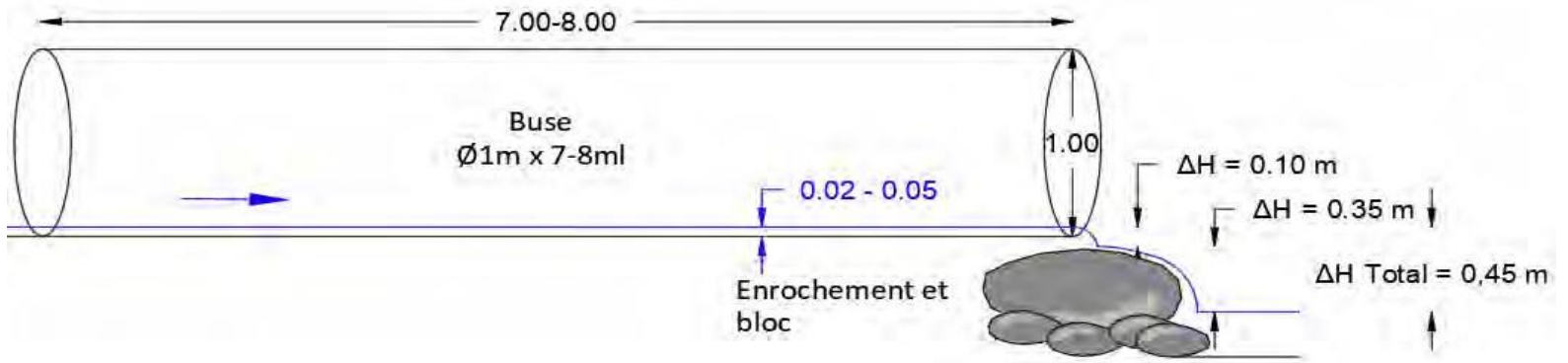
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute importante et la configuration de l'ouvrage rendent le passage des poissons impossible.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le calage de la buse amont favorise la rétention des sédiments altérant le transport solide.	

**Observations:**

## OH SAU 04

## Passage busé de Bizens

Coordonnées  
L93

X : 384 802 m

Propriétaire :

Y : 6 277 907 m

Adresse :

Commune : Ramous

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Le Saubagnac

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : A 79

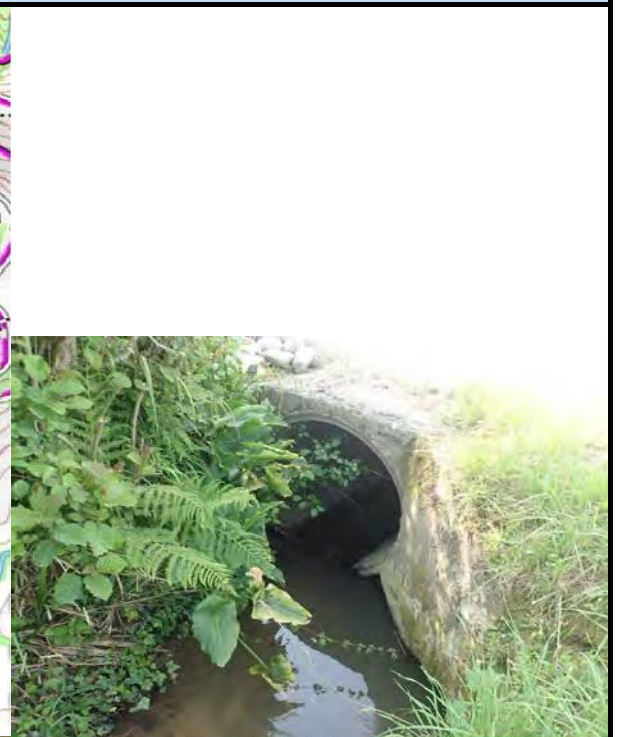
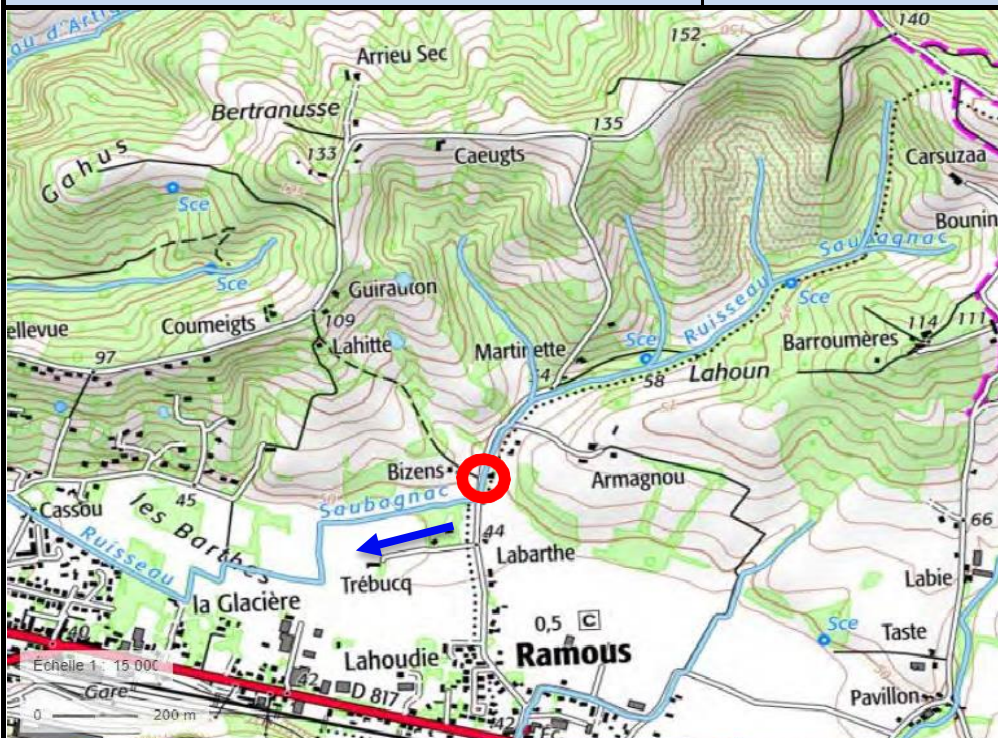
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 28/05/2021

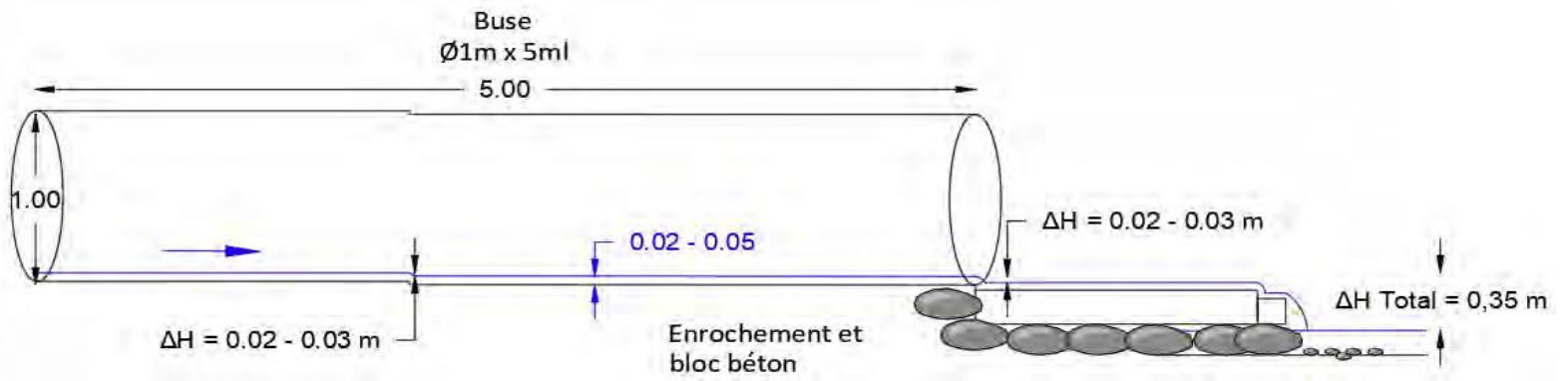
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

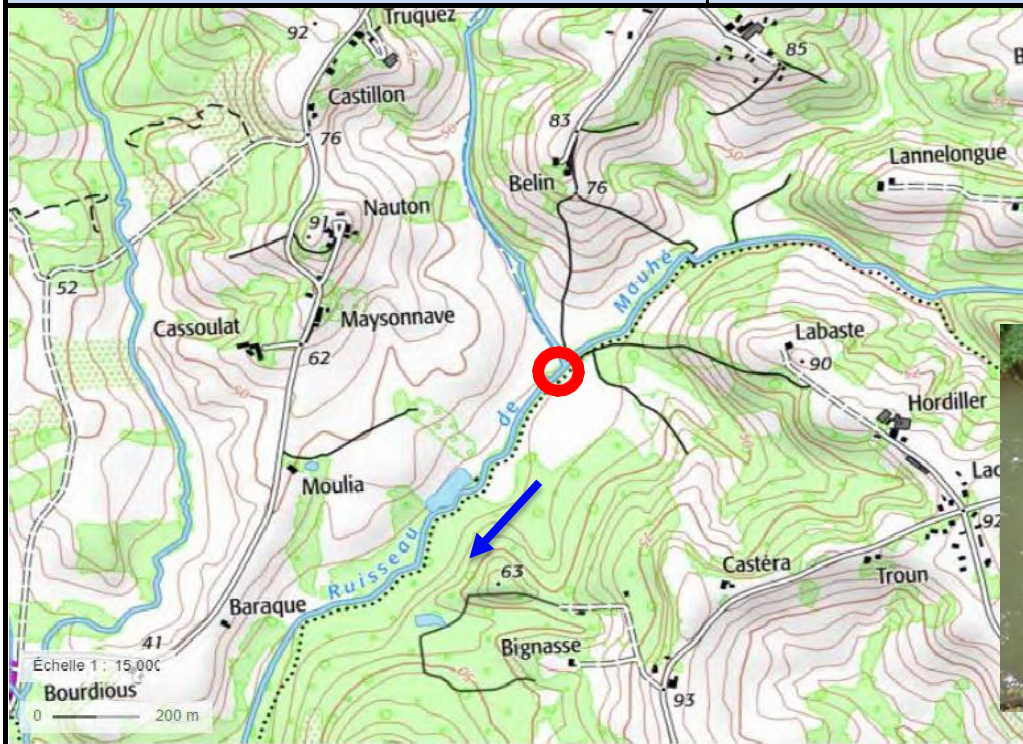
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute et la faible lame d'eau sur le radier béton de la buse empêchent les poissons de franchir l'obstacle.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	La buse altère le transport solide comme le montre l'état de sédimentation en amont.	

**Observations:**

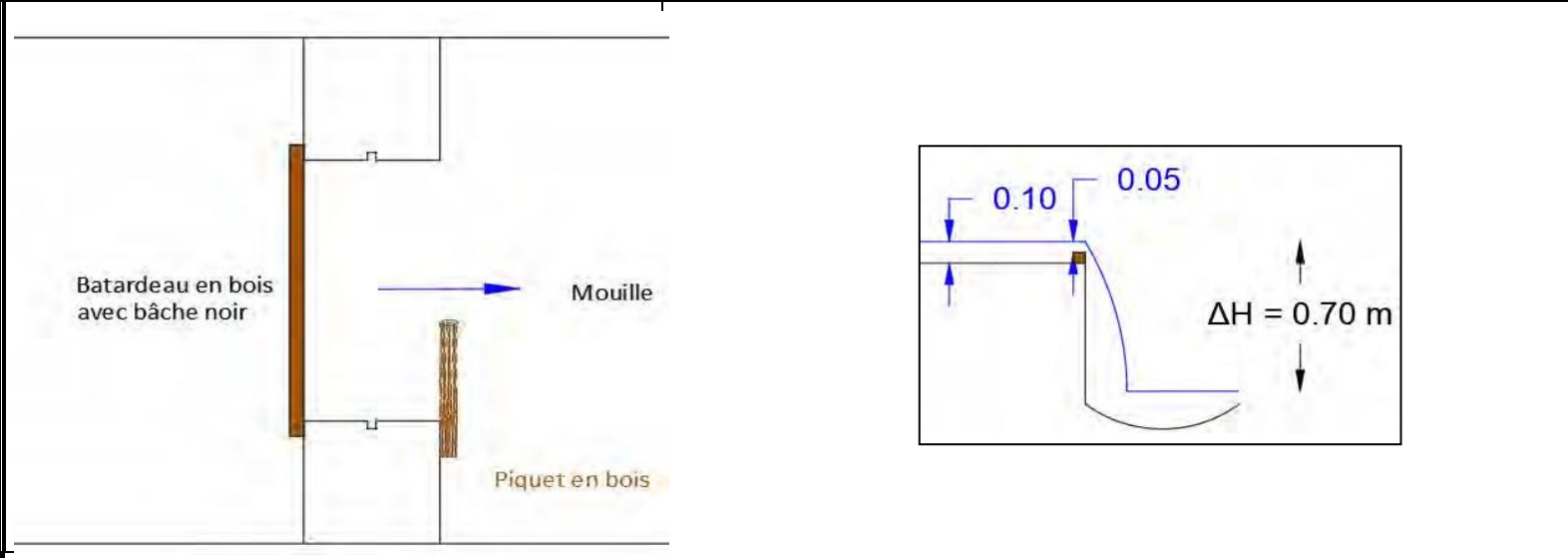
OH MA 01		Seuil batardé au sud de Belin	
Coordonnées L93	X : 374 946 m	Propriétaire :	
	Y : 6 282 855 m	Adresse :	
Commune : Pouillon / Labatut		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ruisseau de Mauhé	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Pouillon : O 250 et Labatut : A 483, A 484
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		ROE : Aucun	
Date visite de terrain : 01/06/2021		Classement L.214-17 : Pas de classement	
Catégorie piscicole : 2e catégorie			





## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

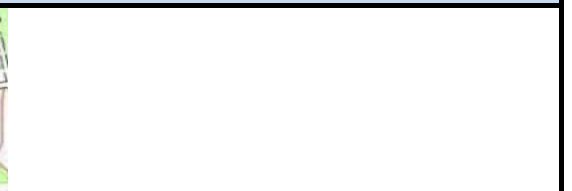
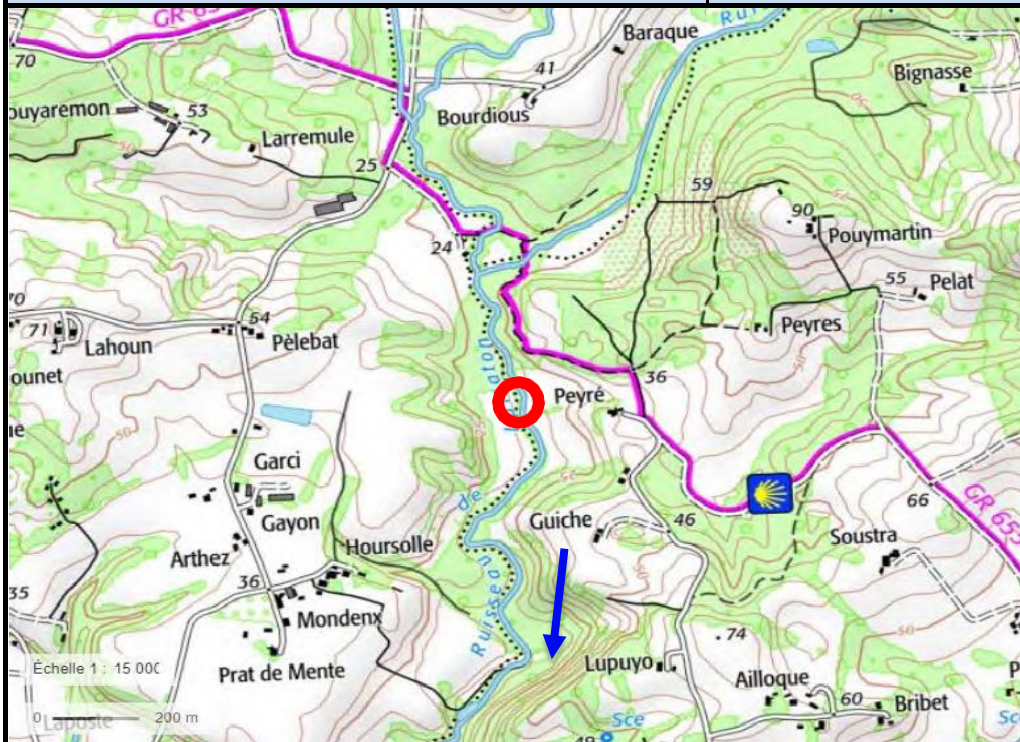
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

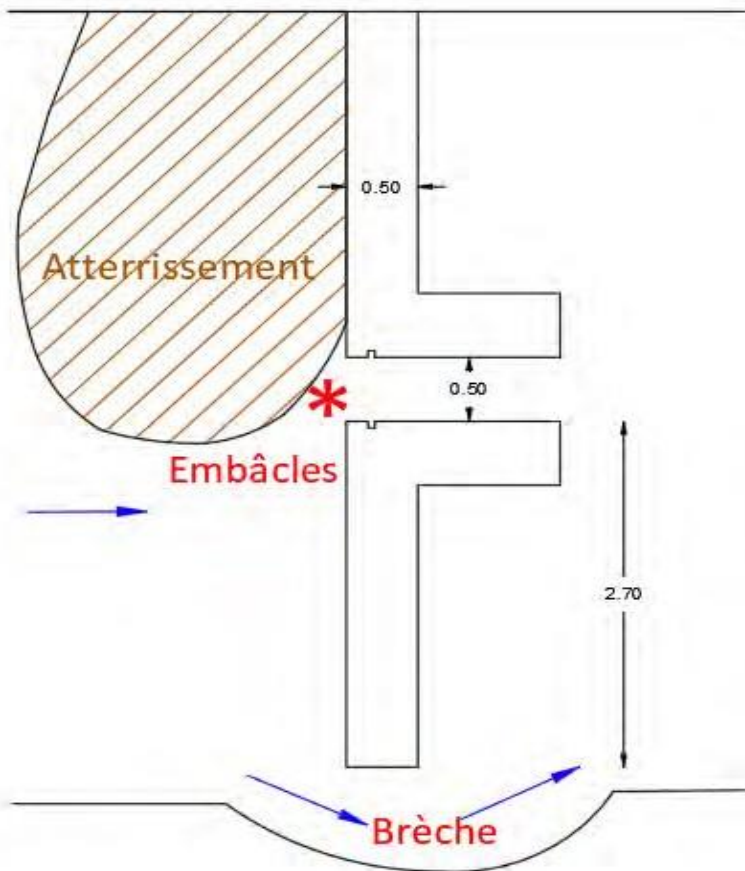
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La nature de l'ouvrage (seuil batardé) et la hauteur de chute importante rendent le franchissement piscicole impossible au niveau de l'ouvrage.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué par la présence de l'ouvrage comme en témoigne l'ensablement en amont.	

**Observations:**

OH MA 02		Seuil batardable à Peyré	
Coordonnées L93	X : 373 894 m	Propriétaire :	
	Y : 6 281 269 m	Adresse :	
Commune : Cauneille / Labatut		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ruisseau de Larraton	Parcelles cadastrales Cauneille : WK 88 et autour ouvrage : Labatut : H 6	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

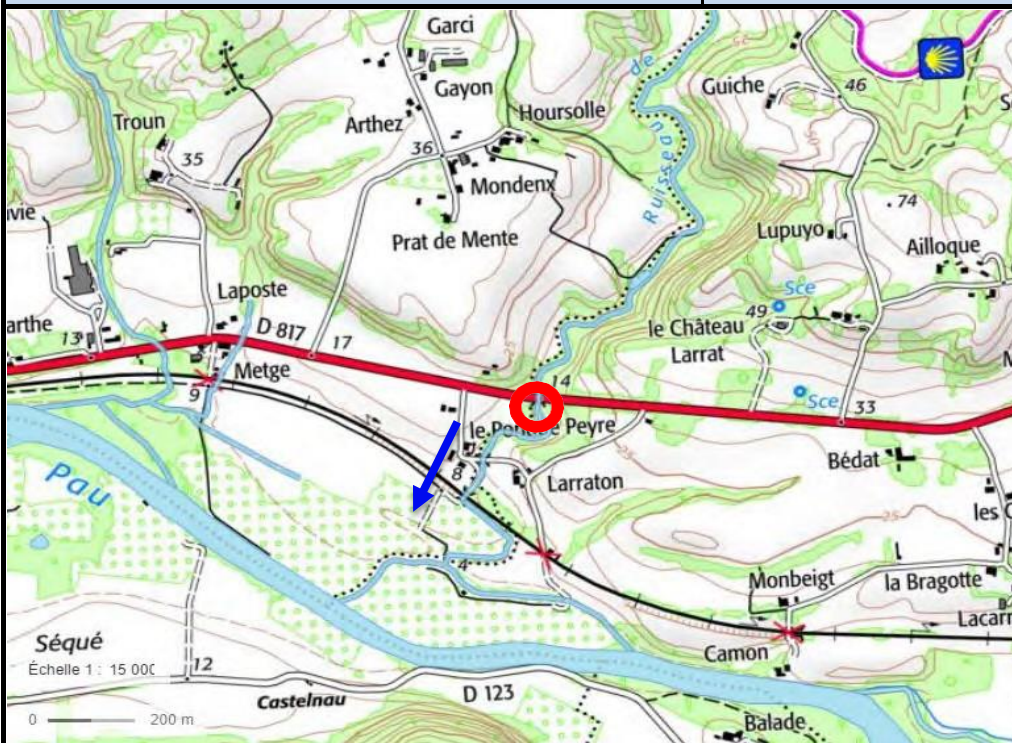
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
Continuité écologique	Continuité piscicole	Moyenne	Brochet	0,66
			Anguille	1
			Espèces holobiotiques	0,66
		Une érosion latérale s'est mise en place en rive droite de l'ouvrage occasionnant une brèche permettant le passage des poissons qui n'est cependant pas optimal. La fonction et la pérennité de l'ouvrage sont remis en cause.		
	Transport solide	Mauvais	L'ouvrage retient les embâcles et favorise la sédimentation et la mise en place d'atterrissements en amont.	

Observations:

**OH MA 03**

**Pont de la D817**

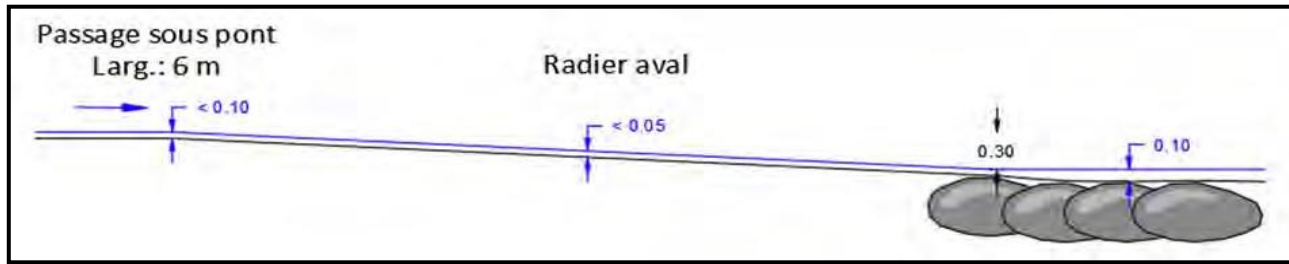
Coordonnées L93	X : 373 458 m	Propriétaire :	Département des Landes
	Y : 6 280 260 m	Adresse :	
Commune : Cauneille / Labatut		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ruisseau de Larraton	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Cauneille : WK 45, WK 46 et Labatut : H 410, G 1
Bassin Versant :		Date visite de terrain :	
Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		01/06/2021	
Classement L.214-17 :		Catégorie piscicole :	
Pas de classement		2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

### Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<i>Moyenne</i>	<b>Brochet</b>	<b>0,33</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0,33</b>
	Ouvrage difficilement franchissable excepté pour l'anguille. La lame d'eau est faible sur le parement béton du radier du pont et il n'y a pas de fosse de dissipation.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport solide en favorisant la sédimentation en amont.	

**Observations:**

OH MA 04

Seuil - Lieu-dit le Pont de Peyre

Coordonnées  
L93

X : 373 322 m

Propriétaire : Communale ?

Y : 6 280 120 m

Adresse :

Commune : Cauneille / Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de Larraton

Parcelles cadastrales Cauneille : WK 46,  
autour ouvrage : Labatut : G 18

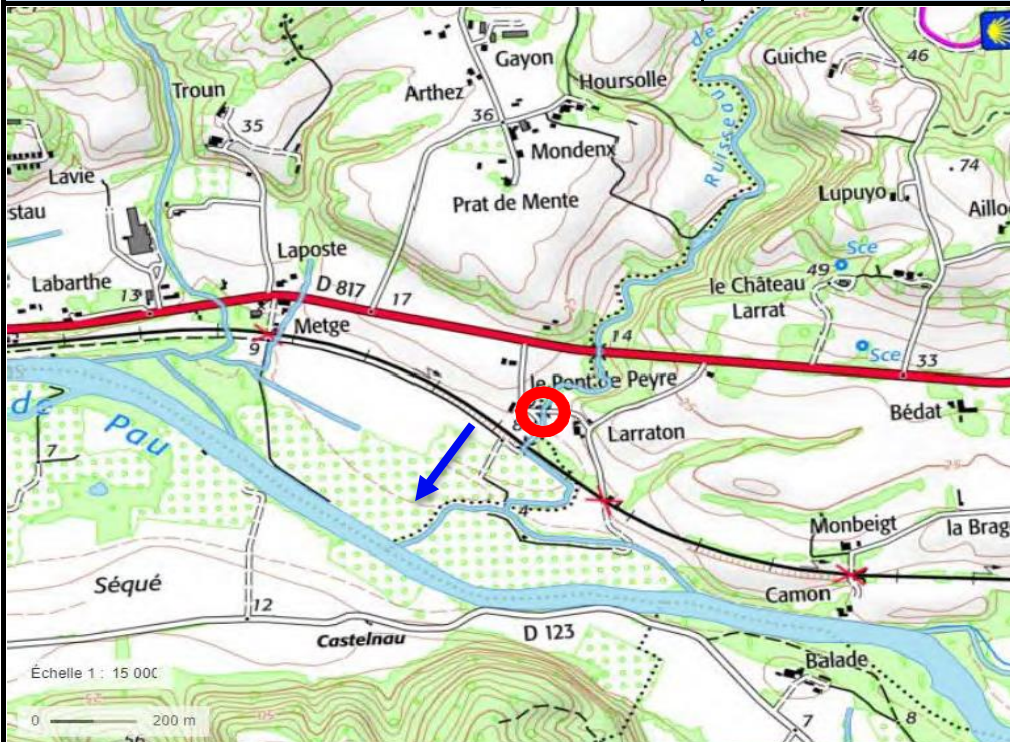
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 01/06/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

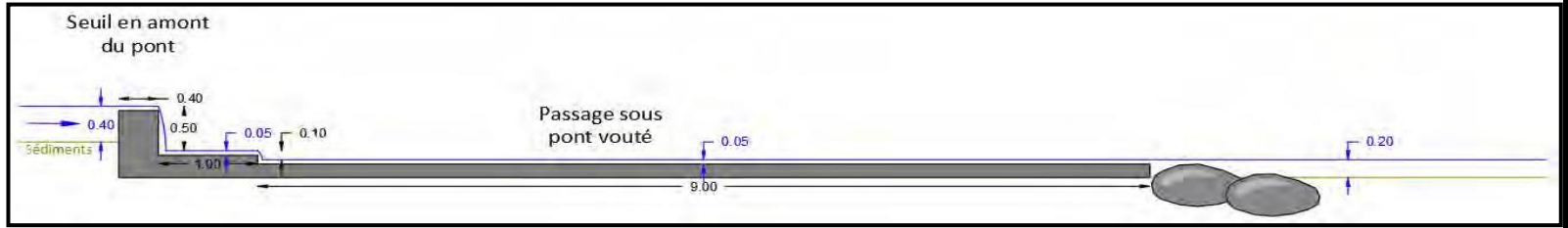
Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

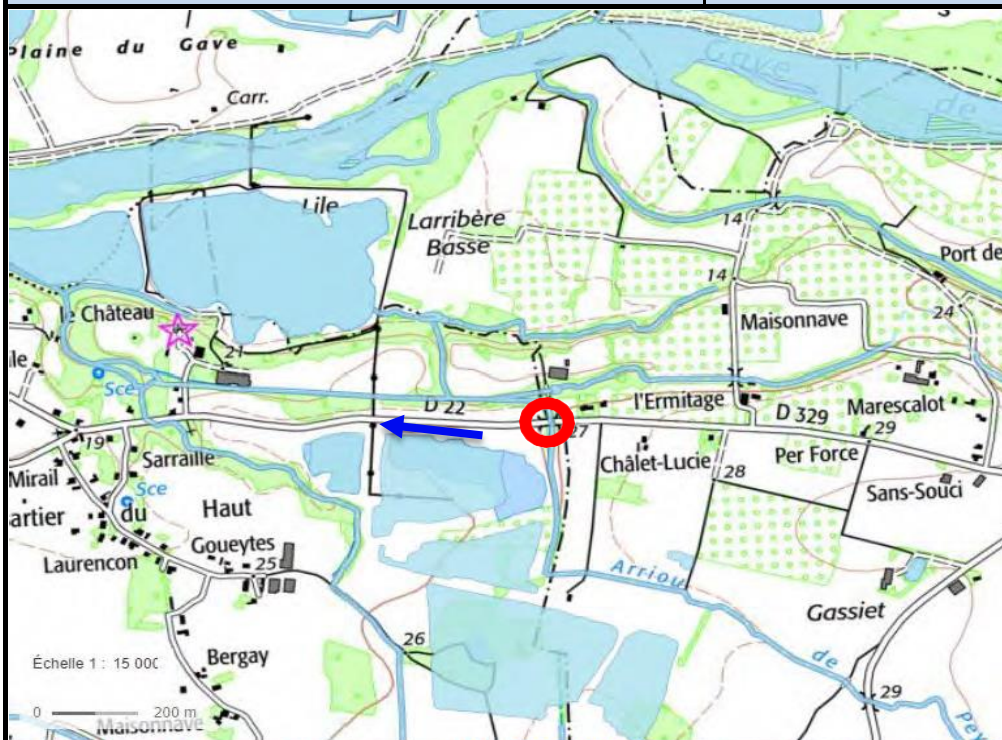
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La présence du seuil fixe avec une hauteur de chute de 0,6 m empêche le passage des poissons vers l'amont.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le seuil fixe bloque totalement le transport solide et entraîne une forte sédimentation en amont.	

**Observations:**

## OH PE 01

## Passage de pont (D22) - Lieu-dit Châlet-Lucie (Ouest)

Coordonnées L93	X : 377 517 m	Propriétaire :	Département des Pyrénées-Atlantiques
	Y : 6 278 440 m	Adresse :	
Commune : Lahontan / St-Cricq-du-Gave		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau : Arriou de Peyré	Parcelles cadastrales autour ouvrage :		Lahontan : ZA 51, ZA 2 et St-Cricq-du-Gave : C 45, C 579
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 31/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	

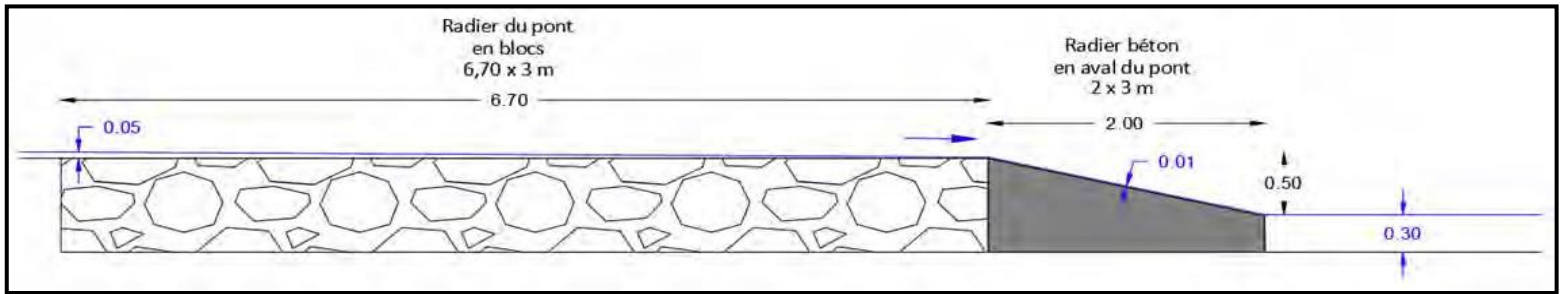




## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute et la nature du parement béton empêchent les poissons de circuler librement, excepté pour l'anguille qui trouve des conditions de reptation favorables.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage retient les sédiments en amont.	

Observations:

## OH SAR 01

## Pont de la D22 à Sarraillé

Coordonnées  
L93

X : 376 575 m

Propriétaire : Département des Landes

Y : 6 278 491 m

Adresse :

Commune : Saint-Cricq-du-Gave

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau  
SarrailléParcelles cadastrales ZB 55, ZB 47, ZB 53, ZB  
autour ouvrage : 48, AB 631

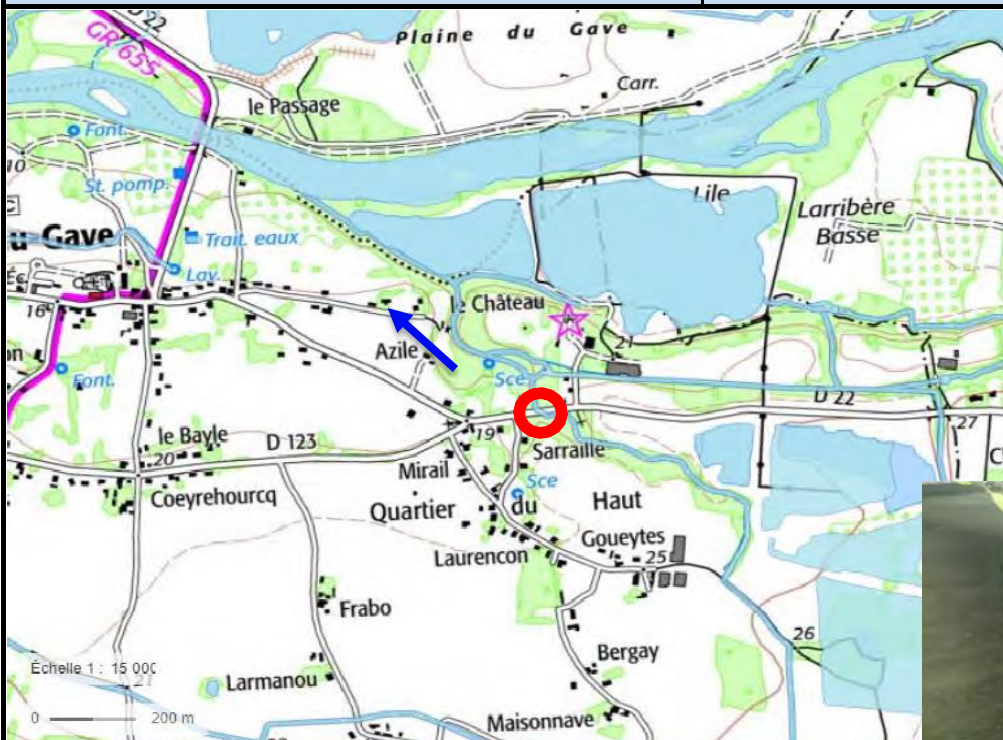
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 31/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

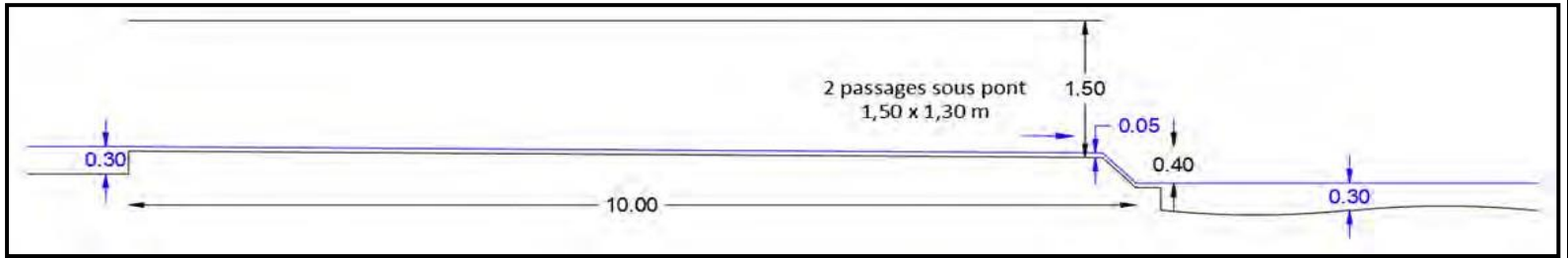
Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021

### Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			L'ouvrage est infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute de 0,4 m et de la faible lame d'eau. Seule l'anguille trouve des conditions favorables par reptation.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage gêne le transit sédimentaire vers l'aval.	

**Observations:**

OH MO 01

Passage busé du Turonet

Coordonnées  
L93

X : 377 856 m

Y : 6 275 990 m

Propriétaire : Commune de Lahontan

Adresse :

Commune : Lahontan

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou du  
Moulin

Parcelles cadastrales E 249, E 250, E 247, E  
autour ouvrage : 246

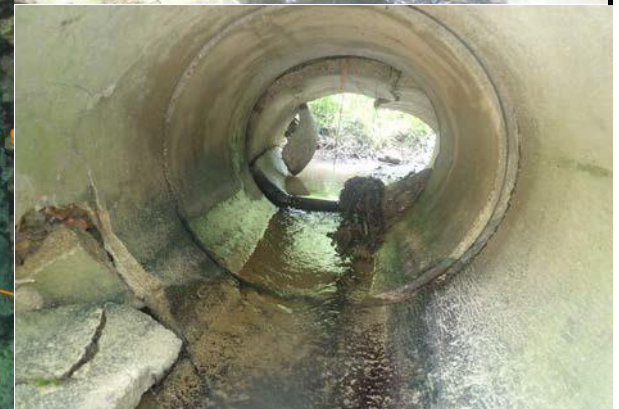
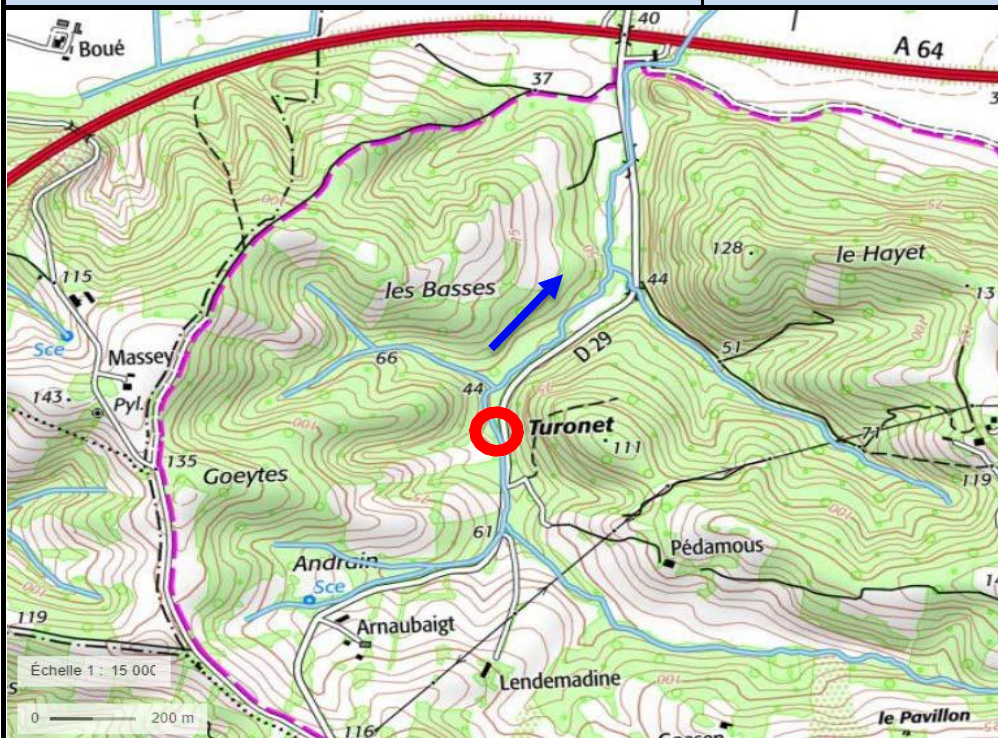
ROE : Aucun

Bassin Versant : Arriou de Peyré

Date visite de terrain : 28/05/2021

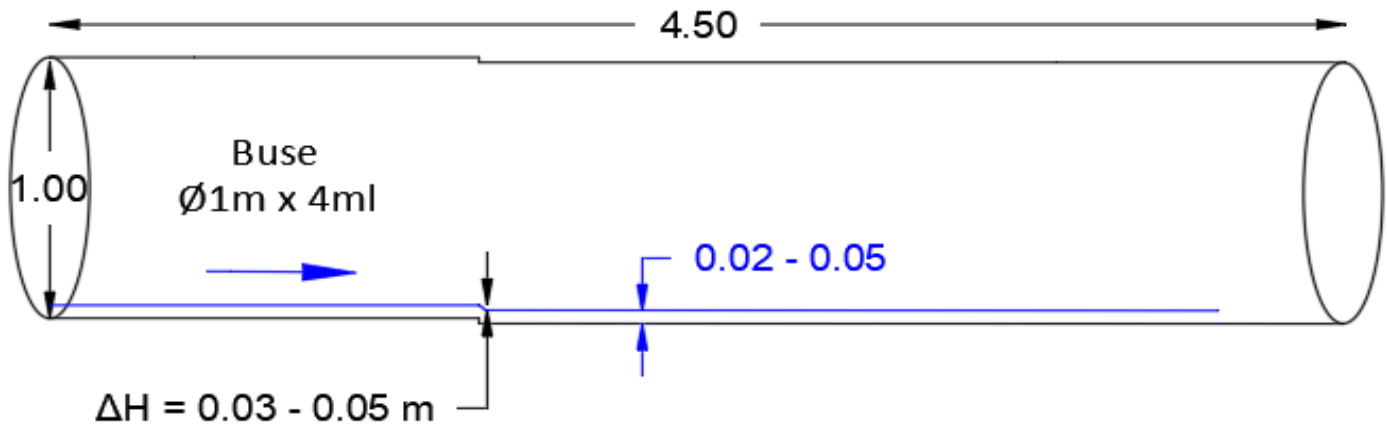
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	Le passage des poissons est impossible en raison d'une lame d'eau très faible et de survitesses. Le passage des anguilles est possible par reptation.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est perturbé comme le montre l'atterrissement présent en amont de la buse.	

### Observations:

*Pas d'enjeux RCE sur le cours d'eau.*

OH MO 02

Seuil de radier de passerelle en aval du Turonet

Coordonnées  
L93

X : 377 965 m

Propriétaire : BERTRAN PHILIPPE (06 75 65 54 09)

Y : 6 276 178 m

Adresse : 36 RUE DU BOIS 64270 LAHONTAN

Commune : Lahontan

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou du  
Moulin

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : E 70, E 69

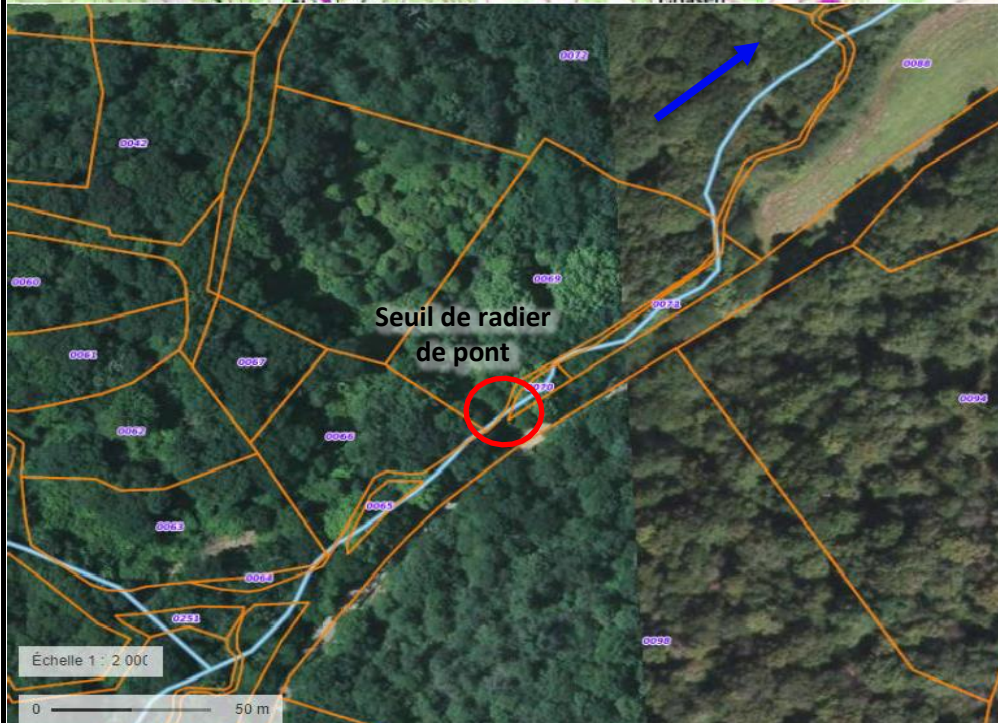
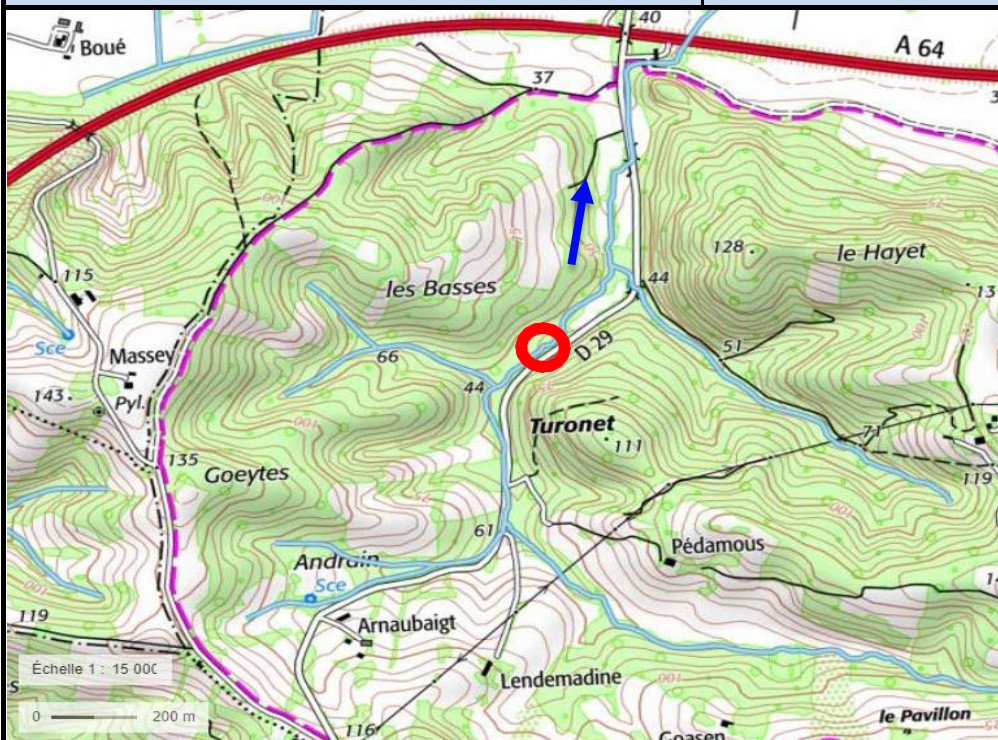
ROE : Aucun

Bassin Versant : Arriou de Peyré

Date visite de terrain : 28/05/2021

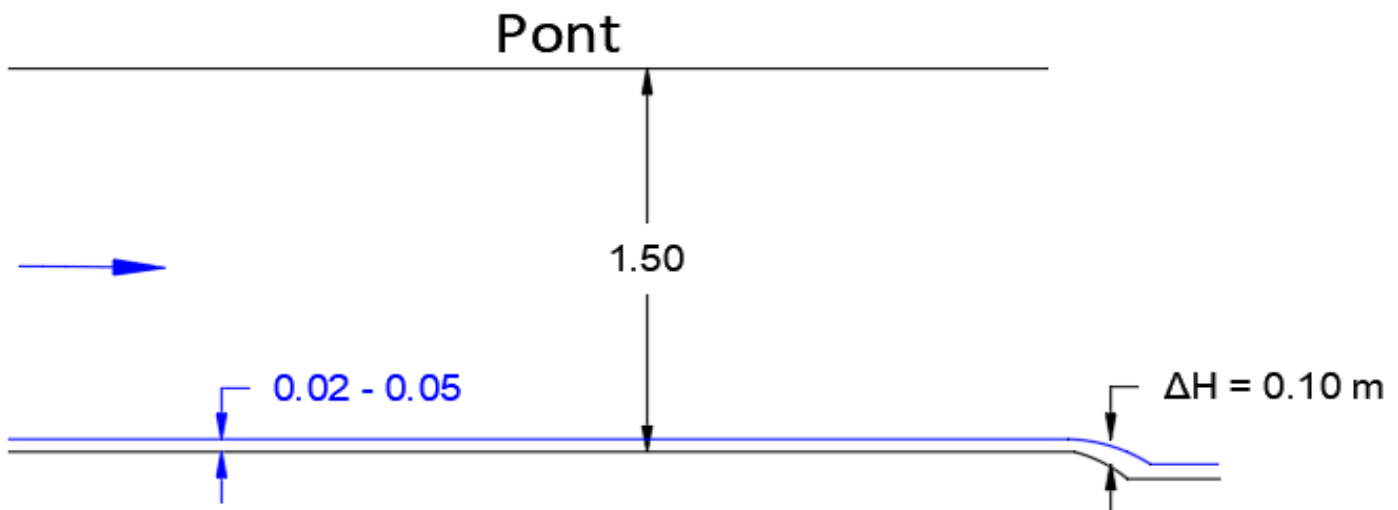
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<i>Moyenne</i>	<b>Brochet</b>	<b>0,66</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0,66</b>
				Le franchissement piscicole n'est pas optimal sur l'ouvrage en raison d'une faible lame d'eau en étiage.
	<b>Transport solide</b>	<i>Moyen</i>	Le transport solide n'est pas optimal également en raison de la présence du seuil et de la chute résiduelle.	

**Observations:**

*Pas d'enjeux RCE sur le cours d'eau.*

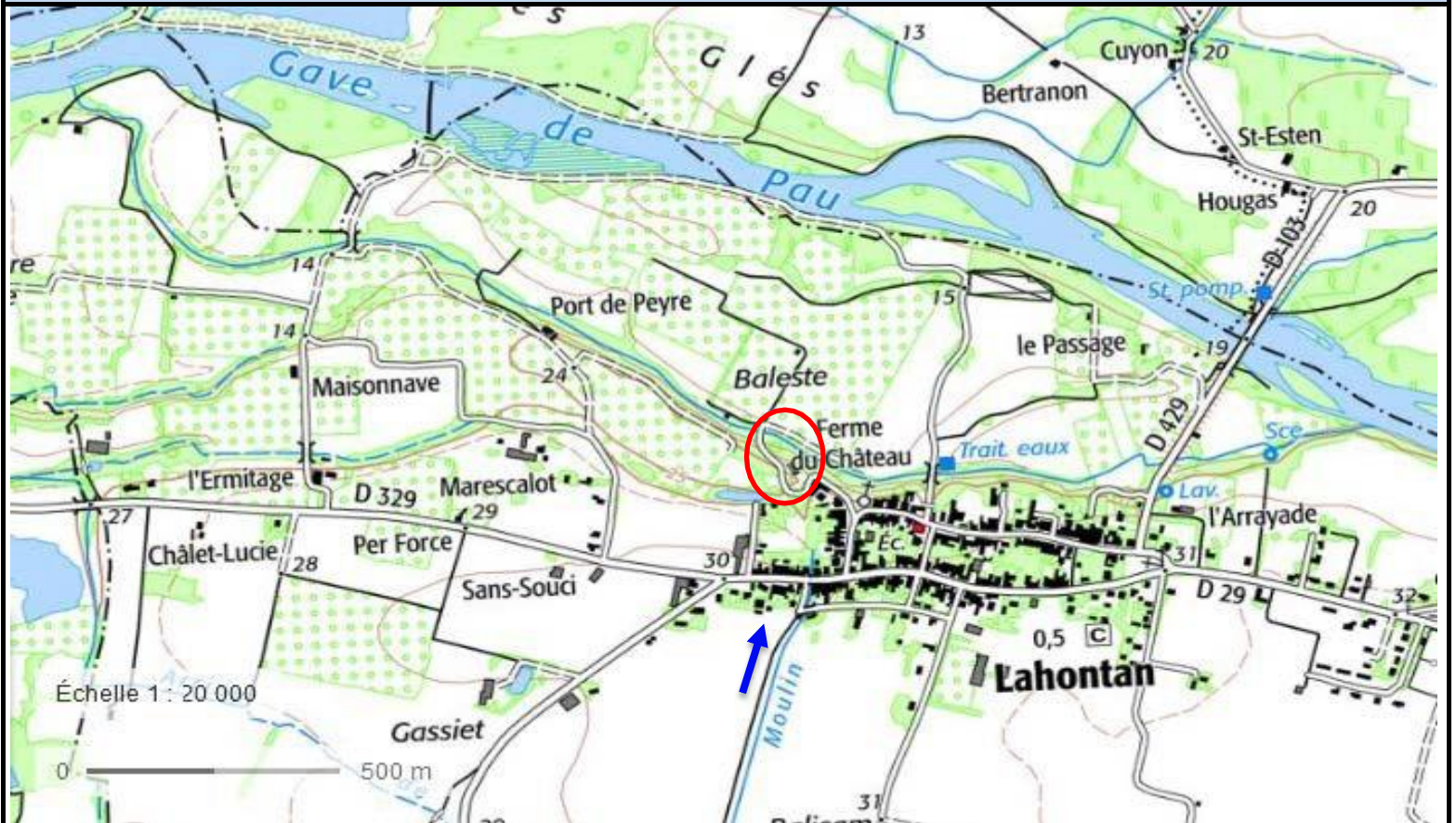
Coordonnées L93	X : 378 935 m	Propriétaire :	Christian LASSERRE
	Y : 6 278 444 m	Adresse :	SCI Château Montaigne 29 du Coud de Peyret - 64270 Lahontan

Commune : Lahontan

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou du Moulin

ROE : Aucun





OH MO 03		Château de Lahontan		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	1,5	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges		
Masse d'eau	Arriou de Peyré	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Ornementales
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Urbain, jardins
Aval	Vergers			
Code de masse d'eau	FRFRR277A_9			
Rang de Strahler	1	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	5	Présence de frayères potentielles	Non	
Distance au bras du Gave de Pau (km)	0,05	Qualité des habitats aquatiques	Faible	
		Présence milieux humides annexes	Non	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	Absente	
Orientation Vallée	Nord	Substrats dominants		
Linéaire du bief (m)		Colmatage	Nature	
Pente du tronçon (%)	1,10		Degré	non visible
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	3 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat lentique	Milieux naturels remarquables	Non	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat lentique			
Longueur remous (m)	Plan d'eau (50 m)	Patrimoine et paysage	ZPPA "Le Bourg de Lahontan : château, église, Moyen-Age; moulin" Parc du château (non classé)	
Lit perché	OUI			

**OH MO 03** **Château de Lahontan**

Date visite de terrain : **20/09/2021** ROE Aucun

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
B 83, 84, 736, 738	Château + Moulin présent sur la carte d'Etat-Major (1820-1866) Carte de Cassini difficilement lisible	Château + Moulin	Plan d'eau du château Projet hydroélectrique

Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON

Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Déversoir D1	Non mesurable	Pierres	Bon à moyen	Déverse en crue	Fixe
Vanne de décharge V1	Non mesurable	Crémaillère et pelle métal	Bon à moyen	Fermée	Mobile
Déversoir D2	Non mesurable	Pierres	Bon	Déverse en crue	Fixe
Vanne usinière V2	Non mesurable	Crémaillère et pelle métal	Moyen	Dispositif non visible	HS



OH MO 03		Château de Lahontan						
Date visite de terrain : 20/09/2021				ROE Aucun				
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Déversoir D1	ΔH > 8 m	0	-	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Vanne de décharge V1	ΔH > 8 m	0	-	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Déversoir D2	ΔH > 8 m	0	-	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Vanne usinière V2	ΔH > 8 m	0	-	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
Ouvrage totalement infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute très importante, mais enjeu faible de reconquête de cet axe de continuité écologique.								
	Transport solide	Mauvais	Les ouvrages fixes bloquent le transport solide. Le plan d'eau joue la fonction de décanteur (charge d'entretien pour le propriétaire).					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	Les ouvrages entraînent une discontinuité hydraulique sur le cours d'eau					
Enjeux écologiques et RCE		Faibles	1er ouvrage en aval immédiat de l'Arriou du Moulin. Pas d'enjeux RCE sur le cours d'eau.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Forts	Maintien du plan d'eau du château et projet hydroélectrique.					
Enjeux patrimoniaux		Forts	ZPPA "Le Bourg de Lahontan : château, église, Moyen-Age; moulin"					
Enjeux affectifs		Forts	Domaine familial					
Observations:								
Discussion avec le propriétaire et le responsable de l'association des moulins M. Alain Forsans. Ils souhaitent engager une réflexion avec le SMBGP sur des sites pilotes.								

## OH LABA 01

## Seuil en béton - Lieu-dit Cournot

Coordonnées  
L93

X : 389 586 m

Propriétaire :

Y : 6 271 779 m

Adresse :

Commune : Salles-Mongiscard

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou de  
LabasseParcelles cadastrales  
autour ouvrage : B 194, B 195

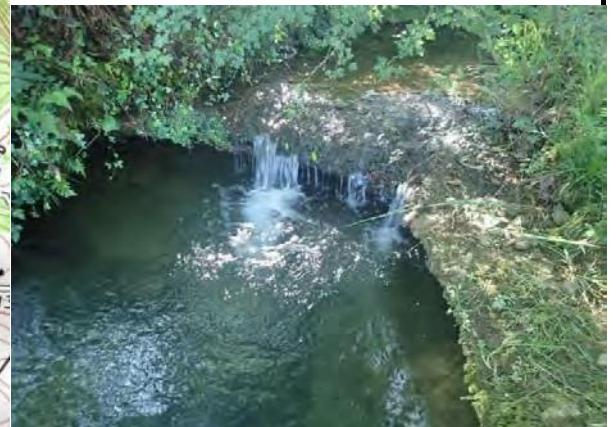
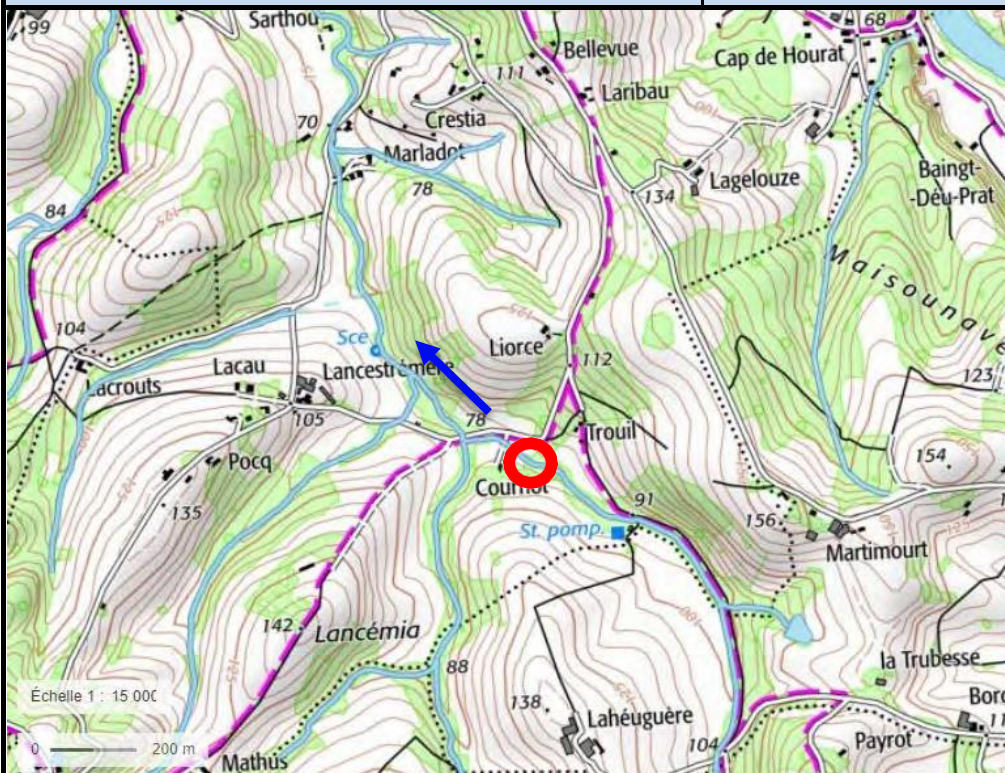
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
**Bassin Versant** : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

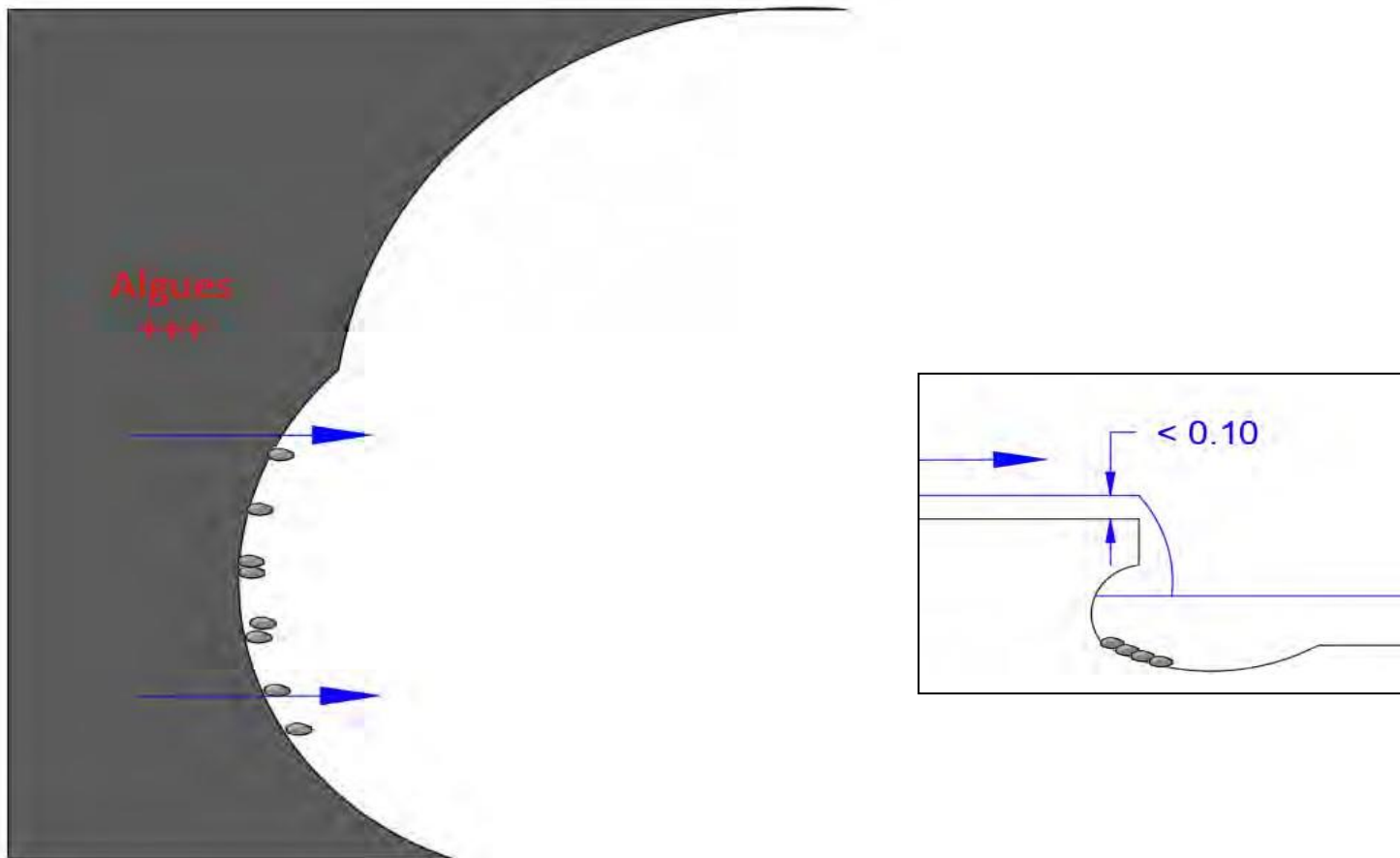
Date visite de terrain : 27/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



Date visite de terrain : 27/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

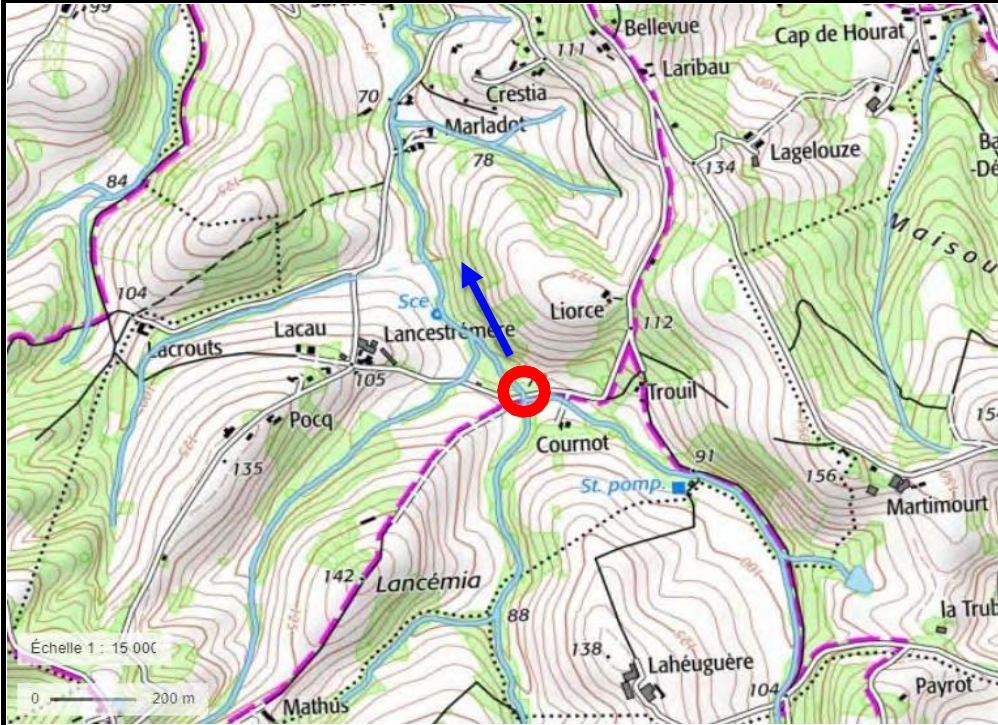
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
	La hauteur de chute et la lame d'eau faible sur le radier béton empêchent les poissons de franchir l'obstacle.			
	Transport solide	Mauvais	L'ouvrage bloque le transit sédimentaire vers l'aval.	

Observations:

**OH LABA 02**

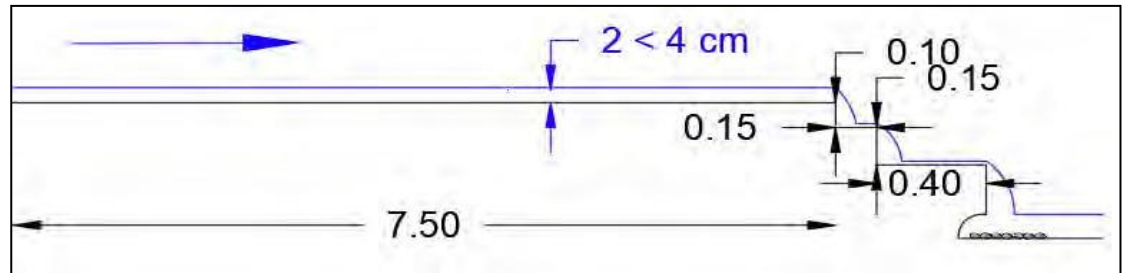
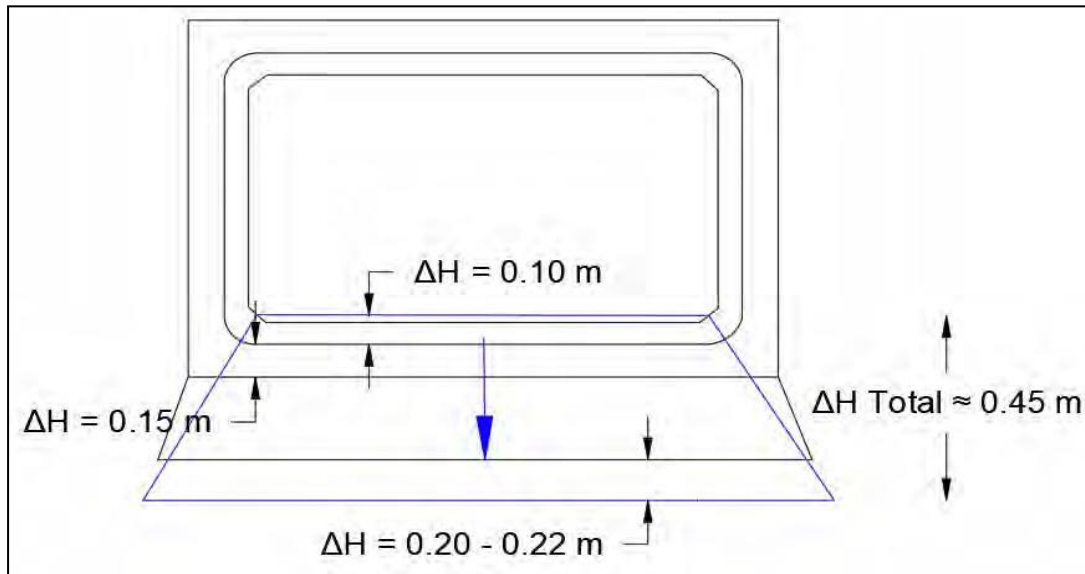
**Seuil de radier de pont - Lieu-dit Cournot**

<b>Coordonnées L93</b>	X : 389 421 m	<b>Propriétaire :</b> Commune de Salles-Mongiscard
	Y : 6 271 848 m	<b>Adresse :</b>
<b>Commune :</b> Salles-Mongiscard		<b>Département :</b> Pyrénées-Atlantiques
<b>Cours d'eau :</b> Arriou de Labasse	<b>Parcelles cadastrales autour ouvrage :</b> B 127	<b>ROE :</b> Aucun
<b>Bassin Versant :</b> Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	<b>Date visite de terrain :</b> 27/05/2021	
<b>Classement L.214-17 :</b> Pas de classement	<b>Catégorie piscicole :</b> 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	L'ouvrage présente une hauteur de chute de 0,45 m qui est infranchissable par les poissons. La lame d'eau est très faible sur le radier béton.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport solide.	

**Observations:**

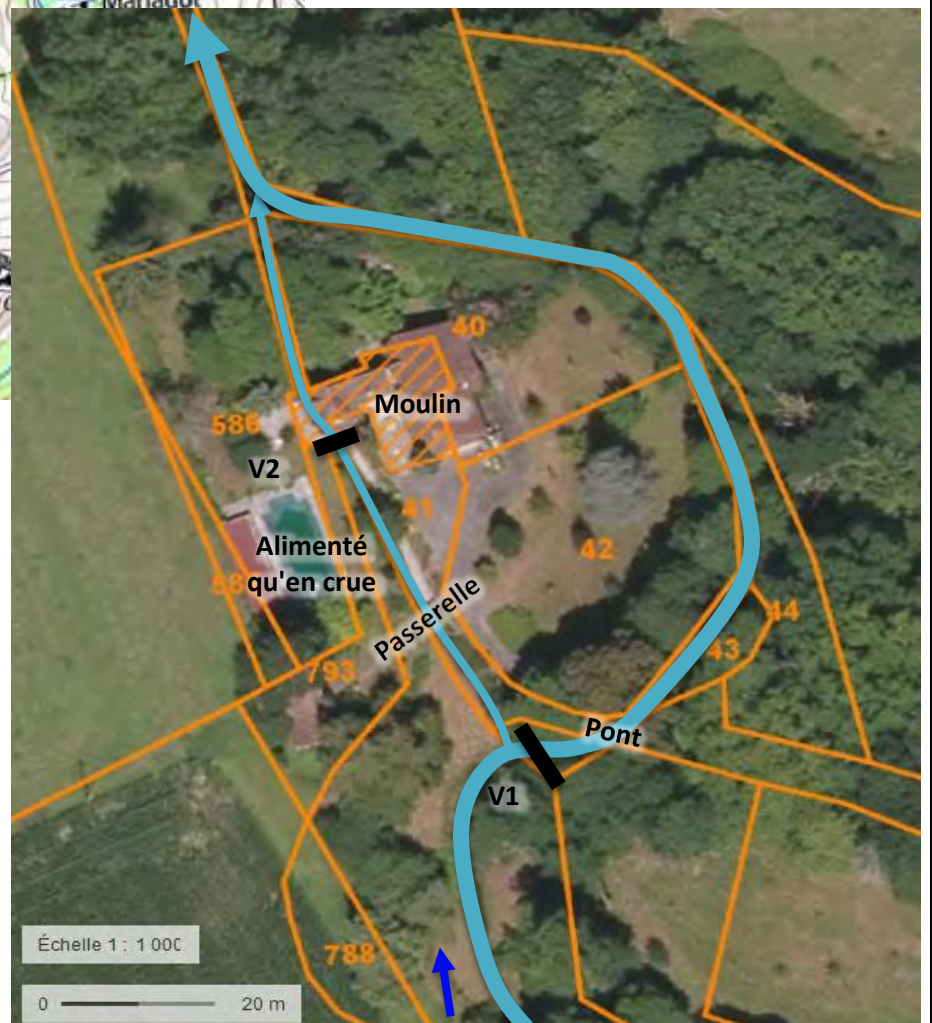
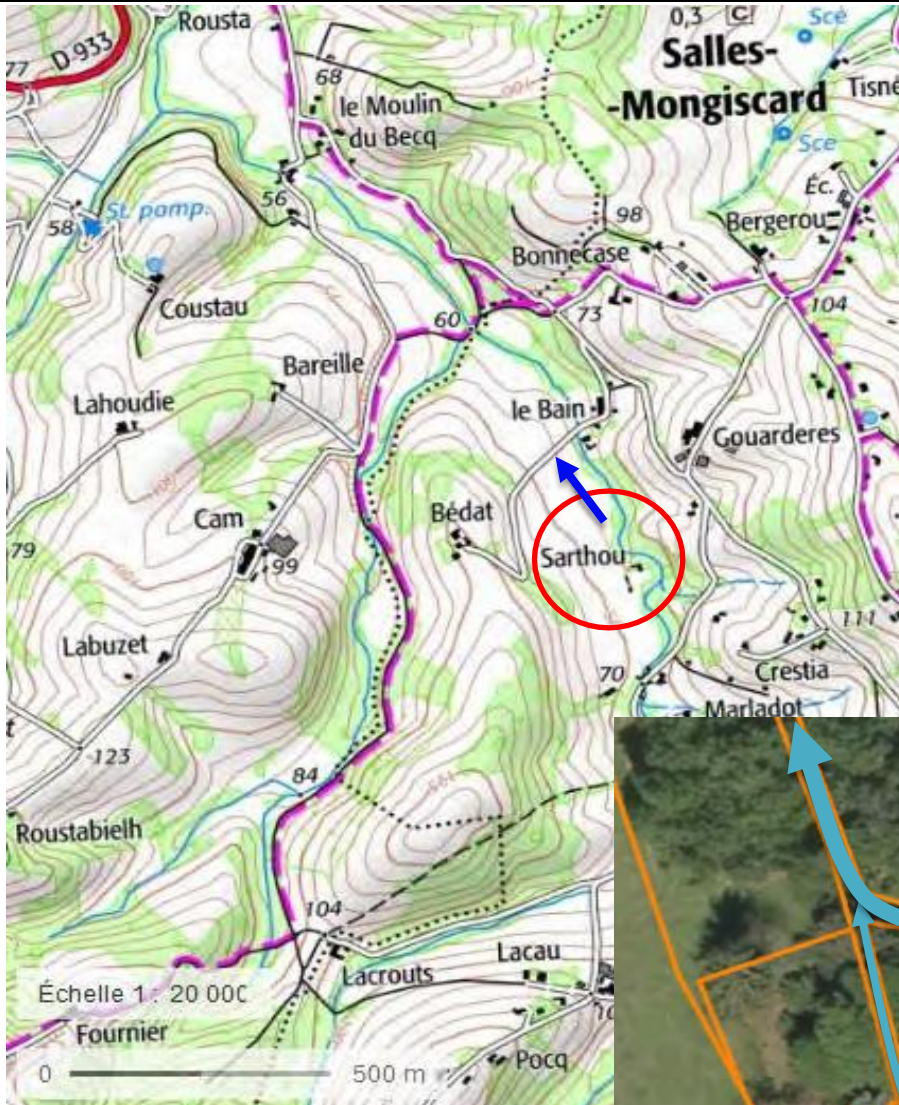
Coordonnées L93	X : 389 168 m	Propriétaire :	M. PATOILLER Vincent et Mme ROCHEFER Mathilde 06 46 91 56 38
	Y : 6 272 804 m	Adresse :	1526 chemin Larrue 64300 SALLES-MONGISCARD

Commune : Salles-Mongiscard

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou Labasse

ROE : Aucun





OH LABA 03		Moulin du Sarthou		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	0,50 m	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Aucun	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Aulnes, Saules
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Cultures
Aval	Boisement			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler		HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	4	Présence de frayères potentielles	Truite fario	
Distance au Gave de Pau (km)	3	Qualité des habitats aquatiques	Bon	
		Présence milieux humides annexes	Bois alluvial	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	Callitriches, Apium	
Orientation Vallée	Nord-Ouest	Substrats dominants	Galets, petits graviers	
Linéaire du bief (m)	88 m	Colmatage	Nature	Aucun
Pente du tronçon (%)	5,00		Degré	Aucun
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	1,50 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat courant	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Alternance Plat lent / Plat courant			
Longueur remous (m)	35 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	NON			

OH LABA 03		Moulin du Sarthou			
Date visite de terrain : 02/06/2021			ROE Aucun		
ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE					
Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens		Usages actuels	
B 41	Moulin présent sur la carte de Cassini	Moulin		Habitation	
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17		Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles	
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement		NON	
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique		
NON	NON	NON	OUI		
DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES					
Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Vanne V1 de décharge	1,40 x 0,80	Métal	Bon	Ouverte	Oui
Vanne V2 du moulin	1,20 x 0,90	Métal	Mauvais	Ouverte	Oui

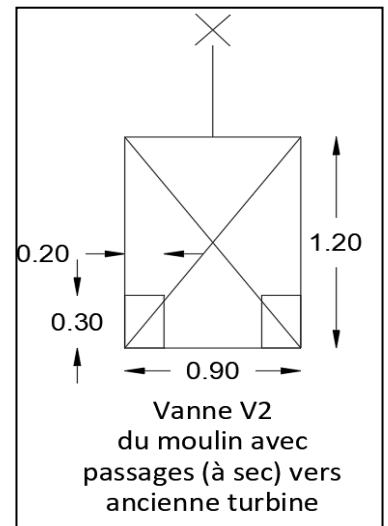
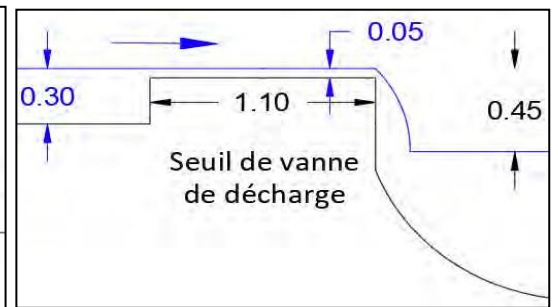
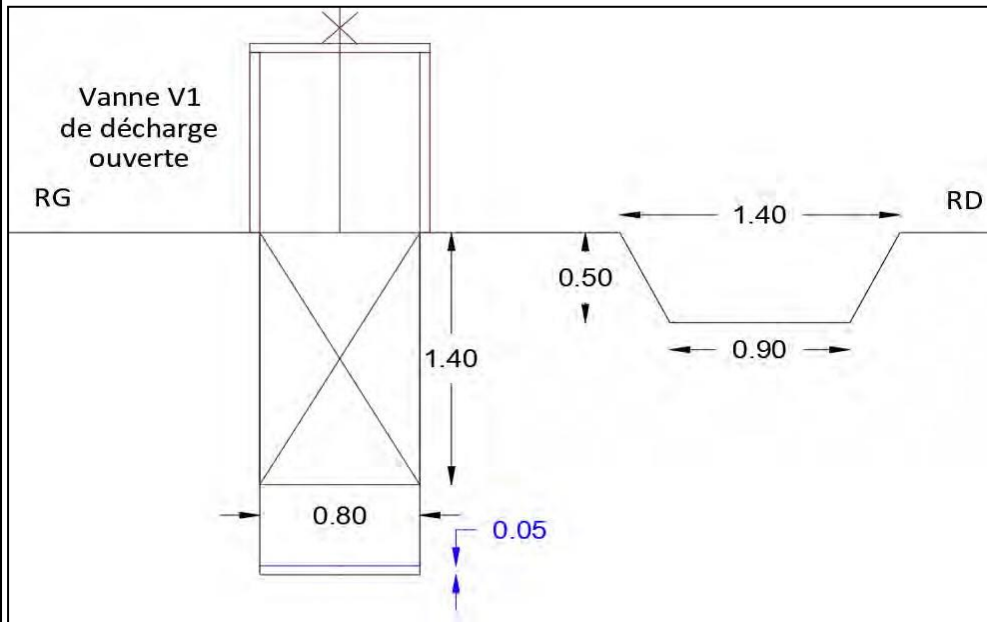


Ouvrages de décharge (vue amont) : Vanne + Déversoir

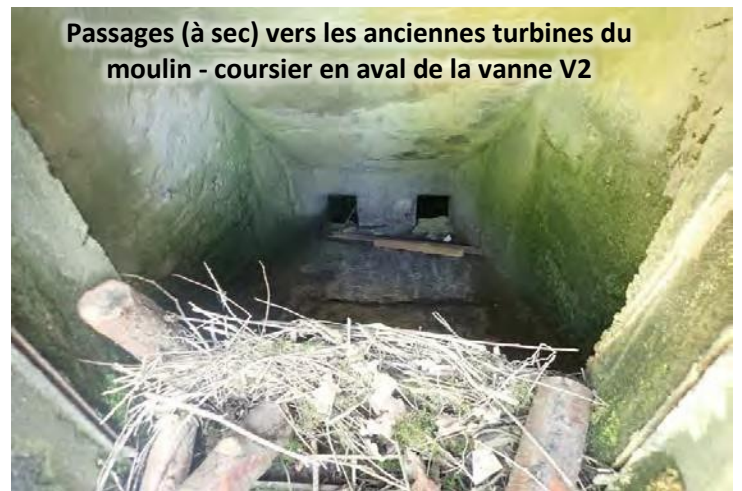


Ouvrages de décharge (vue aval) : Vanne + Déversoir

## Coupes des ouvrages



Vanne V2 du moulin



OH LABA 03		Moulin du Sarthou						
Date visite de terrain : 02/06/2021					ROE Aucun			
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
							ICE	
Vanne V1 de décharge	$\Delta H = 0,50$ m	5 cm	Jet plongeant	OUI	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Vanne V2 du moulin	$\Delta H = 1,30$ m	A sec	Aucun	NON	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
			La hauteur de chute de 0,5 m au niveau du vannage de décharge ne permet pas le franchissement piscicole à ce niveau avec des survitesses importantes.					
	Transport solide	Moyen	L'ouvrage, sans empêcher totalement le transit sédimentaire, favorise la sédimentation en amont immédiat.					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	L'ouvrage entraîne une discontinuité hydraulique et retient les embâcles.					
Enjeux écologiques et RCE		Forts	L'ouvrage se situe sur le site Natura 2000 et sur l'axe de continuité écologique.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	Il n'y a actuellement plus d'usages liés aux ouvrages.					
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Le moulin n'est pas classé.					
Enjeux affectifs		Forts	Les propriétaires sont en cours de restauration de l'habitation. Ils sont très attachés au moulin.					
Observations:								

Coordonnées  
L93

X : 389 065 m

Y : 6 273 122 m

Propriétaire : M. MARLATS Nicolas (05 59 65 35 48)

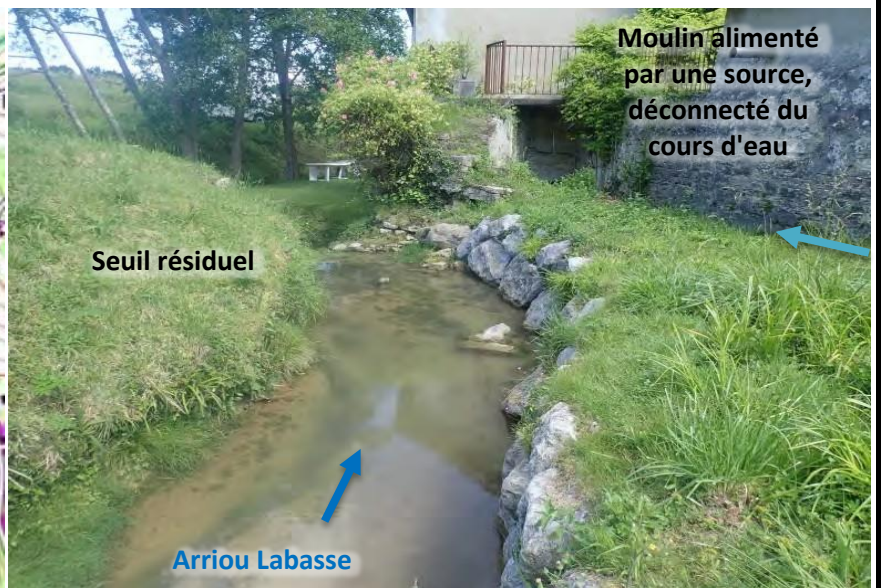
Adresse : 205 chemin des Bains  
64300 SALLES-MONGISCARD

Commune : Salles-Mongiscard

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou Labasse

ROE : Aucun



OH LABA 04		Moulin des Bains		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	1 m	
		État	Moyen	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Enrochements	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Aulnes
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Prairie de fauche
Aval	Prairie de fauche			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler		HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	4	Présence de frayères potentielles	-	
Distance au Gave de Pau (km)	3	Qualité des habitats aquatiques	-	
		Présence milieux humides annexes	Prairie humide en rive droite	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	-	
Orientation Vallée	Nord-Ouest	Substrats dominants	Dalle, Limons	
Linéaire du bief (m)	0,00	Colmatage	Nature	Limons
Pente du tronçon (%)	4,00		Degré	Faible
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	2 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Alternance Plat courant / Plat lent	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat courant			
Longueur remous (m)	0	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	NON			

**OH LABA 04** **Moulin des Bains**

Date visite de terrain : **02/06/2021** ROE Aucun

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
B 36	Moulin présent sur la carte de Cassini	Moulin	Habitation
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Seuil résiduel	3 m de large	Terre + Pierres	Ruiné	Déverse	Fixe

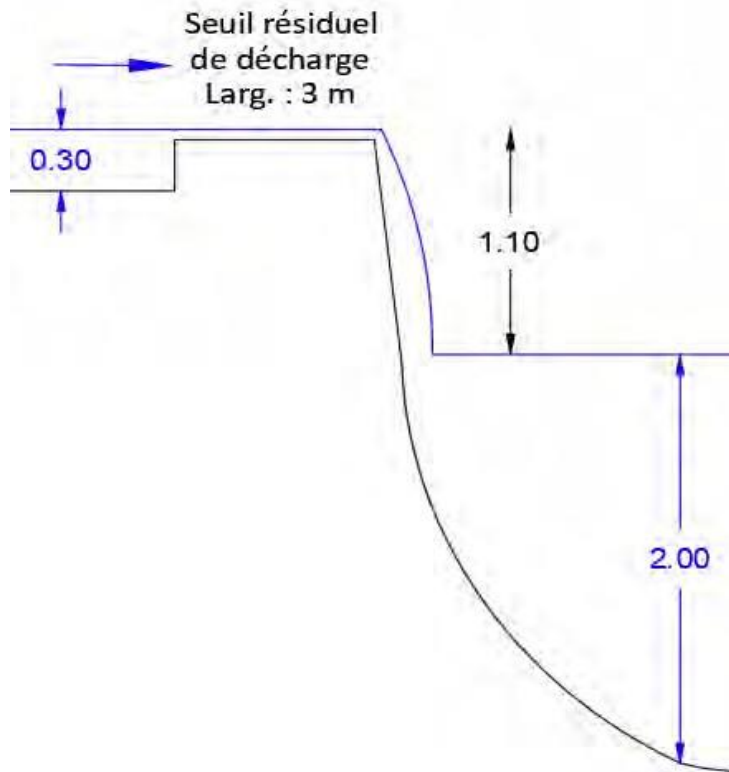


Enrochements en amont du seuil résiduel



Seuil résiduel

## Coupe des ouvrages





OH LABA 04		Moulin des Bains					
Date visite de terrain : 02/06/2021					ROE Aucun		
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE							
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole	
						ICE	
Seuil résiduel	ΔH = 1,10 m	< 5 cm	Jet plongeant	OUI	OUI	Brochet	0
						Anguille	0
						Holobiotiques	0
Appréciation ICE							
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.							
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.							
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.							
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.							
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.							
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL							
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
			ICE				
			Brochet			0	
			Anguille			0	
	Espèces holobiotiques			0			
L'ouvrage empêche les poissons de circuler librement en raison de la hauteur de chute de 1,1 m.							
	Transport solide	Mauvais	L'ouvrage gêne le transport solide comme en témoigne l'ensablement sur l'amont.				
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES							
Continuité hydraulique		Mauvaise	L'ouvrage génère un coude à 90°.				
Enjeux écologiques et RCE		Forts	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781				
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	Il n'y a aucun usage des ouvrages qui sont ruinés.				
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Le moulin n'est pas classé.				
Enjeux affectifs			Moulin habité.				
Observations:							

**OH LABA 05** **Seuil béton - Lieux-dits entre Bareille et Bonnacase**

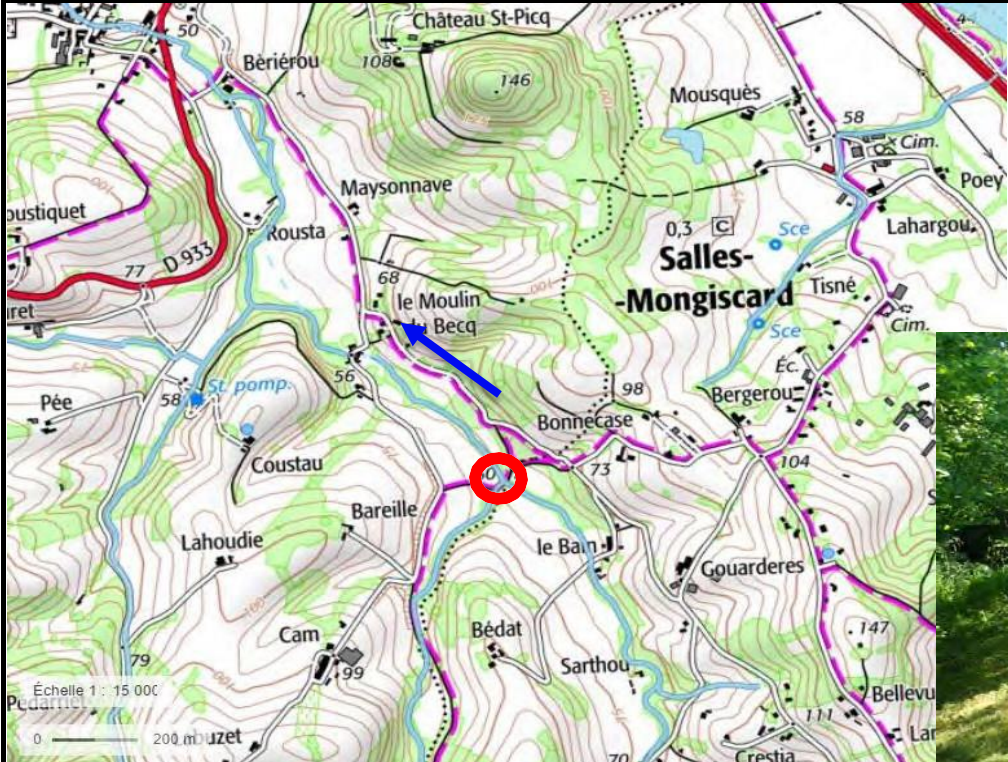
<b>Coordonnées L93</b>	X : 388 860 m	<b>Propriétaire :</b>	
	Y : 6 273 381 m	<b>Adresse :</b>	

**Commune :** Salles-Mongiscard / Bérenx **Département :** Pyrénées-Atlantiques

<b>Cours d'eau :</b> Ruisseau de Labasse	<b>Parcelles cadastrales autour ouvrage :</b> Salles-Mongiscard : B 315, B 31 et Bérenx : C 220, C 218	<b>ROE :</b> Aucun
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

**Bassin Versant :** Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron **Date visite de terrain :** 27/05/2021

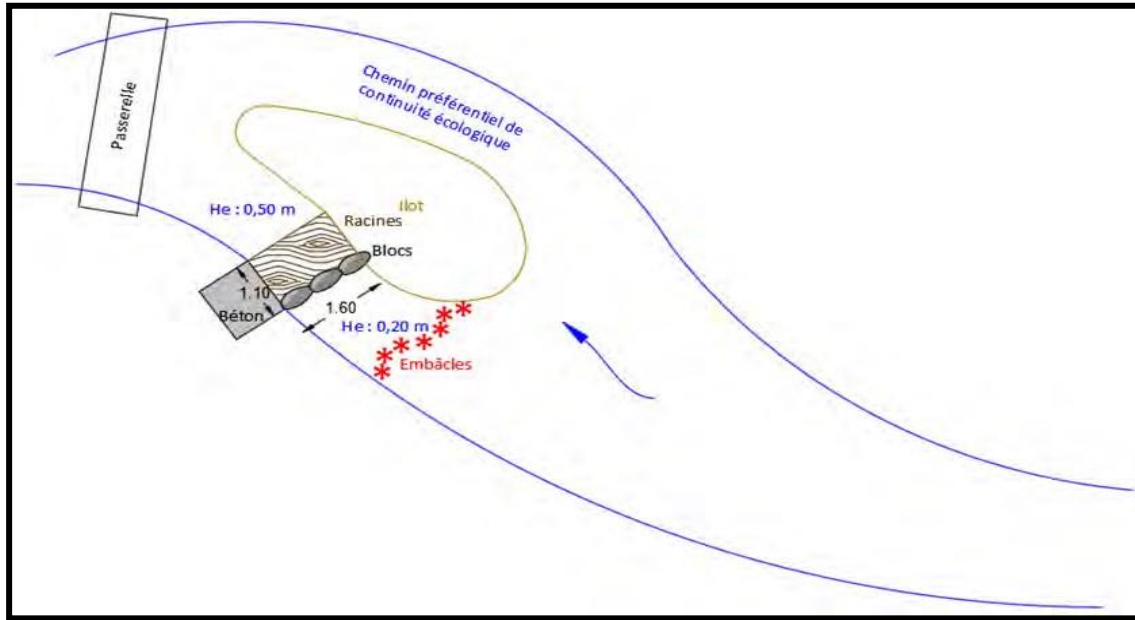
**Classement L.214-17 :** Pas de classement **Catégorie piscicole :** 2e catégorie



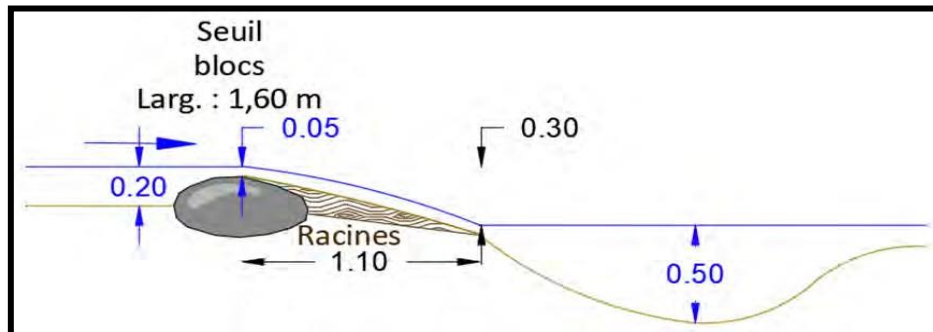
## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

Plan de masse



Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Bonne</b>	<b>Brochet</b>	<b>1</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>1</b>
	Le franchissement piscicole du seuil est possible via son contournement par le bras principal.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Moyen</b>	L'ouvrage altère cependant le transport solide en favorisant la sédimentation en amont immédiat. Ce bras va finir par se combler, il n'y aura à terme plus qu'un seul bras.	

Observations:

Coordonnées  
L93

X : 388 529 m

Y : 6 273 721 m

Propriétaire : M. DOMERCQ-BAREILLE Jean

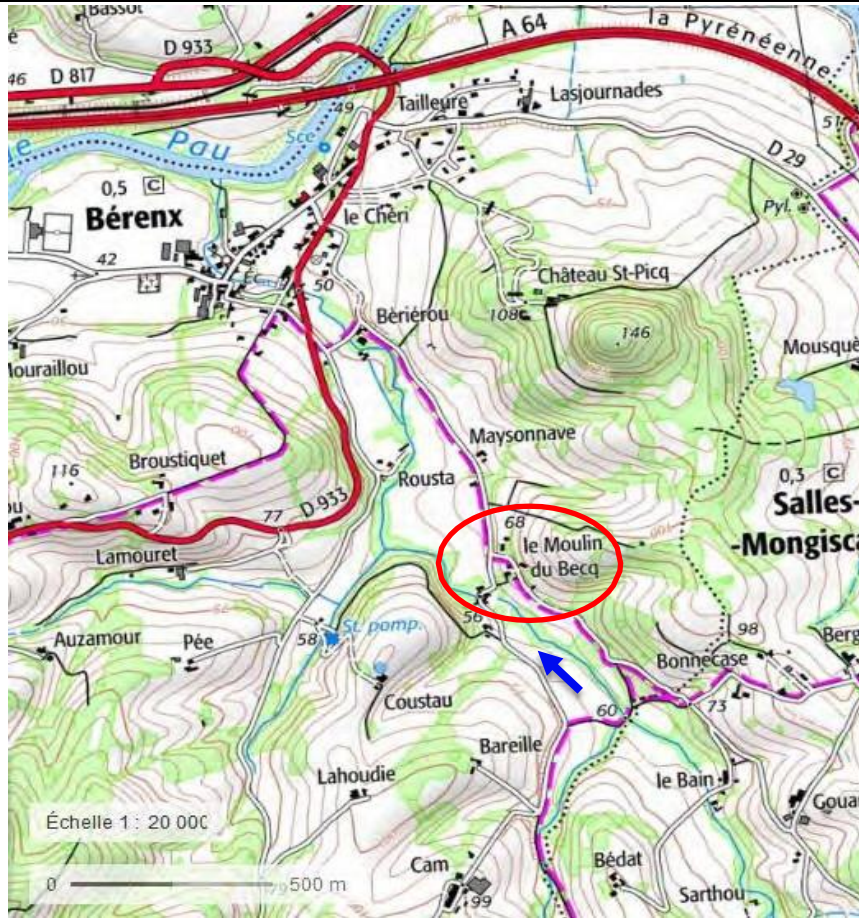
Adresse : 985 Chemin de Bahades - 64300 BERENX  
06 13 69 29 55 - domercqbareille@orange.fr

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou Labasse

ROE : Aucun



Moulin et son plan d'eau



Moulin



Ouvrages de décharge amont (D1)

OH LABA 06		Moulin du Becq		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	1,5	
		État	bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges		
		Murs		
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		2 ponts en aval du moulin 1 passerelle en amont		
		Ripisylve	Essences	Aulnes, platanes, frênes
			État	Bon
Occupation du sol	Amont	Prairies + boisements		
	Aval	Prairies + boisements		
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	5	Présence de frayères potentielles	non	
Distance au Gave de Pau (km)	2	Qualité des habitats aquatiques	Moyenne	
		Présence milieux humides annexes	Boisement alluvial en amont rive droite	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	non	
Orientation Vallée	Nord-Ouest	Substrats dominants		
		Pierres		
Linéaire du bief (m)	230 m	Colmatage	Nature	
Pente du tronçon (%)	4,00		Degré	Modéré
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	3	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Profond lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat courant			
Longueur remous (m)	230 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	NON			

**OH LABA 06 Moulin du Becq**

Date visite de terrain : **02/06/2021** ROE Aucun

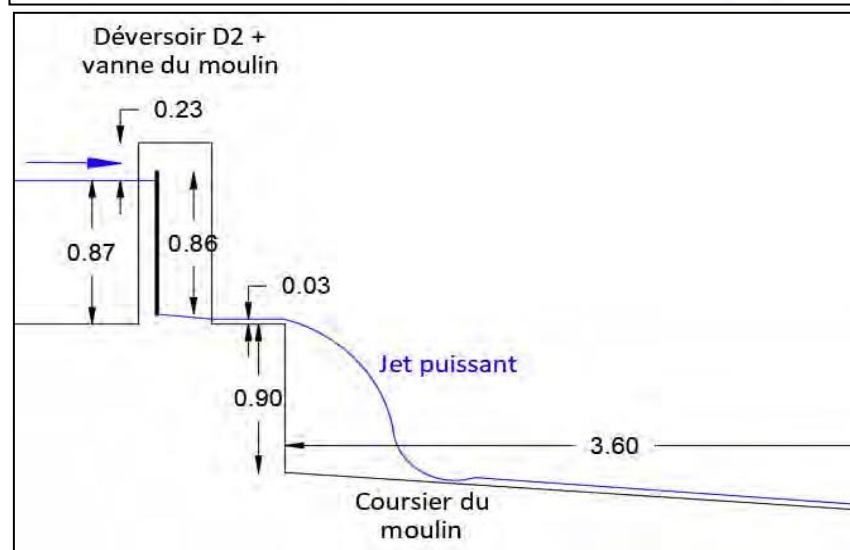
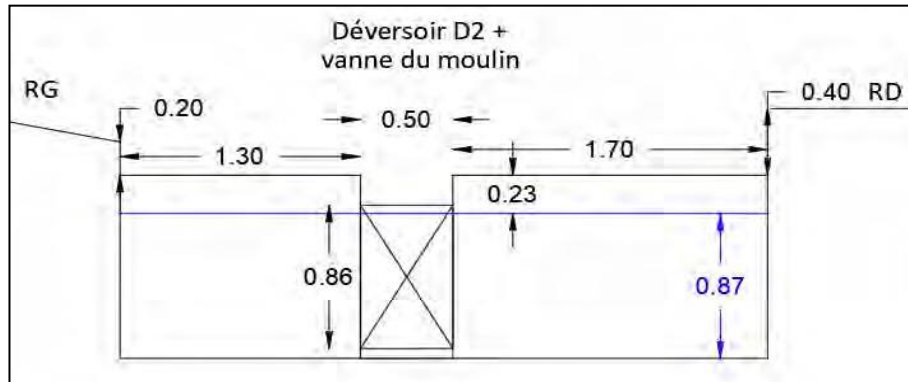
**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
C 234	Moulin présent sur la carte de Cassini	Moulin	Habitation
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Déversoir D1 de décharge	1,70 x 1,60 x 1,10	Béton	Moyen	Déverse	Fixe
Vanne V1 de décharge	1 x 6,50 m	Métal	Bon	Fermée Souverse faible	Manœuvre par câble
Déversoir D2 du moulin	1,30 + 1,70 x 1,10	Béton	Moyen	A sec	Fixe
Vanne V2 du moulin	0,86 x 0,50 m	Métal	Bon	Fermée Souverse	Manœuvre par câble

**Coupes des ouvrages**





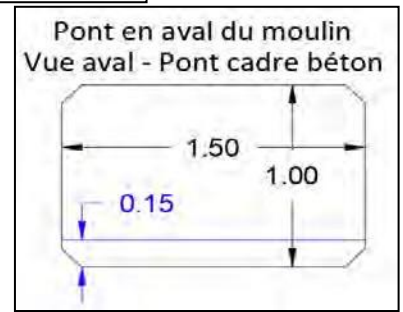
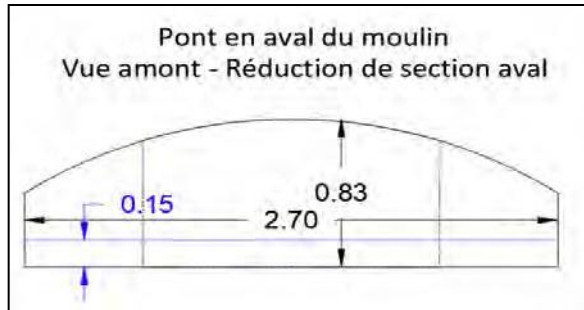
Pont P1 en aval du moulin - Vue amont



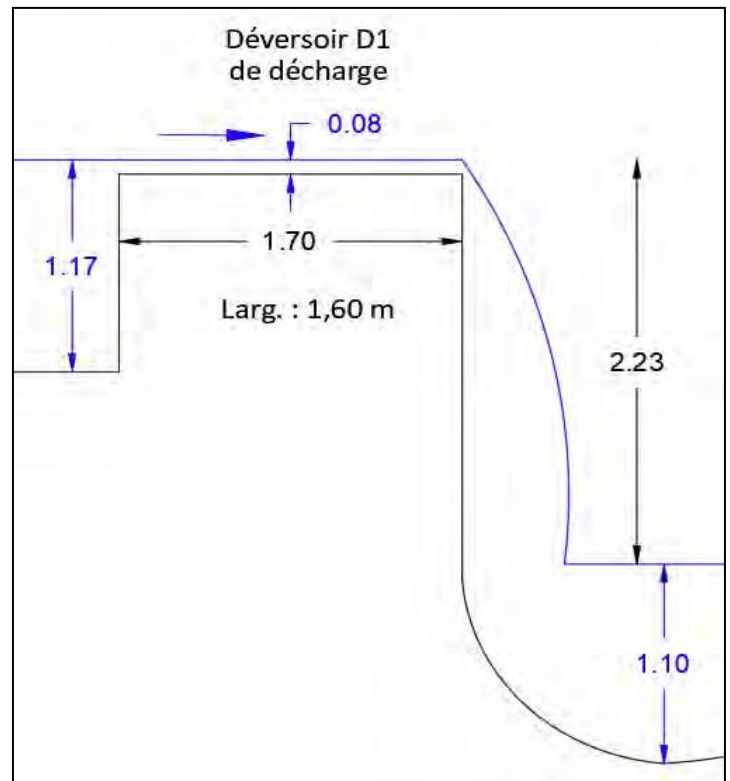
Passage sous moulin - Aval



Pont P1 en aval du moulin - Vue aval



Déversoir D1 de décharge



Vanne de décharge

OH LABA 06		Moulin du Becq						
Date visite de terrain : 02/06/2021					ROE Aucun			
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Déversoir D1 de décharge	$\Delta H = 2,23$ m	8 cm	Jet plongeant	OUI	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Vanne V1 de décharge	$\Delta H = 2,23$ m	0	Aucun	OUI	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Déversoir D2 du moulin	$\Delta H = 2,23$ m	0	Aucun	NON	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Vanne V2 du moulin	$\Delta H = 2,23$ m	0	Jet de surface	NON	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
Ouvrages infranchissables par les poissons en raison de la gestion fermée et des hauteurs de chutes importantes de 2,23 m.								
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est bloqué comme en témoigne la sédimentation du bief.					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	Les ouvrages entraînent une discontinuité hydraulique sur le cours d'eau.					
Enjeux écologiques et RCE		Forts	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	Les ouvrages n'ont plus d'usages.					
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Le moulin n'est pas classé.					
Enjeux affectifs			Le propriétaire est attaché à son moulin.					
Observations:								



## OH LABA 07

## Seuil en pierre en aval du Moulin du Becq

Coordonnées  
L93

X : 388 424 m

Propriétaire :

Y : 6 273 837 m

Adresse :

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau de  
LabasseParcelles cadastrales  
autour ouvrage : C 239, C 240

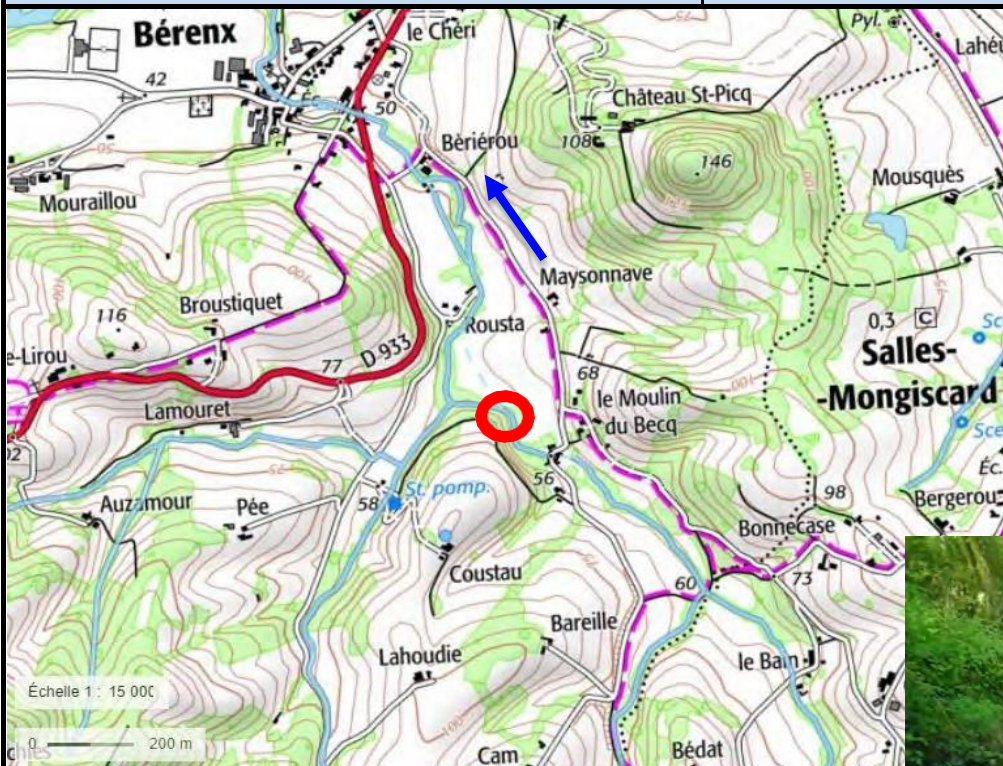
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 27/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

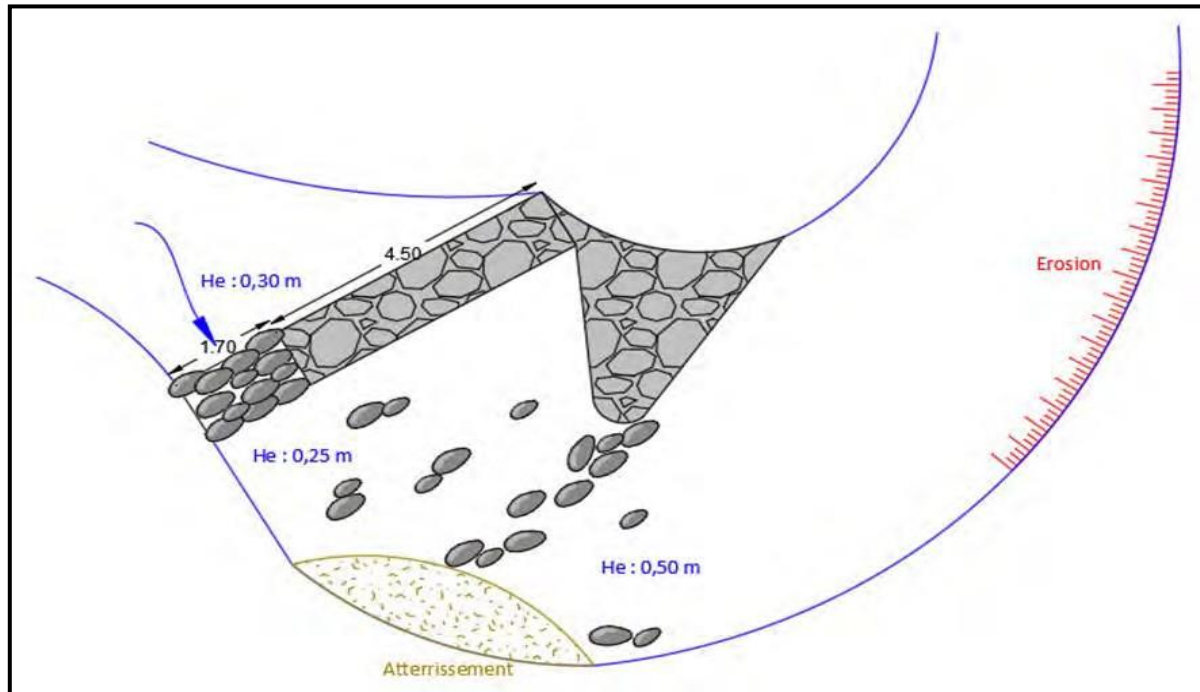
Catégorie piscicole : 2e catégorie



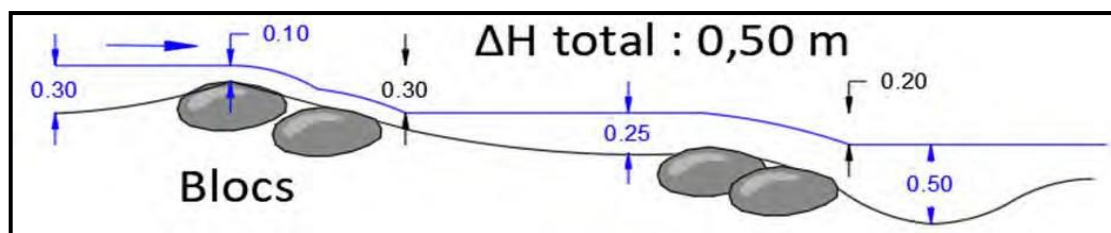
## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

Plan de masse



Profil en long



### Appréciation ICE

Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
Continuité écologique	Continuité piscicole	Moyenne	Brochet	0,66
			Anguille	0,66
			Espèces holobiotiques	0,66
				L'ouvrage à l'état de vestige peut entraîner un retard à la migration piscicole en conditions d'étiage.
		Transport solide	Bon	Le transport solide n'est pas altéré comme le montre l'absence de sédimentation en amont.

Observations:

Coordonnées  
L93

X : 388 274 m

Y : 6 274 398 m

Propriétaire : PIVERT

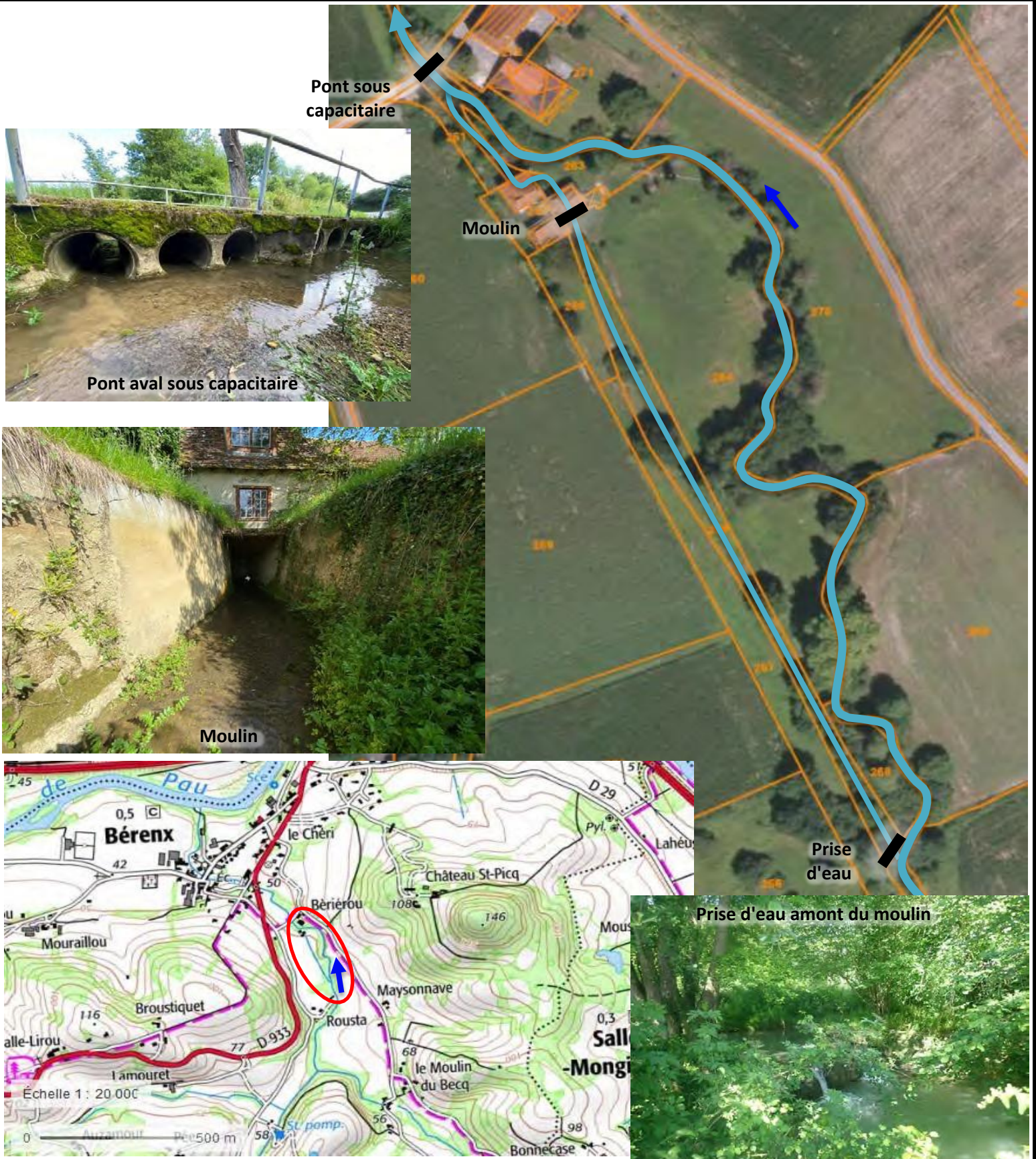
Adresse : 1 BOULEVARD D'ARAGON  
64300 PAU

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou Labasse

ROE : Aucun



OH LABA 08		Moulin de Courtiade		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	1,5	
		État	Moyen	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Mur	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement	Pont	
		Ripisylve	Essences	Noisetiers, chênes, Aulnes, Peupliers, Erable, Robinier
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Prairie de fauche
Aval	Culture			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	6	Présence de frayères potentielles	non	
Distance au Gave de Pau (km)	1	Qualité des habitats aquatiques	Moyen	
		Présence milieux humides annexes	non	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	-	
Orientation Vallée	Nord	Substrats dominants	Petits galets, Pierres	
Linéaire du bief (m)	245 m	Colmatage	Nature	Limons
Pente du tronçon (%)	4,00		Degré	Faible
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	3 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat lentique	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Alternance Plat courant / Plat lent			
Longueur remous (m)	450 m	Patrimoine et paysage	Aucun	
Lit perché	OUI			

**OH LABA 08 Moulin de Courtiade**

Date visite de terrain : **02/06/2021** ROE Aucun

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
C262	Moulin présent sur la carte de Cassini	Moulin	Habitation
Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON
Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	NON

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Prise d'eau amont		Blocs	Mauvais	Surverse	Fixe
Passage sous moulin	0,15 x 0,25 m (x 2 trous)	Béton + Métal	Mauvais	Aucun	Fixe

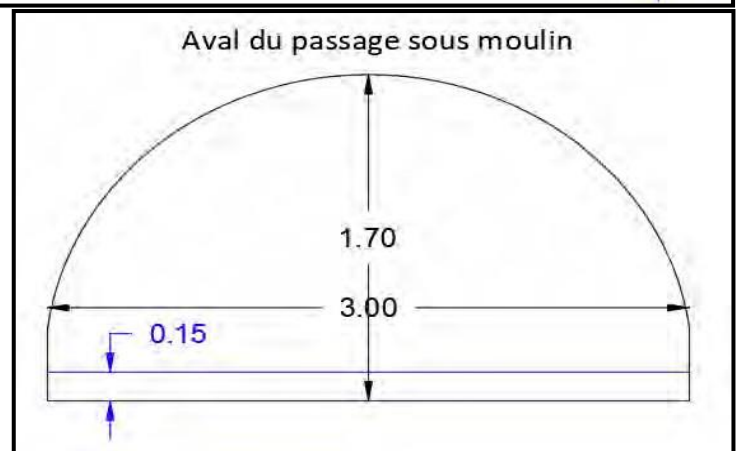
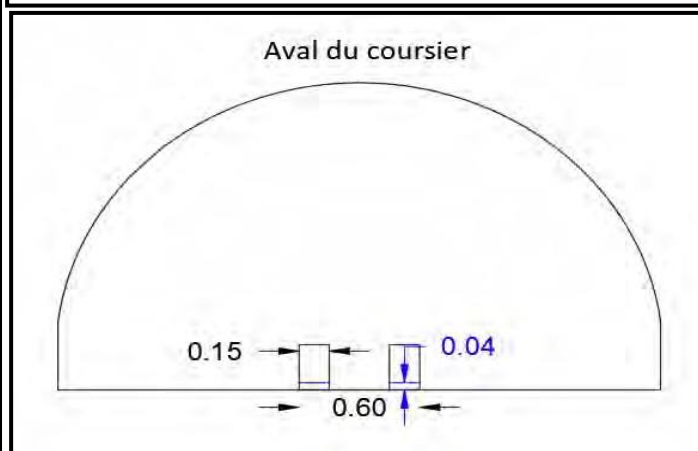
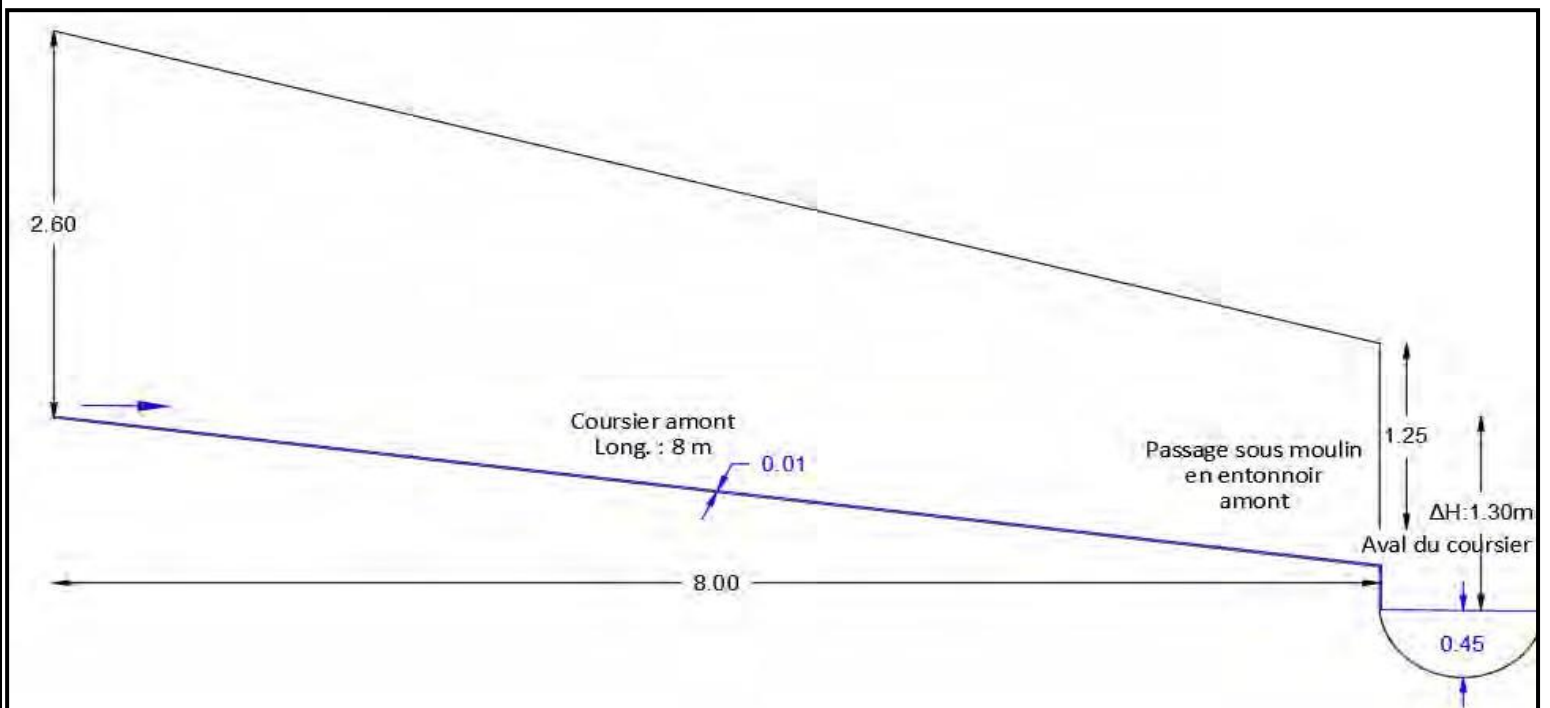
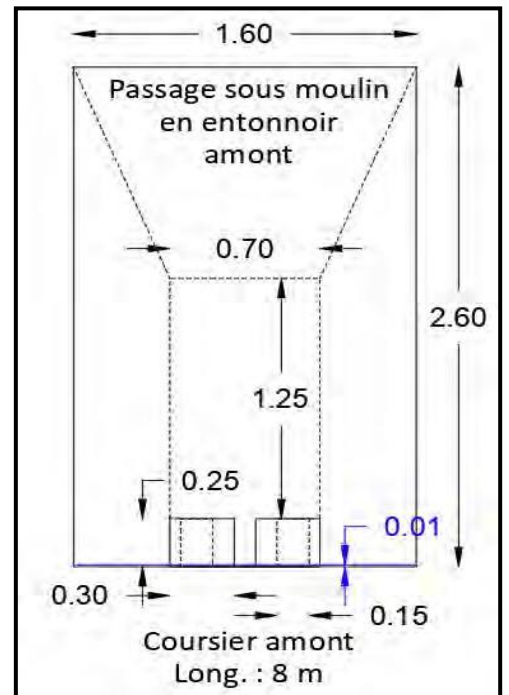


Passage sous moulin - Vue amont



Passage sous moulin - Vue aval

## Coupes des ouvrages



OH LABA 08		Moulin de Courtiade						
Date visite de terrain : 02/06/2021					ROE Aucun			
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Prise d'eau amont			Jet plongeant	OUI		Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Passage sous moulin	ΔH = 1,30 m	1 cm	Jet de surface	OUI	OUI	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
			Les ouvrages empêchent le passage des poissons. Cependant, le moulin ne se situe pas sur l'axe de continuité écologique.					
	Transport solide	Mauvais	Les ouvrages empêchent le transport solide de s'effectuer correctement.					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Mauvaise	Les ouvrages entraînent une discontinuité des écoulements					
Enjeux écologiques et RCE		Faibles	Site natura 2000, mais moulin situé en dehors de l'axe de continuité écologique					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	L'ouvrage n'a aucun usage économique ou socio-récréatif					
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Le moulin n'est pas classé					
Enjeux affectifs		Forts	Le propriétaire est attaché à son moulin et signale des problèmes d'inondations comme en 2018 avec 1,5 m d'eau dans la maison.					
Observations:								

## OH LABA 09

## Passage à 7 buses en aval du moulin de Courtiade - Lieu-dit Bériérou

Coordonnées  
L93

X : 388 230 m

Y : 6 274 453 m

Propriétaire : Commune de Bérenx

Adresse : 16 rue de l'Église  
64300 Bérenx

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou Labasse

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : C 260, 274

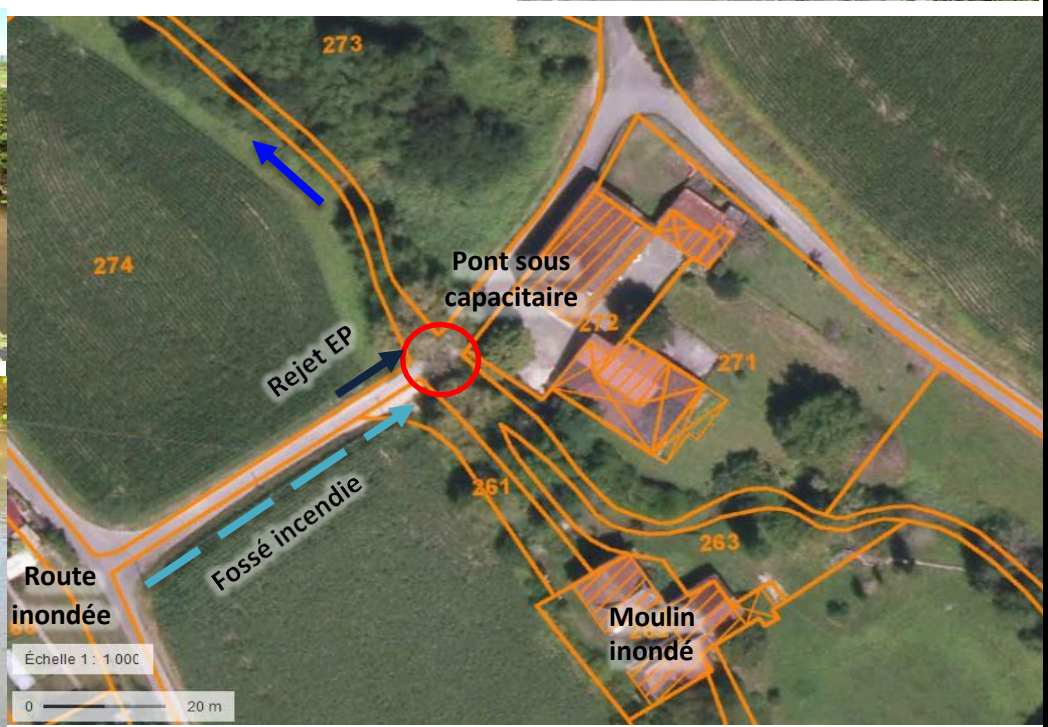
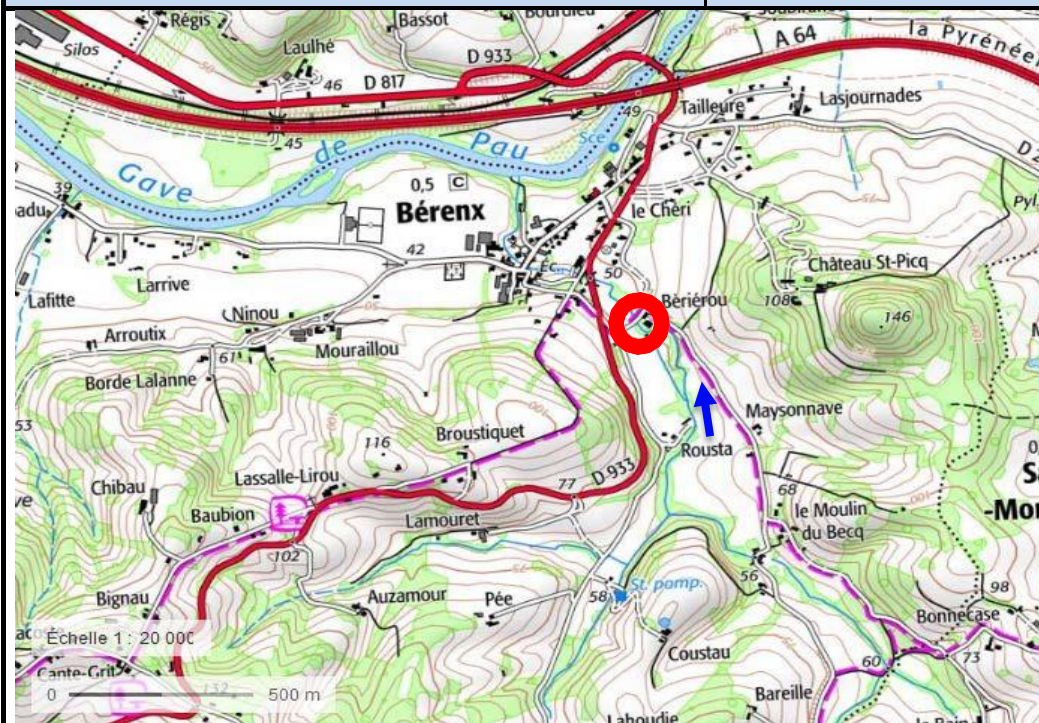
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 02/06/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

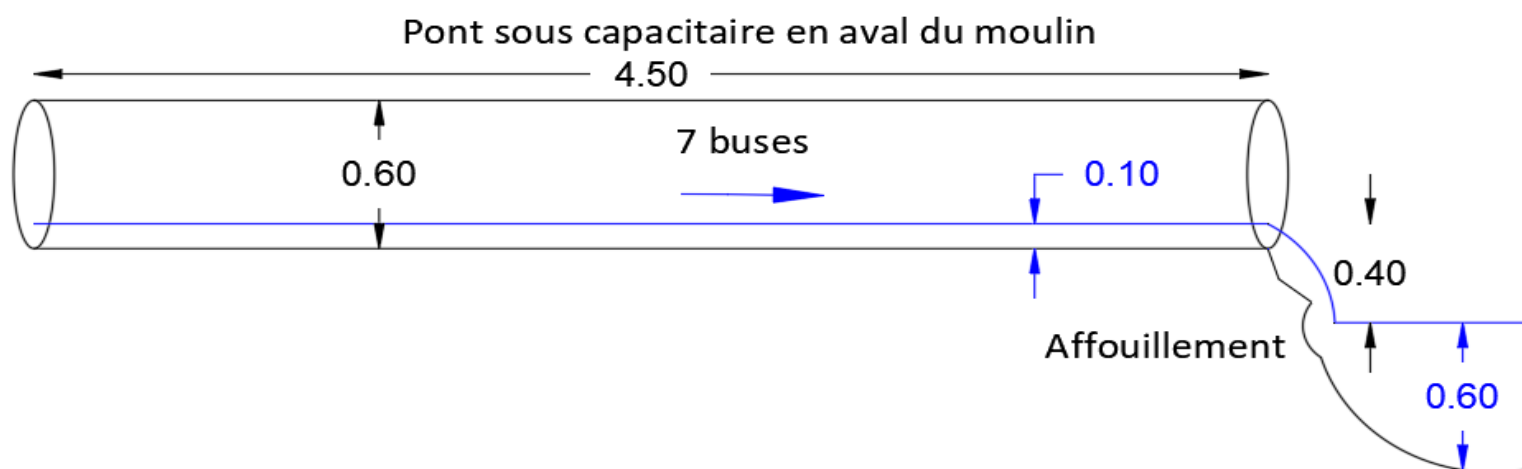
Catégorie piscicole : 2e catégorie





## Schémas

Date visite de terrain : 02/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
	La hauteur de chute en aval des buses, la faible lame d'eau et les survitesses empêchent les poissons de passer.			
	Transport solide	Moyen	L'ouvrage freine le transit sédimentaire en période de basses eaux.	

### Observations:

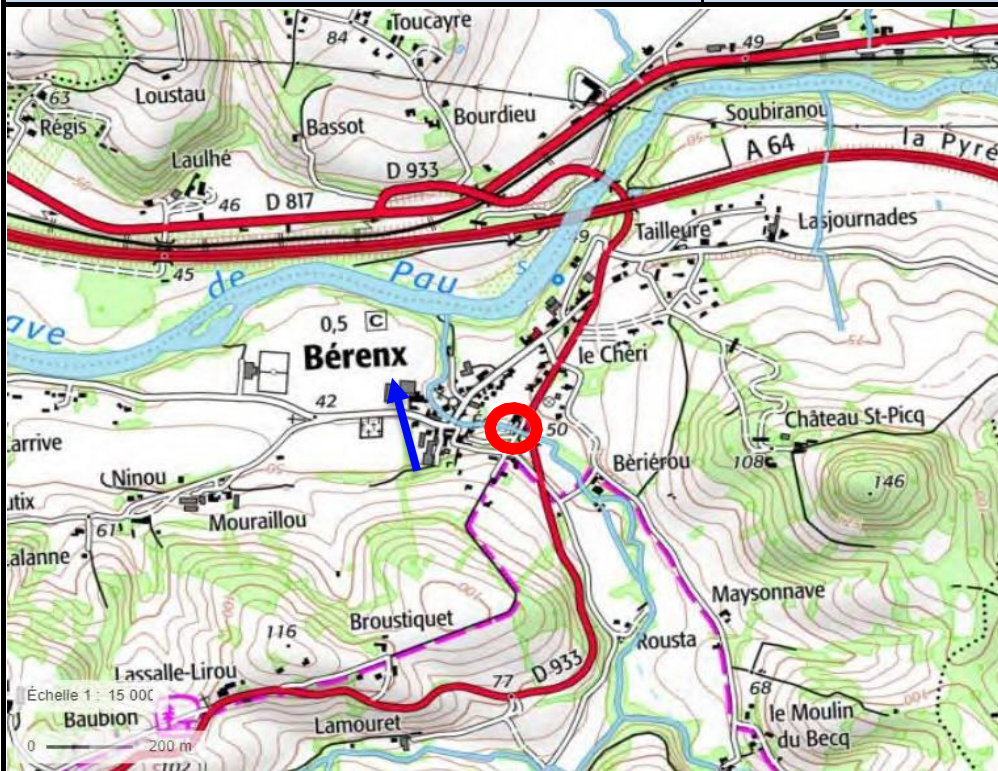
**Ouvrage sous-capacitaire favorisant les débordements.**

**Site Natura 2000 du Gave de Pau**

**OH LABA 10**

**Seuil de radier de passerelle**

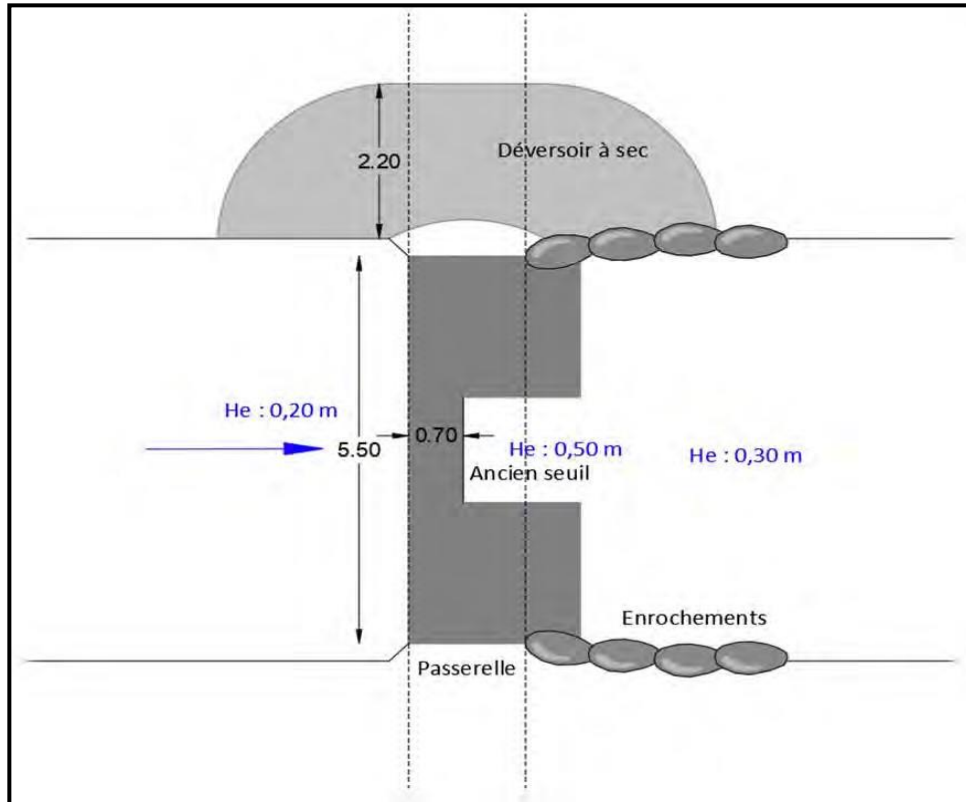
Coordonnées L93	X : 388 063 m	Propriétaire :	
	Y : 6 274 610 m	Adresse :	
Commune : Bérenx		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau : Ruisseau de Labasse	Parcelles cadastrales autour ouvrage : B 397		ROE : Aucun
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



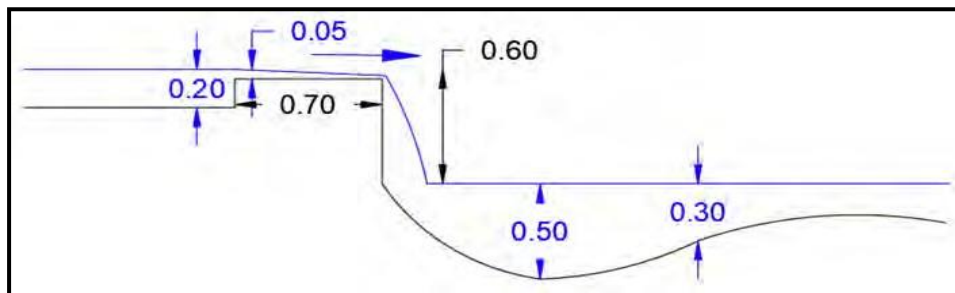
## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

Plan de masse



Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

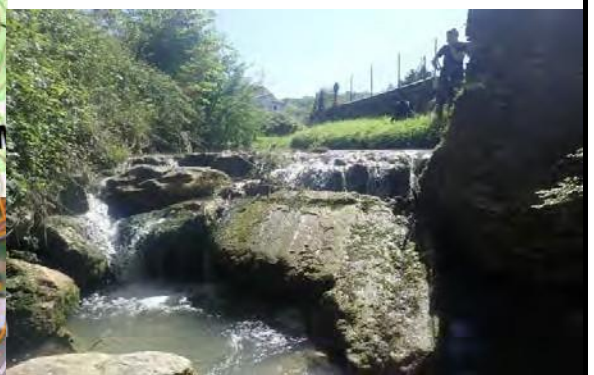
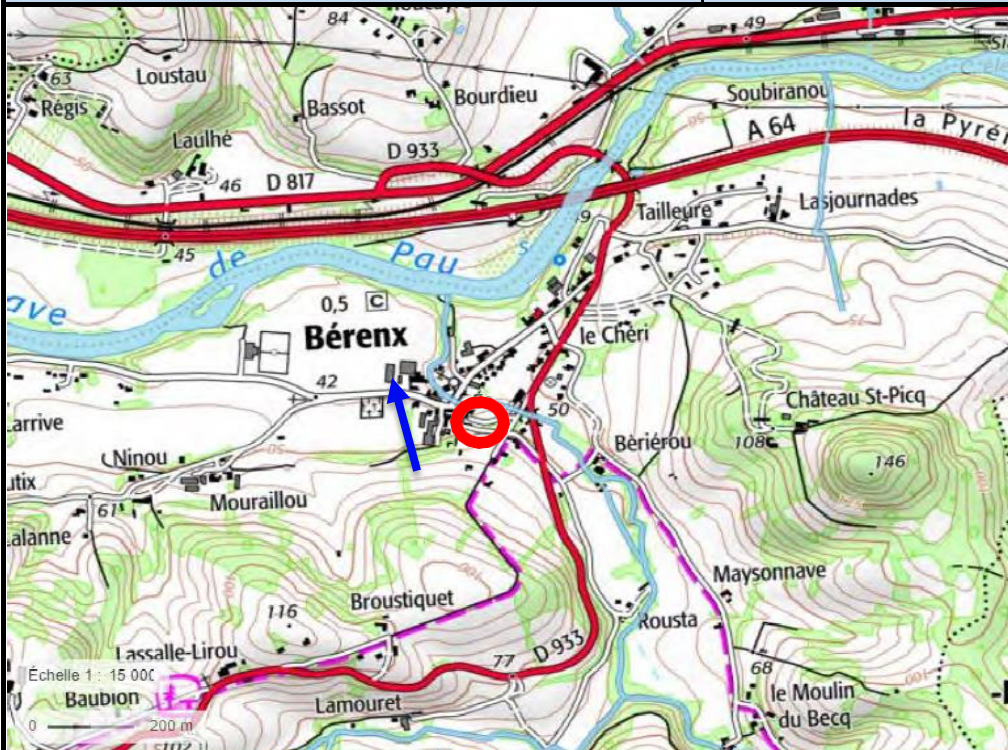
## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
				Compte tenu de la hauteur de chute importante de 0,6 m, l'ouvrage est infranchissable par les poissons.
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport solide avec un ensablement modéré en amont.	

# OH LABA 11

# Seuil en blocs

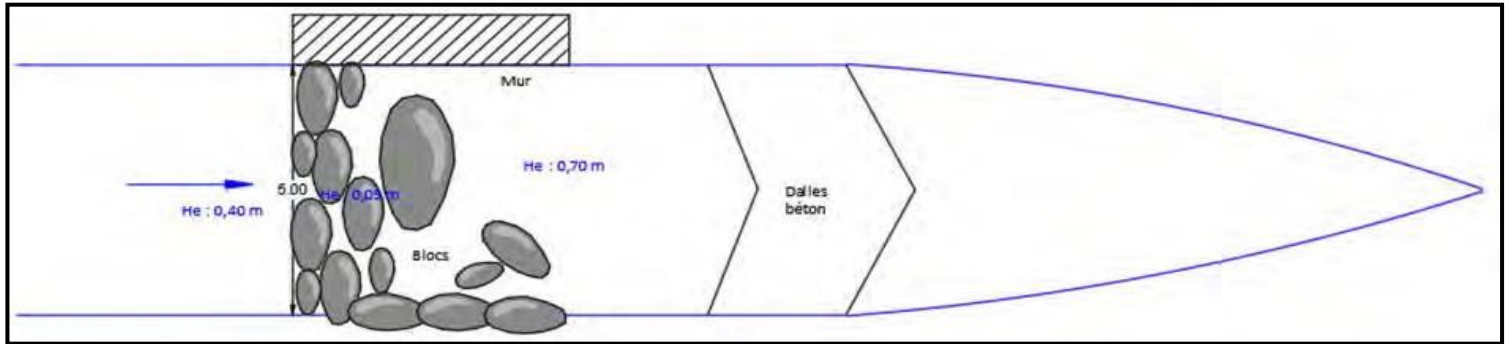
Coordonnées L93	X : 388 005 m	Propriétaire :	
	Y : 6 274 622 m	Adresse :	
Commune : Bérenx		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau : Ruisseau de Labasse	Parcelles cadastrales autour ouvrage : B 478, B 161, B 397		ROE : Aucun
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



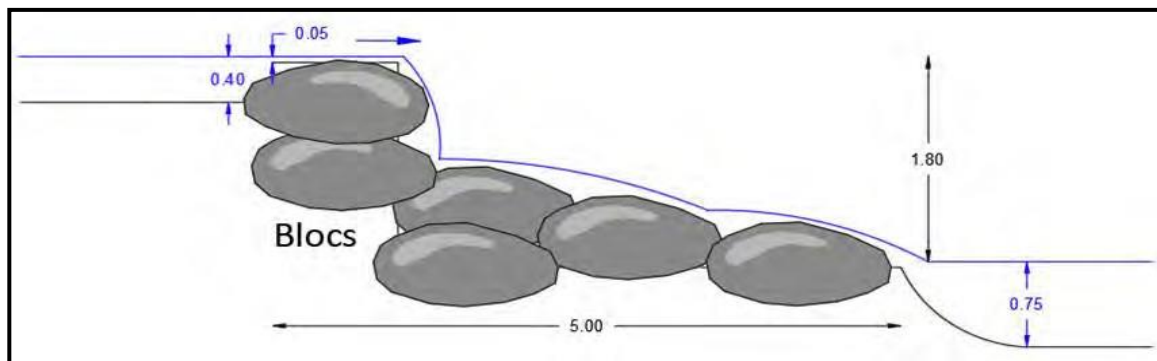
## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

### Plan de masse



### Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute importante au niveau du seuil en blocs (1,80 m) empêche les poissons de remonter l'ouvrage.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué au niveau du seuil.	

Observations:

## OH LABA 12

## Ancien seuil à Bérenx derrière l'église

Coordonnées  
L93

X : 387 906 m

Propriétaire :

Y : 6 274 659 m

Adresse :

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau de  
LabasseParcelles cadastrales  
autour ouvrage : B 93, B 475

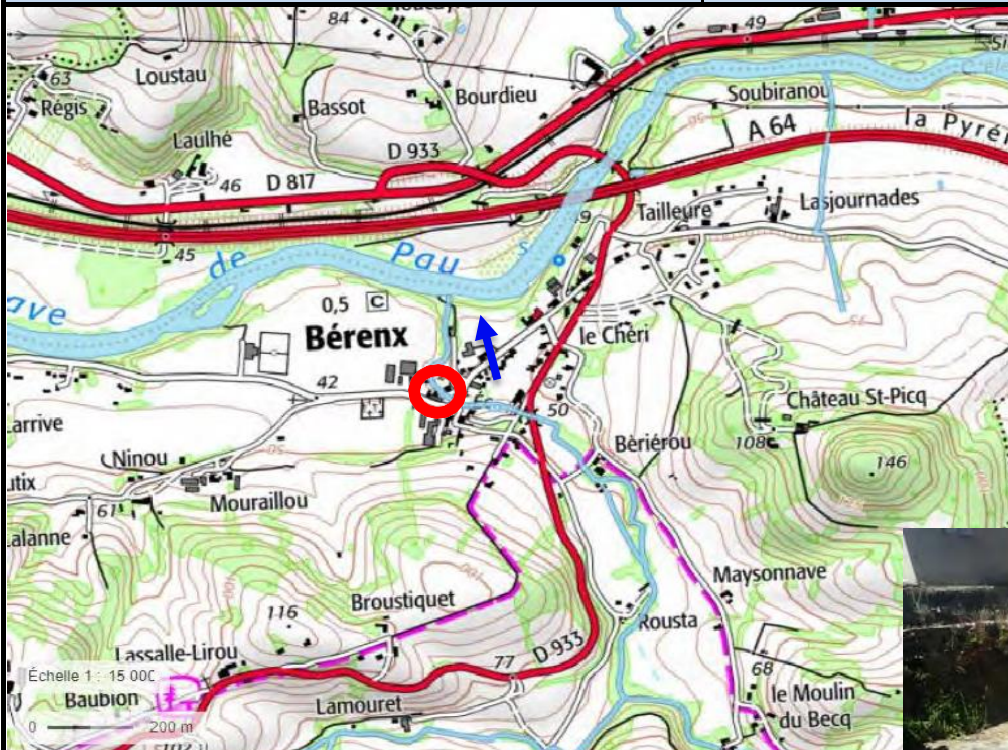
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 27/05/2021

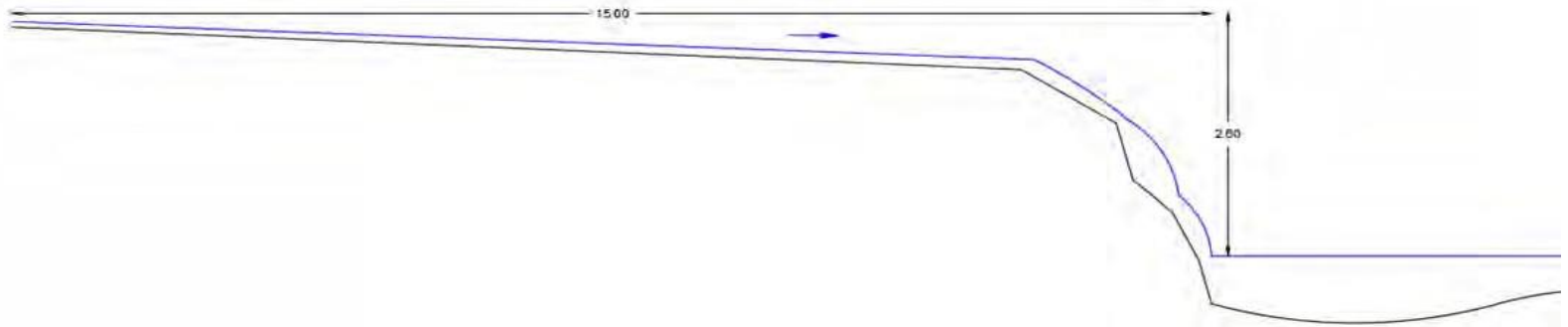
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Profil en long

Date visite de terrain : 27/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
	La hauteur de chute très importante (2,8 m) constitue un point bloquant pour le passage des poissons.			
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est bloqué en amont de l'ouvrage.	

**Observations:**

## OH LABA 12

## Ancien seuil à Bérenx derrière l'église

Coordonnées  
L93

X : 387 906 m

Propriétaire : PASCOU AU Alain

Y : 6 274 659 m

Adresse : 11 Chemin de Lescar 64270 BELLOCQ

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau de  
LabasseParcelles cadastrales  
autour ouvrage : B 93, B 475

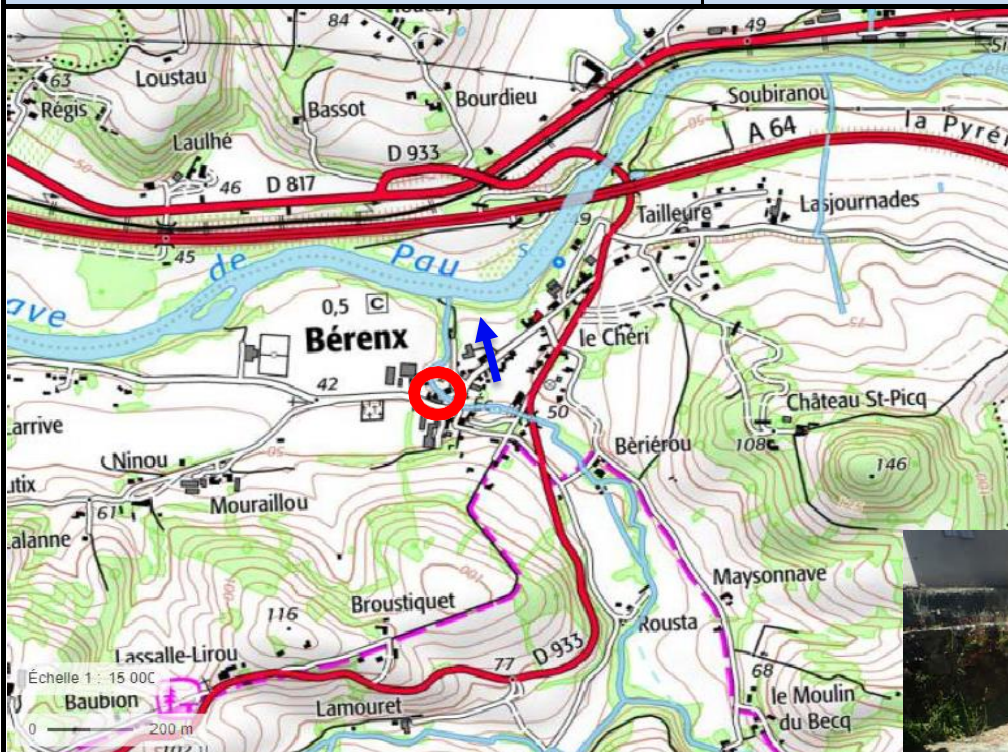
ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 27/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

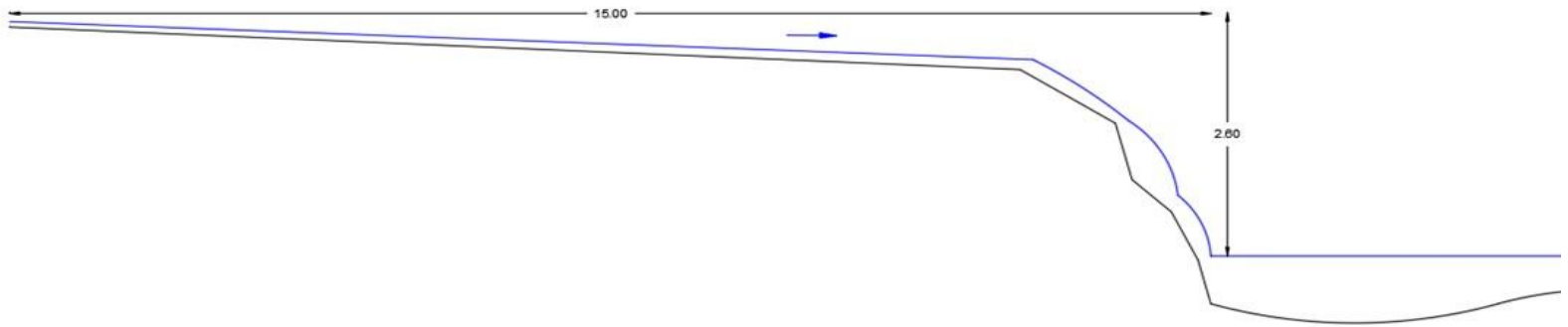
Catégorie piscicole : 2e catégorie





## Profil en long

Date visite de terrain : 27/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
			La hauteur de chute très importante (2,8 m) constitue un point bloquant pour le passage des poissons.	
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est bloqué en amont de l'ouvrage.	

### Observations:

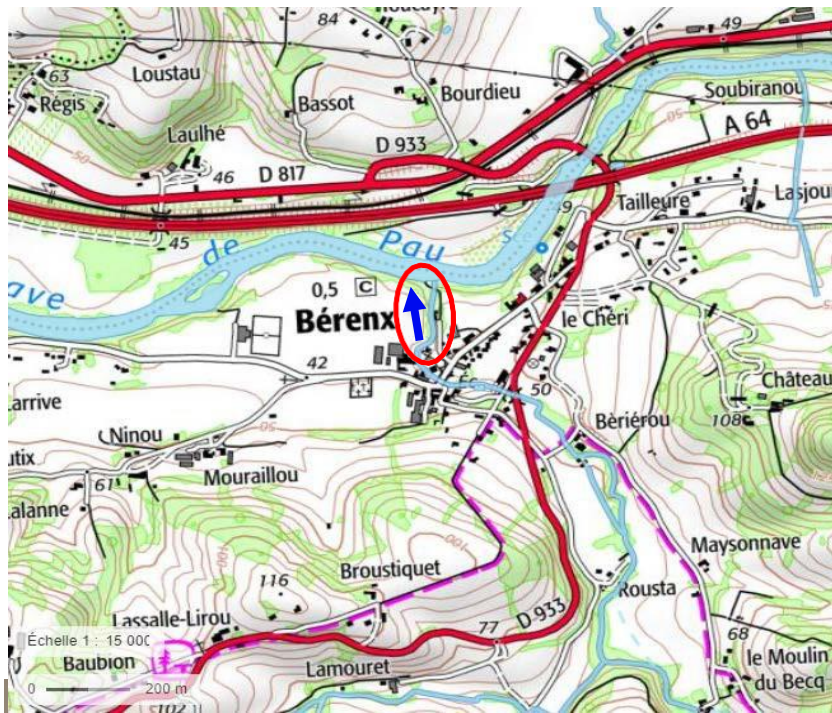
**A proximité de la ZPPA "L'Eglise : église, cimetière, Moyen-âge, période moderne."**

**Dans le site Natura 2000 du Gave de Pau**

Coordonnées L93	X : 387 912 m	Propriétaire :	LARRIBAU Marc
	Y : 6 274 723 m	Adresse :	14 avenue Bellevue 64140 BILLERE

Commune : Bérenx	Département : Pyrénées-Atlantiques
------------------	------------------------------------

Cours d'eau : Arriou Labasse	ROE : Aucun
------------------------------	-------------



OH LABA 13		Moulin Larroque		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	2 à 6 m	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Enrochements, murs	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Absente
			État	Absente
		Occupation du sol	Amont	Urbain
Aval	Urbain			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	7	Présence de frayères potentielles	Non	
Distance au Gave de Pau (km)	0,2	Qualité des habitats aquatiques	Moyenne	
		Présence milieux humides annexes	Non	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	Aucune	
Orientation Vallée	Nord	Substrats dominants	Dalles, blocs	
Linéaire du bief (m)	35 m	Colmatage	Nature	Sable
Pente du tronçon (%)	3,70		Degré	Faible
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	6 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat courant	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat courant			
Longueur remous (m)	30 m	Patrimoine et paysage	Aucun classement	
Lit perché	NON			

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

<b>Parcelles cadastrales autour ouvrage</b>	<b>Légalité de l'ouvrage</b>	<b>Historique, Usages anciens</b>	<b>Usages actuels</b>
B 88, 89	Demande de reconnaissance de droit fondé en titre en cours	Moulin	Patrimoine meunier préservé (visite) Habitation secondaire
<b>Catégorie piscicole</b>	<b>Statut du cours d'eau</b>	<b>Classement L.214-17</b>	<b>Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles</b>
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON
<b>Ouvrage prioritaire PGA</b>	<b>Ouvrage Grenelle</b>	<b>Axe Migrateur d'Intérêt Majeur</b>	<b>Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique</b>
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

<b>Type d'élément de l'ouvrage</b>	<b>Dimensions L x l x H (en m)</b>	<b>Matériaux</b>	<b>État des éléments</b>	<b>Mode de gestion Fonctionnalité</b>	<b>Manœuvrabilité</b>
<b>Déversoir de décharge amont</b>	10 m x 2,5 m	Blocs et béton	Bon	Surverse	Fixe
<b>Ouvrages usiniers</b>		Métal	Bon	Pour démonstration lors des visites du patrimoine	Manœuvrable



Déversoir de décharge amont



Canal usinier - Passage sous moulin



Patrimoine meunier préservé



Mécanismes de roues fonctionnels

OH LABA 13		Moulin Larroque						
Date visite de terrain : 20/09/2021				ROE Aucun				
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE								
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole		
						ICE		
Déversoir de décharge amont	$\Delta H = 2,50$ m	< 5 cm	Jet plongeant	NON	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Ouvrages usiniers	$\Delta H < 1,50$ m	variable	Jet plongeant	NON	NON	Brochet	0	
						Anguille	0	
						Holobiotiques	0	
Appréciation ICE								
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.								
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.								
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.								
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.								
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL								
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE					
			ICE					
			Brochet					0
			Anguille					0
	Espèces holobiotiques					0		
Ouvrage totalement infranchissable par les poissons en raison de la nature fixe et verticale de l'ouvrage et de la hauteur de chute importante.								
	Transport solide	Bon	Zone de pente avec affleurement de la roche mère.					
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES								
Continuité hydraulique		Moyenne	L'ouvrage entraine une discontinuité hydraulique.					
Enjeux écologiques et RCE		Forts	Site Natura 2000 du Gave de Pau. Ouvrages sur le Chemin Préférentiel de Continuité écologique.					
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Forts	L'ouvrage n'a plus d'usage économique, mais il est visité lors des journées du patrimoine.					
Enjeux patrimoniaux		Forts	Mécanisme meunier préservé en très bon état de fonctionnement.					
Enjeux affectifs		Forts	Propriétaire très attaché à son patrimoine.					
<b>Observations:</b>								
Sur le bras de décharge, des travaux de protection de berges en enrochements rive gauche ont resserrés le lit aggravant le risque inondation en crue. Un dossier de rtravaux de remise à gabarit est en cours auprès de la DDT.								

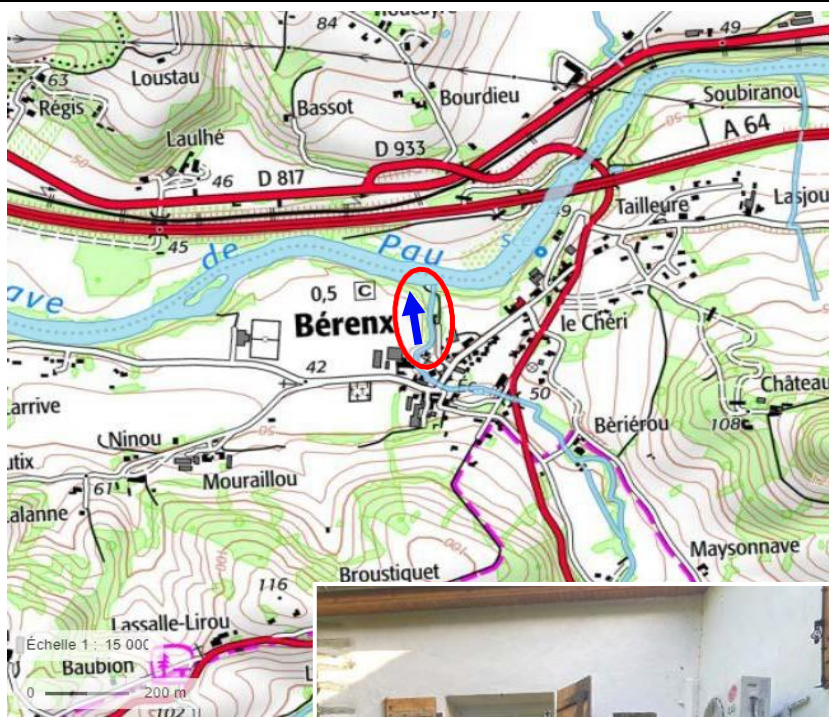
Coordonnées L93	X : 387 923 m	Propriétaire :	VALERIO Catherine et Denis et Famille CALOET
	Y : 6 274 815 m	Adresse :	3 Impasse des Moulins 64300 BERENX

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Arriou Labasse

ROE : Aucun



OH LABA 14		Moulin de Houns		
DESCRIPTION GENERALE DU TRONCON				
HYDROGRAPHIE		BERGES		
Bassin Hydrographique	Adour-Garonne	Hauteur	2 à 6 m	
		État	Bon	
Unité Hydrographique	Naturelle	Équipement en berges	Murs	
Masse d'eau	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Ouvrage de franchissement		
		Ripisylve	Essences	Aulnes, Noisetiers
			État	Bon
		Occupation du sol	Amont	Urbain
Aval	Agricole			
Code de masse d'eau	FRFR277A			
Rang de Strahler	2	HABITATS ET FRAYERES		
Distance à la source (km)	7	Présence de frayères potentielles	Non	
Distance au Gave de Pau (km)	0,1	Qualité des habitats aquatiques	Moyenne	
		Présence milieux humides annexes	Non	
HYDROMORPHOLOGIE		LIT MINEUR AMONT		
		Végétation aquatique	Aucune	
Orientation Vallée	Nord	Substrats dominants	Dalles, blocs	
Linéaire du bief (m)		Colmatage	Nature	Sable, graviers
Pente du tronçon (%)	3,70		Degré	Modéré
Largeur moyenne du cours d'eau (m)	6 m	ENVIRONNEMENT PATRIMOINE		
Faciès dominant en amont des ouvrages	Plat courant	Milieux naturels remarquables	Site Natura 2000 du Gave de Pau FR7200781	
Faciès dominant en aval des ouvrages	Plat courant			
Longueur remous (m)	60 m	Patrimoine et paysage	Aucun classement	
Lit perché	NON			

**OH LABA 14 Moulin de Houns**

Date visite de terrain : **20/09/2021** ROE Aucun

**ANALYSE REGLEMENTAIRE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Parcelles cadastrales autour ouvrage	Légalité de l'ouvrage	Historique, Usages anciens	Usages actuels
B 83, 84	Pas de règlement d'eau connu	Moulin	Habitation

Catégorie piscicole	Statut du cours d'eau	Classement L.214-17	Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) Anguilles
2ème catégorie	Non domanial	Pas de classement	NON

Ouvrage prioritaire PGA	Ouvrage Grenelle	Axe Migrateur d'Intérêt Majeur	Ouvrage sur Chemin Préférentiel de Continuité Écologique
NON	NON	NON	OUI

**DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES OUVRAGES**

Type d'élément de l'ouvrage	Dimensions L x l x H (en m)	Matériaux	État des éléments	Mode de gestion Fonctionnalité	Manœuvrabilité
Déversoir	non mesuré	Pierres	Bon	Déverse	Fixe
Vanne du moulin	non mesuré	Bois + Métal	Bon	Toujours ouverte	Manœuvrable



Déversoir + moulin



Passage sous moulin

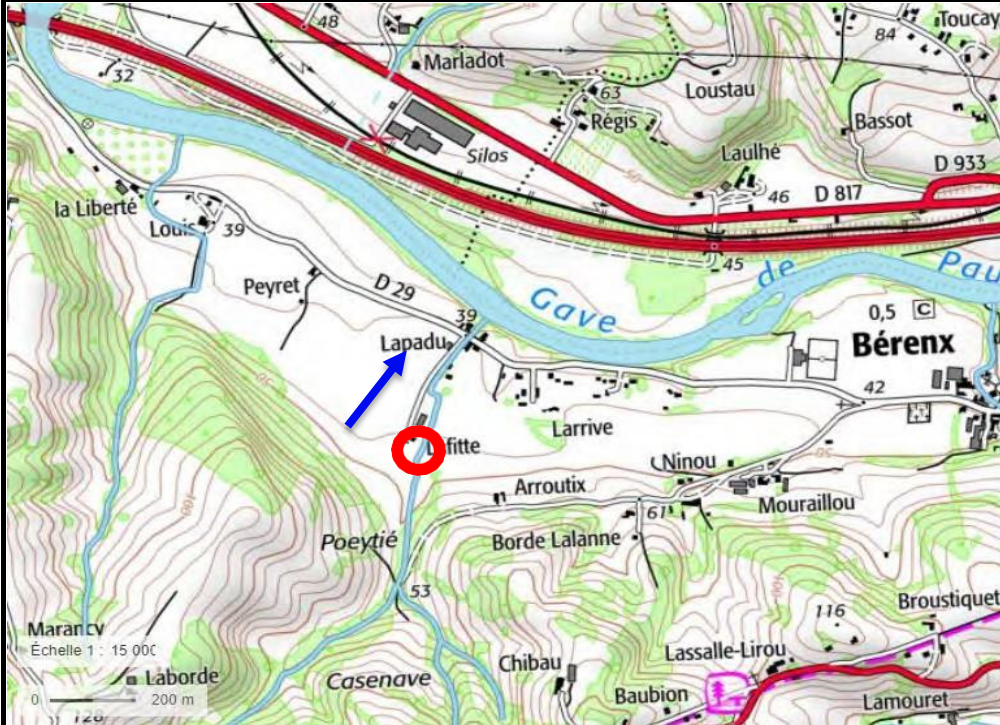


OH LABA 14		Moulin de Houns					
Date visite de terrain : 20/09/2021					ROE Aucun		
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PAR OUVRAGE							
Type d'élément de l'ouvrage	Hauteur de chute	Charge sur l'ouvrage	Type de jet	Présence Fosse d'appel	Impact sur le transport solide	Franchissabilité piscicole	
						ICE	
Déversoir	ΔH = 2 m	0,05	Jet plongeant	OUI	OUI	Brochet	0
						Anguille	0
						Holobiotiques	0
Vanne du moulin	ΔH = 2 m	0,05	Jet plongeant	NON	NON	Brochet	0
						Anguille	0
						Holobiotiques	0
Appréciation ICE							
Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.							
Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.							
Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.							
Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.							
Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.							
DIAGNOSTIC RCE GLOBAL							
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
			ICE				
			Brochet				0
			Anguille				0
	Espèces holobiotiques				0		
			Le site hydraulique bloque le franchissement piscicole en raison de hauteurs de chutes importantes.				
	Transport solide	Moyen	Un atterrissement est visible en amont immédiat mas la gestion ouverte de la vanne permet le basculement sur l'aval en crue.				
DIAGNOSTIC MULTI-CRITERES							
Continuité hydraulique		Moyenne	L'ouvrage altère la continuité hydraulique				
Enjeux écologiques et RCE		Forts	Site Natura 2000 du Gave de Pau. Ouvrages sur le Chemin Préférentiel de Continuité écologique.				
Enjeux socio-économiques et récréatifs		Faibles	L'ouvrage n'a aucun usage économique.				
Enjeux patrimoniaux		Faibles	Pas de classement.				
Enjeux affectifs		Forts	Les propriétaires sont attachés à leur moulin et au site.				
Observations:							
<i>Discussion avec les propriétaires qui sont actuellement en gestion passive des ouvrages.</i>							

**OH LABO 01**

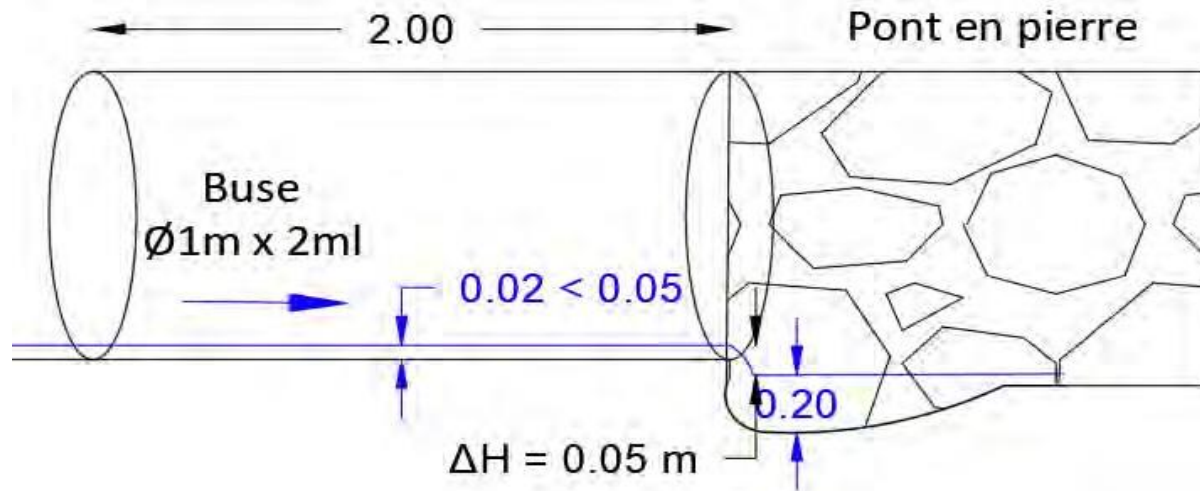
**Passage busé du chemin rural de Lafitte**

Coordonnées L93	X : 386 568 m	Propriétaire :	Commune de Bérenx
	Y : 6 274 587 m	Adresse :	
Commune : Bérenx		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de Laborde	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	A 297, A 298
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		ROE : Aucun	
Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La nature de l'ouvrage avec une très faible lame d'eau et une hauteur de chute résiduelle de 5 cm ne permettent pas le passage des poissons.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le calage de la buse favorise la sédimentation en amont.	

**Observations:**

## OH LABO 02

## Passage busé - Lieux-dits entre Lapadu et Lafitte

Coordonnées  
L93

X : 386 599 m

Propriétaire : Commune de Bérenx

Y : 6 274 743 m

Adresse :

Commune : Bérenx

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Le Ruisseau de Laborde

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : A 296, B 24

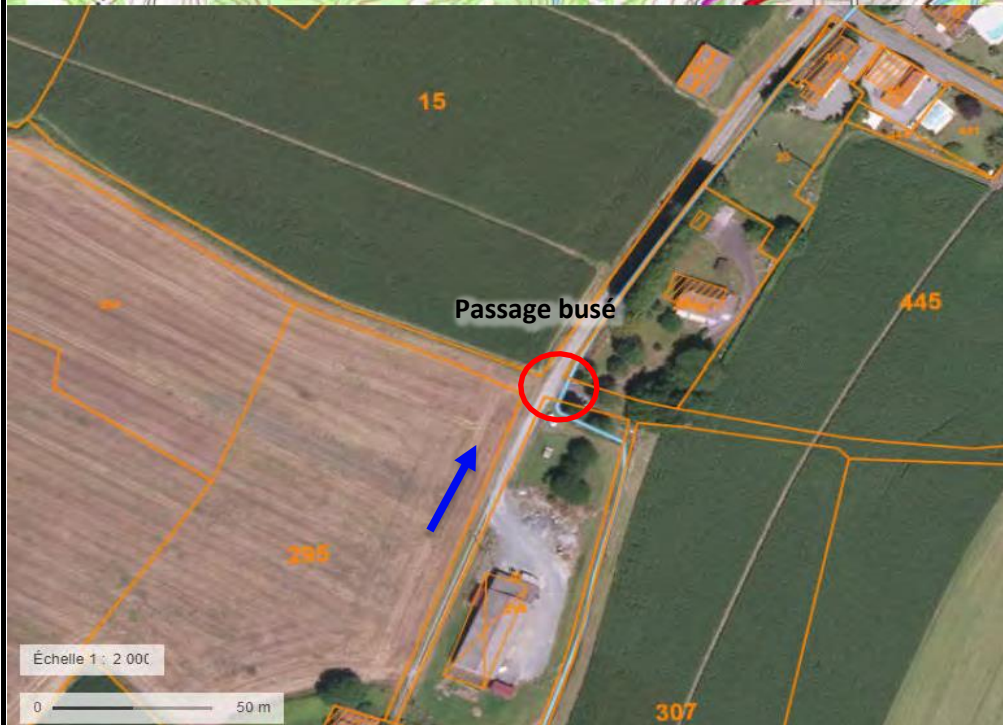
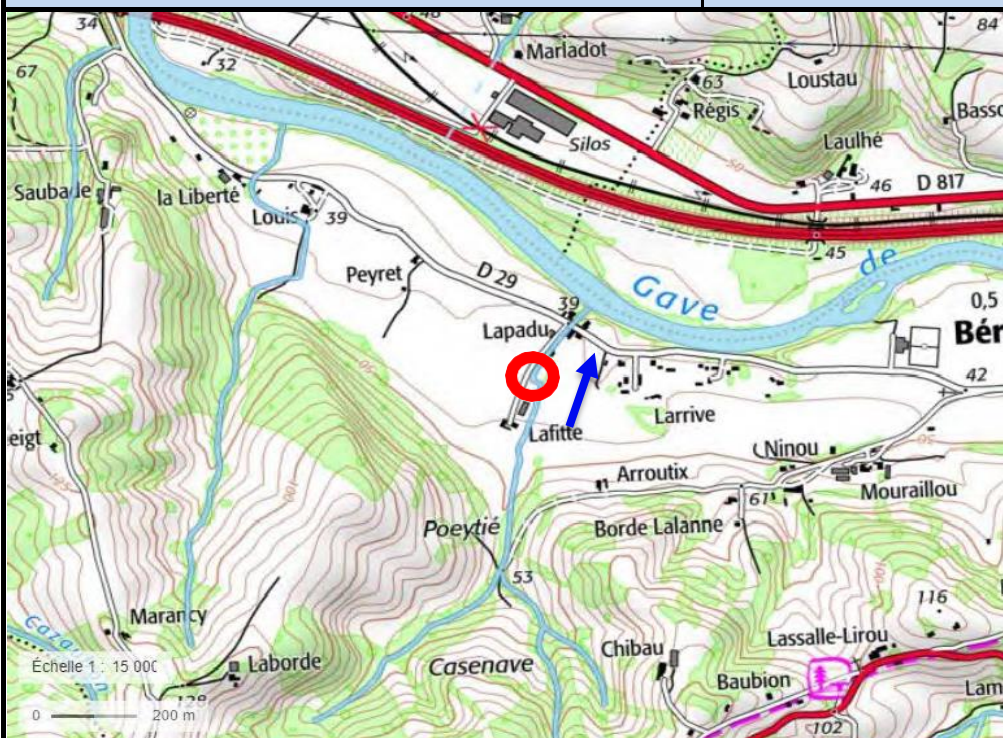
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 27/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

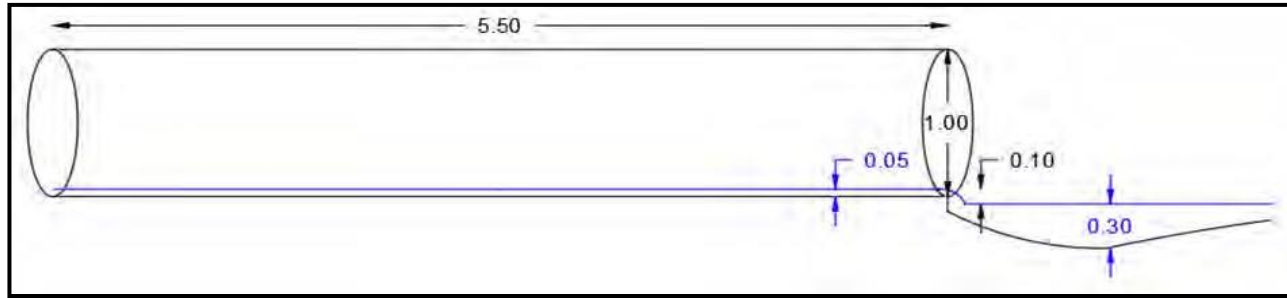
Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

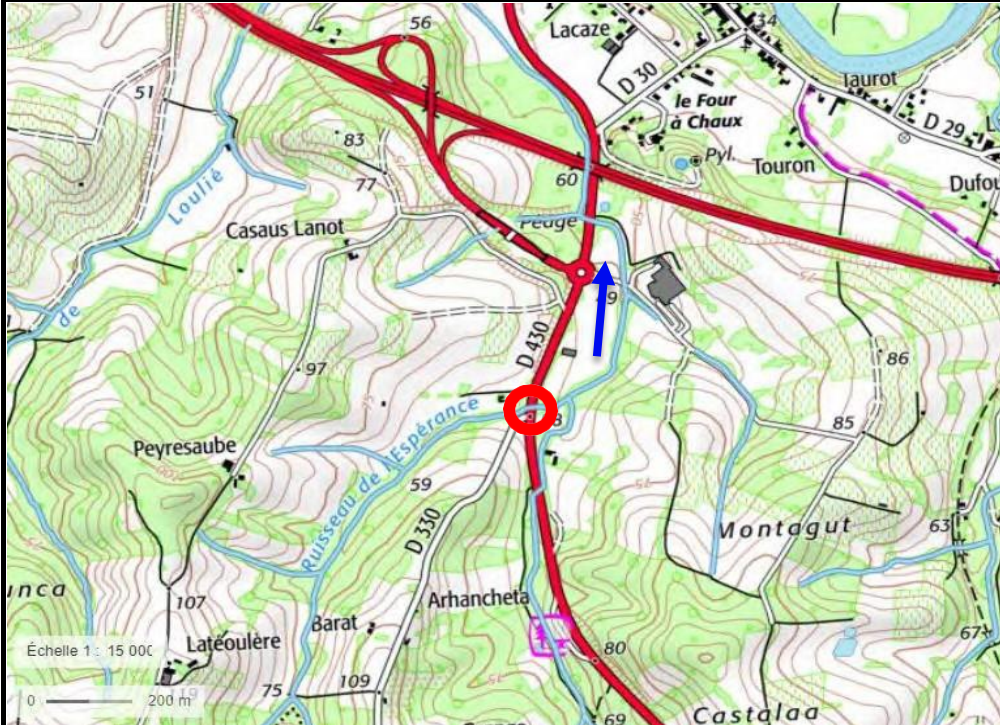
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Brochet</b>	<b>0,66</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0,66</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0,66</b>
				L'ouvrage permet le passage des poissons à partir des conditions de débits moyens.
	<b>Transport solide</b>	<b>Bon</b>	Le transport solide n'est pas perturbé par la présence du passage busé.	

Observations:

OH ES 01

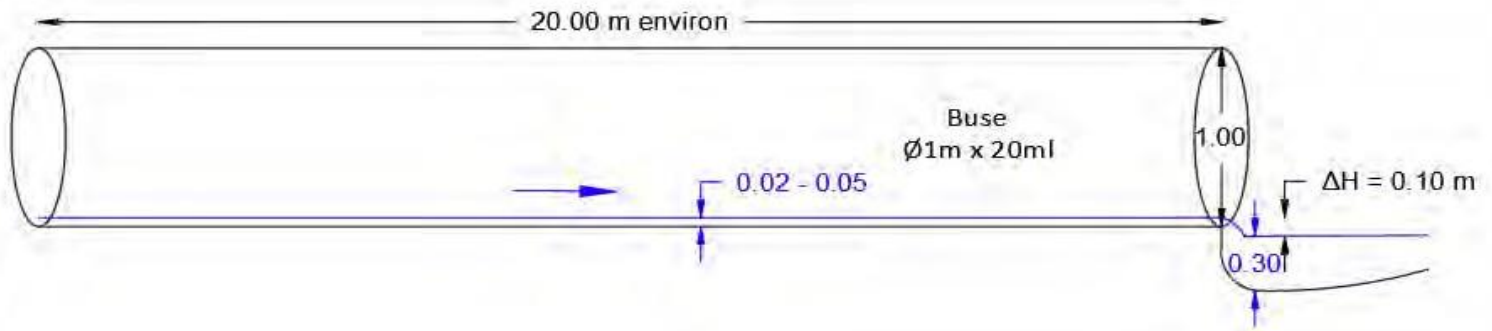
Passage busé de la D430

Coordonnées L93	X : 382 895 m	Propriétaire :	Département des Pyrénées-Atlantiques
	Y : 6 275 295 m	Adresse :	
Commune : Bellocq		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de L'Espérance	Parcelles cadastrales B 1378, autour ouvrage : ZD 90, ZD 58	ROE : Aucun
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
		Le franchissement piscicole est impossible au niveau de la buse en raison de la faible lame d'eau dans la buse associée à un linéaire de 20 m.		
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le passage busé bloque le transport solide en amont.	

Observations:

OH ES 02

### Seuil de Camprim

Coordonnées  
L93

X : 382 820 m

Propriétaire :

Y : 6 276 495 m

Adresse :

Commune : Bellocq

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau de l'Espérance

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : ZC 47, ZC 48, ZC 49

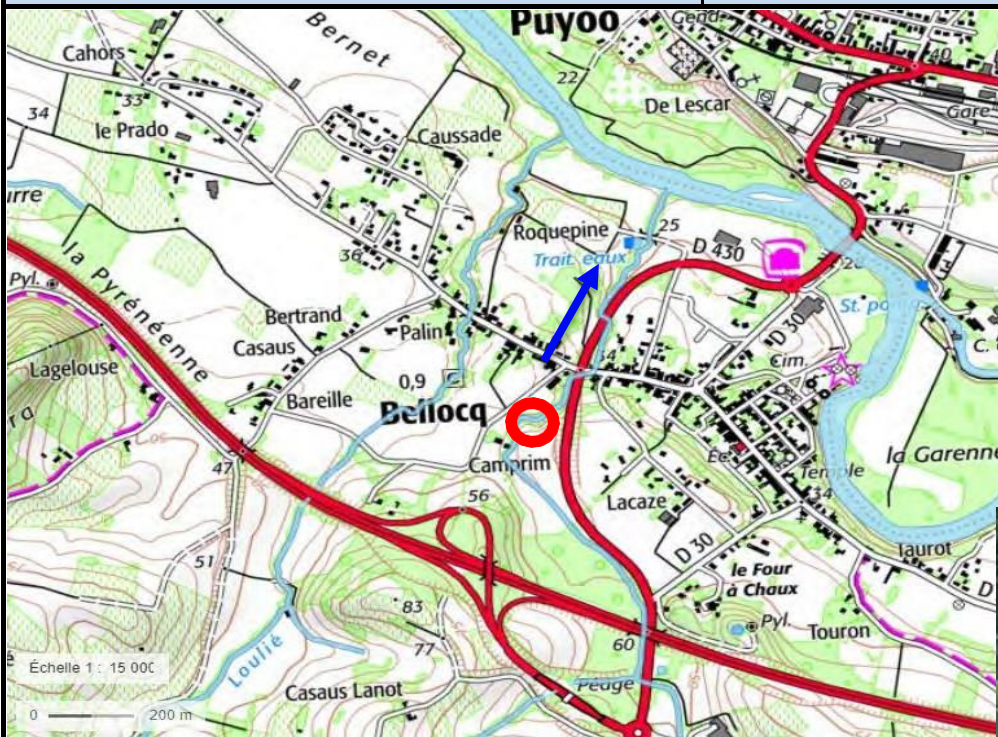
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 27/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie

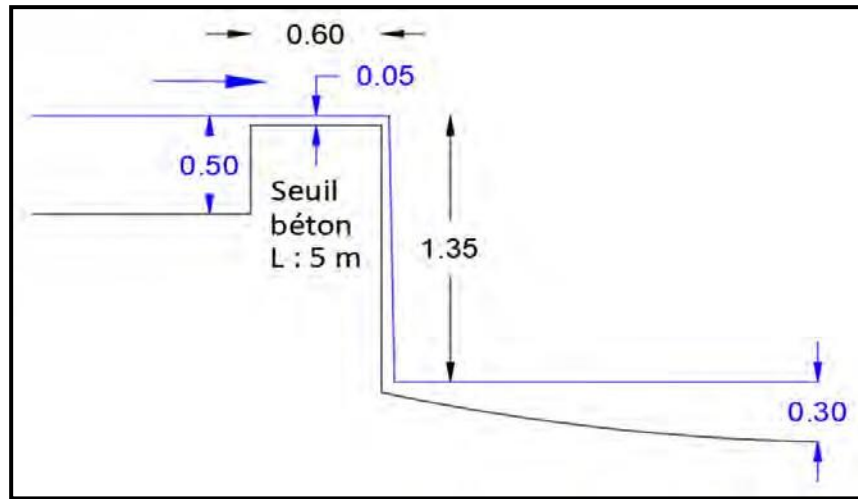




## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	Ouvrage infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute importante de 1,35 m.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport sédimentaire en raison de sa nature fixe (seuil en béton).	

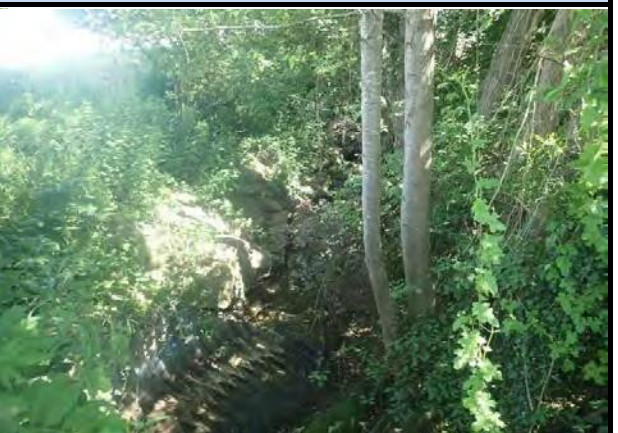
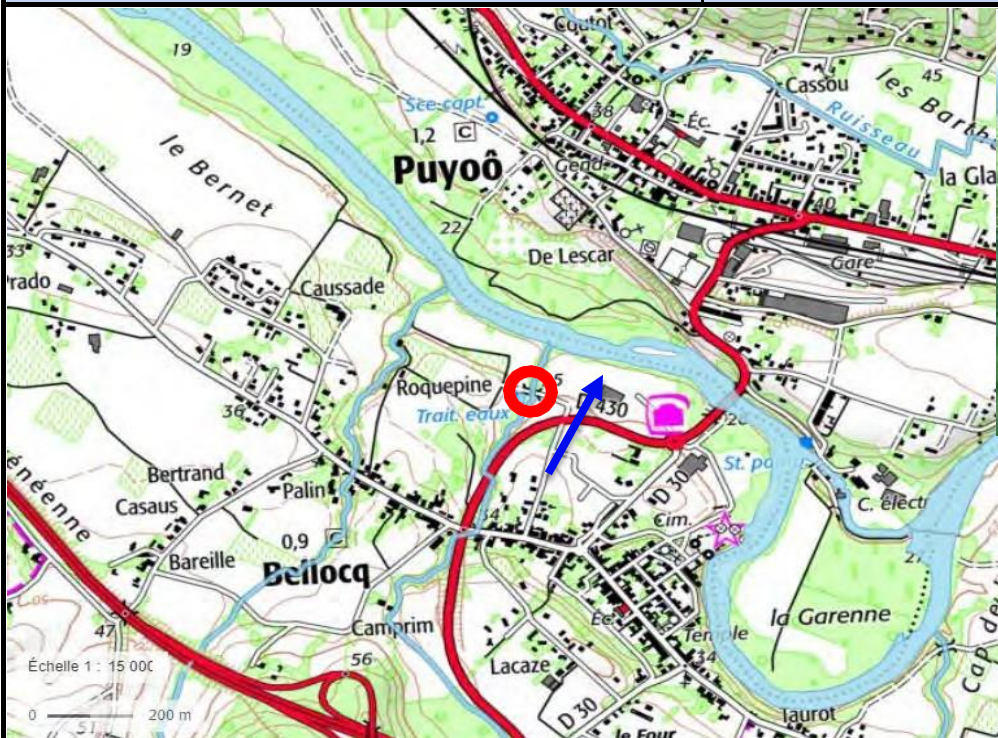
**Observations:**

*Présence d'un gros embâcle en aval de l'ouvrage.*

OH ES 03

### Passage busé de la station d'épuration

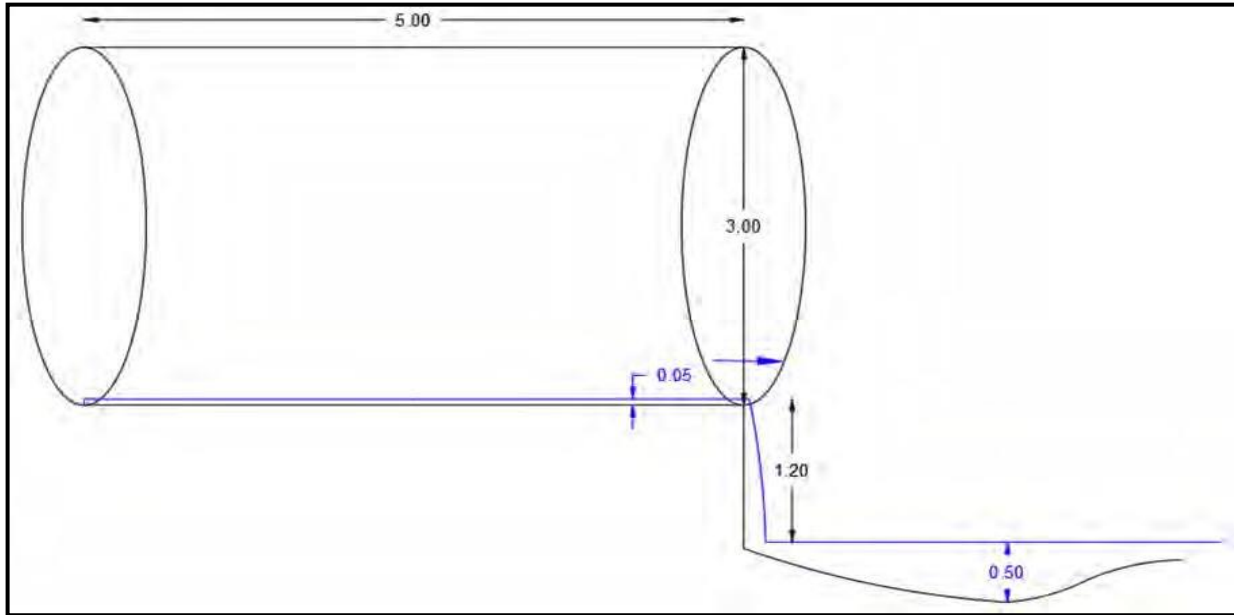
Coordonnées L93	X : 383 124 m	Propriétaire :	Commune de Bellocq	
	Y : 6 276 979 m	Adresse :		
Commune : Bellocq		Département : Pyrénées-Atlantiques		
Cours d'eau :	Ruisseau de L'Espérance	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	ZC 4, ZC 5, ZC 6, ZC 11	ROE : Aucun
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021		
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie		



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
				L'ouvrage est infranchissable; par les poissons car il présente une hauteur de chute de 1,2m. La lame d'eau est faible dans la buse.
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport solide comme le montre la sédimentation en amont.	

Observations:

## OH LO 01

## Buse de l'A64 et radier aval

Coordonnées  
L93

X : 382 310 m

Propriétaire : Vinci Autoroutes

Y : 6 276 337 m

Adresse :

Commune : Bellocq

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau de Loulié

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : ZC 36, ZC 38

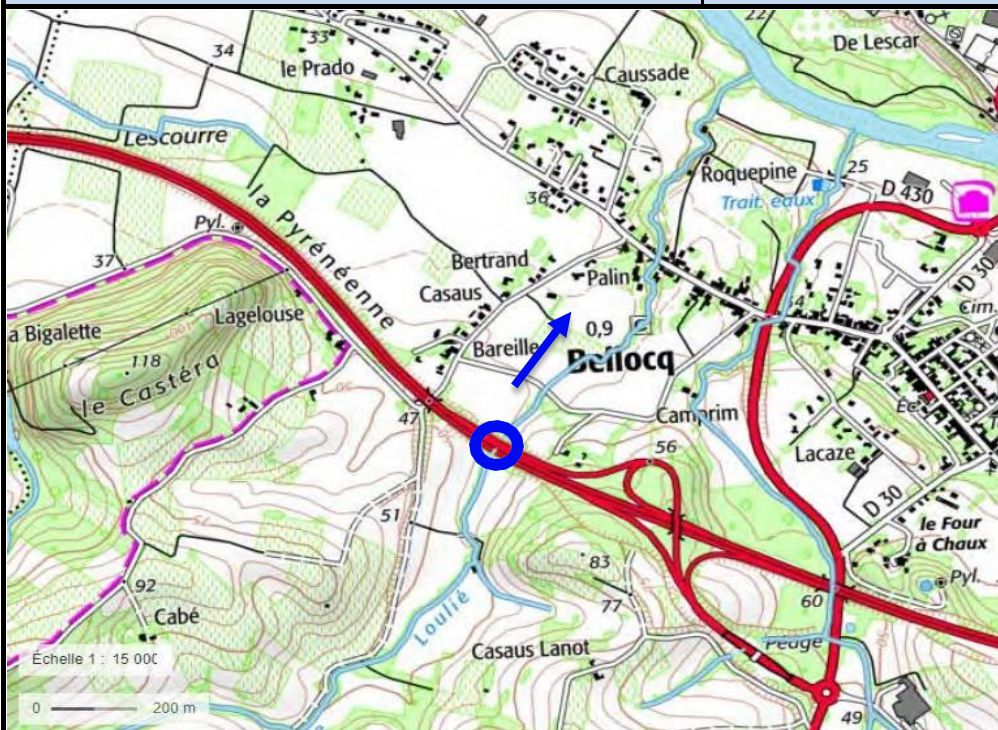
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 27/05/2021

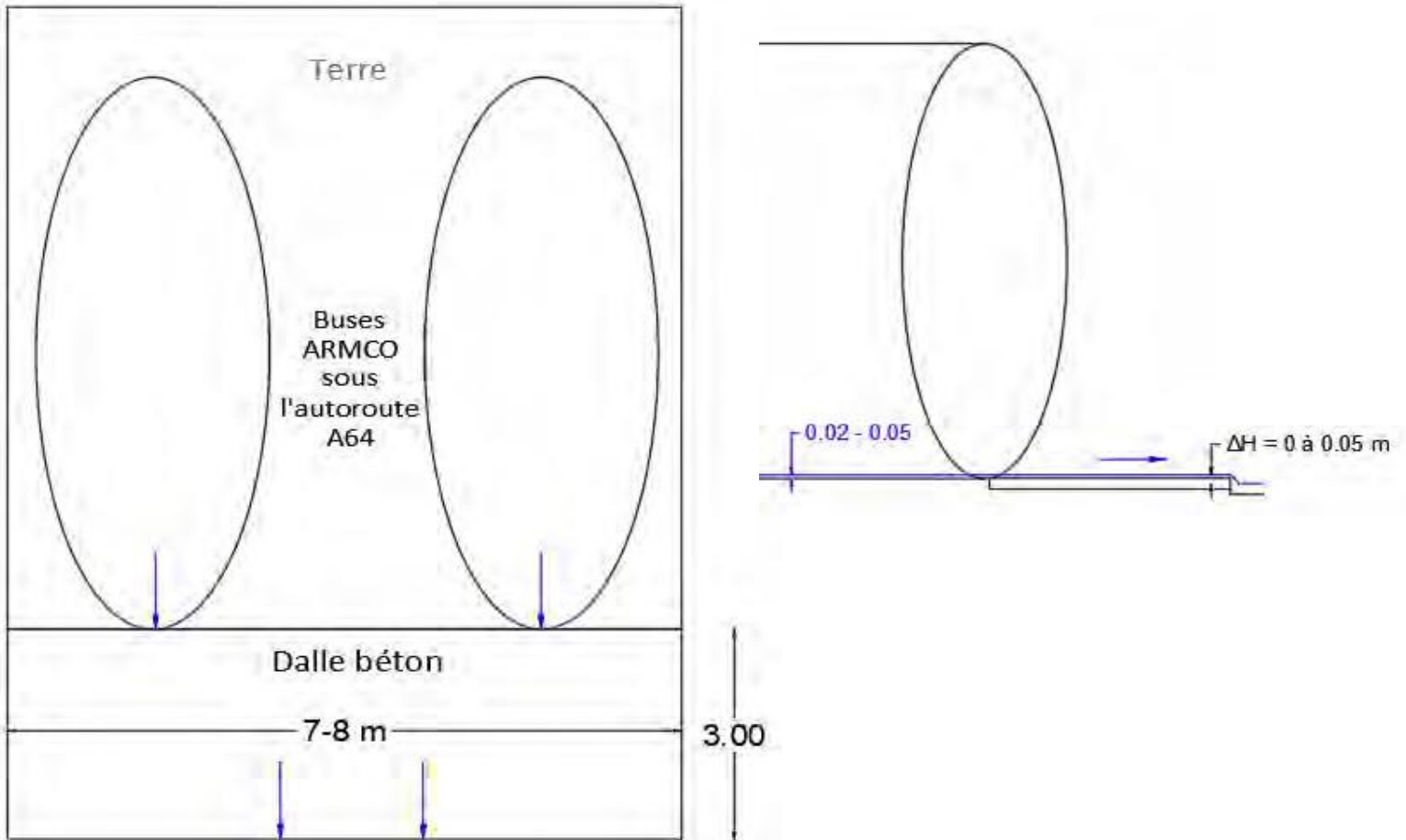
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

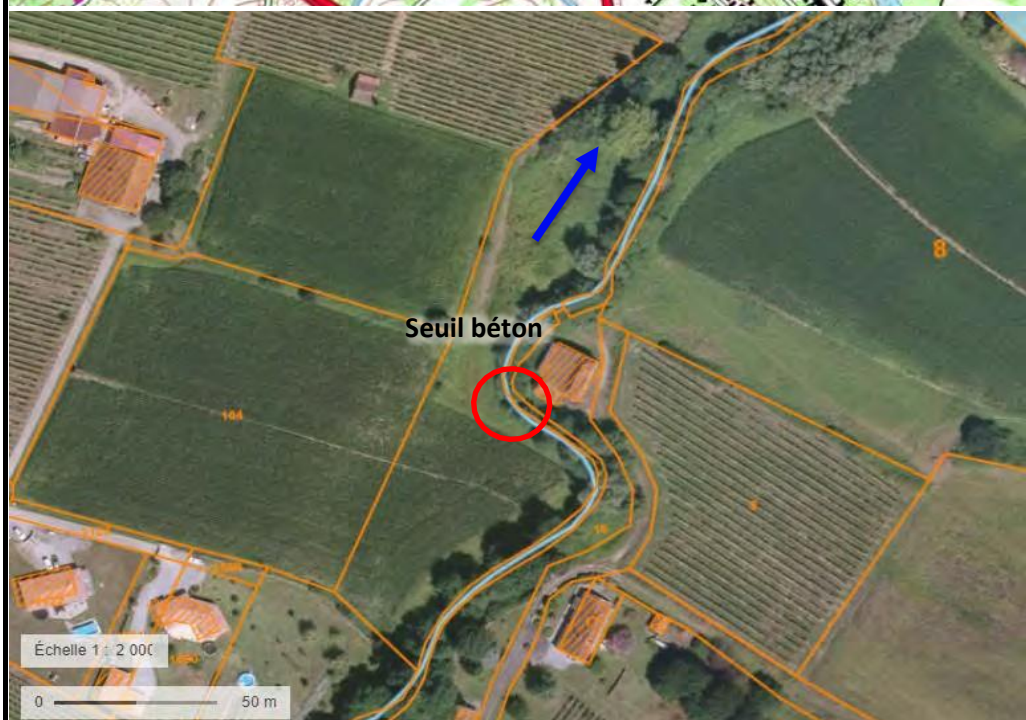
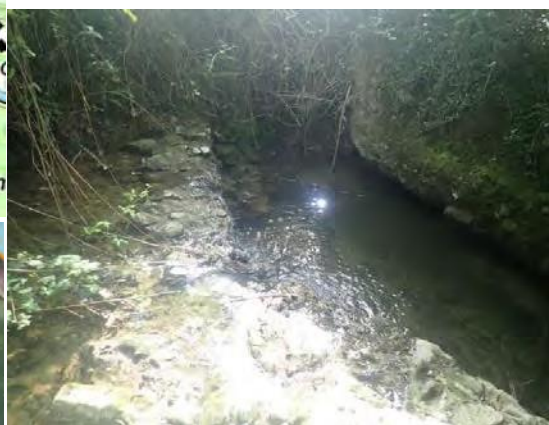
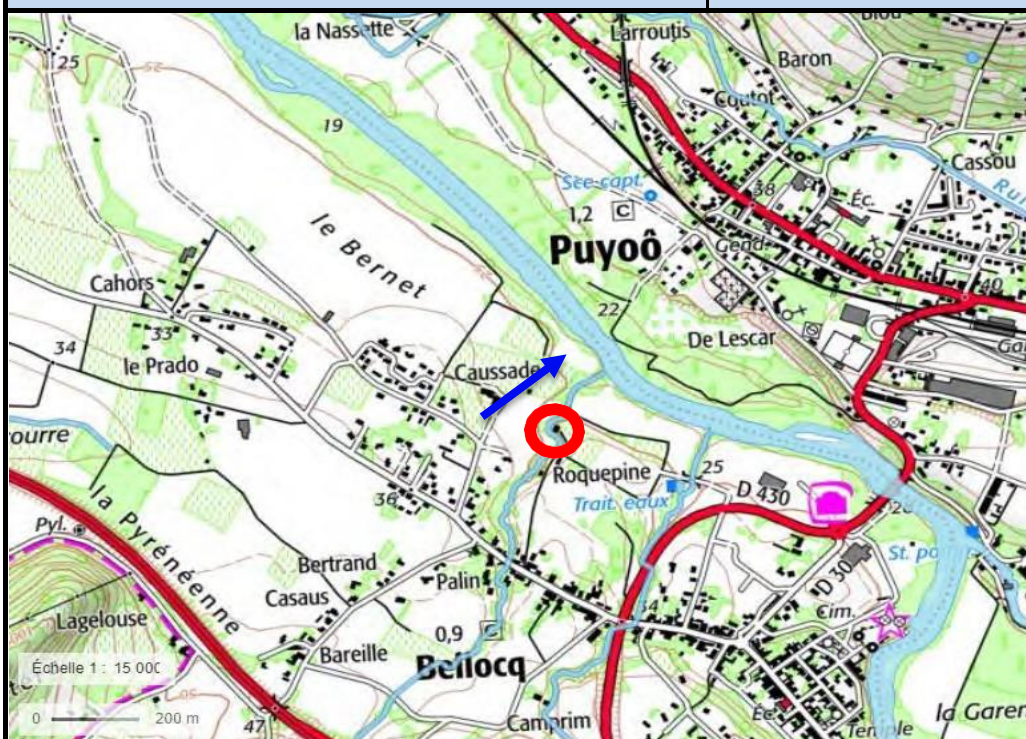
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
				L'ouvrage est infranchissable par les poissons en raison de la faible lame d'eau sur le radier béton et dans la buse et du linéaire de buse. Seule l'anguille trouve des conditions de reptation favorables pour son passage.
	<b>Transport solide</b>	<b>Moyen</b>	Le transit sédimentaire n'est pas optimal au niveau de la traversée du passage busé.	

Observations:

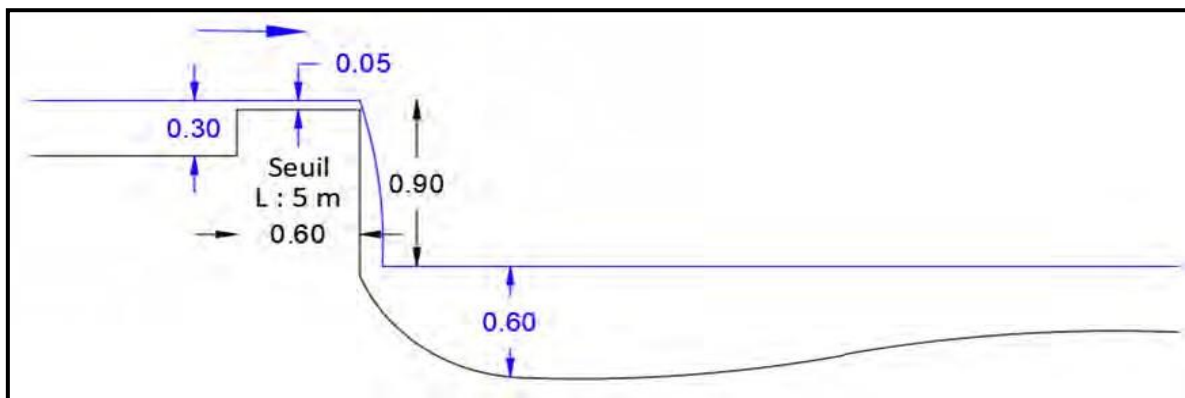
OH LO 02		Seuil 1 de Roquepine	
Coordonnées L93	X : 382 800 m	Propriétaire :	
	Y : 6 277 112 m	Adresse :	
Commune : Bellocq		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de Loulié	Parcelles cadastrales ZC 16, autour ouvrage : ZA 105	ROE : Aucun
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

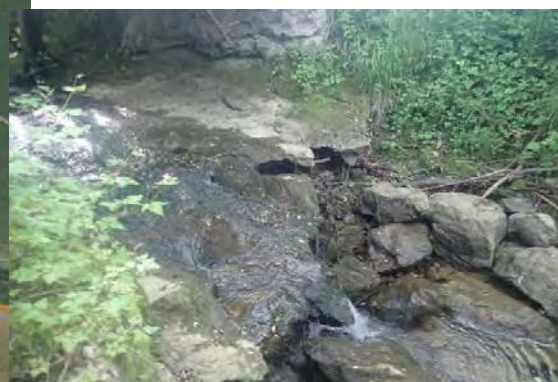
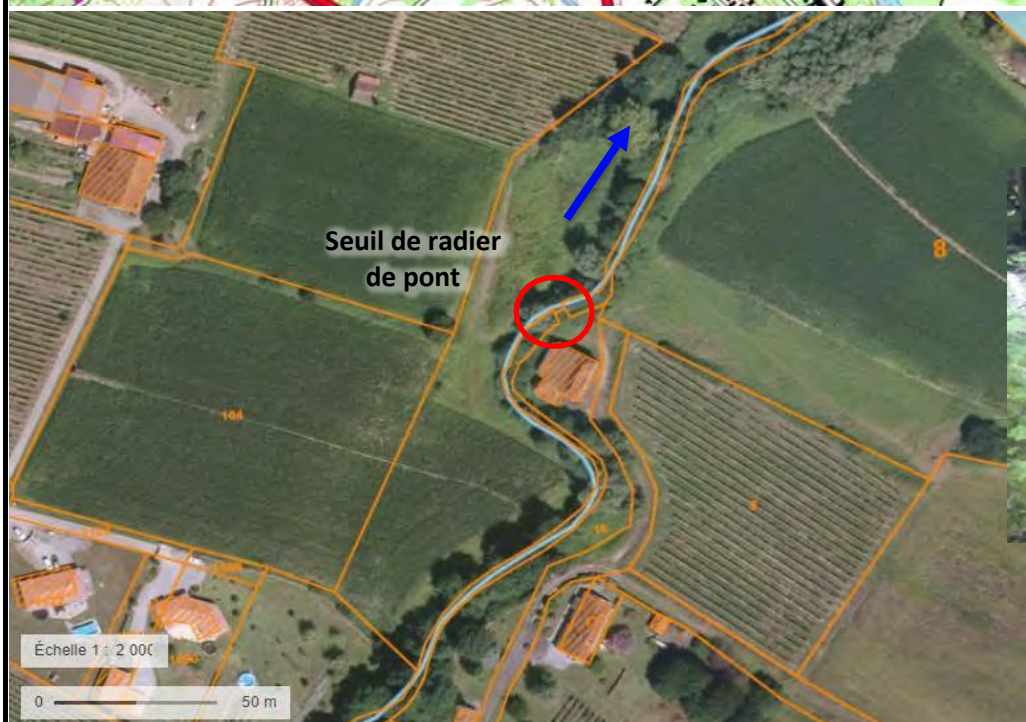
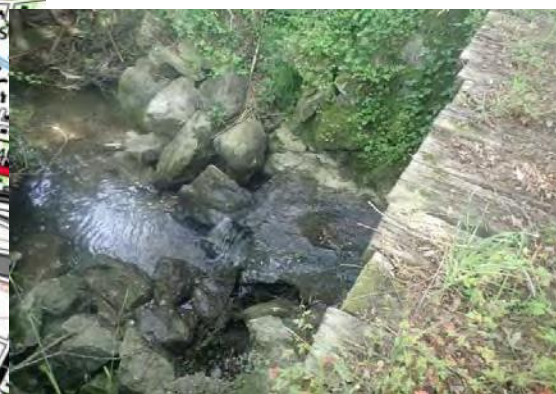
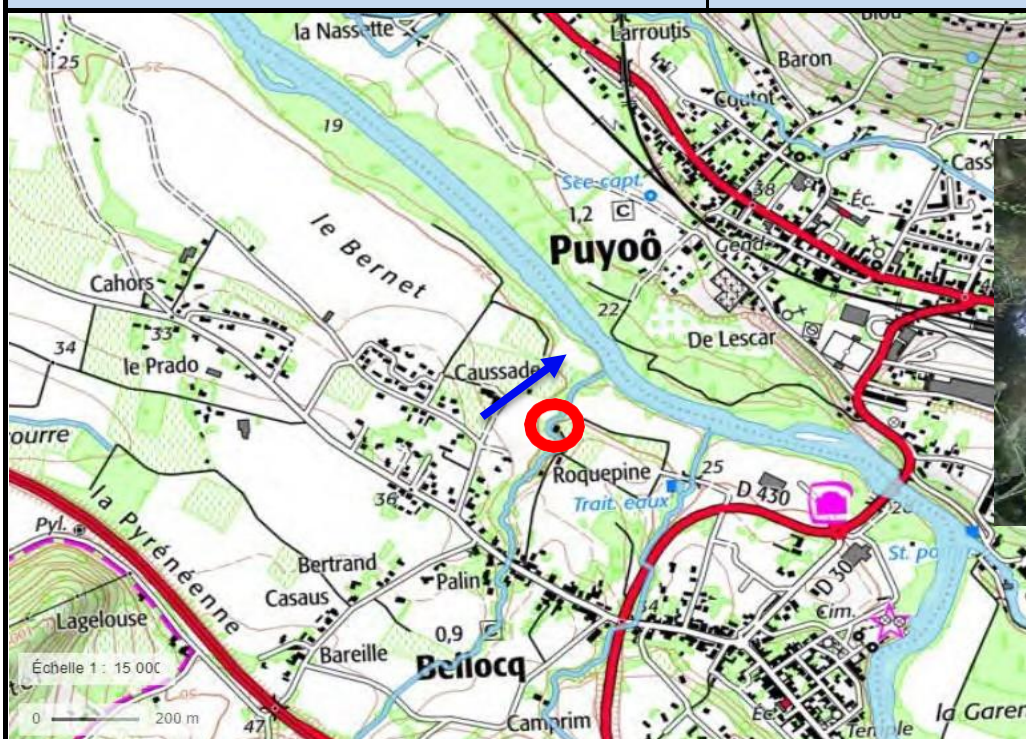
### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute de 0,9 m et la nature fixe du seuil empêchent les poissons de franchir l'ouvrage.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transport solide.	

**Observations:**

*Présence d'un gros embâcle en aval du seuil.*

OH LO 03		Seuil 2 de Roquepine	
Coordonnées L93	X : 382 816 m	Propriétaire :	
	Y : 6 277 141 m	Adresse :	
Commune : Bellocq		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau de Loulié	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	ZC 16, ZA 105
ROE : Aucun			
Bassin Versant : Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 27/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	

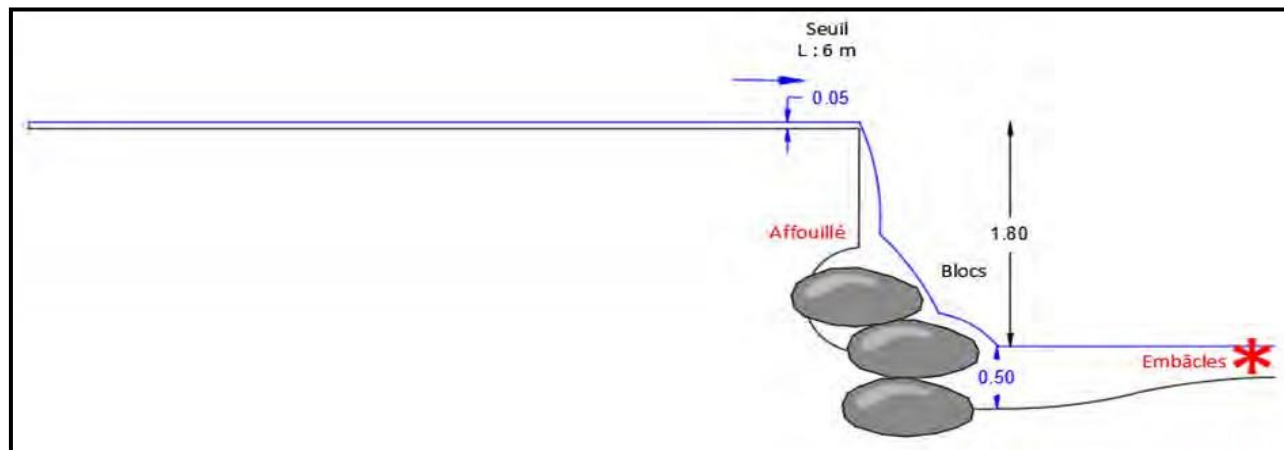




## Schémas

Date visite de terrain : 27/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

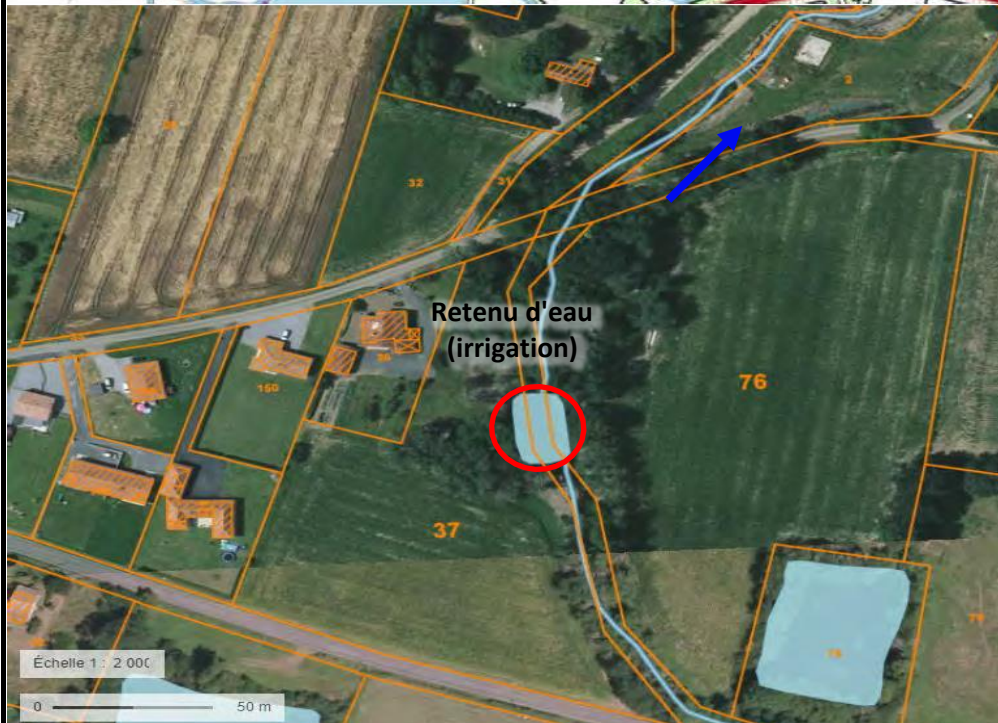
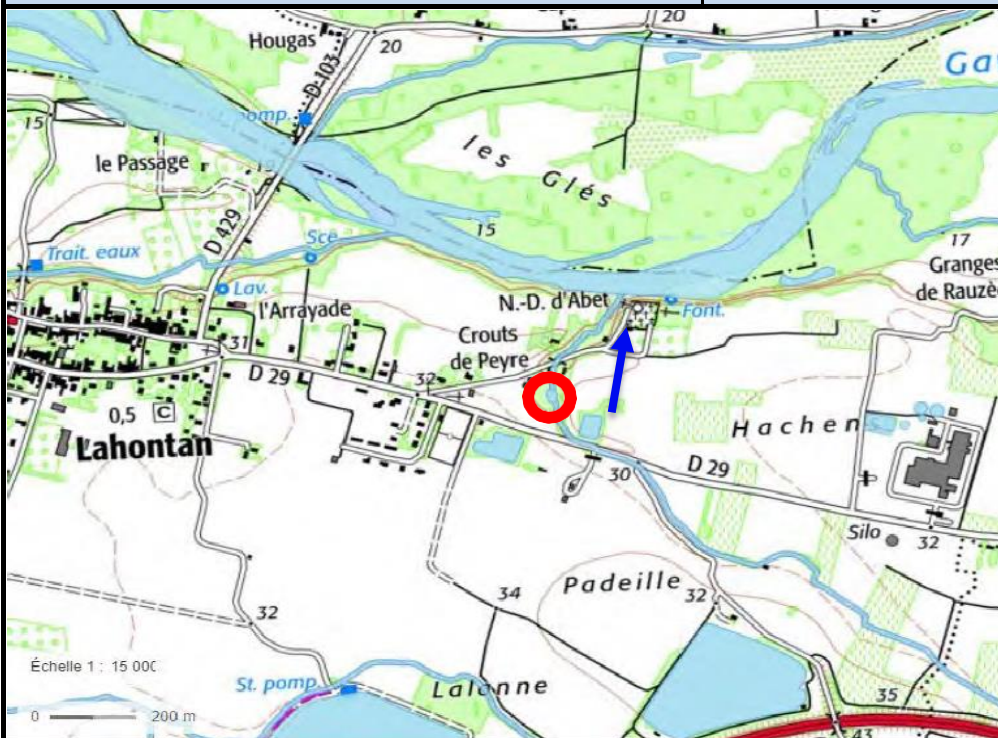
DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	ICE	
			<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			Le seuil est affouillé et sa hauteur de chute de 1,8 m empêche les poissons de circuler librement.	
	Transport solide	Bon	L'ouvrage ne perturbe pas le transport solide en raison d'une pente assez importante.	

**Observations:**

OH AB 01

### Retenue d'irrigation au Crouts de Peyre

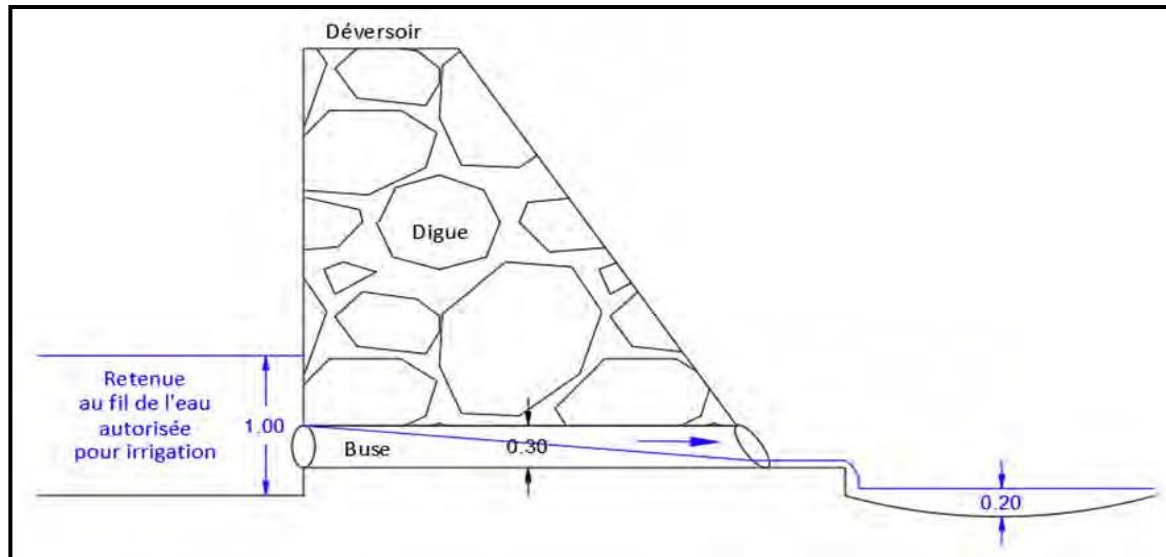
Coordonnées L93	X : 380 392 m	Propriétaire :	LABOUYRIE
	Y : 6 278 062 m	Adresse :	269 Chemin d'Abet
Commune : Lahontan		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau :	Ruisseau d'Abet	Parcelles cadastrales ZD 76, autour ouvrage : ZC 180	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 28/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



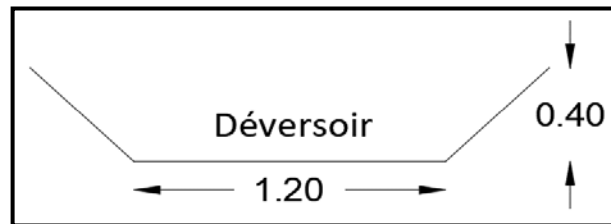
## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021

Profil en long



Profil en travers du déversoir



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	L'ouvrage empêche le passage des poissons en raison de la nature de la digue avec une buse et des enrochements sur l'aval.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transit sédimentaire comme le montre l'état d'ensablement de la retenue.	

**Observations:**

*Retenue autorisée pour l'irrigation.*

OH AB 02

Passage busé et vanné - N.-D. d'Abet

Coordonnées  
L93

X : 380 466 m

Propriétaire :

Y : 6 278 187 m

Adresse : Chemin d'Abet

Commune : Lahontan

Département : Pyrénées-Atlantiques

Cours d'eau : Ruisseau  
d'Abet

Parcelles cadastrales ZD 2,  
autour ouvrage : ZC 29

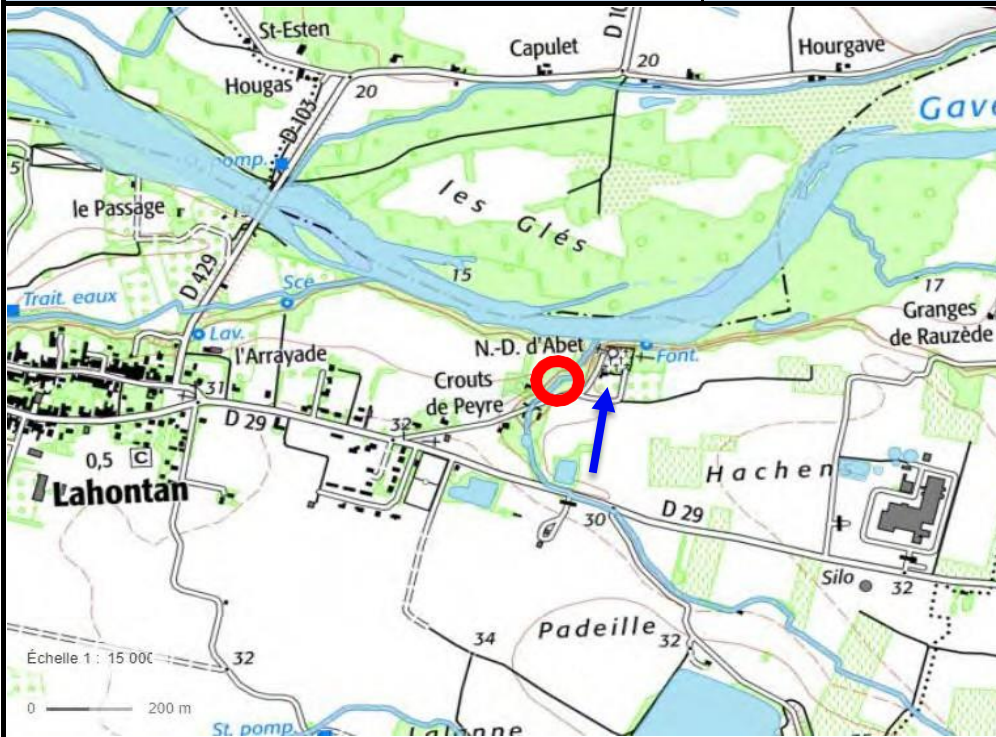
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 28/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

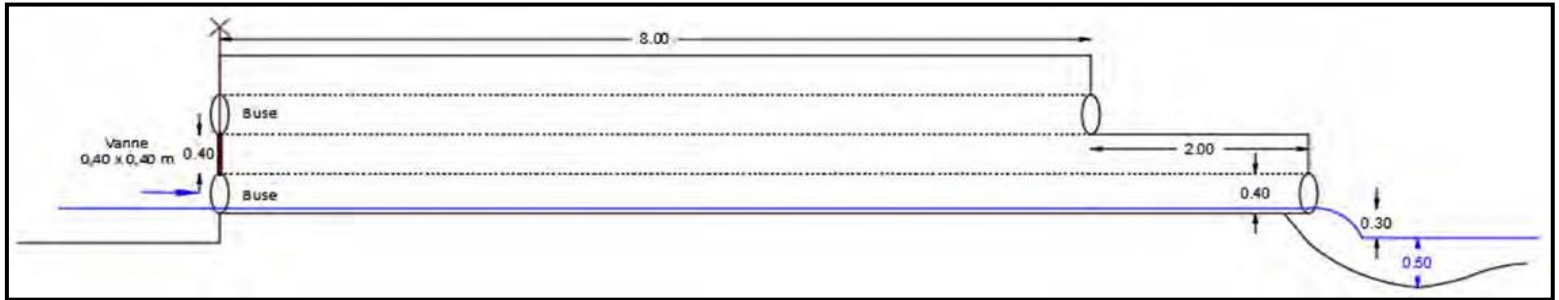
Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

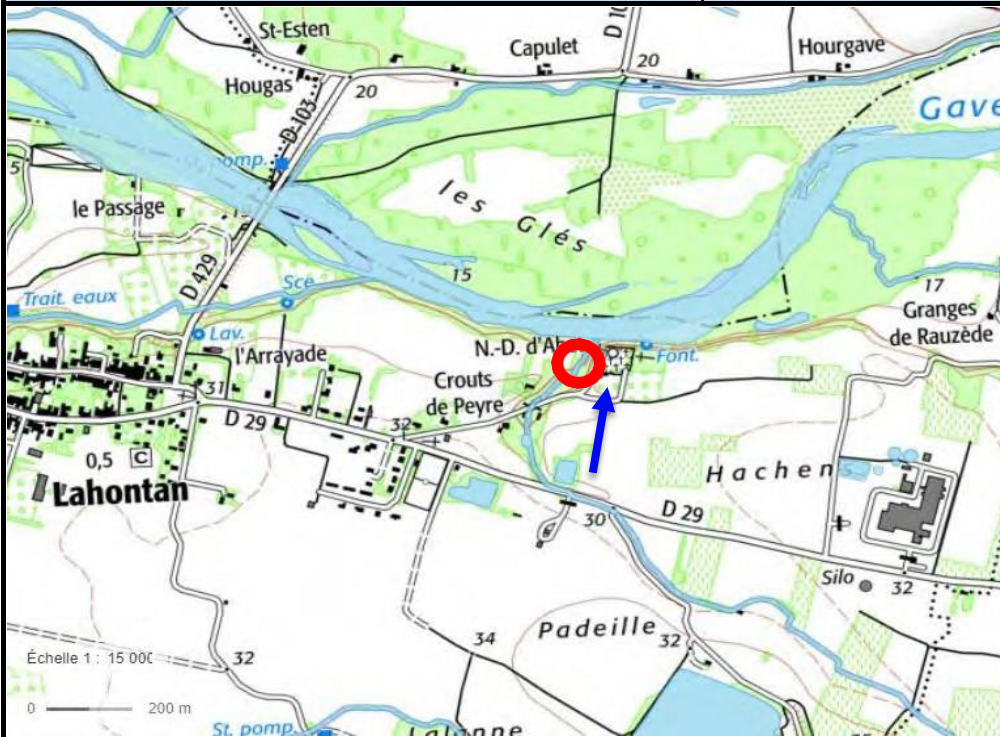
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			Ouvrage totalement infranchissable par les poissons en raison de sa configuration et de la présence de buses de 10 m de longueur où la lame d'eau est très faible avec des survitesses et une hauteur de chute importante.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué par les ouvrages.	

**Observations:**

OH AB 03

Seuil d'ancien moulin de N.-D. d'Abet

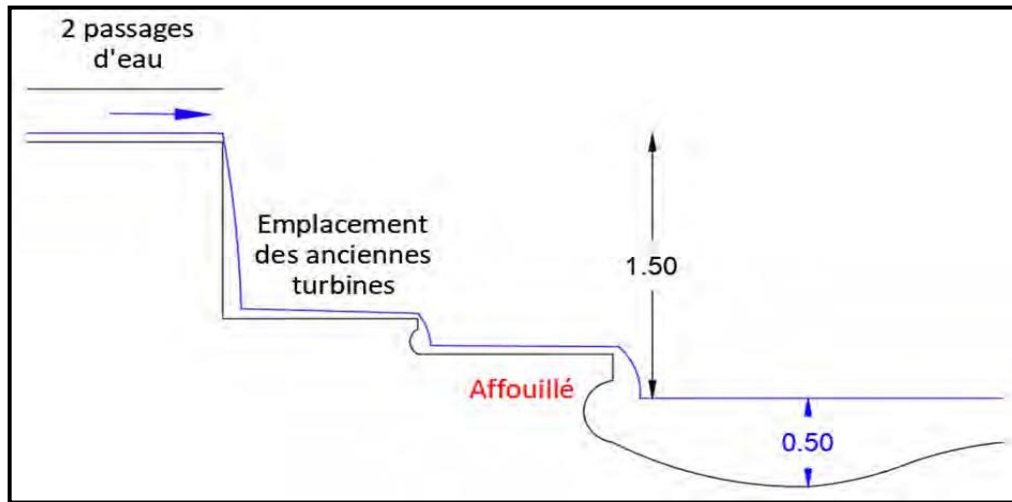
Coordonnées L93	X : 380 542 m	Propriétaire :	
	Y : 6 278 259 m	Adresse :	Chemin d'Abet
Commune : Lahontan		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Cours d'eau : Ruisseau d'Abet	Parcelles cadastrales ZD 3, ZD 4, ZD 5, autour ouvrage : ZC 30		ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 28/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	ICE	
			Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
			Ouvrage totalement infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute de 1,5 m.	
	Transport solide	Mauvais	Transport solide altéré par la nature de l'ouvrage qui retient les sédiments.	

**Observations:**

OH GL 01

Seuil de radier de pont de la D817 à Lacarrau

Coordonnées  
L93

X : 379 943 m

Propriétaire : Département des Landes

Y : 6 279 798 m

Adresse :

Commune : Habas / Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau des  
Glès

Parcelles cadastrales Habas : D 248, D 411 et  
autour ouvrage : Labatut : C 174, C 177

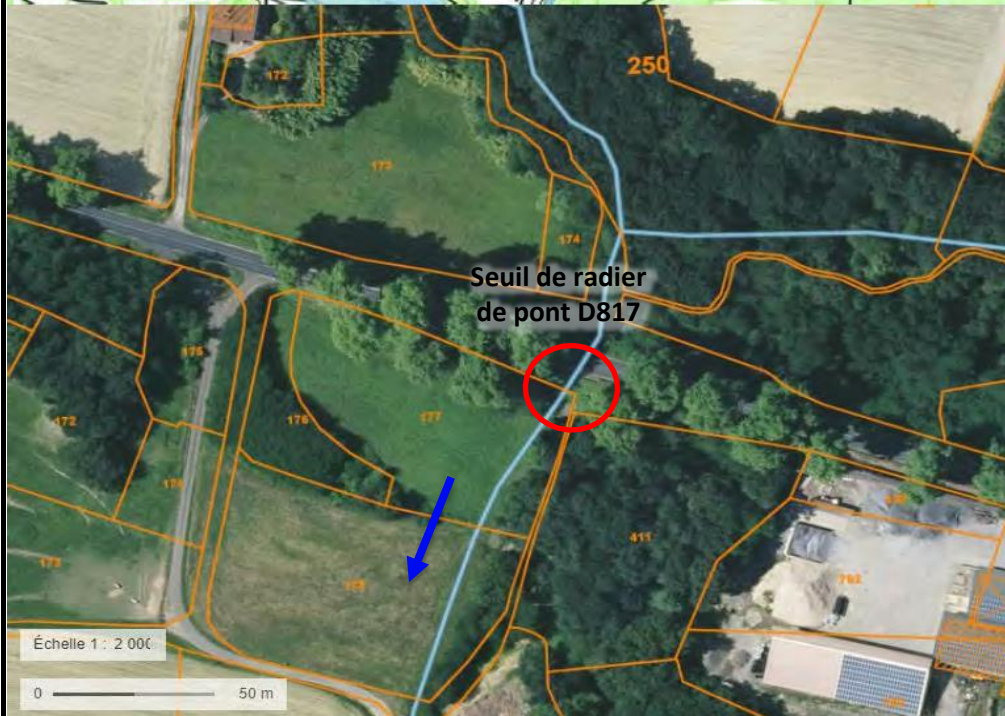
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 31/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie

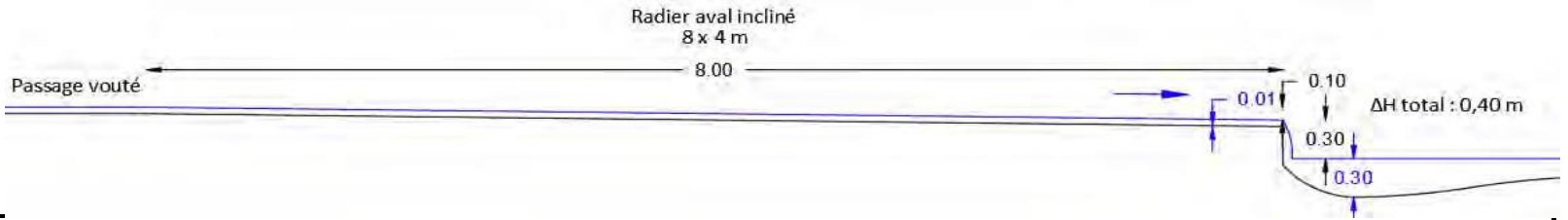




## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			L'ouvrage empêche les poissons de remonter en raison de la hauteur de chute de 0,4 m et d'un parement incliné en béton de 8 m de longueur avec une lame d'eau très faible.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage empêche les sédiments de transiter convenablement.	

**Observations:**

## OH GL 02

## Seuil de radier de pont de Cuyon

Coordonnées  
L93

X : 379 731 m

Propriétaire : Commune de Labatut

Y : 6 279 330 m

Adresse :

Commune : Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau des  
GlèsParcelles cadastrales  
autour ouvrage : E 241, E 242

ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 31/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

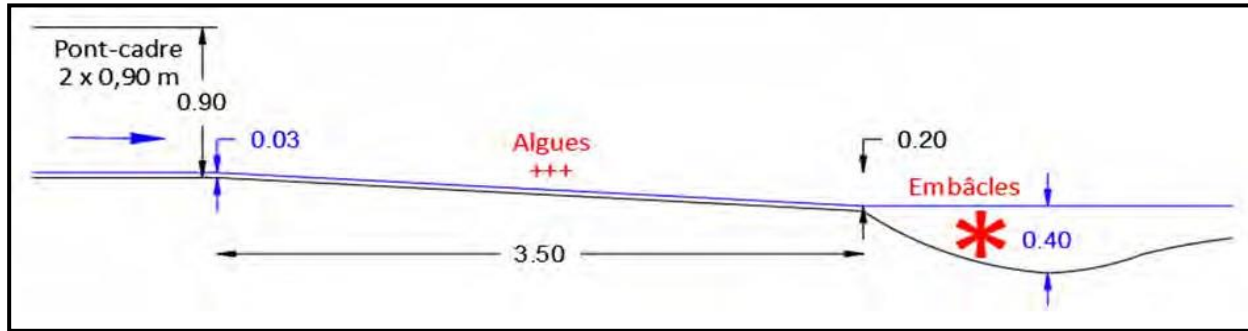
Catégorie piscicole : 2e catégorie



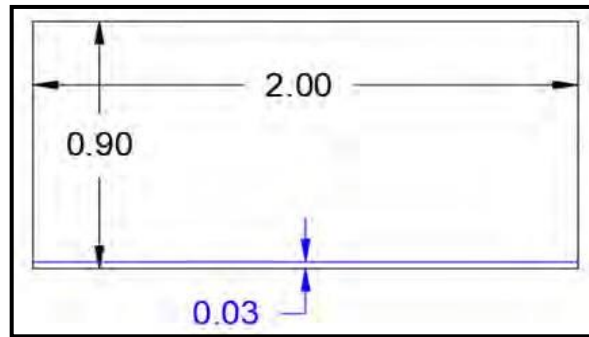
## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021

### Profil en long



### Profil en travers



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0,66</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			Le franchissement de l'ouvrage est impossible excepté potentiellement pour l'anguille. Le parement béton a une lame d'eau faible. La végétation présente (algues) offre de la rugosité pour la reptation de l'anguille.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Bon</b>	L'ouvrage ne gêne pas le transit sédimentaire.	

Observations:

OH GL 03

Seuil de radier de pont aval

Coordonnées  
L93

X : 378 731 m

Propriétaire :

Y : 6 279 593 m

Adresse :

Commune : Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau des  
Glès

Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : E 322, E 531

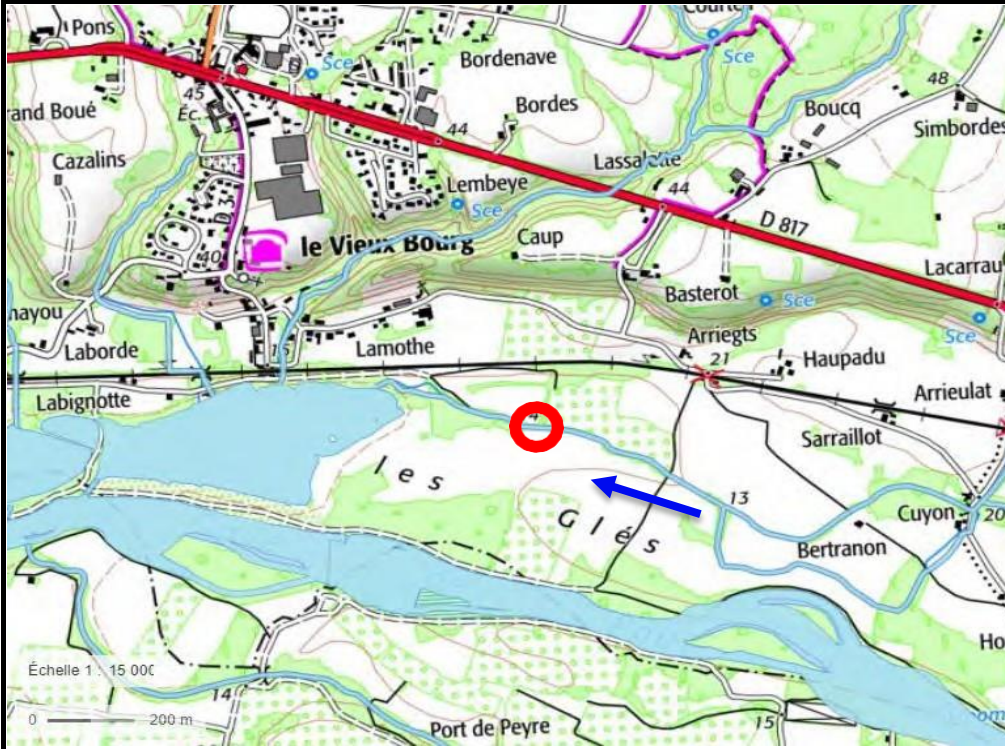
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 31/05/2021

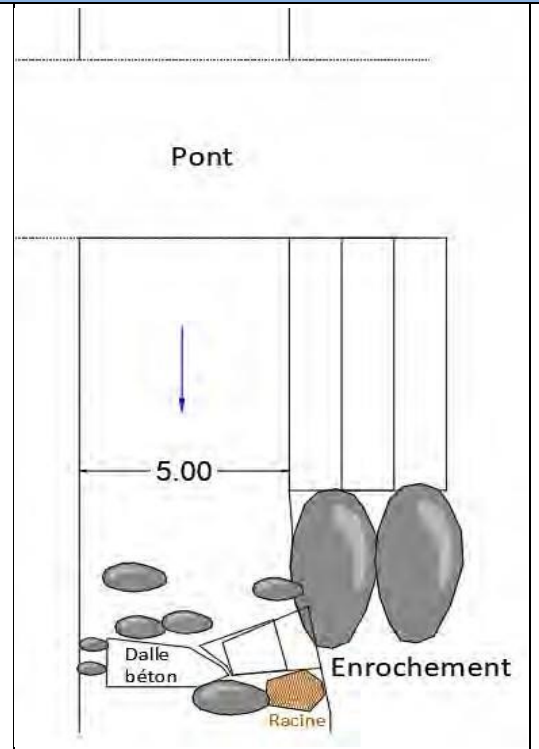
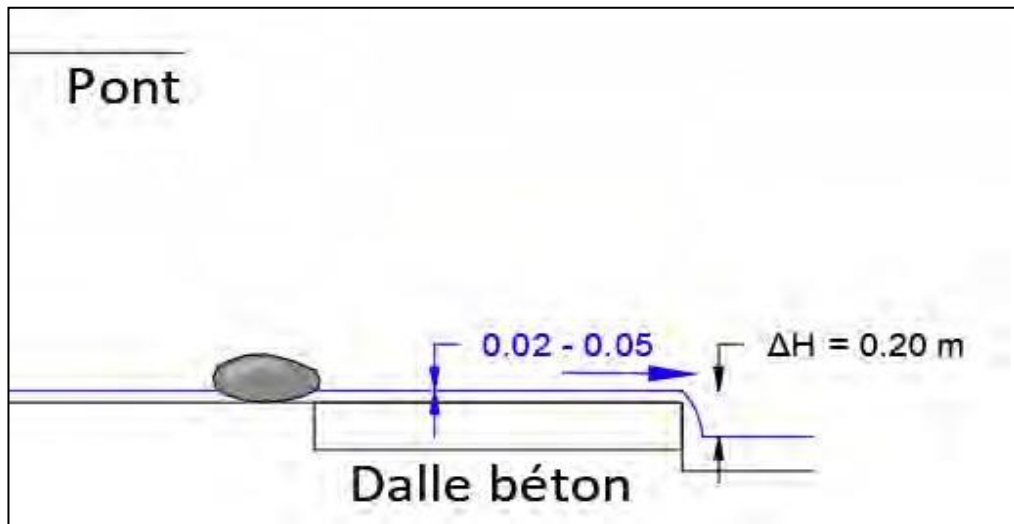
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

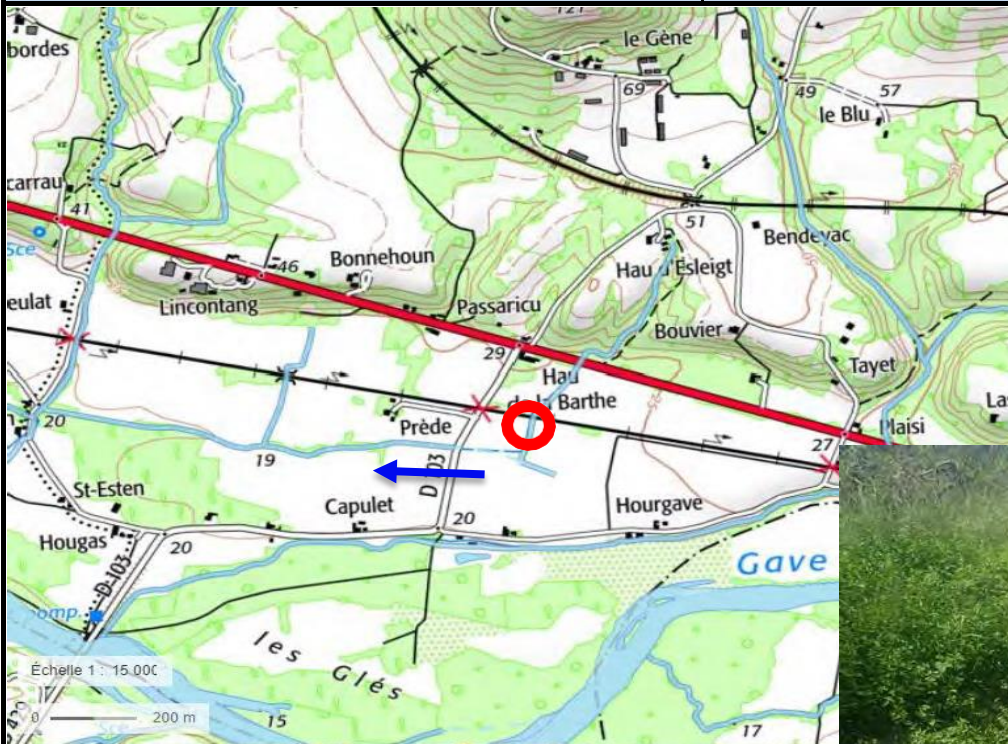
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	Brochet	0
			Anguille	0,66
			Espèces holobiotiques	0,66
	La nature du seuil avec une dalle béton et une hauteur de chute de 0,2 m empêche ou rend très difficile le passage des poissons en conditions de débits moyens ou à l'étiage.			
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est gêné au niveau de l'ouvrage.	

**Observations:**

OH PR 01

Seuil de radier de pont - Lieu-dit Hau de la Barthe

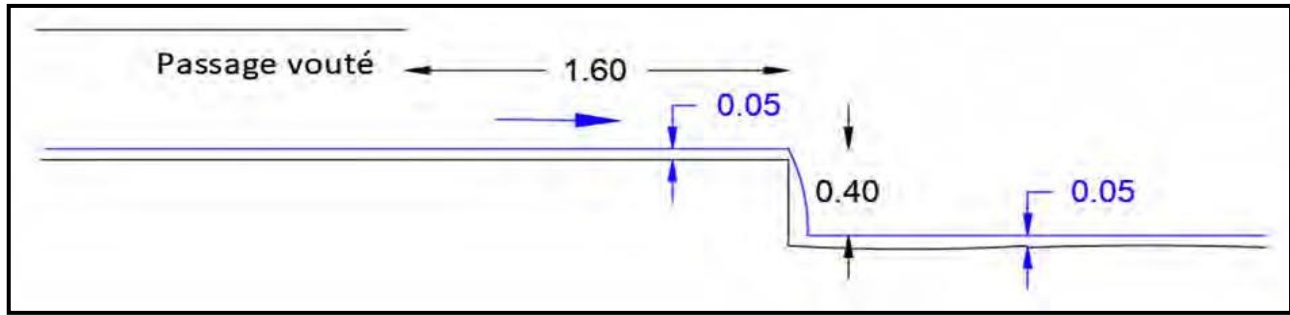
Coordonnées L93	X : 380 894 m	Propriétaire :	Commune de Habas
	Y : 6 279 257 m	Adresse :	
Commune : Habas		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ruisseau de Prède	Parcelles cadastrales D 485, D 486, autour ouvrage : D 487, D 483	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 31/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



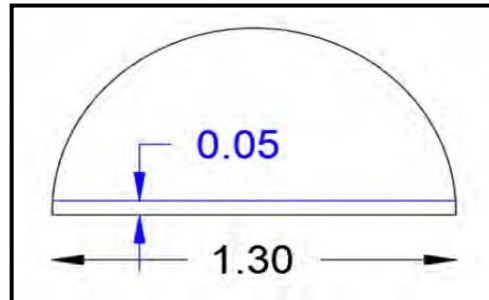
## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021

### Profil en long



### Diamètre du radier de pont



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
				La hauteur de chute de 0,4 m empêche les poissons de passer l'ouvrage.
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué par la présence du seuil comme en témoigne l'état de sédimentation du cours d'eau en amont.	

Observations:

OH PR 02

Passage busé du chemin de Bertranon

Coordonnées  
L93

X : 379 626 m

Propriétaire : Commune de Labatut

Y : 6 279 179 m

Adresse :

Commune : Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de  
Prède

Parcelles cadastrales E 247, E 250,  
autour ouvrage : E 268, E 267

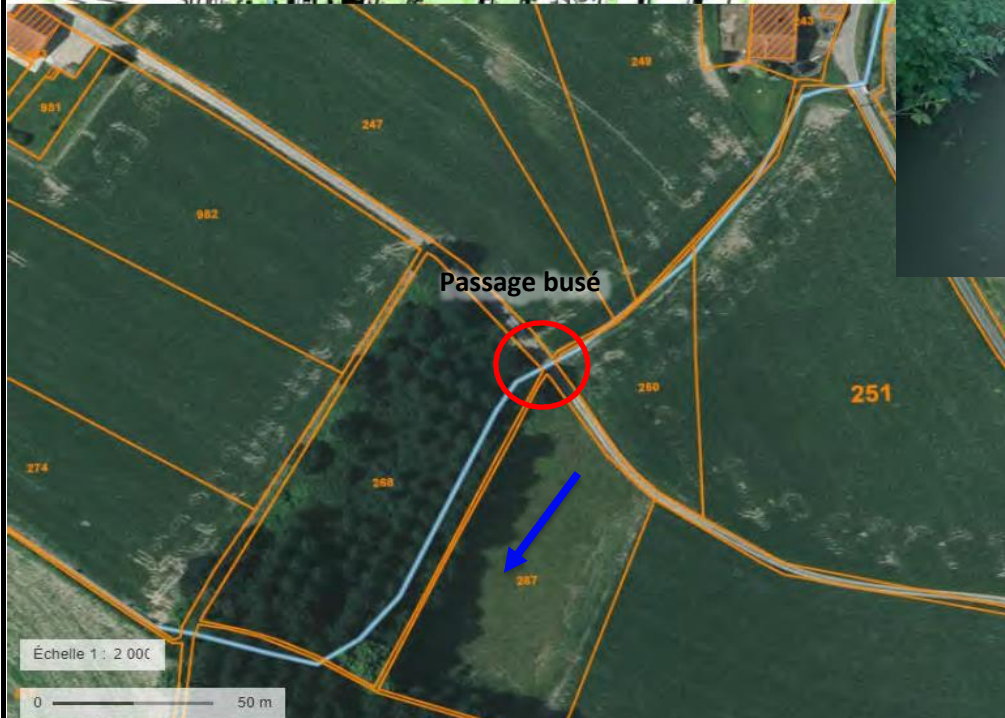
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 31/05/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie

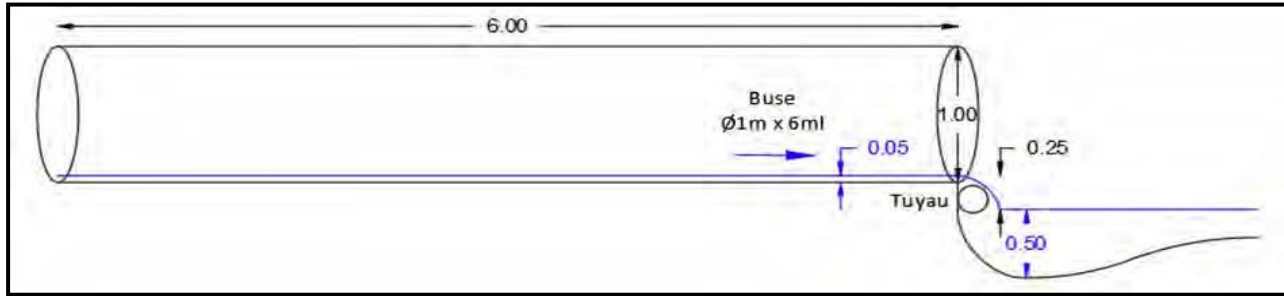




## Schémas

Date visite de terrain : 31/05/2021

Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

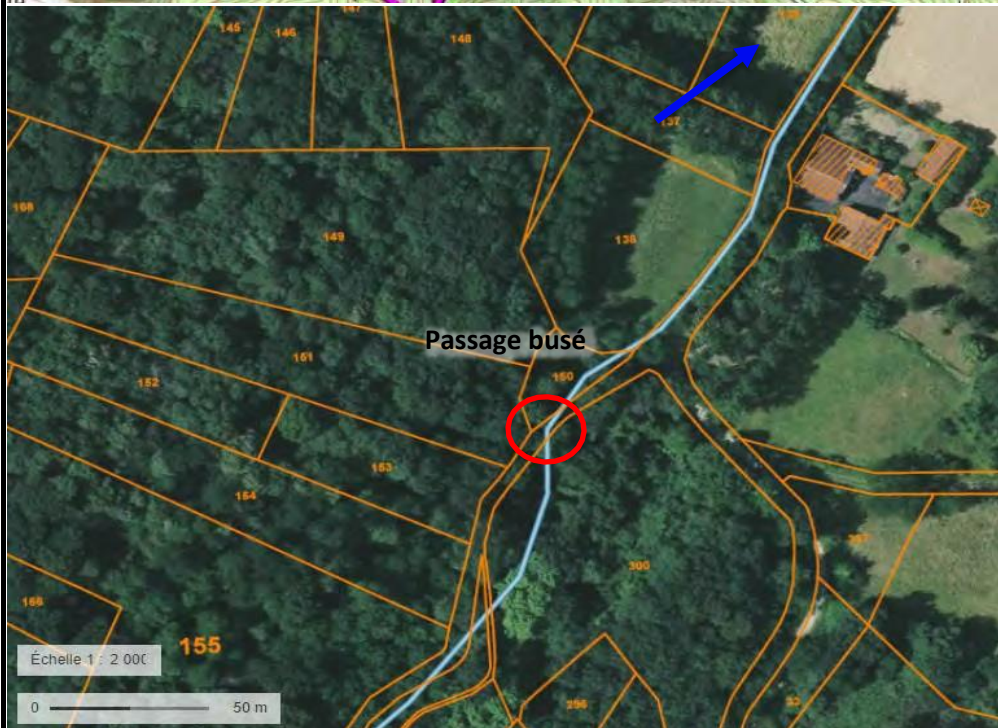
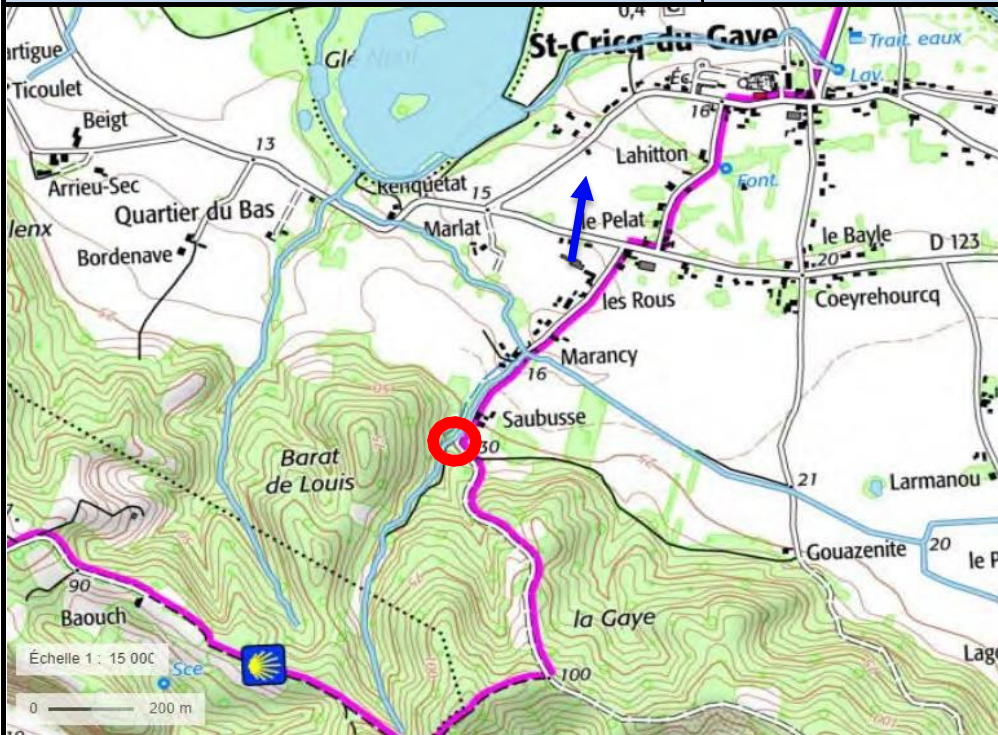
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			La faible lame d'eau , la nature de la buse et la hauteur de chute aval concourent à empêcher le passage des poissons au niveau de l'ouvrage.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage altère le transit sédimentaire en retenant les sédiments en amont.	

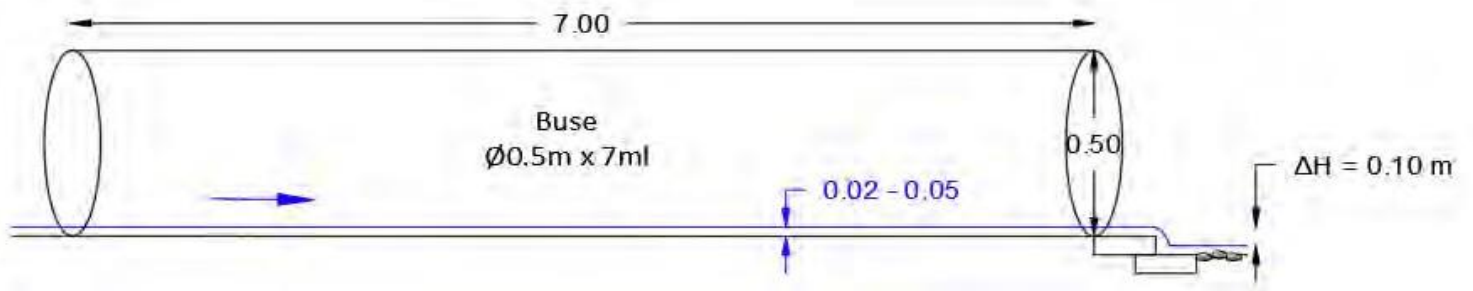
Observations:

OH STC 01				Passage busé de Saubusse	
Coordonnées L93	X : 374 756 m	Propriétaire :			
	Y : 6 277 963 m	Adresse :			
Commune : Saint-Cricq-du-Gave			Département : Landes		
Affluent du Cours d'eau : ruisseau de St-Cricq du Gave		Parcelles cadastrales autour ouvrage : A 150, A 151, B 300		ROE : Aucun	
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron			Date visite de terrain : 28/05/2021		
Classement L.214-17 : Pas de classement			Catégorie piscicole : 2e catégorie		



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

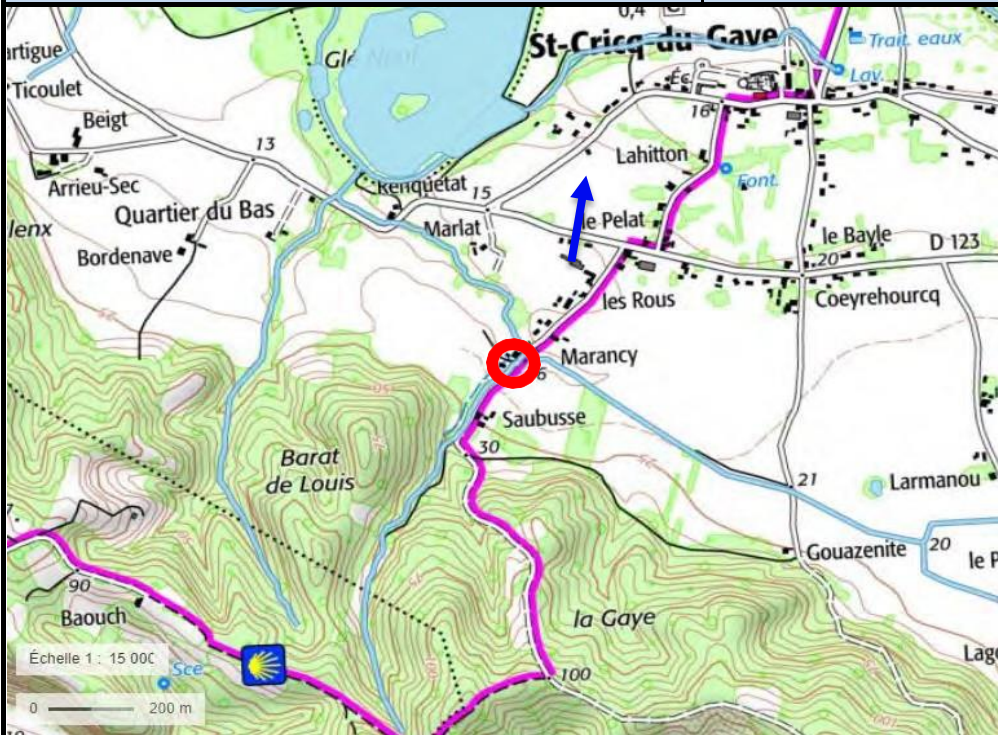
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute associée à une lame d'eau faible dans la buse avec des survitesses et l'absence de fosse de dissipation empêchent les poissons de remonter l'ouvrage.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Bon</b>	Le transport solide n'est pas altéré par la présence de la buse.	

Observations:

OH STC 02

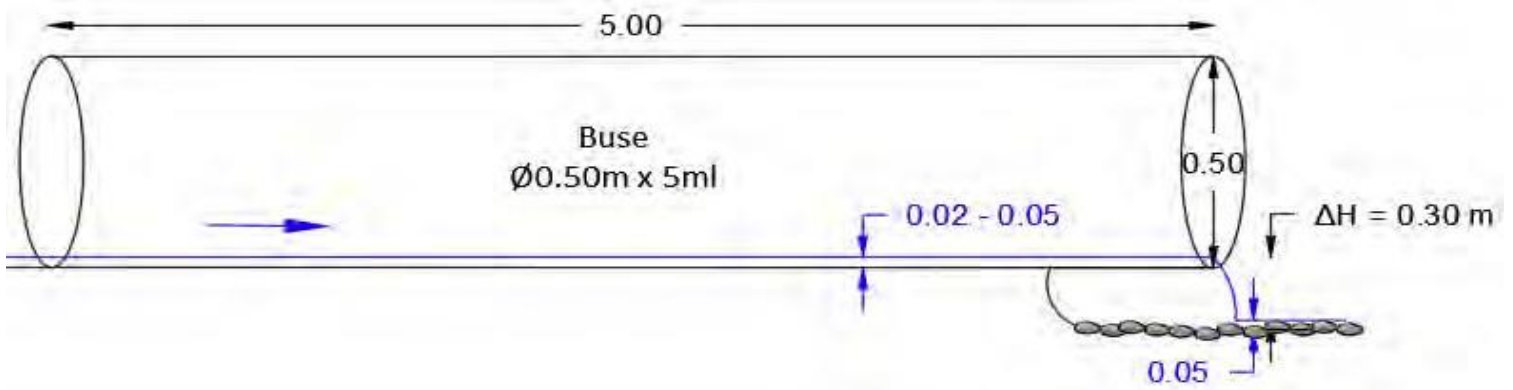
Passage busé de Marancy

Coordonnées L93	X : 374 959 m	Propriétaire :	
	Y : 6 278 192 m	Adresse :	
Commune : Saint-Cricq-du-Gave		Département : Pyrénées-Atlantiques	
Affluent du Cours d'eau : ruisseau de St-Cricq-du-Gave	Parcelles cadastrales autour ouvrage : ZA 53, A 375, A 131		ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 28/05/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute associée à une lame d'eau très faible dans la buse rendent le franchissement piscicole impossible.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est altéré par la présence de la buse avec de la sédimentation en amont.	

**Observations:**

## OH STC 03

## Pont de Marancy

Coordonnées  
L93

X : 374 966 m

Propriétaire : Commune de St-Cricq-du-Gave

Y : 6 278 215 m

Adresse :

Commune : Saint-Cricq-du-Gave

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de  
Saint-CricqParcelles cadastrales  
autour ouvrage : A 131, AB 482

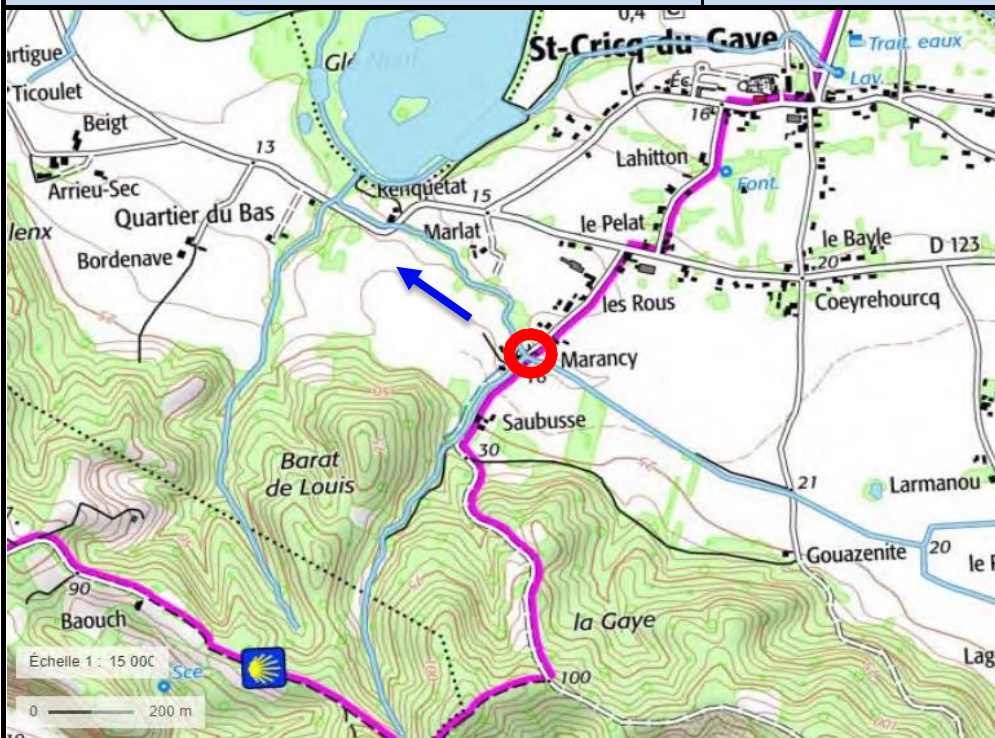
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 28/05/2021

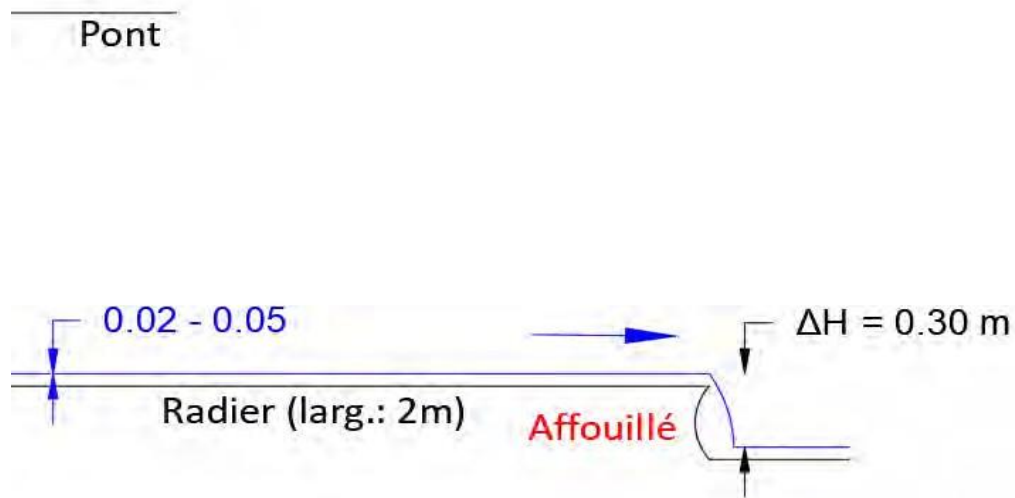
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 28/05/2021



## Appréciation ICE

Note NC = Barrière à impact indéterminé. La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

Note 1 = Barrière franchissable à impact limité. La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif. La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur. La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

Note 0 = Barrière totale. La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
	Le radier béton est dégradé avec une lame d'eau très faible et une hauteur de chute de 0,3 m, ce qui rend le passage des poissons impossible.			
	Transport solide	Mauvais	Le transport solide est altéré par le radier du pont qui retient les sédiments.	

Observations:

## OH LAC 01

## Pont entre Lichau et la Barbut

Coordonnées  
L93

X : 376 131 m

Y : 6 281 171 m

Propriétaire : Commune de Labatut

Adresse :

Commune : Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de  
LacauParcelles cadastrales  
autour ouvrage : B 829, B 830

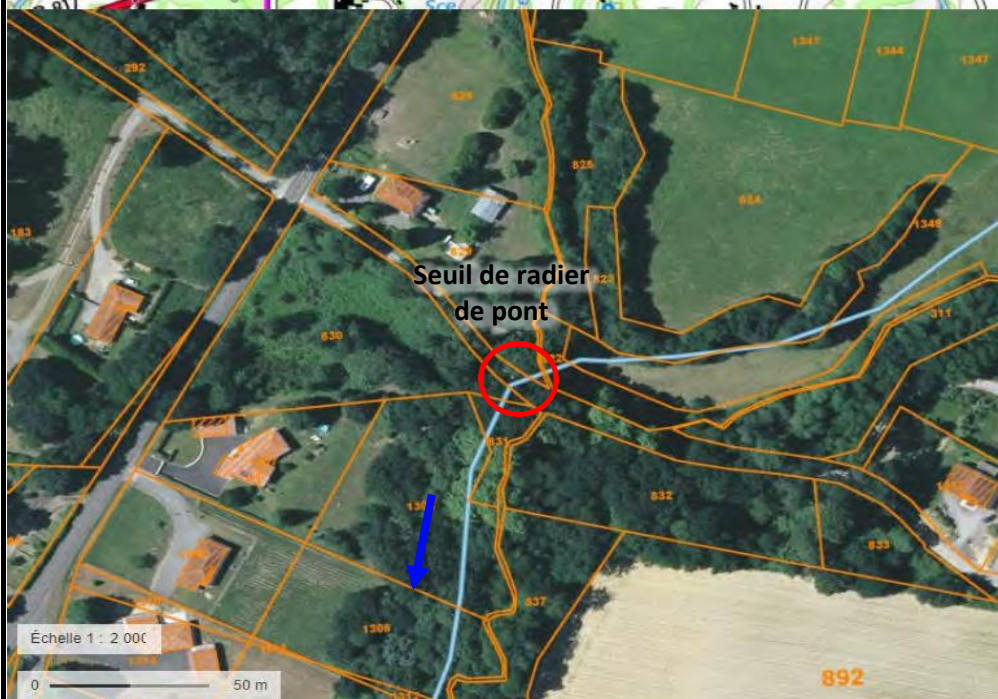
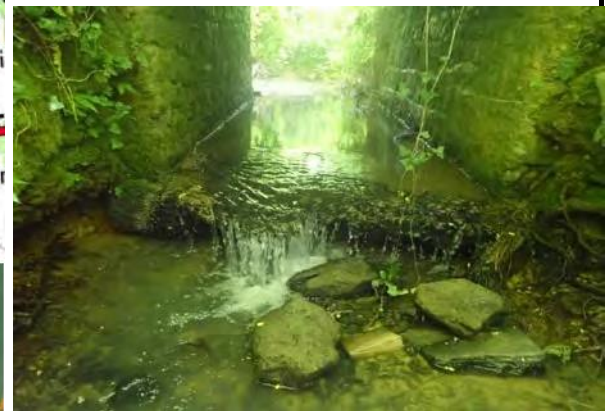
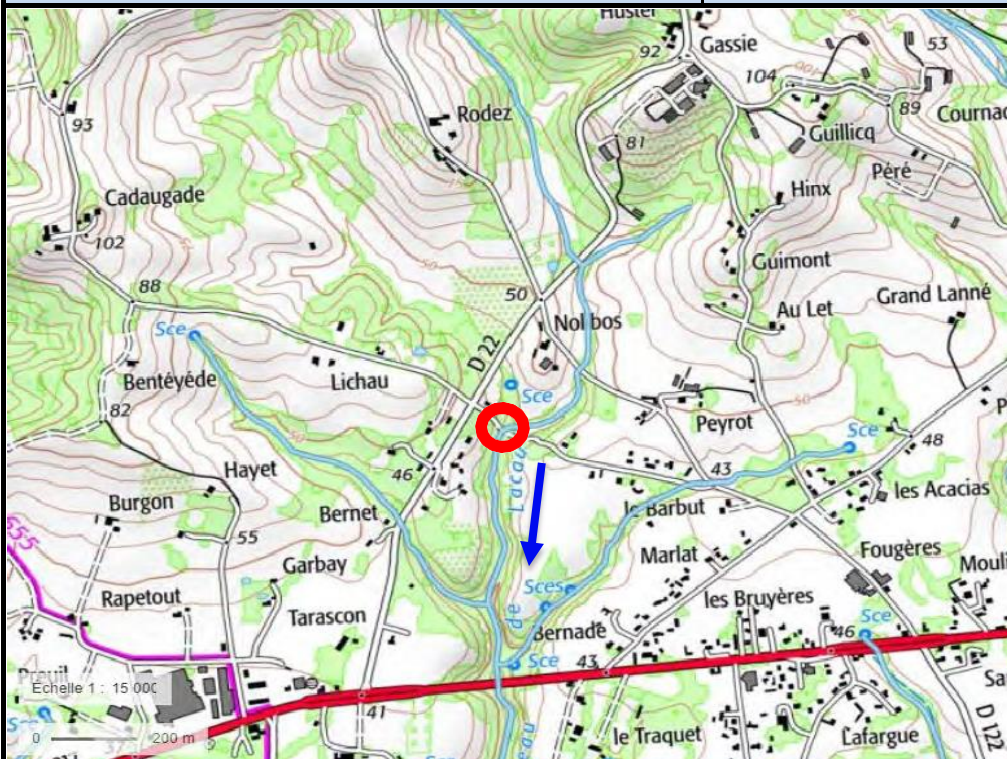
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 01/06/2021

Classement L.214-17 : Pas de classement

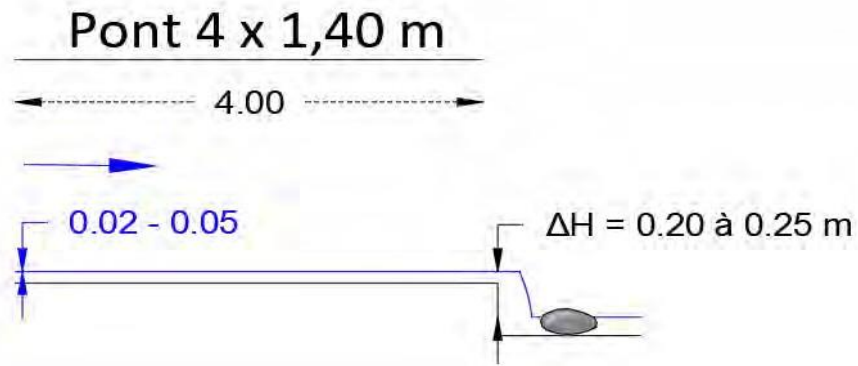
Catégorie piscicole : 2e catégorie





## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La hauteur de chute de 0,25 m associée une très faible lame d'eau sur un radier de 4 m de longueur ne permet pas le franchissement des poissons.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage retient les sédiments en amont.	

**Observations:**

## OH LAC 02

## Pont de la D22 à Armentiou

Coordonnées  
L93

X : 375 586 m

Propriétaire : Département des Landes

Y : 6 279 590 m

Adresse :

Commune : Labatut

Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de  
LacauParcelles cadastrales G 292, G 290,  
autour ouvrage : F 379, F 325

ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
**Bassin Versant** : Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

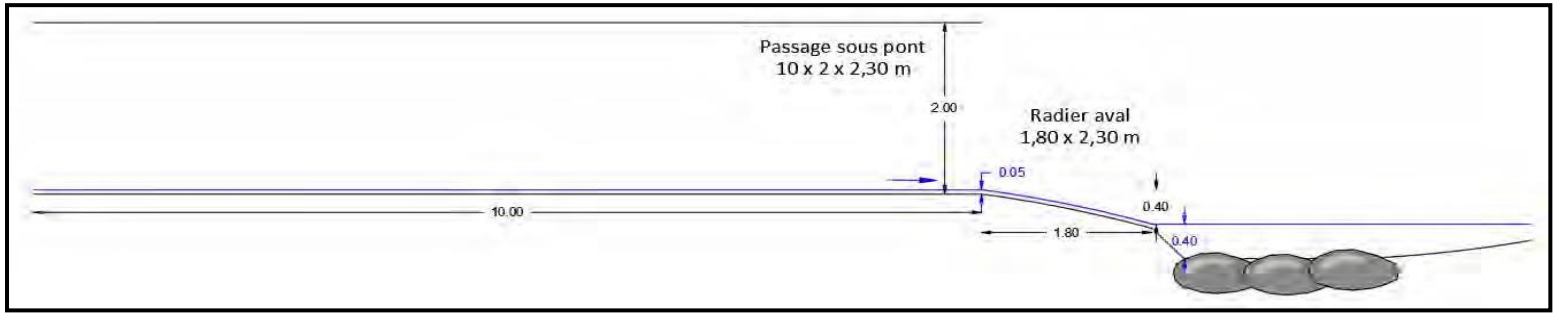
Date visite de terrain : 01/06/2021

**Classement L.214-17** : Pas de classement**Catégorie piscicole** : 2e catégorieSeuil de radier  
de pont D22

## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

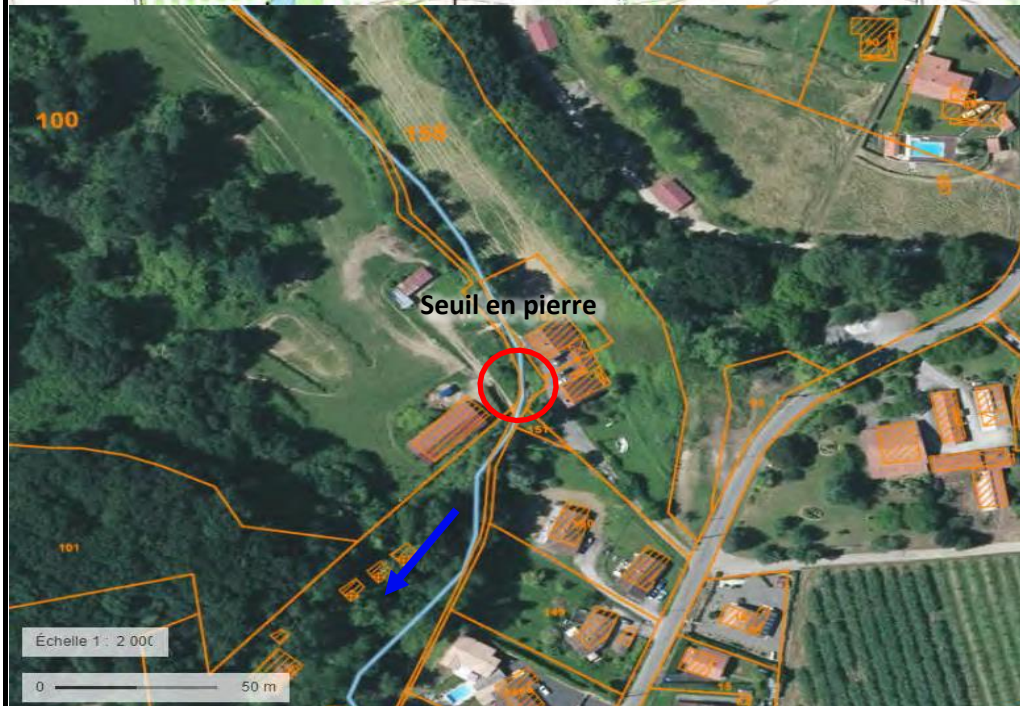
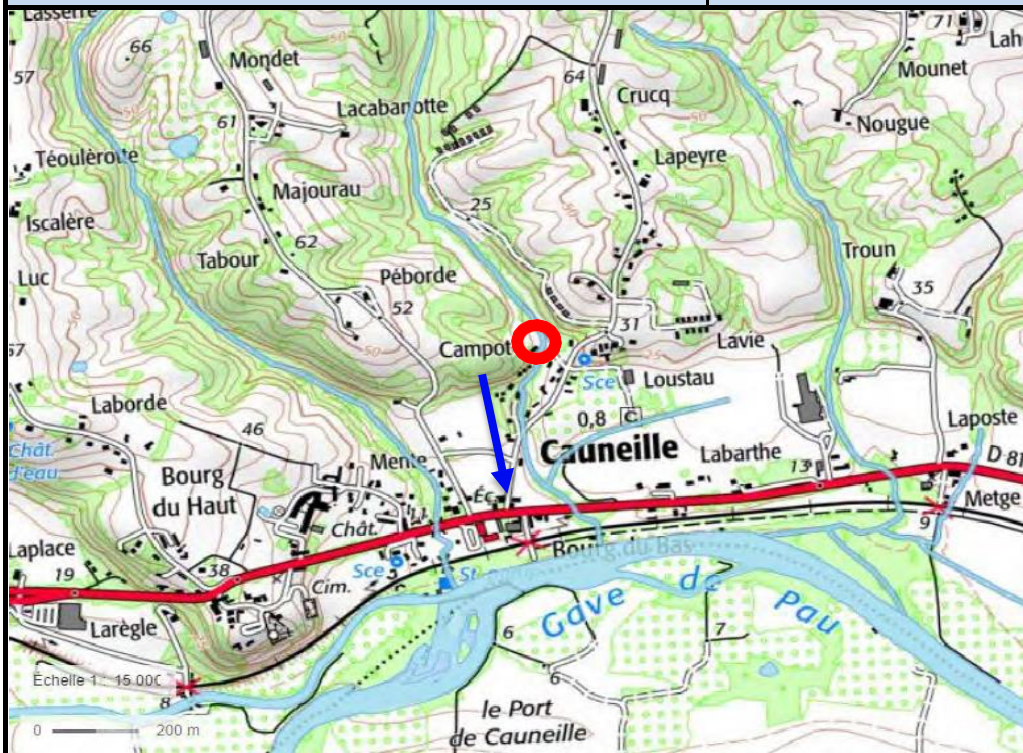
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	L'ouvrage est infranchissable par les poissons, excepté l'anguille qui trouve des conditions de reptation favorables à sa montaison.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Bon</b>	Le transport sédimentaire n'est pas altéré par la présence de l'ouvrage.	

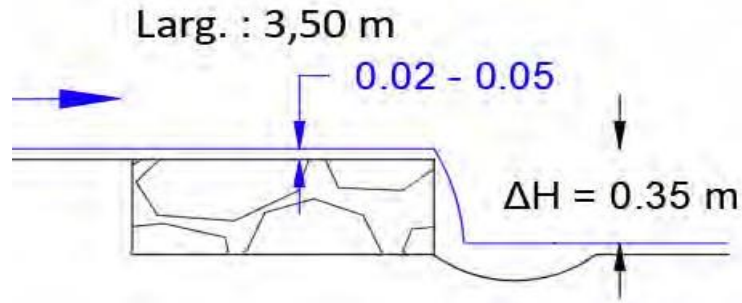
**Observations:**

OH CAU 01		Seuil en pierre 1 - Lieu-dit Campot	
Coordonnées L93	X : 371 813 m	Propriétaire :	
	Y : 6 280 819 m	Adresse :	
Commune : Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ruisseau de Cauneille 1	Parcelles cadastrales WE 100, WE 157, WE autour ouvrage : 158	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	ICE	
			<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			La hauteur de chute et la très faible lame d'eau sur le seuil empêchent les poissons de passer.	
	Transport solide	Mauvais	L'ouvrage bloque totalement le transport solide sur le cours d'eau.	

Observations:

# OH CAU 02                      Seuil en pierre 2 - Lieu-dit Campot

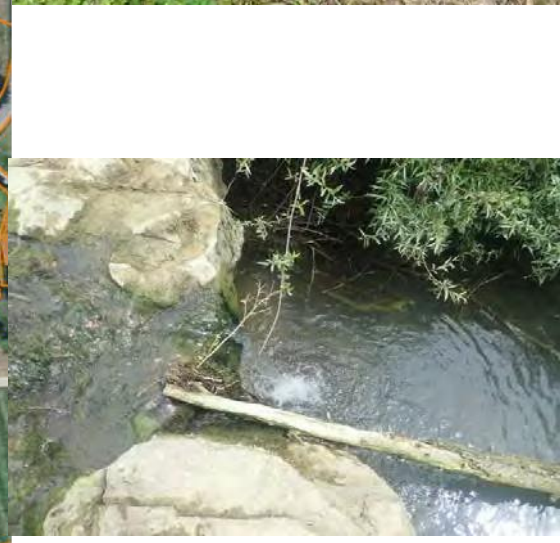
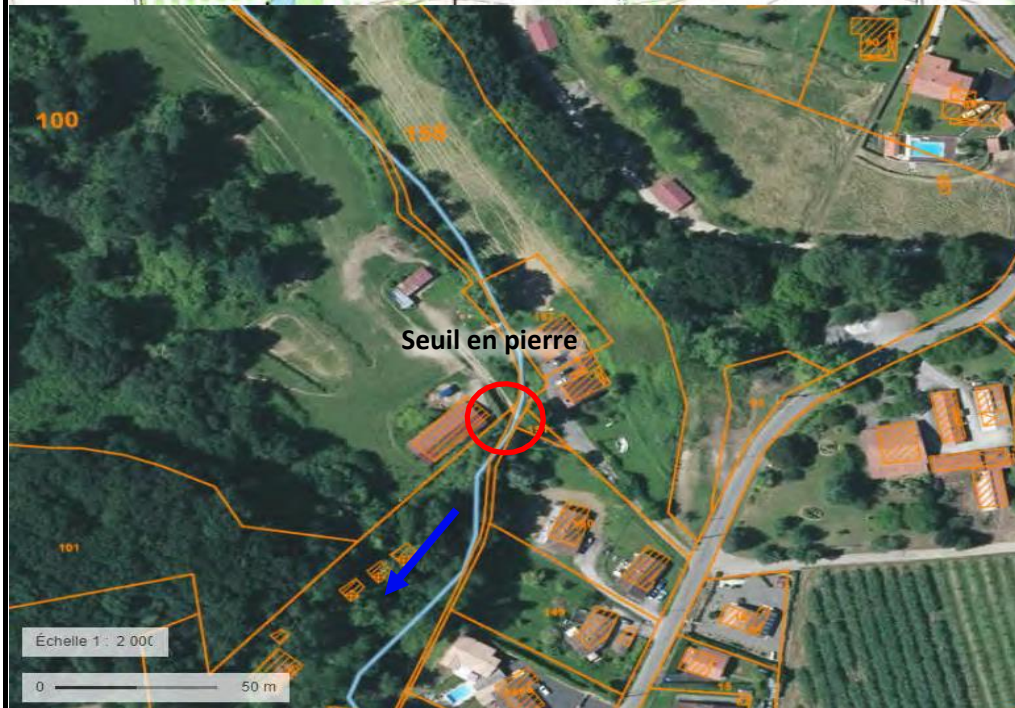
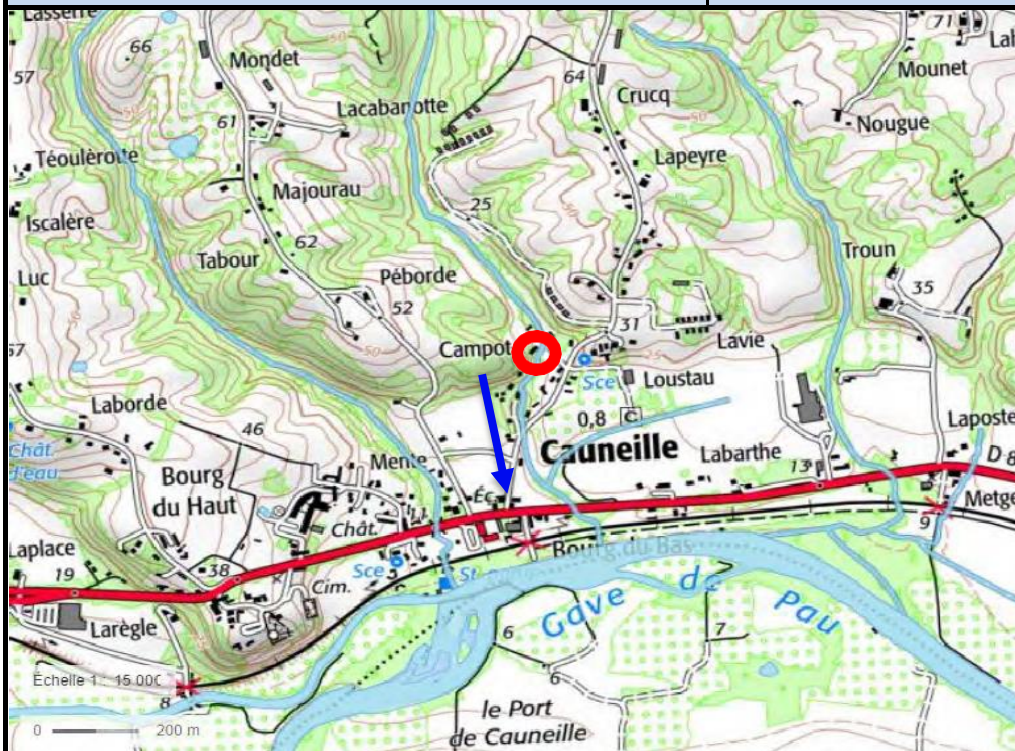
<b>Coordonnées L93</b>	X : 371 808 m	<b>Propriétaire :</b>	
	Y : 6 280 803 m	<b>Adresse :</b>	

<b>Commune :</b> Cauneille	<b>Département :</b> Landes
----------------------------	-----------------------------

<b>Cours d'eau :</b> Ruisseau de Cauneille 1	<b>Parcelles cadastrales WE 99, WE 151, WE autour ouvrage :</b> 180	<b>ROE :</b> Aucun
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	--------------------

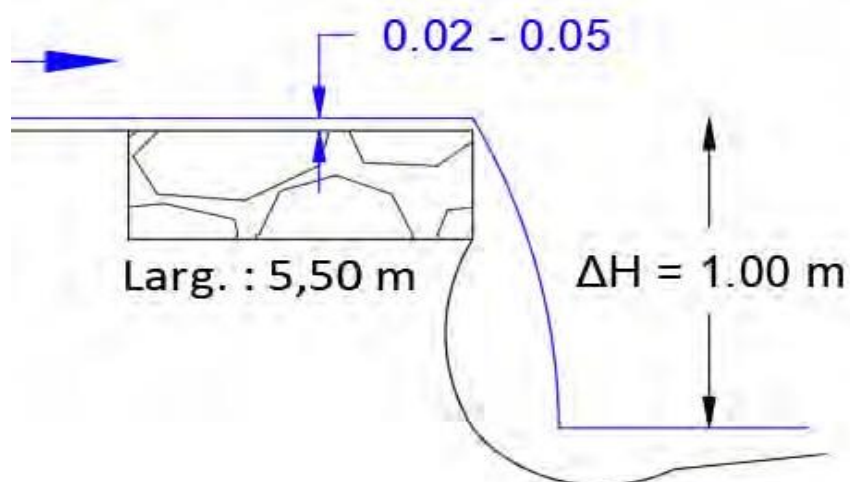
Le Gave de Pau du confluent du <b>Bassin Versant :</b> Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	<b>Date visite de terrain :</b> 01/06/2021
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

<b>Classement L.214-17 :</b> Pas de classement	<b>Catégorie piscicole :</b> 2e catégorie
------------------------------------------------	-------------------------------------------



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	ICE	
			<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			La hauteur de chute est importante (1 m) ce qui empêche les poissons de franchir l'obstacle.	
	Transport solide	Mauvais	De par sa nature fixe, l'ouvrage bloque le transport solide.	

Observations:

## OH CAU 03

## Passage busé - Cauneille

Coordonnées  
L93

X : 371 812 m

Propriétaire :

Y : 6 280 444 m

Adresse :

Commune : Cauneille

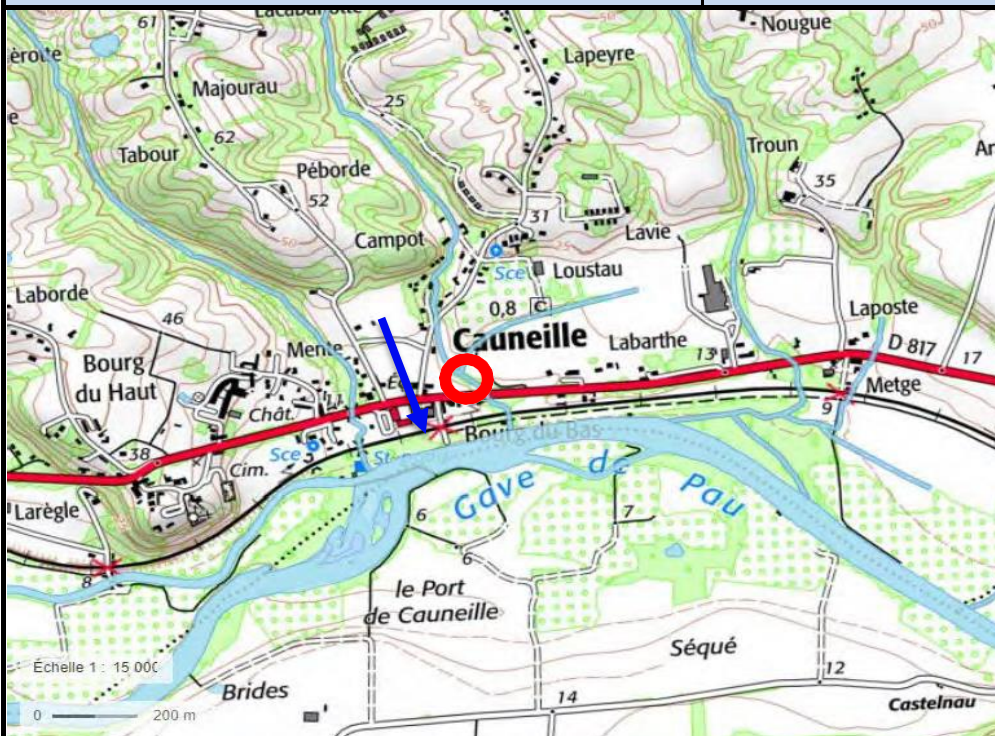
Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de  
Cauneille 1Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : WL 7, WL 140

ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
**Bassin Versant :** Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

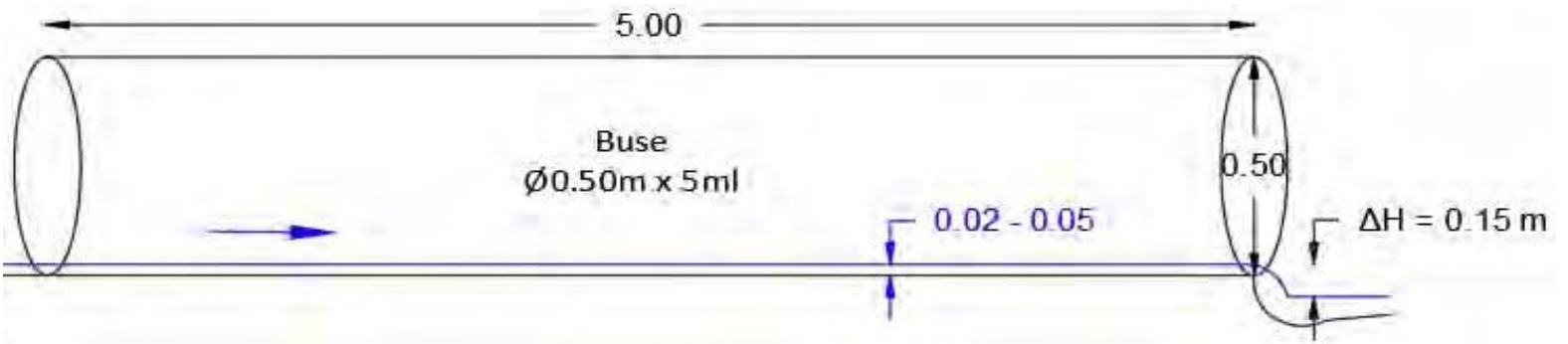
Date visite de terrain : 01/06/2021

**Classement L.214-17 :** Pas de classement**Catégorie piscicole :** 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE				
Continuité écologique	Continuité piscicole	Mauvaise	ICE	
			Brochet	0
			Anguille	0
			Espèces holobiotiques	0
			La faible lame d'eau et la hauteur de chute résiduelle empêchent le passage des poissons dans la buse de 5 m de longueur.	
	Transport solide	Mauvais	Le passage busé empêche les sédiments de transiter vers l'aval comme en témoigne l'état de sédimentation du cours d'eau en amont.	

Observations:

## OH CAU 04

## Gué aval pont SNCF

Coordonnées  
L93

X : 371 559 m

Propriétaire :

Y : 6 280 263 m

Adresse :

Commune : Cauneille

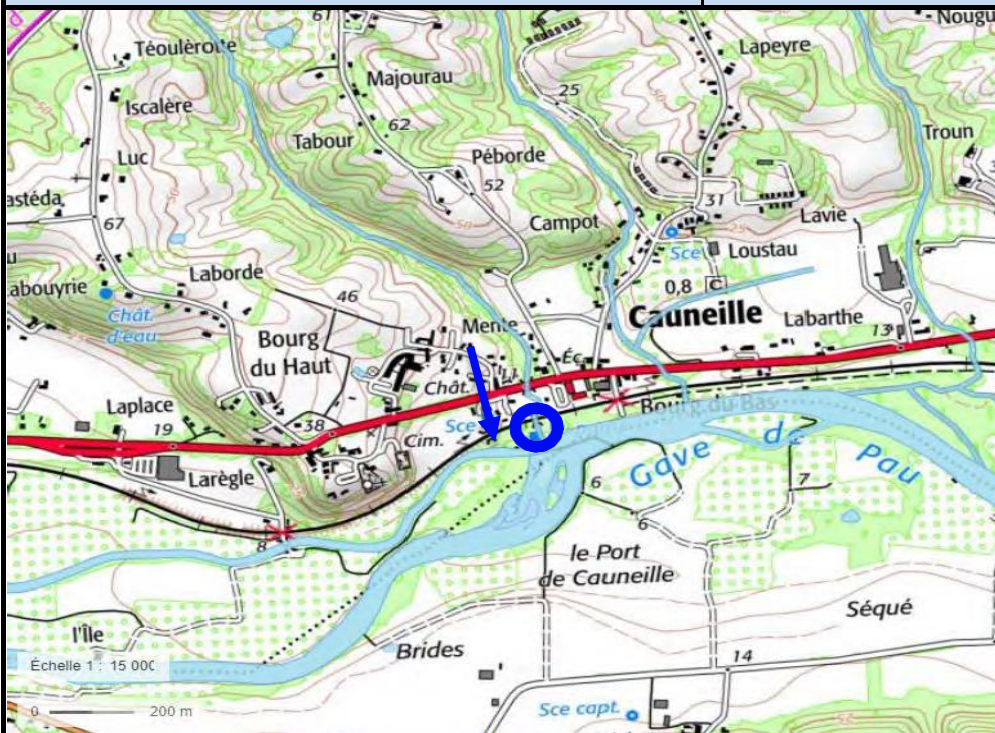
Département : Landes

Cours d'eau : Ruisseau de  
Cauneille 2Parcelles cadastrales  
autour ouvrage : WA 17, WA 20

ROE : Aucun

Le Gave de Pau du confluent du  
**Bassin Versant :** Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

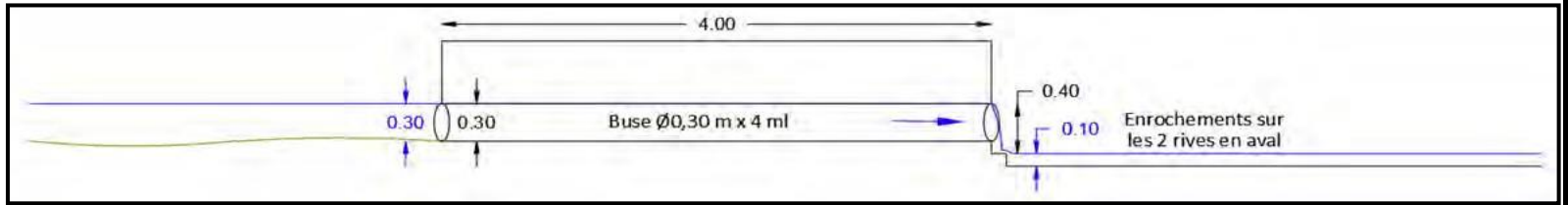
Date visite de terrain : 01/06/2021

**Classement L.214-17 :** Pas de classement**Catégorie piscicole :** 2e catégorie

## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

### Profil en long



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

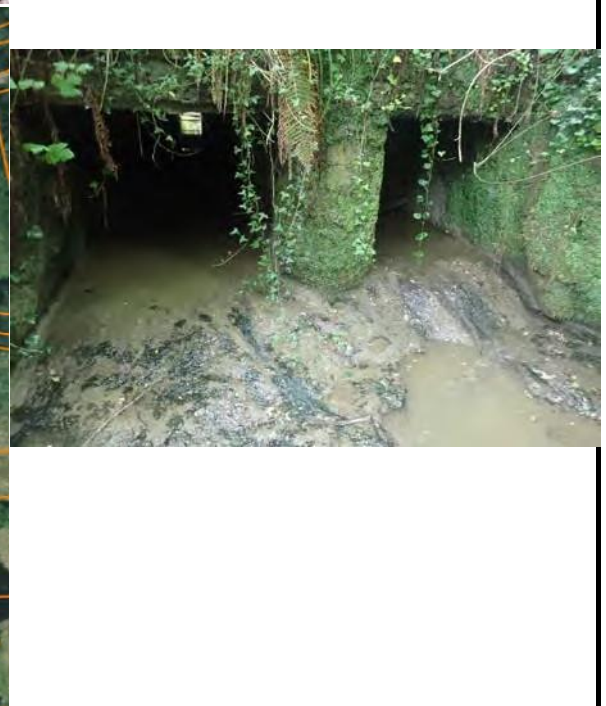
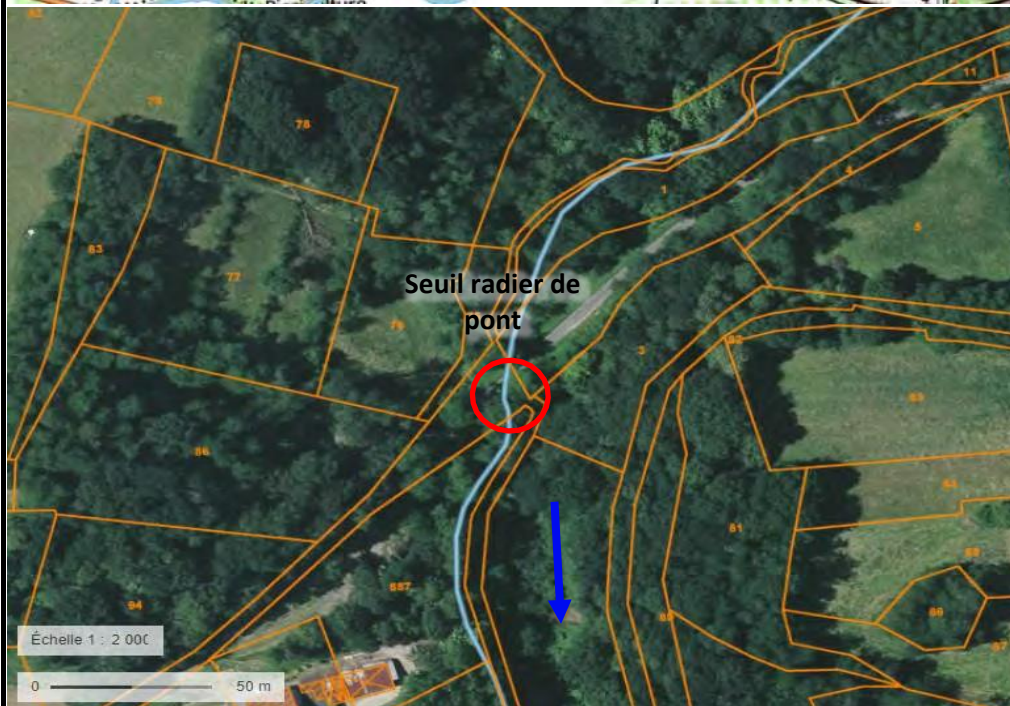
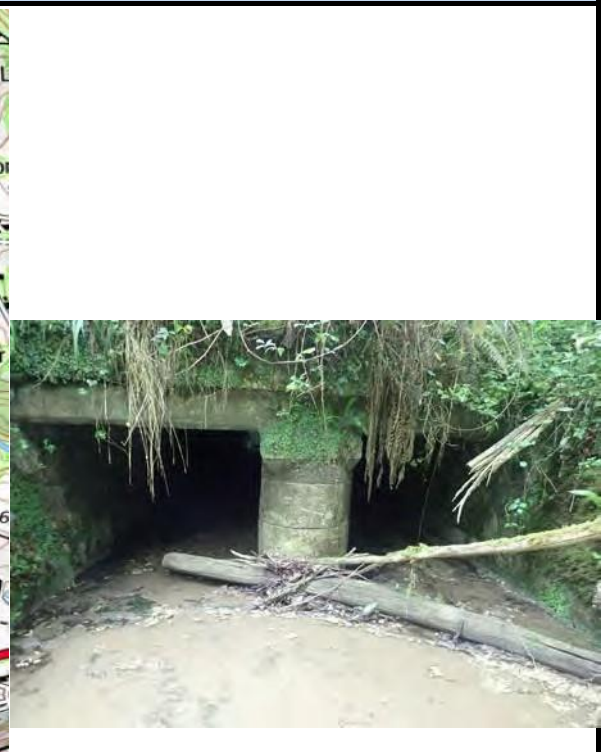
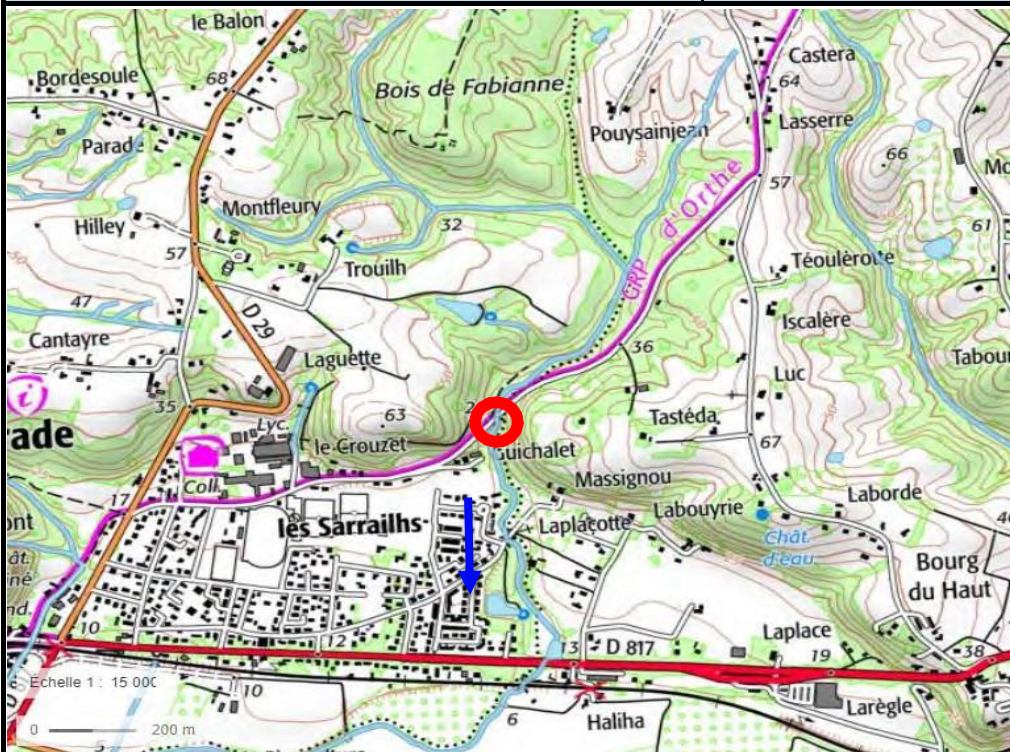
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	Passage à gué infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute importante et du linéaire de passage busé de 4 m avec des survitesses.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Transport solide affecté par l'ouvrage comme le montre la sédimentation en amont de l'ouvrage.	

**Observations:**

OH PEY 01

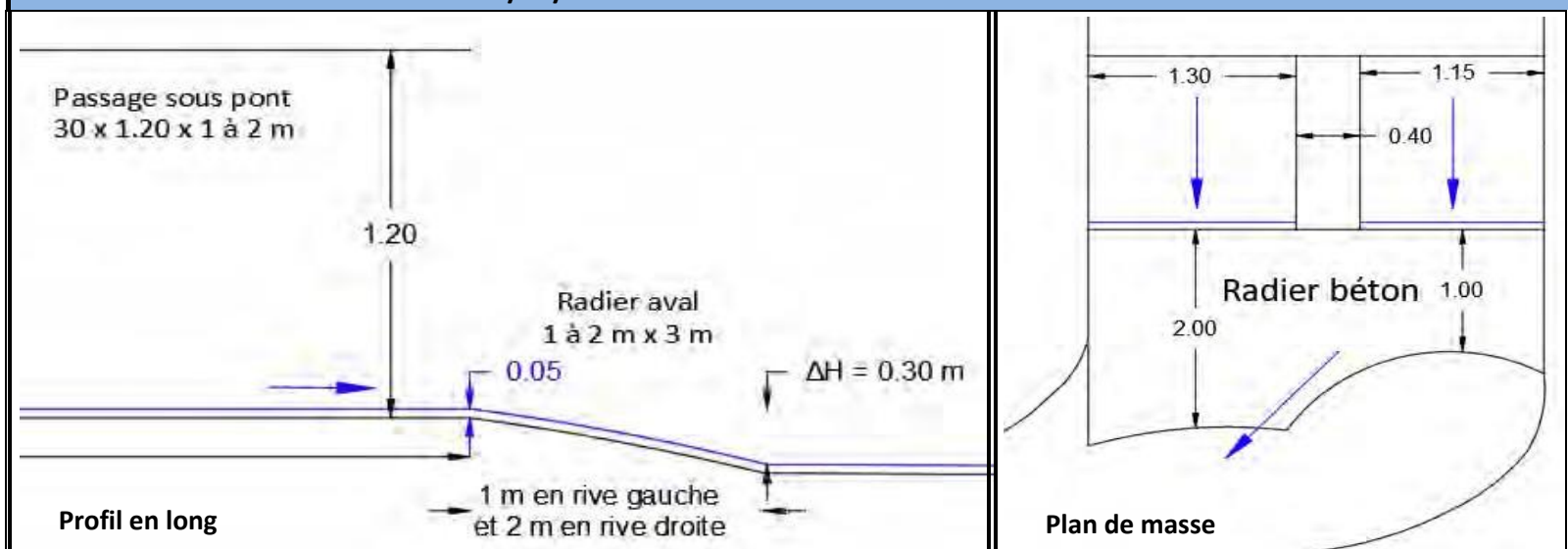
Seuil de radier de pont - Lieu-dit Guichalet

Coordonnées L93	X : 369 966 m	Propriétaire :	Communes de Peyrehorade et Cauneille
	Y : 6 280 955 m	Adresse :	
Commune : Peyrehorade / Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ru de Peyrehorade	Parcelles cadastrales Peyrehorade : AT 887 autour ouvrage : et Cauneille : AE 3	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

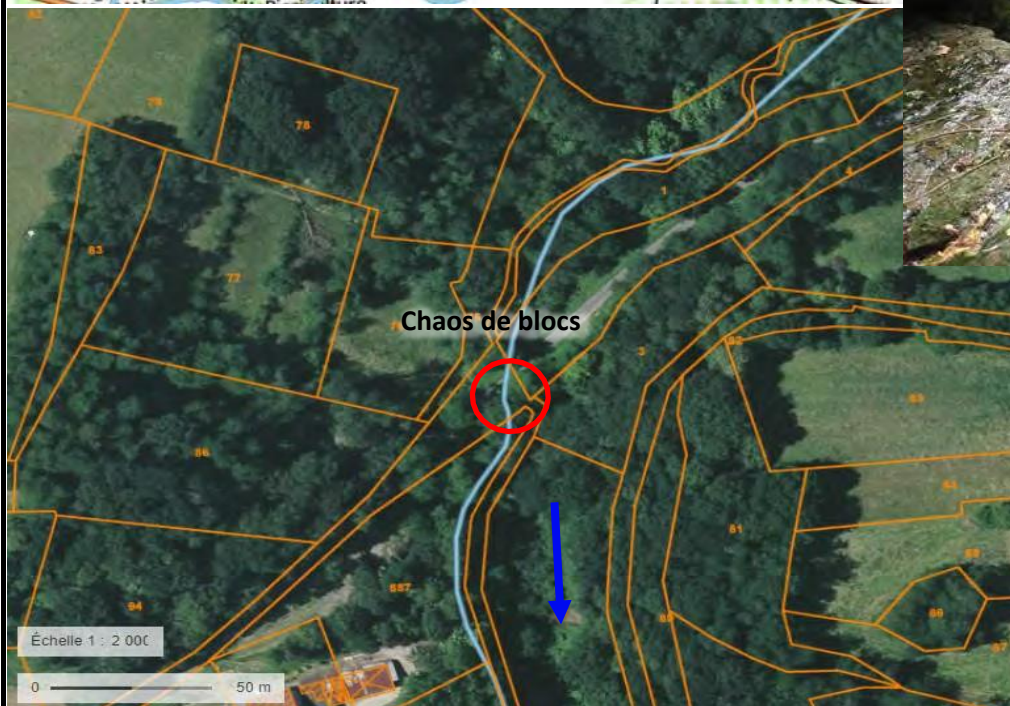
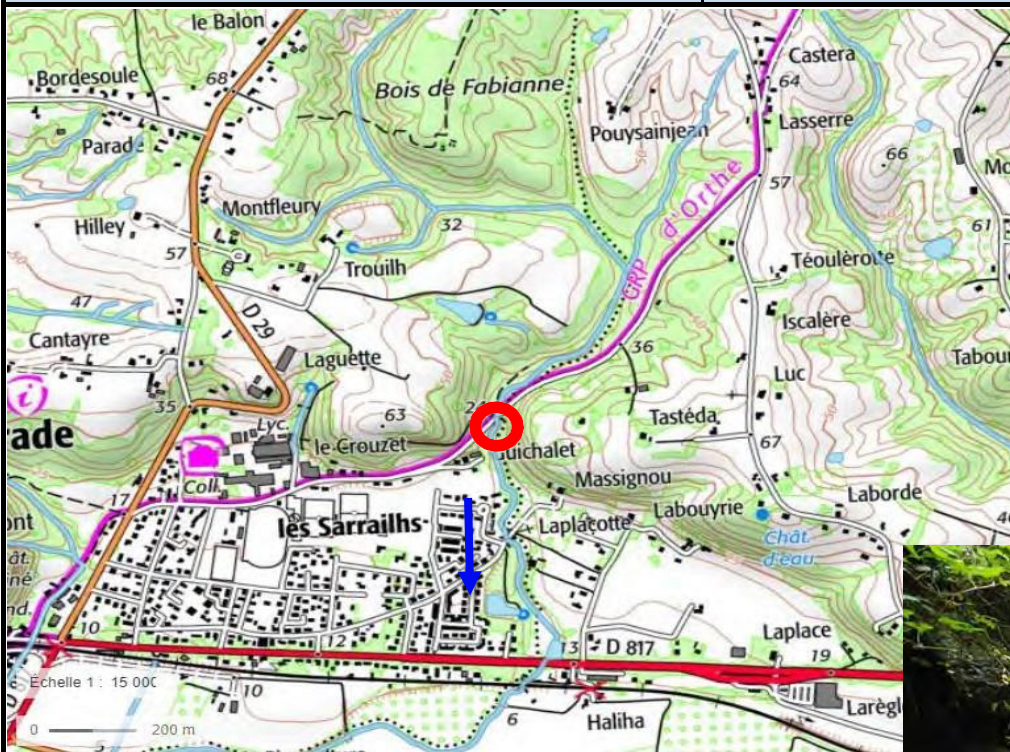
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La continuité piscicole est mauvaise car la hauteur de chute de 0,3 m associée à une très faible lame d'eau sur un parement incliné rendent le passage des poissons impossible.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué en amont de l'ouvrage comme le montre l'état d'ensablement du lit.	

**Observations:**

## OH PEY 02

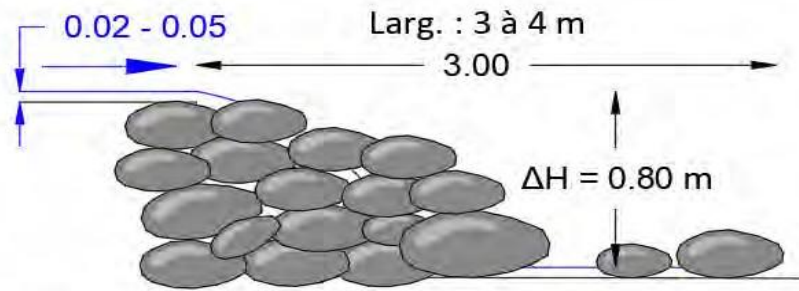
## Chaos de blocs - Lieu-dit Guichalet

Coordonnées L93	X : 369 965 m	Propriétaire :	
	Y : 6 280 940 m	Adresse :	
Commune : Peyrehorade / Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau : Ru de Peyrehorade	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Peyrehorade : AT 887 et Cauneille : AE 3, WC 71	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

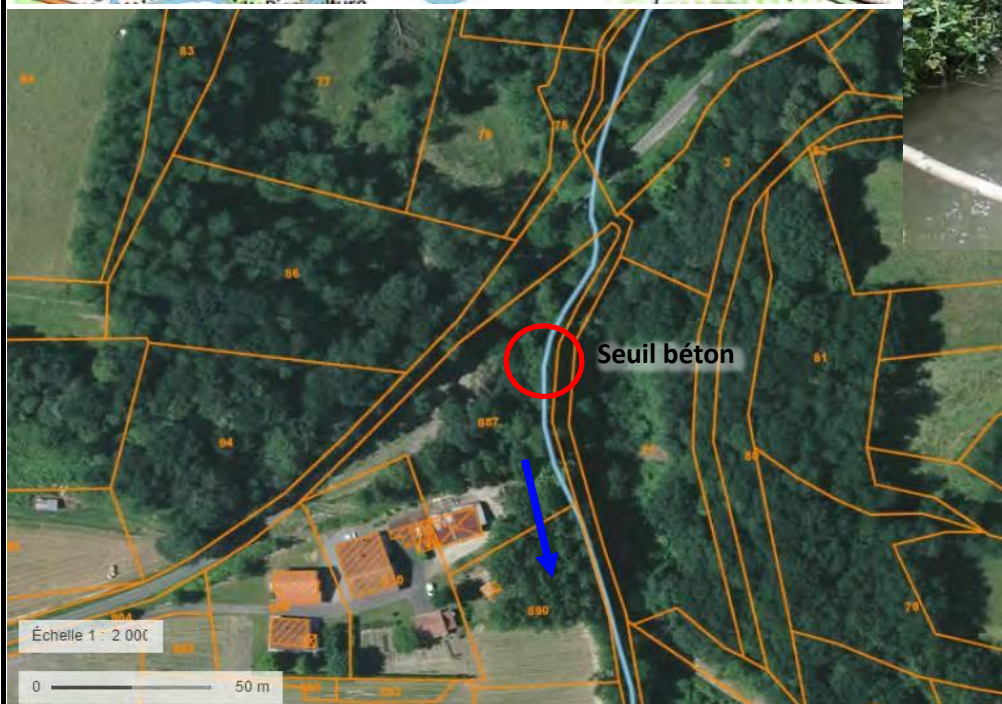
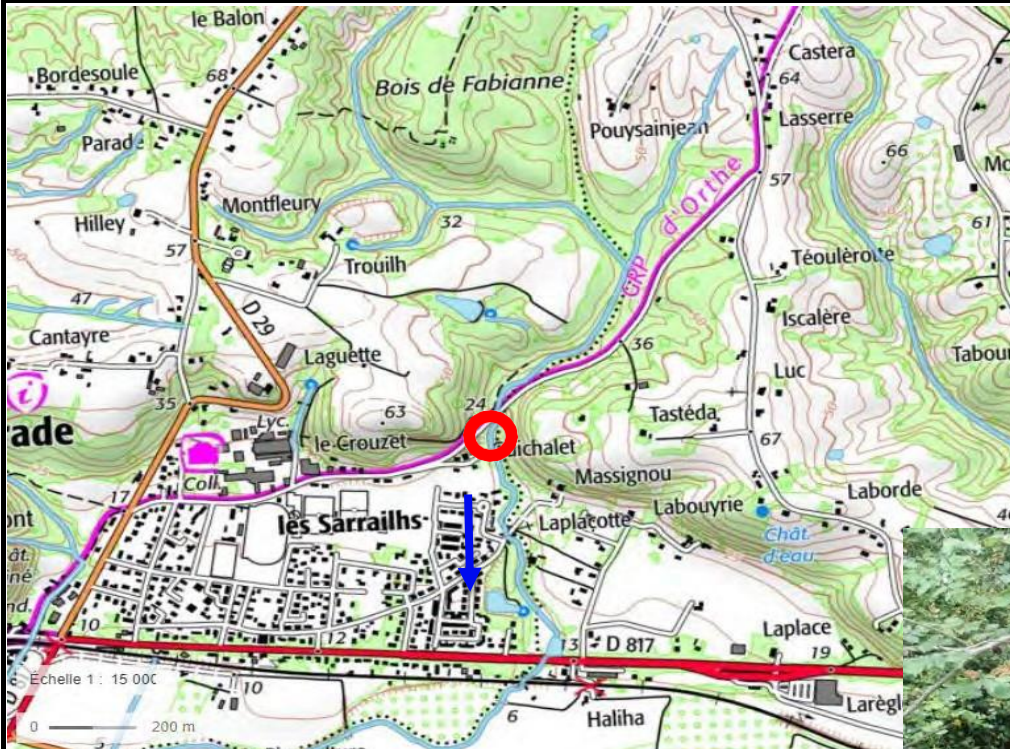
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	Compte tenu de la hauteur de chute importante de 0,8 m, l'ouvrage est infranchissable par les poissons.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué par la présence de l'ouvrage.	

**Observations:**

OH PEY 03

Seuil béton 1 - Lieu-dit Guichalet

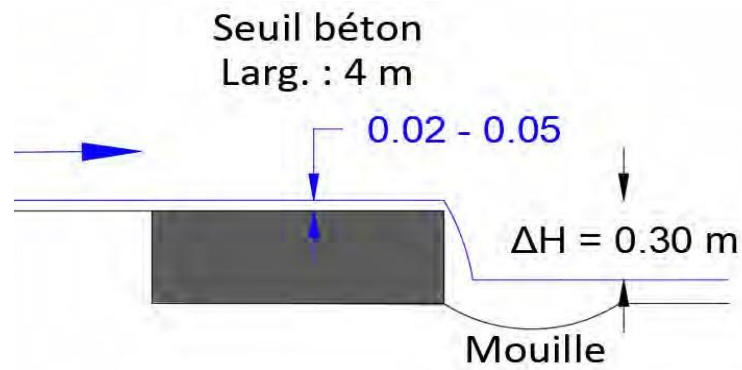
Coordonnées L93	X : 369 947 m	Propriétaire :	
	Y : 6 280 909 m	Adresse :	
Commune : Peyrehorade / Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ru de Peyrehorade	Parcelles cadastrales Peyrehorade : AT 887 autour ouvrage : et Cauneille : WC 71	ROE : Aucun
Bassin Versant :	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	





## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0,33</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0,66</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0,33</b>
	L'ouvrage présente une succession de chutes de 0,3 m avec une faible lame d'eau sur le radier rendant le passage des poisson très difficile, excepté pour l'anguille qui trouve des conditions plus favorables, sans être optimales.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Moyen</b>	Les ouvrages gênent le transit sédimentaire.	

Observations:

## OH PEY 04

## Seuil béton 2 - Lieu-dit Guichalet

Coordonnées  
L93

X : 369 947 m

Propriétaire :

Y : 6 280 889 m

Adresse :

Commune : Peyrehorade / Cauneille

Département : Landes

Cours d'eau : Ru de  
PeyrehoradeParcelles cadastrales Peyrehorade : AT 887  
autour ouvrage : et Cauneille : WC 71

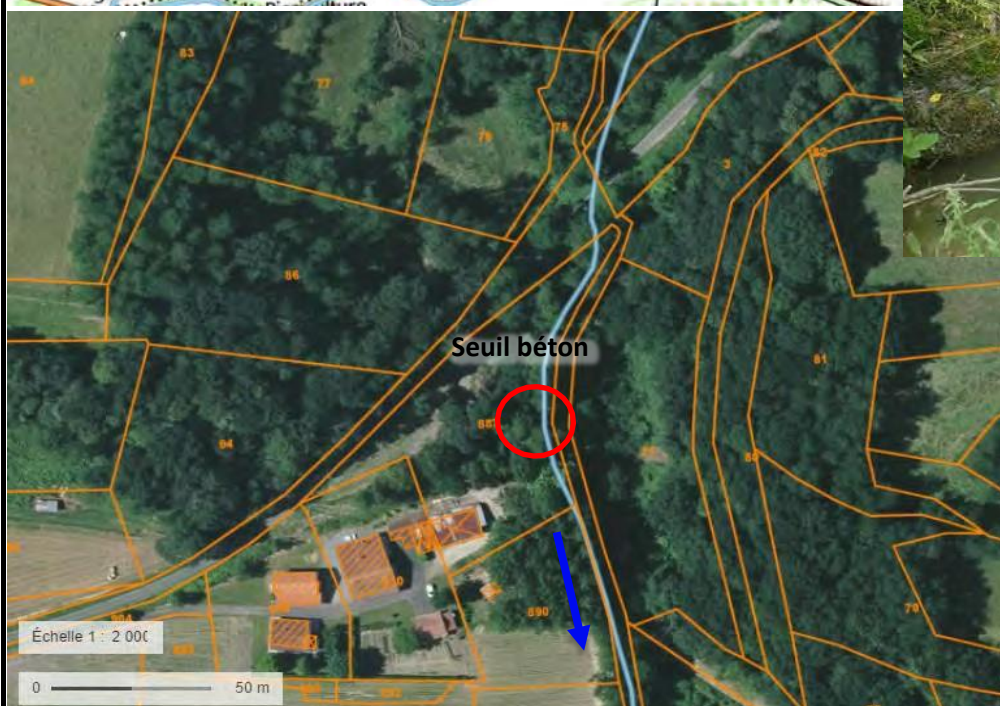
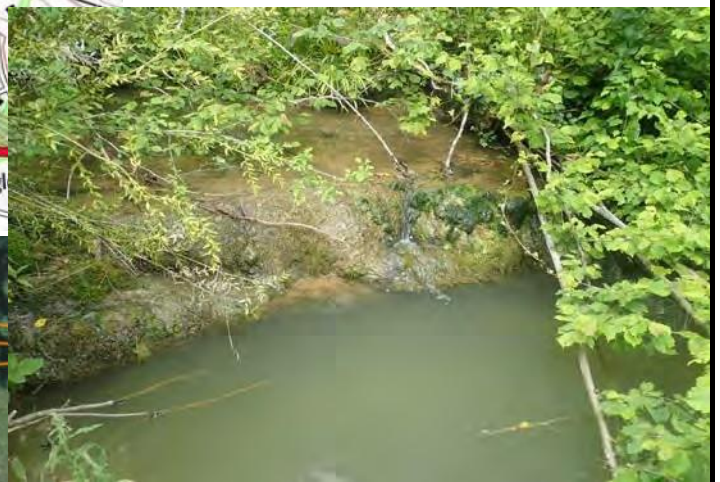
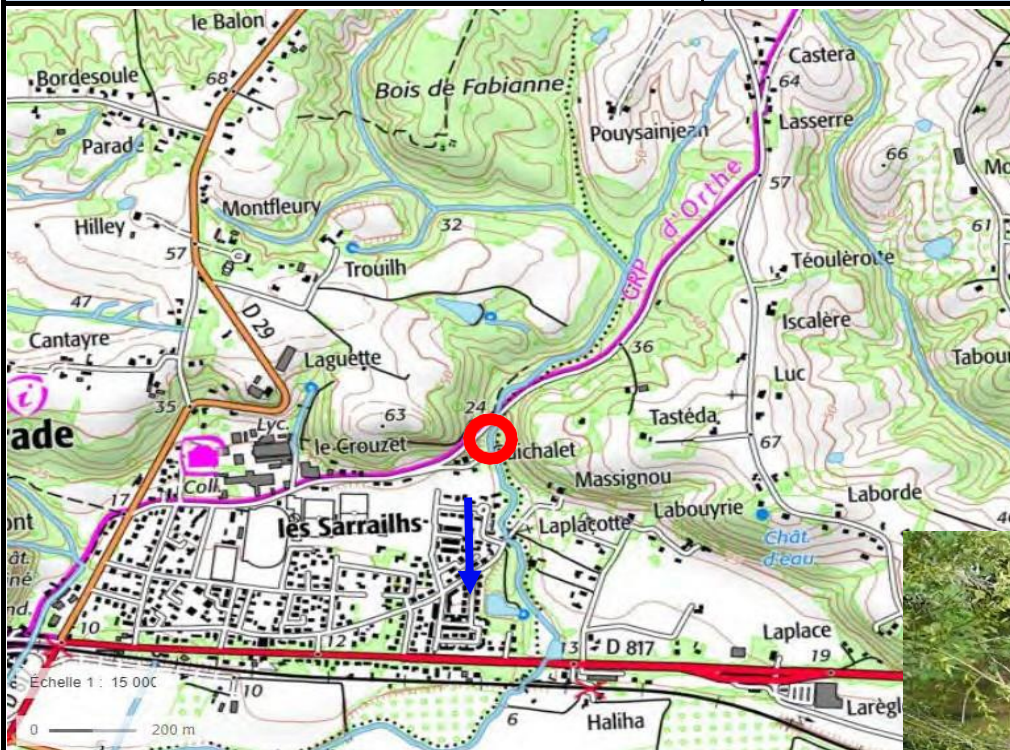
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 01/06/2021

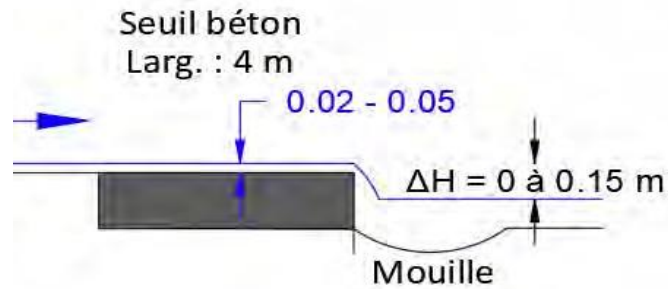
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
	La nature de l'ouvrage et la hauteur de chute rendent le seuil infranchissable pour les poissons, excepté pour l'anguille qui trouve des conditions de reptation favorables.			
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transit sédimentaire.	

**Observations:**

OH PEY 05

Seuil béton 3 - Lieu-dit Guichalet

Coordonnées  
L93

X : 369 949 m

Propriétaire :

Y : 6 280 876 m

Adresse :

Commune : Peyrehorade / Cauneille

Département : Landes

Cours d'eau : Ru de  
Peyrehorade

Parcelles cadastrales Peyrehorade : AT 887  
autour ouvrage : et Cauneille : WC 71

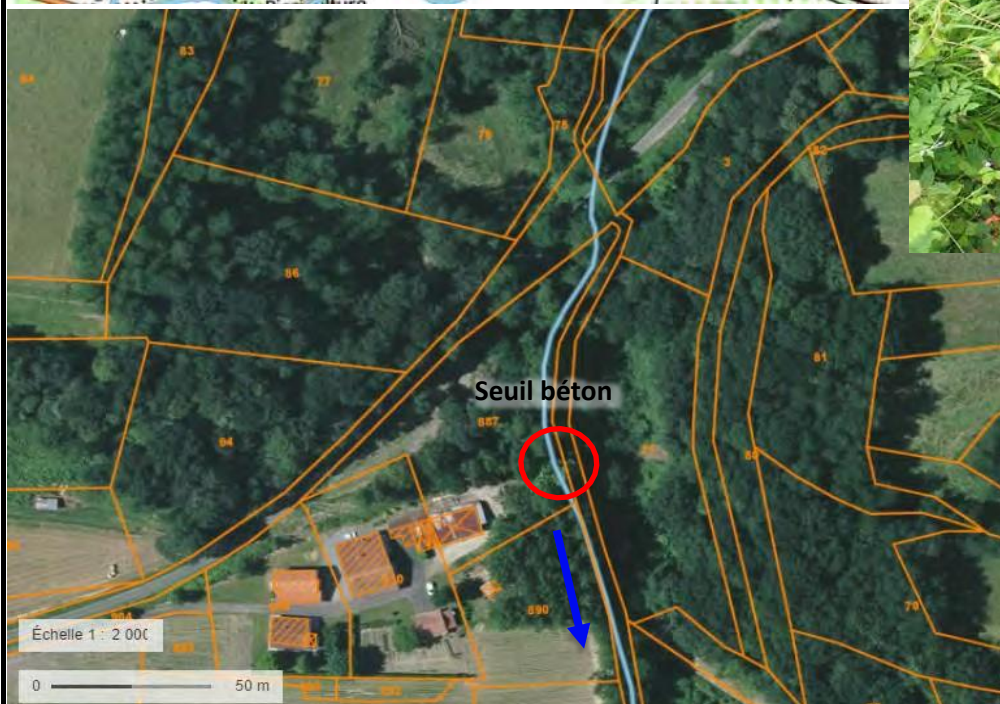
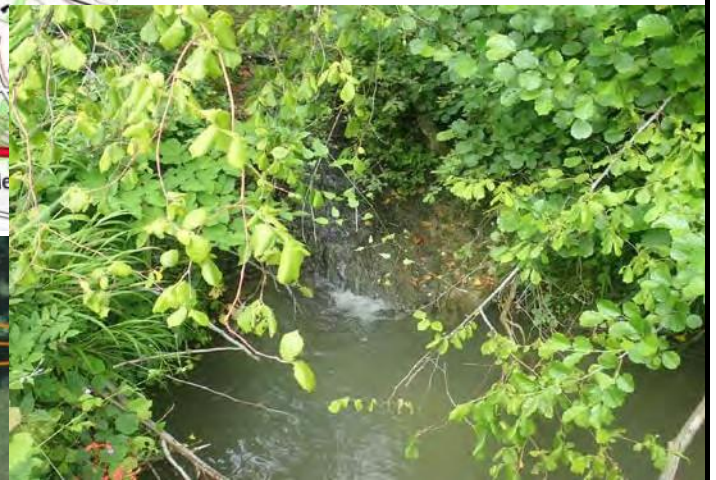
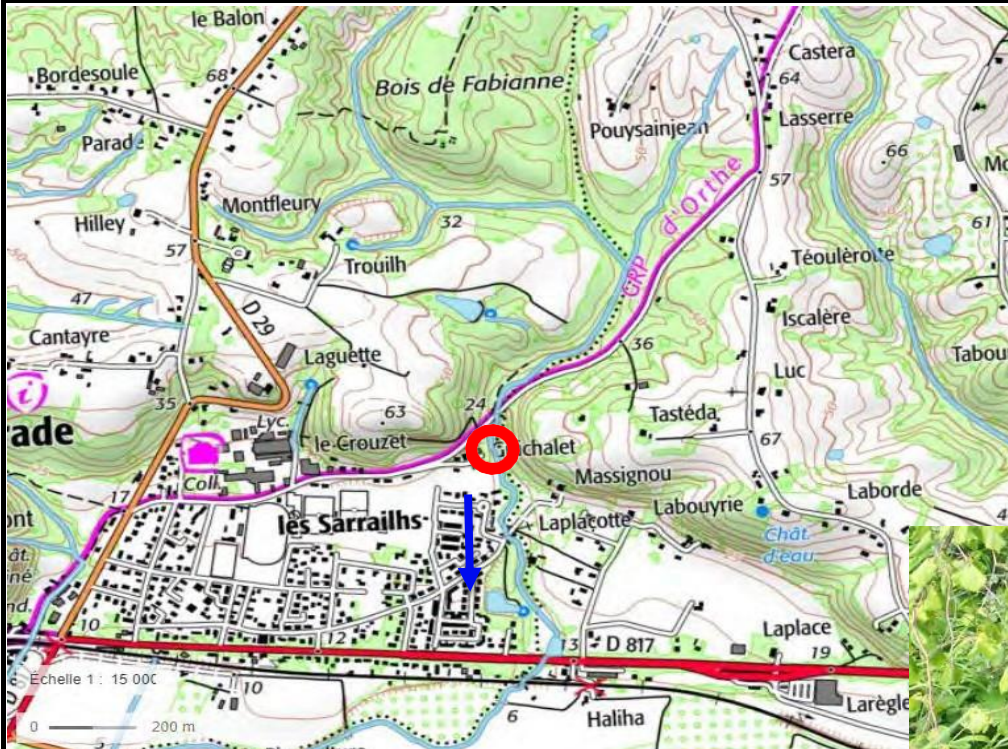
ROE : Aucun

Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du  
Clamondé (inclus) au confluent du  
Gave d'Oloron

Date visite de terrain : 01/06/2021

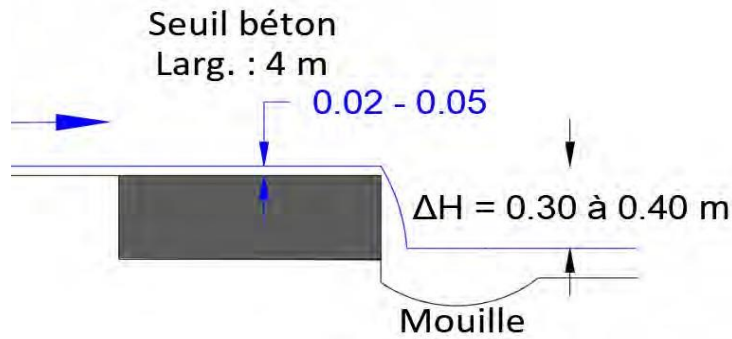
Classement L.214-17 : Pas de classement

Catégorie piscicole : 2e catégorie



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021



## Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

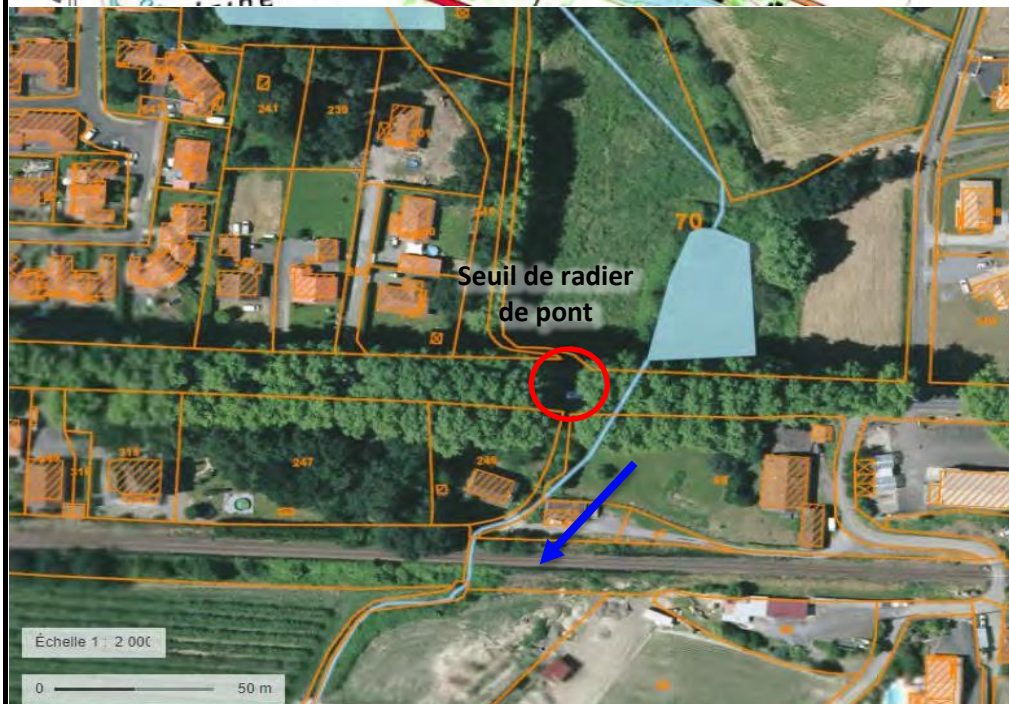
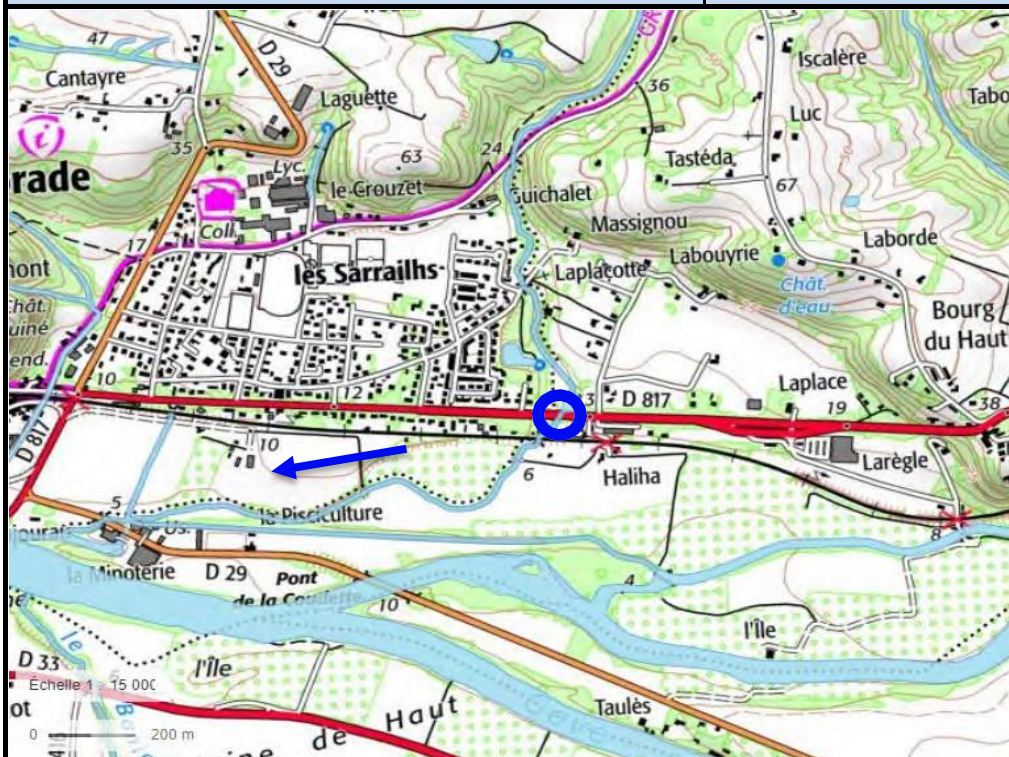
**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

## DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			Compte tenu de la hauteur de chute de l'ouvrage et de sa verticalité, l'ouvrage est infranchissable par les poissons.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage bloque le transit sédimentaire.	

Observations:

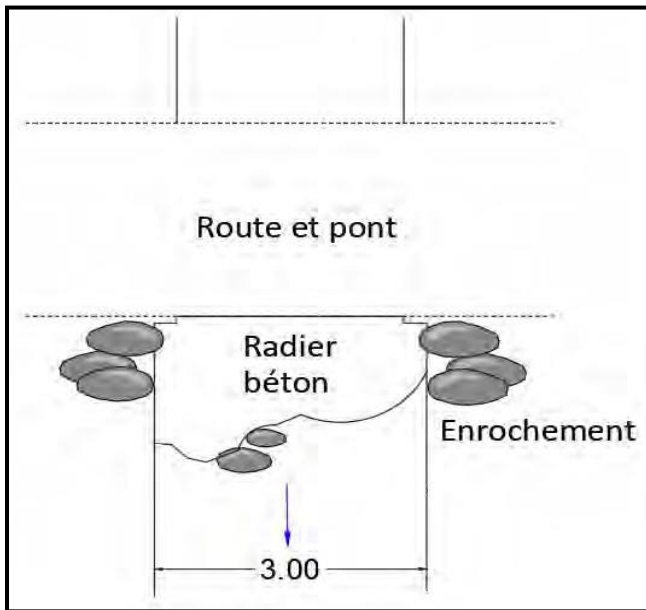
Coordonnées L93	X : 370 020 m	Propriétaire :	Département des Landes
	Y : 6 280 289 m	Adresse :	
Commune : Peyrehorade / Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ru de Peyrehorade	Parcelles cadastrales Peyrehorade : AT 246, autour ouvrage : et Cauneille : WB 56	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

Plan de masse



Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

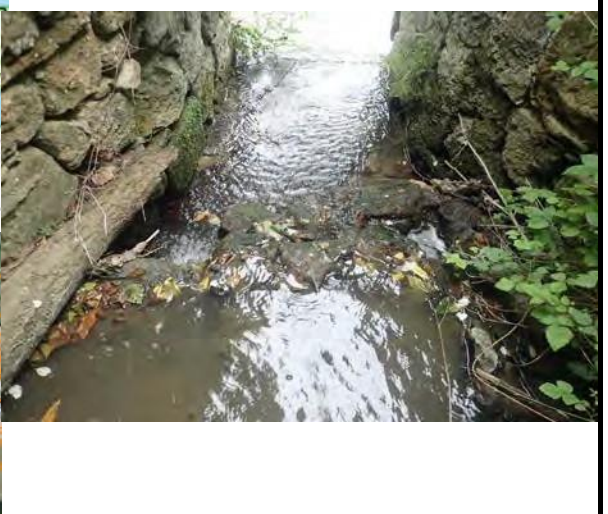
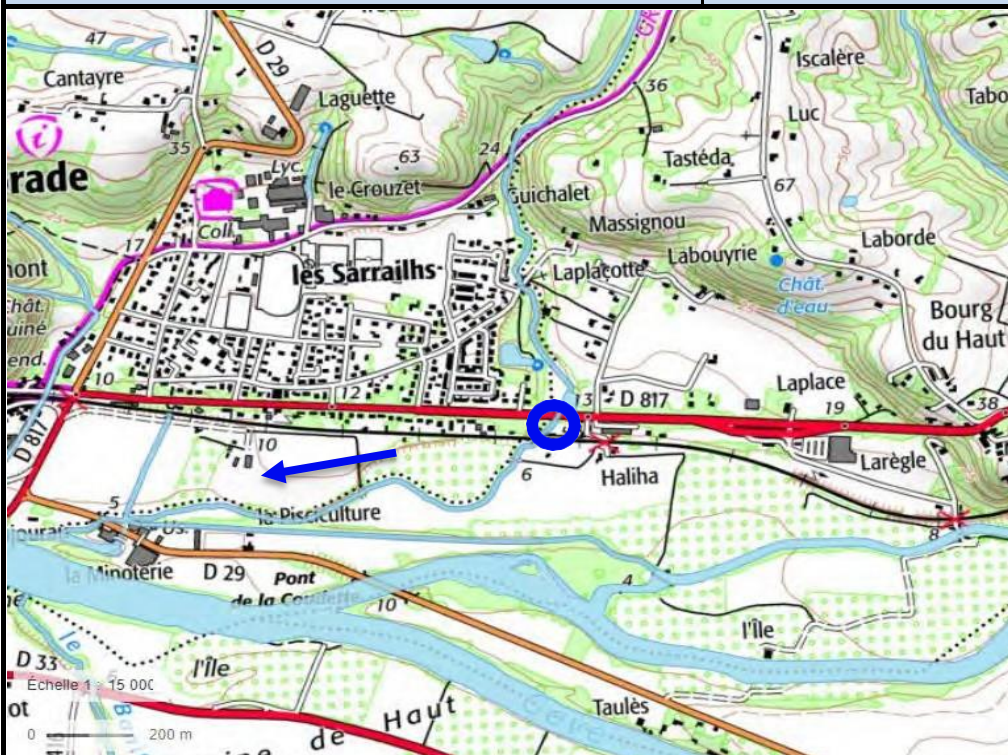
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
			ICE	
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>1</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0,66</b>
Le radier du pont est affouillé et la lame d'eau très faible, ce qui rend l'ouvrage très difficilement franchissable par les poissons, excepté l'anguille par reptation.				
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	L'ouvrage retient les sédiments comme le montre la sédimentation en amont.	

**Observations:**

OH PEY 07

Seuil d'un ancien moulin ruiné à Halida

Coordonnées L93	X : 370 010 m	Propriétaire :	
	Y : 6 280 262 m	Adresse :	
Commune : Peyrehorade / Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau : Ru de Peyrehorade	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Peyrehorade : AT 246, et Cauneille : WB 56, WB 2	ROE : Aucun
Bassin Versant : Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron		Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	

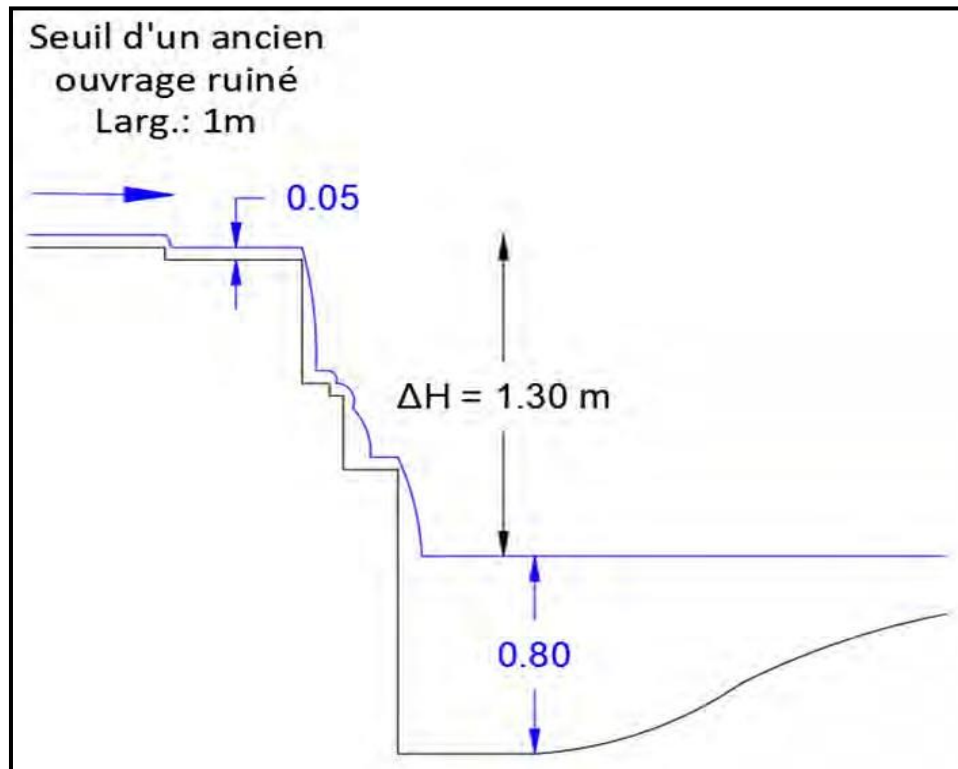




## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

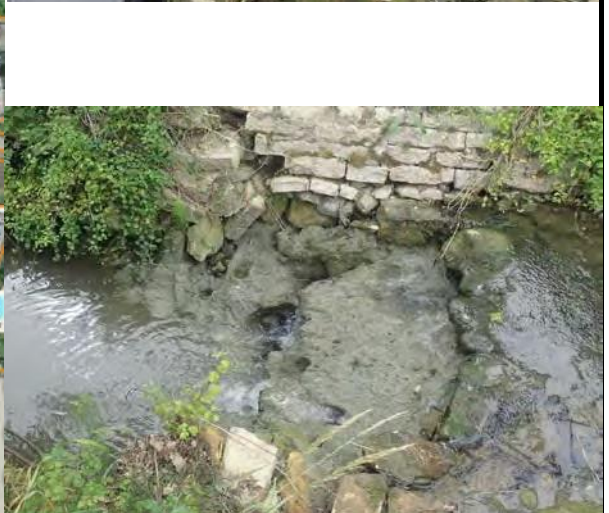
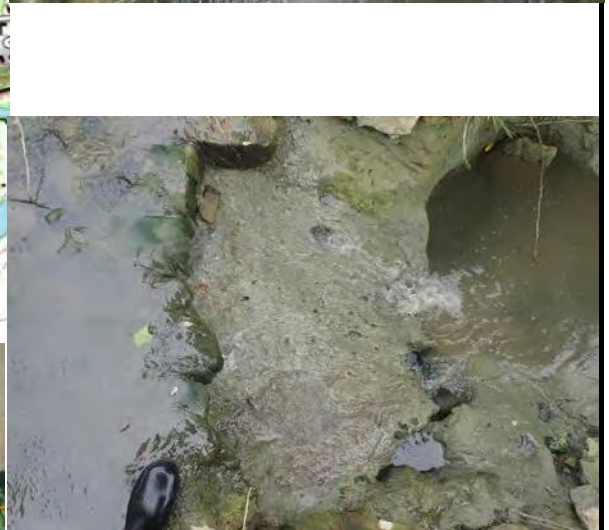
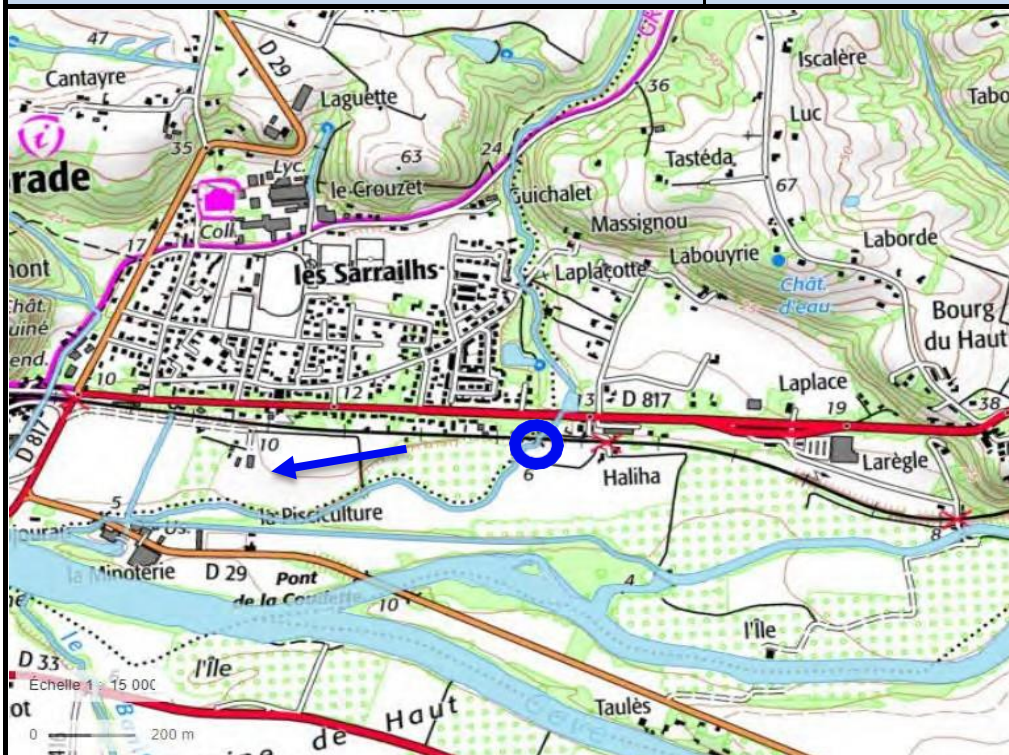
		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
			La hauteur de chute est très importante (1,3 m) ce qui empêche les poissons de circuler librement.	
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est bloqué par la présence de l'ouvrage fixe. Le cours d'eau est très sédimenté sur le bief.	

**Observations:**

## OH PEY 08

## Pont SNCF à Halida

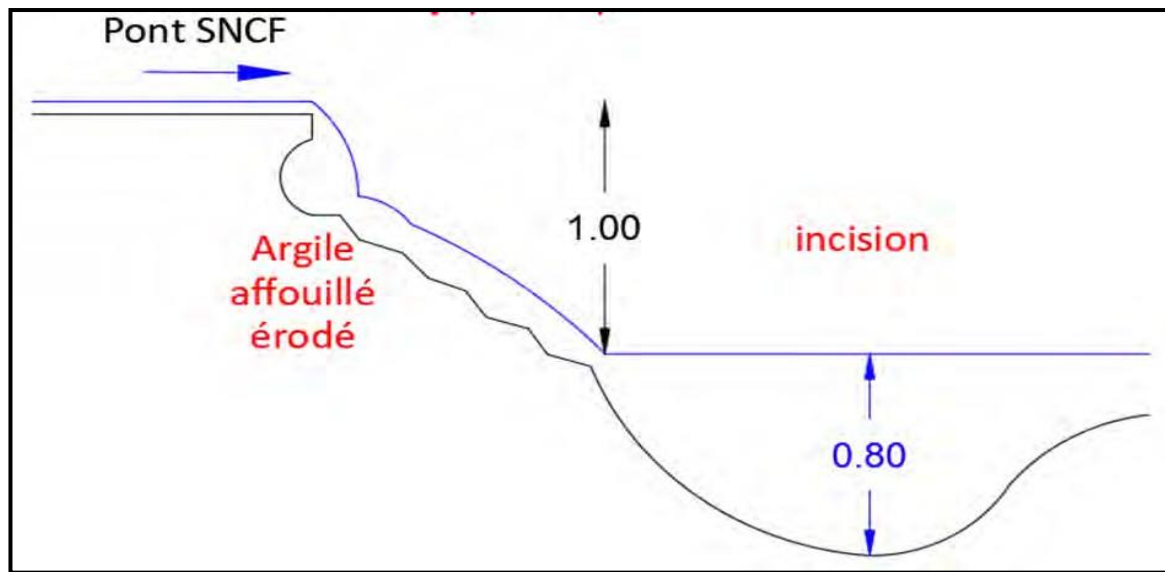
Coordonnées L93	X : 369 986 m	Propriétaire :	SNCF
	Y : 6 280 229 m	Adresse :	
Commune : Peyrehorade / Cauneille		Département : Landes	
Cours d'eau :	Ru de Peyrehorade	Parcelles cadastrales autour ouvrage :	Peyrehorade : AT 216, AT 251 et Cauneille : WB 26, WB 51
Bassin Versant :	Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron	Date visite de terrain : 01/06/2021	
Classement L.214-17 : Pas de classement		Catégorie piscicole : 2e catégorie	



## Schémas

Date visite de terrain : 01/06/2021

### Profil en long



### Appréciation ICE

**Note NC = Barrière à impact indéterminé.** La franchissabilité de l'obstacle n'est pas appréciable avec les seules données ICE.

**Note 1 = Barrière franchissable à impact limité.** La barrière ne représente pas un obstacle significatif à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0,66 = Barrière partielle à impact significatif.** La barrière représente un obstacle à la migration des espèces-cibles/stades du groupe considéré.

**Note 0,33 = Barrière partielle à impact majeur.** La barrière représente un obstacle majeur à la migration des espèces-cibles / stades du groupe considéré.

**Note 0 = Barrière totale.** La barrière est infranchissable pour les espèces-cibles / stades du groupe considéré et constitue un obstacle total à leur migration.

### DIAGNOSTIC RCE GLOBAL

		DIAGNOSTIC DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE PAR ESPECE		
		ICE		
<b>Continuité écologique</b>	<b>Continuité piscicole</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Brochet</b>	<b>0</b>
			<b>Anguille</b>	<b>0</b>
			<b>Espèces holobiotiques</b>	<b>0</b>
				Ouvrage en mauvais état bloquant la continuité piscicole en raison de la hauteur de chute de 1 m.
	<b>Transport solide</b>	<b>Mauvais</b>	Le transport solide est altéré par la nature fixe de l'ouvrage.	

Observations:



Syndicat mixte du  
**bassin du  
gave de Pau**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ÉTUDE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES AFFLUENTS DU GAVE DE PAU AVAL

Dossier de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau  
**ANNEXES 8 Atlas cartographique et photographique**



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
[www.ce3e.fr](http://www.ce3e.fr) - [ce3e@ce3e.fr](mailto:ce3e@ce3e.fr)

## Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du gave de Pau aval

Dossier de demande de DIG et de  
déclaration loi sur l'eau  
ANNEXE 8 Atlas cartographique et  
photographique



### Maitre d'Ouvrage

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole HélioParc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

### Interlocuteurs

Maxime Prat  
Technicien GEMAPI  
Tél : +33 5 59 02 76 26  
Mobile : +33 6 02 16 75 21  
[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

### Auteurs

Irène BOUCHER  
Loan PRIGENT  
Serge SALVAN  
Christian COZILIS

### Campagne de terrain

Du 26 mai au 2 juin 2021 : CCZ, SSA, LP  
27 septembre 2021 : CCZ

### Documents rendus

N° étude : E210507

Rapport de phase 1 Etat d'avancement ind2V1 – Novembre  
2021  
Rapport de phase 1 EDL-DIAG ind2V2 – Décembre 2021

### Créé par

Irène BOUCHER

### Cartographie et plans

Irène BOUCHER

### Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

### Visa qualité

Irène BOUCHER

### Visa contrôle général

Christian COZILIS

### Mots clés

Plan pluriannuel de gestion, affluents, Gave de Pau, aval,  
Lande, Pyrénées Atlantiques, cours d'eau, rivière...

## SOMMAIRE

Légende d'état des lieux


Plan d'assemblage du découpage cartographique au 10 000<sup>e</sup>

Carte 1 A : Etat des lieux – Labasse	1
Carte 1 B : Atlas photographique – Labasse	2
Carte 2 A : Etat des lieux – Labasse	3
Carte 2 B : Atlas photographique – Labasse	4
Carte 3 A : Etat des lieux – Laborde	5
Carte 3 B : Atlas photographique – Laborde	6
Carte 4 A : Etat des lieux – Pichelaly	7
Carte 4 B : Atlas photographique – Pichelaly	8
Carte 5 A : Etat des lieux – Loulié et l'Espérance	9
Carte 5 B : Atlas photographique – Loulié et l'Espérance	10
Carte 6 A : Etat des lieux – Lataillade	11
Carte 6 B : Atlas photographique – Lataillade	12
Carte 7 A : Etat des lieux – Lataillade	13
Carte 7 B : Atlas photographique – Lataillade	14
Carte 8 A : Etat des lieux – Lataillade	15
Carte 8 B : Atlas photographique – Lataillade	16
Carte 9 A : Etat des lieux – Lataillade	17
Carte 9 B : Atlas photographique – Lataillade	18
Carte 10 A : Etat des lieux – Le Saubagnac	19
Carte 10 B : Atlas photographique – Le Saubagnac	20
Carte 11 A : Etat des lieux – Abet et du Moulin	21
Carte 11 B : Atlas photographique – Abet et du Moulin	22
Carte 12 A : Etat des lieux – Prède et Glès	23
Carte 12 B : Atlas photographique – Prède et Glès	24
Carte 13 A : Etat des lieux – Bordes	25
Carte 13 B : Atlas photographique – Bordes	26
Carte 14 A : Etat des lieux – du Moulin et Peyré	27
Carte 14 B : Atlas photographique – du Moulin et Peyré	28
Carte 15 A : Etat des lieux – Sarraillé et Peyré	29
Carte 15 B : Atlas photographique – Sarraillé et Peyré	30
Carte 16 A : Etat des lieux – St-Cricq	31
Carte 16 B : Atlas photographique – St-Cricq	32
Carte 17 A : Etat des lieux – Lacau	33
Carte 17 B : Atlas photographique – Lacau	34
Carte 18 A : Etat des lieux – Mauhé	35
Carte 18 B : Atlas photographique – Mauhé	36
Carte 19 A : Etat des lieux – Mauhé	37
Carte 19 B : Atlas photographique – Mauhé	38
Carte 20 A : Etat des lieux – Cauneille	39
Carte 20 B : Atlas photographique – Cauneille	40
Carte 21 A : Etat des lieux – Peyrehorade	41
Carte 21 B : Atlas photographique – Peyrehorade	42

<b>Légende d'état des lieux sur feuille A3 à déplier</b>	<b>43</b>
----------------------------------------------------------	-----------


# Légende Etat des lieux

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

 Sens d'écoulement

 Limite de tronçon

## Cours d'eau

 non étudié


## Faciès d'écoulement


 Profond lent (PRL)

 Plat lent (PL)

 Plat courant (PC)


 Radier

 Alternance PC/PRL

 Alternance PC/PL


 PL/Radier

 Alternance PC/Radier

 Souterrain

 Intermitant Sec/PL

A sec

 Disparu

## Berges

 Merlon

 Pietinement

 Erosion

 Enrochements

 Mur

 Toles

 Pieux

 Traverses SNCF

 Poteau EDF

## Ripisylve

### Continuité, Largeur

 Continue, > 5 m

 Continue, 2 < 5 m

 Continue, < 2 m

 Discontinue, 2 < 5 m

 Discontinue, < 2 m

 Très discontinue, 2 < 5 m

 Très discontinue, < 2 m


Absente

 Photographie

## Ecologie

 Couleuvre à collier

 Zone humide

 Source

## Problématiques

 Embâcle

 Algues filamenteuses

 Curage

 Lit bétonné

 Remblais

 Erosion dommageable

 Tortue

 Clôture en travers

 Abreuvoir

 Déchet

 Espèce végétale invasive ou indésirable

 Ragondin

## Prélèvements

 Irrigation

 Pompage

## Rejets

 Exutoire de plan d'eau

 Drain

 Eaux pluviales

 Autre rejet

## Ouvrages de franchissement

 Passage busé


 Passage à gué

 Passerelle

 Pont

## Ouvrages hydrauliques

 Moulin, site hydraulique complexe

 Vannage

 Seuil, déversoir, moine

 Seuil naturel

 Surface en eau (BD Topage)

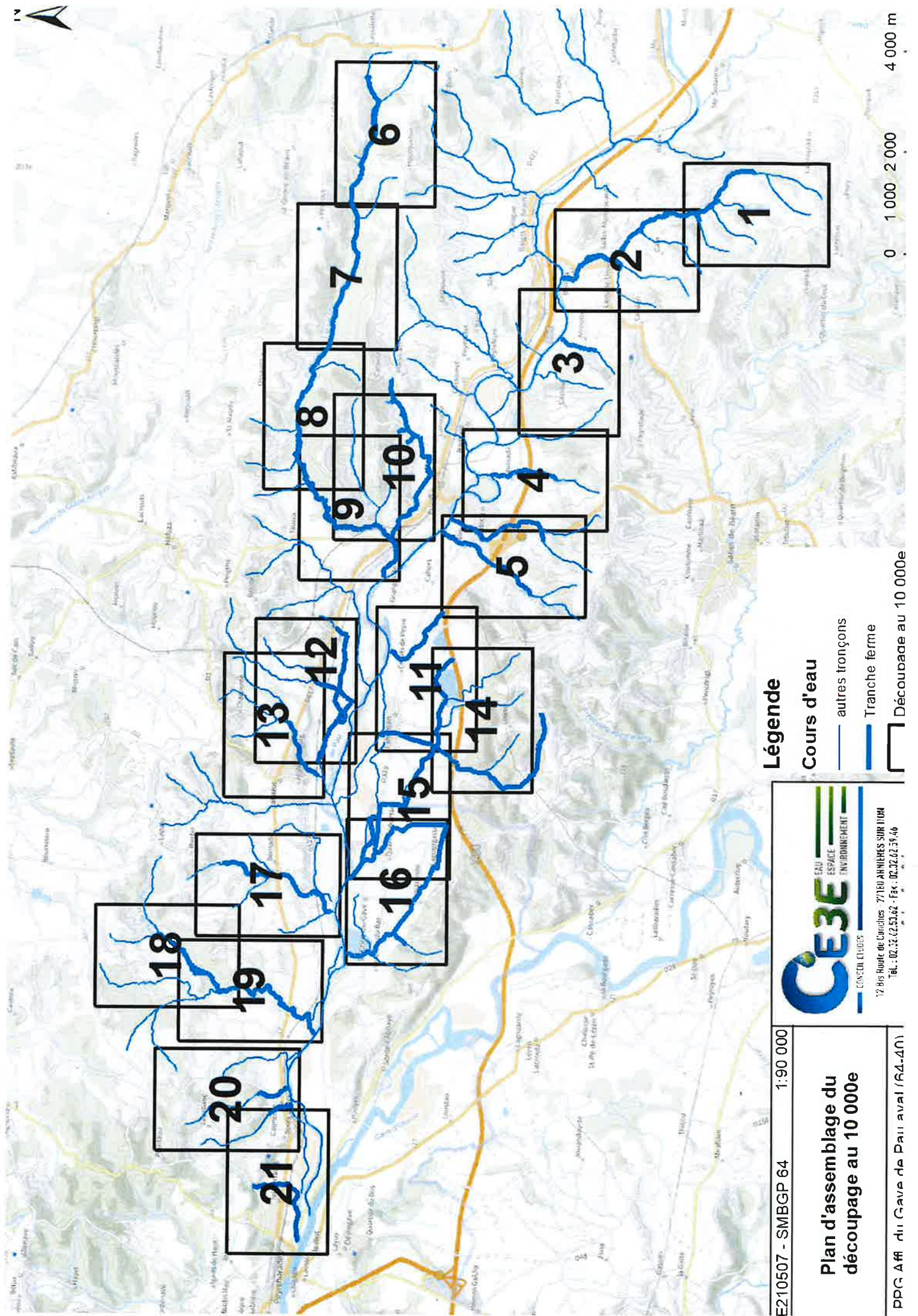
## RPG 2012

### Occupation du sol

 Prairie pâturée non cloturée

 Culture sans bande enherbée


0 100 200 400 m



**Légende**

- Cours d'eau**
- autres tronçons
  - Tranche ferme
  - Découpage au 10 000e



CE3E  
CONSEIL EN VALEURS

17 Bis Route de Cortiches 71760 ANHILIERES SUR IURE  
Tel. : 02.32.62.52.62 - Fax : 02.32.62.37.46

E210507 - SMBGP 64 1:90 000

**Plan d'assemblage du découpage au 10 000e**

PPG Aff. du Gava de Pau aval (64-4N)

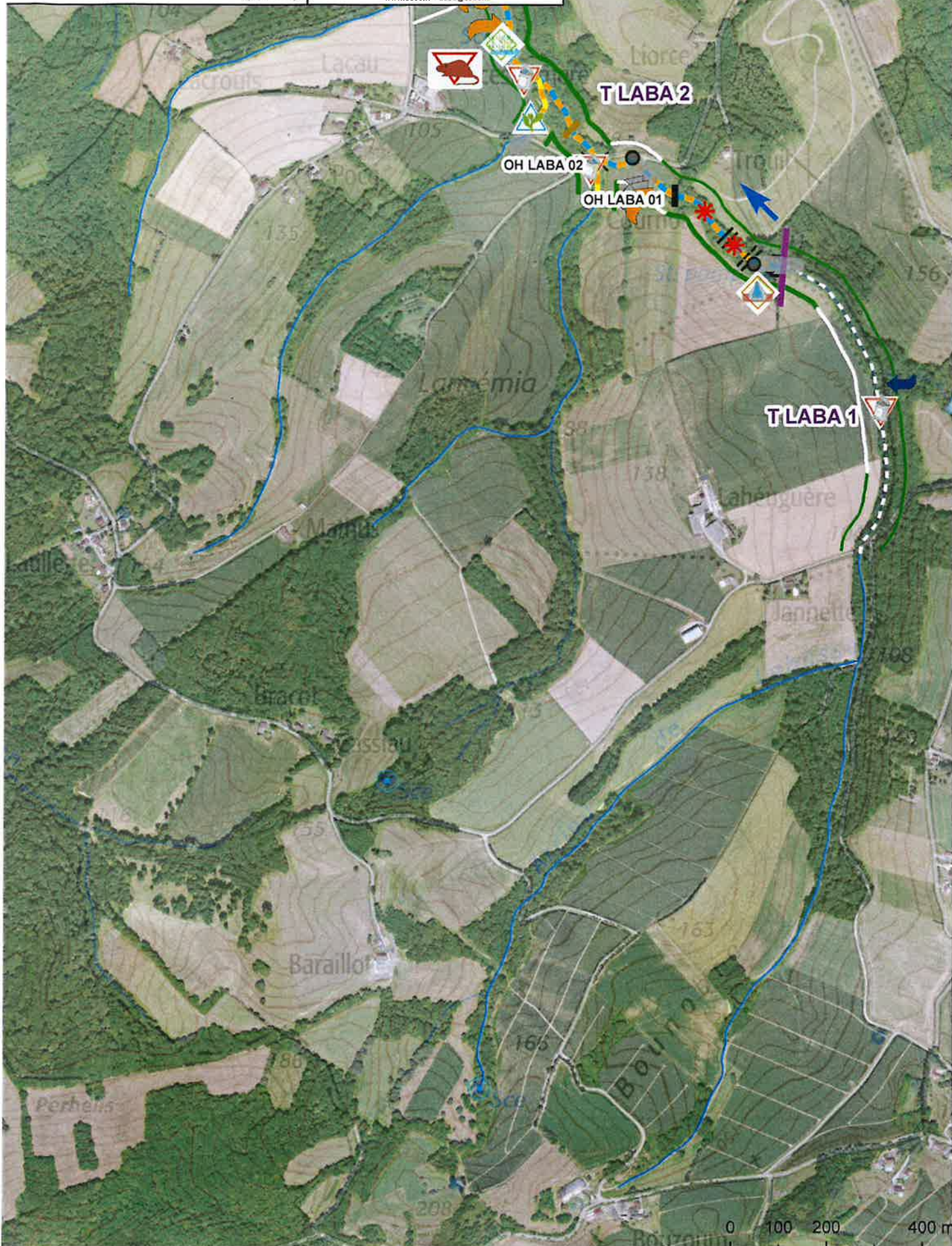


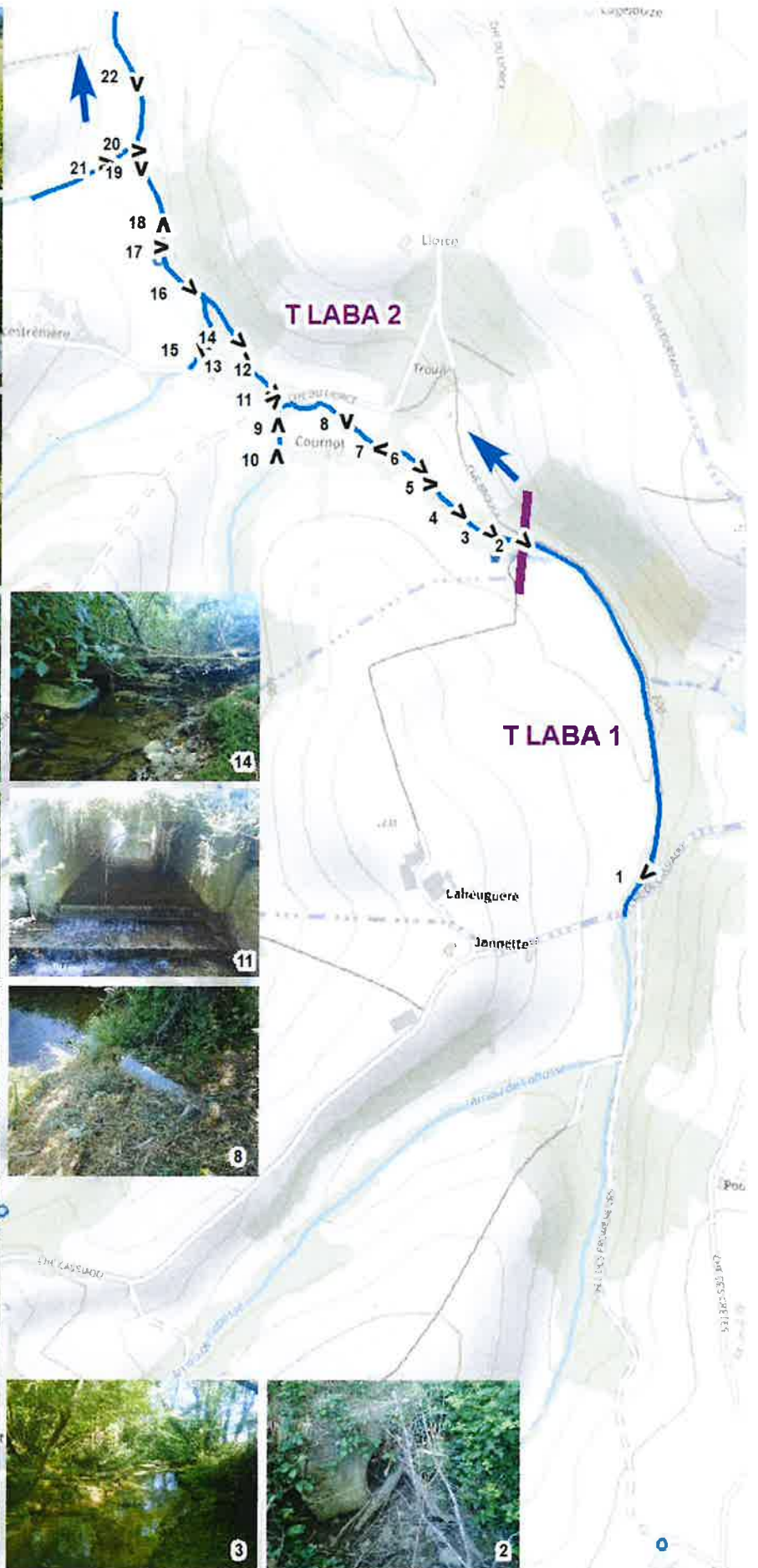
# Carte n°1 A - Etat des lieux Labasse (Goardères) Salles-Mongiscard



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)





E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°1 B**  
**Atlas photographique**  
**Labasse**

PPG A.H. du Gave de Pau aval (64-40)



12 Bis Route de Conches - 27180 ARMIERES SUR ITON  
 Tél. + 02.23.42.67.42 Fax + 02.23.47.69.16  
 www.ce3e.fr ce3e@ce3e.fr

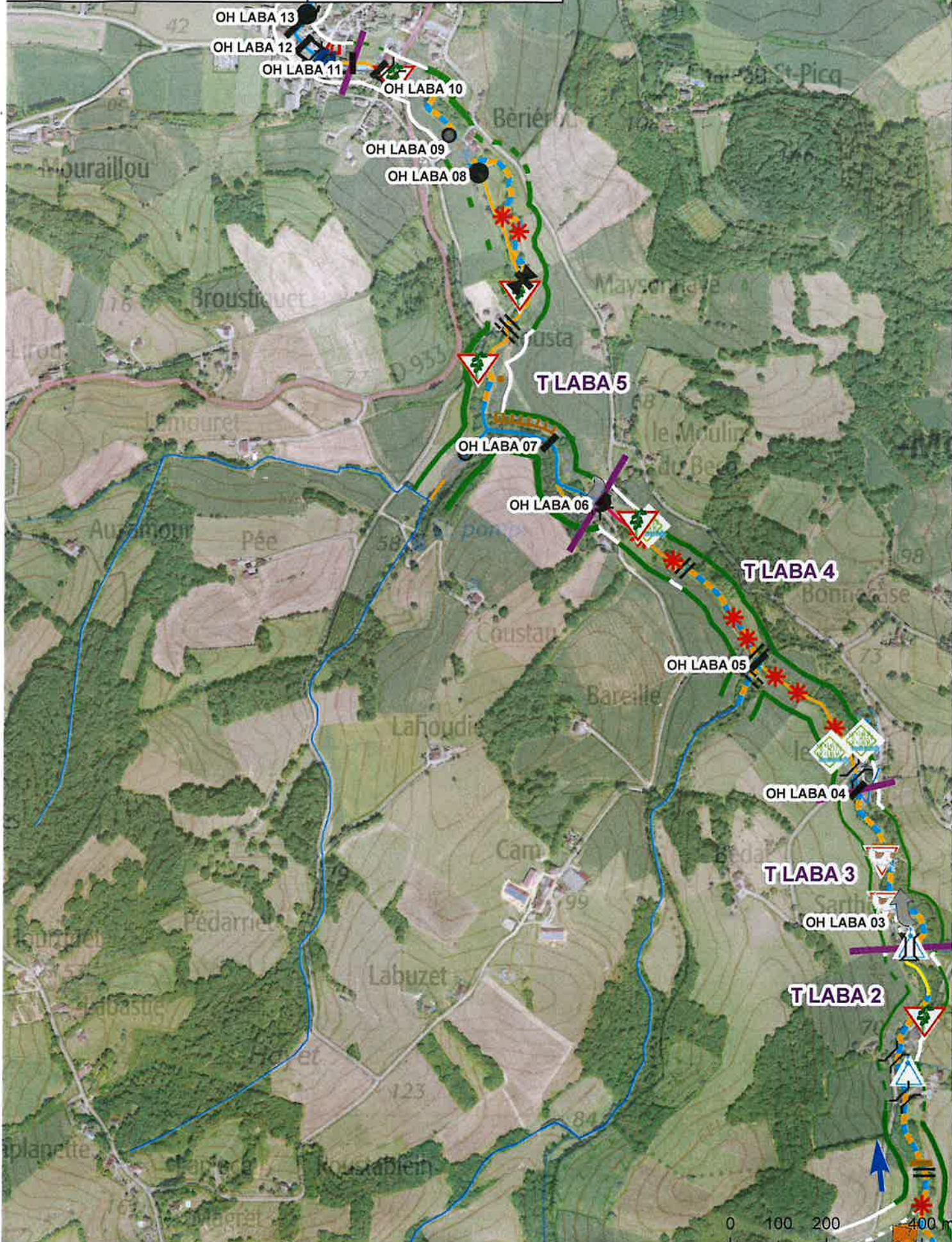


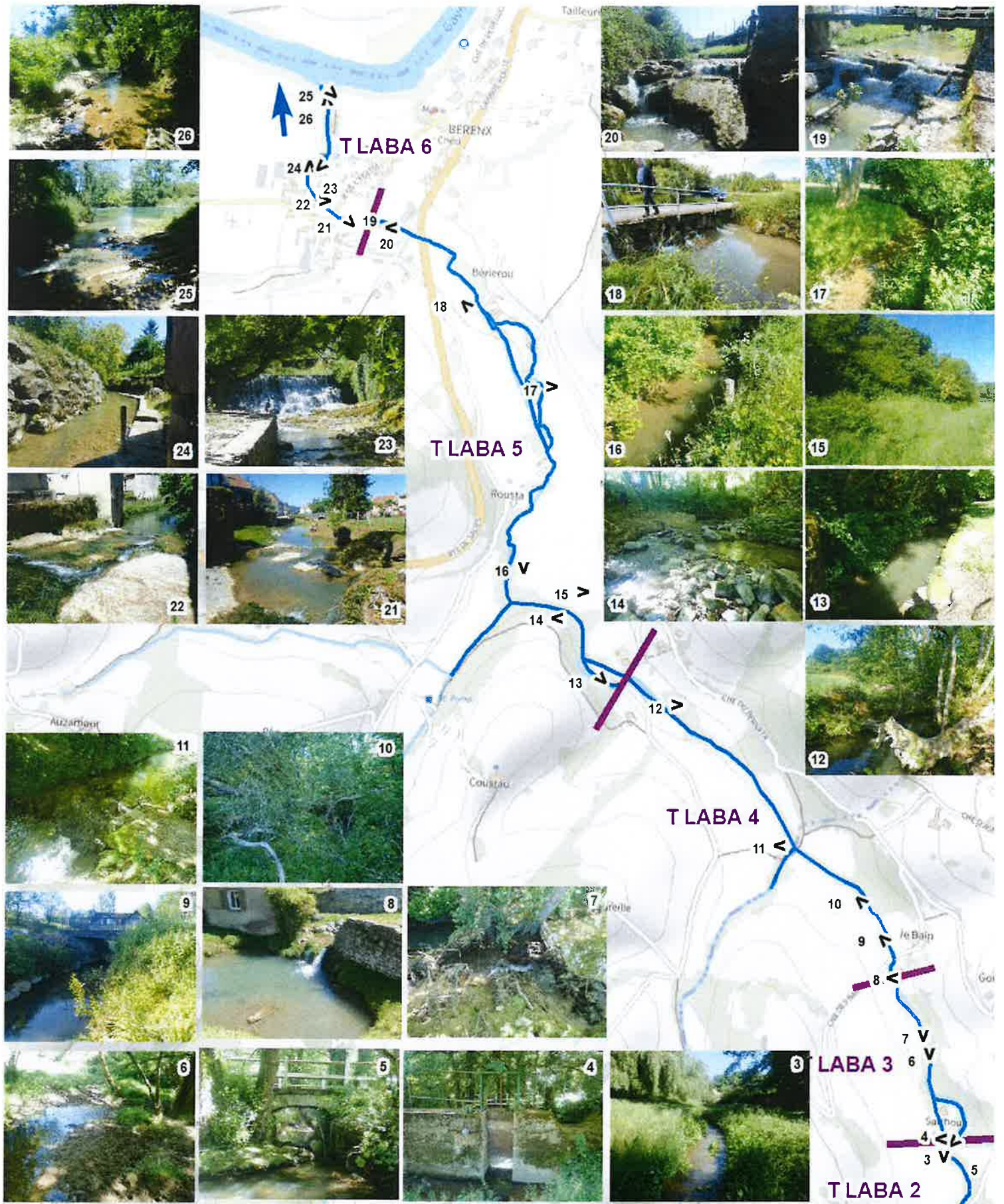
# Carte n°2 A - Etat des lieux Labasse (Goardères) Bérenx - Salles-Mongiscard



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)





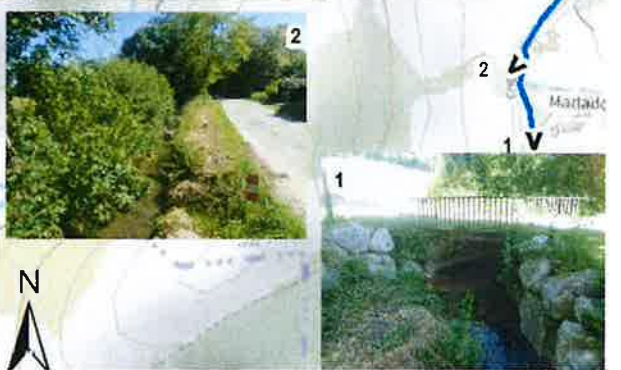
E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°2 B**  
**Atlas photographique**  
**Labasse**



12 Bis Route de Canches - 27100 ANNIERS SUR TON  
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Aff. du Gave de Pau aval (84-40)

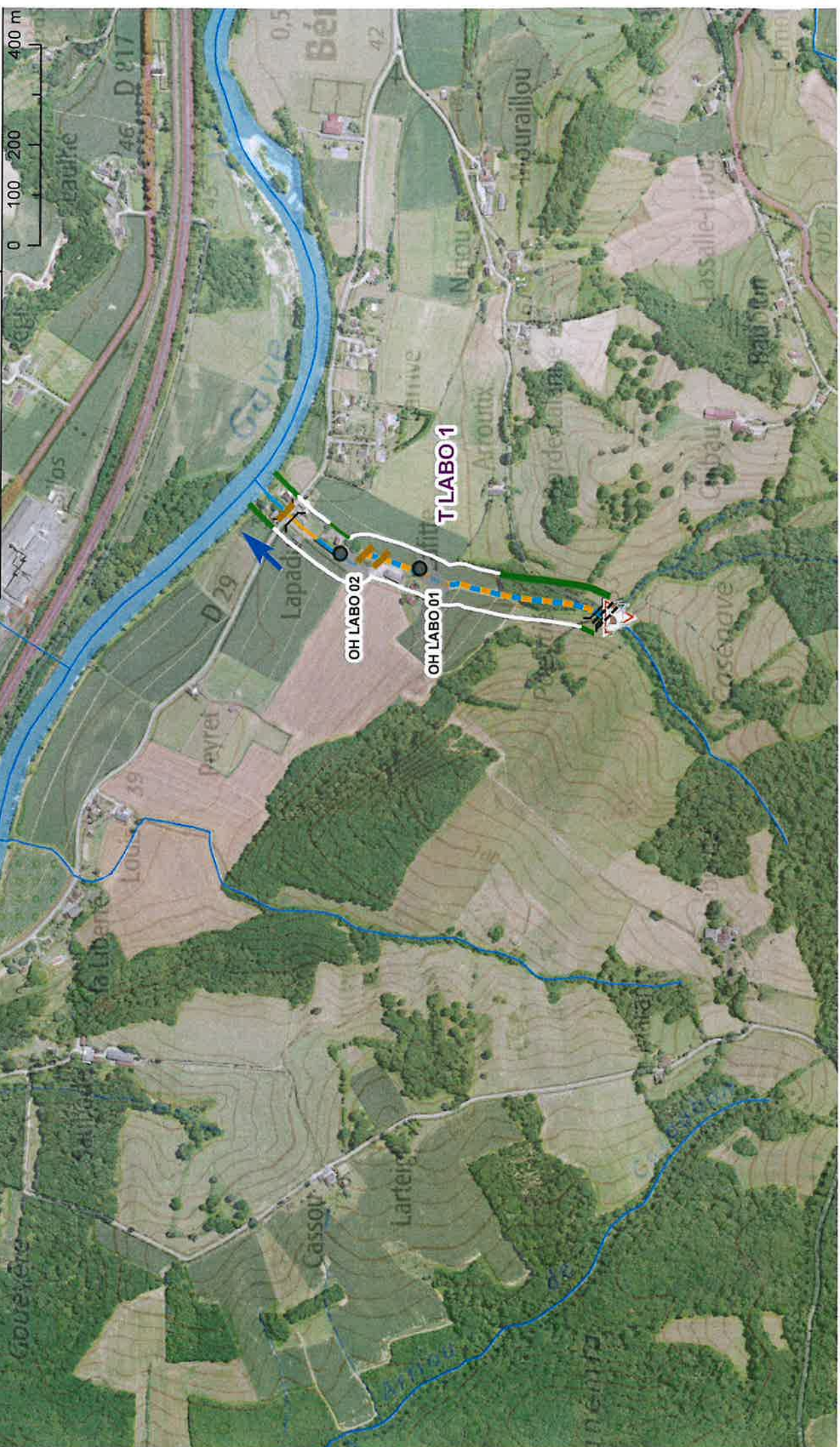


EZ10507 - SMIBGP 04 1.10 000



# Carte n°3 A - Etat des lieux Laborde Commune de Bérenx

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)





8



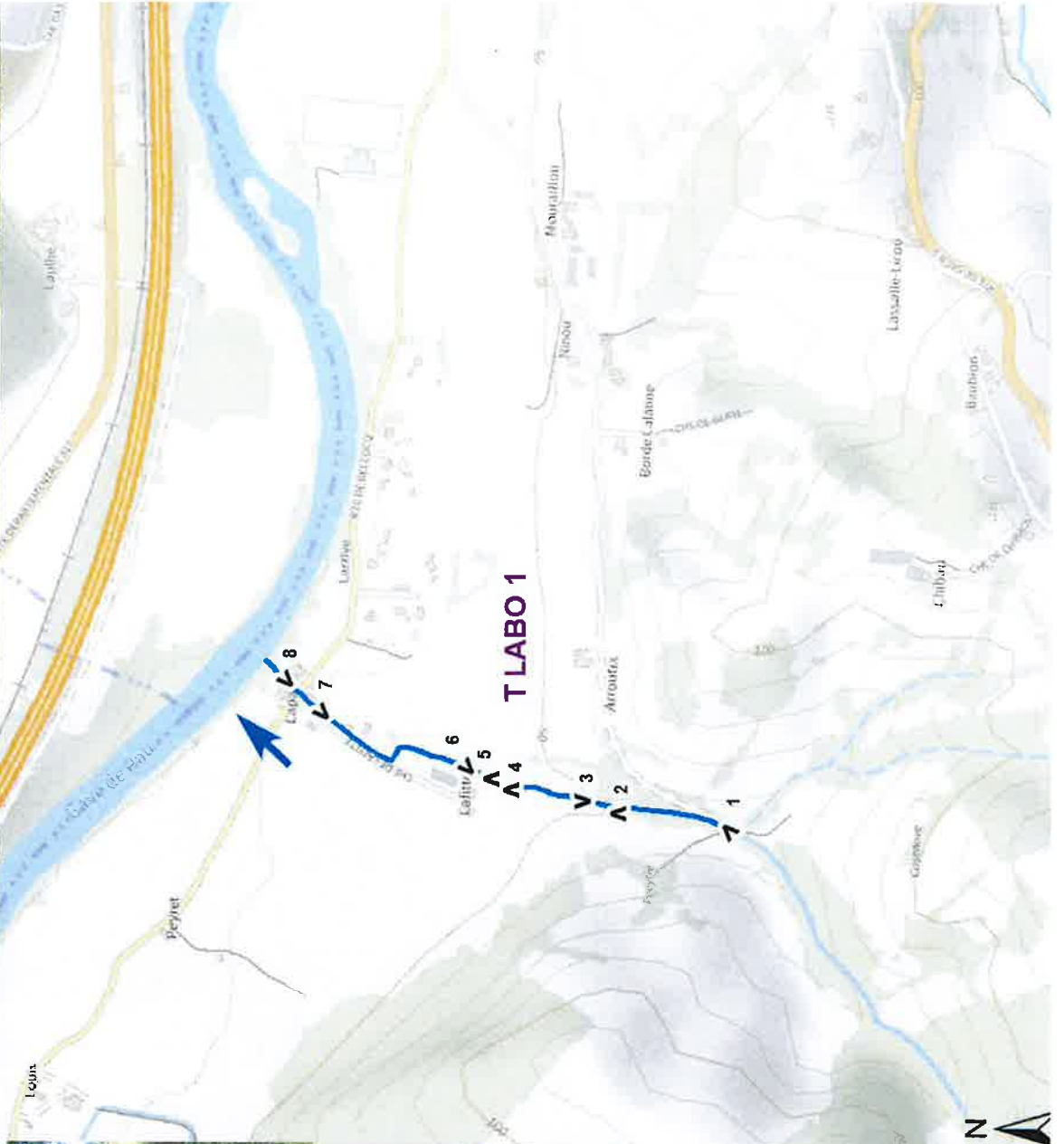
7



6



5



4



2



3



1

0 100 200 400 m

E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°3 B**  
**Atlas photographique**  
**Laborde**



?? 85 Route de Conches 27180 ARNIERES SUR IJON  
TEL : 02.32.62.53.62 - FAX : 02.32.62.59.46

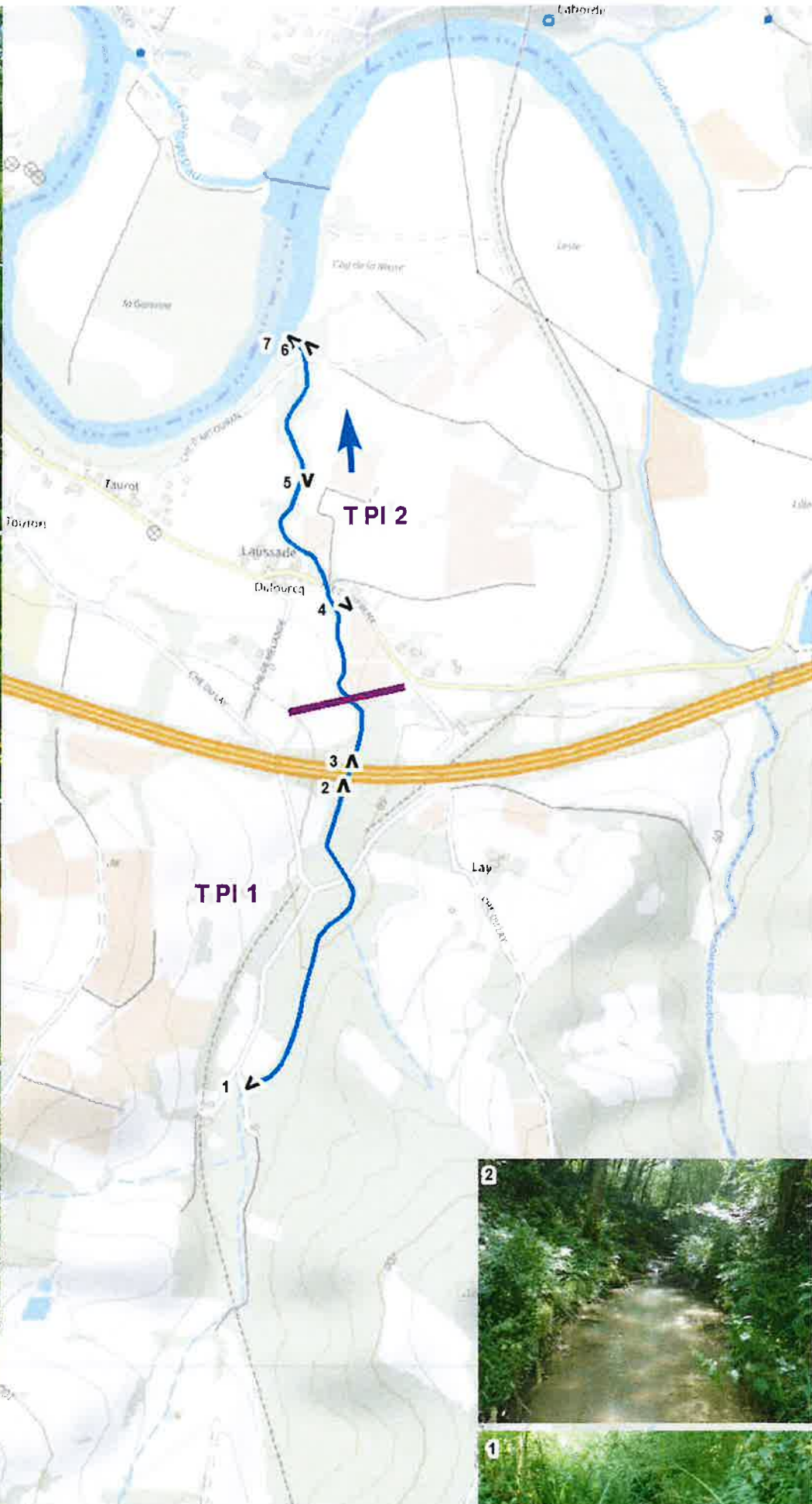
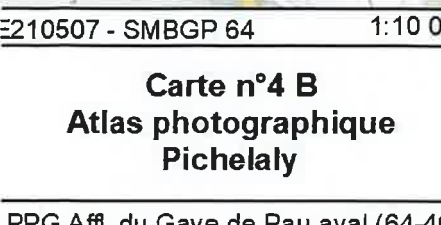
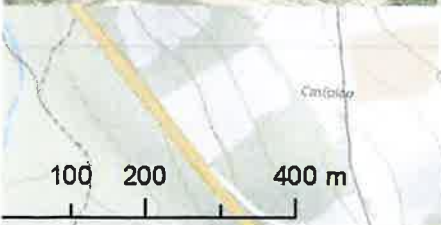
# Carte n°4 A - Etat des lieux Pichelaly Commune de Bellocq



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)





E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°4 B**  
**Atlas photographique**  
**Pichelaly**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

**CE3E** EAU ESPACE ENVIRONNEMENT  
 CONSEIL ETUDES  
 12 Bis Haute de Conches - 27160 ARNIERES SUR ITON  
 TEL : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr



MAGEY

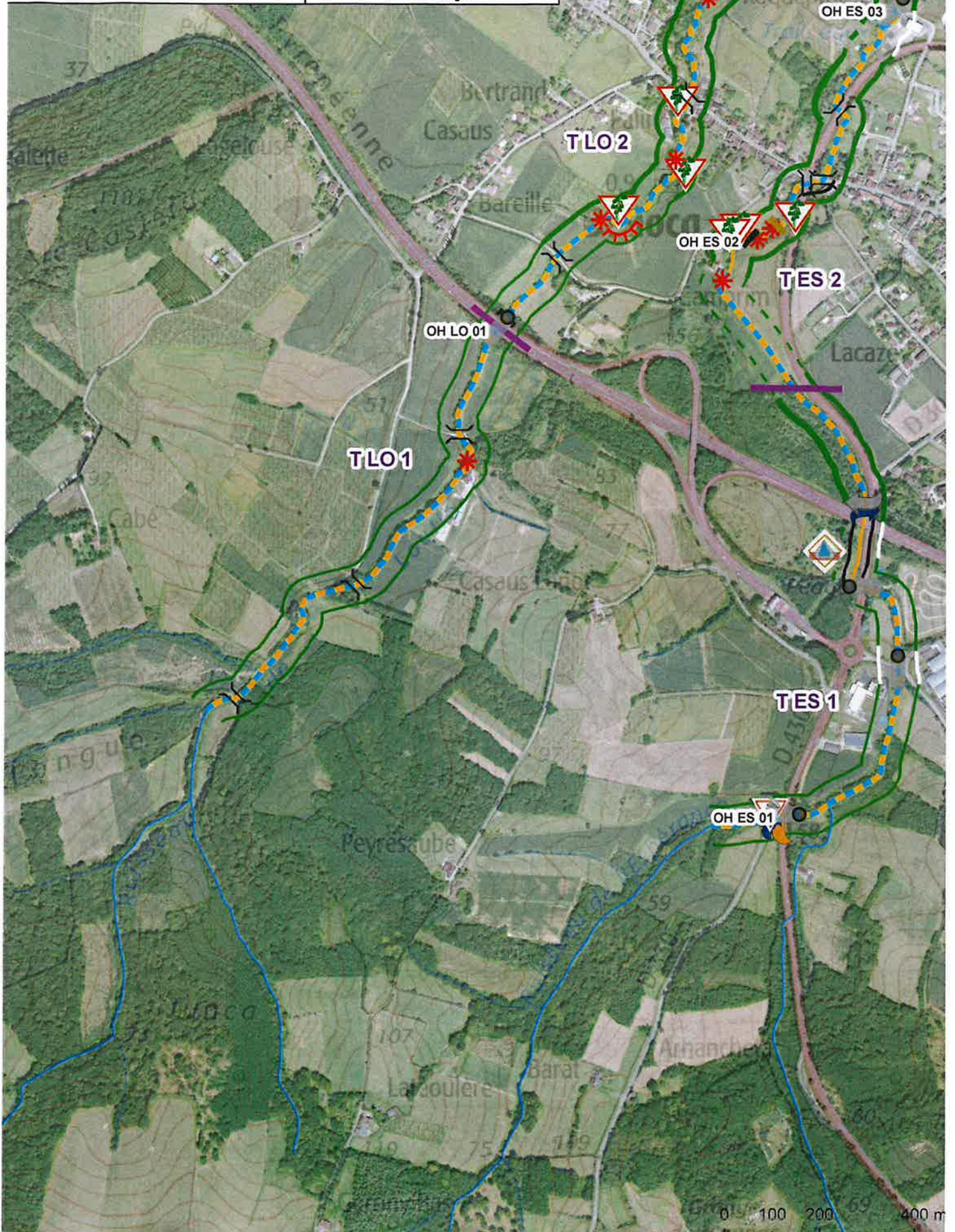


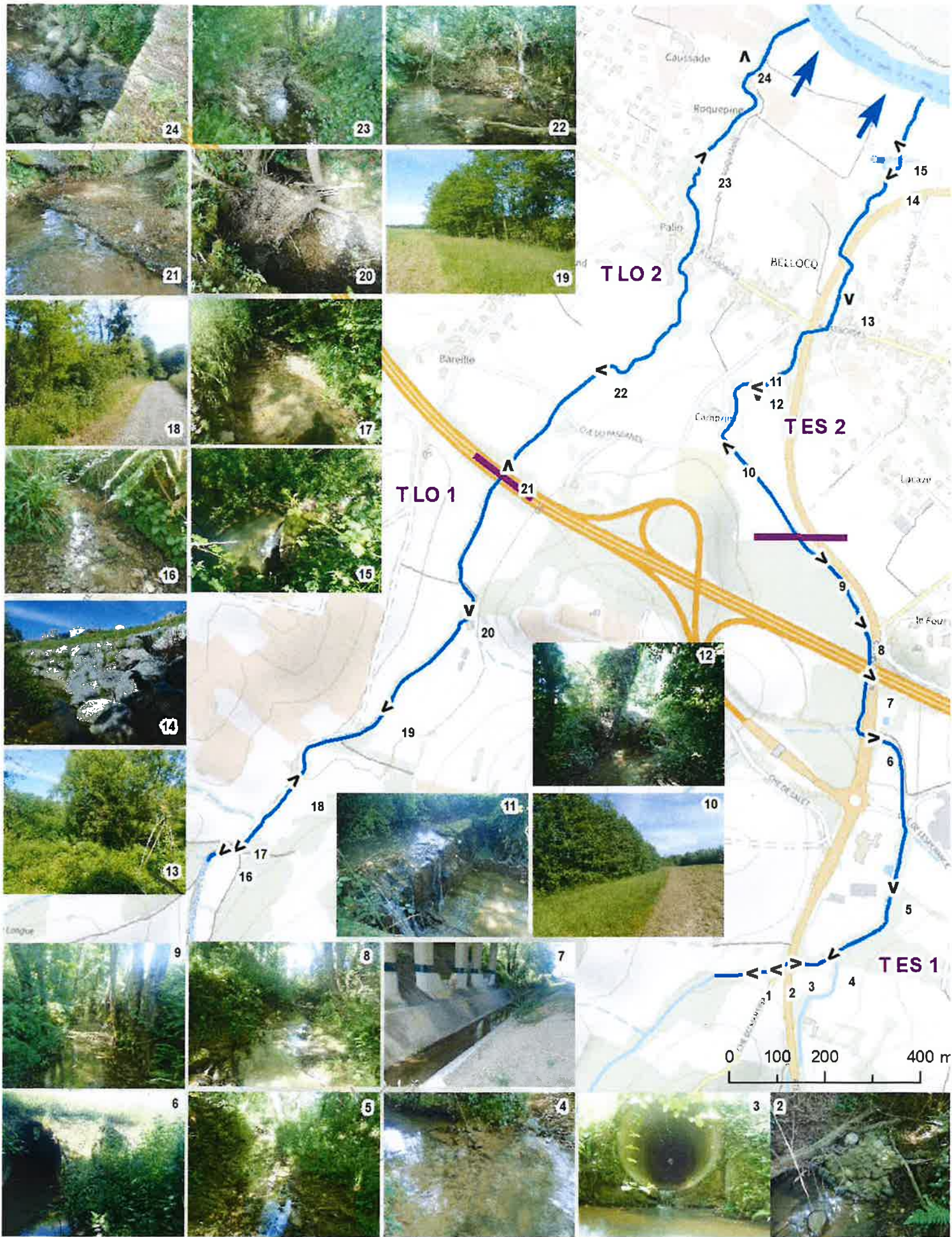
# Carte n°5 A - Etat des lieux Loulé et l'Espérance Commune de Bellocq



12 Bis Route de Conches - Z7180 ARNIÈRES SUR ITDN  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)





E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°5 B**  
**Atlas photographique**  
**Loulié et l'Espérance**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

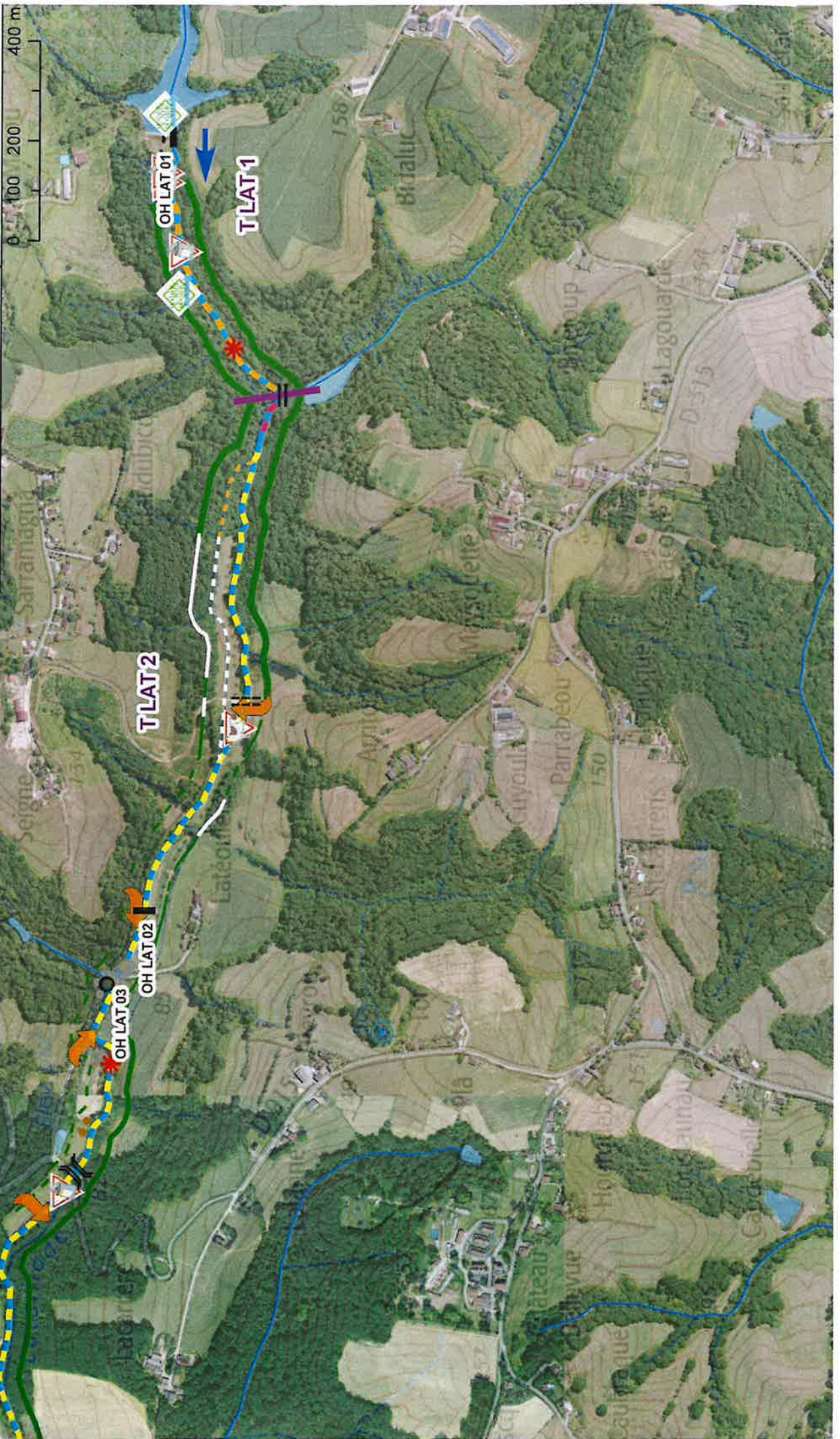


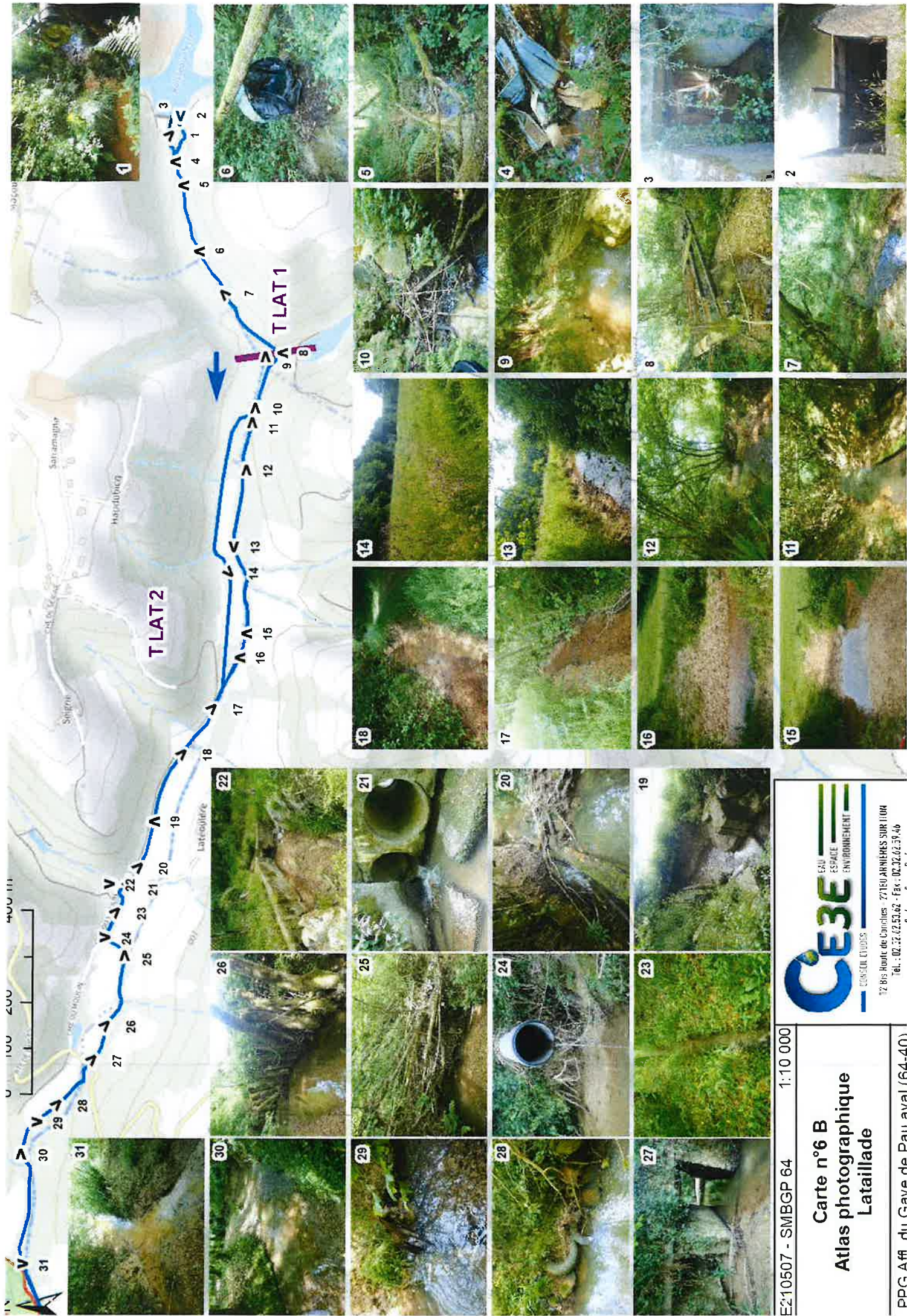
12 Bis Route de Conches - 27160 ARNIÈRES SUR ITON  
 Tél. 02.32.62.53.62 Fax 02.32.62.59.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr



**Carte n°6 A - Etat des lieux  
Lataillade  
St-Boes - St-Girons - Baigts**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)





**CE3E**  
 CONSULTING  
 EAU  
 ESPACE  
 ENVIRONNEMENT

12 Bis Boulevard de Courches - 77160 ARRIÈRES SUR LOUR  
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

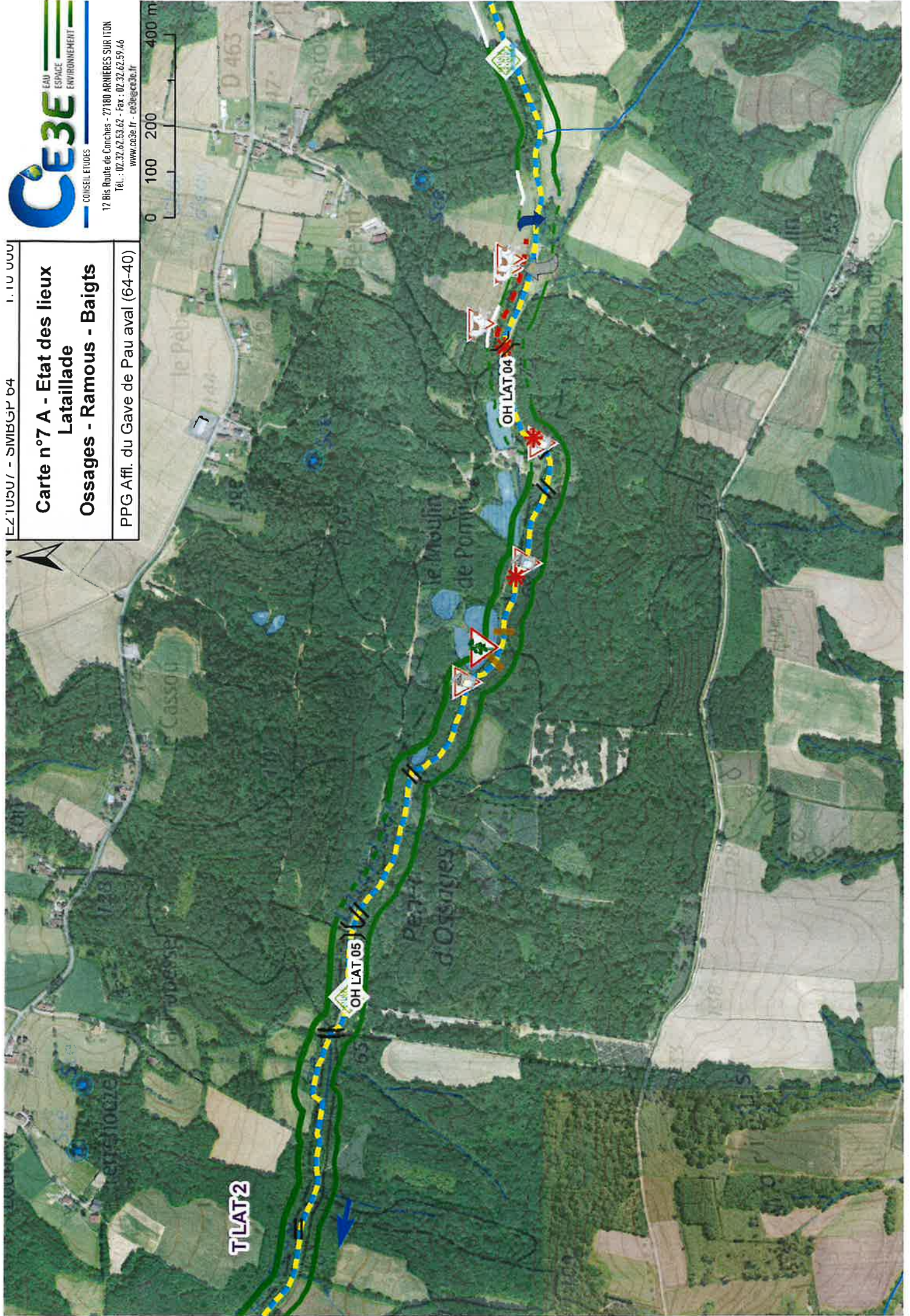
E210507 - SMBGP 64  
 1:10 000

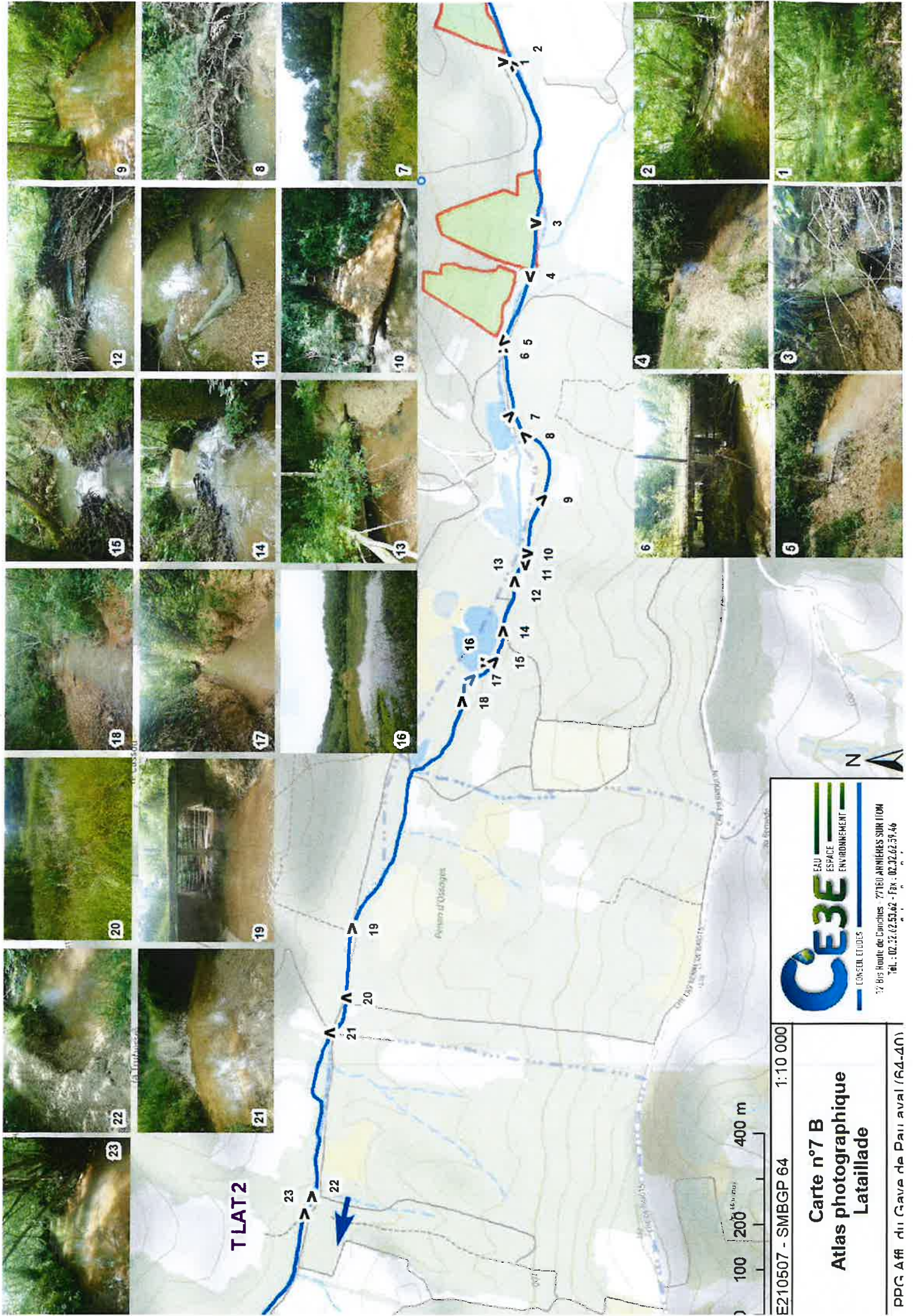
**Carte n°6 B**  
**Atlas photographique**  
**Lataillade**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

**Carte n°7 A - Etat des lieux  
Lataillade  
Ossages - Ramous - Baigts**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)





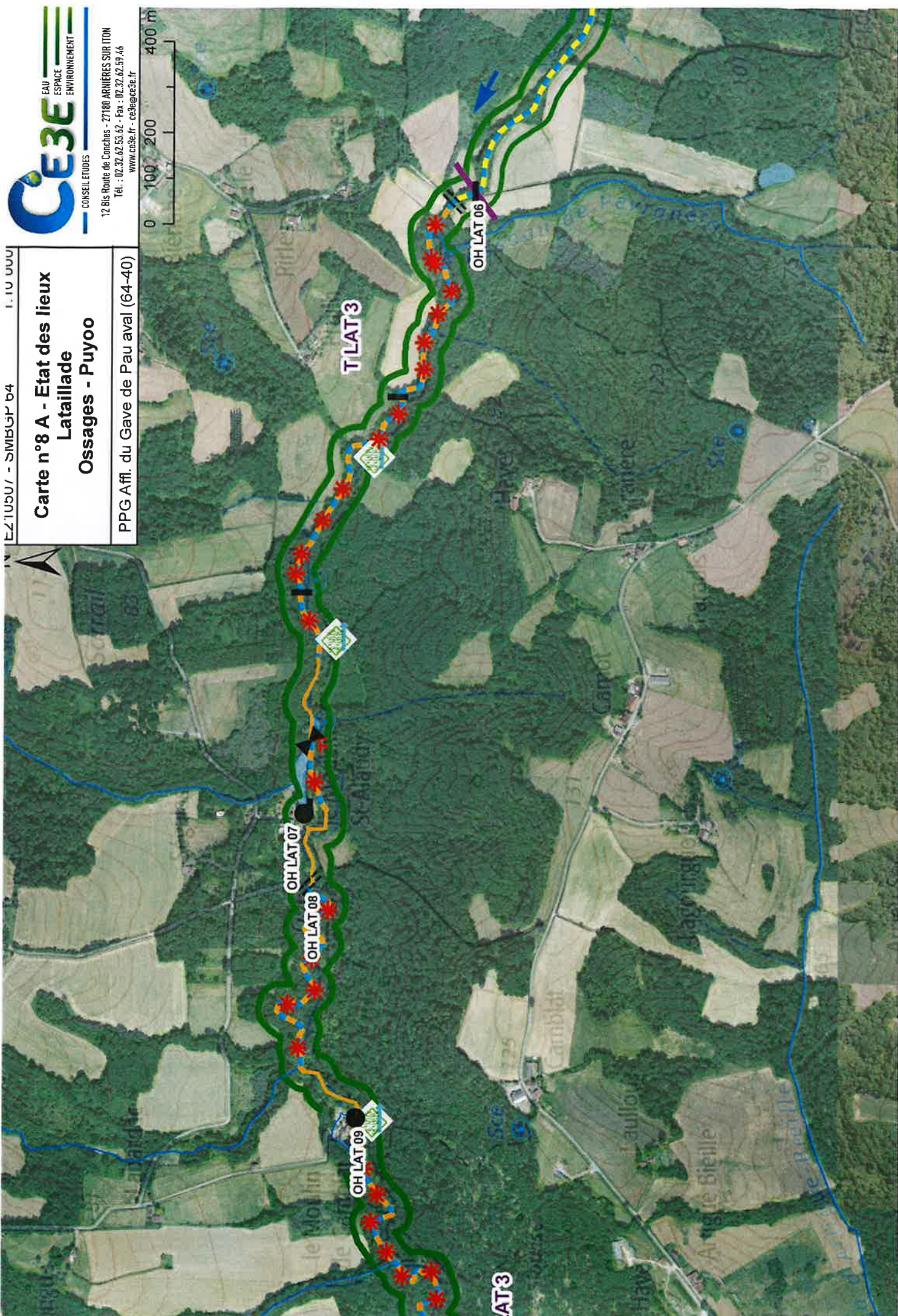
**TLAT2**

**CE3E**  
 CONSEN ETUDES  
 EAU  
 ESPACE  
 ENVIRONNEMENT  
 77180 ARNHEIRES SUR ILLON  
 TEL. : 02.32.62.53.62 - FAX : 02.32.62.53.46

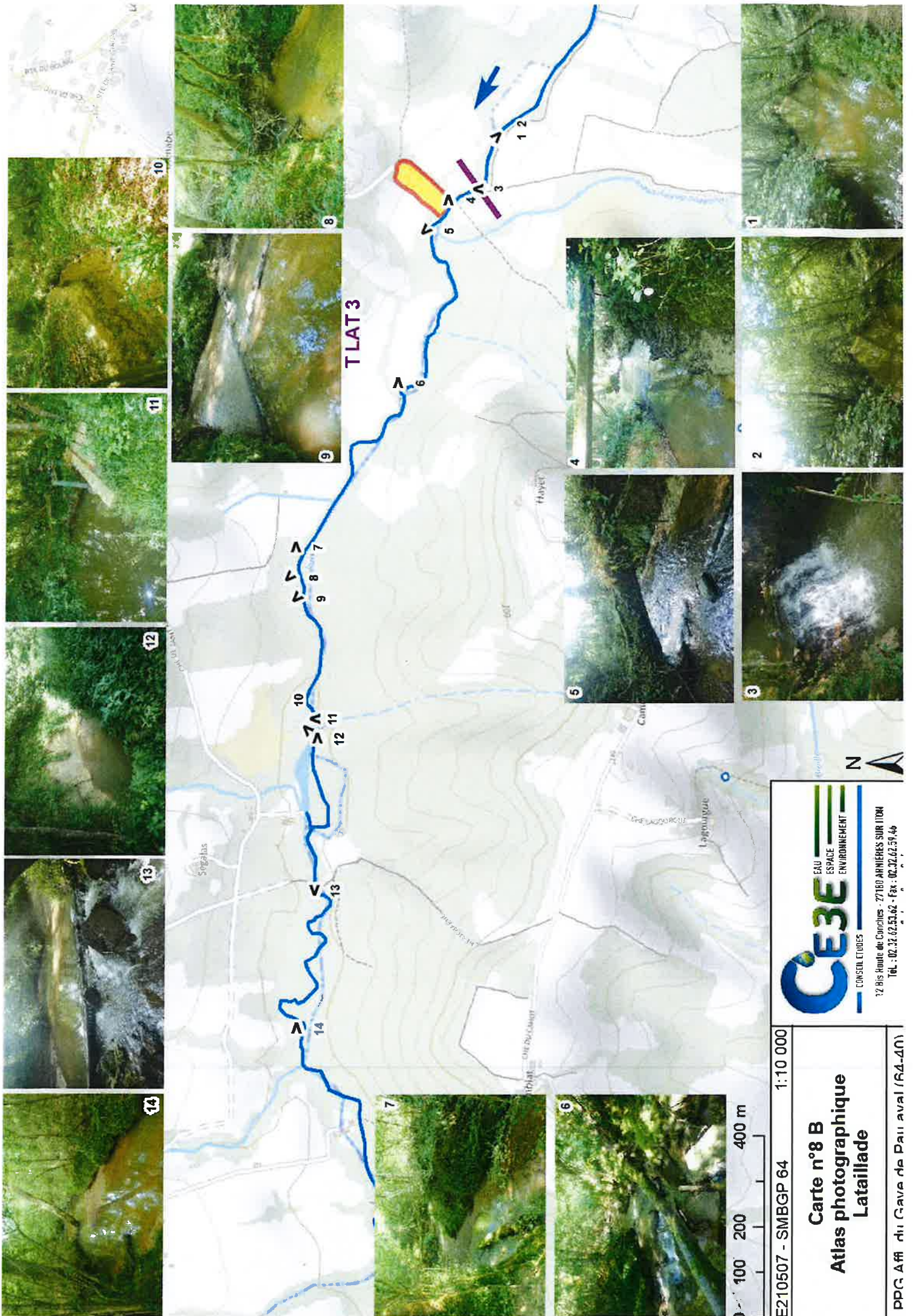
E210507 - SMBGP 64 1:10 000  
**Carte n°7 B**  
**Atlas photographique**  
**Lataillade**  
 PPG Aff. du Gave de Pau aval (R4-40)

**Carte n°8 A - Etat des lieux  
Lataillade  
Ossages - Puyoo**

PPG Afl. du Gave de Pau aval (64-40)



LAT3



**TLAT3**

**CEBE**  
EAU  
ESPACE  
ENVIRONNEMENT

CONSULTING

72 Bis Route de Conches - 27160 ARNHEIRES SUR ITON  
TEL : 02.32.62.53.62 - FAX : 02.32.62.53.46

E210507 - SMBGP 64 1:10 000

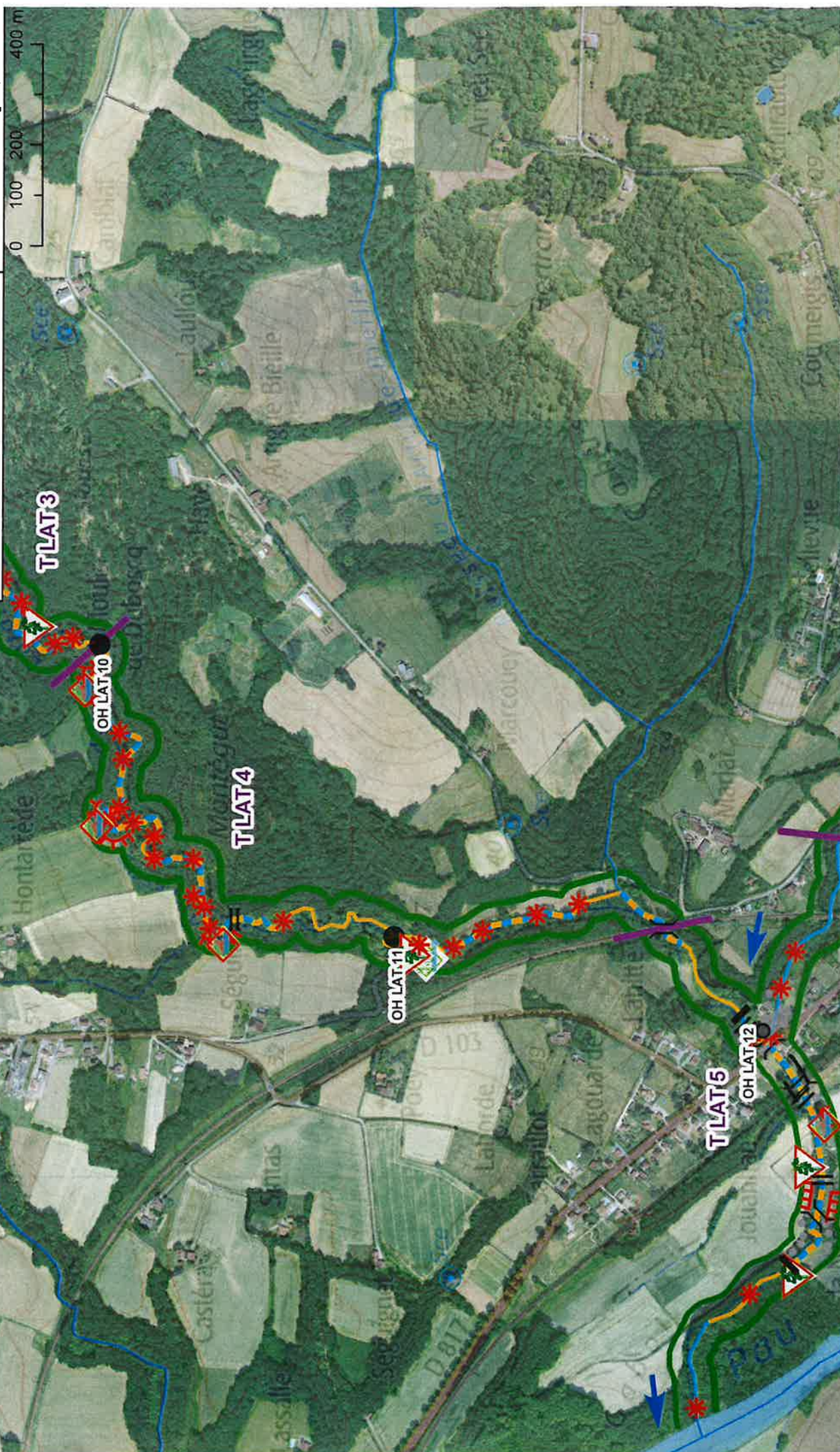
**Carte n°8 B**  
**Atlas photographique**  
**Lataillade**

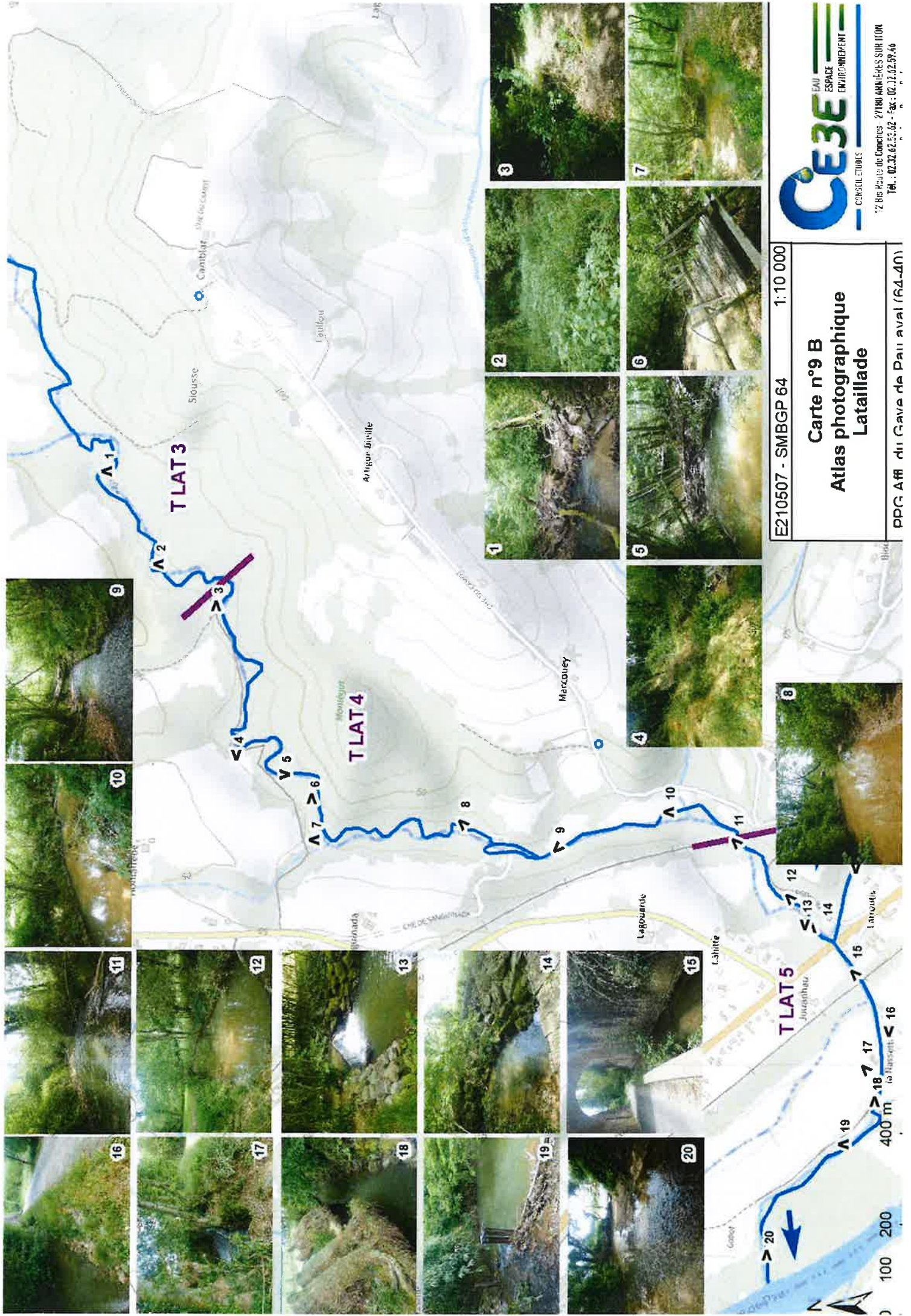
PPG Aff du Gave de Pau aval (R4-40)



# Carte n°9 A - Etat des lieux Lataillade Habas - Puyoo

PPG A fl. du Gave de Pau aval (64-40)





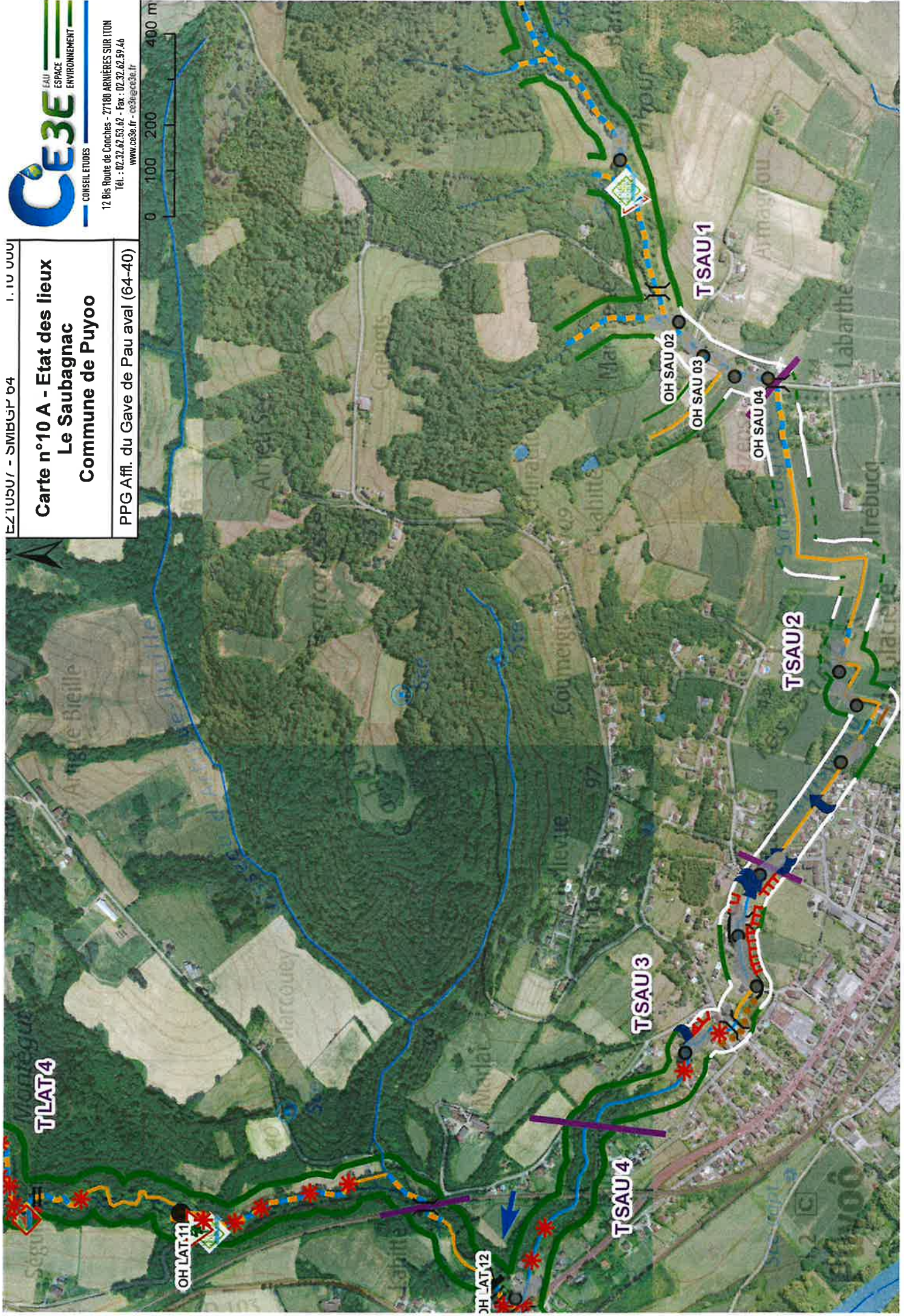
E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°9 B**  
**Atlas photographique**  
**Lataillade**

PPC Aff. du Cave de Pau aval (A4.40)

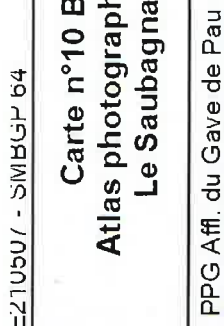
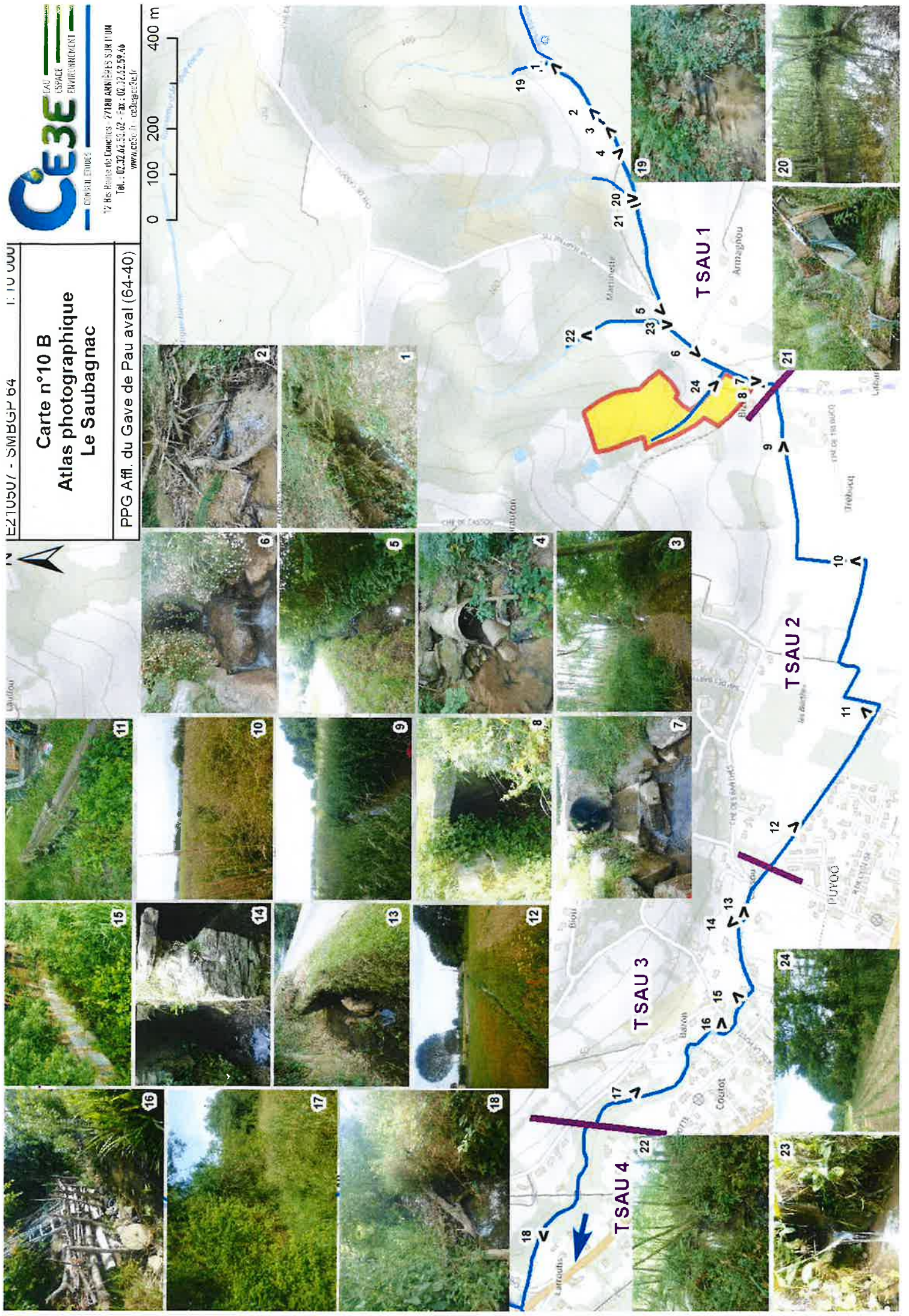
# Carte n°10 A - Etat des lieux Le Saubagnac Commune de Puyou

PPG Affi. du Gave de Pau aval (64-40)



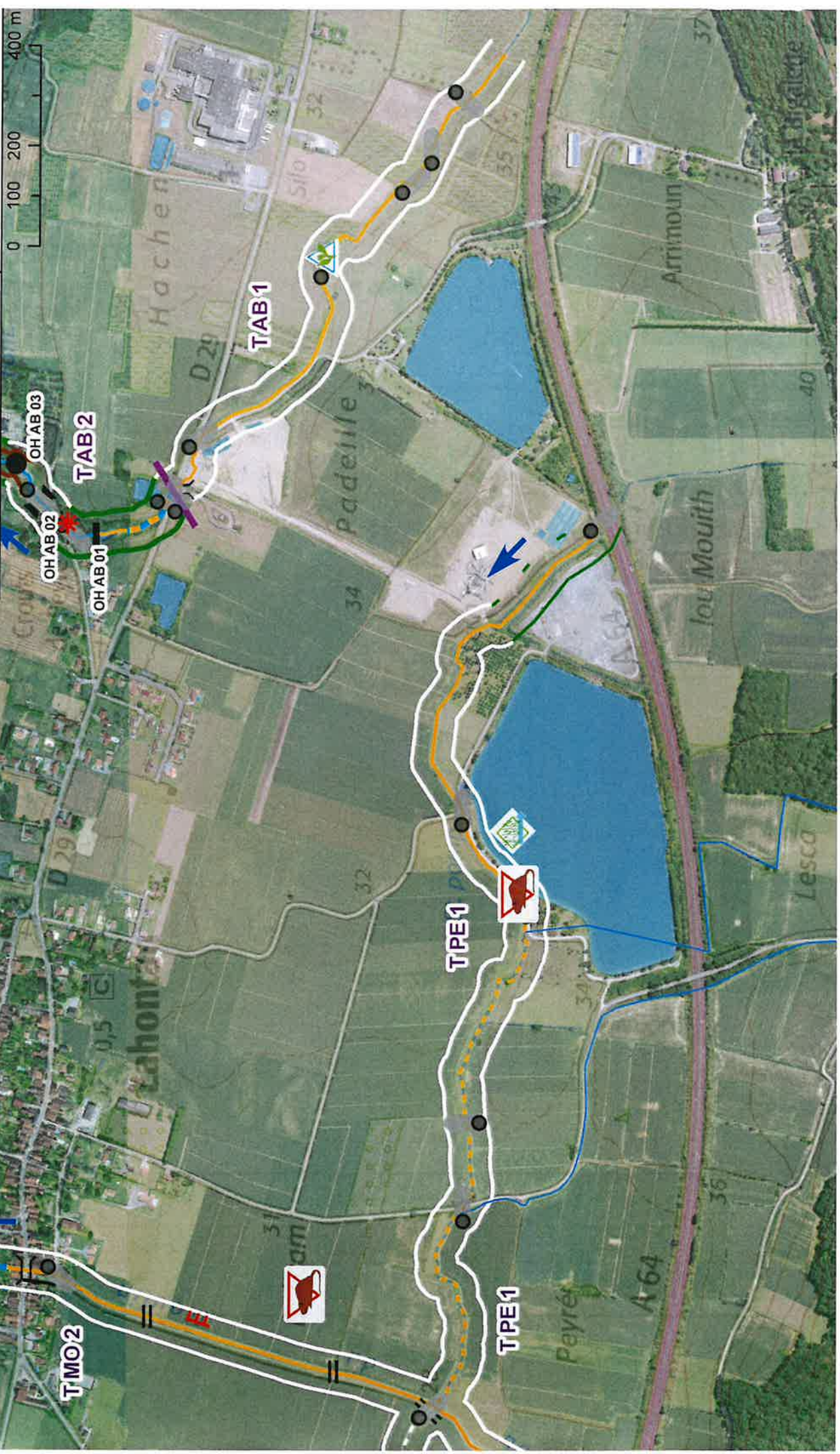
Carte n°10 B  
Atlas photographique  
Le Saubagnac

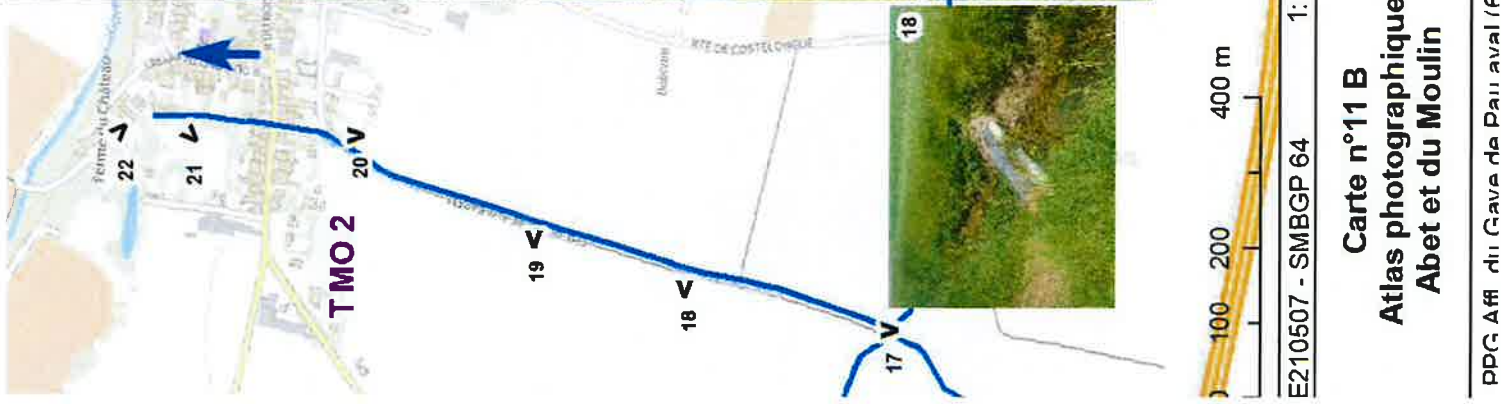
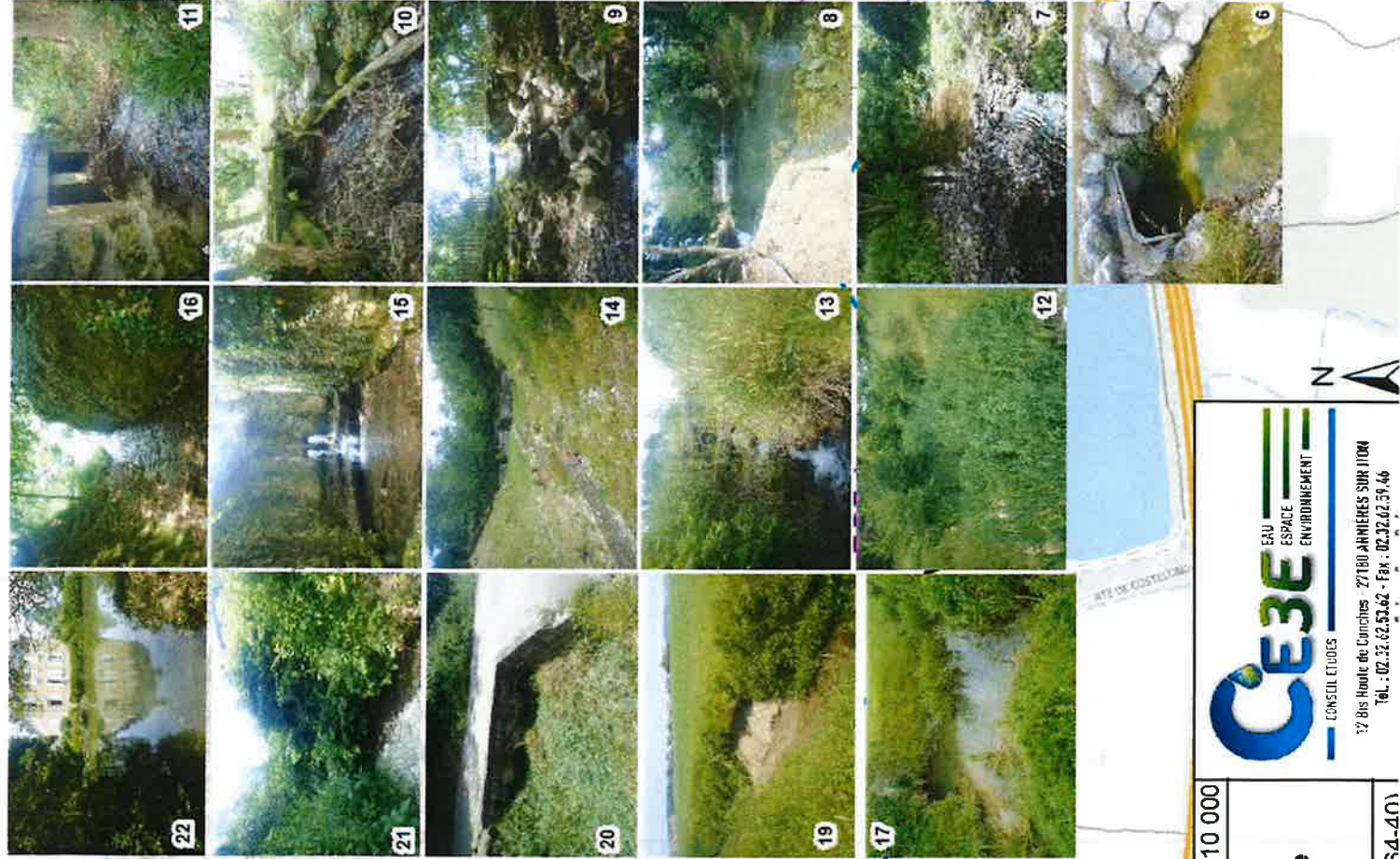
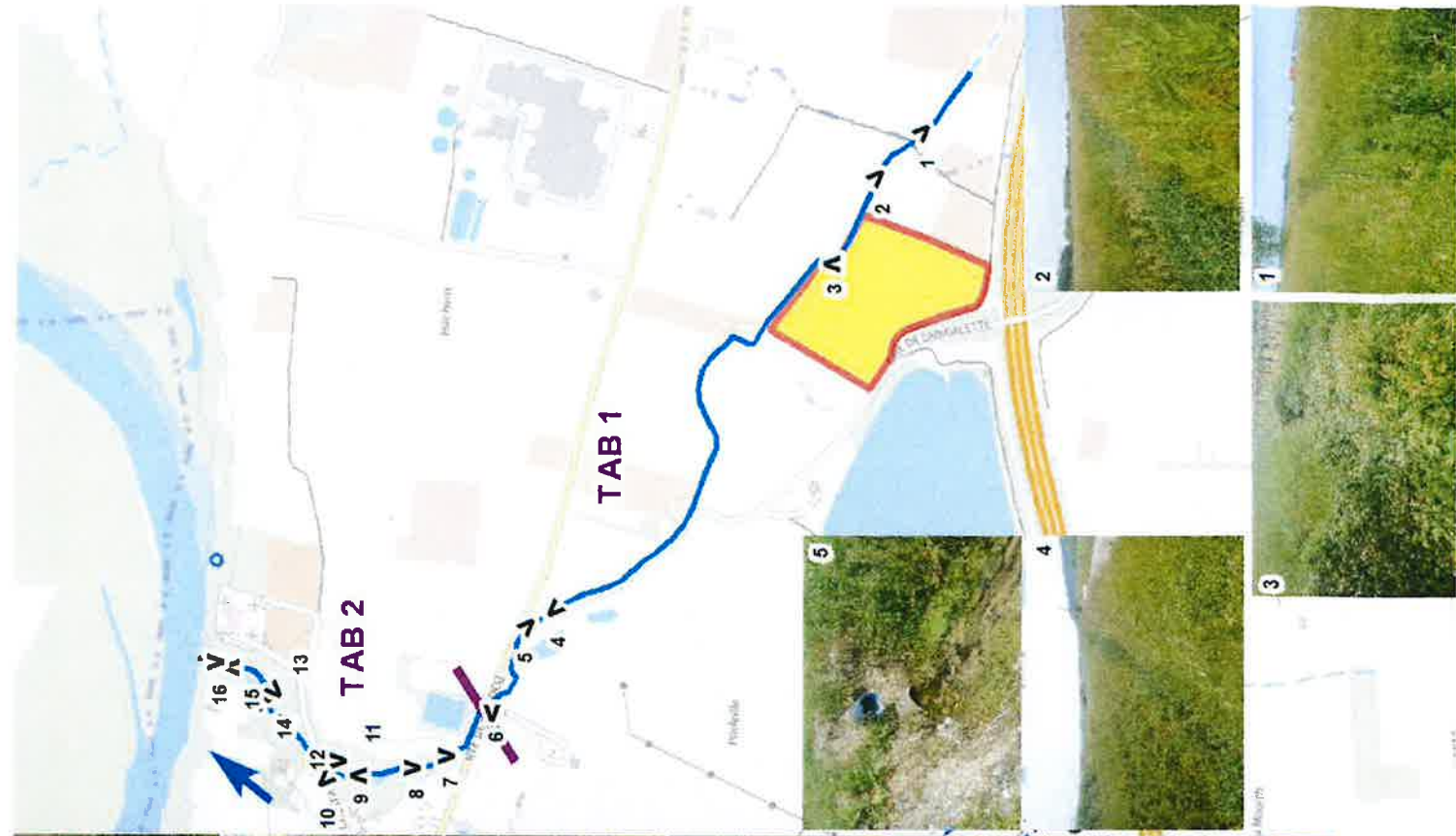
PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



**Carte n°11 A - Etat des lieux  
 Abet et du Moulin  
 Commune de Lahontan**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)





E210507 - SMBGP 64 1:10 000

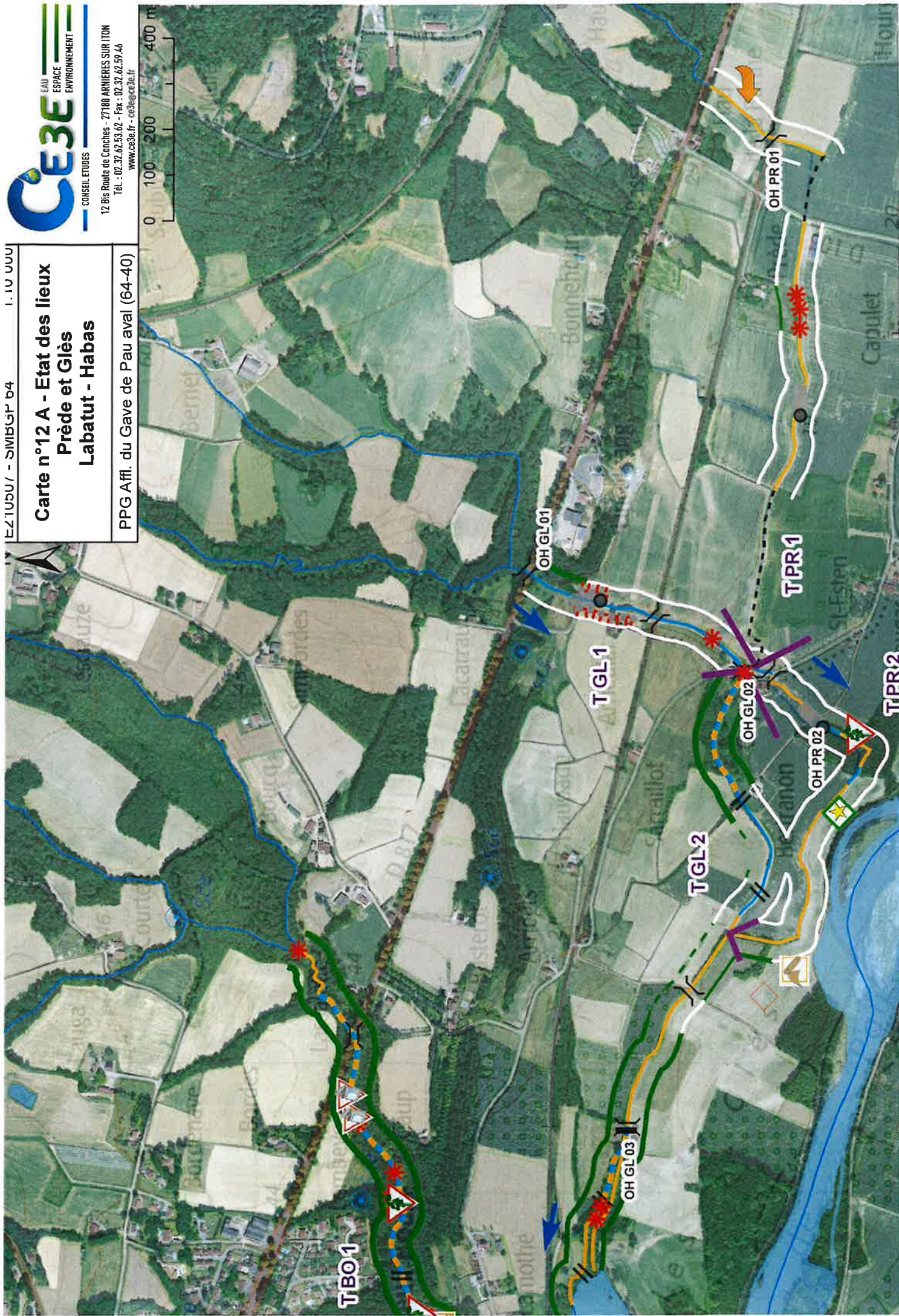
**Carte n°11 B**  
**Atlas photographique**  
**Abet et du Moulin**



EAU  
 ESPACE  
 ENVIRONNEMENT  
 CONSEIL ETUDES  
 12 Bis Route de Conches - 27160 ARNIERES SUR ITON  
 Tel. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.53.46

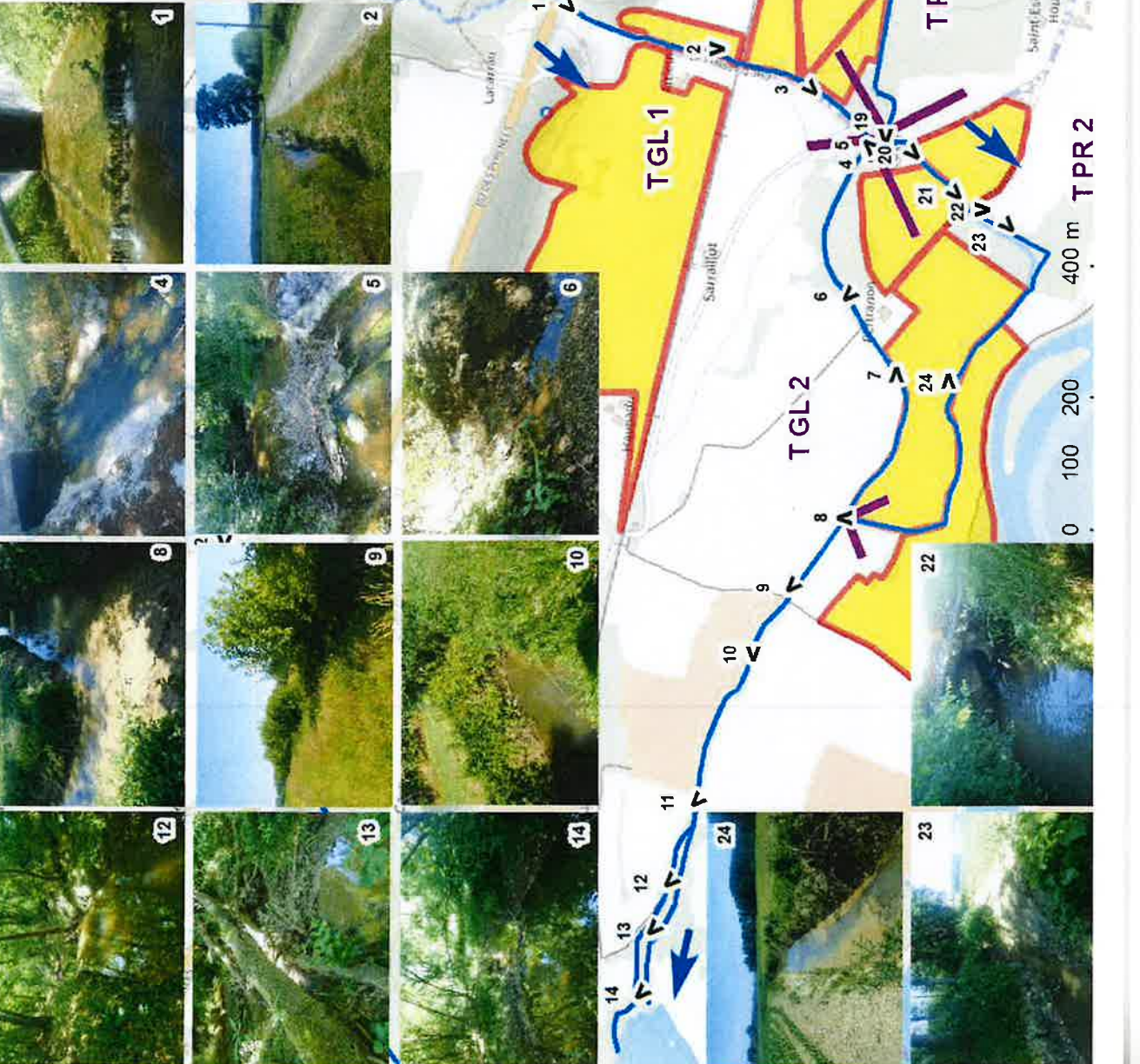
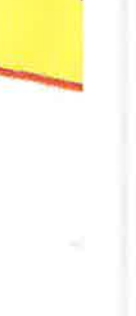
**Carte n°12 A - Etat des lieux  
Prède et Glès  
Labatut - Habas**

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)



**Carte n°12 B**  
**Atlas photographique**  
**Prède et Glès**

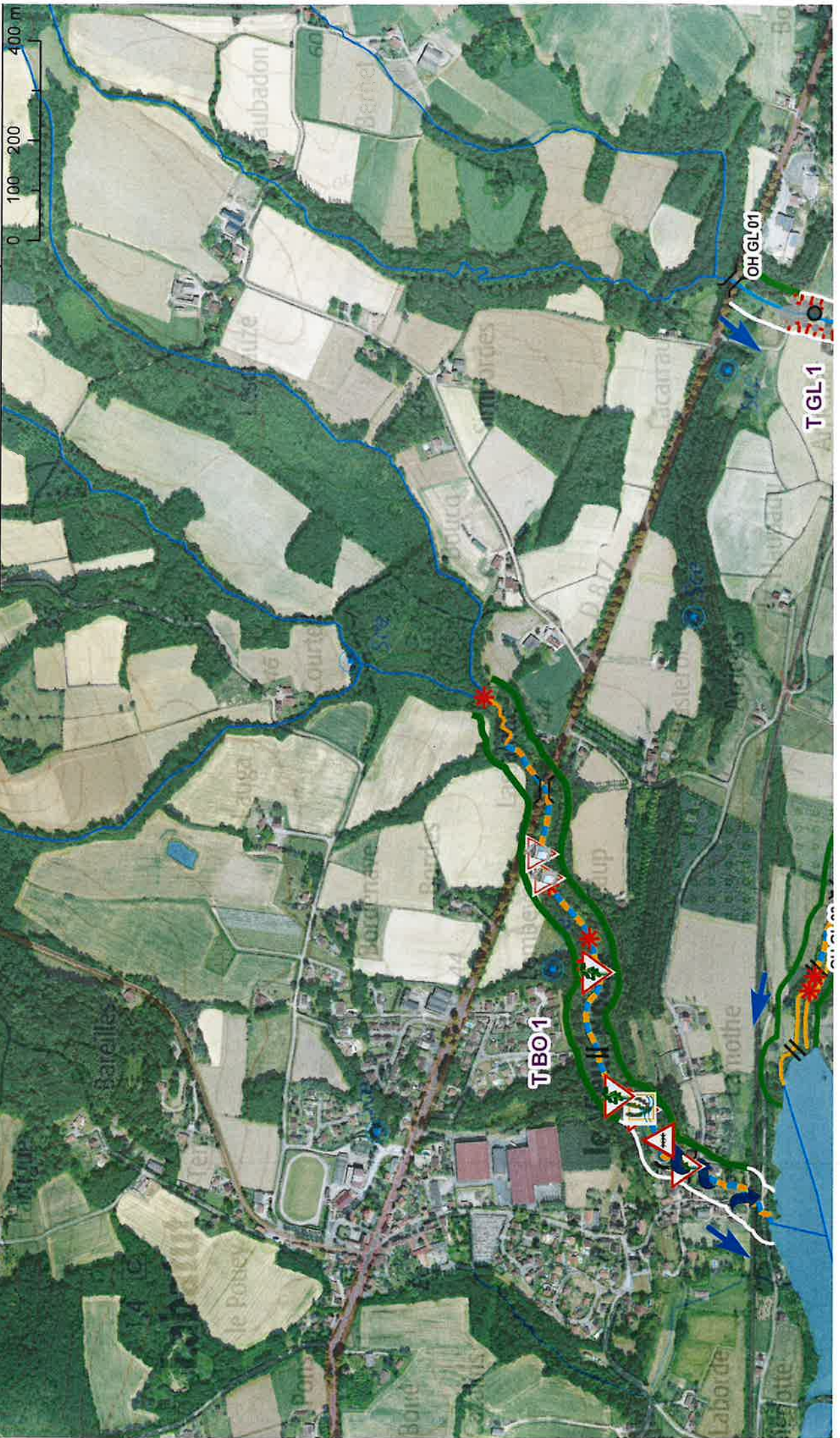
PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)





**Carte n°13 A - Etat des lieux  
Bordes  
Commune de Labatut**

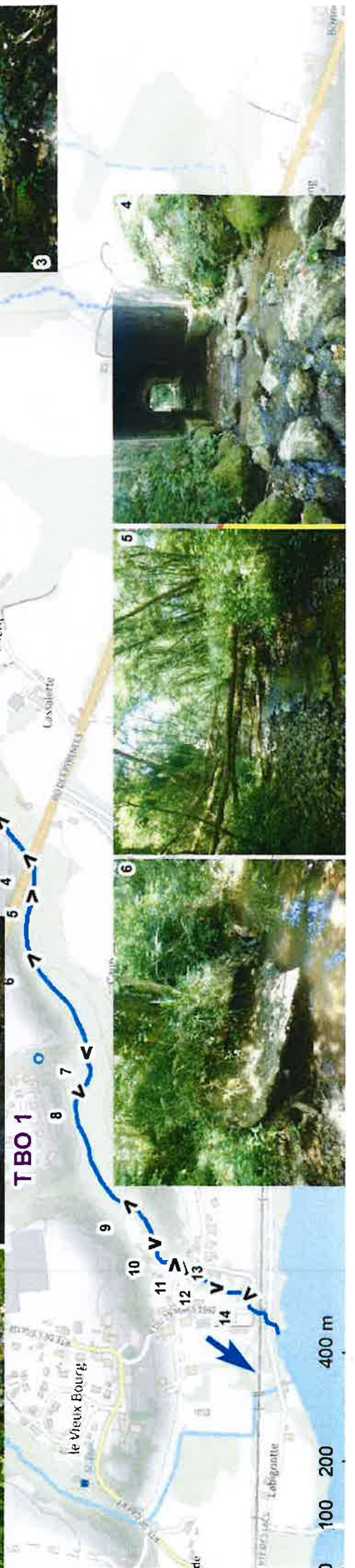
PPG Affil. du Gave de Pau aval (64-40)



# Carte n°13 B

## Atlas photographique Bordes

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



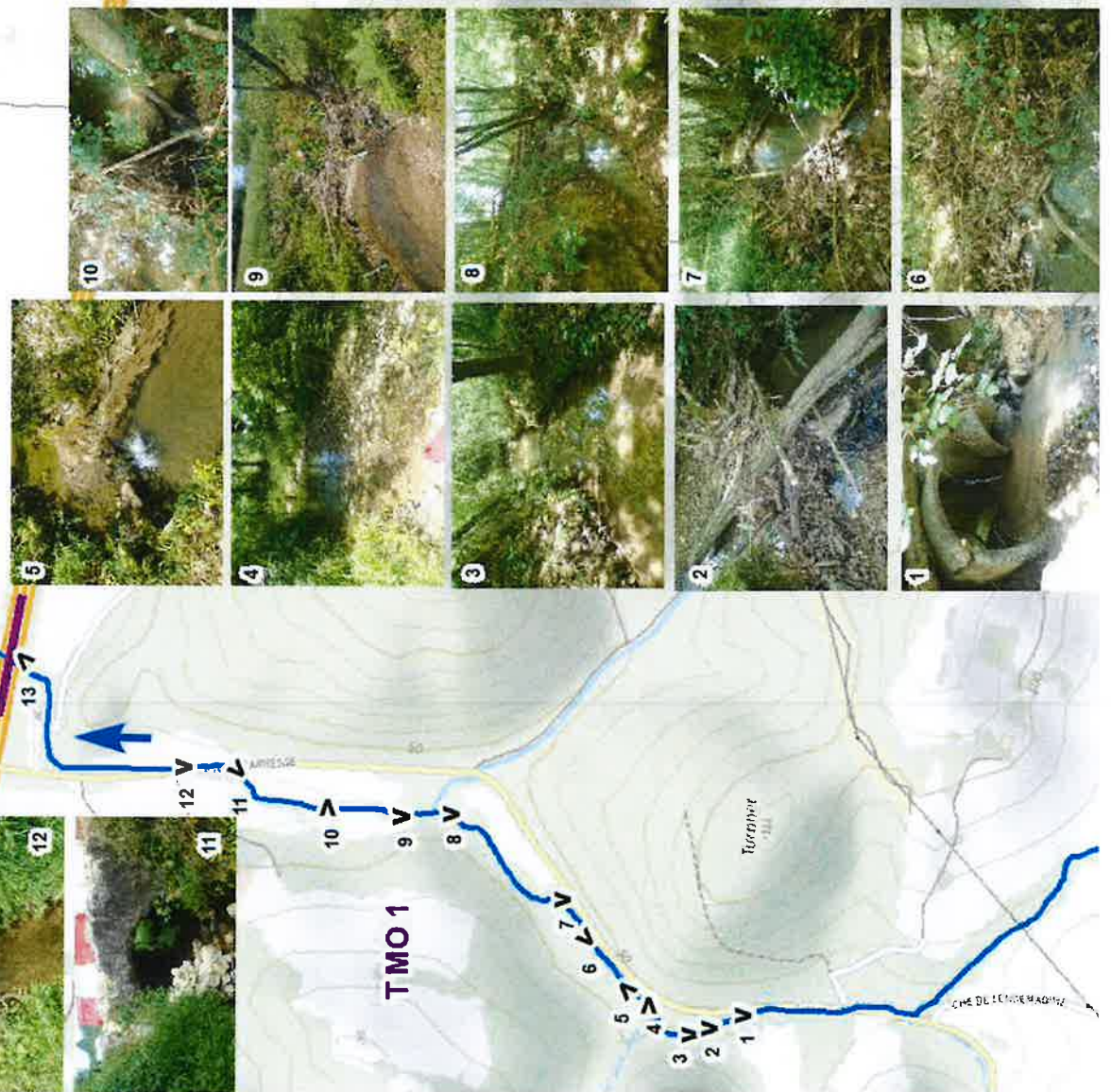
# Carte n°14 A - Etat des lieux du Moulin et Peyré Commune de Lahontan

PPG Afl. du Gave de Pau aval (64-40)



12 Bis Route de Conches - 77180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr





**CE3E** EAU ESPACE ENVIRONNEMENT  
 CONSEIL ETUDES  
 12 Rue Paul de Cochet - 71100 ANNECY-SUR-LOGNON  
 Tél. : 02.32.62.55.02 - Fax : 02.32.62.59.46

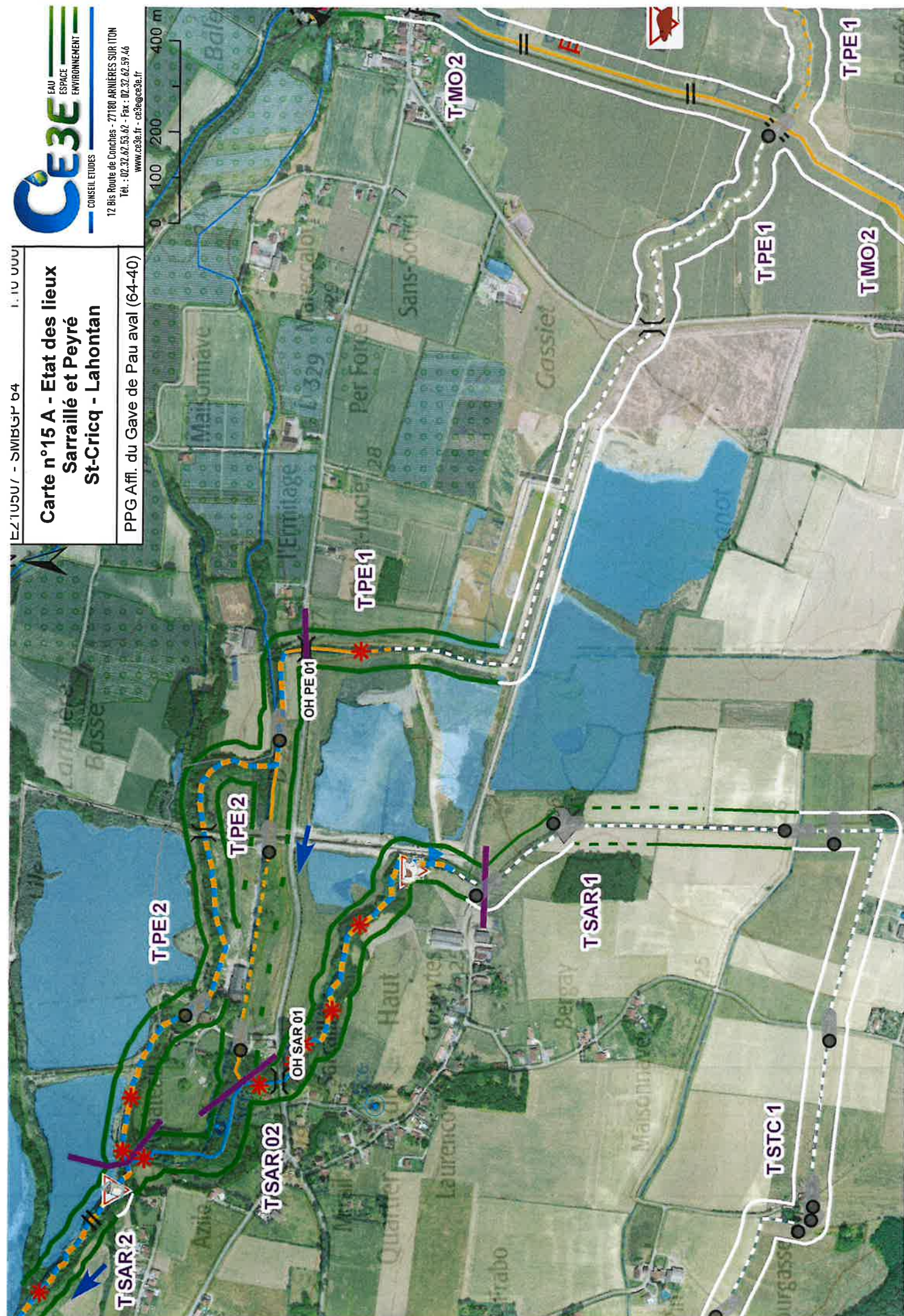
E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°14 B**  
**Atlas photographique**  
**du Moulin et Peyré**

PPG Aff. du Cave de Pau aval (64-40)

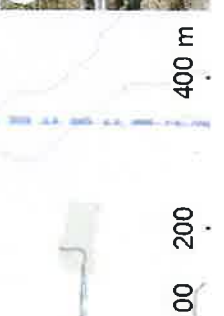
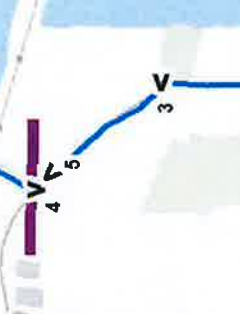
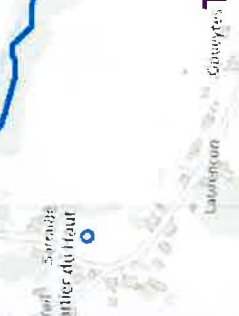
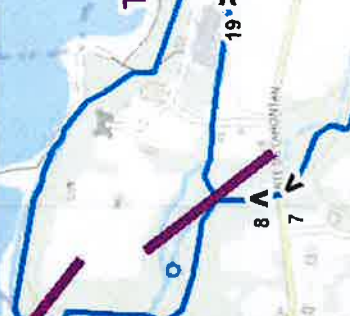
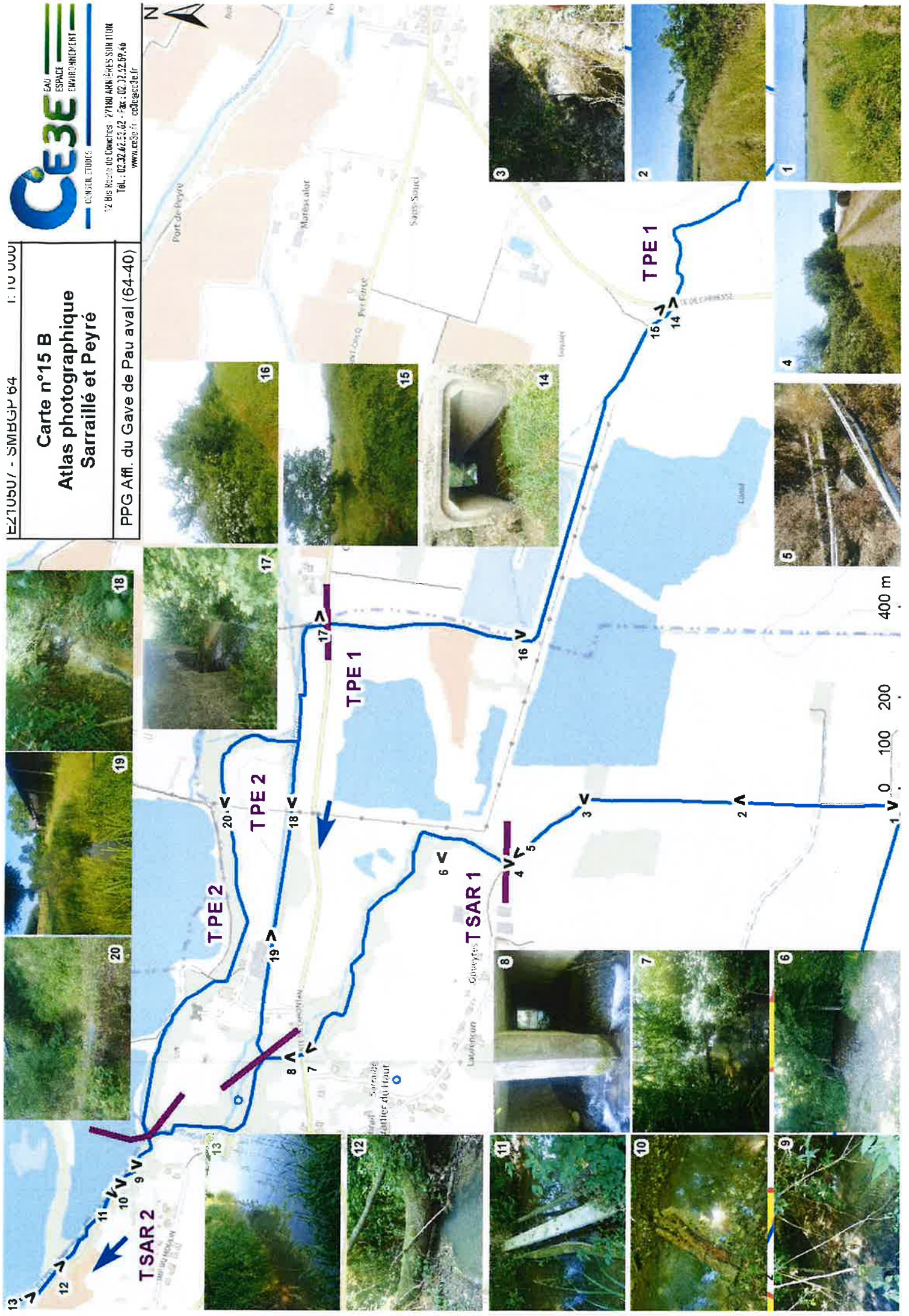
# Carte n°15 A - Etat des lieux Sarraillé et Peyré St-Cricq - Lahontan

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



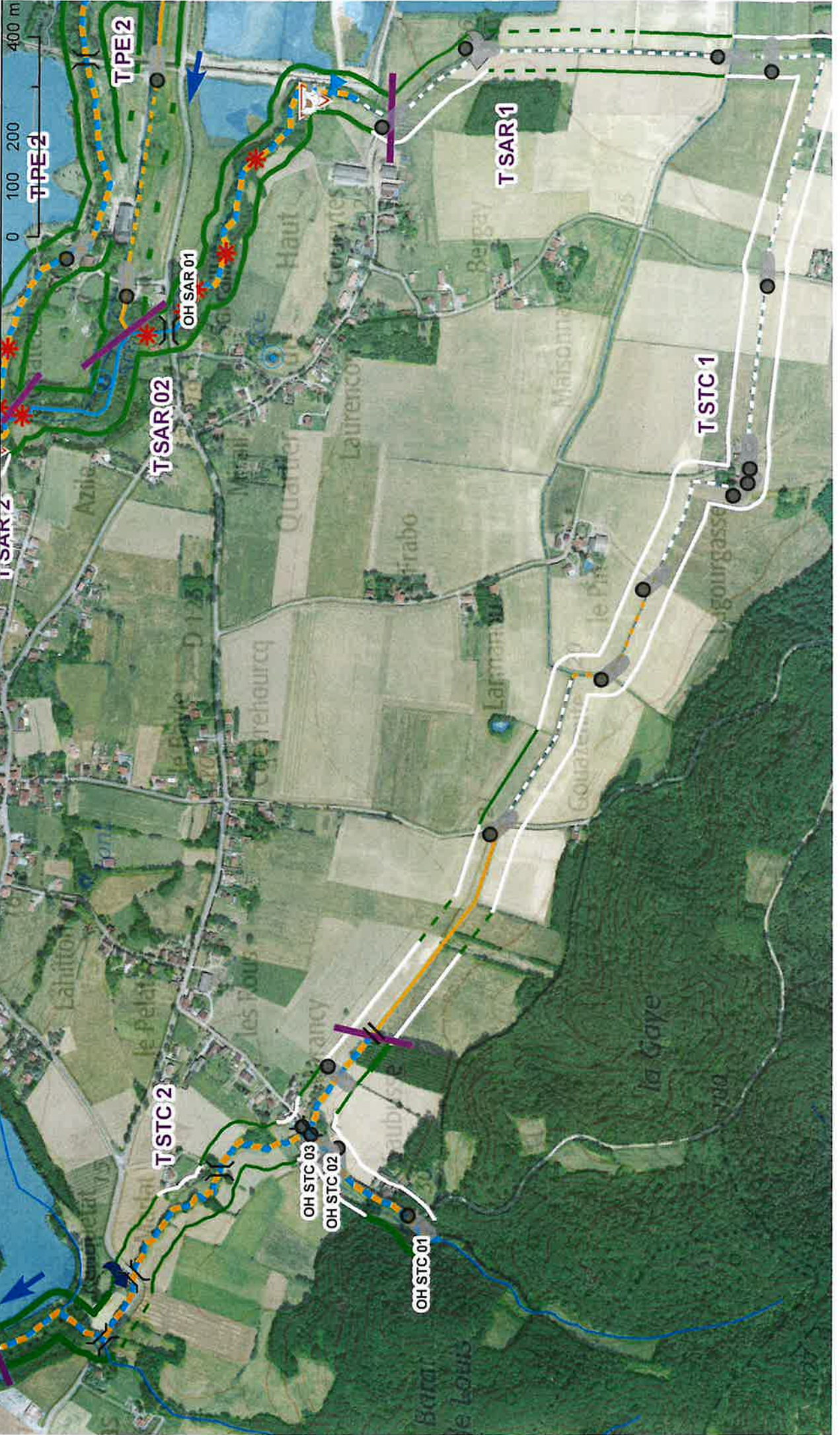
# Carte n°15 B Atlas photographique Sarraillé et Peyré

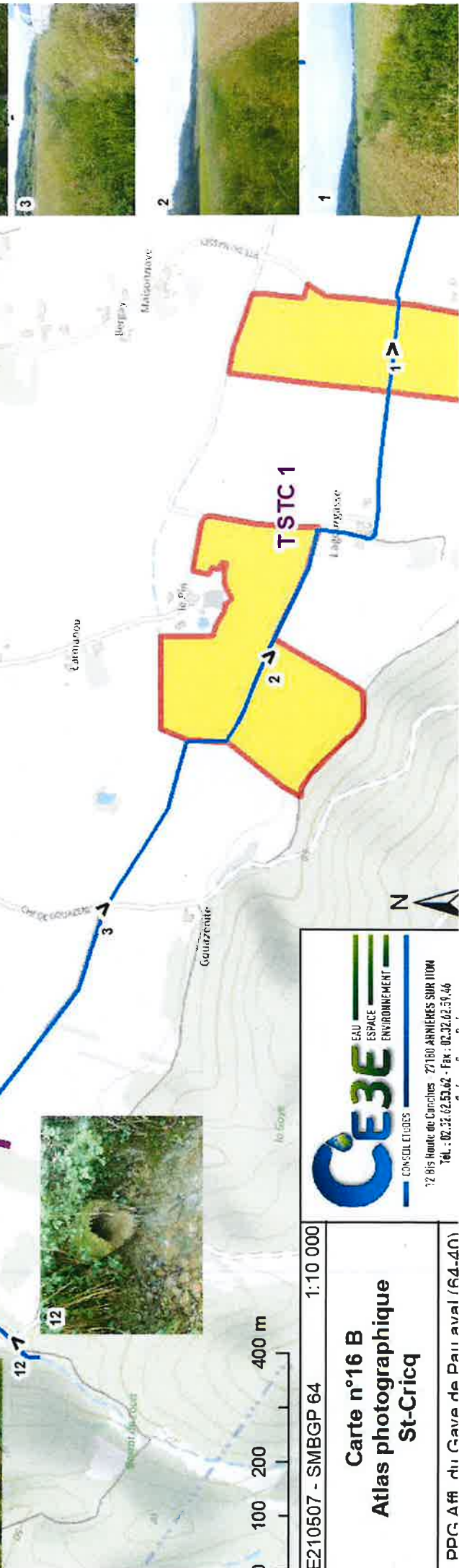
PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



**Carte n°16 A - Etat des lieux  
Ru. de St-Cricq  
St-Cricq-du-Gave**

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)





CE3E  
CONSEIL ETUDES  
EAU  
ESPACE  
ENVIRONNEMENT

72 Bis Route de Carcennes - 37180 ARNHERES SUR ILLON  
Tel. : 02 32 62 53 62 - Fax : 02 32 62 53 46

E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°16 B**  
**Atlas photographique**  
**St-Cricq**

PPC Aff. du Gave de Pau aval (R4-40)

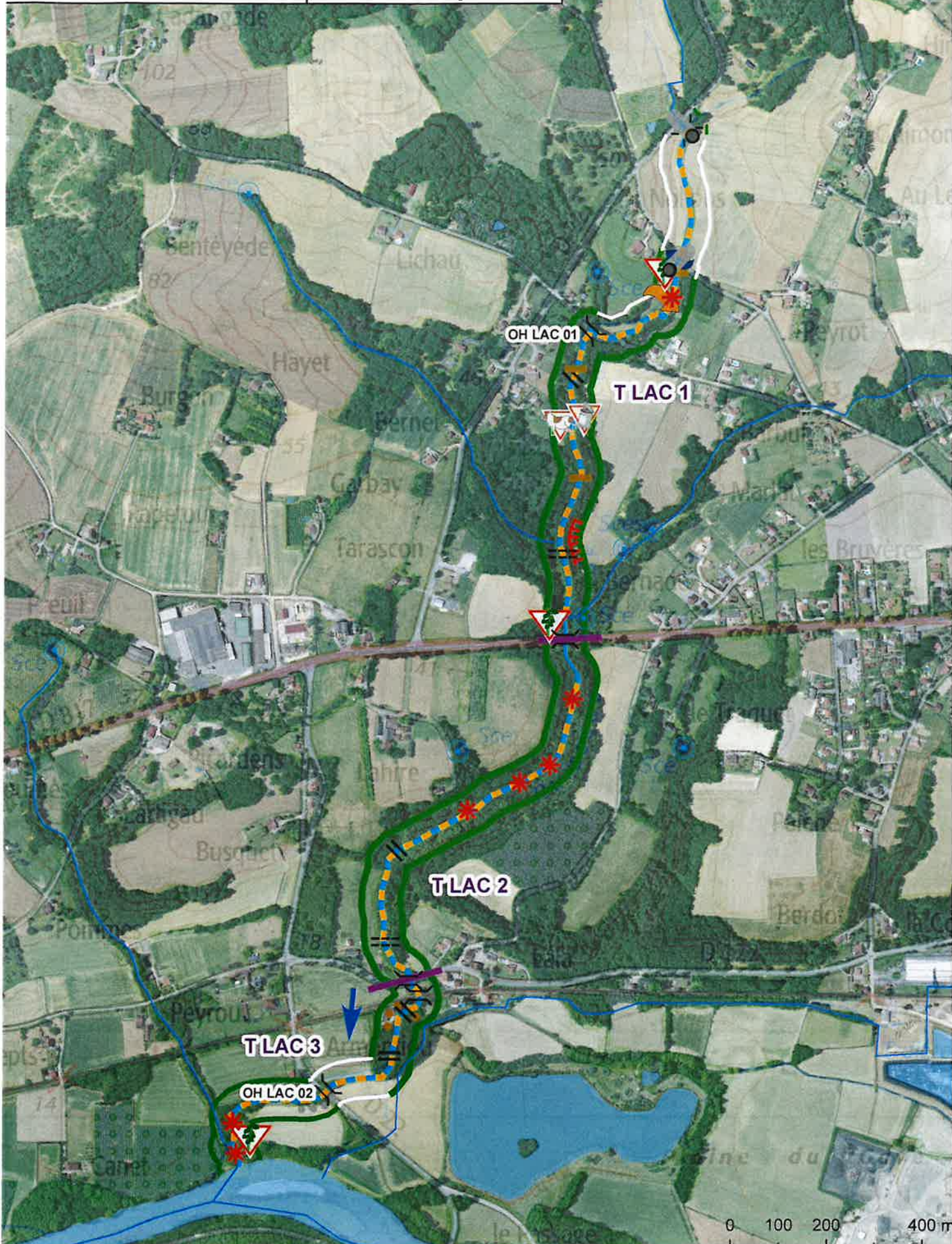


Carte n°17 A - Etat des lieux  
Lacau  
Commune de Labatut



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



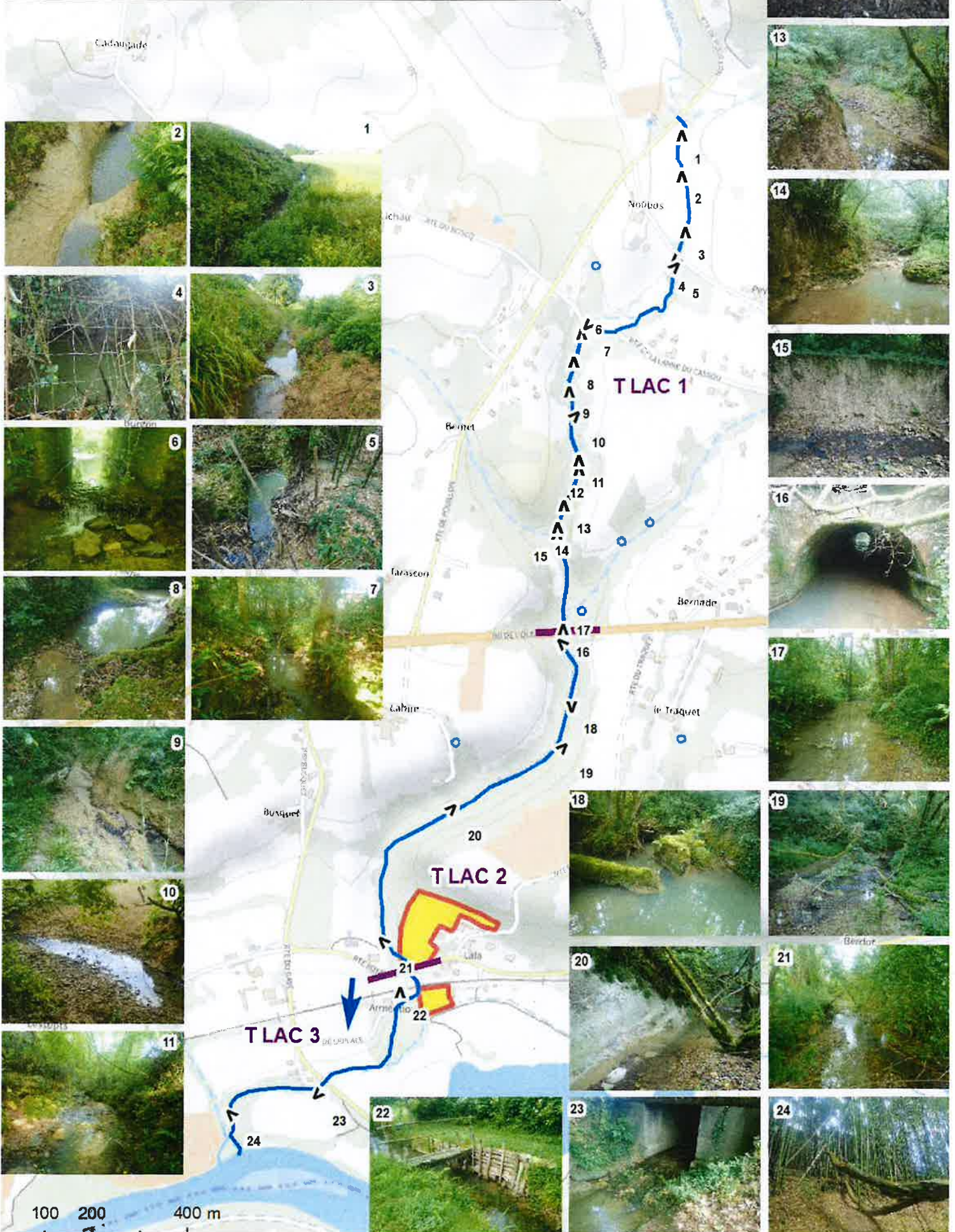
# Carte n°17 B Atlas photographique Lacau



12 Bis Route de Conches - 27100 ARMIELLES SUR NOM  
Tél : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr



PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

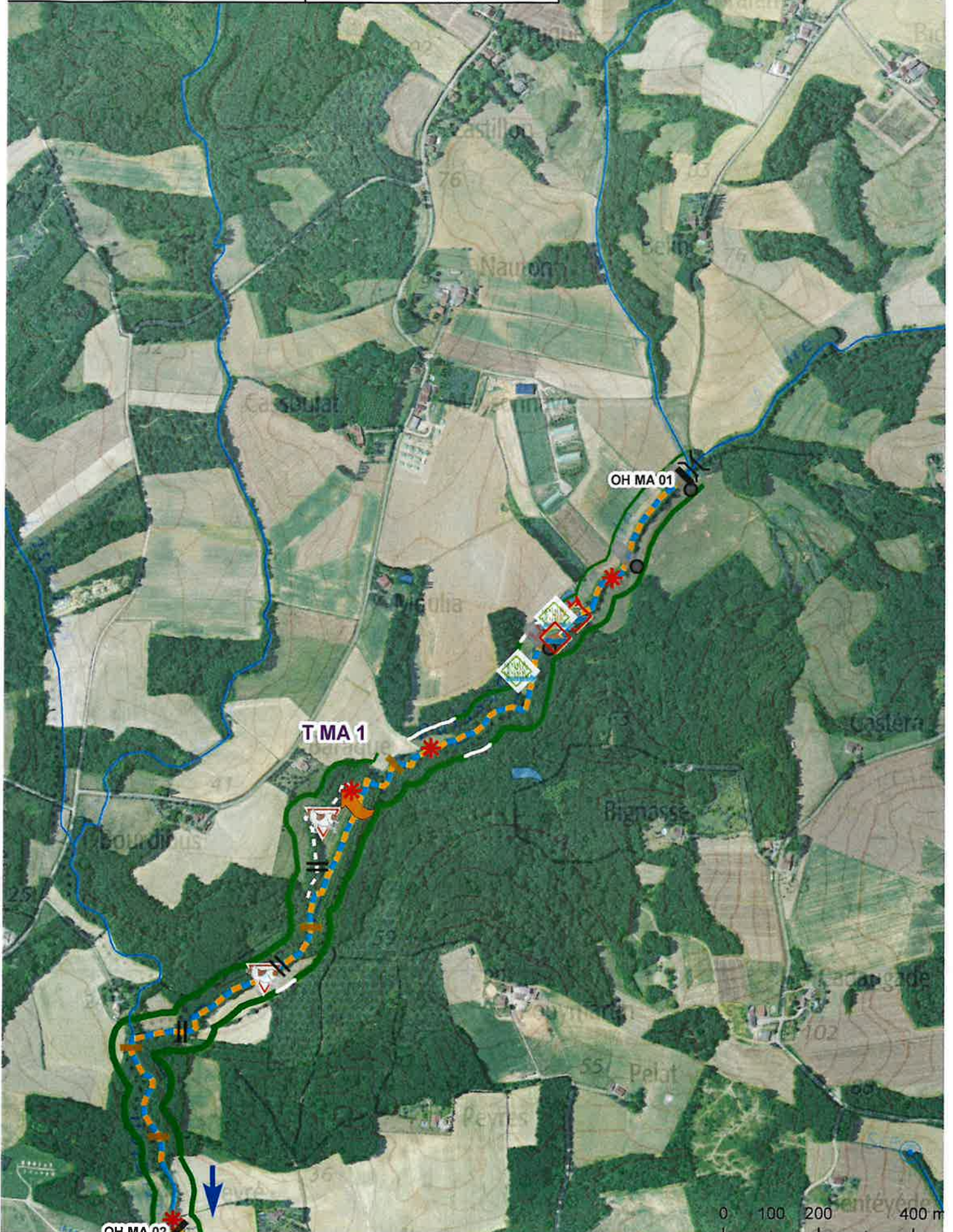


# Carte n°18 A - Etat des lieux Mauhé (Larraton) Pouillon - Labatut



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

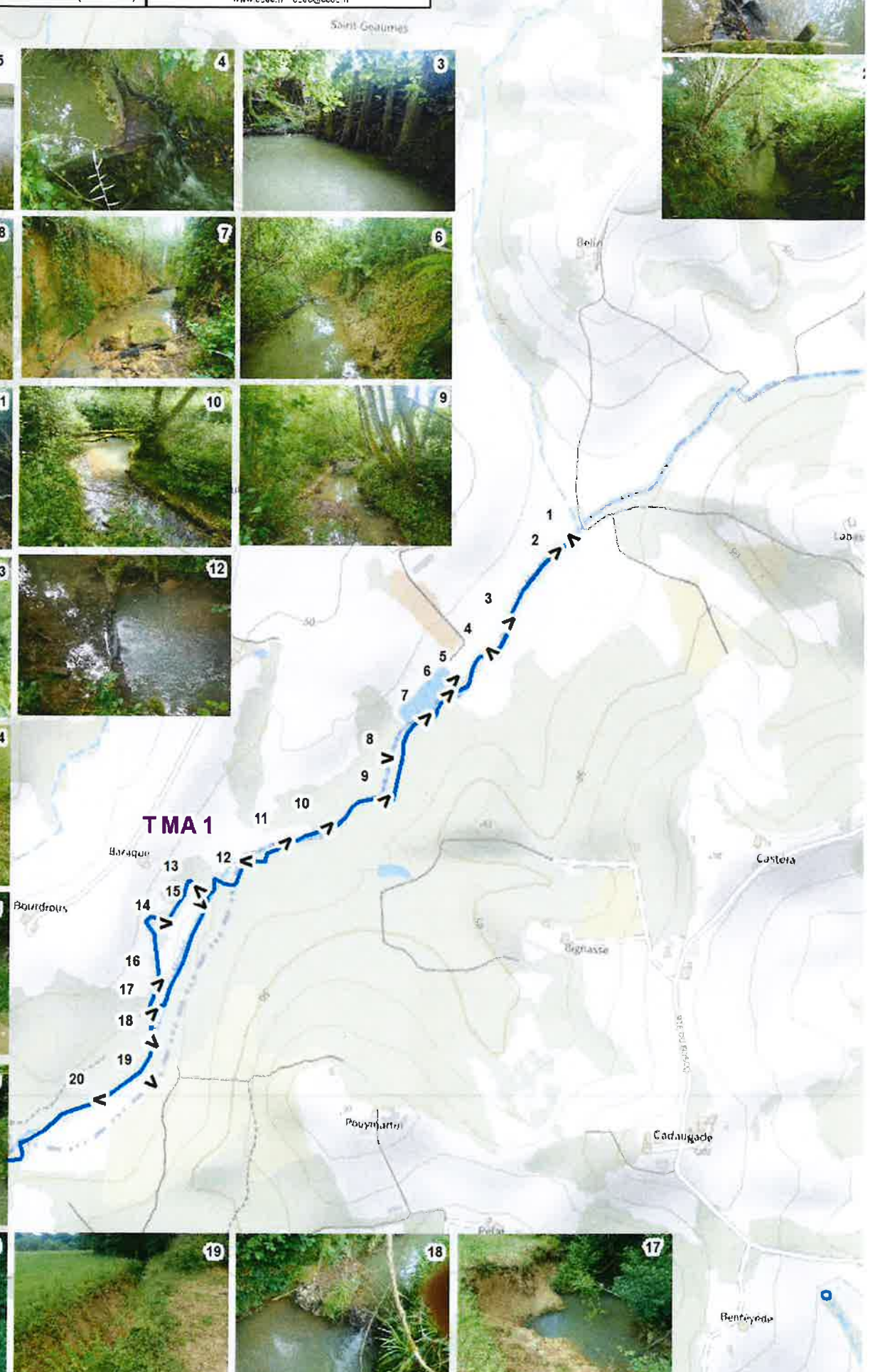
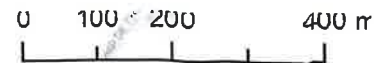
PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)



# Carte n°18 B Atlas photographique Mauhé



72 Bis Route de Conches - ZI LEU ARMERIES SUR IION  
Tél : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr ce3e@ce3e.fr

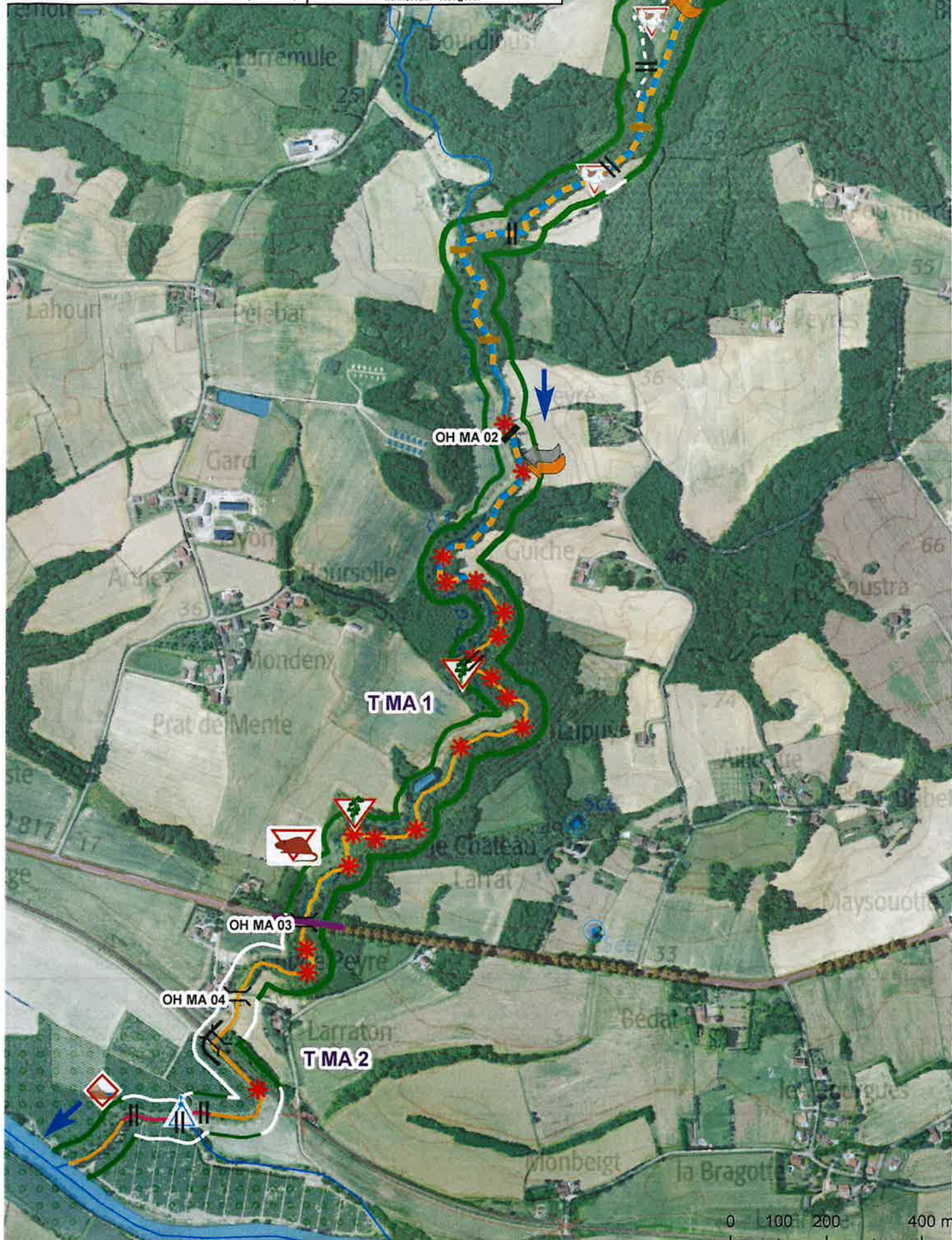


# Carte n°19 A - Etat des lieux Mauhé (Larraton) Cauneille - Labatut



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



# Carte n°19 B Atlas photographique Mauhé



12 Bis Route de Conches - 27100 ARNIÈRES SUR ITOM  
Tél : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr ce3e@ce3e.fr

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

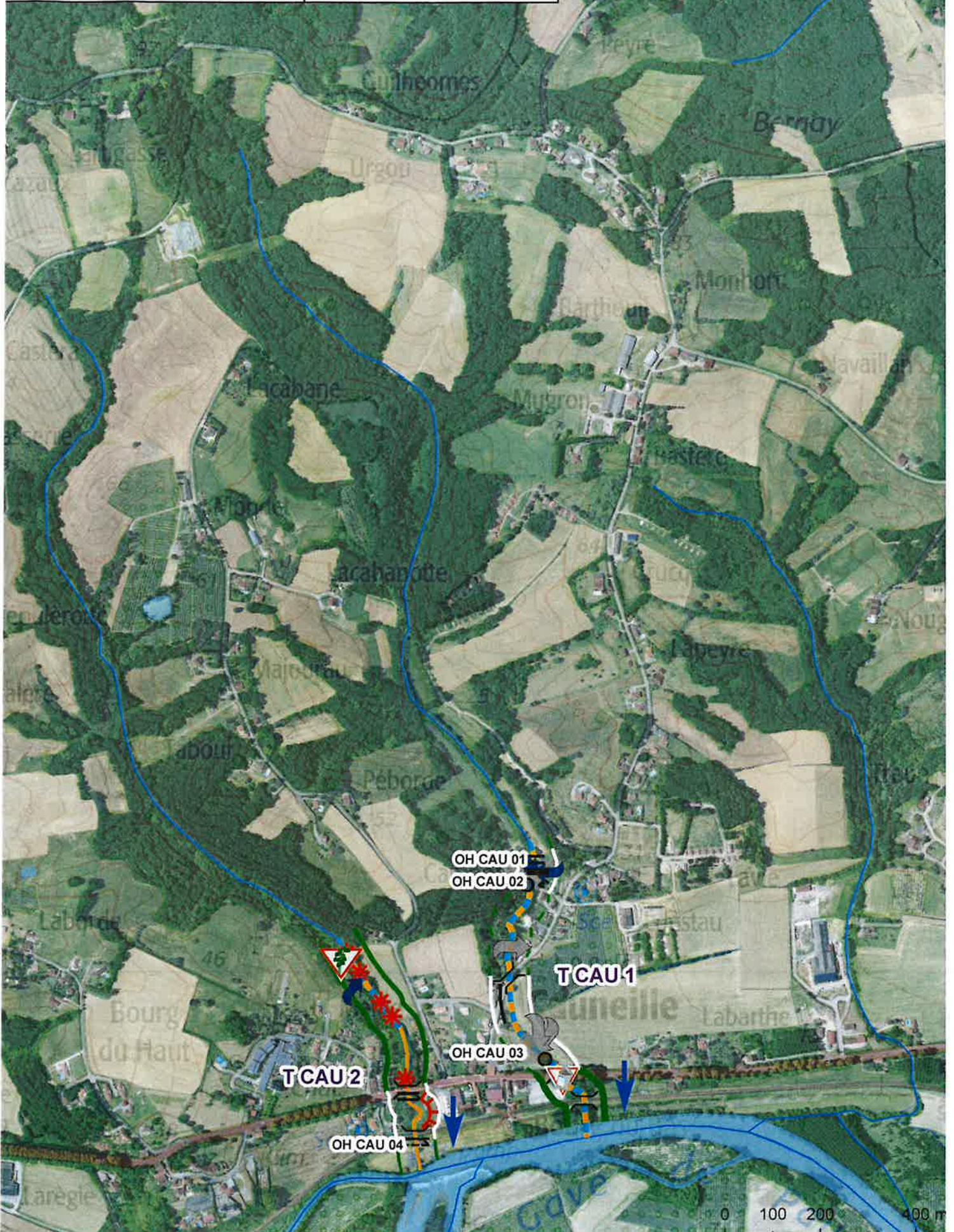


Carte n°20 A - Etat des lieux  
Rus de Cauneille  
Commune de Cauneille



12 Bis Route de Conches - 27180 ARMIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)



# Carte n°20 B Atlas photographique Cauneille

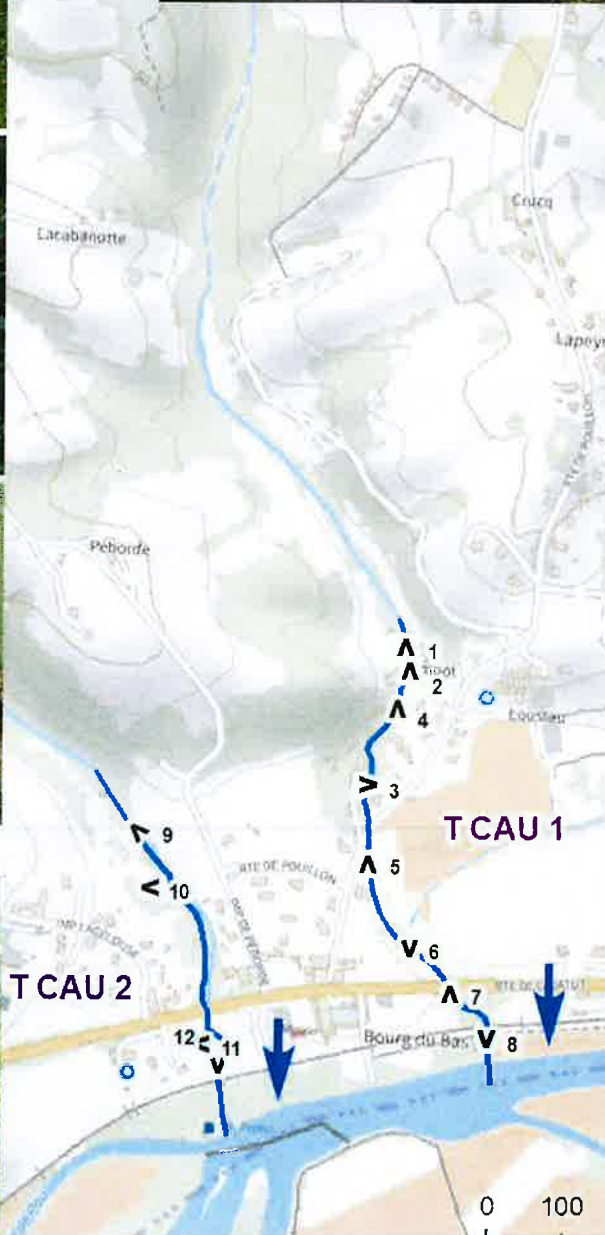


12 Bis Route de Cauneille - ZI TEU ARRIÈRES SUR ITON  
Tel. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr ce3e@ce3e.fr



Mounding

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



0 100 200 400 m

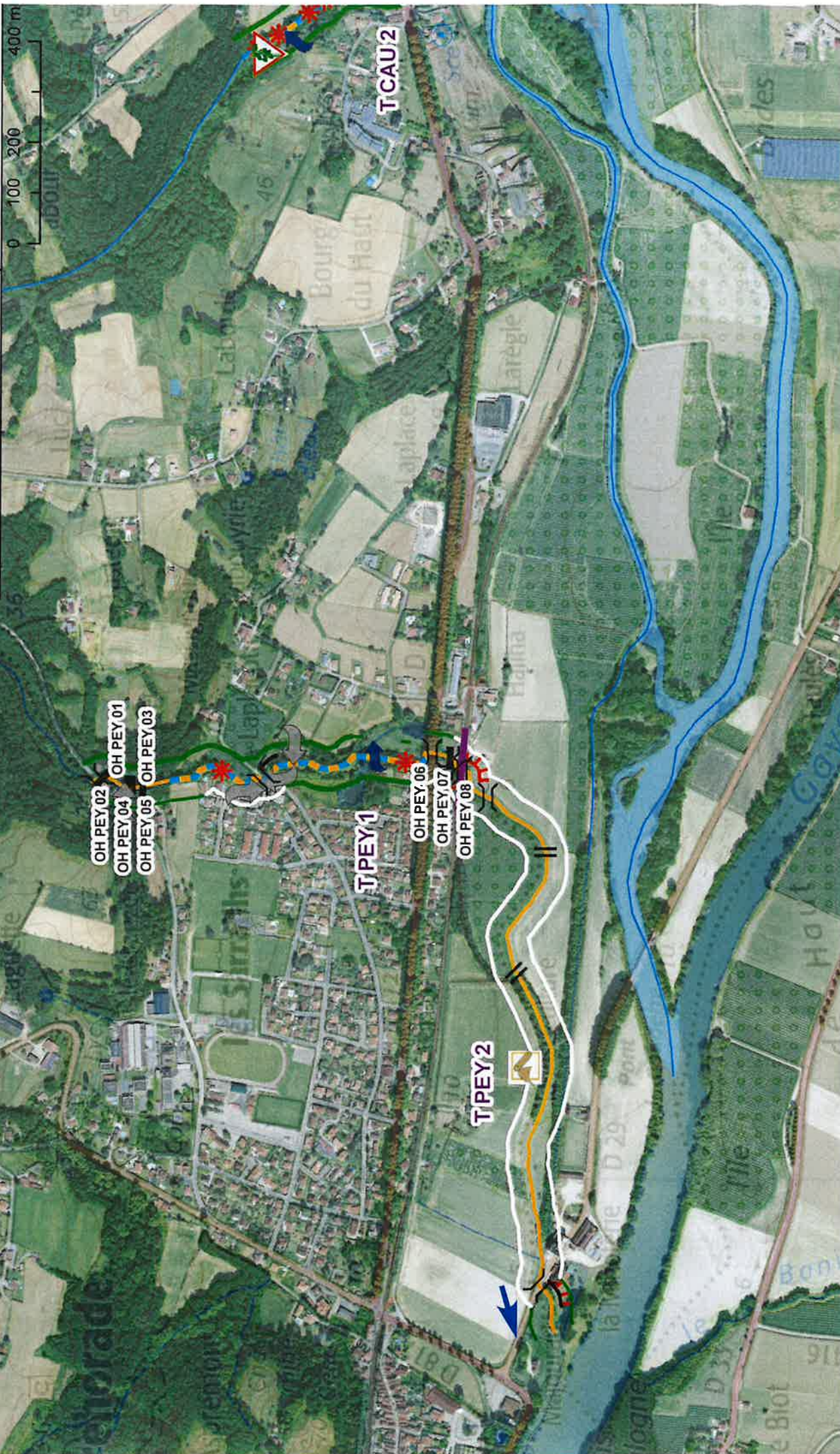


# Carte n°21 A - Etat des lieux Ru de Peyrehorade Commune de Peyrehorade

PPG Affl. du Gave de Pau aval (64-40)

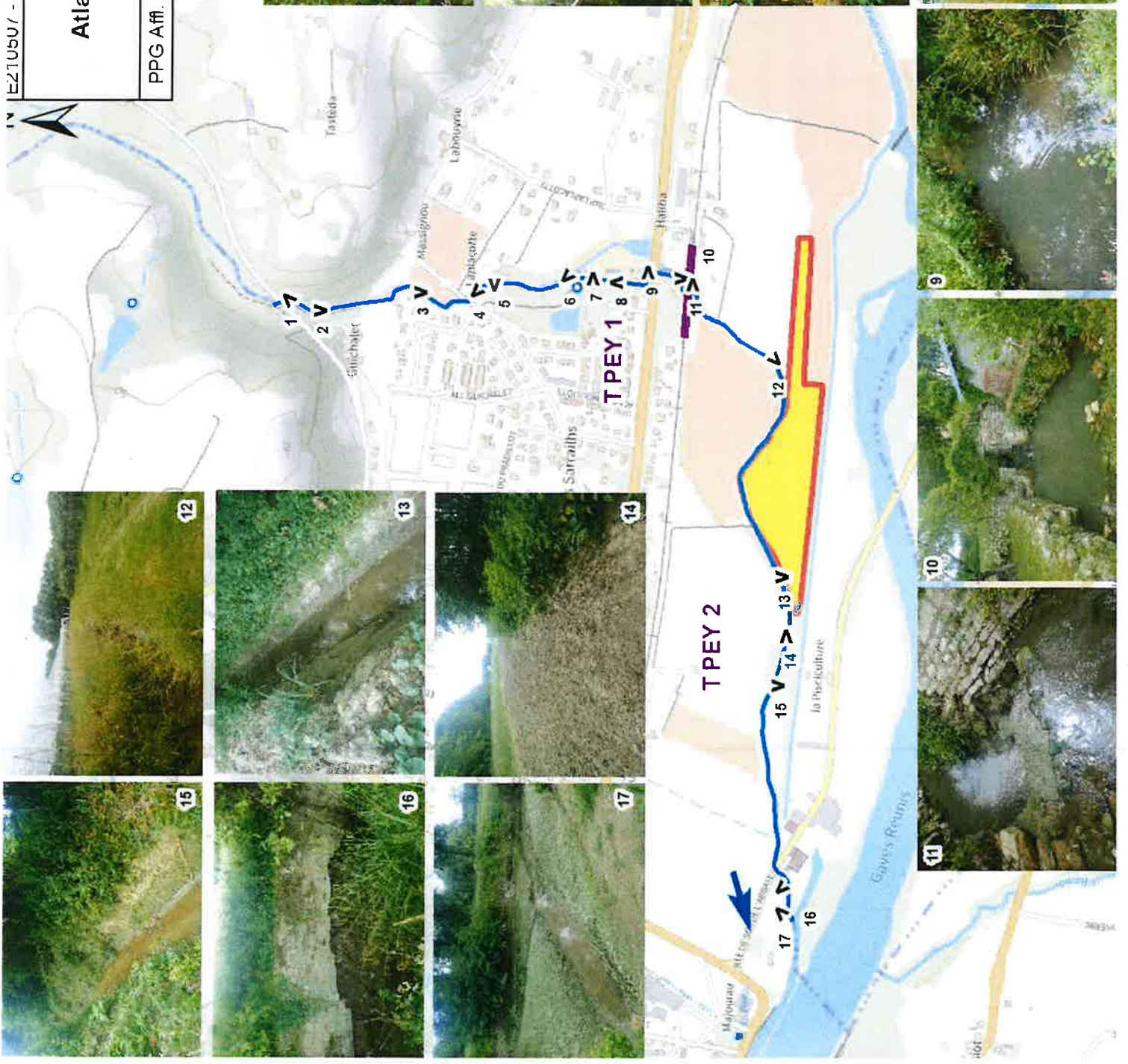


12 Bis Route de Conches - 7180 ARNIÈRES SUR TON  
Tél. : 02.37.62.53.02 - Fax : 02.37.62.59.46  
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr



**Carte n°21 B**  
**Atlas photographique**  
**Peyrehorade**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



Limite de tronçon

### Cours d'eau

non étudié

### Faciès d'écoulement

Profond lent (PRL)

Plat lent (PL)

Plat courant (PC)

Radier

Alternance PC/PRL

Alternance PC/PL

PL/Rad

Alternance PC/Radier

Souterrain

Intermittant Sec/PL

A sec

Disparu

### Berges

Merlon

Pietinement

Erosion

Enrochements

Mur

Toles

Pieux

Traverses SNCF

Poteau EDF

### Ripisylve

### Continuité, Largeur

Continue, > 5 m

Continue, 2 < 5 m

Continue < 2 m

### Photographie

### Ecologie

Couleur à collier

Zone humide

Source

### Problématiques

Embâcle

Algues filamenteuses

Curage

Lit bétonné

Remblais

Erosion dommageable

Tortue

Ciôture en travers

Abreuvoir

Déchet

Espèce végétale invasive ou indésirable

Ragondin

### Prélèvements

Irrigation

Pompage

### Rejets

Exutoire de plan d'eau

Drain

### Ouvrage

Pa:

Pa:

Pa:

Poi:

### Ouvrage

Mo:

Var:

Sel:

Sel:

Sui:

RPG 20:

### Occupation

Pra:

Cul:



Syndicat mixte du  
bassin du  
gave de Pau



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

## ETUDE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES AFFLUENTS DU GAVE DE PAU AVAL

Dossier de demande de DIG et de déclaration loi sur l'eau  
ANNEXE 9 Atlas cartographique



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
[www.ce3e.fr](http://www.ce3e.fr) - [ce3e@ce3e.fr](mailto:ce3e@ce3e.fr)

## Etude du Plan Pluriannuel de Gestion des affluents du gave de Pau aval

Dossier de demande de DIG et de  
déclaration loi sur l'eau  
ANNEXE 9 Atlas cartographique



### Maître d'Ouvrage

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées  
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011  
64053 PAU cedex 9

### Interlocuteurs

Maxime Prat  
Technicien GEMAPI  
Tél : +33 5 59 02 76 26  
Mobile : +33 6 02 16 75 21  
[maxime.prat@heliantis.net](mailto:maxime.prat@heliantis.net)

### Auteurs

Irène BOUCHER  
Serge SALVAN  
Christian COZILIS

### Campagne de terrain

Du 26 mai au 2 juin 2021 : CCZ, SSA, LP  
27 septembre 2021 : CCZ

### Documents rendus

N° étude : E210507

Rapport de phase 3 Ind1V1 : Avril 2023

### Créé par

Irène BOUCHER

### Cartographie et plans

Irène BOUCHER

### Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

### Visa qualité

Irène BOUCHER

### Visa contrôle général

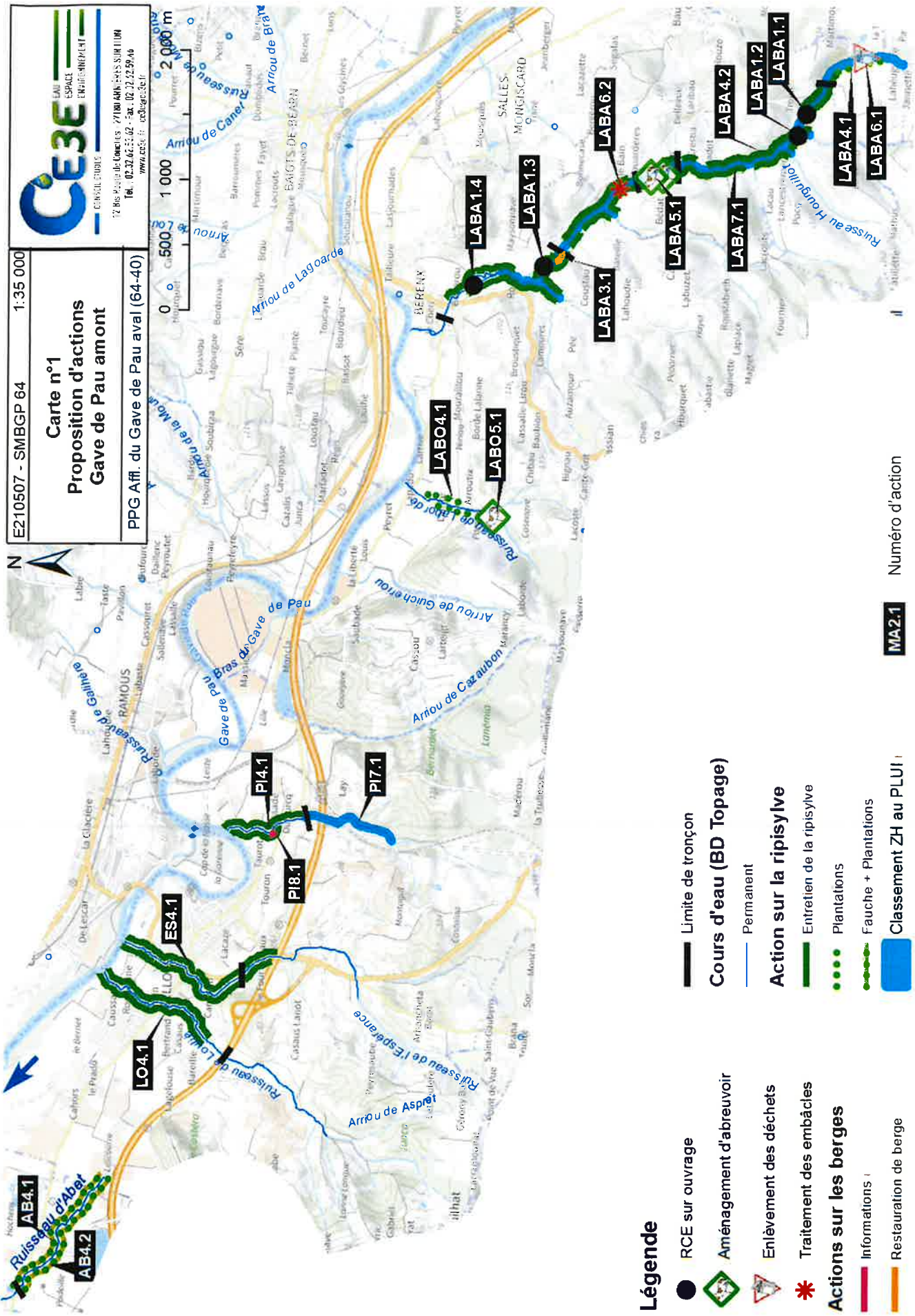
Christian COZILIS

### Mots clés

Plan pluriannuel de gestion, affluents, Gave de Pau, aval,  
Lande, Pyrénées Atlantiques, cours d'eau, rivière...

# SOMMAIRE

Carte 1 : Proposition d'actions – Affluents de la masse d'eau du Gave de Pau amont 1/2	1
Carte 2 : Proposition d'actions – Affluents de la masse d'eau du Gave de Pau aval 2/2	2
Carte 3 : Proposition d'actions – Ruisseau de Lataillade	3
Carte 4 : Proposition d'actions – Arriou de Peyré	4
Carte 5 : Proposition d'actions – Ruisseau de Larraton (Mauhé)	5
Carte 6 : Proposition d'actions – Ruisseau de Peyrehorade	6



E210507 - SMBGP 64 1:35 000

**Carte n°1**  
**Proposition d'actions**  
**Gave de Pau amont**

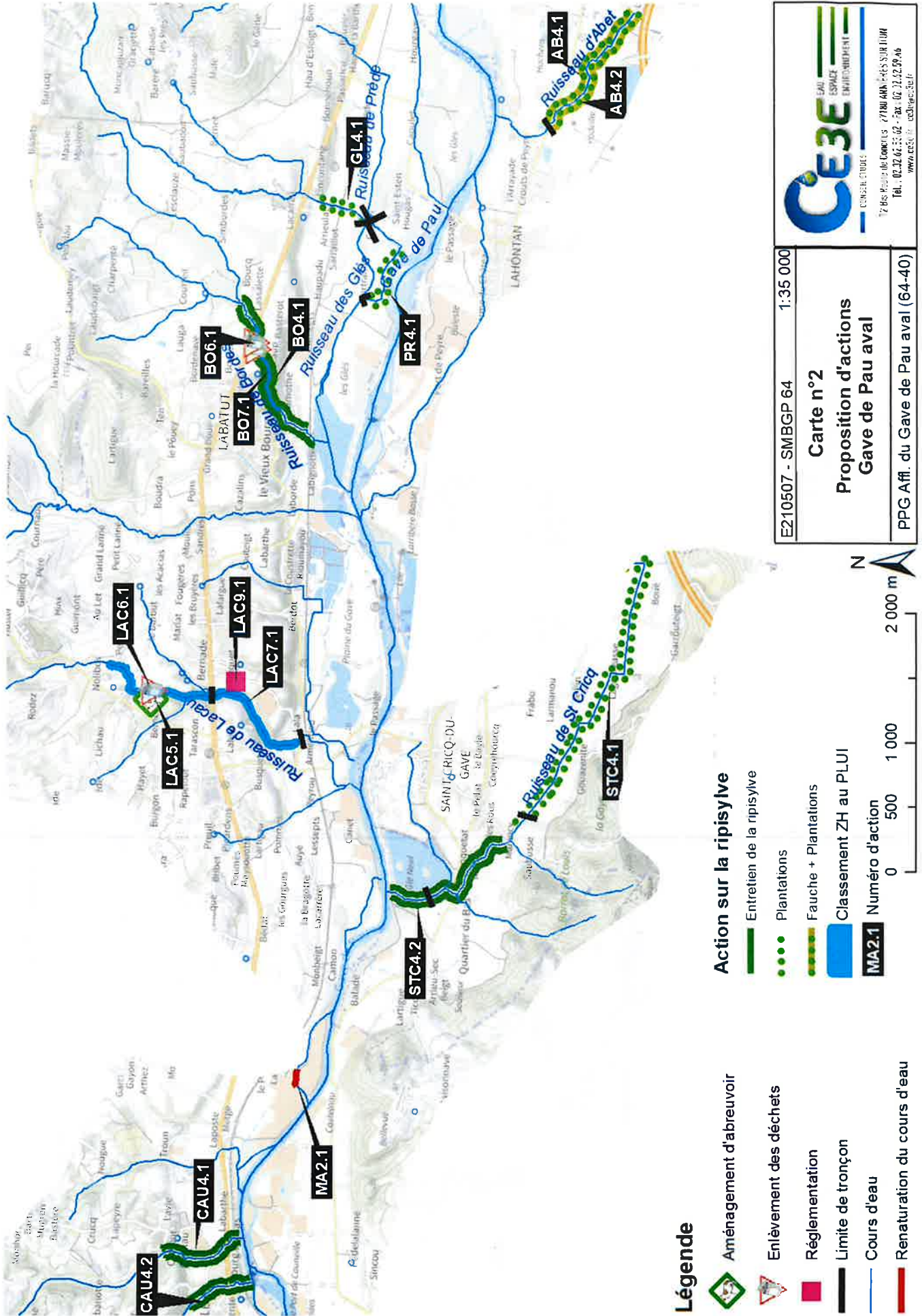
PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

**CE3E**  
 LAU  
 ESPACE  
 ENVIRONNEMENT

72 Rue des Laboratoires 71100 ANAÏS SUR L'UN  
 Tél. 02.32.62.53.02 - Fax. 02.32.52.99.66  
 www.ce3e.fr - cedl@ce3e.fr

**Légende**

- RCE sur ouvrage
- ◻ Aménagement d'abreuvoir
- △ Enlèvement des déchets
- \* Traitement des embâcles
- Actions sur les berges
- Informations
- Restauration de berge
- Limite de tronçon
- Cours d'eau (BD Topage)
- Permanent
- Action sur la ripisylve
- Entretien de la ripisylve
- Plantations
- Fauche + Plantations
- Classement ZH au PLUI
- MA2.1
- MA2.1
- Numéro d'action





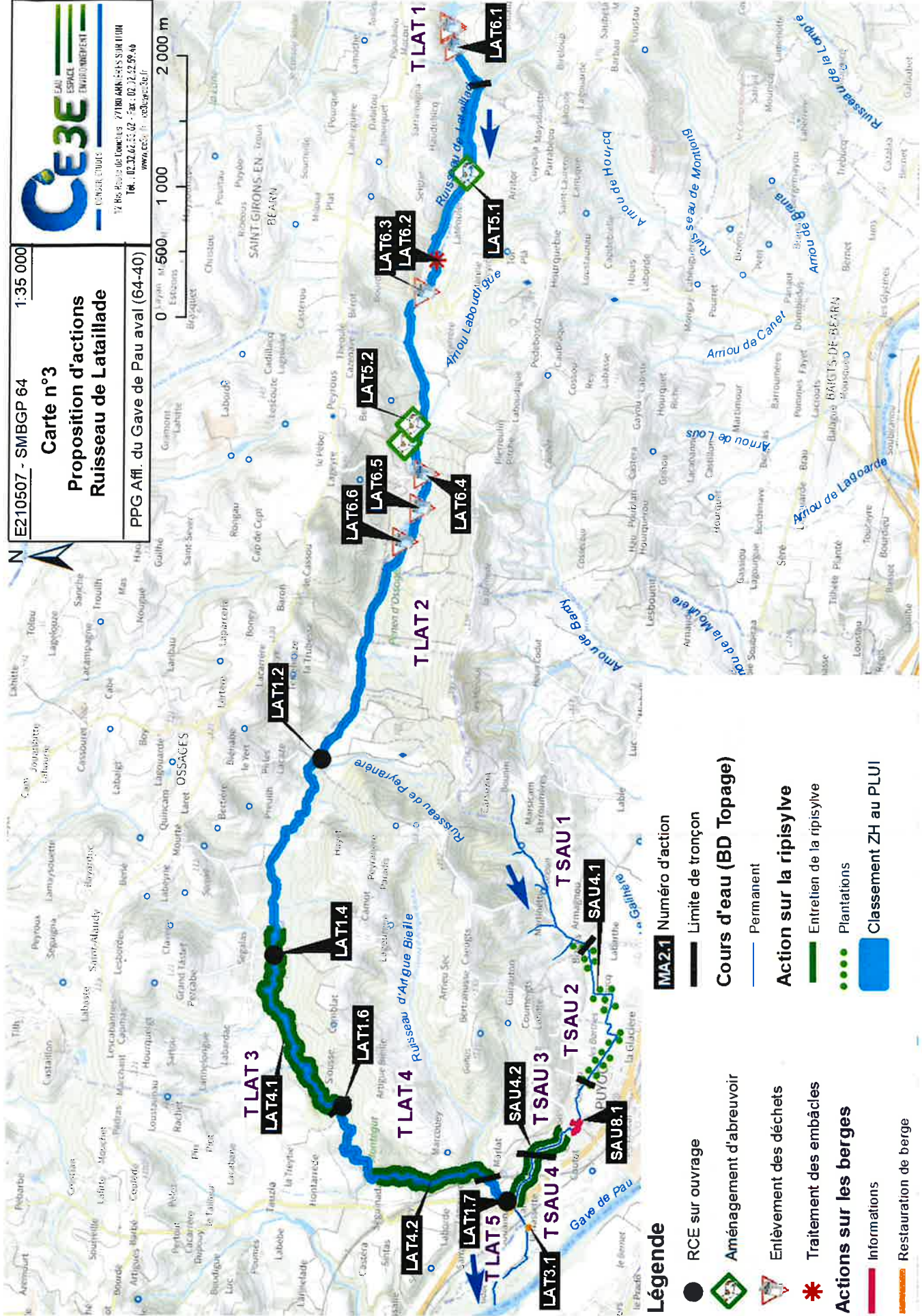
E210507 - SMBGP 64  
**Carte n°3**  
**Proposition d'actions**  
**Ruisseau de Lataillade**  
 PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

**CE3E**  
 CONSEIL EN  
 EAUX  
 ESPACE  
 ENVIRONNEMENT

17 Bis Rue de Commerce - 77180 ARAIS SUR TONN  
 Tél. : 02.32.62.33.02 - Fax : 02.32.62.99.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

1:35 000

0 500 1 000 2 000 m



**Légende**

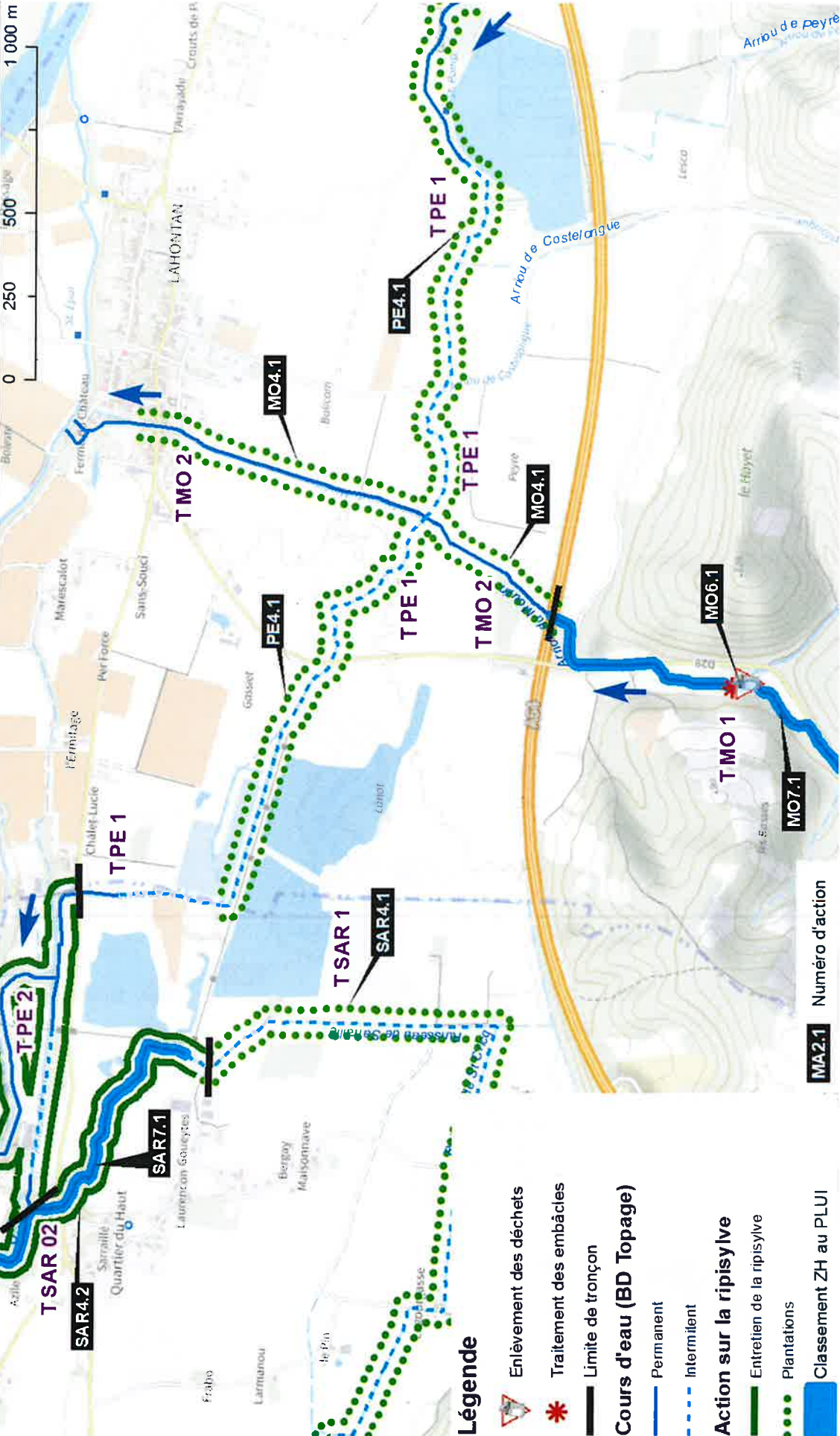
- RCE sur ouvrage
- Aménagement d'abreuvoir
- ▲ Enlèvement des déchets
- \* Traitement des embâcles
- Actions sur les berges
  - Informations
  - Restauration de berge
- MA2.1 Numéro d'action
- Limite de tronçon
- Cours d'eau (BD Topage)
  - Permanent
- Action sur la ripisylve
  - Entretien de la ripisylve
  - Plantations
  - Classement ZH au PLUI

E210507 - SMBGP 64 1:15 000

**Carte n°4**  
**Proposition d'actions**  
**Arriou de Peyré**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

**CEBE**  
 CONSEIL EN ESPACE ENVIRONNEMENTAL  
 72 Rue Paul de Toulous 77180 ANAIS-SUR-ILHUS  
 Tel. : 02 32 62 55 02 - Fax : 02 32 62 59 40  
 www.cebe.fr - ced@cebe.fr



**Légende**

- Enlèvement des déchets
- Traitement des embâcies
- Limite de tronçon
- Cours d'eau (BD Topage)**
- Permanent
- Intermittent
- Action sur la ripisylve**
- Entretien de la ripisylve
- Plantations
- Classement ZH au PLUI
- MA2.1
- Numéro d'action

E210507 - SMBGP 64 1:10 000

**Carte n°5**  
**Proposition d'actions**  
**Ruisseau de Larraton (Mauhé)**

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)

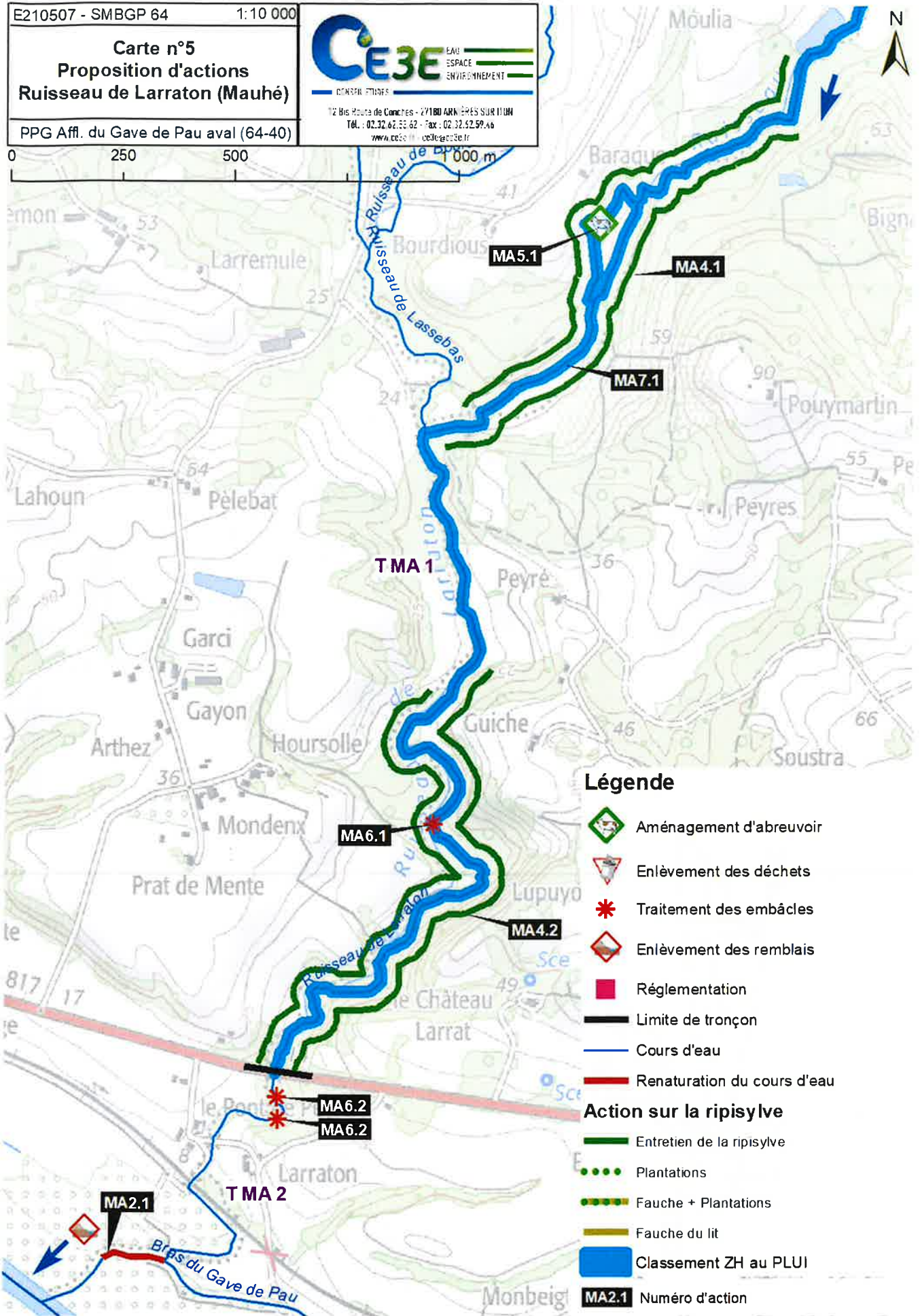
0 250 500 1000 m



CE3E  
 EAU  
 ESPACE  
 ENVIRONNEMENT

CONSEILS

12 Bis Route de Conches - 27180 ANNESES SUR ITON  
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr



- Légende**
-  Aménagement d'abreuvoir
  -  Enlèvement des déchets
  -  Traitement des embâcles
  -  Enlèvement des remblais
  -  Réglementation
  -  Limite de tronçon
  -  Cours d'eau
  -  Renaturation du cours d'eau
- Action sur la ripisylve**
-  Entretien de la ripisylve
  -  Plantations
  -  Fauche + Plantations
  -  Fauche du lit
  -  Classement ZH au PLUI
- MA2.1** Numéro d'action

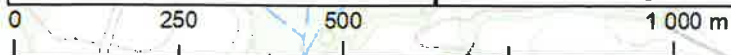
E210507 - SMBGP 64 1:10 000

### Carte n°6 Proposition d'actions Ruisseau de Peyrehorade

PPG Aff. du Gave de Pau aval (64-40)



12 Bis Route de Conches - 27100 ARNIÈRES SUR ITON  
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
www.ce3e.fr ce3e@ce3e.fr



### Légende

-  Limite de tronçon
- Cours d'eau (BD Topage)**
-  Permanent
-  Intermittent
- Action sur la ripisylve**
-  Entretien de la ripisylve
-  Plantations
-  Fauche + Plantations
-  Fauche du lit
- MA2.1** Numéro d'action

